

UNIVERSITE DE NANTES
UFR D'HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Année

N° attribué par la bibliothèque

□ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES

Discipline : Histoire Moderne

Présentée et soutenue publiquement
par

Frédéric Chauviré

octobre 2009

LA CHARGE DE CAVALERIE DE BAYARD A SEYDLITZ

VOLUME I



Directeur de thèse : Professeur Jean-Pierre BOIS

JURY

M. Lucien BELY
M. Hervé DREVILLON
Général Gilles ROBERT

Professeur, Université Paris IV-Sorbonne
Professeur, Université Paris I Panthéon- Sorbonne
Directeur du Service Historique de la Défense

REMERCIEMENTS

Jeune étudiant, je me suis souvent demandé si les remerciements des doctorants à leur conjoint(e) ne tenaient pas de la figure imposée, ultime variante de l'exercice de style universitaire. Après sept années de thèse j'en ai compris la raison. Je remercie donc à mon tour Céline, dont la patience et le soutien furent sans limite, à la hauteur des bouleversements qu'un tel travail occasionne inmanquablement dans la vie familiale.

Ma gratitude va avec tout autant d'évidence au professeur Jean-Pierre Bois. Il a accepté sans rechigner de lire intégralement les rafales de fragments de rédaction que je lui envoyais dans un ordre plus qu'aléatoire. Mais surtout sa rigueur et son exigence scientifiques constituèrent pour moi de puissants stimulants intellectuels. Ses encouragements et ses conseils, prodigués tout au long de notre correspondance et de nos entretiens, furent essentiels pour mener à bien cette oeuvre de longue haleine.

Ma gratitude s'adresse aussi à beaucoup d'autres, dont l'aide, les conseils et les suggestions m'ont toujours fidèlement soutenu. Je remercie le professeur Hervé Drévilion, alors à l'Université de Poitiers et maintenant à Paris I, Laurent Henninger, du CEHD, Eric Schnakenbourg, maître de conférence à l'Université de Nantes, mes amis Freddy Biet et Carine Défontaine.

Je dois également remercier le général Pierre Garrigou Grandchamp et le personnel civil et militaire de l'Ecole d'Application de l'Arme Blindée Cavalerie de Saumur (à la si riche bibliothèque) ainsi que le général Gilles Robert et tout le personnel du Service Historique de la Défense de Vincennes, pour leur gentillesse et l'aide qu'ils ont apportée à mes recherches. Mes remerciements enfin au capitaine Jean-Luc Rossat, commandant du second escadron de la Garde Républicaine, qui a trouvé le temps de m'accueillir et de répondre aux questions naïves du piéton que je suis.

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

<u>INTRODUCTION</u>	13
<u>1^{ère} partie : En amont de la charge</u>	35
<u>CHAPITRE 1. DES HOMMES ET DES CHEVAUX</u>	36
<u>I. le cavalier</u>	37
<u>A. Les critères physiques</u>	38
1. <i>Du XVIe au XVIIe siècle, les critères se précisent</i>	38
2. <i>Le XVIIIe et l'obsession de la taille</i>	39
<u>B. Les critères moraux</u>	43
1. <i>Le courage et la peur</i>	43
2. <i>Maîtrise de soi et discipline</i>	46
<u>C. L'origine des cavaliers</u>	48
1. <i>La géographie des préjugés</i>	48
2. <i>L'ouverture sociale, un mal nécessaire ?</i>	49
3. <i>Le paysan, recrue idéale ?</i>	51
<u>II. Le cheval de guerre de la cavalerie lourde, un cheval pour la charge ?</u>	54
<u>A. Le cheval de guerre aux XVI et XVIIe siècles</u>	55
1. <i>Les destriers de la première moitié du XVIe siècle</i>	55
2. <i>Quelles évolutions jusqu'au début du XVIIe siècle ?</i>	58
3. <i>Au XVIIe siècle : Vers une remise en cause de la taille ?</i>	63
<u>B. Le XVIIIe siècle : de nouvelles exigences</u>	68
1. <u>L'appréciation de la taille dans la première moitié du siècle</u>	68
2. <i>L'augmentation de la taille dans la seconde moitié du XVIIIe</i>	71
3. <i>Les autres caractères du cheval de guerre</i>	75
<u>III. Equiper la cavalerie : les remontes</u>	80
<u>A. Les besoins</u>	81
1. <i>Les effectifs</i>	81
2. <i>Les pertes</i>	82
<u>B. Comment et où trouver les chevaux de la « grosse cavalerie » ?</u>	85
1. <i>L'organisation des remontes et ses problèmes</i>	85
2. <i>Les régions de production</i>	87
<u>C. Y a-t-il pénurie de chevaux de la cavalerie lourde en France ?</u>	89
1. <i>Le paradoxe français</i>	89
2. <i>L'origine du problème : la concurrence de la demande civile ?</i>	91
<u>CHAPITRE 2. ARMEMENT ET MANIEMENT DES ARMES</u>	95
<u>I. L'armement défensif</u>	96
<u>A. Les évolutions contradictoires du XVIe siècle</u>	97
1. <i>L'armure au début du siècle</i>	97

2. Les « enclumes immobiles ».....	100
3. L'allègement de l'armement défensif des chevaux.....	103
B. La rupture de la guerre de Trente Ans.....	105
1. Les innovations suédoises.....	106
2. L'abandon des armures complètes.....	109
C. Le XVIIIe siècle.....	114
1. Cuirasses et plastrons : une résistance prolongée.....	115
2. Les autres parties de l'équipement.....	120
II. Les armes offensives.....	126
A. La lance.....	127
1. Caractéristiques et maniement.....	127
2. La lance en question.....	131
B. L'Épée.....	136
1. L'évolution de l'épée jusqu'au XVIIe siècle.....	136
2. Le sabre de cavalerie en France, de 1679 à la fin de l'Ancien Régime.....	139
3. Le maniement de l'épée au XVII : de taille ou d'estoc ?.....	143
4. Au XVIIIe siècle : le choix de la pointe ?.....	147
C. Les armes à feu.....	151
1. Les systèmes de mise à feu.....	152
2. Le Pistolet.....	155
3. Mousquetons et carabines.....	158
<u>CHAPITRE 3. STRUCTURES ORGANIQUES</u>	
I La compagnie.....	162
A. Les effectifs et l'encadrement de la compagnie.....	163
1. L'évolution de la taille des compagnies dans la cavalerie française.....	163
2. Les cavaleries étrangères.....	171
3. Encadrement.....	173
B. La compagnie-ferme....	177
1. Les fondements du système.....	178
2. Les conséquences admises de la compagnie-ferme. Abus et compromis.....	182
3. La remise en cause de la compagnie-ferme.....	184
II. L'escadron.....	188
A. La genèse de l'escadron.....	189
1. La difficile affirmation d'une nouvelle structure tactique.....	189
2. La généralisation de l'escadron.....	192
B. L'évolution des effectifs.....	194
1. Les premiers escadrons.....	194
2. Du début du XVIIe siècle jusqu'à la paix des Pyrénées.....	196
3. De la paix des Pyrénées jusqu'au lendemain de la guerre de Sept Ans.....	197
C. L'équilibre de l'escadron : files et rangs :.....	200
1. La longue recherche d'un équilibre.....	200
2. La querelle des rangs au XVIIIe siècle.....	207
D. La place des officiers dans l'escadron : un questionnement sur leur identité et leur rôle au combat....	213
	214

<i>d'élite...</i>	
1. <i>Du XVIe au XVIIe siècle, l'officier entre cadre et guerrier</i>	
2. <i>Puységur et les enjeux de la disposition des officiers au XVIIIe</i>	218
3. <i>Les polémiques de la seconde moitié du XVIIIe siècle</i>	221
<u>E. Au delà de l'escadron, régiment et brigade</u>	226

CHAPITRE 4. INSTRUCTION, EXERCICES ET MANŒUVRES 230

<u>I. L'instruction individuelle</u>	232
<u>A. Existe-t-il une équitation militaire ?</u>	232
1. <i>Du XVIe au milieu du XVIIIe siècle, un art équestre relativement ignorant des réalités militaires</i>	233
2. <i>La difficile affirmation de l'équitation militaire, ou « sans équitation on n'a pas de cavalerie, avec trop d'équitation on n'en a pas davantage »</i>	236
3. <i>« De la « belle posture » à la bonne position</i>	240
<u>B. L'instruction équestre ou l'école du cavalier</u>	243
1. <i>L'instruction équestre de Michel d'Amboise à Frédéric II</i>	243
2. <i>Les errements de l'instruction dans la cavalerie française au XVIIIe</i>	249
3. <i>La formation des officiers et instructeurs, un enjeu essentiel pour l'instruction équestre de la cavalerie</i>	255
<u>C. L'exercice des armes</u>	258
1. <i>Une instruction encore largement empirique aux XVIe et XVIIe siècles</i>	259
2. <i>Les progrès relatifs de la normalisation des exercices au XVIIIe siècle</i>	261
3. <i>Une instruction encore généralement insuffisante</i>	262
<u>II. L'instruction collective</u>	263
<u>A. XVI-XVIIe siècles, une instruction essentielle mais difficile à théoriser</u> ... 264	
1. <i>La nouvelle importance de l'instruction collective et les balbutiements de la réflexion théorique</i>	264
2. <i>L'instruction et les évolutions en France au XVIIe siècle</i>	269
<u>B. Les bouleversements du XVIIIe siècle</u> 274	
1. <i>Des progrès inégaux dans la première moitié du siècle</i>	274
2. <i>Les innovations de Frédéric II</i>	276
3. <i>Le règlement des exercices et des manœuvres de la cavalerie en France après 1748</i>	279
<u>C. L'école de la charge, un apprentissage impossible ?</u> 282	
1. <i>Une instruction difficile à mettre en place et à théoriser</i>	283
2. <i>Les premières expérimentations : progrès et déceptions</i>	284
3. <i>L'adaptation des textes organiques après la guerre de Sept Ans</i>	286
4. <i>Une faiblesse récurrente : l'échelle de la grande tactique</i>	288

	291
	292
<u>VOLUME II</u>	293
2 ^{ème} partie : Les principes de la charge	294
	295
<u>CHAPITRE 5. LE CHOIX DES ARMES : LE FER OU LE FEU ?</u>	296
	298
<u>I. L'usage du feu jusqu'à la guerre de Trente Ans</u>	
<u>A. la généralisation du feu dans la charge jusqu'au début du XVIIe siècle</u>	300
1. <i>Le pistolet en question</i>	303
2. <i>La lance, principal adversaire du pistolet</i>	305
3. <i>« Il perce, il tue, il porte la mort et la crainte avec soit » : la victoire du pistolet</i>	306
4. <i>La relative survivance de l'arme blanche</i>	309
<u>B. La guerre de Trente Ans</u>	313
1. <i>Déterminer la place du fer et du feu au début de la guerre</i>	317
2. <i>Les réformes de Gustave-Adolphe</i>	318
3. <i>L'héritage de Gustave : Un recul relatif du feu en France et en Angleterre</i>	318
<u>II. Du milieu du XVIIe à la fin de la guerre de Succession d'Espagne</u>	320
<u>A. Déterminer l'évolution générale des pratiques de la cavalerie française</u>	323
1. <i>Première hypothèse : la rupture des années 1670</i>	326
2. <i>Seconde hypothèse : prévalence de l'arme à feu jusqu'à la fin des années 1680</i>	329
3. <i>Les pratiques de la cavalerie pendant la guerre de Succession d'Espagne</i>	330
<u>B. La Maison du roi, un contre-exemple ?</u>	332
<u>C. Une perspective européenne</u>	333
1. <i>La persistance de l'usage du feu dans la cavalerie impériale</i>	334
2. <i>Marlborough et Charles XII abolissent l'emploi du feu</i>	336
<u>D. Bilans :</u>	340
1. <i>La multiplicité des pratiques</i>	341
2. <i>Les avantages du feu</i>	341
<u>III. Le XVIIIe siècle et la prépondérance de l'arme blanche.</u>	343
<u>A. Entre la guerre de Succession d'Espagne et celle de la Succession d'Autriche : le recul du feu</u>	346
1. <i>Les défenseurs de la routine</i>	347
2. <i>Les partisans de l'arme blanche</i>	349
3. <i>Illustrations des limites de l'utilisation du feu</i>	350
4. <i>Evaluer la place réelle de l'arme blanche dans la doctrine de la cavalerie française</i>	352
<u>B. La seconde moitié du siècle : la victoire définitive de l'arme blanche</u>	355
1. <i>Frédéric II impose l'usage exclusif de l'arme blanche</i>	365
	367
	367
	377

- 2. *L'inertie de la cavalerie autrichienne*.....
- 3. *La cavalerie française : vers la victoire de l'arme blanche*.....

<u>CHAPITRE 6. L'ALLURE</u>	368
<u>I. Mesurer la vitesse</u>	371
<u>A. Difficultés méthodologiques</u>	374
<u>B. Mesurer la vitesse : une préoccupation mineure aux XVIe et XVIIe siècles</u>	375
<u>C. La rationalisation de la pensée militaire dessine de nouvelles perspectives</u>	376
<u>D. Tentatives d'évaluation de la vitesse aux différentes allures</u>	376
	377
<u>II. Le galop cède le pas</u>	380
<u>A. La lance et le galop</u>	380
1. <i>La nécessité du galop</i>	
2. <i>Les règles et les contraintes de l'emploi du galop</i>	381
<u>B. L'arme à feu impose le trot à partir du milieu du XVIe siècle</u>	
1. <i>De nouvelles logiques techniques et tactiques favorables au trot</i>	
2. <i>La qualité des recrues, un autre facteur majeur de l'abandon du galop</i>	385
	386
	386
	388
<u>III. La guerre de Trente Ans</u>	390
<u>A. Gustave et l'accélération de l'allure de la charge</u>	392
1. <i>Le Contexte et l'origine des innovations suédoises</i>	392
2. <i>Le galop en question</i>	
3. <i>Pour conclure : une rupture relative</i>	396
<u>B. L'évolution de l'allure dans les cavaleries européennes</u>	
1. <i>La France et l'Empire</i>	
2. <i>L'accroissement de l'allure de la charge durant la Guerre Civile anglaise</i>	400
	400
	404
<u>IV. Le galop reste une pratique minoritaire dans la seconde moitié du XVIIe siècle</u>	406
<u>A. Le trot est privilégié en France</u>	408
1. <i>Les principes contradictoires des ouvrages théoriques</i>	411
2. <i>Les praticiens affichent leur préférence pour le trot</i>	411
3. <i>L'analyse décevante des récits des batailles de la guerre de Succession d'Espagne</i>	414
4. <i>La singularité de la maison du roi</i>	417
<u>B. Les cavaleries européennes : l'exception suédoise</u>	420
1. <i>La cavalerie impériale</i>	421
2. <i>Marlborough refuse le galop</i>	421
3. <i>Charles XII, fulgurant précurseur</i>	423
	424
<u>V. Le XVIIIe siècle et le retour du galop</u>	426
<u>A. L'immobilisme de la première moitié du siècle en France</u>	426
1. <i>Le silence et le conservatisme des écrivains militaires</i>	
2. <i>Quelques rares précurseurs</i>	432
3. <i>Une doctrine toujours attachée au trot</i>	435
<u>B. La renaissance du galop</u>	
1. <i>Frédéric II : le tournant du siècle</i>	436
	437
	439
	440

	444
2. <i>Un modèle difficile à suivre : les limites des réformes en Autriche et en Angleterre</i>	446
448	
C. La lente évolution de la doctrine française	451
1. <i>Le galop reste une exception lors de la guerre de Succession d'Autriche</i>	455
457	
2. <i>L'immobilisme l'emporte entre les deux guerres</i>	457
3. <i>La guerre de Sept Ans impose le galop</i>	460
4. <i>Nouvelles problématiques</i>	
	462
<u>CHAPITRE 7. LE CHOC</u>	463
<u>I. Définir le choc</u>	463
A. <i>Le choc impossible ?</i>	465
B. <i>Les modalités du choc</i>	468
C. <i>L'évitement</i>	469
D. <i>La décision peut se faire avant le choc</i>	472
E. <i>La mêlée</i>	
1. <i>Mêlées avortées, mêlées acharnées</i>	477
2. <i>Le « faufileage »</i>	482
	483
<u>II. La place du choc</u>	
A. <i>Le XVIe siècle : vers une remise en cause</i>	487
1. <i>Au début du siècle, le choc seul élément de décision</i>	489
2. <i>Le feu, une alternative au choc ?</i>	490
B. <i>La guerre de Trente Ans</i>	491
1. <i>La place du choc au début de la guerre</i>	
2. <i>Gustave-Adolphe réintroduit le choc</i>	495
3. <i>L'influence de Gustave-Adolphe dans la seconde partie de la guerre de Trente Ans</i>	496
C. <i>La seconde moitié du siècle jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne</i> ...	
1. <i>En France, avec ou sans le feu, la recherche du choc prévaut</i>	496
2. <i>Le choc est exclusif en Angleterre et en Suède, associé au feu dans l'Empire</i>	497
D. <i>Le XVIIIe siècle</i>	500
1. <i>La Prusse ou le choc systématique</i>	502
2. <i>Le rôle fondamental du choc se renforce en France</i>	502
	504
<u>III. Les principes du choc</u>	508
A. <i>Les évolutions du XVIe siècle : vers un choc fondé sur la « solidité » et la « pesanteur »</i>	508
1. <i>Le choc de la gendarmerie est fondé sur la vitesse, mais il ne néglige pas l'ordre</i>	512
2. <i>Le souci de la cohésion s'accroît dans la seconde moitié du XVIe...</i>	514
3. <i>Le problème de la conception du choc chez Basta et Wallhausen au début du XVIIe siècle</i>	514
B. <i>La guerre de Trente Ans</i>	517
1. <i>Gustave-Adolphe : vers un rééquilibrage</i>	520
2. <i>Une influence relative sur les autres cavaleries européennes</i>	
C. <i>La seconde moitié du siècle : le statu quo</i>	
1. <i>Les pratiques conservatrices de la plupart des cavaleries européennes</i>	
2. <i>Charles XII, partisan de l'impulsion</i>	
D. <i>Les évolutions décisives du XVIIIe siècle</i>	
1. <i>Frédéric II et le triomphe de l'impulsion</i>	

2. <i>En France, le conservatisme domine dans la première moitié du siècle</i>	
3. <i>La guerre de Sept Ans transforme définitivement la doctrine du choc dans la cavalerie française</i>	524
	552
	525
	527
<u>CHAPITRE 8. LA CHARGE DE L'ESCADRON, UN ESSAI DE SYNTHÈSE</u>	528
	531
<u>I. Le complexe XVIe siècle</u>	
A. <i>La charge des hommes d'armes</i> :	535
B. <i>Les bouleversements de la seconde moitié du XVIe siècle</i>	535
1. <i>La caracole</i>	537
2. <i>La généralisation des nouvelles tactiques de charge</i>	
C. <i>Les réflexions de Tavannes, différents aspects de la charge de l'escadron à la fin du XVIe siècle</i>	539
1. <i>Cris de guerre et sacrifices</i>	540
2. <i>Les charges de flanc</i>	543
	547
<u>II. Le XVIIe siècle, des transformations à nuancer</u>	548
A. <i>La charge au début de la guerre de Trente Ans</i>	549
1. <i>Wallhausen : la difficulté d'appréhender globalement la charge</i> ...	552
2. <i>Un mouvement offensif limité basé sur le feu</i>	
B. <i>Gustave-Adolphe, quelle rupture ?</i>	553
1. <i>Genèse des réformes gustaviennes</i>	554
2. <i>Le déroulement de la charge</i>	556
3. <i>Bilan des innovations suédoises</i>	559
C. <i>La généralisation des nouvelles pratiques jusqu'à la fin de la guerre de Trente Ans</i>	560
1. <i>La France et l'Empire</i>	
2. <i>L'expérience anglaise</i>	566
D. <i>Le statu quo de la seconde moitié du siècle</i>	
1. <i>En France, la continuité l'emporte</i>	568
2. <i>L'Empire et l'influence des guerres contre le Turc</i>	569
3. <i>Le déroulement d'une charge dans la seconde moitié du XVIIe siècle</i>	569
	573
<u>III. Les bouleversements du XVIIIe siècle</u>	575
A. <i>Jusqu'en 1741 : des transformations limitées</i>	580
1. <i>La diversité des pratiques : les cavaleries française, allemande et anglaise durant la guerre de Succession d'Espagne</i>	581
2. <i>Charles XII réinvente la charge</i>	586
3. <i>Le relatif immobilisme de « l'après-guerres »</i>	
B. <i>La révolution fédéricienne</i>	
1. <i>Les réformes de Frédéric II</i>	600
2. <i>L'Europe à l'école prussienne</i>	
	601
	602
	603
	603
3^{ème} partie : Grande tactique	603
	606
	609
	610

CHAPITRE 9. LES ORDRES DE BATAILLE

I. Le XVIe siècle

<u>A. La Renaissance</u>	613
1. <i>Les principales caractéristiques des dispositifs tactiques</i>	
2. <i>Les utopies tactiques : Machiavel et Fourquevaux</i>	616
<u>B. Les guerres de Religion</u>	616
1. <i>De Dreux à Moncontour</i>	616
2. <i>La tactique d'Henri IV</i>	618

II. Le XVIIe siècle : vers l'ordre mince

<u>A. L'école hollandaise</u>	620
1. <i>Les reformes des Nassau</i>	622
2. <i>L'influence hollandaise en France</i>	625
<u>B. La guerre de Trente Ans</u>	627
1. <i>Les ordres de bataille au début du conflit : La Montagne Banche</i> ...	630
2. <i>La Tactique suédoise</i>	630
3. <i>La normalisation des ordres de batailles</i>	630
<u>C. Dans la seconde moitié du siècle, l'affirmation de l'ordre linéaire</u>	632

III. Continuité et remise en cause au XVIIIe siècle

<u>A. La critique de l'ordre mince</u>	636
1. <i>Les défaillances</i>	638
2. <i>Les théoriciens explorent de nouvelles voies</i>	639
<u>B. Sur les champs de bataille : adaptation et expérimentation</u>	642
1. <i>De timides incursions hors de la routine</i>	646
2. <i>L'ordre oblique</i>	
<u>C. La question du mélange infanterie/cavalerie</u>	
1. <i>Les expériences du XVIe et du XVIIe siècle</i>	650
2. <i>La réflexion théorique de la première moitié du XVIIIe siècle</i>	650
3. <i>Le scepticisme de la seconde moitié du XVIIIe</i>	651

CHAPITRE 10. L'ORGANISATION TACTIQUE ET LA DOCTRINE D'EMPLOI DE LA CAVALERIE SUR LE CHAMP DE BATAILLE

I. Le XVIe siècle

<u>A. La place et l'emploi de la cavalerie à l'époque des guerres d'Italie</u>	655
1. <i>Une coordination tactique très limitée</i>	657
2. <i>Un discours théorique en décalage avec les pratiques</i>	659
<u>B. Les guerres de Religion</u>	661
1. <i>Moncontour et Dreux</i>	661
2. <i>L'emploi de la cavalerie dans les batailles d'Henri IV</i>	662
3. <i>Les enseignements des guerres de Religion</i>	663

II. Les transformations de la première moitié du XVIIe siècle

<u>A. La réflexion théorique au début du XVIIe siècle</u>	667
1. <i>Le modèle hollandais et ses limites</i>	670
2. <i>La réflexion théorique en France</i>	671
3. <i>Basta et Wallhausen : Le développement de la réflexion et ses limites</i>	673
<u>B. La Guerre de Trente Ans</u>	678

1. Les errements de la doctrine, l'exemple de la Montagne Blanche...	
2. La rupture des années 1630.....	
3. La généralisation de la charge en ligne.....	689
III. Le règne de la charge en ligne	691
<u>A. La théorisation de la charge en ligne dans la seconde moitié du XVIIe siècle.....</u>	693
<u>B. Une cavalerie manœuvrière ?.....</u>	697
1. Les limites de la manœuvre.....	701
2. Le « ballet » des lignes.....	
3. Une doctrine d'emploi simple mais non sans contraintes.....	
<u>C. XVIII : progrès de la théorisation, tentatives d'amélioration.....</u>	708
1. L'approfondissement de la réflexion théorique.....	
2. La charge en « muraille ».....	709
3. Les autres innovations de Frédéric.....	710
	710
	712
	714
<u>CHAPITRE 11. LES CHARGES CONTRE L'INFANTERIE</u>	
I. Le siècle des herissons	717
<u>A. Des Suisses au tercios.....</u>	717
1. La pique et son cadre tactique.....	
2. Puissance et limite de l'arquebuse.....	718
3. la difficile association de la pique et de l'arquebuse.....	
<u>B. La pique et la lance : La charge contre l'infanterie dans la première moitié du siècle.....</u>	722
1. Agnadel : de l'importance du terrain.....	724
2. Marignan et Cérisoles : Face à des fantassins expérimentés, la cavalerie seule peut difficilement l'emporter.....	727
3. Les charges de Gaspard de Tavannes, l'occasion d'un bilan au milieu du siècle.....	729
<u>C. L'alliance du pistolet et de la lance dans la seconde moitié du siècle.....</u>	730
1. Les principes.....	732
2. Les leçons du terrain : Dreux, 1562.....	735
	737
II. Le XVIIe siècle : adaptation de la doctrine et évolution du rapport de force	737
<u>A. De la pique au fusil.....</u>	739
1. Vers l'ordre mince.....	
2. Le long déclin de la pique.....	740
3. L'infanterie affaiblie face à la cavalerie ?.....	741
<u>B. Les charges dans la première moitié du siècle.....</u>	
1. Une doctrine de charge moins efficace ?.....	743
2. L'infanterie demeure un redoutable adversaire.....	
<u>C. La doctrine de charge se précise face à une infanterie relativement affaiblie.....</u>	745
1. Une doctrine de charge mieux théorisée mais peu renouvelée.....	746
2. La relative supériorité de la cavalerie dans le dernier quart du siècle.....	748
	750
III. Face aux fusils et aux baïonnettes, un nouveau défi	750
<u>A. Le fusil et la baïonnette changent-ils la donne ?.....</u>	751
1. Progrès et limites de l'infanterie au XVIIIe siècle.....	756
2. Face à la cavalerie : un mur d'acier et de feu ?.....	756
	758

<u>B. Théorie et pratique de la charge contre l'infanterie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle</u>	
1. La relative permanence des principes théoriques.....	
2. L'épreuve des faits.....	
<u>C. La réflexion théorique entre les deux guerres</u>	
1. Une innovation prussienne : la colonne d'attaque.....	764
2. L'immobilisme de la doctrine française.....	
A. <u>La guerre de Sept Ans et ses conséquences sur la doctrine française</u>	
1. La « fatale journée de Minden ».....	769
2. L'évolution de la doctrine : « ... ce n'est pas un jeu pour la cavalerie que d'attaquer de l'infanterie ».....	770
	770
	771
	773
	776
	778
<u>I. Le XVIe siècle : le mythe du déclin</u>	
<u>A. Autour de Pavie</u>	779
1. Pavie et Machiavel, la théorie du déclin.....	781
2. Les leçons de Pavie.....	
3. Le rôle de la cavalerie lourde.....	787
<u>B. Durant les guerres de Religion, un rôle de premier plan</u>	787
1. Le poids de la gendarmerie : l'exemple de Dreux.....	788
2. La cavalerie d'Henri IV, une arme décisive.....	791
	795
<u>II. Le XVIIe siècle : la cavalerie, arme clé de la « bataille d'ailes »</u>	
<u>A. La guerre de Trente Ans : le paradigme de la « bataille d'ailes »</u>	798
1. La place de la cavalerie au début de la guerre de Trente Ans.....	798
2. Gustave Adolphe et la « bataille d'ailes ».....	802
3. La généralisation de la « bataille d'ailes ».....	806
<u>B. Les guerres de Louis XIV</u>	
1. Un modèle tactique très peu théorisé mais toujours prégnant.....	806
2. La relativité du blocage tactique.....	
	806
<u>III. La cavalerie entre doute et renaissance</u>	
<u>A. La place de la cavalerie dans la première moitié du siècle, doctrine française</u>	809812
1. Une réflexion théorique plus approfondie mais finalement peu renouvelée.....	812
2. Sur le champ de bataille : une doctrine d'emploi beaucoup plus limitée.....	814
	818
	818
	819
<u>B. la cavalerie prussienne, un élément clé des victoires de Frédéric</u>	821
1. La place de la cavalerie dans la doctrine tactique prussienne.....	822
2. La cavalerie sur les champs de batailles, une arme de décision.....	
<u>C. L'évolution de la doctrine française dans la seconde moitié du siècle</u>	
1. Une crise de confiance.....	824
2. La rénovation de la cavalerie.....	824
3. Une place confortée.....	826
<u>D. L'artillerie en question</u>	827
<u>IV. Le prix à payer, approche problématique et méthodologique de la question des pertes</u>	
<u>A. Le coût d'une charge</u>	830
<u>B. Les pertes globales en bataille</u>	841

C. Des pistes de recherche.....

CONCLUSION.....

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....

ANNEXES.....

INTRODUCTION

I. DEFINIR LA CHARGE DE CAVALERIE

Lorsque l'on évoque la charge de cavalerie de multiples images viennent immédiatement à l'esprit : déferlantes de cavaliers lancés au triple galop, chevaux cabrés, scintillement des sabres. Ces représentations sont cependant plus encombrantes qu'utiles. D'une part elles renvoient la plupart du temps aux épisodes glorieux de l'empire, et ne sont pas forcément pertinentes pour l'époque moderne. D'autre part et surtout, superficielles et fragmentaires, elles ne suffisent pas à définir la charge. Cet objet d'étude est en effet complexe, on peut d'ailleurs se demander s'il est possible d'en donner une définition à la fois brève et complète. Nous tâcherons d'en saisir l'essence, tout au moins d'en cerner les principales caractéristiques, avant d'en dessiner la genèse.

Approche académique

Qu'est-ce que la charge de cavalerie ? Le *Robert* la définit brièvement comme une « Attaque impétueuse d'une troupe ¹ ». Le *Larousse* est un peu plus disert : la charge est « le mode d'attaque d'une troupe, particulièrement de la cavalerie, qui se jetait sur une autre pour la combattre à l'arme blanche ² ». Il est également possible de se tourner vers des ouvrages plus spécialisés. Le général Bardin, avant de se lancer dans une longue exposition sur l'historique de la charge, souligne que les charges de cavalerie sont une sorte de charges impulsives³. Pour le Comte de Chesnel, le mot charge désigne « le choc de deux troupes, comme par exemple la charge de cavalerie, laquelle s'exécute de quatre manières : en ligne parallèle et en ligne oblique contre la cavalerie, en échelon et en colonne contre l'infanterie⁴ ». Enfin le *Nouveau dictionnaire militaire* définit la

¹ *Le Petit Robert*, Dictionnaires le robert, Paris, 1990.

² *Dictionnaire de la langue française*, Larousse, Paris, 1979.

³ Bardin, (Gal Baron), *Dictionnaire de l'armée de terre*, par le Général Baron Bardin, Coréard, Paris, 1843, p. 1171.

⁴ Chesnel, (Cte de), *Encyclopédie militaire et maritime*, par le comte de Chesnel, A. le Chevalier, Paris, 1862-1864, p. 272.

charge comme une « attaque impétueuse pour déloger l'ennemi des positions qu'il occupe. Se dit surtout des attaques de la cavalerie⁵. »

Ces ouvrages couvrent une période assez large, ils sont en outre de nature différente. Il n'en reste pas moins possible de distinguer quelques éléments communs dans ces définitions. Effectuons tout d'abord un rapide relevé grammatical. Un substantif : « le choc », un verbe d'action : « jetait » et des adjectifs : « impétueuse » (qui revient à deux reprises), « impulsive » ; autant de termes qui nous conduisent à considérer la charge d'un point de vue cinétique, comme un mouvement offensif, un élan vif et violent. Un second trait semble apparaître : ces mouvements d'attaque semblent particulièrement propres à la cavalerie. Cette remarque renvoie bien évidemment à ce qui fait la nature même de la cavalerie, le cheval, lequel est doté d'une vitesse et d'un poids supérieurs à celui de l'homme. Il s'agit là d'une vérité essentielle qui va au-delà du truisme. J.-F.-C. Fuller rappelle en effet que le mouvement est un des éléments primordiaux de la guerre. En conséquence, lorsque « l'énergie dont dépendaient les mouvements militaires était engendrée par la force musculaire, l'énergie du cheval étant plus grande que celle de l'homme, l'organisation de la tactique était basée sur les possibilités du cheval⁶. »

B. La réalité de la charge : au cœur des cavaliers et de la cavalerie

Cette analyse, pour précise qu'elle soit, ne saurait cependant suffire. Ces définitions semblent en fait contourner la réalité de la charge, sans véritablement parvenir à la saisir. Il est assez intéressant d'observer que, si le terme apparaît très tôt dans notre période⁷, il est impossible d'en trouver une définition qui soit à la fois brève et exhaustive⁸. Peut-être les deux objectifs sont-ils simplement inconciliables ? Alors il

⁵ *Nouveau dictionnaire militaire*, par un comité d'officiers de toutes armes, L.Baudouin, Paris, 1892, p. 438.

⁶ « Cette considération resta valable aussi longtemps que la portée et le volume de feu des projectiles demeurèrent faibles et c'est seulement avec l'apparition du fusil que le pouvoir de résistance des cavaleries devint suffisamment fort pour immobiliser les forces de cavalerie. Ce changement, survenu au 19^e, amena la décadence de l'organisation tactique, désormais basée non sur la capacité de se mouvoir mais bien sur celle de frapper. » J. F.-C. Fuller, *L'influence de l'armement sur l'histoire, des guerres médiques à la seconde guerre mondiale*, Payot, Paris, 1948. p.29.

⁷ Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p.186-187.

⁸ Celle de Kéralio par exemple est plus que succincte : « Attaque d'une troupe non défendue par un retranchement ». *Encyclopédie méthodique, ou par ordre des matières, par une société de gens de lettres et de savans et d'artistes ; Art militaire*, Tome I, Paris-Liège, Panckoucke- Plomteux, 1784, article « Charge », p.584.

faudrait envisager un autre type de réponse. Celle par exemple, littéraire et épique, de Mottin de la Balme, gendarme rouge, en 1776 :

« C'est ici que les coursiers [...] parcourant la carrière à une extrême vitesse iront de front culbuter l'ennemi d'un choc furieux. C'est l'instant où les hommes, oubliant ce qu'ils se doivent, avides de gloire et enivrés de la vengeance qu'inspire la justice du droit bien ou mal fondé de leur nation, ne respirent que le carnage, s'efforcent de détruire tout ce qui s'oppose à leur violence, donnent ou reçoivent la loi, enchaînent le destin et bouleversent les empires⁹ ».

Beaucoup plus sobre, un auteur anonyme, contemporain de Mottin, rappelle cette vérité essentielle : le but principal de la cavalerie est la charge, « tous les autres objets auxquels elle est employée à la guerre sont des accessoires de celui-là, et doivent par cette raison en être dépendants¹⁰ » .

La charge est donc un instant, généralement bref. Il correspond au temps nécessaire pour franchir la distance qui sépare deux troupes de cavaliers ennemis. Parfois même le terme ne désigne que l'étape ultime de cette attaque. On peut y ajouter le combat proprement dit, qui suit le contact, lorsque celui-ci a effectivement lieu. Mais c'est surtout, quelque soit « l'impétuosité » de l'élan, un moment fondamental. Quand sonne la charge le point de non retours est engagé, il s'agit désormais de se battre, de donner la mort ou de la recevoir. C'est donc l'instant où s'exacerbent les sensations, les émotions, et la peur bien sûr. C'est bien ce sentiment qu'évoque, sans le nommer vraiment, le courageux Mottin : « Quant au sang froid, où sont les hommes qui le conserveraient dans un moment aussi terrible que celui où se fait une charge de cavalerie ? Connaît-on aucune action de guerre, exceptée l'explosion d'une mine, qui soit aussi destructive ? Trouvera-t-on à l'armée un seul homme qui ne l'apprécie et la redoute en conséquence ? [...] On peut donc prendre pour fou, imbécile ou menteur ceux qui se vantent de n'avoir connu aucune altération dans les combats ou ils se sont trouvés. »

La charge est enfin ce « geste si longuement étudié, voulu, compris !¹¹ ». C'est le moment vers lequel tend tout l'entraînement du cavalier, c'est presque une fin en soi.

⁹ Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.66. Augustin Mottin servit dans la compagnie des gendarmes écossais durant la guerre de Sept Ans, notamment à la bataille de Minden. Ce cavalier émérite est l'auteur de deux ouvrages fondamentaux pour la seconde moitié du siècle, les *Eléments de tactiques* et les *Essais sur l'équitation* (1773). Lire Frédéric Magnin, *Mottin de la Balme, cavalier des Deux-Mondes et de la Liberté*, Paris, L'Harmattan, 2005.

¹⁰ « Petit mémoire anonyme sur l'équitation de la cavalerie », daté du 26 Février 1769, S.H.D./D.A.T., 1MR 1732, f°90.

¹¹ Dupont, p.7

Elle est finalement à la cavalerie ce que le combat est à la guerre, cet instant essentiel, paroxystique, cristallisant, vers quoi tout semble converger. Etudier la morphologie de la charge et son évolution au cours de l'époque moderne c'est donc s'introduire au cœur de la cavalerie et, au-delà, au cœur de l'art de la guerre, dont l'objet essentiel reste bien le combat.

C. La charge pour quelle cavalerie ?

Guibert rappelle que la charge est « l'action de combat de la cavalerie, et par conséquent son mouvement important et décisif. ¹²» Mais de quoi parle-t-on lorsque l'on évoque la cavalerie ? Commençons par avouer un anachronisme de taille : le terme de cavalerie, tel que nous l'entendons aujourd'hui, n'existe pas au début de notre période. Les seuls combattants à cheval – et peut-être les seuls combattants tout court – dignes d'intérêt sont les chevaliers, les hommes d'armes. L'époque des guerres d'Italie marque cependant une première évolution. Une évolution sémantique tout d'abord, puisque le terme de gendarmerie, qui désigne les hommes d'armes des compagnies d'ordonnance, apparaît vers 1500¹³. Une évolution tactique et organique ensuite, avec l'apparition sur le devant de la scène de nouvelles catégories de troupes montées. Les plus marquantes sont bien sûr les Albanais, les estradiots et leurs dérivés, cavaliers légers irréguliers, originaires des régions frontières d'Europe orientale. Mais on observe également que les archers d'ordonnance, qui combattaient jusque là en auxiliaire aux côtés des gendarmes, se forment de plus en plus en troupes autonomes¹⁴. Certains voient dans cette séparation l'origine des compagnies de cheveu-légers. Ce n'est pas l'avis de James Wood, qui pense plutôt que ces unités furent d'abord constituées de gentilshommes volontaires ou de nobles ayant choisi de servir plutôt que de contribuer financièrement lorsque le ban ou l'arrière ban étaient appelés¹⁵.

Toujours est-il que cette évolution se poursuit dans les décennies suivantes. Au milieu du XVIe siècle, alors que le terme n'existe toujours pas dans ce sens, les grandes

¹² Guibert, comte Jacques de, *Essai général de tactique*, édition de 1772, Paris, Economica, 2004, p.112.

¹³ Philippe Contamine, in André Corviser (dir.), *Histoire militaire de la France*, Paris, PUF, collection Quadrige, 1997, vol.I, p.221.

¹⁴ G.T. Denison, *A history of cavalry from the earliest times, with lessons for the future*, London, Macmillan, 1877, p.185. Général Susane, *Histoire de la cavalerie française*, Tome I, Paris, Hetzel, 1874, p.44,72.

¹⁵ James B. Wood. *The king's army, Warfare, soldiers and society during the Wars of Religion in France, 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p.130.

lignes de la cavalerie moderne se dessinent nettement¹⁶. L'arme équestre se divise en différents types de troupes montées, distinguées par leur armement et leurs missions. La gendarmerie, composée majoritairement de nobles, lourdement armée, est spécialisée dans l'action de choc. Les cheveu-légers, un peu moins cuirassés, plus ouverts socialement, sont capables à la fois d'actions de choc et de missions de reconnaissance et d'escarmouches. Enfin, légèrement armés, combattant à pied ou à cheval, les arquebusiers à cheval puis les dragons se spécialisent dans la petite guerre et évitent l'engagement frontal sur la champ de bataille.

Au XVIIe siècle le terme de cavalerie est désormais couramment employé pour désigner les gens de guerre combattant à cheval¹⁷. Les cheveu-légers prennent de plus en plus d'importance aux dépens de la gendarmerie. Ils sont bientôt appelés « cavalerie légère », par opposition aux gendarmes, qui constituent la « cavalerie lourde ». Très vite ces derniers, auxquels on joint la Maison du roi, en viennent à constituer un noyau de troupes d'élite, la grande majorité des effectifs de la cavalerie se trouvant composés de régiments de cavalerie légère. D'abord justifiée par l'armement et la taille des montures, cette distinction témoigne ensuite surtout d'une différence de prestige. Si l'on excepte les chevaux, un peu plus hauts pour les gendarmes, l'armement et les missions sont de plus en plus similaires : ces unités sont principalement armées pour combattre en ligne sur le champ de bataille, la charge est leur mode d'action privilégié. C'est la raison pour laquelle notre étude se concentrera préférentiellement sur ces corps.

Il sera cependant indispensable de s'intéresser également aux troupes légères : arquebusiers à cheval, dragons et hussards. Celles-ci ne sont généralement pas considérées comme faisant partie de la cavalerie, qui n'est constituée, rappelle Guillet, que de la cavalerie lourde (gendarmes, Maison du roi) et de la cavalerie légère (régiments de lignes ordinaires)¹⁸. Il apparaît pourtant qu'elles sont fréquemment

amenées à intervenir dans les charges aux côtés de la cavalerie de bataille. C'est là d'ailleurs une constante de l'évolution de l'arme équestre : les troupes légères, à

¹⁶ Il n'est pas encore question de cavalerie dans le projet de Raymond de Fourquevaux, mais de « gens de cheval », expression qui regroupe aussi bien les hommes d'armes que les cheveu-légers, les arquebusiers et estradiots. Il utilise également le terme de « chevallerie » dans un sens très étendu, synonyme de « gens de cheval » : « Tous les capitaines ayant charge de gens de cheval obéiront donc à un capitaine général de la chevallerie ». Raymond de Beccarie de Pavie, seigneur de Fourquevaux, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p.34.

¹⁷ On le trouve par exemple dans La Noue. Le terme de cavalerie continuera cependant jusqu'au XVIIIe siècle à désigner l'art de dresser et monter les chevaux : c'est *L'Art de la cavalerie* de Gaspard de Saunier (1663-1748)

¹⁸ Guillet, *Les arts de l'homme d'épée ou le dictionnaire du gentilhomme*, Paris, Clouzier, 1678, seconde partie, p.53-54.

l'origine nettement distinctes de la cavalerie, tendent finalement plus ou moins à s'en rapprocher. Ainsi les hussards, d'abord cavaliers irréguliers cantonnés aux coups de main, finissent, sous Frédéric II, par charger en ligne dans les grandes batailles¹⁹.

Cette mise en perspective est sans doute trop rapide, mais on peut au moins en retenir que l'emploi du terme « cavalerie légère » s'avère délicat. Pour plus de simplicité, et malgré l'anachronisme, nous l'utiliserons dans le sens qui est le sien depuis la Révolution, c'est à dire la cavalerie armée à la légère, sur des chevaux légers : dragons, hussards, chasseurs. Nous privilégierons alors l'expression « cavalerie lourde » pour désigner les régiments plus lourdement armés et montés, spécialisés dans l'action de choc en bataille, qui constitueront le principal objet d'étude de ce travail.

D. Genèse de la charge de la cavalerie lourde

Sans doute serait-il vain de chercher à établir la « date de naissance » de la charge de cavalerie. Il suffit d'évoquer les charges de la cavalerie lourde macédonienne, des cavaliers légers numides ou des auxiliaires germains de César pour prendre conscience de l'ancienneté de cette pratique guerrière. Nous pourrions toutefois envisager de retrouver les origines de la charge telle qu'elle se pratique encore au début de notre période.

Les spécialistes de la guerre médiévale nous renvoient au cœur du Moyen Age, aux alentours du Xe siècle. Il ne fait aucun doute qu'il existait avant cette date une cavalerie lourde. Elle était également équipée d'étriers²⁰ et armée, entre autre élément offensif, de la lance. Pourtant elle ne pratiquait pas la charge telle que nous l'entendons ordinairement lorsqu'il est question de guerre médiévale²¹. Jusqu'alors, en effet, « l'escrime de la lance ²²» limitait la puissance de choc de la cavalerie. On s'en servait soit comme javelot soit comme pique. Dans le second cas, le cavalier donnait le coup

en la brandissant à hauteur de la tête ou en lui imprimant un mouvement de balancier au niveau de la taille²³. Or pour ces coups d'estoc le cheval constitue sans

¹⁹ Jean Chagniot fait la même remarque à propos des dragons. *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, Nouvelle Clio, 2001, p.293.

²⁰ Sur la controverse quant à la question des étriers, voir P. Contamine, *La Guerre au Moyen Age*, PUF, Nouvelle Clio, Paris, 1999.

²¹ « Mais on ne peut pas parler à cette date de chevalerie dans la mesure où les méthodes de combat de cette cavalerie lourde ne diffèrent pas sensiblement de celles de l'infanterie, où les tactiques militaires ne sont pas axées sur elles, où l'armement des cavaliers n'est pas spécialement adapté au combat à cheval ». Jean Flori., *La chevalerie*, Gisserot, Paris, 1998, p.44.

²² L'expression est de Claude Gaier, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, De Boeck, Bruxelles, 1985

²³ Claude Gaier, *op. cité*, p.66-67

doute plus une gêne qu'un avantage. C'est pourquoi la charge n'aboutissait pas à un véritable choc frontal, l'impulsion et la rapidité propres à la cavalerie se perdaient, l'élan initial devait être freiné au moment du contact pour faire place à la mêlée²⁴.

Cependant un troisième emploi de la lance apparaît progressivement, dès le IXe selon Claude Gaier, fin Xe siècle - début XIe selon Jean Flori. Dans cette nouvelle technique, le cavalier tient fermement la lance le long de son avant bras et la plaque contre son corps au niveau de la taille. Il s'aide de sa main pour la diriger, la pointer vers son objectif. Les gestes qui composent la nouvelle escrime de la lance ne sont pas toujours faciles à exécuter, comme en témoignent les auteurs, essentiellement des XVe, XVIe et XVIIe siècles, qui les ont décrits. Erreur d'appréciation des distances, perte de temps au moment de « coucher le bois », réflexe de peur quelques secondes avant le contact, autant d'éléments qui expliquent que des adversaires ne parvenaient parfois pas même à se toucher²⁵.

Il n'en reste pas moins qu'une telle technique accroît considérablement la puissance de choc. La force de l'impact ne dépend plus en effet de la force du bras et de la vitesse du mouvement de celui-ci, mais de la vitesse du cheval, de l'impulsion induite par son mouvement et son poids. C'est la naissance de ce que Claude Gaier nomme le « projectile homme-cheval » et la recherche de « l'effet bélier ». La force de pénétration de la lance est telle qu'elle peut faire voler le bouclier en éclat, ou transpercer de part en part le corps de l'ennemi. Le chevalier peut également désarçonner d'un seul coup son adversaire, avant de l'affronter au corps à corps, principalement à l'épée, ou de le livrer aux écuyers et sergents, qui le mettront à rançon ou trouveront le défaut de sa cuirasse.

Mais, comme le remarque Jean Flori, la nouvelle escrime de la lance « ne prend toute sa portée et tout son intérêt que lorsqu'elle est utilisée de façon systématique et collective par un groupe compact de chevaliers chargeant ensemble²⁶ » et comptant sur leur puissance de choc pour enfoncer le front ennemi. Supplantant toutes les autres techniques de combat à la lance au cours du XII^e, elle donne ainsi naissance à la charge frontale et massive de la cavalerie lourde, qui jouera désormais un rôle essentiel dans les batailles rangées du Moyen Age.

Le poids réel de la chevalerie sur les champs de bataille du temps est cependant sujet à débat, principalement pour les derniers siècles. Jean Flori offre une vision nuancée de la question. Il remet notamment en cause l'idée d'un déclin rapide de la

²⁴ Jean Flori., *op. cité*, p. 48.

²⁵ Claude Gaier., *op. cit.*, p. 68.

²⁶ Jean Flori, *op. cit.*, p. 49.

chevalerie à partir du XIV^e siècle²⁷ ; déclin qui serait illustré par l'évolution de la symbolique des tournois, joutes et autres Tables Rondes. L'auteur rappelle que, si elle s'imposa dès le milieu du XI^e comme un élément prépondérant du combat, elle ne fut jamais en mesure de l'emporter seule, sans l'aide de l'infanterie et sans la préparation des archers²⁸. C'est également ce que signifie Eric Muraise lorsqu'il écrit que « la cavalerie de choc supérieurement blindée », bien que redoutable, « ne règne pas sur le champ de bataille ²⁹ ». A la fin du Moyen Age, l'importance de l'infanterie s'affirme et l'on accorde effectivement davantage d'intérêt aux armes de jet, arbalètes et arcs gallois. Pour autant on ne peut oublier « qu'aucune grande bataille ne fut remportée sans l'apport notable de la chevalerie. Sa fonction militaire, et plus encore son prestige idéologique sont intacts, voire renforcés³⁰. »

II. LE CADRE CHRONOLOGIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

Le cœur du sujet est défini, ou tout au moins appréhendé, il faut en fixer le cadre, les bornes géographiques et chronologiques. L'intitulé, « De Bayard à Seydlitz » évoque bien sûr l'Europe de l'ouest de la période moderne, des guerres d'Italie à la veille de la Révolution. Mais il importe d'aller plus avant dans la définition de ces limites, pour les caractériser et mettre en évidence des questionnements spécifiques.

A. Le cadre chronologique : de Bayard à Seydlitz

Cette étude couvrira une large période, qui s'étend de la fin du Moyen Age jusqu'à la veille de la Révolution. Il est permis de s'interroger sur la pertinence d'un tel découpage. Peut-être aurait-on pu le formaliser d'une autre manière, en y intégrant par exemple les guerres de la Révolution et de l'Empire ? L'importance des sources à traiter pèse, il est vrai, d'un certain poids dans ce choix. Mais il faut surtout prendre en compte les principales caractéristiques de l'évolution de l'art de la guerre. Des innovations

²⁷ Hervé de Weck, affirme ainsi que Crécy sonne le glas de la chevalerie agissant par son seul choc ; *La cavalerie à travers les âges*, Edita SA, 1980. Mais les remarques de J.Flori laissent à penser que cela n'a de toute façon jamais été véritablement le cas.

²⁸ Hans Delbrück se rapprochait déjà, dans une certaine mesure, de cette idée au travers de ses réflexions sur le *mixed combat*, c'est à dire l'intervention de piétons ou de cavaliers plus légèrement armés aux côtés des chevaliers. *Geschichte der Kriegskunst in Rahmen der politischen Geschichte*, Berlin, 1930-1936, traduit sous le titre *History of the Art of War*, University of Nebraska Press, Lincoln and London, 1990, Vol. II, p. 265 et suivantes.

²⁹ Eric Muraise, *Introduction à l'histoire militaire*, Paris, Lavauzelles, 1964, p 254.

³⁰ Jean Flori, *op. cit.*, p. 71.

techniques et tactiques tout d'abord, dont les prémices sont perceptibles dans les dernières décennies de l'ancien régime : l'emploi de tirailleurs, l'introduction des divisions et la création d'une véritable artillerie de campagne. Ces éléments vont ensuite, à partir de 1792, s'associer à une nouvelle et considérable croissance des effectifs, ainsi qu'à la dimension désormais « nationale » de l'engagement militaire. L'ensemble produit des effets tels que l'on peut considérer qu'un nouveau seuil est alors franchit dans l'art de la guerre. C'est donc à une autre étape de l'histoire militaire que l'on fait référence lorsque l'on aborde la période qui s'ouvre avec Valmy³¹.

Deux grands noms de la cavalerie, qui établissent, au-delà des bouleversements de l'Europe moderne, comme un lien entre les siècles, peuvent incarner et rendre plus humaines ces « bornes » chronologiques. L'un est Français, Bayard (1476 [?] -1524) et l'autre Prussien, Seydlitz (1721-1773). Ces deux personnages sont tout d'abord deux grandes figures de cavaliers, au panache et à l'audace unanimement reconnus par leurs contemporains. La réputation du premier, Pierre Terrail, seigneur de Bayard, n'est évidemment plus à faire³². L'imagerie d'Épinal retiendra de lui la défense du pont du Garigliano et l'adoubement, au soir de Marignan, du jeune roi François 1^{er}. Bayard est donc sans nul doute l'un des plus célèbres capitaines de son temps. Il représente le paradigme du chevalier, dont il réunit toutes les qualités.

Mais la figure du preux est d'autant plus intéressante qu'elle apparaît également paradoxale. Bayard, « chevalier sans peur et sans reproche » incarne en effet la forme la plus accomplie d'une idéologie – la chevalerie – qui a justement cessé d'exister dans son expression militaire. On connaît d'ailleurs, symbole de ce paradoxe, la position du chevalier à l'égard des armes à feu individuelles, qui commençaient alors à s'affirmer sur les champs de bataille : ces nouvelles technologies donnaient désormais à « un manant armé d'un bâton à feu » la possibilité de tirer sur un gentilhomme « qu'à deux pas il n'eût osé regarder en face ». Cruauté du destin ou avancée inexorable de l'art militaire, l'histoire retient aussi que c'est un arquebusier qui le blessa mortellement après Romagnano. Au-delà de Marignan, en effet, Bayard est d'abord l'homme des guerres d'Italie. Cette période représente une charnière du point de vue de l'art de la guerre, qui évolue alors de manière considérable ; ce sont les débuts de la révolution

³¹ « Ce sont les dimensions de la guerre qui se trouvent dès lors transformées, et si complètement que l'on peut dire qu'une autre révolution militaire est survenue ». G. Parker, *The Military Revolution; Military Innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge UP, 1988. *La révolution militaire ; la guerre et l'essor de l'Occident, 1500-1800*, Gallimard, Paris, 1993 pour l'édition française, p. 184-185.

³² Jean Jacquart, *Bayard*, Paris, Fayard, 1987

militaire évoquée par Geoffrey Parker³³. Il nous appartiendra d'observer dans quelle mesure ce phénomène global influe sur la doctrine d'emploi de la cavalerie.

Delbrück affirmait que le roi de Prusse était le général qui avait réussi à tirer la quintessence du système de guerre pré-révolutionnaire, pré-divisionnaire. Il avait hérité de son père une infanterie très performante, bien organisée et disciplinée. Mais il en allait tout autrement de la cavalerie. Il dut ainsi constater après Mollwitz (1741) que sa cavalerie était nettement surclassée par celle des Autrichiens³⁴. Il entreprit alors de la relever et de lui insuffler un nouvel esprit. Friedrich Wilhelm von Seydlitz, le meilleur cavalier de Frédéric avec Ziethen, fut tout à la fois le symbole et l'instrument du renouveau de la cavalerie prussienne. Il faisait du choc l'élément principal du succès de la charge, et des cuirassiers l'arme de la décision : « Quand le grand mur frappe soudainement et impétueusement l'ennemi, il n'est pas possible d'offrir de résistance ³⁵ ». Ce général au caractère trempé, pour qui la cavalerie ne gagnait pas les batailles avec le sabre mais avec la cravache, s'est illustré par son courage dans l'action et sa clairvoyance dans le commandement³⁶.

« C'est à Seydlitz, affirme le colonel Marbot, que la cavalerie de Prusse, et par suite toutes les cavaleries d'Europe qui ont imité celle-ci, doivent leur meilleures et principales évolutions. Ce fut à Seydlitz [...] que Frédéric dut les importants services que cette arme lui rendit à Strigau, Sohr, Kesseldorf, Prague. Ce fut lui qui rétablit l'affaire désespérée de Zorndorf, sauva à Hochkirch, les débris de l'infanterie prussienne, et gagna la bataille de Rossbach.³⁷ » Il sut donc forger un outil qui répondait aux vues de son prince, et fit de la cavalerie prussienne, de l'avis de nombreux auteurs, la meilleure de son époque³⁸.

B. Le cadre géographique

³³: « En 1494-95, Charles VIII se précipite en Italie avec 18000 hommes et un matériel de siège de 40 canons. Même les contemporains comprirent qu'un nouveau départ était donné à la conduite de la guerre ». G. Parker, *op. cité*, p 36.

³⁴ « It [cavalry] was completely overwhelmed and driven from the battlefield by the Austrian cavalry » Hans Delbrück, *op. cite*, Vol. III (*The Dawn of Modern Warfare*), p. 281.

³⁵ *Ibid.*, p. 281.

³⁶ « Très peu de généraux, comme Cromwell, Eugène et Seydlitz, manœuvraient et engageaient leurs forces montées au bon endroit pour produire un effet décisif. » G. Bodinier, article « Cavalerie », *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, PUF, 1988, p.157

³⁷ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.x, xi. Il fut notamment blessé à Rossbach et Kunersdorf.

³⁸ « Et la plupart des batailles gagnées par Frédéric l'ont été grâce à l'action de sa cavalerie ». M. Dugué Mac Carthy, *La cavalerie au temps des chevaux*, Paris, EPA éditions, 1989, p. 116.

Poser des limites géographiques, c'est choisir de privilégier certains espaces. Si l'on se réfère aux caractéristiques de la charge telles que nous avons tenté de les dessiner précédemment, il peut paraître pertinent de concentrer d'abord notre attention sur l'Europe. Il est en effet plus logique de privilégier les régions ayant adopté la tactique de l'affrontement frontal direct par rapport à celles qui conservent la méthode, bien plus indirecte, de l'esquive et de l'attaque à distance, tels les peuples de la steppe, ainsi que ceux du Proche et du Moyen-Orient³⁹. Il s'agit là bien sûr d'une référence à ce « modèle occidental de la guerre », proposé par Victor Davis Hanson⁴⁰. Elaboré initialement à partir de l'étude des combats d'infanterie de la Grèce ancienne, il reste signifiant pour la cavalerie. Laurent Henninger remarque ainsi que l'apparition de la tactique de la chevalerie médiévale d'occident lui correspond fort bien⁴¹.

A l'inverse, dans les espaces où règne le second modèle, se rencontre une cavalerie qui se distingue de sa rivale par l'importance accordée aux archers, par la légèreté de son équipement, sa vitesse et sa mobilité⁴². La confrontation directe de ces deux modèles fut parfois source de désarroi pour les combattants. Les Impériaux purent ainsi en faire l'expérience en Europe orientale face aux Ottomans. Ils avaient devant eux des ennemis perpétuant une tradition fort différente, pour laquelle il n'y avait nulle honte à fuir ni à manœuvrer de manière à éviter le choc frontal. Nous privilégierons donc l'espace dans lequel est né et s'est épanoui ce « modèle occidental de la guerre », sans pour autant, bien sûr, négliger l'influence des peuples steppiques et orientaux sur la doctrine européenne de la charge.

³⁹ John Keegan, *A History of Warfare* New York, 1993 ; *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*, Paris, éditions Dagorno, 1996 pour l'édition française, p.397.

⁴⁰ Victor Davis Hanson, *The Western Way of War, Infantry Battle in Classical Greece*, New York, 1989 ; *Le modèle occidental de la guerre*, Paris, Les Belles Lettres, 1990 pour l'édition française.

⁴¹ « Préférence nette, voire absolue pour le choc frontal et la bataille décisive, volonté d'obtenir un résultat tranché dans des délais de temps réduits, volonté également de bien marquer une séparation nette entre l'ami et l'ennemi, le temps de la guerre et celui de la paix ». L. Henninger, « Une conséquence de la guerre de Trente Ans en Europe centrale et Balkanique : le renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales », *Nouveaux regards sur la guerre de Trente Ans*, Centre d'études d'histoire de la Défense, ADDIM, 1998, p. 94.

⁴² « Le Mongol, comme le Hun, atteignait son objectif à une distance de 200-400 mètres. » Jean Bérenger, « L'influence des peuples des steppes sur la conception européenne de la guerre de mouvement et l'emploi de la cavalerie », 49, *RIHM*, 1980, p. 35.

Il serait toutefois erroné de penser que les peuples steppiques et orientaux ne possédaient qu'une cavalerie légère. Les Arabes qui se lancèrent à la conquête du Proche-Orient au VIIe siècle s'étaient dotés de véritables cataphractaires aptes à la charge et au corps à corps. De la même manière, à Liegnitz, en 1241, les Mongols de Baïtar Khân possédaient une grosse cavalerie qui chargea au sabre la cavalerie chrétienne, « enfonçant et découpant tout, au milieu de hurlements d'enfer ». *Ibid.*, p. 34-35.

A l'intérieur de ce très vaste cadre, nous accorderons la priorité à la France, ses auteurs, son armée. L'histoire et la littérature militaires de ce pays offrent un champ d'étude si riche qu'il pourrait à lui seul constituer l'objet de ce travail. Il est cependant évident que les auteurs et les armées d'autres nationalités doivent absolument être pris en compte. Notre propos s'enrichira et se nourrira de ces apports indispensables : comment, par exemple, étudier la cavalerie française de la guerre de Trente Ans sans s'intéresser au modèle suédois, à la cavalerie de Gustave-Adolphe ? Comment, d'une manière plus générale, dégager les spécificités de la doctrine de la charge en France sans la mettre en parallèle avec la doctrine des ses ennemis ou de ses alliés ? Il faudra donc s'intéresser à tous les grands théâtres d'opération de l'époque, les Flandres, l'Allemagne, l'Italie du nord. Etudier aussi des cavaleries auxquelles on prête peut-être généralement moins d'attention, comme celle de l'Angleterre, voire de la Pologne ou de l'Empire ottoman. L'influence de ces deux dernières sur l'évolution des cavaleries suédoise et impériale est en effet un élément qui ne doit pas être négligé.

Pour toutes ces raisons le cadre géographique sera finalement assez ouvert. Centré sur la France, il s'étendra à l'ensemble de l'Europe de l'Ouest et à certaines de ses marges.

Une fois ces larges limites dessinées, il peut encore être intéressant de différencier certains espaces. Il est ainsi possible d'établir une distinction entre les zones fortement marquées par l'empreinte de la trace italienne, celles où ce système de fortification est moins présent et enfin les régions de frontières. Bien qu'*a priori* assez éloigné du sujet, le critère de la fortification peut en fait s'avérer pertinent et riche de perspectives. Geoffrey Parker constate en effet que, dans les premières zones, les batailles étaient peu recherchées. A l'inverse, dans les autres, elles étaient à la fois plus fréquentes et plus importantes. Et cette première remarque le conduit à une seconde, relative à la place de la cavalerie : « Il est vrai aussi que là où les bastions étaient absents et les batailles plus fréquentes, la cavalerie était plus prééminente ». Ces aires se localisent sur les frontières de l'Europe orientale, avec les cosaques et les estradiots par exemple, mais aussi, dans une moindre mesure, en Allemagne ou en Angleterre, avec les charges de Pappenheim, du prince Rupert et des *ironsides* de Cromwell⁴³. Cette

⁴³ G. Parker, "The Military revolution, a myth ?", p. 343-344, in Rogers, C.-J. (dir.), *The Military Revolution debate: Readings on the Military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, 1995.

différentiation de l'espace militaire européen pose ainsi directement l'importante question du rôle de la cavalerie à l'époque moderne.

III. LA QUESTION DU DÉCLIN DE LA CAVALERIE DE BATAILLE

Pénétrant au cœur du combat, l'étude de la charge permet de mieux connaître et comprendre le rôle de la cavalerie lourde d'Europe de l'ouest durant l'époque moderne. Elle est aussi indispensable pour prétendre apporter un début de réponse à l'une des problématiques essentielles du cadre géographique et chronologique que nous venons de définir : le déclin de la cavalerie de bataille. Cette question a pris une dimension particulière dans le cadre des recherches sur la « révolution militaire ».

A. La révolution militaire

Il revient à Michael Roberts d'avoir élaboré ce concept, présenté lors d'une conférence à la Queen's University de Belfast en 1955⁴⁴. Il applique l'expression de « révolution militaire » à un ensemble de réformes tactiques, initiées par les Nassau et poursuivies par les Suédois, entre 1560 et 1660, et visant à combiner la puissance de feu et l'effet de choc. Ces innovations auraient ensuite induit une inflation considérable des effectifs des armées et un renforcement de l'autorité des Etats. Mais, en élaborant sa théorie, Michael Roberts a également déclenché une vive querelle qui fait encore rage aujourd'hui chez les historiens militaires anglo-saxons⁴⁵. Cette notion, il est vrai, dépasse de beaucoup les horizons de la stricte technique militaire, puisque d'aucuns en font la clé de l'essor et de la domination de l'Occident. Geoffrey Parker fut le premier à remettre en cause certaines de ses hypothèses⁴⁶. Michael Roberts aurait selon lui exagéré l'importance et le caractère novateur des réformes hollandaises et suédoises. Mais il lui reproche également d'avoir négligé l'impact de la trace italienne, qui serait de son point de vue le véritable déclencheur de la révolution militaire. Geoffrey Parker donne à « sa » révolution militaire un cadre chronologique plus large, qui débute en 1500 et se

⁴⁴ Conférence publiée en 1957 dans les *Essays in Swedish History*.

⁴⁵ Les principales contributions au débat ont été rassemblées dans un ouvrage collectif publié sous la direction de Clifford J. Rogers en 1995 : *The Military Revolution Debate : Readings on the Military Transformations of early Modern Europe*, Boulder. Jean Chagniot fait également le point sur ce débat dans « La Révolution militaire des temps modernes », *Revue Historique des Armées*, 2, 1997, et plus récemment dans *Guerre et société à l'époque moderne*, Nouvelle Clio, PUF, Paris, 2001. Voir également Jean Bérenger (dir.) *La révolution militaire en Europe*, Paris, Economica-ISC, 1998.

⁴⁶ G. Parker, Traduction française : *La révolution militaire, la guerre et l'essor de l'occident 1500-1800*, Gallimard, Paris, 1993.

termine en 1800, quand les armées deviennent assez importantes pour desserrer l'étai de la trace italienne.

Il ne nous appartient pas de prendre position dans ce débat, de défendre l'interprétation de M. Roberts plutôt que celle de G. Parker. Il serait d'ailleurs sans doute plus pertinent de se rapprocher de la vision proposée par Clifford J. Rogers, qui envisage plutôt une "**Évolution** Militaire" depuis la guerre de Cent Ans et la fin du Moyen Age : « La domination militaire de l'Occident repose sur une série de révolutions militaires, chacune tentant de remédier à un déséquilibre introduit par la précédente, plutôt que sur une seule ⁴⁷ ». De longues périodes de stagnation alterneraient ainsi avec de brusques accélérations⁴⁸.

Sans chercher, donc, à rentrer dans la polémique, il apparaît au moins que cette « révolution militaire » entretient avec la cavalerie un rapport singulier, très distancé. Les analyses privilégient en effet généralement l'infanterie, les armes à feu, l'artillerie ou les fortifications, mais le volet équestre de la « révolution militaire » souffre d'un véritable déficit. Celui-ci n'a pas échappé à Laurent Henninger, qui rappelle que les transformations dans la structure, l'équipement, le recrutement ou le rôle tactique de la cavalerie occidentale sont à étudier au même titre que les changements cités plus haut, « que l'on a peut-être trop tendance à considérer comme exclusifs »⁴⁹. Le questionnement à ce propos est d'autant plus légitime que la cavalerie était, jusqu'au début de la période, l'élément prépondérant des combats. Il paraît impossible qu'elle n'ait pas été profondément bouleversée par les transformations intervenues dans l'art militaire.

Enfin, et ce n'est pas là le moindre problème, lorsqu'elle est – rapidement – évoquée, la cavalerie est souvent présentée comme une arme secondaire, voire négligeable. L'arme équestre, et particulièrement la cavalerie lourde de bataille, serait

⁴⁷ Rogers, C. J., « Military revolution of the Hundred Years War », in *The military Revolution Debate: Readings on the military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, Colorado, 1995, p. 57

⁴⁸ Cette prudence méthodologique semble également partagée par Jean Chagniot, pour qui « la révolution militaire à l'époque moderne est un concept qui risque de brouiller les idées car on ne peut y adhérer qu'en sacrifiant la complexité des évolutions et l'extraordinaire diversité des situations pour mieux discerner un dessein en quelque sorte providentiel » ; « La révolution militaire des temps modernes », *Revue Historique des Armées*, 2, 1997, p. 10. Jeremy Black quant à lui distingue trois « révolutions » : 1470-1530, 1660-1720 et 1792-1815. « A Military Revolution ? A 1660-1792 perspective », in *The military Revolution Debate : Readings on the military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, Colorado, 1995, p. 110.

⁴⁹ L. Henninger, « Une conséquence de la guerre de Trente Ans en Europe centrale et Balkanique : le renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales », in *Nouveaux regards sur la guerre de Trente Ans, Actes du colloque international organisé par le CEHD à l'Ecole militaire le 6 avril 1998*, ADDIM, Paris, 1998 p. 94-95.

ainsi affectée par un inéluctable et évident déclin. Symbole de cet effacement, les charges auraient fini par n'avoir pas plus d'impact sur le déroulement des batailles qu'un carrousel sur le champ de mars.

B. Une perspective dialectique

Une telle présentation peut apparaître quelque peu caricaturale. Il faut concéder par exemple que les chercheurs n'ont pas totalement délaissé cet aspect de l'évolution militaire. Ils abordent dans une certaine mesure la question du rôle et de la place de la cavalerie au combat. Pour autant, on observe qu'un certain nombre d'entre eux règlent cette question d'une manière pour le moins expéditive.

Jean Chagniot remarque ainsi que les « adeptes de la révolution militaire » condamnent la cavalerie à un déclin inéluctable dès le XVI^e, en raison notamment de l'importance croissante prise par l'arme à feu et la guerre de siège⁵⁰. L'un des principaux animateurs et initiateurs du débat anglo-saxon, Geoffrey Parker, affirme que les éléments moteurs de la révolution militaire – les progrès de l'artillerie au XV^e siècle et la part prise par le feu en général – entraînent l'éclipse de la cavalerie au profit de l'infanterie dans beaucoup d'armées⁵¹. A la suite de Pavie, « dans tous les pays de l'ouest européen, la cavalerie lourde connut un déclin rapide, relatif et absolu.⁵² »

Quoique plus éloigné des théoriciens de la révolution militaire, J.-F.-C. Fuller remarque également que la cavalerie représentait encore un cinquième de l'effectif total de l'armée espagnole en 1503, et seulement un douzième en 1525. Cette évolution ne lui semble pas être de nature uniquement quantitative : « la puissance de choc de la cavalerie avait tellement décliné que, quelques temps avant sa mort en 1521, Jean de Médicis (le Pape Léon X) définissait ainsi les tâches incombant à la cavalerie : protéger, aller au ravitaillement, observer, fournir des renseignements, maintenir l'ennemi en haleine ». Il n'était plus question de charger⁵³.

⁵⁰ J. Chagniot, « Critique du concept de révolution militaire », Jean Bérenger, (dir.), *La révolution militaire en Europe*, Paris, Economica-ISC, 1998, p.28.

⁵¹ « [...] que ce soit du fait des archers, de l'artillerie de campagne ou des mousquetaires. ». G. Parker, *op. cité*, p. 51.

⁵² *Ibid.*, p. 99

⁵³ Fuller, J.- F.- C., *L'influence de l'armement sur l'histoire, des guerres médiques à la seconde guerre mondiale*, Payot, Paris, 1948, p. 105.

Pour certains le déclin de la cavalerie est même évident bien avant le XVI^e siècle. Ainsi le colonel Costantini, constatant la substitution progressive, au XIV^e, des armes à feu aux anciennes machines de guerre, en conclut que « la suprématie de la cavalerie est alors terminée ». « On le verra à la bataille de Crécy, où les archers et l'artillerie à feu d'Edouard III écraseront la chevalerie française »⁵⁴. Pour William Mc. Neill, le début de ce phénomène est même plus ancien, il serait lié à l'apparition et à la diffusion de l'arbalète .⁵⁵

Mais Jean Chagniot prend ses distances vis à vis de cette thèse, pour le moins radicale. « N'enterrons pas non plus trop vite la cavalerie », prévient-il. Il perçoit ainsi, après 1640, un renouveau des troupes montées, qu'il interprète comme un « démenti » infligé à la révolution militaire⁵⁶. A l'appui de cette remarque, Jean Chagniot rappelle qu'entre 1644 et 1648 les cavaliers de Turenne furent son principal atout face aux Impériaux. Il arrivait en outre, à Leuze par exemple, en 1691, que de grandes formations de cavalerie lourde s'affrontassent « sans être trop dérangées au cours de la bataille par des canons ou des mousquets ». Certes, les charges de la cavalerie française se terminent en désastre à Crefeld (1758) et à Minden (1759), mais, selon Marcel Dugué Mac Carthy, c'est à sa cavalerie que Frédéric II doit la plupart de ses victoires⁵⁷. Enfin l'on ne peut nier que la cavalerie jouera, quelques décennies plus tard, un rôle très important dans les guerres de la Révolution et de l'Empire⁵⁸ .

Cette dialectique historiographique trouve un intéressant écho historique. On peut ainsi observer une véritable opposition de principe entre deux auteurs considérables, placés aux deux bornes de la période moderne. Machiavel, dès le début du XVI^e siècle, condamne sans nuance ni recours l'arme équestre, particulièrement la cavalerie lourde, qu'il juge dépassée et inutile dans les batailles rangées⁵⁹. Ne serait-on pas tenté de voir en lui un prophète de la révolution militaire, annonciateur du règne de l'infanterie et de l'inéluctable déclin de la cavalerie ? Pourtant, deux siècles et demi plus

⁵⁴ Costantini, A. (Col.), « d'Hannibal à Gengis Kahn- la suprématie de la cavalerie (216 av. J.C.- 1281 ap. J.C.) », *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, 1976, p. 30.

⁵⁵ « Au cours des dernières décennies du XIII^e, les arbalétriers devinrent suffisamment habiles et nombreux pour décider de l'issue du combat sur terre ». W. Mc. Neill, *La recherche de la puissance, technique, force armée et société depuis l'An Mil*, Paris, Economica, 1992, p. 82-84.

⁵⁶ J. Chagniot, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, Nouvelle Cléo, 2001, p. 291. Il remarque également que cette contre-révolution militaire n'est évoquée qu'en note par G. Parker, qui n'en donne d'ailleurs qu'une interprétation purement négative.

⁵⁷ Marcel Dugué Mac Carthy, *op. cité*, p.116.

⁵⁸ J. Chagniot, « La Révolution militaire des temps modernes », *Revue Historique des Armées*, 2, 1997, p. 10.

⁵⁹ Machiavel, *L'Art de la guerre*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1954, p. 762-763.

tard, Guibert, qui ne passe généralement pas pour un ardent défenseur de cette arme, affirme au contraire que c'est elle « qui souvent décide des combats et qui complète souvent les succès⁶⁰ ». Plus encore, il se fait fort, dans son *Essai général*, de démontrer tous les avantages que l'on en peut tirer⁶¹. Cette volonté reflète une vision dynamique de l'arme équestre, fondée sur la conviction qu'elle demeure une arme d'avenir et de décision pour qui saura l'utiliser. Nous sommes donc à cent lieues des anticipations machiavéliennes. L'amoindrissement du rôle de la cavalerie lourde est loin d'être évident, alors même que les armes à feu n'ont cessé de se perfectionner.

Loin de clarifier les choses, cette double perspective, historiographique et historique, met en évidence la complexité de la question. Il paraît au moins indispensable de se garder d'une vision trop systématique, où la thèse du déclin n'aurait d'autre alternative que celle d'une cavalerie toujours prééminente. La question serait peut-être finalement moins de savoir si le déclin de la cavalerie est absolu que de se demander comment mesurer la place et le rôle qui lui reviennent effectivement sur les champs de bataille, et en appréhender l'évolution. « Il s'agit moins, comme le remarque Daniel Roche, d'analyser l'évolution de la décadence d'une arme que d'évaluer la capacité de son emploi et l'incertitude qui plane sur les champs de bataille⁶² ». Dans cette perspective, l'étude de la charge, qui place le chercheur au cœur du champ de bataille et du combat de cavalerie, pourrait alors se révéler essentielle.

IV. LA DEMARCHE PROBLEMATIQUE

Les officiers du XIXe aiment à évoquer l'ivresse des charges conduites sabres au clair. Ils nous montrent des lignes d'escadrons, emportant au galop, dans un mouvement irrésistible, de furieux centaures prêts à tout balayer sur leur passage. La dimension épique est évidemment très prégnante dans ce chapitre de l'histoire militaire. Pourtant ce n'est pas cet aspect que nous privilégierons. L'historien ne peut se laisser emporter dans une chevauchée fantastique. Il ne peut s'arrêter à la charge mythifiée, fondée sur des clichés et enrichie des récits de l'Empire. Il faut écarter les images enivrantes, la

⁶⁰ Guibert, comte Jacques de, *Essai général de tactique*, édition de 1772, Paris, Economica, 2004, p.100-101.

⁶¹ Ibid., p.115.

⁶² « Pour un art de la cavalerie, XVe-XXe siècle », Daniel Roche (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002, p.20.

flamboyance des lieux communs, la réalité de la charge est ailleurs. C'est ce que nous enseignent les perspectives dessinées par la nouvelle histoire bataille.

A. Une école méthodologique : la nouvelle histoire bataille

Jean-Pierre Bois rappelait dans la *Revue Historique des Armées*⁶³ le renouvellement considérable dont fait l'objet l'histoire militaire depuis les années 1960. Les initiateurs de ce renouveau, André Corvisier, André Martel, Gaston Bouthoul, lui ont ouvert de nouvelles et fructueuses perspectives. On sait désormais que l'histoire militaire ne se résume pas simplement à écrire l'histoire – le récit – des guerres, mais plutôt l'histoire de la guerre : c'est l'analyse des armées, des institutions et des hommes qui les animent, de leurs rapports avec la société qui les produit. Longtemps négligée, rejetée par les Annales, « l'histoire bataille » bénéficie de ce vent nouveau. « Surchargée d'anecdotes, de bons mots et de scènes édifiantes », cette histoire bataille s'était disqualifiée⁶⁴. Georges Duby, dans son *Dimanche de Bouvines*, fait oeuvre de précurseur et permet sa réhabilitation. Son étude est « une sorte d'ethnographie de la pratique militaire ⁶⁵ ». Elle montre que la bataille, phénomène global, peut aider à la compréhension des structures mentales, sociales et économiques d'une époque⁶⁶. John Keegan joue à peu près le même rôle dans l'historiographie anglo-saxonne⁶⁷.

Une « nouvelle » histoire bataille s'est alors construite, marquée par les travaux d'André Corvisier, Jean-Pierre Bois, et plus récemment du CEHD, d'Olivier Chaline et Hervé Drévuillon⁶⁸. Le point commun de toutes ces études est de considérer l'histoire bataille comme « le moment décisif autour duquel s'organisent toutes les activités que

⁶³ « Approche historiographique de la tactique à l'époque moderne », in *Revue Historique des Armées*, n°2, 1997, p. 23-30.

⁶⁴ Hervé Drévuillon, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, p.11.

⁶⁵ Georges Duby, *Le dimanche de Bouvines*, Paris, Folio Gallimard, 1985(1^{ère} édition 1973), p.10.

⁶⁶ Hervé Drévuillon, op. cité, p.11.

⁶⁷ John Keegan, *The Face of Battle*, New York, 1976 ; *Anatomie de la bataille*, Paris, Robert Laffont, 1976 pour l'édition française. Plus récents, et plus polémiques, les ouvrages de Victor Davis Hanson : *The Western Way of War, Infantry Battle in Classical Greece*, New York, 1989 ; *Carnage and Culture : Landmark Battles in the Rise of Western Power*, New York, 2001.

⁶⁸ André Corvisier, « Le moral des combattants, paniques et enthousiasmes à Malplaquet », RHA, n°3, 1977 ; *La bataille de Malplaquet(1709), l'effondrement de la France évité*, Paris, Economica, 1997. Jean-Pierre Bois, *Fontenoy (1745), Louis XV arbitre de l'Europe* ; Paris, Economica, 1996 ; « Plaidoyer pour une histoire tactique de la guerre au XVIII^e siècle », in *L'armée au XVIII^e siècle*, colloque d'Aix-en-Provence, 1996, Aix, 1999. Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche 1620. Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noësis, 1999. Hervé Drévuillon, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007. La commission « Nouvelle histoire bataille » du CEHD, animée par Laurent Henninger, se donne pour objectif de contribuer au renouvellement et à la réhabilitation de l'étude historique des batailles et du combat. Les conférences de la commission sont publiées dans les Cahiers du CEHD

[l'histoire militaire] étudiée»⁶⁹. Car il apparaît désormais aux yeux de tous que «l'histoire bataille ne peut se faire qu'au terme de l'étude d'un processus convergent de changements militaires, sociaux, politiques et culturels marqués par l'évolution des mentalités et des sensibilités»⁷⁰. L'histoire bataille n'est plus cette étude des «trépidations de surface», antithèse de l'histoire des structures, elle les révèle si on sait l'interroger⁷¹. Elle n'en fait pas moins une large part à l'individu, et aux dimensions essentielles de celui-ci. A des dimensions aussi simples que le courage, la mort, l'acte de tuer⁷². Car le combat est bien au cœur de la guerre, et c'est là un aspect fondamental que l'histoire bataille ne doit évidemment pas négliger.

B. Une approche pluridimensionnelle

Le modèle méthodologique de la nouvelle histoire bataille invite donc à ne pas envisager cette étude comme une histoire des charges (ce qui pourrait être fait dans un ouvrage destiné au grand public), mais bien plutôt comme une histoire de la charge, histoire qui, elle, n'a jamais été entreprise. Ecrire l'histoire de la charge c'est inscrire dans le temps et l'espace une série de questions élémentaires : quels sont les éléments indispensables au déroulement d'une charge ? comment se déroule une charge ? comment la charge renseigne-t-elle sur le rôle de la cavalerie dans la bataille ?

Cette histoire se doit donc d'appréhender toutes les dimensions mises en jeu par la charge, de concilier, selon les mots de Jean-Pierre Bois, «l'affectif» et le «technique»⁷³. Le technique c'est d'abord l'apport de la culture matérielle⁷⁴. Il s'agit là par exemple de comprendre les contraintes liées à l'usage des armes, les effets produits. Cet aspect est indispensable si l'on prétend pénétrer au cœur du combat. Comment comprendre la charge si l'on ignore ce qu'est un sabre, la manière de l'utiliser et les blessures qu'il inflige ? L'aspect technique c'est aussi l'équitation, la façon de monter et d'utiliser son cheval au combat, la vitesse de charge. Ce sont également les cadres, administratifs ou tactiques, qui structurent et animent les armées. Ce serait enfin peut-

⁶⁹ Etienne De Durand, « De quelques difficultés de l'histoire militaire », *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense*, n° 9, p. 192.

⁷⁰ Jacques le Goff, cité par Laurent Henninger, « Pour une nouvelle histoire bataille », *Cahiers du centre d'Etudes d'histoire de la défense*, n° :9 , p.12.

⁷¹ Gorges Duby, *op. cité*, p.8-9

⁷² J.-P., Bois, « Plaidoyer pour une histoire tactique de la guerre au XVIIIe siècle », in *L'armée au XVIIIe siècle*, colloque d'Aix-en-Provence, 1996, Aix, 1999.

⁷³ J.-P. Bois, « L'homme dans la bataille à l'époque moderne », in *Cahiers du Centre d'études d'histoire de la défense*, n° 9 , p.132.

⁷⁴ Cette culture matérielle, définie notamment par Daniel Roche, consiste à appliquer à des objets de la vie courante les pratiques de l'histoire culturelle.

être la tactique proprement dite, l'art de faire évoluer et manœuvrer les unités, de les diriger au combat⁷⁵. Comment dispose-t-on les cavaliers dans l'escadron, les escadrons dans le dispositif de bataille ? Quelle est la doctrine d'emploi de la cavalerie sur le champ de bataille ?

Le domaine de « l'affectif » serait lui aussi très étendu. C'est par exemple le « combat élémentaire » d'Hervé Coutau-Bégarie : « la sphère dans laquelle les calculs savants peuvent se briser sur des réactions primaires incontrôlables ».⁷⁶ C'est la peur, la force, le courage, éléments sans lesquels la tactique reste vaine⁷⁷. Comme le souligne Jean-Pierre Bois, l'historiographie moderne n'a peut-être pas assez insisté sur le degré de courage, de fermeté morale qu'exigeaient des soldats les effroyables batailles rangées des guerres d'ancien régime⁷⁸. Il est indispensable de prendre en compte la tension qui s'accroît dans le cœur de chaque cavalier au fur et à mesure que s'approche la ligne ennemie, qu'il perçoit de plus en plus distinctement le visage, la lame de l'adversaire qui va bientôt lui faire face. Mais on ne peut se limiter au « cœur » et aux émotions des simples cavaliers. Même s'ils sont plus difficiles à appréhender que les officiers, il faut pourtant s'interroger sur leur identité, leurs origines sociales et géographiques. Car ces hommes du rang sont les acteurs anonymes de la charge, ceux que les cadres doivent, coûte que coûte, conduire au combat. Bien entendu, la spécificité du sujet nous conduit à nous poser des questions similaires à propos de leurs montures. La charge de la cavalerie lourde exige-t-elle des chevaux aux caractéristiques physiques et comportementales particulières ? Ces caractéristiques ont-elles évolué avec le temps.

On le voit, il s'agit là d'une perspective très large, qui nous conduit à aborder la question d'un point de vue non seulement historique mais aussi anthropologique, sociologique. Au croisement de toutes ces dimensions se trouve la charge, ce moment de vérité à l'aune duquel on mesure la valeur d'une cavalerie.

⁷⁵ On avait au XVIIIe siècle une définition assez large de la tactique. Selon l'Encyclopédie, la tactique est « la science des mouvements militaires [...] : l'exercice ou le maniement des armes, les évolutions, l'art de faire marcher les troupes, de les faire camper, et la disposition en ordre de bataille ». Guillaume Leblond, article « Tactique », Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Lebreton, 1751-1765, Tome XV, p. 823.

⁷⁶ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Economica, Paris, 1999, p. 102.

⁷⁷ « La science qu'on nomme tactique a bien sa raison d'être ; mais elle est vaine si la courage, l'ardeur, la volonté de vaincre n'animent pas les combattants. » Jean Colin, *Les transformations de la guerre*, Paris, Economica, 1987, p. 77.

⁷⁸ « Le bruit des armes, la poussière et la fumée, l'attente et la peur, l'odeur de la poudre et l'odeur du sang, donner la mort et voir des camarades la recevoir : il fallait que les soldats eussent souvent une vertu rare ». « Approche historiographique de la tactique à l'époque moderne », *Revue Historique de l'Armée*, n°:2, 1997, p. 24.

C. Le plan

Cette étude s'inscrit inévitablement dans une perspective chronologique, visant à mettre en exergue des ruptures, ou au contraire à souligner des permanences. Pour autant une approche exclusivement chronologique ne serait pas sans dangers. Nous risquerions par exemple de ne pas saisir toute la complexité de la charge, de tomber dans les errements de la « vieille » histoire bataille : le récit des batailles, l'anecdotique. C'est pourquoi nous privilégierons une approche thématique, plus « transversale ». Celle-ci a en outre l'avantage de mettre particulièrement en valeur les facteurs qui soutiennent la charge, la déterminent, tout autant d'ailleurs que les éléments qu'elle révèle. Ce travail se présentera donc en trois parties.

La charge est une action de combat, qui se déroule sur le champ de bataille. Sa réussite ou son échec tiennent cependant à des facteurs qui n'ont parfois – en apparence – qu'un rapport assez indirect avec le combat proprement dit. Il s'agit d'éléments qui préparent et déterminent pour une part importante le déroulement des charges. Nous examinerons donc en premier lieu ces préalables indispensables, situés « en amont » de la charge : l'armement (offensif et défensif), le choix des cavaliers et des chevaux, les structures organiques, l'instruction et les exercices. La charge n'est évidemment pas réductible à ces seules considérations, mais les négliger conduirait inmanquablement à laisser de côté une dimension essentielle à sa compréhension.

La seconde partie sera le cœur du sujet. Il s'agira dans ces chapitres de déterminer la morphologie de la charge, c'est à dire la manière dont se structure et s'organise le déroulement d'une charge. Trois principes fondamentaux se dégagent nettement : le choix des armes utilisées pour la charge, la vitesse à laquelle on la conduit, le choc et la façon dont on le conçoit. Ce sont eux qui déterminent la forme d'une charge, qui président à son déroulement. Nous les étudierons séparément afin de saisir les mécanismes propres à chacun d'eux, de comprendre la manière dont chacun pèse sur le déroulement de la charge. Une approche essentiellement thématique risquerait cependant de donner de la charge une image partielle et fragmentée. C'est pourquoi le dernier chapitre tentera de donner une perspective plus globale et synthétique.

Enfin la troisième partie changera d'échelle. Après avoir envisagé la charge du seul point de vue de l'escadron, nous la replacerons dans le cadre plus global du champ de bataille. C'est là le domaine de ce que l'on appelait au XVIII^e siècle la « grande tactique⁷⁹ ». Cet élargissement de la problématique permet de poser la question de la doctrine d'emploi de la cavalerie et de son rôle dans la bataille. Une telle approche implique tout d'abord de rappeler la place de la cavalerie dans les dispositifs tactiques, les ordres de bataille. Il sera ensuite possible d'aborder la manière dont la cavalerie est employée dans la bataille. Nous analyserons pour cela l'articulation tactique des unités – c'est à dire la disposition des unités les unes par rapport aux autres – mais également la façon dont elles sont engagées, dont on combine leurs charges. Il sera temps alors d'étudier dans un troisième chapitre le sujet particulier des charges contre l'infanterie. Une question dont les spécificités font qu'elle ne peut être traitée ailleurs. L'ultime chapitre s'efforcera de mesurer le poids des charges de cavalerie dans le déroulement des batailles de l'époque moderne. Mobilisant tous les acquis des chapitres précédents, nous tenterons de répondre en partie au problème du déclin de la cavalerie.

PREMIERE PARTIE :

⁷⁹ Guibert oppose ainsi la tactique élémentaire et la grande tactique. La première a pour objet de mouvoir les unités tactiques élémentaires dans toutes les circonstances que la guerre peut offrir. La seconde a pour objet de faire exécuter à une armée entière toutes les combinaisons possibles de marche et de combat. Guibert, *op. cité*, p 141-142.

EN AMONT DE LA CHARGE

CHAPITRE I : DES HOMMES ET DES CHEVAUX

On ne peut entamer cette étude sans s'attacher d'abord à ceux qui sont les principaux acteurs de la charge, les cavaliers et leurs montures. Bien sûr, ce sont eux qui risquent leur vie sur le champ de bataille mais, pour les officiers et généraux, ce sont surtout des facteurs fondamentaux à prendre en compte dans le grand jeu de la guerre. De leur comportement, de leurs qualités et de leurs défauts peuvent dépendre la réussite ou l'échec d'une charge, d'une bataille. Cette vérité est évidemment valable pour l'infanterie, mais au facteur humain s'ajoute ici la variable animale. La part de l'imprévisible, celle qui échappe à la planification du commandement, n'en est donc que plus grande.

D'emblée il importe de préciser que les chevaux prennent dans les travaux des théoriciens et officiers une place souvent plus considérable que les hommes. « C'est le cheval qui fait le cavalier ⁸⁰ » disait d'Auvergne. Une telle affirmation, de la part d'un des cavaliers les plus respectés de sa génération, permet de comprendre l'importance fondamentale accordée au cheval dans les écrits des contemporains. Que peut faire un cavalier courageux et déterminé monté sur une carne ? Les spécialistes savent fort bien, en outre, qu'un mauvais cheval s'avère très dangereux dans une troupe. Xénophon observait ainsi qu'un cheval porté à la ruade devait être éliminé, « ces chevaux là sont plus dangereux que l'ennemi ⁸¹ ».

Cette observation préliminaire permet de comprendre que notre analyse ne pourra être tout à fait équilibrée. Elle cherchera à dégager, pour ces deux acteurs clés, les critères qui présidaient au recrutement et à la sélection. Il sera bien sûr nécessaire de dépasser les images du cavalier idéal et du cheval de guerre parfait, construites dans les ouvrages théoriques et les textes normatifs, pour tenter d'approcher la réalité du recrutement. Les contraintes de la guerre obligeaient par exemple parfois les officiers à passer outre les exigences physiques et sociales des ordonnances. La problématique devra être également adaptée en fonction des questions spécifiques à chacun de ces deux facteurs. Dans les deux cas par exemple, il sera utile de s'interroger sur les qualités physiques et morales, sur l'origine géographique, mais l'étude des chevaux devra en outre prendre en compte les problèmes liés aux remotes et la question de la capacité du royaume à satisfaire la demande.

La première partie du présent chapitre tentera donc brièvement de déterminer s'il existait un « profil » du soldat de la cavalerie – que l'on disait alors « légère » – se distinguant de ses homologues des dragons ou des hussards. Dans un deuxième temps nous nous efforcerons de préciser les caractéristiques des chevaux employés pour les charges. Il sera d'ailleurs intéressant d'observer dans quelle mesure les impératifs de la charge pesaient sur le choix de ces animaux. Enfin il conviendra d'aborder de manière assez générale l'organisation des remotes.

⁸⁰ S.H.D./D.A.T., 1MR 1732 f°89, « Observations sur l'équitation », par d'Auvergne, février 1769. Jacques Amable d'Auvergne fut écuyer en chef du manège de l'Ecole royale militaire de Paris de 1756 à 1788.

⁸¹ Xénophon, *Le commandant de la cavalerie*, Paris, Les Belles lettres, 1973. p. 34.

LE CAVALIER

De tout temps la littérature militaire s'est efforcée de dresser le portrait du combattant type, ou tout au moins de réfléchir sur les qualités que l'on considérait indispensables. Ces réflexions apportaient d'ailleurs sans doute autant d'informations sur les sociétés qui les produisaient que sur l'art de la guerre qu'elles étaient sensées servir ; c'est notamment la raison pour laquelle on ne trouve au XVI^e que peu de réflexions consacrées aux simples soldats, fussent-ils cavaliers. Les soldats de l'armée du roi de France ont fait, il est vrai, l'objet de nombreuses études, il peut paraître malgré tout pertinent de se demander si la cavalerie faisait dans ce domaine l'objet d'une réflexion propre. Autrement dit, estimait-on que le combattant à cheval devait posséder des caractéristiques particulières ? D'autre part, ces caractéristiques ont-elles pu varier avec le temps et l'évolution de l'art de la guerre ? Par caractéristiques nous entendons les critères physiques (taille, morphologie), moraux (courage, obéissance ...) et sociaux qui, selon les contemporains, rendaient un soldat apte à combattre à cheval et à mener une charge de cavalerie. Sans vouloir pour autant prétendre à l'exhaustivité, nous tenterons donc de dresser le « portrait » du combattant de la cavalerie lourde, pour ensuite poser la question des critères géographiques de son recrutement.

A. Les critères physiques.

1. Du XVI^e au XVII^e siècle, les critères se précisent

L'homme de troupe n'est pas l'une des préoccupations principales des auteurs du XVI^e siècle. Lorsqu'ils abordent ce sujet c'est généralement sans faire de distinction entre les combattants à pied et à cheval. Il est clair que, au moins dans la première moitié du siècle, la figure dominante du combat et de la charge de cavalerie est encore le chevalier. Le désintérêt pour la question est par exemple manifeste chez Machiavel. Il prendrait les soldats depuis 17 jusqu'à 40 ans, « le cou nerveux, la poitrine large, les bras musclés, les doigts longs, peu de ventre, les reins arrondis, les jambes et les pieds secs⁸² ». Le portrait ainsi dressé semble davantage dessiner la silhouette du fantassin idéal et ne concerne pas particulièrement le cavalier. Il en va de même pour Tavannes

⁸² Machiavel, *L'Art de la guerre*, Œuvres complètes, La pléiade, Gallimard, 1954, p.746.

au début du XVIIe. Ses observations sur les qualités physiques nécessaires aux soldats se limitent aux piquiers aux arquebusiers et aux mousquetaires⁸³. Fourquevaux évoque tout de même l'âge minimum requis, selon lui, pour accepter les jeunes gens dans les troupes à cheval. Ils ne devraient pas avoir moins de 17 ans, et encore ne pourraient-ils pas immédiatement prétendre à devenir homme d'arme. Il leur faudrait en effet attendre au moins six ans et servir d'abord dans les arquebusiers à cheval, les estradiots et les cheveu-légers.

Ce passage par les catégories moins nobles des troupes à cheval paraît nécessaire à Fourquevaux pour acquérir la sagesse indispensable à l'homme d'armes⁸⁴. Ce n'était pas alors la politique de l'armée royale, mais l'on peut penser que cette dimension était d'une certaine façon prise en compte puisque l'ordonnance de 1549 fixe l'âge minimum du recrutement à 17-18 ans pour les archers – qui constituaient la « cavalerie légère » des compagnies d'ordonnance – et 19-20 ans pour les homme d'armes⁸⁵. Même si les auteurs de la première moitié du XVIe siècle ne prennent pas la peine de le préciser, il peut cependant paraître évident que les armes utilisées pour la charge de la cavalerie lourde exigeaient des combattants robustes et endurants. Force et résistance étaient en effet nécessaires pour supporter, durant la charge et la mêlée qui suivait parfois, le poids de la lourde armure complète⁸⁶.

La réflexion devient plus approfondie au cours du XVIIe siècle. Le sieur de Birac, capitaine de cavalerie, s'intéresse de près à l'apparence physique du cavalier. Le capitaine se doit d'être « un peu physionomiste », cela facilite son recrutement car « presque tous les hommes portent sur le front certains caractères, par le moyen desquels on connaît facilement leur comportement et leurs inclinations ». Les qualités physiques demandées sont assez convenues, le cavalier doit être de constitution « forte et robuste », pour supporter les fatigues, avoir le corps « sec et nerveux ». Birac rappelle également qu'il se doit d'avoir le « regard fier ». Une fierté sans doute fondée sur la conviction d'appartenir à une arme « supérieure », sur la nécessité aussi

⁸³ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, Tome XXIII, Paris, 1822, p.208.

⁸⁴ Fourquevaux, Raymond Beccarie de Pavie, seigneur de, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p.22.

⁸⁵ Philippe Contamine, *Histoire militaire de la France*, sous la direction d'A. Corvisier, Paris, coll. Quadrige, P.U.F., Vol. I, p.248.

⁸⁶ Durant la première moitié du XVIe siècle l'armure des gens d'armes reste encore très proche de celle du début des guerres d'Italie. Le harnois complet pesait en moyenne 25 kg.

d'impressionner l'ennemi par une allure intrépide⁸⁷. Quant à l'âge enfin, il faut choisir les cavaliers entre 18 et 35 ans, au delà les hommes ont ordinairement « des défauts incorrigibles et ne se plient pas si bien à la discipline⁸⁸ ».

Les propos de Birac sont en accord avec ceux de Manesson-Mallet au sujet de la constitution, que celui-ci veut « robuste », et de l'âge, les hommes devant être recrutés entre 20 et 30 ans. Toutefois le second retient notre attention sur la question de la taille. Le cavalier, dit-il, « doit être d'une taille médiocre, tant pour la facilité de monter à cheval que pour ne pas l'incommoder⁸⁹ ». Egalement auteur d'ouvrages de géométrie et de géographie, Manesson-Mallet n'est pas un spécialiste de la cavalerie, pourtant son avis ne doit sans doute pas être écarté trop rapidement⁹⁰. Il peut signifier que l'opinion n'était pas unanimement favorable à des cavaliers de grande taille, comme cela sera davantage le cas au siècle suivant.

2. Le XVIIIe et l'obsession de la taille

C'est le XVIIIe qui, sans conteste, accorde le plus d'attention aux qualités physiques du cavalier. Cela est particulièrement vrai à partir de la fin de la guerre de Succession d'Espagne. On le sait, les blocages tactiques observés durant ce conflit conduisirent les officiers et les théoriciens à tirer un certain nombre de leçons. Parce que le temps était à la réflexion, à la remise en cause de la « routine », on ne négligeait donc aucun élément qui aurait pu contribuer à améliorer l'art de la guerre. Le choix des cavaliers, s'il n'était pas de première importance, pouvait être un de ceux-là. C'est par exemple ce que semble penser le sieur de Langeais. Il y a trois choses à observer pour avoir de bonnes et belles troupes, affirme cet officier de cavalerie. Or la première est selon lui « d'avoir de beaux et bons cavaliers ». Sa définition du beau et bon cavalier commence par la taille, qui doit être « raisonnable », de cinq pieds quelques pouces. Il doit également avoir 20 ans passés, de larges épaules, être « nerveux et en force ». Les qualités requises correspondent certainement aux contraintes physiques que doit pouvoir supporter un cavalier, mais Langeais souligne également qu'un cavalier de haute taille, fort et fier, est avantageux parce qu'il en impose à l'ennemi.

⁸⁷ Birac, de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes*, par le sieur de B., Quinet, Paris, 1669, p.30.

⁸⁸ Ibid., p.31.

⁸⁹ Manesson-Mallet, Alain, *Les travaux de Mars ou l'Art de la guerre*, Amsterdam, Janson, 1684-1685 (1^{ère} édition 1671), vol.3, p.94.

⁹⁰ *Description de l'univers*, Paris, D.Thierry, 1683 ; *Géométrie pratique*, Paris, Anisson, 1702.

On peut sans doute retrouver cette idée chez Birac, mais elle de l'ordre de l'implicite, Langeais le fait de manière beaucoup plus claire : il faut choisir de tels hommes car « les cavaliers médiocres » n'imposent pas « une certaine audace, qui imprime l'attention et la crainte ⁹¹ ». On peut relier cette remarque à une idée assez répandue à cette époque selon laquelle le combat se joue en partie avant le corps à corps. La force morale de l'un des deux adversaires, se manifestant notamment par son assurance et sa contenance audacieuse, doit lui assurer une certaine supériorité ⁹². Le comte de Saxe, qui écrit en 1732, quelques années après Langeais, se prononce pour une morphologie légèrement différente. Délaissant quelque peu la stature robuste prônée par Langeais, il veut plutôt des hommes « minces, élancés, et point ventrus ». Il montre cependant une exigence plus affirmée sur la taille. Celle-ci doit être de cinq pieds six à sept pouces (1.76, 1.79 m environ), contre cinq pieds ou cinq pieds un pouce pour les dragons ⁹³.

Au milieu du siècle enfin, le chevalier de Chabo, dans un mémoire très instructif, dresse un récapitulatif assez complet des qualités physiques désirées chez un cavalier. Il commence bien entendu par la taille, qu'il veut depuis cinq pieds trois jusqu'à cinq pieds six ou sept pouces, sans aller plus loin car « plus de hauteur charge le cheval inutilement ». Tous les autres aspects sont ensuite abordés : « ce qui doit être observé avec scrupule est la bonne constitution, la force dans les membres que dénote pour l'ordinaire une face large et ouverte et des épaules larges, bien effacées. La jambe bien faite est moins nécessaire, mais comme elle dénote l'adresse et la légèreté, il ne faut pas la négliger. L'air de guerre gagne à la moustache et c'est assez l'usage que les cavaliers en portent autant qu'ils peuvent. Les cheveux courts et qui frisent naturellement sont les plus agréables ⁹⁴ »

On le voit au travers des propos de ces différents auteurs, le souci de la taille est devenu récurrent ⁹⁵. On le retrouve particulièrement chez les corps d'élite comme la

⁹¹ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.125.

⁹² Louis XIV lui-même se disait ainsi convaincu que « de nombreuses batailles sont gagnées davantage par le bon ordre de la marche et la bonne contenance que par le sabre et la mousqueterie ». *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du Dauphin*, ed. Charles Dreyss, 2 vols., Paris, 1860, vol. II, p112.113.

⁹³ Maurice de Saxe, *Mes Réveries*, Economica, Paris, 2002, introduction de J.-P. Bois, p. 125. Les *Réveries* furent rédigées en décembre 1732. C'est à son père, et uniquement à lui, qu'était destiné le manuscrit. Il ne fut publié qu'après sa mort en 1756.

⁹⁴ S.H.D, 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749. Cf annexe 1

⁹⁵ Dans ses *Cours sur la science militaire*, ouvrage de compilation paru en 1740, Bardet de Villeneuve recommande également de choisir un cavalier « de bonne taille ». Bardet de Villeneuve, *Cours de la science militaire, à l'usage de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie... Tome I. Les fonctions et les*

Maison du roi et la gendarmerie de France⁹⁶. Il est bien sûr possible de nuancer cette exigence, car il était parfois nécessaire de composer avec la réalité et les contraintes du recrutement, notamment lorsque le conflit se prolongeait ou après une bataille meurtrière. Ainsi après la bataille de Leuze (1691), où les Gardes du corps furent particulièrement éprouvés, les officiers furent autorisés à recruter pour ce corps des hommes de cinq pieds quatre pouces au lieu de cinq pieds six pouces demandés auparavant⁹⁷. Il n'en reste pas moins que la taille semble désormais constituer une préoccupation importante. Elle est précisément évoquée par les auteurs, qui désirent pour la cavalerie des hommes de taille relativement haute.

La seconde moitié du siècle voit se confirmer ce critère de sélection. Le comte de Guibert fait même de la taille le critère fondamental de différenciation entre les catégories de troupes montées. « Toute la différence qui peut exister entre les différents corps de cavalerie ne doit consister que dans des hommes et des chevaux plus ou moins élevés et qu'ainsi ce que nous appelons la cavalerie, qui doit être destinée à combattre toujours en escadron et en ligne, doit être composée d'hommes les plus élevés et les plus robustes, tandis que les dragons et les hussards [...] doivent être composés de chevaux plus petits et d'hommes proportionnés ⁹⁸».

Dans la plupart des régiments de cavalerie, la taille minimum avait été fixée à cinq pieds quatre pouces ⁹⁹(1.74m) – même si l'usage semble souvent l'avoir réduit d'un pouce – ce qui correspond à un homme d'une taille assez élevée selon les critères de *l'Encyclopédie*¹⁰⁰. Cet intérêt marqué pour la taille semble donc bien être une réalité. Il se peut qu'il ait atteint des proportions exagérées, comme en témoigne par exemple le marquis de Brézé. Celui-ci regrette que l'on soit peu regardant sur la qualité du recrutement des cavaliers, laissant s'engager des « gens sans aveu » dont « on ne sait

devoirs des officiers tant d'infanterie que de cavalerie, La Haye, Van Duren, 1740, p. 265.

⁹⁶ Augustin Mottin toisait cinq pieds huit pouces six lignes (1.85m). Cette taille considérable fut sans doute pour beaucoup dans son admission en 1757 dans la très prestigieuse compagnie des gendarmes écossais, alors qu'il n'était que le fils d'un artisan pas tout à fait bourgeois. Frédéric Magnin, *Mottin de la Balme, cavalier des Deux Mondes et de la Liberté*, Paris, L'Harmattan, 2003, p.64. Les compagnies de la gendarmerie, appartenant le plus souvent à la famille royale et aux princes de sang, sont les héritières des anciennes compagnies d'ordonnance. Il ne faut pas les confondre avec la compagnie des gendarmes du roi, membres de la Maison du roi aux côtés des Gardes du corps, des Mousquetaires et des Grenadiers.

⁹⁷ A. Corvisier, « Les Gardes du corps de Louis XIV », *XVIIe siècle*, 1960, p. 230.

⁹⁸ Guibert, comte Jacques de, *Essai général de Tactique*, Présentation du Professeur Jean-Pierre Bois, Paris, Economica, 2004, p.105.

⁹⁹ Pascal Monnet, *Les Compagnies d'ordonnance au XVIIIe*, Mémoire de Maîtrise, Université de Paris-IV, 1985, p.60. Cité par Frédéric Magnin, *op. cité*, p.65.

¹⁰⁰ « La grande taille pour les hommes est depuis cinq pieds quatre ou cinq pouces jusqu'à cinq pieds huit ou neuf ». *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société des gens de lettres*, 1751-1780, réimpression en fac-similé, Stuttgart - Bad Cannstatt, Friedrich Formman Verlag, 1966-1967, Article « Homme », par Diderot.

pas seulement d'où ils viennent » et qui ne sont pris « que par leur taille ». « Je sais bien, poursuit-il, que c'est la difficulté de faire des recrues qui fait que les capitaines acceptent tout venant pourvu qu'il ait la taille requise ¹⁰¹ ». D'une manière plus générale d'ailleurs, il se méfie de la tyrannie du paraître et des qualités naturelles qui font « le beau cavalier de parade », elles ne s'accordent pas toujours avec les exigences de la monte et de la guerre¹⁰². C'est sans doute Frédéric-Guillaume qui, en Europe, poussa le plus loin cette obsession de la taille. Agissant pour sa cavalerie comme il l'avait fait pour ses fameux grenadiers, il recruta des géants qui se révélèrent de fort maladroits cavaliers, totalement inaptes au combat¹⁰³.

Même s'il est exagéré d'affirmer qu'ils furent les mêmes tout au long de notre période, les critères physiques du recrutement du cavalier paraissent suivre quelques règles récurrentes. Il doit ainsi généralement être fort, robuste, large d'épaule, de taille élevée ; l'importance de ce dernier élément s'étant particulièrement accru au XVIIIe siècle. Ce « profil » du soldat de la grosse cavalerie est dicté tout à la fois par des impératifs militaires d'ordres généraux – les fatigues des campagnes – et par les contraintes propres à l'emploi de cette catégorie de troupe montée. Utilisée avant tout pour la charge et le choc, elle doit être composée d'hommes suffisamment robustes et vigoureux pour tenir à cheval et s'affronter directement à l'ennemi, le repousser par leur masse et leur force ; voire l'impressionner suffisamment pour qu'il se sente battu avant même le contact. Il n'en va pas de même pour les dragons, qui effectuent davantage des missions de reconnaissance et doivent pouvoir combattre à pied si nécessaire. Les hussards quant à eux escarmouchent et mènent la « petite guerre », il leur faut être vifs et légers, comme leurs chevaux. Nous n'oublierons pas cependant, comme le souligne lucidement le marquis de Brézé, que ces critères, et notamment la taille, obéissaient également dans une certaine mesure à des considérations rien moins que militaires. Enfin, il faut avoir conscience qu'il existait certainement une marge entre le portrait du cavalier idéal désiré par les officiers et la réalité du recrutement. Cette différence variant en fonction des périodes de paix et de guerres, de la durée des conflits.

B. Les critères moraux.

¹⁰¹ Brézé, comte de, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, Tome II, p.17.

¹⁰² Ibid., p.21.

¹⁰³ Brent Nosworthy, *The Anatomy of victory, Battle Tactics 1689-1763*, New-York, Hippocrene Books, 1990, p.164-165.

Tout au moins autant que pour un fantassin on peut s'attendre à ce que la première qualité que les chefs de guerre exigent des cavaliers soit le courage. Mais qu'attend-on encore de lui ? La discipline et l'obéissance, requises des fantassins, le sont-elles également des combattants à cheval ? Ces valeurs, d'ailleurs, peuvent-elles être compatibles avec l'esprit chevaleresque et son héritier, « l'esprit cavalier » ? Cet esprit que Gilbert Bodinier définit comme un ensemble caractéristique de qualités et de défauts : audace, esprit offensif, jugement rapide d'un côté, négligence dans la préparation des opérations, conservatisme, attachement excessif à la technique équestre de l'autre¹⁰⁴.

1. Le courage et la peur

Le cavalier doit-il être plus courageux que le fantassin ? Certains auteurs en tout cas pensent qu'il doit être d'une nature plus hardie et résolue au combat. « Comme c'est le fait de la cavalerie que d'aller chercher et insulter, et non pas de les attendre, explique Birac, c'est aussi pour cela que le capitaine doit choisir ses cavaliers hardis et déterminés[...], d'un esprit vif et résolu, passionné par la bonne gloire et ne craignant rien que la honte ¹⁰⁵». Birac souligne ici une particularité qui ne pourra que s'affirmer au cours du temps. L'augmentation progressive de la puissance de feu de l'infanterie, qui s'accompagne de la disparition définitive des piques fin XVIIe-début XVIIIe siècle, va corrélativement accroître la possibilité du combat à distance entre fantassins.

Au contraire, le mode de combat de la cavalerie lourde, qui repose sur la charge, induit au moins théoriquement la nécessité d'un contact, et la perspective terrible du corps à corps ; et cela même si le feu est utilisé dans la charge au moins jusqu'au milieu du XVIIIe. Le cavalier se doit donc d'être courageux, il est courageux parce qu'il est cavalier, cavalier parce qu'il est courageux. Ce lien consubstantiel est un des principes les plus présents dans les représentations collectives concernant la cavalerie. La bravoure et la folle audace du cavalier sont les fondements de « l'esprit cavalier ». Cet esprit s'illustre par exemple à Fontenoy, où les régiments de cavalerie répètent sans faiblir des charges infructueuses et parfois sanglantes contre la colonne anglaise¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Gilbert Bodinier dans A. Corvisier (dir.), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Paris, 1988, article « cavalerie », p.159.

¹⁰⁵ Birac, *op. cit.*, p.30.

¹⁰⁶ Frédéric Chauviré, *La charge de cavalerie de Bayard à Seydlitz*, Mémoire de D.E.A, Université de Nantes, 2002, p.145-146.

Le cavalier ne connaît-il donc pas la peur ? Le sujet n'est évidemment pas celui que les militaires abordent avec le plus de facilité. Pourtant courage et peur sont deux éléments trop intimement liés pour que les auteurs ne se soient pas, de manière plus ou moins directe, exprimés sur le second. La Noue, que l'on sait pragmatique et lucide, n'hésite pas à en évoquer les manifestations. Ainsi, lorsqu'une troupe est ordonnée en haie, il peut arriver que les hommes de valeur et de courage, ordinairement les moins nombreux, s'élancent gaillardement alors que « les autres qui n'ont guère envie de mordre (qui feignent saigner du nez, avoir une estrivière rompue, ou leur cheval desferré) demeurent en arrière, de sorte qu'en deux cent pas de chemin on voit esclarcir cette longue file, et apparoissent de grandes brèches dedans.[...] Et souvent de 100 chevaux il n'y en aura pas 25 qui enfoncent ¹⁰⁷ ». On est plus explicite encore au XVIIIe siècle. On trouve par exemple chez Mottin de la Balme une réflexion d'une rare franchise.

« Connaît-on aucune action de guerre, exceptée l'explosion d'une mine, qui soit aussi destructive [qu'une charge de cavalerie] ? Trouvera-t-on à l'armée un seul homme qui ne l'apprécie et la redoute en conséquence. J'ai beaucoup regardé dans les actions, inutilement, je n'en ai point vu de tel. Il est nombre de braves qui s'exposent courageusement et affrontent les plus grands dangers, mais la nature ne perd rien de ses droits. La valeur ne pouvant anéantir ses impressions, consiste à les surmonter. On peut donc prendre pour fou, imbécile ou menteur ceux qui se vantent de n'avoir connu aucune altération dans les combats ou ils se sont trouvés¹⁰⁸ ».

La charge de cavalerie, on ne saurait l'oublier, se trouve être le moment de la bataille où l'angoisse et la peur atteignent leur degré maximum¹⁰⁹. Le cavalier se doit donc de dominer sa peur, la « surmonter ». C'est bien là le vrai courage pour nombre d'auteurs. Il y a deux sortes de bravoures, explique également Courtiliz de Sandras, l'une qui ne connaît pas le péril et l'autre qui le connaît et le méprise. La première s'appelle témérité et l'autre véritable valeur ¹¹⁰» Les officiers, surtout nobles, paraissent particulièrement aptes à ce genre de courage. « Un officier dont la naissance a été

¹⁰⁷ La Noue, François de, *Discours politiques et militaires*, Paris, F.E. Sutcliffe, 1967, p.337.

¹⁰⁸ Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.94.

¹⁰⁹ « Les combats de cavalerie sont terribles ; la valeur seule y décide toujours de la victoire, parce que l'on s'y bat d'homme à homme et à l'arme blanche », dit encore d'Authville, *Essai sur la cavalerie tant ancienne que moderne*, Jombert, 1756, p.307.

¹¹⁰ Anonyme (Courtiliz de Sandras), *Les devoirs de l'homme de guerre*, La Haye, Van Bulderen, 1693, p. 111.

secondée par une heureuse éducation, dit Langeais, doit savoir sentir en lui-même que la valeur la plus réelle ne consiste pas à ignorer le danger, [...] mais c'est l'office du devoir envers sa patrie, le serment qu'il a fait à son prince de le servir, qui lui fait exposer sa vie pour soutenir ses intérêts ¹¹¹».

Le devoir et l'honneur apparaissent ainsi comme les principaux ressorts du courage. Le deuxième élément, on le sait, n'est pas à négliger. Ce sont « les exigences de l'honneur ¹¹²» qui poussent les officiers à braver le danger, et le jugement des pairs est impitoyable. Courttilz de Sandras évoque le cas d'un officier de cavalerie de noble condition qui témoigna de faiblesses si « inconcevables qu'il fut obligé de changer de condition pour ne pas apprêter davantage à rire aux autres¹¹³ ».

Mais le simple cavalier est-il capable d'éprouver du courage ? On trouve exprimée, dans un certain nombre d'ouvrages, l'idée selon laquelle les hommes de troupe auraient une certaine forme de valeur guerrière, mais celle-ci est le plus souvent considérée comme de la « témérité ». Ce serait ainsi uniquement « l'ardeur du sang ¹¹⁴», l'inconscience du danger en somme, qui conduirait le cavalier du rang dans la charge. Cette vision quelque peu simpliste est parfois nuancée au cours du XVIIIe siècle. Le chevalier de Chabo reconnaît par exemple au cavalier français un courage naturel et le sens de l'honneur. « Le terme d'honneur n'est pas déplacé, affirme-t-il, la connaissance à l'intérieur du corps apprend qu'il y a dans le cavalier bien conduit beaucoup d'honneur et d'émulation ». La peur de paraître lâche devant ses camarades aiguillonne le soldat: « il est peu ordinaire de voir fuir un cavalier au milieu d'une troupe. Celui que son propre courage ne ferait pas assez fort pour l'y retenir y reste et suit la troupe parce que les autres vont ; il craint la honte et cela suffit ¹¹⁵».

2. Maîtrise de soi et discipline

La prégnance de « l'esprit cavalier », l'image de son courage légendaire, ne doit donc pas masquer le fait que la peur était aussi le lot du combattant à cheval. Mais les autres qualités morales requises pour le recrutement s'écartent également parfois de l'image d'Épinal du cavalier. Ainsi, si Fourquevaux refuse d'incorporer de trop jeunes

¹¹¹ Langeais, *op. cité*, p.151.

¹¹² Expression d'Arlette Jouana, *Le devoir de révolte*, Paris, Fayard, 1989.

¹¹³ Anonyme (Courttilz de Sandras), *Les devoirs ...*, *op. cité*, p.17. « Les gentilshommes excèdent ceux du tiers états en valeur, joint à leur honneur, lequel perdu ils ne peuvent plus vivre » affirme encore Tavannes au début du XVIIe siècle. Tavannes, *op. cité*, p. 209.

¹¹⁴ Langeais, *op. cité*, p.152.

¹¹⁵ S.H.D/D.A.T., 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

recrues dans la gendarmerie, c'est aussi parce qu'ils doivent d'abord abandonner « la fureur et le feu de leur jeunesse » pour devenir « froids et modérés pour savoir se gouverner après sagement parmi les hommes d'arme ¹¹⁶». Cette idée n'est finalement pas si surprenante, elle s'accorde comme nous l'avons vu avec l'image que l'on se faisait alors du véritable courage, lequel, depuis la chevalerie, était distingué de l'antique et sauvage *furor* du guerrier franc¹¹⁷. Au début du XVIIIe siècle, Langeais rappelle encore cette vérité : « le courage ne s'associe pas à une humeur tumultueuse et colérique, le propre du courage est simple ami de la raison ».

De la même manière, le cavalier doit être capable d'obéir et de se plier à la discipline. Ce souci n'est pas proprement nouveau. La Noue, pour soumettre les hommes d'armes trop impétueux, invoquait au XVIe siècle la nécessaire autorité du chef qui, dans une compagnie d'ordonnance, « doit se faire obéir d'amour ou de force¹¹⁸». Cependant l'on sait la difficulté que les capitaines avaient alors à se faire obéir des jeunes hommes d'armes de leur compagnie. Surtout, il semble qu'à partir de la seconde moitié du XVIIe siècle l'exigence de discipline aille croissante. Louis XIV lui-même montre l'exemple et se vante, dans ses mémoires, de la discipline de ses armées¹¹⁹. Même si, comme le pense Pierre Goubert, le point de vue du roi peut parfois paraître optimiste, il n'en reste pas moins que jamais une discipline aussi stricte n'avait été appliquée dans l'armée du roi de France¹²⁰. La cavalerie n'échappe pas à ce mouvement général, et les critères du recrutement des cavaliers en soulignent la nouvelle importance. Birac, nous l'avons vu, veut les prendre entre 18 et 35 ans pour les rendre « agiles obéissants et souples, car les hommes plus âgés [...] ne se plient pas si bien à la discipline ¹²¹». Manesson-Mallet entend également qu'ils ne soient point trop jeunes, « afin d'être plus disciplinable ¹²²». Cette préoccupation ne faiblit pas au siècle suivant. Maurice de Saxe résume une opinion très largement répandue lorsqu'il affirme

¹¹⁶Fourquevaux, *op. cité*, p. 22.

¹¹⁷ Franco Cardini, *La culture de la guerre*, Paris, Gallimard, 1992, p.49.

¹¹⁸ La Noue, *op. cité*, p. 338.

¹¹⁹ Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, présentation de Pierre Goubert, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p.206. « J'entretenais une discipline si exacte dans mes troupes, qu'en ayant envoyé en divers temps chez mes alliés, en Italie, en Hongrie et en Hollande, elles ne donnèrent jamais le moindre sujet de plainte quoiqu'elles eussent eu quelquefois d'assez grands sujets de mécontentements ».

¹²⁰ Imposer aux militaires de tout rang la présence au corps, établir une stricte subordination, faire progresser l'uniformité dans les troupes, tels furent les principaux objectifs de Le Tellier et de Louvois. André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, *op. cité*, p. 401-404.

¹²¹ Birac, *op. cité*, p.31.

¹²² Manesson-Mallet, *op.cité*, p.94.

qu'« après la création des troupes, la discipline est la première chose qui se présente. Elle est l'âme de tout le genre militaire ¹²³».

L'instruction occupant une place de plus en plus importante, il n'est pas non plus étonnant de voir les officiers se préoccuper de l'aptitude des recrues à intégrer l'enseignement qui leur est dispensé à leur arrivée au corps. Chabo présente de ce point de vue la jeunesse comme un avantage, car « les impressions se reçoivent plus aisément, s'effacent moins et le corps plus souple acquiert bien plus vite l'adresse nécessaire au métier¹²⁴ ». Là encore la cavalerie ne se distingue pas particulièrement, elle s'insère dans une tendance de fond qui concerne l'armée dans son ensemble. Tendance qui s'affirme très sensiblement dans la seconde moitié du siècle avec les réformes de Frédéric II, lequel prétendait voir ses armées fonctionner « comme le mécanisme d'une horloge¹²⁵ ».

Les cavaliers étaient-ils pour autant, au XVIIIe siècle, un modèle de discipline ? « L'esprit cavalier », qui s'apparente par certains aspects à un cliché, peut cependant parfois s'incarner dans une troupe ou une action. On voit ainsi à Fontenoy, lors de l'attaque finale, la Maison du roi partir seule à la charge sans en avoir reçu l'ordre pour ne pas laisser à d'autres l'honneur d'entrer les premiers dans la colonne anglaise. Certes, il s'agissait de la Maison du roi, et la bataille fut finalement gagnée, mais le fait que personne ne songea à leur faire grief de cette initiative apparaît très significatif¹²⁶.

C. L'origine des cavaliers

1. La géographie des préjugés

Où pouvait-on trouver les recrues qui correspondaient le mieux aux attentes des officiers ? On peut bien entendu poser la question en terme de recrutement géographique. D'une façon très générale il peut en effet apparaître que certaines régions se prêtent mieux que d'autres au recrutement des soldats. La préférence affirmée pour telle ou telle peut être influencée par certains préjugés. Le rôle du climat, par exemple, n'est pas à négliger. Jean de Tavannes, au début du XVIIe siècle, remarque ainsi que « des pays froids naissent les grands corps et les grandes forces, qui accroissent les

¹²³ Maurice de Saxe, *op. cité*, p. 154.

¹²⁴ S.H.D, 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

¹²⁵ F. Cardini, *op.cité*, p.216.

¹²⁶ Frédéric Chauviré, *La charge de cavalerie de Bayard à Seydlitz*, Mémoire de D.E.A, Université de Nantes, 2002, p.146.

courages ; [...] Aux pays chauds les esprits dilatés par tout le corps, rendent les hommes plus ingénieux et artificieux au péril ¹²⁷». Et c'est donc logiquement dans les « régions tempérées », France, Allemagne, Italie et Espagne, que l'on trouve les meilleurs soldats. Mais certains hommes de guerre à la réflexion plus pragmatiques savaient aussi prendre leur distance avec cette théorie. Fourquevaux, un demi siècle avant Tavannes, rappelle ainsi aux princes qu'ils peuvent se servir de leurs sujets quelque soit le climat puisque l'on peut clairement voir par les exemples anciens « que en tous lieux, soient froids ou chauds, y peut avoir de très bons souldars moyennant de l'exercice et une bonne diligence ¹²⁸».

La théorie des climats n'en allait pas moins se perpétuer jusqu'au XVIIIe siècle. Avec elle se développa également le préjugé sur les tempéraments nationaux. Ce stéréotype influença les écrits d'un certain nombre d'observateur de l'art et de l'esprit militaire, comme Folard ou Mauvillon¹²⁹. Il peut sembler toutefois s'affaiblir à la fin de l'Ancien Régime, puisque Guibert note en 1772 que « les préjugés nationaux, qui séparaient [les peuples d'Europe] autrefois n'existent plus¹³⁰ ». Mais la localisation du lieu de recrutement peut également être plus précise. Tavannes distingue par exemple trois régions de France particulièrement propices au recrutement des cavaliers : la Bourgogne, la Champagne et la Picardie. Pour l'Allemagne, les reîtres sont meilleurs en Poméranie et Franconie¹³¹. Cette dominance des provinces du Nord-Est de la France se retrouve encore au XVIIIe. Le chevalier de Chabo remarque ainsi que les régions où l'on s'enrôle plus volontiers dans la cavalerie sont La Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Thiérache, après elles la Picardie, et à un degré moindre la Normandie et le Poitou¹³².

2. L'ouverture sociale, un mal nécessaire ?

Cependant, le problème se pose moins en termes de simple localisation géographique que d'un point de vue socioculturel ou socioprofessionnel, dans une perspective à la fois plus complexe et plus riche d'enseignements. De par ses liens avec l'ancienne chevalerie, la cavalerie est traditionnellement considérée comme une arme

¹²⁷ Tavannes, *op. cité*, p.206.

¹²⁸ Fourquevaux, *op. cité*, p.3.

¹²⁹ Jean Chagniot, qui remarque « l'affirmation tardive des tempéraments nationaux ». *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001, p.181.

¹³⁰ A présent, explique-t-il, tous les peuples de l'Europe sont en quelque sorte, « mêlés par la similitude des principes de leurs gouvernements, par celles de leurs mœurs, par la politique, par les voyages, par les lettres. » Guibert, *op. cité*, p.59.

¹³¹ Tavannes, *op. cité*, p.207.

¹³² S.H.D/D.A.T., 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

plus « noble » que l'infanterie. Dans le cadre d'une recherche sur l'origine sociale des cavaliers, la question de la part de la noblesse dans la composition des troupes peut ainsi être évoquée. Elle ne se pose guère dans la première moitié du XVI^e siècle, puisque la cavalerie se confond encore, dans l'esprit des contemporains, avec les compagnies d'ordonnances et que celles-ci sont très largement composées de nobles¹³³. Elle devient plus sensible à partir du moment où la croissance considérable des effectifs de la cavalerie lourde rend inapplicable l'idée de recruter majoritairement les combattants dans la noblesse¹³⁴.

Le critère social a pu apparaître problématique à certains dès le début de ce mouvement d'élargissement du recrutement¹³⁵. Ainsi, aux Etats généraux de 1588, l'intrusion récente des roturiers au sein même de la gendarmerie peut paraître anormale aux députés de Paris. Cette ouverture sociale risque à leurs yeux d'en altérer la discipline¹³⁶. Mais surtout, à partir du milieu du XVI^e, et particulièrement avec le début des guerres de Religion, apparaissent de nouvelles unités de cavalerie lourde – même si elles porteront longtemps la dénomination de « cavalerie légère » – dont la composition est beaucoup plus ouverte : les reîtres et les pistoliers, dits aussi cuirassiers ou « corasses ». Ce ne sont pas bien sûr les premières troupes montées à être composées de roturiers, mais il ne s'agissait alors que d'arquebusiers à cheval ou d'estradiots, qui ne méritaient pas le nom de cavalerie. Avec les reîtres et les pistoliers, il est cette fois question d'unités lourdement armées, qui ont pour mission de s'opposer directement aux gentilshommes des compagnies d'ordonnances et des cheveau-légers ; et qui le font plusieurs fois avec succès.

Cette caractéristique sociale des troupes de reîtres est remarquée des contemporains. Tavannes en fait même une des raisons de leur faiblesse : « Tant que les reîtres feront de leurs valets leurs compagnons, qu'ils tourneront à gauche pour

¹³³ Même si, comme le remarque L. Tuetey, les compagnies ne recrutèrent plus si facilement dans la noblesse au fur et à mesure que l'on s'avança dans le siècle. *L'officier sous l'ancien régime, nobles et roturiers*, Paris, Plon, 1908, p.43.

¹³⁴ La question sociale garda au contraire toute son acuité en ce qui concerne le corps des officiers, pour lequel l'ouverture aux roturiers, quoique inévitable, engendra des réactions plus ou moins vives de la part de la noblesse d'épée. Pour l'origine sociale des officiers voir notamment l'étude récente d'Hervé Drevillon, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005.

¹³⁵ Jean Bérenger souligne le processus de démocratisation intervenu dans les troupes françaises durant les guerres de Religion. Les nobles « se sont vus ravir définitivement le monopole du métier des armes, même la cavalerie lourde n'est plus pour eux un domaine réservé ». « Les armées françaises et les guerres de Religion », *RIHM*, n°155, 1983, p.26.

¹³⁶ Jean Chagniot, *Guerre et Société à l'époque moderne*, Paris, P.U.F., 2001, p. 20. A ce souci s'ajoutait également la crainte que ce phénomène n'impose aux populations une charge fiscale accrue. L. Tuetey observe de la même manière que des mesures furent prises dès 1579 « pour arrêter, ou du moins modérer, cette menaçante invasion » des roturiers. *Op. cité*, p.54.

recharger sans se mêler[...] ils seront battus par notre gendarmerie¹³⁷ ». Wallhausen fut sans doute un des plus sévères à l'égard de ces nouvelles troupes de cavalerie. Il oppose très nettement les lanciers, gentilshommes de qualité, aux « lourdauds » que l'on demande pour les cuirassiers¹³⁸. Il regrette que l'on ait surtout cherché l'effet de nombre, au dépend de la qualité, et que la majorité des unités de cavalerie soient désormais composées de «serviteurs apostés ou viles canailles amassées de toute part pour accomplir le nombre¹³⁹».

Au delà des préjugés, certains auteurs avaient cependant conscience que la présence massive de nobles dans les compagnies de cavalerie n'allait pas sans poser problème, notamment en terme de discipline et d'autorité. C'est ce qui conduit Tavannes, qui reconnaît pourtant leur valeur individuelle, à recommander de limiter leur nombre à 15 gentilshommes pour 50 cavaliers¹⁴⁰. « Ils sont imparfaits, pour ne vouloir patienter dans les armées[...] ils perdent souvent les occasions et la réputation de leur capitaine et général, avec un mal si contagieux, que les uns débandent les autres [...]. C'est pourquoi les armées françaises aux guerres d'Espagne se rompaient toujours en hiver, et en ces dernières guerres les capitaines aimaient mieux des soldats que des gentilshommes qui se font caresser, honorer et payer à leur mot¹⁴¹ ». Louis XIII essaya pourtant encore de maintenir une part minimale de nobles dans ses compagnies de cavalerie légère, comme le montre l'ordonnance de 1629¹⁴². Mais ces tentatives étaient illusoires, car les besoins en hommes devenaient désormais trop importants. D'autre part, selon Louis Tuetey, « l'état de simple cavalier était devenu trop humiliant pour que la noblesse voulut bien s'en contenter¹⁴³».

On pourrait alors penser que, à défaut de préserver le rang, on s'attacha au moins à verrouiller solidement le corps des officiers. Cette idée doit être fortement nuancée. Pour la fin du règne de Louis XIV par exemple, Hervé Drévilion a montré que la proportion des officiers sortis du rang était plus importante dans la cavalerie que dans

¹³⁷ Tavannes, *op. cité*, p. 210.

¹³⁸ Wallhausen, J.J. von, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzig, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616.p.17.

¹³⁹ *Ibid.*, p.47.

¹⁴⁰ Tavannes, *op. cité*, p. 209. « Je conseillerais aux capitaines de se contenter de quinze gentilshommes dans le nombre de 50 cavaliers : les soldats se peuvent encourager et discipliner en peu de temps : les courbettes sont inutiles, il suffit de faire trotter et tourner les chevaux dans les charges. »

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴²« Il avait exprimé la volonté de voir les compagnies de cavalerie et d'infanterie remplies des enfants de la noblesse, de telle sorte qu'en chacune il yen ait au moins la quatrième partie. » L. Tuetey, *op. cité*,p. 55.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 55.

l'infanterie. Ainsi 44.3% des officiers subalternes des troupes montées étaient issus du rang, contre seulement 6.3% pour l'infanterie. Cette proportion diminue ensuite avec le grade, mais c'est encore le cas de 10% des capitaines et de presque un quart des majors¹⁴⁴. Bien sûr, tous ces officiers n'étaient pas roturiers, mais la part de ces derniers n'étaient sans doute pas négligeable, a moins pour les grades subalternes. Ce phénomène souligne en tout cas que la cavalerie, « réputée plus aristocratique, se montrait plus ouverte à l'avancement des hommes sortis du rang ¹⁴⁵ ». On y accordait une plus large part à l'expérience acquise « le cul sur la selle ». Car, finalement, « le statut noble de la cavalerie ne tenait pas tant au caractère social de son recrutement qu'à la dignité intrinsèque de l'arme¹⁴⁶ ».

3. Le paysan, recrue idéale ?

Mais au premier rang des préoccupations des différents auteurs, on retrouve surtout l'opposition ville-campagne. Il s'agit là d'un thème récurrent de notre période. Machiavel, dont la réflexion sur les critères de recrutement des cavaliers se trouve assez limitée, établit pourtant ici une différence entre les fantassins et les combattants à cheval. Les premiers doivent être choisis dans les campagnes et les seconds dans les villes. Il ne s'explique pas plus précisément sur ce choix mais l'on peut penser qu'il est lié à sa volonté affirmée de prendre les cavaliers de préférence « parmi les riches ¹⁴⁷ ». Ceux-ci doivent en effet posséder leur propre cheval pour pouvoir prétendre être acceptés dans la cavalerie. La primauté du critère de richesse peut paraître assez limitée, mais il faut se rappeler que l'auteur florentin n'envisageait, en terme de cavalerie lourde, qu'une milice montée ploutocratique qui ne devait jouer selon lui qu'un rôle secondaire dans la bataille. La préférence de Machiavel pour un recrutement urbain ne fera cependant pas école. Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, la prédilection pour les cavaliers issus des campagnes se trouve au contraire clairement affirmée. Manesson-Mallet rappelle que le cavalier doit être d'une constitution robuste et aimer naturellement les chevaux afin d'en avoir un soin tout particulier. « C'est pourquoi les

¹⁴⁴ Calcul effectué pour 18 régiments de cavalerie, durant la période 1705-1709. Hervé Drévilion, *op. cité*, p. 235.

¹⁴⁵ Ibid.

¹⁴⁶ Ibid, p. 294.

¹⁴⁷ Machiavel, *L'art de la guerre*, *op. cité*, p.754. « J'imiterais les Romains, je les [les cavaliers] prendrais parmi les riches ».

cavaliers de la campagne sont préférables à ceux des villes, où il y a plus de délicatesse ¹⁴⁸».

Birac se montre plus explicite, et plus sévère à l'égard de la ville. Il faut prendre autant que possible les cavaliers nés aux champs, dans les montagnes et les lieux stériles, « accoutumés s'il se peut d'aller à cheval, nourris à la chasse et à toutes sortes de fatigues. Car ceux des grandes villes sont ordinairement plus délicats, nourris à l'ombre et aux délices, et les plus incapables de discipline, trouvant insupportables les souffrances de la guerre et s'exposant moins volontiers au danger ¹⁴⁹». On le voit, deux éléments induisent principalement cette prédilection pour la campagne. Les contraintes physiques tout d'abord, puisque le paysan est censé bénéficier d'une constitution plus robuste et d'une résistance plus forte, qui le rendent plus apte à supporter les conditions de la vie militaire que le citadin délicat et amolli. A cette explication, non dénuée de préjugés, s'en ajoute une deuxième propre à la cavalerie. Le cavalier doit non seulement monter à cheval, mais il doit également savoir s'en occuper et lui prodiguer les soins indispensables afin que, compte tenu de la rudesse des conditions de vie en campagne, sa monture ne devienne pas rapidement inutilisable ; ce qui reviendrait à le mettre lui aussi hors d'état de combattre.

Cette préoccupation est bien sûr toujours très prégnante au XVIIIe. « Le goût du cheval est un des préjugés de l'enfance, affirme Chabo, et ce goût est nécessaire pour faire d'excellents cavaliers ». La recrue de la cavalerie doit donc non seulement être un paysan, mais il faut encore qu'elle vienne des provinces où l'on est habitué au cheval, principalement celles où on l'utilise pour l'agriculture. « Il s'en suit que les provinces où il y a un plus grand nombre de chevaux et où les paysans en usent pour cultiver la terre fournissent les meilleurs et le plus grand nombre de cavaliers ». Il pourrait s'agir d'une simple remarque de bon sens, mais l'insistance des différents auteurs sur ce point laisse penser que le non respect de ce critère de recrutement engendrait des difficultés suffisamment importantes pour qu'il ne leur parût pas superflu de le rappeler dans leurs ouvrages. Une telle observation aurait été au contraire en grande partie inutile au XVIe siècle, puisque les compagnies d'ordonnance et une grande part de celles des chevau-légers étaient composées de gentilshommes accoutumés aux chevaux. La méfiance vis à vis des recrues des villes et la condamnation de ce milieu délétère persistent jusqu'à la

¹⁴⁸ Manesson-Mallet, *op. cité*, p. 94.

¹⁴⁹ Birac, *op. cité*, p. 31.

fin de l'Ancien Régime, même dans les discours des plus éclairés des penseurs militaires¹⁵⁰. Le comte de Guibert estime encore que « les peuples laboureurs sont les plus guerriers », et n'a pas de mots assez durs pour « la populace lâche, corrompue et avide de nouveauté qui habite les villes¹⁵¹ ».

La recrue idéale pour la cavalerie serait donc un paysan, un homme robuste et connaissant les chevaux, mais qu'en était-il réellement ? Chabo, qui tente de donner une image aussi fidèle que possible de la composition de la cavalerie française, se montre très nuancé. Il a évoqué, nous l'avons vu, les provinces qui sont selon lui les plus aptes à fournir les meilleurs cavaliers. Mais il s'en faut de beaucoup pour que la cavalerie soit toute entière des gens de ces provinces. Plus des deux tiers sont, ou habitants des villes, gens de famille peu habitués au cheval, ou nés dans les autres provinces du royaume, d'où certains apportent la crainte du cheval bien loin d'en avoir le goût ». « De sorte, conclut-il, que ce n'est pas une expression outrée de dire que le tiers des cavaliers au plus l'est par goût, et les deux autres tiers le sont ou par honneur ou par crainte du châtement.¹⁵² » On est loin semble-t-il des recrues rêvées par les théoriciens et les officiers, mais qu'en est-il de leurs montures ?

II. LE CHEVAL DE GUERRE DE LA CAVALERIE LOURDE, UN CHEVAL POUR LA CHARGE ?

Les qualités du cheval de guerre conditionnent une bonne partie de la réussite de la cavalerie, en particulier lors de la charge. Les ouvrages théoriques, les mémoires techniques et les textes normatifs s'efforcent donc de trouver la manière de tirer le meilleur des chevaux de guerre. Cette réflexion passe en premier lieu par la détermination des qualités nécessaires au cheval de guerre, du point de vue de sa morphologie et de son caractère. Mais est-il possible de se faire une idée précise du cheval de guerre et des qualités qui lui sont propres ? Nicole de Blomac rappelle d'abord l'importance du critère de la taille, notion très significative puisqu'elle permet « d'appréhender la réalité de sa constitution physique et d'évaluer ses potentialités techniques d'utilisation par l'homme ¹⁵³ ». La taille se mesure depuis le dessous du fer

¹⁵⁰ Selon Jean Chagniot la panique des gardes-françaises à Dettingen en 1743 accentua la stigmatisation du milieu urbain comme destructeur des aptitudes militaires. *Histoire militaire de la France, op. cité*, Tome II, p.106.

¹⁵¹ Guibert, *op. cité*, p. 67.

¹⁵² S.H.D, 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

jusqu'à la naissance des crins, c'est la hauteur au garrot. La robe (le poil), la dentition, l'âge sont encore des éléments importants.

Mais pour juger de la morphologie de l'animal, les hommes de l'art et les officiers observaient également d'autres parties essentielles de son anatomie : la croupe, la poitrine, la jointure. Ils pouvaient juger au coup d'œil si la croupe était suffisamment remplie, la poitrine large et la jointure liée. On entrevoit évidemment la difficulté qui guette ici le chercheur. Ces adjectifs pouvaient être tout à fait significatifs pour les spécialistes, ils « parlent » malheureusement beaucoup moins au « piéton » néophyte. Ils laissent également deviner la place importante accordée au jugement d'ordre esthétique dans la définition du « bon » cheval. On ne peut oublier que le cheval est l'un des attributs de la noblesse, savoir le monter est une des bases de l'éducation du jeune noble. En outre la guerre est également considérée comme une occupation noble, et la guerre à cheval comme la manière la plus noble de la faire. Le cheval de guerre n'échappe donc pas à cette « économie du paraître » qui contribue à l'évaluer en tant qu'élément constitutif d'une « logique du prestige », laquelle vise à mettre en valeur le gentilhomme¹⁵⁴. Le cheval, écrit ainsi Jean Duma, participe pleinement à la mise en œuvre du mode de vie et de l'idéal nobiliaire¹⁵⁵. Encore faudra-t-il garder à l'esprit qu'il existe une nette différence entre le cheval d'officier et le cheval de troupe ; les exigences, notamment esthétiques, étant bien moindres à l'égard de ce dernier.

Bien sûr la définition du cheval de guerre ne se limite pas à sa conformation physique. Une monture belle et robuste serait d'un faible secours dans une charge, pour ne pas dire plus, si elle s'avère indocile, rétive ou trop facilement effrayée. Si cette donnée n'est pas prise en compte dans les ordonnances et règlements, elle n'échappe pas pour autant aux officiers, qui ont soin de préciser les qualités « morales » qu'ils attendent de leur monture idéale. On reconnaît d'ailleurs aujourd'hui l'intérêt pour la recherche des études comportementales. Ann Hyland pense par exemple que l'étude de la psychologie et du comportement du cheval, en tant qu'individu et dans son groupe,

¹⁵³ Nicole de Blomac, « Le cheval de guerre entre le dire et le faire », *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe*, sous la direction de Daniel Roche, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, Paris, 2002, p. 57.

¹⁵⁴ Expression de Norbert Elias, *La société de cours*, coll. Champs, Flammarion, Paris, 1985, « chapitre III : l'étiquette et la logique du prestige », p.63-114.

¹⁵⁵ « C'est un signe de prestige pour les nobles », écrit-il encore. Jean Duma, « Guerre, cheval et cavaliers à la Cour de Louis XV au prisme des *Mémoires* du duc de Luynes », *Le cheval et la guerre*, op. cité, p.86-87.

peut pallier le manque d'informations sur les chevaux en Europe à l'Époque médiévale¹⁵⁶.

A. Le cheval de guerre aux XVIe et XVIIe siècles

1. Les destriers de la première moitié du XVIe siècle

Quel est le cheval utilisé au début de notre période ? C'est encore, pour la cavalerie lourde, le destrier hérité de la fin du moyen-âge. On a pu imaginer parfois une sorte de gros cheval de trait aux dimensions énormes, comme le percheron d'aujourd'hui. Cette image est bien sûr erronée. Il ne faut pas non plus tout à fait prendre au pied de la lettre les magnifiques chevaux stylisés d'Uccello, à la masse lourde et pesante, au volume coloré¹⁵⁷. Il semble en fait qu'il faille voir plutôt un solide cheval de chasse. Gervase Phillips rappelle que le cheval de guerre était le résultat d'un élevage sélectif, sa taille et ses caractéristiques correspondaient au rôle tactique qu'on voulait lui voir jouer¹⁵⁸. Il était le fruit de sélections parfaitement opérées, qui visaient à réunir les qualités des chevaux arabes et celles des races européennes plus lourdes¹⁵⁹. Le destrier qui était utilisé au début des guerres d'Italie émergea au XIVe siècle. Sa taille est sujette à débat. R.H.C. Davis suggère qu'il pouvait atteindre 17 ou 18 paumes, Andrew Ayton juge plus plausibles les chiffres de 15 ou 16 paumes¹⁶⁰.

Pourtant, le point crucial est sans doute davantage la carrure du cheval. A partir de l'étude de deux bardes des débuts de la période Tudor, Ann Hyland en arrive finalement à la conclusion que, bien qu'ils fussent capables de porter un poids important, ces chevaux étaient d'une taille modérée mais d'une carrure robuste¹⁶¹. Charles Gladitz affirme qu'il n'y a « pas de doute qu'ils étaient généralement assez gros par rapport aux autres chevaux. Robuste, avec *full quarters* et une taille considérable, le destrier était un puissant et très vigoureux animal, qui pouvait porter son propre harnachement, l'armure et la lance de son cavalier ». La vitesse et l'agilité étaient alors

¹⁵⁶ Ann Hyland, *The warhorse, 1200-1600*, Sutton, 1998, p.1.

¹⁵⁷ Paolo Uccello (1397-1475), *La bataille de San Romano*, huile sur bois, vers 1456-1460.

¹⁵⁸ Gervase Phillips, "“of nimble service” : Technology, Equestrianism and the Cavalry of Early Modern Western European Armies", *War and society*, XX, n°2, October 2002, p. 16.

¹⁵⁹ Liliane et Fred Funcken, *Le costume, l'armure et les armes au temps de la chevalerie*, Casterman, vol.I, p.102.

¹⁶⁰ R.H.C. Davis, *The medieval warhorse : Origin, Development and Redevelopment*, London, 1989, p.69 ; Andrew Ayton, *Knights and Warhorses*, Woodbridge, Boydell, 1994, p.23. Ouvrages cités par G. Phillips, *op. cité* p. 16.

¹⁶¹ Ann Hyland, *op. cité*, p.9.

moins importantes que la force et la puissance¹⁶². Même s'ils n'avaient pas la taille qu'on leur a quelquefois prêtée, les chevaux des hommes d'armes n'en restaient pas moins des animaux impressionnants. Ceux des Français de Charles VIII produisirent ainsi une vive impression à Paolo Giovio lors de leur entrée à Rome : « Leurs chevaux, excellents en puissance et grandeur, se montraient plus terribles parce qu'ils leur avaient coupé les crins et les oreilles ¹⁶³».

Pourtant le destrier n'était pas la seule monture à être présente sur les champs de bataille. Bien qu'il représentât depuis plusieurs siècles l'idéal du cheval de guerre, d'autres chevaux, plus légers, étaient également utilisés au combat. En France, les prémices d'une cavalerie légère semblent pouvoir se deviner dans le cadre des lances que Charles VIII emmena à Naples¹⁶⁴. Mais l'on sait que c'est d'ailleurs, des marches et autres régions frontières de l'Europe du Sud et du Sud-Est, que vint la véritable cavalerie légère, celles des fameux estradiots ou Albanais. Ils étaient équipés de chevaux plus petits et plus rapides, « semblables à ceux des Turcs » précise Commynes¹⁶⁵. N'oublions pas que les Espagnols s'étaient eux-même dotés d'une cavalerie légère de qualité. Ils montaient des chevaux petits, vifs et bien formés, avec de petits étriers et des mors mauresque¹⁶⁶.

Ces deux catégories de chevaux purent se mesurer sur les théâtres des guerres d'Italie. On sait qu'à Fornoue (1495) les Albanais s'occupèrent surtout de piller les bagages. Mais Bayard lui-même, qui dédaignait moins qu'on ne le pense les actions de « course », ou ce que l'on nommera plus tard la « petite guerre », eut à les affronter directement. Le siège de Padoue, par exemple, en 1509, lui en fournit plusieurs fois l'occasion. Surprenant le vénitien Lucas Mallevecche, lui et ses hommes d'armes étrillèrent ainsi des Albanais qui tentaient de les prendre à revers, soulignant ainsi à quel point la confrontation directe était déséquilibrée¹⁶⁷. Les avantages des troupes légères et

¹⁶² Charles Gladitz, *Horse Breeding in the Medieval World*, Dublin/Portland, Four Court Press, 1997, p.157. Ouvrage cité par G. Phillips, *op. cité* p. 16.

¹⁶³ Giovio, P., *Histoire de Paolo Govio sur les choses faites et advenues de son temps en toutes les parties du monde, traduite en français par Denis Sauvage, Historiographe du roi*, Olivier de Harsy, Paris, 1570, p.145.

¹⁶⁴ C'est l'avis de G.T. Denison, *A history of cavalry, from the earliest time*, Mac Millan & Co, London, 1913, p.185. Cf. F. Chauviré, « Bayard, chevalier ou cavalier ? le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, n°139, 2004, p. 13.

¹⁶⁵ Philippe de Commynes, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Flammarion, Paris, 2002, p.586.

¹⁶⁶ Denison, *op. cité*, p. 196.

¹⁶⁷ Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart*, composée par le Loyal Serviteur, Garnier Frères, Paris, 1882,

de leurs montures apparaissent au contraire clairement peu de temps après, lors d'une autre « course », menée contre un parti de 200 cheveu-légers. Bayard leur tend un piège et les défait aisément. Mais la poursuite est plus difficile, les cheveu-légers vont trop vite, ils se seraient tous échappés si le chevalier n'avait fait garder le pont qui menait dans leur place forte¹⁶⁸.

La naissance de la cavalerie se lit déjà dans ces guerres d'Italie. Les troupes montées se diversifient, et avec elles leurs chevaux. A chaque type de monture correspond une mission. Si les robustes destriers sont les mieux adaptés à la charge et au choc frontal, ils sont moins aptes à mener des opérations de reconnaissance ou d'approvisionnement. Leur prix seul suffirait à comprendre que leurs propriétaires voulussent les ménager, mais ce sont surtout leurs caractéristiques physiques qui les rendent impropres à ces offices.

Il semble d'ailleurs, observe G. Phillips, qu'au cours du XVI^e siècle, les éleveurs aient, pour la plupart, favorisé un cheval de guerre de taille moyenne, toujours robuste mais plus rapide et plus agile. Etudiant des bardes utilisées par Henry VIII, A. Hyland estime ainsi que le souverain montait un cheval de 15 paumes¹⁶⁹. Le même Henry VIII avait aussi commencé à introduire dans les écuries royales des chevaux espagnols, turcs et arabes¹⁷⁰. L'élevage mantouan des Gonzague pourrait également constituer un exemple précoce de cette évolution. François II de Gonzague développa considérablement l'élevage prestigieux créé par son grand-père Louis III. Il orienta son élevage vers des chevaux plus légers, les *barberi*, destinés aux courses, les *ginnetti*, aux cheveu-légers et les *corsieri*, chevaux puissants mais prestes et agiles¹⁷¹. On peut observer un exemple très significatif de cette orientation à Fornoue (1496), où François II commandait l'armée alliée opposée à Charles VIII. Rompant avec l'art de la guerre de son époque, il limite l'utilisation des lourds destriers et privilégie la cavalerie légère, faisant appel à des *barberi*. Son choix est dicté par plusieurs critères. La nature du

p.186-187.

¹⁶⁸ Ibid., p. 191-192.

¹⁶⁹ A. Hyland, *op. cité*, p.9-10.

¹⁷⁰ John Tincey, *Ironsides, English cavalry 1588-1688*, Osprey publishing, Botley, 2002, P.20

¹⁷¹ Dominique Fratani, « Les chevaux des Gonzague à la bataille de Fornoue », *Le cheval et la guerre, du XV^e au XX^e*, sous la direction de Daniel Roche, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, Paris, 2002, p.48.

terrain joue bien sûr un rôle, mais il y a également une volonté très claire de favoriser l'agilité et la rapidité, aux dépens de la puissance¹⁷².

Même si leur taille a pu progressivement diminuer, il n'en reste pas moins, cependant, que les chevaux destinés à la charge continuent d'être généralement plus lourds et puissants. Le seigneur de Fourquevaux insiste ainsi, au milieu du XVI^e siècle, sur la spécialisation des tâches. L'armement et les missions attribués aux hommes d'armes et aux cheveu-légers ne permettent pas de les doter des mêmes montures. Les premiers se réservent pour le choc frontal et direct, ils n'ont pas le même souci de mobilité que les cheveu-légers. Leurs armures sont en conséquence, compètes et lourdes, et « pour bien porter un tel faix ils doivent avoir de forts et grands chevaux » ; d'autant que ceux-ci sont également bardés¹⁷³.

2. Quelles évolutions jusqu'au début du XVII^e siècle ?

Le cheval de guerre des écuyers : Salomon de La Broue

Les réflexions de Fourquevaux sont cependant assez brèves. Il faut attendre la fin du XVI^e et le début du siècle suivant pour observer des analyses plus approfondies, de la part des écuyers comme des hommes de guerre. Cela n'est guère surprenant pour les premiers. Les leçons des maîtres italiens d'équitation sont suffisamment intégrées en France pour que des hommes de l'art français élaborent désormais leurs propres doctrines. Même s'il est vrai, comme nous le verrons plus loin, qu'il n'existe pas encore d'équitation militaire à proprement parler, les auteurs n'en abordent pas moins parfois la question du cheval de guerre. C'est le cas par exemple de Salomon de La Broue, auteur du premier ouvrage français d'équitation¹⁷⁴.

La Broue traite notamment du choix du cheval de combat. Il considère en premier lieu l'âge du cheval. Il nuance ici le jugement, assez répandu semble-t-il, selon lequel les « vieux » chevaux seraient plus utiles à la guerre. Les qualités propres à leur âge les rendraient en effet plus dociles et plus faciles à conduire, ce qui ne manque pas d'intérêt dans une charge ou une mêlée. Cela n'est sans doute pas faux mais, pour

¹⁷² Les Italiens devaient, pour attaquer les Français, traverser le Taro et combattre sur les grèves du fleuve, pavées de gros galets, ce qui convenait peu aux chevaux lourds. Il semble également que François II ait pu être influencé par les risques que lui avaient fait courir la lourdeur et la lenteur de sa monture lors d'une échauffourée entre mercenaires allemands et soldats italiens D. Fratani, *op. cité*, p. 49-50..

¹⁷³ Fourquevaux, *op. cité*, p.24.

¹⁷⁴ Salomon de La Broue (deuxième moitié du XVI^e siècle). Gentilhomme Gascon, page du comte d'Aubijoux, il voyagea en Italie où il fut l'élève de Pignatelli. Il revint en France comme écuyer du duc d'Epéron et écuyer ordinaire de la Grande écurie du roi. A la fin de sa vie, alors qu'il était « privé de santé, vieux et presque inutile », il rédigea *Le Cavalerie françois*, en 1593.

l'auteur, les contingences de la guerre altèrent considérablement ce raisonnement. Que les seigneurs qui préférèrent ces montures pour un jour de combat leur fassent donc avant supporter « trois mois de marches, cavalcades et autres fatigants mouvements que l'on fait aux armées », ils regretteront alors, le jour du combat venu, de n'en avoir pas un plus jeune sous eux¹⁷⁵. La Broue fut aussi un homme de guerre, cela lui permet d'envisager quelques unes des réalités concrètes de la pratique de la guerre.

Il apparaît au travers de ces observations que l'on ne peut considérer le choix d'un cheval de guerre du seul point de vue de la charge, quand bien même il s'agirait, comme pour la cavalerie lourde, de sa mission essentielle. Cela ne signifie pas, bien sûr, que La Broue ignore les caractéristiques de la charge et du combat de cavalerie. On le voit d'ailleurs dans la façon dont il traite la question de la taille, second élément pour déterminer la bonté d'un cheval de guerre. Il existait à cette époque différents avis sur le sujet. Lui penche pour les grands chevaux, « mieux à même de soutenir un grand choc et de sortir d'une mêlée ». Il ne pense pas, comme certains, que les petits chevaux puissent compenser, par leur vitesse et leur détermination, les défauts de leur taille et de leur force. Ils ne pourront pas en renverser un plus grand, même, dit-il, en le choquant en pleine course¹⁷⁶. Ces réflexions soulignent deux éléments importants. Tout d'abord il semble exister, à la fin du XVI^e siècle, un véritable débat sur la taille et la stature des chevaux de guerre, ce dont attestent les arguments des partisans de montures plus petites¹⁷⁷. Mais, d'autre part, les défenseurs du « grand cheval », dont est La Broue, ne paraissent pas vouloir reculer.

Enfin, dernier critère du choix, l'auteur examine le comportement du cheval. De ce point de vue il condamne l'opinion de ceux qui veulent que les chevaux de combats soient particulièrement ardents. Au contraire, ils doivent être de nature facile et paisible. Car le cheval coléreux et fougueux n'est pas capable de retenir sa course. Un cheval moins actif et violent pourra garder sa vitesse et sa force pour répondre aux exigences du cavalier. Il sera aussi plus maniable et obéissant lors des mêlées. On ne peut en effet oublier que, au cœur du combat, l'homme qui lutte pour sa vie n'a pas le loisir de

¹⁷⁵ Salomon de La Broue, *Le Cavalerie françois*, édition de 1646, p.133. Selon lui « les chevaux sont dans leur plus belle force entre sept et quatorze ans ».

¹⁷⁶ « Lors d'un choc, explique La Broue, plus le coup donné est grand, plus le cheval doit en supporter un important en retours. » *Ibid.*, p.134.

¹⁷⁷ L'auteur, qui n'y souscrit pas, les résume ainsi : « D'autres préfèrent des petits chevaux, arguant qu'ils sont plus rapides, plus prompts à se relever. Ils pensent aussi que la vitesse et la détermination de ce cheval pourra suppléer sa taille et lui permettre de renverser un grand s'il le choque au plus fort de sa course ». *Ibid.*, p.134.

s'occuper de retenir et calmer sa monture¹⁷⁸. Pluvinel, qui fut sans doute l'écuyer français le plus célèbre du XVIIe siècle, n'en dira pas plus que La Broue sur ce sujet. Il faut donc se tourner vers les officiers et théoriciens militaires.

Le cheval de guerre dans la littérature militaire : réflexions et débats

Trois ouvrages marquent le début du XVIIe siècle. En France tout d'abord, Jean de Saulx-Tavannes, qui relate les haut-faits de son père, Gaspard, rappelle, comme le fera d'Auvergne un siècle et demi plus tard, « qu'une partie de la montre de la valeur du cavalier gît en la bonté de son cheval ¹⁷⁹». Pour autant il ne s'attarde finalement pas beaucoup sur les qualités qu'il exige d'un cheval de guerre. La vraie monture du soldat, explique-t-il, ne doit pas être délicate. Elle ne doit pas avoir d'imperfection. Il tolère cependant que la bouche soit forte, car cela peut se corriger ; encore vaut-il mieux d'ailleurs l'avoir forte que tendre. Cette observation au sujet de la bouche n'est pas sans importance, elle implique de la part de Tavannes une réelle expérience du cheval. La bouche est en effet la partie la plus sensible sur la quelle agissent les aides du cavaliers, si l'on y prend garde elle peut devenir la cause principal des résistances et des incompréhensions¹⁸⁰.

Enfin il importe à l'auteur que les chevaux soient suffisamment forts pour se maintenir dans la mêlée, afin que le cavalier ne soit pas bousculé ou renversé : « le tout est qu'ils soient si forts que l'on puisse demeurer droits dans les combats¹⁸¹ ». Tavannes n'ira pas au delà dans la description du cheval idéal. Mais sa réflexion s'étend tout de même jusqu'à souligner la spécificité des montures des différentes troupes montées. Il rappelle ainsi que les lanciers, qui ne sont presque plus employés à l'époque où il écrit, se doivent d'avoir des chevaux forts et bons, capables de galoper pour permettre à la lance de donner son plein effet. Au contraire les cuirassiers, qui usent des pistolets, n'ont pas besoin de montures de grande qualité, ils peuvent se contenter de « méchants chevaux » sans que cela les empêche de faire leur office.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p.136.

¹⁷⁹ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, Tome XXIII, Paris, 1822, p.209.

¹⁸⁰ Les aides sont les moyens de communication par lesquels s'établit un dialogue entre le cheval et le cavalier. Ce sont l'assiette, les jambes, les mains, la gaulle ou la cravache, le ton de la voix. M. Henriquet, A. Prévost, *L'équitation, un art, une passion*, Paris, Seuil, 1972, P.15, 64.

¹⁸¹ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*. Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VIII, par Michaud et Poujalat, 1838, p.192.

Cette remarque n'est pas propre à Tavannes, elle est même plus largement développée encore chez Basta et Wallhausen. Pour le général italien, il s'agit même là d'une des principales raisons qui expliquent la progressive disparition des lanciers et leur infériorité par rapport aux « corasses ». Les contraintes liées à l'usage de la lance – déjà soulignées par Tavannes – obligent en effet les premiers à posséder de très bons chevaux, des montures « de prix »¹⁸². Ce n'est absolument pas le cas des seconds. Ceux-ci combattent principalement avec leurs armes à feu, ils n'ont donc pas besoin de charger au galop, cette allure est même en l'occurrence plutôt déconseillée si l'on veut effectuer un tir dans les conditions les moins défavorables possible. D'autre part, l'usage du feu les contraint également à porter une armure assez lourde, à l'épreuve des balles, dont le poids n'a rien à envier à celle des chevaliers. Il leur faut donc « un fort et pesant cheval ¹⁸³ ». Ces caractéristiques permettent de monter les corasses à moindre frais, et ainsi de les recruter en plus grand nombre, car ils n'ont finalement besoin que de « chevaux médiocres qui se trouvent partout suffisants ».

En osant l'anachronisme on pourrait dire que Basta pose ici le problème en terme de rapport coût/efficacité. Quels avantages peuvent donc espérer les lanciers, montés sur des chevaux de prix, face à des cuirasses à l'armure pesante, sur des chevaux de moindre valeur ? « Ils risquent ainsi une perte importante sans espérer qu'un petit profit ou même aucun ¹⁸⁴ ». Quant aux arquebusiers à cheval, qui tiennent plus de l'infanterie montée que de la cavalerie, certains seraient tentés de ne les monter que sur des mauvais chevaux. Des montures de prix pourraient les empêcher de mettre pied à terre aussi souvent qu'il le faut, de peur de le perdre. Basta nuance cette idée, qui suppose que l'on n'admet au service que « des gens plus touchés par l'intérêt que par l'honneur ». Mais surtout, l'arquebusier n'en aura que plus de courage, se sachant bien monté, dans les opérations de reconnaissances et d'exploration¹⁸⁵.

On retrouve chez Wallhausen les mêmes catégories de troupes montées et la même problématique concernant leurs chevaux. Mais l'enjeu cette fois est inversé. Pour le capitaine des gardes de Dantzig, le déclin de la lance et le succès croissant des

¹⁸² Basta, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627 (1^{ère} édition 1612), p.72.

¹⁸³ Ibid., p.20.

¹⁸⁴ Ibid., p.72.

¹⁸⁵ Ibid., p.18.

« corasses » est militairement critiquable, socialement inacceptable. La question des montures est un moyen supplémentaire de souligner le mépris qu'il éprouve pour ces pistoliers. Ceux-ci ne seraient finalement pas autre chose qu'une forme abâtardie de lanciers : « Ote lui [au lancier] avec la lance le bon cheval, lui donnant un moindre, pesant et inutile pour une subite violence et ce sera alors un corassier¹⁸⁶ ». Il n'accepte pas l'argument de Basta, pour qui le cheval du lancier constitue justement l'une de ses principales faiblesses. Si la lance est la principale et plus noble partie de la cavalerie, c'est bien au contraire, affirme Wallhausen, parce qu'elle « requiert le cheval de prix et meilleur que tous les autres »¹⁸⁷. Ce cheval, il le faut agile, rapide et fort, car « l'agilité n'est suffisante pour enfoncer les escadrons opposés, ni aussi la violence de la carrière, mais la force laquelle il communique avec son maître est celle qui fait le principal et rompt et dissipe les ordres contraires¹⁸⁸ ».

Certes, le destrier du lancier a besoin d'un terrain uni et plat pour prendre carrière au galop, mais il est faux de prétendre que le cheval de la « corasse » peut se contenter d'un terrain mou et incommode. Il doit être pesant pour supporter le cavalier et sa lourde armure, il lui est donc tout autant nécessaire de disposer d'un terrain uni et dur¹⁸⁹. Wallhausen néglige ici un élément important. Si l'armure du cuirassier est effectivement pesante, il conduit cependant sa charge au trot, et cette allure assez lente l'autorise à s'aventurer sur des terrains un peu plus difficiles. C'est là sans doute un avantage qui, pour n'être pas considérable, n'en demeure pas moins réel. D'une manière générale Wallhausen paraît ne pas comprendre, ou ne pas vouloir comprendre, le principe qui fonde l'argumentation de Basta. Il ne parvient pas à appréhender la guerre en terme d'économie, dans le sens du meilleur effet au moindre coût. C'est justement parce que le cheval du lancier est le plus cher, trop cher par rapport aux avantages qu'il apporte, qu'il est de moins en moins utilisé et que cette catégorie de cavalerie lourde est presque abandonnée..

Après La Broue, Basta et Wallhausen on peut se faire une idée plus claire du cheval de la cavalerie lourde à la charnière du XVIe et du XVIIe siècle. L'évolution soulignée par G. Phillips vers des montures d'une taille moyenne, plus rapides et plus

¹⁸⁶ Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzig, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.28.

¹⁸⁷ Ibid., p.3.

¹⁸⁸ Ibid., p.15.

¹⁸⁹ Ibid., p.16.

agiles est certes valable, mais elle ne doit pas être exagérée. Le contexte tactique doit notamment être pris en compte. L'époque est désormais aux reîtres et autres cuirassiers, qui s'appuient principalement sur les armes à feu. Leur façon de combattre n'est plus la même que celle des lanciers et chevaliers. Leurs chevaux sont également différents, mais pas tout à fait dans le sens envisagé par G. Phillips.

Ce ne sont pas précisément la rapidité et l'agilité qui caractérisent en effet les montures des cuirassiers de cette période. Les qualités physiques que l'on attend de ces chevaux dépendent étroitement de leur emploi tactique et des contraintes de l'armement. Leurs cavaliers sont lourds, ils utilisent le pistolet, ce qui dispense du galop. Les chevaux n'ont donc pas besoin d'être de grande qualité. Ils doivent au contraire être faciles à trouver, suffisamment forts et pesants pour supporter l'homme et son armure, pour être capables de jouer un rôle lors d'un choc ou d'une mêlée. « On se peut servir, dit Wallhausen, de chevaux communs, moyennant qu'ils soient forts et obéissants à la bride ». Les chevaux des officiers et de l'aristocratie, soigneusement élevés et sélectionnés, correspondent certainement à cette idée d'une progression vers plus d'agilité et la vitesse, non pas ceux des simples cavaliers, qui constituent la plus grande part des troupes montées.

3. Au XVIIIe siècle : Vers une remise en cause de la taille ?

Faut-il choisir entre la taille et l'agilité ?

Ces réflexions sont encore valables au début de la guerre de Trente Ans. La tactique n'a pas changé et les armures des cuirassiers sont bien évidemment toujours aussi lourdes. Les chevaux de la cavalerie de Gustave-Adolphe se démarquent par leur petite taille, mais ce n'est pas là un choix de sa part. Cette caractéristique tient en fait aux conditions propres à la Suède, qui rendent très difficile l'élevage de chevaux de hautes statures. Les rôles des montres de 1622 et 1623 permettent de dégager des tailles moyennes pour les montures de la cavalerie suédoise. On compte environ 14 paumes (140 cm) pour un cheval d'officier et seulement 11 à 13 (110, 130 cm) pour les chevaux de troupe. Même ceux des cuirassiers n'atteignaient au mieux que 14 paumes¹⁹⁰. « Ils sont en vérité très vaillants, écrit un auteur anonyme, mais exagérément forts en considération de leur basse stature¹⁹¹ ». Ces petits chevaux durent notamment faire pâle figure lorsqu'ils s'affrontèrent aux hussards ailés dans les guerres que Gustave mena en

¹⁹⁰ R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus, vol. II, cavalry*, Osprey Publishing, Botley, 2003, p.4.

¹⁹¹ *Ibid*, p.4.

Pologne, entre 1616 et 1629. Cette cavalerie d'élite montait en effet d'excellents chevaux. L'usage de la lance comme arme principale les obligeait à employer des montures de grande qualité¹⁹². Une fois en Allemagne, le roi s'efforcera de puiser dans le vivier de l'Europe centrale pour fournir à ses cavaliers des chevaux plus conformes aux normes du temps et faire face aux cuirassiers impériaux.

Dans la seconde moitié du conflit cependant, les conditions qui dictaient le choix des chevaux de guerre évoluèrent quelque peu. L'influence des Suédois se fit en fait sentir dans deux domaines. L'allure de la charge tout d'abord, que Gustave voulait plus rapide. L'armement défensif ensuite, qui s'alléga de manière sensible, à tel point d'ailleurs que les standards de la cavalerie lourde commencèrent progressivement à se rapprocher de ceux des arquebusiers à cheval, considérés jusque là comme de la cavalerie légère. Ces évolutions rendaient moins nécessaires les chevaux pesants et impliquaient au contraire qu'ils fussent un peu plus agiles et rapides. G. Phillips observe ainsi que les auteurs du XVIIe insistent davantage sur l'exigence d'agilité et de légèreté.

Le cheval se doit d'avoir un « bon pied ». John Vernon, officier de la cavalerie du Parlement durant la Guerre Civile anglaise, recommande en 1644 un « cheval habile et agile, d'une stature convenable, de 15 paumes de haut ¹⁹³ ». Quelques années plus tard, Charles V, duc de Lorraine, affirme que le cheval de guerre idéal doit être puissant et bien proportionné plutôt que grand et lourd. Il est important qu'il ait les membres bien faits et un « bon pied »¹⁹⁴. On désire donc désormais que la monture soit plus légère et plus vive que ne l'étaient les lourds chevaux des cuirassiers. Il n'est pas question cependant de sacrifier la taille ou la carrure du cheval. Vernon préconise encore une hauteur de 15 paumes, ce qui était déjà le cas au siècle précédent. Charles V, quant à lui, le veut puissant. Le cheval de la cavalerie lourde doit pouvoir faire bonne figure dans les combats et ne pas désavantager son cavalier lors des chocs.

Les écrivains militaires français de la seconde moitié du siècle sont assez peu disert sur le sujet. Birac, qui consacre pourtant un ouvrage aux officiers de cavalerie, se montre plutôt vague. Le capitaine, dit-il, « achètera les meilleurs chevaux qu'il pourra

¹⁹² Au XVIIe siècle, l'élevage polonais sut concilier les qualités respectives des races locales et des chevaux arabes pour produire un superbe animal, tout à la fois fort, solide et rapide R. Brzezinski, *Polish Winged Hussar*, Osprey Publishing, Botley, 2006, p.26.

¹⁹³ John Vernon, *The Young Horse-man, or the honest plain-dealing cavalier*, London, 1644, p.1. Ouvrage rédigé durant l'hiver 1643-1644. C'était aussi la taille préconisée par John Cruso en 1632, *Militarie Instruction for the cavalrie*, Cambridge.

¹⁹⁴ G. Phillips, *op. cité*, p.17.

trouver, quelqu'ils soient, pourvu qu'ils soient bons et propres, c'est à dire qu'ils ne soient ni trop vieux ni trop jeunes, ni trop petits ni trop grands, en les prenant plutôt plus grands que plus petits, de bonnes jambes, propres pour la fatigue¹⁹⁵ ». On peut difficilement être moins précis. Peut-être cependant faut-il voir ici moins un désintérêt pour la question qu'un grand pragmatisme. Contrairement à Charles V, Birac ne cherche vraisemblablement pas à décrire le cheval de guerre idéal, mais bien plutôt celui que peut trouver le capitaine, celui dont-il devra se contenter. On notera tout de même qu'il émet deux recommandations. Celles-ci correspondent en fait aux deux contraintes qui pèsent le plus sur l'usage du cheval de guerre. Il le souhaite plutôt grand, pour être apte au combat, et doté de « bonnes jambes », pour supporter la fatigue des campagnes. L'auteur rappelle ainsi en passant une des réalités les plus constantes de la guerre à cheval : le combat n'occupe qu'une petite partie du temps, le reste s'écoule en marches et contre-marches, qui épuisent les hommes et les montures. La Broue, nous l'avons vu, avait déjà formulé cette vérité à la fin du siècle précédent.

Un contemporain, de La Touche, apporte une vision quelque peu différente du cheval de guerre. Ce n'est pas tout à fait en homme de guerre qu'il l'appréhende, puisque son ouvrage a trait à l'escrime. Mais c'est l'un des seuls à évoquer l'escrime à cheval, sa conception du « bon » cheval peut donc s'avérer instructive. Il la développe d'ailleurs de manière assez détaillée, principalement en ce qui concerne la taille et la stature. « Il faut que le cheval soit fort et de grande taille », affirme-t-il à ce sujet. « Tout le monde sait que la force du cheval augmente celle du cavalier. En effet il est certain qu'il ouvrira plus facilement une presse, qu'il renversera par son poids le cheval de l'ennemi, et que les coups que l'on donnera tombant de haut en bas auront beaucoup plus de force¹⁹⁶ ». De La Touche parle en technicien du combat, dont il semble connaître la réalité concrète. Son point de vue est sans ambiguïté, une haute taille et la puissance du cheval demeurent des critères fondamentaux.

Ses propos laissent toutefois deviner, comme le suggère Gervase Phillips, qu'il existe alors un débat entre les partisans des grands chevaux et ceux des barbes et autres montures de plus petite taille. Certains les estiment, explique ainsi l'auteur, « parce qu'ils ont plus d'adresse et de légèreté, et il est vrai, concède-t-il, que les barbes peuvent servir dans une passade ou dans un combat particulier ». Cependant on peut aussi trouver des grands chevaux qui aient de l'adresse et de la légèreté, et surtout ce type de

¹⁹⁵ Birac, *op. cit.*, p.33.

¹⁹⁶ La Touche, Philibert de, *Les vrais principes de l'épée seule*, Paris, 1676, p.95.

combat ne correspond pas complètement au combat de cavalerie en escadron et ne répond pas aux mêmes exigences. Les chevaux de grande taille ont tant d'avantages, « quand on se bat en troupe et dans les batailles, que je crois qu'on les doit préférer ». Pour le reste de La Touche ne demande à sa monture que des qualités attendues : « il faut aussi que le cheval soit vigoureux et courageux pour faire un effort quand il en est besoin, qu'il ait la bouche bonne et de l'adresse, [...] afin qu'on puisse l'arrêter ou le tourner comme on voudra pour gagner la croupe de l'ennemi ou pour quelque autre dessin ¹⁹⁷ ». Une limite apparaît cependant dans sa présentation du parfait cheval de guerre. Contrairement à Birac, il ne s'attache qu'aux exigences du combat proprement dit, et laisse de côté les éléments liés aux autres contraintes des campagnes militaires.

La mise en parallèle de ces écrits avec ceux de Vernon ou de Charles V permet de dégager deux axes de réflexion importants. Tout d'abord ils permettent d'affirmer que la puissance du cheval, sa forte stature et sa haute taille, restent des caractéristiques auxquelles les officiers accordent une grande importance, en raison de la nature même du combat entre unités de cavalerie lourde. D'autre part, ils témoignent également du réel intérêt que l'on semble porter désormais à l'agilité, à la légèreté du cheval de guerre et, par voie de conséquence, ils soulignent la remise en cause des chevaux de grande taille par certains auteurs. La taille est de façon évidente un des critères fondamentaux pour les chevaux de guerre.

Le recul de la taille dans les ordonnances royales à la fin du siècle

Ce souci de la taille, et le débat qui en est désormais le corollaire, transparaissent nettement dans les textes organiques de la monarchie française. Celle-ci s'en préoccupe et tente de la fixer par ordonnance. L'ordonnance du 25 septembre 1680 prévoit pour les cavaliers des chevaux de quatre pieds sept pouces environ (1.48 mètres). Il ne doivent en tous les cas pas dépasser quatre pieds huit pouces (1.51 mètres), et ne pas être inférieurs à quatre pieds six pouces (1.46 mètres)¹⁹⁸. On le voit, la taille maximum prescrite n'est guère éloignée des 15 paumes préconisées par Vernon. Pourtant la cavalerie va se heurter à quelques contraintes qui conduiront à revoir à la baisse la taille souhaitable. Le roi fut en effet informé que « les chevaux de la taille [de l'ordonnance

¹⁹⁷ Ibid., p.96.

¹⁹⁸ Ordonnance du 25 septembre 1680. Briquet, Pierre de, *Code militaire ou compilation des ordonnances des rois de France concernant les gens de guerre*, Paris, Prault père, 1761, Tome 2, p.32.

de 1680] étaient extrêmement chers, et [...] que ceux de moindre taille subsistaient plus aisément et supportaient mieux la fatigue ¹⁹⁹».

Cette observation traduit la difficulté à laquelle se trouve confronté le royaume pour équiper les troupes montées. Mais elle montre également que les autorités se doivent de prendre en compte les impératifs concrets de la logistique, particulièrement la « subsistance » des chevaux. On constate enfin qu'elles se préoccupent aussi de la résistance à la fatigue. Une préoccupation qui n'est pas nouvelle, mais souligne que l'on entend que la cavalerie lourde ne soit pas cantonnée aux actions de choc, et prenne sa part aux marches, aux opérations de fourrage ou de reconnaissance. On sait d'ailleurs que les cavaliers de la Maison du roi eux-mêmes contribuaient, sous Louis XIV, aux détachements qui allaient « prendre langue de l'ennemi ». L'ordonnance du 25 octobre 1689 prévoit donc une légère diminution, en établissant également une différence entre les chevaux de la gendarmerie et les régiments de la cavalerie que l'on disait alors légère²⁰⁰. Les premiers devront être compris entre quatre pieds sept pouces (1.47 mètres) et quatre pieds cinq pouces, les seconds entre quatre pieds six (1.44 mètres) et quatre pieds quatre pouces. Deux ans plus tard, une nouvelle ordonnance, qui ne concerne que les chevaux de la cavalerie légère et des dragons, vient confirmer et accentuer l'orientation dessinée dans la précédente. Pour les premiers, la taille ne devra pas dépasser quatre pieds quatre pouces (1.39 mètres), ni faire moins de quatre pieds deux pouces (1.34 mètres)²⁰¹.

On observe donc une succession d'ordonnances en quelques années. Leur fréquence traduit sans doute les difficultés de remonte de la cavalerie, mais elle souligne également de façon assez claire une tendance à la diminution de la taille des chevaux de guerre. Ceux de la gendarmerie, épargnés par la dernière ordonnance, paraissent un peu moins concernés. Il s'agit de l'élite de la cavalerie, employée en première ligne du dispositif lors des batailles. Cette utilisation tactique, en plus du souci d'ostentation propre aux cavaliers de ces unités, a dû jouer pour expliquer que l'on maintient une taille un peu plus élevée. Mais les montures de la cavalerie légère passent de quatre pieds huit pouces à quatre pieds quatre pouces au maximum, soit une diminution conséquente de presque dix centimètres. La prise en compte du choc et la nécessité

¹⁹⁹ Ibid., p.33.

²⁰⁰ La gendarmerie, qui constituait la « grosse cavalerie », était composée des unités de la maison du roi et des compagnies de gendarmerie héritières des anciennes compagnies d'ordonnances.

²⁰¹ Ordonnance du 24 novembre 1691, Briquet, *op., cité*, p.32.

d'avoir des chevaux de haute stature pour tenir dans la mêlée paraissent reculer devant les contraintes logistiques et le souci de la polyvalence.

B. Le XVIIIe siècle : de nouvelles exigences.

Ce souci de la taille ne disparaît pas avec le nouveau siècle. La question de la taille paraît au contraire prendre une plus grande importance au XVIIIe. Ce fait, remarque Nicole de Blomac, est significatif de l'intérêt particulier porté par ce siècle à tout ce qui permet une lecture scientifique et mathématique de la nature. Un intérêt qui explique d'ailleurs sans doute en partie que les auteurs se montrent également plus explicites sur les autres critères qui définissent le cheval de la cavalerie lourde. C'est pourquoi nous traiterons séparément ces deux axes : la taille d'une part, en marquant la rupture du milieu du siècle, les autres caractères physiques et psychologiques de l'autre.

1. L'appréciation de la taille dans la première moitié du siècle

Le débat sur la nécessité d'avoir des montures de grande taille paraît toujours d'actualité. C'est ce que semble montrer le maréchal de Villars. Dans un mémoire de 1701 il juge ainsi indispensable de ne plus ordonner aux capitaines d'avoir de grands chevaux. Il aimerait au contraire que le roi donne à nouveau « des ordres comme ceux qu'il [Villars] a reçu autrefois²⁰² ». Cette phrase fait sans doute référence aux ordonnances de la fin du siècle précédent, et laisse supposer qu'à la veille de la guerre de Succession d'Espagne, on était revenu à une prédilection pour des montures plus grandes. Ses arguments rejoignent d'ailleurs les idées déjà évoquées dans ces ordonnances. « Premièrement par la cherté, étant plus difficile de soutenir une cavalerie qui coûte trois fois plus cher que celle de nos ennemis. En second lieu les grands chevaux ne peuvent fournir une course ni pâturer aisément ». Les chevaux de taille médiocre lui paraissent s'entretenir et se maintenir plus facilement que les grands, comme le montre le régiment de Courtandon. Celui-ci, observe-t-il, est « bas monté et c'est presque le seul de cette armée dont les chevaux sont en bon état ²⁰³ ». Des raisons très pragmatiques, qui font intervenir des contraintes d'économie, de subsistance et de polyvalence.

²⁰² S.H.D./D.A.T., 1M 1725, f°1, « Mémoire de Villars, 30 octobre 1701 ». Cf annexe 2

²⁰³ Ibid.

La fin de la guerre de Succession d'Espagne fut suivie d'une période de paix relative qui permit aux officiers et théoriciens de tirer les leçons du conflit, de débattre sur les améliorations à apporter à l'art de la guerre. Du point de vue du cheval de guerre, le débat est toujours ouvert. Tous les officiers de cavalerie ne paraissent pas partager l'avis exprimé par Villars, au début du siècle, sur la taille des montures. C'est le cas notamment de Langeais. Cet officier explique en effet que la taille la plus adaptée est une hauteur de quatre pieds neuf pouces (1.53 mètres), c'est à dire sensiblement plus que les ordonnances auxquelles se référerait apparemment Villars. Non pas qu'il méconnaisse les réalités des campagnes, mais son choix repose davantage sur les contraintes liées aux charges de cavalerie.

Les chevaux, explique-t-il, doivent être « larges et bien traversés, assez forts pour bien résister à la trousse, et s'il se peut encore, légers, pour faire les courses qui sont nécessaires, car un cheval lourd se fatigue aisément²⁰⁴ ». La résistance à la fatigue passe au second plan, et c'est bien la capacité du cheval à relever le défi du choc qui prime. Langeais insiste d'ailleurs sur cette nécessité : « par la taille que je fixe aux chevaux c'est pour suivre l'opinion où je suis de croire qu'un petit cheval n'ayant pas la force d'un grand, lorsqu'il s'agit d'entrer dans un escadron, il ne peut y causer le même effet, par le choc et le froissement de l'épaule²⁰⁵ ». L'auteur réclame donc des chevaux de la même taille que ceux qui équipaient la cavalerie lourde au XVIe siècle. Serait-il un officier aux vues trop traditionnelles, voire anachroniques ? La réponse n'est pas évidente car il apparaît que ses observations trouvent un écho dans les écrits de Maurice de Saxe.

Dans ses *Réveries*, celui qui n'est pas encore le vainqueur de Fontenoy penche en effet très clairement, lui aussi, pour des chevaux de grande taille. Pourtant il n'ignore pas plus que Langeais que le cheval de guerre de la cavalerie lourde doit être apte à supporter la rudesse du service de campagne²⁰⁶. Il met d'ailleurs particulièrement en garde contre les chevaux « gras », ces animaux que l'on ne sort pas assez des écuries, qui s'empâtent et n'endurent plus les fatigues de la guerre. Mais le fait que les chevaux ne doivent pas être « gras » ne signifie pas qu'il faille les accepter de médiocre taille. Au contraire, ses exigences de ce point de vue vont au delà de celles de Langeais. « La

²⁰⁴ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.126.

²⁰⁵ Ibid., p.126.

²⁰⁶ Maurice de Saxe, *op. cité*, p. 124. Il faut que la cavalerie « soit montée sur des chevaux que l'on ait rendu propres à endurer la fatigue ».

cavalerie, préconise-t-il, doit être montée sur des chevaux forts et épais : les chevaux allemands sont les meilleurs ; ils ne doivent jamais être en dessous de cinq pieds deux pouces²⁰⁷», c'est à dire environ 1,65 mètres ! Une telle taille implique que l'auteur accorde la priorité à la charge dans la doctrine d'emploi de la cavalerie lourde. Il s'en explique d'ailleurs très clairement : « la cavalerie doit être distinguée en deux espèces, savoir la cavalerie et les dragons. [...] De la première ; qui est la véritable cavalerie, il en faut peu parce qu'elle est coûteuse. [...] Elle ne doit faire autre service dans une armée que celui des grandes gardes ; jamais d'escortes ; jamais de détachemens éloignés, ni de courses : et l'on doit la regarder comme la grosse artillerie qui marche avec l'armée : aussi ne doit-elle servir que dans les combats et les batailles²⁰⁸ ».

L'accent ne doit donc pas être mis sur la polyvalence. Bien au contraire, la cavalerie doit se préserver pour ce qui constitue sa raison d'être selon Maurice, l'action de choc. Ces considérations n'empêchent pas la taille prescrite par le comte d'être particulièrement élevée. Cela peut sans doute s'expliquer par la nature même des *Rêveries*. Dans ces écrits, qui n'étaient pas initialement destinés à la publication, l'auteur envisage une armée idéale²⁰⁹. Il ne paraît pas s'embarrasser, par exemple, des contraintes liées à la fourniture et à l'achat de telles montures. Même s'il n'en désire qu'un nombre mesuré, il peut sembler assez difficile pour un royaume comme celui de France d'envisager réellement de monter tous ses régiments sur des chevaux aussi grands et coûteux.

Il semble en tout cas que Langeais et le comte de saxe ne soient pas des théoriciens isolés. Un an après que le second a rédigé ses *Rêveries*, l'ordonnance du 28 mai 1733 vient souligner la préférence des officiers pour les chevaux de grande taille. « Quoique la taille des chevaux ait été réglée par différentes ordonnances, constate cette dernière, néanmoins les capitaines achètent des chevaux beaucoup plus élevés que ce qui est prescrit par lesdites ordonnances ». En conséquence la monarchie se doit de légiférer pour limiter les abus. Mais elle sait cependant devoir également tenir compte de la réalité, et entérine en partie l'état de fait. Il ne sera dorénavant « point reçu de chevaux pour la remonte de la cavalerie légère au-dessus de quatre pieds huit pouces ou

²⁰⁷ Ibid., p. 125.

²⁰⁸ Ibid., 125.

²⁰⁹ D'autre part, comme l'a noté Jean-Pierre Bois, « ce précurseur s'intéresse peu à la cavalerie, ignore l'artillerie ; il ne peut s'abstraire totalement de la routine, il a pensé ce qu'il a vécu comme soldat des guerres de l'Europe centrale plus que comme combattant des guerres de grandes nations ». *Maurice de Saxe*, Fayard, Paris, 1992, p.205.

quatre dix pouces au plus²¹⁰ ». Cette taille se trouve être nettement au-dessus de celle prescrite dans l'ordonnance de 1689, et surtout dans celle de 1691 (quatre pieds quatre pouces).

Ainsi les souhaits de Villars ne paraissent pas avoir été suivis. On ne peut bien sûr pas exclure qu'un véritable débat existe encore sur le sujet. Mais la préférence d'une partie non négligeable des officiers de cavalerie va visiblement aux chevaux de stature relativement haute. Les hommes de l'art semblent d'ailleurs abonder dans leur sens. La Guérinière, l'écuyer le plus marquant de la première moitié du siècle, préconise en effet également une hauteur de quatre pieds neuf ou dix pouces. C'est celle, dit-il, qu'on demande en France dans presque tous les corps de cavalerie²¹¹. La monture de la cavalerie lourde de la première moitié du XVIIIe siècle demeure donc, malgré tout, d'une taille très proche de celle de sa devancière du siècle précédent.

2. L'augmentation de la taille dans la seconde moitié du XVIIIe.

La seconde moitié du siècle voit la question de la taille prendre une importance accrue. Il semble même que l'on aille vers une augmentation sensible de la taille des chevaux de guerre. Au milieu du siècle le changement n'apparaît pas encore de manière très flagrante. Le chevalier de Chabo propose, dans un mémoire de 1749, une taille tout à fait conforme à celle de ses prédécesseurs. La taille, rappelle-t-il tout d'abord, constitue la première qualité que doit avoir un cheval de cavalier. Celle-ci est fixée dans le royaume entre quatre pieds huit pouces (1.51 mètres) et quatre pieds dix pouces (1.57)²¹². Les arguments de Chabo ne se différencient pas non plus de ceux qui ont été présentés dans les premières décennies du siècle. Il s'agit en premier lieu d'avoir une monture apte à fournir une charge, qui ait donc de la force et assure « les avantages que l'homme tire de l'élévation pour le combat ». Des chevaux plus grands seraient une charge pour l'état car il faudrait les faire venir en grand nombre de l'étranger. Il serait aussi plus difficile de les faire subsister, sans pour autant qu'ils soient « ni plus vigoureux ni plus légers ». Cette taille est donc « la plus désirable », « la plus usitée »²¹³.

²¹⁰ Ordonnance du 28 mai 1733, Briquet, *op. cité*, Tome 2, p. 12.

²¹¹ La Guérinière, François Robichon de, *L'École de cavalerie. Contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval*, Collombat Paris, 1733, p. 151. La Guérinière parle pour ces montures de chevaux « de médiocre stature ». Ce jugement est à relativiser car les chevaux qu'il monte et dresse habituellement sont ceux des manèges de l'aristocratie, leur taille est généralement supérieure à celle des chevaux de troupes, même dans la cavalerie lourde.

²¹² S.H.D./D.A.T., 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

²¹³ *Ibid.*

Il semble en fait que l'évolution, qui n'est pas encore perceptible chez Chabo, se soit accélérée dans les décennies qui suivent. L'accroissement de la taille moyenne des étalons royaux des haras du royaume en est une manifestation. En 1732, observe Nicole de Blomac, celle-ci atteignait rarement les cinq pieds (1.62 m) et, mis à part les chevaux du Nord et certains carrossiers du Cotentin, elle était plus souvent proche des quatre pieds quatre pouces (1.41 m). La situation paraît avoir évolué dans les années 1770, la taille s'est uniformisée et élevée : les étalons toisent presque tous de quatre pieds 10 ou 11 pouces à 5 pieds et plus²¹⁴.

Ce changement peut être rapporté à une évolution assez générale de la demande : les exigences du luxe, les routes de meilleur qualité..., différents éléments jouent en faveur de chevaux de plus grande taille. Du point de vue de l'armée, une considération particulière intervient également : l'augmentation de la taille des recrues. Même si cette élévation concerne principalement les régions situées au nord d'une ligne Saint-Malo /Genève, il devient nécessaire de faire évoluer dans le même sens la taille des chevaux devant équiper les nouvelles générations de cavaliers²¹⁵. Le rapport entre la taille des montures et celle des hommes qui les utilisent apparaît en effet très important aux yeux des contemporains. Cette préoccupation transparaît par exemple dans les écrits de Boussanelle en 1764. L'auteur déplore que la cavalerie d'avant la guerre de Sept Ans, qui était composée « d'hommes de la plus haute taille et la plus forte carrure, avait, contre toute proportion des chevaux trop fins et trop bas, et par conséquents moins propres à la grande fatigue, au poids des fourrages, au coup de poitrail et au heurt indispensable de ses combats²¹⁶ ». C'est également l'avis de Voyer d'Argenson, directeur général des Haras et inspecteur de la cavalerie. Un déséquilibre entre la taille du cavalier et celle de sa monture ne peut qu'être désavantageux, « il n'en résulte en hommes et en chevaux que des masses d'un mauvais service ²¹⁷».

A cela s'ajoute, au lendemain de la guerre de Sept Ans, l'intérêt nouveau manifesté pour le galop. Celui-ci est désormais envisagé comme l'allure la plus adaptée à la charge de la cavalerie lourde, ce qui ne peut manquer d'influencer l'exigence en matière de taille et de force. Enfin on n'oubliera pas non plus que, même à cette période, l'armement et l'équipement des cavaliers constituent un poids non négligeable

²¹⁴ Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Belin, Paris, 2004, p. 169-170.

²¹⁵ Ibid., p.170. « Disposant d'une meilleure alimentation dans ces terres à blé cultivées avec des chevaux, tout individu né au nord de la ligne Saint-Malo/ Genève grandit plus vite que ses contemporains vivant plus au sud ».

²¹⁶ De Boussanelle, *Réflexions militaires*, Duchêne et Durand, Paris, 1764, p. 2.

²¹⁷ N. de Blomac, « le cheval de guerre », *op.cité*, p. 58.

pour le cheval, qui doit donc être suffisamment robuste pour supporter ce fardeau²¹⁸. Même si la suppression de la cuirasse en 1765 permet d'alléger cette charge, la remarque de La Porterie, en 1751, demeure d'actualité : « le poids énorme qu'est obligé de porter le cheval du cavalier et du dragon fait sentir la nécessité de s'appliquer à les choisir forts, grands et larges²¹⁹ ». Les règlements prennent en considération ces demandes nouvelles et entérinent l'augmentation de la taille des montures de la cavalerie. Ainsi, vers 1770, il est établi que les chevaux des carabiniers et des cavaliers doivent mesurer au moins cinq pieds (1.62m)²²⁰. On est loin alors des préconisations de Villars au début du siècle.

Cette augmentation se retrouve également dans les ouvrages théoriques. En 1773, Le Roy de Bosroger recommande pour la « grosse cavalerie » de forts chevaux de cinq pieds un ou deux pouces au moins, en état de porter le cavalier, ses armes et son bagage, de résister à tout et de tout enfoncer²²¹ ». Mais ce sont surtout les *Observations* du comte de Brézé, publiées en 1772, qui permettent de prendre la mesure du chemin parcouru depuis Chabo ; tant du point de vue de la taille proprement dite que de l'argumentation. La taille des chevaux de la cavalerie lourde ne doit pas être en dessous de cinq pieds deux pouces, au moins pour ceux du premier rang²²². Cette dernière observation permet de comprendre la raison pour laquelle l'auteur les veut si haut. Les chevaux de la cavalerie lourde sont d'abord destinés à la charge, or c'est le premier rang qui porte presque tout l'effort de l'escadron lors d'un choc. La monture doit donc être forte et épaisse pour le « heurt ». Les « lois mécaniques du choc » expliquent en effet qu'à vitesse égale, de deux chevaux qui se choquent, le plus gros renversera le plus petit²²³.

Cette prédominance de la charge sur les autres fonctions de la cavalerie lourde est sans ambiguïté chez Brézé. Les officiers qui préfèrent les chevaux plus légers ne connaissent pas leur métier, affirme-t-il ainsi. « Ils vous disent très bien que les chevaux

²¹⁸ La Porterie, qui écrit en 1754, estime le poids du cavalier et de son équipement à 280-320 livres. Cité par N de Blomac, « le cheval de guerre », *op.cité*, p. 58.

²¹⁹ N. de Blomac, *Voyer d'Argenson*, *op.cité*, p.171.

²²⁰ N. de Blomac, « le cheval de guerre », *op. cité*, p. 57. Les Montures des dragons elles-mêmes doivent désormais mesurer de quatre pieds huit pouces à quatre pieds dix pouces, c'est à dire autant que les chevaux de la cavalerie lourde dans l'ordonnance de 1733.

²²¹ Le Roy de Bosroger, *Eléments de la guerre*, Costard, Paris, 1773, p. 15.

²²² Brézé, comte de, officier de cavalerie au service du roi de Sardaigne, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, p.29.

²²³ *Ibid.*, p.24. « On sait que par les lois mécaniques du choc, deux corps poussés l'un contre l'autre avec une vitesse égale mais dont l'un n'aurait que trois parties de matière et l'autre quatre, le plus gros renverserait le plus petit. »

aux jambes fines sont plus propres pour les évolutions. Mais messieurs, je leur répondrais, il ne s'agit point d'évolution en présence de l'ennemi[...]. Car une fois que le signal de l'attaque est donné, il faut vous jeter en ligne droite sur les escadrons ennemis, comme le faucon se jette sur sa proie du haut des airs[...] ». Et, lorsque la cavalerie ennemie est culbutée, « ce n'est pas votre métier que de la poursuivre ²²⁴ ». La prise en compte du choc, envisagé d'un point de vue mécanique, est donc essentielle pour déterminer la taille de la monture. Il ne s'agit pas là d'une particularité de Brézé, mais bien plutôt d'un mouvement assez général chez les théoriciens de la cavalerie. Il s'est amplifié avec la propagation des Lumières, s'appuyant sur un discours scientifique qui favorise la vitesse dans l'effet de choc. Bien sûr, certains officiers n'approuvent pas cette obsession de la taille, mais leur voix reste minoritaire. Le duc de Biron a beau s'élever contre « l'exagération de toutes les armes sur la taille des chevaux », il ne semble pas beaucoup plus écouté que Villars²²⁵.

Il apparaît finalement que la polyvalence n'occupe que très peu de place dans les écrits consacrés à la cavalerie lourde. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que l'on pense que la cavalerie ne peut accomplir qu'une seule mission. Une certaine recherche de polyvalence peut d'ailleurs se retrouver dans l'évolution de la part respective des différentes catégories de troupes montées à l'intérieur de l'arme équestre²²⁶. Mais il semble que l'on ait choisi de spécialiser la cavalerie lourde dans une mission particulière. De par sa nature et sa fonction, celle-ci doit principalement se préoccuper de la charge et de l'action de choc lors des combats et des batailles. L'augmentation, dans la seconde moitié du XVIIIe, de la taille des chevaux qui l'équipent représente un surcoût manifeste, mais la diminution du nombre de régiment de « grosse cavalerie » peut avoir permis de l'atténuer.

3. Les autres caractères du cheval de guerre.

La taille demeure plus que jamais au XVIIIe un critère essentiel pour déterminer le bon cheval de guerre. Mais on voit également au cours de ce siècle les écrivains militaires s'intéresser davantage aux autres qualités du cheval : l'âge, les parties essentielles de son anatomie, la « figure », et enfin ce que l'on appelait pas encore la

²²⁴ Ibid., p.25.

²²⁵ Jacques Mulliez, *Les chevaux du royaume, aux origines des Haras nationaux*, Belin, Paris, 2004, p.174.

²²⁶ En 1776 le nombre de régiments de cavalerie, qui avait déjà été diminué à 31 en 1761, passe à 24. Les sept régiments supprimés sont transformés en dragons, lesquels compteront donc désormais eux aussi 24 régiments. Susane (général), *Histoire de la cavalerie française*, Paris, Hetzel, 1874, Tome I, p. 164

« psychologie » de l'animal. Ce phénomène est bien sûr à mettre en rapport avec les progrès de l'hippiatrie et le nouveau regard porté par la science et la raison sur l'art équestre.

L'âge et la bouche

Les choses paraissent assez simple en ce qui concerne l'âge. Tous les auteurs s'accordent en effet généralement sur l'âge minimum requis pour un cheval de guerre. Celui-ci est le plus souvent fixé à quatre ans. La raison en est aisément compréhensible. Des chevaux plus jeunes ne sauraient en effet supporter les fatigues de la vie en campagne. Ils ne pourraient résister « aux fardeaux, aux longues marches et aux intempéries de l'air auxquelles ils sont exposés à la guerre ²²⁷». Certains, comme Langeais ou Chabo, les aimeraient même plus vieux d'un an. Mais, comme l'admet ce dernier, « on est obligé à la guerre de prendre ce que l'on trouve ».

Une certaine unanimité existe également au sujet d'une partie du corps du cheval qui préoccupe particulièrement les auteurs : la bouche. Nous avons vu que Tavannes soulignait déjà sa sensibilité au début du XVIIe siècle. Cette caractéristique se retrouve encore plus fréquemment dans les écrits du XVIIIe siècle. La Guérinière l'évoque en passant, mais ce sont les officiers qui s'attardent le plus sur le sujet, décrivant les conséquences d'un mauvais choix de bouche sur la marche des escadrons au combat. Le comte de Brézé rappelle ainsi qu'il existe trois sortes de bouches, « les bouches sensibles, les fortes et pesantes, les bonnes ». Les premières sont absolument à exclure car les chevaux ne se tiennent jamais tranquilles dans le rang, ils « se jettent tantôt à droite tantôt à gauche, de façon que deux ou trois de ces chevaux suffisent pour désordonner l'escadron. Si on les met au premier rang et que leur cavalier veuillent les retenir pour ne pas qu'ils dépassent les autres, ils se dressent, et souvent se cabrent ». On peut essayer de palier cet inconvénient en les mettant au dernier rang, mais alors, « si pour se serrer avec les premiers rangs ils viennent à heurter du mors sur les croupes des chevaux qui les précèdent, les voilà encore en l'air. Et l'inconvénient est d'autant plus grand qu'étant très serrés, ils ne peuvent que retomber sur les croupes des chevaux devant eux, et la désunion s'ensuit²²⁸».

La « figure ».

²²⁷ S.H.D./D.A.T., 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

²²⁸ Brézé, *op. cité*, p. 26.

La « figure » du cheval, entendu dans le sens de sa physionomie, de la juste proportion des parties de son corps, porte peut-être un peu plus à débat. Mottin de la Balme met particulièrement en garde contre les *a priori* esthétiques. Ceux-ci sont évidemment très prégnants pour un animal aussi chargé de représentations que le cheval. Les visions du cheval, qu'elles émanent des ouvrages d'équitation ou des naturalistes, mettent ainsi bien souvent en valeur la noblesse de l'animal, attribut et miroir de l'aristocratie. Cette vision s'élargit cependant à partir des années 1750, évoluant vers une observation plus exigeante et plus fidèle²²⁹. Mottin, écuyer militaire, s'associe à ce mouvement en imposant des critères plus proches des besoins propres à la guerre que des exigences du paraître nobiliaire. « La recherche de l'admiration et la gloire des apparences a fait commettre des abus, sacrifier de vigoureux et excellents chevaux de guerre, aux jambes plus grosses que maigres mais au poil commun, pour d'autres à la tournure agréable, au poil assorti [...] pour séduire les spectateurs ».

Il faut notamment se garder de préférer les chevaux aux jambes plus fines, sous prétexte qu'ils seraient plus « agréables » à regarder. On doit au contraire désirer pour le cheval de guerre « des muscles forts qui rendent la jambe un peu plus volumineuse. Il se fortifiera par l'exercice[...], soutiendra les grandes fatigues. L'autre de plus bel aspect, aux jambes fines, flottera dans l'escadron et sera bientôt ruiné par un travail un peu trop forcé²³⁰ ». Ce souci était déjà exprimé en 1749 par le chevalier de Chabo. « Il faut, explique-t-il, que le cheval ait les pieds et la jambe bonnes, celles-ci point trop fines, ce qui dénote une légèreté qui n'existe pas toujours sans altérer la force. Un cheval destiné à porter de lourds fardeaux doit avoir la jambe large, le nerf gros²³¹ ».

Le même Chabo nous donne également une idée assez claire de ce à quoi pouvait ressembler la silhouette d'un cheval de la cavalerie lourde au milieu du XVIIIe, ou tout au moins un aperçu de ce que l'on souhaitât qu'il fût : « Le corps d'un cheval de cavalerie doit être épais, la croupe arrondie, la coste large et ronde, le ventre point pendant mais encore moins efflanqué, les muscles des hanches nerveux et charnus, on lui pardonne aussi quand ceux des épaules le sont un peu, quoi que ce soit un défaut, mais c'est volontiers celui de l'espèce dont il s'agit. L'encolure doit partir d'un garrot élevé et point épais, celle qui porte la tête dans le point le plus élevé dénote dans le

²²⁹ N. de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cité*, p. 151-152.

²³⁰ Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.164.

²³¹ S.H.D, 1M1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

cheval plus de légèreté, plus de force et plus d'audace ; quand avec cela la tête est petite et décharnée on peut dire que le cheval est de la bonne espèce pour la cavalerie²³² ».

Les adjectifs dessinent nettement un cheval robuste et large, aux volumes et aux courbes affirmés. On remarquera également que l'auteur « passe » sur les défauts esthétiques du cheval. Pour les officiers et écuyers militaires, le pragmatisme l'emporte désormais sur le souci du « beau » cheval, cher aux écuyers des manèges de l'aristocratie. On peut se demander si les chevaux de cavaliers furent touchés par la mode du cheval anglais, qui gagna les élites dans la seconde moitié du siècle. Cette attrait pour les « coureurs » en général et les chevaux d'Outre Manche en particulier a pu en effet modifier la représentation du cheval, la faisant évoluer vers un animal au corps plus long et moins ramassé. Cependant, même si le sujet a pu être l'occasion de polémiques entre les officiers eux-mêmes, il ne paraît pas qu'un tel débat soit réellement perceptible pour le cheval de troupe²³³.

La psychologie du cheval de guerre.

Enfin les auteurs se préoccupent également du caractère du cheval de guerre. Un point qui ne doit pas être négligé car il peut avoir de lourdes conséquences au combat. Cet intérêt est déjà manifeste aux XVI^e ou au XVII^e siècle, mais il semble que les ouvrages du XVIII^e s'en préoccupent davantage encore. La plupart des auteurs et des officiers se retrouvent sur les qualités « morales » recherchées chez le cheval. Leurs exigences sont généralement assez importantes, et Saunier souligne qu'il faut « un cheval du premier ordre, qui soit doué de grands talents²³⁴ ». Le bon cheval de guerre se doit d'être un parfait compromis entre le courage et l'obéissance, l'intrépidité et la sagesse. Ainsi, explique La Guérinière, il doit être à la fois « de bonne nature, sage, fidèle » et « hardi, nerveux ; d'une force pourtant qui ne soit pas incommode au cavalier, mais liante et souple²³⁵ ». Il ne doit surtout pas être vicieux et ombrageux. Ces catégories de chevaux ne sont bons qu'à être « confinés dans une école, car ce serait trop que d'avoir son ennemi à combattre et son cheval à corriger ». Gaspard de Saunier le veut courageux et intrépide, pour qu'il puisse « se tenir ferme dans l'horrible bruit

²³² Ibid.

²³³ Voyer d'Argenson et d'Auvergne par exemple, qui, au delà d'un véritable respect mutuel, divergent fondamentalement sur les chevaux et l'équitation anglaise. N. de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cit.*, p. 198.

²³⁴ Gaspard de Saunier, *L'art de la cavalerie*, Paris, Jombert, 1756, p. 133

²³⁵ La Guérinière, *op. cit.*, p. 151.

des actions », « entendre et voir sans émotion le tonnerre continu des batteries, le feu des armes, les soupirs, les cris, les hurlements des combattants²³⁶ ».

Mais les considérations sur la psychologie du cheval ont pu aller au-delà d'une simple liste des qualités requises. Le point de vue psychologique semble par exemple particulièrement présent chez Mottin de la Balme. Il reconnaît au cheval la capacité de juger, mais cette capacité disparaît lorsqu'il est sous l'emprise de la terreur²³⁷. Alors il peut se précipiter vers un danger encore plus grand que celui qu'il croit fuir. D'une manière générale, affirme-t-il, les chevaux n'ont pas goût au combat et évitent l'approche. « Aucune espèce d'intérêt, autre que la crainte du danger, ne les rend brillants et furieux ainsi qu'ils paraissent à la guerre. Ne les contenez pas avec adresse et puissance, ils fuiront à toute jambe le tumulte ; tout autre individu en ferait autant ²³⁸ ». C'est même, selon lui, une semblable observation qui aurait fait adopter l'ordre en muraille par le roi de Prusse, afin de contenir, de contraindre, hommes et montures. Mottin aborde aussi la question du comportement collectif des chevaux, par exemple lorsqu'il conseille de les accoutumer au feu séparément, « car il ne faut qu'un cheval peureux pour effrayer tous les autres par le seul bruit qu'il fait avec ses naseaux.²³⁹ »

Plusieurs auteurs évoquent également ce comportement collectif lors de la charge elle-même, dans un sens d'ailleurs quelque peu différent de celui souligné par Mottin. Ils mettent ainsi en évidence la faculté qu'ont les chevaux, lorsqu'ils sont en groupe à une allure un peu vive, à s'entraîner les uns les autres, à vouloir se dépasser, au point parfois d'échapper en partie au contrôle du cavalier. Cette caractéristique devient plus importante encore avec la généralisation du galop au cours de la seconde moitié du siècle. « Les chevaux, observe Guibert, s'animent à un tel point par l'accélération et par l'ensemble de mouvement, qu'ils entraînent la volonté du cavalier et le portent jusque sur l'ennemi²⁴⁰ ». Les officiers d'aujourd'hui mettent également en exergue ce phénomène, insistant sur le fait qu'il est très difficile d'arrêter un cheval lorsque l'escadron s'est ébranlé, les chevaux sont « pris » par l'allure, par la course²⁴¹. Une telle

²³⁶ Saunier, *op. cité*, p. 133.

²³⁷ Sur ce point, note Frédéric Magnin, Mottin rejoint la pensée de Rousseau, lequel affirme que « tout animal a des idées puisqu'il a des sens ; il combine même ses idées jusqu'à un certain point, et l'homme ne diffère à cet égard de la bête que du plus au moins ». Frédéric Magnin, *Mottin de la Balme, Cavalier des Deux Mondes et de la Liberté*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 147.

²³⁸ Mottin de la Balme, *Eléments*, *op. cité*, p. 73.

²³⁹ Mottin de la Balme, *Essais sur l'équitation, pu principes raisonnés sur l'art de monter et de dresser les chevaux*, Paris, Jombert, 1773, p.204.

²⁴⁰ Guibert, *op. cité*, p.107. Au début du siècle, Villars évoquait un semblable phénomène, quoiqu'à une allure moins rapide ; S.H.D., 1M1724, f°1, « Mémoire de Villars, 30 octobre 1701 ».

²⁴¹ Précisions aimablement communiquées par le capitaine Rossat, de la Garde Républicaine à cheval.

particularité ne peut manquer d'avoir d'importantes répercussions au combat, il n'est pas étonnant qu'elle ait retenu l'attention des généraux. Elle offre ainsi la possibilité d'atténuer les effets de la peur sur le cavalier, puisque celui-ci se trouve emporté par sa monture et ne peut plus s'opposer au mouvement de la charge.

Il est à remarquer que les officiers de cavalerie se préoccupent *aussi* du comportement des montures dans le cadre des charges contre l'infanterie. L'augmentation de la puissance de feu des fantassins, évidente depuis l'abandon définitif de la pique, pose de réelles difficultés aux cavaliers, et la réaction de leurs chevaux n'est pas la moindre. Le bruit des armes à feu, la vue des baïonnettes, peuvent effrayer certains chevaux, ce qui complique considérablement la tâche des escadrons. Car, comme l'explique Drummond de Melfort, « en plus de la résistance de l'ennemi il faut aussi venir à bout de celle du cheval, qui s'oppose généralement à la volonté de son cavalier lorsqu'il veut le faire approcher une ligne d'infanterie qui fait un feu continu de mousqueterie et de canon, et qui offre à leurs yeux tant d'objets faits pour les intimider, tel que sont la fumée, le mouvement, le bruit et le brillant des armes²⁴² ». « Leur crainte du danger et exagérée par leur méprise sur certains effets », ajoute de son côté Mottin de la Balme, « ce sont les premiers ennemis que les cavaliers aient à combattre²⁴³ ». La résistance et l'indocilité des montures en ces circonstances peuvent avoir des résultats désastreux. Pour Mottin, c'est même en partie à ce phénomène qu'il faut attribuer le dramatique échec de Minden (1759)²⁴⁴.

Ainsi donc la connaissance du cheval de la cavalerie lourde s'approfondit au XVIIIe, les exigences se précisent. Celles-ci ont toujours finalement relevé d'une forme de compromis. Compromis entre les qualités requises pour le combat et la charge, d'une part, et les contraintes inhérentes aux campagnes militaires d'autre part : marches, logistique, polyvalence. Cette dernière ne doit d'ailleurs pas être surestimée. Si l'on a pu observer, dans la seconde moitié du XVIIe par exemple, une certaine

²⁴² Drummond de melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p. 456.

²⁴³ Mottin de la Balme, *Eléments*, *op. cit.*, p.102 « Parmi les animaux, ils appartiennent à la classe de ceux qui ont le plus de mémoire et sont les plus craintifs. N'ayant que des idées confuses sur les corps ils ne distinguent point leur différentes propriétés. [...] On peut donc envisager quels sont pour eux les effets produits par la surface polies des armes, les différentes détonations, les bruits les feux, la fumée, l'odeur du sang et des cadavres qui leur saisit l'odorat. Il y a donc de la difficulté à contenir et diriger des chevaux sur l'ennemi quand ils n'y sont pas préparés par des exercices relatifs. »

²⁴⁴ A Minden, 63 escadrons français, placés au centre de l'ordre de bataille, menèrent plusieurs charges meurtrières et infructueuses contre l'infanterie du prince Ferdinand de Brunswick. La gendarmerie, corps de Mottin, fut particulièrement touchée dans cette bataille. Mottin de la Balme, *Eléments*, *op. cit.*, p. 105-106.

recherche de légèreté et d'agilité, il n'en reste pas moins que la cavalerie lourde n'a pas les mêmes missions que les hussards ou les dragons. On a pu essayer de diversifier les tâches de la cavalerie en général, mais il n'a jamais été véritablement question d'exiger du cheval de la « grosse cavalerie » qu'il soit aussi à l'aise dans la charge que dans les reconnaissances ou les raids. Il doit choquer, bousculer l'adversaire, se tenir droit dans la mêlée, il lui faut fournir un effort violent mais bref. Le XVIII^e le rappelle, ce cheval doit être d'une taille relativement haute, « traversé » (large) et vigoureux. Mais une fois affirmée la singularité du cheval de la cavalerie lourde se pose ensuite la question de savoir s'il est aisé de se procurer de tels animaux.

III. EQUIPER LA CAVALERIE : LES REMONTES

Comment se procurer les chevaux correspondant aux critères que nous venons de déterminer ? Avant de répondre à cette question, il ne serait pas inutile d'essayer de prendre la mesure des besoins de la cavalerie et de l'armée. Ceci nécessite d'envisager brièvement les effectifs requis, mais aussi de tenter d'appréhender les pertes. Nous pourrions ensuite questionner les officiers et écuyers pour déterminer quelles étaient, selon eux, les régions ou pays les plus convenables à la production des chevaux nécessaires à la cavalerie lourde. Cette problématique nous amènera enfin naturellement à poser la question de la capacité du royaume de France à faire face à la demande de cette arme.

A. Les besoins.

1. Les effectifs

L'on sait fort bien, en effet, que les régiments de la grosse cavalerie n'étaient pas les seuls à demander des montures. La croissance considérable des effectifs des armées à l'époque moderne avait entraîné une augmentation au moins proportionnelle des besoins en chevaux. A titre d'exemple, le corps de 10 bataillons et 10 escadrons qui manœuvre en 1753 au camp d'Ernstein, en Alsace, nécessite, pour le seul service des « corvées » et de l'artillerie, 980 chevaux de tirage²⁴⁵. L'artillerie représente un poste particulièrement important. Au fur et à mesure qu'elle se développe, sa

²⁴⁵ N. de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cit.*, p.173.

« consommation » devient d'ailleurs considérable. Le marquis de Voyer d'Argenson précise par exemple le nombre de chevaux nécessaire pour évacuer le parc d'artillerie du camp d'Hoxter, en Allemagne en 1757 : 100 pour les canons (8 canons !), 114 pour les obusiers, affûts, caissons et mortiers, et il faudrait jusqu'à 2440 chevaux supplémentaires si les munitions ne peuvent être évacuées en partie par bateaux²⁴⁶.

Il faut bien évidemment compter encore avec le désir de paraître de la noblesse, qui se manifeste particulièrement dans l'équipage des officiers. Ceux-ci se doivent de tenir leur rang, et cela passe notamment par un nombre de chevaux qui ne peut être négligeable. Le même Voyer mentionne ainsi qu'un capitaine ne peut pas avoir moins de six chevaux. Le comte de Melfort, en 1776, parle quant à lui de quatre pour un capitaine d'infanterie et huit pour un capitaine de cavalerie ! Il calcule dans ces conditions qu'une armée de 72000 hommes (dont 16000 cavaliers) nécessite, avec le parc d'artillerie, les vivandiers, les membres des états-majors des régiment, 39722 chevaux²⁴⁷.

Quant aux effectifs de la cavalerie lourde à proprement parler, il est certain que ceux-ci devaient être considérables. Il faut cependant rappeler que subsistait alors l'usage de licencier une partie des régiments à la fin des conflits, afin de soulager le trésor royal. La quantité de chevaux nécessaire pouvait donc connaître d'importantes fluctuations. Pour le XVIIe siècle par exemple, la fin de la longue guerre avec l'Espagne, en 1659, donna lieu à une réforme générale de presque tous les régiments de la « cavalerie légère ». On ne garda que quatre régiments complets et une soixantaine de compagnies franches. Dès 1665 le nombre de régiments fut porté à 41, puis 45 en 1667 et 95 l'année suivante. A la veille de la paix de Nimègue en 1678, la « cavalerie légère » comptait 99 régiments, représentant théoriquement 47100 chevaux²⁴⁸. Les guerres de la Ligue D'Augsbourg et de la Succession d'Espagne virent encore une mobilisation très importante, puisque le nombre de régiments de cavalerie et de dragons atteignit respectivement 147 et 135 ; les régiments de cavalerie représentant environ quatre cinquièmes du total. Les deux grands conflits du XVIIIe nécessitèrent également de nombreux chevaux. A la fin de la guerre de succession d'Autriche, la cavalerie lourde alignait environ 38000 hommes²⁴⁹. Ce chiffre était encore un peu plus élevé (environ

²⁴⁶ Ibid., p.173.

²⁴⁷ Melfort, *op. cité*, p.269.

²⁴⁸ Susane, *op. cité*, vol. I, p. 126.

²⁴⁹ Etat des troupes de France en 1748, cité par Jean Chagniot, in. A. Corvisier, *Histoire militaire de la France, Tome 2*, Quadrige/P.U.F., Paris, p.43-43

41000) quand débuta la guerre de Sept Ans²⁵⁰. Ce conflit représenta cependant un tournant en matière d'effectif pour la cavalerie lourde. Les défaites, et les remises en causes qu'elles impliquaient, conduisirent à une diminution rapide et définitive du nombre des régiments, principalement au profit des dragons.

2. Les pertes

Il s'agit là bien entendu d'effectifs théoriques. Les pertes au combat d'une part, celles causées par l'épuisement ou les maladies d'autre part, diminuent en effet le nombre de chevaux de manière parfois très sensible, et augmentent donc d'autant les besoins pour la campagne suivante. Il existe quelques témoignages permettant d'estimer le « coût » en chevaux des combats de cavalerie. Les principales batailles ont pu en effet faire l'objet de relevés chiffrés plus ou moins exacts. Il faut en tout état de cause rester prudent puisque l'on sait que, comme pour les hommes, une partie des animaux blessés mourraient dans les heures ou les jours suivant la bataille. D'autre part, il n'est pas forcément suffisant de chercher à établir des proportions de pertes pour l'ensemble de la cavalerie d'une armée. Un chiffre global, en apparence peu important, peut masquer des taux de pertes très élevés pour des régiments ayant été particulièrement engagés.

E. Desbrières a pu par exemple établir un état assez précis des pertes françaises à Rossbach. Les 17 régiments engagés (34 escadrons) auraient perdu 1013 chevaux tués ou pris, auxquels s'ajoutent 272 blessés. Ces chiffres représentent un total de 19% de pertes pour les tués ou pris, et 24%, soit près d'un quart, en y adjoignant les blessés²⁵¹. Et encore ne s'agit-il là que d'un calcul basé sur des effectifs théoriques, correspondant à l'état des troupes à l'entrée en campagne (5400 hommes). On peut donc estimer que les pertes furent encore plus sévères. D'autant que certaines unités furent beaucoup plus touchées que d'autres. Le régiment d'Escars eut 161 chevaux tués ou blessés, et celui de Fitz-James 156. Soit environ 50% de leur effectif théorique ! Il semble qu'il périssait beaucoup plus de chevaux que d'hommes lors de ces grandes batailles. Ce phénomène transparait quelque peu à Rossbach, où 823 cavaliers furent pris ou tués pour 1013 chevaux. C'est encore plus évident à Poltava (1709). Peter Englund observe ainsi qu'une unité moyenne comme le régiment de Vologodska perdit 24 hommes tués et

²⁵⁰ Susane, *op. cité*, vol. I, p. 158.

²⁵¹ Desbrières, E., (com) et Sautai, M., (cap), *La cavalerie de 1740 à 1789*, Paris, Berger-Levrault, 1906, p.34-35.

disparus contre 127 chevaux. Le régiment Kropotov, sérieusement malmené, déplora la perte de 56 hommes alors que 244 chevaux périrent (près d'un quart des effectifs)²⁵².

Si les batailles peuvent être à l'origine de véritables hécatombes pour les chevaux, la seconde catégorie de causes n'est cependant pas à négliger. Les affections dont souffraient les chevaux dans les armées n'étaient certes pas fondamentalement différentes de celles dont ils pouvaient être atteints dans la vie civile. Mais les particularités de la vie militaire, comme les grandes concentrations d'animaux ou les conditions de vies souvent éprouvantes, pouvaient en aggraver l'ampleur et les conséquences. Comme l'observe Pol Jeanjot-Emery, il existe peu de témoignages directs à ce sujet. Il faut attendre la seconde moitié du XVIIIe pour pouvoir constater une réflexion approfondie sur les causes de la mortalité des chevaux de guerre. En 1766, le baron de Sind observe par exemple que « la diversité de la nourriture est la principale cause des maladies très malignes qui attaquent la cavalerie en temps de guerre. L'expérience nous en prouve la vérité : il est rare qu'au commencement de la guerre les chevaux souffrent de quelque maladie contagieuse [...] Mais lorsque les fourrages diminuent par la grande consommation, et qu'on est obligé de nourrir les chevaux avec toutes sortes de mauvais aliments ; quand les circonstances d'une guerre opiniâtre et de longue durée ne permettent pas d'entrer en temps convenable en quartier d'hiver, et qu'au contraire les chevaux restent exposés au froid et à toutes les injures de l'air ; alors les maladies commencent à s'engendrer parmi les chevaux, à devenir épidémiques, et à dégénérer en morve et en d'autres maladies communicatives et pestilentielles ²⁵³».

La morve est l'une des principales calamités touchant les troupes montées. Elle rend le cheval progressivement inapte à tout service, avant d'entraîner la mort dans de nombreux cas. Elle n'épargne pas les corps d'élites, comme le montre une lettre du 11 janvier 1741, du major de la compagnie des Gardes du corps du roi, faisant état de la mort de 27 chevaux du fait de cette maladie²⁵⁴. La méconnaissance de l'animal et l'insuffisance des soins de la part des cavaliers chargés de s'en occuper pouvaient également aggraver les pertes. De ce point de vue, il semble exister, selon le maréchal de Belle-Isle, une nette différence entre les cavaliers français et allemands, en la défaveur des premiers. Argumentant sur l'inutilité d'une augmentation des escadrons à

²⁵² Peter Englund, *Poltava, Chronique d'un désastre*, Paris, Esprit ouvert, 1999, pour la traduction française, p.251.

²⁵³ De Sind, *Manuel du cavalier*, cité par P. Jeanjot-Emery, « Les maladies, les accidents et les blessures du cheval de guerre », *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe*, sous la direction de Daniel Roche, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, Paris, 2002, p.299-300.

²⁵⁴ S.H.D./D.A.T., Ya 239. Cité par P. Jeanjot-Emery, *op. cit.*, p.301.

160 hommes, il observe que, même avec de semblables effectifs, on se trouvera toujours en infériorité face aux escadrons autrichiens de 150 au bout de deux ou trois mois de campagne, car « l'espèce de notre cavalier n'approchera pas le cavalier allemand pour le soin et l'entretien du cheval ; ils ont de plus un nombre de bas officiers uniquement occupés du détail de cette conservation. [...] Au milieu d'une campagne qui est le temps ordinaire où l'on donne les batailles, nos escadrons sur le pied de 160 seront tout au plus égaux à ceux des Autrichiens, et fort au dessous en arrière saison parce qu'ils se maintiennent à tout égard beaucoup plus que nous²⁵⁵».

Peut-on à présent chiffrer les besoins de la cavalerie chaque année, en temps de paix et en temps de guerre ? A l'image de son siècle, le chevalier de Chabo se montre soucieux de mesurer et d'analyser, car tous les aspects du fonctionnement de la cavalerie se doivent d'être éclairés. Cette question lui paraissant de grande importance, il propose donc une estimation qui aura au moins pour nous le mérite d'établir un ordre d'idée. Partant des chevaux qui équipent la cavalerie du roi, considérant leur nature, leur durée de vie, il évalue que « pour entretenir 10000 chevaux pendant la paix il faut à peu près 1000 remotes par an ». Et si c'est en temps de guerre « où les coups, la fatigue et les accidents détruisent beaucoup plus vite, outre qu'il y a moins de choix dans l'espèce qui par là doit dépérir plus vite, je crois, dit-il, que ce n'est pas un calcul outré que de fixer la remonte à un sixième par an. Ainsi pour 10000 chevaux il faudra 1666 remotes par an²⁵⁶ ». Une cavalerie lourde d'environ 41000 hommes, comme était celle du roi de France à la veille de la guerre de Sept Ans, se trouverait donc dans l'obligation de trouver au moins 6800 chevaux pour se remonter après la première campagne.

B. Comment et où trouver les chevaux de la « grosse cavalerie » ?

1. L'organisation des remotes et ses problèmes.

Tout d'abord, qui était chargé d'effectuer les remotes ? Basée sur le système de la compagnie ferme, l'organisation de la cavalerie française faisait du capitaine le propriétaire de sa compagnie, c'est donc à lui que revenait de trouver et d'acheter les chevaux nécessaires à la remonte de sa troupe. Les capitaines opéraient individuellement ou collectivement, comme ils le faisaient pour les recrues. Ils effectuaient leurs achats avec les fonds que leur procurait le roi en complément de leurs

²⁵⁵ S.H.D./D.A.T., 1 MR 1731, f°12, « Lettre de Belle-Isle à d'Argenson, le 23 juillet 1750 ».

²⁵⁶ S.H.D. /D.A.T., 1MR 1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

appointements, fonds qui se révélaient bien souvent insuffisants. Le coût des chevaux représentait ainsi une des principales dépenses du capitaine ; dépense qui augmenta d'ailleurs considérablement sous le règne de Louis XIV²⁵⁷. Pour soulager celui-ci cependant, le roi pouvait intervenir et participer lui aussi à l'achat des chevaux. C'était parfois le cas lors de la création de nouveaux régiments, ou lorsque certaines compagnies avaient été complètement détruites par une épizootie ou par les armes. Dans ce cas le roi passait des marchés avec des fournisseurs, comme les Hogguers, qui s'engagèrent en 1704 à fournir 6660 chevaux pour la cavalerie et 3340 pour les dragons²⁵⁸.

Qu'elle soit de la responsabilité du capitaine ou du roi, la remonte demeure de toute façon une opération essentielle pour permettre à la cavalerie d'assurer correctement ses tâches. Une remonte de chevaux défectueux, ou inadaptés aux exigences de la charge et du combat de cavalerie, peut avoir des conséquences considérables sur le champ de bataille. A partir du XVIIe siècle, les auteurs et les officiers de cavalerie paraissent l'inclure davantage dans leurs réflexions. Birac montre que cette mission, quoique peu glorieuse, est prise au sérieux par les chefs soucieux de la tenue de leur compagnie. Le capitaine doit d'abord vendre les chevaux « ruinés » et en acheter de meilleurs à la place, puis remonter ceux de ses cavaliers qui se trouvaient à pied à la fin de la campagne. L'auteur insiste particulièrement sur la nécessité d'effectuer sans attendre cette remonte. « Il s'agit là, dit-il, d'une chose très importante qui doit occuper le capitaine sitôt qu'il entre en quartier d'hiver ». Cette priorité s'explique principalement par l'obligation de dresser et de discipliner le cheval, de l'exercer à supporter les fatigues qu'il devra affronter durant la campagne. « Si les cavaliers n'étaient montés qu'à l'entrée en campagne la plupart des chevaux ne se trouverait pas propre pour le service, principalement s'il se rencontrait qu'ils fussent trop jeunes ou qu'ils n'eussent pas été bien hivernés ; et ainsi le moindre travail pourrait les mettre hors de service ». En outre les chevaux sont généralement à meilleur marché à l'entrée de l'hiver qu'à l'entrée en campagne²⁵⁹.

²⁵⁷ En 1690 il fallait compter environ 250 livres pour une monture. Pendant la guerre de Succession d'Espagne les prix dépassèrent 350 livres. Or le roi ne donnait aux capitaines de cavalerie qu'une somme de 150 livres pour la recrue son cheval et son équipement. Hervé Drévilion, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, p123-124.

²⁵⁸ Jacques Mulliez, *Les chevaux du royaume, op. cité*, p.169. Les fonds étaient alors pris sur le trésor royal, ils s'élevèrent par exemple à plus d'un millions de livres en 1709.

²⁵⁹ Birac, *op. cité*, p.155-156.

Au milieu du siècle suivant, le chevalier de Chabo, dans son très instructif *Mémoire sur la cavalerie*, souligne quelques aspects problématiques de la remonte. Ceux, par exemple, liés à l'habitude de la monarchie de licencier une part importante de ses régiments une fois la paix revenue. Lorsque s'annonce un nouveau conflit, la cavalerie doit alors dans l'urgence trouver un nombre considérable de montures. Dans ce cas le roi fournit les chevaux et traite par son ministre avec les marchands, pour un prix toujours au dessous de celui du capitaine. « Ces augmentations, explique-t-il encore, n'arrivent jamais que dans les moments de la guerre où le besoin général des chevaux les rend plus rares et plus chers ; ainsi est-on obligé par toutes sortes de raisons de tolérer les défauts qui ne sont pas absolument essentiels et qui ne nuisent pas directement au service ²⁶⁰».

D'Authville se montre encore plus critique sur ce point, et cite pour exemple la guerre de Succession d'Autriche. La quantité de chevaux neuf propres pour la cavalerie ayant manqué à l'entrée en campagne, dit-il, « on fut obligé d'en faire venir en fraude de chez l'étranger, ce qui les fit monter à une excessive cherté quoiqu'ils fussent presque tous trop jeunes et hors d'état de servir : aussi, après un mois de campagne, beaucoup furent-ils à pied ²⁶¹». L'organisation de ces grands marchés pose également des problèmes logistiques, liés à la réception des chevaux et à leur acheminement vers les lieux où ils sont attendus. Ils y parviennent fatigués, et leur chemin n'est pas achevé puisqu'ils doivent encore rejoindre le régiment auquel ils sont destinés²⁶². Conséquence des réformes de Choiseul, entre 1762 et 1772 la cour prend directement à sa charge les dépenses de remonte. L'ordonnance du 1^{er} avril 1764 laisse le soin à l'état-major de chaque régiment de choisir la manière de procéder, soit en passant par des marchands, soit en envoyant des officiers spécialement détachés pour effectuer les remontes. Après 1772 les capitaines retrouvent la capacité de procéder eux-mêmes aux remontes.

2. Les régions de production

La plupart des auteurs qui s'attardent sur la question des chevaux émettent généralement quelques considérations sur les régions et les pays qui fournissent les meilleurs animaux. S'il est difficile d'appréhender ce que l'on entendait alors par un « bon cheval », les pages précédentes nous permettent tout de même d'entrevoir

²⁶⁰ S.H.D., 1MR 1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

²⁶¹ D'Authville, *Essai sur la cavalerie tant ancienne que moderne*, Paris, Jombert, 1756, p.407.

²⁶² Jacques Cuvillier, « L'offre et la demande : la remonte des troupes à cheval au XVIIIe siècle ». *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe*, sous la direction de Daniel Roche, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, Paris, 2002, p.153.

quelques une des caractéristiques recherchées pour les chevaux combattant en ligne : taille assez haute, large et robuste, résistant aux fatigues. Quels étaient donc, au yeux des contemporains, les sources privilégiées de la production de tels chevaux ?

Un certain nombre de pays peuvent être cités, mais, pour diverses raisons, seul un petit nombre paraît convenir. Ainsi, en partant des plus lointains, les chevaux de Turquie peuvent sembler excellents, notamment aux yeux de Pluvinel, mais comme le reconnaît cet auteur, « on en a trop peu pour en parler²⁶³ ». Plus proches, les bonnes montures d'Italie, les Barbes ou les chevaux d'Espagne, sont également loués. Ces derniers sont même pour La Guérinière les plus estimés des chevaux, à cause de leur courage, de leur docilité et de leur obéissance « un jour d'affaire »²⁶⁴. Jean de Tavannes reproche cependant à ces trois catégories de montures d'être trop rares. Finalement, le même Tavannes semble bien résumer l'opinion de la plupart des officiers de cavalerie de notre période lorsqu'il affirme que les vraies montures des soldats sont les chevaux de France ou d'Allemagne ; cette dernière étant comprise dans une acception géographique assez large²⁶⁵.

Ce sont bien là en effet, pour nombre d'auteurs, les deux principales sources permettant de remonter la cavalerie lourde française. Toutes les régions d'Allemagne ne conviennent pas, cependant, à la production d'un tel cheval. Pour le XVIIIe siècle, Chabo, décidément précieux, rappelle que les produits de ce pays diffèrent en qualité, et que ce sont ceux du Nord qui se distinguent le plus : Osnabrück et les régions voisines, le Holstein. Ces derniers notamment, « sont mieux pourvus de ces membres déchargés dont l'aspect séduit le connaisseur, ils ont le pied bien fait et la jambe sèche et fine, et assez d'avant main ». Plusieurs régiments, précise-t-il, ce sont remontés de chevaux du Holstein depuis la paix de 1748, « l'usage à la première guerre fixera la bonté de l'espèce ». Le chevalier se montre beaucoup plus critique pour les pays voisins. Même les chevaux du Danemark, que la Guérinière considère pourtant « excellents pour la guerre²⁶⁶ », ne trouvent pas tout à fait grâce à ses yeux. Ils seraient de la bonne espèce si leur taille n'était pas si grande, en outre « ces pays sont trop éloignés de la frontière pour pouvoir en tirer durant les guerres la quantité de chevaux nécessaire durant le court espace des quartiers d'hiver ». Incompatibilité encore avec les provinces de Hollande, le

²⁶³ Pluvinel, *op. cité*, p.18.

²⁶⁴ La Guérinière, *op. cité* p.30. Au sujet du cheval turc, La Guérinière est plus nuancé que Pluvinel.

²⁶⁵ Tavannes, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*. Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VIII, par Michaud et Poujalat, 1838, p.192.

²⁶⁶ La Guérinière, *op. cité*, p.31.

pays de Liège et la Flandre. Au début du XVIIIe siècle, les chevaux de Flandre, trop lourds pour les lanciers, semblaient devoir convenir aux cuirassiers, cependant on les voit moins désirés au siècle suivant.

En France également, quelques régions paraissent plus propres à la production de chevaux de la cavalerie lourde. Au premier rang de celles-ci se trouvent la Normandie, la Bretagne et peut-être le Limousin. Les chevaux du Limousin sont parfois cités en premier, mais il convient sans doute de nuancer leur importance. La Guérinière les mentionne d'abord pour la chasse, et Melfort précise que la province pourrait fournir des chevaux qui ne le céderaient en rien aux premiers chevaux du monde, « si l'on parvenait à y retrouver l'ancienne race qui y existait autrefois ». La Normandie, ajoute-t-il, « n'en produit pas une espèce aussi fine mais ils servent plus tôt, sont aisés à entretenir et durent longtemps ²⁶⁷ ». Le cas de la Bretagne est particulier. Deux évêchés sont en fait particulièrement concernés par la production des chevaux du type recherché pour la cavalerie : le Léon et le Tréguier. Mais une partie des chevaux bretons, notamment ceux du Léon, se retrouvent en fait en Normandie.

Cette province est, en effet, à la fois un pays naisseur (Cotentin) et un pays éleveur, apte à élever et dresser les poulains achetés dans d'autres provinces. La plaine Caen se situe dans la seconde catégorie, elle est justement spécialisée dans le nourrissage et le dressage des jeunes poulains propres à la cavalerie. Jacques Mulliez peut ainsi se demander « jusqu'à quel point la plupart des chevaux normands propres à la cavalerie ne sont pas en fait des poulains bretons "normandisés" » ²⁶⁸ . Chabo affiche sa préférence pour les Normands, dont il reconnaît, en plus de la beauté et de la « bonté », les qualités d'endurance et de résistance ²⁶⁹ . Il évoque également le Poitou. Cette dernière région semble effectivement pouvoir produire des montures convenables. Philippe Chabert remarque en 1788 que, malgré quelques défauts, certaines élections de cette généralité fournissent des chevaux « très bons, très solides et très nerveux », utiles pour la cavalerie et le dragons ²⁷⁰ . D'autres régions produisent encore des chevaux pour l'armée, comme le boulonnais et la Franche-Comté, ou les Pyrénées et l'Auvergne.

²⁶⁷ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.3.

²⁶⁸ Jacques Mulliez, *Les chevaux du royaume*, *op. cité*, p. 58.

²⁶⁹ S.H.D./D.A.T., 1MR 1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

²⁷⁰ Chabert, directeur général des écoles vétérinaires, a laissé de précieux rapports à la suite de ces inspections dans l'Ouest entre mai et octobre 1788. Nicole de Blomac, « le cheval de guerre », *op. cité*, p.60.

Mais les premières fournissent des chevaux plus forts, utilisés pour le tirage, quant aux secondes, leurs produits équiperont les dragons et les hussards²⁷¹.

C. Y a-t-il pénurie de chevaux de cavalerie lourde en France ?

1. Le paradoxe français

C'est donc en France et en Allemagne que l'on pense devoir trouver les meilleurs chevaux. Mais de ces deux pays, lequel fournit l'essentiel des chevaux de la cavalerie du royaume ? Il semble que, de l'avis général, ceux de France y soient les plus aptes. Ainsi Pluvinel l'affirme-t-il au roi : si les pays étrangers peuvent produire de bons chevaux, « pour moi je trouve que ceux qui naissent en votre royaume sont aussi bons ou meilleurs ». C'est aussi l'avis de Menou, son héritier : « notre France en est garnie de meilleurs et de plus excellents qu'aucun autre lieu de l'Europe²⁷² ». Cet avis se retrouve au XVIIIe dans les observations du chevalier de Chabo. « Il est peu de provinces d'Allemagne qui fournissent des chevaux comparables en beauté et en bonté à ceux de Normandie. Les chevaux de ce pays là résistent plus à la fatigue qu'aucun et durent par conséquent beaucoup davantage (sic) que les Allemands²⁷³ ».

Pourtant, le même Chabo affirme également que « la cavalerie ne tire pas de France la dixième partie des chevaux qu'elle consomme. [...] Ainsi la cavalerie française est généralement montée sur des chevaux élevés dans les marais d'Osnabrück ou provinces circonvoisines ». A la fin du siècle, les réflexions de Bohan permettent de penser que les choses n'ont pas changé et que la cavalerie est toujours principalement remontée de chevaux allemands²⁷⁴. Jacques Mulliez observe également que chacune des guerres de Louis XIV est précédée d'achat de chevaux allemands²⁷⁵.

La dépendance du royaume vis à vis des chevaux de l'étranger, et notamment d'Allemagne, ne manque pas de poser question. Une question d'ordre logistique

²⁷¹ J. Mulliez, « Le cheval d'arme en France au XVIIIe, un fantôme ? ». *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe*, sous la direction de Daniel Roche, Association pour l'Académie d'art équestre de Versailles, Paris, 2002, p70-71.

²⁷² Menou, René (chevalier de), *La pratique du cavalier ou l'exercice de monter à cheval*, Paris, Loysen, 1656, p.13.

²⁷³ S.H.D./D.A.T., IMR 1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

²⁷⁴ Bohan, de, *Mémoires sur les haras, considérés comme une richesse pour la France, et sur les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française*, édition posthume, Paris 1804, p.70.

²⁷⁵ J. Mulliez, « Le cheval d'arme en France au XVIIIe... », *op. cité*, p.73. Il remarque encore que c'est déjà d'Allemagne que le vicomte de Turenne ramène en 1571 5500 chevaux au roi de Navarre. L'Assemblée des notables, réunie en 1626, déplorait aussi l'importation de chevaux allemands pour la cavalerie.

d'abord. Les pays de remonte étant presque tous situés en terre d'Empire, la France se trouverait donc dépourvue de chevaux en cas de guerre avec l'empereur ? La réalité politique de l'Empire rend en fait impossible un véritable embargo. Comme le rappelle Chabo, « dans la multitude d'Etats libres qui forment le corps de l'Empire il est difficile [...]de faire observer les défenses, l'argent à toujours trouvé toutes sortes de portes flexibles ²⁷⁶».

Mais cette constatation pose un autre problème : le royaume serait-il donc incapable de produire assez de chevaux pour sa cavalerie ? Cette idée est défendue par plusieurs auteurs. Le général Susane en 1874, E. Desbrières et M. Sautai en 1907, ou plus récemment Denis Bogros²⁷⁷. « Entre autres erreurs, volontaires ou non, écrit le premier, il en règne une très enracinée sur la richesse en chevaux de la France ancienne ²⁷⁸». « L'élevage du cheval de selle fut toujours déficitaire dans notre pays », affirme en écho D. Bogros²⁷⁹. Cette opinion s'appuie sur des témoignages nombreux et anciens. Les premières preuves de la pénurie de chevaux de guerre se retrouveraient nettement dès les années 1550. Michel Suriano, ambassadeur de Venise sous Henri II, François II et Charles IX, constate par exemple que « le royaume n'a point à la vérité de race de chevaux de guerre²⁸⁰ ». Il est suivi dans cette vue par Olivier de Serres dans son *Théâtre d'agriculture*²⁸¹. En 1639 encore, un mémoire anonyme évalue à plus de cinq millions de livres par an l'exportation de numéraire pour l'achat de chevaux à l'étranger, en premier lieu en Allemagne.

2. L'origine du problème : la concurrence de la demande civile ?

A la fin de chaque guerre, la constatation est la même, la France, incapable de se remonter par ses propres moyens, se voit dans l'obligation de dépenser des sommes immenses à l'étranger. Quelles sont les causes de ce déficit, alors même que le royaume aurait, de l'avis de tous, la possibilité de produire d'avantage ? Les structures économiques, les pratiques agricoles ou les mauvaises habitudes des éleveurs sont le

²⁷⁶ D'ailleurs, ajoute-t-il, « il y a presque toujours dans la guerre des princes de l'Empire qui sont ou neutres ou alliés de la France, et c'est au travers de leurs Etats que nos marchands font arriver leurs chevaux en haussant le prix. Tout le monde est content excepté le capitaine. » S.H.D./D.A.T., 1MR 1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749.

²⁷⁷ Susane, *op. cit.*, tome I ; E. Desbrières et M. Sautai, *La cavalerie pendant la Révolution, la crise (1789-94)*, Berger-Levrault, Paris, 1907 ; Denis Bogros, *Les chevaux de la cavalerie française*, PSR éditions, 2001.

²⁷⁸ Susane, *op. cit.*, tome I, p.143.

²⁷⁹ Denis Bogros, *op. cit.*, p.25.

²⁸⁰ Cité par J. Mulliez, *Les chevaux du royaume*, *op. cit.*, p. 81.

²⁸¹ Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, tome I., Paris, Huzard, édition de 1804 (1^{ère} édition 1600).

plus souvent mises en accusation par les auteurs du XVIII^e siècle. L'agriculture reste en grande partie en retard, explique ainsi Bohan, « elle continue à délaissier les paquis, parcours, communes et terrain vagues au lieu de les transformer en pâturages et prairies artificielles comme en Angleterre²⁸² ». Mottin, quant à lui, évoque « les soins pernicieux » des éleveurs, qui tiennent les belles juments « enfermés dans les écuries et leur donnent de la mauvaise farine. Pour que cela ne se voit pas ils trichent et maquillent²⁸³ ». Certains historiens mettent en avant la succession des guerres civiles, des guerres de Religion jusqu'aux troubles de la Fronde, qui aurait ruiné l'élevage français. Les guerres de Louis XIV auraient parachevé cette œuvre destructrice.

Pourtant Jacques Mulliez dénonce cette apparente unanimité. La France de la fin du règne de Louis XIV, par exemple, n'était vraisemblablement pas ce « désert chevalin » que certains se plaisent à voir. Plusieurs provinces, nous l'avons vu, étaient aptes à produire le cheval demandé, et de nombreux témoignages laissent à penser qu'elles le faisaient effectivement, en des quantités non négligeables. Dans ses mémoires, le maréchal de Villars se souvient qu'à cette époque « on tirait plus de 25000 chevaux tous les ans de Bretagne et de Comté²⁸⁴ ». Affirmation sans doute exagérée sur le nombre, mais qui se trouve confirmée sur le fond par d'autres témoignages. Ainsi, en 1704, le comte de Pontchartrain, directeur général des haras, pense que l'on peut facilement trouver en France plus de 12000 chevaux pour la cavalerie. Loin d'avoir ruiné l'élevage, le règne de Louis XIV l'aurait plutôt stimulé. Le long cycle des guerres civiles a sans doute effectivement porté préjudice à l'élevage du cheval, mais il paraît erroné de penser que la pénurie s'est poursuivie au-delà²⁸⁵.

La problématique devrait alors être revue. Il ne s'agirait plus de chercher les causes d'une hypothétique défaillance de la production, mais de déterminer les raisons pour lesquelles les capitaines se virent obligés de se remonter en chevaux étrangers. Une première explication tient au prix. L'obsession de la taille conduit à rechercher des chevaux de grand prix, plus chers que ceux d'Allemagne, au-delà de ce que peuvent se permettre les officiers. Mais, si les prix étaient aussi élevés, c'est – en plus de la qualité des chevaux français – parce que la cavalerie se trouvait être en concurrence avec d'autres acheteurs, aux moyens nettement plus importants. En fait, le type de cheval

²⁸² Bohan, *Mémoires sur les haras*, op. cité, p.10.

²⁸³ Mottin de la Balme, op. cité, p.171.

²⁸⁴ Cité par Jaques Mulliez, *Les chevaux du royaume*, op. cité p.167.

²⁸⁵ Il est effectivement question d'une véritable pénurie entre 1709 et 1713-1714. Mais selon J. Mulliez il s'agit là des conséquences des conditions naturelles « aberrantes » de la fin du règne. Ibid., p.172.

recherché pour la cavalerie lourde a bénéficié, à partir du XVIIe siècle, d'un nouveau débouché civil : le carrosse. Les marchands avaient donc peu d'intérêt à traiter avec les officiers, ayant à leur disposition un marché beaucoup plus rentable.

Des éléments fort clairs semblent confirmer cette hypothèse. Dès le début du XVIIe, par exemple, des ordonnances tentent de limiter pour les particuliers la possibilité d'acheter des carrosses, afin de ne pas porter préjudice à la remonte de la cavalerie. Le préambule de l'ordonnance de 1626 est sans ambiguïté sur ce point : « Sur ce qui nous a été démontré qu'il ne se peut plus que très rarement trouver des chevaux pour l'entretien de ma cavalerie, à raison du nombre effréné de carrosses qu'on voit aujourd'hui dans toutes les villes de mon royaume, défendons expressément à toutes personnes titulaires et à nos officiers de tenir carrosse sans avoir permission de Nous par brevet particulier, et ceux qui voudraient tenir les dits carrosses sans les dits brevet pourront le faire en nous payant annuellement la somme de 300 livres ²⁸⁶».

Ce phénomène s'est amplifié au XVIIIe siècle, et n'a pas échappé à certains auteurs. En 1749, Chabo observe ainsi que « si l'on ne faisait pas d'autres emplois des chevaux [...] que la remonte de la cavalerie, elles [les provinces productrices] ne laisseraient pas d'en fournir un grand nombre, mais les équipages, que le luxe a si fort multiplié, consomment des milliers de chevaux de la taille et de la tournure convenable, et plus encore depuis que la mode a établi d'avoir ce que l'on appelle des bidets de carrosse, ce sont précisément ceux que l'on nomme ainsi qui faisaient la bonne espèce des chevaux de cavalerie²⁸⁷ ». Un quart de siècle plus tard, Melfort affirme encore que la Normandie serait plus productive « si l'on pouvait empêcher que les particuliers en tirent les plus belles juments pour les mettre au carrosse ²⁸⁸».

C'est donc parce qu'il s'est instauré une concurrence entre civils et militaires que le prix des grands chevaux a considérablement augmenté, et cette concurrence déséquilibrée se fait aux dépens des seconds. A cela s'ajoute bien sûr la regrettable habitude de la monarchie, qui dissout une partie de ses régiments à chaque paix et se voit donc contrainte de trouver, avant chaque nouveau conflit, une masse considérable de chevaux. Cette politique ne peut manquer de provoquer une importante augmentation des prix. Il en résulte que le roi, pour éviter la déroute financière de ses officiers, doit intervenir sur le marché. Alors qu'il pourrait traiter avec des marchands

²⁸⁶ J Mulliez, « Le cheval d'arme en France au XVIIIe... », *op. cité*, p.74.

²⁸⁷ S.H.D./D.A.T., IMR 1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1749

²⁸⁸ Drummond de Melfort, *op. cité*, p. 3.

français, il préfère toujours, pour détendre le marché des remotes, passer contrat avec des maquignons étrangers ou des marchands juifs de l'Est afin de remonter sa cavalerie avec des chevaux allemands²⁸⁹.

CONCLUSION

Les critères qui dictent le choix des cavaliers et de leurs montures se dessinent de plus en plus nettement au cours de l'époque moderne. Certains d'entre eux sont liés à la vie militaire ou à la nature de l'arme équestre en général. Les hommes, comme les chevaux, doivent par exemple être suffisamment robustes pour supporter les fatigues des campagnes. Les premiers, de préférence paysans, doivent si possible être habitués aux seconds, pour mieux les conduire et les soigner. L'obéissance est également un élément qui prend une importance croissante dans les armées modernes.

Mais d'autres critères sont plus directement liés à ce qui reste, de l'avis du plus grand nombre, la mission principale de la cavalerie lourde : la charge. C'est parce que celle-ci induit, au moins en théorie, une confrontation directe avec l'ennemi, que l'on exige de l'homme et de sa monture qu'ils maîtrisent leur peur. C'est parce qu'elle doit être conduite de la manière la plus ordonnée possible qu'ils doivent également être disciplinés et attentifs aux ordres. Enfin, la nature même de ce type de combat, basé sur le choc, amène les officiers à vouloir recruter des cavaliers et des chevaux de robuste stature et de haute taille. Cette dernière caractéristique s'est d'ailleurs très clairement affirmée au XVIIIe siècle. Les contraintes de la guerre, ou celles de l'économie, ne permettent pas toujours d'atteindre le niveau d'exigence souhaité. Certains critères, en outre, ont sans doute plus à voir avec les lois du paraître qu'avec celles de la charge. Il n'en reste pas moins que la charge de cavalerie implique, aux yeux de la plupart des officiers et des auteurs, des besoins particuliers en terme de recrutement des hommes et des chevaux. Il convient d'envisager à présent si ces besoins se manifestent aussi en terme d'armement.

²⁸⁹ J Mulliez, « Le cheval d'arme en France au XVIIIe... », *op. cité*, p.76.

CHAPITRE II : L'ARMEMENT

Après avoir recruté les hommes, les avoir montés, il faut les équiper, les armer. Cette question a déjà fait l'objet d'études importantes, comme celle de J.F.C. Fuller en 1948, ou celle un peu plus récente du colonel Bonnefoy, consacrée aux armes portatives²⁹⁰. Ce champ d'investigation est de plus extrêmement vaste. Il suffit de mettre côte à côte un homme d'armes des compagnies d'ordonnance et un cavalier des régiments de la guerre de Sept Ans pour mesurer l'ampleur des transformations opérées durant notre période. L'armement défensif a presque disparu, ou ne subsiste plus qu'à travers certains éléments de l'uniforme. La lance et l'épée ont fait place au sabre réglementaire et au pistolet d'arçon.

Il ne peut donc être question de se livrer ici à une étude exhaustive de l'évolution de l'armement et de l'équipement des cavaliers, de la selle au sabre, en passant par le détail de la buffleterie et les revers du justaucorps. Notre problématique pourrait en fait, d'une certaine manière, se rapprocher de celle qui structure l'histoire de la culture matérielle. Celle-ci étudie des objets de la vie courante qui, par leurs usages et leurs significations, éclairent la vie sociale, économique ou intellectuelle d'une époque²⁹¹. Dans le cadre du présent travail, l'étude des armes et de certains éléments de l'équipement pourrait se révéler très riche d'enseignements et favoriser une meilleure

²⁹⁰ J.F.C. Fuller, *L'influence de l'armement sur l'histoire, des Guerres Médiques à la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 1948. F. Bonnefoy, *Les armes de guerre portatives en France du début du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Corviser, Paris, Librairie de l'Inde éditeur, 1991.

²⁹¹ Daniel Roche remarque par exemple que « la manière de s'asseoir reflète la nature profonde d'une époque ». « Le XVIIIe siècle est celui des sièges[...] L'âge moderne individualise les sièges, le banc inconfortable recule, les coussins s'adaptent aux nouvelles chaises ». *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p.577.

compréhension de la réalité pratique de la charge de cavalerie. L'analyse des contraintes liées à l'usage des armes offre à l'historien la possibilité d'accéder à une dimension essentielle de ce phénomène. Le point de vue technique ouvre sur des données humaines, sur le point de vue du combattant sur qui pèsent ces contraintes, au cœur du combat où se joue sa vie. Il importe également de mettre en valeur l'interaction entre les armes et les mécanismes de la charge, domaines intrinsèquement liés. Les liens de causalité que l'on peut dégager à ce sujet sont multiples et complexes. Il est évident par exemple que l'arme à feu a pesé sur la charge, notamment du point de vue des principes de vitesse et de choc. A l'inverse l'évolution, même modérée, de ces principes après Gustave-Adolphe a pu favoriser l'allègement de l'armement défensif.

Les sources ne manquent pas. Avant même que les règlements de la monarchie ne tentent de normaliser ce domaine, certains capitaines proposent déjà des réflexions suffisamment détaillées pour permettre d'appréhender les principales caractéristiques des armes, leurs avantages et leurs défauts. Nous envisagerons donc successivement l'armement défensif et l'armement offensif. Pour le premier nous tenterons de déterminer les facteurs qui furent à l'origine des principales évolutions, la manière dont se transforma la perception du degré de protection indispensable au combat. Pour le second il sera nécessaire d'étudier les principales armes utilisées dans la charge. C'est à dire, en fait, la façon dont les cavaliers les utilisaient pour obtenir l'effet destructeur le plus important possible tout en tenant compte de leurs limites et de leurs imperfections.

L'ARMEMENT DEFENSIF

L'élément fondamental en ce domaine est bien connu : l'époque moderne a vu la disparition de l'armure complète de l'homme d'armes. Pour autant ce constat ne nous apprend rien sur les raisons et les modalités de cette évolution, pas plus que sur sa chronologie. Il nous faudra donc être capable de déterminer les principaux facteurs qui ont conduit les cavaliers à se défaire de leur armure pour charger, envisager de quelle manière ceux-ci sont liés à l'évolution propre de la charge de cavalerie. Il convient de savoir en outre à quel rythme s'est déroulé ce phénomène. La question est fondée, puisque ici comme dans d'autres domaines de notre sujet, la « linéarité » de l'évolution

n'est pas une évidence. Olivier Chaline rappelle par exemple que le cuirassier de la Montagne Blanche (1620) est encore très proche du chevalier médiéval²⁹².

Mais la disparition de la plupart des éléments de l'ancienne armure ne signifie pas que le débat sur le degré de protection dont devaient bénéficier les cavaliers se soit éteint lui aussi. Nous verrons par exemple qu'au XVIIIe siècle les controverses sur l'intérêt de la cuirasse ou des bottes fortes sont encore vives. C'est donc l'évolution de l'idée que se font les contemporains du niveau de protection nécessaire au cavalier qu'il nous faudra saisir et expliquer. Cela passe par la mesure du rapport entre les avantages et les inconvénients inhérents à chaque pièce défensive, et par la prise en compte des évolutions de la tactique et de la pensée militaire.

Les évolutions contradictoires du XVIe siècle

1. L'armure au début du siècle.

Il faut tout d'abord se souvenir de ce qu'était l'armure complète des hommes d'armes à l'époque des Guerres d'Italie. La description par Paolo Giovio de l'entrée à Naples de l'armée de Charles VIII rappelle que ces guerriers impressionnaient les contemporains eux-mêmes²⁹³. L'armure complète, le harnois blanc, recouvre entièrement le corps du chevalier de plaques de métal²⁹⁴. La tête est complètement couverte par *l'armet*, auquel on adjoint une visière percée de vues, qui se lève et s'abaisse à volonté. La *cuirasse* enferme le buste et le ventre de la ceinture jusqu'au cou. Pour protéger le bas du ventre on attache à la ceinture de la cuirasse un système de lames circulaires, articulées, à recouvrement, dessinant le commencement d'un jupon de fer : les *faudes*. Aux faudes sont encore suspendues deux plaques généralement formées de lames articulées visant à couvrir les cuisses : les *tassettes*. D'autres lames articulées, courbées en demi-cercle, protègent les épaules : les *épaulières*. Très souvent la dernière lame de l'épaulière se redresse, plutôt à gauche qu'à droite, et forme autour du cou une espèce de collerette de fer destinée à arrêter les coups de lance ou d'épée dirigés contre le cou.

Il faut encore noter sur la cuirasse la présence de *l'arrêt de cuirasse*. Cet appendice, apparu au début du XVe siècle, servait à soutenir la lance devenue trop

²⁹² Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620), un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999, p.159.

²⁹³ Giovio, P., *Histoire de Paolo Govio sur les choses faites et advenues de son temps en toutes les parties du monde*, traduite en français par Denis Sauvage, Historiographe du roi, Olivier de Harsy, Paris, 1570.

²⁹⁴ Cf annexe 3, l'armure dite « de Bayard ».

lourde pour être maintenue en arrêt par le bras. L'apparition de l'arrêt de cuirasse indique une spécialisation croissante du rôle du chevalier dans le combat, rôle basé sur le choc, tactique dans laquelle la lance donne un coup combinant la puissance de l'homme et du cheval²⁹⁵. Enfin les bras et les jambes sont bien-sûr eux aussi entièrement protégés. Les premiers par les *brassards*, les *coudières*, les *avant-bras* et les *gantelets*, les secondes par les *cuissards*, les *genouillères*, les *grevières* et les *souliers* ou *solerets*. Ceux-ci, qui s'allongeaient naguère en une longue pointe sont désormais raccourcis à la mesure du pied et prennent une forme carrée commune à toutes les chaussures du temps. C'est là un élément parmi d'autres qui souligne l'influence de l'évolution du costume civil sur le costume militaire²⁹⁶. Comme le costume civil également, la conception de l'armure obéissait à des modes. Dans les années 1500 l'armure « gothique », caractéristique du XVe siècle, laisse la place à la « ronde », armure de transition annonçant la fameuse « maximilienne » à cannelure et l'armure « à costume »²⁹⁷. Il convient enfin de rappeler qu'au début du XVIe siècle les hommes d'armes ont abandonné le bouclier, comme on peut le voir sur la représentation de la bataille de Marignan figurant sur le mausolée de François Ier²⁹⁸.

Résultat de plusieurs siècles d'évolution, l'armure n'a donc rien d'une pièce de musée. C'est à la Renaissance que sa conception atteint son apogée, les principaux lieux de production se situant alors dans le nord de l'Italie et le sud de l'Allemagne. Des maîtres réputés dans toute l'Europe y réalisent de splendides modèles alliant tout à la fois l'esthétique et la fonctionnalité. Les plus sobres de ces armures constituaient également de réels chefs-d'œuvre. Les contraintes auxquelles devaient se soumettre les fabricants étaient en effet considérables. « Chaque pièce devait être exactement adaptée à la forme et à la vulnérabilité de la zone du corps qu'elle était censée protéger, et il fallait toujours chercher à obtenir un rapport résistance/masse optimal ²⁹⁹».

²⁹⁵Le développement de cette pièce vient souligner la capacité d'adaptation des chevaliers, que l'on a peut-être tendance à sous-estimer. Gervase Phillips, « Of nimble service : technology, equestrianism and the cavalry arm of early modern western european armies », *War & society*, volume 20, n°2, p.4. L'auteur utilise ici un article de François Buttin, « La lance et l'arrêt de cuirasse », *Archéologia*, n° 99, 1965.

²⁹⁶ P. Lacombe, *Les armes et les armures*, Paris, Hachette, 1877(3^e édition), p.143-151.

²⁹⁷ La maximilienne (vers 1500) se caractérise par des cannelures, sillons gravés dans le métal, évoquant de manière stylisée les plis des vêtements. L'armure à costume (vers 1520) reproduit encore plus fidèlement les pourpoints et les hauts de chausse tailladés des vêtements civils, le tissu apparaissant dans les « crevés » était imité par d'habiles gravures. L. et F. Funcken, *Les costumes, l'armure et les armes au temps de la chevalerie*, Castermann, 1978, p.102-104.

²⁹⁸ Dugué Mac Carthy, M. (colonel), *La cavalerie française et son harnachement*, Paris, Maloine, 1985, p.96.

²⁹⁹ Thomas F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, collection « Atlas des guerres », traduction française éditions Autrement, Paris, 2002, p.93.

De ce point de vue, certains éléments paraissant n'avoir qu'une fonction esthétique cachaient en fait une utilité réelle. C'est le cas par exemple des rabats cannelés qui ornaient les « maximiliennes » : ils accroissaient la rigidité, et donc la solidité, sans augmenter le poids de l'ensemble. La protection offerte par l'armure était assez importante, elle explique en partie que les combats de cavalerie aient fait relativement peu de victimes avant la généralisation des armes à feu³⁰⁰. Tavannes illustre cette idée lorsqu'il affirme, avec sans doute une certaine pointe d'exagération, que lors des guerres d'Italie « les hommes et les chevaux étaient si bien couverts que de deux cents mêlés ne s'en tuaient quatre en deux heures ³⁰¹ ». L'ingéniosité et le savoir-faire des maîtres de la Renaissance leur permirent en outre de ne jamais sacrifier le confort d'utilisation au seul souci de protection. Le chevalier pouvait monter seul à cheval, pivoter librement sur sa selle, et lever sans difficulté les bras au dessus de sa tête³⁰².

Le combat en armure impliquait malgré tout un certain nombre de contraintes. La principale tenait bien entendu au poids des harnois. Ceux-ci pouvaient atteindre entre 25 et 30 kg, une armure de 19 kg était ainsi considérée comme un « poids plume »³⁰³. Ces poids sont relativement légers si l'on tient compte de la protection offerte, des matériaux utilisés et des excès qui seront commis dans la seconde moitié du siècle. Les hommes d'armes ne pouvaient cependant supporter ce fardeau sans un minimum d'effort et une fatigue certaine. C'est la raison pour laquelle Fourquevaux recommandait de les exercer « à être bien disposés et aisés de leur personne dans le harnois », car « s'ils n'y étaient déjà accoutumés ils ne pourraient supporter le faix du harnois, ni pareillement faire leur devoir au combat³⁰⁴ ». Lorsque la charge se prolongeait par une mêlée ils devaient parfois rompre le combat, sortir de la « presse » pour reprendre leur souffle. C'est ce que font par exemple les chevaliers français opposés aux hommes d'armes espagnols à Ravenne (1512). « Ils se reposaient les uns

³⁰⁰ Gaier, C., *Armes et combats dans l'univers médiéval*, Bruxelles, De Boeck, 1995, p.301.

³⁰¹ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VIII, par MM. Michaud et Poujalat, Paris, 1838, p.191.

³⁰² Thomas F. Arnold, *op. cité*, p.93. Ces données ne concernent pas bien évidemment les armures de parades ou de tournois, beaucoup plus malcommodes et contraignantes.

³⁰³ L. et F Funcken, *op. cité*, p. 106.

³⁰⁴ Fourquevaux, Raymond de Beccarie de Pavie, seigneur de, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p.26.

devant les autres pour reprendre haleine, puis baissaient leur visière et recommençaient de plus belle ³⁰⁵».

Le poids de l'armure enlevait en outre au chevalier presque toute possibilité de se relever rapidement après avoir été désarçonné. Il devenait alors une proie facile pour les valets d'armes ou la piétaille qui suivaient la cavalerie lourde. C'est le sort qui fut réservé aux hommes d'armes italiens tombés de cheval dans le combat contre l'arrière garde de Charles VIII à Fornoue. Philippe de Commines y décrit les valets et serviteurs des chevaliers français, armés de haches pour rompre les visières, frappant de grands coups sur les têtes « car ils étaient bien mal aisés à tuer tant ils étaient armés ». « Et ne vit tuer, ajoute le chroniqueur, nul où il n'y eut trois ou quatre hommes aux environs ; et aussi les longues épées qu'avaient nos archers et serviteurs firent grand exploit³⁰⁶». Ce passage illustre tout à fait les forces et les limites de l'armure. Elle constitue une protection réellement efficace contre les armes blanches et rend les hommes d'armes « mal aisés à tuer ».

Mais, malgré l'art des maîtres armuriers, cette protection se paie par une vulnérabilité évidente en cas de chute. Le combattant est alors submergé par les hommes de pieds qui ont tout le loisir de chercher, à l'aide de grands couteaux ou de haches, les défauts de la cuirasse. Malheur à celui dont la rançon n'offrait pas suffisamment d'intérêt pour arrêter leur bras. Semblable mésaventure arriva aussi à certains chevaliers français dans les charges conduites à Marignan contre les carrés suisses : « étant leur chevaux tués sous eux, mourraient aussi, trop chargés du fait de leurs armes ³⁰⁷». Enfin on ne doit pas oublier que, malgré les vues de la visière ou du mézail, l'armet limitait indéniablement la perception du chevalier. Son champ de vision se trouvait réduit et les bruits lui parvenaient déformés. Il est difficile de « comprendre, de voir et d'ouïr » explique Tavannes³⁰⁸. Ce handicap est particulièrement gênant pour les chefs, qui doivent avoir une vision claire de l'évolution de la bataille et pouvoir diriger leurs hommes au cœur du combat.

2. Les « enclumes immobiles »

³⁰⁵ Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p.341.

³⁰⁶ Commines, Philippe de, *Mémoires* (1447-1509), Paris, LGF, 2001, p.600

³⁰⁷ Giovinetti, *op. cit.*, p.335

³⁰⁸ Tavannes, *op. cit.*, p. 191.

A partir de quel moment peut-on observer les premières modifications de l'armement défensif ? Fourquevaux nous donne un aperçu des transformations en cours au milieu du siècle. A première vue rien ne change véritablement. L'armement de l'homme d'armes est toujours semblable à celui qui prévalait au début du siècle. L'auteur en énumère les différents éléments: « soullerets, gresves entières, cuissots, cuirasse avec tassettes gorgerin, armets avec ses bavières, gantellets, avant bras, gossets et grandes pièces ». Pourtant si Fourquevaux prend la peine, ainsi qu'il le dit lui-même, de préciser « par le menu » la composition de l'armure c'est justement parce que dans la pratique celle-ci n'est plus tout à fait respectée par les hommes d'armes. « Ces hommes d'armes du temps présent qui, regrette-t-il, veulent être dits homme d'armes et néanmoins être armés et équipés tout ainsi que les cheveau-légers ».

Dans l'armée réunie par Henri II pour l'expédition de 1552, lesdits cheveau-légers se trouvent déjà aussi nombreux que les hommes d'armes³⁰⁹. Ils appartiennent à la cavalerie légère, cependant, même si leurs fonctions sont plus diversifiées que les hommes d'armes, nous pouvons en réalité commencer à les considérer à cette époque comme une forme de cavalerie semi-lourde. Ils ne sont d'ailleurs « légers » que par rapport au harnois complet des chevaliers. La principale différence, outre la plus grande légèreté de certaines pièces (la cuirasse par exemple), tient dans la moindre protection des jambes. Les cuissards (ou cuissots) et les faudes sont remplacés par de longues tassettes qui descendent jusqu'en dessous des genoux. Quand aux grevières, elles sont remplacées par des bottes en buffle³¹⁰. Il semble ainsi que les hommes d'armes, ou partie d'entre eux, aient commencé à vouloir alléger leur armure en se débarrassant de quelques éléments du harnois, en particulier ceux des jambes.

Serait-ce donc les premiers signes annonciateurs de la disparition de l'armure ? Les choses sont en fait plus compliquées qu'il n'y paraît. L'abandon de certaines pièces ne peut suffire pour affirmer que le milieu du XVIe siècle marque le début d'un véritable processus d'allègement de l'armure. Selon le Père Daniel, après avoir allégé les armures sous Henri II, on revint même au contraire « à l'ancienne manière » sous Charles IX et Henri III³¹¹. Les témoignages des auteurs de la seconde moitié du siècle paraissent aller dans ce sens, soulignant même une nette augmentation du poids des

³⁰⁹ 6000 hommes dans les deux corps. Susane, (Gal.), *Histoire de la cavalerie française*, Tome I, Paris, Hetzel, 1874, p.47.

³¹⁰ Cf annexe 4.

³¹¹ Daniel (Père G.), *Histoire de la milice française*, Paris, Delespine et Coignard, 1721, Tome I, p.399.

armures. Les causes de ce phénomène semblent assez claires : c'est la généralisation de l'arme à feu qui est généralement évoquée pour expliquer l'alourdissement des armes défensives. C'est d'ailleurs ce que rappelle La Noue. Les gendarmes « ont eu bonne raison, dit-il, à cause de la violence des harquebuses et pistoles, de rendre les harnois plus massifs et à meilleure espreuve qu'auparavant³¹² » .

Le même La Noue mesure particulièrement l'importance des transformations induites par l'arrivée d'une nouvelle catégorie de cavalerie lourde, les reîtres, ou pistoliers. Ceux-ci, armés lourdement, présentent la particularité de préférer les pistolets à rouet aux lances dans la charge. Ils sont amenés à s'opposer directement aux hommes d'armes sur le champ de bataille. Employés par les deux camps, ils constituent sans doute l'un des éléments les plus importants pour expliquer l'évolution de l'ancienne gendarmerie, et à terme sa disparition³¹³. Tant que les combats se démêlaient à la lance et à l'épée, le harnois traditionnel suffisait à garantir les hommes d'armes. Mais le développement des armes à feu, « des grands pistolets », rend ces bardes et ces défenses inutiles³¹⁴.

Le souci de protection est à la mesure du danger auquel font désormais face les combattants. Ceux qui ont adopté les armes à feu s'y trouvent d'ailleurs tout autant soumis que les lanciers. Pour pouvoir utiliser leur propre puissance de feu il leur faut en effet s'exposer aux tirs de leurs ennemis. En outre la portée réduite des pistolets les oblige à se rapprocher fort près des lignes adverses. Ils ne se résoudraient pas à cette fusillade mutuelle s'ils n'avaient au moins le sentiment d'être suffisamment protégés par leurs armures. Les cavaliers vont donc se trouver entraînés dans une course à la protection dont les conséquences sont parfaitement observées par les contemporains. Si La Noue reconnaît que les hommes d'armes ont eu raison de renforcer les armures, c'est pour aussitôt regretter qu'ils soient allés beaucoup trop loin dans cette voie. « Ils ont si fort passé mesure, que la plupart se sont chargés d'enclumes au lieu de se couvrir d'armure³¹⁵ ». La « beauté de l'homme de cheval » en est amoindrie, toutes ces armes défensives l'ont « convertie en difformité ».

³¹² La Noue, François de, *Discours politiques et militaires*, éd. F.E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p.330.

³¹³ « Ce n'est pas l'infanterie mais les pistoliers à cheval qui mirent fin au long règne du cavalier lourd armé de la lance ». Claude Gaier, « L'opinion des chefs de guerre français du XVIe siècle sur les progrès de l'art militaire », *R.I.H.M.*, vol.29, 1970, p.744.

³¹⁴ Tavannes, *op. cité*, p. 191.

³¹⁵ La Noue, *op. cité*, p.331.

Mais c'est surtout le poids de l'armure qui pose désormais problème. Au temps de Henri II les gendarmes et cheveu-légers « n'avaient toutes leurs armes pesanteur qui les empêchèt de les porter vingt et quatre heures. Mais celles d'aujourd'hui sont si grièves qu'un gentilhomme à trente et cinq ans est tout estropié des épaules d'un tel fardeau ». Tavannes fait le même constat. La puissance de pénétration des armes à feu inquiète les cavaliers. Pour s'en protéger ils ajoutent au harnois de nouvelles pièces, sacrifiant ainsi la vélocité à la sécurité. « Ceux qui ne veulent rien commettre à leur fortune ont renforcé leur cuirasse, fabriqué des plastrons doublés de lames, leur casque à l'épreuve du mousquet, se rendant incapable de servir dans les combats, étant combattus, enchaînés et liés de la pesanteur de leurs armes : ils deviennent enclume immobiles, chargeant tellement les chevaux qu'aux moindres accidents ils succombent dessous³¹⁶ ». Le rapport entre l'évolution de l'armement et la morphologie de la charge est ici évident. Conduites avec des pistolets et des armures alourdies, les charges sont obligatoirement moins rapides, le principe du choc perd de son importance.

Tavannes juge indispensable de revenir de ces exagérations. Il n'est bien sûr pas question de se limiter à des pièces trop légères, qui ne seraient pas à l'épreuve des armes à feu. Il faudrait plutôt selon lui adapter la capacité de résistance des différentes parties de l'armure en fonction de leur exposition ou de leur caractère vital. Il suffirait ainsi que le devant des cuirasses, du casque, deux lames de tassettes et les brassards soient à l'épreuve de l'arquebuse ; le reste des armes serait seulement à l'épreuve de l'épée³¹⁷. Cette protection rassurera au moins les timides. Elle paraît suffisante à l'auteur qui s'appuie en ce domaine sur son expérience du combat. Celle-ci lui assure que dans le tumulte de la bataille les armes sont moins bien chargées que lors des épreuves, les coups perdent donc en efficacité et sont moins redoutables. L'alourdissement de l'armure eut en tout cas pour conséquence d'accélérer l'abandon des pièces défensives protégeant les jambes. Il est probable en effet l'on a cherché, au moins partiellement, à compenser les excès observés au niveau de la cuirasse ou du casque par un allègement de cette partie du corps. *La milice française* de Louis de Montgomery montre que les gendarmes ne portaient plus que des bottes au début du XVIIe³¹⁸.

³¹⁶ Tavannes, *op. cité*, p. 191.

³¹⁷ *Ibid.*, p.191.

³¹⁸ Montgomery, Louis de, seigneur de Courbousson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636(1^{ère} éd. 1603). p.135.

3. L'allègement de l'armement défensif des chevaux.

L'évolution de l'armement défensif des cavaliers ne peut être sans conséquence sur le harnachement des chevaux. Au début du XVI^e siècle leur protection est principalement assurée par les bardes. Ces plaques de métal, véritable harnois du cheval, lui couvrent la tête le cou, le poitrail et l'arrière-train. La selle est également un élément qu'il convient de ne pas négliger. Elle est en effet très révélatrice du rôle que l'on attribuait alors à la cavalerie lourde : l'action de choc. Elle se caractérise par la hauteur des parties avant (le troussequin ou dossière) et arrière (le hourd). Le troussequin a la forme d'un dossier de fauteuil, il permet à la fois de renforcer la puissance du coup et de mieux résister à l'impact de ce coup, ou à celui donné par l'adversaire. L'arçon de devant, le hourd, offre une efficace protection au bas du ventre et aux cuisses. De telles selles enfermaient tellement le chevalier qu'il devenait difficile de tomber de cheval³¹⁹. Le danger étant alors de se trouver piégé sous un cheval abattu. Mais elle avait l'avantage de donner au chevalier lourdement armé une grande stabilité, ainsi que la capacité de reprendre son équilibre après le coup d'un attaquant³²⁰.

Le harnachement des montures n'est cependant pas plus figé que l'armement des hommes d'armes, il se transforma donc au cours du siècle. La selle avait déjà connu quelques modifications depuis la fin du XV^e siècle. La dossière commença à s'abaisser, soutenue par des arcs-boutants dont l'élasticité soulageait la fatigue du cavalier. Le hourd se réduisit également³²¹. La recherche de l'allègement des bardes se manifesta dès le début du XVI^e siècle en Italie, où l'on vit apparaître des bardes de cuir. Marcel Dugué Mac Carthy perçoit également les signes de cette volonté d'allègement sur le grand panneau de la bataille de Marignan, un bas relief du mausolée de François I^{er}. On y voit que la selle et la bride des hommes d'armes français sont en fait celles utilisées ordinairement pour les étapes. De plus le cheval du roi est le seul à être équipé d'une barde de crinière. Cette tendance s'est affirmée dans les décennies suivantes. Selon M. Dugué Mac Carthy la gendarmerie aurait ainsi abandonné les bardes de poitrail et de croupe, au moins pour le combat, dès la première moitié du XVI^e siècle³²². Cet abandon ne fut bien sûr pas immédiat. Louis de Montgomery, décrivant l'armement de la

³¹⁹ Annexe 5.

³²⁰ Des selles du moyen âge tardif, conservées à Londres atteignent un poids de 9.5 à 15kg ; ce qui est modéré si l'on considère la structure de la selle et si la répartition sur le dos du cheval est bien faite. Hyland, Ann, *Warhorse 1250-1600*, Stroud, Sutton, 1998, p. 6.

³²¹ L. et F. Funcken, *op. cité*, vol. 2, p.82.

³²² Dugué Mac Carthy, M. (colonel), *La cavalerie française et son harnachement*, Paris, Maloine, 1985, p.97.

cavalerie sous Henri II (1544-1560), évoque encore les chevaux « bardés et caparaçonnés » des hommes d'armes³²³. D'autre part l'ordonnance de 1574 requiert toujours des gendarmes qu'ils bardent leur montures³²⁴.

Il n'est cependant pas sûr qu'une telle ordonnance ait été entièrement appliquée. En effet l'évolution de la tactique et de l'armement de la cavalerie à partir du milieu du siècle conduisit les cavaliers à diminuer radicalement la protection des chevaux. Le développement d'une nouvelle cavalerie lourde (les reîtres) s'appuyant essentiellement sur le feu constitua bien sûr le principal moteur de ce mouvement. Tavannes en décrit fort bien les ressorts. « Les grands pistolets » rendent les anciennes protections inutiles et les mêlées périlleuses. « Les chevaux armés y seraient inutiles, à cause de la pesanteur des épreuves. Ils sont assez chargés de porter l'homme et ses armes sans en porter davantage ³²⁵». Deux raisons se cumulent ici. La puissance des armes à feu tout d'abord, face à laquelle les bardes de métal ne suffirent plus. Il faudrait les renforcer à tel point que le coût en terme de mobilité serait beaucoup trop élevé. L'alourdissement concomitant de l'armure des cavaliers ensuite, qui les contraint à compenser ce surpoids en allégeant les protections du cheval ; lequel ne pourrait de toute façon guère supporter l'accumulation de toutes ces pièces défensives. Tavannes ne garderait du harnois du cheval qu'un chanfrein à l'épreuve et quelques « platines » au poitrail³²⁶. C'est également l'avis de Montgomery, qui pense que trois pièces garnies de clou et un « escusson » permettraient de parer quelques coups de lances ou de piques. Il mentionne aussi une « chesnette » à la bride au cas où les rênes seraient tranchées pendant le combat³²⁷.

Au début du XVIIe siècle l'armement défensif du cheval se trouve donc extrêmement réduit. Certains cavaliers n'adoptent même pas les plaques de métal préconisées par Tavannes ou Montgomery pour protéger le poitrail. Pour l'arrière les

³²³ Montgomery, *op. cité*, p.132.

³²⁴ « Ordonnance du Roy sur le reiglement de sa gendarmerie, forme de vivre et payement d'icelle », 1^{er} février 1574. Cité par J.B. Wood, *The king's army, Warfare, soldiers and society during the Wars of Religion in France, 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, p.136.

³²⁵ Tavannes, *op. cité*, p.191

³²⁶ Ibid. Le chanfrein est la partie de la face antérieure de la tête du cheval, limitée par le front, les yeux, le bout du nez et les naseaux. La pièce défensive en métal qui la couvre porte donc son nom.

³²⁷ Montgomery, *op. cité*, p.135. C'est ce qui arriva par exemple à Bayard à Marignan. Lors la première journée, pris dans la presse des Suisses, son cheval se trouva débridé par suite des coups d'arme blanche : « il fut tout enferré de pique, de sorte que son cheval fut débridé. Quand le cheval se sentit sans frein, il se mit à la course » et passa au travers des rangs suisses. Le chevalier se retrouva sur leurs arrières, et dût revenir à quatre pattes au camp français. Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882.

bardes sont le plus souvent remplacées par des courroies de cuir garnies de métal qui s'entrecroisent sur la croupe. Légères et décoratives, ces courroies sont aussi efficaces contre les coups de taille³²⁸.

La rupture de la guerre de Trente Ans

Les critiques sans équivoque assénées par de prestigieux capitaines comme La Noue et Tavannes portèrent-elles quelques fruits au début du XVIIe siècle ? Rien n'est moins vrai, il semble au contraire que dans la seconde décennie du siècle l'armure demeure encore enclume. Pourtant on constate dans les années 1640 qu'une très nette évolution s'est produite. Dans de nombreuses cavaleries l'armure complète se réduit désormais à une « demi-armure », c'est-à-dire une cuirasse couvrant le devant et le dos (la dossière) du cavalier. De quelle manière la guerre de Trente Ans a-t-elle pu ainsi transformer l'armement défensif, et quelle part Gustave-Adolphe prit-il dans ces bouleversements ?

1. Les innovations suédoises.

L'ouvrage de Wallhausen, publié en 1616, offre des planches de grande qualité qui permettent de mesurer à quel point la cavalerie lourde demeurait paralysée par le souci de se protéger face aux armes à feu³²⁹. Héritier des reîtres, le cuirassier, ou « corasse », mérite décidément son nom. Il est encore recouvert d'acier des genoux jusqu'à la tête, les bras sont également entièrement protégés. On remarquera particulièrement le plastron qui vient doubler la cuirasse, ajoutant ainsi une protection supplémentaire ; et un surpoids non négligeable³³⁰. Le poids de l'armure contraint d'ailleurs ce cavalier à monter des chevaux forts et pesants, capables d'emmener à la charge – à une vitesse limitée on le devine – l'homme et son lourd équipement. Comme le rappelle encore l'auteur une telle cavalerie doit en outre pouvoir disposer d'un terrain « dur et solide » afin de pouvoir charger dans des conditions favorables. Un sol mou ou accidenté ne saurait convenir du fait « de la pesanteur de son armure », qui doit être à l'épreuve de l'arquebuse³³¹. Les armes du lancier, qui couvrent les mêmes parties du

³²⁸ L. et F. Funcken, *op. cité*, vol. 2, p.82.

³²⁹ Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry (traduction française), Francfort, 1616.

³³⁰ Annexe 6

³³¹ Wallhausen, *op. cité*, p.16 et 30.

corps, sont un peu plus légères, à la manière des anciens cheveu-légers. Cependant à l'époque où écrit Wallhausen cette catégorie de cavaliers n'est presque plus utilisée dans les cavaleries d'Europe de l'ouest.

A l'heure où débute la guerre de Trente Ans, en 1619, l'armement défensif de la cavalerie lourde est encore en tout point identique à celui décrit par Wallhausen. Olivier Chaline a relevé le poids d'armures de cette période, conservées dans les musées de Vienne et Graz³³². Ses observations confirment qu'elles se trouvaient être au moins aussi lourdes, sinon davantage, que celles des chevaliers de la première moitié du XVI^e siècle. A Graz notamment se trouve une série d'armures pesant entre 32 et 35 kg. La plus lourde des armures de la guerre de Trente Ans atteint 42 kg ! Montecucoli fait écho à Tavannes lorsqu'il observe que l'armure complète « embarrasse tellement la personne que le cheval étant tombé, le cavalier ne saurait s'aider ³³³».

Dans ces conditions il est aisé de comprendre que l'intervention de Gustave-Adolphe ait pu marquer les esprits. Pour P. Lacombe le roi de Suède était « l'homme des temps modernes, l'ennemi des vieilles armes défensives qui ôtaient au soldat la liberté de ses mouvements ». Il décida donc de supprimer à la plupart de ses cavaliers les cuissards et les brassards, ne gardant qu'une cuirasse légère³³⁴ ». Il est de fait que la cavalerie nationale suédoise était en grande partie composée de régiments qui se classaient, selon les normes de l'époque, dans la catégories des troupes légères. Il s'agissait plus précisément d'arquebusiers à cheval. Ils ne portaient qu'une cuirasse – devant et arrière – et des bottes couvrant les genoux. A la place du lourd et gênant armet des cuirassiers ils revêtaient un casque, généralement de type « polonais » ou « hongrois », couvrant la nuque, les tempes et disposant d'une protection nasale. Une partie du visage était à découvert mais le champ de vision s'en trouvait considérablement élargi³³⁵. la Suède ne comptait en fait qu'une seule unité permanente de cuirassiers, le régiment d'Adelsfana. Celui-ci était composé de nobles requis pour accomplir une partie de leurs obligations féodales vis-à-vis du roi, il était en réalité rarement appelé à servir en temps de guerre. Les arquebusiers et les cavaliers finnois, encore plus légers, constituaient donc l'essentiel des unités opérationnelles. Mais

³³² Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620), un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999, p.159.

³³³ Raimondo Montecucoli (1609-1680), *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*. Amsterdam, Wetstein, 1752, p.19.

³³⁴ P. Lacombe, *op. cité*, p.153, 154.

³³⁵ Annexe 7

jusqu'à quel point la singulière légèreté de l'armement de la cavalerie suédoise résulte-t-elle d'un choix tactique, de la volonté particulière du souverain ?

Gustave-Adolphe donna sans nul doute un élan considérable à ce mouvement d'allègement de l'équipement défensif lorsqu'il décida lui-même de ne plus porter de cuirasse. Cette décision était en fait la conséquence d'une blessure reçue à Dirschau en 1627 ; la balle n'était, semble-t-il, jamais ressortie et elle empêcha par la suite le roi de supporter la cuirasse³³⁶. Toujours est-il que nombre d'officiers suivirent son exemple, soit qu'ils voulussent imiter leur souverain et se faire valoir à ses yeux, soit qu'ils entendissent profiter de cette occasion pour alléger un armement défensif qu'ils considéraient comme gênant. Gustave dut même parfois leur ordonner de se protéger³³⁷. Mais cette particularité suédoise s'explique également par des facteurs encore moins directement liés aux conceptions tactiques. Des contraintes exogènes, de nature économique et logistique, jouèrent sans doute un rôle non négligeable. La Suède souffrait en effet à cette époque d'un retard technologique important du point de vue de la fabrication des armes. Les ateliers suédois n'étaient pas capables de produire en masse les pièces essentielles de l'armement du cavalier « moderne ». Jusqu'aux années 1640 environ, la plupart d'entre elles, y compris celles de l'armure, devaient donc être importées d'Allemagne ou de Hollande ; le manufacturier Louis De Geer fut par exemple un des principaux fournisseurs des suédois³³⁸. En outre l'approvisionnement s'avérait parfois difficile en temps de guerre.

Gustave se trouva confronté à un manque d'armures pour sa cavalerie dès les premiers temps de la campagne d'Allemagne, en novembre 1630. Cette contrainte l'obligea à n'équiper qu'une partie des cavaliers de certains régiments. Il ordonna ainsi que les armures disponibles fussent réservées aux hommes des trois premiers rangs dans plusieurs régiments d'arquebusiers levés en Allemagne. En janvier 1631 le roi passa commande de 4000 cuirasses pour les cavaliers légers de type arquebusiers et autant d'armures pour les cuirassiers. Au moment de la bataille de Breitenfeld, 9 mois plus tard, aucune de ces pièces n'était encore arrivée.³³⁹ La nature de la commande passée en janvier à Louis De Geer permet de souligner que des unités de cuirassiers se trouvaient

³³⁶ R. Brzezinski, *The Army of Gustavus Adolphus*, vol.II, Osprey, 2003, p.6.

³³⁷ Ibid., p.10. Ainsi à Francfort sur Oder en 1631. « Parce que si mes officiers sont tués, disait Gustave, qui commandera mes soldats ? ».

³³⁸ Ibid. p.4.

³³⁹ Ce qui explique en partie la remarque d'un officier de liaison brandebourgeois : « Peu de ses officiers et de ses soldats [de Gustave] avaient une armure par rapport aux ennemi, qui étaient cuirassés des pieds à la tête ». cité par R. Brzezinski, *op. citée* p. 10.

bien dans l'armée suédoise à cette époque. Elles étaient en fait peu nombreuses avant Breitenfeld et il s'agissait exclusivement de mercenaires levés en Allemagne et dans les provinces baltes. Cela peut signifier que les conceptions de Gustave n'écartaient pas de manière systématique l'emploi de ces cavaliers lourdement armés. Mais il est vrai également que les besoins du roi en cavalerie étaient tels que toutes les unités nouvelles lui permettant d'augmenter ses effectifs étaient les bienvenues³⁴⁰. En somme la légèreté de l'armement des cavaliers suédois est sans doute tout autant le fruit de contraintes liées aux faiblesses de l'économie suédoise et aux difficultés d'approvisionnement que de principes tactiques.

Ces derniers ne doivent cependant pas être trop rapidement écartés. Les contingences externes se conjuguèrent avec une réelle prise de conscience des inconvénients résultant d'un armement défensif trop lourd. C'était sans doute vrai lorsque Gustave-Adolphe entama ses grandes réformes en 1620, ça le devint encore plus quand il s'engagea dans la guerre contre les Habsbourg. Cette évolution est particulièrement nette après Breitenfeld. Les enseignements de cette bataille confirmèrent l'idée qu'avec la puissance de feu acquise désormais par l'infanterie et l'artillerie, la lourde cavalerie des cuirassés ne rendrait pas davantage de services qu'une cavalerie plus légèrement protégée mais moins coûteuse, plus manœuvrière et plus rapide. D'autant que le roi avait prévu de pallier en partie cette moindre protection par le soutien de pelotons de mousquetaires intercalés entre les escadrons.

De manière très significative, lorsque les cuirasses commandées à De Geer arrivèrent enfin, en septembre 1632, Gustave annula entièrement la livraison. On mit en avant la mauvaise qualité des pièces livrées, mais il apparaît surtout que l'équipement de la cavalerie en armures ne constituait désormais plus une priorité³⁴¹. Une nouvelle manifestation de cette orientation est sensible après Nördlingen. Battue par l'armée des Habsbourg, l'armée suédoise fut contrainte à des mouvements nombreux et fatigants, pour lesquels l'armement défensif s'avérait une gêne évidente. Oxenstierna écrivit depuis le théâtre d'opération que « nul harnois ou pot[casque] pour les cavaliers ou les soldats n'a besoin d'être envoyé ici, parce qu'ils seraient de peu d'usage, la plupart serait même rejetée à cause des longues marches dans lesquelles on est engagé³⁴². » Il ne s'agissait pas là d'une décision temporaire, imposée par la seule conjoncture, mais

³⁴⁰ Le licenciement par Christian IV du Danemark de la plupart de ses mercenaires allemands constitua de ce point de vue une chance pour Gustave-Adolphe. Il put les enrôler à son tour et augmenter ainsi considérablement sa cavalerie.

³⁴¹ R. Brzezinski, *op. citée* p. 10.

³⁴² *Ibid.*, p. 11.

d'une nouvelle étape dans l'allègement de la cavalerie de bataille. Les armures furent encore moins portées qu'auparavant.

2. L'abandon des armures complètes

Du cuirassier à l'arquebusier

La première moitié des années 1630 fut donc décisive pour la cavalerie suédoise et la conduisit à l'abandon quasi complet des cuirasses. Ce phénomène est-il visible également dans les autres grandes cavaleries européennes ? La singularité des cavaliers suédois en ce domaine n'a pu que marquer les adversaires et les alliés de Gustave-Adolphe. Certains d'entre eux d'ailleurs avaient sans doute déjà pu faire, au sujet de l'encombrement des armures, les mêmes observations que le roi de Suède. Du côté des Impériaux la tendance à l'allègement de la cavalerie lourde est visible dès le milieu des années 1630. La dernière production massive d'armures complètes pour les cuirassiers date de 1635. Dès lors, si certains officiers continuèrent à en porter, les simples cuirassiers – trop heureux sans doute de pouvoir alléger leur fardeau – réduisirent la leur de manière sensible. Elle ne se composait plus désormais que d'une cuirasse à l'épreuve du mousquet pour le devant et d'une autre plus fine pour protéger le dos.

Une transformation si radicale et si rapide ne pouvait manquer de susciter les remarques des contemporains. James Turner, vétéran de l'armée suédoise, résume fort bien le « glissement » technique et tactique alors en cours sous ses yeux : « au lieu de cuirassiers nous avons des arquebusiers, et au lieu d'arquebusiers nous avons des cavaliers, armés seulement offensivement ³⁴³ ». Il s'agit effectivement d'un changement relativement important qui se répercute sur l'ensemble des troupes montées. Il a pour principale conséquence la disparition de la catégorie la plus lourdement armée et son remplacement par un type de cavaliers jusque là considérés comme des troupes légères. Montecucoli donne une description assez précise de ce qui sera l'armement défensif complet de la cavalerie lourde impériale jusqu'à la fin du XVIIe siècle³⁴⁴. « Les régiments de cavalerie sont armés aujourd'hui de demi cuirasses qui ont le devant et le derrière, de bourguignottes composées de plusieurs lames de fer attachées ensemble par derrière et aux côtés pour couvrir le cou et les oreilles ; et de gantelets, qui couvrent la main jusqu'au coude. Les devants de cuirasses doivent être à l'épreuve du mousquet, et les autres pièces à l'épreuve du pistolet et du sabre ³⁴⁵ ».

³⁴³ James Turner, *Pallas Armata*, Londres, 1683. Cité par R. Brzezinski, *op. cit.*, p.11.

³⁴⁴ Annexe 8

Même si l'on peut penser que cette évolution n'est pas à mettre au crédit du seul Gustave-Adolphe, il apparaît que l'exemple suédois eut tout de même un poids considérable. Ainsi le même Montecucoli, donnant en 1643 son avis au duc de Modène sur la manière d'équiper les cuirassiers, fait directement référence au modèle de la cavalerie suédoise : « Les cuirassiers doivent être équipés avec une cuirasse devant et derrière, un casque [...]. C'est la façon dont les cuirassiers suédois sont armés ³⁴⁶ ». Ceux que Montecucoli appelle « cuirassiers suédois » étaient encore considérés comme des cavaliers légers dix ans auparavant, la cavalerie suédoise a imposé ses standards.

La France, selon P. Lacombe, ne suivit pas aussi vite le mouvement impulsé par les Suédois. On portait encore l'armure au début du règne de Louis XIV affirme-t-il. Les cuissards ne seront abandonnés que vers 1660³⁴⁷. Le *Parfait capitaine*, publié en 1636, vient appuyer cette idée. Le duc de Rohan y distingue encore les deux principales catégories de cavaliers. La cavalerie « pesamment armée » tout d'abord (gendarmes et cheveu-légers), qui doit avoir pour armes défensives « cuirasse, salade [casque], brassards, tassettes, genouillères et garde reins ³⁴⁸ » ; l'armure complète en somme. La cavalerie légère ensuite, les carabins, protégés seulement d'un « pot » et d'une cuirasse³⁴⁹. Nous retrouvons donc les cuirassiers et l'équivalent des arquebusiers, tels qu'ils apparaissaient encore au début de la Guerre de Trente Ans. Pour autant il n'est pas assuré que dans la pratique les cavaliers aient tous accepté sans rechigner cette pesante protection. Ainsi le duc regrette que des soldats « renâclent à porter leurs armes, arguant que c'est manquer de courage que d'aller armés ». Il ne s'agit pour lui que d'un souci de confort, dont les conséquences sont néfastes aussi bien pour le combat que pour la discipline³⁵⁰. Cette attitude n'est sans doute pas le propre d'une minorité, elle pourrait être l'expression d'un mouvement plus large de rejet de l'armure. En témoigne

³⁴⁵ Raimondo Montecucoli (1609-1680), *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*. Amsterdam, Wetstein, 1752, p.18.

³⁴⁶ Cité par R. Brzezinski, *op. cité*, p.11.

³⁴⁷ P. Lacombe, *op. cité*, p.155.

³⁴⁸ Rohan, *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Paris, Houze, 1636, p.229.

³⁴⁹ Le duc de Rohan établit une distinction entre les carabins, utilisant la carabine, arme à rouet, et les arquebusiers proprement dit, utilisant l'arquebuse à mèche. Ces derniers ne sont plus guère employés selon lui. Les armées d'Europe centrale semblent utiliser indistinctement les deux termes.

³⁵⁰ « Ils perdent ainsi l'habitude de les souffrir, et lorsqu'ils sont contraints de les porter, ils se trouvent alors fort embarrassés et se mettent en danger ». Rohan, *op.cité*, p.235.

par exemple l'obligation faite en 1638 à tous les cavaliers de s'armer d'armes défensives sous peine de dégradation, ordre réitéré en 1639³⁵¹.

Il semble en tout cas que l'armement décrit par le duc de Rohan au milieu des années 1630 ait rapidement évolué. Les armes conservées au Musée de l'armée montrent que vers 1640 la plupart des récents régiments de la cavalerie dite légère, les anciens cheveu-légers, ont considérablement allégé leur armure³⁵². Il ne reste plus que quelques pièces comme la cuirasse, le colletin, la bourguignotte (casque ouvert sur le devant). Celle-ci est d'ailleurs souvent remplacée par un chapeau de fer, voire de feutre³⁵³. S'il est vrai que l'on portait encore l'armure complète au début du règne de Louis XIV, comme le pense P. Lacombe, cela ne concernait en fait que la gendarmerie et quelques unités de cavalerie. A partir de 1660 il n'y eut plus qu'un seul régiment, celui des cuirassiers du roi, pour porter la cuirasse complète³⁵⁴.

Un exemple significatif, la disparition des derniers cuirassiers d'Angleterre

L'exemple anglais apporte un dernier modèle d'évolution. Au moment où débute la Guerre Civile (1642) le nombre d'unités de cuirassiers est des plus limité. Les milices des comtés étaient généralement trop pauvrement équipées pour que l'on puisse penser qu'elles disposaient de véritables troupes de cuirassiers. Les seules unités équipées de l'armure complète appartenaient à l'armée du Parlement. C'étaient les compagnies de gardes du corps de trois des principaux chefs de l'armée parlementaire – le comte d'Essex, le comte de Bedford et Sir Balfour – et le régiment de Sir Arthur Haselrig. Comme en Suède les raisons de cette faible représentation tiennent en grande partie à des contingences logistiques ou économiques. George Monk souligne par exemple la difficulté de se procurer des chevaux aptes au service des cuirassiers³⁵⁵. A cela s'ajoute le coût des armures et l'incapacité des ateliers anglais à les fabriquer rapidement. Illustration de ce fait, les chiffres donnés par la Compagnie des armuriers de Londres en 1638 annoncent qu'ils sont en état de produire chaque mois 800 armures de fantassins, 400 armures d'arquebusiers et seulement 80 de cuirassiers³⁵⁶.

³⁵¹ Père Daniel, *op. cité*, p.401.

³⁵² Annexe 9.

³⁵³ Dugué Mac Carthy, Marcel, *Soldats du roi, les armées de l'Ancien Régime, 1610-1789*, Collections historiques du Musée de l'Armée, 1984, p.19.

³⁵⁴ Tous les officiers de cavalerie légère sont cependant tenus d'être cuirassés en temps de guerre. *Ibid.* p.56. Cf annexe 10,

³⁵⁵ Monk, George, *Observations upon Military and Political Affairs*, London, 1671 (écrit en 1645-1647). Cité par Keith Roberts, *Cromwell's war Machine : the New Modern Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen and Swords, 2005, p.62.

³⁵⁶ K. Roberts, *op. cité*, p.61.

De tels cavaliers offraient au combat un certain nombre d'avantages. La vue de ces hommes recouverts d'acier de la tête aux genoux ne pouvait manquer d'impressionner les cavaliers de Charles I³⁵⁷. Leurs armures leur assuraient en outre une protection relativement efficace contre les pistolets. A Roundway Down(1643) le capitaine Atskins se trouve face à face avec Haselrig lui-même. Il l'atteint à deux reprises avec ses pistolets sans pour autant parvenir à le blesser sérieusement. « Je suis sûr de l'avoir touché à la tête, témoigna-t-il, [...]mais il était trop bien armé pour que des balles de pistolet puissent lui faire de blessure³⁵⁸ ». Cependant cette anecdote souligne également les évidentes limites de cette cavalerie. Lourd et manquant de mobilité, Haselrig était incapable d'échapper à son adversaire qui le surclassait par sa rapidité. Il dut se rendre et ne fut finalement sauvé que par le secours d'une partie de ses hommes.

Le destin du régiment lors de cette bataille est d'ailleurs l'illustration parfaite de ces faiblesses. Les pesants cuirassiers, immobiles, en épaisse formation de cinq ou six rangs, furent confrontés à des cavaliers certes moins bien protégés mais plus légers et disposés sur trois rangs seulement. Ces derniers chargèrent soudainement et avec une relative rapidité pour l'époque (au grand trot), ils vinrent envelopper le régiment d'Haselrig qui fut en partie détruit à l'issue du combat³⁵⁹. L'unité fut ensuite reconstituée mais, la plupart des cavaliers ayant perdu leur armure complète, elle fut désormais considérée comme un régiment d'arquebusiers. Il semble qu'il n'y ait plus eu aucune unité de cuirassiers en opération après 1644³⁶⁰.

Les deux camps adoptèrent donc pour leur cavalerie lourde l'armement des arquebusiers. Comme sur le continent il consistait en général en un casque, une cuirasse couvrant le dos et le devant et des grosses bottes en cuir. On connaît particulièrement l'armement des cavaliers du Parlement. Leur casque couvre la nuque et les oreilles, il protège également le visage grâce à trois barres verticales. Ce dernier élément notamment les distingue des royalistes dont le casque, souvent importé de Hollande, n'avait qu'une barre de protection. Ils pouvaient encore ajouter à cela un épais justaucorps de buffle et un gantelet articulé protégeant la main tenant les rennes³⁶¹. Le

³⁵⁷ « Ils furent les premiers qui firent impression aux cavaliers du roi », reconnaît Lord Clarendon. Cité par K.. Roberts, *op. cité*, p.61.

³⁵⁸ Capitaine Richard Atkyns, du régiment de cavalerie du Prince Maurice, cité par John Tincey, *Ironsides, English cavalry, 1588-1668*, Osprey, 2002, p.62.

³⁵⁹ J. Tincey, *Soldiers of the English Civil War, cavalry*, Osprey, 2004, p.50.

³⁶⁰ K. Roberts, *op.cité*, p.62.

³⁶¹ Annexe 11.

gantélet pouvait s'avérer utile durant le combat, l'adversaire essayant parfois de couper les rênes ou même la main pour rendre le cheval incontrôlable. Les cavaliers de la *New Model Army* conservèrent ensuite cet armement défensif. La restauration monarchique ne vit pas de transformations fondamentales. Il faut attendre les années 1690 pour voir disparaître le buffle, sans doute davantage pour des raisons de confort que de sécurité. Dans la même période le casque, jusque là toujours porté au combat, cède la place au chapeau, à l'intérieur duquel on ajoute une cervelière pour protéger des coups d'épée³⁶².

La période de la guerre de Trente Ans paraît donc constituer une véritable rupture en matière d'armement défensif. La « phase suédoise » du conflit peut également apparaître comme un moment décisif. Même si les facteurs logistiques ou proprement économiques jouèrent un rôle non négligeable il n'en demeure pas moins que la cavalerie suédoise occupa une place importante dans le processus qui aboutit à la disparition complète des armures. On peut cependant penser que Gustave-Adolphe accéléra une évolution qui sans nul doute aurait eut lieu sans lui. Parce que le phénomène essentiel tient finalement moins dans l'action d'un homme que dans la rupture d'un équilibre. Tout système d'armes ne se maintient que parce que ses avantages sont supérieurs à ses inconvénients. Or il apparut à tous, à partir du milieu des années 1630, que le cuirassier ne répondait plus à cet impératif. Sa protection était indéniablement efficace, mais elle ne contrebalançait plus les contraintes liées à son utilisation : son coût et la complexité de sa fabrication bien sûr, mais également son poids qui en faisait un fardeau durant les campagnes et les combats. D'autant que l'évolution générale de l'art de la guerre tendait de plus en plus souvent à opposer les cavaliers entre eux, et l'on savait que les armes utilisées par la cavalerie, pistolets, carabines, épées, étaient moins puissantes et destructrices que le mousquet du fantassin. Un armement plus léger, composé d'une simple cuirasse, de bottes fortes et d'un casque ouvert, offrait donc un rapport coût/qualité-efficacité supérieur à celui de la lourde armure du cuirassier. Lorsqu'on se rendit compte que l'on pouvait faire combattre sur le champ de bataille des cavaliers équipés à moindre frais mais gagnant largement en mobilité, en agilité et en rapidité ce qu'il perdait en protection, leur sort était scellé.

C. Le XVIIIe siècle

³⁶² J. Tincey, *The British Army, 1660-1704*, Osprey, 2005, p.9.

Au début du XVIII^e siècle l'armure de l'ancien pistolier n'est plus qu'un souvenir. Il n'en reste plus que quelques pièces. Les unités les plus lourdes des cavaleries d'Europe de l'Ouest ne conservent généralement que la cuirasse. Pour autant le domaine de l'armement défensif reste un champ de questionnement actif. D'abord parce que les éléments « survivants » de l'ancienne armure prêtent encore le flanc aux critiques. Ensuite parce que d'autres parties de l'équipement du cavalier, à forte valeur défensive comme les bottes, sont désormais elles aussi sujettes à débat.

1. Cuirasses et plastrons : une résistance prolongée

Les réticences des officiers et des cavaliers

Nous avons remarqué que Louis XIII avait quelques difficultés à contraindre ses cavaliers à porter l'armure. Celle-ci s'est ensuite allégée, et réduite à la cuirasse. Mais cette évolution ne paraît pas avoir suffi pour convaincre les officiers de porter systématiquement la dernière pièce importante de l'armure. Au début du XVIII^e les officiers de la gendarmerie et de la cavalerie étaient les seuls, avec le régiment des cuirassiers, à être tenus de porter la cuirasse. On peut penser cependant qu'ils ne s'y soumettaient pas de très bonne grâce. Louis XIV signa dès 1676 une ordonnance pour obliger les officiers à porter les cuirasses sous peine d'interdiction de leur charge³⁶³. Cette menace ne paraît pas avoir produit beaucoup d'effets. Ainsi Villars écrivit à Louvois en 1689 pour lui présenter la nécessité qu'il y avait selon lui à contraindre les officiers à porter la cuirasse, mais il se vit répondre que « le roi était rebuté de l'avoir ordonné si souvent dans les dernières guerres, sans avoir pu obliger les officiers d'en porter³⁶⁴ ». Une ordonnance de 1703 leur enjoignit pourtant encore « très expressément » de porter régulièrement « à l'avenir » des cuirasses au moins à l'épreuve du pistolet, sous peine de désobéissance³⁶⁵. Une fois la guerre terminée toutefois, l'usage des cuirasses semble être de nouveau passé de mode chez les officiers. On peut comprendre l'insistance du roi, car la doctrine plaçait alors la plupart des officiers au premier rang durant la charge, ils étaient ainsi extrêmement exposés et les pertes pouvaient être parfois assez élevées.

³⁶³ Susane, *op. cit.*, p.136.

³⁶⁴ Villars, Louis-Hector, duc de, *Mémoires du duc de Villars, pair de France, maréchal-général des armées de Sa Majesté*, La Haye, P. Gosse, 1735, tome I, p.446.

³⁶⁵ Briquet, Pierre de, *Code militaire ou compilation des ordonnances des rois de France concernant les gens de guerre*, Paris, Prault père, 1761, Tome II, p.4, ordonnance du 1^{er} février 1703.

Les réticences de ces derniers ne convainquirent en tout cas nullement les autorités militaires puisque l'ordonnance du 28 mai 1733, non seulement leur rappelait l'obligation de porter la cuirasse « conformément à l'ordonnance de 1^{er} février 1703 », mais encore étendait cette obligation à toutes les troupes de gendarmerie et de cavalerie. Les brigadiers, gendarmes, cheveu-légers et cavaliers auront désormais des plastrons et les porteront « dans tous les exercices, dans les revues et dans les marches, à commencer du jour que sa majesté leur en aura fait distribuer dans ses magasins ³⁶⁶ ». Les officiers et cavaliers doivent être cuirassés et plastronnés même en temps de paix, pour « être accoutumés à l'usage des armes défensives en temps de guerre »³⁶⁷. Dix ans plus tard une nouvelle ordonnance vient réitérer les ordres du roi : « l'habitude de porter des cuirasses étant le moyen le plus sûr de les rendre moins embarrassantes, veut sa majesté que toutes ses troupes de gendarmerie et de cavalerie soient cuirassées également en temps de paix et de guerre ³⁶⁸ ». Les officiers supérieurs sont eux-même priés de montrer l'exemple. Ainsi, aucun des officiers généraux, de leurs aides de camp ou des officiers des états-majors « ne pourra se dispenser de porter des cuirasses les jours de combat ou autre action de guerre ».

Certains points de l'ordonnance laissent cependant deviner que le ministère, conscient du peu d'enthousiasme des officiers, était prêt à quelque souplesse. Ainsi l'on permet aux commandants des corps de dispenser les officiers « qui se trouveront incommodés » de porter leur cuirasse pendant qu'ils marcheront en route dans le royaume ou pendant les exercices. De même les officiers pourront ôter leurs cuirasses dans les marches d'armées lorsque les officiers généraux qui commandent les colonnes le jugeront à propos ; à condition qu'ils les tiennent à côté d'eux pour être prêts à les revêtir dans l'instant³⁶⁹. Il n'est pas sûr que ces concessions aient suffi à faire obéir les principaux intéressés. Dès 1750 le roi se voit en effet contraint de rappeler qu'il entend que les officiers portent leurs cuirasses, et les cavaliers leurs plastrons, dans tous les exercices, aux revues et dans les marches, ainsi qu'il a été prévu par les articles des ordonnances de 1733 et 1743³⁷⁰.

Les raisons d'une désaffection croissante

³⁶⁶ Une cuirasse complète comprend normalement une partie avant, le plastron, et une partie arrière, la dossière. Le plastron est donc en fait une demi-cuirasse.

³⁶⁷ Briquet, *op. cité*, p.11-12, ordonnance du 28 mai 1733.

³⁶⁸ *Ibid.*, p.4, ordonnance du 27 décembre 1743.

³⁶⁹ *Ibid.*, p.5.

³⁷⁰ *Ibid.*, p.20, ordonnance du 1^{er} juin 1750.

Pour quelles raisons la monarchie eut-elle tellement de difficultés à faire appliquer ses ordonnances ? La première et la plus évidente transparaît clairement dans les ordonnances elles-mêmes. En contraignant les officiers à la porter en toute occasion pour la « rendre moins embarrassante » – et en dispensant parallèlement les plus « incommodés » – les autorités reconnaissaient implicitement que la cuirasse pouvait être lourde et gênante. A la fin du siècle son poids peut être estimé à environ 18 ou 20 livres³⁷¹. Elle pouvait aussi s'avérer dangereuse, car si elle suffisait parfois pour empêcher les blessures, elle risquait dans certains cas d'en augmenter la gravité. Cette idée n'est pas nouvelle, Montecuccoli notait au siècle précédent que lorsque la cuirasse est brisée « les morceaux de fer qui entrent dans la blessure rendent la blessure bien plus grande³⁷² ». La cuirasse et le plastron ont cependant des défenseurs. En 1701 Villars préconisait d'équiper les cavaliers d'un plastron à l'épreuve du pistole, mais seulement devant, afin qu'il ait « un intérêt à présenter le devant et non pas le dos à l'ennemi³⁷³ ». Ce simple plastron, mis sur un buffle, n'incommoderait pas le cavalier. Puysegur, une des principales références de la première moitié du XVIIIe, est également très favorable à cette idée. L'obligation faite aux cavaliers de porter des plastrons, en 1733, recueille donc son assentiment, il les voudrait même à l'épreuve du fusil³⁷⁴.

Mais l'un des auteurs les plus enthousiastes fut sans nul doute le comte de Saxe. « Je ne sais pourquoi l'on a quitté les armures, s'interroge le futur maréchal de France, car rien n'est plus beau ni plus avantageux³⁷⁵ ». Il n'y voit en fait qu'une seule raison, « c'est la mollesse et le relâchement sur la discipline qui les ont fait quitter³⁷⁶ ». Car pour le reste les avantages de l'armure l'emportent selon lui de beaucoup sur les inconvénients. Elle oblige l'ennemi à tirer dans la charge, ce qui est un grand embarras. Elle donne surtout beaucoup plus d'audace aux cavaliers. Le comte de saxe ne se contenterait pas même d'un simple cuirasse, c'est l'ancienne armure complète qu'il veut réhabiliter, avec un casque ouvert, des pièces protégeant les bras et des tassettes.

³⁷¹ Mottin de la Balme évoque les « dix-huit à vingt livres de fer très incommodes » de la cuirasse. *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.188-189.

³⁷² Montecuccoli, *op. cité*, p.19.

³⁷³ S.H.D., MR 1725, f°1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie, par M. De Villars », (31 octobre 1701). « Qu'il [le cavalier] connaisse par cette preuve palpable, outre tout ce que l'expérience en apprend, qu'il n'y a de grands périls qu'en tournant le dos. Car si la raison n'était surmontée par la peur, tout ce qu'il y a de gens de guerre devraient savoir que c'est dans la fuite qu'on périt, cent fois moins en tenant ferme.

³⁷⁴ Puysegur, maréchal de, *Art de la guerre, par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, tome I, p.120.

³⁷⁵ Maurice de Saxe, *Mes rêveries*, introduction de Jean-Pierre Bois, Paris Economica, 2002 (d'après l'édition de l'abbé Pérrau 1757), p.126.

³⁷⁶ *Ibid.*, p129.

Conscient cependant du problème du poids il en fait fabriquer une en « tôle mince » ne pesant pas plus de 30 à 35 livres. Celle-ci aurait une moindre propension à aggraver les blessures par balle, la partie de l'armure touchée étant plutôt déchirée qu'emportée. Elle n'offrirait pas de véritable protection contre les coup de feu tirés à courte distance mais préserverait des coups d'épée et des coups de feu perdus ou mal chargés, qui blessent ou tuent nombre de cavaliers. Il affirme au final que de telles armures « conservent beaucoup plus d'hommes qu'elles n'en détruisent ».

L'armure du Comte de Saxe ne fut évidemment jamais produite et son point de vue sur les armes défensives n'était vraisemblablement pas partagé par la majorité de ses pairs puisque l'on sait au contraire que nombre d'officiers rechignaient à porter la cuirasse. C'est peut-être parce que la pesanteur de cette arme, la « molesse » des officiers et des soldats n'étaient pas les seules raisons qui jouaient en sa défaveur. Ainsi le marquis de Feuquières, qui est lui-même tout à fait favorable à la cuirasse, reconnaît qu'il existe un obstacle de taille, de nature culturelle, qui rend difficile sa généralisation. « L'humeur française ne compatît guère avec l'usage des armes défensives, étant beaucoup plus propre à l'usage des offensives. Ainsi ce sera toujours une chose très difficile et d'une continuelle application de réduire le cavalier et même l'officier à l'usage des cuirasses ³⁷⁷».

Le jugement de Feuquières se rattache bien-sûr aux préjugés nationaux en vigueur à cette époque mais il exprime sans doute une certaine réalité. La mentalité nobiliaire, amplifiée par « l'esprit cavalier », pousse les officiers à s'exposer et tend à considérer comme peu honorable les pièces défensives³⁷⁸. Cette attitude était d'ailleurs dénoncée par certains auteurs dès le XVIIe siècle. Courtilz de Sandras par exemple n'y voit qu'une « excessive témérité ³⁷⁹». Le discours des officiers quant à lui révèle parfois une ambiguïté assez significative. Ainsi l'on sait que Villars écrit à nouveau à Louvois en 1690 pour lui assurer qu'il ferait porter la cuirasse partout où il commanderait, comme un officier général conscient de ses responsabilités³⁸⁰. Le même Villars raconte pourtant avec une évidente fierté comment, alors qu'on l'avait pressé de

³⁷⁷ Feuquières, Antoine de Pas, marquis de, *Mémoires du marquis de Feuquières, contenant ses maximes sur la guerre*, Paris, Rollin, 1740, Tome I, p.188.

³⁷⁸ « Si le cavalier est gratifié de nombreux défauts, on lui reconnaît aussi des qualités certaines, liées et nécessaires aux missions de son arme [...] C'est l'ensemble de ces qualités et de ces défauts qui constituent « l'esprit cavalier » ». G. Bodinier, dans A. Corvisier (dir.), *Dictionnaire d'art et d'histoire militaires*, Paris, 1988, article « Cavalerie », p. 159.

³⁷⁹ Courtilz de Sandras, *La conduite de Mars*, La Haye, van Builderen, 1693 (1ere édition 1683), p.238.

³⁸⁰ Villars, Louis-Hector, duc de, *Mémoires du duc de Villars, pair de France, maréchal-général des armées de Sa Majesté*, La Haye, P. Gosse, 1735, Tome I, p.446.

revêtir une cuirasse au début de la bataille de Kokersberg (1678), il avait répondu tout haut, en présence des officiers et des cavaliers « qu'il ne tenait pas sa vie plus précieuse que celle des braves gens à la tête desquels il combattait ³⁸¹ ». Les officiers jouent il est vrai un rôle d'entraîneur d'hommes qui les oblige à montrer l'exemple de la vaillance, mais le goût de la rodomontade imprègne encore manifestement leur esprit et leurs actions. Jean Chagniot rappelle d'une manière plus générale que le sens de l'honneur et de l'intrépidité restait très vif dans l'armée du XVIIIe siècle³⁸².

Ce n'est pourtant pas cet aspect que mettent en avant les auteurs qui refusent la cuirasse dans la seconde moitié du siècle. Mottin de la Balme voudrait les supprimer pour leur poids et la faiblesse relative de leur protection. Elles pareraient quelques coups de feu en chargeant l'infanterie mais « en se couchant sur l'encolure on est moins exposé qu'en restant le corps droit quoique cuirassé », de plus, « si un boulet donne dans cette cuirasse les éclats tuent et estropient ceux qui avoisinent ³⁸³ ». A l'étranger, des officiers confirmés se font l'écho des propos de Mottin. Sur ce point au moins d'ailleurs, le prince de Ligne, général au service de l'Autriche, se trouve du même avis que Warnery, officier du roi de Prusse³⁸⁴. Ligne est particulièrement tranchant sur ce sujet. Toute ce qui est pesant est inutile affirme-t-il, et les cuirasses ne devraient être utilisées que pour décorer les arsenaux³⁸⁵.

Mais en France la monarchie tient toujours à ses cuirasses, les soldats et officiers doivent donc s'y plier. Nombre d'entre eux, cependant, paraissent toujours avoir du mal à s'en accommoder. Des témoignages comme celui du chevalier d'Hilaire sont sans doute assez représentatifs de la situation vers la fin de l'Ancien Régime. Dans un

³⁸¹ Ibid., p.44.

³⁸² *Histoire militaire de la France, op. cit.*, tome II, p.104. Choiseul accuse par exemple son ennemi le duc d'Aiguillon d'avoir montré sa couardise au siège de Coni (1744) en portant une cuirasse et en simulant une grave blessure.

³⁸³ Mottin de la Balme, *op. cit.*, p.188. Mottin reconnaît cependant une utilité à la cuirasse : « on s'en sert pour enfoncer les piquets au camp ».

³⁸⁴ Belge, le Prince Charles-Joseph de Ligne (1735-1814) est le plus grand écrivain militaire autrichien du XVIIIe siècle. Il a fait la plus grande partie de sa carrière dans l'armée autrichienne où il a atteint le grade de feld-maréchal. Il est notamment l'auteur des *Préjugés* et des *Fantaisies militaires* en 1780. Bruno Colson, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz*, Namur, Presse Universitaires de Namur, 1999, 192-195. Le général von Warnery (1719-1789), au service du roi de Prusse, est l'auteur d'un ouvrage de référence sur la cavalerie écrit dans les années 1770 : *Remarques sur la cavalerie* (Lublin, 1781). Il servit durant la guerre de Sept Ans comme colonel des hussards de Frédéric II. Il fut également l'ami et l'émule du célèbre général Seydlitz. Ses *Remarques* sont généralement considérées comme l'expression des opinions de ce dernier, qui n'a jamais rien publié.

³⁸⁵ Prince de Ligne, *Préjugés militaires*, Paris, Champion, 1914, p.16-17. « Tout ce qui est pesant en hommes et en chevaux est inutile. Qu'on décore nos arsenaux de toutes les cuirasses et casque de la cavalerie. [...]Comment peut-on charger ces malheureux de tant de fer qui ne fait que les gêner ? Celui de derrière n'est fait que pour conserver des misérables qui tournent le dos et ne méritent pas de l'être. Celui de devant ne doit pas servir à grand chose si le général qui les mène a assez d'intelligence pour ne l'exposer au coup que lorsqu'ils seront prêts d'en donner ».

mémoire au ministre ce capitaine réaffirme la nécessité des cuirasses, mais ne peut que constater les réticences des cavaliers ; il donne d'ailleurs également les principales raisons qui permettent de comprendre ces dernières : « la cuirasse, quoique pesante et bien incommode est cependant bien utile et nécessaire. [...] On la jette cependant ou l'on tâche de l'oublier, de façon qu'à la fin de la campagne il en manque au moins la moitié ³⁸⁶ ». La multiplication des ordonnances rappelant l'obligation du port de la cuirasse et du plastron après la guerre de Sept Ans souligne suffisamment la réticence persistante des cavaliers à ce sujet ³⁸⁷.

2. Les autres parties de l'équipement

Les Bottes.

Il est un autre élément de l'équipement du cavalier qui a pu être l'objet d'importantes polémiques : la botte. Cette partie de l'équipement paraît pourtant tout à fait anodine, on ne pense même pas immédiatement à lui attribuer une valeur défensive. Celle-ci est néanmoins bien réelle. Les bottes de cavalier, dites bottes fortes, ont remplacé les grèvières et solerets de l'ancienne armure. De formes massives elles sont d'un cuir épais, montent jusqu'au genou et offrent ainsi, avec le justaucorps de buffle, une relative protection aux jambes du cavalier durant la charge et au moment du choc ³⁸⁸. Le vicomte de Montbas témoigne ainsi du service que lui rendirent les siennes lors de son premier combat. « Je reçus un coups de mousquet à la cuisse droite, et la balle m'ayant percé mon buffle et la genouillère de ma botte, que l'on portait en ce temps là fort relevée, n'eut pas la force de me casser la cuisse et demeura dans les chairs. De sorte qu'on pu me la retirer facilement ³⁸⁹ ». Les bottes ne repoussèrent pas la balle, mais leur épaisseur, ajoutée à celle du buffle permirent sans doute d'en atténuer considérablement l'impact, et il devait en être de même des coups de sabres.

A cette protection contre l'ennemi s'en ajoute une autre qui ne doit pas être négligée : la botte protège le cavalier de ses propres voisins. On fait en effet reposer en partie le succès de la charge sur la cohésion de l'escadron, les cavaliers doivent donc être très proches les uns les autres dans le rang ; d'où l'expression « charger au botte à

³⁸⁶S.H.D., MR1732, « Mémoires contenant des réflexions sur quelques articles militaires, par M. le chevalier d'Hilaire, capitaine de cavalerie », 1771.

³⁸⁷ Ordonnances du 25 avril 1767, du 18 février 1771 et du 31 mai 1776. F. Bonnefoy, *Les armes de guerre portatives en France du début du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Corviser, Paris, Librairie de l'Inde éditeur, 1991, p.21.

³⁸⁸ Annexe 12

³⁸⁹ En 1650, durant la Fronde au combat de Saint Surin. Montbas, vicomte de, *Au service du roi, mémoires inédites d'un officier de Louis XIV, le baron de Montbas*, Paris, Calmann-Levy, 1926, p.29.

botte ». Ils le sont même tellement que parfois les jambes d'un cavalier peuvent être blessées ou comprimées par le cheval de son voisin. Ces avantages sont bien mis en valeur par Warnery en 1763. Les bottes fortes, explique-t-il, « épargnent bien des meurtrissures. Le cavalier qui en porte est plus hardi dans le rang, parce qu'il sait ses jambes en sûreté, au lieu qu'avec des bottes molles il sent chaque mouvement des chevaux de ses voisins et du sien, il se blesse contre les armes et les fontes des pistolets³⁹⁰ ».

Pourtant, au moment où écrit le général prussien, c'est bien de bottes molles que sont équipés les cavaliers de Frédéric II, au grand dam de l'auteur qui espérait que le roi reprendrait les fortes. Les bottes fortes ont en fait un certain nombre de détracteurs. En France Villars les rejette dès le début du siècle. Le souci de polyvalence doit l'emporter sur une protection qui n'est pas véritablement nécessaire puisque c'est au final la seule « valeur des hommes » qui décide du succès d'une charge. Ces lourdes bottes constituent des « entraves » qui empêchent les cavaliers de fournir un service à pied lorsque la nécessité l'impose³⁹¹. Il est vrai que le poids de ces bottes est un argument important puisqu'elles pèsent environ 12 livres contre « seulement » huit pour les bottes molles³⁹². Les partisans de la botte molle seront entendus puisque l'ordonnance du 28 mai 1733 ordonne que les cavaliers « seront tous en bottes molles sans qu'à l'avenir les capitaines puissent en donner de fortes, sous quelque prétexte que ce soit ³⁹³».

Puységur approuve cette décision et développe dans son *Art de la guerre* une réflexion très argumentée contre les bottes fortes. Aux remarques de Villars il ajoute notamment que le cavalier se trouve très gêné lorsque son cheval est tué sous lui ou qu'il doit remonter après avoir chuté. En outre les molles rendent plus fermes à cheval et permettent plus facilement de s'élever sur les étriers pour allonger le coup d'épée. Selon lui le principal argument des défenseurs de la botte forte, bien qu'ils s'en défendent, est d'ordre pécuniaire : les bottes molles sont d'un grand entretien et coûtent plus de dépenses au capitaine³⁹⁴. Boussanelle peut bien regretter la botte forte, « la seule botte qui convienne à la cavalerie française », elle ne semble plus désormais portée que par la Maison du roi³⁹⁵. Les mesures de compromis comme celle proposées par le

³⁹⁰ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.97.

³⁹¹ S.H.D., MR 1725, f°1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie, par M. De Villars », (31 octobre 1701).

³⁹² Selon Mottin de la Balme, *op. cité*, p.192.

³⁹³ Ordonnance du 28 mai 1733, Briquet, *op. cité*, p.10.

³⁹⁴ Puységur, *op.cité*, p.122.

³⁹⁵ « Le cavalier est mieux placé, plus ferme, l'escadron mieux serré, sans la moindre gêne ». Boussanelle, *Commentaires sur la cavalerie*, Paris, Guillin, 1758

chevalier d'Hilaire ne trouveront pas d'écho³⁹⁶. En 1776 Mottin réaffirme l'inutilité d'une réintroduction des bottes fortes et souligne que « les cavaliers bien exercés n'ont pas besoin de bottes fortes pour être fermes sur la selle. Elles gênent les hommes dans l'escadron parce que leurs jambes se frottent davantage, car elles occupent plus d'espace. Ces frottements et ces chocs vont nuire à la célérité de l'ensemble. En outre elles occasionnent des blessures aux chevaux³⁹⁷ ».

La cervelière et autres éléments protecteurs

Il est au moins une pièce sur laquelle la plupart des officiers et des auteurs s'accordent à reconnaître l'utilité : la cervelière (ou casquet, calotte de fer...) ³⁹⁸. Celle-ci, nous l'avons mentionné pour l'exemple anglais, se généralise à partir de la fin du XVIIe siècle. Elle constitue un bon exemple du principe qui commanda à la disparition progressive de l'armure. La tête des soldats de la cavalerie lourde était jusque-là protégée par une bourguignotte ou un casque similaire. Ce modèle représentait déjà un certain progrès par rapport à l'armet encore en vigueur jusqu'à la guerre de Trente Ans. Cependant il demeurait relativement lourd et encombrant pour les cavaliers. La cervelière, cousue à l'intérieur du chapeau ou posée dessus, n'offrait pas la même protection contre les coup de pistolets, mais elle suffisait contre les coup d'épée. Les cavaliers y virent une nouvelle occasion d'alléger le poids de leurs armes défensive et d'améliorer les conditions du combat. Le chapeau et la cervelière permettait par exemple une meilleure perception visuelle et auditive de l'action et donnait plus de liberté dans les mouvements.

L'évolution des tactiques de charge, qui diminuait le rôle du feu au profit de l'arme blanche, ne pouvait que favoriser cette tendance. La Colonie, officier de l'électeur de Bavière, témoigne ainsi en 1703 de l'efficacité de ce « grillage de fer » : « j'éprouvais dans cette action [bataille d'Enzenkirschen] un petit grillage de fer à la détrempe que les officiers de cavalerie non cuirassés mettent dans la forme de leur chapeau, qui me garantit de deux coups de sabre qui me furent portés sur la tête dans la mêlée, dont je fus quitte pour quelques petites contusions³⁹⁹ ». Le rapport entre la

³⁹⁶ S.H.D., MR1732, « Mémoires contenant des réflexions sur quelques articles militaires, par M. le chevalier d'Hilaire, capitaine de cavalerie », 1771. Il propose de mettre dans les grosses bottes du cavalier « une espèce de demi-botte molle » qui lui permettrait de marcher.

³⁹⁷ Mottin de la Balme, *op. cité*, p.192.

³⁹⁸ Annexe 13

³⁹⁹ La Colonie (1674-1759), *Mémoires de M. de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'électeur de Bavière*, Paris, Le Temps retrouvé, Mercure de France, 1992, p.205.

protection offerte et le gain en terme de confort et d'agilité au combat fit donc le succès de la cervelière et assura sa survivance tout au long du siècle. Cette pièce défensive était d'ailleurs prise compte par les autorités militaires, comme le montre l'ordonnance du 28 mai 1733 qui précisait que le chapeau devait avoir au moins quatre pouces deux lignes de profondeur afin que l'on puisse y mettre « une calotte de fer ou de mèche ⁴⁰⁰».

Nous pourrions encore mentionner d'autres parties de l'équipement ayant une valeur protectrice. Le buffle par exemple est bien connu. Il est toujours utilisé au XVIIIe sous la cuirasse et le plastron. A la fin de l'Ancien Régime il apparaît encore pour certains être « tout ce qu'il y a de mieux », sa résistance aux coups de sabres le faisant préférer aux vestes de drap⁴⁰¹. En 1735 les cuirassiers prussiens avaient cependant préféré remplacer leur casaque en buffle par une casaque faite d'un épais lainage de couleur brune, qui offraient selon eux une meilleure protection contre les coups de sabre⁴⁰². Enfin on ne doit pas oublier que les épaulettes n'avaient pas qu'une valeur distinctive, elles servaient elles aussi à garantir l'épaule contre les coups de sabre. C'est la raison pour laquelle des officiers auraient voulu les renforcer d'une lame d'acier ou les garnir de fil de fer tressé⁴⁰³.

La selle

Rares donc sont les éléments de l'équipement du cavalier qui échappent aux critiques en ce siècle des Lumières. Et l'équipement du cheval n'en est pas non plus exempt. La selle se trouve particulièrement attaquée par certains auteurs et officiers. La plus en usage pour la guerre se trouve être la selle « à la royale ». Les battes avant et arrière (le hourd et le troussequin) sont un peu moins élevées qu'au siècle précédent, elles sont désormais moins hautes que celles des selles à piquer, utilisées pour le manège et le dressage. Ces parties restent cependant nettement plus hautes que sur les selles anglaises ou les selles rases, qui sont des selles de chasse⁴⁰⁴. Lors de la charge le

⁴⁰⁰ Briquet, Pierre de, *Code militaire ou compilation des ordonnances des rois de France concernant les gens de guerre*, Paris, Prault, 1761, p.9.

⁴⁰¹ S.H.D, MR 1725, chemise « organisation », f°15, « Mémoire sur l'état actuel de la cavalerie et les changements à y faire, par M. le comte de XX, capitaine au régiment d'Artois-cavalerie », 1778.

⁴⁰² G. Grbazic, V. Vuksic, *L'âge d'or de la cavalerie*, Paris-Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1989, p.92.

⁴⁰³ Brézé, officier de cavalerie au service du roi de Sardaigne, voudrait des épaulettes d'acier posées sur un morceau de drap. Brézé, comte de, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, tome II, p.79. Les cheveux eux-mêmes, en tresse ou catogan, offraient une protection contre les coups de sabre.

⁴⁰⁴ La Guérinière, François Robichon de, *Ecole de cavalerie, contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval*, Paris, Collombat, 1733, p.51. Les battes doivent être élevées de deux pouces et demi. La Guérinière note également qu'on a ôté à ces selles les pommeaux qui blessaient parfois les

cavalier doit en effet être maintenu assez fermement sur sa selle, de manière à pouvoir supporter le choc du contact avec les chevaux et les cavaliers ennemis. Pour les contemporains, des bannes hautes étaient donc encore considérées comme nécessaires.

Cependant les contraintes de la charge ne sont pas les seules qui doivent être prises en compte à la guerre, et quelques officiers expérimentés soulignent très clairement les défauts des selles en service dans la cavalerie française. Dès les années 1730 le comte de Saxe leur trouve « de grands défauts ». Elles se cassent si le cheval se roule par terre et ont une propension à l'estropier quand il est debout. A cela bien-sûr il faut ajouter le coût et le poids de l'ensemble, avec les boucles, étrivières et autres « brimborions »⁴⁰⁵. Le capitaine de Grandmaison, officier des troupes légères, insiste particulièrement sur la fragilité de la « selle française ». « Elle est susceptible de mille réparations pendant une campagne ; à chaque détachement, à chaque grand'garde qui rentre, il y a toujours la moitié des selles hors d'état de service »⁴⁰⁶.

Il semble que l'on tenta d'améliorer le harnachement dans la seconde moitié du siècle, mais ces modifications ne paraissent pas avoir suffi à faire taire les critiques. « Depuis la dernière paix, écrit Mottin en 1776, on a beaucoup varié sur cet objet, surtout les selles, sans qu'on se soit avisé de les rendre plus légères et commodes ». C'est encore la structure même de la selle qui pose problème selon lui : « Ce sont toujours des arçons très massifs, chargés de fer, de gros clous qui déchirent les fibres du bois et l'affaiblissent. Des panneaux pleins de bourre, des quartiers semblables à deux planches tiennent les cavaliers en l'air et les empêchent de s'unir avec le cheval, le font rouler sur son siège et le rendent inapte au combat ». Et bien-sûr le poids, éternel ennemi du cavalier, est aussi dénoncé par l'auteur. Celui-ci a fait peser les selles du nouveau modèle pour étayer son argumentation, son constat est sans appel : « quelques-unes atteignent 35 voire 40 livres ».

C'est également sur ce point qu'insiste Bohan, qui évoque lui aussi les « 30 livres » des selles à la française⁴⁰⁷. Élargissant son observation à l'ensemble de l'équipement, il use, pour exprimer son désaccord, d'une métaphore aussi orientale

cavaliers.

⁴⁰⁵ Saxe, Maurice de, *op. cité*, p.131.

⁴⁰⁶ Grandmaison, Le Roy de, *La petite guerre ou Traité du service des troupes légères en campagne*, 1756, Chapitre III. Édition mise en ligne par Stratic.org

⁴⁰⁷ « Les selles françaises doivent être rejetées. Bien conditionnées elles pèsent au moins 30 livres, sont sujettes à des réparations continues, jamais elles ne résistent à l'effort d'un cheval qui tombe ou se couche ». Bohan, baron de, *Mémoires sur les haras, considérés comme une richesse pour la France, et sur les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française*, (édition posthume), Paris, 1804, p.76..

qu'évocatrice : « le cheval, couvert de sa selle française, surmontée du porte manteau, de la besace et du manteau ressemble à un chameau plus qu'à un cheval ». Sa conclusion résume avec beaucoup de clarté le véritable enjeu de l'évolution de l'armement défensif : « Cet équipement et son arrangement sont restés les mêmes depuis un siècle, mais alors la cavalerie manœuvrait et chargeait au pas, aujourd'hui elle galope »⁴⁰⁸. Les estimations de La Porterie viennent donner corps à cette image. Dans ces *Institutions militaires* ce dernier calcule que la charge complète d'un cheval de cavalerie était en 1754 d'environ 144kg, auxquels il faut ajouter le poids des objets et vivres à répartir entre les hommes, ce qui fait un poids total de 145 à 160 kg⁴⁰⁹.

Le poids de l'armement défensif semble être un problème récurrent tout au long de notre période. Cela peut sembler paradoxal puisque l'on peut facilement constater que les armes se sont considérablement allégées en trois siècles. Un homme d'armes du milieu du XVIe siècle eut sans doute été fort aise de subir la charge dont se plaignaient les officiers du XVIIIe. La question ne se résume donc pas simplement au poids proprement dit. Il s'agit aussi d'une perception relative, qui se construit autour de l'évolution de l'art de la guerre, en interaction avec elle. L'observation de Bohan saisit excellemment cette relation. Parce que la doctrine d'emploi de la cavalerie a changé – et ce changement fut en partie permis par la réduction de l'armement – l'équipement du cavalier et de sa monture, même allégé, demeure encore trop encombrant aux yeux de certains officiers. Ce qui était acceptable quand les escadrons chargeaient au trot ne l'est plus dès lors qu'on entend les faire attaquer au galop.

Qu'elle concerne la cuirasse, le casque ou les bottes, l'évolution des différentes pièces défensives paraît finalement souvent déterminée par un même critère : l'équilibre entre la protection offerte d'une part et les contraintes engendrées d'autre part. L'évolution de la tactique et de la pensée militaire peut augmenter la perception que les contemporains ont de ces dernières et rompre ainsi l'équilibre, entraînant à plus ou moins long terme l'abandon de la pièce incriminée. Cela explique à la fois pourquoi l'armement défensif s'est radicalement allégé entre les deux bornes de notre période mais aussi pourquoi il s'est maintenu, voire alourdi, entre la seconde moitié du XVIe siècle et la guerre de Trente Ans. La tactique de la cavalerie reposait alors

⁴⁰⁸ Ibid, p.75.

⁴⁰⁹ Dugué Mac Carthy, Marcel, *La cavalerie française, op. cité*, p.164.

essentiellement sur l'emploi de l'arme à feu. On cherchait à produire le plus de puissance de feu possible tout en se protégeant de celui de l'adversaire. Il en résultait des charges lentes, comptant peu sur la force du choc. Autant de données qui rendaient tolérables la pesante armure des pistoliers. Les expérimentations de la guerre de Trente Ans, notamment à l'initiative des Suédois, qui alignaient des cavaliers relativement peu protégés, permirent de débloquent ce schéma. La part du feu diminua, l'allure s'accéléra, et ces transformations, même modestes, rendirent inadaptée l'armure complète.

II. LES ARMES OFFENSIVES

Pistolet, carabines, mousqueton, lances, épées, dagues... : les armes employées pour le combat de cavalerie lourde sont nombreuses. Nous n'envisageons pas bien sûr de dresser ici de longues fiches techniques complètes et érudites sur chacune d'entre elles. Comme pour les armes défensives le but de cette étude doit être de rassembler les éléments techniques et technologiques indispensables à la compréhension de la charge de cavalerie. Certaines seront donc privilégiées du fait de leur emploi plus important dans la charge. Nous aborderons successivement les armes blanches puis les armes à feu. Il nous faudra prendre la mesure des qualités propres aux différentes armes sans négliger pour autant leurs défauts et leurs imperfections, on s'exposerait sinon à ne comprendre que de façon très incomplète les conditions du déroulement de la charge. De la même manière, il importe de se rappeler que certains critères utilisés par les contemporains pour juger leurs armes pourraient nous surprendre. Les sabres, explique ainsi Birac au XVII^e siècle, « sont plus commodes que les épées pour battre le grain et l'avoine⁴¹⁰ ».

La dimension diachronique doit bien sûr tenir une place importante. Certaines armes sont employées durant toute notre période, cependant il apparaît évident que les épées et pistolets utilisés par les reîtres au milieu du XVI^e siècle ne sont pas exactement les mêmes que ceux des cavaliers de la fin du XVIII^e siècle. Les armes évoluent, dans leurs effets comme dans leurs caractéristiques techniques. Pour autant il faut se méfier des perspectives trop évidentes. Ainsi l'arme à feu n'a pas triomphé immédiatement et dans toutes les armées. L'usage de l'arc, par exemple, s'est prolongé relativement longtemps dans l'armée anglaise⁴¹¹. On trouve même encore quelques auteurs pour le

⁴¹⁰ Birac, de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, par le sieur de B.*, Quinet, Paris, 1669, p. 33.

défendre à la fin du XVIe siècle⁴¹². On sait également que les fantassins n'ont pas abandonné l'arquebuse pour le mousquet en une seule campagne. D'autre part, et ce n'est pas là la moindre partie, il faudra pouvoir déterminer précisément les conditions d'utilisation de ces armes. Ici les règlements et autres ordonnances ne sauraient nous être que d'un faible secours, ils ne peuvent nous apporter d'informations suffisamment détaillées. Les questions sont en effet très précises. Pour les armes blanches par exemple, il est important de savoir comment l'arme était prise en main, quelle était la partie la plus efficace pour tuer ou blesser ou bien encore quelle zone du corps de l'ennemi ou de sa monture était généralement visée.

A. La lance

Caractéristiques et maniement

Longueur et poids

Il paraît normal de commencer cette étude par l'arme qui à elle seule symbolise la cavalerie lourde au début du XVIe siècle. Aucune autre, à part peut-être l'épée, n'est autant chargée de sens du point de vue tactique et social. Elle est l'arme par excellence de la catégorie la plus prestigieuse de l'armée et de la société. Il est très significatif que l'on ait donné son nom à l'unité élémentaire des compagnies d'ordonnances créées par Charles VII. La lance est fabriquée de préférence en bois de frêne ou de charme, on y adjoint un fer « perce-cuirasse », spécialement étudié pour percer les armures. Sa longueur et son poids évoluèrent au cours du moyen-âge. Au XIIe siècle elle mesure environ 2.5 m, elle est munie d'un fer large à arrêt pour éviter une pénétration trop profonde empêchant la récupération de l'arme⁴¹³. Le cuirassement progressif des chevaliers conduit ensuite à l'adoption de lances plus longues et plus lourdes, dotées de fers de plus en plus pénétrants⁴¹⁴. Au XIVE elle atteint 3.5m et pèse plus de 15kg. La lance s'épaississant, il fallut réduire son diamètre à l'endroit où la main l'empoignait. En outre son poids empêcha bientôt de la maintenir couchée sous le bras par la seule

⁴¹¹ Philippe Contamine rappelle qu'un archer pouvait lancer 10 flèches par minute avec une précision acceptable jusqu'à 200 m. Alors que la recharge d'une arquebuse du début XVIe siècle demandait plusieurs minutes et que sa précision n'était acceptable que jusqu'à 80m. *La guerre au moyen âge*, Paris, PUF, p. 395.

⁴¹² Ainsi John Smythe (1590) pensait-il que l'arc était plus efficace et plus létal contre la cavalerie. Ann Hyland, *The warhorse, 1200-1600*, Sutton, 1998. Les plaidoyers en faveur de l'arc se retrouvent encore parfois au XVIIe, comme le montre l'ouvrage de Gervase Markham, *The Art of Archerie*, 1634 ; H. Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris, Economica, 1999, p.168.

⁴¹³ Jean Flori, *La chevalerie*, Gisserot, 1998, p.51.

⁴¹⁴ L. et F. Funcken, *op. cité*, vol.2, p62.

force des muscles – même si l'on put utiliser parfois des lances creuses. Elle fut donc suspendue dès la fin du XIVe siècle à un crochet fixé sur la cuirasse : l'arrêt de cuirasse. Elle s'allonge encore au siècle suivant, jusqu'à 4.5m, voire 5m. La longueur paraît s'être ensuite stabilisée. On peut ainsi trouver des lances mesurant entre 3.5m et 5 m au début du XVIe siècle⁴¹⁵.

Il semble que la lance ait connu encore une sensible augmentation de sa longueur dans la seconde moitié du XVIe. Au début du siècle suivant, Wallhausen mentionne par exemple des armes longues de 18, 20 et 21 pieds (5.8, 6.4 et 6.7 m !)⁴¹⁶. Une telle évolution peut être sans doute comprise comme une tentative d'adaptation aux transformations de l'art de la guerre. Il s'agit pour le cavalier de gagner en allonge et de pouvoir faire face à ses deux principaux ennemis, le piquier et le pistoler. Le renforcement des armures, pour résister à la puissance des armes à feu, pose également un problème supplémentaire aux lanciers. Dans cette perspective l'accroissement exagéré de la lance ressemble à une fuite en avant, révélatrice de la difficulté pour ces derniers de trouver leur place sur les champs de bataille à l'aube du nouveau siècle. Il est d'ailleurs significatif que la lance ait atteint ses dimensions maximales au moment même où elle commençait à disparaître des cavaleries d'Europe occidentale.

Un maniement complexe

Du moyen âge à l'époque moderne, tous les auteurs s'accordent à reconnaître que la lance, arme simple dans sa conception, est d'un maniement complexe et requiert un long entraînement. A la force physique, le chevalier devait ajouter l'agilité, l'équilibre et la rapidité du coup d'œil pour saisir le moment où désarçonner son adversaire⁴¹⁷. Seule la noblesse pouvait disposer des moyens et du loisir nécessaires à l'acquisition d'une « science si exquise⁴¹⁸ ». L'escrime de la lance s'est formalisée à partir du XIe siècle, elle se modifia ensuite quelque peu avec l'évolution de la selle et l'apparition de l'arrêt de cuirasse. L'homme d'armes du début du XVIe siècle n'est plus arc bouté sur le haut troussequin mais assis au fond de sa selle⁴¹⁹. Il monte toujours long, les jambes en avant, les pieds enfoncés dans les étriers. Cette position lui assure le

⁴¹⁵ C'est par exemple le cas à Pavie. Mayer, Jean-Paul, *Pavie 1525*, Le Mans, Cénomane, 1998, p.36. M. Dugué Mac Carthy remarque plutôt un certain raccourcissement de la lance par rapport au siècle précédent. Il observe ainsi que les lances des gendarmes français de Marignan ne font guère plus de trois mètres. *La cavalerie française, op. cité*, p.96. CF annexe 14.

⁴¹⁶ Wallhausen, *op.cité*, p.6.

⁴¹⁷ F. Cardini, *La culture de la guerre*, Paris, Gallimard, p.45.

⁴¹⁸ Wallhausen, *op.cité*, p.3.

⁴¹⁹ M. Dugué Mac Carthy, *op. cité*, p.96.

maximum de stabilité grâce à sa selle enveloppante⁴²⁰. Elle lui permet de résister au choc de la lance mais aussi de conserver l'équilibre malgré les écarts du cheval. Le bras gauche tient les rênes, le droit est replié pour amener sous l'aisselle le pied du bois de la lance et le poser sur l'arrêt de cuirasse⁴²¹. Celui-ci s'avère extrêmement précieux. Il soulage le cavalier qui n'a plus vraiment à soutenir la lance, mais plutôt à la diriger. L'idéal consistait à viser le cou ou la tête de l'adversaire⁴²².

Au début du XVIIe, Wallhausen, chaud partisan de la lance, apporte dans son *Art militaire à cheval* des descriptions assez détaillées sur le maniement de cette arme. L'âge d'or de la lance est certes passé mais les explications de l'auteur sont malgré tout instructives. Même si elle s'est quelque peu allégée, les principes dictant son emploi n'ont sans doute pas beaucoup évolué depuis la première moitié du XVIe siècle. Wallhausen réduit ces principes à trois mouvements. Le premier se fait de bas en haut, la lance levée. Il est utile contre la cavalerie quand on cherche la visière de l'ennemi ou la tête de son cheval, également contre l'infanterie en présentant la lance face au cou. Le second consiste en fait à maintenir la lance droite. Il se fait contre la cavalerie en présentant le coup au milieu pour faire vider le cavalier de sa selle, ou blesser son cheval au côté. On peut encore l'employer contre l'infanterie, le cavalier va alors, de la pointe de sa lance, cueillir l'ennemi au milieu. Enfin le troisième se fait la lance abaissée ou de haut en bas. Il est effectué contre le cheval, en présentant la lance contre la poitrine de celui-ci, à gauche ou à droite. On peut aussi l'exécuter contre un fantassin se tenant à genoux ou couché⁴²³.

Le renforcement de l'armure au cours de la seconde moitié du XVIe eut quelques conséquences sur l'emploi de la lance. Elle conduisit notamment à privilégier le troisième mouvement. C'est le plus assuré, « car ne pouvant prendre l'homme tout armé, il faut chercher le cheval, précepte bien remarquable ⁴²⁴ ». Le cavalier doit alors s'efforcer de gagner le côté gauche de son adversaire, on atteint ici en effet les « lieux vitaux » du cheval, principalement le cœur. Au contraire le coup donné au côté droit n'est pas mortel, et le cheval n'en est pas si facilement abattu. Wallhausen conseille également de donner ce coup en plaçant la lance sur le côté droit du cheval. Cela permet

⁴²⁰ Annexe 15

⁴²¹ D. Venner, *Les armes blanches, sabres et épées*, Paris, Jacques Grancher, 1986, p. 46.

⁴²² T. F. Arnold, *op. cité*, p.92.

⁴²³ Wallhausen, *op. cité*, p.7. Cf annexe 29, seules les trois premières figures correspondent.

⁴²⁴ Ibid., p.8. C'est aussi l'opinion de Giorgio Basta. « On doit frapper non pas le chevalier, trop bien couvert pour le présent, mais le cheval : non pas au front pour ce qu'il y ferait peu de dommage, mais à l'épaule senestre où la plaie le peut assurément atterrer ». *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627 (1ere édition 1612), p. 20.

de mieux prévenir le mouvement d'esquive que fait le cavalier ennemi lorsqu'il se voit attaquer sur sa gauche⁴²⁵.

La violence du coup était telle que la lance pouvait parfois transpercer l'ennemi. Le Loyal Serviteur relate que lors d'un combat de rencontre entre des gendarmes français et vénitiens, près de Padoue en 1509, Bonnet, compagnon de Bayard « perça un homme d'arme de part en part ⁴²⁶ ». La plupart du temps cependant il s'agissait plutôt de le blesser et de le désarçonner. Les blessures pouvaient s'avérer mortelles même lors des tournois. La mort d'Henri II en est bien sûr la meilleure illustration. Lors d'une joute organisée pour célébrer la signature du traité du Cateau-Cambrésis (1559) la lance de son adversaire vint se briser contre sa visière et l'une des échardes alla se planter dans l'œil du roi qui mourut de sa blessure. La lance constituait en quelque sorte une arme à usage unique, car à moins de riper ou de manquer complètement sa cible elle se brisait généralement sous la violence du choc.

Plusieurs études furent conduites au XIXe sur la dangerosité des blessures causées par la lance. En France les généraux Sparre et de Brack établirent que les coups de lance étaient beaucoup moins dangereux que les coups de sabres, les blessures étant très souvent légères. En Allemagne le major Schäfer parvint à la même conclusion⁴²⁷. Certes, comparaison n'est pas raison : les coups assés par les hommes d'armes du XVIe siècle étaient sans doute beaucoup plus puissants que les lancers des armées napoléoniennes ou prussiennes. Néanmoins ceux-ci ne bénéficiaient pas de la protection de l'armure complète, ce qui équilibre quelque peu les éléments de comparaison. D'autre part on observera que l'alourdissement de l'armure (pour faire face à la puissance des armes à feu) dans la seconde moitié du siècle a certainement contribué à diminuer l'efficacité de la lance. De ce point de vue les réflexions de Schäffer trouvent

⁴²⁵ Ibid., p.8-9. «L'ennemi tachant de détourner par le mouvement de son cheval le côté senestre qu'il te voit chercher tu auras plu de facilité pour jouer de ta lance et la tourner que l'ennemi en son détour. En outre le côté gauche oblige à courber tout le corps vers ce côté, ce qui diminue l'assurance dans la selle, et augmente le risque de s'en faire vider ». Ce ne semble pas cette fois être l'avis de Basta qui recommande au contraire de faire passer la lance « du côté gauche de l'encolure de la monture du cavalier, au niveau de son oreille » ; *op. cité*, p.20.

⁴²⁶ Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p.186.

⁴²⁷ Hans Delbrück, *History of the art of war*, Lincoln-London, University of Nebraska, 1990, vol. IV, p.137. Cette opinion semble pourtant en contradiction avec celle que soutenait le même de Brack, alors lieutenant-colonel, dans un ouvrage publié en 1831 « la lance est l'arme [...] dont les coups sont les plus meurtriers ». *Aux avant-postes de la cavalerie légère*, Paris, Anselin, 1831, p.73.

un écho dans celles de La Noue en 1587. Un escadron de lances ne tue personne affirme-t-il, « et il y a du miracle quand quelqu'un l'est de la lance ⁴²⁸».

2. La lance en question.

Polémiques autour de l'abandon de la lance

Ce n'est sans doute pas le fait du hasard si la fin du XVI^e siècle voit s'ouvrir un débat très vif sur l'efficacité de la lance. La remise en cause de la lance n'intervient vraisemblablement pas dès le début des guerres de Religion. Si les protestants n'avaient que peu de lance à Saint-Denis (1567) c'est plus par défaut que par dessein, ils n'en avaient « pas encore expérimenté le peu d'utilité » explique Tavannes⁴²⁹. Les opinions se font par la suite beaucoup plus critiques. Après La Noue c'est donc Tavannes qui, en France, souligne les faiblesses et les contraintes de la lance. L'homme et le cheval doivent être fort bons, le terrain plat. La lance également ne doit être ni trop résistante ni trop faible. Dans le premier cas l'homme d'arme craint de recevoir plus de mal qu'il n'en donnera à l'ennemi, il préfère la laisser couler à terre que la rompre. Dans le second cas, comme le font ceux qui par peur ont coutume de l'affaiblir en la « chevillant », elle vole en éclat sans effet. Il apparaît finalement que « cinq ou six coups dicelles souvent ne percent ny ne font aucun dommage, si ce n'est aux chevaux, là où (voyant l'invention de l'épreuve des armes)l'on commandait de donner ⁴³⁰».

La lance trouvait encore cependant des défenseurs à la fin du siècle. Roger Williams, vétéran des guerres en France et dans les Pays-Bas, rappelle ainsi que l'effet d'une charge de cavalerie est largement psychologique. Dans ces conditions la lance se trouve être selon lui l'arme la plus adaptée, son impact sur le moral de l'adversaire est très fort. Celui-ci est convaincu que le lancier aura la volonté de venir au contact, « d'entrer » dans sa formation, qu'il ne fera pas demi tour avant le choc, comme ce peut être le cas avec le pistolet⁴³¹. Bernardino Mendoza, le plus important auteur militaire espagnol de la seconde moitié du XVI^e est aussi un partisan de la lance. Pragmatique, il reconnaît cependant qu'elle est de moins en moins en faveur. La principale raison est selon lui très prosaïque : les cavaliers préfèrent les armes à feu, principalement le pistolet, parce qu'elles sont moins encombrantes et nécessitent beaucoup moins

⁴²⁸ La Noue, *op. cité*, p.360.

⁴²⁹ Tavannes, *op. cité*, p.296.

⁴³⁰ *Ibid.*, p.196.

⁴³¹ Roger Williams, *A Briefe Discourse of Warre*, 1590, in John X. Evans (ed.), *The works of Sir Roger William*, Oxford, Clarendon Press, 1972, p.34. Cité par P. Gervase, *op. cité*, p.8.

d'exercice et d'habileté que la lance⁴³². Mais quelles que soient les raisons admises par les uns ou les autres, l'usage de la lance diminue inexorablement à la fin du siècle, notamment en France et dans les Pays Bas⁴³³.

Le débat ne se termine cependant pas avec le siècle. Les deux ouvrages de Basta et Wallhausen entretiennent la polémique jusque dans la seconde décennie du XVIIe. Le premier, en 1612, « requis comme vieil soldat et bien expérimenté en tout espèce de cavalerie [...], d'en donner son avis ⁴³⁴», se prononce contre la lance. Il ne nie pas ses qualités intrinsèques, cependant celles-ci paraissent devoir céder face aux conditions très contraignantes de son utilisation et à l'évolution de l'art de la guerre. Ses idées ne sont pas véritablement nouvelles, mais il les présente de manière systématique, embrassant l'ensemble du problème. Basta considère que, pour être utile, la lance exige que soient réunies quatre conditions. Tout d'abord bien sûr que le cheval soit bon. Ensuite que le terrain, dur et plat, soit propice au galop, sans lequel le coup de lance est inefficace. Troisièmement le cavalier doit être très habile et exercé. Enfin cette arme interdit de charger en gros corps, seuls les deux premiers rangs pourraient faire usage de leur lance, et les cavaliers se gênaient les uns les autres⁴³⁵. Or la plupart de ces conditions ne peuvent plus être réunies à l'époque où écrit Basta. Le recrutement, qui se fait « parmi des gens de petite qualité » ne permet plus d'avoir des chevaux de prix et des hommes suffisamment exercés. D'autre part, les cuirasses se sont renforcées, rendant les coups de lance beaucoup moins dangereux. Enfin les lanciers doivent faire face à des cavaliers chargeant en formations profondes, qui percent leurs minces « haies ». Il en conclut fort logiquement que la lance a perdu en réputation et en effet⁴³⁶. Son propos devient cependant un peu confus, voire contradictoire, lorsqu'il élargit sa réflexion pour démontrer la supériorité des cuirassiers armés de pistolets⁴³⁷.

⁴³² Bernardino Mendoza, *Theorica y practica de la guerra* (1577, 1595, 1596). Cité par H. Belbrück, *op. cité*, p.132.

⁴³³ Si Maurice d'Orange a quitté la lance, explique ainsi Wallhausen, « ça a été cause de l'incommodité du lieu où il se trouve avec son ennemi, n'ayant la faveur d'un pays ouvert et d'autres commodités (sans la grande solde du lancier) requises. ». Wallhausen, *op. cité*, p.4.

⁴³⁴ Giorgio Basta, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627 (1ere édition 1612), p.71

⁴³⁵ Ibid., p.72.

⁴³⁶ Ibid., p.73. « Il s'en suit que les lances sont demeurées inférieures non seulement en réputation mais aussi en effet ».

⁴³⁷ Ainsi, après avoir démontré les faiblesses des lanciers face aux cuirassiers, il entreprend ensuite de prouver que 1000 lanciers en petites troupes pourraient facilement percer et défaire 1000 cuirassiers en gros corps ! Ibid., p.73.

Il prête ainsi le flanc à la critique, qui viendra rapidement en 1616 de Wallhausen. Très vive, sa réfutation a cependant plus un caractère incantatoire qu'argumentatif. Du point de vue de la lance ses attaques portent davantage sur la forme que sur le fond. Car Basta n'a jamais affirmé que la lance était une mauvaise arme, il pense plutôt qu'elle ne peut plus être utilisée avec profit dans les conditions du temps. Wallhausen reconnaît d'ailleurs la réalité de la plupart des constatations de son contradicteur sur ce sujet, mais refuse d'en tirer les conclusions qui s'imposent⁴³⁸. La lance, affirme-t-il, « est bien la principale et plus noble partie de la cavalerie [...]: 1° pour ce qu'elle requiert plus d'exercice et d'adresse que les autres ; 2° pour ce qu'elle requiert le cheval de prix et meilleur que tous les autres⁴³⁹ ». Il ne semble pas vouloir admettre que les raisons qui font, selon lui, de la lance une arme d'exception sont justement celles qui l'ont fait abandonner. Les chevaux de prix manquent, la noblesse s'est appauvrie et n'est plus exercée.

Ses préjugés aristocratiques et sa nostalgie constituent un prisme qui déforme sa perception de l'art de la guerre, le rattache à un idéal du combat dépassé : « il faut confesser que la vieille manière d'user des armes et discipline militaire est la meilleure. Et de cette manière chercher de nouvelles inventions [...], on en a tiré aucun profit, sinon que l'art et la discipline militaire, par tant de nouveautés [...] a peu à peu été obscurci, voire défait et ensevelit. » La lance ici fait figure de symbole plus que d'instrument de guerre. Wallhausen, s'il le regrette, ne peut le nier : « La lance pour le présent n'est guère estimée même des soldats faisant profession de grande expérience. [...] Elle n'est usitée même des plus grands chefs de guerre de notre temps ⁴⁴⁰ ». « Les Espagnols seuls ont encore quelques compagnies de lances, qu'ils gardent davantage par gravité que par raison », remarque en 1636 le duc de Rohan⁴⁴¹.

⁴³⁸ Wallhausen, *op. cité*, p.3. « Mais à présent puisque ces festins et exercices de noblesse, comme de rompre les lances, courir la bague, jouter, et autres jeux semblables sont venus à défaillir, il n'y reste à peine que la dixième ou centième partie de ces exploits et effets requis, tant par faute de gens propres et capables d'une science si exquise, en place desquels on est contraint de se servir de gens basses et vils, que par manquement de solde requise et compétente au mérite ».

⁴³⁹ Ibid. p.23.

⁴⁴⁰ Ibid., p.4.

⁴⁴¹ « Car la lance ne fait effet que par la roideur de la course du cheval, et encore n'y a-t-il qu'un seul rang qui puisse s'en servir. C'est pour cela qu'ils combattent en haie, ce qui ne peut résister aux escadrons. Et si les lanciers combattaient aussi en escadron, leur arme leur ferait plus d'embarras que de service ». Rohan, duc de, *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Houze, Paris, 1636, p.229.

Survivances

Mais l'histoire de la lance est singulière. Elle ne fut en effet jamais complètement abandonnée. Dans la pratique d'abord, elle est encore l'arme principale des fameux « hussards ailés » polonais, qui connurent leur apogée entre le troisième quart du XVI^e et la fin du XVII^e siècle. Recrutés dans la haute et la moyenne noblesse ils constituaient l'élite de la cavalerie lourde⁴⁴². Au début du XVII^e ils sont un peu moins protégés que les cuirassiers occidentaux. Ils portent généralement un casque ouvert, une cuirasse pour le torse et le dos et une cotte de maille pour les bras. Cette armure se renforcera au cours du siècle, avec notamment des plaques articulées pour les bras et parfois des tassettes⁴⁴³. La lance était faite de bois légers comme le pin ou le sapin, la hampe était même creusée pour en réduire encore le poids. Elle mesurait autour de 5m et ne dépassait vraisemblablement pas 5.6 m. La légèreté de la lance dispensait d'accessoires comme l'arrêt de cuirasse. On pouvait cependant accroître la force du coup en plaçant son extrémité dans un capuchon conique rattaché au pommeau de la selle par une lanière. Son faible poids la rendait peu redoutable contre des adversaires revêtus d'armures à l'épreuve des balles, elle se brisait sous l'impact. Elle était par contre beaucoup plus efficace contre des cavaliers faiblement protégés, comme les Turcs ou les Russes. La lance des hussards, peut-être plus encore que son homologue occidentale, doit sans doute être perçue comme une arme psychologique autant que létale. Il ne s'agissait pas de tuer le plus possible d'ennemis mais bien de briser leur moral⁴⁴⁴.

La lance survit également dans les discours théoriques. Montecuccoli, qui commanda un corps autrichien en Pologne en 1658, l'avait en très haute estime. La lance reste pour lui « la reine des armes de la cavalerie », comme la pique l'est pour l'infanterie⁴⁴⁵. Dans son ouvrage consacré à la guerre contre les Turcs, il évoque même son utilisation dans le cadre de charges combinées avec les cuirassiers⁴⁴⁶. Cette possibilité demeure cependant toute théorique, et jamais elle n'est abordée dans le cas de combats livrés à des armées européennes. Montecuccoli est d'ailleurs tout à fait

⁴⁴² Les valets d'arme (*pacholiks*) qui accompagnaient les nobles pouvaient cependant prendre place dans les derniers rangs des formations de bataille, lesquelles étaient plus profondes que les minces haies des chevaliers français. R. Brzezinski, *Polish Winged Hussar, 1576-1775*, Osprey, 2006, p.8 et 41.

⁴⁴³ Annexe 16

⁴⁴⁴ R. Brzezinski, *op.cité*, p.46-47. L'impact psychologique de la lance était bien sûr connu en occident. Il est par exemple évoqué par La Noue et Mendoza.

⁴⁴⁵ Montecuccoli, *op. cité*, Livre I, p.17.

⁴⁴⁶ « Qui en aurait environ 1000 [lanciers], en formerait 30 ou 40 petits escadrons, lesquels étant menés vivement, et secondés par des cuirassiers, pourraient faire un grand effet ». Ibid., Livre II, p.240.

conscient des raisons qui ont fait abandonner la lance dans les cavaleries d'Europe de l'ouest : « la difficulté d'en avoir, de les entretenir et de s'en servir nous en a fait abandonner l'usage ⁴⁴⁷».

Au siècle suivant la lance séduit encore quelques grands hommes de guerre. Maurice de Saxe n'est pas l'un des moindres. Ce goût ne surprendra sans doute pas de la part d'un auteur qui voulait déjà, dans ses *Rêveries*, faire reprendre aux cavaliers le casque et l'armure. Comme Montecuccoli, le comte de Saxe a été impressionné par les lances polonaises. Le modèle qu'il propose est d'ailleurs tout à fait similaire à celui des hussards ailés. « Ces lances, explique-t-il, ont quinze pieds de longueur et sont creuses. Elles pèsent environ six livres ⁴⁴⁸». Il ne semble pas douter de leur efficacité, tant d'un point de vue psychologique que létal. « Les chevaux ennemis ne tiennent pas à l'effroi que leur cause la flamme de taffetas qui est au bout, quand on baisse ces lances ; outre cela l'on ne pare point l'effet de leur pointe ». Maurice ne constituerait cependant pas de corps exclusivement composés de lanciers, il disposerait plutôt ces derniers au premier rang des escadrons ⁴⁴⁹. Ses projets concernant la lance n'eurent cependant pas plus de suite que ceux élaborés au sujet de l'armure.

C'est finalement Frédéric II qui redonna à la lance une place dans la cavalerie occidentale. On était bien loin cependant des lanciers du XVI^e siècle. Le roi de Prusse n'envisageait l'utilisation de cette arme que dans la cavalerie légère. Il s'agissait au début d'un simple escadron ajouté au cinquième régiment de hussards ; ces hommes, recrutés parmi les Russes et les Polonais, étaient armés d'une lance légère et habillés à la turque. En 1760 leur effectif avait tellement augmenté qu'on en fit un régiment à dix escadrons ⁴⁵⁰. Enfin on n'oubliera pas que le modèle polonais traversa même le siècle puisque c'est dans la Pologne brièvement ressuscitée que Napoléon lèvera pour sa garde un corps fameux de lanciers ⁴⁵¹.

⁴⁴⁷ « En effet si les chevaux ne sont pas excellents et bien dressés, ils n'y sont pas propres. Et les hommes devant être armés de pied en cap ont besoin de valets et d'autres commodités, ce qui est d'une très grande dépense ; et si le terrain n'est ferme ni uni, sans broussailles et sans fossés, la carrière n'étant pas libre, la lance demeure le plus souvent inutile ». Ibid., Livre I, p.17-18.

⁴⁴⁸ Maurice de Saxe, *op. cité*, p. 130.

⁴⁴⁹ Ibid., p. 130. « Je veux un nombre de lances à la polonaise, dont le premier rang doit être pourvu. »

⁴⁵⁰ Z. Grbasic, V. Vuksic, *op. cité*, p.92.

⁴⁵¹ Le 1^{ER} cheveu-légers Lanciers polonais ne fut cependant pas équipé de lances avant 1809. Ibid., p.157.

B. L'Épée

Plus qu'une arme, on le sait, l'épée est au cœur d'un système de représentations socioculturelles. Symbole et élément d'identification, elle est évidemment associée à la noblesse et à ce qui constitue le domaine d'expression privilégié de sa vertu : la guerre⁴⁵². Bien sûr le mythe d'une noblesse entièrement militaire doit être dépassé. Tous les nobles n'étaient pas des guerriers. Par choix ou manque de moyens, nombre de gentilshommes au XVIe siècle restèrent sur leurs terres⁴⁵³. L'épée n'en reste pas moins le signe distinctif de la noblesse et le symbole de leur attachement à la fonction militaire. Elle prend d'ailleurs d'autant plus d'importance qu'à partir de la fin du XVIe siècle la lance, l'autre symbole de l'aristocratie guerrière, disparaît progressivement de la plupart des armées d'Europe de l'Ouest. Contrairement à la lance, et même si elle a nettement évolué au cours de la période moderne, l'épée n'a jamais cessé d'être employée au combat. La dimension symbolique de l'arme ne doit ainsi pas faire oublier qu'elle est justement aussi une arme, un « objet fatal ⁴⁵⁴ ». Elle est même l'une des armes essentielles de la cavalerie et l'on ne pourrait pas appréhender correctement la charge si l'on ne s'attachait pas à l'étudier dans ses dimensions technologiques et techniques.

1. L'évolution de l'épée jusqu'au XVIIe siècle

L'épée du moyen âge connut de réelles variations mais la forme générale de la poignée resta pour l'essentiel inchangée. Une simple garde en croix à quillons symétriques assurait la protection des mains, tandis qu'un gros pommeau assurait la prise et équilibrait le poids de la lame. D'assez large et relativement courte qu'elle était jusqu'aux XIIe – XIIIe siècles, celle-ci s'allongea ensuite pour pouvoir frapper à la fois d'estoc et de taille. La lame comportait parfois des gouttières ou des gorges, destinées à l'alléger sans nuire à sa solidité. Il faut d'ailleurs souligner la relative légèreté des épées du moyen âge. L. et F. Funcken ont constaté un poids moyen de 1.3 kg pour les armes du Xe au XVe siècle, et de 900g pour le XVIe siècle⁴⁵⁵. A partir des XIVe-XVe siècles

⁴⁵² Pour les gens du XVIe siècle, écrit Ellery Schalk, « la noblesse était une fonction spécifique à remplir, une profession dont l'exercice se traduisait par des actes, et pour être noble il fallait se battre ». *L'épée et le sang, une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Paris, Champ Vallon, 1996 pour la traduction française, p.13.

⁴⁵³ Jean Marie Constant rappelle que la noblesse de la Renaissance ne comptait pas plus de 20 ou 30 % de militaires. *La noblesse française au XVIe et XVIIe siècle*, Paris, Hachette, 1994, p.64.

⁴⁵⁴ Selon la formule d'Hervé Drevillon et Pascal Briost, l'épée est « symbole, métaphore, signe de distinction et en même temps objet fatal ». P. Briost, H. Drevillon, P. Serna, *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècle)*, Champ Vallon, 2002, p.10.

⁴⁵⁵ L. et F. Funcken, *op. cité*, vol. II, p.66.

apparaissent les premières modifications notables⁴⁵⁶. Certaines épées bénéficient en effet d'un nouvel élément, le pas d'âne, une branche en demi-cercle placée verticalement sous les quillons. Au pas d'âne vient également s'ajouter une protection supplémentaire, un anneau de garde horizontal placé sur la garde au même niveau que les quillons ou un peu plus bas. Ces transformations s'accompagnent parfois d'une modification de la lame. La partie supérieure de celle-ci, le talon, s'épaissit et l'on émousse le tranchant sur quelques pouces afin de pouvoir y placer les doigts, c'est le *ricasso*⁴⁵⁷.

Ces éléments vont dans le même sens, ils mettent en évidence l'importance prise progressivement par les coups d'estoc. Pas d'âne, anneau de garde et *ricasso* permettent en effet de tenir l'épée avec l'index et le majeur autour des quillons sans se blesser et en étant relativement protégé. Cette prise donnait beaucoup plus de force aux coups de pointe. Une telle évolution est le résultat de l'adaptation des épées face aux perfectionnements de l'armure au XVe siècle. Il fallait des armes capables de surmonter la résistance offerte par les armures complètes. C'était particulièrement la mission dévolue à l'estoc, dont le nom souligne assez la fonction. Sa trempe particulière et la section carré ou triangulaire de sa lame devait lui permettre de percer l'acier du harnois blanc⁴⁵⁸. Cette nécessité conduisait les hommes d'armes à avoir deux épées. Au milieu du XVIe siècle, Fourquevaux précisait ainsi que le gendarme se devait d'avoir « l'épée d'arme au côté » et « l'estoc à l'arçon de la selle ⁴⁵⁹ ». L'estoc pouvait être également attachée au poignet du cavalier par une dragonne. L'épée d'arme, suspendue au baudrier, se distinguait par une lame plus large et plus longue que l'estoc. Elle permettait de frapper de taille (surtout) et de pointe, alors que l'estoc, plus courte et effilée était particulièrement efficace pour le second type de coups.

Fourquevaux est très bref dans sa description, il n'évoque pas les pas d'âne ou autres anneaux de garde. Montgommery ou Tavannes, à la charnière du siècle suivant, ne le font pas davantage. Il est vrai que dans la seconde moitié du XVIe siècle l'évolution de l'épée militaire est moins rapide que l'épée civile. Celle-ci subit principalement l'influence de la nouvelle escrime venue d'Italie⁴⁶⁰. Les gardes

⁴⁵⁶ Dominique Venner date l'apparition des premiers anneaux de garde au XIVe siècle ; *op. cité*, p. 78. Liliane et Fred Funcken évoquent quant à eux une chronologie plus tardive, seconde moitié du XVe siècle pour le pas d'âne et fin du XVe pour l'anneau de garde ; *op. cité*, vol. II, p. 66-67.

⁴⁵⁷ Annexe 17

⁴⁵⁸ P. Brioist, H. Drévilion, P. Serna, *op. cité*, p. 27.

⁴⁵⁹ Fouequevaux, *op. cité*, p. 24.

⁴⁶⁰ Dans la seconde moitié du XVIe siècle les maîtres d'armes italiens se répandent dans toutes les grandes cours d'Europe. « La supériorité de l'escrime italienne, autant à l'épée seule qu'à l'épée et rapière, bénéficie, à la fin du XVIe siècle, d'une reconnaissance universelle ». P. Brioist, H. Drévilion, P. Serna, *op. cité*, p.64.

s'enrichissent alors de multiples branches, accessoires autant décoratifs que protecteurs. Tout au moins peut-on comprendre en lisant ces deux auteurs que les cavaliers, même les gendarmes, ne disposent plus désormais que d'une seule épée. La généralisation du pistolet en est sans doute en partie responsable. L'utilisation de cette arme en combat rapproché rend inutile et même gênante une seconde épée ; les pistolets se rangeaient en effet généralement dans des étuis fixés à l'arçon, et les cavaliers en avaient au moins deux.

Il reste cependant un peu difficile de se faire une idée exacte de ces épées de cavalerie lourde au début du XVIIe siècle. En 1612 Basta est à peine un peu plus précis que Montgomery. L'épée, dit-il, « sera ni trop large ni trop étroite, et en longueur un peu moindre qu'une mesure d'Espagne, avec la pointe plutôt ronde et tranchante ⁴⁶¹ ». Wallhausen, décrivant l'épée du cuirassier évoque lui une épée « courte et tranchante avec une pointe forte et propre tant au tranchant qu'à l'estoc ⁴⁶² ». Ainsi l'épée unique des cavaliers devait-elle permettre d'asséner les deux types de coups. Les planches de Wallhausen permettent de se représenter au moins les grands traits de cette arme ⁴⁶³. Les modèles figurés apparaissent effectivement sans doute un peu plus courts que l'épée civile, ce qui les rend plus faciles à manier à cheval ⁴⁶⁴. Ils sont aussi vraisemblablement plus larges afin de pouvoir asséner des coups de tranchant. Enfin la garde est souvent beaucoup plus simple. Les quillons sont généralement symétriques et droits. On n'y voit pas de pas d'âne ou de *ricasso*. Elle comprend cependant peut-être des anneaux de garde au niveau des quillons et parfois un arc de jointure pour renforcer la protection de la main. Il existait cependant dès cette période des armes à la garde un peu plus élaborée, comprenant plusieurs branches, mais elles étaient plus souvent la propriété des officiers.

Une certaine diversité était sans doute alors la règle dans la plupart des cavaleries du temps. C'est ce que montre l'exemple de la cavalerie suédoise de Gustave-Adolphe. L'épée la plus répandue parmi les cavaliers était le modèle dit « à la

⁴⁶¹ Basta, *op. cité*, p. 18.

⁴⁶² Wallhausen, *op. cité*, p.30.

⁴⁶³ *Art de chevalerie, comprenant, après un avertissement nécessaire touchant l'estat douloureux de la chrestienté, l'instruction de tous avantages et dextérités nécessaire à chascun chevalier*, par Jean-Jacques de Wallhausen, principal capitaine des gardes, et capitaine de Dantzic, Francfort, 1616. particulièrement les planches figurant des combats individuels, n°6, 8, 10, 11.

⁴⁶⁴ A la fin du XVIe siècle les épées civiles peuvent dépasser 1.15 m.

suédoise », en fait importé des Provinces-Unies⁴⁶⁵. Il se caractérise par une grande simplicité, tout juste peut-on noter les quillons formant un « s » et l'ajout parfois d'une petite protection horizontale⁴⁶⁶. La lame est plus large que les épées civiles et a deux tranchants. On trouvait également quelques variantes de ce modèle. Certaines se voyaient adjoindre un arc de jointure incluant une coquille reperlée pour protéger la main et un anneau de pouce⁴⁶⁷. Mais les officiers tendaient à préférer des armes un peu plus élaborées comme les épées dites « à la Pappenheim ⁴⁶⁸».

Apparue vers 1620, celle-ci comprend des pas d'âne, un arc de jointure, des anneaux de gardes et deux coquilles reperlées couvrant plus efficacement la main. L'apparition de la « Pappenheim » est assez significative de l'évolution des épées. Elle se caractérise principalement par l'augmentation de la protection offerte à la main. C'est ce que confirme la diffusion durant la guerre de Trente Ans d'un autre modèle nouveau et appelé à un grand avenir : la « wallonne »⁴⁶⁹. Elle est formée d'une double coquille, ou pontat, reperlée et légèrement renflée, fixée de part et d'autre des quillons de garde. Un des quillons s'allonge en arc de jointure jusqu'au pommeau (branche de garde). Elle est dépourvue de pas d'âne mais un anneau de pouce est fixé du côté de la contre garde. La lame est généralement plate, à un ou deux tranchants, avec une pointe en langue de carpe. Elle est, elle aussi, plus large que les épées, notamment civiles, que le développement de l'escrime et la pratique des duels rendent de plus en plus légères et fines, propres à donner exclusivement des coups d'estoc⁴⁷⁰. Les armes à lame plus large, capables de frapper de taille comme d'estoc, sont d'ailleurs à partir de cette époque appelées sabres ou « fortes-épées », pour les distinguer des épées proprement dites.

2. Le sabre de cavalerie en France, de 1679 à la fin de l'Ancien Régime.

La wallonne est considérée comme une excellente arme de cavalerie, et c'est d'ailleurs sans doute elle qui servit de modèle à la première arme blanche réglementaire française en 1679. Jusqu'alors les armes étaient laissées au libre choix des capitaines⁴⁷¹.

⁴⁶⁵ R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, *op. cité*, p.12 (photos et legendes).

⁴⁶⁶ Annexe 18, figure n°1

⁴⁶⁷ Annexe 18, figure n°2

⁴⁶⁸ Gottfried Heinrich von Pappenheim (1594-1632), l'un des plus fameux généraux de cavalerie de l'Empereur pendant la Guerre de Trente Ans, mort à Lützen.

⁴⁶⁹ Annexe 19

⁴⁷⁰ D. Venner, *Les armes blanches*, *op.cité*, p.85.

⁴⁷¹ L'ordonnance de 1676 imposait cependant déjà quelques critères élémentaires au sujet des armes de cavalerie. On retiendra qu'elle mentionnait explicitement des épées. « Tous les officiers de cavalerie et de dragons seront tenus de faire armer les cavaliers et dragons de leur compagnie chacun d'une bonne épée dont la lame soit au moins de la longueur de deux pieds neuf pouces mesure de roi, sans comprendre la garde et la poignée ». Briquet, *op. cité*, p.7.

Ceux-ci affichaient sans doute une préférence pour les épées, à la lame moins large et moins tranchante que les fortes-épées « à la suédoise » par exemple⁴⁷². Celles en usage au cours de la guerre de Hollande n'avaient pas donné satisfaction, elles étaient soit trop fines soit trop courtes⁴⁷³. Les cavaliers voulaient une arme solide, capable de donner des coups de tranchant aussi bien que de pointe. Le roi passa donc commande d'une grande quantité d'armes d'un nouveau modèle à Solingen. Selon Christian Ariès cette arme avait toutes les caractéristiques de la Wallonne à double pontat et branche de garde simple, spécialité de Solingen à l'époque, et dont le modèle se retrouve en France « dans une telle proportion que cela ne peut être fortuit⁴⁷⁴ ». La lame est plate, en langue de carpe, à double tranchant. Elle est longue de 35 pouces (95 cm), une gouttière médiane présente sur chaque face permet de l'alléger. La garde est dotée d'une branche de garde vissée au pommeau et de deux pontats en forme de cœur⁴⁷⁵. Comme sur la wallonne il n'y a pas de pas d'âne mais un anneau de pouce. Il est à noter que l'on ne trouvera plus ensuite ce dernier sur les sabres réglementaires français, pas plus d'ailleurs que le pas d'âne⁴⁷⁶. Selon Dominique Venner il s'agit d'une arme d'excellente finition, supérieure à tous les sabres qui lui succéderont.

Quelques modifications seront enregistrées par la suite, notamment en 1730 et 1733, au niveau de la garde ou de la longueur de la lame⁴⁷⁷. La guerre de Succession d'Autriche entraîne quelques inflexions plus substantielles. Le modèle 1750 inclut désormais une branche de garde latérale pour augmenter la protection de la main. On commence en outre à rencontrer, à côté des lames à deux tranchants, une nouvelle lame à dos et à un seul tranchant qui passe pour moins se fausser⁴⁷⁸. C'est par exemple l'avis

⁴⁷² Ce que laisse par exemple penser Birac. Lui-même n'affiche pas de préférence, souhaitant seulement que les cavaliers fussent armés « de bons sabres ou de bonnes épées ». Mais il ajoute ensuite que « plusieurs les [les sabres] estiment même meilleurs que les épées pour le combat », ce qui sous entend que l'opinion générale, opposée à ces « plusieurs », devait pencher en faveur des épées. Birac, de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, par le sieur de B.,* Quinet, Paris, 1669, p.33.

⁴⁷³ La lettre de Louvois du 22 février 1679 souligne le tournant que constitue l'adoption de la nouvelle arme : « le roi voulant que toute sa cavalerie soit dorénavant armée de sabres au lieu des épées que nos cavaliers ont eues jusqu'à présent ». Cité par D. Venner, *Les armes blanches, op. cité*, p.103.

⁴⁷⁴ C. Ariès, *Armes blanches militaires françaises*, 1^{er} fascicule, Paris, Librairie Petitot, 1968. Cité par D. Venner, *Les armes blanches, op. cité*, p.103.

⁴⁷⁵ Annexe 20.

⁴⁷⁶ A l'exception bien sûr des deux compagnies de mousquetaires de la Maison du roi, du fait de la spécificité de leur corps qui les rend aptes au combat à pied comme à cheval.

⁴⁷⁷ La longueur du modèle 1733 par exemple est inférieure à celle de la forte-épée de 1679, 89 cm contre 95.

⁴⁷⁸ D. Venner, *Les armes blanches, op. cité*, p.115. Il s'agit sans doute d'un peu plus que de quelques initiatives individuelles en faveur de la lame à dos. Le ministère lui-même semble avoir fait le choix de ce type de lame qui se trouve explicitement mentionné dans l'ordonnance du 1^{er} juin 1750, aussi bien pour les cavaliers que les maréchaux des logis et les officiers. Briquet, *op. cité*, Vol. II, p. 20-22.

de Drummond de Melfort, qui affirme que les lames à deux tranchants sont sujettes à blesser ceux qui s'en servent et se cassent plus facilement⁴⁷⁹. Le modèle 1750 ne semble pas devoir convenir à tous les officiers et fait l'objet de critiques. Selon le capitaine de Boussanelle, le sabre constitue la première faiblesse de l'armement de la cavalerie, « elle n'est que trop connue, l'on a déjà pris des mesures pour y remédier, le plus tôt sera le mieux ⁴⁸⁰».

Cependant les véritables polémiques et remises en cause sont encore à venir. Ici comme dans bien d'autres domaines c'est la Guerre de Sept Ans qui servira de révélateur. Les officiers et cavaliers découvrent à cette occasion les armes allemandes à branches multiples et à palmette, du plus bel effet esthétique. Mais ils prennent surtout conscience des insuffisances de leurs sabres au combat. Les « mesures » qu'évoque Boussanelle ne semblent pas avoir été satisfaisantes puisque la première des observations faites par le marquis de Castries au lendemain de Rossbach concerne justement le sabre. Il souligne tout d'abord la longueur insuffisante de l'arme, limitée à 33 pouces⁴⁸¹. Son témoignage est de ce point de vue très significatif : « Les Prussiens auraient dit à des prisonniers en parlant avec éloge des charges de la cavalerie française que nous n'étions pas armés, et en effet la plupart des blessures qu'ils ont reçues ont été très légères, et nos lames se sont cassées en grande partie. Elles sont si courtes que dans le choc nous étions sabrés sans que nous puissions les atteindre ».

Castries voudrait donc les rallonger considérablement (huit pouces) et augmenter leur largeur en proportion. Outre la longueur, il regrette que les lames n'aient pas vraiment de pointe. Enfin la protection offerte par la garde ne semble pas non plus convenir, « la poignée de nos sabres ne couvre pas assez la main ». Mais le marquis se voit opposer une fin de non recevoir sur les trois questions. « A l'égard de la longueur qu'on se propose de porter à quatre pieds un pouce, on la croit extrême, ceux de la cavalerie de l'impératrice reine ne sont pas si longs que les nôtres et l'on est persuadé que ceux du roi de Prusse n'approchent pas la longueur de quatre pieds un pouce. Il m'a

⁴⁷⁹ S.H.D., 1MR 1731, f°6, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par le comte Drummond de Melfort ; colonel au régiment d'Orléans, 1749. Melfort souhaiterait que toute la cavalerie fut armée de lames à dos.

⁴⁸⁰ S.H.D., 1MR 1734, « Observations faites par M. de Boussanelle, capitaine au régiment de Beauvilliers sur le camp de la Sarre, présentés à M. Le comte d'Argenson », 1754. Boussanelle pointe notamment le poids des sabres : « il faut que les sabres de cavalerie ne soient pas trop pesants et qu'un homme d'une médiocre force puisse s'en servir avec facilité ».

⁴⁸¹ Rappelé dans l'Ordonnance concernant l'habillement, l'équipement et l'armement de la cavalerie, du 1^{er} juin 1750. « Le sabre à monture de cuivre à double branche, lame à dos, de trente-trois pouces de longueur ». Les épées des officiers sont même de seulement 31 pouces. Briquet, *op. cité*, vol.II, p.20.

paru que tous les sabres de la cavalerie avaient des pointes, et que la poignée qui couvre la main des cavaliers est suffisante »⁴⁸².

Le problème de la longueur des sabres préoccupe cependant les officiers, qui ne paraissent pas satisfaits de l'inertie du ministre. L'année suivante un mémoire de Du Ville, lieutenant-colonel au régiment de Dampierre, vient soulever à nouveau la question. L'auteur s'y montre extrêmement critique. « Nos sabres tels qu'ils sont n'ont aucune des mesures, qualités, ni dimensions nécessaires pour cet effet, ils sont par conséquent inutiles et même peuvent être nuisibles⁴⁸³ ». Sa démonstration est simple, la longueur d'un sabre, poignée comprise, est de 39 pouces, en y ajoutant la longueur du bras avec le maximum d'allonge possible on obtient environ 79 pouces. Or la distance séparant deux cavaliers face à face est d'un peu plus de 80 pouces, le cavalier français se trouve donc dans une évidente situation d'infériorité. Du Ville propose donc une lame tranchante des deux côtés, longue de 42 pouces, sans inclure la poignée qui aura six pouces. Un autre mémoire de 1761 renouvelle ce constat et conclut de la même façon : « Les sabres de notre cavalerie sont fort inférieurs en qualité à ceux de nos ennemis, cependant on pourrait s'en servir tels qu'ils sont si les lames étaient plus longues. Je voudrais donc allonger les sabres des cavaliers⁴⁸⁴ ».

Il faudra en fait attendre la fin de la guerre et l'effort de redressement de Choiseul pour voir le sabre évoluer dans le sens voulu par les officiers⁴⁸⁵. L'ordonnance du 25 avril 1767 prévoit une arme plus longue et protégeant mieux la main grâce à une troisième branche de garde⁴⁸⁶. Le nouveau sabre n'atteint pas encore bien sûr la perfection. Drummond de Melfort critique par exemple la façon dont est conçue la garde. Il y voit notamment l'une des principales raisons pour lesquelles les coups de sabres s'avèrent peu efficaces. Il faudrait en effet pour qu'ils le fussent qu'il n'y ait aucun déséquilibre de poids du pommeau jusqu'à la pointe. Mais pour protéger la main, la garde s'étend davantage du côté droit que du gauche, ce qui crée un déséquilibre. Il en résulte que, lorsque le cavalier frappe, la poignée tourne infailliblement du côté où elle est entraînée par le poids le plus important, la lame n'est plus alors tout à fait perpendiculaire à sa cible. La poignée des sabres devrait être beaucoup moins lourde. Il

⁴⁸² S.H.D., 1MR 1725, f°16, « Observations par M. de Castries », 1757.

⁴⁸³ S.H.D., 1MR 1732, f°23, « Observation sur la cavalerie », du Ville, Lt-Colonel au régiment de Dampierre, 1758.

⁴⁸⁴ S.H.D., 1MR 1734, f°84, « Mémoire sur la cavalerie », 1761, sans nom d'auteur.

⁴⁸⁵ Etienne-François, duc de Choiseul (1719-1785). Ministre de la guerre depuis 1761 il est le principal artisan du redressement des années 1763-1770.

⁴⁸⁶ D. Venner, *Les armes blanches*, op. cit., p.119.

faudrait même, conclut Melfort, pour que l'entaille soit profonde, que tout le poids de la lame fut à son extrémité, comme l'est le sabre turc⁴⁸⁷. La dernière modification importante du sabre réglementaire, celle du modèle 1779, adopta une monture de poignée plus élégante et surtout une lame à double pan creux séparé par une arrête médiane⁴⁸⁸. Celle-ci connut une longue postérité puisqu'elle fut en service jusqu'en 1882.

Il est à noter que les sabres des hussards et des dragons se distinguent de ceux de la cavalerie dite légère. C'est évident pour les premiers, même si leur arme ne fut réglementée pour la première fois qu'en 1752. Il s'agit d'une arme traditionnelle de type hongrois à lame courbe, aux coups de tranchant redoutables, la garde est plus simple que celle de la cavalerie. Les dragons au contraire eurent longtemps un sabre similaire à celui des cavaliers. Ce n'est qu'avec l'ordonnance de 1767 qu'ils reçoivent un modèle différent. La lame est légèrement courbe à pan creux et gouttière dans le fort de la lame⁴⁸⁹.

3. Le maniement de l'épée au XVII : de taille ou d'estoc ?

Il faut tout d'abord rappeler que la première difficulté à laquelle sont confrontés les cavaliers réside dans le simple fait de sortir l'épée du fourreau. Le fantassin s'en saisit simplement en la faisant passer sous son bras gauche. L'opération est un peu plus complexe à cheval. Le cavalier doit aller chercher l'épée en la faisant passer au dessus du bras gauche, celui qui tient la bride, afin de ne pas perdre le contrôle du cheval. C'est la raison pour laquelle, à partir du XVIIe siècle, nombre de cavaliers préféraient sortir leur arme avant le début de la charge et la gardaient attachée à leur poignet par une dragonne⁴⁹⁰. A la fin du XVIIIe, Harambure recommande d'ailleurs de modifier sur ce point l'ordonnance de 1788. Il faut selon lui faire mettre le sabre à la main avant de se mettre en marche car « on a remarqué que le cavalier avait toutes les peines du monde à joindre la poignée de son sabre, qu'il ne pouvait passer le poignet dans le cordon, et qu'étant obligé de faire un grand mouvement par sa gauche, il donne de l'ardeur à son cheval et culbute machinalement l'épaule de son cheval à gauche, ce qui le fait traverser et désordonner l'escadron⁴⁹¹ ».

⁴⁸⁷ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.51-52.

⁴⁸⁸ Le pan creux est une partie évidée à la forge des flancs d'une lame, pour l'alléger.

⁴⁸⁹ D. Venner, *Les armes blanches, op. cité*, p.115 et 120.

⁴⁹⁰ J. Tincey, *Ironsides, op. cité*, p.61.

⁴⁹¹ Harambure, D', *Eléments de cavalerie, ouvrage élémentaire, propre aux officiers généraux, chefs de corps, aides de camp et commandant d'escadron[...]. Par M. d'Harambure, maréchal de camp, employé*

L'utilisation de l'épée jusqu'à la guerre de Trente Ans

La question de savoir si les coups devaient être donnés préférentiellement de taille ou d'estoc ne semble pas s'être véritablement posée dans la première moitié du XVI^e siècle. Les hommes d'armes disposaient d'une épée d'arme et d'un estoc qui leur laissait la possibilité de choisir l'un ou l'autre coup en fonction des circonstances et de l'adversaire. Face à un ennemi revêtu de l'armure complète, l'usage de l'estoc était vraisemblablement privilégié. La situation changea sans doute à partir du moment où la cavalerie lourde, s'équipant progressivement de pistolets, ne garda qu'une seule épée. Certains souhaitèrent alors que cette épée unique fusse davantage pointue que tranchante. C'est le cas de Louis de Montgomery, qui la veut « un peu longuette et roide ». « Il n'est pas besoin qu'elle tranche beaucoup car en un combat à cheval les estramaçons ne valent rien⁴⁹² ». Les opinions paraissent toutefois partagées sur le sujet. Jean de Tavannes insiste ainsi sur la nécessité de ne pas négliger le tranchant de la lame afin de pouvoir user des deux types de coups. « Les estocs non tranchants ne sont si bons que les estocs renforcés, bien effilés qui servent de l'un et de l'autre, de donner dans le flanc des chevaux et du tranchant dans les visages et les bras découverts⁴⁹³ ». Tavannes, on le voit, prend en compte la possibilité de toucher le cheval, le point faible du cuirassier bardé d'acier, et l'éventualité du combat contre des cavaliers moins bien armés, comme les arquebusiers à cheval. Wallhausen ne semble pas non plus favoriser un coup par rapport à l'autre. Basta au contraire serait plus proche de Montgomery, privilégiant l'estoc⁴⁹⁴.

Il donne également une description assez précise de la manière d'utiliser l'épée au combat au début du XVII^e ; elle peut d'ailleurs s'avérer en partie valable pour le siècle précédent, l'importance de la protection offerte par l'armure n'ayant pas décréu, au contraire. Son explication ne concerne bien sûr que les coups d'estocs, puisqu'il les juge plus utiles. Cependant on pourra être surpris de la méthode préconisée pour porter le coup le plus fort possible : le cavalier « ne doit pas porter le coup avec le mouvement du bras, comme on le fait à pied, car il pourrait être trompé par la distance, principalement s'il a la visière baissée. Mais pour ne point faillir, qu'il prenne la visière

à la 21^{ème} division des troupes de lignes, Paris, 1791, p.53.

⁴⁹² Montgomery, *op. cité*, p.135.

⁴⁹³ Tavannes, *op. cité*, p.191.

⁴⁹⁴ Basta, *op.cité*, p.18. « Son épée ne sera ni trop large ni trop étroite, et en longueur un peu moindre qu'une mesure d'Espagne, avec la pointe plutôt ronde et tranchante, car elle passe mieux les corselets de buffle ou de chamois ; en donnant principalement des coups d'estoc ».

[qu'il vise la visière de l'ennemi] avec la pointe de son épée, comme on fait lorsque l'on veut donner un coup de lance ⁴⁹⁵». Le bras est donc fixe, courbé, l'épée soutenue par le pouce « afin qu'atteignant un autre endroit elle ne s'en aille pas en pièce ». Alors le cavalier « donne les éperons au cheval contre l'ennemi, et il fera toujours le coup plus juste et avec plus de force que s'il levait ou montait le bras⁴⁹⁶ ».

Les planches de Wallhausen s'avèrent encore une fois assez instructives et permettent de déterminer quelles étaient les parties du corps de l'ennemi visées par les cavaliers. L'on peut y observer que, même si l'auteur place sur le même plan les coups de taille et d'estoc, c'est bien les seconds qui sont les plus représentés sur ses gravures⁴⁹⁷. Cela ne saurait surprendre car elles mettent la plupart du temps en scène des combats entre cuirassiers, or ceux-ci sont revêtus d'armures très protectrices contre lesquelles les coups de taille seraient sans doute insuffisants. Comme le laisse penser Basta, la visière du casque est une cible privilégiée, même fermée elle demeure vulnérable à l'épée. Mais d'autres parties de l'armure peuvent également être visées : l'aisselle et le bas ventre (à la jonction de la cuirasse et des tassettes). Ces zones représentent les principaux défauts de l'armure, il est plus facile d'y faire pénétrer la lame et les blessures provoquées peuvent être particulièrement graves. Enfin l'on ne doit pas négliger le cheval, l'autre point faible du cuirassier. Basta le prend également en compte : « Et s'il veut blesser le cheval, qu'il fasse la plaie de sorte que le sang n'en pouvant sortir, le cheval demeure du tout immobile ⁴⁹⁸».

De la guerre de Trente Ans jusqu'à la fin du XVIIe siècle : de taille et d'estoc

Les fortes épées suédoises de la guerre de Trente Ans montrent que les cavaliers avaient la possibilité de frapper de taille et d'estoc. Contre les redoutables cuirassiers impériaux, encore une fois, les coups d'estocs étaient sans doute préférables. Avant Breitenfeld (1631), Gustave Adolphe recommanda d'ailleurs à ses cavaliers de frapper leurs chevaux, un peu à la façon de Basta, afin de les mettre plus facilement hors de combat⁴⁹⁹. Au final jusqu'à cette époque les cavaleries lourdes s'affrontaient sans doute de préférence à coups d'estoc. Les coups de taille ne pouvaient cependant être

⁴⁹⁵ Basta, *op. cité*, p.18.

⁴⁹⁶ Ibid., p.19.

⁴⁹⁷ Annexe 21

⁴⁹⁸ Basta, *op. cité*, p.20. « Manière de blesser usitée du capitaine Demetre, mon père, qui es guerre de Piémont y avait tellement exercé ses soldats que dès qu'ils étaient mêlés avec l'ennemi, ils faisaient de très grand dommages à ses chevaux. »

⁴⁹⁹ Le roi préconisa de donner au cheval un profond coup d'épée, en tournant la lame pour élargir et déchirer la blessure. R. Brzezinski, *op. cité*, p.33.

totallement négligés dans la mêlée. D'autre part ils étaient également efficaces contre les fantassins ou les cavaliers moins bien protégés.

A partir de la seconde moitié des années 1630, les armures commencèrent progressivement à s'alléger, suivant ainsi le modèle suédois. Dans ces circonstances les coups de taille ont pu gagner en efficacité et les coups d'estoc devenir moins nécessaires. Ces derniers paraissent avoir été privilégiés quelques années encore dans la cavalerie française. Birac évoque en 1669 certains officiers qui jugent le sabre plus utile que l'épée pour le combat. Peut-être s'agit-il là des prémices du mouvement qui aboutira officiellement en 1679 à l'abandon de l'épée au profit du sabre. Du point de vue du combat de cavalerie, ce changement signifie en tout cas que l'on accorde désormais un peu plus d'importance aux coups de taille, que la nouvelle arme rend possibles. Le sieur de la Touche, l'un des rares auteurs à aborder l'escrime à cheval, offre une description du maniement aussi précieuse que celle de Basta au début du siècle. Il y apparaît qu'aucun des deux coups n'est véritablement mis en avant. Dans la façon de tenir l'épée par exemple : « il faut tenir l'épée en garde de tierce, le revers en bas, parce que c'est la situation la plus naturelle, la plus libre la moins fatigante et la plus commode, soit pour parer ou pour frapper du tranchant ou de la pointe ». L'épée doit être précisément placée « entre les oreilles du cheval, et le pommeau à côté de la main qui tient la bride, mais pourtant un peu plus bas, parce que de cette manière elle couvre la bride et la tête du cheval ⁵⁰⁰».

Au delà de la prise de l'épée, de La Touche rappelle que l'escrime à cheval ne pouvait obéir exactement aux mêmes règles que l'escrime à pied. Un certain nombre de coups n'étaient pas possibles. « Dans des combats à cheval on ne peut pas pratiquer la plupart des inventions de leçon dont on peut se servir à pied, parce que dans une mêlée on en a ni le temps ni la liberté, et que dans les passades on frappe presque toujours de même temps pour profiter d'une rencontre qui passe vite ». La réalité de la charge transparaît ici. On ne doit pas s'imaginer deux adversaires s'élançant l'un vers l'autre et tirant ensuite une succession de savantes passes d'arme comme chez un maître d'arme de Paris. La plupart des cavaliers n'en avaient pas la capacité, et les circonstances de la charge l'interdisaient également. Dans les mêlées notamment où « il faut prendre garde à tout ce qui est autour de vous pour parer ou frapper à droite ou à gauche, et faire aller et venir l'épée comme un éclair sans s'arrêter aucunement parce qu'étant toujours dans le mouvement les ennemis n'ont pas le loisir de vous remarquer et de se joindre contre

⁵⁰⁰ La Touche, Philibert de, *Les vrais principes de l'épée seule*, Paris, 1676, p.96. Cf. annexe 22

vous⁵⁰¹ ». De sorte que finalement tout ce qu'il est possible de faire se résume en trois choses : faire quelques feintes avant de joindre l'ennemi, le surprendre et le frapper de la pointe ou du tranchant. Il ne semble pas que l'on puisse trouver trace en France à la fin du XVIIIe siècle de controverse quant à la préférence à accorder aux coups de tranchants ou de pointes. Les armes permettent d'exécuter les deux et les officiers ou les auteurs ne paraissent pas vouloir favoriser l'un ou l'autre.

4. Au XVIIIe siècle : le choix de la pointe ?

La prédominance du coup de pointe dans le discours des officiers

La première prise de position exclusive dans ce domaine vient de Suède. Charles XII veut en effet que ses cavaliers utilisent plutôt la pointe que le tranchant de leurs armes. Il accorde suffisamment d'importance à cette question pour que le type de lame dont il équipe ses troupes, droite, longue et pointue, ne puisse presque être employée que d'estoc⁵⁰². L'esprit chevaleresque de Charles XII est bien connu, mais c'est aussi un cavalier très expérimenté, sans doute l'un des meilleurs commandants de cavalerie de sa génération. S'il choisit d'imposer à ses hommes les coups d'estoc, c'est vraisemblablement parce qu'il est convaincu qu'ils sont plus efficaces que les coups de tranchant. Malgré l'exemple du roi de Suède la question semble être demeurée secondaire en France pendant quelques années encore. La fin de la guerre de Succession d'Espagne, tout d'abord, permit de créer un espace propice à la réflexion tactique. Mais il fallait également que progresse le débat opposant les partisans du feu aux défenseurs de la seule arme blanche. Il semble que dans le premier quart du siècle, de plus en plus d'officiers de cavalerie se rangèrent parmi les seconds⁵⁰³. Une fois admise, au moins en théorie, la supériorité de l'épée sur le pistolet il devenait logique de s'interroger sur la meilleure manière de l'utiliser.

Maurice de Saxe, en 1732, est l'un des premiers à témoigner de sa préférence pour les coups de pointe. Peut-être influencé par Charles XII, il aurait voulu une épée faite de façon à « les [les cavaliers] empêcher de sabrer, ce qui ne fait jamais un grand effet ⁵⁰⁴ ». Il faudra pourtant attendre le milieu du siècle pour que les auteurs et officiers se préoccupent véritablement du sujet. En 1756 d'Authville y consacre une réflexion plus approfondie. Il affirme ainsi que les cavaliers ne devraient être instruits qu'à tirer

⁵⁰¹ Ibid., p.99.

⁵⁰² Brent Nosworthy, *The anatomy of victory, Battles tactics 1689-1763*, New-York, Hippocrene books, 1990, p.133.

⁵⁰³ Par exemple Villars, Lecoq-Madeleine, Langeais ou Maurice de Saxe. Cf infra chapitre V.

⁵⁰⁴ Maurice de Saxe, *op.cité*, p.130.

de la pointe, gardant les coups de taille pour parer. Ses arguments reposent sur la faible capacité vulnérante de ces derniers. « Avec quelque force qu'un coup de tranchant soit appuyé, il tue rarement ; les armes défensives en garantissent souvent, ou à défaut les os empêchent qu'il ne pénètre, au lieu que la pointe enfoncée seulement de deux doigts fait une blessure mortelle ou très difficile à guérir ⁵⁰⁵ ». Pour donner un coup de pointe efficace, il faut selon lui tenir l'épée « à peu près comme la lance ». On observera que cette recommandation est très proche de celle faite par Basta au début du siècle précédent⁵⁰⁶. Grandmaison exprime exactement le même point de vue : « Un seul coup de pointe dans le corps tue un homme ; ce que ne feront pas souvent vingt coups de tranchant ⁵⁰⁷ ».

La guerre de Sept Ans, encore une fois, semble ensuite jouer sur cette question le rôle de catalyseur. Nous l'avons vu, la première observation de M. de Castries au lendemain de Rossbach concernait les sabres. Le modèle qu'il appelle de ses vœux permettrait justement de mieux frapper d'estoc, car « pointer est la manière la plus avantageuse de combattre [...] et par laquelle on atteint de plus loin ⁵⁰⁸ ». Du Ville, l'année suivante, renchérit sur Castries en proposant une analyse beaucoup plus approfondie. Doté d'une épée à la fois forte et légère, le cavalier pourrait tirer avantage des coups de pointe. Ceux-ci lui permettent d'être plus ferme à cheval, de se reprendre facilement s'il manque son coup. Il n'a qu'à plier le bras et ensuite le rallonger, il ne perd pas de temps, est toujours également en garde et en état de changer facilement la destination de sa pointe. Au contraire, « pour sabrer le cavalier est obligé de se lever, de se jeter sur le devant de son cheval et de se déranger de sa position sur la selle et sur les étriers, de baisser la main gauche et de moins bien tenir son cheval, ce que l'on voit cause de grands inconvénients ⁵⁰⁹ ».

En outre, pour être efficace, le tranchant de la lame doit se trouver parfaitement perpendiculaire à l'objet qu'elle veut atteindre. Le coup de taille doit donc être appliqué avec soin, car « pour peu que le poignet fléchisse à droite ou à gauche le sabre n'oppose plus le tranchant à la colonne d'air qu'il veut fendre, laquelle rencontrant une plus

⁵⁰⁵ D'Authville, *Essai sur la cavalerie tant ancienne que moderne*, Paris, Jombert, 1756, p.257.

« D'ailleurs, ajoute-t-il, il n'est pas possible de porter un coup de taille sans se découvrir, en pointant on reste toujours en défense ».

⁵⁰⁶ Ibid., p.258. D'Authville ajoute encore, comme le faisait également déjà Basta, que les coups donnés de haut en bas sont les plus dangereux, le sang ne pouvant s'écouler par la plaie, ils immobilisent ceux qui les reçoivent, hommes et chevaux.

⁵⁰⁷ Grandmaison, *op. cité*, chap.II.

⁵⁰⁸ S.H.D./D.A.T., 1MR 1725, f°16, « Observations par M. de Castries », 1757.

⁵⁰⁹ S.H.D./D.A.T., 1MR 1732, f°23, « Observation sur la cavalerie », du Ville, Lt-Colonel au régiment de Dampierre, 1758.

grande superficie résiste davantage, ramène le sabre tout à fait sur son plat ». C'est la raison pour laquelle, nous l'avons vu, Melfort voulait modifier la garde des sabres. Sa conception induit selon lui un déséquilibre qui fait tourner la poignée du sabre dans la main du cavalier au moment de donner le coup et en atténue considérablement l'effet. Cette rotation est difficile à empêcher, elle est en fait rendue possible par la manière dont on doit tenir le sabre pour asséner un coup de taille : « tout homme qui sait bien asséner un coup de sabre doit, pour donner plus de poids à la lame, laisser jouer la poignée dans sa main, à peu près comme un bûcheron laisse glisser dans les siennes le manche de sa cognée ⁵¹⁰ ». Comme Melfort les principaux auteurs de la seconde moitié du siècle, tous officiers expérimentés, recommandent l'usage de la pointe au combat : Mottin de la Balme, Warnery, Brézé. Les précisions techniques de ce dernier nous rappellent d'ailleurs que, pour les soldats, la « guerre en dentelle » tenait bien plus du mythe que de la réalité ⁵¹¹. Pour aller au devant de l'ennemi on recommandait de se tenir « le corps un peu incliné en avant, le bras droit tendu, la lame du sabre sur une ligne presque horizontale, le poignet en tierce, couvrant la figure et ajustant celle de l'ennemi ⁵¹² ».

Les réticences des cavaliers

Il apparaît ainsi que la plupart des officiers affichent une nette préférence pour les coups de pointe. Leur choix repose principalement sur la faible létalité des coups de taille. Des études menées sur des soldats suédois retrouvés sur le champ de bataille de Poltava (1709) et vraisemblablement sabrés par des cavaliers russes semblent aller dans ce sens. Les coups de taille, bien que puissants et souvent portés à la tête, ne paraissent pas avoir été suffisants pour entraîner directement la mort ⁵¹³. Pourtant il serait faux d'affirmer que les points de vue étaient unanimes sur le sujet. Warnery reconnaît d'ailleurs qu'il existe des avis divergents. Il observe ainsi qu'en 1734 les cavaliers de Sardaigne étaient dotés de sabres émoussés et arrondis à la pointe, pour les forcer de se

⁵¹⁰ « C'est pour cette raison que tout le poids de la hache se trouve au bout ». Drummond de Melfort, *op. cité*, p.51.

⁵¹¹ « On prétend, dit Brézé, que lorsqu'on a frappé son ennemi d'un grand coup d'épée, il est très difficile de l'en retirer. Mais je répons qu'il est assez rare que l'on s'approche assez de son ennemi étant à cheval, de façon à lui enfoncer toute la lame dans le corps ; cela n'arrivera peut-être sur cent que un coup, et dans ce cas que risque-t-on ? ». *Op. cité*, p.93(note de bas de page).

⁵¹² Mottin, *op. cité*, p. 68. Drummond explique que cette position permettait à la fois de parer tous types de coups et de porter des graves blessures à l'ennemi. Celui-ci peut également être intimidé en voyant son adversaire arriver sur lui au galop la pointe en avant. Drummond, *op. cité*, p.53.

⁵¹³ Peter Englund, *Poltava, chronique d'un désastre*, éd. Esprit ouvert pour la traduction française, 1999, p.208-209.

servir uniquement du tranchant⁵¹⁴. Il semble en outre que l'emploi des coups de pointe par les simples cavaliers n'allait pas forcément de soi. Il pourrait y avoir de leur côté une certaine réticence qui expliquerait les injonctions répétées des officiers en faveur de l'estoc⁵¹⁵. Von Jeney est l'un des rares auteurs du XVIIIe à défendre l'usage des coups de tranchant. Sa position est intéressante et le fait qu'il soit officier des troupes légères, et non de la cavalerie de ligne, ne doit pas conduire à la négliger. Il ne nie pas en effet que les coups de pointe soient plus meurtriers que les coups de taille, mais il souligne que ce n'est pas là l'objectif principal que l'on doit se donner lors d'un combat de cavalerie. Le cavalier qui pointe son adversaire est contraint de s'arrêter pour dégager sa lame, pendant ce temps un dragon aura sabré et blessé trois de ses ennemis, « sinon mortellement du moins seront-ils hors du combat : c'est ce qu'on doit chercher dans une bataille, tant pour l'intérêt que pour la gloire du souverain ⁵¹⁶».

Cet état d'esprit est sans doute celui qui domine chez les simples cavaliers. Ils ne cherchent pas à tout prix la mort de leur ennemi, mais il leur suffit qu'il soit hors de combat. D'autant que les observations de La Touche en 1676 sont toujours valables au XVIIIe siècle. Les combats de cavalerie sont souvent très rapides, l'épée doit « aller et venir comme un éclair » et les cavaliers doivent prendre garde à tout ce qui se passe autour d'eux⁵¹⁷. Dans un tel contexte nombre d'entre eux se contentent sans doute d'asséner maladroitement des coups de tranchant, gestes peu efficaces mais ne nécessitant aucune habileté particulière⁵¹⁸. Il est en outre vraisemblable que les cavaliers songent alors davantage à se préserver qu'à frapper. Cette vérité est rappelée au début du XXe siècle par Pierre Cantal. Dans la mêlée, écrit-il, l'emploi des armes est presque illusoire, l'immense majorité des soldats étant trop émue pour songer à s'en servir : « sur cent cavaliers, rapporte un officier du Premier Empire, deux ou trois ne songent qu'à pointer ; ce sont eux qui font toute la besogne utile ; cinq ou six parent les coups

⁵¹⁴ *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.38. Il observe également le pragmatisme de Frédéric II sur le sujet : « En parlant un jour au roi de Prusse de cette diversité d'opinions sur la pointe et le tranchant, il me répondit : « tuez votre ennemi de celle-la ou de celui-ci, jamais je ne vous ferais faire le procès pour cela ».

⁵¹⁵ Il faut « donner une épée plus longue au cavalier, et au lieu de le faire sabrer le faire pointer », dit ainsi le lieutenant-colonel Du Ville. S.H.D./D.A.T., 1MR 1732, f°23, « Observation sur la cavalerie », du Ville, Lt-Colonel au régiment de Dampierre, 1758.

⁵¹⁶ Von Jeney, *Le partisan ou l'art de faire la petite guerre avec succès selon le génie de nos jours*, 1759, édition en ligne stratisc.org, 2005, chapitre 3.

⁵¹⁷ La Touche, *op. cit.*, p.96.

⁵¹⁸ C'est ce que rappelle Brézé, qui fait de ce facteur l'une des principales raisons, avec l'insuffisance de l'exercice, pour lesquelles les sabres sont préférés aux épées ; ce qu'il regrette fortement. « Le sabre se manie plus facilement, l'homme même plus maladroit peut s'en servir aisément, il n'y a qu'à lui apprendre à le tenir bien ferme dans la main quand il porte le coup ». *Op. cit.*, p.91.

qu'on leur porte, et parfois allongent un coup de taille lorsqu'ils en voient la possibilité, sans courir aucun risque. Le reste est taillable et pointable à merci⁵¹⁹ ».

Il serait donc nécessaire de nuancer les analyses recueillies dans les ouvrages et les propos des officiers. Comme souvent en histoire militaire on se trouve en effet confronté à un certain décalage entre le discours théorique et la réalité des pratiques du champ de bataille. La plupart des officiers s'accordent à reconnaître la supériorité des coups de pointe, mais cela ne signifie pas que les soldats utilisent réellement leurs armes de cette manière. Leur façon d'envisager la charge ne correspond pas forcément à celle de leurs chefs. Les simples cavaliers, souvent peu exercés, se préoccupent sans doute avant tout d'éviter les coups et d'abrégier le combat, ce qui ne peut manquer d'influer sur le maniement des armes.

A. Les armes à feu

Contrairement aux armes blanches les principales contraintes ne résident pas directement dans le maniement de l'arme. Le maniement de la lance, nous l'avons vu, nécessite une grande habileté et celui de l'épée ou du sabre n'est guère plus aisé. Mais ce sont des armes relativement simples du point de vue de leur conception et de leur entretien. Le schéma est inversé pour les armes à feu. Tirer à l'arquebuse ou au pistolet ne requiert en effet que très peu d'entraînement. Il suffit de viser –encore que la précision des armes de l'époque rendisse cette opération souvent superflue – et de déclencher la mise à feu de la poudre. Les limites tiennent plutôt aux caractéristiques techniques des armes, à leur rechargement ou leur entretien. Nous envisagerons donc tout d'abord l'évolution des mécanismes de mise à feu puis les différents types d'armes utilisés par les cavaliers.

1. Les systèmes de mise à feu.

Les armes à feu portatives les plus répandues à la fin du XVe siècle étaient les arquebuses. Jusqu'au tout début du XVIe siècle, elles étaient mises à feu grâce à une mèche, une cordelette imprégnée de salpêtre, que l'on mettait en contact avec une amorce de poudre installée dans le bassinet du canon. L'explosion, canalisée par une petite ouverture, se transmettait à la charge placée dans le canon et déclenchait le tir.

⁵¹⁹ Cantal, Pierre, *Etudes sur la cavalerie*, Paris, Lavauzelle, 1905, p.40.

L'arquebusier tenait au départ sa mèche dans la main droite et l'arquebuse dans la main gauche ; pour tirer l'arme était maintenue horizontalement, la crosse appuyée sur le haut de la cuisse ou sur le ventre. L'invention de la platine à mèche permit ensuite d'améliorer le système de mise à feu et la précision du tir ; ou en tout cas de rendre celle-ci un peu moins aléatoire. La platine était un mécanisme indépendant du reste de l'arme, fixé sur une plaque de métal. L'arquebusier n'a plus besoin de tenir la mèche dans sa main droite, elle est maintenue entre les mâchoires d'une tige mobile (le serpentín) fixée sur la plaque. Lorsque le soldat appuie sur la détente, un ressort propulse cette tige vers l'arrière et met la mèche en contact avec la poudre du bassinet⁵²⁰.

Les arquebuses possédaient une force de pénétration plus importante que celle des arcs. Leurs balles occasionnaient également des blessures plus « sales » et vulnérantes que les flèches, ce qui pouvait nuire beaucoup plus au moral. Mais enfin et surtout, les arcs et arbalètes étaient d'un maniement complexe et, dans le cas de l'arc en particulier, nécessitaient de leur servant un entraînement très long et quasi quotidien, de l'ordre de plusieurs années. Bien que destinées à l'infanterie, ces armes restaient encore assez « élitistes » dans leurs modalités d'emploi. L'arquebuse, elle, pouvait être servie par un homme n'ayant que quelques jours d'entraînement. On pouvait donc ainsi équiper un grand nombre de soldats et pallier les défauts de l'arme par l'effet de masse. Ces défauts n'en restaient pas moins importants. La difficulté de maintenir la mèche allumée, difficulté accrue en cas de mauvais temps, n'était certes pas le moindre⁵²¹. Il ne faudrait également pas oublier que, du point de vue de la cadence de tir et de la portée, les armes « traditionnelles » soutenaient encore largement la comparaison. Philippe Contamine rappelle ainsi qu'un archer pouvait lancer 10 flèches par minute avec une précision acceptable jusqu'à 200m. Alors que la recharge d'une arquebuse du début du 16^e demandait plusieurs minutes et que sa précision n'était acceptable que jusqu'à 80m⁵²².

⁵²⁰ Thomas F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, collection « Atlas des guerres », traduction française éditions Autrement, Paris, 2002, p. 73. Lire également Dominique Venner, *Les armes de combat individuelles*, Paris, Jacques Grancher, 1976, p.92. Cf annexe 23.

⁵²¹ Cardini, F., *La culture de la guerre*, Bibliothèque des Histoires, Gallimard, Paris, 1992, p. 87.

⁵²² Contamine, P., *op. cité.*, p.248-250. La lenteur du rechargement s'explique notamment par la nécessité de retirer la mèche du serpentín afin d'éviter les accidents. Il fallait ensuite la réajuster et la raviver, ou « la compasser ». F. Bonnefoy, *Les armes de guerre portatives en France du début du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Corviser, Paris, Librairie de l'Inde éditeur, 1991, Tome 1 p.43.

Ces contraintes, déjà non négligeables pour les fantassins, devenaient presque insurmontables pour les cavaliers. Quoique marquant un réel progrès, la platine à mèche mobilisait pour le tir les deux mains du soldat, ce qui l'obligeait à lâcher la bride. Si l'on y ajoute le poids et la longueur de l'arme, la difficulté du rechargement et le fait que la course risquait de déplacer la mèche on comprend aisément que son usage était des plus limité pour le combat à cheval. Cette situation changea radicalement dès qu'il fut possible de mettre au point une arme portative qui, par ses dimensions et son poids, était utilisable à cheval : le pistolet à rouet. L'innovation décisive ne résidait pas dans la longueur du canon mais dans le mécanisme de tir : la platine à rouet, introduite entre la seconde et la troisième décennies du XVI^e siècle⁵²³. Le principe de base fait penser à celui de nos briquets qui font jaillir une étincelle grâce à une roue moletée⁵²⁴. Dans le système à rouet le tireur tendait à l'aide d'une clé un ressort relié à une roue dentée, jusqu'à enclencher un cran d'arrêt. Il appuyait ensuite sur la détente, ce qui libérait la roue dont le frottement contre un morceau de pyrite générait des étincelles qui tombaient dans le bassinet et entraînaient la mise à feu⁵²⁵.

La conception d'un tel mécanisme s'avérait cependant délicate et complexe⁵²⁶. Le mode d'assemblage du système devait par exemple tenir compte du fait que celui-ci était en contact avec la poudre d'amorce. Le jeu entre les différentes pièces devait donc être très faible afin de ne pas permettre aux grains de poudre de s'introduire dans le mécanisme, risquant ainsi de le freiner ou de le bloquer. Une étude a montré que l'écart entre la roue et la plaque d'acier fixée sur l'arme devait être de l'ordre de 0.04-0.08 mm pour prévenir l'infiltration des grains dans le logement de l'engrenage⁵²⁷. En outre il était nécessaire d'obtenir une synchronisation exacte entre l'ouverture du bassinet et la production des étincelles, sous peine d'empêcher la mise à feu de la poudre d'amorce. Le ressort, son mécanisme et la gâchette devaient ainsi être conçus et assemblés avec la finesse d'un mécanisme d'horlogerie, tout en présentant les garanties de solidité minimales pour une utilisation sur le champ de bataille⁵²⁸. Il en résulte évidemment que

⁵²³ La première illustration représentant précisément une platine à rouet se trouve dans le *Codice Atlantico Ambrosiano* de Léonard de Vinci, publié en 1500. Mais l'on trouve également une forme primitive de ce mécanisme dans un manuscrit allemand (Nuremberg) de 1505.

⁵²⁴ D. Venner, *Les armes de combat*, op. cité, p.104.

⁵²⁵ T.F. Arnold, op. cité, p. 98.

⁵²⁶ Annexe 24

⁵²⁷ B.S. Hall, *Weapons and warfare in Renaissance Europe*, John Hopkins University Press, London, 1997, p.191.

⁵²⁸ Ibid., p.191.

la platine à rouet constituait un système plus coûteux et délicat que la platine à mèche, ce qui limita généralement son utilisation aux cavaliers et aux armes de sport.

Le système de mise à feu connut ensuite une amélioration notable avec la mise au point des systèmes de platine à silex, sur lesquels la pyrite est remplacée par une pierre à silex. Ce sont tout d'abord la platine à chenapan et la platine à miquelet. Cette dernière se diffuse à partir de la fin du XVI^e siècle, principalement en Europe méditerranéenne. Elle apporte une double simplification par rapport à la platine à rouet. Outre l'utilisation de la pierre à silex on trouve désormais à la place du rouet une pièce d'acier appelée batterie, plate, à face crénelée sur laquelle bascule le porte-silex. Celui-ci, assez massif, a la forme d'une tête de chien, d'où le nom qui lui restera par la suite⁵²⁹. Cette platine est améliorée en France vers les années 1630 et prend le nom de platine à silex à la française⁵³⁰. Le mécanisme de la gâchette est perfectionné et le ressort du chien est désormais placé à l'intérieur de la platine. La batterie est lisse, galbée et en forme de « L ». La partie supérieure de la batterie sert de heurtoir au silex, la partie inférieure de couvre-bassin. L'action du doigt sur la détente libère le chien, le silex vient alors violemment frapper la batterie qui pivote et découvre le bassin. Les étincelles produites par le frottement du silex contre la batterie enflamment la poudre d'amorçage et font partir le coup⁵³¹. La platine à silex permet une cadence deux à trois fois plus rapide que la platine à mèche tout en étant plus simple et solide que la platine à rouet. Elle ne produit en outre qu'un nombre limité de ratés, en moyenne un sur quinze coups⁵³².

2. Le Pistolet

Le pistolet à rouet

Comme nous l'avons déjà évoqué le mécanisme à rouet permit la mise au point du pistolet. Celui-ci était en fait une arquebuse miniature que l'on pouvait manier assez facilement d'une seule main en prenant appui sur la hanche ou la poitrine. L'adoption d'une crosse incurvée permit ensuite de tirer le bras tendu. Grâce à la platine à rouet, le pistolet, une fois chargé et armé, pouvait être tenu en main jusqu'au moment du tir, lequel s'effectuait ainsi d'une seule main libérant la seconde pour la conduite du cheval.

⁵²⁹ Annexe25

⁵³⁰ Pour A.J.R Cormack ce classement des armes à silex en trois catégories est quelque peu arbitraire. En effet l'évolution fut fragmentée et l'on peut trouver de nombreux modèles combinant les divers éléments de façon variée. *Le monde fascinant des armes à feu modernes*, Paris, Gründ, 1979 pour la traduction française, p.25.

⁵³¹ Annexe 26

⁵³² F. Bonnefoy, *op. cité*, Tome 1, p.45.

Contrairement à l'arquebusier à cheval le pistoler n'était donc pas contraint d'arrêter sa monture et pouvait tirer en mouvement, généralement au trot. Autre avantage, alors que le premier ne disposait que d'un seul coup, le second emportait avec lui plusieurs pistolets et pouvait donc faire feu à plusieurs reprises avant de se retirer pour recharger⁵³³. Pour Tavannes d'ailleurs les arquebusiers tirant à cheval « ne font rien qui vaille⁵³⁴ ».

Cette arme souffrait cependant de certaines limites. Les premières étaient inhérentes au fonctionnement de la platine à rouet. Son mécanisme, nous l'avons vu, en faisait une arme délicate nécessitant un entretien contraignant. « Quiconque se veut bien aider de telles armes, il doit en être curieux [soigneux] comme on est d'un cheval, à quoi il est bien mal-aisé d'assujettir les nations qui réputent à cette occupation basse et servile⁵³⁵ ». C'est la raison pour laquelle, selon La Noue, les gendarmes français répugnent à l'utiliser ou l'utilisent mal. Ils s'en remettent à leurs valets pour le chargement et l'entretien, ce qui explique que la moitié des coups ne partent pas ou, mal chargés, ne sont pas vulnérants.

Les autres limites de l'arme tenaient à ses performances : la portée et la précision. La Noue l'exprime très clairement, « la pistole ne fait quasi nul effect si elle n'est tirée de trois pas ⁵³⁶ ». Cette caractéristique obligeait les cavaliers à se rapprocher fort près de l'ennemi pour délivrer leurs coups. La flamme du coup de pistolet, explique ainsi Basta, doit pouvoir toucher l'ennemi. « Certains s'approchent si près qu'ils mettent leur pistolet sur la cuisse ou autre partie de l'adversaire ⁵³⁷ ». C'est d'ailleurs l'avis de Montgomery, pour qui l'on doit tirer à bout portant. Les gendarmes, préconise-t-il, « ne tireront point qu'appuyé dans le ventre de l'adversaire, au dessous du bord de la cuirasse dans la première ou seconde lame de la tassette (s'il est possible) ; sinon qu'il donne à l'épaule du cheval⁵³⁸ ». Face à des cuirassiers protégés par leur lourde armure il convenait de viser les points faibles de celle-ci. Wallhausen recommande même de ne pas chercher à atteindre le cavalier mais de viser directement

⁵³³ « Il serait nécessaire que les soldats portassent trois pistolets, et du moins deux ; celluy qui se met à la main allant à la charge n'empesche plus ; les deux autres se peuvent approprier au long des selles, qui ne nuisent à la bride ni ne peuvent être saisis des ennemis, qui ont autre chose à penser dans les charges ». Tavannes, *op. cité*, p.192.

⁵³⁴ *Ibid.*, p.192.

⁵³⁵ La Noue, *op.cité*, p.361-362.

⁵³⁶ *Ibid.*, p.360.

⁵³⁷ Basta, *op. cité*, p. 20. C'est également l'opinion de Wallhausen : « S'il [le cuirassier]veut décharger son pistole contre l'ennemi, qu'il ne lui donne le feu s'il ne l'a bien assuré, voire jusqu'à le toucher d'icelui, ou pour le moins de si près qu'il le touche de la flambe [flamme] ». *Op. cité*, p.30.

⁵³⁸ Montgomery, *op. cité*, p.138-139.

le cheval. « Ne pouvant endommager l'homme, il faut viser le cœur du cheval de l'ennemi ». Il conseille de « présenter le pistolet sur la gorge du cheval, avec un coup descendant pour que la balle pénètre mieux jusqu'au cœur ». « Contre un ennemi qui sera moins protégé, on peut placer le coup sur les lieux qu'on trouvera les plus avantageux ⁵³⁹».

Il faut enfin rappeler que le rechargement de l'arme sur un cheval en mouvement ne devait pas être une mince affaire. Il fallait manier la poire à poudre, placer la bonne dose dans le canon en évitant de verser à côté, puis bourrer, enfoncer la balle et garnir le bassinet tout en contrôlant son cheval pour s'efforcer de le maintenir dans son rang ; tout cela au milieu de la bousculade, de la poussière et du vacarme des coups de feu⁵⁴⁰. Malgré ces limites les contemporains reconnaissaient la puissance du pistolet. La Noue évoque ainsi la « pistolle » « espouvantable et offensible ». Tavannes rappelle que le pistolet « porte la mort et la crainte » avec lui⁵⁴¹. Il résume également avec une grande lucidité l'une des principales raisons qui expliqueront le succès de cette arme : « Les plus faibles hommes, pourvu qu'ils ayent du courage s'en peuvent bien servir, mesme sur des meschants chevaux ⁵⁴²».

Les nouvelles platines

A la fin du XVI^e siècle le pistolet était donc devenu un des éléments essentiels de l'armement de la cavalerie lourde. Il bénéficia des différentes améliorations apportées au système de mise à feu, et notamment de la platine à la française. Bien entendu la diffusion des nouveaux modèles de pistolets n'entraîna pas immédiatement la disparition des pistolets à rouet. La Guerre Civile anglaise montre par exemple que les deux catégories d'armes purent être utilisées de façon concomitante. Il est d'ailleurs possible grâce à cela de faire la différence entre les pistolets utilisés par les parlementaires et ceux utilisés par les royalistes. En effet les armuriers anglais affichaient une préférence pour les platines à silex, or la plupart d'entre eux étaient localisés dans les zones contrôlées par les forces du Parlement. Au contraire les royalistes importaient du continent la plus grande partie de leurs pistolets. Comme la platine à rouet y était encore en faveur les cavaliers de l'armée du roi étaient donc majoritairement équipés de ce modèle. Ces importations n'allèrent d'ailleurs pas sans

⁵³⁹ Wallhausen, *op. cité*, p.10.

⁵⁴⁰ D. Venner, *op. cité*, p.106.

⁵⁴¹ Tavannes, *op. cité*, p.192. « Il perce, il tue, il porte la mort et la crainte avec soy ».

⁵⁴² Ibid.

poser problème. Les pistolets étaient en effet plus grands qu'en Angleterre et certains d'entre eux, notamment français, ne pouvaient tenir dans les étuis⁵⁴³.

La platine à silex permit de résoudre les problèmes propres au mécanisme à rouet, mais elle ne permit pas véritablement d'améliorer la portée. En 1756 d'Authville précise encore, comme aurait pu le faire Mongtommery près d'un siècle et demi auparavant, que le pistolet « veut être tiré à brûle pourpoint, et ajusté à la hanche gauche de l'ennemi ⁵⁴⁴ ». Il évoque également une pratique plus ou moins répandue, visant d'une certaine manière à compenser le manque de précision de l'arme. Il vaut mieux, explique-t-il, charger le pistolet avec 3 balles de 48 à la livre plutôt qu'une de 16 « car une seule n'atteint point, ou bien elle donne souvent sur la cuirasse, ou sur un endroit indifférent, mais de trois qui prennent un écart, il est à présumer que quelqu'une donnera dans la tête, dans les bras ou dans quelque autre partie également exposée ⁵⁴⁵ ». Enfin l'on notera que la plupart des sources iconographiques représentant des cavaliers en train de tirer au pistolet nous montrent ces hommes inclinant leur arme vers la gauche. Cela s'explique par la lenteur du découverture du bassinet, qui fait craindre que la poudre d'amorçage contenue dans celui-ci ne tombe et ne se perde avant d'avoir été enflammée⁵⁴⁶.

En France le premier pistolet réglementaire fut défini en 1734. Il subira peu de changements jusqu'à son remplacement par le modèle 1766. Le calibre est de 7 livres $\frac{1}{4}$, pour empêcher la balle de glisser hors du canon lorsque l'arme est rangée dans la fonte. La longueur du canon est de 11 pouces 6 lignes. Celle-ci semble être jugée exagérée par nombre de cavaliers, certains régiments demandent en effet aux manufacturiers de la ramener à 10 pouces au moment de la fabrication⁵⁴⁷. Pourtant, si le nouveau pistolet définit en 1766 intègre quelques modifications substantielles, il ne prend pas en compte les critiques soulignant la longueur du canon, qui reste à 11 pouces 6 lignes. Ce n'est qu'avec le modèle 1777 que celle-ci est nettement réduite, passant à sept pouces. La nouvelle arme se révèle cependant de fabrication et d'entretien

⁵⁴³ J. Tincey, *Soldiers of the English Civil War*, op. cité, p.14 et 46.

⁵⁴⁴ Authville, op. cité, p.260. C'est encore le cas au XIXe siècle. De Brack, ancien officier de l'empire, affirme ainsi que les coups de pistolets les plus sûrs sont ceux « qui sont tirés à brûle pourpoint. [...] Mais il ne faut pas que le bput du canon touche l'ennemi parce que le pistolet pourrait éclater et blesser le tireur ». F. de Brack, *Avant-postes de la cavalerie légère*, Paris, Anselin, p.64-65.

⁵⁴⁵ Authville, op. cité, p.260

⁵⁴⁶ De Brack explique ainsi l'habitude acquise par les cavaliers d'incliner la sous-garde vers la gauche, alors même qu'à l'époque où il écrit, le perfectionnement des armes ne rend plus cette précaution nécessaire. Op. cité, p.64. En 1776 Drummond de Melfort jugeait cependant déjà qu'elle ne se justifiait pas: « ne pas coucher le pistolet la platine en dessus comme le font la plupart de ceux qui n'ont pas fait de cet exercice une étude particulière ». Op. cité p.50.

⁵⁴⁷ F. Bonnefoy, op. cité, p.80.

déliçats. Les modifications apportées en 1782, bien qu'approuvées par Gribeauval, ne font pas l'unanimité. Finalement la Révolution reviendra au modèle 1766.

3. Mousquetons et carabines

Les pistolets ne sont évidemment pas les seules armes à feu utilisées par les cavaliers. Le système à rouet fut en effet appliqué à des armes plus longues et de calibres plus élevés. Montgomery évoque ainsi la possibilité pour les gendarmes du second rang d'utiliser des escopettes lors des combats⁵⁴⁸. L'avantage de ces armes était bien sûr double, elles permettaient d'augmenter la distance de tir et d'accroître la capacité vulnérante. De ce point de vue la carabine, à canon rayé, constituait sans doute l'arme la plus efficace à la disposition des cavaliers. Le principe des rayures est ancien, il remonte vraisemblablement à la seconde moitié du XVe siècle⁵⁴⁹. Elles étaient à l'origine parallèles à l'axe du canon mais on parvint un peu plus tard à incliner les rayures en spirales. La balle était introduite de force dans le canon à l'aide d'une baguette et d'un maillet. Le principal effet des rayures était de faire tourner la balle sur elle-même à la sortie du canon. Cela permettait de mieux la stabiliser et lui conférait ainsi une portée et une précision supérieure à celles des armes à canon lisse⁵⁵⁰. La carabine souffrait cependant d'un temps de chargement beaucoup plus long que ces dernières. En outre elle ne pouvait pas être déchargée si la poudre se trouvait mouillée par la pluie. C'est pourquoi son développement resta limité. Elle était généralement confiée à des cavaliers expérimentés et bons tireurs⁵⁵¹.

Cependant l'arme à feu la plus utilisée dans la cavalerie en dehors du pistolet fut assurément le mousqueton. La principale difficulté pour l'emploi des armes à feu à cheval réside dans l'obligation de garder le contrôle du cheval en toute circonstance. Le mousqueton permet de répondre à cet impératif. Il est plus court et souvent de moindre calibre que le mousquet et son successeur le fusil. On le porta pendant longtemps attaché à une bandoulière. Il était ainsi suspendu sur le côté droit, ce qui permettait de le saisir avec la main droite et de le laisser retomber une fois le coup tiré. Puységur apporte un témoignage sur la manière dont pouvaient s'en servir les cavaliers. Il décrit

⁵⁴⁸ Montgomery, *op. cité*, p.137. « Le second rang tirera ses escopettes par entre le premier, et si le tiers rang ne peut tirer et que l'ennemi opiniâtre le combat, ils peuvent s'entrebailler de main en main les escopettes et pistolets ».

⁵⁴⁹ Même si Gaspard Kollner (ou Zollner) en est souvent considéré comme l'inventeur en 1498.

⁵⁵⁰ F. Bonnefoy, *op. cité*, p.77.

⁵⁵¹ En France une ordonnance de 1679 décide la création de deux carabiniers par compagnie de cavalerie. Ces hommes furent ensuite réunis en compagnies spécifiques puis, en 1693, constituèrent un seul grand régiment à l'effectif exceptionnel. Ce corps d'élite se distingua notamment à Fontenoy.

un affrontement (sans doute durant la guerre de Succession d'Espagne) entre des escadrons français et leurs adversaires ; sans préciser la nationalité de ces derniers. Lorsque les Français furent à huit toises de distance de leurs ennemis, ceux-ci, qui avaient leur mousqueton pendant à la bandoulière, « les prirent de la main droite, et de cette seule main couchèrent en joue, chacun choisissant celui qu'il vouloit tirer, et dès que le coup fut parti, ils laissèrent tomber le mousqueton qui étoit attaché à la bandoulière, empoignèrent leurs épées ⁵⁵²».

On le voit, il était donc possible de se servir du mousqueton d'une seule main, et de conserver ainsi libre la main qui tenait la bride. Il paraît difficile cependant d'affirmer que les coups tirés de cette façon avaient une réelle précision. Pour ajuster un peu plus efficacement les cavaliers avaient également la possibilité de faire reposer le canon de leur arme sur le bras tenant la bride. Celui-ci était plié et légèrement relevé de manière à ce que l'on puisse appuyer l'arme sur l'avant bras sans perdre le contrôle du cheval⁵⁵³. Aucune des deux configurations en tout cas ne permet de penser que l'on pouvait tirer efficacement sur un cheval en mouvement, au contraire du pistolet.

Même s'il était utilisé depuis longtemps le mousqueton devint officiellement l'arme réglementaire du cavalier français en 1676⁵⁵⁴. Il connut ensuite quelques évolutions dont certaines ne semblent pas avoir été approuvées par tous les officiers. Puységur regrette notamment l'augmentation de la longueur du mousqueton⁵⁵⁵. Il est désormais plus difficile de le pendre à la bandoulière et on l'attache de préférence à la selle. Selon Puységur cela aurait pour conséquence de décourager le cavalier de l'employer durant la charge, d'autant plus que la longueur du nouveau modèle contraindrait à les tenir des deux mains⁵⁵⁶. Cette critique est réitérée en 1754 par Boussanelle. « Le cavalier n'en peut faire que difficilement usage, long comme il est il ne saurait le mettre en joue et le tirer d'une main, ce qui est pourtant la meilleure façon car comme il a été dit il ne faut pas que le cavalier quitte la main de la bride sans quoi il n'est plus le maître de son cheval ⁵⁵⁷». Il ne semble pas cependant que l'on soit revenu sur la longueur de l'arme, le canon des modèles 1763-66 et 1778 ne descendit jamais au

⁵⁵² Puységur, *op. cité*, tome I, p.121.

⁵⁵³ Prescriptions de Robert Ward, *Animadversions of warre*, 1639. L'auteur ajoute cependant que c'est là la seule occasion qui autorise à lever le bras gauche aussi haut. Cité par John Tincey, *Ironsides, op. cité*, p.61. Cf. annexe 27.

⁵⁵⁴ Ordonnance du 9 mars 1676.

⁵⁵⁵ Puységur fait sans doute référence au règlement du 18 janvier 1734, qui porte le canon du mousqueton à 2 pieds 4 pouces.

⁵⁵⁶ Puységur, *op. cité*, tome I, p.121.

⁵⁵⁷ S.H.D., 1MR 1734, f°99. « Observations faites par M. de Boussanelle, capitaine au régiment de Beauvilliers sur le camp de la Sarre, présentées à M. le comte d'Argenson », 1754

dessous de deux pieds quatre pouces⁵⁵⁸. Contrairement à ce qu'affirmait Puységur il paraît toutefois que l'usage d'accrocher le mousqueton à la bandoulière lors de la charge se soit maintenu, ce qui entraînait d'ailleurs quelques désagréments : « les secousses font glisser bien souvent la courroie sur les bras, ce qui ôte au cavalier la faculté de mener son cheval et de combattre ⁵⁵⁹».

CONCLUSION :

L'étude des armes offensives apparaît sans doute plus technique et ardue que celle des armes défensives. Il est plus difficile de dégager une tendance générale, chaque arme connaissant des évolutions propres. Il est pourtant essentiel de prendre la mesure de ces données tant elles nous apprennent sur la façon de les utiliser. Nous avons ainsi constaté que l'apparition du système à rouet fut décisif pour doter la cavalerie lourde d'une véritable puissance de feu. Il permit de mettre au point des armes que les cavaliers pouvaient tenir d'une seule main ; ou tout au moins utiliser sans avoir besoin de descendre de cheval. De même est-il important de connaître les caractéristiques des épées et des sabres pour comprendre le débat sur la nécessité de pointer ou de sabrer. Toutes ces informations permettant de mieux appréhender la réalité des combats seront indispensables pour envisager ensuite les questions tactiques relatives au déroulement de la charge d'un escadron ; par exemple le choix des armes à feu ou des armes blanches, le choc. D'autre part nous avons pu observer que ces armes étaient parfois difficiles à manier ou à utiliser de manière efficace, ce qui souligne d'avantage encore l'impérieuse nécessité de l'instruction et de l'exercice des armes.

⁵⁵⁸ F. Bonnefoy, *op. cité*, Tome 1, p.75-76.

⁵⁵⁹ S.H.D/D.A.T., 1MR1732, f°63. « Mémoire contenant des réflexions sur quelques articles militaires », par M. le chevalier D'Hilaire, capitaine de cavalerie, 1771.

CHAPITRE III : LES STRUCTURES ORGANIQUES

L'ordre logique voudrait qu'après avoir recruté et armé les cavaliers, on les exerçât à monter et manœuvrer. Pourtant une analyse doit encore être menée avant d'aborder cette ultime étape, celle des structures organiques. La particularité des armées modernes repose en effet en partie sur le fait que les hommes ne combattent pas comme une foule d'individus. Ils sont intégrés dans une organisation pyramidale complexe, véritable ossature de l'armée, faite de cadres s'emboîtant les uns dans les autres, de l'escouade au régiment. Le but de ces structures est bien sûr de s'assurer que les soldats

ne seront pas – ou le moins possible– livrés à eux-mêmes, mais toujours sous la surveillance d'un gradé, lui-même placé sous les ordres d'un supérieur hiérarchique. Ce maillage serré a pour objectif de faire régner la discipline et l'ordre. Il est indispensable à la cohésion de la troupe, essentiel pour garantir au général que ses ordres pourront être transmis et appliqués par le plus petit groupe de soldats. Il paraît donc impossible d'envisager une quelconque approche de la guerre et du combat sans une connaissance approfondie des cadres fondamentaux qui structurent l'armée. Les structures organiques de la cavalerie française sont fixées vers le milieu du XVIIe siècle. Chaque cavalier n'est plus alors qu'une infime partie d'un tout, et se voit intégré successivement dans une brigade, une compagnie, un escadron, un régiment et une brigade d'armée. Ces structures se différencient par leur taille et leurs fonctions, lesquelles sont caractérisées par une dominante administrative ou tactique. Il faut également rappeler que cette articulation peut encore varier selon les pays.

Parmi ces structures la compagnie et l'escadron retiendront presque exclusivement notre attention. Au départ cellule de base de la cavalerie, unité élémentaire de combat, la compagnie devient ensuite essentiellement une entité administrative. L'escadron, au contraire, représente, tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, la formation tactique essentielle sur les champs de bataille. Notre analyse se concentrera donc sur la compagnie et l'escadron, en insistant davantage sur le second. C'est en effet cette structure qui constitue le cadre le plus pertinent pour étudier la charge de cavalerie. Les compagnies étant devenues trop petites, l'escadron forme l'unité de référence du combat de cavalerie dans la plupart des récits et des réflexions théoriques ; élément révélateur de leur importance, c'est bien au nombre d'escadrons que l'on juge de la force de la cavalerie d'une armée. Cette réflexion ne saurait cependant être complète sans inclure en amont une étude précise de la compagnie, dans ses aspects tactiques et administratifs. Il conviendra en outre de ne pas la limiter à une perspective par trop « institutionnelle » et théorique. Nous chercherons donc autant que possible à la replacer dans la problématique du combat et de la réalité de la guerre.

I. LA COMPAGNIE

Même si l'importance tactique de la compagnie a décliné à partir de la fin du XVIe siècle, son étude demeure indispensable pour l'ensemble de la période. Tout d'abord, dans la perspective du combat, c'est bien du nombre de compagnies et de la

taille de chacune d'entre-elles que dépend la force d'un escadron. D'un point de vue administratif ensuite, les implications pour la charge, quoique indirectes, n'en sont pas moins très importantes. Dans une perspective organiciste enfin, l'on pourrait dire que la compagnie constitue la cellule de base du corps de la cavalerie. C'est elle sans doute qui possède l'identité la plus forte, du fait de ses effectifs limités et surtout de son statut, qui en fait la « propriété » du capitaine. Ce lien fort entre le capitaine et ses hommes, renforcé par le mode de recrutement, ne se retrouve pas aussi nettement au niveau de l'escadron. Nous envisagerons donc tout d'abord la taille et l'encadrement des compagnies, avant d'évoquer ensuite la question centrale du système de la « compagnie-ferme ».

A. Les effectifs et l'encadrement de la compagnie

1. L'évolution de la taille des compagnies dans la cavalerie française

Les compagnies du XVI^e siècle

A l'origine des compagnies se trouvent les fameuses compagnies d'ordonnances du XV^e siècle, constituées de 100 lances chacune. La lance fournie comptait un homme d'armes, trois archers, un coutillier et un page. La taille et la composition des compagnies a évolué dès le début de notre période. Les archers et coutilliers ne chargeaient pas directement avec les hommes d'armes, mais ils combattaient à leurs côtés en tant qu'auxiliaires. Or, sous Louis XII, dit le général Susanne, les archers commencèrent à quitter les gendarmes. Ils se groupèrent en compagnie particulières qui furent bientôt désignées du nom de « cavalerie légère ⁵⁶⁰ ». François 1^{er} chercha à réorganiser et renforcer les compagnies en portant la lance fournie à huit hommes : deux hommes d'armes ayant chacun un archer, un coutillier et un page ⁵⁶¹. Mais cette mesure, qui devait permettre d'entretenir plus facilement les archers – et donc de les retenir – ne put inverser la tendance. En 1534 le nombre d'archers dans une compagnie de 100

⁵⁶⁰ Général Susanne, *Histoire de la cavalerie française*, Tome I, Paris, Hetzel, 1874, p.44,72. certains y voient l'origine des compagnies de cheval-légers. Ce n'est pas l'avis de James Wood, qui pense plutôt que ces unités furent d'abord constituées des gentilshommes volontaires qui accompagnaient l'armée ou de nobles ayant choisi de servir plutôt que de contribuer financièrement lorsque le ban ou l'arrière ban étaient appelés. *The king's army, Warfare, soldiers and society during the Wars of Religion in France, 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, 130.

⁵⁶¹ Ordonnance du 20 janvier 1514. Ibid., p.45.

lances fut réduit à 150. Dix ans plus tard, selon Montluc, on comptait même 100 archers pour 100 hommes d'armes⁵⁶².

L'ordonnance de 1549 rétablit le rapport de deux archers pour un homme d'arme, mais cette décision ne put être maintenue. Au début des Guerres de Religion la lance n'avait plus qu'une existence théorique et ne comptait plus en moyenne que 2.5 cavaliers : un homme d'arme et 1.5 archers ; ce qui revenait en fait au rapport de 1534. Une compagnie de 30 lances alignait ainsi un effectif total de 75 hommes : 30 hommes d'armes et 45 archers⁵⁶³. A partir des Guerres d'Italie donc, de manière plus ou moins régulière, les compagnies d'ordonnance alignèrent de moins en moins d'auxiliaires, les archers abandonnant progressivement ces unités d'élite pour celles de la cavalerie légère. A la fin des Guerres de religion le processus était arrivé à son terme, les hommes d'armes demeuraient les seuls combattants des compagnies.

Les guerres d'Italie virent également se développer l'habitude de diviser les compagnies. Il s'agissait à l'origine de récompenser les capitaines-lieutenants qui exerçaient le commandement effectif de la compagnie lorsque le capitaine en titre, seigneur de haute naissance, était occupé à des fonctions plus importantes. A la mort du titulaire la compagnie était divisée en deux. Une partie allait à son héritier et l'autre au capitaine-lieutenant qui trouvait là une récompense pour sa fidélité et ses services. Ces fractionnements se multiplièrent, on put bientôt voir des compagnies de 80, 60, 50 ou même 20 lances. Ils permettaient également d'introduire une forme de hiérarchie entre les compagnies, ouvrant par là la possibilité de promotions et de « carrières ». Des gentilshommes de moindre lignée ayant fait la preuve de leur courage et de leur valeur pouvaient ainsi espérer gravir les échelons et parvenir jusqu'au grade envié de capitaine d'une petite compagnie. Si leur habileté les signalait, et s'ils bénéficiaient de protections suffisantes, ils pouvaient ensuite obtenir l'autorisation de faire monter leur compagnie jusqu'à l'effectif complet de 100 lances. Bayard est un exemple de ce type de promotion. Après avoir servi dans la compagnie du comte de Ligny, il obtient en 1509 le commandement d'une compagnie de 25 hommes d'armes. Sa brillante défense de Mézières, en 1521, lui vaut ensuite d'être nommé, à 45 ans, capitaine de 100 hommes d'armes.

La conséquence de cette pratique fut une grande variété dans la taille des compagnies. Si Fourquevaux évoque exclusivement des compagnies de 100 hommes

⁵⁶² Philippe Contamine, *Histoire militaire de la France*, André Corvisier (dir.), Tome I, Paris, PUF, collection Quadriges, p248.

⁵⁶³ J.B.Wood, *op. cité*, p. 134.

d'armes ce n'est que dans une perspective théorique, car il y a bien longtemps que la majorité des compagnies n'atteint plus cette taille.⁵⁶⁴ L'état des compagnies de gens d'armes dressé le 1^{er} février 1560 est éloquent. Sur les 65 compagnies recensées seules quatre sont à 100 lances, 45 n'en ont que 30⁵⁶⁵. Le déclenchement des guerres de Religion entraîna une augmentation importante du nombre de compagnies. Cet accroissement ne pouvait qu'accentuer les conséquences du fractionnement. Si les lettres de commission destinées aux capitaines mentionnaient toujours des compagnies de 50 ou 100 lances, leurs effectifs réels étaient en fait fixés respectivement à 30 et 60 lances. Cette distorsion entre la taille officielle et la taille effective était d'ailleurs tout à fait admise par les autorités, et c'est sur ce modèle que se fixèrent désormais la plupart des compagnies⁵⁶⁶. Dans les années 1570 on remarqua même une tendance à l'augmentation du nombre de compagnies à 20 lances, c'est à dire, selon la composition des lances, à 50 cavaliers (20 hommes d'armes et 30 archers)⁵⁶⁷. Ce phénomène, combiné à la disparition progressive des archers, explique qu'à la fin des guerres de Religions les compagnies fussent pour la plupart réduites à un effectif relativement faible.

L'évolution dans la taille et la composition sont autant d'éléments qui rapprochèrent les compagnies de gendarmerie des compagnies de la cavalerie légère. On sait que la différence entre les hommes d'armes et la cavalerie légère, cheveu-légers et reîtres, s'atténua progressivement en France au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Ces deux catégories de troupes montées s'associèrent finalement pour constituer la cavalerie lourde de bataille. Les compagnies de cavalerie légère avaient connu un fractionnement similaire à celles de la gendarmerie. Vers la fin du XVI^e siècle la force d'une compagnie de cavalerie légère était extrêmement variable, en principe et en moyenne de 80 chevaux, selon le général Susane⁵⁶⁸. Cet effectif s'est renforcé sous le règne d'Henri IV. Pendant toute la première décennie du XVII^e siècle, le roi ne garda dans les troupes permanentes que trois compagnies de cheveu-légers, mais elles comptaient 143 hommes chacune. Les 19 compagnies de gendarmes étaient quant à

⁵⁶⁴ Fourquevaux, Raymond Beccarie de Pavie, seigneur de, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p.31.

⁵⁶⁵ Susane, *op.cité*, p.55-59.

⁵⁶⁶ Comme le montre très clairement la lettre de Catherine de Médicis à Maugiron. Celui-ci se voit nommé capitaine d'une compagnie de 50 lances réduite en réalité à 30, ainsi que le précise la reine elle-même. Cité par J.B.Wood, *op. cité*, p. 134

⁵⁶⁷ Ibid. p. 134.

⁵⁶⁸ Susane, *op.cité*, p.75.

elles de force inégales. Elles rassemblaient en tout 1640 maîtres, soit une moyenne d'environ 86 par compagnie. Cet état fut quelque peu modifié en 1610, dans le cadre de la préparation pour la guerre de Juliers et Clèves. Le roi ajouta une compagnie de gendarmes et augmenta les effectifs des compagnies existantes ; leur taille était toujours variable mais l'ensemble atteignait désormais 2200 hommes. Les compagnies de cheveau-légers passaient de trois à neuf, cependant leur effectif moyen était ramené à 105 cavaliers environ⁵⁶⁹. Il faut également mentionner les gardes du corps, formés en quatre compagnies de 110 cavaliers.

La compagnie d'environ 100 cavaliers semble être le modèle prôné par les principaux auteurs du temps, aussi bien pour la gendarmerie que pour la cavalerie légère. C'est l'opinion de Jean de Tavannes, pour qui les compagnies doivent être de 100 hommes, non compris les officiers⁵⁷⁰. C'est aussi celle de Montgommery, même si les compagnies de gendarmes dévolues aux grands seigneurs ou officiers de la couronne peuvent, selon lui, être portées à 200. Il précise également l'organisation interne des compagnies, qui différencie les gendarmes des cheveau-légers. Les premiers sont divisés en quatre brigades, et les seconds en trois « quadrilles »⁵⁷¹. Chaque compagnie de cheveau-légers doit être accompagnée d'une troupe de 50 carabins⁵⁷². Cette disposition, instaurée en 1615, ne dura que peu de temps. Les cheveau-légers, affirme Susane, furent froissés d'une pareille adjonction. Attribuant une telle décision à la supériorité de l'armement des carabins, ils abandonnèrent progressivement leur arquebuse pour des mousquetons. Les troupes de carabins perdirent donc leur raison d'être, elles furent réunies en un corps indépendant de la cavalerie au moment du siège de La Rochelle⁵⁷³. Wallhausen et Basta se démarquent en partie des auteurs français. L'un et l'autre, en effet, envisagent encore l'emploi des lanciers aux côtés des pistoliers. Si ces derniers sont bien formés en compagnies de 100 hommes, il n'en va pas de même pour les lanciers. Les contraintes tactiques et techniques spécifiques à leur arme imposent, selon

⁵⁶⁹ Grimoard, *Recherches sur la force de l'armée française, depuis Henri IV jusqu'en 1805*, Paris, Treuttel et Würtz, 1806, p.8.

⁵⁷⁰ *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, Tome XXIII, Paris, 1822, p 267.

⁵⁷¹ Louis de Montgommery, seigneur de Courbousson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636, p.136, 138.

⁵⁷² *Ibid.*, p.139-140.

⁵⁷³ Susane, *op. cité*, p.84-85.

ces deux auteurs, des effectifs plus faibles. Wallhausen désirerait les réduire à 40, 50 ou 60 au plus⁵⁷⁴.

La diminution radicale des effectifs à partir du règne de Louis XIII.

La taille idéale de 100 cavaliers semble cependant avoir été difficile à atteindre. Les troubles qui accompagnèrent en France la régence de Marie de Médicis favorisèrent la création de nombreuses compagnies, que les capitaines n'avaient pas toujours les moyens de maintenir sur un tel pied. Certaines, par exemple, ne se composaient que de 25 cavaliers⁵⁷⁵. L'entrée en guerre de la France, en 1635, ne pouvait qu'accroître la distorsion entre les effectifs théoriques et les effectifs réels. Les travaux de B.Kroener éclairent singulièrement ce phénomène. Dès les trois premières années de la guerre, il apparaît que la taille des compagnies est considérablement inférieure à ce qui est attendu et indiqué dans les ordonnances. En 1637, les capitaines ne mettent en ligne que 35 hommes en moyenne, pour un effectif théorique de 100 cavaliers. Il est probable que la force moyenne réelle d'une compagnie de cavalerie n'a que rarement dépassé 49 hommes ; chiffre atteint en 1647, alors que le roi avait déjà diminué officiellement la taille des compagnies à 70 hommes. Durant les quatre dernières années du conflit avec l'Espagne elle tombe même à 17 hommes ! Pour un effectif théorique ramené il est vrai à 34⁵⁷⁶.

La monarchie a évidemment pris conscience de ces difficultés. C'est ce dont témoigne sans doute la progressive diminution de la taille réglementaire des compagnies. Celle-ci commence dès 1638 et, quoique irrégulière, elle est constante jusqu'au traité des Pyrénées. Les compagnies sont ainsi portées à 80 hommes en 1639, 70 en 1641, 50 en 1645, 46 en 1650 pour descendre finalement à 34 en 1655. Comme nous l'avons constaté, cette politique ne fut pas suffisante, la diminution des effectifs étant contrebalancée par l'augmentation concomitante des difficultés de recrutement. Alors même que l'effectif théorique avait été abaissé jusqu'à 34 hommes, on ne parvenait toujours pas à réunir plus de 50% de cette force ; c'est à dire seulement un peu mieux qu'au début de la guerre avec des effectifs théoriques à 100. L'augmentation considérable du nombre de compagnies (700 en 1659) avait pour conséquence un

⁵⁷⁴ Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.45.

⁵⁷⁵ Susane, *op. cité*, p.83.

⁵⁷⁶ B.Kroener, *Les routes et les étapes, Die versorgung der französischen armeen in Nordostfrankreich, 1635-1661*, Munster, 1980. Cité par A. Corvisier, *Histoire militaire, op.cité*, Tome I, p.363.

affaiblissement tout aussi sensible des effectifs de chaque unité. Le pouvoir royal s'était résigné, explique André Corvisier, à un écart aussi important entre effectifs théoriques et effectifs réels. Les raisons sociales peuvent sans doute également peser dans cette acceptation. Maintenir un nombre élevé de compagnies à petits effectifs permettait par exemple de donner de l'emploi à la noblesse, et de limiter ainsi les révoltes nobiliaires⁵⁷⁷.

Le retour de la paix entraîna le licenciement de la plupart des compagnies de cavalerie. On ne garda que les compagnies d'ordonnance de la maison militaire du roi, quelques unes appartenant aux princes et un peu moins de 80 compagnies de cavalerie légère. Cette réforme permit d'augmenter la force de ces dernières, qui fut portée à 50 hommes. Le nombre et la taille des compagnies fluctua encore cependant considérablement, au gré des mobilisations et des réformes qui animèrent le long règne de Louis XIV. En 1667 la création de nouvelles compagnies de cavalerie légère, en vue de la guerre contre l'Espagne, porta leur nombre à 205. Un quart d'entre elles étaient fortes de 60 hommes, les autres demeuraient à 50. La paix d'Aix-la-Chapelle, qui intervint dès l'année suivante, vit la suppression d'une grande partie des compagnies, mais celles qui furent conservées se virent portées à 100 hommes chacune. Cette organisation ne fut que temporaire, et l'on revint très vite à des effectifs plus proches de ceux qui avaient été fixés après la paix des Pyrénées : 50 hommes en 1670, 60 ou 70 en 1671.

La tendance à la diminution de la force des compagnies reprit entre la fin de la guerre de Hollande et le début de celle de la Ligue d'Augsbourg. Les effectifs théoriques oscillèrent entre 30 et 40 hommes, et remontèrent à 50 durant le conflit⁵⁷⁸. On les remit à 35 après la guerre. Il est très probable cependant que la cavalerie ait rencontré durant les deux dernières guerres du règne les mêmes difficultés à maintenir un pied complet que lors de la guerre de Trente Ans. La revue de l'armée des Flandres réalisée en septembre 1702, au début de la guerre alors que les opérations de ce théâtre n'ont pas encore l'intensité qu'elles auront après Höchstädt, permet de mesurer ces difficultés. Elle révèle que les compagnies, qui venaient d'être théoriquement portées à 40 hommes, n'alignent en moyenne qu'à peine 30 cavaliers⁵⁷⁹. Lors de la guerre de

⁵⁷⁷ A. Corvisier, *Histoire militaire, op.cité*, Tome I, p.347.

⁵⁷⁸ On trouvait, selon Puységur, des compagnies de 50 et de 40 maîtres. *L'Art de la guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, Tome I, p.114.

⁵⁷⁹ Hervé Drévilion, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, p.107.

Succession d'Espagne les problèmes de désertions, de maladies et les pertes au combat se combinèrent pour rendre particulièrement complexe la reconstitution des effectifs.

Il faut cependant observer que les corps d'élite de la Maison du roi et de la gendarmerie se démarquent des compagnies de la cavalerie légère. La première fit l'objet d'une attention toute particulière de la part de Louis XIV. Elle était composée, en 1715, de quatre compagnies de Gardes du corps à 360 hommes chacune, de la compagnie des Gendarmes de la garde, forte de 200 hommes, de la compagnie des Cheval-légers de la garde, de même force, de la compagnie des Grenadiers à cheval de 130 hommes, et enfin des deux compagnies de mousquetaires de 250 hommes chacune⁵⁸⁰. Les compagnies de la gendarmerie, héritières des compagnies d'ordonnance, se trouvaient au nombre de 16 à la fin du règne. Du fait de la progressive diminution de la force des compagnies de la cavalerie légère, elles finirent par avoir un pied sensiblement supérieur au leur. Leur effectif était généralement de 40 maîtres en temps de paix et de 80 en temps de guerre. Cependant, même les prestigieuses unités de la Maison ne furent pas épargnées par les difficultés de recrutement durant la longue guerre de Succession d'Espagne. La nécessité de réparer des pertes de plus en plus lourdes contraignit par exemple les fameux Gardes du corps à puiser dans la troupe pour essayer de maintenir leurs effectifs⁵⁸¹.

Après les traités d'Utrecht et de Rastadt, le retour à la paix fut bien évidemment marqué par une nouvelle réforme des effectifs. Mais le nouveau pied de paix fut cette fois particulièrement bas : les compagnies tombèrent à 35, puis 25 maîtres⁵⁸². Les effectifs évoluèrent ensuite au rythme des conflits du règne de Louis XV, passant alternativement du pied de paix au pied de guerre. La guerre de Succession de Pologne donna lieu à une augmentation portant la compagnie à 40 maîtres. Lors de celle de la Succession d'Autriche le pied de guerre fut fixé à 35 hommes. Enfin, il était à nouveau de 40 durant la guerre de Sept Ans. Il est à noter qu'entre ces deux derniers conflits, le pied de paix fut établi à 30 cavaliers. C'est légèrement plus que les 25 de la première moitié du siècle, mais cet « effort » ne pouvait avoir d'impact que si les capitaines étaient capables de remonter toute leur compagnie. Ce qui n'était visiblement pas le cas

⁵⁸⁰ Cf. Daniel (Père G.), *Histoire de la milice française*, Tome I, Livre X, Paris, Delespine et Coignard, 1721. Le Pippe de Noeuville, Simon Lamoral, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi et de toute les troupes de France*, Tome I, Liège, Kints, 1734.

⁵⁸¹ André Corviser, « Les Gardes du corps de Louis XIV », *Les hommes, la guerre et la mort*, Paris, Economica, 1985, p.130.

⁵⁸² Susane, *op. cité*, p.152.

avant la guerre de Succession d'Autriche, puisque, comme l'affirme Guillaume Leblond, seuls 15 des 25 hommes étaient réellement montés⁵⁸³. Cette augmentation relative atténuait en tout cas quelque peu la difficulté du passage du pied de paix au pied de guerre. La faiblesse des effectifs du temps de paix obligeait en effet les capitaines à un effort de recrutement non négligeable à chaque nouvelle guerre. Passant de 25 à 40 hommes, il leur fallait trouver 15 cavaliers supplémentaires pour présenter leur compagnie complète à l'entrée en campagne.

La fluctuation, on le voit, fut assez limitée jusqu'à la guerre de Sept Ans. Au lendemain de ce désastreux conflit cependant, la suppression du système de la compagnie-ferme autorisa une augmentation sensible des effectifs des compagnies, 80 maîtres selon Susane⁵⁸⁴. Le départ de Choiseul ne permit pas de pérenniser cette réforme, et le quart de siècle qui suivit connut encore plusieurs variations notables. Ces oscillations sont significatives des hésitations de la monarchie, prise notamment entre sa volonté d'améliorer l'efficacité des structures militaires, et son souci politique d'assurer à la noblesse un nombre suffisant de places. Il fallut attendre 1788 pour revenir à l'effectif fixé en 1762⁵⁸⁵.

2. Les cavaleries étrangères.

Un regard rapide sur l'organisation de quelques cavaleries européennes aux XVIIe et XVIIIe siècles permettra une certaine mise en perspective. L'exemple anglais montre que la variation de la taille des compagnies n'était pas, bien sûr, une caractéristique proprement française. Au début de la Guerre civile, les deux camps avaient fixé la taille des compagnies (*troop*) de cavalerie à 60 hommes. Il apparut cependant très vite que l'effectif réel dépendrait du succès ou de l'échec des capitaines dans leurs opérations de recrutement. Ainsi, lorsque s'ouvrit la première campagne, les troupes du parlement eurent ordre d'accepter les compagnies jusqu'à 40 hommes. Ces difficultés furent ensuite en partie surmontées et la force des compagnies s'accrut progressivement. En décembre 1642, Cromwell commandait des compagnies composées de 80 hommes (69 cavaliers et 11 cadres). Le niveau moyen de celles emmenées par Essex à Tiverton, en 1644, était de 85 hommes et officiers.

⁵⁸³ Guillaume Leblond, *Eléments de tactique*, Paris, Jombert, 1758, p.49.

⁵⁸⁴ Susane, *op. cité*, p.133. Joly de Maizeroy évoque plutôt une compagnie de soixante maîtres. *Théorie de la guerre*, Lausanne, 1777, p.xliii.

⁵⁸⁵ *Ibid.*

La taille des compagnies pouvait cependant varier assez sensiblement selon les unités. Les armées locales du Parlement avaient plus de difficulté à se maintenir sur un pied important. Le *Northern horse regiment* ne pouvait ainsi aligner, en 1644, que des compagnies de 20 hommes en moyenne. Au contraire, celles de la cavalerie de l'*Eastern Association* atteignaient 100 hommes. C'est le pied qui sera fixé lors de la création de la *New Model Army*, il sera ensuite réduit à 80 cavaliers et officiers lors de la réforme de 1648⁵⁸⁶. A la même époque, les effectifs théoriques des compagnies de cavalerie légère française n'étaient que de 50 ou 44 cavaliers⁵⁸⁷. La situation était quelque peu différente du côté des royalistes. Le recrutement dépendait de la générosité et des moyens des partisans du roi, qui levaient à leurs frais des compagnies ou des régiments. Les résultats furent parfois excellents au début de la guerre. Cette organisation eut toutefois pour conséquence d'augmenter les différences de taille entre les unités, de manière plus accentuée encore que dans le camp adverse. La compagnie du major Legge n'avait que 15 hommes à Edgehill (1642). Mais surtout, plus la guerre durait et plus il devenait difficile pour les capitaines de maintenir la force de leur unité. Le niveau moyen des compagnies royalistes resta donc assez bas⁵⁸⁸.

La taille des compagnies évolua ensuite sensiblement après la restauration. Un nouveau corps de *Horse Guards* fut créé par Charles II, ses compagnies étaient fortes de 200 hommes chacune. Les effectifs sont importants, mais ces troupes sont finalement sur le même pied que les Gardes du corps de Louis XIV. Le régiment d'Oxford, seul régiment qui survécut à la restauration, disposait de compagnies beaucoup plus faibles. Elles étaient théoriquement constituées de 60 cavaliers, mais il n'est pas sûr que cet effectif ait réellement été atteint. En 1684 il avait même diminué jusqu'à 45 cavaliers. La rébellion de Monmouth, en 1685, donna à Jacques II l'occasion de lever de nouvelles troupes. Le régiment de la reine disposait de compagnies de 60 cavaliers, mais les autres unités étaient maintenues sur un pied nettement plus faible de 40⁵⁸⁹. Guillaume III ne modifia pas immédiatement cette configuration, cependant l'intervention de l'Angleterre dans la guerre de la Ligue d'Augsbourg conduisit à une légère augmentation. L'effectif moyen des compagnies passa donc à environ 60-65 cavaliers et officiers. Il était à 67 en 1705 lors de la Guerre de Succession d'Espagne. La fin de la guerre donna lieu, comme en France, à une réduction sensible. On resta

⁵⁸⁶ J. Tincey, *Soldiers of the English Civil War*, Osprey, 2004, p.5.

⁵⁸⁷ A. Corvisier, *Histoire militaire*, op.cité, Tome I, p.363.

⁵⁸⁸ J. Tincey, *Soldiers*, op. cité, p.5-6.

⁵⁸⁹ J. Tincey, *The British Army, 1660-1704*, Osprey, 2005, p.10-13.

toutefois un peu au dessus des effectifs squelettiques des compagnies françaises, à 43 officiers et cavaliers⁵⁹⁰. La force des compagnies ordinaires se trouvait tout de même nettement réduite par rapport à celle des compagnies de la *New Model Army*.

D'autres armées paraissent montrer une plus grande constance dans la taille de leurs compagnies, au moins jusqu'au début du XVIIIe siècle. Au début des années 1630, la cavalerie suédoise de Gustave-Adolphe était composée de compagnies théoriquement fortes de 102 hommes de troupes. Cet effectif n'avait alors rien de singulier, il était fort semblable à celui des autres cavaleries européennes. C'était par exemple le cas de la France ou des compagnies de mercenaires allemands au service des suédois⁵⁹¹. Cependant, il apparaît qu'au début du siècle suivant, les compagnies de Charles XII alignaient approximativement le même nombre d'hommes. Les Suédois se démarquaient alors par rapport à la situation prévalant dans la plupart des armées. Il n'y avait guère, en effet, de cavalerie où les effectifs théoriques dépassaient 65 ou 67 cavaliers et officiers. Seuls les Russes ou les Impériaux pouvaient en fait rivaliser de ce point de vue avec la Suède. En 1701, au début de la guerre de Succession d'Espagne, le *Hofkriegsrat* avait fixé l'effectif de la compagnie à 90 cavaliers⁵⁹². Le tsar Pierre, quant à lui, lorsqu'il réorganisa sa cavalerie, fixa le pied de ses compagnies de dragons à 90 ou 100 hommes, officiers compris⁵⁹³. Les dragons constituaient la majeure partie des unités de la cavalerie russe et étaient employés comme une cavalerie de ligne, ils eurent donc à affronter directement les cavaliers suédois. A cette période, les compagnies françaises de la cavalerie légère étaient composées de 40 hommes de troupes. C'est à dire nettement moins que les armées que nous venons d'évoquer, auxquelles on peut encore ajouter les Hollandais ou les Danois. Seuls les compagnies hanovriennes étaient constituées sur un pied aussi faible⁵⁹⁴. Les Prussiens, enfin, avaient alors des compagnies de 55 hommes de troupes. Au moment où Frédéric II accéda au trône, cet effectif avait été ramené à 32 ou 33 cavaliers en moyenne.

3. Encadrement

⁵⁹⁰ David Chandler, *The Art of Warfare in the age of Marlborough*, Staplehurst and New-York, Spellmount-Sarpedon, 1997, p.46.

⁵⁹¹ Richard Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus, vol.2 cavalry*, Osprey, 2003, p.7.

⁵⁹² Jean Nouzille, « Les Impériaux au XVIIe et XVIIIe siècles », Jean Béranger (dir.), *La révolution militaire en Europe (XVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Economica, 1998, p. 94.

⁵⁹³ Angus Konstam, *Peter the great's army, vol. 2, cavalry*, Osprey, 1993, p.9.

⁵⁹⁴ David Chandler, *op. cité*, p. 46-47.

L'évolution de l'encadrement dans la cavalerie française

Au XVI^e siècle, les compagnies de gendarmes sont commandées par un capitaine, ayant sous lui un lieutenant, un enseigne, un guidon et un maréchal des logis. Comme leur nom le laisse deviner, l'enseigne et le guidon ont pour fonction de porter et de défendre les deux étendards de la compagnie. L'enseigne avait la forme carrée des anciennes bannières, alors que le guidon était rectangulaire, le bord flottant découpé en deux demi-cercles⁵⁹⁵. La présence de deux officiers porte-étendard dans la compagnie est liée à la composition de celle-ci. On ne confondait pas les hommes d'armes et leurs auxiliaires. L'enseigne portait l'étendard particulier des premiers et demeurait à leurs côtés, tandis que le guidon accompagnait les seconds, principalement les archers, lorsqu'ils combattaient séparément⁵⁹⁶. Par imitation, les premières compagnies de cavalerie-légère, lorsqu'elles se constituèrent, adoptèrent la même structure d'encadrement. Elles disposèrent donc elles aussi de deux étendards : la cornette, étendard plus petit que l'enseigne des gendarmes, et le guidon. La question des étendards – question chère au cœur des capitaines – se posa à nouveau avec le développement des dragons. Leurs compagnies se virent attribuer le guidon, et la cornette demeura donc le signe distinctif des compagnies de cavalerie légère. Une évolution plus importante encore est perceptible sous le règne d'Henri IV. Montgomery évoque en effet, dans les compagnies de gendarmes, l'existence de chefs de brigade. Ces hommes ont, sous l'autorité d'un des quatre principaux officiers, la responsabilité d'une des quatre brigades qui structurent la compagnie⁵⁹⁷. De telles fonctions ne sont cependant pas mentionnées dans les compagnies de cheveu-légers.

Sous le règne de Louis XIV, l'encadrement paraît n'avoir que peu évolué au sommet de la hiérarchie. Outre le capitaine et le lieutenant, on trouve un cornette, parfois un sous-lieutenant, et un maréchal des logis. La véritable nouveauté réside dans la création de la charge de brigadier, qui vient pérenniser et officialiser la fonction de chef de brigade évoquée par Montgomery au début du siècle. Ces hommes sont comptés à raison de un pour 12 à 16 maîtres, une compagnie de 100 cavaliers en compte donc six⁵⁹⁸. Susane souligne le rôle très important que ces brigadiers jouaient alors dans la compagnie, bien supérieur par exemple à celui de leurs successeurs des armées modernes⁵⁹⁹. En 1684 enfin, le grade de cornette est aboli et officiellement remplacé par

⁵⁹⁵ Ibid., p.132.

⁵⁹⁶ Susane, *op. cité*, p.32.

⁵⁹⁷ Mongommery, *op. cité*, p.135.

⁵⁹⁸ Guillet, *Les arts de l'homme d'épée ou le dictionnaire du gentilhomme*, Paris, Clousier, 1678, p.40.

⁵⁹⁹ Susane, *op. cité*, p.131.

celui de sous-lieutenant⁶⁰⁰. Cette décision, toutefois, ne semble pas s'être inscrite dans le long terme puisque l'on retrouve toujours la cornette au siècle suivant. Puysegur, qui décrit la situation dans la première moitié du siècle, mentionne ainsi le capitaine, le lieutenant, la cornette – mais pas de sous-lieutenant – auxquels s'ajoutent trois bas officiers : le maréchal des logis, le brigadier et le sous-brigadier⁶⁰¹. C'est aussi la liste dressée par Leblond dans l'Encyclopédie⁶⁰².

On observera que la hiérarchie s'est étoffée, avec l'apparition du sous-brigadier. L'encadrement n'en est cependant pas augmenté pour autant, puisque les compagnies comportaient auparavant deux voire trois brigadiers selon les effectifs. On constate par contre un net accroissement après la guerre de Sept-Ans. En 1777, le nombre total d'officiers et de bas-officier atteint 13 hommes pour une seule compagnie de 40 cavaliers. Outre le capitaine, le lieutenant et le sous-lieutenant, qui a remplacé le cornette, on compte désormais deux maréchaux des logis, quatre brigadiers et autant de sous-brigadiers⁶⁰³. Cette augmentation considérable souligne très clairement l'importance accordée aux officiers subalternes, dont Jean-Pierre Bois rappelle le rôle clé dans les batailles⁶⁰⁴. Cette augmentation a pour conséquence de renforcer l'importance de la brigade, cellule élémentaire de la compagnie, composée de dix hommes, d'un brigadier et d'un sous brigadier, qui « logeront, camperont et vivront ensemble ⁶⁰⁵».

Il faut également souligner la principale ligne de partage qui divise les membres de l'encadrement : la distinction entre les « bas officiers » et les autres. Les premiers sont ainsi appelés parce qu'ils sont directement nommés par leur capitaine et leur colonel, alors que les seconds, jusqu'au cornette, tiennent leur emploi d'un brevet octroyé par le roi⁶⁰⁶. Il faut enfin mentionner la situation particulière des officiers réformés. Nous avons constaté, en effet, que la monarchie avait l'habitude de procéder à d'importantes réformes – c'est à dire réduction d'effectifs – à la fin de chaque conflit. Bien que les officiers fussent également concernés par ces réformes, on avait compris la

⁶⁰⁰ Ibid., p.147.

⁶⁰¹ Puysegur, *L'Art de la guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, Tome I, p.118.

⁶⁰² Le Blond, article « Officiers », *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Lebreton, 1751-1765, Tome XI, p.425. Tome II, p.114.

⁶⁰³ Maizeroy, Joly de, *Théorie de la guerre*, Lausanne, 1777, p.176.

⁶⁰⁴ « Si la conception stratégique appartient au général, l'exécution tactique est à ses officiers, officiers subalternes ou bas-officiers surtout, ces maillons essentiels de la bataille parce qu'ils sont la liaison indispensable entre le commandement et la troupe. » Jean-Pierre Bois, « Approche historiographique de la tactique à l'époque moderne », *Revue Historique des Armées*, n°2, 1997, p.24.

⁶⁰⁵ Maizeroy, *op. cit.*, p.177.

⁶⁰⁶ Leblond, article « Bas-officiers », *Encyclopédie, op. cit.*, Tome II, p.114.

nécessité de préserver les cadres expérimentés. Il importait de « conserver les officiers qui ont servi pour leur faire remplir les différents emplois militaires par préférence à tout autre chose⁶⁰⁷ ». On eut donc recours à différents expédients. Puységur explique ainsi qu'après la guerre de Succession d'Espagne, certains officiers furent laissés chez eux en demi-paie⁶⁰⁸. On créa également différents grades ou postes intermédiaires, moins valorisants et moins bien payés, mais qui permettaient du moins de garder quelques officiers. Lors de la réforme qui suivit la paix d'Aix-la-Chapelle (1748), les capitaines qui avaient vu leur compagnie supprimée furent mutés dans d'autres compagnies, où ils occupèrent le poste de capitaine en second. De semblables arrangements furent accordés pour les lieutenants, qui toutefois ne purent être tous gardés.

Une évolution caractéristique de la tendance européenne.

L'encadrement de la compagnie semble s'être organisé de manière très semblable dans les autres cavaleries européennes. Dans l'armée de Gustave-Adolphe cette unité comprenait, en 1631, un capitaine, un lieutenant, un porte étendard, deux caporaux et deux trompettes. Les compagnies de mercenaires allemands au service des Suédois comportaient en outre un quartier-maître et un caporal supplémentaire, encadrement renforcé donc, puisqu'il intégrait deux hommes en plus pour 99 cavaliers, contre 102 pour les Suédois. Dans l'Angleterre de la Guerre Civile, les deux camps disposaient de la même structure : un capitaine, un lieutenant, une cornette, un quartier-maître, trois caporaux, deux trompettes, pour environ 60 hommes de troupe au début du conflit. Si l'on remplace les caporaux par des brigadiers, on obtient un taux d'encadrement presque similaire à celui des compagnies françaises à la même époque. Peut-être légèrement supérieur en France, puisque les brigadiers sont présents à raison de un pour 12 ou 16 hommes. Au début du XVIIIe siècle, les compagnies russes de Pierre le Grand comptent un capitaine, un lieutenant, une enseigne, et huit sous-officiers. Le nombre de ces derniers est important, mais on ne doit pas oublier que l'effectif de la compagnie est alors de 90 ou 100 hommes de troupes. La proportion de sous-officiers est d'ailleurs à peu près semblable à celle des cavaleries – peu nombreuses – qui ont conservé des compagnies sur un pied important. C'est le cas par

⁶⁰⁷ Leblond, article « Officiers », *Encyclopédie, op. cit.*, Tome XIII, p.891.

⁶⁰⁸ Puységur, *op. cit.*, I, p.115.

exemple de la cavalerie saxonne, où les compagnies de cuirassiers, encore de 80 hommes de troupe en 1733, comptent six sous-officiers. Le taux d'encadrement des officiers subalternes est, en outre, presque équivalent à celui de la France dans la première moitié du siècle, environ un pour douze cavaliers.

La tendance générale semble être à une augmentation de l'encadrement. Elle est une conséquence mécanique de la diminution tout aussi générale des effectifs de la compagnie, constatée dans la plupart des cavaleries européennes. Il n'est pas exclu qu'elle soit également souhaitée par le commandement. La multiplication du nombre des officiers, et particulièrement des officiers subalternes, fut en effet un facteur essentiel dans la modernisation des armées européennes. Les exigences tactiques, en terme de capacités manœuvrières, de discipline, rendaient indispensable un taux d'encadrement élevé. Les bas-officiers constituaient des rouages fondamentaux dans la mécanique de plus en plus complexe des structures tactiques modernes⁶⁰⁹. C'est ce dont témoigne par exemple la création du grade de brigadier, et plus tard de sous-brigadier. Ce phénomène, visible dès le XVIe siècle avec les nouvelles formations de pistoliers, reste valable jusqu'au XVIIIe siècle. Et cela d'autant plus que, dans la seconde moitié du siècle, les réformes prussiennes augmentent considérablement le niveau d'exigence envers la cavalerie.

De ce point de vue la situation de la France peut paraître caractéristique. A la fin du règne de Louis XIV, les effectifs sur pied de guerre ne dépassent plus 40 hommes de troupes, alors que les cadres sont plus nombreux qu'au début du siècle, à l'époque où les compagnies comptaient 100 hommes. L'encadrement a donc objectivement été plus que doublé. Cette évolution s'accélère, nous l'avons vu, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le nombre des seuls bas-officiers atteint alors 10, soit un pour quatre cavaliers. Les compagnies françaises semblent d'ailleurs avoir bénéficié d'un taux d'encadrement légèrement supérieur à celui des autres cavaleries d'Europe de l'Ouest. Les arguments tactiques jouent sans aucun doute un rôle important dans cet état de fait. Que l'affirmation soit ou non fondée, de nombreux officiers pensaient en effet, comme Belle-Isle, que « la force de notre cavalerie consiste dans la qualité et la quantité de nos

⁶⁰⁹ C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, selon JR. Hale, le modèle tactique linéaire eut du mal à se développer jusqu'aux années 1620-1630. La théorie, favorable à l'allongement des unités, se heurtait alors à une difficulté insurmontable: le nombre insuffisant d'officiers subalternes. *War and society in Renaissance Europe 1450-1620*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1998, p.60.

officiers⁶¹⁰ ». Il y avait dès lors tout intérêt, conclut Jean Chagniot, à conserver de petites compagnies fortement encadrées⁶¹¹.

B. La compagnie-ferme.

L'historiographie a parfois été fort sévère vis à vis de cette forme d'administration de la compagnie, qui représente pour certains le symbole des disfonctionnements de la cavalerie sous l'ancien régime. E. Desbrières la condamne sans recours, « le capitaine propriétaire, affirme-t-il, administre sa compagnie comme une ferme et ne cherche qu'à en tirer bénéfice ⁶¹² ». Ce système, et les capitaines qui en étaient les « bénéficiaires », mérite-t-il pour autant un tel jugement ? S'agissait-il réellement pour les officiers de tirer un profit financier de leur compagnie ? Il importe de prendre précisément la mesure des raisons qui ont pu justifier son existence, avant d'envisager celles qui ont abouti à sa réforme, au XVIIIe siècle. Cette analyse sera l'occasion de souligner que la question de la compagnie-ferme constitue un élément incontournable pour aider à la compréhension de la charge de cavalerie. Nous nous attarderons donc particulièrement sur les éléments qui influent, directement ou non, sur le déroulement d'une charge.

1. Les fondements du système

Les principaux avantages de la compagnie-ferme

Ce qui donne au système sa dimension « entrepreneuriale » tient sans doute à son aspect contractuel⁶¹³. Le capitaine reçoit commission du roi pour commander une compagnie qu'il a pour obligation de garder dans le meilleur état possible, afin de servir au mieux les intérêts du souverain. Les appointements et les sommes forfaitaires qui lui sont versés servent tout à la fois à le rémunérer et à assurer l'entretien de sa troupe. Il doit donc s'occuper lui-même d'habiller, de monter et, bien sûr, de recruter ses hommes. Nous pourrions d'ailleurs trouver là un premier avantage à la compagnie-ferme. Le capitaine, pendant son congé, retourne dans son fief ou sa région d'origine pour y compléter ses effectifs. C'est dans son réseau de connaissances, pairs ou dépendants, qu'il va en premier lieu effectuer son recrutement. La logique sociale et

⁶¹⁰ 1733, cité par J. Chagniot, *Histoire militaire, op. cité*, Tome II, p.41.

⁶¹¹ Ibid.

⁶¹² E. Desbrières, M. Sautai, *La cavalerie de 1740 à 1789*, Paris, Berger-Levrault, 1906, p.8.

⁶¹³ Hervé Drévuillon, *L'impôt du sang, op. cité*, p.101.

géographique s'associe ici avec la logique militaire, faisant prévaloir l'idée qu'une origine commune est la garantie d'une certaine cohésion de la troupe⁶¹⁴. Cet élément apparaît très tôt dans les réflexions des hommes de guerre. Charles VIII lui-même explique ainsi au sire de Miolans que les soldats choisis par leur chef auront celui-ci « en plus grande crainte et amour ⁶¹⁵ ». Les montres des compagnies d'ordonnances, observe Jean Jacquart, permettent de constater que nombre de gens d'armes « sont originaires de la même province que le capitaine, ou lui sont liés par des liens de clientèles ou de fidélité ⁶¹⁶ ». Ainsi trouve-t-on en 1523, dans la compagnie commandée par Bayard, de nombreux Dauphinois et des parents du capitaine.

Mais il est sans doute une autre explication, plus importante encore, pour comprendre la longévité de la compagnie-ferme. En simplifiant quelque peu, l'on pourrait dire que la monarchie comptait sur ce mode d'administration pour se décharger sur les officiers d'une partie de l'extraordinaire fardeau de la guerre. Cette analyse ressort particulièrement des travaux de David Parrott pour le ministériat de Richelieu⁶¹⁷. Pour des raisons financières, des motifs politiques, la France n'a pas suivi le modèle de l'entreprise militaire, développé à très grande échelle dans d'autres Etats européens⁶¹⁸. Le coût élevé et les contraintes attachées à la levée de corps de mercenaires étrangers a limité l'usage de ces derniers. D'autre part, le souvenir des guerres de Religion et des prises d'armes des nobles sous la régence de Marie de Médicis rendait inacceptable l'idée de laisser contractuellement la propriété de corps entiers à des grands nobles, fussent-ils de sang royal. L'autorité royale ne pouvait souffrir pareille délégation de pouvoir, toujours grosses de menaces pour l'équilibre de la monarchie⁶¹⁹. Le duc de Saxe-Weimar, général allemand, fut le seul entrepreneur de guerre d'importance entretenu par la monarchie. Ce rejet de principe s'accommoda cependant dans les faits d'une application indirecte. Refusé au niveau le plus haut, le système de l'entreprise militaire ressurgit, sous une forme amoindrie et plus acceptable pour la royauté, au niveau des compagnies.

⁶¹⁴ A. Corvisier, *Histoire militaire, op. cité*, Tome I, p. 349.

⁶¹⁵ Cité par Jean Jacquart, *Bayard*, Paris, Fayard, 1987, p61.

⁶¹⁶ Ibid.

⁶¹⁷ David Parrott, *Richelieu's army. War, government and society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

⁶¹⁸ Ibid., chapitres 5 et 6.

⁶¹⁹ Surtout en des temps troublés. La révolte de Soissons, qui leva ses propres troupes et rejoignit les ennemis de la France est de ce point de vue exemplaire. C'est cette armée, aidée de contingents impériaux, qui défit les troupes de Châtillon à La Marfée en 1641. Une défaite qui, sans la mort de Soisson le jour de la bataille, eut pu avoir de très graves conséquences pour le royaume.

Les capitaines et le fardeau de la guerre.

Le roi et son ministre savaient pouvoir compter sur l'attrait que représentait, pour l'aristocratie du royaume, une place de capitaine – surtout de capitaine de cavalerie – dans les troupes royales. Même si, bien sûr, la majorité des nobles n'embrassait pas la carrière militaire, il n'en demeure pas moins que celle-ci gardait à leurs yeux, et à ceux des hommes qui aspiraient à les rejoindre, une valeur considérable. Si le métier des armes n'est pas l'exclusivité de la noblesse, il représente le champ d'expression privilégié de ses valeurs. Tous les gentilshommes qui recherchaient une place d'officier n'envisageaient pas obligatoirement d'entamer une véritable carrière. Mais il s'agissait, même pour ceux qui ne s'y emploieraient que quelques campagnes, d'un véritable rite de passage, un élément crucial pour la défense ou l'affirmation de leur statut social⁶²⁰. Le nombre de compagnies disponibles étant inférieur à celui des gentilshommes ou des bourgeois désirant servir, la tentation était grande, pour la royauté, de profiter de cette « compétition » pour se décharger sur les capitaines d'une partie du coût de l'entretien de l'armée. Elle disposait de moyens non négligeables pour exercer sur eux une pression réelle, par exemple la menace de réforme ou de licenciement d'une compagnie trop faible. Celle-ci fut employée très fréquemment après 1635, de manière calculée, pour persuader les commandants de supporter l'entretien de leur unité sur leurs fonds propres. Il n'était ainsi pas rare que les capitaines se vissent contraint d'avancer de l'argent afin de pallier la très grande irrégularité du versement des soldes, sous peine de voir les soldats désertir. La monarchie sut tirer profit des capacités financières des officiers, les obligeant à user de leur crédit personnel pour fournir une part significative du numéraire requis afin de lever et d'entretenir leur compagnie⁶²¹.

Les travaux d'Hervé Drévilion permettent de dégager des perspectives assez semblables pour le règne de Louis XIV⁶²². Même si l'on doit opérer une distinction entre la levée de l'unité et son entretien, moins coûteux, il apparaît clairement que les capitaines en sont de leurs propres deniers. Il s'en faut de loin, en effet, que les sommes

⁶²⁰ David Parrott, *op. cit.*, p.316-317.

⁶²¹ *Ibid.*, p329,331.

⁶²² Guy Rowlands souligne toutefois une différence entre les ministériats de Richelieu et Mazarin et le règne personnel de Louis XIV. Conscient du rôle essentiel joué par le corps des officiers, le roi comprend qu'il a tout intérêt à les soutenir et à faire en sorte qu'ils ne soient pas écrasés par leurs charges et leurs dépenses. En encadrant par exemple la vénalité des offices, ou en développant un système financier plus sophistiqué pour éviter qu'ils ne se ruinent. Guy Rowlands, *The Dynastic State and the Army under Louis XIV*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, seconde partie : The officers corps and the standing army, chapitres 6, 7,8.

versées par le roi suffisent à répondre aux besoins réels du capitaine. C'est particulièrement le cas lors de la levée d'une compagnie. Bien que l'allocation versée pour le recrutement d'un cavalier (150 livres) soit nettement supérieure à celle prévue pour un fantassin, elle ne suffit pas à en couvrir les frais. La part restant à la charge de l'officier se trouve en outre accrue par le surcoût lié à l'équipement. Le capitaine qui levait sa compagnie devait non seulement équiper ses hommes, mais aussi acheter et harnacher les chevaux. D'autre part, l'armement, plus onéreux que dans l'infanterie, n'était pas fourni par le roi et demeurait donc également à sa charge⁶²³. Selon les estimations d'Hervé Dréville, le total du coût de la levée d'un cavalier représentait environ 520 livres, soit 370 de plus que le montant de l'allocation prévue par le roi⁶²⁴! Une partie de l'ustensile pouvait être utilisée à l'équipement de la compagnie, mais cette recette supplémentaire, variable selon les provinces, n'atteignait dans le meilleur des cas que 90 livres par cavalier⁶²⁵.

Les frais d'entretien de la compagnie s'avéraient moins importants que l'investissement initial nécessaire pour la levée. Il s'agissait en effet de compléter les effectifs de la compagnie durant les quartiers d'hiver afin de parvenir à un pied complet – en théorie tout au moins – au début de la campagne suivante. La tâche n'était sans doute pas financièrement insurmontable en période de paix ou d'opérations limitées. Mais durant la guerre, lorsque la compagnie avait souffert d'une campagne difficile ou d'une bataille meurtrière, l'équilibre financier devenait beaucoup plus fragile. Les déficits pouvaient alors s'accumuler pendant plusieurs campagnes et atteindre des sommes importantes, de l'ordre de 4000 livres par exemple⁶²⁶. Les cas de capitaines obligés de s'endetter ou d'en appeler à la générosité familiale sont loin d'être rares. Certes, la traditionnelle prodigalité des gentilshommes aux armées pesait certainement d'un poids assez lourd dans les bilans comptables. Mais on ne doit pas oublier que dans, cette société du paraître, le souci de tenir son rang constituait presque une obligation de service. D'une manière générale, il semble en tout cas que la contribution du capitaine ait représenté entre 5.8 et 8.8 % du coût global de l'entretien d'une compagnie de cavalerie⁶²⁷. On est bien loin, on le voit, de l'idée de capitaines propriétaires

⁶²³ H. Dréville, *L'impôt du sang, op. cit.*, p122-123.

⁶²⁴ Ibid., p124.

⁶²⁵ Initialement prévu comme une substitution fiscale à l'obligation de logement des gens de guerre, l'ustensile fut en fait affecté à la rémunération des officiers et à l'entretien de la compagnie.

⁶²⁶ H. Dréville, *L'impôt du sang, op. cit.*, p132. « Cet ordre d'idée est confirmé par certains contrats de vente de compagnie enregistrés par les notaires parisiens ».

⁶²⁷ C'est à dire environ 1000 à 1500 livres sur les 17000 livres du coût annuel d'entretien d'une compagnie. Ibid., p.133.

s'enrichissant de « l'exploitation » de leur compagnie. Cette opinion se trouve confirmée au XVIII^e siècle par le chevalier de Chabo. « La profession des armes, affirme-t-il, qui est la seule où elle [la noblesse] puisse trouver du pain sans déroger, n'est lucrative que pour la grande faveur ou les grands talents, pour tous les autres, c'est une source de ruine de plus ⁶²⁸ ». L'acquisition d'une compagnie ne constituait vraisemblablement pas l'investissement idéal pour faire fortune dans la société d'ancien régime.

Le terme de « propriétaire » peut en outre paraître quelque peu abusif si l'on considère les droits théoriques des capitaines. L'officier militaire, rappelons-le, contrairement aux officiers de finance ou de justice, tenait sa charge d'une commission. Celle-ci était révocable, le capitaine n'était donc nullement à l'abri de voir sa compagnie réformée ou licenciée. De même la survivance de la charge dans la famille du détenteur du vivant de celui-ci n'était absolument pas garantie, le roi seul en décidait. Enfin, en cas de décès du capitaine au combat, sa compagnie revenait théoriquement au roi sans que sa famille en reçoive un quelconque dédommagement. Bien sûr, dans la pratique il arrivait souvent que le roi confie la compagnie du défunt à un membre de la famille ou un client de celle-ci ⁶²⁹. Le même pragmatisme prévalait lors d'une transmission onéreuse de la charge, l'autorité du roi se faisant cependant davantage sentir sous Louis XIV. En effet, si Louis XIII laissait quelquefois une certaine liberté au « vendeur » dans le choix de son successeur, l'« agrément du roi » devint indispensable dans tous les cas sous le règne de son fils ⁶³⁰.

2. Les conséquences admises de la compagnie-ferme. Abus et compromis

Cette politique, qui soulageait le trésor, avait un toutefois certain nombre de contraintes et de conséquences plus ou moins fâcheuses. La première concernait le choix des capitaines. La monarchie reportant sur les capitaines une partie de la charge de l'entretien des compagnies, elle ne pouvait qu'être très attentive à la capacité financière des postulants. Hervé Drévilion observe ainsi que les états de service des officiers tenus durant la guerre de Succession d'Espagne mentionnaient également cette information. Ce critère figurait particulièrement dans les registres de la cavalerie, car la charge y était plus lourde que dans l'infanterie ⁶³¹. Qu'on la condamnât ou qu'on la

⁶²⁸ SHD, 1MR 1730, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1755 ou 1756.

⁶²⁹ D.Parrott, *op. cité*, p323.

⁶³⁰ Jean Chagniot, *Guerre et société, op.cité*, p.107.

⁶³¹ H. Drévilion, *L'impôt du sang, op. cité*, p140. Lire également E.G. Léonard, *L'armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, notamment p.166-168.

légitimât, l'importance de l'élément financier constituait une donnée avec laquelle il fallait compter. Les auteurs qui s'attachaient à décrire les différents devoirs des officiers n'oubliaient pas de mentionner qu'il ne suffisait pas d'être bien né pour prétendre à la charge de capitaine. Hay du Châtelet est particulièrement clair sur ce sujet, et ne fait aucun mystère de la nécessité, pour le capitaine, d'être suffisamment fortuné pour assumer les dépenses inhérentes à sa fonction. « Il faut que les capitaines soient élus entre les plus nobles, les plus gens de bien et les plus riches, afin [...] qu'ils puissent s'acquitter de leur ministère avec honneur et sans s'exposer aux reproches, et qu'ils puissent soutenir commodément la dépense où ils seront engagés ⁶³²».

Une autre conséquence était évidemment d'encourager les capitaines à user de pratiques douteuses ou réprouvées. La plus répandue était sans doute celle des « faux-soldats », « passe-volants » ou bien encore « soldats prêtés ». « Ce sont des gens supposés par des officiers qui n'ont pas leurs compagnies complètes et qui font passer ces sortes de gens en revue sans les avoir enrôlés ⁶³³ ». Il pouvait s'agir, par exemple, d'un de ses valets que le capitaine faisait passer pour soldat le temps de la montre, afin de présenter sa compagnie sur un pied acceptable. Il évitait ainsi de se faire sanctionner pour avoir des effectifs trop faibles. Cela lui permettait également de toucher la totalité des soldes et de garder pour lui le trop versé. Dans le même ordre d'idée se pratiquait aussi le « débauchage ». Le capitaine allait « débaucher » un ou plusieurs soldats déjà enrôlés dans une autre compagnie, afin de s'éviter les peines du recrutement et de compléter facilement sa compagnie. On pourrait encore mentionner la pratique qui consistait, souvent avec la complicité des commissaires ou des trésoriers, à conserver les « deniers revenans bons » des soldes. Les soldes étaient versées en sept ou huit montres (sous Richelieu), chaque versement était calculé en fonction de l'effectif de la compagnie le jour de la montre. Mais il arrivait fréquemment que celui-ci diminuât entre deux montres, le capitaine devait alors rendre le trop perçu, qui servait généralement à recruter de nouveaux soldats en cours de campagne. Il était bien sûr tentant d'omettre de déclarer toutes les pertes ou les désertions afin de garder les soldes ⁶³⁴.

⁶³² Hay du Châtelet, Paul, *Politique militaire ou traité de la guerre*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes et de citations, Paris, Jombert, 1757, p.28.

⁶³³ Guillet, *op.cité*, seconde partie, p.197. Une ordonnance de 1668 punit les passe-volants d'une marque infamante faite au fer rouge sur la joue. Leblond rappelle qu'en 1676 une autre ordonnance les condamne à avoir le nez coupé. *Encyclopédie, op. cité*, article « passe-volants », Tome XII, p.125.

⁶³⁴ Cf. D. Parrott, *op.cité*, chapitre 4 : "Paying for war".

Ces abus étaient tout à fait connus des contemporains et de la monarchie. Ils étaient régulièrement dénoncés, sans que l'on puisse réellement y mettre un terme, malgré les progrès réalisés sous Le Tellier et Louvois. L'efficacité de la surveillance et des procédures disciplinaires est bien sûr en cause, mais cette explication ne suffit pas. Même s'il en avait eut les moyens, le roi aurait-il voulu, aurait-il pu, sanctionner sévèrement toutes les malversations ? Il ne pouvait ignorer, en effet, que c'est la politique de la monarchie elle-même qui en était pour partie responsable. Les autorités n'ignoraient rien des fraudes des officiers, elles en connaissaient les raisons et en admettait explicitement l'utilité. « Ce qui a maintenu l'infanterie pendant les dernières années, écrivait en 1702 le marquis de Crenan, ce fut les tromperies que les capitaines ont faites aux commissaires de Guerre pendant les quartiers d'hiver ⁶³⁵ ». « Les malversations, analyse Hervé Dréville, semblent avoir constitué une donnée structurelle de l'entretien des troupes ⁶³⁶ ». Au-delà de quelques punitions exemplaires, c'est donc bien le compromis qui est la règle. Le système de financement de la guerre, qui faisait supporter aux capitaines une partie du coût de celle-ci, impliquait que l'on sût parfois fermer les yeux sur certaines pratiques illégales. On était alors d'autant plus enclin à accepter que le capitaine cherchât légalement à limiter ses pertes, en économisant sur toutes les dépenses et en gérant sa compagnie au plus près et à moindre frais. Courtilz de Sandras justifiait ainsi l'exploitation de la compagnie-ferme à la fin du XVIIe siècle : « On veut bien en France qu'un capitaine fasse sa métairie, si j'ose parler de la sorte, de sa compagnie, mais on veut aussi qu'il la cultive en même temps, de sorte qu'il ne jouisse que de son travail ⁶³⁷ ».

3.La remise en cause de la compagnie-ferme

Un obstacle à la réforme de la cavalerie

Jusqu'au début du XVIIIe siècle, la compagnie ferme ne fait donc pas l'objet d'une contestation systématique. Ses avantages contrebalancent sans doute, au yeux de la monarchie, ses défauts évidents. Quant aux officiers de cavalerie, s'il, se plaignent des dépenses qu'elle les contraint à assumer, leurs écrits ne dénoncent pas encore les conséquences militaires du système. Il faut attendre le milieu du siècle pour constater une réelle évolution de ce point de vue. Le contexte, il est vrai, a considérablement

⁶³⁵ Cité par H. Dréville, *L'impôt du sang, op. cit.*, p168.

⁶³⁶ Ibid.

⁶³⁷ *Réponse au livre intitulé « La conduite de la France depuis la paix de Nimègue »,* Cologne, 1683, p.71. Cité par Jean Chagniot, *Guerre et société, op.cité.*, p.104.

changé. Les trois décennies qui suivent la guerre de Succession d'Espagne, en effet, sont riches en réflexions, en polémiques. Elles font mûrir les esprits, et installent une atmosphère propice aux remises en cause. Même si cette dynamique est, au départ, moins nette dans la cavalerie, l'arme équestre ne reste pas à l'écart. D'autant, et c'est le second point d'importance, que la guerre de Succession d'Autriche permet à certains officiers de prendre conscience de la nécessité de la réformer. L'exemple du maréchal de Saxe, ou les progrès accomplis par la cavalerie prussienne, ont pu constituer de sérieux aiguillons. Or, il apparaît aux yeux des officiers réformateurs que le système de la compagnie-ferme constitue un obstacle considérable aux changements qu'ils appellent de leur vœux.

Cette observation vaut particulièrement pour la question essentielle de l'instruction. Le lien entre la faiblesse de l'instruction de la cavalerie et la compagnie-ferme est en effet très clair. D'Authéuil en apporte une confirmation brève mais limpide. Celui-ci remarque ainsi, en 1748, que « l'un des principaux obstacles qui s'opposent à la perfection de notre cavalerie est le défaut d'exercices habituels et fréquents⁶³⁸ ». La raison principale en est, selon lui, très simple : les colonels « se rendent aux plaintes des capitaines qui leur représentent sans cesse que chaque fois que l'on monte à cheval il leur en coûte quatre [livres ?] ou cinq. Soit parce que les cavaliers ou chevaux sont blessés, soit parce que les selles et équipages sont cassés ou bien que les chevaux maigrissent⁶³⁹ ». Puisqu'ils savent que les harnachements sont à leurs frais, que chaque cavalier ou cheval perdu occasionnera des dépenses que les allocations du roi ne couvriront pas, ils ont tout intérêt à limiter les sorties et les manœuvres, afin d'épargner leur « capital ».

Les conséquences peuvent, on s'en doute, être considérables. Saunier remarque par exemple que des chevaux qui ne sortent pas assez se gâtent et se perdent, ce qui ne peut qu'avoir de fâcheuses suites lors de l'entrée en campagne⁶⁴⁰. En outre, des troupes peu instruites et peu exercées manœuvrent mal devant l'ennemi, et sont plus sujettes à la panique. Autant de risques potentiels pour le général un jour de bataille, alors que la moindre erreur peut être fatale. Bien sûr, ce raisonnement peut être étendu au-delà du simple domaine de l'instruction et des manœuvres. La crainte de frais considérables pouvait également pousser parfois les capitaines à une certaine retenue lors des engagements contre l'ennemi. Ce souci apparaît plus clairement dans les troupes

⁶³⁸ SHD/DAT, 1MR1734, « Mémoire concernant la cavalerie », par M. D'Authéuil, 1748.

⁶³⁹ Ibid.

⁶⁴⁰ Saunier, *Les vrais principes de la cavalerie*, Amsterdam, Zacharie Chatelain, 1749, p114.

légères. Leur emploi implique un engagement fréquent et intense, et augmente donc le risque de pertes en hommes et en montures. C'est ce qu'observe par exemple le chevalier de Grandmaison, qui regrette que les « troupes légères en France n'osent pas trop pousser leurs partis loin, de crainte de les perdre et de ruiner les capitaines ⁶⁴¹». L'intérêt personnel des capitaines paraît ainsi se heurter à celui du service, et donc du roi. Les travaux d'Hervé Drévilhon nous permettent cependant de nuancer ce sévère jugement. Si les capitaines rognent aussi mesquinement sur les équipements, la nourriture ou la remonte des chevaux, c'est bien moins pour augmenter leurs bénéfices que pour limiter leurs pertes.

Les réformes de Choiseul

Le choc de la guerre de Sept Ans, et la brutale remise en cause de la cavalerie qui s'ensuivit, ne pouvaient que donner plus d'échos à ces critiques. Conscient des limites du système, Choiseul décida de le réformer. L'arme équestre fut donc concernée, comme l'infanterie, par la refonte profonde des structures régimentaires. Par l'ordonnance du 10 décembre 1762, le ministre mit un terme à la compagnie-ferme, la gestion directe de la compagnie par le capitaine, et lui substitua un mode de gestion purement administratif à l'échelle du régiment⁶⁴². L'état-major régimentaire gagnait en responsabilité et en autonomie par rapport aux capitaines. C'est à lui qu'incombait désormais la charge du recrutement et, à partir de 1764, de la remonte ; on passait en quelque sorte de l'entreprise à la régie. Boussannelle, favorable aux réformes de Choiseul, résume fort bien les ressorts de cette décision. Les dépenses, rappelle-t-il d'abord, étaient énormes pour le roi et ne dédommageaient presque jamais suffisamment le propriétaire. En outre « les remontes, les recrues, l'entretien général d'une troupe [...] distraient aussi du métier bon nombre d'officiers et sous-officiers, temps perdu pour la formation et la discipline ⁶⁴³». Il évoque enfin, faisant écho aux critiques de Grandmaison, ce qui semble bien être l'une des principales raisons de l'abandon de la compagnie-ferme. « Un ancien propriétaire, certes, faisait son devoir lorsqu'il s'agissait de fondre sur les ennemis du roi avec sa troupe, qui bien souvent

⁶⁴¹ Grandmaison, *La petite guerre, ou traité du service des troupes légères en campagne*, Paris, 1756, édition mise en ligne par l'Institut de stratégie comparée (www.stratisc.org), chapitre XVII. Grandmaison propose pour y remédier quelques expédients qui permettraient aux capitaines de compenser leurs pertes, comme le dédommagement par le roi des montures perdues en campagne, ou la mise « en masse d'un dixième, plus ou moins, de toutes les prises qui seroient faites dans une campagne, pour en faire la répartition à tous les capitaines, à proportion de leurs pertes, en entrant en quartier d'hiver. »

⁶⁴² Jean Chagniot, *Guerre et société*, op. cit., p.217.

⁶⁴³ Boussannelle, *Réflexions militaires*, Paris, Duchêne et Durand, 1764, p.36.

était son unique fortune. Mais ne pouvait-il pas s'en trouver qui, plus préoccupés de leur patrimoine, avec lequel ils étaient obligés d'enfoncer les escadrons qui leur étaient opposés, par la seule crainte d'une ruine totale, s'en tinssent au simple devoir et ne fissent précisément que ce que leur honneur et leur état exigeaient indispensablement d'eux ? ⁶⁴⁴». Boussannelle n'accable pas les capitaines. Par prudence peut-être, mais sans doute également parce qu'il avait mesuré, comme nombre de ses contemporains, les contraintes qui pesaient sur eux.

Pour autant, tous les officiers n'approuvaient pas les réformes de Choiseul. Certains défendaient ainsi, dans des mémoires envoyés à ses successeurs, la nécessité de « rendre » la compagnie aux capitaine. Mervan, porte-étendard dans Royal-Picardie, plaide en 1777 pour que les compagnies « soient rendues aux capitaines, [...] qu'ils soient seuls chargés des remontes, des recrues, des dépenses, il n'y a que cette seule chose capable de les attacher à remplir un devoir qui n'étant pas guidé par des vues d'intérêt, n'atteint jamais à la dernière perfection ⁶⁴⁵». Dans une perspective assez semblable, un capitaine d'Artois-cavalerie représente l'obligation dans laquelle se trouve le roi, lors de l'entrée en campagne, de sortir des sommes extraordinaires pour acheter les chevaux de la cavalerie. « Le seul moyen, affirme-t-il, pour fournir solidement à de pareilles augmentations est de rendre la compagnie aux capitaines dont le crédit constant facilitera toujours les remplacements à faire et dont le propre intérêt assurera la bonté ⁶⁴⁶». L'intérêt, il est vrai, est un aiguillon sérieux, que l'on ne doit pas négliger. Dans le nouveau système, les officiers n'avaient plus d'intérêt direct et personnel à ce que leur compagnie soit complète, certains pouvaient aussi être tentés de se désintéresser du sort de ces soldats qu'ils ne recrutaient plus⁶⁴⁷.

Au-delà de l'implication des capitaines, certains ont pu en effet regretter que se distendent les liens entre le capitaine, ses subordonnés et ses hommes. On était encore sensible, au XVIIIe siècle, aux principes de cohésion et de solidarité nés du recrutement direct par le capitaine. En 1765, Saint Lambert évoque ainsi dans *l'Encyclopédie* cette « sorte de familiarité et d'égalité » qui régnait entre les officiers avant la réforme, et qui

⁶⁴⁴ Ibid., p37-38.

⁶⁴⁵ SHD/DAT, 1MR 1725, f°45, « Etudes sur la cavalerie », par Mervan, porte-étendard dans Royal Picardie, 1777.

⁶⁴⁶ SHD/DAT, 1MR 1725, sous-chemise « organisation », f°15, « Mémoire sur l'état actuel de la cavalerie et les changements à y faire », par le comte de XX, capitaine au régiment de M. le comte d'Artois-cavalerie, 1778.

⁶⁴⁷ Jean Chagniot, *Guerre et société, op. cit.*, p.218.

s'étendait quelquefois jusqu'aux soldats⁶⁴⁸. La qualité des recrues est parfois aussi remise en cause. Quand la compagnie était aux capitaines, écrit le comte de Chabot, ils recrutaient « des hommes de leurs terres d'une bonne espèce connue ; à présent les recrues ne se font que par des recruteurs, lesquels n'engagent guère que dans les villes. Ils envoient des hommes beaux à la vérité mais des libertins et qui ne feront que de mauvais cavaliers⁶⁴⁹ ». La régie finit malgré tout par l'emporter, souligne cependant Jean Chagniot, car elle avait le mérite de permettre à des nobles « trop pauvres pour assumer les risques de l'entreprise militaire, de faire une carrière normale ⁶⁵⁰ ». A une époque où l'on attribuait le déclin de l'armée à la prééminence de l'argent et du luxe, cet avantage là n'était pas mince.

Cette analyse mérite cependant d'être élargie au-delà du tournant de 1762. Comme le remarque Christopher Duffy, les atteintes répétées au statut de « propriétaire » du capitaine, ou à l'autonomie de celui-ci, constituent l'un des éléments caractéristiques des réformes entreprises en Europe au XVIIIe siècle⁶⁵¹. En France, avant le ministère de Choiseul, certains changements soulignent déjà l'évolution en cours. Ainsi, une première brèche, autant symbolique que pratique, est-elle faite lorsque l'on substitue à la formule traditionnelle « soldat du sieurcapitaine au régiment de », celle, plus impersonnelle et administrative, de « soldat au régiment de ». En Autriche, le maréchal Lacy mit fin en 1766 à l'autonomie logistique de la compagnie en centralisant la fourniture de l'équipement des soldats. Des réformes comparables furent menées sur le long terme en Grande Bretagne. Vers les années 1760, l'administration était ainsi parvenue à opérer de sérieux empiètements aux dépens de « la coutume de l'armée », qui profitait si bien aux capitaines⁶⁵². A travers ces différentes réformes se dessine clairement une évolution caractérisée par une rationalisation accrue de la gestion des compagnies, dont l'administration devient plus « bureaucratique » et impersonnelle. Cependant, même si le XVIIIe constitue une période décisive pour l'évolution du statut des compagnies, il y a déjà bien longtemps que celles-ci ne jouent plus le premier rôle du point de vue tactique.

⁶⁴⁸ Cité par Jean Chagniot, *Histoire militaire, op. cité*, p.41.

⁶⁴⁹ SHD/ DAT, 1MR 1725, sous-chemise « organisation », f°16, « Mémoire sur la cavalerie et autres troupes à cheval », par le comte de Chabot, 1778.

⁶⁵⁰ Jean Chagniot, *Guerre et société, op. cité*, p.218.

⁶⁵¹ Christopher Duffy, *The military experience in the age of reason*, Wordsworth military library, 1998, p.68.

⁶⁵² Ibid.

II. L'ESCADRON

C'est bien l'escadron, en effet, qui va progressivement devenir, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, l'élément essentiel de l'ossature tactique de la cavalerie. C'est cette unité qui constitue le cadre principal de l'étude que nous consacrerons à l'instruction et aux manœuvres. C'est elle, surtout, qui s'impose pour l'analyse des grands principes qui commandent le déroulement d'une charge. Il est donc indispensable de prendre la mesure de l'escadron avant que de prétendre saisir la réalité de la charge. Cela implique en premier lieu de revenir aux origines de cette structure, et d'en tracer rapidement l'évolution. De ce point de vue, les informations collectées à propos des compagnies seront importantes, puisque la force de l'escadron dépend du nombre de compagnies qui le composent, et donc des effectifs de chacune d'elles. Il sera ensuite nécessaire d'éclairer deux points essentiels permettant de mieux comprendre les conditions d'emploi de l'escadron : le nombre de rangs sur lesquels on place les cavaliers et la disposition des officiers et sous-officiers.

A. La genèse de l'escadron

1. La difficile affirmation d'une nouvelle structure tactique

Avant l'apparition de l'escadron, la disposition tactique des hommes d'armes pour la charge était fort simple. Ils se disposaient en « haie », c'est à dire que tous se rangeaient à peu près sur une seule ligne. Bien sûr, le terrain ou le nombre empêchaient parfois que les gendarmes fussent disposés en une haie unique. Dans ce cas on constituait deux ou plusieurs lignes, qui se trouvaient ordonnées les unes derrière les autres, à quarante pas de distance⁶⁵³. L'ordre serré, explique Philippe Contamines, était la règle dans ces haies. Pour reprendre des comparaisons très courantes au moyen âge, il fallait que les cavaliers et les lances fussent si proches les uns des autres que, si l'on avait jeté un gant, une pomme, une prune, ils ne seraient pas tombés par terre mais sur les lances dressées à la verticale ; ou encore qu'entre les lances « ne devait pas courir le vent⁶⁵⁴ ». L'ordre en haie était en partie induit par l'usage de la lance, qui implique que

⁶⁵³ Montgomery, *op. cit.*, p.133.

⁶⁵⁴ Philippe Contamines, *La Guerre au Moyen Age*, Paris, PUF, Nouvelle Cléo, 1999, p.380-381.

les cavaliers puissent « prendre carrière » sans se gêner, et rend également peu utile un deuxième ou troisième rang⁶⁵⁵.

Mais ce n'est pas là le seul ni peut-être le principal motif de ce choix tactique. « Je cuide aussi, explique ainsi La Noue, que cet ordre fut choisi, pour ce que ladite gendarmerie estant toute composée de noblesse, chacun vouloit combattre de front et ne demourer des derniers rangs : à cause que nul ne s'estimoit moindre en valeur que son compagnon ⁶⁵⁶». L'éthique chevaleresque dicte donc encore en partie l'ordonnance de la cavalerie lourde au début du XVI^e siècle. La chevalerie repose en effet sur la primauté de l'honneur personnel, idée qu'elle porte à son plus haut degré. Pour le chevalier, il ne suffisait pas que l'armée fût victorieuse. Il importait qu'il eût une part personnelle dans cette victoire, car la distinction de sa propre valeur était l'idéal qui gouvernait sa vie, et faisait de lui un combattant individuel. C'est la raison pour laquelle, comme le précise le Loyal Serviteur, Bayard « désirait toujours d'être près des coups »⁶⁵⁷. Il est à noter que les cheveu-légers, quoiqu'un peu moins lourdement armés, combattaient de la même manière que les gendarmes.

Cet ordre, nous dit encore La Noue, fut suivi « avec beaucoup d'heureux succès » jusqu'au milieu du règne de Henri II. Vers la fin de ce règne, cependant, les gendarmes essayèrent des revers importants. Ces échecs sont, selon lui, directement imputables à l'ordre traditionnel de la gendarmerie, lequel se trouva inférieur à celui des Impériaux. « Car alors les esquadrons de lances entrèrent en réputation, qui ont esté ainsi disposés par l'empereur Charles (à ce que j'ai ouy dire), lesquels s'estant affrontés avecques nos files [haies] de gendarmerie, les ont aisément renversées. Ce qu'ont fait aussi quelquefois les esquadrons de reîtres ⁶⁵⁸». La Noue mentionne ici les hommes d'armes, les « lances », comme étant les premiers à s'être formés en escadron, alors que les reîtres sont souvent crédités de cette innovation. C'est ce que laisse entendre par exemple Tavannes, qui précise que les gentilshommes allemands qui composèrent les premières unités de reîtres « furent les premiers qui se rangèrent en escadron ⁶⁵⁹». La question peut être posée, elle n'enlève cependant rien aux principales informations apportées par La Noue. C'est bien d'Allemagne que vint la nouvelle formation, et les

⁶⁵⁵ Père Daniel, *Histoire de la milice françoise et des changements qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand*, Paris, Coignard, 1721, Tome I, p.312.

⁶⁵⁶ François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p.333.

⁶⁵⁷ Loyal Serviteur, cité par Claude Gaier, « L'opinion des chefs de guerre français du XVI^e siècle sur les progrès de l'art militaire », *RIHM*, n°29, p.726.

⁶⁵⁸ La Noue, *op. cité*, p.333-334.

⁶⁵⁹ Tavannes, *op.cité*, p.267.

Français commencèrent à en mesurer la force à la fin du règne d'Henri II. « A St. Quentin et à Gravelines, elle [la gendarmerie française] cognut encore mieux ce que peuvent les gros escadrons de lances, desquels elle fut aisément renversée⁶⁶⁰ ».

Ces défaites furent peut-être moins écrasantes que ce qu'en dit La Noue, ou l'attachement à l'ordre ancien plus fort que les leçons des Impériaux, toujours est-il que la gendarmerie ne se précipita pas pour adopter la nouvelle formation. Les premiers engagements des guerres civiles virent donc encore les haies des hommes d'armes français s'affronter aux escadrons des reîtres germaniques. A Dreux (1562) notamment, Tavannes décrit clairement la déroute des gendarmes de d'Amville et du connétable de Montmorency, défaits par les gros escadrons des pistoliers allemands au service des Réformés⁶⁶¹. Les gravures de Tortorel et Perrissin, réalisées en 1570, quoique assez schématiques, représentent elles aussi très nettement l'opposition entre les massives formations des reîtres et les minces lignes des hommes d'armes⁶⁶². Cette bataille a pu cependant être considérée par certains comme le point de départ du processus qui conduisit à l'abandon définitif de la haie. C'est en tout cas l'avis de Tavannes, pour qui « les Français apprirent à cette bataille à marcher en escadron ⁶⁶³».

L'auteur exagère sans doute quelque peu l'impact de Dreux. Son propre récit de la bataille de Saint-Denis, cinq plus tard, montre à l'évidence que tous les enseignements n'en avaient pas été tirés. On voit en effet, comme il l'écrit lui-même, qu'à Saint-Denis « les catholiques se mirent en bataille en haie, aux espaces vides qu'ils avaient laissé entre leurs gens de pied ; les huguenots de même, ne sachant encore bien ce que valaient les escadrons massifs ⁶⁶⁴». La formation profonde n'aurait d'ailleurs, selon lui, fait son apparition dans la cavalerie royale qu'à partir de 1568. Son propre père aurait alors joué un rôle de précurseur. A l'occasion d'une revue, cette année là, à Troyes, il est le premier, dit Tavannes, « à changer l'ordre des armes [...]. Il compose les escadrons de deux cents pistoliers en plusieurs rangs à la façon des reîtres ⁶⁶⁵».

La diffusion dut ensuite être rapide, puisque sa description de la bataille de Moncontour, l'année suivante, n'évoque plus indistinctement que les « escadrons » des

⁶⁶⁰ La Noue, *op. cité*, p.335-336.

⁶⁶¹ Tavannes, *op.cité*, p.266.

⁶⁶² *Les grandes scènes du XVIIe siècle*, reproduction fac-similé du recueil de J. Tortorel et J. Perrissin, publié sous la direction de M. Alfred Franklin, Paris, Fischbacher, 1886.

⁶⁶³ Tavannes, *op.cité*, p.270.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p.296.

⁶⁶⁵ *Ibid.*, p.298.

huguenots, des catholiques et des réîtres. La prudence s'impose encore cependant. Cette dénomination reste en effet assez vague, et ne suffit pas pour affirmer que l'évolution fut aussi prompte. Dans le contexte de l'époque, rappelle R.S.Love, lorsque les auteurs se réfèrent à des « escadrons », ils peuvent vouloir désigner tout autant une formation profonde qu'une unité de cavalerie simplement placée sous le commandement d'un officier particulier⁶⁶⁶. La Noue explique d'ailleurs, de manière beaucoup plus explicite, que si la gendarmerie du roi se rangea « par escadrons de lances », ceux de la Religion étaient au contraire encore « ordonnés en haye ⁶⁶⁷».

A l'époque où écrit La Noue, la conversion n'est en fait toujours pas totalement opérée. C'est sans doute là l'un des principaux enjeux du fameux XVe Discours : « Que la forme ancienne de ranger la cavalerie en haye ou en file est maintenant peu utile, et qu'il est nécessaire qu'elle prenne l'usage des escadrons ». Certains hommes de guerre, très attachés à « l'ancienne coutume », demeurent encore convaincus de la nécessité de n'en point changer. Il s'agit pour l'auteur d'emporter leurs résistances, et de les convaincre « que la façon qu'on a observée jusqu'à cette heure de la [la cavalerie] ranger doit être laissée pour prendre celle que la raison nous admoneste de suivre comme meilleure ⁶⁶⁸». « Il ne faut point beaucoup s'esbahir », en effet, des défaites essuyées par les haies, « car la raison naturelle le demonstre, qui veut que le fort emporte le faible, et que six ou sept rangs de cavalerie joints en renversent un seul ⁶⁶⁹». La force des fameux réîtres tient au moins autant à leur formation profonde qu'à leurs armes à feu. Leurs escadrons « sont si épais qu'il n'y a moyen de passer à travers ⁶⁷⁰».

2. La généralisation de l'escadron

C'est à Henri IV qu'il revient d'achever la transformation de la structure tactique de la cavalerie réformée, puis de l'étendre à toute la cavalerie française. Le roi était personnellement convaincu de la nécessité de charger en escadron plutôt qu'en haie. C'est d'ailleurs un point qui se trouve souligné par les textes de propagande, comme le *Discours véritable*, récit de la bataille d'Ivry : « Sa dite majesté qui a expérimenté en d'autres batailles et combats, qu'il est plus avantageux de faire combattre la cavalerie en

⁶⁶⁶ On peut assurément affirmer, conclut-il, que les cavaliers huguenots attaquèrent à Moncontour dans la tradition médiévale. Ronald S. Love, « All the King's Horsemen : The equestrian army of Henri IV, 1588-1598 », *The Sixteenth Century Journal*, XXII, n°3, 1991, p.515.

⁶⁶⁷ La Noue, *op.cité*, p.336.

⁶⁶⁸ *Ibid.*, p332.

⁶⁶⁹ *Ibid.*, p334.

⁶⁷⁰ *Ibid.*, p335.

escadron qu'en haie (même la sienne qui n'a point de lance) elle départit toute sa dite cavalerie en sept régiments, rangés en autant d'escadrons ⁶⁷¹».

Mais au-delà de sa propre expérience, son action en ce domaine fut également influencée par l'exemple et les réflexions de quelques grands capitaines. Le précurseur fut sans doute Gaspard de Coligny. Dès 1570, à Arnay-le-duc, celui-ci, tirant vraisemblablement les leçons de Moncontour, décida de former ses cavaliers en six escadrons au lieu de les disposer traditionnellement en haie⁶⁷². Henri s'était aussi, sans aucun doute, familiarisé avec les théories de La Noue, ardent partisan de l'abandon de la charge en haie. Il est d'ailleurs significatif que ce dernier lui ait dédié ses *Discours politiques et militaires* en 1587. Le roi ne fut donc pas d'évidence le premier à prôner l'instauration de l'escadron, son œuvre n'en fut pas moins décisive. Il systématisa l'emploi de cette formation et l'imposa à la cavalerie. Ce qui fait la singularité d'Henri IV, écrit encore R. S. Love, c'est la manière dont il organisa et entraîna ses escadrons, combinant la puissance, la masse et la manoeuvrabilité de la formation des reîtres, avec la vitesse et la force de choc des hommes d'armes⁶⁷³.

Au lendemain des guerres de Religion, l'escadron avait donc supplanté la haie comme structure tactique fondamentale de la cavalerie lourde. Cette organisation demeurait cependant informelle et fragile. Les escadrons n'étaient constitués que le temps du combat, au mieux de la campagne, les compagnies restant administrativement indépendantes les unes des autres. Accroître l'efficacité tactique de l'escadron impliquait donc une plus grande cohésion au sein de l'unité, ce qui passait par une subordination et une intégration plus poussées des compagnies. La faiblesse de ces dernières rendait en outre indispensable, dès le règne de Louis XIII, leur regroupement au sein de formations plus importantes. Le particularisme des capitaines, attachés à leurs privilèges, constituait cependant un obstacle réel à cette évolution. « Propriétaires » de leur compagnie, ceux-ci ne voyaient sans doute pas d'un très bon œil la réduction de leur liberté d'action et l'obligation de se placer sous les ordres d'un autre officier. Richelieu était malgré tout convaincu de la nécessité d'établir l'organisation de la cavalerie sur des bases plus fermes. Au-delà même de l'escadron,

⁶⁷¹ *Discours véritable de la victoire obtenue par le roi, en la bataille donnée près le village d'Ivry, le quatorzième de mars, 1590*, Lyon, 1594, p.10. Pour une analyse récente de la bataille d'Ivry, lire Hervé Drévuillon, *Batailles, scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, p.97-115.

⁶⁷² D'Aubigné, *Histoire Universelle*, A. de Ruble ed., Paris, 1886, vol.3, p. 174-175. Cité par R.S.Love, *op. cité*, p.515.

⁶⁷³ R.S. Love, *op. cité*, p.517.

l'objectif était l'enrégimentement des compagnies de cavalerie. Il ne pouvait cependant être question de réaliser un tel bouleversement du jour au lendemain. De ce point de vue, la constitution d'escadrons permanents paraissait une étape intermédiaire indispensable.

Le premier pas fut franchi à l'occasion du siège de La Rochelle (1627-1628). Le cardinal sut tirer parti des dangers que pouvait faire courir le service de piquet et de grande garde à des compagnies aux effectifs réduits. Il amena les capitaines des compagnies les moins fortes à se réunir par deux, trois, ou quatre, pour former des escadrons de 100 chevaux au moins. Il fallait cependant ménager les susceptibilités, on décida donc que le commandement reviendrait alternativement à chacun des capitaines⁶⁷⁴. Cette première tentative devait être confirmée et consolidée. Le 3 octobre 1634, il fut décidé que toutes les compagnies de cavalerie légères seraient rassemblées en « esquadres » de 100 chevaux environ ; ce qui formait un ensemble de 91 esquadres⁶⁷⁵. L'année suivante, l'organisation fut précisée. On établit que les escadrons (le terme est désormais préféré à celui d'esquadres) seraient composés d'une compagnie ancienne, dite chef d'escadron, et d'une compagnie nouvelle. La seconde ne serait cependant subordonnée à la première que dans les manœuvres⁶⁷⁶. En 1636, le nombre de compagnies par escadron évolue, mais le principe de l'ancienneté est définitivement retenu pour régler le délicat problème de la hiérarchie.

Au terme d'une évolution d'un peu moins d'un siècle, l'escadron est donc devenu une structure tactique permanente, commandée par le capitaine le plus ancien. On observera toutefois que cette fonction de commandement ne correspondait à aucun grade effectif, le capitaine commandant l'escadron n'était que le premier parmi ses pairs. Cette disposition n'était sans doute pas la plus à-même de régler les épineux problèmes de préséance, d'honneur et d'indiscipline. Autant de soucis récurrents qui fragilisaient la cavalerie et nuisaient à son efficacité au combat. Malgré leur intégration dans l'escadron et leur subordination à son chef, les compagnies obtinrent en outre le droit de conserver leur propre étendard. Ce privilège est tout à fait significatif de l'attachement des capitaines à leur statut et à leur indépendance.

B. L'évolution des effectifs

⁶⁷⁴ Susane, *op. cit.*, p.86-87.

⁶⁷⁵ *Ibid.*, p.88-89.

⁶⁷⁶ *Ibid.*, p.95.

1. Les premiers escadrons

Les pages précédentes nous ont rappelé que l'adoption de l'escadron s'était faite de manière progressive et empirique. Cette genèse explique que la composition et la force des escadrons furent au départ assez flottantes. Les reîtres, qui furent parmi les premiers à adopter cette formation, composaient des unités très importantes. Franco Cardini évoque des escadrons de 25 cavaliers de front sur 15 ou 20 rangs, soit entre 375 et 500 hommes⁶⁷⁷. Leur taille put cependant être encore plus considérable. Selon Tavannes, la force d'un « gros escadron » de reîtres pouvait atteindre 1500 à 2000 hommes⁶⁷⁸. C'est, semble-t-il, à une formation de cette taille (environ 2000) que s'affrontèrent les haies de gendarmes et cheveu-légers français à Renty (1554)⁶⁷⁹. Les reîtres se rangeaient, dit Tavannes, sur 15 ou 16 rangs, ce qui implique un front très étendu, de 100 à 130 hommes. De tels effectifs lui paraissent cependant excessifs. « Tant de gens en gros n'apportent que confusion, et il n'y a que la quatrièème partie qui combatte. Ceste grande quantité de soldats en un escadron sert aux reîtres parce que les trois quarts de leurs gens ne sont que valets ⁶⁸⁰ ». C'est la raison pour laquelle seuls les deux premiers rangs, constitués des gentilshommes et des meilleurs soldats, sont capables d'offrir une réelle résistance. Une fois ceux-ci traversés, affirme Tavannes, l'escadron, aussi gros soit-il, est voué à se débander.

La taille la plus appropriée serait, selon lui, entre 300 et 400 hommes. Le chiffre varie en fait au fil de sa réflexion. Il affirme ainsi tout d'abord que les escadrons « ne doivent être de plus de 300 chevaux », pour ensuite expliquer de manière tout aussi péremptoire que « les escadrons de 400 sont les meilleurs ⁶⁸¹ ». La fluctuation n'est cependant pas si importante, et les effectifs ainsi envisagés sont de toute manière très inférieurs à ceux des Allemands. Un escadron de cette force, qui rassemblerait donc trois ou quatre compagnies sur pied complet, offre beaucoup plus de souplesse et de manœuvrabilité que les « grands gros » des reîtres. Ce chiffre pourrait être en accord avec celui que proposait La Noue. Comme Tavannes, son opinion ne semble cependant pas être clairement fixée. Il évoque tout d'abord des formations d'environ 100 cavaliers, avant d'affirmer quelques pages plus loin que l'on peut aller jusqu'à 300⁶⁸². Mais peut-

⁶⁷⁷ Franco Cardini, *La culture de la guerre*, Paris, éditions Gallimard pour la traduction française, 1992, p.114.

⁶⁷⁸ Tavannes, *op.cité*, p.298.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p.190.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p299.

⁶⁸¹ *Ibid.*, p.123, 298.

⁶⁸² La Noue, *op.cité*, p.336 et 340.

être s'agit-il là d'une mauvaise interprétation, car des unités de seulement 100 hommes seraient assez en dessous de ce qui se pratiquait dans la cavalerie d'Henri IV, à la même époque. Ainsi à Coutras (1587), les escadrons de gendarmes du roi de Navarre et du prince de Condé atteignent chacun 300 cavaliers, ce qui se rapproche des chiffres évoqués par Tavannes⁶⁸³. A Ivry (1590), les effectifs de l'escadron emmené par Henri sont même encore plus forts et avoisinent les 600 chevaux⁶⁸⁴.

2. Du début du XVIIe siècle jusqu'à la paix des Pyrénées.

En 1615 le chevalier Melzo préconise des escadrons de cuirassiers de 200 à 400 hommes, selon les besoins et les disponibilités⁶⁸⁵. Son expérience de la guerre des Pays-Bas, sur un terrain très peu favorable aux grosses formations, le conduit sans doute à désirer des unités de taille relativement modeste. Il n'est de toute façon plus question, au début du XVIIe siècle, des massifs escadrons à la manière des reîtres, leur taille disproportionnée semble les avoir condamnés. Il est également un autre élément très important qui influe sur la force des escadrons, c'est la diminution constante des effectifs des compagnies, particulièrement sensible en France. On se souvient que c'est là le prétexte trouvé par Richelieu pour imposer aux capitaines le regroupement de leurs compagnies en escadrons permanents. Les premiers escadrons fixés par la monarchie lors du siège de La Rochelle eurent donc des effectifs parfois assez faibles, et le nombre de compagnies qui les composaient variait de deux à quatre. Ce nombre fluctua quelque peu au début de l'intervention française dans la guerre de Trente Ans, alors que toutes les compagnies de la cavalerie légère avaient été officiellement regroupées en escadrons. Cette variation n'est toutefois que de peu de conséquence, l'escadron étant devenu une structure fixe et réglementée par la royauté, il est en effet beaucoup plus facile d'en suivre l'évolution.

Il devient également possible d'établir quelques comparaisons avec les cavaleries étrangères. On observera tout d'abord le retard de la cavalerie française du point de vue de la mise en place des structures organiques. Alors que l'on venait tout juste de contraindre les compagnies les plus faibles à se regrouper en escadrons d'au moins 100 hommes, la cavalerie de Gustave-Adolphe était déjà organisée pour le

⁶⁸³ Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, Tome 7 (livres XI et XII), Genève, Droz, 1993, p.129.

⁶⁸⁴ *Discours véritable de la victoire obtenue par le roi, en la bataille donnée près le village d'Ivry, le quatorzième de mars, 1590*, Lyon, 1594, p.11.

⁶⁸⁵ Melzo, Lodovico, *Les reigles militaires du chevalier frère Luis Melzo de l'Ordre de Malte pour le gouvernement et service particulier et propre de la cavallerie*, traduites d'Italien en françois par Paul Varroy, Anvers, Verdussen, 1615, p.46.

combat en escadrons de quatre compagnies⁶⁸⁶. En outre, les effectifs de ces escadrons, environ 400 cavaliers sans compter les officiers, dépassaient nettement ceux de la plupart de leurs homologues français. Même lorsque le nombre de compagnies par escadron fut porté à trois en 1636, la force théorique d'un escadron français, 300 cavaliers, demeurait encore inférieure à celle des Suédois. Il s'agit là bien-sûr d'un effectif théorique. A Lützen, par exemple, les pertes des premiers mois de la campagne avaient été si fortes que les escadrons variaient en réalité de 80 à 400 hommes, avec un effectif moyen d'environ 200-250 hommes⁶⁸⁷. Du côté des Impériaux, les formations paraissent avoir été un peu plus importantes en moyenne, certaines atteignant 500 voir 800 cavaliers (régiment Hagen). L'escadron semble dans leur cas se confondre avec le régiment, ce qui n'est pas le cas de la cavalerie suédoise où, en théorie, un régiment se divise au combat en deux escadrons⁶⁸⁸.

Avec la poursuite de la guerre les effectifs théoriques des compagnies françaises se réduisirent considérablement, ce qui ne pouvait manquer d'avoir d'importantes conséquences sur la force des escadrons. Le nombre de compagnies qui les composaient variaient dans les faits de deux à trois. En 1642, le nombre de cavaliers pour une compagnie complète tomba à 60. Un escadron de deux compagnies ne représentait donc plus que 120 hommes. A la même époque, durant la Guerre Civile anglaise, les escadrons parlementaires de deux ou trois compagnies pouvaient aligner entre 170 et 250 cavaliers et officiers⁶⁸⁹. Un effectif supérieur donc, même si, selon Keith Roberts, la question de la taille idéale des escadrons n'était pas tout à fait réglée en Angleterre⁶⁹⁰. Un tel débat n'existait pas en France, où l'on avait du mal à constituer des escadrons suffisamment forts pour pouvoir charger efficacement. Comme nous l'avons vu, les dernières années de la guerre contre l'Espagne virent les effectifs théoriques des compagnies tomber à un niveau extrêmement bas. En 1658, La plupart des escadrons étant de deux compagnies, un escadron sur un pied complet ne constituait plus qu'une force tactique de 68 hommes sans les officiers.

⁶⁸⁶ R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, op. cité, p.7 .

⁶⁸⁷ R. Brzezinski, *Lützen*, Westport-London, Praeger, 2005, p.21-22, 49. Dix escadrons sur vingt-cinq n'avaient pas plus de 200 hommes. La cavalerie hessoise était même si faible que ses quatre régiments ne constituaient plus qu'un seul escadron.

⁶⁸⁸ Ibid., p.25-26.

⁶⁸⁹ J. Tincey, *Ironsides*, op. cité, p.22.

⁶⁹⁰ K. Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army 1645-1660*, Barnsley, Pen and Sword Books, 2005, p.91 et 158. Certains officiers s'opposaient notamment sur le fait de savoir s'il valait mieux déployer de gros escadrons (200-300 hommes) ou un plus grand nombre de petits (100 hommes).

3. De la paix des Pyrénées jusqu'au lendemain de la guerre de Sept Ans

Un seuil aussi bas ne fut plus atteint dans la seconde moitié du siècle. L'effectif des compagnies se renforça quelque peu, mais de manière insuffisante, il fallut alors augmenter le nombre de compagnies par escadron. Cet élément apparaît comme un facteur d'ajustement face aux fluctuations de la taille des compagnies. Selon Puysegur, les escadrons avaient trois compagnies durant la Guerre de Dévolution et celle de la Ligue D'Augsbourg. Mais à la veille du dernier conflit du règne, alors que l'effectif de la compagnie avait été ramené à 35, on leur en adjoignit une quatrième⁶⁹¹. Langeais juge cependant cette augmentation insuffisante pour pallier la faiblesse des compagnies. « Lorsque les compagnies ont été de 35, avec quatre par escadron, cela ne faisait que 140 maîtres et 12 officiers ; ne comptant pas les maréchaux des logis car ils ne sont pas placés au front de l'escadron. Ainsi avec les éclopés, les détachements, on arrivait à 100 maîtres, ce qui n'est pas assez pour s'opposer aux escadrons de 180 maîtres, qui est la force de ceux des puissances étrangères⁶⁹².

Il est vrai que les compagnies de la cavalerie impériale comptaient alors 90 cavaliers. Les escadrons de l'empereur, à deux compagnies, représentaient donc des unités tactiques de 180 hommes, soit nettement plus que leurs vis à vis français⁶⁹³. Ce n'était pas le cas des escadrons de Marlborough, qui n'algebraient que 135 hommes, officiers compris⁶⁹⁴. Il est cependant possible de trouver des escadrons d'une force encore supérieure à celle des Impériaux. Ceux de Charles XII par exemple, avec 250 hommes, ou bien ceux de son principal adversaire, Pierre le Grand, théoriquement forts de 270 à 300 hommes⁶⁹⁵. Les conséquences du système de la compagnie-ferme sont ici clairement visibles. Les capitaines ne pouvaient entretenir des compagnies trop importantes sans risquer de se ruiner. La monarchie, qui comptait sur eux pour financer la guerre, avait tout intérêt à éviter une telle extrémité. D'autre part, son désir d'offrir des emplois à la noblesse lui faisait préférer des compagnies nombreuses, mais de petites tailles, plutôt qu'un nombre plus limité de grosses. Ces raisons se combinent et expliquent la relative faiblesse des escadrons français. L'augmentation du nombre de compagnies ne suffit pas toujours à la compenser. Ce palliatif pouvait en outre rendre

⁶⁹¹ Puysegur, *L'Art de la guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, p.17.

⁶⁹² Langeais, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.77-78.

⁶⁹³ Jean Nouzille, *op. cité*, p.84.

⁶⁹⁴ D. Chandler, *op. cité*, p.46.

⁶⁹⁵ Peter Englund, *Poltava, chronique d'un désastre*, éditions Esprit ouvert pour la traduction française, 1999, p.116 ; Angus Konstam, *op. cité*, p.9.

l'escadron plus difficile à manier, la multiplication du nombre de capitaines augmentant en proportion les susceptibilités à ménager.

Au cours du XVIII^e siècle, le nombre de compagnies par escadron varie encore sensiblement. Passé à trois après la guerre de Succession d'Espagne, il remonte à quatre en 1733⁶⁹⁶. L'effectif de l'escadron atteint alors 160 cavaliers sans compter les officiers. Cette composition convient à Langeais. Si quatre compagnies à 35 cavaliers lui paraît trop faible, quatre de 40 lui semble devoir être la taille idéale. « J'estime que c'est à quoi l'on doit réduire un escadron, que ce qui excéderait serait nuisible, qu'un corps qui serait trop nombreux aurait l'inconvénient de ces grandes machines, dont la direction est très difficile ⁶⁹⁷». Durant la guerre de Succession d'Autriche le nombre de compagnies ne change pas, mais l'effectif de chacune étant tombé à 35, la force des escadrons diminue en conséquence. Belle-Isle rappelle à cette occasion combien les contraintes financières pèsent sur la conduite de la guerre. Il avait été décidé, écrit-il à d'Argenson, que les escadrons seraient à 160 maîtres. « L'ordre même en fut donné par M. le cardinal de Fleury ; mais M. Orry [contrôleur général] en retarda l'exécution [...] On disputa sur l'argent et les compagnies ne furent portées qu'à 35, par cette seule raison qu'il en coûterait moins, et aucun militaire ne fut consulté ⁶⁹⁸».

Il faut en fait attendre le lendemain de la guerre de Sept Ans pour voir une évolution notable dans la composition de l'escadron. En 1762, l'augmentation sensible de la taille des compagnies, dont l'entretien échappait désormais aux capitaines, permit une diminution à deux par escadron. Cette forme, qui n'était pas mauvaise selon Maizeroy, ne fut cependant pas maintenue et l'escadron connut encore plusieurs changements⁶⁹⁹. En 1773, par exemple, on revint à quatre compagnies. Ce changement n'eut d'autre raison, d'après ce même auteur, « que celle de se procurer des compagnies à donner, tant pour tirer un peu d'argent que pour satisfaire les solliciteurs ⁷⁰⁰». Il y eut également quelques modifications en 1779 et 1784. Il fallut attendre 1788 pour que l'on revint au système de 1762, retour qui s'accompagna enfin de la création du grade de chef d'escadron⁷⁰¹.

⁶⁹⁶ Susane, *op. cité*, p.133.

⁶⁹⁷ Langeais, *op. cité*, p.79.

⁶⁹⁸ S.H.D./D.A.T., 1MR1731, f°12, Lettre de Belle-Isle à d'Argenson sur la manière de composer les escadrons, 23 juillet 1750. Cf annexe 28 : escadron à 4 compagnies, milieu XVIII^e

⁶⁹⁹ Maizeroy, Joly de, *Théorie de la guerre*, Lausanne, 1777, p.xliii.

⁷⁰⁰ Ibid.

⁷⁰¹ Susane, *op. cité*, p.133.

C. L'équilibre de l'escadron : files et rangs :

La composition interne de l'escadron est un enjeu considérable. La disposition des compagnies se régla assez vite à partir du moment où l'escadron devint une structure tactique permanente. On décida, encore une fois pour ménager la susceptibilité des capitaines, qu'elle serait fixée selon leur ancienneté. Ainsi, dans un escadron de quatre compagnies, la plus ancienne prenait la droite – le poste d'honneur – la seconde la gauche, la troisième se plaçait à la gauche de la première et la quatrième à la droite de la seconde. Plus importante était, cependant, la question du nombre de files et de rangs sur lesquels on rangeait les cavaliers. « La légèreté ou la pesanteur d'un escadron, explique Brézé, ne dépend pas exclusivement du nombre de cavaliers qui le composent. La forme que vous donnerez à l'escadron, la juste proportion entre le front et le flanc jouera davantage⁷⁰² ».

Cette « forme », cette recherche de la juste proportion, dépasse bien sûr le simple point de vue esthétique ou géométrique. Les conséquences d'un déséquilibre de la structure de l'escadron peuvent être considérables lors d'une charge. « Si les flancs sont si longs qu'ils dépassent le quart de l'étendue du front, l'escadron sera massif pesant et lourd. Au contraire, si il est si étendu que les flancs sont au dessous du quart de l'étendue du front, alors il sera si flottant et si peu uni dans ses mouvements qu'au moindre petit accident de terrain il se rompra et sera peu propre au choc⁷⁰³ ». Au-delà de la nécessité évidente d'un « équilibre », il faut cependant observer que la physionomie de l'escadron s'est considérablement transformée au cours des siècles. Il convient donc de retracer les grandes lignes de cette évolution et de tenter d'en dégager les principes.

1. La longue recherche d'un équilibre

Jusqu'au début du XVIIe siècle, une tendance réelle mais fluctuante à la diminution de la profondeur des escadrons

L'organisation des premiers escadrons ne paraît pas avoir suivi de règle fixe. Les effectifs considérables des escadrons de reîtres en faisaient des rectangles massifs et

⁷⁰² Brézé, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, p.169.

⁷⁰³ Ibid.

lourds, lents à se mouvoir. Ils se rangeaient généralement sur une profondeur de 15 ou 20 rangs⁷⁰⁴. Les observations de Tavannes permettent de déduire que leur front pouvait s'étendre sur 100 ou 130 files⁷⁰⁵. Des raisons objectives ont pu déterminer de telles dimensions. La volonté par exemple de produire un feu roulant, ou le souci de présenter un bloc suffisamment compact face à l'ennemi. Il apparut néanmoins assez vite que ces avantages sacrifiaient par trop la manœuvrabilité des unités. Leur profondeur exagérée rendait en outre inutile une partie des cavaliers, qui ne pouvaient prendre part au combat. Les auteurs militaires français proposèrent donc un nouvel équilibre. La Noue, dès les années 1580, envisagea de réduire la profondeur de l'escadron à sept rangs seulement⁷⁰⁶. Henri IV, familier des réflexions de La Noue, semble avoir retenu cette idée. Il déploya ainsi fréquemment ses escadrons sur six ou sept rangs⁷⁰⁷. C'est le cas par exemple à Coutras (1587), où il range les cavaliers des ses deux principaux escadrons sur six rangs et cinquante de front⁷⁰⁸. Il va même plus loin à Ivry (1590). Lors de cette bataille en effet, pour faire face au gros escadron de Mayenne, il n'hésite pas à ordonner le sien sur 120 hommes de front et seulement cinq rangs⁷⁰⁹.

La diminution de la profondeur de l'escadron ne peut être vue comme une simple réponse à la supériorité numérique des troupes de la Ligue. Certes, réduire le nombre de rangs permet au roi de conserver un front étendu, et d'éviter ainsi d'être enveloppé par l'ennemi. Mais il ne fait aucun doute que cette décision résulte également d'un véritable choix tactique, fruit de son expérience et de sa pratique de la guerre. Ces nouveaux escadrons firent la preuve de leur efficacité au combat. Ils s'avéraient particulièrement flexibles et pouvaient facilement s'adapter aux circonstances. A Ivry, Henri demanda à ses cavaliers de maintenir leurs files et leurs rangs serrés, afin de produire un plus grand effet contre les lignes inégales et désordonnées de la cavalerie ligueuse⁷¹⁰. A Amiens (1597), au contraire, le roi commanda à ses hommes de laisser entre eux un large espace, de façon à ce que le choc des lances espagnoles se perde en partie dans les vides de l'escadron⁷¹¹. En homme de guerre pragmatique, Henri IV a su faire évoluer l'équilibre de l'escadron afin d'obtenir des unités plus souples et plus

⁷⁰⁴ Franco Cardini, *op. cité*, p.114.

⁷⁰⁵ Tavannes, *op.cité*, p.298.

⁷⁰⁶ La Noue, *op. cité*, p.336.

⁷⁰⁷ R.S. Love, *op. cité*, p.514.

⁷⁰⁸ D'Aubigné, *op. cité*, Tome 7, p.129.

⁷⁰⁹ *Discours véritable...*, *op. cité*, p.11.

⁷¹⁰ Baptiste Legrain, *Décade contenant la vie et gestes de Henri le Grand Roy de France et de Navarre IIIe du nom*, Paris, 1614, p.428 ; cité par R.S. Love, *op. cité*, p.517.

⁷¹¹ R.S. Love, *op. cité*, p.517.

manœvrables. Ce nouvel équilibre repose principalement sur une diminution sensible du nombre de rangs.

Qu'est-il advenu des leçons du roi ? Les écrits théoriques et les réflexions militaires publiés entre 1610 et 1620 permettent d'appréhender la doctrine au début du règne de Louis XIII. Les ouvrages de Billon (*Les principes de l'art militaire*, réédité sept fois entre 1617 et 1641) et de du Praissac (*Les Discours militaires*, 1614) sont parmi les plus fameux. Les deux semblent s'aligner sur les préceptes d'Henri IV. Du Praissac, qui aborde rapidement le sujet, évoque une profondeur de six rangs⁷¹². Jean de Billon se montre plus pragmatique et envisage, selon l'effectif de l'escadron, une profondeur comprise entre 5 et 10 rangs. La seconde, que l'on ne doit pas dépasser, correspond aux gros escadrons de 400 cavaliers. La première semble lui convenir. Certains la pensent trop faible, « mais c'est faux », réplique Billon. « Car les chevaux ne se poussent point l'un l'autre. Et vaut bien mieux aussi que beaucoup de gens combattent de front, et que l'on fasse plusieurs petites troupes pour en combattre une grosse[...]. Plus de gens combattent à la fois et on peut encercler une grosse troupe, dans laquelle le désordre se mettant, elle est perdue⁷¹³».

Billon est également l'un des premiers à évoquer de manière explicite les distances entre les rangs et les files, qu'il estime dans les deux cas à un pied⁷¹⁴. Ce chiffre, s'il peut paraître relativement faible (surtout pour la distance entre les rangs), nous permet au moins de rappeler que l'on attachait beaucoup d'importance à la cohésion de l'escadron lors de la charge. La tendance se confirme donc vers des unités moins grosses et plus manœvrables. Billon et du Praissac, tous deux huguenots, peuvent avoir été influencés par l'école de guerre hollandaise⁷¹⁵. Mais, sur la question de la cavalerie, c'est sans doute l'influence française, et particulièrement l'exemple du roi de Navarre, qui fut la plus prégnante⁷¹⁶.

Toutefois, tous les auteurs du début du siècle ne s'engagent pas aussi nettement dans la réduction de la profondeur des escadrons. Tavannes, par exemple, paraît ne pas

⁷¹² Du Praissac, *Les discours militaires du sieur du Praissac*, Paris, Guillemot et Thiboust, 1623(1^{ère} édition 1614), p.18.

⁷¹³ Billon, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641(1^{ère} édition 1617), p.262.

⁷¹⁴ Ibid., p249-250. Billon prévoit les mêmes distances pour la cavalerie que pour l'infanterie, bien qu'un escadron ait sans doute moins de facilité à se mouvoir qu'un bataillon.

⁷¹⁵ Sur l'influence des princes d'Orange dans les écrits des auteurs militaires huguenots lire David Parrott, *op. cité*, p.28-32.

⁷¹⁶ Cf. John Lynn, "Tactical evolution of the French Army, 1560-1600", *French Historical Studies*, 14 (1985), p176-191.

suivre la diminution du nombre de rangs opérée par Henri IV. Il se prononce clairement pour des formations de 10 rangs⁷¹⁷. La proportion de 30 de front sur 10 rangs emporte particulièrement son adhésion. « C'est la meilleure forme, le front n'étant pas si étroit qu'il se puisse enclorre, ni si épais qu'il apporte plus de confusion que de combat et que les derniers soient inutiles ⁷¹⁸». Montgomery (*La milice française*, 1610) recommande également l'ordonnance sur dix rangs, pour les gendarmes comme pour les chevau-légers. Seuls les carabins peuvent être rangés sur sept ou huit, mais ils constituent une troupe légère qui n'a pas vocation à s'affronter directement à la cavalerie lourde⁷¹⁹. Ainsi donc, comme le rappelle encore Montgomery, « l'on a enfin reconnu qu'il vaut mieux qu'ils [les cavaliers] chargent par petites troupes qu'en gros escadrons ⁷²⁰». De cette manière en effet « chaque chef peut lors répondre de ses soldats, et l'on voit d'où vient un défaut, outre que le ralliement est plus facile⁷²¹ ».

Pourtant, par delà la nécessité admise par tous de former des escadrons plus petits, le nombre de rangs paraît encore fluctuant. Montgomery et Tavannes prônent en effet des formations plus profondes que celles d'Henri IV. Il est probable que les chefs de guerre se déterminaient en fonction des effectifs disponibles le jour du combat. Or nous avons vu que la taille des compagnies s'était affaiblie sensiblement dès les troubles de la régence de Catherine de Médicis. On peut donc penser que les capitaines se virent dans l'obligation de disposer leurs hommes sur un nombre de rangs limité, afin de présenter un front suffisamment fort pour ne pas être enveloppé. On était donc alors vraisemblablement plus proche de du Praissac que de Montgomery. On notera enfin le point de vue original de Wallhausen. Celui-ci, qui défend l'usage des lanciers, préconise, pour qu'ils donnent leur pleine mesure, de les employer en tout petits escadrons sur deux rangs seulement. Cette proposition revenait pour ainsi dire à redonner aux formations de lanciers l'épaisseur qu'elles avaient dans les anciennes haies⁷²².

⁷¹⁷ Tavannes, *op.cité*, p123, 268.

⁷¹⁸ Ibid., p268.

⁷¹⁹ Montgomery, *op. cité*, p.136, 138 et 140.

⁷²⁰ Ibid., p143.

⁷²¹ Ibid.

⁷²² Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzig, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616.p.67-68.

De la guerre de Trente Ans à la fin du XVIIe, l'amincissement se confirme et l'équilibre se précise.

L'historiographie présente généralement Gustave-Adolphe comme celui qui réduisit de manière décisive la profondeur des escadrons, et leur donna la configuration qu'ils devaient garder jusqu'à la fin de l'époque moderne. Ses adversaires impériaux avaient gardé l'habitude de former des escadrons relativement massifs et profonds. A Leipzig (Breitenfeld, 1631), écrit Brézé, Tilly avait rangé ses escadrons sur huit de haut et cinquante de front, « une monstrueuse disproportion ⁷²³ ». C'est à peu près encore de cette façon que Wallenstein les aurait disposés à Lützen ⁷²⁴. Lors de cette bataille, le roi de Suède lui opposa des escadrons sur trois ou quatre rangs, introduisant ainsi une rupture considérable dans la routine tactique du temps. Il est toutefois permis de s'interroger sur la nature plus ou moins « accidentelle » de cette innovation. Lorsqu'il intervint en Allemagne, Gustave déployait ses hommes sur une profondeur légèrement supérieure. La réduction de celle-ci à trois rangs, estime R. Brzezinski, fut probablement d'abord la conséquence d'un manque d'effectifs ⁷²⁵. Il aurait alors cherché à compenser cette infériorité en diminuant le nombre de rangs.

La faiblesse des unités suédoises apparaît effectivement clairement à Lützen, où certains escadrons se trouvaient réduits à 80 ou 150 hommes. Leur force était ainsi un peu inférieure en moyenne à celle des Impériaux. La disproportion des forces n'apparaît pourtant pas si flagrante qu'on a pu le dire. Il serait en fait sans doute exagéré d'expliquer la disposition suédoise par la seule contrainte numérique. Cette réduction est tout à fait en accord avec la conception que s'était forgée Gustave quant à l'emploi de la cavalerie. Une doctrine marquée, par exemple, par l'abandon définitif de la caracole et la recherche d'une plus grande mobilité. Il est bon de rappeler que la réduction progressive du nombre de rangs n'a pas entraîné d'augmentation proportionnelle du front de l'escadron. Elle s'est en effet accompagnée d'une diminution concomitante des effectifs de l'escadron, qui s'est d'ailleurs encore poursuivie après Gustave.

L'origine plus ou moins volontaire de cette innovation tactique n'enlève rien en tout cas à son efficacité. La preuve en est donnée par la rapidité avec laquelle la plupart

⁷²³ Brézé, comte de, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, p.170-171.

⁷²⁴ Langeais, *Réflexions sur les tomes I et II des commentaires de Polibe faits par M. Follard et sur son livre de la nouvelle découverte. Avec des réflexions militaires et historiques*, chez Ganeau, Paris, 1728, p.18.

⁷²⁵ R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, op.cité, p.35.

des cavaleries européennes adoptèrent l'ordre sur trois ou quatre rangs. L'influence suédoise fut sans doute plus nette dans certains pays que dans d'autres. C'est le cas par exemple dans la cavalerie impériale. On abandonna les lourds escadrons sur six ou huit rangs pour des unités plus petites, et surtout moins profondes. Dès la fin des années 1630, Montecuccoli signale que les escadrons sont désormais composés de 200 à 300 cavaliers, rangés sur cinq ou quatre rangs⁷²⁶. Dans le troisième quart du siècle, il se prononce lui-même pour des formations de seulement 150 cavaliers sur trois de hauteurs. « S'ils étaient plus gros, explique-t-il, ils seraient difficiles à mettre en mouvement ; et s'ils étaient moins forts, ils ne pourraient charger que légèrement et feraient peu de résistance⁷²⁷ ». Même si la taille des escadrons impériaux resta légèrement supérieure (180 hommes) à ce que semblait désirer Montecuccoli, c'est bien un nouvel équilibre, marqué par la réduction considérable de la profondeur, qui prévalait désormais dans la cavalerie de l'empereur.

Le changement fut sans doute encore plus rapide en Angleterre. A la faveur de la Guerre Civile, les escadrons connurent en effet un rééquilibrage radical. Au début du conflit, suivant le modèle hollandais, on les déployait encore sur six ou parfois huit rangs. Le prince Rupert, riche de son expérience de la guerre de Trente Ans, rompit immédiatement avec cette habitude et déploya les escadrons royalistes sur trois rangs⁷²⁸. Là encore, que cette décision fut principalement due à l'influence suédoise ou au manque d'armes à feu, qui empêchait les royalistes d'équiper six rangs, on ne peut que constater son efficacité⁷²⁹. A Roundway Down (1643), les redoutables cuirassiers d'Haslerigge en firent l'amère expérience. Leur supériorité numérique et leur formation profonde sur six rangs ne leur fut d'aucun secours face aux Royalistes disposés sur trois rangs. Plus mobiles, ayant un front plus étendu, ceux-ci purent déborder et envelopper aisément les escadrons des cuirassiers⁷³⁰. Les officiers parlementaires prirent assez vite conscience de la nécessité d'un rééquilibrage de leurs escadrons. Quelques mois après Roundway Down, dans son *Young Horse-Man*, John Vernon présente l'ordre sur trois rangs comme la disposition ordinaire de la cavalerie⁷³¹.

⁷²⁶ Thomas M. Barker, *The military intellectual and battle, Raimondo Montecuccoli and the Thirty Years War*, Albany-New York, State University of New York Press, 1975, p.91.

⁷²⁷ Montecuccoli (1609-1680), *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*. Amsterdam, Wetstein, 1752, p.35.

⁷²⁸ J.Tincey, *Ironsides*, *op. cité*, p.26.

⁷²⁹ *Ibid.*, p.30.

⁷³⁰ J.Tincey, *Soldiers*, *op. cité*, p.49-50.

⁷³¹ John Vernon, *The Young Horse-Man or the honest plain-dealing cavalier*, London, 1644; cité par John Tincey, *Ironsides*, *op. cité*, p.31

Le modèle suédois fut peut-être moins prégnant en France. L'exemple de Gustave avait été préparé, il est vrai, par les audaces tactiques d'Henri IV, qui n'hésitait pas à disposer ses cavaliers sur cinq rangs. De ce point de vue, rappelle John Lynn, l'influence de Gustave-Adolphe ne se manifesta pas par des changements radicaux⁷³². La relative faiblesse des escadrons dans les premières décennies du XVII^e ne pouvait en outre qu'accentuer la tendance en faveur d'une réduction de la profondeur. L'adoption d'un déploiement sur trois ou quatre rangs dans la cavalerie française n'avait donc rien de révolutionnaire. Cette évolution n'apparaît cependant pas immédiatement dans les ouvrages théoriques. Lostelneau, qui n'est certes pas un spécialiste de la cavalerie, ignore les changements récents et prône toujours en 1648 une profondeur de six rangs⁷³³. Imbotti est sans doute plus proche de la pratique de la guerre lorsqu'il affirme que la cavalerie « combat sur trois de hauteur, parfois quatre et jusqu'à six si l'on est fort en cavalerie⁷³⁴ ». Plus qu'une doctrine rigide, ce sont très probablement les circonstances qui dictent encore le choix du nombre de rangs. On les diminuera face à un ennemi plus nombreux, ils seront au contraire augmentés si l'on est plus fort ou si le terrain ne se prête pas à un déploiement étendu.

Après la paix des Pyrénées, tous les auteurs militaires ont intégré la nouvelle physionomie de l'escadron. L'ordonnancement sur trois rangs est désormais clairement la norme. L'escadron est « toujours sur trois de hauteur », affirment ainsi Guillet Saint-George et Manesson-Mallet⁷³⁵. On peut parfois même le trouver plus mince encore. Il s'agit la plupart du temps de compenser une infériorité numérique et de ne pas se trouver débordé par l'ennemi. La diminution de l'effectif des compagnies a pu rendre plus fréquent ce type d'expédient. C'est en tout cas ce que laisse penser Feuquières pour la guerre de Succession d'Espagne. La faiblesse des compagnies, jointe à celle de leur nombre dans les escadrons produit, affirme-t-il, un « inconvénient terrible » dans les combats. « C'est que pour faire occuper à l'escadron le même front que celui de l'ennemi, on est forcé de mettre les escadrons à deux de hauteur, ce qui ne peut à la longue faire tenir contre une troupe qui est sur trois de hauteur⁷³⁶ ».

⁷³² John Lynn, « Tactical evolution... », *op. cité*, p.183-184.

⁷³³ Lostelneau, *Le maréchal de bataille, contenant le maniement des armes, les évolutions, plusieurs bataillons, tant contre l'infanterie que contre la cavalerie, divers ordres de batailles*, Paris, Mignon, 1648, p.389.

⁷³⁴ Imbotti, Bernardin, *La milice moderne*, Paris, Camusat et Lepetit, 1646, p.139.

⁷³⁵ Guillet Saint-George, *op. cité*, Livre II, p.108 ; Manesson-Mallet, *Les travaux de Mars*, 3eme volume, Amsterdam, Janson, 1685, p.102.

⁷³⁶ Feuquières, *Mémoires du marquis de Feuquières, contenant ses maximes sur la guerre*, Paris, Rollin, 1740, Tome I, p.184. Pratique confirmée par Puységur, *op. cité*, Livre I, p.114.

Parallèlement à la profondeur de l'escadron, les ouvrages théoriques se font également plus précis sur les distances à respecter entre les files et les rangs. Il n'est plus question, comme le faisait encore Billon au début du siècle, de fixer des distances similaires pour l'infanterie et la cavalerie. La différenciation s'opère d'ailleurs également par le mode de calcul. La distance entre deux files, par exemple, sera généralement calculée à partir du centre de chaque fantassin, alors que c'est l'espace séparant deux chevaux qui sera pris en compte dans la cavalerie. Les distances varient bien évidemment en fonction des circonstances. Lorsque l'escadron est en marche, les rangs et les files sont relativement ouverts pour faciliter la progression. La distance entre les rangs équivaut alors à la longueur de deux chevaux⁷³⁷. Face à l'ennemi, pour charger, on resserre les cavaliers. Il s'agit d'obtenir le plus possible de cohésion et d'union dans l'escadron. D'Aurignac recommande que les cavaliers se tiennent « genoux contre genoux », et que les rangs soient à un pied de distance les uns des autres⁷³⁸.

2. La querelle des rangs au XVIIIe siècle

La seconde moitié du XVIIe siècle a donc permis de fixer la forme de l'escadron. On estime désormais, au début du XVIIIe, que l'équilibre se situe, selon les cavaleries, autour d'un front de 40 à 60 cavaliers pour une profondeur de trois rangs. De telles formations offrent plus de souplesse et de manœuvrabilité. Leur front et leur profondeur suffisent, pense-t-on, pour assurer la « résistance » de l'escadron et lui éviter d'être enveloppé. A l'issue d'une telle évolution, l'équilibre de l'escadron ne pouvait plus être modifié qu'à la marge. Les possibilités de transformer encore une formation réduite à trois rangs devenaient en effet des plus limitées. Pourtant la question de savoir s'il convenait de supprimer un rang a bien été posée au XVIIIe. Plus encore, elle a fait, notamment en France, l'objet d'un véritable débat. La polémique opposait les partisans d'un maintien de l'escadron sur trois rangs – voire parfois d'un retour à quatre – à ceux d'un nouvel amincissement.

⁷³⁷ Manesson-Mallet, *op.cité*, p.102.

⁷³⁸ Azan, Paul, *Un tacticien du XVIIe*, Paris, 1904, p.65.

Une question posée brutalement aux lendemains de la guerre de Succession d'Autriche

Aucune divergence n'est encore visible au début du siècle. La disposition sur trois rangs semble devoir convenir à tous. Ni Langeais, ni Puységur, ni surtout le comte de Saxe, dont le livre propose pourtant de nombreuses innovations, ne voient la nécessité d'un réaménagement. Les premières indications attestant l'existence d'un débat sur cette question datent en fait du milieu du siècle. Ce sont vraisemblablement les leçons tirées de la guerre de Succession d'Autriche qui vont conduire certains officiers à remettre en cause l'ordre sur trois rangs. Dès lors, le sujet se trouve abordé plus fréquemment dans les ouvrages et les mémoires. Il est surtout beaucoup plus fouillé. Le propos s'entoure d'une rhétorique construite, visant à souligner les avantages du système choisi, à désamorcer les critiques des partisans de l'autre « camp » tout en dénonçant les défauts de leur ordre. Cette argumentation nous livre en outre de précieux renseignements sur le déroulement des charges et du combat.

Dès 1749, Drummond de Melfort, toujours novateur, affirme sa préférence pour un ordre sur deux rangs. Ceux qui veulent la cavalerie sur trois se fondent sur la force du choc, que le nombre de rangs permettrait d'amplifier. Rien de plus faux, rétorque Melfort. «Ce corps prétendu solide parce qu'il est sur trois rangs le serait en effet si les chevaux pouvaient se soutenir les uns les autres et se pousser en avant comme font les hommes dans un bataillon. Mais outre que les derniers rangs ne sauraient approcher le premier d'assez près pour lui faire sentir cette impulsion, c'est qu'en se serrant par trop, on court un risque de donner des atteintes aux chevaux des premiers rangs, et l'on ne peut ignorer qu'il suffit qu'il y ait dans un escadron un cheval inquiet pour y mettre du désordre ⁷³⁹». Il faut en outre considérer qu'avec les malades et les gardes, un escadron sur trois de hauteur présenterait un front trop faible par rapport à la profondeur. Or c'est bien là que réside la principale force d'un escadron, « attendu que si l'on peut déborder l'escadron qu'on va attaquer et le prendre par les flancs, comme il y a plus de bras qui agissent, il n'y a pas de doute que l'exécution que l'on fera sera plus considérable ». Melfort évoque enfin l'argument d'autorité, la référence en la matière : « au reste toute la cavalerie de la Maison du roi se met ordinairement en bataille sur deux ».

Le général de Vault, en 1750, plaide au contraire pour le maintien des trois rangs. « Si le second rang empêche que le premier ne fasse facilement volte face et si le

⁷³⁹ S.H.D./D.A.T., 1MR1731, f°6, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par le comte Drummond de Melfort, Colonel au régiment d'Orléans, 1749.

premier rang se sentant soutenu par le second marche avec plus d'assurance sans être tourmenté par la crainte d'être pris par derrière, le troisième rang ne procurera-t-il pas au second la même assurance ?[...] Je veux que ce troisième rang ne combatte point, il ne le peut même pas, mais n'est-ce pas un grand avantage que je tire de lui quand il assure les moyens de vaincre à mes deux rangs qui doivent combattre [...] Enfin peut-on nier que l'épaisseur d'un corps lui donne de la force ⁷⁴⁰». Les objections sont connues. Un ordre sur trois rangs oblige à diminuer le front et expose donc à être enveloppé par l'ennemi. Mais cela ne tient pas, affirme de Vault.

Premièrement, plus un escadron a de front, plus il est sujet à fluctuer, plus ses mouvements sont incertains et plus il est difficile de remédier au désordre. « Si j'avais à combattre un escadron ennemi de 150 sur deux rangs, cela ferait chacun de 75 cavaliers. Ce serait je crois une folie de vouloir imiter une telle disposition. [...] J'ai fait l'expérience que deux rangs de cette espèce parcourant au trot un terrain d'environ 300 pas se sont rompus plusieurs fois et qu'au contraire j'ai mené trois rangs de 48 maîtres composés des mêmes cavaliers sur le même espace sans qu'aucun ne soit dérangé ». Deuxièmement, « je serais, dira-t-on, débordé par cet escadron dont le front est de 75, [...] sur quoi je demande lequel vaut mieux, risquant également d'être débordé, de composer mon escadron de façon à renverser sûrement la partie du front de l'escadron ennemi que je choquerais, ou de ne lui opposer que des forces simplement égales aux siennes sur deux rangs. Supposons donc, ce qui je crois ne pourra manquer d'arriver, que mes trois rangs ayant renversé toute la partie de l'escadron ennemi égal à mon front, à quoi pourrait lui servir le peu de cavalier qui me débordent, plus des trois-quarts de l'escadron étant battu ?⁷⁴¹ ».

Cette année 1750 voit la question des rangs prendre une importance considérable. Les bureaux de la guerre reçoivent en effet plusieurs autres mémoires consacrés totalement ou partiellement à ce sujet. L'un d'entre eux, intitulé « Examen des raisons qui peuvent ordonner que les escadrons de cavalerie combattent sur deux ou trois rangs », prône une disposition plus souple que celle de Vault ⁷⁴². Son argumentation se base cette fois sur une vision pragmatique de la guerre. De Vault raisonne à effectif complet. L'auteur du mémoire, lui, évoque, un peu à la manière de Melfort, le principe de réalité, qui commande de tenir compte de la diminution des

⁷⁴⁰ S.H.D./D.A.T., 1MR1731 f°8, « Mémoire sur la cavalerie » par le Gal de Vault, 1750.

⁷⁴¹ Ibid.

⁷⁴² S.H.D./D.A.T., 1MR1731 f°9, « Examen des raisons qui peuvent ordonner que les escadrons de cavalerie combattent sur deux ou trois rangs », anonyme, 16 mai 1750.

effectifs en cours de campagne. On peut, affirme-t-il, arriver au bout de deux mois de campagne à des escadrons de 100 ou 110 cavaliers au lieu de 140. « Dans ce cas c'est le bon sens qui commande de se mettre sur deux ». Autant alors déterminer un nombre de cavaliers par rang qui restera fixe tout au long de la campagne. On peut ainsi composer deux rangs de 48 maîtres, l'excédent – qui diminuera de toute façon au fur et à mesure de la campagne – formera une sorte de troisième rang dont le rôle sera de prendre l'escadron ennemi de flanc. Dans une lettre à D'Argenson, envoyé deux mois plus tard, le maréchal de Belle-Isle évoque un point de vue assez proche de celui développé dans ce mémoire⁷⁴³.

L'abandon du troisième rang

L'opinion des officiers est alors vraisemblablement en train d'évoluer. Le doute, en tout cas, est perceptible au plus haut niveau de la hiérarchie. C'est ce dont témoigne les réflexions entamées autour du projet d'instruction pour la cavalerie, au début des années 1750. « Le roi, écrit le comte de Gravelle en 1752, n'ayant pas jugé à propos de décider au moment présent de la question sur laquelle les opinions sont partagées concernant la formation des escadrons sur deux ou trois rangs [...] l'intention de sa majesté est qu'en attendant les ordres définitifs qu'elle donnera à ce sujet, les régiments de cavalerie et de dragons soient exercés sur l'une et l'autre méthode⁷⁴⁴ ». Le *Projet d'Instruction pour le service de la cavalerie* de 1753 souligne une certaine évolution. « On tient que l'ordre le plus ordinaire pour se mettre en bataille sera sur deux rangs. Les sentiments ont été bien partagés sur ce point. Presque toute la cavalerie du roi s'est mise pendant un temps sur trois de hauteur, seuls les carabiniers se sont de tout temps formés sur deux rangs, et on est sur cela de leur avis⁷⁴⁵ ». Comme Melfort, l'auteur rappelle qu'un nombre élevé de rangs n'ajoute rien à l'impulsion, puisqu'il semble « qu'un cheval, un rang, ne peut en pousser un autre ». L'argument de Vault sur la nécessité de contenir le second rang ne tient pas plus. Seul le premier combat effectivement, la seule utilité du second rang est de permettre le remplacement des cavaliers du premier qui auraient été touchés par le feu ennemi. « Pourquoi alors un troisième rang pour contenir le second qui n'est d'aucune utilité pour combattre ? ». Au

⁷⁴³ S.H.D./D.A.T., 1MR1731 f°12, Lettre de Belle-Isle à d'Argenson sur la manière de composer les escadrons, 23 juillet 1750.

⁷⁴⁴ S.H.D./D.A.T., 1MR1734, f°93, « Observations faites au régiment de cavalerie de la Meth, sur le projet d'instruction concernant la formation des compagnies », par M. le comte de Gravelle. 1752.

⁷⁴⁵ S.H.D./D.A.T., 1MR1731 f°24, « Projet d'instruction pour le service de la cavalerie », 1753.

contraire un escadron sur deux aurait plus de facilité pour les manœuvres par compagnie et pourra déborder l'ennemi.

Tous, cependant, ne sont pas encore convaincus. L'Encyclopédie se fait d'ailleurs l'écho des débats en cours. Dans l'article « Escadron », d'Authville se prononce pour les trois rangs. L'escadron de 48 de front sur trois de profondeur est celui qui est le plus juste dans ses proportions ». C'est la forme la plus adaptée pour obtenir une unité à la fois solide et facile à mouvoir⁷⁴⁶. L'ordonnance définitive du 22 juin 1755 se refuse à trancher véritablement, et officialise la position de compromis évoquée par Gravelle trois ans plus tôt. « La cavalerie, précise l'ordonnance, sera exercée tantôt sur deux rangs et tantôt sur trois rangs, l'intention de sa Majesté étant qu'elle sache combattre de ces deux manières⁷⁴⁷ ». Tout juste ajoute-t-on, légère concession aux partisans des deux rangs, qu'« attendu que sa composition actuelle convient mieux pour se former sur deux rangs, on préférera cette façon dans le cours ordinaire du service ». Une telle décision n'était évidemment pas de nature à faire taire la polémique. L'année suivante, le vicomte de Sarsfield, usant des arguments traditionnels des partisans de l'escadron sur trois rangs, regrettait l'évolution en cours et réaffirmait la nécessité d'un troisième rang. « On croit qu'il serait préférable de la [la cavalerie] former sur trois. Cette formation a plusieurs avantages, et principalement celui d'augmenter l'impulsion. Lorsque l'escadron s'ébranle au galop pour charger l'ennemi, il devient impossible aux cavaliers du second et du premier rang de d'abandonner leur rang, et la troupe est entraînée⁷⁴⁸ ». Le sieur de Tronville va plus loin encore. Ce n'est pas sur trois rangs qu'il conviendrait selon lui de ranger la cavalerie, mais sur six ! A la force d'impulsion l'escadron ajouterait par ce moyen une considérable force d'inertie et de résistance⁷⁴⁹. D'autre part, il est lui aussi persuadé du peu d'utilité d'avoir un front plus étendu que

⁷⁴⁶ *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par Diderot et d'Alembert, Volume V, Paris, 1755, p.224-225.

⁷⁴⁷ Ordonnance sur l'exercice de la cavalerie, 22 juin 1755. Publiée par Pierre Bonin, *Construire l'armée française, textes fondateurs des institutions militaires. Tome II, Depuis le début du règne d'Henri II jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Turnhout, Brepols-CEHD, 2006, p. 249.

⁷⁴⁸ S.H.D./D.A.T., IMR1734, f°101, « Observations sur les manœuvres de cavalerie (à partir de l'ordonnance de 1755) », *Présumé rédigé par le Vicomte de Sarsfield, 1756*.

⁷⁴⁹ S.H.D./D.A.T., IMR1732, f°19, « Essai de tactique pour la cavalerie cuirassée », par le sieur de Tronville, 1756.

celui de l'ennemi, car «le corps qui est pénétré par son centre est incapable par ses ailes d'un effort puissant et concerté ».

A la veille de la guerre de Sept Ans, il semble pourtant, malgré Sarsfield ou Tronville, que la tendance s'affirme en faveur des deux rangs⁷⁵⁰. Après le conflit, l'ordonnance de 1766 vient confirmer la préférence pour un ordre sur deux rangs, même si elle admet également la possibilité de se déployer sur trois pour les manœuvres⁷⁵¹. La polémique semble ensuite s'apaiser. Les archives du ministère ne conservent pas traces, ni dans la quantité des mémoires, ni dans leur tonalité, de débats aussi intenses que ceux des années 1750. Brézé peut bien encore préférer trois rangs, voir quatre dans certaines circonstances, il n'est pas représentatif de la tendance générale en France⁷⁵². Des ouvrages essentiels, comme ceux de Melfort et de Mottin, posent comme certaine la supériorité de l'escadron sur deux rangs ; même si le premier admet un troisième rang dans certains cas⁷⁵³. « Un nombre de deux rangs suffit à un escadron », affirme Mottin⁷⁵⁴. Le second est utile puisqu'il permet de corriger les flottements ou les écarts des cavaliers du premier rang. Il n'en faut pas plus de deux cependant, car un troisième ou un quatrième rendrait l'ensemble plus pesant, multipliant les risques de choc entre les cavaliers d'une même file. En outre les cavaliers des deux derniers rangs ne peuvent faire usage de leurs armes, ils ne concourent pas à l'impulsion, au contraire⁷⁵⁵.

Il faut donc deux rangs sur un front peu étendu. L'abandon du troisième n'est d'ailleurs pas un phénomène limité à la cavalerie française. Les avis très autorisés de Warnery ou du prince de Ligne – pour des raisons d'ailleurs un peu différentes – ne suffisent pas à empêcher la généralisation de l'escadron sur deux rangs⁷⁵⁶. Les propos de Maizeroy sont sans doute assez significatifs. Il paraît encore, comme quelques autres, regretter le troisième rang. Il ne peut pourtant que constater son abandon, et se résigner au succès des partisans des deux rangs. « Comme depuis plusieurs années on a voulu donner à la cavalerie beaucoup de légèreté et d'activité, on a prétendu que le troisième rang appesantissait et gênait même dans quelques manœuvres. Ceci et l'envie de s'étendre qui a gagné dans la cavalerie comme dans l'infanterie, ont déterminé à ne mettre que deux rangs dans l'ordre de bataille. Quoique cette maxime ait des défauts

⁷⁵⁰ E. Desbrières, M. Sautai, *op. cit.*, p.21.

⁷⁵¹ Ibid.

⁷⁵² Brézé, *op. cit.*, p.109.

⁷⁵³ Drummond de Melfort, *op.cité*, p.480.

⁷⁵⁴ Mottin de la Balme, *op.cité*, p.29.

⁷⁵⁵ Ibid., p30-33.

⁷⁵⁶ Warnery, *op. cit.*, p.42-43; Prince de Ligne, *Préjugés militaires*, Champion, paris, 1914, p.17.

nous nous y conformerons, d'autant qu'elle peut être corrigée en quelque manière par l'établissement des cheveu-légers ⁷⁵⁷».

On observera que le discours des uns et des autres repose sur quelques arguments forts. Les défenseurs du troisième rang avancent ainsi généralement la force d'impulsion lors du choc, la nécessité de contenir le second rang ou de lui fournir un réserve, ou bien encore le flottement que produit un front trop étendu. Leurs adversaires répliquent que l'impulsion ne résulte pas de la pression des rangs, et que le troisième rang n'apporte rien de plus lors de la charge. La longueur du front qui résulte du déploiement sur deux rangs permet en outre de déborder – ou d'éviter de l'être – sans que cela nuise à la marche de l'escadron. Au contraire celle-ci est facilitée, car l'ensemble est moins pesant et les chevaux se gênent moins. Enfin la diminution des effectifs en cours de campagne rend inévitable l'abandon du troisième rang.

L'ordonnance de 1766 précisait également les distances entre les rangs et les files. Les premiers seront séparés de douze pieds en ordre ouvert, et de un pied seulement en ordre serré⁷⁵⁸. Pour les secondes, on prescrit que les bottes des cavaliers doivent se toucher sans se presser. Ces mesures ne sont en fait que la perpétuation d'un usage très ancien. Il faut observer que la question des distances est plus consensuelle que celle des rangs, elle n'a jamais fait naître de débats aussi vifs. Il n'en va pas de même pour la disposition des officiers dans l'escadron.

D. La place des officiers dans l'escadron : un questionnement sur leur identité et leur rôle au combat.

Le sujet est beaucoup moins superficiel et théorique qu'il n'y paraît. Il renvoie en fait directement au problème crucial qui est celui de l'encadrement des hommes et du rôle des officiers au combat. Question fondamentale s'il en est, puisque la transformation du rôle du chef est justement l'une des caractéristiques du passage à l'époque moderne. Il cesse progressivement d'être le premier parmi les guerriers pour devenir un officier, un cadre. Sa fonction tend alors à faire de lui au moins autant un entraîneur d'hommes qu'un combattant. Nous verrons que cette évolution ne s'est pas faite sans à-coups et que, jusqu'au XVIIIe siècle, la question de la disposition des officiers a suscité de nombreux débats.

⁷⁵⁷ Maizeroy, Joly de, *op. cit.*, p.178.

⁷⁵⁸ *Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie*, 2 juin 1766, Beauvais, Desjardins, 1767, p.93-94.

1. Du XVIe au XVIIe siècle, l'officier entre cadre et guerrier d'élite

La prégnance des valeurs chevaleresques a pu rendre cette évolution problématique, particulièrement en France. Celles-ci donnent en effet la primauté à l'affirmation de la valeur individuelle, à la recherche de l'exploit personnel. Principes parfois peu compatibles avec la nécessité de se soumettre à la discipline et de se consacrer au maintien de l'ordre et de la cohésion dans l'unité. On n'est donc pas surpris, au début du XVIe siècle, de voir que Bayard, avant toute chose, « désirait toujours d'être près des coups » afin de briller et de prouver sa vaillance⁷⁵⁹. Cette attitude ne cesse pas avec la mort du chevalier sans peur et sans reproche. Il y a encore, en plein XVI^e siècle, rappelle Claude Gaier, quantité de jeunes nobles qui vont se battre « pour leur plaisir et pour acquérir honneur⁷⁶⁰ ».

A la fin de ce même siècle, on peut voir Henri IV mettre sa vie en péril au premier rang des escadrons huguenots. Cet héroïsme du chef est un élément que la propagande royale sait fort bien exploiter. La relation d'Ivry souligne ainsi la valeur personnelle d'Henri, que l'on vit « partir la longueur deux fois de son cheval devant tous les autres, et se mêler si furieusement parmi les ennemis⁷⁶¹ ». Rhétorique habile, qui sait utiliser l'attachement encore fort, dans l'imaginaire du temps, à l'idéal de bravoure et de courage hérité de la chevalerie. Cependant, au delà de la mise en valeur du comportement chevaleresque du roi, ce récit révèle la pression nouvelle d'une double exigence. L'auteur prend en effet la peine de souligner que, s'il avait fait au combat l'office « d'un brave et magnanime gendarme », le roi avait auparavant « fait en commandant et ordonnant, l'office d'un grand roi et d'un grand capitaine⁷⁶² ». C'est là le double visage du chef, désormais partagé entre son devoir de commandement et sa volonté de briller et de donner l'exemple. Signe des temps, il est désormais des hommes de guerre pour s'étonner de voir le roi de France risquer ainsi sa vie aux premiers rangs. « Je m'attendais à voir un général, c'est seulement un officier de cavalerie légère », remarque en 1592 le duc de Parme, surpris de voir Henri IV galoper sur le front de ses troupes⁷⁶³.

⁷⁵⁹ Loyal Serviteur, cité par Claude Gaier, « L'opinion des chefs de guerre français du XVIe siècle sur les progrès de l'art militaire », *RIHM*, n°29, p.726.

⁷⁶⁰ Claude Gaier, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, De Boeck-Wesmael, Bruxelles, 1995, p. 304.

⁷⁶¹ *Discours véritable*, *op. cité*, p.23.

⁷⁶² *Ibid.*

⁷⁶³ R.S.Love, *op. cité*, p.512.

Ce qui est valable pour le roi l'est également, dans une moindre mesure, pour tous les officiers. L'époque de Bayard est terminée. Le souci d'établir sa réputation devant ses pairs et ses hommes le dispute avec la nécessité d'assurer la discipline au sein de l'escadron. C'est d'ailleurs l'apparition de l'escadron qui donna à la fonction d'encadrement une dimension particulièrement importante. Rangés en formation profonde, les hommes doivent absolument garder leurs rangs pour ne pas désunir l'escadron. Cela n'a rien d'évident pour les plus fougueux gentilshommes, mais « l'autorité des chefs », dit La Noue, doit remédier à cela⁷⁶⁴. Si certains doivent être retenus, d'autres, au contraire, doivent être maintenus dans l'unité, empêchés de fuir. La configuration de l'escadron, qui enferme les hommes dans les rangs et les files, s'y prête tout à fait. Et le rôle des officiers est d'être placés de manière à contraindre les éventuels fuyards.

L'idée que l'officier est un combattant d'élite ne disparaît cependant pas tout à fait. Pas plus que la conviction qu'il lui est nécessaire de s'exposer au péril au moins autant que ses hommes, afin de montrer l'exemple et de les entraîner au combat. « Si le capitaine ne charge pas le premier, sa compagnie tournera, rappelle Tavannes⁷⁶⁵ ». Ces principes peuvent apparaître en contradiction avec la nécessité d'assurer la bonne marche de l'escadron lors de la charge. Les premiers, en effet, tendraient à fixer la place des officiers aux premiers rangs, la seconde à les disperser dans l'escadron. La réflexion tactique s'efforcera pourtant de les concilier et de régler la disposition des officiers et sous-officiers en tenant compte de ces différentes contraintes.

Cette volonté est visible au début du XVIIe siècle dans les écrits de Montgomery. Celui-ci forme l'escadron de gendarmes sur cinq rangs. Dans chaque compagnie, « le guidon sera au troisième rang, l'enseigne au cinquième, le capitaine au premier rang et le lieutenant et le maréchal des logis en queue, chaque chef de brigade à la tête de sa brigade. Le capitaine ordonnera autour de son enseigne et de son guidon les meilleurs hommes de sa troupe, les mieux montés et armés [...] Le capitaine lui-même tiendra auprès de lui quelques uns de ses hommes les plus signalés, car la perte ou la sauvegarde d'un chef importe beaucoup, et néanmoins l'honneur les invite à prendre le premier rang. Les hommes autour de lui doivent le couvrir et l'enfermer entre eux ⁷⁶⁶». Ces propos soulignent parfaitement l'obligation faite au premier officier de la

⁷⁶⁴ La Noue, *op. cité*, p.339.

⁷⁶⁵ Tavannes, *op. cité*, p.73.

⁷⁶⁶ Montgomery, *op. cité*, p.136.

compagnie de satisfaire aux exigences de l'honneur. Ce n'est pas, selon Montgomery, la conduite de l'escadron qui invite le capitaine à prendre place en première ligne, mais bien le souci de soutenir la réputation liée à son rang et à sa fonction. La nécessité de garantir un encadrement efficace de l'unité est cependant également prise en compte. Le lieutenant, second officier, s'y consacre particulièrement. Il est très largement soustrait au péril et se tient à l'arrière de la compagnie pour en surveiller la marche. On mesure ici le chemin parcouru depuis Bayard. Cet officier doit accepter de se tenir dans un position secondaire du point de vue du combat, afin que la cohésion de l'unité soit assurée.

La réflexion est en tout point semblable chez Basta. Il insiste cependant davantage que Montgomery sur le rôle clé des lieutenants. « Le lieutenant suivra à la queue avec l'épée au poing, pour promptement châtier le soldat qui commettra quelques lâchetés, voire le tuant ; un seul vilain étant assez pour faire honte, voire mettre en déroute toute une armée et n'étant semblables gens dignes de vie ⁷⁶⁷ ». Le propos est sans ambiguïté. Il souligne l'importance de la fonction disciplinaire des officiers. Le maintien de la cohésion de l'escadron doit être assuré à tout prix, y compris celui de la vie des cavaliers qui tenteraient de fuir. Il peut certes exister quelques variations selon les auteurs. Billon, par exemple, envisage de placer le lieutenant aux côtés du capitaine ⁷⁶⁸. Pour autant il apparaît clairement qu'un consensus se dégage, dès le début du XVIIe siècle, sur la façon de disposer les officiers dans l'escadron. Les principes qui le fondent constituent un compromis entre les deux fonctions de l'officier. Celle, tout d'abord, d'entraîner les hommes et de leur montrer l'exemple, particulièrement dévolue au capitaine. Celle, ensuite, de guider l'escadron, de veiller à son union et à son ordre. Les deux sont indispensables pour assurer le succès de la charge. Le courage du capitaine ne suffit pas si les derniers rangs peuvent tourner bride avant le contact avec l'ennemi.

Les décennies suivantes ne voient pas de remise en cause fondamentale de ces principes, ils sont simplement approfondis. Le maintien de la cohésion et la volonté d'empêcher les cavaliers de quitter le rang demeurent des soucis récurrents. Birac rappelle que c'est là particulièrement le rôle des lieutenants, mais il précise également les devoirs des maréchaux des logis sur cette question. « Lorsqu'il se présente une occasion de combattre et de charger les ennemis, le lieutenant, dit-il, doit se mettre

⁷⁶⁷ Ibid.

⁷⁶⁸ Billon, *op.cité*, p.173.

derrière l'escadron et l'épée à la main, pour obliger les cavaliers à faire leur devoir, et faire que le dernier rang de l'escadron suive les deux autres, fort serré et en bon ordre, et pour punir aussi de mort sur l'heure le premier qui voudrait fuir et faire volte face, et par ce prompt exemple, intimider les autres et les obliger à faire ce qu'ils doivent ⁷⁶⁹». Il en va de même pour le maréchal des logis. « Dans une occasion de combattre, il doit aussi marcher sur les ailes de l'escadron, tenant l'épée à la main pour faire serrer les rangs et leur faire observer les distances, et empêcher qu'ils ne se rompent et pour punir aussi de mort sur l'heure le premier qui en sortirait pour fuir, et ainsi intimider les autres et les obliger à faire leur devoir ⁷⁷⁰». Certains auteurs commencent également à préciser la position exacte du capitaine sur le front de sa compagnie. Selon Gaya, par exemple, il doit se tenir au premier rang, « légèrement avancé, la croupe de son cheval restant dans le rang⁷⁷¹ ».

Le risque de voir des cavaliers abandonner leur poste et fuir pendant la charge représente le principal danger pour l'escadron. Pour autant, la témérité de certains gentilshommes, leur désir de briller et de prouver leur courage peut encore constituer une menace certaine. Du Chastelet se méfie par exemple des nobles volontaires qui accompagnent les armées. « Leur zèle trop ardent cause parfois de grands désordres ; et par une ambition indiscrete et précipitée ils se font tuer inutilement ⁷⁷²». Il observe également souvent que « les troupes étant en bataille, il se détache du fond des rangs ennemis quelques braves qui demandent à faire un coup de pistolet. Jamais le général ne doit permettre à personne des siens de s'exposer pour cela ; nous ne sommes plus au temps des Horaces, ces sortes de combat ne servent de rien. ⁷⁷³» Ces remarques montrent bien que, au moins aux yeux du robin qu'est du Chastelet, le temps de l'héroïsme personnel est dépassé. On peut comprendre que cette vision de la guerre ce soit parfois heurtée de plein front avec celle des gentilshommes. D'une manière générale, le stoïcisme et la rationalisation des comportements guerriers, très présents dans l'esprit des théoriciens de la valeur militaire, n'avaient sans doute pas gagné

⁷⁶⁹ Birac, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, par le sieur de B.*, Quinet, Paris, 1668, p.14.

⁷⁷⁰ Ibid., p.27.

⁷⁷¹ Gaya, *op. cité*, p.92.

⁷⁷² Hay du Chastelet, Paul, *Politique militaire ou traité de la guerre*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes et de citations, Paris, Jombert, 1757, p.33.

⁷⁷³ Ibid., p.138.

l'ensemble du corps des officiers⁷⁷⁴. Il n'est donc pas surprenant de voir le comte de Bombelles dénoncer « ceux qui s'emporent par un excès de valeur mal placé ⁷⁷⁵»

2. Puysegur et les enjeux de la disposition des officiers au XVIIIe

Au XVIIIe siècle, la question du placement des officiers et sous-officiers est considérée de manière encore plus rigoureuse et précise. Elle prend même une tournure plus problématique, voire parfois polémique. Une première évolution est sensible dans les écrits d'officiers comme Langeais ou Lecoq Madeleine. Ce dernier rapporte une pratique observée dans le régiment d'Egmont, dans lequel il servit 12 ans durant. Il s'agit de « placer un jour de bataille quatre maréchaux des logis au premier rang de chaque escadron et leur substituer à la queue des compagnies quatre officiers subalternes des plus déterminés avec ordre de casser la tête au premier officier ou cavalier, s'il était possible qu'il y en eut, qui aurait eu la lâcheté de sortir de l'escadron sans être dangereusement blessé⁷⁷⁶ ». La nouveauté ici ne tient pas bien sûr à l'ordre de tuer les éventuels fuyards. Elle réside plutôt dans le fait de faire passer au premier rang des sous-officiers dont l'importance à l'arrière de l'escadron avait pourtant été soulignée au siècle précédent. Il s'agit sans doute plus que d'une simple pratique isolée, comme le montrent les réflexions de Langeais. « L'opinion dans laquelle je suis, affirme ce dernier, que la valeur d'un escadron consiste autant dans le nombre des officiers qui sont à sa tête, que dans celui des cavaliers qui le composent, m'oblige à croire qu'on doit le [l'escadron] fixer à quatre compagnies de 40 maîtres, donc 160, et de 12 officiers, auxquels joignant les huit brigadiers, réputés pour des cavaliers de choix, ils feront ensemble un rang très respectable de 20 officiers⁷⁷⁷».

Ces témoignages semblent souligner une tendance nouvelle, consistant à renforcer le front de l'escadron par l'adjonction d'officiers. Elle ne s'explique pas par le souci de permettre aux officiers de défendre leur honneur ou de briller individuellement. La principale raison motivant ce choix semble être d'abord la recherche de l'efficacité tactique. L'idée ancienne – qui n'avait jamais disparu – que les officiers constituent l'élite des combattants est ici poussée plus loin que jamais. Si ce sont les

⁷⁷⁴ Sur la question de la modification des valeurs militaires, du recul de la fureur et de l'instinct face à l'exigence d'obéissance et de maîtrise de soi, lire notamment H. Drévilion, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005, particulièrement chapitre VIII, « La culture du service »

⁷⁷⁵ Comte de Bombelles, *Mémoire sur le service journalier de l'infanterie*, 1718, 2 vol, vol.I, p.202. Cité par H. Drévilion, *op. cité*, p.331.

⁷⁷⁶ Lecoq Madeleine, *Le service ordinaire et journalier de la cavalerie en abrégé*, Paris, Delatour et Simon, 1720, p.160.

⁷⁷⁷ Langeais, *op. cité*, p.78-79.

officiers qui font « la valeur de l'escadron », alors on aura tout intérêt à les regrouper en première ligne, là où se décide le succès du choc. La raison pour laquelle cette pratique n'a pas été développée plus tôt est sans doute liée aux progrès de l'encadrement. La diminution de l'effectif de la compagnie s'est faite, nous l'avons vu, à peu près sans diminution concomitante du nombre des cadres. Le pied très faible auquel est arrivée la compagnie au début du XVIIIe permet donc de dégager certains officiers et de les rapprocher du front. Il n'est pas exclu également que les progrès aient été qualitatifs. Tout au long du XVIIIe siècle les fonctions des officiers et bas-officiers se sont affirmées. La conscience qu'ils avaient de leurs devoirs, quant à la discipline et à la cohésion de leur unité, s'est aussi renforcée. Ils ont ainsi pu jouer plus efficacement leur rôle et assurer un meilleur encadrement de l'escadron durant la charge. Il n'est donc plus besoin, par exemple, de fixer les lieutenants ou les maréchaux des logis à la queue de l'unité, on peut envisager de leur substituer des « officiers subalternes ».

L'œuvre de Puységur (rédigée dans les années 1730) rend mieux compte encore de la façon plus problématique dont on envisage désormais le sujet. Rigoureux, comme toujours, dans son approche, le maréchal analyse précisément le placement des officiers et les questions qu'il suscite. On comprend à la lecture que celles-ci sont de plus en plus nombreuses. Puységur rappelle tout d'abord qu'il n'y a guère d'uniformité en la matière, et que « chaque régiment fait comme il l'entend ⁷⁷⁸ ». La plupart du temps, les capitaines, lieutenants et cornettes sont à la tête et s'étendent sur tout le front de l'escadron. « La croupe de leurs chevaux se met entre les épaules des deux chevaux des deux cavaliers qui sont derrière eux, les deux cornettes qui portent les étendards sont dans les premiers rangs des cavaliers de leurs compagnies, quelques uns les mettent dans le second rang, les timbales dans le second rang et derrière le troisième sont les maréchaux des logis ». Si l'on excepte les maréchaux des logis, qui demeurent à l'arrière, cette description est assez proche des préconisations de Langeais et Lecoq Madeleine. Puységur ne se reconnaît pourtant pas totalement dans ces principes. L'idée de renforcer le front de l'escadron en y regroupant la plupart des officiers ne doit pas, selon lui, être poussée trop avant. « Il est constant, admet-il, que le premier rang est celui qui reçoit tout le choc, ainsi il le faut pourvoir d'officiers et de bons hommes ». Pour autant il serait dangereux de laisser les flancs et l'arrière de l'escadron sans un encadrement suffisant. « On a remarqué dans les actions, que quand un escadron en voit

⁷⁷⁸ Puységur, *op. cit.*, Livre I, p.117.

d'autres marcher pour l'attaquer, l'inquiétude commence par les cavaliers qui sont aux flancs des rangs, qui ne se tiennent pas fermes, mais vont et viennent au lieu de rester coller contre le rang ; que de plus les derniers rangs sont souvent ceux qui plient les premiers. De sorte que le premier rang n'étant pas serré et appuyé par le second, et le second par le troisième, il faut qu'ils succombent, quelque valeur qu'ils aient ; je conclus qu'il faut quelques officiers aux seconds et troisième rang ⁷⁷⁹».

L'auteur n'est pas officier de cavalerie, mais son analyse ne manque pas de réalisme et de pertinence. Elle est fondée sur la compréhension de ce qu'Alain Joxe nomme « la géométrie de la peur ». « L'avant, rappelle A. Joxe, est la direction périlleuse et l'arrière le lieu sûr où le repli est éventuellement prévu ». D'autre part, « la couverture de la droite et de la gauche, quel que soit l'étirement du front se pose finalement toujours à l'extrémité⁷⁸⁰ ». Il s'ensuit que l'arrière et les flancs constituent les points faibles de l'escadron. Le premier rang ne peut pas facilement tourner le dos. L'ennemi est en face et menace, les deux autres rangs derrière lui l'en empêchent. Les cavaliers de l'arrière et des flancs n'ont sans doute pas plus peur que leurs camarades du premier rang, mais ils sont plus tentés de céder à l'appréhension, car ils ont la possibilité de se détacher, de quitter plus facilement leur poste. On ne peut, selon Puysegur, augmenter la force combattante de l'escadron si cela se fait aux dépens de la conduite et du maintien de la cohésion. Un équilibre doit être trouvé. Il propose donc une répartition des officiers qui tienne compte de ces impératifs. Les lieutenants, par exemple, sont répartis dans l'escadron au lieu d'être regroupés à l'avant. Ceux des compagnies du centre seront placés « l'un au second rang de sa compagnie et l'autre au troisième de la sienne. Les deux autres fermeront le dernier rang⁷⁸¹ ». Seuls les capitaines, deux cornettes et deux maréchaux des logis combattront au premier rang.

Le maréchal souligne également d'autres problèmes. Le principe qui veut que les officiers soient rassemblés à l'avant de l'escadron pose en effet une nouvelle question. Faut-il les placer en avant du premier rang, comme cela se pratique généralement, ou les intégrer dans le premier rang avec les cavaliers ? Puysegur se distingue encore une fois sur ce sujet en choisissant la seconde option. « Il faut observer que le second rang d'un escadron ne peut combattre parce que le premier le couvre. Il s'ensuit pour cette raison que, quand les officiers se mettent à la tête du premier rang, ainsi qu'il est d'usage, n'ayant que la croupe du cheval entre les épaules des chevaux

⁷⁷⁹ Ibid., p.118.

⁷⁸⁰ Alain Joxe, *Voyage aux sources de la guerre*, Paris, PUF, 1991, p.290.

⁷⁸¹ Puysegur, *op. citée*, Livre I, p.118.

des deux cavaliers qui sont derrière eux, ils empêchent pareillement ces deux cavaliers de combattre, et s'il y a douze officiers à la tête, voilà 24 cavaliers du premier rang qui ne peuvent combattre avec leurs épées ou leurs sabres, étant hors de portée de pouvoir frapper⁷⁸² ». Il serait donc plus juste de les faire rentrer dans le premier rang au moment où l'on s'approche pour charger. Le front et la force de l'escadron en seront augmentés. De plus ces officiers « verront agir les cavaliers qui sont à leur droite et à leur gauche, les animeront et verront s'ils font leur devoir, ce qu'ils ne peuvent pas voir lorsqu'ils sont en avant du premier rang ».

Puységur critique enfin un autre usage, relatif celui-là à la disposition des compagnies. Nous avons vu que celles-ci se plaçaient dans l'escadron en fonction de l'ancienneté du capitaine. Dans un escadron à trois compagnies, la plus ancienne se met à droite, la seconde à gauche et la dernière au centre. Or, lorsqu'il faut combattre, le capitaine le plus ancien, qui est aussi le chef de l'escadron, vient se placer au centre. C'est là le poste du commandant, il est ainsi mieux à même d'observer la marche et de donner ses ordres. Le capitaine du centre le remplace alors à droite. Cependant les compagnies ne suivent pas leur capitaine, et conservent leur placement initial. Il s'ensuit que les cavaliers ne combattent pas avec l'homme qui les commande habituellement. Ils sont emmenés à la charge par un officier qui les connaît peu ou pas. La logique voudrait, suggère Puységur, que la compagnie suive son capitaine, ou du moins s'en rapproche. Ainsi, si le capitaine occupe le centre d'un escadron de trois compagnies, la sienne se placera au centre. S'il y a quatre compagnies, elle sera la seconde de la droite⁷⁸³.

3. Les polémiques de la seconde moitié du XVIIIe siècle

La divergence croissante des opinions au lendemain de la guerre de Succession d'Autriche.

Les questions soulevées par Puységur vont trouver des échos tout au long du siècle. Dans un premier temps le problème du placement des officiers devant l'escadron paraît avoir évolué dans un sens assez conforme aux vues du maréchal. L'usage suivi durant la guerre de Succession d'Autriche est en effet de les positionner dans le premier rang, et non plus en avant de celui-ci. Cependant, dès 1749, Drummond de Melfort met en évidence des difficultés que n'avait pas entrevues Puységur. Il nuance l'idée que le

⁷⁸² Ibid.

⁷⁸³ Ibid., p117.

regroupement des officiers dans le premier rang augmente sa force. Cela peut, au contraire, nuire à sa cohésion. « Je ne pense pas, explique-t-il, que la force d'un rang consiste dans le grand nombre des officiers, beaucoup de gens du métier sont dans l'opinion que plus il y en a plus il est impénétrable. Je crois au contraire que quoique l'officier soit naturellement plus brave que le cavalier, il est aussi par la différence de son éducation plus sensible au mal, et que dans la quantité il ne laisse pas de s'en trouver qui ne sauraient soutenir d'être pressés au point où sont quelque fois les cavaliers quand on leur demande de marcher serré⁷⁸⁴. »

Les officiers, ajoute encore Melfort, « sont moins faits pour frapper que les cavaliers et ne sauraient s'en acquitter aussi bien ayant assez d'affaire à contenir leur troupe⁷⁸⁵. » Il voudrait en conséquence les placer dans les deux premiers rangs, et non dans le seul premier. Cette dernière observation le rapproche de Puységur, dans le sens où l'on y perçoit la volonté d'un certain « rééquilibrage » entre les fonctions de combat et d'encadrement. Melfort est l'un des premiers officiers de cavalerie à remettre ainsi en cause la place de l'officier en tant que combattant d'élite. Il critique lui aussi l'usage de séparer les capitaines de leur compagnie lors des combats. « Est-il naturel qu'au moment de la charge les officiers passent de leur compagnie à d'autres qu'ils ne connaissent point ? [...] Ces officiers en quelque sorte étrangers à cette troupe ne sauraient lui inspirer la même confiance que ceux à la voix et au commandement desquels ils sont accoutumés. Cette confiance et l'attachement réciproque de la troupe à son chef et du chef à sa troupe est un préjugé décidé pour la sûreté et le succès des manœuvres ».

Durant les années 1750 la polémique devient particulièrement importante. Le principal débat semble à nouveau se porter sur la place des officiers dans ou hors du premier rang. Les officiers qui défendent la première option auprès du ministre mettent en avant les avantages qu'elle représente du point de vue de l'encadrement. Placé dans le rang, l'officier « est plus à portée de tirer partie de son autorité sur le cavalier. Il le voit de près et est plus en état de lui en imposer, de l'encourager, de le contenir et de le faire marcher⁷⁸⁶ ». Il sera aussi plus à même de répéter aux cavaliers autour de lui les ordres du commandant. A l'inverse, un rang d'officiers placé en avant constitue un cible pour

⁷⁸⁴ S.H.D./D.A.T., 1MR 1731 ; f°6, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par le comte Drummond de Melfort, Colonel au régiment d'Orléans, 1749.

⁷⁸⁵ Ibid.

⁷⁸⁶ S.H.D./D.A.T., 1MR1731 f°8, « Mémoire sur la cavalerie » par le Gal de Vault, 1750. Lire aussi f°9, « Examen des raisons qui peuvent ordonner que les escadrons de cavalerie combattent sur deux ou trois rangs », anonyme, 16 mai 1750.

l'ennemi. Etant d'effectif réduit ce rang serait aussi facilement bousculé, il se renverserait alors sur le premier rang de l'escadron et le mettrait en désordre.

Les partisans de la seconde solution arguent pour leur part des désordres que ne manqueraient pas de causer l'insertion des officiers au milieu des cavaliers. Boussanelle, reprenant l'observation de Melfort, affirme que « leur monture et leurs chaussures ne sont nullement propres à y rester et à y combattre ⁷⁸⁷ ». Pour preuve de la justesse de son raisonnement, il rappelle que lors des batailles de la guerre de Succession d'Autriche, la plupart des officiers sont sortis du rang pendant les charges, et que celles-ci furent presque partout fort heureuses. Le principal avantage du placement des officiers hors du premier rang tient en fait à leur rôle de modèle et d'exemple pour les cavaliers. L'officier est, pour Boussanelle, ce combattant d'élite, intrépide, qui, « méprisant les balles », apprend « à tout ce qui le suit à les mépriser ». « Un rang d'officiers libres et en avant portera le courage dans les cœurs les plus lâches ⁷⁸⁸ ». Quelque soit l'opinion défendue, on observe par contre un réel consensus sur le fait que les officiers ne doivent pas être tous placés devant. Il n'est donc plus question, comme l'évoquait Langeais, de rassembler sur le front de l'escadron tous les capitaines, lieutenants, cornettes et brigadiers.

La monarchie ne paraît pas avoir clairement tranché sur la question du placement des officiers hors ou dans le premier rang. L'ordonnance de 1755 préconise bien de constituer un petit rang d'officier (limité aux capitaines et lieutenants) devant l'escadron lorsqu'il s'agit de manœuvrer, mais elle ne dit rien de la configuration de combat ⁷⁸⁹. Quelques témoignages relatifs à la bataille de Rossbach (1757) laissent toutefois penser que l'opinion du ministère penchait effectivement du côté des partisans d'un « rang d'officiers libres et en avant ». Des lettres et mémoires de Castries et Caulaincourt, par exemple, montrent assez clairement que c'était l'ordre adopté lors de cette bataille ⁷⁹⁰. La cavalerie aurait ainsi rompu avec l'usage qui prévalait durant la guerre précédente. Un changement qui s'avéra d'ailleurs lourd de conséquence, si l'on en croit toujours ces deux officiers. La confrontation avec une cavalerie prussienne très manœuvrière, chargeant galop et recherchant systématiquement le choc, s'est avérée

⁷⁸⁷ S.H.D./D.A.T., 1MR1734, f°98 « Formation de l'escadron à la guerre comme à l'exercice proposé à M. le comte d'Argenson par le Sieur de Boussanelle, capitaine au régiment de cavalerie de Beauvillier », 1754.

⁷⁸⁸ Ibid.

⁷⁸⁹ Pierre Bonin, *op.cité*, p.241, 256.

⁷⁹⁰ Lettres au Marquis de Paulmy, secrétaire d'Etat à la guerre, citées par E. Desbrière et M. Sautai, *op.cité*, p.30-31, 34 ; S.H.D./D.A.T, 1MR 1727, f°16, « Observations par M. de Castries », 1757 (au lendemain de Rossbach).

meurtrière pour les officiers. Dans la brigade de Penthièvre, un seul des six commandants d'escadron est revenu du combat.

Les leçons de Rossbach

Caulaincourt et Castries sont convaincus de la nécessité de faire revenir les officiers dans le premier rang. La bataille, explique le premier, « m'a donné l'occasion de faire mon opinion qu'il serait indispensable que les officiers fussent dans le rang et que les capitaines des compagnies qui ferment l'escadron fussent aux deux ailes, aussi dans les mêmes rangs, pour pouvoir faire marcher les droites et les gauches lorsque le commandant l'ordonne⁷⁹¹ ». Le marquis de Paulmy, nouveau secrétaire d'Etat à la guerre, paraît abonder dans leur sens. « On convient, répond celui-ci au mémoire de Castries, que rien n'est si mauvais que de mettre les officiers hors du rang. On a fait dans le temps l'impossible pour déterminer le ministre à adopter un système contraire et toutes les raisons exposées ci-contre et encore plusieurs ont été présentées il y a plus de huit ans inutilement parce qu'on a écouté les cris de douleur de quelques capitaines qui, conduisant mal leurs troupes, ont eut les jambes serrées dans l'escadron⁷⁹²».

Les leçons de Rossbach l'emportèrent sans doute sur les « cris de douleur » de certains capitaines, et déterminèrent le ministère à changer l'usage. L'impact de cette bataille, et de la guerre de Sept Ans en général, fut d'autant plus fort que la cavalerie prussienne avait également évolué en ce sens. Warnery témoigne que, peu de temps avant la guerre, le roi lui-même avait reconnu la nécessité de placer les officiers dans le rang⁷⁹³. On n'en dispose donc que trois, tout au plus, devant le front de l'escadron. Les raisons invoquées sont les mêmes que celles mises en avant par les officiers français. Un rang d'officiers devant l'escadron empêche le premier rang des cavaliers de combattre correctement. On évite en outre, en les intégrant dans l'escadron, les pertes importantes causées par leur trop grande exposition ; « aussi, constate Warnery, en a-t-on perdu moins que lorsqu'ils étaient tous devant l'escadron ». Il insiste également, comme le faisait déjà avant lui Puységur, sur la nécessité de l'encadrement. Placer tous les officiers devant nuit à la conduite de l'escadron. « Il en faut en effet aux ailes, car là ils peuvent mieux voir, contenir les soldats et les tenir serrés, car ce sont ordinairement ceux des ailes qui commencent à se débander, ceux du centre ne le pouvant pas aussi

⁷⁹¹ Cité par E. Desbrière et M. Sautai, *op. cité*, p. 34.

⁷⁹² S.H.D./D.A.T, 1MR 1727, f°16, « Observations par M. de Castries », 1757. Antoine René de Paulmy d'Argenson fut brièvement secrétaire d'Etat à la guerre en 1757-1758, après la démission de son oncle.

⁷⁹³ Warnery, *op. cité*, p.28.

facilement. Il faut encore un officier derrière avec quelques bas-officiers de confiance, pour empêcher les soldats de rester en arrière ou de prendre la fuite ». Enfin, cette disposition leur donne la facilité de se porter où la nécessité l'exige, « pour fermer un vide serrer une file, former une petite réserve ; car au moment de donner le choc, le commandant de l'escadron et les officiers qui sont devant le front ne peuvent plus voir ce qui se passe derrière eux ⁷⁹⁴ ». Assurer la cohésion et l'ordre de l'escadron durant la marche d'approche est assurément une fonction essentielle, car « dès qu'on avance il n'est guère temps de redresser quelque chose ⁷⁹⁵ ».

Cette préoccupation est très significative de la façon dont Frédéric II envisage le rôle des officiers de sa cavalerie. Disposer les officiers devant le front de l'escadron conduit inmanquablement à les plonger dans la mêlée, ce que le roi ne peut admettre. Un telle option ramène en effet les officiers au niveau de simples cavaliers. Or leur fonction ne peut, selon Frédéric, être réduite à celle d'un combattant, fut-il d'élite. Leur rôle n'est pas de s'engager au cœur du combat, mais de s'assurer que l'escadron est conduit avec rigueur, de prévenir les fuites ou les écarts dans la marche ⁷⁹⁶. Ce point de vue se retrouve également en 1776 chez Drummond de Melfort, pour qui le principe est qu'il « se trouve partout des chefs auxquels les soldats doivent obéir ⁷⁹⁷ ». Il regrette d'ailleurs sur ce sujet la disposition établie par les règlements en France. Dans cette composition en effet, chaque compagnie est encadrée par deux officiers, il y en a donc dix au premier rang, aucun au second et en serre file. Cet ordre ne peut assurer un encadrement efficace. Comme il l'affirmait déjà en 1749, ce n'est pas le grand nombre des officiers dans le premier rang qui fait la force de l'escadron, mais leur juste répartition dans les deux rangs et à l'arrière. Il ne garderait donc que les capitaines au premier rang, le reste des officiers et les maréchaux des logis seraient répartis dans le second rang et à la queue de l'escadron ⁷⁹⁸.

Les préoccupations de Melfort étaient sans doute partagées par une partie de ses collègues inspecteurs généraux. Maizeroy, dont la Théorie de la guerre est basée sur l'ordonnance de 1777, témoigne en tout cas d'une évolution allant dans le sens de ses idées ⁷⁹⁹. Ces réflexions, en France, comme en Prusse, soulignent l'évolution de la

⁷⁹⁴ Ibid.

⁷⁹⁵ Ibid., p.50.

⁷⁹⁶ B. Nosworthy, *op. cité*, p177.

⁷⁹⁷ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.83.

⁷⁹⁸ Ibid., p.91.

⁷⁹⁹ Maizeroy, *op. cite*, p.179-180. On ne garde plus dans le premier rang que les capitaines et sous-lieutenants.

perception du rôle de l'officier au combat. Si elle n'est pas encore évidente pour tous, la primauté du cadre sur le combattant tend à s'affirmer de plus en plus clairement à la fin du XVIII^e siècle.

E. Au delà de l'escadron, régiment et brigade.

On ne peut bien sûr clore ce chapitre sans évoquer les structures qui englobent la compagnie et l'escadron : le régiment et la brigade. Nous n'en dirons toutefois que quelques mots. Le général Susane a su fort bien rappeler les difficultés auxquelles se heurta Richelieu lorsqu'il voulut enrégimenter la cavalerie française⁸⁰⁰. Le regroupement des compagnies en escadron, en 1634, n'était que la première étape de son projet. L'année suivante, au moment de l'entrée en guerre de la France, il ordonna la formation de douze régiments de cavalerie légère. Cette tentative échoua, et au bout de seulement sept mois le cardinal décida de casser tous les régiments. Il fallut attendre 1638 pour qu'il renouvelle sa tentative, cette fois avec succès. L'essentiel des problèmes était dû aux rebuffades des capitaines. L'échec initial de Richelieu témoigne ainsi de leur fort esprit d'indépendance, de leurs réticences à se plier à la discipline, à accepter le commandement du mestre de camp. Une fois les premiers obstacles surmontés, les régiments purent cependant se construire une forte identité et se doter d'un esprit de corps très affirmé, au moins dans les corps anciens ou prestigieux. Montbas souligne ainsi le fort sentiment d'appartenance qui soudait les officiers de Royal-cavalerie, à tel point que ce régiment était parfois appelé « la république ». Cela, ajoute-t-il, « donnait une grande émulation aux officiers et aussi aux cavaliers, et l'on pouvait assurer d'être bien suivi si l'on allait aux ennemis ⁸⁰¹».

Le régiment fut également doté d'un état-major. Celui-ci s'étoffait et s'organisa peu à peu. Au mestre de camp et au major, le plus ancien capitaine du régiment, vint bientôt s'ajouter le lieutenant-colonel, lui aussi propriétaire d'une compagnie. Les ordonnances de 1685 et 1686 réglèrent les fonctions des deux derniers. Elles établirent notamment qu'ils ne posséderaient plus de compagnie, ce qui en faisait des officiers d'état-major à part entière⁸⁰². Le major se voyait particulièrement chargé des détails de l'organisation du régiment (l'instruction par exemple), il devait en assurer l'ordre et la

⁸⁰⁰ Susane, *op. cité*, p.90-104.

⁸⁰¹ Montbas, vicomte de, *Au service du roi, mémoires inédites d'un officier de Louis XIV, le baron de Montbas*, Paris, Calmann-Lévy, 1926, p.55.

⁸⁰² Susane, *op.cité*, p.134.

police⁸⁰³. La nécessité d'une bonne administration du régiment et l'ampleur de la tâche dévolue au major firent qu'il se vit adjoindre, d'abord un, puis plusieurs subordonnés. A la fin de l'Ancien Régime, Maizeroy relève ainsi l'existence de deux aides majors et deux sous aides majors⁸⁰⁴. Tout officier d'état-major qu'ils fussent, ces hommes participaient également au combat. Lecoq Madeleine précise que le mestre de camp prenait le commandement du premier escadron, le lieutenant-colonel du second, le major et l'aide major se plaçaient respectivement à la droite du mestre de camp et du lieutenant-colonel⁸⁰⁵. La structure régimentaire n'avait cependant pas, sur le plan tactique, l'importance de l'escadron. Bien que les escadrons d'un même régiment combattissent côte à côte sous le même chef, l'unité d'action était limitée. Lorsque la charge était lancée, chaque escadron agissait de manière très autonome. « Un escadron, explique le baron de Bohan, est souvent dans le cas de combattre seul », et même dans une ligne « son action [...] est souvent indépendante⁸⁰⁶.»

La création du régiment marquait un net progrès dans l'organisation de la cavalerie. Elle ne suffisait cependant pas. Les grandes batailles, en effet, pouvaient rassembler de nombreux régiments, généralement regroupés en aile de part et d'autre de l'infanterie. La question du commandement et de la subordination, qui avait été réglée au niveau des capitaines, resurgissait alors au niveau des mestres de camp. L'absence d'une autorité supérieure, affirme Susane, « livrait les mestres de camp à toutes les conséquences de leurs rivalités⁸⁰⁷.» Il manquait donc un échelon dans la hiérarchie des structures tactiques. C'est à Turenne que l'on attribue la création de ce chaînon intermédiaire : la brigade. Dès le 8 juin 1657 selon Susane, le maréchal fit créer la charge de brigadier. Celle-ci donnait à certains mestres de camp le pouvoir de commander plusieurs régiments. « C'est la seule fois, ajoute-il, que la cavalerie, en fait d'organisation rationnelle, ait précédé l'infanterie⁸⁰⁸.» Le commandement de la brigade revenait au départ au plus ancien des mestres de camp, ou bien chacun l'exerçait à tour de rôle⁸⁰⁹. En 1667 on fixa définitivement le mode de désignation du brigadier. Ce grade

⁸⁰³ Ibid.p.135.

⁸⁰⁴ Maizeroy, *op. cité*, p.177.

⁸⁰⁵ Lecoq Madeleine, *op. cité*, p.157.

⁸⁰⁶ Bohan, baron de, *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé « L'Examen critique du militaire françois », suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821, p.259.

⁸⁰⁷ Susane, *op. cité*, p.111.

⁸⁰⁸ Ibid., p.112.

⁸⁰⁹ Jean Bérenger, *Turenne*, Paris, Fayard, 1987, p.377.

devint une charge octroyée par brevet du roi⁸¹⁰. La brigade regroupait généralement deux ou trois régiments, qui se trouvaient ainsi placés sous commandement unique. Sa création, écrit Susane, contribua beaucoup à établir l'ordre dans le service en campagne. Elle améliora aussi nettement l'articulation tactique de la cavalerie. Elle facilitait par exemple les déploiements et le maniement des ailes. Les ordres du commandement circulaient plus rapidement, ce qui augmentait la réactivité. Elle permettait également, pour les généraux les plus habiles, d'envisager des mouvements tactiques plus vastes et ambitieux.

CONCLUSION :

La fin de ce chapitre nous donne l'occasion de dresser rapidement les grandes lignes de l'évolution des structures organiques. On observe tout d'abord que la force des compagnies n'a cessé de diminuer, alors que leur encadrement s'est progressivement renforcé. Ces deux traits sont particulièrement visibles en France, où la politique de la monarchie et le système de la compagnie-ferme ont fortement pesé. Ces éléments expliquent en grande partie le nombre élevé et la petite taille des compagnies françaises. Ce phénomène a bien sûr eut des conséquences sur l'escadron, dont la force dépend du nombre et de l'effectif des compagnies. La faiblesse des ces dernières a ainsi conduit à augmenter leur nombre dans l'escadron.

La perception de la « juste proportion » de l'escadron, ensuite, a évolué depuis le milieu du XVIe siècle. Les escadrons de reîtres impressionnent par leurs dimensions (jusqu'à 20 rangs). Cependant les impératifs de vitesse et de manœuvrabilité vont, notamment en France, conduire assez vite à une diminution significative, particulièrement de la profondeur. On note d'ailleurs, non sans surprise, que l'achèvement de ce processus, au XVIIIe siècle, ramène les unités de cavalerie non loin de leur point de départ, à l'époque où les gendarmes chargeaient en haie.

Mais cette conclusion permet également de rappeler l'intérêt d'une telle analyse. Certes, comme le fait observer D. Chandler, l'étude de l'évolution de la force des compagnies, par exemple, révèle assez vite ses limites⁸¹¹. Il est en effet bien malaisé de vouloir en déterminer avec certitude les effectifs à un moment donné. Les pertes au combat, par maladie, les désertions ou les pratiques comme celle des « passe-volants » sont autant d'éléments qui font fluctuer la taille réelle d'une unité, parfois très loin du

⁸¹⁰ F. Chauviré, *Guillaume Le Blond et l'art de la guerre*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Pierre Bois, Université de Nantes, 1994, p.81.

⁸¹¹ D. Chandler, *op. citée*, p.47.

ped complet et « officiel ». Cette analyse cependant, pour « sèche » et précaire qu'elle soit, n'est pourtant pas dénuée d'intérêt.

Elle rappelle tout d'abord, encore une fois, l'écart qui peut exister entre le point de vue théorique et la réalité concrète de la guerre. Elle permet ensuite de mieux saisir certains aspects de cette réalité et d'en percevoir les conséquences au combat. Il n'est pas indifférent, par exemple, de savoir que l'on va affronter l'ennemi avec des compagnies réduites à la moitié de leur pied de guerre. Il en va de même pour l'évolution de la forme de l'escadron. Au-delà d'une querelle stérile, la question des rangs au XVIII^e siècle donne ainsi l'occasion de saisir des éléments essentiels pour la compréhension de la charge. Elle montre également qu'il pouvait exister des divergences sensibles sur un sujet aussi fondamental que le choc de cavalerie. De la même manière, le débat sur le placement des officiers révèle des différences considérables quant à la manière de concevoir leur rôle au combat.

Enfin, on ne doit pas non plus oublier que la mise en place de structures hiérarchisées et permanentes est un préalable indispensable pour pouvoir instruire et exercer efficacement les cavaliers. Or il s'agit là d'un point extrêmement important. En effet, alors que les cavaleries européennes tendent de plus en plus à s'organiser de façon uniforme, la qualité de l'instruction et de l'entraînement est un élément essentiel pour obtenir la supériorité sur le champ de bataille.

CHAPITRE IV : INSTRUCTION, EXERCICES ET MANOEUVRES

« Quels que soient le choix et les armes d'un soldat, ses exercices doivent être le principal objet de vos soins, sinon vous n'en tirerez aucun parti utile ⁸¹²». L'affirmation de Machiavel (XVI^e siècle) est significative de l'importance prise par l'instruction des hommes dans le nouvel art de la guerre. Le maniement de l'arquebuse, de la pique, l'art de coordonner le mouvement des deux au sein d'une même unité tactique ne peut être

⁸¹² Machiavel, *L'Art de la guerre*, in *Oeuvres complètes*, La Pléiade, Paris, Gallimard, 1952, p.766.

envisagé sans un niveau adéquat de formation et d'instruction. Les principales innovations dans ce domaine sont généralement attribuées aux Nassau (fin XVI^e début XVII^e siècle), mais cette préoccupation n'a pu que croître avec le temps⁸¹³. Rappelons en effet que le siècle des Lumières est aussi celui où l'on exige des soldats qu'ils accomplissent mécaniquement leurs manœuvres et gardent leur cohésion sous le feu de l'ennemi, un feu de plus en plus meurtrier.

Cependant la question de l'instruction paraît s'être principalement posée pour l'infanterie, la cavalerie semblant relativement délaissée. Le sujet est pourtant d'autant plus intéressant que le point de vue des hommes de guerre paraît avoir évolué au cours des siècles. Au XVII^e siècle Chamlay écrit ainsi dans ses mémoires que cinq ou six ans sont nécessaires pour faire un régiment d'infanterie, alors qu'il n'en faut qu'un seul pour faire un bon régiment de cavalerie⁸¹⁴. Au siècle suivant d'Authville affirme exactement le contraire : « s'il est une indispensable nécessité que toutes les troupes soient constamment exercées, on peut assurer que cette loi oblige plus essentiellement la cavalerie que l'infanterie ⁸¹⁵ ». Mais la question apparaît surtout essentielle de par le lien presque consubstantiel unissant la charge et l'instruction. Le nombre d'éléments intervenant dans le déroulement d'une charge de cavalerie implique en effet un degré d'instruction minimum sans lequel celle-ci est obligatoirement vouée à l'échec. Les cavaliers doivent maîtriser leurs montures, se servir de leurs armes, garder leur place au sein de l'unité, manœuvrer, tout en subissant le feu adverse. L'instruction est bien l'un des éléments capables de faire la différence sur le champ de bataille. Marlborough, Charles XII et surtout Frédéric II ne s'y sont pas trompés, ils lui ont accordé une place fondamentale dans leur pratique de la guerre.

Une des principales difficultés réside dans le fait que les règlements normalisant l'exercice et l'instruction de la cavalerie ne sont généralement pas antérieurs au XVIII^e siècle. Pour les périodes précédentes il faut donc se contenter le plus souvent des ouvrages théoriques. Or l'on sait que dans ce domaine comme dans bien d'autres il existe un écart parfois conséquent entre les écrits théoriques et la pratique du terrain⁸¹⁶.

⁸¹³ Maurice (1567-1625) et Guillaume-Louis (1560-1620) de Nassau, généraux et théoriciens, furent les véritables créateurs de l'armée des Provinces-Unies. Cf. W Mac Neil, *La recherche de la puissance*, Economica, Paris, 1992, p.147-149. Cornelis Schulten nuance toutefois la dimension réellement novatrice des réformes de Maurice d'Orange. « Une nouvelle approche de Maurice de Nassau », *Mélanges André Corvisier. Le soldat, la stratégie, la mort*, Paris, Economica, 1989, p. 42-53.

⁸¹⁴ Cité par J. Bérenger, *Turenne*, Paris, Fayard, 1987, p.383-384. Jules Louis Bolé, marquis de Chamlay (1650-1719) fut le chef d'état-major de Louis XIV à partir de 1675.

⁸¹⁵ D'Authville, *Essai sur la cavalerie tant ancienne que moderne*, Paris, Jombert, 1756, p.231.

⁸¹⁶ David Parrott souligne ainsi que les ouvrages théoriques de la première moitié du XVII^e, souvent très inspirés par l'école hollandaise, n'ont sans doute eut qu'une influence marginale sur la formation des

C'est là d'ailleurs un thème qui apparaîtra de manière récurrente dans cette étude : la perception, plus ou moins aiguë selon les époques, d'une distorsion entre les objectifs de l'instruction et les besoins réels des combattants. Ce n'est que lorsque les officiers et les théoriciens prennent conscience de cet écart que la réflexion peut progresser, et modifier la pratique s'ils sont entendus par l'autorité militaire. Il nous faudra donc déterminer la place occupée par l'instruction au cours de ces trois siècles dans la réflexion comme dans la pratique ; en tenant compte du rapport problématique qui s'établit parfois entre ces deux plans. Tenter de préciser également quels étaient les principes qui la régissaient, les objectifs qui la sous-tendaient, les résultats obtenus.

Pour cela notre réflexion suivra la voie tracée par Wallhausen, directeur de l'école de Siegen depuis sa création en 1616 à l'initiative de Jean de Nassau jusqu'à sa fermeture en 1623. Il distingue deux catégories de moyens pour bien conduire la cavalerie : les moyens particuliers et les moyens communs. « Les moyens particuliers sont adresse, institution et science de chacun chevalier ou membre du corps en son particulier. Les moyens communs sont les compagnies bien armées, bien disciplinées et bien gouvernée, qui s'étendent sur tous régiments et escadrons du corps entier ⁸¹⁷ ». Nous envisagerons donc dans un premier temps l'instruction individuelle du cavalier, en insistant particulièrement sur le problème de l'instruction équestre. Il sera ensuite nécessaire d'élargir l'analyse au niveau collectif, à l'échelle de la compagnie, de l'escadron et au delà. Cette seconde partie sera centrée sur la question de l'entraînement aux évolutions et à la charge proprement dite.

I. L'INSTRUCTION INDIVIDUELLE.

A. Existe-t-il une équitation militaire ?

La question était posée par Hervé Drévilion à propos de Pluvinel⁸¹⁸. Il peut paraître pertinent de commencer l'étude de l'instruction en élargissant cette interrogation à l'ensemble de notre période. Une équitation à vocation spécifiquement

soldats telle qu'elle se pratiquait réellement dans les unités d'infanterie. Et cela « en dépit des affirmations souvent réitérées selon lesquelles ces manuels auraient été utilisés pour l'entraînement des recrues françaises ». *Richelieu's army. War, government and society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p.38-42.

⁸¹⁷ *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.44.

⁸¹⁸ Hervé Drévilion, « Existe-t-il un art équestre de la guerre à l'époque de Pluvinel ? », communication présentée au colloque *L'art équestre à l'époque de Pluvinel*, en cours de publication.

militaire pourrait être comprise comme une façon de monter à cheval, et surtout une façon d'enseigner comment monter, qui se fixerait comme horizon l'utilisation du cheval par des soldats dans le cadre des campagnes et des combats. C'est à dire en tenant compte de manière impérative des contraintes et des spécificités inhérentes à ce type d'emploi, délaissant les airs et figures inutiles à la guerre. Envisager l'existence d'une telle conception de l'art équestre permettrait de mieux appréhender les principes qui sous-tendent la formation des cavaliers, et les difficultés auxquelles elle peut se heurter.

Poser la question de l'équitation militaire c'est bien-sûr tenter de définir le rapport entre celle-ci et l'équitation dite « académique », symbolisée par la « haute école » de Versailles. Le problème se pose dès la naissance de l'équitation moderne, « l'art de la cavalerie⁸¹⁹ ». Les avis divergent par exemple pour déterminer laquelle des deux est née de l'autre. Certains auteurs comme Marcel Dugué Mac Carthy pensent que la science équestre qui s'est développée en Italie au XVIe siècle trouve d'abord son origine dans des préoccupations guerrières. « A l'origine, ces airs de manège avaient pour objet d'obtenir du cheval de guerre une soumission parfaite et une très grande maniabilité⁸²⁰ ». D'autres, comme Nicole de Blomac, envisagent plutôt une dynamique inverse, dans laquelle l'équitation militaire serait considérée « comme une variante et une émanation de l'équitation pratiquée à la cour⁸²¹ ». Jean-Pierre Digeard quant à lui se distingue de ces deux points de vues et affirme que ces deux pratiques de l'équitation ont des finalités trop différentes pour pouvoir être liées : « Il y a plus qu'un antagonisme, une sorte d'incompatibilité⁸²² ». Cette incompatibilité se manifesterait par des cycles opposés, l'une prospérant pendant que l'autre décline et inversement.

1. Du XVIe au milieu du XVIIIe siècle, un art équestre relativement ignorant des réalités militaires

⁸¹⁹ Le terme d'équitation ne sera employé dans son acception actuelle qu'à partir du milieu du XVIIIe siècle. Cette évolution sémantique est d'ailleurs significative d'un changement dans la finalité et la nature même de la discipline, « l'élargissement d'un « art » reconnu vers une « science » nouvellement définie et accessible à tous ». Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Paris, Belin, 2004, p.184.

⁸²⁰ Marcel Dugué Mac Carthy, *La cavalerie française et son harnachement*, Maloigne, 1984, p.103.

⁸²¹ Nicole de Blomac, « Equitation de cour, équitation de guerre », *Les écuries royales du XVIe au XVIIIe*, sous la direction de Daniel Roche, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998, p.203. C'est aussi l'avis de Frédéric Magnin, *Mottin de la Balme, cavaliers des Deux Mondes et de la liberté*, Paris, L'Harmattan, 2005, p.169.

⁸²² Digeard, Jean-Pierre, « Equitation militaire et équitation académique : histoire et enseignements d'un antagonisme pluriséculaire », *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, sous la direction de Daniel Roche, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002, p.100.

Au delà de ce débat, il apparaît assez clairement que les traités d'équitation français de la fin du XVI^e siècle font peu de place aux préoccupations spécifiquement militaires. De La Broue (1530 ?-1610 ?) est l'héritier du célèbre Pignatelli de Naples, il se vante lui-même d'être le premier Français à écrire sur l'art de la cavalerie⁸²³. Il consacre quelques passages de son livre à l'aspect militaire du sujet, notamment dans le cadre du choix du cheval de guerre. Ce relatif intérêt peut s'expliquer par la carrière de La Broue, qui fut lui-même homme de guerre, il n'en reste pas moins très secondaire. Son adresse au lecteur laisse de toute façon nettement deviner que ce n'est pas là son propos. Il apparaît très clairement que son ouvrage n'est pas destiné à l'enseignement ou à l'exercice des troupes et de leurs chevaux. Les animaux et ceux qui les montent appartiennent bien évidemment à l'aristocratie. Il ne cherche pas non plus particulièrement à faire œuvre didactique à l'intention des gentilshommes qui se destinent à la guerre, mais aborde cette question parce que la guerre est l'une des activités qui occupent le gentilhomme à cheval. On y trouvera donc pas d'exercices ou d'airs spécifiquement propres à la guerre mais des chapitres qui permettront au « chevalier » d'améliorer certaines des capacités du cheval qui lui seront spécialement utiles au combat, ou bien de supprimer différents défauts qui pourraient s'avérer fort périlleux dans cette circonstance.

Pluvinel (1555-1620), lui-même élève de Pignatelli et écuyer du jeune Louis XIII, développe ensuite considérablement l'art équestre et pose les bases de l'école française⁸²⁴. Tout son savoir et son art furent recueillis dans *L'instruction du roy, en l'exercice de monter à cheval*⁸²⁵. Son ambition était alors de « réduire l'art équestre à un ensemble de pratiques rationnelles exposées de façon méthodique⁸²⁶ ». Pour autant la science développée par Pluvinel s'avérait d'une utilité très limitée sur le champ de bataille. La réflexion et la pratique de l'auteur s'inscrivent tout à fait dans le cadre d'une économie du paraître qui impose au gentilhomme à la cour comme au manège, de se soumettre à des règles de représentation et de contrôle de soi. Les considérations esthétiques sont celles qui priment le plus souvent sur le fond. Le maître attend d'abord

⁸²³ Salomon de La Broue, *Le Cavalerie français*, Paris, C. du Mesnil, 1646 (1^{ère} éd. en 1593-1594), p.2.

⁸²⁴ M. Henriquet, A. Prévost, *L'équitation un art, une passion*, Paris, Seuil, 1972, p.46-47.

⁸²⁵ Pluvinel, Antoine de, *L'instruction du roy, en l'exercice de monter à cheval*, Amsterdam, Schipper, 1666 (1^{ère} édition 1625). Pluvinel avait confié le manuscrit à son ami et élève, Menou de Chernizay, qui en assura la publication en 1625. L'ouvrage intitulé *Manège royal*(1623) est un texte incomplet publié à l'insu de Menou. M. Henriquet, A. Prévost, *op. cité*, p.46-47.

⁸²⁶ H. Drévilion, « Existe-t-il un art équestre de la guerre à l'époque de Pluvinel ? », *op. cité* p.15.

de son élève qu'il soit « bel homme de cheval »⁸²⁷. Comme l'observe Hervé Drévuillon, « l'intention de Pluvinel n'est pas de délivrer un savoir directement applicable sur les champs de bataille où l'art de la capriole comme beaucoup d'autres techniques de l'art équestre n'ont guère leur place ». Son enseignement se conçoit avant tout comme « une propédeutique à la guerre »⁸²⁸. Le cavalier va acquérir des techniques et une maîtrise dont-il pourra tirer partie à la guerre, mais il n'apprendra pas une méthode particulière de combat. Pluvinel développe donc un art équestre utile à la guerre plus qu'un art équestre de la guerre, proprement militaire. Son élève, René de Menou, ne présentera pas un point de vue différent⁸²⁹.

« L'équitation militaire se ressentit de ces principes, affirme le capitaine Choppin⁸³⁰ ». Certains capitaines en tout cas ne semblaient pas trouver à leur goût cette passion pour les courbettes, mezzairs, ballottades et autres caprioles. L'équitation mise au point par les premiers grands écuyers français n'avait ainsi visiblement pas l'heur de plaire à Tavannes. « Les courbettes relevées renversent les chevaux aux charges, leur égarent les bouches. L'art d'écuyer comme les autres pipe les hommes ; un écolier et un cheval se peuvent dresser en trois mois pour la guerre, le reste est superflu, si ce n'est pour les cavaliers combattant à cheval en duel »⁸³¹. Cette franche critique montre clairement que l'antagonisme entre les officiers et les écuyers ne date pas du XVIIIe siècle. Pourtant aucun officier ne proposera d'approche méthodique de l'équitation militaire. Durant tout le XVIIIe siècle l'art équestre de la guerre échappera à la réflexion raisonnée. D'autant que les hommes de l'art ne s'écartaient décidément pas des principes de l'équitation d'apparat. En 1658 le sieur Delcampe, écuyer de la Grande écurie, fit paraître *L'art de monter à cheval*, significatif de l'importance que l'on accordait alors au dressage du cheval en vue de cette équitation de parade, dont les principes étaient donnés dans les manèges et où toute l'attention était portée sur les passades de la main à la main, les pirouettes, les demi voltes à quatre temps, croupades...⁸³².

⁸²⁷ Il y a « bien plus de plaisir, affirme-t-il, à voir un bel homme de cheval ignorant en la science qu'un très savant de mauvaise grâce ». Pluvinel, *op. cité*, p. 7.

⁸²⁸ H. Drévuillon, « Existe-t-il un art équestre de la guerre à l'époque de Pluvinel ? », *op. cité* p.15.

⁸²⁹ Menou de Chernizay, René (chevalier de, 1578-1651), *La pratique du cavalier ou l'exercice de monter à cheval*, Paris, Loyson, 1656 (1^{ère} édition 1616).

⁸³⁰ Choppin, capitaine H., *L'équitation militaire au XVIIIe, l'enseignement du lieutenant colonel D'Auvergne*, Berger-Levrault, Paris, 1902, p.5.

⁸³¹ Tavannes, *op. cité* p.194.

⁸³² Choppin, *op. cité*, p.7. *L'art de monter à cheval*, par le sieur Delcampe, Paris, J. le Gras, 1658, réédité jusqu'en 1691.

Selon Choppin les prémices d'une évolution se firent sentir à l'orée du XVIII^e siècle, en parallèle avec l'engouement nouveau pour la chasse à courre, que l'on commença à préférer aux tranquilles parades du manège. « Ce fut une époque de transition qui amena, dans l'art de monter à cheval, une sorte de conflit que l'on peut considérer comme précurseur de la lutte qui opposera plus tard les partisans des allures cadencées de la haute école et les fanatiques de l'équitation du dehors⁸³³ ».

Il semble effectivement possible de déceler une inflexion dans le discours des maîtres de l'art équestre. La Guérinière, sans doute le plus grand écuyer du XVIII^e siècle, semble éprouver le besoin de légitimer l'équitation de la haute école aux yeux des militaires⁸³⁴. « L'art de la guerre et l'art de la cavalerie, affirme-t-il, se doivent réciproquement de grands avantages⁸³⁵ ». La question des voltes est pour lui une occasion particulière d'expliquer ce lien consubstantiel. « Les anciens écuyers inventèrent les voltes pour rendre leurs chevaux plus adroits dans les combats d'épées et de pistole.⁸³⁶ ». Cependant au travers des voltes et des autres airs de manège il apparaît, comme le remarque Frédéric Magnin, que l'équitation militaire développée par La Guérinière renvoie davantage au combat singulier, à l'équitation à la *jineta*, qu'aux véritables charges de cavalerie⁸³⁷. Il forme des individus, des gentilshommes, nullement des cavaliers appelés à évoluer en escadron. Même s'il admet la nécessité d'une équitation d'extérieure pour former le cheval de guerre, il n'en représente pas moins la quintessence de la haute école et de l'équitation du paraître, enseignée à Versailles et dans les académies. Cette équitation est le reflet des valeurs et des représentations attachées au cheval en tant qu'élément symbolique et presque consubstantiel de l'aristocratie. Le jeune noble doit savoir le monter. L'acquisition de l'art équestre est censée en faire « un cavalier et un courtisan, lui donner accès à une carrière militaire ou administrative flatteuse⁸³⁸ ». Comme chez Pluvinel, l'homme à cheval doit être beau⁸³⁹.

⁸³³ Ibid., p.8.

⁸³⁴ « Si l'art de l'équitation s'est développé en France à la suite des guerres d'Italie, c'est avec la Guérinière que semble prendre naissance une véritable théorisation de l'équitation. » Patrice Franchet D'Esperey, « La Guérinière, héritier ou précurseur ? », *François Robichon de la Guérinière, Ecuyer du roi et d'aujourd'hui*, Colloque du 14 juillet 2000 à l'École Nationale d'Équitation, sous la direction de Patrice Franchet D'Esperey, Paris, Belin, 2000, p.147.

⁸³⁵ François Robichon de la Guérinière *Ecole de cavalerie. Contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval*, Paris, Jacques Collombat, 1733, réédition en fac-similé, Belin, 2000, p.150.

⁸³⁶ La Guérinière, *op. cité* p.129.

⁸³⁷ Frédéric Magnin, *op. cité*, p.171. L'équitation à la *jineta* (« à la génète ») est une équitation de combat individuel élaborée en Espagne au cours de la reconquête sur les Arabes. Le génétaire, protégé par une armure légère, pratiquait des attaques toutes de rapidité et de maniabilité. Patrice Franchet D'Esperey, *op. cité*, p.147.

⁸³⁸ Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cité*, p.178.

La position de Gaspard de Saunier est plus claire et ses critiques sont beaucoup plus directes. Cet écuyer d'académie a une véritable expérience des combats de cavalerie. Celle-ci l'autorise à bousculer avec ironie les préjugés des « nourrissons de Mars », ces jeunes nobles « à qui l'expérience n'a pas encore ouvert les yeux ; tous remplis des grandes apparences du manège [...] ils s'imaginent que les airs les plus relevés sont les meilleurs pour combattre, [...] que ce qui saisit l'admiration du peuple dans un temps de parade, saisit également l'ennemi dans la mêlée d'une action. Mais leur erreur est grande, et leur prévention ne peut paraître que très ridicule dans l'esprit des guerriers mêmes et de ceux qui ont [...]traversé mille fois les écueils de la mort ⁸⁴⁰». Cependant Saunier, écuyer atypique, jouit d'un rayonnement moindre que celui de la Guérinière et son principal ouvrage, *L'art de la cavalerie*, ne sera publié que six ans après sa mort en 1756.

2. La difficile affirmation de l'équitation militaire, ou « sans équitation on n'a pas de cavalerie, avec trop d'équitation on n'en a pas davantage »⁸⁴¹

Les tentatives de La Guérinière pour établir un lien entre l'équitation de cour et l'équitation militaire ne semblent pas avoir obtenu de réels échos chez les officiers. Selon Choppin les principes de l'école de Versailles soulevaient une vive opposition dans l'armée. Celle-ci paraît s'être accrue avec la guerre de Succession d'Autriche. De plus en plus de militaires ont conscience du fossé qui sépare l'équitation de la haute école des réalités de la guerre. Les conséquences sur la formation des officiers notamment leur paraissent désastreuses. Drummond de Melfort, qui bénéficia des préceptes du maréchal de Saxe fut l'un des premiers à remettre directement en cause « l'équitation d'écuyer ⁸⁴²». Le ministère commença également à s'intéresser à la question de la formation équestre des cavaliers, mais l'on sait que les remarques de Melfort sur les outrances de la haute-école ne furent pas prises en compte ⁸⁴³. Pas plus

⁸³⁹ « Tout semble viser à la grâce, y être sacrifié, et avoir en vue une équitation de représentation, une équitation de cour ». Général L'Hotte, *Un officier de cavalerie*, Paris, Plon-Nourrit, 1906 (3^{ème} éd., reprints Lavauzelle), Tome 2, p.263.

⁸⁴⁰ Gaspard de Saunier, *L'art de la cavalerie*, Paris, Jombert, 1756, p.137-138.

⁸⁴¹ S.H.D., 1MR 1732 , f°91, « Observations sur l'état dans lequel j'ai trouvé l'instruction de quelques régiments de cavalerie dans les cantonnements d'Alsace et de Metz ainsi que dans les quartiers où j'ai été les voir », par le marquis de Castries, 1771.

⁸⁴² S.H.D., 1MR 1731, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par Drummond de Melfort, 1749.

⁸⁴³ E. Desbrières et M. Sautai soulignent « le peu de cas qu'on avait fait des doctrines cavalières de Drummond de Melfort, que la routine et l'inertie des plus hautes personnalités militaires avaient arrêté dans ses remarquables tentatives ». *La cavalerie de 1740 à 1789*. Berger-Levrault, Paris, 1906, p.22.

d'ailleurs que les travaux de Moustier⁸⁴⁴. Après la guerre de Sept Ans et la confrontation avec la cavalerie prussienne, dotée d'un niveau d'instruction inégalé jusqu'alors, les hautes autorités décident d'accroître considérablement l'effort d'instruction de la cavalerie. On créa ainsi en 1764 cinq écoles militaires d'équitation établies à Douai, Metz, Besançon, la Flèche et Cambrai⁸⁴⁵. La question de l'équitation de cour n'était cependant pas réglée pour autant. En effet nombre des écuyers instructeurs de ces écoles avaient été eux-mêmes formés à la haute école, son influence se perpétuait donc à travers eux dans la formation de la cavalerie. D'autre part les chefs militaires connaissaient des difficultés « à formuler et à imposer les principes d'une équitation proprement militaire⁸⁴⁶ ».

C'est en fait de l'œuvre d'Auvergne, à la tête du manège de l'Ecole militaire depuis 1756, que viendront les progrès décisifs. Il est généralement considéré comme le véritable fondateur de l'équitation militaire française⁸⁴⁷. D'Auvergne connaît le type d'homme qui fait le cavalier français, peu habitué au cheval. D'autre part il pense que la cavalerie française est faite pour combattre en masse⁸⁴⁸. Partant de là l'instruction doit donc se limiter à ce qui est réellement utile à l'homme et au cheval. « Je ne veux jamais que ma science s'étende plus loin que pour former des hommes et des chevaux pour l'escadron. Je fais fort peu de cas de tout ce brillant de manège qui ne sert à rien ⁸⁴⁹». On peut ainsi dire qu'avant d'Auvergne il n'existait pas d'équitation militaire à proprement parler. Les abus de l'équitation de cour étaient depuis longtemps dénoncés mais aucun officier ou écuyer n'avait encore proposé d'approche systématique en vue de définir concrètement la spécificité d'une équitation à vocation militaire. Il fut sans doute le premier à véritablement la théoriser. « C'est lui qui a dépouillé l'équitation des dernières superfluités qu'elle présentait encore, pour la renfermer dans les seuls besoins des troupes à cheval ⁸⁵⁰».

⁸⁴⁴ Le marquis de Moustier rédigea vers 1750 une *Instruction pour le Régiment de cavalerie de Moustier*, à l'intention des nouvelles recrues de son régiment. Nicole de Blomac, *op. cité*, p.191.

⁸⁴⁵ Décision qui faisait suite il est vrai à la création de l'école des Cheval-légers de la Garde en 1744 et à celle du manège de l'Ecole royale militaire en 1751.

⁸⁴⁶ Nicole de Blomac, « Equitation de cour- Equitation de guerre », *Les écuries royales(XVIIe-XVIIIe siècle)*, sous la direction de D. Roche, Paris, 1998, p.205.

⁸⁴⁷ L'Hotte, *op. cité*, Tome 2, p. 307. Nicole de Blomac souligne toutefois qu'il importe de ne pas oublier « le travail de théorisation fait en commun et enrichi des expériences croisées » des officiers issus des Cheval-légers, des Mousquetaires ou des Gendarmes rouges de Luneville ». *Op. cité*, p.197.

⁸⁴⁸ S.H.D, 1MR1732, f°89, « Observation sur l'équitation », par M. D'Auvergne, février 1769.

⁸⁴⁹ « Plan que l'on se propose de suivre dans l'exercice de la cavalerie pratiqué à l'Ecole militaire ». Cité par Choppin, *op. cité*, p.44.

⁸⁵⁰ L'Hotte, *op. cité*, Tome 2, p.306.

Les idées d’Auvergne ne s’imposèrent cependant pas immédiatement. D’abord parce que ses réflexions, bien que très approfondies, demeurèrent à l’état de manuscrit. Cela ne pouvait que constituer un frein à la diffusion de ses principes⁸⁵¹. Ensuite, nous l’avons souligné, parce que l’équitation enseignée dans les différentes écoles militaires ne se démarqua que très rarement ou très progressivement de l’enseignement académique, resté sous la haute autorité du prince de Lambesc, grand écuyer de France⁸⁵². Enfin et surtout, phénomène qui amplifia le précédent, par l’impossibilité d’imposer l’uniformité des principes fondamentaux de l’équitation à toute la cavalerie. Le ministère ne parvenant pas à la fixer la diversité des opinions était encore la seule règle.

Voyer d’Argenson le soulignait en 1764 : « Les opinions, les faux principes, les systèmes sur l’équitation varient comme les têtes et l’amour propre de ceux qui les enfantent ou les pratiquent ⁸⁵³ ». La création des cinq écoles, les « cinq sectes ⁸⁵⁴ », ne pouvait qu’aggraver les choses. D’Auvergne lui-même observait en 1775 qu’il y avait pas d’uniformité dans ces écoles et que l’on y avait exigé beaucoup de choses inutiles, comme si l’on avait voulu former des écuyers plutôt que des hommes de guerre⁸⁵⁵. La principale conséquence de ce manque d’uniformité était la fluctuation des principes d’instruction d’un extrême à l’autre. Le dilemme dans lequel se trouvait alors la cavalerie fut fort bien résumé par le marquis de Castries : « La partie la plus saine de la cavalerie est convaincue que sans équitation on n’a pas de cavalerie et qu’avec trop d’équitation on n’en a pas davantage ⁸⁵⁶ ». Toute la difficulté résidait donc dans la

⁸⁵¹ Le baron de Bohan répondait en 1785 à la question de savoir pourquoi l’on ne trouvait pas de bons livres sur l’équitation. « Pourquoi n’a-t-on pas de bons livres sur l’équitation, n’est-ce pas étonnant ? Non cela n’est pas plus étonnant que de ne pas avoir de bons livres sur les détails militaires. Quelqu’un avant moi en a donné la raison : Ceux qui vont aux casernes n’écrivent pas et ceux qui écrivent ne vont pas aux casernes. Je vous dirais aussi que vous n’avez points de bons livres sur l’équitation parce qu’un écuyer n’est pas un écrivain et qu’un écrivain n’est pas un écuyer ». S.H.D., 1MR 1732, « Opinion de M. de Bohan sur l’instruction des manèges pour la cavalerie », 1785.

⁸⁵² Frédéric Magnin, *op. cité*, p.168.

⁸⁵³ Cité par Nicole de Blomac, *op. cité*, p.190.

⁸⁵⁴ *Ibid.*, p.193. Voyer d’Argenson s’interroge sur ce qu’il est résulté « des cinq sectes, cinq schismes différents qui ont coûté plusieurs millions à l’Etat [...] sans laisser même l’apparence d’obtenir jamais d’uniformité sur l’équitation ».

⁸⁵⁵ S.H.D., 1MR 1732 , f° 94, « Mémoire sur la nécessité d’établir une seule école générale d’équitation », par d’Auvergne, 1775.

⁸⁵⁶ S.H.D., 1MR 1732 , f°91, « Observations sur l’état dans lequel j’ai trouvé l’instruction de quelques régiments de cavalerie dans les cantonnements d’Alsace et de

nécessité de trouver un juste équilibre entre le trop peu, vision excessivement simpliste des besoins de la cavalerie qui condamnerait celle-ci à l'indigence équestre, et le trop, marqué par l'influence de l'équitation de cour, encore sensible dans certaines écoles et régiments.

Cette dernière tendance se trouvait entretenue par la volonté générale, mais un peu confuse, manifestée depuis la guerre de Sept Ans d'augmenter à tout prix le niveau d'équitation. Elle paraît particulièrement poser problème. On peut en effet encore voir, en plus de d'Auvergne, de nombreux officiers s'irriter des outrances d'instructeurs important dans les manèges des exercices aussi compliqués que superflus. Mottin de la Balme est l'un des plus critiques. Il fustige La Guérinière, « qui ne connaît la guerre que par des récits plus ou moins exacts⁸⁵⁷ ». Il déplore en outre « l'enthousiasme qui nous a porté depuis la dernière paix avec si peu de modération à estrapasser les chevaux et à excéder les cavaliers par un travail continu pendant la journée et souvent même aux flambeaux dans les manèges qui ont été édifiés à cet effet⁸⁵⁸ ». Drummond de Melfort sent lui aussi la nécessité de rappeler que l'on ne doit pas pousser trop loin l'équitation militaire. On ne doit pas « chercher à embrasser tous les détails de l'art de monter à cheval, mais ne regarder comme utile à la cavalerie que ce qui se réduit à l'indispensable ». Il faut que le cavalier « sache ce qu'il a à savoir et rien de plus⁸⁵⁹ ». En 1781 encore le baron de Bohan, élève de d'Auvergne, jugeait l'instruction « fautive et minutieuse⁸⁶⁰ ». Ainsi malgré les travaux de d'Auvergne et ses élèves (Bohan [1754-1804], Boisdeffre [1747-1827], Chabannes [1754-1835]), malgré les réflexions d'officiers expérimentés allant dans le même sens, les principes élémentaires de l'instruction équestre de la cavalerie n'étaient toujours pas fixés à la veille de la Révolution. Même battue en brèche l'équitation académique le disputait encore aux tenants de l'équitation militaire. Celle-ci ne l'emporta définitivement qu'en 1825 avec la réorganisation de l'école de Saumur par le général Oudinot⁸⁶¹.

Metz ainsi que dans les quartiers où j'ai été les voir », par le marquis de Castries, 1771.

⁸⁵⁷ Mottin de la Balme, *Essai sur l'équitation, ou principes raisonnés sur l'art de monter et de dresser les chevaux*, Amsterdam et Paris, Jombert et Ruault, 1773, p.331-332

⁸⁵⁸ *Ibid.*, p.xxxix..

⁸⁵⁹ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.6.

⁸⁶⁰ Bohan, François-Philippe Loubat, baron de, *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé L'Examen critique du militaire françois (1781), suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821, p.251.

⁸⁶¹ J.P. Digeard, *op. cité*, p.97 et 102.

3. « De la « belle posture » à la bonne position »

S'il est bien une question particulièrement révélatrice de la manière dont s'est construite l'équitation militaire c'est assurément celle de la position du cavalier. On y voit en effet très nettement la problématique glisser d'une perspective esthétisante vers des préoccupations beaucoup plus utilitaristes, centrées sur des questions techniques propres à la cavalerie.

La manière dont le cavalier doit se tenir à cheval constitue bien sûr l'une des bases de l'instruction équestre. Les premiers ouvrages d'art équestre ne pouvaient donc négliger cet enseignement fondamental. Pluvinel y consacre un passage fort détaillé, tout à fait significatif de l'équitation de paraître qui se développe alors. En représentation sous le regard de ses pairs et de la cour, le cavalier se doit d'être gai, « car c'est une des parties très requises aux chevaliers d'avoir la face riante, en regardant quelquefois la compagnie, sans guère la tourner ni ça ni là afin que cette gaîté fasse connaître qu'il n'est point embarrassé par ce qu'il fait ⁸⁶²». Les écrits de La Guérinière, un siècle plus tard consacrent cette vision codifiée et civilisatrice de l'art de la cavalerie. C'est la grâce qui caractérise d'abord selon lui la « belle posture ». Cette grâce, faite « d'un air d'aisance et de liberté⁸⁶³ » est difficilement réductible à des considérations scientifiques. Autant les termes employés pour évoquer la morphologie du cheval et les allures renvoient à des notions précises, autant l'auteur reste ici dans le domaine de l'impression, du tact⁸⁶⁴. Il s'agit avant tout par cette tenue à cheval « d'embellir l'assiette » et de « charmer les yeux des spectateurs ⁸⁶⁵». A travers sa description de la belle posture La Guérinière définit l'art équestre comme « un savant équilibre entre la justesse des sollicitations du cavalier envers son cheval et la beauté de la gestuelle de la mise en acte ⁸⁶⁶».

Cependant la représentation de la posture du cavalier semble évoluer quelque peu avec Gaspard Saunier, écuyer que l'on sait plus proche des réalités militaires. S'il est toujours question de « posture » les exigences de l'auteur paraissent se détacher du primat de l'esthétique. Mais surtout, à partir du milieu du siècle, dans un contexte de remise en cause de l'instruction équestre, les officiers de cavalerie vont eux-même

⁸⁶² Pluvinel, *op. cité*, p.10.

⁸⁶³ La Guérinière, *op. cité*, p.82.

⁸⁶⁴ Marie Auriol-Jollinier, « La Guérinière, premier pédagogue équestre moderne », *François Robichon de la Guérinière, écuyer du roi et d'aujourd'hui*, colloque du 14 juillet 2000 à l'Ecole Nationale d'Equitation, Paris, Belin, 2000, p.131.

⁸⁶⁵ La Guérinière, *op. cité*, p.82-83.

⁸⁶⁶ Marie Auriol-Jollinier, *op. cité*, p.131.

directement s'intéresser à cette question. De manière très significative, Chabo évoque désormais « les positions de guerre ⁸⁶⁷ ». Quant à d'Authville, s'il s'abandonne encore un peu dans les détails, ses consignes sont concrètes et pragmatiques : « le cavalier doit s'asseoir et s'enfoncer dans sa selle, de manière qu'il y soit à son aise et que ses fesses ne la quittent point ⁸⁶⁸ ». Moins sans doute encore que Moustier, qui conseille simplement de « s'asseoir naturellement sur ses fesses comme on ferait sur une chaise ⁸⁶⁹ ». Les écrits de d'Auvergne marquent encore une fois l'évolution en cours. Sa *Démonstration mécanique de l'union de l'homme et du cheval* pose clairement la question de la position du cavalier en termes scientifiques, alliant l'anatomie et la physique dans une analyse mécaniste se voulant d'abord une recherche de l'efficacité ⁸⁷⁰.

Cependant, alors que l'on se débarrasse progressivement des préoccupations esthétiques pour se rapprocher de celles de l'équitation militaire, un débat nouveau vient diviser les officiers. Il ne s'agit pas de la manière de se tenir dans la selle, tous sont d'accord pour se positionner « dans le fond de la selle, bien au milieu ⁸⁷¹ ». La question porte plutôt sur la position des jambes et la manière de régler les étrivières, c'est à dire les courroies de cuir qui supportent les étriers. A l'origine se trouve le chevalier de Folard, éternel contempteur de la cavalerie, qui préconisait de raccourcir les étrivières afin d'asseoir les cavaliers comme sur un tabouret, jambes repliées, à la manière des Tatares ⁸⁷². Dans ses *Commentaires* Boussanelle lui répond et oppose un refus sans appel ⁸⁷³.

L'idée cependant n'a pas été complètement abandonnée. Même s'il paraît très improbable que des officiers de cavalerie aient envisagé de faire monter les cavaliers comme des Tatares, certains ont pu vouloir raccourcir nettement les étriers. Drummond de Melfort, inspecteur de la cavalerie, crut d'ailleurs nécessaire de faire une mise au point à ce sujet. « Certes, reconnaît-il, le cavalier doit avoir les étriers un peu moins longs que l'écuyer qui ne vise que la belle posture et mène des chevaux beaucoup plus souples. Mais les officiers de cavalerie sont convaincus que les cavaliers, pour bien

⁸⁶⁷ S.H.D., MR1730, f°55, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1755 ou 1756

⁸⁶⁸ D'Authville, *op. cité*, p.267.

⁸⁶⁹ Nicole de Blomac, *op. cité*, p.191.

⁸⁷⁰ Choppin, *op. cité*, p. 46-49.

⁸⁷¹ D'Authville, *op. cité*, p.267

⁸⁷² Jean Bérenger, « L'influence des peuples de la steppe sur la conception européenne de la guerre de mouvement et l'emploi de la cavalerie (Ve-XVIIe siècle) », *RIHM*, 1980, p.40-41.

⁸⁷³ Boussanelle, *Commentaires sur la cavalerie*, Paris, Guillin, 1758, p.218-222.

asséner un coup de sabre, doivent nécessairement avoir les étriers courts ⁸⁷⁴». Cette croyance doit être prévenue, car à trop raccourcir les étrivières on détériore l'assiette du cavalier qui se trouve trop en arrière pour bien conduire son cheval. Surtout l'idée que le cavalier tire de la possibilité de se hausser sur ses étriers une force supplémentaire pour donner un coup de sabre « résulte de l'imagination ». « Un homme ne peut avoir de force que lorsqu'il est bien assis, qu'il tient son cheval entre ses cuisses, ses jarrets et ses jambes. Et dans cette position il peut conduire son cheval et diriger la pointe ou le tranchant de son sabre ; ce qu'il ne peut faire qu'avec incertitude et machinalement lorsque étant élevé sur ses étriers et le corps en avant, il ne tient à rien et n'a pas le dixième de la force et de l'adresse qu'il aurait en étant dans une assiette solide ⁸⁷⁵».

D'Auvergne se place également dans une perspective médiane, rejetant les deux options extrêmes. « La façon de monter devrait être intermédiaire entre celle des Turcs, Tatars, Hongrois..., qui leur permet de manier leur chevaux avec une grande légèreté mais est outrée car les cuisses et jambes sont trop raccourcies et ne font plus équilibre avec le corps, et la position tendue qui écarte de l'animal les jambes du cavalier ⁸⁷⁶». Que la simple position du cavalier suscite autant de divergences laisse deviner combien dut être difficile la détermination des principes généraux de l'instruction équestre.

B. L'instruction équestre ou l'école du cavalier

L'étude de la longue et complexe mise en place d'une véritable équitation militaire permet sans doute de mieux appréhender les difficultés qui surgissent lorsque l'on évoque la question de l'instruction équestre du cavalier. Il paraît par exemple difficile de penser que les polémiques opposant les défenseurs de l'équitation de cour à ceux de l'équitation militaire n'aient pas eu de conséquences sur l'instruction individuelle. Or celle-ci est essentielle puisque l'on ne peut envisager de faire charger un escadron, encore moins une ligne d'escadrons, si les cavaliers n'ont pas reçu l'instruction élémentaire qui leur permettra de diriger et maîtriser leur monture. D'autant plus que « l'homme craint naturellement le cheval, et cela s'accroît avec l'âge. Il est donc nécessaire de pallier cette absence de connaissance et de fréquentation du cheval par des principes d'équitation ⁸⁷⁷». Mais comment concevait-on la formation équestre du cavalier ? Il importe de tenter de mesurer la place qu'elle occupait dans la

⁸⁷⁴ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.26-27.

⁸⁷⁵ Ibid., p.28.

⁸⁷⁶ D'Auvergne, *Démonstration mécanique de l'union de l'homme et du cheval*, cité par Choppin, *op. cité*, p.47.

⁸⁷⁷ D'Auvergne, *Mémoire raisonné sur l'équitation*, cité par Choppin *op. cité*, p.51

réflexion et dans les pratiques. Il faut également parvenir à déterminer plus précisément quel était le niveau d'équitation que l'on entendait donner aux soldats, et celui qu'ils possédaient réellement.

1. L'instruction équestre de Michel d'Amboise à Frédéric II

Aux XVIe et XVIIe siècle : le niveau d'équitation en question

A l'époque où la seule arme équestre digne de ce nom était constituée des gendarmes des compagnies d'ordonnances le problème de l'instruction équestre ne se posait sans doute pas, ou tout du moins pas de façon problématique. Il appartenait en effet aux gentilshommes qui les composaient d'apprendre à monter. Ils le faisaient dès leur plus tendre jeunesse et cet élément relevait donc davantage de la culture aristocratique que du domaine strictement militaire. Il n'est donc pas très étonnant de constater que les ouvrages traitant de l'art militaire n'accordent presque aucune place à cette question durant tout le XVIe siècle. C'est bien évidemment particulièrement le cas pour Machiavel, pour qui la cavalerie ne revêt qu'une importance secondaire. Au milieu du siècle Michel d'Amboise et le baron de Fourquevaux n'évoquent pas davantage la formation équestre des hommes d'armes. Il va de soit que ceux-ci savent monter lorsqu'ils intègrent les compagnies d'ordonnance. Car pour Amboise l'apprentissage de la guerre se prépare dès l'enfance. «Ceux qui ont envie de suivre la guerre, il faut qu'ils y aient été nourris de leur jeunesse. Car quand un enfant a accoustumé de monter, de descendre, mener et conduire, voltiger et piquer les chevaux, il peut estre très bon gendarme⁸⁷⁸ ». C'est la raison pour laquelle Fourquevaux préfère insister sur l'aspect « moral » de leur formation. Il trouve ainsi inapproprié d'accepter les jeunes gens dans les compagnies « au sortir d'être page ou au sortir de l'école ». Il souhaiterait qu'on les obligeât plutôt à passer successivement par l'état d'arquebusier, d'estradiots et de cheveu-léger avant que d'être admis parmi les hommes d'armes. Moins pour apprendre l'équitation bien sûr que pour devenir « froids et modérés pour savoir se gouverner après sagement parmi les hommes d'armes⁸⁷⁹ ».

Il peut paraître plus surprenant que le souci de l'instruction équestre n'apparaisse guère plus au début du XVIIe siècle, car la configuration de la cavalerie s'est considérablement modifiée au cours du demi siècle précédent. Les compagnies de

⁸⁷⁸ Amboise, Michel d', *Le guidon des gens de guerre*, Galliot du Pré, Paris, 1543. Réédition par J. Dumaine, Paris, 1878, p.88.

⁸⁷⁹ Fourquevaux, Raymond de Becarrie de Pavie, baron de, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galliot du Pré, 1548, p.22.

cavalerie dites « légères » se sont multipliées, et leur recrutement est fort différent de celui des compagnies d'ordonnance ; lesquelles se sont d'ailleurs vu contraintes de s'ouvrir aux roturiers. Bien sûr les ouvrages de La Broue ou de Pluvinel se proposent d'instruire les cavaliers mais, nous l'avons vu, il s'agit d'une équitation destinée aux gentilshommes et qui n'a pas de caractère proprement militaire. Les premiers livres traitant exclusivement de la cavalerie, ceux de Melzo, Basta et Wallhausen, bien qu'ayant une dimension pédagogique certaine, ignorent presque totalement cet aspect. Wallhausen notamment, qui a pourtant dirigé l'académie de Siegen, n'évoque l'instruction équestre qu'à partir du niveau de la compagnie.

On peut alors s'interroger sur le niveau réel d'équitation exigé des cavaliers. Il est bien évidemment fort douteux qu'ils aient tous été de très bon équitants. Melzo et Wallhausen, dans un registre différent, laissent à penser que certains ne savaient pas monter ou montaient mal⁸⁸⁰. La question se pose particulièrement pour les cuirassiers. On pourrait penser que les méthodes de combat développées par ces derniers – notamment la caracole – impliquaient un haut niveau d'équitation. Les progrès réalisés par l'école italienne et diffusés hors de la péninsule auraient ainsi permis leur apparition et leur généralisation. Or il ne ressort pas des discours des auteurs du début du siècle que la charge des cuirassiers exige une habileté particulière en équitation. A aucun moment ils n'insistent sur ce point. Au contraire, Basta affirme que « tout homme armé de cette manière [cuirasse, pistolets et cheval médiocre] peut, avec un peu d'exercice, servir comme cuirassier⁸⁸¹ ». C'est aussi l'avis de Melzo pour qui « tout homme peut facilement acquérir l'habileté nécessaire à cette arme⁸⁸² ».

Ces observations iraient à l'encontre de l'idée selon laquelle le développement de l'usage des cuirassiers a été rendu possible par un accroissement concomitant du niveau d'équitation. L'équitation développée dans les académies italiennes vers le milieu du XVIe avait beau être très novatrice, ce n'était sans doute pas celle qui était destinée aux reîtres germaniques et aux troupes qui les copiaient. Les pistoliers et autres cuirassiers, dont une partie s'engageait sans doute sans savoir monter, pratiquaient

⁸⁸⁰ Wallhausen évoque les « lourdeaux » qui composent les compagnies de cuirassiers. *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.17.

⁸⁸¹ Basta, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627 (1^{ère} édition 1612), p. 73.

⁸⁸² Melzo, Lodovico, *Les reigles militaires du chevalier frère Luis Melzo de l'Ordre de Malte pour le gouvernement et service particulier et propre de la cavallerie*, traduites d'Italien en françois par Paul Varroy, Anvers, Verdussen, 1615,p.45.

vraisemblablement une équitation plus élémentaire que les gentilshommes des compagnies d'ordonnance. Ces derniers devaient en effet être suffisamment habiles pour diriger leur monture au galop (au moins dans les 50 ou 60 derniers pas) tout en se concentrant sur le difficile maniement de la lance et en préservant une cohésion minimum dans leur haie. Il serait bien évidemment exagéré d'affirmer que des manœuvres comme la caracole étaient aisées à réaliser, mais il n'est pas sûr qu'elles aient exigé une maîtrise individuelle de l'équitation particulièrement poussée ; d'autant que pour certains auteurs la caracole n'était que peu utilisée sur le champ de bataille. Les pistoliers devaient savoir contrôler leur monture au trot, tirer (viser serait un bien grand mot) et tourner à gauche principalement.

L'essentiel tenait finalement moins à l'équitation proprement dite, à l'instruction initiale de chaque cavalier, qu'à l'instruction collective de l'escadron. C'est peut-être là qu'eurent lieu les principaux progrès. Il faudrait en tout cas sans doute nuancer l'affirmation selon laquelle « la pratique d'une telle équitation [la science équestre héritée des Italiens], aujourd'hui réservée à de rares spécialistes, faisait alors partie de l'entraînement au combat des cavaliers du rang ⁸⁸³ ». Elle n'était vraisemblablement pas à la portée de ces cavaliers, pas plus que de leurs montures, que tous s'accordent à reconnaître médiocres et de peu de prix. Et nous avons vu que certains capitaines, comme Tavannes, la jugeaient inutile⁸⁸⁴.

Ce dernier témoigne en outre d'un niveau d'exigence assez peu élevé envers les « cavaliers du rang ». Les soldats, dit-il, se peuvent encourager et discipliner en peu de temps : les courbettes sont inutiles, il suffit de faire trotter et tourner les chevaux dans les charges. [...] Un écolier et un cheval peuvent se dresser en trois mois pour la guerre, le reste est superflu⁸⁸⁵ ». Du Praissac, même si ces propos sont très généraux, semble aller dans le même sens. Les cavaliers doivent être instruits à manier « leurs chevaux à droite et à gauche, à partir, parer et reculer ⁸⁸⁶ ». Que la formation équestre initiale soit presque complètement absente des ouvrages consacrés à la cavalerie ne signifie pas bien sûr qu'elle était ignorée. L'absence de toute normalisation sur le sujet renvoyait les chefs d'unité à leurs responsabilités. L'instruction des recrues et les principes qui la guidaient était donc laissée à leur bon vouloir, ils disposaient en la matière d'une totale

⁸⁸³ M. Dugué Mac Carthy, *La cavalerie française, op. cité*, p.111.

⁸⁸⁴ Cf. supra p.5.

⁸⁸⁵ Tavannes, *op. cité*, p.73 et 194.

⁸⁸⁶ *Les discours militaires du sieur du Praissac*, Paris, Guillemot et Thiboust, 1623(1^{ère} édition 1612), p.18.

liberté. Il se peut même que ceux qui s'en préoccupaient ne voulussent pas diffuser leur expérience, préférant la garder pour eux, comme les maîtres des métiers conservaient leurs secrets. C'est ce que Wallhausen reproche à certains officiers qui, lorsqu'ils ont quelque connaissance, « ne la veulent communiquer, voire haïssent ceux qui poussent l'amour de cette tant noble science, d'un désir louable de l'avancer ⁸⁸⁷».

Le reste du XVIIe siècle n'offre pas plus de réflexion sur l'instruction individuelle des cavaliers. Il est pourtant sûr que certains commandants de cavalerie exigèrent un niveau d'équitation assez poussé. Gustave-Adolphe portait un très grand intérêt à l'instruction des ses troupes, il est difficile de penser que ce souci se limitait à l'infanterie. Le roi se devait sans doute d'être d'autant plus attentif à la formation équestre de ses soldats que la Suède, si l'on excepte la cavalerie légère finlandaise, n'avait jamais été une nation de cavaliers⁸⁸⁸. L'efficacité de cette formation peut sans doute se mesurer à la capacité des cavaliers suédois à adopter une allure de charge plus rapide que celle qui se pratiquait jusque là. Il est ainsi possible qu'ils aient pu parcourir au galop les derniers mètres les séparant de l'ennemi, alors que l'allure ordinaire à cette époque était encore le trot. La discipline peu commune régnant dans les troupes suédoise a très certainement contribué à rendre possible ces progrès et a permis une meilleure maîtrise de l'équitation. Le même niveau d'instruction put peut-être également être atteint dans certaines unités composées de vétérans ou de troupes d'élite formant la garde d'un souverain. On citera par exemple les cuirassiers de Pappenheim ou les Weimariens pour les premières et la Maison du roi pour les secondes.

La situation devait être évidemment fort différente pour les troupes ordinaires et les unités fraîchement levées. La brutale augmentation d'effectifs auquel dut faire face la cavalerie française lors de l'entrée en « guerre ouverte » du royaume en 1635 posa sans nul doute de ce point de vue un véritable problème. Dans ce cas les qualités équestres des cavaliers étaient vraisemblablement des plus limitées, ce qui empêchait d'envisager la charge à une allure plus rapide que le trot. L'idée que l'instruction des cavaliers était moins exigeante que celle des fantassins, qui prévalait par exemple dans une certaine mesure en France, ne pouvait qu'accentuer cet état de fait⁸⁸⁹. On ne peut

⁸⁸⁷ Waullhausen, *op. cité*, préface.

⁸⁸⁸ R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, vol.2, Osprey Publishing, 2003, p.4, 6.

⁸⁸⁹ « Il fallait toujours pendant la paix conserver beaucoup plus d'infanterie que de cavalerie, parce que cinq ou six ans étaient nécessaires pour faire un régiment d'infanterie et qu'il fallait seulement un an pour un bon régiment de cavalerie ». *Mémoires* du marquis de Chamlay, cité par J. Bérenger, *op. cité*, p.383-384.

finalement relever encore aucune approche systématique de cette question. La pratique de l'instruction demeurait principalement fondée sur le pragmatisme, variait selon la qualité des troupes et la volonté des chefs.

Les progrès décisifs du XVIIIe siècle :

Le début du XVIIIe siècle est marqué par les figures de deux grands cavaliers, Marlborough et Charles XII. On convient généralement que ces deux hommes se souciaient beaucoup de l'instruction de leurs troupes. Mais il est probable que le second soit allé plus loin encore que le premier. Ses exigences dépassent ce que l'on demandait alors aux cavaliers : ils doivent être capables de surmonter tous les obstacles du terrain et de conduire leurs chevaux au galop sur une longue distance. En France on ne trouve guère que Maurice de Saxe, officier allemand, pour se préoccuper de l'instruction. Le comte de Saxe a conscience des difficultés de la formation équestre et du temps nécessaire pour l'accomplir parfaitement : « il faut dix ans pour former un cavalier⁸⁹⁰ ». Il faut pour cela des exercices rudes et fréquents, « la cavalerie doit [...] galoper et courir pour rompre les chevaux, de même que les hommes ». Ce souci rencontre cependant bien peu d'écho. L'instruction et le niveau d'équitation paraissent devoir être suffisants au yeux des officiers de la cavalerie française. Ce n'est qu'à partir de la guerre de Succession d'Autriche que semble se manifester plus nettement un certain intérêt pour cette question. L'influence de Maurice de Saxe, alors commandant de la principale armée du roi, a certes pu se faire sentir, mais il est certain que l'exemple est également venu de l'étranger.

Le roi de Prusse, Frédéric II, va servir de modèle à l'Europe. Son souci de l'exercice et de l'instruction équestre sera la clé de la réforme qui fera de sa cavalerie la meilleure d'Europe. Frédéric a su tirer profit des efforts accomplis par Charles XII dans ce domaine, mais sa véritable prise de conscience date de la bataille de Mollwitz (1741). Ce premier engagement du règne faillit tourner au désastre, en grande partie du fait de l'ignominieuse déroute de la cavalerie. Du temps de son père celle-ci passait sans doute plus de temps à faire briller les bottes et les brides qu'à se former. Le résultat était un niveau d'équitation très bas ou, dans le meilleur des cas, inadapté au combat de cavalerie. Le nouveau roi comprit qu'il ne pouvait transformer sa cavalerie sans d'abord lui apprendre à monter.

⁸⁹⁰ Maurice de Saxe, *Mes rêveries*, introduction de Jean-Pierre Bois, Paris Economica, 2002 (d'après l'édition de l'abbé Pérrau 1757), p.133.

Pour la première fois une approche véritablement systématique est mise en œuvre pour développer les capacités équestres des cavaliers. Toutes les recrues sont préalablement entraînées à pied avant d'être autorisées à monter. « Il est essentiel, quoiqu'on en dise, affirme Warnery, que la cavalerie, et surtout les dragons, sachent faire l'exercice à pied presque aussi bien que l'infanterie, mais uniquement pour charger de pied ferme, sans mettre genoux à terre ⁸⁹¹». Quand une recrue est bien dressée à pied on la met sur un cheval de bois et on l'exerce à y monter et descendre de différentes manières, à se baisser, à relever de terre son chapeau. On la loge ensuite avec un bas officier ou un vieux cavalier qui lui apprend à entretenir le cheval⁸⁹². Toutes les recrues doivent également – à l'exception des soldats destinés aux hussards, nécessairement plus habiles – monter d'abord sans selle afin d'apprendre à se tenir correctement, à trouver « l'assiette », la bonne posture du corps qui permet au cavalier de diriger aisément sa monture à l'aide des jambes et des talons⁸⁹³.

Toutes ces étapes permettent de préparer l'instruction équestre proprement dite de la meilleure façon possible. Les objectifs fixés paraissent assez élevés, sans toutefois que l'on puisse véritablement parler d'une équitation de la haute école. On enseigne au cavalier, explique encore Warnery, ce qui lui est nécessaire : « à peu de chose près les exercices du carrousel, excepté celui de la javeline qui est inutile ; il doit savoir faire pirouetter son cheval sur les hanches, courir la bague avec l'épée au lieu de lance, sans cependant exiger le justesse que l'on demande dans les manèges ordinaires ⁸⁹⁴». Il doit en outre être capable de traverser les cours d'eau, sauter les haies, les fossés et tout autre type d'obstacle auquel il peut être confronté sur le terrain. Une fois instruits les cavaliers sont exercés chaque jour afin de s'aguerrir et d'entretenir leurs capacités. Cette instruction confère aux cavaliers un assez haut niveau d'équitation tout en restant pragmatique et adaptée à la réalité du combat. Les Prussiens semblent être parvenus à trouver le point d'équilibre entre le « trop d'équitation » et le « sans équitation », ce juste milieu qui manqua longtemps à la cavalerie française.

⁸⁹¹ Warnery, *Etude sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.68.

⁸⁹² *Ibid.*, p.69.

⁸⁹³ B. Nosworthy, *The anatomy of victory, battle tactics, 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990, p.167.

⁸⁹⁴ Warnery, op. cité, p.71.

2. Les errements de l'instruction dans la cavalerie française au XVIIIe

Les difficiles début du processus de réforme de l'instruction

Celle-ci commence à se préoccuper sérieusement de l'instruction de ses recrues dans les années qui suivent la fin de la Guerre de Succession d'Autriche. Ce conflit fut en effet l'occasion d'une première prise de conscience. La piètre qualité des cavaliers engagés au début du conflit semble avoir marqué certains esprits. Pour d'Authville l'origine du faible niveau des cavaliers français est à chercher dans l'augmentation brutale des effectifs dans les trois premières années de la guerre. Il s'agit d'une pratique habituelle de la monarchie française au début de chaque grand conflit, mais elle paraît avoir été particulièrement développée à cette occasion⁸⁹⁵. « Les cavaliers de nouvelles levées composaient [...] environ les deux tiers de la cavalerie, et le peu d'intervalles entre ces levées et le début de chaque campagne fut trop court pour pouvoir prétendre former une bonne cavalerie, on a de la peine à comprendre comment on osa risquer de mettre en campagne une telle cavalerie⁸⁹⁶ ». L'urgence rendait les officiers beaucoup moins exigeants, les hommes recrutés étaient « pour la plus grande partie petits et faibles, et plusieurs n'avaient jamais monté à cheval⁸⁹⁷ ».

Cette dernière remarque permet de mettre en évidence ce qui constitue sans doute la principale difficulté à laquelle se trouve confrontée la cavalerie française. Au delà de l'incapacité à former rapidement un trop grand nombre de recrues, c'est la nature même de ces dernières qui pose problème. Chabo rappelle par exemple que les hommes qui composent la cavalerie française n'ont le plus souvent pas ou peu de culture équestre. « Généralement parlant le François ne naît pas cavalier, ce n'est que par application et à force d'instruction qu'il le devient. [...] Le tiers des cavaliers au plus l'est par goût, et les deux autres tiers le sont ou par honneur ou par crainte des châtimens⁸⁹⁸ ». Même si, comme le pense d'Auvergne, « c'est le cheval qui fait le cavalier », il apparaît donc nécessaire, pour faire des cavaliers avec de tels hommes, de développer une instruction extrêmement rigoureuse et approfondie. Or Chabo souligne clairement les faiblesses de l'instruction équestre d'avant « l'année 50 », « le peu de principes ou le peu de leçons que l'on donnait, il n'y a pas longtemps au cavalier ».

⁸⁹⁵ Authville, *Essai sur la cavalerie, tant ancienne que moderne*, Paris, Jombert, 1756, p.406. En 1741 on augmenta de 10 hommes l'effectif des compagnies. En 1742 on ajouta un troisième escadron à ceux des régiments qui n'en avaient que deux. Enfin en juillet 1743 on les mis tous à 4 escadrons.

⁸⁹⁶ Ibid., p.407.

⁸⁹⁷ Ibid., p.407.

⁸⁹⁸ « Ainsi généralement parlant, la cavalier François, surtout depuis qu'il n'est plus enrôlé que pour six ans est un homme dans un état forcé et comme étranger à son élément ». S.H.D., MR1730, f°55, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1755 ou 1756.

Lorsqu'un cavalier arrivait dans une compagnie on le faisait monter à cheval et on lui apprenait à se tenir ferme. Après qu'il avait été se promener seul deux ou trois fois « on le plaçait dans le rang à côté d'un camarade plus ancien que lui et on l'accoutumait à force de temps à une imitation machinale qui à la longue lui formait quelques idées qui, plus ou moins perfectionnées par l'usage, forment encore toute la science des cavaliers de l'âge dont nous parlons⁸⁹⁹ ».

Les leçons de la guerre et l'observation de l'exemple prussien conduisirent certains officiers (au premier rang desquels Drummond de Melfort, La Porterie, Moustier ⁹⁰⁰) à approfondir leur réflexion, à prendre davantage en compte la singularité et la difficulté de l'instruction équestre. D'Authville résume ainsi la complexité de la tâche du cavalier : « Non seulement le cavalier doit savoir tout ce qu'on fait pratiquer au simple fantassin, mais destiné à un genre de combat différent, il faut encore qu'il s'y forme avec attention, qu'il y dresse son cheval, il faut qu'il apprenne à manier ce cheval et à le conduire avec intelligence⁹⁰¹ ». Il était donc indispensable au yeux de ces officiers de perfectionner l'instruction. Leurs mémoires et représentations « réveillèrent le ministre », qui ne put que les encourager, excitant par là « le zèle des uns, l'ambition des autres,[...] à un travail qui est devenu à la mode ⁹⁰²». Les premiers résultats de ce travail, même imparfaits, parurent très positifs aux yeux de Chabo. « Il est aujourd'hui très peu de régiments où l'on ne donne des leçons aux nouveau cavaliers pris séparément. Comme tous les principes ne sont pas les mêmes il en est peut être qui feront de meilleurs élèves, mais en général la cavalerie gagne beaucoup à cet établissement et je suis persuadé que ce qui existe sera beaucoup mieux en état de faire la guerre. [...] Peut-être y a-t-il des régiments qui poussent trop loin la partie de l'écuyer, peut-être y en a-t-il davantage encore qui n'arrivent pas au terme qui fait le cavalier. Mais il est certains que le cavalier françois est plus instruit dans la partie du cheval qu'il ne l'était ⁹⁰³».

Le témoignage de Chabo est intéressant car on n'en est alors qu'au début du processus de réforme de l'instruction équestre. Ce sursaut ne va pas sans soubresauts. Il le note, analyse brièvement les écueils mais sans en tirer de conclusions alarmantes Sans doute ne veut-il pas prendre le risque de briser une dynamique encore fragile, se contentant ainsi des avancées effectivement réalisées. Elles sont apparemment sensibles

⁸⁹⁹ Ibid.

⁹⁰⁰ Louis –Philippe-Xavier de Moustier, colonel du régiment de cavalerie de Moustier.

⁹⁰¹ Authville, *op. cité*, p.231.

⁹⁰² S.H.D., MR1730, f°55, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1755 ou 1756.

⁹⁰³ Ibid.

et tranchent avec la période précédente. Cette impression de rupture se retrouve d'ailleurs à plusieurs reprises dans les écrits de Drummond de Melfort, qui explique notamment que « ceux qui n'ont pas été à portée de voir ce qu'était la cavalerie avant la guerre de 1740 [ne sont pas] à même de juger des progrès qu'elle a pu faire⁹⁰⁴ ». En fin de compte le chevalier de Chabo n'écarte pas les limites et les imperfections, mais il insiste surtout sur les progrès. Ceux-ci lui paraissent être le socle indispensable à toute amélioration effective de la cavalerie. Il n'est pas encore l'heure, semble-t-il, où l'on s'inquiétera de la multiplication des expériences et des principes, du désordre des progrès, de la difficulté à fixer le balancier entre le trop et le trop peu.

La dynamique née après la paix de 1748 trouva sa consécration dans l'ordonnance du 22 juin 1755, le premier texte officiel tentant de normaliser l'exercice et les manœuvres de la cavalerie. Pour la première fois on se préoccupait de « l'école du cavalier ». Ce n'était toutefois que de manière encore succincte, trop générale pour imposer une véritable normalisation des principes et des pratiques et pour résoudre les problèmes d'uniformité soulignés par Chabo. D'une manière plus globale il faut en fait convenir que les efforts accomplis, quoique réels, restèrent cependant insuffisants. Dans la plupart des cas par exemple, il n'était guère question d'instruire les cavaliers à une allure supérieure au grand trot.

Durant la guerre de Sept Ans la confrontation avec les Prussiens, désormais adversaires, en apporta la cruelle confirmation. Cette guerre électrisa les consciences davantage encore que le conflit précédent. Le zèle pour l'instruction redoubla donc après le traité de Versailles. Sous l'impulsion de Choiseul de nombreux régiments se dotèrent de manèges afin de mieux instruire et exercer les hommes et les chevaux ; presque tous en étaient pourvus en 1770⁹⁰⁵. Mais, comme nous l'avons vu, cette volonté

⁹⁰⁴ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.447.

⁹⁰⁵ Burnez, *Notes pour le cours de tactique appliqué à la cavalerie*, 1888-1889, E.A.A.B.C., p.135.

générale se trouvait bridée par l'absence de normes claires imposant à tous les mêmes principes d'équitation. « Chaque régiment est une école, observait Boussanelle en 1764, une école plus ou moins bonne selon son chef⁹⁰⁶ ».

La création des cinq écoles d'équitation la même année ne résolvait pas le problème puisque chacune suivait ses propres règles. Le problème de la diversité des pratiques déjà évoqué par Chabo s'accrut alors dans des proportions considérables. Voyer d'Argenson, inspecteur de la cavalerie, était particulièrement bien placé pour observer les errements de l'instruction. Ses inspections le renforcèrent dans l'idée que l'instabilité des principes était néfaste et qu'il fallait pour la cavalerie « également éviter l'art et l'ignorance⁹⁰⁷ ». L'ordonnance de 1766 marqua un net progrès par rapport à celle de 1755. Elle montrait que le ministère avait désormais le souci d'entrer dans les détails de l'instruction. L'influence de l'école versaillaise était cependant encore présente, on y prescrivait par exemple des évolutions peu utiles telles que la « demi-épaule en dedans » et le « changement de main sur deux pistes⁹⁰⁸ ». D'autre part ce texte destiné à « régler l'exercice de la cavalerie » ne parvint pas à imposer véritablement l'uniformité des principes, et les commandants d'unité continuèrent à agir en partie selon leurs propres idées⁹⁰⁹. La suppression de quatre des cinq écoles d'équitation – ne resta plus que celle de Saumur – en 1771 déçut également l'espoir de ceux qui voyaient dans la destruction des « cinq schismes » une condition nécessaire au progrès⁹¹⁰. Les opinions étaient par trop divergentes pour que cette décision permette à elle seule de déterminer des règles fixes. D'autant que continuaient d'exister en parallèle des écoles prestigieuses comme celles des Chevaux-légers de la Garde, des Gendarmes rouges de Lunéville ou de l'Ecole royale militaire.

Vers la simplification de l'instruction

Comme nous l'avons déjà souligné un certain nombre d'officiers, parmi lesquels Voyer, refusaient l'influence de la haute école et appelaient de leur vœux le

⁹⁰⁶ Boussanelle, *Réflexions militaires*, Paris, Duchêne et Durand, 1764, p.40.

⁹⁰⁷ Cité par N. de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cit.*, p.190.

⁹⁰⁸ *Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766*, Beauvais, Desjardins, 1767.

⁹⁰⁹ En 1767 le marquis de Castries avait remis au duc de Choiseul un mémoire pour lui faire connaître « la nécessité de régler l'instruction générale de la cavalerie et sur les avantages qu'il y aurait à régler plus particulièrement les idées des commandants de corps sur l'équitation ». Preuve que les « commandants de corps » ne se pressaient sans doute pas pour mettre en application l'ordonnance. Quatre ans plus tard il regrette encore que l'instruction « soit si différente dans tous les corps ». S.H.D., MR1732, f^o91, « Observation sur l'état dans lequel j'ai trouvé l'instruction de quelques régiments de cavalerie dans les cantonnements d'Alsace et de Metz ainsi que dans les quartiers où j'ai été les voir », 1771.

⁹¹⁰ Voyer d'Argenson, cité par N. de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cit.*, p.193. D'autant que cette suppression avait également, et peut-être surtout, des raisons budgétaires. André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, Tome II, Paris, P.U.F, collection Quadrige, 1997, P.66.

développement d'une véritable équitation militaire. Ce « courant », principalement illustré par d'Auvergne, voulait fonder l'instruction équestre des cavaliers sur des principes simples. Les officiers qui s'y rattachent ont en commun de partir de la réalité des hommes qui composent la cavalerie. « Ils savent que la majorité de leurs recrues n'a jamais monté à cheval et que ceux-là même qui viennent des zones d'élevages ne connaissent que le pas lent et sûr des chevaux de culture et le trot gaillard du bidet de service⁹¹¹ ». « Le peu d'habitude qu'ont nos cavaliers, constate d'Auvergne en préambule de ses *Observations*, fait qu'ils ont cette maladresse à cheval que n'ont pas les hommes des nations qui élèvent beaucoup de chevaux ». Les compétences que l'on peut exiger d'un cavalier doivent donc être relativement limitées. Il doit se contenter de savoir parcourir des lignes droites, des lignes obliques et circulaires. « L'escadron, qui est un tout composé de plusieurs cavaliers, n'a pas non plus d'autres objets. Il faut donc instruire l'homme et le cheval conformément à ces trois points.[...]L'instruction du cavalier dans le manège se réduira donc à lui donner la position qu'il doit avoir et l'y affermir, lui faire connaître les effets de ses mains et jambes, tout cela au pas et trot. Ensuite on pourra le sortir pour l'exercer par petits groupes au galop et de là le mettre en état de passer à la classe d'escadron ⁹¹² ».

En 1776, Mottin de La Balme, autre écuyer militaire partisan d'une équitation simple et pragmatique, jetait un regard sans concession sur les efforts menés depuis 30 ans pour améliorer l'instruction. « Avant et depuis la dernière paix on a fait beaucoup de changements. Il a paru plusieurs ordonnances pour régler définitivement l'instruction des troupes. Il n'a rien été épargné pour y parvenir. [...]Les vues du gouvernement étaient justes [...] ; mais elles ont été singulièrement mal remplies. [...]Il semble qu'on ait voulu accueillir que les innovateurs et gens à système. La dangereuse fécondité des esprits créateurs a engendré moult nouvelles chimères, principes erronés, qui ont paru à quelques personnes merveilleux, aussi clairs que l'évidence même⁹¹³ ».

Les points essentiels furent selon lui trop négligés. L'un de ces points consiste par exemple faire beaucoup trotter les cavaliers « sans étriers, soit en cercle, soit dans le droit. On doit les tenir à cette leçon jusqu'à ce qu'ils soient très fermes à cheval, et qu'ils aient acquis beaucoup d'aisance. Ensuite, loin d'exiger d'eux qu'ils fassent passer, piaffer, ou cheminer de deux pistes leur chevaux, il faudra uniquement leur apprendre quatre mouvements avec lesquels ils pourront exécuter toutes les évolutions nécessaires

⁹¹¹ Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. citée*, p.195.

⁹¹² S.H.D., MR1732, f°89, « Observations sur l'équitation », par d'Auvergne,

⁹¹³ Mottin de la Balme, *Eléments de tactiques, op. citée*, p.xi.

à la guerre : soutenir la main devant soit, en la rapprochant du corps, pour ralentir l'allure, arrêter ou faire reculer le cheval. L'abaisser pour laisser à l'animal la liberté de partir au pas, au trot ou au galop, lorsqu'on le chasse des jambes pour étendre son allure. A la soutenir à droite ou à gauche, afin de tourner de l'un ou l'autre côté, tenir l'animal droit, ou seulement ouvrir les files⁹¹⁴».

Le *Traité sur la cavalerie* de Melfort se fait l'exact écho des préoccupations de Mottin. Melfort y appelle de ses vœux une ordonnance qui, enfin, fixerait les principes d'équitation. Cette ordonnance serait simple puisque « pourvu qu'un cavalier sache porter son cheval en avant, l'arrêter quand il veut, le faire reculer, le tourner à droite et à gauche, et le faire aller au pas au trot et au galop, c'est exactement ce qu'il doit savoir ⁹¹⁵». Il critique également les principes de l'école du manège régimentaire, qui ne répondent pas totalement aux besoins de la cavalerie. Ces principes « sont trop longs puisqu'ils exigent qu'un élève trotte à la longe six mois de suite sans étriers ! Or il convient qu'une recrue soit en état de rentrer dans l'escadron au bout de quatre ou cinq mois au plus, il faut donc lui donner les étriers de suite ». On se borne donc à lui donner une position naturelle, à lui apprendre à tirer parti de ses jambes et de ses mains, à l'affermir par la leçon du trot à la longe, à lui procurer le moyen de mener son cheval dans tous les sens possibles, à l'arrêter quand il le veut et enfin à le faire aller de côté par la leçon de la croupe au mur. Ceci devrait être fait en quatre à cinq mois, pour que les hommes et les chevaux de remonte soient en état d'entrer dans l'escadron où on achèvera de les former⁹¹⁶.

La publication la même année du *Traité* de Drummond de Melfort et des *Eléments de tactique* de Mottin, après les travaux de d'Auvergne ou de Lambert, témoigne du dynamisme de la réflexion menée par ce groupe d'officiers dont tous les efforts tendent à alléger l'instruction équestre de toutes les outrances inspirées de la haute école⁹¹⁷. Il est sans doute exagéré de parler d'un courant doctrinal. Pour autant, si certains points les séparent – comme la nécessité de faire monter préalablement sans

⁹¹⁴ Ibid., p155.

⁹¹⁵ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.8-9.

⁹¹⁶ Ibid., p30-31. Perspective à peine différente pour Bohan, qui affirme que « six mois d'une bonne instruction pour le cavalier et le cheval suffisent pour les mettre tous deux en état de faire partie d'un escadron aussi manœuvrier qu'il est possible de désirer. » Bohan, baron de, *Mémoires sur les haras, considérés comme une richesse pour la France, et sur les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française*, édition posthume, Paris 1804, p.90.

⁹¹⁷ Le marquis de Lambert, ancien collaborateur très apprécié de Voyer d'Argenson, est l'auteur d'une *Instruction académique pour le régiment de cavalerie de Berry*.

étrier par exemple – leurs idées se répondent et se complètent de manière évidente⁹¹⁸. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime cependant la question des principes paraît être restée ouverte. Malgré les ordonnances, les écoles, les mémoires des Voyer et des d'Auvergne, les règles de l'instruction équestre ne sont pas toutes fixées, et celles qui le sont ne sont pas toujours suivies. Les ordonnances, regrettait Bohan en 1783, ont toujours montré la sage intention de déterminer le temps qui doit être employé à l'instruction et aux exercices, mais, n'étant pas assez précises, « elles ont toujours été éludées plus ou moins par les chefs et les commandants. Les défenses même les plus expresses passent pour de simples formules et les conséquences des abus disparaissent devant le prétexte de perfectionner l'instruction ⁹¹⁹».

3. La formation des officiers et instructeurs, un enjeu essentiel pour l'instruction équestre de la cavalerie

On ne peut clore cette réflexion sur l'instruction équestre des cavaliers sans évoquer le problème de la formation des officiers et des instructeurs. Il s'agit d'une question fondamentale pour comprendre la difficulté de réformer l'équitation militaire au XVIIIe siècle. La responsabilité des officiers en la matière fait d'eux en effet des acteurs et des relais essentiels. Cet aspect de leurs fonctions est une des caractéristiques qui marquent la naissance de la cavalerie au XVIe siècle. Les gentilshommes cessent d'être principalement des guerriers pour devenir des officiers et des cadres. A ce titre il jouent un rôle important dans l'instruction de leurs hommes. Il faut, affirme La Porterie au milieu du XVIIIe siècle, pour former solidement la cavalerie, « des hommes capables et nommément chargés d'instruire les hommes et les chevaux. Je regarde même le grade d'officier comme indispensable à cet emploi ⁹²⁰». Chabo précise les rôles au sein de la compagnie. C'est au lieutenant que revient la tâche de montrer aux recrues comment monter à cheval « en prenant les cavaliers l'un après l'autre ». Le maréchal des logis

⁹¹⁸ Un autre divergence d'opinion, plus profonde, peut être observée entre d'Auvergne et Voyer d'Argenson. Le second apprécie fort l'équitation à l'anglaise que le premier méprise totalement. Cette opposition n'empêche cependant pas les deux hommes de s'estimer et leurs points de vue de converger dans le domaine de l'instruction équestre des cavaliers. Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cité*, p.196-198.

⁹¹⁹ Bohan, baron de, *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé L'Examen critique du militaire françois (1783), suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821, p.251.

⁹²⁰ S.H.D., MR1732, f°6, « Observation sur l'ordonnance de 1754 relative aux exercices », par le sieur de la Porterie, 1754.

doit également « concourir à l’instruction des nouveaux cavaliers, [...] autant que ses autres fonctions le lui permettent ⁹²¹».

Les officiers ne peuvent cependant instruire efficacement leurs hommes que s’ils sont eux-mêmes suffisamment habiles en l’art de monter à cheval et aptes à l’enseigner. Au temps de Bayard l’aspirant gendarme apprenait à monter chez lui, puis se perfectionnait en servant comme page dans la maison d’un grand seigneur⁹²². Dans la seconde moitié du XVIe siècle apparurent les académies, créées sur le modèle italien. L’art équestre y était conçu, avec l’escrime, comme un exercice d’initiation à l’art militaire. Son utilité cependant ne se manifestait pas immédiatement sur le champ de bataille⁹²³. Comme le souligne Hervé Drévuillon, l’équitation enseignée par Pluvinel dans son académie « avait pour principale vocation de permettre aux cavaliers de se montrer à leur avantage dans les carrousels et les exercices de carrière ». Celle professée par La Guérinière au début du siècle suivant, quoique brillante, était tout autant éloignée des réalités militaires. Les plus heureux et les plus riches des gentilshommes pouvaient également passer par l’Ecole des pages ou les Mousquetaires. A défaut d’avoir tous reçu une formation adaptée à la guerre on peut au moins penser que les jeunes officiers avaient acquis les principes de la «haute école ».

Cette question en tout cas ne semble pas avoir particulièrement préoccupé les officiers et les auteurs jusqu’au milieu du XVIIIe siècle. C’est lorsque apparut la nécessité de rénover l’instruction de l’équitation dans la cavalerie que l’on s’inquiétât réellement des compétences et du niveau équestre des officiers. Le moins que l’on puisse dire est que la situation était loin d’être pleinement satisfaisante. La Porterie, qui avait nettement souligné l’importance du rôle des officiers dans la formation des cavaliers, montrait par exemple quelque scepticisme quant à leurs capacités et leur motivation. « L’officier doit être instruit comme le cavalier et même mieux de préférence. Cela reçu il est démontré que pour qu’il s’instruise il faut qu’il travaille ⁹²⁴». On s’aperçut aussi que l’équitation des académies, « équitation du paraître et de la domination ⁹²⁵» ne constituait parfois qu’un mince et fragile verni. « La plupart [des

⁹²¹ S.H.D., MR1730, f°55, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1755 ou 1756.

⁹²² Jean Jacquart, *Bayard*, Paris, Fayard, 1987, p.38.

⁹²³ Hervé Drévuillon, « L’escrime italienne et l’éducation militaire de la noblesse française (milieu XVIe-milieu XVIIe siècle) », *Les relations militaires entre la France et l’Italie de la Renaissance à nos jours, Actes du colloque des 8 et 9 novembre 2002*, Cahiers du CEHD n°27, 2006, p.132.

⁹²⁴ S.H.D., MR1732, f°6, « Observation sur l’ordonnance de 1754 relative aux exercices », par le sieur de la Porterie, 1754.

⁹²⁵ Nicole de Blomac, « Equitation de guerre, équitation de cour », *op. cité*, p. 203.

officiers passés par les académies], pour ne pas dire tous sont sans principes et n'ont que l'écorce », constatait amèrement Moustier⁹²⁶.

Le haut commandement semble avoir considéré fort sérieusement ce problème. Les inspecteurs ne ménagent pas leurs critiques, comme en témoignent leurs rapports au ministre. Un rapport d'inspection du Royal-Cravattes en 1766 observe ainsi que le régiment « n'a qu'un capitaine en état de placer ses hommes à cheval. [...] Je ne sais d'ailleurs, ajoute l'inspecteur, comment ce régiment pourra changer, je ne vois personne qui saurait le tirer de l'état de crasse et d'ignorance dans lequel il est plongé ». Ce désintérêt de la noblesse militaire pour l'art équestre a sans doute plusieurs origines. Nicole de Blomac souligne particulièrement l'influence de l'évolution des modes de vie nobiliaires. « Le carrosse a remplacé la selle ». C'est en carrosse, nouveau symbole de distinction sociale, que se déplacent désormais les nobles. La pratique d'une équitation savante, « toute en finesse et en légèreté », n'est plus de mise⁹²⁷.

Prenant acte de l'impossibilité de s'appuyer sur les officiers la monarchie décida, après la guerre de Sept Ans, de prendre directement en charge la formation d'officiers instructeurs. Une fois formés ceux-ci seraient ensuite placés dans les régiments afin d'instruire les cavaliers⁹²⁸. Cinq écoles furent donc créées en 1764, à Douai, Metz, Besançon, la Flèche et Saumur. Leur fonctionnement déçut cependant les attentes. Nous avons déjà vu que l'absence d'uniformité dans les principes d'équitation constituait le principal obstacle. La décision prise en 1767 d'aligner les cinq écoles sur les principes de celle qui fut reconnue comme la meilleure ne suffit pas à résoudre le problème. Comme le fait remarquer Castries, tous ces changements successifs ne firent qu'ajouter au désordre de l'instruction régimentaire⁹²⁹. En 1771, lorsque furent fermées quatre des cinq écoles, le bilan dressé fut parfois sévère. Nous avons vu que celui de Voyer était sans appel, et l'opinion de Castries fut également entièrement négative : « Il n'y a aucune école dans la cavalerie en état de former des instructeurs. Il est reconnu que pour apprendre beaucoup de choses en peu de temps à un paysan il faut être profond dans son art et en général aucun des officiers qui ont été employés aux écoles n'a atteint ce dernier degré d'instruction⁹³⁰ ». Tous ne portèrent pas un jugement aussi

⁹²⁶ Ibid., p.204.

⁹²⁷ Ibid., p. 208-209.

⁹²⁸ Le chevalier de Ray développa un projet similaire pour l'instruction particulière de la gendarmerie. F. Magnin, *op. cité*, p. 106-107.

⁹²⁹ Choppin, *L'équitation militaire au XVIIIe siècle*, *op. cité*, p.13-16.

⁹³⁰ S.H.D., IMR 1732 , f°91, « Observations sur l'état dans lequel j'ai trouvé l'instruction de quelques régiments de cavalerie dans les cantonnements d'Alsace et de Metz ainsi que dans les quartiers où j'ai été les voir », par le marquis de Castries, 1771.

dur. D’Auvergne par exemple, quoique tout à fait conscient des défaillances des écoles, n’en regrettait pas moins leur fermeture⁹³¹. Un autre mémoire constatait en 1778 la réalité des avancées dans le domaine de l’équitation depuis la paix de 1763, et en attribuait le mérite aux instructeurs formés dans les écoles⁹³².

La question du niveau général d’équitation des officiers laissait par contre transparaître un certain consensus. La plupart des officiers « réformateurs » s’accordaient en effet pour constater l’absence d’une véritable amélioration. Les brillants officiers formés dans les manèges prestigieux des gendarmes rouges de Lunéville, des cheveu-légers ou de l’Ecole royale militaire (dirigée par d’Auvergne) ne suffisaient pas à masquer la médiocrité de l’ensemble. D’Auvergne lui-même se montre fort critique. En 1775 il affirme encore que « la plupart des officiers ne savent pas se tenir à cheval et se croient dispensés de l’instruction que reçoivent les cavaliers dans les manèges⁹³³ ». Quelques années plus tard, des Cars, prenant le commandement d’Artois-dragons, trouve dans son unité des officiers « dont la moitié ne sait pas monter et l’autre moitié n’a pas de chevaux⁹³⁴ ». Tous ces obstacles et ce temps perdu contribuent sans aucun doute à expliquer la longueur du processus de réforme de l’instruction équestre et le caractère inachevé des progrès réalisés.

C. L’exercice des armes

« Le maniement de l’épée pour le cavalier est aussi nécessaire que le maniement du fusil au soldat. Je n’ai jamais pu comprendre pourquoi on le négligeait si fort dans la cavalerie⁹³⁵ ». Cette constatation d’un officier du milieu du XVIIIe siècle résume assez bien le problème de l’instruction et de l’exercice des armes dans la cavalerie. Ce sujet n’occupe qu’une place relativement secondaire dans les réflexions théoriques consacrées à la question de la formation des cavaliers. Cela suffit-il pour autant à conclure qu’il était négligé ? Comme dans le cas de l’instruction équestre, et peut-être plus encore, il est ici difficile de déterminer son importance réelle et la manière dont l’exercice était pratiqué dans les camps et garnisons. La question est pourtant très

⁹³¹ S.H.D., 1MR 1732 , f° 94, « Mémoire sur la nécessité d’établir une seule école générale d’équitation », par d’Auvergne, 1775.

⁹³² S.H.D., 1MR 1732 , f° 97, « Mémoire sur les objets de dépenses pour l’établissement d’une école d’équitation », 1778.

⁹³³ S.H.D., 1MR 1732 , f° 94, « Mémoire sur la nécessité d’établir une seule école générale d’équitation », par d’Auvergne, 1775.

⁹³⁴ Des Cars, *op.cité*, TomeII, p. 133.

⁹³⁵ S.H.D., 1MR1731, f°29, « Observation sur l’instruction des exercices de juin 1753 », anonyme, 1753.

importante. L'étude des armes et de leur maniement, effectuée dans le chapitre 2, ne suffit pas pour appréhender la réalité du combat de cavalerie. Il faut également pouvoir évaluer l'habileté des cavaliers à les utiliser. Or l'analyse de l'exercice des armes et de la façon dont on l'envisageait est un des meilleurs moyens de la mesurer. Le maniement des armes ayant déjà été traité en détail, nous nous limiterons ici à l'instruction proprement dite.

1. Une instruction encore largement empirique aux XVIe et XVIIe siècles

Les seuls exercices sur lesquels s'attarde Fourquevaux au milieu du XVIe siècle – en ce qui concerne la gendarmerie tout au moins – sont ceux qui visent à accoutumer les gendarmes à supporter le poids du lourd harnois⁹³⁶. On sait pourtant que le maniement de la lance nécessitait un entraînement constant et rigoureux. La noblesse y consacrait une part importante de son temps, notamment à travers les jeux et les tournois. Pour certains auteurs, c'est justement en partie parce que « les festins et exercices de noblesse, comme de rompre les lances, courir la bague, jouter, et autres jeux semblables sont venus à défaillir » que l'usage de la lance a presque disparu dans la cavalerie lourde au début du XVIIe siècle. La disparition de la lance rendit en retour inutiles certains exercices de la chevalerie. « La forme de la guerre est changée de lances inutiles aux pistolets, rappelle Tavannes, au lieu de [la course de]bagues, faudrait s'ajuster à en tirer, et au combat de l'épée⁹³⁷ ».

Cela n'empêche pas Wallhausen de figurer en détail la manière de s'exercer aux trois principaux mouvements de la lance⁹³⁸: par exemple « en plantant un pieu en terre et lui mettant un bras qui tient un blanc de papier ou de toile aux différentes hauteurs correspondant aux trois mouvements. De même s'exercer à lever un gant, chapeau ou autre chose posée à terre, en pleine course par la pointe de la lance⁹³⁹ ». Pour satisfaire aux évolutions de l'armement le directeur de l'école de Siegen propose également des exercices pour le pistolet et l'épée. Pour le premier on s'exerce à tirer « sur quelques cibles, au pas ou au galop, ou en pleine course, attachant la cible à un pieu aux mêmes trois hauteurs que pour la lance ». Pour l'épée « on fera trois marques dans un pieu ou un arbre, et comme au pistolet, à différentes allures, en utilisant une vieille épée d'escrimeur ou autre qui ne soit pas trop bonne⁹⁴⁰ ». Même si l'on peut s'interroger sur

⁹³⁶ Fourquevaux, *op. cité*, p.26.

⁹³⁷ Tavannes, *op. cité*, p.288.

⁹³⁸ Pour le maniement de la lance cf. supra chapitre 2, annexe 29 pour l'exercice de la lance.

⁹³⁹ Wallhausen, *op. cité*, p.7.

⁹⁴⁰ *Ibid.*, p. 10-11.

la réelle utilité de faire tirer un cavalier au galop, les exercices proposés par Wallhausen paraissent vraisemblables. On peut penser que c'est à peu près de cette manière que pouvaient s'exercer les compagnies de cavalerie. Cette instruction était sous la responsabilité du capitaine mais se faisait sans doute sous la direction effective des bas officiers et des cavaliers les plus expérimentés.

On ne trouvera guère au XVII^e siècle d'autres ouvrages théoriques s'attardant avec autant de détails sur l'exercice des armes⁹⁴¹. Le contraste est flagrant avec l'infanterie. Il est vrai que le maniement de la pique ou du mousquet, que l'on peut réduire en un nombre donné de gestes précis, se prête davantage à la théorisation que celui de l'épée, soumis à tous les aléas de la charge et de la mêlée. Le peu d'intérêt manifesté dans les ouvrages pour l'exercice des armes de la cavalerie peut s'expliquer par la difficulté à rendre compte par écrit de toute la complexité des situations du combat. La Touche est l'un des seuls à envisager précisément l'escrime à cheval, mais son travail reste isolé⁹⁴². Quant à l'exercice du pistolet ou du mousqueton, il n'est en général évoqué que dans le cadre de l'instruction collective. Il s'agit alors le plus souvent de faire tirer les cavaliers par rang et par file.

Ce domaine échappe donc presque totalement au champ de la réflexion militaire. Il est laissé à la seule initiative des officiers subalternes et des vétérans, qui tâchent d'enseigner aux recrues, de manière empirique, les rudiments du tir et de l'escrime à cheval.

2. Les progrès relatifs de la normalisation des exercices au XVIII^e siècle

Les premières tentatives de normalisation de l'exercice des armes n'interviennent qu'au milieu du XVIII^e siècle. Elles s'inscrivent, nous l'avons déjà évoqué, dans le contexte d'une prise de conscience collective quant à la nécessité de réformer l'instruction générale de la cavalerie. L'instruction de 1755 comporte ainsi plusieurs pages détaillant le maniement des armes à pied et à cheval⁹⁴³. Les efforts déployés en ce sens ont, selon Chabo, concouru à l'établissement de l'uniformité dans le

⁹⁴¹ Nous pourrions bien sûr mentionner les *Militarie Instructions for the cavallerie* (Cambridge, 1632) de J. Cruso, mais il s'inspire en très grande partie de Wallhausen pour cette question.

⁹⁴² La Touche, Philibert de, *Les vrais principes de l'espée seule*, Paris, F. Muguet, 1670.

⁹⁴³ Ordonnance sur l'exercice de la cavalerie du 22 juin 1755. Pierre Bonin, *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires. Tome II, Depuis le début du règne de Henri II jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Turnhout, Brépols, 2006, p.241-246.

maniement des armes à cheval. Il ne faudrait cependant pas surévaluer la portée des progrès réalisés. Ces « exercices » se limitent en réalité à préparer les cavaliers à la parade ou la revue. On se contente par exemple de commander au soldat de se préparer à mettre le sabre à la main, de le sortir du fourreau et de l'y remettre sans rien faire de plus ; on omet pas cependant de détailler longuement la façon dont les officiers doivent saluer. Nous sommes donc assez loin ici des préoccupations des officiers soucieux de préparer leurs cavaliers au combat.

Ceux-ci veulent avant tout développer une instruction concrète et utile sur le champ de bataille. L'auteur du mémoire anonyme déjà cité propose par exemple de doter les cavaliers d'un espadon, une épée d'exercice à lame flexible, plus lourde que l'épée réglementaire. Ils pourraient s'en servir « à cheval un contre un, et même escadron contre escadron pour les accoutumer à la mêlée. Les exercices deviendraient des jeux comme autrefois nos tournois, *ludi militaria*. Il devrait aussi y avoir un maître d'espadaon par compagnie. Des heures réglées par jour où, en présence des officiers, chaque soldat tirerait des armes ; un bon soldat ne devrait jamais se coucher qu'il n'ait fait au moins une fois le maniement des armes ⁹⁴⁴ ». A la même époque La Porterie envisageait également d'exercer les cavaliers en « un contre un » afin de leur apprendre divers coups et parades. « Au premier [temps] les deux cavaliers s'élevant sur leurs étriers feraient semblant de se porter chacun un coup de sabre et chacun le parerait[...]. Au second ils ramèneraient le poignet à peu près à la hauteur de l'épaule gauche, le taillant du sabre en avant, la pointe à droite plus élevée environ d'un pied que le poignet. Au troisième ils repasseraient la lame par devant eux en tournant les ongles en bas et ils donneraient un coup de revers de sabre en sabrant à hauteur d'homme à cheval ⁹⁴⁵ ».

3. Une instruction encore généralement insuffisante.

Une telle rigueur dans l'exercice des armes ne se rencontrait sans doute à cette époque que dans la cavalerie prussienne. Les recrues y étaient exercées avant même de monter à cheval. Elles étaient placées sur un cheval de bois et entraînées à exécuter des bottes avec l'épée, de tranchant et de pointe. Les cavaliers s'entraînaient ensuite très

⁹⁴⁴ S.H.D., 1MR1731, f°29, « Observation sur l'instruction des exercices de juin 1753 », anonyme, 1753

⁹⁴⁵ S.H.D., 1MR 1732, f°6, « Observations sur l'ordonnance de 1754 relative aux exercices », par le sieur de la Porterie, 1754

régulièrement. Par exemple à l'aide de « quintaines » que le soldat devait toucher de pointe et d'estoc, en passant et repassant à différentes allures⁹⁴⁶.

Les réflexions des officiers à propos de l'emploi du sabre au combat laissent à croire que l'instruction en France n'était sans doute pas aussi poussée qu'elle aurait pu l'être. De nombreux officiers affichent en effet leur préférence pour les coups de pointe, mais leurs arguments répétés ne semblent pas convaincre les cavaliers qui paraissent quant à eux préférer les coups de tranchant. De Ville veut aller, pour changer cette habitude, jusqu'à modifier leur arme et les obliger à pointer⁹⁴⁷.

Cette prédilection pour les coups de taille s'explique en grande partie par le manque d'instruction des cavaliers. La tâche d'instruire les recrues revient à l'aide-major du régiment selon Brézé, au lieutenant de chaque compagnie selon Chabo⁹⁴⁸. Mais il est probable que ces responsabilités sont en fait déléguées aux officiers subalternes, voir aux cavaliers les plus capables. Les charges du lieutenant, explique Chabo, sont si importante qu'il doit pour enseigner le maniement des armes, « se faire aider par les brigadiers, attendu qu'il ne le peut guère par le maréchal des logis, occupé aux subsistances. [...] Il doit faire leçon devant lui afin de former les brigadiers ou les cavaliers qui y ont des dispositions et les mettre en état de le soulager et de parvenir à leur tour⁹⁴⁹ ». Ces instructeurs devaient s'en tenir à une escrime assez élémentaire, reposant principalement sur les coups de tranchant, moins difficiles à exécuter que les coups d'estoc.

L'insuffisance de l'exercice des armes a conduit certains auteurs de la fin du siècle à consacrer à ce sujet une partie de leur réflexion. Dans son *Traité sur la cavalerie*, Drummond de Melfort enseigne la manière de tirer au mousqueton et au pistolet, mais surtout, ce qui est nouveau dans un ouvrage théorique, à manier le sabre et à pointer. « L'instruction en a été fort négligée jusqu'ici, constate-t-il, puisque sur 100 coups qui se portent dans un combat de cavalerie, il y en a peut être 90 qui tombent sur le plat du sabre⁹⁵⁰ ». Melfort propose donc des exercices pour développer l'habileté des cavaliers. Par exemple, pour les exercer au coup d'estoc, chaque cavalier, au galop, doit

⁹⁴⁶ Warnery, *op. cité*, p.69 et 74.

⁹⁴⁷ S.H.D., 1MR 1732, f°23, « Observation sur la cavalerie », du Ville, Lt-Colonel au régiment de Dampierre, 1758.

⁹⁴⁸ Brézé, *op. cité*, Tome II, p.59. S.H.D., 1MR 1730, f°55, « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », vers 1755-1756.

⁹⁴⁹ Ibid.

⁹⁵⁰ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.51.

emporter de la pointe de son sabre la tête d'un mannequin. Le même mannequin sert également pour les coups de taille⁹⁵¹.

Tous les colonels cependant n'approfondissaient pas autant le travail des armes. Plus encore que l'instruction équestre, l'instruction des armes souffre en effet en France de l'absence de réglementation. Elle est laissée à l'entière initiative des chefs de corps qui n'ont pour seule obligation que d'enseigner les quelques manèges prévus par les ordonnances. Si cette partie de l'instruction a sans doute progressé depuis les années 1750, les progrès réalisés furent vraisemblablement très inégaux. L'exercice des armes fait figure de parent pauvre au regard des efforts consacrés à l'instruction de l'équitation. Le comte de Brézé est d'ailleurs particulièrement sévère sur le sujet, y compris pour la cavalerie prussienne. La principale raison pour laquelle selon lui les cavaleries européennes ont préféré le sabre au détriment de l'épée, « c'est qu'il n'y a, peut-être, point de cavalerie au monde assez bien dressée pour pouvoir se servir de l'épée ; il faut pour cela une adresse particulière, que l'on acquiert qu'à force d'exercices et par des leçons réitérées.[...] Et dans aucun pays jusqu'à présent on a voulu se donner cette peine ⁹⁵²».

II. L'INSTRUCTION COLLECTIVE

Un niveau d'équitation minimum était requis du cavalier afin qu'il pût maîtriser sa monture et lui faire exécuter les évolutions indispensables à la guerre ; même si toute la difficulté résidait justement dans la définition de ce minimum. Néanmoins cette condition n'était encore pas suffisante pour prétendre former une véritable cavalerie.

« Il vaut mieux, affirme Drummond de Melfort, avoir une grande quantité de cavaliers, tous mauvais écuyers, mais accoutumés à se mouvoir ensemble, qu'un petit nombre bien instruit dans l'art de monter mais des régiments qui ne seraient pas en état d'exécuter les manœuvres qu'on voudrait leur faire faire devant l'ennemi ⁹⁵³».

L'instruction collective des cavaliers est tout à la fois la continuité de l'instruction individuelle et une formation nouvelle, mettant en jeu des contraintes et des mécanismes différents. Une étude de l'instruction et de l'exercice des troupes doit s'intéresser à la place qu'occupait cette question dans la pratique et la théorie de la

⁹⁵¹ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.53.

⁹⁵² Brézé, *op. cité*, Tome II, p.91.

⁹⁵³ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.7-8

guerre. Comme pour l'instruction individuelle il faut également déterminer les objectifs que les officiers entendaient fixer à l'instruction des escadrons et des régiments. Autrement dit quelles étaient les manœuvres dont ils jugeaient l'enseignement indispensable pour le combat de cavalerie ? Là encore l'un des enjeux principaux réside dans la difficulté à définir des manœuvres qui seront réellement utiles sur le champ de bataille, en écartant les escadrons en losanges et autres « manœuvres compliquées dont l'usage est aussi inutile qu'impossible à la guerre⁹⁵⁴ ». Il s'agit d'un problème directement lié à notre sujet puisque la plupart des ces manœuvres constituent un préalable à la charge et que leur mauvaise exécution face à l'ennemi peut mettre l'escadron en grand péril. Enfin il est bien sûr indispensable d'envisager la manière dont les troupes étaient exercées à la charge proprement dite, et dans quelle mesure ces exercices se rapprochaient ou non de la réalité du combat.

A. XVI-XVIIe siècles, Une instruction essentielle mais difficile à théoriser

1. La nouvelle importance de l'instruction collective et les balbutiements de la réflexion théorique

L'instruction collective au cœur des nouvelles tactiques de combat de la cavalerie

Les ouvrages du XVIe siècle ne se montrent guère plus diserts sur la question de l'instruction collective que sur celle de l'instruction individuelle. Elle était sans doute limitée dans la cavalerie lourde à l'époque où les gendarmes se contentaient de charger en haie. Il est probable que cette partie de l'instruction militaire prit davantage d'importance à partir du milieu du XVIe siècle, avec l'apparition des formations plus massives en escadron. La force de ces nouvelles unités tenait en effet justement dans leur capacité à évoluer et combattre en préservant leur cohésion et leur union. C'est sur ce point par exemple que repose selon La Noue la supériorité des reîtres allemands. « Les Allemands surpassent toutes les autres nations, par ce qu'il ne semble pas seulement qu'ils soient serrez, ains qu'ils soient collez les uns avec les autres ; ce qui procède d'une ordinaire accoustumance qu'ils ont de se tenir toujours en corps [...] Et ce qui rend encors bon tesmoignage qu'ils ne faillent gueres en cecy, est que quand ils sont rompus, ils se retirent & fuyent sans se séparer, estans tous joints ensemble⁹⁵⁵».

⁹⁵⁴ Mottin de la Balme, *Eléments de tactiques*, op. cité, p.xv.

⁹⁵⁵ La Noue, op. cité, p.358-359.

Cette capacité ne tient pas obligatoirement à l'habileté équestre de chacun des cavaliers qui composent l'escadron. Comme nous l'avons suggéré le niveau d'équitation des reîtres et des pistoliers n'est pas nécessairement plus élevé que celui des gendarmes. Par contre il est indispensable que ces hommes soient exercés à se mouvoir ensemble. C'est peut-être là, dans cette dimension collective de l'instruction, et dans la discipline qui la sous-tend, que réside la véritable nouveauté qui caractérise le passage de la chevalerie à la cavalerie. De ce point de vue, si elle n'a peut-être pas été très usitée sur le champ de bataille, la fameuse caracole, ou « limaçon » – manœuvre traditionnellement associée à la tactique des reîtres – représente par contre sans aucun doute un très bon exercice pour former un escadron⁹⁵⁶. En même temps d'ailleurs qu'un excellent moyen de mesurer les progrès de l'instruction dans la cavalerie.

Il est clair, écrit Delbrück, qu'un capitaine de cavalerie qui parvenait à obtenir de sa compagnie qu'elle exécutât une parfaite caracole avait ses hommes sous contrôle et disposait d'une troupe véritablement disciplinée⁹⁵⁷. On ne pouvait en effet atteindre ce but sans un effort et un travail considérable, tant de la part des cavaliers que des chevaux. La troupe devenait alors un véritable « corps tactique dans lequel chaque cavalier était intégré comme un simple engrenage et dont la tête et l'âme résidaient dans son chef, le capitaine⁹⁵⁸ ». L'affirmation de l'instruction collective est bien le symbole de l'effacement du « guerrier » individualiste au profit d'un art de la guerre davantage fondé sur la discipline et la cohésion du groupe.

Cette dimension nouvelle de l'instruction n'est pas théorisée dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il paraît cependant difficile de penser qu'elle n'occupait pas une grande place dans la pratique de la guerre. Les capitaines de reîtres et de pistoliers savaient que c'était là un élément primordial pour rendre leurs troupes aptes au combat. C'est à eux et à leurs subordonnés que revenait la charge de cet entraînement. Celui-ci variait sans nul doute sensiblement d'une unité à l'autre puisque aucune norme, aucun texte, n'était encore venu le fixer.

Wallhausen : progrès et limites de la théorisation de l'instruction au début du XVIIe siècle.

⁹⁵⁶ Cf annexe30, la gravure décrit deux façons d'exécuter la caracole.

⁹⁵⁷ H. Delbrück, *Geschichte der Kriegskunst in Rahmen der politischen Geschichte*, Berlin, 1930-1936, quatre volumes. Traduit sous le titre *History of the art of war*, Lincoln and London, University of Nebraska, 1990, vol. IV, p.124.

⁹⁵⁸ Ibid.

La nécessité d'une réflexion plus approfondie apparaît en tout cas à partir du début du XVIIIe siècle. Jean de Tavannes évoque la possibilité de rassembler les hommes en escadron afin de les faire marcher et manœuvrer ensemble, « tout d'un temps, faisant qu'il semble que l'escadron soit meu par ressorts ⁹⁵⁹ ». Wallhausen surtout accorde à cette question une importance plus grande qu'à celle de l'instruction individuelle. « Le capitaine poursuivant l'honneur et la réputation, avancement et commandation de sa personne, tâche par tous les moyens possibles, sur lesquels il songe nuit et jour, d'avoir sa compagnie bien dressée et disciplinée⁹⁶⁰ ». Il donne également la liste des manœuvres que doit pouvoir accomplir selon lui une compagnie « bien dressée et disciplinée ». Celles-ci semblent apparemment assez élémentaires. Il s'agit principalement de tourner à droite et à gauche, d'ouvrir les files et les rangs à gauche et à droite, de tourner les files et les rangs à gauche et à droite en marchant, de se « lancer » à gauche et à droite. S'y ajoute également, sans qu'elle soit nommée explicitement, la traditionnelle caracole. Wallhausen mentionne enfin ce qu'il nomme « caracol », au masculin, manœuvre complexe et sans doute peu réaliste consistant à laisser passer l'ennemi en se déportant sur le côté avant de se rabattre sur ses flancs⁹⁶¹.

La portée pédagogique de ces explications est en fait assez limitée. Wallhausen rentre assez peu dans les détails et lorsqu'il le fait c'est de manière parfois un peu confuse. L'auteur se justifie en rappelant que la plupart de ces points ont été expliqués dans le livre concernant l'infanterie auquel il renvoie le lecteur⁹⁶². Cette remarque laisse à penser que de son point de vue les évolutions de la cavalerie diffèrent peu de celles de l'infanterie. Ce serait négliger l'un des points essentiels qui différencie justement les deux, et qui fait toute la difficulté de celles de la cavalerie : la longueur du cheval empêche le cavalier de se tourner librement dans l'escadron, d'autant que les files sont généralement fort pressées. Ainsi son explication de la manœuvre consistant à faire tourner à droite l'escadron demeure-t-elle un peu courte : « voulant que ton escadron ou compagnie tourne sa face vers le côté dextre, tu uses seulement de ce mot, à dextre, et alors il s'y tournera, comme tu vois fig.17,n°5 ». La figure s'avère cependant assez décevante. On y voit des cavaliers ayant visiblement effectué un quart de tour sur eux-même sans que l'auteur n'ait véritablement expliqué la façon dont ils s'y sont pris. Une

⁹⁵⁹ Tavannes, *op. cité*, édition Petitot, Paris, 1822, p.289.

⁹⁶⁰ Wallhausen, *op. cité*, p.57.

⁹⁶¹ *Ibid.*, p.57-62. cf annexe 31.

⁹⁶² *L'art militaire pour l'infanterie*, traduction française par T. de Bry, Oppenheim, 1615.

telle manœuvre exige que la troupe ait préalablement ouvert très largement ses files afin que les chevaux puisse tourner, ce qui est inutile dans l'infanterie.

Les manœuvres de la cavalerie dans la première moitié du XVIIe siècle, l'exemple anglais.

Le travail de Wallhausen correspondait cependant à une réelle attente puisqu'il fut repris par nombre d'auteurs. John Cruso notamment s'en inspire fortement, tout en soulignant toutefois le caractère quelque peu irréaliste de certaines manœuvres⁹⁶³. Le déclenchement de la Guerre Civile anglaise suscita la publication de nouveaux ouvrages d'art militaire. Celui de Cruso, qui fut réédité, influença particulièrement les réflexions concernant la cavalerie.

Dans *The Young Horse-man*, publié en 1644, John Vernon propose un aperçu des manœuvres essentielles de la cavalerie⁹⁶⁴. La liste en est moins longue que chez Wallhausen, et les explications un peu plus claires. Il en dénombre quatre : faire volte-face, doubler les rangs ou les files, exécuter une conversion et une contremarche⁹⁶⁵. La première manœuvre consiste à faire tourner chaque cavalier à gauche ou à droite, le flanc devient ainsi le front ce qui permet de faire face à une attaque venant de côté. Doubler les files permet d'augmenter le front de l'escadron, si l'on craint d'être débordé par les flancs lors de la charge. Pour un escadron sur six rangs il s'agit le plus souvent, après avoir ouvert les files, de faire passer les cavaliers des deuxième, quatrième et sixième rangs dans les intervalles séparant les cavaliers des premier, troisième et cinquième rangs. Le doublement des rangs est l'opération inverse, elle permet de rétrécir le front de l'escadron, ce qui est par exemple utile pour passer un défilé.

Dans la conversion, ou quart de conversion, c'est l'ensemble de l'escadron qui tourne à gauche ou à droite, et non plus chaque cavalier comme dans le volte face. Pour un quart de conversion à gauche l'escadron entier tourne autour de son aile gauche qui sert de pivot et effectue un arc de cercle faisant un angle de 90°⁹⁶⁶. La contremarche est une manière de faire faire demi-tour à l'escadron tout en conservant le même front. Les cavaliers du premier rang font demi-tour en passant entre les files et viennent prendre

⁹⁶³ John Cruso, *Militarie Instructions for the cavallerie*, Cambridge, 1632. Cf. J. Tincey, *Soldier of the English Civil War*, *op. cit.*, 6.

⁹⁶⁴ John Vernon, *The Young Horse-man, or honest plain-dealing Cavalier*, London, 1644. Vernon écrit à l'intention des "soldats ordinaires", c'est à dire en fait plutôt les bas officiers et officiers jusqu'au grade de capitaine. Il espère que "chaque soldat ordinaire pourra facilement se le procurer avec son argent ou l'emporter dans sa poche ». Cité par J. Tincey, *Ironsides*, *op. cit.*, p.25.

⁹⁶⁵ J. Tincey, *Soldiers of the English civil war*, *op. cit.*, p.9-10.

⁹⁶⁶ Cf Annexe 32

position derrière l'escadron. Les cavaliers des autres rangs exécutent ensuite chacun à leur tour le même mouvement et se rangent derrière leur chef de file. C'était une évolution difficile et dangereuse, qui pouvait facilement désordonner un escadron. Il est douteux qu'elle ait été utilisée sur le champ de bataille. Ces quatre manœuvres restèrent en tout cas la base des évolutions de la cavalerie anglaise – et de la plupart des cavaleries européennes – durant tout le siècle. Elles sont encore présentées comme tel dans les *Orders and regulations for the Horse*, ouvrage publié en 1691⁹⁶⁷.

L'évolution de la structure de l'escadron, et notamment du nombre de rangs, eut des conséquences évidentes sur l'utilité de certaines de ces manœuvres. Au moment où écrit Vernon le nombre de rangs tend à diminuer et à se fixer autour de trois. Cette transformation rendait la manœuvre du volte face individuel beaucoup moins opérante. Elle avait en effet pour objet de faire d'un des flancs le nouveau front de l'escadron, afin de s'opposer à une attaque venant de la gauche ou de la droite. Mais dès lors que le nombre de rangs tombait à trois cela signifiait que l'on ne pourrait plus opposer que trois hommes de front à l'ennemi. La manœuvre du quart de conversion devint donc une réponse plus efficace dans cette situation.

A ce stade de l'instruction il était également nécessaire d'apprendre aux recrues la signification des sonneries de trompette. Robert Ward donne une description assez complète des différentes sonneries utilisées. *Butta Sella* pour appeler les cavaliers à seller leurs chevaux, *Moute e Cavallo* pour leur ordonner de monter à cheval, *Tucquet* pour se préparer à la marche, *Carga* pour charger l'ennemi et *Ala Standardo* pour signaler aux cavaliers de se regrouper auprès de l'étendard⁹⁶⁸. On notera qu'à la différence des appels de tambours dans l'infanterie, la cavalerie anglaise utilisait des ordres d'origine étrangère. On trouve ainsi dans *The Young Horse-man* des termes français à peine modifiés comme « Boutezelle » [boute-selle] et « Chevall ».

Les appels distinguent clairement la cavalerie de l'infanterie, pour le reste il apparaît nettement que les manœuvres que doivent apprendre les cavaliers demeurent encore assez proches de celles que l'on enseigne aux fantassins. Il faut cependant observer que les exercices des compagnies d'infanterie et des bataillons occupaient une place plus importante que ceux de la cavalerie dans les ouvrages théoriques. Il est vrai que l'infanterie avait constitué le champ d'expérimentation privilégié des princes de

⁹⁶⁷ D. Chandler, *The art of war in the age of Marlborough*, Staplehurst and New York, Spellmount-Sarpedon, 1997, p.48.

⁹⁶⁸ Robert Ward, *Animadversions of warre*, London, 1639. Cité par Keith Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army 1645-1660*, Barnsely, Pen and Sword Books, 2005, p.84.

Nassau. D'autre part les manœuvres de l'infanterie nécessitaient une instruction relativement complexe. Il fallait tout à la fois coordonner l'action des hommes à l'intérieur de chaque compagnie de mousquetaires ou de piquiers et combiner également les manœuvres de ces deux armes très différentes à l'intérieur d'un bataillon.

2. L'instruction et les évolutions en France au XVIIe siècle

Les modalités de l'instruction.

La prédominance de l'infanterie dans la réflexion théorique apparaît également dans les ouvrages français du XVIIe siècle. Jean de Billon, qui est sans doute l'auteur qui s'attarde le plus sur l'exercice de la cavalerie, en reste finalement à des généralités. Il rappelle ainsi que si l'on ne peut, comme dans l'infanterie, faire tirer la cavalerie par rang et par file, pour les autres mouvements « la cavalerie peut faire la même chose que les gens de pied de la même façon ⁹⁶⁹ ». Louis de Gaya quant à lui se contente d'insister sur la responsabilité du capitaine et sur l'importance du quart de conversion, « qui est le principal mouvement de la cavalerie ⁹⁷⁰ ». Ces auteurs reconnaissent la nécessité d'instruire les hommes en groupe et de leur apprendre à évoluer en escadron, mais ils paraissent réticents à entrer dans les détails de cette matière. Cette attitude est particulièrement nette chez du Chastelet : « je ne parlerais pas non plus des évolutions qu'il faudra faire pendant le combat : c'est une leçon de tactique qu'il serait difficile ici de donner sûrement. Les officiers qui savent leur métier, doivent se résoudre, à mesure que les occasions naissent ⁹⁷¹ ». Certes il n'est pas lui-même officier, mais ses réticences illustrent sans doute aussi la difficulté à théoriser cette partie de l'art de la guerre. L'apprentissage des évolutions et des manœuvres de combat semble demeurer dans le champ du pragmatisme et de l'empirisme. C'est par observation et par expérience que les officiers apprennent ce sujet et c'est de manière tout aussi pragmatique qu'ils l'enseignent à leurs hommes.

Le livre du sieur de Birac fait donc quelque peu exception de ce point de vue. Son propos est d'instruire les capitaines de cavalerie et les officiers qui lui sont subordonnés, il ne peut alors passer sous silence la question de l'instruction collective des soldats. Il rappelle bien sûr les principales manœuvres que doivent savoir effectuer

⁹⁶⁹ Jean de Billon, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641, p.249.

⁹⁷⁰ Louis de Gaya, sieur de Tréville, *L'art de la guerre et la manière dont on la fait aujourd'hui en France*, Michallet, Paris, 1689, p.9.

⁹⁷¹ Paul Hay du Chastelet, *Politique militaire ou traité de la guerre*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes et de citations, Paris, Jombert, 1757 (1^{ère} édition 1667), p.137.

ces derniers : la volte face, doubler les rangs, faire défiler, border la haie [tous les rangs s'alignent pour n'en former plus qu'un seul sur la gauche, la droite ou la tête de l'escadron], la conversion, le caracol. Birac établit une distinction entre la conversion, quart ou demie, et le caracol, qui ne désigne plus le « limaçon » des reîtres. Les deux visent à faire effectuer un demi-tour à l'escadron mais «la conversion se prend par le front de l'escadron, et le caracol se fait par le flanc ou la hauteur de l'escadron⁹⁷² ».

Mais il ne s'arrête pas à cette simple énumération et entreprend d'expliquer un peu plus en détail au capitaine la manière d'exercer sa compagnie :

« Le capitaine en son quartier d'assemblée, doit déjà commencer à les [les cavaliers]instruire, et de deux jours, l'un faire monter la compagnie à cheval et la mener sur quelques terrains commodes hors des quartiers pour exercer les cavaliers à marcher en escadron et les dresser à observer le silence, à être attentifs aux commandements et à observer les distances en marchant, observant toutefois de faire mettre à gauche et à droite du premier rang de l'escadron des cavaliers qui aient déjà servis et qui soient capables de les conduire. La

⁹⁷² Birac, de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, par le sieur de B.*, Quinet, Paris, 1693, p.14. Distinction un peu plus claire chez Imbotti : « on fait la conversion par le front de l'escadron, de sorte que c'est le rang qui fait le mouvement, et non l'aile. Le caracol se fait par la hauteur de l'escadron, qui est la file, elle fait des passades (qui est un mouvement fait en serpentant qui d'un côté qui de l'autre de la campagne). *La milice moderne*, Paris, Camusat et Lepetit, 1646. p.140. Cf annexe 32 bis

première fois il pourra faire marcher l'escadron au pas, et tout en marchant faire défiler et marcher par quatre, puis par deux puis fera doubler et remarcher par quatre, et toujours en marchant faire former l'escadron avec ordre. Un autre jours le capitaine exercera l'escadron à marcher au trot et serré, en alternant encore les marches par quatre et par deux. Un autre jours il les exercera à faire le quart de conversion, puis la conversion entière ⁹⁷³».

C'est le premier et sans doute le seul ouvrage français du XVIIe siècle à proposer un début de théorisation de l'instruction collective. Celle-ci repose sur la répétition d'exercices simples, les objectifs paraissent assez limités et il n'est pas question de manœuvres de parades complexes et inutiles. On remarque également que les cavaliers expérimentés jouent sans aucun doute un rôle non négligeable dans l'instruction des recrues. Ils tiennent de ce fait une place importante dans les compagnies nouvellement levées, où la proportion de ces dernières est considérable. Bien sûr la réflexion de Birac est encore imparfaite. Il n'explique pas clairement par exemple comment mettre en bataille une colonne d'escadrons, manœuvre essentielle avant le combat. Il n'en reste pas moins qu'elle va beaucoup plus loin que celle de la plupart des autres auteurs, y compris ceux dont la réputation dépasse la sienne, comme Mannesson-Mallet ou Jean de Laon. Quant au sieur de La Fontaine, auteur du seul autre ouvrage consacré aux officiers de cavalerie, il se contente de présenter les quatre ou cinq évolutions déjà évoquées dans la plupart des publications précédentes : serrer les files et les rangs, doubler les rangs, faire le volte face, le caracol et la contremarche⁹⁷⁴.

La faiblesse de l'instruction au début de l'engagement dans la guerre de Trente Ans

Même si dans la pratique l'exercice des unités était nécessairement plus poussé que ce que proposaient alors la plupart des ouvrages, il semble que la cavalerie française ait parfois souffert d'un réel manque d'instruction. C'est particulièrement vrai dans les premières années de l'intervention française dans la guerre de Trente Ans. Là encore, comme pour l'instruction individuelle, les unités d'élite permanentes se démarquent des unités fraîchement levées, composées d'un grand nombre de recrues. Le système de la compagnie-ferme explique bien sûr en partie la faiblesse de l'instruction dans ces unités. Le capitaine, qui devait souvent investir ses propres deniers, cherchait à limiter au maximum les frais et les dépenses. Or un exercice fréquent et assidu constituait sans

⁹⁷³ Ibid., éd. de 1669, p.37-38.

⁹⁷⁴ La Fontaine, sieur de, *Les devoirs militaires des officiers de la cavalerie, contenant l'exercice des gens de guerre*, par le sieur De La Fontaine, ingénieur ordinaire du roi, Paris, Loyson, 1675.

doute à ses yeux l'une des meilleures façon d'épuiser les chevaux et d'abîmer un équipement toujours trop coûteux. Il est certain que les conseils enthousiastes d'un Birac ne devaient pas toujours trouver d'échos positifs sur le terrain.

Cependant ces troupes payaient également le prix de la relative désaffection dont avait jusque là souffert la cavalerie. La manière dont la monarchie française envisageait l'art de la guerre – essentiellement comme une guerre de sièges – avait fait de l'arme équestre un élément secondaire⁹⁷⁵. Selon H. Choppin tout l'exercice se limitait alors au caracol⁹⁷⁶. On en recherchait d'autant plus vivement les vétérans étrangers et les officiers expérimentés, comme Gassion⁹⁷⁷. Dans les premières années de la guerre en tout cas la faiblesse des régiments de cavalerie nationaux apparaissait pleinement au haut-commandement français. Le cardinal de La Valette le confirme dans une lettre à Richelieu en 1636 : « la cavalerie française est encore faible, il faut se résoudre à lever des Allemands quand on pourra ⁹⁷⁸ ». La débandade des escadrons français à Thionville, trois ans plus tard, témoigne encore cruellement de la négligence qui prévalut longtemps dans le domaine de l'instruction, et du travail qui restait à accomplir⁹⁷⁹.

Rocroi (1643) montre toutefois que le redressement était entamé au début des années 1640. On ne peut en effet que constater un réel progrès entre les escadrons de Feuquières, incapables de manœuvrer face à l'ennemi à Thionville, et ceux d'Enghien et de Gassion à l'aile droite de l'armée du roi quatre ans plus tard. Ces derniers se placèrent tout d'abord sur une seule ligne, puis ils manoeuvrèrent ensuite pour que les sept escadrons de Gassion attaquent l'ennemi de flanc pendant que les huit d'Enghien le chargeraient de front. Ils furent encore capables de se rallier pour renverser la deuxième ligne des Espagnols et d'exploiter leur succès en attaquant le centre ennemi⁹⁸⁰. La déroute des escadrons de La Ferté à l'aile gauche, emportés par une allure trop vive, venait cependant rappeler les limites de ces progrès.

Louis XIV et l'instruction : le modèle de la Maison du roi

⁹⁷⁵ D. Parrott, *Richelieu's Army*, op. cité, p.59-65.

⁹⁷⁶ H. Choppin, *Les origines de la cavalerie française*, Paris, Berger-Levrault, 1905, p.277

⁹⁷⁷ Gassion servit plusieurs années aux côtés des Suédois avant de rejoindre, en 1635, l'armée du roi de France. Il eut une part importante dans le redressement de la cavalerie française. Cf. Hervé Drevillon, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647) », *Nouvelle Histoire Bataille (II)*, Cahiers du CEHD n°23, 2004, p.149-169.

⁹⁷⁸ Cité par H. Choppin, *Les origines*, op. cité, p.278.

⁹⁷⁹ Pour un récit de la déroute de Thionville lire les *Mémoires du marquis de Feuquières, contenant ses maximes sur la guerre*, Tome I, Paris, Rollin, 1740, p.194 ; et les *Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, Tome I, Paris, Anisson, 1696, p.57.

⁹⁸⁰ Aumale, duc d', *Histoire des Princes de Condé aux XVI et XVIIe siècles*, Tome IV, Paris, Calmann Levy, 1886, p.101 et suivantes

Le règne personnel de Louis XIV fut une période propice au développement de l'instruction et à la pratique des exercices. Il est vrai, d'une manière générale, que peu de monarques surpassèrent l'intense intérêt que Louis XIV manifesta toujours pour l'exercice et le « dressage ». Cette préoccupation s'exprime nettement dans ses *Mémoires* : « Je faisais très souvent des revues, affirme-t-il, tant des nouvelles troupes, pour voir si elles étaient complètes, que des anciennes, pour reconnaître si elles n'étaient point affaiblies par les nouvelles levées⁹⁸¹ ». Au delà de cette volonté affichée il est difficile de se faire une idée précise de l'instruction que recevaient les régiments ordinaires de la cavalerie. Par contre on peut aisément imaginer qu'elle était assez poussée dans un corps d'élite comme la Maison du roi. Celle-ci bénéficiait tout particulièrement de l'attention du souverain, qui espérait ainsi faire œuvre d'exemplarité⁹⁸². Les membres de ce corps prestigieux étaient bien sûr pour la plupart d'excellents cavaliers, mais l'on sait que cela ne suffit pas pour constituer une unité opérationnelle sur le champ de bataille. Il faut pour cela une instruction collective rigoureuse, des exercices fréquents et approfondis, autant d'éléments décisifs qui caractérisent les troupes de la Maison et en font à l'époque un véritable modèle⁹⁸³.

Elles possédaient ainsi une réelle capacité manœuvrière qui fut démontrée en de nombreuses occasions. A Seneffe par exemple (1674), les deux escadrons des Gardes du duc de Navailles furent attaqués par cinq escadrons ennemis, deux les chargeant de front et trois de flanc. Le duc partagea alors par moitié ses deux escadrons, commandant à l'un de tenir ferme contre les trois escadrons, et à l'autre, de faire tête aux deux qui venaient en front. La manœuvre fut exécutée avec ordre et fermeté, ce qui leur permit de repousser les cavaliers adverses⁹⁸⁴. Courtilz de Sandras souligne d'ailleurs la singularité de ce corps. « Dans la Maison du roi, quand on trouve un chemin creux, chacun s'y fourre pêle-mêle, et cela n'empêche pas que lorsqu'il faut former l'escadron, on le forme sans désordre. Mais ce ne doit pas être un exemple pour les autres, car n'ayant

⁹⁸¹ Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, Paris, Imprimerie nationale, 1992, p. 204.

⁹⁸² « Je continue d'exercer les troupes qui sont les plus proches de ma personne afin que, par mon exemple, les chefs militaires apprennent à porter autant d'attention à celles qu'ils ont sous leurs ordres ». Cité par J. Lynn, *Giant of the Grand Siècle, the french army, 1610-1715*, Cambridge, 1997, p.519

⁹⁸³ Sur ce sujet voir Frédéric Chauviré, « La Maison du roi sous Louis XIV, une troupe d'élite », *Revue Historique des Armées*, n°242, 2006, p. 114-121.

⁹⁸⁴ Lamoral Le Pippre de Noeuville, Simon, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi et de toute les troupes de France*, Liège, Kints, 1734, vol. I, p. 376.

pas tant d'expérience, il se pourrait qu'ils ne reprennent pas leur place avec autant de facilité⁹⁸⁵ ».

Cependant les progrès accomplis ne se traduisirent pas par un approfondissement de la pensée théorique. En fin de compte, si la nécessité d'un haut niveau d'instruction et d'entraînement apparaissait comme évidente, aucune véritable systématisation n'avait encore été entreprise. Là encore les commandants d'unité disposaient de la plus grande liberté.

B. Les bouleversements du XVIIIe siècle.

1. Des progrès inégaux dans la première moitié du siècle.

Le XVIIIe siècle marque une avancée considérable tant du point de vue de la réflexion théorique que de la pratique. Les principaux acteurs du début du siècle sont évidemment Marlborough et Charles XII. Ils accordent à l'instruction des unités une attention aussi grande qu'à celle des cavaliers. C'est la première fois que des généraux en chef développent et généralisent leur pratique de l'instruction à une telle échelle. L'effort considérable réalisé dans ce domaine leur permettait de disposer d'un outil tactique très souple. Marlborough avait ainsi instauré l'habitude de faire évoluer sa cavalerie par « groupe tactique » de deux escadrons, l'un derrière l'autre⁹⁸⁶. Cette capacité à manœuvrer ensemble ne pouvait être obtenue que par de longs et fréquents exercices. Charles XII supervisait lui-même l'entraînement de sa cavalerie, qu'il exerçait à manœuvrer au galop. Le haut degré d'instruction dont bénéficiait la cavalerie suédoise se vérifiait également dans la forme très particulière que le roi donnait à ses escadrons. Les cavaliers n'y étaient pas disposés « genou contre genou » comme c'était le cas partout ailleurs, mais « genou derrière genou », formant ainsi un chevron⁹⁸⁷.

La réflexion théorique du temps est cependant en retard par rapports aux progrès de ces deux grands généraux. Aucun ouvrage n'envisage encore la question de l'instruction des compagnies et escadrons de manière systématique. On trouve toutefois, à partir des années 1720, quelques observations non dénuées d'intérêt. Lecoq-Madeleine et Langeais, tous deux officiers de cavalerie, insistent sur la nécessité d'habituer les cavaliers à observer le plus grand silence et la plus grande attention lors

⁹⁸⁵ *Les devoirs de l'homme de guerre* (attribué à Courtilz de Sandras), La Haye, Van Bulderen, 1693, p.115.

⁹⁸⁶ B. Nosworthy, *op. cité*, p.132.

⁹⁸⁷ D. Chandler, *op. cité*, p.57.

des manœuvres afin de pouvoir comprendre et exécuter parfaitement les ordres⁹⁸⁸. Le capitaine doit aussi faire passer ses consignes par des gestes et des « signaux », « la parole n'étant pas quelque fois si utile, surtout étant proche de l'ennemi⁹⁸⁹ ». Enfin Langeais rappelle que l'on ne peut faire manœuvrer un escadron avec des files aussi serrées qu'un bataillon : « vos cavaliers trop pressés, n'ont point assez de liberté, leurs jambes sont froissées, la douleur excite le murmure, l'escadron se retire par son centre et produit un effet très vicieux⁹⁹⁰».

Il semble cependant que les années 1730 marquent en France un certain changement. Le commandement semble percevoir l'importance de fixer les évolutions propres à la cavalerie, laquelle accusait encore une fois de ce point de vue un retard considérable par rapport à l'infanterie. Comme dans l'instruction individuelle c'est principalement le souci de l'uniformité qui motive cette prise de conscience. S'il n'est finalement pas appliqué, le *Projet d'instruction sur les évolutions et exercices de la cavalerie*, rédigé vers 1732, témoigne au moins de cette nouvelle préoccupation⁹⁹¹. C'est également dans les années 1730 que Puysegur rédige les principales parties de son *Art de la Guerre*. Le maréchal applique dans ce domaine les principes qui président à la construction générale de son ouvrage. Il avait remarqué « le défaut de règles et de principes dans notre façon de les [les troupes] instruire et de les faire mouvoir⁹⁹² ». Il s'agissait donc pour lui de déterminer ces « règles et principes » qui fondent les mouvements de la cavalerie. Son approche de la question représente une certaine nouveauté. Puysegur se distingue par un approfondissement de la réflexion et le souci de légitimer ses observations par une démonstration méthodique et raisonnée appuyée sur la géométrie. Il élargit également son propos à l'échelle de la grande tactique et envisage les mouvements de déploiement de plusieurs escadrons.

Ses innovations restent cependant assez limitées sur le fond. Elles se restreignent en fait à des améliorations. Il préconise par exemple, pour mettre l'escadron en état de marcher sur sa droite ou sa gauche, de remplacer le volte face individuel, source de confusion, par le demi tour par demi-compagnie. Il propose également de rendre le quart de conversion par escadron plus rapide et moins embarrassant en faisant tourner

⁹⁸⁸ Lecoq Madeleine, *Le service ordinaire et journalier de la cavalerie en abrégé*, Paris, Delatour et Simon, 1720, p.155. Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, Paris, Ganeau, 1726, p81-82.

⁹⁸⁹ Langeais, *op. cité*, p.82.

⁹⁹⁰ *Ibid.*, p.83.

⁹⁹¹ S.H.D., 1MR1731, f°83, « Projet d'instruction sur les évolutions et exercices de la cavalerie », par M. de Mortaigne, vers 1732.

⁹⁹² Puysegur, *Art de la guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, Tome I, p.76.

l'escadron sur son centre plutôt que sur l'une de ses ailes. Cette dernière manœuvre cependant paraît trop complexe pour être réalisée devant l'ennemi. D'une manière plus générale Puységur ne s'étend pas plus que ses prédécesseurs sur l'instruction proprement dite. La nature et la fréquence des exercices à faire exécuter aux cavaliers pour parvenir à maîtriser les évolutions de l'escadron ne sont pas abordées. Cela ne surprend d'ailleurs pas le sévère Warnery. Puységur, dit-il, « fait bien voir qu'il en savait beaucoup moins que ce que le roi de Prusse n'en exige d'un subalterne⁹⁹³ ».

Il faut en outre garder à l'esprit qu'en l'absence de textes organiques, en France notamment, les chefs de corps disposaient d'une grande autonomie pour régler l'instruction⁹⁹⁴. Avant la guerre de Succession d'Autriche il apparaît tout au moins que certaines évolutions ne sont presque plus utilisées, comme la contre-marche ou l'ancien caracol. On peut penser que l'instruction de la cavalerie, telle qu'elle était réellement pratiquée dans les escadrons, se donnait principalement pour objectif d'apprendre à ouvrir, serrer et doubler les files et les rangs, à border la haie et surtout à effectuer le quart de conversion (que l'on appelle aussi désormais parfois, non sans risque de confusion, le caracol).

Cette évolution constituait en effet la base de ce qui était alors une des manœuvres essentielles de la cavalerie : le déploiement de la colonne en ligne de bataille et inversement. Ainsi une colonne de cinq escadrons voulant se déployer en bataille sur la droite : l'escadron de tête, arrivé à la hauteur de la ligne de déploiement, effectue un premier quart de conversion sur sa droite, avance jusqu'à l'extrémité de cette ligne et prend sa position par un nouveau quart de conversion à gauche. Les trois escadrons qui le suivent effectuent successivement le même parcours et vont s'aligner sur lui. Le dernier n'a plus qu'à avancer tout droit pour venir prendre sa position à l'extrême gauche de la ligne⁹⁹⁵. Ce mouvement processionnel prenait bien sûr du temps et rendait les escadrons vulnérables face à un ennemi déjà en bataille et prêt à charger.

2. Les innovations de Frédéric II.

L'organisation de l'instruction

⁹⁹³ Warnery, *op. cité*, p.4.

⁹⁹⁴ « Avant la guerre de 1740 [...] les exercices de la cavalerie n'étaient fondés que sur les lumières de quelques colonels ou l'arbitraire du plus grand nombre. Si tant est qu'on l'exerçât, puisqu'il était connu que tel régiment qui avait passé trois années de suite en quartiers d'hiver n'avait peut-être pas monter à cheval une seule fois pour s'exercer ». Drummond de Melfort, *op. cité*, p.217.

⁹⁹⁵ Cf annexe 33.

Comme dans le cas de l'instruction individuelle, c'est encore une fois de Prusse que viendront les progrès décisifs. Frédéric II, nous l'avons déjà dit, hérita d'une cavalerie plus douée pour les parades que pour les manœuvres de guerre. Comprenant que la formation individuelle ne pourrait suffire, le roi jugea indispensable de pousser l'instruction des unités aussi loin qu'il l'avait fait pour les cavaliers. L'instruction collective continuait l'instruction individuelle, était tout aussi exigeante qu'elle. Une telle perspective impliquait que l'on ne regardât pas à la dépense et que l'on ne cherchât pas à épargner les hommes et les chevaux. Frédéric donna alors à ses chefs d'unité un nombre supplémentaire de chevaux et davantage d'argent⁹⁹⁶. Warnery témoigne de la difficulté de ces exercices ainsi que du souci de les rendre concrets et utiles. « Quand l'escadron monte, un jour il saute les fossés, les perches [...], l'autre les soldats courent deux à deux à bride abattue, tâchant de se devancer et s'enlever le chapeau. On passe des eaux à la nage, manœuvre dans des terrains coupés, on se débande, se rallie[...]. Si l'on est devant un fossé, le commandant crie « fossé », les deux derniers rangs s'arrêtent immédiatement et le premier le franchit en criant « hop », puis les deux autres. Ainsi les chevaux s'accoutument à ce cri et manquent rarement le fossé ⁹⁹⁷». Au printemps les régiments étaient exercés six fois par semaine à cheval et une fois à pied. On portait une attention toute particulière à entraîner les escadrons à galoper en ligne droite sur de longues distances sans laisser les chevaux « flotter » ou se presser les uns contre les autres. Le niveau d'instruction des escadrons prussiens ne cessant d'augmenter, ils furent capables de galoper sur des distances de plus en plus longues.

D'autre part, Frédéric comprit que pour être efficace l'instruction devait être systématisée à tous les échelons. On ne pouvait se limiter à exercer les escadrons individuellement, il fallait les rassembler en régiment et en groupe de régiments pour les accoutumer à manœuvrer ensemble comme sur le champ de bataille. Le roi organisa donc régulièrement de grandes manœuvres (parmi lesquelles les fameuses revues de Postdam) préparées par des exercices rassemblant un nombre croissant d'escadrons. « Avant la revue, explique Warnery, lorsque les soldats qui étaient en semestre rejoignent les corps, on exerce par escadron dans les garnisons pendant 12 jours, puis les régiments se rassemblent et chaque régiment exerce ensemble pendant un mois. Puis on change encore de quartier, deux régiments se joignent et manœuvrent ensemble ⁹⁹⁸». L'habileté des cavaliers prussiens s'accrut tellement qu'il fut possible, durant les

⁹⁹⁶ Z.Grbasic, V.Vuksic, *op. cité*, p.94.

⁹⁹⁷ Warnery, *op. cité*, p.73.

⁹⁹⁸ *Ibid.*, p.26.

manœuvres de paix des années 1750, de faire charger 30 ou 40 escadrons sur une seule ligne sans intervalles entre eux et en maintenant un ordre parfait tout au long de la charge⁹⁹⁹. Il faut cependant distinguer les manœuvres de printemps, qui avaient pour seul but de vérifier l'acquisition des principes tactiques, et les manœuvres d'automne, véritables simulacres de guerre, « une représentation de la guerre à laquelle il ne manque que les balles dans les fusils ¹⁰⁰⁰».

De nouvelles manœuvres.

Les évolutions étaient généralement envisagées d'un point de vue très pragmatique. « Une bonne cavalerie doit être rompue à toutes sortes de manœuvres, pourvu qu'elles soient praticables devant l'ennemi et que dans dix campagnes on puisse en faire usage une fois ¹⁰⁰¹». On y retrouve en bonne place le demi-tour par quatre (et non par six comme le recommandait Puységur) et le quart de conversion. Cela n'empêcha cependant pas le roi de profiter du niveau d'équitation élevé des ses hommes pour développer de nouvelles manœuvres. Il visait avant tout à améliorer le déploiement des escadrons, manœuvre essentielle pour préparer la charge. Dans ce domaine d'indéniables progrès furent réalisés. Une colonne d'escadrons se mettait jusque là en bataille par deux quarts de conversion successifs. Désormais ils « traversent », c'est à dire que chaque escadron, sauf le dernier qui va tout droit, avance obliquement de sa place dans la colonne vers sa nouvelle place dans la ligne de bataille. Cela doit se faire au galop et en même temps pour tous les escadrons. On gagne ainsi beaucoup de temps dans la manœuvre et l'on peut prendre l'ennemi de vitesse¹⁰⁰².

Cette innovation est rendue possible par la mise au point du « pas oblique ». Ce mouvement ne s'apparente pas à une complexe marche « sur deux pistes », le cheval n'avance pas en diagonal mais droit devant lui. Il suffit par exemple, pour une marche oblique à droite, de faire pivoter chaque cheval sur la droite de manière à ce que sa tête se trouve occuper le même emplacement que celui qu'occupait la tête de son voisin de droite précédemment. Les cavaliers ne sont donc plus rangés en bataille mais en « épi »¹⁰⁰³. Un dérivé du pas oblique, le « tête à botte », permet de marcher de la même

⁹⁹⁹ Nosworthy, *op. cité*, p.167.

¹⁰⁰⁰ Des Cars, *op. cité*, Tome I, p.372-373. Le duc des Cars, alors lieutenant colonel d'Artois dragons, assista en 1786 aux manoeuvres de printemps à Potsdam. Sur les revues et les manœuvres, lire également R.B. Asprey, *op. cité*, p.346 et suivantes.

¹⁰⁰¹ Warnery, *op. cité*, p. 184.

¹⁰⁰² Ibid., p.118-124. Cf annexe 34 la manoeuvre décrite dans *l'Instruction* des Gardes du corps de 1766

¹⁰⁰³ Annexe 35 : La marche en pas oblique d'un peloton de douze hommes.

manière mais avec des angles encore plus ouverts. Frédéric améliore également le quart de conversion : « L'escadron qui doit servir de pivot fait le caracol le plus vite qu'il peut, sans se régler sur les autres qui vont prendre leur place par le chemin le plus droit, sans faire de circonférence ; et à mesure qu'ils arrivent, ils s'alignent sur le premier. En faisant ce quart de conversion de cette façon toute nouvelle, on a cet avantage que quelques escadrons l'ont achevé plus vite que les autres et présentent ainsi rapidement un front qui s'agrandit en peu de temps. Alors que s'il est fait « en barrière » tous les escadrons doivent arriver en même temps et cela prend plus de temps. En outre les escadrons conservent ainsi leurs intervalles ¹⁰⁰⁴». Les cavaliers prussiens sont aussi particulièrement exercés à prendre en flanc les ailes de l'ordre de bataille ennemi. Par exemple à l'aide d'un régiment formé en colonne, qui viendra gagner au galop le flanc ennemi et le chargera après avoir fait demi tour par quart de conversion par escadron.

D'une manière générale on constate que, quelque soit la manœuvre, la cavalerie prussienne cherche d'abord à gagner en rapidité. Son niveau d'instruction sans équivalent lui permet ainsi d'adopter le galop comme allure usuelle de manœuvre. Les efforts consentis en matière d'instruction et d'exercice firent d'elle sans conteste la meilleure cavalerie de bataille d'Europe. Cette vérité apparut clairement en France après Rossbach. « A peine étions-nous formés, témoigne ainsi Castries, que toute la cavalerie prussienne arriva sur nous en muraille, d'une vitesse incroyable ». Et le duc de Broglie admet que si la cavalerie française l'emporte en courage, la cavalerie prussienne lui est supérieure « pour l'ordre et la façon de manœuvrer¹⁰⁰⁵».

3. Le règlement des exercices et des manœuvres de la cavalerie en France après 1748

Les premiers progrès entre 1748 et 1757

L'incertitude et l'incohérence, qui tenaient à l'absence d'une réglementation générale, s'étaient affirmées d'une façon si évidente durant la guerre de Succession d'Autriche que le ministère se fixa comme premier objectif d'obtenir l'uniformité des exercices et des manœuvres dans les divers corps¹⁰⁰⁶. « Il a été reconnu [...], constate Chabo, que des détachements se sont mis dans l'état d'être battus et l'ont été réellement pour avoir manqué de connaître cette uniformité dans le commandement. Et les même mots ayant fait connaître à l'un de tourner à gauche et à l'autre de tourner par la droite

¹⁰⁰⁴ Warnery, *op. cité*, p. 177-178.

¹⁰⁰⁵ E. Desbrières et M. Sautai, *op. cité*, p.30 et 35.

¹⁰⁰⁶ *Ibid.*, p.18.

chacun suivant en cela ce que son officier major a coutume de lui faire entendre, les troupes venant se choquer dans la manœuvre, le désordre s'y est mis et la déroute en a été une suite nécessaire¹⁰⁰⁷ ».

Ce fut là avant tout la principale préoccupation des officiers et écrivains militaires. Il s'agissait moins de bouleverser l'instruction que de l'uniformiser et de la simplifier. C'est donc à cette tâche que s'attelèrent Chabo, La Porterie ou de Vault. A la suite de leurs travaux, des camps de manœuvre furent réunis en 1753. Les inspecteurs, cependant, ne parvenaient pas à se mettre d'accord sur les évolutions qu'il convenait d'imposer à tous les corps. On organisa donc d'autres manœuvres durant l'été 1754. L'unanimité ne parvenant toujours pas à se faire, c'est le ministre seul qui signa l'ordonnance définitive du 22 juin 1755¹⁰⁰⁸. L'absence de consensus empêchait l'innovation, et le texte ne faisait finalement que reprendre les évolutions traditionnelles. Il consacrait par exemple le déploiement de la colonne en ligne par le système processionnel du double quart de conversion. Au moins était-on parvenu à progresser dans le processus d'uniformisation des manœuvres.

Mais uniformiser les manœuvres ne suffisait pas. Il fallait encore que les régiments fussent correctement instruits à les exécuter, ce qui nécessitait des exercices réguliers et approfondis. Or ce souci commence à apparaître de manière plus évidente dans la réflexion théorique. D'Authville, par exemple, rappelle la nécessité d'une instruction systématique et progressive¹⁰⁰⁹. Le même témoigne également d'une conscience plus affirmée de la spécificité des manœuvres de la cavalerie par rapport à l'infanterie. Enfin l'ordonnance de 1755, aussi peu innovante soit-elle, propose des manœuvres très détaillées pour l'exercice de la compagnie et du régiment. Il semble cependant que des progrès restent encore à accomplir dans la pratique. Les chefs de corps demeurent relativement libres, ou du moins les autorités paraissent-elles peu à même de les contraindre à respecter l'ordonnance. Les exercices sont, dans la majeure partie des cas, loin d'être aussi fréquents et poussés qu'en Prusse.

C'est d'ailleurs là le second constat d'importance. La réflexion menée en France semble dans une large mesure ignorer les impressionnantes avancées de la Prusse. L'article « Evolution » de l'Encyclopédie est particulièrement significatif. Les cinq pages consacrées à la cavalerie s'appuient principalement sur Puységur et ignorent les

¹⁰⁰⁷ S.H.D., 1MR, 1734, f°88, « Projet d'évolution uniforme pour la cavalerie », Par le chevalier de Chabo, 1748.

¹⁰⁰⁸ E. Desbrières et M. Sautai, *op .cité*, p.21.

¹⁰⁰⁹ D'Authville, *op .cité*, p.270.

expérimentations prussiennes¹⁰¹⁰. C'est aussi bien sûr le cas de l'ordonnance de 1755, caractérisée par sa lenteur et son formalisme¹⁰¹¹.

Les conséquences de la guerre de Sept Ans

La guerre de Sept Ans confronta directement les officiers français à la réalité des progrès accomplis par la cavalerie prussienne. Ils ne purent que constater l'écrasante supériorité des Prussiens dans le domaine de l'instruction et des manœuvres. Alors que la plupart des régiments français manœvraient au trot, leurs adversaires évoluaient au galop dans un ordre impeccable. Là réside sans doute l'une des clés de la déroute de Rossbach. L'habileté des escadrons prussiens, nous l'avons vu, frappa singulièrement les officiers français. L'ordonnance du 1^{er} juin 1766 fut le résultat de cette prise de conscience. Elle marquait un indéniable progrès, le déploiement en bataille par exemple se faisait désormais par les lignes obliques. On observera que la fréquence des exercices restait limitée, mais la fin de la compagnie-ferme, supprimée par Choiseul, a pu permettre d'accroître leur efficacité. Selon E. Desbrières les ordonnances qui suivirent n'offrirent en tout cas guère d'amélioration. Celle de 1772 par exemple lui semble « un lamentable retour en arrière¹⁰¹² ».

Il est vrai que les ordonnances n'ont pas tari la réflexion théorique. Les ouvrages des années 1770 consacrent parfois de longs passages à l'instruction et aux manœuvres. Brézé propose ainsi en 20 pages une méthode très détaillée « pour bien dresser un régiment de nouvelle levée¹⁰¹³ ». L'influence prussienne, qui pour E. Desbrières fut très sensible dans certaines ordonnances, ne semble pas véritablement faire l'objet de polémique dans ces publications. Elle paraît assez présente dans l'ouvrage de Melfort, qui accorde une large place aux innovations prussiennes et explique longuement les avantages du tête à botte et de la « Wurff manœuvre » (manœuvre d'une aile de cavalerie pour prendre en flanc l'aile adverse).

La position de Mottin de la Balme est plus nuancée. Son propos n'est pas de critiquer le modèle prussien, mais il regrette qu'on ait surchargé la mémoire des soldats « de quantité de manœuvres compliquées dont l'usage est aussi inutile qu'impossible à la guerre¹⁰¹⁴ ». Il insiste donc davantage sur les fondamentaux de l'instruction. Il

¹⁰¹⁰ *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par Diderot et d'Alembert, Paris, Lebreton, 1756, Tome V, article « Evolution », par G. Leblond p.197-201.

¹⁰¹¹ E. Desbrières et M. Sautai *op.cité*, p.21.

¹⁰¹² *Ibid.*, p.57.

¹⁰¹³ Brézé, *op.cité*, p.98-119.

¹⁰¹⁴ Mottin de la Balme, *op.cité*, p.xv.

rappelle par exemple, ce que l'historien doit garder à l'esprit pour bien évaluer l'importance de cette question, « qu'il est très difficile à une troupe de peu de profondeur de marcher sur un grand front sans se désunir. [...] Une troupe d'excellents cavaliers montés sur d'excellents chevaux ne saurait marcher droit devant elle plus de huit pas sans flotter et perdre son ordre »¹⁰¹⁵». Il s'ensuit qu'il faut, dans les combats, éviter tout ce qui peut être d'une exécution difficile.

Mottin et Melfort se rejoignent finalement dans leur volonté de souligner les défauts persistants de l'instruction. Le premier appelle à la simplification, le second dénonce l'insuffisance des camps et des grandes manœuvres, indispensables pour accoutumer les régiments à manœuvrer ensemble et à exécuter les mouvements de grande tactique¹⁰¹⁶. En fin de compte la situation paraît contrastée. De réels progrès ont été réalisés mais la satisfaction est loin d'être générale ; ce dont témoigne d'ailleurs la multiplication des ordonnances dans les dernières années de l'Ancien Régime. En outre cette abondance de textes organiques n'a sans doute pas suffi pour imposer à tous les chefs de corps la rigueur et l'uniformité indispensables à l'instruction de la cavalerie¹⁰¹⁷.

C. L'école de la charge, un apprentissage impossible ?

« On répétera souvent aux cavaliers et aux officiers que la charge est de toutes les manœuvres la principale, que toutes celles auxquelles ils se sont exercés ne forment que des accessoires dont l'objet principal est de savoir bien exécuter celle-là et qu'ils ne sauraient y être trop exercés¹⁰¹⁸ ». Cette affirmation du marquis de Castries en 1770 paraît marquée du sceau du bon sens tant il est évident que la charge constitue le fondement de l'action de la cavalerie lourde sur le champ de bataille. Pourtant l'apprentissage de la charge ne va pas de soit.

1. Une instruction difficile à mettre en place et à théoriser

¹⁰¹⁵ Ibid., p.23.

¹⁰¹⁶ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.219-220.

¹⁰¹⁷ Nos ordonnances, écrit Bohan en 1783, « ont toujours été éludées plus ou moins par les chefs et les commandants. Les défenses même les plus expresses passent pour de simples formules et les conséquences des abus disparaissent devant le prétexte de perfectionner l'instruction ». *Principes, op. cité*, p.251.

¹⁰¹⁸ S.H.D., 1MR1732, f°56, « Instruction pour M. le Chevalier d'Abense, maître de camp commandant le régiment du maître de camp général de la cavalerie », par le Marquis de Castries. 1770.

Bien sûr dans la pratique il ne pouvait être question d'ignorer totalement cet exercice, les conséquences, on le devine, eussent été catastrophiques face à l'ennemi. Les grands chefs de cavalerie savaient d'ailleurs lui accorder toute l'attention qui convenait. Ainsi Marlborough mit à profit le calme relatif du théâtre des Flandres, en 1703, pour entraîner ses escadrons anglais et hollandais à exécuter de vraies charges¹⁰¹⁹. Cet exercice s'avère cependant beaucoup plus difficile à mettre en place qu'il n'y paraît. Certaines cavaleries d'ailleurs n'y parvenaient pas, ou mal. Elles s'avéraient alors fort peu utiles le jour du combat. Le comportement de la cavalerie française à Thionville (1639) est exemplaire de ce point de vue. La seule vue de l'ennemi passant les ponts qui séparaient les deux armées suffit à la débander sans même qu'on pût lui faire tirer un seul coup de pistolet¹⁰²⁰. Insuffisamment préparés, les cavaliers furent saisis de panique au moment où il aurait fallu charger pour empêcher l'adversaire de se déployer.

La difficulté d'organiser un véritable apprentissage de la charge de cavalerie est encore plus flagrante si l'on considère l'approche théorique. La pensée militaire française écarte même presque totalement cette question jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Les écrits théoriques abordent les différentes manœuvres que doivent maîtriser les cavaliers, quelques-uns même la manière d'exercer les troupes pour y parvenir, mais aucun n'évoque la façon de les préparer concrètement à la charge. En simplifiant l'on pourrait dire que l'instruction se préoccupe des évolutions qui préparent ou suivent la charge, mais néglige ce moment fondamental. On envisage donc les exercices qui apprendront aux escadrons à se ranger en colonne, puis à se déployer en ligne de bataille face à l'ennemi, prêts à charger, et la réflexion s'interrompt ensuite brusquement pour reprendre une fois la charge achevée.

Nous avons déjà évoqué la difficulté des auteurs à théoriser cette partie de l'art de la guerre, mais il semble qu'elle se vérifie particulièrement pour l'apprentissage de la charge. Il est vrai que l'on est ici au cœur du problème : plus que jamais il apparaît que l'entraînement des hommes au combat est le produit du rapport entre le champ de manœuvre et le champ de bataille. Toute la difficulté de l'instruction militaire tient dans cette question : la réalité de la guerre est-elle réductible aux exercices et à la théorie ? C'est bien cette limite qu'évoque le chevalier de Chabo lorsqu'il affirme que « quelque règle que l'on puisse donner pour manœuvrer, elle ne saurait approcher des événements

¹⁰¹⁹ Z.Grbasic, V.Vuksic, *op. cité*, p.44.

¹⁰²⁰ *Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, Tome I, Paris, Anisson, 1696, p.57.

de guerre que fort imparfaitement et peut-être même donner aux capitaines de cavalerie des habitudes pernicieuses s'ils s'obstinaient à suivre toujours les mêmes choses ¹⁰²¹».

2. Les premières expérimentations : progrès et déceptions

Comment alors parvenir à rendre sur le terrain de manœuvre les conditions réelles d'une charge de cavalerie ? Comment permettre aux escadrons d'acquérir les automatismes indispensables, et aux recrues « d'approcher les événements de la guerre ». Au début du XVIIIe siècle les écrivains militaires osent encore à peine se frotter à cette redoutable entreprise. Lecoq Madeleine évoque par exemple, dans le cadre de l'exercice de deux escadrons, la possibilité pour l'un des deux d'attaquer son vis à vis et d'essayer de le rompre « avec l'épaule des chevaux ou autrement ; de passer à travers sans frapper personne, ni oublier qu'on fait simplement l'exercice ¹⁰²²». Il faut attendre la fin de la guerre de Succession d'Autriche pour voir des officiers développer leur réflexion et leur pratique.

C'est le souci de donner aux recrues et aux jeunes officiers « quelque idée d'un combat réel de cavalerie » qui conduit Drummond de Melfort à introduire en 1749 de nouveaux exercices dans son régiment¹⁰²³. Il désire par là les instruire de « ce que les uns et les autres ont à faire pendant l'action ». Si le régiment est de quatre escadrons, il les dispose deux à deux, face à face, et leur fait mettre le sabre à la main. Les trompettes sonnent la marche et les escadrons s'ébranlent au trot. Lorsqu'ils ne sont plus qu'à 80 ou 100 pas, « on fait sonner la charge, les escadrons se mettent au galop et s'avancent assez près pour que les premiers rangs puissent croiser le sabre. Il est bon même que les cavaliers les choquent les uns contre les autres pour accoutumer les chevaux aux cliquetis de cette arme. [...] Une fois que le régiment s'est choqué de cette façon, les deux escadrons auxquels on a ordonné de plier font demi-tour. » Les deux compagnies des ailes des escadrons victorieux se détachent alors pour poursuivre les fuyards et ne reviennent sur leur pas que lorsqu'ils voient les vaincus faire demi-tour pour retourner à la charge. Les compagnies détachées se rallient alors à la troupe restée en arrière. Les deux escadrons ainsi réunis plient à leur tour et les anciens vaincus les poursuivent en faisant la même manœuvre¹⁰²⁴.

¹⁰²¹ S.H.D., 1MR1734, f°90, « Plan que propose le chevalier de Chabo pour exercer la cavalerie conséquemment au projet de M. le comte d'Estrées », 1748.

¹⁰²² Lecoq Madeleine, *op. cit.*, p.161.

¹⁰²³ S.H.D., 1MR 1731, f°6, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par le comte Drummond de Melfort, Mestre de camp au régiment d'Orléans, 1749.

¹⁰²⁴ Ibid.

Selon Melfort les avantages de cette méthode sont importants, les cavaliers prennent confiance en eux, ils savent ce qu'ils ont à faire, ce qui limite les risques de confusion. Cet exercice il est vrai à le mérite d'offrir aux cavaliers une vision assez complète des étapes qui constituent le combat de cavalerie. Il insiste notamment sur les actions qui suivent immédiatement la charge, sur la nécessité de ne pas s'abandonner totalement dans la poursuite et de se préparer à de nouveaux combats. Pourtant on observera que la simulation de la charge n'envisage pas véritablement le choc. Les escadrons galopent puis ralentissent et s'arrêtent face à face, se limitant à croiser les sabres.

C'est cependant cette configuration qui est retenue dans les ordonnances provisoires de 1753 et 1754. Les deux escadrons se rapprochent jusqu'à ce que les têtes des chevaux se touchent et que les sabres se croisent, puis celui qui a été préalablement désigné comme le « vaincu » fait demi tour au galop. Témoignage significatif du nouvel état d'esprit de certains officiers, La Porterie souligne les insuffisances et les dangers d'un tel exercice. « La méthode qu'indique l'instruction pour faire charger deux escadrons ne paraît pas ce me semble donner assez sensiblement l'idée d'un combat de cavalerie où les escadrons doivent entrer les uns dans les autres[...]C'est donner une mauvaise leçon au chevaux que de ne les faire que seulement approcher et donner l'idée aux cavaliers que c'est là tout ce qui se fait à la guerre dans un combat de cavalerie ¹⁰²⁵».

Il propose donc de pousser plus loin l'exercice. « Il faudrait que les files s'ouvrissent, qu'elles passassent les unes dans les autres, que les deux escadrons enfin se mêlassent et qu'il fut convenu alternativement que l'un fut battu et l'autre victorieux, et que celui qui serait victorieux se rallierait en place et que l'autre se retirât légèrement pour se rallier vers l'endroit d'où il serait parti ». Cette « traversée » des escadrons qui passent l'un dans l'autre est cependant un exercice délicat qui nécessite une préparation pour pouvoir être effectué sans danger. La Porterie envisage alors un apprentissage très progressif, qui permettra d'atteindre par exemple le niveau d'exécution du régiment mestre de camp général-dragons, capable depuis 1751 de réaliser cette manœuvre au galop. L'auteur rapproche donc le « simulacre » de charge beaucoup plus près de la réalité du combat qu'on ne le faisait jusqu'ici. Et l'exemple du régiment cité plus haut montre que les expérimentations en la matière ne se limitaient pas à son unité.

¹⁰²⁵ S.H.D., 1MR 1732, f°6, « Observation sur l'ordonnance de 1754 relative aux exercices », par le sieur de la Porterie, 1754.

La Porterie ne fut pourtant pas écouté, et ses propositions ne furent pas prises en compte dans l'ordonnance définitive du 22 juin 1755. Celle-ci marquait d'ailleurs un net recul puisque l'exercice de la charge disparaissait presque entièrement. Il était réduit à une manœuvre pour une seule compagnie, un simple mouvement au trot au signal de la trompette, le sabre haut, sans même aucun vis à vis pour figurer l'adversaire¹⁰²⁶. Le refus ou l'incapacité des autorités militaires à fixer des règles uniformes pour l'instruction des cavaliers à la charge laissait donc toute liberté aux officiers. Les pratiques les plus éloignées des conditions réelles du combat pouvaient ainsi se perpétuer sans que l'on pût véritablement les empêcher. Certaines étaient tout simplement inutiles, d'autres, quoique également inoffensives à première vue, pouvaient s'avérer pernicieuses sur le champ de bataille. C'est le cas par exemple de l'exercice qui consiste placer deux escadrons face à face et à faire faire demi-tour au galop par cavalier à celui des deux qui aura été désigné comme battu, sans même les obliger à se mêler. « On ne peut imaginer, dénonce E. Desbrières, d'exercice plus faux et plus dangereux que cet apprentissage de la défaite. Si beaucoup d'écrivains du XVIIIe siècle ont pu dire qu'en guerre le choc de deux lignes de cavalerie était rare, la cause doit en être recherchée à la fois dans la lenteur de l'attaque et dans l'habitude d'une promptre retraite qu'hommes et chevaux prenaient dans les temps de paix ¹⁰²⁷».

3. L'adaptation des textes organiques après la guerre de Sept Ans

En ce domaine comme dans bien d'autres la guerre de Sept Ans vient vaincre les réticences du ministère. Dans l'ordonnance de 1766 le duc de Choiseul fait introduire un « simulacre de la charge » qui marque un notable progrès par rapport à l'ordonnance précédente. Cette instruction vise à accoutumer à la charge aussi bien les cavaliers que leurs chevaux. Deux exercices sont mis au point pour y parvenir. Le premier s'exécute avec deux troupes, chacune sur un rang à files ouvertes. Les deux troupes s'approchent, l'une tire alors au pistolet puis elles passent dans les intervalles l'une de l'autre et vont se reformer. La même manœuvre est ensuite répétée une deuxième fois, celle qui n'avait pas tiré effectuant sa décharge. Enfin les deux troupes reviennent une troisième fois à la charge le sabre haut, chaque cavalier vient croiser son sabre au dessus du cavalier qui lui fait face et les troupes font demi-tour.

¹⁰²⁶ Ordonnance sur l'exercice de la cavalerie du 22 juin 1755. Pierre Bonin, *op. cité*, p.251.

¹⁰²⁷ E. Desbrières et M. Sautai *op. cité*, p.19-20.

Le second exercice se fait à files serrées, en ordre de bataille. Au signal des trompettes les troupes chargent le sabre haut. Arrivés à portée de sabre, les cavaliers des premiers rangs s'élèvent sur leurs étriers et font cliqueter leurs sabres pendant une minute pour accoutumer les chevaux au bruit. Après quoi l'une des deux troupes fait retraite, se rallie, revient charger pour être victorieuse à son tour. L'ordonnance prend ainsi en compte les propositions de La Porterie sur la nécessité de faire passer les troupes les unes à travers les autres, même si elle ne va pas aussi loin que lui dans cet exercice¹⁰²⁸.

Cette ordonnance – et les suivantes qui la reprennent à peu près sur ce point – bien qu'imparfaite, ne paraît pas avoir fait l'objet de vives attaques. Mottin et Melfort, qui ne ménagent pourtant pas leurs critiques vis à vis de l'instruction, passent très rapidement sur cette question, ce qui laisse à penser qu'ils n'entendent pas remettre fondamentalement en cause le travail réglementaire accompli. Le second rappelle d'ailleurs qu'il est sans doute vain de prétendre reconstituer dans les exercices les conditions exactes du combat. « Quoique la cavalerie, dans ses simulacres, doive chercher à se rapprocher de la réalité des combats le plus qu'il est possible, cependant le terrain, plus ou moins favorable, des circonstances impossibles à prévoir [...] tant de choses enfin peuvent contribuer au désordre dans une charge réelle, qu'il serait inconsidéré de prétendre donner une idée du vrai en prescrivant pour les exercices de paix des principes qui puissent être assimilés aux circonstances variées qu'entraîne la réalité des combats ¹⁰²⁹».

Il faut se limiter alors à « donner de la vraisemblance au tableau ». Le point qui lui paraît le plus important est d'exercer les troupes à charger sur tous les terrains possibles. « On devrait en conséquence éviter les plaines bien plates et dégarnies d'obstacles avec autant de soin qu'on les recherche, ce qu'on ne fait d'ailleurs sans doute que pour briller d'avantage dans les exercices, ou parce que cela est plus commode.[...] Pentes, bois, ruisseaux [...], tout est bon pour l'exercice d'une charge pourvu que les troupes soient instruites et que leurs chefs sachent les conduire, et que ces obstacles ne soient pas insurmontables ¹⁰³⁰».

4. Une faiblesse récurrente : l'échelle de la grande tactique

¹⁰²⁸ *Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766*, Beauvais, Desjardins, 1767, p.164-166.

¹⁰²⁹ Drummond de Melfort, *op .cité*, p.78.

¹⁰³⁰ *Ibid.*, p.78-79.

Que les ordonnances échappent à la plume redoutable de Mottin ou de Melfort ne signifie pas pour autant que la manière dont on instruit les troupes à la charge soit exempte de toute critique. L'un des points faibles de cette instruction pourrait être lié au nombre insuffisant de camps et de grandes manœuvres organisés en France, ce que regrette particulièrement Melfort. Dans ses mémoires le duc des Cars précise qu'avant la Révolution «la plupart du temps chaque régiment manœuvrait seul et pour son compte¹⁰³¹». Or ce défaut est préjudiciable à l'instruction de la charge. Les jours de bataille en effet les régiments ne chargent pas isolément, mais sont au contraire intégrés dans des lignes pouvant aisément rassembler 10 ou 15 escadrons. Ceux-ci doivent agir avec le maximum de cohésion sous peine de déranger leur ordre et de laisser s'élargir de dangereux intervalles. Un tel mouvement d'ensemble ne peut être exécuté face à l'ennemi sans avoir auparavant été répété maintes fois à l'exercice, ce qui ne peut se faire si l'on ne fait pas manœuvrer régulièrement les corps.

Le duc des Cars se montre de ce point du vue plus sévère encore que Melfort. « Avec les principes actuels de manœuvres, explique-t-il au marquis de Ségur en 1786, je ne connais pas un corps en France capable d'exécuter ce que nous appelons une charge [...] qui unisse l'ensemble à l'impétuosité. Si des régiments de trois ou quatre escadrons n'y réussissent pas, que serait-ce d'une ligne de vingt et de trente escadrons, comme j'en ai vu exécuter [en Prusse] avec l'aisance et le même ensemble qu'aurait un seul escadron¹⁰³²». Ces propos paraissent peut-être un peu excessifs, mais ils témoignent au moins que les principes d'instruction, malgré les progrès réalisés, semblent encore insuffisants à certains officiers. Il rappelle aussi que l'apprentissage de la charge demeure visiblement difficile à mettre en place. Les exercices proposés par les ordonnances ne peuvent offrir aux cavaliers qu'une représentation imparfaite des conditions réelles d'une charge.

CONCLUSION :

Même si le développement de l'instruction collective est perceptible dès la seconde moitié du XVIIe, du fait de l'apparition des pistoliers et de leurs escadrons, il est clair que le XVIIIe constitue une période décisive du point de vue de l'instruction en général. L'intérêt manifesté par les officiers et écrivains militaires paraît

¹⁰³¹ *Mémoires du duc des Cars*, Tome I, Paris, Plon, 1890, p.351.

¹⁰³² *Ibid.*, Tome II, p305-306.

particulièrement s'accroître à partir du milieu du siècle. L'influence des Lumières, esprit de remise en cause et désir d'expérimentation, explique sans doute en partie ce phénomène, mais les causes proprement militaires furent essentielles. De ce point de vue l'origine du nouvel engouement pour l'instruction est sans doute à chercher moins dans une soudaine dégradation du niveau des cavaliers que dans la prise de conscience d'un déséquilibre induit par les étonnantes réformes prussiennes. On se contentait vraisemblablement jusque là de la médiocre qualité de l'instruction équestre et de la routine prévalant dans les manœuvres. La plupart des cavaleries, à l'exception bien sûr des troupes d'élite, suivaient cette habitude, aucune ne se distinguait vraiment et ne voyait d'urgence au changement. L'effort considérable entrepris par Frédéric II pour forger la première cavalerie d'Europe changea la donne. Une rénovation en profondeur de l'instruction de la cavalerie, devint dès lors inévitable, sous peine d'être totalement et durablement surclassé. Cette vérité fit plus ou moins longuement son chemin, mais elle était incontestable.

Pour autant, et c'est là un autre trait dominant du sujet, l'œuvre de réforme se heurta en France à des difficultés considérables. La prégnance d'une brillante équitation de cour, inadaptée aux réalités militaires, ou l'existence de la compagnie-ferme constituent quelques-unes des explications. Une autre réside sans doute dans l'absence d'uniformité des principes devant guider l'instruction. L'absence de cadre normatif, qui était la règle jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, laissait chacun libre de régler à sa guise la formation de ses cavaliers et les évolutions de ses escadrons. A cela s'ajoute bien sûr l'esprit d'indépendance des commandants de corps, décidant de leur propre chef de négliger l'instruction ou bien au contraire de la pousser à tort et à travers, alors même que les ordonnances s'accumulaient pour tracer des voix uniformes. De ce point de vue, même si d'évidents progrès furent réalisés, il ne semble pas que le ministère soit parvenu totalement à ses fins. En 1785, dans un mémoire adressé à M. D'Autichamps, le baron de Bohan le regrettait encore: « On a toujours parlé si vaguement des principes élémentaires de l'art de la cavalerie, qu'il en résulte une variété étonnante dans les opinions. Il est même commun d'entendre des officiers de cette arme soutenir un avis diamétralement opposé sur les moyens d'instruire et de mouvoir un escadron ¹⁰³³».

L'importance des exercices et de l'instruction, l'habileté, les qualités équestres des cavaliers, leur capacité manœuvrière sont des éléments fondamentaux pour mener à

¹⁰³³ Choppin, *op .cité*, p.27

bien une charge. Les insuffisances, les progrès et les ruptures constatés dans cette analyse devront donc rester présents à notre esprit lorsqu'il s'agira d'examiner les principes essentiels qui régissent le déroulement de la charge de cavalerie.

**UNIVERSITE DE NANTES
UFR D'HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE**

Année

N° attribué par la bibliothèque
L L L L L L L L L L L L L

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES

Discipline : Histoire Moderne

Présentée et soutenue publiquement
par

Frédéric Chauviré

Le octobre 2009

LA CHARGE DE CAVALERIE DE BAYARD A SEYDLITZ

VOLUME II



Directeur de thèse : M. le Professeur Jean-Pierre BOIS

JURY

M. Lucien BELY
M. Hervé DREVILLON
M. ROBERT

Professeur, Université Paris IV- Sorbonne
Professeur, Université de Poitiers
Général

**DEUXIEME PARTIE :
LES PRINCIPES DE LA CHARGE**

CHAPITRE V. LE CHOIX DES ARMES : LE FER OU LE FEU

Les récits épiques sont généralement peuplés de sabres jaillissant de leur fourreau, emplis du scintillement aveuglant de leur acier et du cliquetis sonore et meurtrier de leur lame. Pourtant, durant la période moderne, la poudre parlait aussi plus qu'à son tour au cœur de la charge. A partir du milieu du XVI^e siècle, les cavaliers sont tout à la fois équipés d'arme blanche, épée ou sabre, et d'armes à feu, pistolets et mousquetons. Ils ont donc la possibilité d'employer des techniques de combat assez variées. Ils peuvent ainsi aborder l'ennemi le pistolet au poing, ou bien lui courir sus l'épée à la main sans utiliser leur feu, ou encore allier les deux techniques, en initiant le combat par une décharge générale avant de venir au contact avec l'arme blanche. Ces techniques fort différentes induisent bien évidemment des tactiques très éloignées, et la préférence donnée à l'une ou l'autre transforme considérablement la manière de conduire une charge ; il est par exemple très difficile de tirer, et surtout de viser, sur un cheval au galop, l'usage de l'arme à feu impose donc une allure plus réduite. Cette question est ainsi au cœur de notre sujet, puisqu'elle détermine pour une bonne part la configuration de la charge. Il est donc essentiel de préciser laquelle de ces techniques de combats fut privilégiée, et à quel moment de l'époque moderne.

Il faut en effet envisager une dimension chronologique pour appréhender la succession des différentes techniques et leur évolution dans le temps. Celles-ci ont pu se suivre : l'apparition du feu dans la cavalerie au XVI^e siècle, et plus particulièrement son usage dans la tactique dite de la caracole, aurait très fortement marqué le combat de cavalerie jusqu'à ce que Gustave-Adolphe rétablisse la charge à l'arme blanche. Mais nous savons aussi combien il est nécessaire de se garder des perspectives par trop simplistes ou linéaires. Delbrück rappelle fort justement que les escadrons montés de pistoliers ne se substituèrent pas purement et simplement aux chevaliers et à leur auxiliaires, les deux méthodes de combat coexistèrent, se confrontèrent l'une à l'autre, à la fois pratiquement et théoriquement¹⁰³⁴. Quant à la caracole, elle peut avoir survécu aux innovations de Gustave-Adolphe. Puysegur affirme par exemple qu'elle se pratiquait encore au début de la guerre de Hollande.

Mais il convient également d'analyser précisément ces pratiques, de distinguer leurs avantages et leurs limites, tout en tenant compte des facteurs intrinsèquement liés - ainsi l'allure déjà évoquée, ou bien encore l'instruction des cavaliers - et des usages des

¹⁰³⁴ Hans Delbrück *History of the art of war*, Lincoln and London, University of Nebraska, 1990, vol.IV, p. 126.

différentes nations. Le dernier obstacle, mais non le moindre, sera encore une fois de démêler les perspectives théoriques, évoquées dans les ouvrages et les règlements, des modes de combats réellement pratiqués sur le terrain. On sait par exemple que les Prussiens chargent sur deux rangs depuis 1760, alors que les règlements pour la cavalerie de 1764, 1774 et 1779 mentionnent encore une formation sur trois¹⁰³⁵. La prise en compte de ces différentes contingences rend ainsi ardue toute tentative pour dresser un tableau exact et précis des modes de combat, en fonction des époques mais aussi des armées. Nous envisagerons trois périodes. La première va du milieu XVI^e jusqu'à la fin de la guerre de Trente Ans, la seconde couvre le reste du XVII^e et la guerre de succession d'Espagne, et la troisième le XVIII^e siècle jusqu'au lendemain de la guerre de Sept Ans.

I. L'USAGE DU FEU JUSQU'A LA FIN DE LA GUERRE DE TRENTE ANS.

Cette période s'avère particulièrement intéressante puisqu'on assiste à ses débuts à une généralisation de l'usage du feu dans la charge, suivie, finalement assez rapidement à partir des années 1620, par des tentatives visant clairement à limiter ce phénomène. L'apparition de l'arme à feu dans la charge, vers le milieu du XVI^e siècle, est symbolisée par la mise au point de la tactique de la « caracole¹⁰³⁶ ». Il ne saurait cependant être question d'évaluer dans ce chapitre l'impact réel de cette manœuvre, ni son niveau global d'efficacité. Il faudrait en effet prendre en compte les autres éléments constitutifs de cette tactique, notamment l'allure et la structure de la formation. Il s'agira alors plutôt, dans un premier temps, de considérer les raisons qui ont fait adopter le feu comme un des ressorts principaux de la charge, de mesurer l'extension de son usage, son degré de généralisation à travers les principaux théâtres de guerre de la seconde moitié du XVI^e, et notamment les guerres de Religions françaises.

Cependant, l'utilisation du feu fut souvent considérée par les théoriciens de la guerre comme une parenthèse peu justifiable, allant à l'encontre de la « nature » même de la cavalerie. Aux yeux de l'historiographie, les premières manifestations d'une

¹⁰³⁵ Brent Nosworthy, *The anatomy of victory, battle tactics 1689-1763*, New-York, Hippocrene Books, 2000, p. 174.

¹⁰³⁶ Dans cette manœuvre, les pistolières avancent en formations serrées de vingt-cinq hommes de front pour une profondeur de quinze à vingt rangs. Arrivés à portée de tir, le premier rang se détachait, venait raser le flanc de l'ennemi, faisait sa décharge et revenait prendre sa place à la queue de la formation par deux demi-voltes. Les larges et régulières volutes décrites par les évolutions des lignes de cavaliers lui valurent son nom, dérivant de l'espagnol *caracola*. Franco Cardini, *la culture de la guerre*, Paris, Gallimard, 1992, p. 114-115

volonté affirmée de diminuer l'usage des armes à feu émanent particulièrement du roi de Suède, Gustave-Adolphe. Celui-ci aurait restauré la charge « traditionnelle » de la cavalerie, en choisissant notamment de charger à l'arme blanche¹⁰³⁷. De ce point de vue il nous appartiendra bien sûr, dans un second temps, de mesurer à quel point ces idées correspondent véritablement aux pratiques de la cavalerie suédoise, ainsi que la part exacte prise par le roi dans les changements que l'on peut observer à travers l'Europe à partir des années 1630-1640.

A. la généralisation du feu dans la charge jusqu'au début du XVIIe siècle

La compréhension de ce phénomène passe d'abord inévitablement par une approche quelque peu technique. Il convient tout d'abord de rappeler que l'usage du feu n'est évidemment pas une nouveauté pour les troupes montées¹⁰³⁸. L'apparition d'arquebusiers à cheval se remarque dès les guerres d'Italie, en liaison avec le développement de la cavalerie légère. Le corps des argoulets, levé par Louis XII à l'imitation des « Albanais » italiens, troqua rapidement l'arc pour l'arquebuse¹⁰³⁹. Mais la nouveauté de ce milieu de siècle est que le feu n'est plus l'apanage de ces seules troupes, il est désormais considéré comme un élément fondamental de la charge par une partie de la cavalerie lourde. Comme le montre le chapitre II, une des clés de cette évolution se trouve dans la mise au point de la platine à rouet, laquelle donna naissance au pistolet.

1. Le pistolet en question.

Le pistolet à rouet, dont les premiers exemplaires datent du tout début du XVIe siècle, n'apparaît en nombre sur les champs de bataille qu'à partir des années 1540, dans le sillage des cavaliers lourds allemands, les fameux reîtres. Certains historiens n'ont accordé à cette arme qu'une bien faible importance. Pour Denison, par exemple,

¹⁰³⁷ Cf. par exemple J. Childs, *La guerre au XVII*, op. cité, p. 48. Ou plus encore F. Cardini, op. cité, p. 135 : « Et Gustave Adolphe [...] trancha sans hésiter : il élimina la caracole et choisit pour ses cavaliers la charge aux armes blanches ».

¹⁰³⁸ Un manuscrit allemand datant d'environ 1460 montre un chevalier tirant avec un *faustrohr*, sorte de petit canon à main installé sur la selle. Gervase Phillips, « « of nimble service », technology, equestrianism and the cavalry arm of early modern Western European Armies », *War and Society*, 20, n°2, October 2002, p.7. Peut-être s'agit-il de la « pétronelle », demi canon que l'on appuyait contre la cuirasse pour tirer. La mise à feu se faisait par une mèche, le bout de l'arme reposait sur une fourchette située sur le pommeau de la selle

¹⁰³⁹ F. Chauviré, « Bayard, chevalier ou cavalier ? le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la société Archéologique et Historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, n°139, 2004. Ils furent même les premiers à adopter plus tard l'arquebuse à rouet, selon Denison : *A history of cavalry, from the earliest time*, Mac Millan & Co, London, 1913, p. 196.

son principal défaut était de réduire considérablement l'action de choc¹⁰⁴⁰. Michael Roberts pense même que la cavalerie ainsi armée était une troupe « débile ».

Pourtant, plus récemment, D. Eltis a vu en elle une arme formidable¹⁰⁴¹. Et il faut bien convenir que cette arme possédait quelques avantages non négligeables. Contrairement à l'arquebusier à cheval, le reître n'avait pas à s'immobiliser complètement, voire même à descendre de cheval, pour tirer. Il pouvait rester sur son cheval et continuer à avancer. Parvenir à atteindre sa cible sur un cheval en mouvement n'est certes pas une chose facile, mais le pistolet demeure cependant plus aisé à manipuler en selle que ne le sont même les plus petites arquebuses, avec leurs mèches allumées. En outre le pistolet, une fois chargé et armé, pouvait être tenu en main jusqu'au moment du tir, lequel s'effectuait ainsi d'une seule main, libérant la seconde pour la conduite du cheval. Enfin un cavalier pouvait emporter avec lui trois de ces armes, et parfois en confier une paire supplémentaire à un valet, lui-même monté et placé à proximité. Ainsi, là où un arquebusier monté ne pouvait compter que sur un seul tir, le pistoler pouvait faire feu à trois reprises avant de recharger. La portée de ces armes constituait sans nul doute l'une de leurs plus considérables limites. La Noue ne la considérait plus comme efficace au delà de trois pas (environ trois mètres). Pourtant des tests modernes ont démontré que la vitesse des projectiles tirés d'un pistolet à courte portée était impressionnante, et qu'à ces mêmes distances leur précision était plus importante que des armes à canon long¹⁰⁴². Les reîtres adaptèrent en fait leur tactique pour tirer le maximum d'avantages de leurs armes, ils s'approchaient à moins de dix mètres et peut-être même cinq, avant de faire feu.

L'adoption du pistolet prouve en tout cas l'étonnante capacité d'adaptation d'une arme que certains considèrent comme un foyer de conservatisme, incapable d'intégrer les rapides transformations de l'art de la guerre¹⁰⁴³. Il s'agissait sans doute au départ pour la cavalerie de trouver une solution nouvelle à un vieux problème, le très net renforcement de la capacité défensive de l'infanterie. Les massifs carrés de piquiers suisses, infranchissables formations comptant jusqu'à 6000 hommes, puis les

¹⁰⁴⁰ Denison, *op. cité* p. 192.

¹⁰⁴¹ G. Phillips, *op. Cité*, p. 8. David Eltis considère que la cavalerie du XVI^e siècle, qu'elle fût armée avec des pistolets ou des lances, pouvait encore jouer un rôle fondamental sur les champs de bataille ; comme elle le fit à Spurs (1513), Moncontour (1561), Mouk (1574), Gembloux (1578), Courtrai (1587), Ivry (1590), Tournhout (1597) et Nieuport(1600).

¹⁰⁴² Bert S. Hall, *op. cité*, p.193.

¹⁰⁴³ Groupe réactionnaire animé « d'un inflexible esprit de caste » selon M. Van Creveld (*Technology and War*, London, 1991, p.95), les hommes d'armes de la fin du XVe et du début du XVI sont pour Robert O'Connell (*Of arms and men*, Oxford, 1989, p.104) l'équivalent humain de certains reptiles spécialisés incapables de s'adapter aux modifications de leur environnement. G. Phillips, *op. cité* p. 2.

lansquenets allemands, mettaient bien souvent en échec les lourds chevaliers. La cavalerie put donc voir dans la nouvelle arme un moyen de contrecarrer les « hérissons » de piques de l'infanterie. Le problème, bien sûr, tient dans le fait que l'infanterie elle-même sut rapidement tirer un bon usage de ses propres armes à feu, et des troupes d'arquebusiers se constituèrent. Il ne fut pas forcément facile d'intégrer le feu, et d'imaginer des configurations satisfaisantes permettant de faire combattre ensemble les piquiers et les arquebusiers. Il n'est pas rare, au milieu du siècle – au moment donc où se généralise l'usage du pistolet – de voir combattre les deux armes séparément. C'est le cas par exemple à Cérises en 1544, où Monluc commence l'engagement avec les arquebusiers disposés en enfants perdus en avant de l'armée royale¹⁰⁴⁴. A Jarnac encore, vingt-cinq ans plus tard, on n'hésite pas à faire combattre seules des troupes d'arquebusiers dans la même disposition ; ce qui permet à Tavannes de les faire charger par la cavalerie et de les repousser avec pertes¹⁰⁴⁵.

Dans ces conditions donc, face à des piquiers privés du soutien des arquebuses, les charges au pistolet pouvaient encore espérer être victorieuses. Mais il est vrai que face à des combinaisons de manches de mousquetaires adjoindes à de solides carrés de piquiers, la tâche s'avérait nettement plus ardue. Pour Denison l'emploi du pistolet dans ces conditions était absurde et allait à l'encontre du « génie de cette arme ». Il fallait que les préventions en faveur de la cavalerie fussent bien grandes, s'étonne cet auteur, pour que l'on s'aveuglât au point de croire que des cavaliers armés de pistolets pussent aisément l'emporter. Montés sur des animaux qui faisaient d'eux des cibles distinctes et comptant principalement sur des armes à feu requérant une visée stable et minutieuse, contre une infanterie qui, fermement ordonnée ou retranchée, utilisait des armes similaires et de plus forte puissance, les reîtres et leurs semblables défiaient la logique¹⁰⁴⁶.

¹⁰⁴⁴ A Cérises encore, Tavannes fait remarquer les effets meurtriers du feu « d'un nombre d'arquebusiers à rouet cachés derrière le premier rang des piquiers français ». Cette mention d'arquebusiers agissant en coordination avec les piquiers est rare à cette époque, preuve sans doute que ce n'était pas chose courante au milieu du XVIe. *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, Collection complètes des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par M. Petitot Tome XXIII, Paris, 1822, P. 329. Plan de la bataille annexe 39.

¹⁰⁴⁵ Tavannes, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VIII, p. 310. A Dreux, en 1562, ce sont les Suisses de l'armée catholiques qui furent bousculés par les reîtres huguenots.

¹⁰⁴⁶ Denison, *op. cité*, p. 119. C'est aussi l'avis de nombreux historiens. Le général Susane rappelle que « la cavalerie chargeait rarement l'infanterie, qui la tenait à distance par la longueur et l'inflexibilité de ses redoutables piques, par la profondeur de ses rangs et par les effets de ses grandes arquebuses qui atteignaient plus loin que les pistolets et escopettes ». *Histoire de la cavalerie française*, Hetzel, Paris, 1874, Tome I, p. 76.

2. La lance, principal adversaire du pistolet

Si l'on s'accorde avec Denison pour reconnaître que les charges de pistoliers contre des bataillons de piquiers et d'arquebusiers doivent tourner en défaveur des premiers, on peut toutefois se demander pourquoi l'on ne cessa pas alors d'utiliser les pistolets. Pour le comprendre il faudrait tout d'abord ne pas trop se focaliser sur l'emploi de cette arme dans les charges contre l'infanterie. Comme le souligne B. S. Hall, on ne doit pas oublier que les reîtres obtinrent leurs plus grands succès contre la cavalerie lourde¹⁰⁴⁷, à Saint-Quentin (1557) ou Dreux (1562) par exemple¹⁰⁴⁸. Cette configuration du combat de cavalerie, opposant directement le feu au fer, le pistolet à la lance, était tout à fait reconnue des contemporains. La Noue accorde d'ailleurs un long développement à ce sujet, dans un chapitre clairement intitulé « Qu'un escadron de reître doit battre un escadron de lance »¹⁰⁴⁹. Cette affirmation lui semble si certaine qu'il faudrait être, dit-il, « un soldat bien peu pratiqué » pour en douter ; les Espagnols et les Italiens en doutent d'ailleurs encore moins que les Français¹⁰⁵⁰.

L'une des clés de cette supériorité se trouve justement dans l'utilisation des pistolets. Il faut avouer que les « pistoles », bien que filles de ces instruments diaboliques inventés pour dépeupler les royaumes, sont « très dangereuses quand on s'en sait bien aider » ; ce pour quoi les Allemands « emportent le prix »¹⁰⁵¹. « Ceux qui estiment la pistole si épouvantable et offensible n'ont pas mauvaise opinion, à la quelle je ne contredirais pas, répète-t-il encore un peu plus loin, moyennant qu'elle soit maniée par mains valeureuses¹⁰⁵² ». Alors que le gendarme ne se sert de sa lance qu'une fois, le reître, qui porte au moins deux pistolets, peut tirer six ou sept coups. Ces coups pouvant endommager l'armure du lancier davantage que la lance celle du reître, il s'ensuit que ce dernier est à égalité pour les armes défensives mais obtient la supériorité pour les offensives. Certes, la lance impressionne et effraie de loin, mais cette frayeur n'est pas si grande que celle que produit le pistolet quand on tire de près¹⁰⁵³.

¹⁰⁴⁷ C'est à dire les gendarmes. Nous avons déjà souligné que la cavalerie légère n'était légère que par comparaison avec les hommes bardés de fer des compagnies d'ordonnance. Les reîtres « légers » portaient tout de même sur eux le morion ou l'armet, la cuirasse, les protections des bras et les tassettes.

¹⁰⁴⁸ Avant même Saint Quentin, à Saint-Vincent, le 28 octobre 1552, des cavaliers allemands s'affrontèrent victorieusement aux Français d'Aumale. Les cheveu-légers, les arquebusiers montés et même finalement les gendarmes furent contraint de céder devant les balles des pistoliers germaniques. Delbrück, *op. cité*, vol. IV, p. 126. de la bataille de Dreux : annexe 40.

¹⁰⁴⁹ François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, Genève, Droz, ed. Sutcliffe, 1967, XVIIIe discours, p.355.

¹⁰⁵⁰ Ibid.

¹⁰⁵¹ Ibid., p.356.

¹⁰⁵² Ibid., p.362.

¹⁰⁵³ Ibid., p.357.

Ainsi armés, les reîtres peuvent défier les lanciers, à condition toutefois qu'ils renoncent à certaines mauvaises coutumes qui contrebalancent leur supériorité. La Noue vise ici la caracole, dont le mouvement essentiel, et justement le plus dangereux, consiste pour l'escadron à tourner le dos à l'ennemi afin de recharger pour revenir ensuite produire une nouvelle décharge. Ces tours et retours peuvent être interprétés comme une fuite, et un ennemi déterminé et prompt peut profiter du moment où les reîtres tournent le dos pour les assaillir et les disperser¹⁰⁵⁴. Le pistolet ne peut pas tout, et l'impact du feu peut être annulé s'il n'est pas employé correctement, c'est à dire si les reîtres refusent le contact. Ils n'ont en effet pas grand chose à craindre de la lance, car, affirme La Noue, si elle peut blesser les chevaux, il y a du miracle quand elle parvient à tuer un homme¹⁰⁵⁵. Au contraire, au moment de heurter l'adversaire, le pistolet tiré de très près est très efficace, les pistoliers expérimentés visent toujours les cuisses et le visage. C'est à cet instant également que le second rang doit tirer, la puissance de feu ainsi dégagée mettra hors d'état la moitié de la tête de l'escadron de gendarmes. Les reîtres prennent ainsi l'avantage avant même d'en venir directement aux mains ; ce qu'ils ne doivent pas non plus appréhender, car l'expérience confirme que « les reîtres ne sont point si dangereux que quand on est mêlés avec eux¹⁰⁵⁶ ». L'arme à feu peut-être utilisée dans la phase d'approche, mais elle peut, et doit, l'être aussi à la conclusion de la charge, lorsque les escadrons se joignent.

Tous les écrivains militaires ne souscrivent pas à cette vision des choses. Rogers Williams, à l'inverse de La Noue, considère comme essentiel l'impact psychologique de la lance. Plus encore, il se base sur son expérience des guerres en France et aux Pays-Bas pour affirmer que, si le pistolet est en théorie une arme très efficace, dans les conditions réelles du champ de bataille les choses ne sont pas aussi simples. Les cavaliers, effrayés ou trop nerveux, ne chargent pas correctement leurs armes ou tirent de trop loin, ce qui a pour conséquence de rendre le coup de feu inopérant¹⁰⁵⁷. La Noue, qui n'est pas moins expérimenté que Williams, admet effectivement que les reîtres se soient laissés battre plus qu'à leur tour, mais lorsqu'ils emploient correctement leur feu – c'est à dire comme il l'a lui-même expliqué plus haut – le résultat est fort différent : « si on veut regarder aux reîtres qui ont attaqué comme ils doivent, on trouvera qu'ils

¹⁰⁵⁴ Ibid., p.359-360.

¹⁰⁵⁵ Ibid., p.361.

¹⁰⁵⁶ Ibid.

¹⁰⁵⁷ Roger Williams, « A briefe Discourse of Warre », 1590, in John X. Evans (ed.), *The works of Sir Roger Williams*, Oxford, Clarendon, 1972, p. 34-35.

ont fait du meurtre et mis des lanciers à vau de route¹⁰⁵⁸ ». Malgré les arguments de Roger Williams et d'autres théoriciens encore plus tardifs, comme Wallhausen, on ne peut que constater l'abandon plus ou moins rapide de la lance. Sa disparition, qui se fit progressivement en Europe de l'Ouest, fut sans doute plus précoce dans le royaume de France et aux Pays-Bas¹⁰⁵⁹.

3. « Il perce, il tue, il porte la mort et la crainte avec soit » : la victoire du pistolet

De fait, aussi fondés que soient les défauts du pistolet à rouet – et en considérant que le succès des reîtres repose aussi sur d'autres éléments, comme leur formation serrée – on ne peut que constater sa progressive généralisation dans les cavaleries européennes. Dans le royaume de France, où la conception chevaleresque du combat équestre est pourtant particulièrement enracinée, des troupes de pistoliers sont assez vite intégrées à l'armée royale. Sans doute étaient-ils dans l'armée qui entreprit en 1552 le fameux « voyage d'Austrasie ». Pour le général Susane, qui se fonde sur le maréchal de Vieilleville, les pistoliers allemands y étaient au nombre de 6000. Cependant ils ne semblent pas apparaître dans la description que fait Rabutin de cette même armée¹⁰⁶⁰. L'on sait de toute façon que, dès cette année 1552, les cavaliers français furent confrontés aux pistolets des reîtres allemands¹⁰⁶¹. Quelques années plus tard, en 1557, il paraît certain qu'Henri II a déjà commencé d'intégrer un petit nombre de ces derniers dans ses troupes montées. La défaite de Saint-Quentin ne le fait pas changer d'avis. Dès l'année suivante, l'armée réunie pour une montre le 1^{er} mai compte environ 8000 reîtres¹⁰⁶². Ensuite, lors des guerres de Religions, les pistoliers sont considérés comme une composante naturelle de la cavalerie, les cavaliers allemands vendent d'ailleurs leurs services aux deux camps. Si à Dreux (1562) les huguenots sont les seuls à disposer

¹⁰⁵⁸ La Noue, *op. cit.*, p.360.

¹⁰⁵⁹ Maurice d'Orange fut un des premiers à abandonner la lance, « ça a été cause de l'incommodité du lieu où il se trouve avec son ennemi, n'ayant la faveur d'un pays ouvert et d'autres commodité [sans la grande solde du lancier] requises », explique Wallhausen : *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques aux frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p. 5.

¹⁰⁶⁰ Hardy de Périni, Colonel, *Les batailles françaises*, Chateauroux, Majesté et Bouchardeau, 1894, Tome I, p. 269. Les cheveu-légers et les archers d'ordonnance sont bien équipés de pistolets, mais ils disposent également de demi-lances qui constituent sans doute leur arme principale. *L'Instruction sur le fait de la guerre*, de Raymond de Fourquevaux, publié en 1548, ne mentionne quant à elle ni pistoliers ni pistolets (pages 24 et 25).

¹⁰⁶¹ A Saint-Vincent, cf. note 15 du présent chapitre.

¹⁰⁶² B.S. Hall, *op. cit.*, p.194.

de cornettes de reîtres, à Moncontour (1569) les Catholiques en alignent un nombre légèrement supérieur à celui des réformés, 4000 contre 3000.

Mais la diffusion du pistolet, symbole de la nouvelle place prise par le feu dans la charge, ne se limite pas à l'intégration de nouvelles troupes. Il semble que les gendarmes français eux-mêmes commencent à modifier leur comportement. La Noue le remarque dans les années 1580, « le gendarme porte lui aussi une pistole », dont il se sert lorsque sa lance est rompue. Certes, les hommes d'armes paraissent encore ne s'en servir que du bout des doigts, et délèguent le soin de la charger et de l'entretenir – occupation « basse et servile » – à leur valets ; lesquels étant peu soigneux, la moitié des pistolets se trouve hors d'état de faire correctement son office¹⁰⁶³. Pourtant cette observation est significative de l'importance du feu dans les combats de cavalerie, puisque même les chevaliers, bravant tout doucement leur mépris et leurs préjugés, sont contraints de lui faire une place. Cette tendance va s'affirmer à la fin du siècle. Bien sûr les résistances sont encore fortes. Certains espèrent contrecarrer l'efficacité du feu en augmentant la protection de leurs armures. D'autres, les gendarmes catholiques notamment, continuent de s'appuyer principalement sur leur lance, comme le montrent les dernières grandes batailles des guerres de Religions (Coutras 1587, Arques 1589, Ivry 1590). Mais les leçons de ces combats seront retenues, et le discours de Jean de Tavannes à la fin du règne de Henri IV lève toute ambiguïté.

Il n'est plus lieu désormais de discuter qui de la lance ou du pistolet doit l'emporter. Même s'il ne nie pas les inconvénients de ce dernier, il est clair pour Tavannes que « le pistolet emporte le dessus ; il perce, il tue, il porte la mort et la crainte avec soit ¹⁰⁶⁴ ». La Noue quelques années plus tôt, reconnaissait la supériorité des escadrons de pistoliers tout en concédant que la lance était encore merveilleusement propre à la noblesse de France. Pour Tavannes l'époque n'est plus à la demi-mesure, la lance, avec la hache et la masse d'arme, fait bien partie des armes « de nos aïeux ». Louis de Montgommery, qui publie sa *Milice française* pour la première fois en 1603, ne mentionne absolument plus la lance dans l'armement du gendarme. Et lorsque il décrit la manière dont doivent charger les gendarmes, il précise qu'ils s'approcheront de l'ennemi l'escopette à la main et le pistolet avec le chien couché dans le fourreau. Après

¹⁰⁶³ La Noue, *op. cit.*, p. 356.

¹⁰⁶⁴ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VIII, p.191. Les mémoires de Gaspard de Saulx, mort en 1573, furent publiées par son fils Jean, lequel mêle en permanence des considérations sur son temps aux récits des exploits de son père.

avoir tiré leurs escopettes « appuyant sur le poing de la bride », ils doivent décharger leur pistolet à bout portant¹⁰⁶⁵.

On mesure bien ici le chemin parcouru depuis le milieu du siècle. Non seulement la noblesse française s'est vue contrainte de s'équiper d'armes à feu, mais il lui a fallu également abandonner la lance, l'arme qui fondait sa spécificité et son prestige. Les explications économiques et sociales, nous l'avons vu, pèsent certainement assez lourd dans ce bouleversement¹⁰⁶⁶. Mais si les gentilshommes sont de moins en moins exercés au difficile maniement de la lance, c'est aussi parce qu'ils s'adaptent vaille que vaille à la menace nouvelle que constitue le feu, et principalement le pistolet. Il faut changer ou mourir. « La forme de la guerre est changée, conclut pragmatiquement le vicomte de Tavannes, de la lance inutile aux pistolets¹⁰⁶⁷ ». Pour Claude Gaïer, s'il est clair que le feu est le principal responsable de cette transformation, il paraît tout aussi évident que ce n'est pas celui des fantassins qui est décisif. « Ce n'est pas l'infanterie mais les pistoliers à cheval qui mirent fin au long règne du cavalier lourd armé de la lance¹⁰⁶⁸ ». Il faut noter enfin que le discours sur la guerre en France au tout début du XVIIe ne semble plus déformé par le prisme des valeurs et des préjugés chevaleresques. Les éminents praticiens que sont Jean de Tavannes et Louis de Montgomery ont tiré de l'évolution de l'art militaire les conclusions qui s'imposent et écartent la lance de leurs réflexions.

4. La relative survivance de l'arme blanche

Faudrait-il alors conclure que la fin du XVIe siècle vit la disparition totale de l'arme blanche dans la charge de cavalerie ? Une telle affirmation serait d'autant plus hâtive que les réflexions qui précèdent portent principalement sur la France. Or il faut bien remarquer que la disparition de la lance, qui ne s'est opérée que dans le troisième quart du siècle dans le royaume de France, ne concerne pas toutes les armées d'Europe de l'ouest. Jean de Tavannes souligne par exemple que les Italiens n'ont pas voulu la quitter¹⁰⁶⁹. Les Espagnols semblent également l'avoir conservée. En 1604, en effet, un

¹⁰⁶⁵ Montgomery, Louis de, seigneur de Courbouson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonner des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636, 1^{re} édition 1603, p. 137.

¹⁰⁶⁶ Cf chapitre II.

¹⁰⁶⁷ Tavannes, *op. cité*, p. 188.

¹⁰⁶⁸ Claude Gaïer « L'opinion des chefs de guerre français du XVIe siècle sur les progrès de l'art militaire », *R.I.H.M.*, vol.29, 1970, p. 744. « Malgré tout l'arquebuse et le mousquet n'étaient pas encore décisifs au XVIe siècle. La cavalerie en avait peur mais une fois leurs armes déchargées, les tireurs se trouvaient à la merci d'une attaque où ils se faisaient irrémédiablement bousculer ». *Ibid*, p.743.

¹⁰⁶⁹ Tavannes, *op. cité*, p. 191.

voyageur anglais, Robert Darlington, estime la cavalerie française supérieure à celle de l'Espagne, et note en particulier que les Espagnols font toujours confiance à leur lance¹⁰⁷⁰. Ceci ne les empêche d'ailleurs pas, dans une certaine mesure, d'intégrer le feu à leurs pratiques de charge. Don Bernardino de Mendoza affirme ainsi que, pour délivrer efficacement une charge, il est nécessaire de mêler les lanciers avec des arquebusiers à cheval, leurs armes ayant une portée supérieure à celle des pistolets¹⁰⁷¹. C'est également l'avis de l'Anglais William Garrad, qui estime que la meilleure façon de renverser un escadron est de s'aider d'arquebusiers, qui doivent les premiers s'attaquer au front et aux flancs de l'escadron ennemi, puis laisser la place aux lanciers et gendarmes¹⁰⁷².

D'autre part, il n'est pas non plus évident que la disparition de la lance en France a signifié la fin de l'usage des armes blanches dans la cavalerie du royaume. Tavannes rappelle d'ailleurs que l'épée reste une arme « très utile à tous, principalement aux vaillants qui savent s'en aider et se mêler »¹⁰⁷³. De ce point de vue, les expériences conduites par Henri IV lors des guerres de Religion peuvent se révéler fort instructives. John Lynn a ainsi souligné le fait que le roi de Navarre, s'il savait reconnaître l'efficacité du pistolet, ne faisait pas entièrement reposer le succès de la charge sur cette seule arme. A Coutras et Ivry, la décharge initiale des pistolets fut en effet suivie d'une attaque à l'épée¹⁰⁷⁴. Sa longue expérience des guerres civiles a pu convaincre Henri que l'usage exclusif des pistolets n'était pas la bonne solution, surtout de la façon dont en usaient les reîtres. En témoigne la bataille d'Arques (1589), durant laquelle le roi, entraînant avec ses gendarmes un escadron de 250 reîtres, ordonna à ces derniers de ne pas utiliser la caracole mais de charger de la même manière que le reste de la cavalerie¹⁰⁷⁵. Ronald S. Love pousse plus loin encore cette analyse. Il n'est même pas certain, selon lui, qu'Henri IV ait pris la peine de faire tirer ses gendarmes avant de joindre ceux des ligueurs (toujours armés de leurs lances). La décharge qui préluda au

¹⁰⁷⁰ Ronald S. Love, "All the king's Horsemen, the equestrian army of Henry IV, 1585-1598", *The sixteenth Century Journal*, XXII, n°3, p.531. R. S. Love revient d'ailleurs sur l'affirmation de Geoffrey Parker, selon la quelle la cavalerie espagnole était aussi effrayante et formidable que les tercios. Pour lui, qui se base sur les propos d'Henri IV et d'autres contemporains comme Tavannes et Basta, cette cavalerie était faible, pour le moins inférieure à celle des Français.

¹⁰⁷¹ Don Bernardino de Mendoza, *Téorica y practica de la guerra*, 1577, 1595, 1596. Traduit en anglais par Sir Edward Hobby (*Theorique and Practise of Warre*, London, 1597). Cité par P. Gervase, *op. cité* p.9. L'ouvrage est aussi traduit en Français, *Théorie et pratique de la guerre*, 1616.

¹⁰⁷² William Garrad, *The Arte of warre*, London, 1591. Cité par P. Gervase, *op. cité* p. 9.

¹⁰⁷³ Tavannes, *op. cité*, p. 191.

¹⁰⁷⁴ J.A. Lynn, "Tactical evolution in the french army", 1560-1660, *French Historical Studies*, 14, 1985, p.183.

¹⁰⁷⁵ Henrico Caterino Davila, *The History of the Civil Wars of France*, traduit en anglais en 1763, p. 447. Mentionné par R.S. Love, *op cite*, p. 519.

choc de cavalerie fut en réalité le fait des arquebusiers huguenots qui accompagnaient les escadrons.

Comme les deux auteurs s'en rapportent principalement sur ce point à d'Aubigné, il n'est pas inutile de revenir à sa relation de la bataille de Coutras :

« Le roi de Navarre prend la salade, paré comme les siens d'armes grises, ayant devant lui huit gentilshommes avec des lances courtes, son premier rang de cinquante. Il avait résolu d'attendre à sa place sans démarcher. La Vallière, de la gauche où étaient les compagnies de La Boulaye et du Plessis, s'écria, « il faut dix pas ». Il fut cru, et les lances des ennemis baissées de trois longueurs, les arquebusiers de l'étrier tirent et apportent un merveilleux désordre au premier rang du duc, déjà fort inégal, pour ce qu'en courant de loin, les plus glorieux gagnaient la longueur de leurs chevaux, les plus retenus la perdaient, et tous ensemble ayant pris trop longue carrière, ne donnèrent coups de lances qui valut. Les pistolets chargés à plaisir firent tomber du nez sur la crinière près de la moitié, partie du reste choquant ceux qui venaient de dix pas fut renversé ¹⁰⁷⁶»

Le passage est instructif. Il souligne notamment le pragmatisme du roi, qui n'hésite pas à placer huit lanciers au premier rang de son escadron – afin de former un rempart devant sa personne – alors que le déclin de cette arme est déjà très avancé chez les réformés. Mais surtout D'Aubigné distingue assez clairement les arquebuses et les

¹⁰⁷⁶ D'Aubigné, *Histoire Universelle*, Tome 7 (livres XI et XII), Droz, Genève, 1993, p.137-138.

pistolets. Les premières, maniées par les fantassins postés « à l'étrier », firent feu à une distance de dix pas. Les coups de pistolet, tirés par les gens d'armes, furent ensuite délivrés à une distance sans doute légèrement plus courte compte tenu de la portée de ces armes. La seule arme à ne pas être mentionnée explicitement est finalement l'épée. On peut penser cependant qu'une fois leur pistolet déchargé les gens d'armes huguenots, ou au moins partie d'entre eux, tirèrent leur épée pour venir au contact des lanciers catholiques. La faible distance qui sépare les adversaires ne rend pas la chose aisée mais elle n'est pas irréalisable. La mêlée qui suivit témoigne en tout cas de l'emploi des deux armes : « Fumel [catholique] faisant quelque signe pour se rendre, reçut un coup d'épée au travers de la tête par Frontenac. Le roi de Navarre ayant tiré son pistolet à un autre, embrasse Château-Renard, disant « rends-toi philistin » »¹⁰⁷⁷ .

Enfin ce passage illustre assez bien une partie des critiques faites aux partisans de la lance. Tout autant par leur propre faute que par la tactique de leurs adversaires, les gendarmes catholiques se virent hors d'état d'utiliser efficacement leurs armes et ne purent donner « coups de lances qui valut ». Le récit de D'Aubigné paraît en tout cas parler en faveur de John Lynn. Les cavaliers d'Henri IV utilisèrent conjointement le feu et l'arme blanche. L'unique salve des pistolets avait pour objectif d'achever de désorganiser les rangs catholiques et de préparer le contact. Les propos de l'auteur, lui-même acteur de la bataille, laissent à penser qu'elle fut efficace. Mais le roi ne comptait pas exclusivement sur le feu, et il sut aussi s'appuyer sur l'épée. Celle-ci se révéla particulièrement utile face à des adversaires désorganisés, dont la lance s'avérait alors plus encombrante qu'utile une fois le combat rapproché entamé.

B. La guerre de Trente Ans.

L'historiographie considère généralement que ce conflit vit un changement profond des rapports entre le fer et le feu dans la charge de cavalerie, marquant ainsi comme un retour de balancier après la période précédente, principalement caractérisée par la généralisation du feu. Le tournant serait incarné par Gustave Adolphe, qui aurait mis fin à la prédominance du feu et de la manière usuelle de l'utiliser, la caracole, pour s'appuyer exclusivement sur l'arme blanche. Une telle analyse implique bien sûr d'envisager d'abord rapidement la situation avant l'intervention suédoise, et de tenter ensuite de mesurer la portée des transformations introduites par le roi de Suède.

¹⁰⁷⁷ Ibid., p. 138. Un gendarme catholique frappa même de son tronçon de lance la salade du Béarnais.

1. Déterminer la place du fer et du feu au début de la guerre.

La réflexion théorique : Basta et Wallhausen

Certains ouvrages théoriques pourraient permettre de faire le point sur les doctrines concernant le choix des armes pour la charge au moment où va s'ouvrir le conflit. Les ouvrages de Basta et de Wallhausen constituent des repères particulièrement importants. Le premier, Italien au service de l'Espagne publie son *Gouvernement de la cavalerie légère* en 1612¹⁰⁷⁸. Le second, capitaine des Gardes de la ville de Dantzig, fait paraître en 1616 *L'Art militaire à cheval*, qui se veut en partie une réponse à Basta¹⁰⁷⁹.

Il n'est en effet pas question pour Wallhausen de se passer de ce qui demeure à ses yeux l'arme reine de la cavalerie : « la lance étant réputée la plus nécessaire, forte, noble, gentille, et utile partie de la cavalerie, l'est encore pour l'heure présente ¹⁰⁸⁰ ». Pour Basta lui-même, la supériorité objective du pistolet n'implique paradoxalement pas que l'on dût absolument abandonner la lance. Il voudrait d'ailleurs qu'un quart des cavaliers du roi d'Espagne fussent des lanciers¹⁰⁸¹ ; cette contradiction n'a pas échappé à Wallhausen qui en tire argument¹⁰⁸². Pour le capitaine des gardes de Dantzig, particulièrement, la lance reste une arme à vocation proprement offensive, c'est à dire celle qui va combattre en première ligne pour briser les unités ennemies¹⁰⁸³. Les cuirassiers armés de pistolets ne sont pas exclus, mais l'auteur paraît vouloir les cantonner dans un rôle de soutien. La faible portée de leurs armes et la lourdeur de leurs chevaux les empêchent, selon lui, d'investir et d'enfoncer les escadrons ennemis aussi subitement que les lanciers¹⁰⁸⁴. Cette conception n'est en fait pas si éloignée de celle de Basta. Le général italien a beau souhaiter que les cuirassiers constituent la moitié de la

¹⁰⁷⁸ Basta, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627. (1ere édition 1612)

¹⁰⁷⁹ Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzig, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616.

¹⁰⁸⁰ Wallhausen, *op. cité*, p. 14.

¹⁰⁸¹ Basta, *op. cité*, p. 73-74.

¹⁰⁸² Wallhausen, *op. cité*, p.13-23. Comme l'avait déjà souligné Delbrück (*op. cité*, vol. IV, p.134), l'argumentation de Basta n'est pas exempte de maladresses. Après avoir démontré la supériorités des cuirassiers et de leurs pistolets, il affirme un peu plus loin que si 1000 lanciers répartis en petites troupes devaient combattre 1000 cuirasses en gros corps, ceux-ci seraient facilement percés et défaits. Ce qui ne l'empêche pas de conclure à nouveau en faveur des cuirassiers dans la page suivante : « si elles [les lances] voulaient attaquer les cuirasses, je les assure qu'elles y auraient du pire ». Plus encore, après avoir reconnu que tout l'art de la cavalerie consiste à ouvrir et désordonner l'ennemi, et que les lanciers y sont particulièrement propres, il donne la prééminence aux cuirassiers. Wallhausen a dès lors beau jeu de n'y voir « qu'un syllogisme incompréhensible ».

¹⁰⁸³ *Ibid.*, p.6

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*, p. 13-23.

cavalerie espagnole, les configurations tactiques qu'il propose mettent plutôt en avant les lanciers.

Il est finalement assez difficile de déterminer quelle était la place réelle accordée aux lanciers dans les armées espagnoles et germaniques. On ne peut écarter l'idée que les lances y étaient peut-être encore employées – c'était encore le cas, nous l'avons vu, à la fin du XVIe et au tout début du XVIIe – mais était-ce dans les proportions envisagées par Basta et Wallhausen ? Il ne faut évidemment pas oublier que ces deux auteurs proposent des schémas théoriques au moins autant qu'ils décrivent la réalité de leur temps. Le second, notamment, s'érige en défenseur de la lance, et son habileté pour mettre en valeur cette arme ne doit pas masquer le fait qu'elle est sans doute beaucoup moins utilisée qu'il ne le voudrait, ainsi qu'il le reconnaît d'ailleurs dans les premières pages de son ouvrage : « la lance pour le présent n'est guère estimée même des soldats faisant profession de grande expérience. [...] Elle n'est usitée même des plus grands chefs de guerre de notre temps »¹⁰⁸⁵. Wallhausen ne se résout pas au déclin de la lance. Le capitaine des Gardes reste attaché à l'arme et à toute sa symbolique chevaleresque : « il faut confesser que la vieille manière d'user des armes et discipline militaire est la meilleure. Et de cette manière chercher de nouvelles inventions, les recommander et approuver, on en a tiré aucun profit, sinon que l'art et la discipline militaire, par tant de nouveautés [...] a peu à peu été obscurci, voire défait et ensevelit. ¹⁰⁸⁶ ». Pour ce qui est des armes employées dans la charge, la vision renvoyée par l'auteur de *L'Art militaire à cheval* s'inscrit certainement en réel décalage par rapport aux pratiques du temps.

La réalité des pratiques : la bataille de la Montagne Blanche

Nous pouvons, pour avoir une idée plus précise de ces pratiques, nous référer à la première grande bataille de la guerre de Trente Ans, la Montagne Blanche, analysée par Olivier Chaline¹⁰⁸⁷. L'état des forces en présence ce 8 novembre 1620 ne laisse guère de doute quant à la place accordée aux lanciers lourdement armés, si bien représentés dans les planches de Basta ou Wallhausen : il n'y en a pas. Les régiments de cavalerie alignés par les Etats de Bohême et les Impériaux sont constitués de cuirassiers ou d'arquebusiers. La seule troupe armée de lances est sans doute celle des Hongrois

¹⁰⁸⁵ Wallhausen, *op. cité* p. 4.

¹⁰⁸⁶ Ibid., p. 23. L'invention des « corasses » n'est pour lui qu'une régression, un abâtardissement : « le lancier ayant son cheval de poids, son harnois, pistol et lance pour offensive de l'ennemi, est appelé lancier. Ote lui avec la lance le bon cheval, lui donnant un moindre, pesant et inutile pour une subite violence et ce sera alors un corassier ». Ibid, p. 28.

¹⁰⁸⁷ Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Noésis, Paris, 1999. Plan de la bataille : annexe 42.

alliés à l'Electeur Frédéric, que l'on distingue assez nettement sur les tableaux de la Santa Maria della Vitoria de Rome.

A défaut de lance, il reste aux cavaliers leur épée. Cependant les récits de combat ne permettent pas de penser qu'ils la tenaient en main durant la charge, elle devait-être réservée pour le combat au corps à corps. L'épée, selon Wallhausen, est l'arme complémentaire, elle n'est pas utilisée pour la charge proprement dite, mais pour la mêlée qui la suit éventuellement, lorsque l'escadron ennemi est enfoncé ou rompu¹⁰⁸⁸. Or les protagonistes de la Montagne Blanche ne paraissent pas avoir particulièrement recherché la mêlée, c'est donc sur le feu qu'ils s'appuyèrent principalement. Ils s'approchaient, certes, suffisamment les uns des autres pour que les coups de feu pussent parfois brûler les vêtements de l'adversaire, mais l'un des deux partis finissait généralement par plier sans que l'on ait à en venir véritablement au contact. Ce sont très vraisemblablement les pistolets et les arquebuses qui jouèrent le premier rôle dans ces combats, avant les épées et sans avoir besoin des lances¹⁰⁸⁹.

Le feu paraît encore avoir gagné du terrain au début de la guerre de Trente Ans, il s'impose comme un des éléments fondamentaux de la charge. L'arme blanche est d'autant plus reléguée au second plan que les salves d'armes à feu ne sont pas simplement perçues comme une préparation à la charge. Elles constituent l'essentiel de la charge, qui s'organise autour d'elles ; d'où la survivance de pratiques anciennes comme la caracole. Nous ne sommes pas ici dans la configuration d'emploi des armes mise en place par Henri IV trente ans plus tôt. L'exemple de Coutras montre bien que le roi se contente d'une décharge initiale, la seule avant que ses cavaliers ne joignent l'ennemi, sans doute l'épée à la main. Il reconnaît l'importance de la puissance de feu, mais fait en sorte qu'elle ne soit pas entièrement assumée par ses gendarmes et s'adjoint pour cela des arquebusiers à pied. Les expériences tactiques du roi de France ne paraissent donc pas avoir fait école, et l'on retrouve à la Montagne Blanche des façons d'employer les armes à feu fort proches de celles décrites par La Noue en 1585. Basta et Wallhausen, qui évoquent les guerres de Religion, ne mentionnent d'ailleurs pas le roi de France et son usage limité du feu à cheval.

2. Les reformes de Gustave-Adolphe

Genèse des réformes.

¹⁰⁸⁸ Wallhausen, *op. cité*, p. 31 : l'épée est une arme « propre pour s'en servir es escadrons enfoncés et rompus ».

¹⁰⁸⁹ Olivier Chaline, *op. cité*, p.153-196.

C'est dans ce contexte qu'intervient Gustave-Adolphe. A des cavaleries qui ont pratiquement abandonné la lance¹⁰⁹⁰ et comptent essentiellement sur le feu, particulièrement celui du pistolet, il oppose une méthode assez différente qui semble davantage insister sur l'arme blanche. Cependant, la cavalerie suédoise qui se présente en 1630 sur le théâtre de la guerre de Trente Ans est elle-même le fruit d'une évolution particulière. On s'accorde généralement à reconnaître que les guerres menées par le roi de Suède au début de son règne contre les troupes polonaises (entre 1616 et 1629) constituèrent un facteur fondamental pour expliquer les réformes tactiques qui transformèrent sa cavalerie. Gustave-Adolphe se trouva confronté à une cavalerie dont le choix en matière d'armes offensives reposait sur des principes bien différents de ceux des cavaleries lourdes d'Europe de l'ouest.

Les armées polonaises possédaient une importante cavalerie, composée d'unités lourdes et légères. Parmi les premières, les fameux « hussards ailés », déjà évoqués au chapitre II, formaient une élite. Si leur armement défensif les apparentait aux cuirassiers de l'ouest, ils s'en distinguaient par l'usage de la lance, longue d'environ cinq mètres. Maniées avec habileté ces lances s'avéraient redoutables¹⁰⁹¹. L'adresse des hussards n'était d'ailleurs pas moins grande au sabre, qu'il fut droit ou recourbé. Les « Cottes de Mailles » constituaient l'autre partie de cette cavalerie lourde. Une lourde chemise de maille et un épieu d'environ 2.50 m remplaçaient chez eux l'armure et la longue lance du hussard, ils disposaient en outre d'un arc et d'un marteau de guerre. Hussards et Cottes de Mailles étaient également équipés d'une paire de pistolets. Quant à la cavalerie légère, elle était généralement composée de la noblesse pauvre, ses armes variaient considérablement en fonction de la fortune de chacun¹⁰⁹².

Le mode de combat des cavaliers polonais se rapprochait donc de celui des armées du type oriental, contre lesquelles ils avaient longtemps combattu et combattaient encore. La charge reposait essentiellement sur l'arme blanche, le feu n'était utilisé que pour la préparer, ou pour les escarmouches. Les troupes montées suédoises qui envahirent la Pologne lors de la première tentative de Gustave, en 1616, étaient au contraire équipées suivant les principes en vigueur dans les cavaleries lourdes

¹⁰⁹⁰ Rohan remarque en 1636 que « les Espagnols seuls ont encore quelques compagnies de lances qu'ils gardent davantage par gravité que par raison ». *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Houze, Paris, 1636, p. 229.

¹⁰⁹¹ R. Brzezinski, *Polish Winged Hussar, 1576-1775*, Osprey, 2006, p.8, 46-47. L'impact psychologique d'une telle arme ne doit évidemment pas être négligé.

¹⁰⁹² Z. Grbasic et V. Vuksic, *L'âge d'or de la cavalerie*, La bibliothèque des arts, Paris-Lausanne, 1989, p. 23-24.

des armées hollandaises et germaniques, pour qui le feu constituait un élément fondamental de la charge. Mais les Polonais ne « jouaient » pas selon les mêmes règles. Les conditions qui avaient condamné la lance en occident ne semblaient pas réunies ici. Tout d'abord les lanciers polonais disposaient de chevaux adaptés, de l'exercice nécessaire au maniement de cette arme, et d'un terrain beaucoup plus favorable. D'autre part, l'équipement des cavaliers suédois lui-même ne correspondait pas tout à fait au standard de l'occident. Rappelons que la cavalerie suédoise ne comptait qu'un seul véritable régiment de cuirassiers, les autres unités étaient en fait des arquebusiers à cheval, vêtus d'un casque et d'un plastron, disposant de petits chevaux. Quant à leur puissance de feu, elle ne n'équivalait sans doute pas non plus à celle des cuirassiers allemands. Certains Suédois, en effet, ne portaient qu'un seul pistolet, ce qui les empêchait de pratiquer la caracole de manière aussi efficace¹⁰⁹³. Face à des cavaliers montant mieux qu'eux, sur de meilleurs chevaux, très habiles au maniement des armes blanches, les Suédois furent surclassés¹⁰⁹⁴.

Gustave décida alors de réformer sa cavalerie. Du point de vue de l'armement, il pouvait choisir de renforcer la protection de ses cavaliers et d'alourdir leur équipement en y rajoutant des armes à feu. Cela aurait conduit à accroître leur puissance de feu et à s'aligner davantage encore sur le modèle occidental. C'est le contraire qui se produisit. Non seulement il ne fut pas question de transformer les arquebusiers en cuirassiers, mais ils durent en outre abandonner leur arquebuse dès 1621. Ils ne furent plus équipés après cette date que d'une paire de pistolets et d'une épée¹⁰⁹⁵. Les difficultés d'approvisionnement de l'armée suédoise ne sont certes pas étrangères à cette évolution¹⁰⁹⁶. Mais Gustave-Adolphe sut également comprendre qu'une fuite en avant vers le développement d'une puissance de feu toujours plus importante – principe qui dirigea la transformation de son infanterie – n'était sans doute pas ce qui convenait à la cavalerie. Quoique toujours équipés de pistolets, les cavaliers durent désormais s'appuyer davantage sur leurs épées, armes que leur équipement relativement léger leur permettait de manier plus aisément.

¹⁰⁹³ Brent Nosworthy, *The anatomy of victory*, Hippocrene Books, New York, 1990, p.22.

¹⁰⁹⁴ La cavalerie suédoise, emmenée par Charles IX, avait déjà éprouvé une forte déconvenue face aux Polonais à Kirkholm en 1605. Les cavaliers avaient été disposés sur les flancs de l'armée, où ils furent attaqués et anéantis par les lanciers. John Childs, *La guerre au XVIIe siècle*, collection Atlas des guerres, éditions Autrement, Paris, 2004, p. 48.

¹⁰⁹⁵ Richard Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus, II, Cavalry*, Osprey, Oxford, 1993, p.4.

¹⁰⁹⁶ Gustave Adolphe a certainement copié les méthodes polonaises, explique R. Brzezinski, «mais il peut aussi avoir été influencé par le manque de pistolets dans sa propre cavalerie ». *Ibid.* p.24. Les difficultés d'approvisionnement étaient aussi patentes pour les cuirasses des cavaliers.

L'abandon du feu ?

Ainsi modifiée, la cavalerie suédoise qui débarque en Allemagne en 1630 offre un certain contraste avec celles de ses adversaires impériaux et catholiques, pour qui le feu est essentiel. Cependant cette rupture dans la doctrine des armes doit être quelque peu nuancée. En premier lieu, il faut bien observer que le roi de Suède ne va pas jusqu'à supprimer totalement le feu lors de la charge. Rapportant les instructions de Gustave à ses cavaliers, von Chemnitz écrit que :

« Seul le premier ou au plus les deux premiers rangs, quand ils étaient assez proches pour voir le blanc des yeux de leurs ennemis, devaient tirer, puis prendre leurs épées ; les cavaliers du dernier rang cependant devaient attaquer sans tirer mais avec l'épée haute, et garder leurs pistolets (ou un seul pour les rangs de devant) pour la mêlée ¹⁰⁹⁷».

Le témoignage de Robert Monroe, officier écossais combattant aux côtés des Suédois va dans le même sens :

« Les cavaliers des deux ailes chargèrent furieusement les uns sur les autres, nos cavaliers avec la résolution de ne pas tirer sur l'ennemi jusqu'à ce qu'il ait fait sa décharge en premier, puis, à une courte distance, nos mousquetaires les accueillirent avec une salve, alors nos cavaliers déchargèrent leurs pistolets et chargèrent avec l'épée. ¹⁰⁹⁸»

Ces extraits sont fort significatifs. Il apparaît clairement que le feu de la cavalerie n'a pas disparu. Il s'agit dans un premier temps de désorganiser l'escadron ennemi par une décharge de « préparation » et, dans un second temps, de profiter de la confusion ainsi créée pour le disloquer à l'épée. Gustave n'a pas décidé brutalement que le facteur feu ne jouerait plus aucun rôle dans une charge de cavalerie, il a plutôt modifié la façon de l'utiliser. Compte tenu de la faible portée des pistolets, il lui paraît sans doute plus efficace de ne faire tirer qu'à courte distance. Mais il ne doit y avoir qu'une seule salve, le reste du temps doit être employé à se saisir de l'épée pour préparer le choc. Gustave interdit même aux soldats des derniers rangs de faire feu,

¹⁰⁹⁷ B.P. von Chemnitz, *Königlichen Schwedischen in Teutschland geführten Krieg*, Vol. I, 1648. Cité par Richard Brzezinski, *op. cité*, p. 23.

¹⁰⁹⁸ Robert Munro, *His expedition with Macheys Regiment*. 1637, p. 65. Cité par B. Nosworthy, *op. cité* p. 33.

jugeant leurs tirs peu efficaces, sans doute même gênants pour la cohésion de l'escadron.

Après Breitenfeld (1631), le roi limite encore l'usage du feu en prescrivant que ses cavaliers ne pourront tirer qu'après avoir reçu eux-mêmes la décharge de l'ennemi¹⁰⁹⁹. Cette instruction laisse d'ailleurs à penser que Gustave craint peu ces salves de pistolets, parce qu'elles sont tirées de trop loin, ou avec trop d'appréhension et de précipitation. Les Suédois, qui savent que l'ennemi a gaspillé son feu, peuvent ensuite avancer plus fermement, n'ayant plus à se préoccuper d'éviter les balles adverses. En dernier lieu, si la puissance de feu des cavaliers est amoindrie c'est aussi parce que Gustave-Adolphe a confié un rôle de soutien à des petits groupes de mousquetaires qui se tiennent aux côtés des escadrons. La « production » du feu est donc désormais partagée entre les cavaliers et les fantassins qui les accompagnent.

Ainsi Gustave n'a pas totalement abandonné le feu, comme on peut le lire parfois¹¹⁰⁰. Il ne fut pas non plus tout à fait le seul à innover dans ce domaine. Richard Brzezinski rappelle que, depuis les débuts de la guerre de Trente Ans, les pratiques avaient quelque peu évolué, même dans les cavaleries germaniques. Un grand nombre d'unités continuaient à penser la charge comme une succession de salves d'arquebuses ou de pistolets, tirées à bout portant jusqu'à ce qu'un des adversaires cède le terrain, à la manière de la caracole et comme on a pu l'observer à la Montagne Blanche¹¹⁰¹. Mais d'autres régiments, représentant l'élite des armées ou entraînés par des chefs audacieux comme Piccolomini ou Pappenheim, avaient déjà adopté des modifications allant dans le sens des réformes de Gustave-Adolphe. Les cuirassiers du premier ne faisaient tirer que leurs deux premiers rangs, ne cherchant qu'à produire un feu suffisant pour créer du désordre dans les rangs ennemis avant d'aller au contact¹¹⁰².

Enfin nous pouvons observer que les nouvelles pratiques mises en place par Gustave se rapprochent sensiblement de celles expérimentées par Henri IV, plus de quarante ans auparavant. On y trouve une semblable volonté de restreindre l'importance du feu, tout en conservant une puissance de tir suffisante pour désordonner les rangs de

¹⁰⁹⁹ B. Nosworthy, *op. cité*, p. 23.

¹¹⁰⁰ « Gustave Adolphe, écrit le colonel E. Gyllenstierna, a défendu la caracole avec tir au pistolet ». « Henri de Turenne et Charles Gustave Wrangel, stratégie et tactique pendant les dernières années de la Guerre de Trente Ans », *Turenne et l'art militaire, Actes du colloques International sur Turenne et l'art militaire (1975)*, Les Belles Lettres, Paris, 1978, p. 204. Si le premier terme de cette affirmation est tout à fait vrai, le second doit être considéré avec précaution. Comme nous le prouve les témoignages de Munroe et Chemnitz, le roi n'a pas formellement interdit l'usage du pistolet en tant que tel.

¹¹⁰¹ Notamment les régiments de mercenaires, qui voulaient sans doute se ménager et éviter le choc pour préserver leur chevaux et leur « carrière ». R. Brzezinski, *op. cité*, p.23.

¹¹⁰² Ibid.

l'adversaires. Les solutions trouvées par le roi de Suède ne sont guère différentes de celles du Béarnais. Dans les deux cas il s'agit de combiner le feu des pistolets des cavaliers, qui ne tirent qu'une fois avant le contact, à celui des fantassins répartis en petits groupes aux flancs des escadrons.

3. L'héritage de Gustave : Un recul relatif du feu en France et en Angleterre

On peut ensuite se demander comment les réformes de Gustave furent reçues dans les différentes armées européennes, et surtout comment on les y appliqua. Il est aisé de comprendre que les cavaliers allemands, parce qu'ils furent ses adversaires directs ou combattirent à ses côtés, adoptèrent assez rapidement les innovations du roi de Suède. Mais qu'en est-il des armées dont les pays furent des alliés un peu plus lointains, comme la France et surtout l'Angleterre ?

La France

En France, le duc de Rohan, qui publie en 1636 son *Parfait capitaine*, rappelle que les armes de la cavalerie ne sont plus désormais que l'épée, le pistolet et la carabine, la cavalerie lourde n'utilisant que les deux premières¹¹⁰³. Cependant il ne va pas plus loin et ne mentionne pas Gustave. On pourrait s'attendre à ce que la cavalerie française, héritière de pratiques initiées par Henri IV, fasse un usage modéré du feu, et s'appuie sur l'épée pour mener la charge. Pourtant les premières grandes confrontations avec les Espagnols ne permettent pas de dégager clairement une telle tendance, notamment à Thionville (1638) où la cavalerie fut particulièrement médiocre.

Au regard de cette situation l'on peut penser qu'il existait alors une place pour les réformes suédoises. D'autant qu'un certain nombre d'officiers français étaient allés servir aux côtés des Suédois avant l'entrée en guerre officielle de la France. Jean de Gassion fut l'un d'eux. Revenu en France en 1635, il put mettre sa grande expérience au service de la réorganisation de la cavalerie française¹¹⁰⁴. Il commandait l'aile droite de la cavalerie française à Rocroi (1643). Son association avec le duc d'Enghien constituait un cadre favorable aux tactiques de Gustave Adolphe, l'expérience suédoise de l'un et la fougue de l'autre favorisant l'emploi de l'arme blanche. La méthode consistant à faire une décharge de pistolet puis à joindre l'ennemi l'épée à la main fut donc sans nul doute

¹¹⁰³ *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Houze, Paris, 1636. p. 229.

¹¹⁰⁴ Hervé Drévilion, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647) », *Cahiers du CEHD n°23, Nouvelle Histoire Bataille (II)*, 2004, p.158-159.

employée par les escadrons français durant la bataille. Néanmoins il paraît difficile d'affirmer qu'elle le fut de manière exclusive. Le duc d'Aumale remarque ainsi que, si l'épée joua parfois son rôle, le pistolet fut dans l'ensemble plus employé que l'arme blanche¹¹⁰⁵.

Il est également malaisé de tirer des conclusions définitives de la bataille de Lens (1648), où les hommes de Condé font face aux redoutables cavaliers Lorrains. Les adversaires s'arrêtent dix pas les uns des autres, « le pistolet haut ». Les Français, suivant les ordres de Condé, attendent la décharge de l'ennemi, qu'ils essuient sans broncher, et ils se ruent ensuite sur les Lorrains. Ils les abordent « à coups d'épée et de pistolet », affirme le duc d'Aumale sans plus de précision¹¹⁰⁶. Il paraît en tout cas que le relèvement de la cavalerie française est bien entamé à la fin de la guerre de Trente Ans. Ce redressement a sans doute permis de diffuser, au moins partiellement, la tactique de Gustave associant le feu et l'arme blanche. Les pratiques suédoises trouvent d'ailleurs un terrain d'autant plus favorable que cette tactique est tout à fait semblable à celle instaurée par Henri IV à la fin du XVI^e siècle. On peut également rappeler que la pénétration de l'influence suédoise ne se limita pas au « canal » des officiers français ayant servi sous Gustave, la coopération étroite entre les armées française et suédoise dans les dernières années de la guerre fut aussi l'occasion pour la cavalerie française de s'imprégner des méthodes suédoises¹¹⁰⁷.

La Guerre Civile anglaise

L'exemple anglais est assez singulier. On y trouve tout à la fois un jeu d'influences variées et une évolution tranchée, conduisant finalement à la prédominance de l'arme blanche ; évolution que l'on attribue généralement à Cromwell. On note tout d'abord, dans les années qui précèdent la Guerre civile, la persistance d'un courant plutôt conservateur. A la fin du XVI^e siècle, Roger William se dresse aux côtés des défenseurs de la lance dans le débat qui traverse alors l'Europe de l'ouest entre les partisans de cette arme et ceux du pistolet. Trente ans plus tard, on trouve encore en Angleterre des ouvrages proposant des schémas tactiques construits autour de la lance,

¹¹⁰⁵ Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI et XVII^e siècles*, Paris, Lévy, 1863, Tome IV, p. 122. Plan de la bataille de Rocroi : annexe 45.

¹¹⁰⁶ Ibid., Tome V, p. 247-248.

¹¹⁰⁷ Principalement les opérations combinées entre les armées de Turenne et de Wrangel dans les années 1646-1648. Cf. Jean Bérenger, *Turenne*, Fayard, Paris, 1987, p. 234-266 ; colonel E. Gyldenstierna, *op. cit.*, p.201-206. « Il est difficile de trouver une différence entre la tactique de Wrangel et celle de Turenne » précise ce dernier, p. 204.

ainsi les *Militarie Instructions for the cavallerie* de John Cruso (1632)¹¹⁰⁸. Il n'est pas jusqu'à certains auteurs qui prônent encore l'emploi de l'arc, comme Gervase Markham en 1634¹¹⁰⁹. Quelques ouvrages sont plus ouverts à l'évolution de la tactique et aux innovations venues du continent, comme *Military Discipline* de William Barriffe (1635)¹¹¹⁰ et, dans une certaine mesure, les *Instructions* de John Cruso.

Ces influences continentales sont en fait doubles. La première est bien sûr hollandaise, nombre d'officiers anglais ayant servi dans l'armée des Provinces Unies. A celle-ci est ensuite venue s'ajouter l'influence suédoise, dont le principal agent fut le prince Rupert lui-même. Ce qui est plus notable, c'est qu'elles coexistèrent sans que la plus récente effaçât la plus ancienne. Plus encore, lorsque s'ouvre la Guerre Civile, on constate que chacun des deux camps s'est approprié une des deux « écoles ». Les parlementaires ont calqué leur tactique sur celle des Hollandais, qui était également celle de la plupart des cavaleries d'Europe de l'Ouest dans les premières années de la guerre de Trente Ans. Elle repose principalement sur le feu. Il s'agit généralement de tirer successivement à la carabine puis au pistolet, avec l'objectif de causer le maximum de pertes et de désordre dans les rangs ennemis. Ensuite l'escadron avance le pistolet à la main pour exploiter son avantage et joindre l'adversaire, si celui-ci n'a pas déjà tourné les talons.

Le choix des royalistes est bien sûr foncièrement différent. Le prince Rupert ayant combattu aux côtés des Suédois sur le continent, il rapporta avec lui les innovations de Gustave Adolphe. Le rôle du feu est nettement minoré. Le pistolet ne doit être employé qu'une fois et à très courte portée, après que l'ennemi a lâché son propre feu, ainsi que l'avait établi le roi de Suède. A Roundway Down (1643) les Royalistes reçoivent ainsi l'ordre de laisser l'ennemi faire feu de ses carabines et ses pistolets, puis de lui faire une décharge « dans les dents ¹¹¹¹ » – variante anglaise du « blanc des yeux » de Gustave Adolphe. Comme Gustave également – et Henri IV avant lui – Rupert pense que des groupes de mousquetaires mêlés à la cavalerie peuvent, par leurs salves, rompre l'ordre des escadrons ennemis pour préparer la charge. Cela permet

¹¹⁰⁸ John Cruso, *Militarie Instructions for the cavallerie : or rules and directions for the service of horse*, Université of Cambridge, 1632. Les illustrations de Cruso concernant la lance sont d'ailleurs très proches de celles de Wallhausen, grand défenseur de cette arme.

¹¹⁰⁹ Gervase Markham, *The Art of Archerie*, 1634.

¹¹¹⁰ Réédité six fois entre 1635 et 1661. Cf. Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de Stratégie*, Economica, Paris, 1999, p. 168.

¹¹¹¹ Propos de Sir John Byron, cité par John Tincey, *Ironsides, english cavalry, 1588-1688*, Osprey, 2002, p.30.

aux cavaliers de moins se reposer sur leur propre puissance de feu et de favoriser l'arme blanche.

Cependant Rupert sut aussi dépasser les enseignements du roi de Suède. Sir Richard Bulstrode rapporte qu'à Edgehill (1642), il prescrivit à ses cavaliers de marcher « avec l'épée à la main, de recevoir le feu de l'ennemi, sans tirer ni de la carabine ni du pistolet, jusqu'à ce que nous enfonçons l'ennemi, et puis d'utiliser nos armes à feu selon les circonstances ¹¹¹²». Il n'est plus ici simplement question de limiter l'emploi du feu, mais de s'en passer complètement jusqu'à la mêlée. Aucun chef de cavalerie n'avait encore poussé si loin la prédilection pour l'arme blanche. Comme dans le cas de la Suède, les difficultés logistiques ne sont certainement pas étrangères aux choix du prince, qui parvient non sans mal à équiper ses cavaliers de carabines et de pistolets¹¹¹³. Mais il est aussi probable qu'il doute de l'efficacité du feu de la cavalerie et de sa capacité à obtenir un avantage décisif. Au contraire, le choix de faire tirer les cavaliers, même sans caracole, implique que l'escadron ralentisse sa marche en avant pour faire feu plus facilement, et même s'arrête complètement lorsqu'il s'agit de salve de carabines.

Après ses premiers revers, la cavalerie du Parlement modifia progressivement ses pratiques. *The Young Horse-man*, écrit par John Vernon dans l'hiver 1643-1644, témoigne de ces transformations. Il y prescrit que les cavaliers doivent d'abord faire feu avec leur carabine, puis avec un de leur pistolet, gardant l'autre en réserve dans son étui, et ensuite charger « avec l'épée attachée avec un ruban ou quelque chose de semblable à leur poignet¹¹¹⁴ ». Le feu est toujours utilisé pour rompre la formation ennemie, mais il est désormais clairement mentionné que la phase finale de la charge doit se dérouler l'épée à la main. Cromwell, alors un des principaux chefs de la cavalerie, joua un rôle majeur dans ces infléchissements. Il s'appuyait sur des hommes bien entraînés, bien équipés et mus par une réelle ferveur religieuse. Ses escadrons furent les premiers à s'aligner sur les méthodes du prince Rupert et à favoriser l'arme blanche. Mais il faut rappeler que c'est bien ce dernier, et non Cromwell, qui introduisit les réformes suédoises en Angleterre. A la fin de la Guerre Civile, comme la plupart des armées

¹¹¹² Mémoires de Sir Richard Bulstrode, cité par John Tincey, *Soldiers of the English Civil War, II. Cavalry*, Osprey, 1990, p. 16.

¹¹¹³ Clarendon témoigne au début de la première guerre civile de ces difficultés : « Les officiers [royalistes] étaient pleinement satisfaits s'ils parvenaient à se procurer de vieilles cuirasses et de vieux casques, avec des pistolets ou des carabines pour leurs deux ou trois premiers rangs, et des épées pour le reste » John Tincey, *Ironsides*, op. cité p.30.

¹¹¹⁴ John Vernon, réédité par John Tincey, *The Young Horse-man, or the honest plain-dealing cavalier*, by John Vernon, Partizan Press, 1993.

d'Europe de l'Ouest, la *New Model Army* avait fini par adopter les innovations de Gustave Adolphe. Jusqu'à Marlborough, la doctrine anglaise reposa donc sur la charge à l'arme blanche précédée d'une salve de pistolet¹¹¹⁵.

L'arme à feu, principalement le pistolet, s'est d'abord généralisée dans les cavaleries lourdes européennes. Jusqu'à constituer l'élément fondamental de la charge et chasser la lance des champs de bataille. Le souci d'un rééquilibrage apparaît dès la fin du XVIe avec Henri IV, mais il faudra attendre les années 1630 et 1640, principalement sous l'impulsion de Gustave Adolphe, pour que l'arme blanche retrouve une place importante. Pour autant le feu n'a pas totalement disparu. Gustave ne l'a pas supprimé, il a interdit de l'employer sous la forme de la caracole et l'a réduit à une décharge unique, tirée à très courte distance. L'achèvement de la guerre de Trente Ans ne marque donc pas la fin d'une simple parenthèse qui se serait ouverte au milieu du siècle précédent.

II. DU MILIEU DU XVIIe A LA FIN DE LA GUERRE DE SUCCESSION D'ESPAGNE

La guerre de Trente Ans vit se confronter plusieurs modes de combat. L'arme à feu et l'arme blanche se trouvaient utilisées simultanément, les innovations de Gustave Adolphe n'ayant pas entraîné la disparition immédiate de l'emploi du pistolet lors de la charge. La période qui suit ne semble pas dégager des perspectives beaucoup plus claires, bien au contraire. Il semble notamment difficile de dresser un tableau exhaustif des pratiques en vigueur dans l'armée française, peut-être davantage que pour les Anglais ou les Allemands. David Chandler envisage une évolution tactique assez simple. Avec Condé et Turenne, les Français, nourris des enseignements de la cavalerie suédoise, auraient appris à négliger les armes à feu, privilégiant la charge à l'épée et au galop. Mais, après la disparition de ces grands chefs, et les années passant, cette pratique se serait affaïdi, aurait décliné. L'on aurait évolué alors vers un compromis entre le feu et le fer, les escadrons avançant au trot pour faire une décharge de leurs pistolets ou mousquetons avant de se jeter dans la mêlée l'épée à la main¹¹¹⁶. Brent

¹¹¹⁵ John Tincey, *The British Army 1160-1704*, Osprey, 2005, p.9.

¹¹¹⁶ Chandler, *The art of war...op. cité*, p. 50-51.

Nosworthy penche pour une évolution un peu plus complexe, distinguant trois périodes¹¹¹⁷. S'appuyant sur Puységur, il affirme que jusqu'en 1672 les cavaliers français utilisaient encore parfois la caracole. Après cette date, ils auraient adopté une tactique beaucoup plus agressive, reposant notamment sur l'emploi de l'arme blanche. Les choses changèrent encore au début des années 1690, un nombre croissant d'officiers adoptant la méthode allemande de tirer au pistolet avant d'arriver au contact et d'utiliser l'épée. Pourtant Belhomme propose un schéma inversé, et les témoignages de Duras et de Villars pourraient peut-être aller dans ce sens.

Ces aspects contradictoires imposent que l'on s'attarde d'abord sur la doctrine et la pratique de la cavalerie française de manière générale. Nous pourrions ensuite envisager plus particulièrement celles de la Maison du roi, afin de mettre en exergue les particularités respectives de ces troupes d'élites et de la cavalerie légère. Enfin une étude rapide des principales cavaleries européennes permettra de dresser un tableau plus complet de la période et d'en extraire les principales transformations.

A. Déterminer l'évolution générale des pratiques de la cavalerie française

1. Première hypothèse : la rupture des années 1670.

Les théoriciens ne nous facilitent pas la tâche. Vallière comme D'Aigremont, qui écrivent dans les années 1650, n'abordent pas le sujet du combat et des armes de cavalerie. Peut-être jugent-ils inutile de s'appesantir sur la question, leurs lecteurs, gens du métier ou bien informés, n'ignorant rien des pratiques en vigueur. Plus vraisemblablement sont-ils confrontés à la difficulté de théoriser et de plier en principes concis une réalité difficile à saisir¹¹¹⁸. Quelques années plus tard, vers 1663, D'Aurignac entreprend de traiter la question de manière plus précise, son approche ne laisse toutefois pas de surprendre. Il ne fait aucune mention de l'arme blanche dans le combat de cavalerie. C'est l'arme à feu qui semble jouer un rôle essentiel. Cela va de soi et la chose lui paraît sans doute si évidente qu'il ne prend pas la peine de la préciser préalablement. Ce qui est par contre fort important, et mérite pour lui d'être souligné, c'est que la cavalerie ne doit pas faire sa décharge en premier, mais laisser celle de

¹¹¹⁷ Brent Nosworthy, *The anatomy of victory...*, *op. cite*, P.127-131. Cet auteur prend toutefois la précaution, au début de ce passage, de souligner que « durant cette période la cavalerie française n'adhéra pas à un corps de doctrine unique ».

¹¹¹⁸ Hervé Drévillon note, chez les auteurs militaires en général et Montgomery en particulier, une réticence ou une difficulté à théoriser les pratiques de la guerre à cheval. « Existe-t-il un art équestre de la guerre à l'époque de Pluvinel ? », p. 1.

l'adversaire tirer d'abord. Comme dans l'infanterie, l'avantage est à celui qui gardera son feu, et la raison en est la même, clairement exprimée par D'Aurignac : « la septième chose que le général doit observer, c'est de commander à l'infanterie comme à la cavalerie de ne pas tirer avant que l'ennemi n'ait fait sa décharge. Ceux qui ont tiré par avance demeurent dans l'appréhension ¹¹¹⁹». Ils avancent avec crainte, sachant que l'ennemi, lui, a conservé son feu. Leur principale préoccupation devient ainsi le souci de parer les coups qu'ils devront inévitablement essayer lors de leur marche en avant.

Le tir doit également être fait pistolet croisé, mais l'auteur n'exclut pas l'emploi du mousqueton. Il voudrait équiper huit ou dix hommes de chaque compagnie d'un gros mousqueton afin que, venant à former un escadron de trois ou quatre compagnies, il se trouve assez de cavaliers munis de cette arme pour constituer le premier rang. « Ils feront leur décharge à 30 ou 40 pas, et après avoir remis leur mousqueton dans la bandoulière, ils mettront soudain le pistolet à la main pour aller ensuite les [ennemis] affronter vigoureusement ¹¹²⁰». Ainsi, non seulement il n'est pas question d'arme blanche, mais D'Aurignac conçoit tout à fait que l'on puisse utiliser successivement le mousqueton et le pistolet. Il serait exagéré d'affirmer que l'auteur nie l'utilité de l'épée, mais il semble au moins certain qu'il juge essentiel d'utiliser le feu avant de joindre l'ennemi. Sans doute admet-il, une fois les deux troupes au contact, dans la mêlée, que chaque cavalier use comme il l'entend de son épée et de son pistolet.

L'importance de l'usage des armes à feu se retrouve également, quoique moins appuyée, chez Birac¹¹²¹. Ces deux auteurs témoignent de la place occupée par le feu dans la doctrine française des années 1660. Pour que celle-ci ait pu évoluer, comme le pense Brent Nosworthy, il faut qu'elle ait subi l'impulsion d'une personnalité forte, comme Turenne. Le maréchal jouit effectivement d'une influence déterminante dans le domaine militaire durant ces années¹¹²². Or, selon Denison, il n'est pas favorable à l'utilisation de l'arme à feu par la cavalerie, ainsi que le montre l'exemple de Sinzheim (1674)¹¹²³. Dans cette bataille, en effet, il ordonne avant toute chose à sa cavalerie d'essayer le feu de l'ennemi sans tirer et de ne jamais charger que l'épée à la main¹¹²⁴. Cette bataille ne

¹¹¹⁹ Azan, Paul, *Un tacticien du XVIIe*, p. 64

¹¹²⁰ Ibid., p.89

¹¹²¹ Birac, de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes*, par le sieur de B., Quinet, Paris, 1669, p. 103.

¹¹²² Jean Béranger, *Turenne, op. cit.*, p. 383.

¹¹²³ Denison, G. T., *A history of cavalry, from the earliest time*, Mac Millan & Co, London, 1913, p. 280.

¹¹²⁴ Leroy de Bosroger, *Eléments de la guerre*, p. 197.

pourrait-elle pas être envisagée comme un tournant, l'exemple de Turenne, auquel s'associe celui de Condé, encourageant la cavalerie française à adopter une nouvelle façon de charger ? Le témoignage de Puységur, qui n'échappe certes pas toujours à la critique, semblerait aller dans ce sens. Il affirme ainsi que les escadrons français chargeaient fréquemment selon une tactique proche de la caracole jusqu'au début de la guerre de Hollande : les cavaliers tiraient à coups de mousqueton, « puis ils faisaient caracole, et après avoir tourné revenaient à la charge soit pour tirer de nouveau ou pour charger l'épée à la main ». Mais depuis cette époque, ajoute-t-il, les escadrons chargent en se joignant de front et à l'épée, en cherchant à renverser l'adversaire. Le feu est peu usité¹¹²⁵.

Les années 1670 représenteraient ainsi une rupture. Jusqu'à cette date les pratiques de la cavalerie seraient marquées par l'usage dominant de l'arme à feu, pistolet et mousqueton, ainsi que l'illustrent les écrits d'Aurignac. Les cavaliers ne mettraient au mieux l'épée à la main qu'au dernier moment, juste avant la mêlée. Les réminiscences de la caracole rencontrées chez Birac ou Puységur sont également significatives de l'importance du feu. A partir de la guerre de Hollande, l'exemple de Turenne, les charges à l'arme blanche de Condé ainsi, sans doute, que l'effacement progressif de l'influence de la cavalerie allemande, très prégnante pendant la guerre de Trente Ans, modifièrent considérablement la physionomie de la charge dans la cavalerie française. Conformément à la perspective établie par Brent Norsworthy, celle-ci aurait donc adopté l'arme blanche de manière quasi exclusive à partir du conflit avec les Provinces-Unies.

2. Seconde hypothèse : prévalence de l'arme à feu jusqu'à la fin des années 1680.

Cette vision paraît recevable mais n'est pourtant pas exempte de critiques. Pourquoi par exemple les contemporains auraient-ils tiré davantage de leçons des charges meurtrières de Condé à Seneffe que des mythiques chevauchées de Rocroi ? Mais, surtout, elle s'appuie presque essentiellement sur le témoignage de Puységur. Or celui-ci est loin de toujours faire l'unanimité. J. Lynn et Jean-Pierre Bois soulignent ainsi le caractère assez conservateur de sa réflexion¹¹²⁶. Il trouve encore moins grâce aux

¹¹²⁵ Puységur, *op. cité*, vol. I, p. 252.

¹¹²⁶ J. Lynn observe que Puységur ne rapporte généralement, pour les années précédant 1670, que des pratiques assez conservatrices. Il apparaît sceptique quant aux observations de ce dernier concernant la

yeux de Warnery, pour qui l'auteur français « fait bien voir qu'il en savait beaucoup moins que ce que le roi de Prusse n'en exige d'un subalterne »¹¹²⁷. De fait, lorsque Manesson-Mallet décrit, au début des années 1680, les évolutions et manœuvres de la cavalerie, l'utilisation du feu apparaît encore dominant, contrairement aux affirmations de Puysegur¹¹²⁸.

Il existe d'ailleurs un autre témoignage, fort explicite, qui vient contredire les hypothèses de Brent Nosworthy. Le maréchal de Duras, l'un des meilleurs cavaliers de son temps, élève et neveu de Turenne, s'exprime de manière assez claire à ce sujet¹¹²⁹. Dans sa lettre à Louvois datée du 27 août 1689¹¹³⁰, le maréchal affirme en effet qu'il n'avait jamais vu faire autrement que d'aller à la charge le pistolet ou le mousqueton au poing et l'épée pendue au poignet. Mais ce courrier est également fort intéressant en ce qu'il pourrait révéler une tentative de l'omniscient ministre, sinon pour régler la doctrine d'emploi de la cavalerie, du moins pour préciser un point de tactique essentiel et tenter d'en uniformiser la pratique. C'est justement pour lui faire reproche de ses choix tactiques (l'emploi préalable de l'arme à feu dans la charge) et sans doute imposer les siens, que Louvois écrit au maréchal . On sait que les relations de Turenne et de Louvois n'étaient pas marquées du sceau de la franche cordialité, et Duras ne paraît pas disposé à davantage de souplesse que son oncle : « je vous dirais donc pour répondre à ce dernier article que je n'avais garde de vous en mander quelque chose ».

Mais, peut-être plus encore que le neveu répondant au vieil ennemi de son oncle, c'est ici le général qui répond au ministre. Piqué de l'incursion hautaine des stratégestes de cabinet dans un domaine qu'il considère encore comme réservé, le maréchal défend avant toute chose le libre arbitre des généraux d'armée et des chefs d'unités. « Depuis que je suis au monde, j'avais toujours vu laisser la liberté à tous ceux qui commandaient une troupe de la faire servir des armes qu'ils voulaient ». Pour appuyer son propos il

longévité de la caracole. *Giant of the Grand siècle*, p. 498-499. Jean-Pierre Bois remarque également que Puysegur se prononçait encore pour 6 rangs dans l'infanterie au moment où les ordonnances de Louis XIV portaient ce nombre à 5 en 1692 puis 4 en 1701. *Les guerres en Europe*, Belin, Paris, 1993, p.249.

¹¹²⁷ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Anselin, Paris, édition de 1828, p.4.

¹¹²⁸ Manesson-Mallet, vol. 3, p. 110-118.

¹¹²⁹ Jacques Henri de Durlfort, duc de Duras, maréchal de France (1625-1704) était le fils aîné de Guy Aldonce de Durlfort, marquis de Duras, comte de Lorges, et d' Élisabeth de La Tour d'Auvergne, sœur de Turenne. Il servit d'abord sous son oncle, et sous Condé. Il se distingua à Mariendal, à Alerheim. Il suivit en 1651 le parti de Condé, alors rebelle. Il entra au service du roi en 1657, avec le titre de lieutenant général. Il eut une grande part à la conquête de la Franche-Comté et fut nommé par Louis XIV gouverneur de cette province et maréchal (1675), et fait duc et pair en 1689. Il défendit vaillamment la forteresse de Mayence du 1er juin au 8 septembre 1689, pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg.

¹¹³⁰ Lettre à Louvois, du camp de Liethenau le 27 août 1689, publiée par Y. Durand, *La Maison de Durlfort à l'époque Moderne*, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1975, p.88-90.

argue de la diversité des occasions et des circonstances rencontrées sur le champ de bataille, lesquelles expliquent que « cela ne se puisse régler par quelqu'un, quelque grand capitaine qu'il soit » (à plus forte raison un ministre de Versailles). C'est sans doute également ce souci de pragmatisme qui le pousse à supplier le roi de confronter empiriquement les deux doctrines « avant que de régler une chose comme celle-là »¹¹³¹.

Duras affirme en outre que l'on ne peut pas tirer de véritable leçon d'Entzheim, ou même de Sintzheim. Pour la seconde « les escadrons chargeaient dans une si grande poudre que personne ne se voyait ». Si cette bataille a marqué les mémoires, c'est peut-être justement parce qu'elle s'écartait des pratiques les plus couramment en vigueur dans la cavalerie. D'ailleurs Turenne paraît avoir avant tout fait preuve de pragmatisme, et Duras l'a vu « faire user de toutes les manières ¹¹³²». Quant à Seneffe, on ne peut en faire une règle car « ce sont les Gardes du roi qui y firent les principales charges ». Voilà en tout cas qui renforce l'idée que ces batailles ne modifièrent pas de manière significative les pratiques concernant l'usage des armes à feu. S'il doit y avoir rupture, c'est peut-être bien vers la fin des années 1680 qu'il faut la situer. C'est ce que laissent penser la lettre de Louvois et le témoignage de Duras, qui ajoute avoir trouvé dans son armée des vieux officiers qui partagent son opinion, mais également « de jeunes qui n'avaient jamais ouï parler de se servir de leurs pistolets, seulement de leurs épées » ; indice que des instructions peuvent avoir été données récemment pour que la cavalerie fasse davantage usage des armes blanches, en commençant par en convaincre au moins les jeunes officiers.

Cette évolution, ou cette tentative, qui vise à donner au feu moins d'importance ne viendrait alors pas exclusivement des exemples illustres de Condé ou de Turenne, mais serait en partie l'expression d'une volonté royale, ou tout au moins ministérielle. Victor Belhomme écrit dans ce sens. Jusqu'en 1690 les hommes du premier rang avaient le mousqueton haut. A 30 pas de l'ennemi le premier rang faisait sa décharge puis tirait l'épée pour le joindre. Les instructions données en 1690, et maintenues les années suivantes, affirme cet auteur, prescrivaient au contraire de charger l'épée à la main, sans tirer¹¹³³. La charge à l'arme blanche serait ainsi devenue la pratique dominante dans la cavalerie française jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne. Dans un mémoire de 1701, destiné au ministre, Villars rappelle comme une évidence la

¹¹³¹ Ibid., p.89.

¹¹³² Ibid., p.90. Jean Bérenger va également dans ce sens, *Turenne, op. cité*, p. 519.

¹¹³³ Belhomme, Victor, *L'armée française en 1690*, Paris, 1895, p. 93.

« nécessité indispensable » de marcher à l'ennemi l'épée à la main sans tirer, tout juste admet-il qu'il y ait dans chaque escadron sept ou huit cavaliers le mousqueton haut. Il juge cependant nécessaire de mettre en garde contre tout changement tactique relatif à ce point :

« J'ai oui dire aux généraux de l'empereur que désormais leur cavalerie ne tirerait plus. Et à la vérité l'on ne les a vu toute cette campagne que l'épée à la main. Si donc cette cavalerie que nous avons toujours battu autrefois, et, je crois, parce qu'elle tirait, change sa manière de combattre il faut bien assurément conserver la notre ¹¹³⁴».

Villars apporte là deux informations importantes. Si on l'en croit, la cavalerie française avait bien l'habitude, jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne, de charger sans tirer ; ou du moins peut-on penser que cet usage était suffisamment répandu pour que le maréchal affirmât qu'il était la manière française de combattre. Mais ce même conflit pourrait également marquer un certain infléchissement, voire la tentation d'un retour aux pratiques anciennes, ce que condamne Villars.

3. Les pratiques de la cavalerie pendant la guerre de Succession d'Espagne.

Villars laisse entendre que la guerre de Succession d'Espagne s'ouvre sur un changement important dans la pratique de la cavalerie française. Celle-ci, selon lui, avait fait jusque là de la charge à l'épée sa manière de combattre. Cette tactique semble en effet suffisamment répandue au début de la guerre pour que des dragons – troupes pourtant plus enclines à utiliser l'arme à feu – soient capables de l'employer. Au combat de Carpi, en 1701, le comte de Tessé commande une charge à trois escadrons de dragons, qui mettent « le fusil derrière le dos, et l'épée à la main »¹¹³⁵. Mais Villars semble craindre dès 1701 que la cavalerie française n'abandonne cette habitude. Des craintes qui semblent justifiées puisque, trois ans plus tard, dans son récit de la deuxième bataille d'Höchstädt, Saint-Simon pointe ce qui lui apparaît comme une des causes de la défaite française, et l'on croirait retrouver sous sa plume les mots même de Villars :

¹¹³⁴ S.H.D./D.A.T., 1M R 1725, f°1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie par M. de Villars », 1701 (31 octobre), 10 p. Cf annexe 2.

¹¹³⁵ SHD, A1 1515 f°20, cité par Hervé Dréviron, L'impôt du sang, op. cité, p. 386. Les dragons s'affrontèrent ici aux cuirassiers de l'empereur, qu'ils parvinrent à repousser à plusieurs reprises. Le bénéfice du combat de Carpi resta cependant aux Impériaux.

« La gendarmerie en particulier, et en général presque toute la cavalerie fut accusée d'avoir très mal fait : **ils tirèrent au lieu de charger l'épée à la main**, ce que fit la cavalerie ennemie qui avait auparavant coutume de tirer ; ainsi l'une et l'autre changea son usage et prit celui de son ennemi, ce qui fut une chose très fatale¹¹³⁶. »

Brent Nosworthy relève par exemple la mésaventure de huit escadrons de la gendarmerie qui échouèrent à renverser cinq escadrons ennemis. Au lieu de profiter de leur nombre et de l'embarras de l'adversaire, qui venait de traverser le Nebel, les gendarmes s'arrêtèrent pour faire une décharge de leurs pistolet. Non seulement cette tactique n'aggrava pas le désordre des Anglais, mais elle leur donna au contraire le temps de se réorganiser, de faire front et de repousser les escadrons français¹¹³⁷.

Höchstädt paraît confirmer une relative réapparition du feu – qui n'a d'ailleurs de toute façon jamais complètement disparu. Il semble donc que Villars ait prêché en vain, ses avertissements ne furent pas entendus. Pourtant ce changement de tactique n'est pas sans conséquence. L'introduction de l'usage du feu dans la charge en change considérablement la physionomie, au point même, d'après ces deux auteurs, de lui imputer l'échec de la cavalerie. Saint-Simon laisse entendre que la faute est énorme. Sa brève relation vaut à elle seule explication, et condamnation. Cependant cette si grossière erreur ne fut pas le fait de quelques unités, mais bien, ainsi qu'il l'écrit lui-même, de presque toute la cavalerie. C'est donc que les généraux en portaient la responsabilité ; ou tout au moins les colonels si les commandants d'aile n'avaient pas donné de consignes formelles à ce sujet. Il apparaît ainsi que cette erreur qui choque le duc – et sans doute d'autres avec lui si l'on en croit le mode impersonnel et implicitement collectif de sa formulation – n'en était pas une pour un certain nombre d'officiers.

Les observations de Villars et Saint-Simon permettent ainsi de postuler l'existence d'une possible dichotomie doctrinale au sein de la cavalerie et des autorités militaires. Elle existait sans doute déjà à la fin des années 1680, mais a pu s'accroître

¹¹³⁶ Mémoires de Saint-Simon, 1702-1708, texte établi et annoté par Gonzague Truc, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1962, p. 353. La cavalerie de Tallard est peut-être ici surtout mise en cause, davantage que celle de Marcin qui résista à Eugène. Ce que confirme un officier ayant participé à la bataille : « il est certain que la gendarmerie et la cavalerie de Tallard sont la cause de la perte de cette bataille ». *Mémoires militaires relatifs à la Succession d'Espagne*, op. cit., Paris, imprimerie royale, 1841, volume IV, p.588, Lettre du baron de Montigny-languet, le 25 août 1704.

¹¹³⁷ Brent Nosworthy, *The anatomy of victory*, op. cit., p. 128-129.

au commencement du siècle suivant. L'idée que l'épée est l'arme la plus adaptée à la charge de cavalerie est désormais admise et formulée clairement par certains officiers, qui condamnent vertement l'usage du feu. C'est le cas bien-sûr de Villars ou Saint-Simon, mais La Colonie souligne également que les combats de cavalerie sont plus meurtriers par le fer que par le feu¹¹³⁸. Parallèlement les témoignages de ces mêmes auteurs prouvent que les pistolets et mousquetons sont toujours employés durant la guerre de Succession d'Espagne. Certains officiers semblent ne pas être convaincus par l'usage exclusif de l'arme blanche.

C'est bien ce que paraît montrer la piteuse action des escadrons de la gendarmerie à Höchstädt. Les cavaliers n'ont pas agi dans un mouvement de panique, sous la pression d'un ennemi supérieur en nombre. Bien au contraire, ils se trouvaient dans une situation très favorable, face à un adversaire désorganisé et en infériorité numérique. C'est donc vraisemblablement en toute connaissance de cause que les officiers ont fait arrêter la charge pour permettre à leurs hommes de faire usage de leurs armes à feu. Or ces unités étaient considérées comme des corps d'élite. Si leurs officiers les ont conduites au combat le mousqueton haut, nous pouvons penser que cette pratique existait également dans les régiments ordinaires ; sans pour cela affirmer qu'elle était majoritaire¹¹³⁹.

Cette cohabitation, ou confrontation, des deux doctrines peut paraître étonnante, mais nous devons rappeler, comme la plupart des sources le laissent entendre, qu'il n'y avait dans la pratique aucune véritable normalisation de la conduite de la charge. Warnery affirme ainsi que « dans le siècle dernier on ne suivait aucune règle en combattant »¹¹⁴⁰. Le choix de la tactique adoptée dépendait encore fréquemment du lieutenant général commandant la cavalerie de l'armée ou une des ailes de cavalerie. Cette absence d'uniformisation répond à celle que nous avons observée en matière d'exercice et d'entraînement. Et comme dans ce domaine les maîtres de camp disposaient d'une très grande latitude, il n'est pas interdit de penser qu'ils gardaient

¹¹³⁸ *Mémoires de Monsieur de La Colonie*, Mercure de France, Paris, 1992, p. 212. C'est la raison pour laquelle La Colonie se félicite de porter dans la forme de son chapeau ce « grillage » qui le protège des coups de sabre et lui a sans doute plusieurs fois sauvé la vie. A Schmidmittel il perdit son cheval, mort le jour même de la bataille des coups de sabre qu'il avait reçus sur la tête.

¹¹³⁹ Brent Nosworthy invite d'ailleurs à ne pas tomber dans une vision quelque peu radicale, qui verrait la cavalerie française employer systématiquement l'arme à feu dans les charges. Même les batailles d'Höchstädt ou de Ramillies ne permettent pas de l'affirmer. Elles prouvent que ces pratiques étaient largement connues et surtout beaucoup plus utilisées que dans la cavalerie alliée. *Op. cité*, p. 128-130. Il faudrait peut-être également distinguer les usages de la cavalerie françaises et de ses alliés allemands, notamment bavarois ; cf. note 109.

¹¹⁴⁰ Warnery, *op. cité*, p. 31.

également une certaine liberté dans la façon dont ils entendaient que leur unité combattît l'ennemi¹¹⁴¹. C'est cette liberté des officiers supérieurs¹¹⁴² que défend Duras face à ce qu'il juge sans doute comme une ingérence ministérielle. C'est cette même liberté qui explique peut-être en partie la faveur dont paraît jouir encore l'usage du feu durant la dernière guerre du règne. En l'absence d'une volonté ministérielle - dont l'impact ne peut être certes que partiel - et de grands commandants de cavalerie, à l'instar de Marlborough ou de Charles XII, les lieutenants généraux et maîtres de camp se retournent sans doute plus naturellement vers le schéma tactique le plus ancien, le plus traditionnel et peut-être, paradoxalement, le plus facilement applicable sur le terrain. Ce dernier point doit d'ailleurs être exploré puisqu'il recèle certainement une des clés qui permettraient de comprendre la longévité de l'emploi du feu dans la charge.

B. La Maison du roi, un contre-exemple ?

Mais avant cela il paraît encore possible de tenter de préciser l'importance respective de l'arme blanche et de l'arme à feu dans les pratiques de la cavalerie. Une étude des usages de la Maison du roi pourrait en ce sens s'avérer assez instructive. Il est en effet communément admis que la période qui nous intéresse correspond à l'apogée de l'engagement et de la valeur du corps le plus prestigieux de la Maison militaire du roi. Les unités qui la composent sont unanimement considérées comme les plus braves, les plus instruites et les plus disciplinées de l'armée¹¹⁴³. Retrouve-t-on alors dans ce domaine la singularité de la Maison du roi, ou bien use-t-elle des deux tactiques en variant selon les périodes comme cela semble être le cas de la plupart des régiments ?

La Maison du roi se distingue par plusieurs aspects, qui peuvent apparaître comme autant d'éléments de réponse. La qualité des montures, le haut degré d'instruction et de formation des cavaliers, renforcé par le devoir de briller aux yeux du

¹¹⁴¹ Ainsi, lors de la première bataille d'Höchstädt, Villars ne put empêcher la cavalerie bavaroise de tirer lors de la première charge, alors qu'il semblait pourtant lui-même convaincu de l'inefficacité de cette pratique. *Mémoires, op. cité*, vol. II, p. 121.

¹¹⁴² Ce que semble encore une fois confirmer Warnery lorsqu'il explique qu'au siècle précédent l'on combattait quelquefois avec l'épée, d'autrefois avec la carabine ou le pistolet, « sans doute selon la volonté du général qui pouvait en ordonner à sa fantaisie » *op. cité*, p. 31.

¹¹⁴³ En 1671, Louis XIV décida que les unités de la Garde formeraient en guerre un corps séparé qui serait appelé la Maison du roi. La cavalerie de la Maison était composée des gardes du corps, des gendarmes de la Garde, des mousquetaires des cheveu-légers et des grenadiers. Frédéric Chauviré, « La Maison du roi sous Louis XIV, une troupe d'élite », *Revue Historique des Armées*, n°242, 2006, p. 114-121.

roi, permettent d'envisager une préférence pour l'arme blanche¹¹⁴⁴. Les valeurs sous-tendues par celle-ci correspondent en effet assez bien à l'esprit qui anime les cavaliers de la Maison : héritière directe de l'armement chevaleresque et symbole de la noblesse¹¹⁴⁵, arme de corps à corps par excellence, l'épée est l'instrument idéal de l'affirmation de la valeur individuelle. Le roi sait user du « désir de plaire » des courtisans et des gentilshommes¹¹⁴⁶. Or la cavalerie de sa Maison est constituée pour une part importante de gentilshommes et de membres des grandes familles nobles. Ils sont directement exposés au regard du souverain et à celui de leurs pairs, et l'on sait le poids de ce qu'Arlette Jouanna appelle les « exigences de l'honneur », le défi de la prouesse et du courage à relever sans répit pour illustrer la vertu du lignage et la sienne propre¹¹⁴⁷.

Dans la pratique, l'analyse de quelques batailles et combats du dernier tiers du siècle tend à confirmer cette hypothèse. Seneffe (1674), Kokersberg (1677), Leuze (1691) ou Steinkerque (1692) présentent en effet plusieurs particularités communes¹¹⁴⁸. Tout d'abord la cavalerie ennemie fait systématiquement usage de son feu et adopte généralement une posture plus défensive, préférant attendre l'attaque des Français. C'est donc logiquement que ceux-ci « essuient », selon l'expression consacrée, le feu de leurs adversaires, mais sans paraître ébranlés ; ce qui bat en brèche la croyance en l'efficacité de ce type de tirs. Ainsi à Seneffe, la pointe des escadrons des Gardes du corps, commandés par Condé, « essuya » le premier feu de l'ennemi¹¹⁴⁹. A Leuze, la cavalerie de l'arrière-garde du prince d'Orange, en supériorité numérique et placée derrière une ravine, laisse venir les Gardes du corps et les reçoit d'un « grand feu » au moment où ils franchissent l'obstacle¹¹⁵⁰. En chaque occurrence le narrateur relève l'utilisation du feu par l'ennemi. Il le fait systématiquement mais aussi d'une manière presque mécanique, sans s'en émouvoir ou s'en offusquer aucunement : les ennemis « firent leur décharge »

¹¹⁴⁴ Guillaume Le Blond le rappelait encore dans l'Encyclopédie au milieu du XVIII^e siècle, « Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la Maison du roi[...] : ce sont bien les mêmes armes, mais ce ne sont pas les mêmes hommes ni les mêmes chevaux », *Encyclopédie, op. cité*, article « Escadron », Tome V, p.925, a.

¹¹⁴⁵ Pascal Briost, Pierre Serna et Hervé Drévilion, soulignent la forte valeur symbolique et qualifiante de l'épée. Le *Dictionnaire de police* (1705-1723), rappelle ainsi que « c'est à la noblesse seule qu'il est permis de porter des armes. C'est ce qui la distingue de la roture, et le droit qu'elle a de porter l'épée est exclusif ». *Croiser le fer, violence et culture de l'épée dans la France moderne*, Champ Vallon, 2002, p.309. Le point de vue de la justice souligne davantage encore la place de l'épée, puisqu'il vaut mieux « tuer en duel que voler un épée, éliminer son prochain que dérober l'insigne de la distinction sociale. *Ibid.*, p.325.

¹¹⁴⁶ *Mémoires pour l'instruction du Dauphin, op. cité*, p.156

¹¹⁴⁷ A. Jouanna, *Le devoir de révolte, op. cité*, p. 46-59.

¹¹⁴⁸ Pour Seneffe SHAT, A2 carton 9 folio 28, Leuze A2 1051. Voir aussi bien évidemment Le Pipre et Quincy.

¹¹⁴⁹ Le Pipre de Noeuville, *Abrégé chronologique et historique op.cité*, Vol. I p. 371.

¹¹⁵⁰ SHAT, A2, carton 1051 (extrait du journal de M. Vautier).

observe simplement Berwick¹¹⁵¹. Cette pratique pouvait ainsi être considérée comme une des étapes normales du combat de cavalerie. Les récits laissent à penser qu'elle était assez commune dans cette période. Très répandue chez l'ennemi, qui semble en user de façon systématique, mais également connue des Français puisque les auteurs qui la rapportent ne prennent la peine ni de l'expliquer ni de la condamner.

Le second élément qui se dégage de ces batailles et combats est justement l'opposition entre la tactique de la Maison du roi et celle de l'ennemi. Si les décharges de celui-ci sont explicitement signalées, il n'est jamais fait mention d'une éventuelle utilisation du feu par les corps de la Maison du roi. Au contraire, les relations précisent très souvent qu'ils chargent l'épée à la main. A Seneffe les escadrons des Gardes du corps commandés par Condé et le marquis de Rochefort attaquèrent « l'épée à la main »¹¹⁵². C'est également « le sabre à la main » que les maîtres de la Maison franchirent à Leuze la ravine qui les séparait de l'ennemi¹¹⁵³. Berwick enfin, relate que la brigade des Gardes du corps rétablit la situation à Steinkerque en « chargeant l'épée à la main »¹¹⁵⁴. La guerre de Succession d'Espagne ne semble pas marquer de rupture de ce point de vue, alors même que la cavalerie légère française paraît infléchir ses pratiques dans le sens d'une plus grande utilisation du feu. A Malplaquet (1709) le maréchal de Boufflers précise au roi que La Maison a « percé et renversé plus d'une fois deux et trois lignes des ennemis à coups d'épées »¹¹⁵⁵. Même des escarmouches, comme celle de « M. Phillippe »¹¹⁵⁶, soulignent la préférence des cavaliers de la Maison du roi pour l'arme blanche. Lors de ce combat, Philippe fit stopper sa troupe et l'obligea à recevoir la décharge des cavaliers ennemis, qui fut faite à la portée du pistolet. Ce n'est qu'ensuite qu'il courut sus l'épée à la main et les renversa sur leur seconde ligne.

Cet examen rapide des combats de la Maison du roi permet d'en souligner l'originalité. Tout au long de la période, en effet, ce corps d'élite semble avoir privilégié la charge à l'arme blanche. Il ne s'agit pas bien sûr d'affirmer que les unités de la

¹¹⁵¹ A propos du combat de Leuze. Berwick, *Mémoires du maréchal de Berwick*, 1872, XXX, p.61. Le Pippre, narrant le même combat, observe quant à lui que les cavaliers de l'ennemi ne purent « faire leur décharge » qu'à bout portant », *Abrégé chronologique et historique op.cité*, Vol. I p. 460

¹¹⁵² Le Pippre, *Abrégé chronologique et historique, op.cité*, p.371.

¹¹⁵³ Ibid. p. 390.

¹¹⁵⁴ Berwick, *Mémoires, op. cité*, p. 74.

¹¹⁵⁵ *Mémoires militaires relatifs à la Succession d'Espagne, op. cité*, Paris, imprimerie royale, 1841, volume IX, p.347, Lettre du maréchal de Boufflers au roi, du camp du Quesnoy, le 11 sept 1709.

¹¹⁵⁶ 28 juin 1702. Philippe, exempt des gardes avec commission de mestre de camp commandait un corps de 390 cavaliers dont une centaine de la Maison. Il escarmoucha avec succès contre une troupe plus nombreuse. Mentionné par le Pippre de Noeufville, *Abrégé chronologique et historique op.cité*, Vol. I p. 460.

Maison n'utilisaient jamais leurs armes à feu, mais plutôt que leur tactique et leurs méthodes de combat se démarquaient significativement de celles de leurs ennemis, et même dans une certaine mesure de la cavalerie de ligne française. Et là réside justement l'autre intérêt de cette analyse, elle dégage a contrario l'image d'un combat de cavalerie stéréotypé, largement pratiqué par les cavaleries adverses mais loin d'être inconnu des cavaliers français. Dans ce schéma les escadrons s'avancent vers l'ennemi puis, arrivés à portée de tir, c'est à dire assez près du premier rang adverse, les hommes font usage de leur mousqueton et/ou de leur pistolet – « font leur décharge » – ils se saisissent ensuite de leur épée pour venir au contact. La Maison du roi paraît vouloir échapper à cet enchaînement tactique, ce qui lui permet de surprendre ses adversaires.

C. Une perspective européenne

Un certain nombre de témoignages français – principalement ceux qui concernent la Maison du roi – pourraient laisser penser que toutes les cavaleries qui s'opposèrent à la France avaient adopté une même tactique, fondée sur l'usage systématique du feu dans la charge. Cette uniformité n'est sans doute que de façade. Comment envisager par exemple que la dualité qui marquait alors la doctrine française ne touchât pas les armées d'Europe ? Comment imaginer en outre que des armées ayant connu des expériences de combat si différentes et spécifiques – la guerre civile pour les Anglais, la guerre turque pour les impériaux – eussent adopté des techniques de charge identiques. Nous envisagerons principalement la cavalerie anglaise, les Impériaux et les Suédois afin d'en préciser les différences mais également de mettre en exergue d'éventuelles caractéristiques communes. Des figures de cavaliers aussi marquantes que Marlborough ou Charles XII peuvent en effet laisser augurer certaines similitudes doctrinales. En outre les longues années passées à combattre côte à côte les armées de Louis XIV pourraient avoir permis une relative uniformisation chez les Impériaux et les Anglais.

1. La persistance de l'usage du feu dans la cavalerie impériale

La cavalerie impériale serait sans doute celle qui correspondrait le mieux à l'image de l'adversaire malheureux qui transparaît dans certaines relations épiques des combats de la Maison du roi. Ces cavaliers qui combattaient les Français toujours tirant

et toujours vaincus. Les cavaliers allemands semblent en effet avoir adopté une fois pour toute la doctrine du feu, recevant l'ennemi au bout de leurs mousquetons et pistolets – la décharge devant se faire dans les 20 derniers pas environ¹¹⁵⁷ – avant de sortir l'épée du fourreau. La tactique de la cavalerie impériale, explique Jean Bérenger, est une combinaison de la caracole et de la charge sabre au clair mise au point par Gustave Adolphe : après avoir déchargé leurs pistolets ils attaquent à l'arme blanche au lieu d'exécuter la volte si caractéristique de la caracole¹¹⁵⁸. Montecuccoli lui-même, s'il condamne la caracole¹¹⁵⁹, n'interdit pas formellement l'usage du pistolet. Il recommande cependant de ne tirer qu'à bout portant¹¹⁶⁰.

Plusieurs éléments expliquent cette continuité. L'histoire de la cavalerie de l'empire pèse il est vrai d'un poids certain, puisque ce sont les reîtres allemands qui ont mis au point puis exporté la tactique de la caracole, laquelle permet à la cavalerie d'exploiter au maximum sa puissance de feu. Mais encore une fois c'est sans doute du côté de l'orient que nous devons tourner nos regards. Les caractères singuliers de la guerre turque ont influencé les cavaliers de l'empire et fait penché nettement la balance du côté de la doctrine du feu. Les Turcs étaient non seulement de bien meilleurs cavaliers que les Européens, mais se trouvaient également fort supérieurs dans le maniement de l'arme blanche. Usant de lances, d'arc, de masses d'armes de sabres à garde ouverte ou de cimenterres, ils mettaient donc toute leur confiance dans le combat à l'arme blanche et le corps à corps, où ils excellaient¹¹⁶¹. Cependant, comme le remarque Montecuccoli, leur répugnance pour les armes à feu était à la mesure de leur prédilection pour l'arme blanche. L'usage des premières heurtait par trop l'idéal de valeur individuelle des cavaliers turcs¹¹⁶².

Ces spécificités contraignirent les Impériaux à s'adapter. Puisqu'il était tout à la fois trop périlleux d'affronter les Turcs à l'arme blanche mais possible d'exploiter leur

¹¹⁵⁷ Nosworthy, *The anatomy of victory...op. cité*, p. 6.

¹¹⁵⁸ J. Bérenger, *Histoire de l'empire des Habsbourg*, Paris, Fayard, 1990, p.437. Il précise également que la décharge se faisait à 25 mètres environ.

¹¹⁵⁹ Montecuccoli, *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*, Amsterdam, Wetstein, 1752, livre I, p.200.

¹¹⁶⁰ La décharge faite, le cavalier doit ensuite jeter son pistolet s'il n'a pas le temps de le remettre dans son étui. Thomas M. Barker, *The military intellectual and battle, Raimondo Montecuccoli and the Thirty Years War*, Albany, New York, State University of New York Press, 1975, p.147

¹¹⁶¹ Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'empire ottoman*, Paris, Fayard, 1989, p.200 ; Jean Bérenger, « l'influence des peuples de la steppe sur la conception européenne de la guerre de mouvement et l'emploi de la cavalerie », *RHIM*, n°49, 1980, p.37. « Ils cherchaient à réduire l'affrontement à une série de combats individuels, dans lesquels ils seraient probablement vainqueurs », observe également B.Nosworthy, *The anatomy of victory, op. cité*, p.37.

¹¹⁶² Jean Bérenger, « l'influence des peuples de la steppe », *op. cité*, p.36, 43.

faiblesse dans le domaine des armes à feu portatives – voir leur crainte des ces armes¹¹⁶³ – la solution la plus logique était de renforcer la puissance de feu et de s'appuyer sur elle pour déstabiliser la cavalerie ottomane avant que les deux formations ne se joignent. Les escadrons s'approchaient de l'ennemi, suspendaient leur marche et commençaient à délivrer un feu continu et soutenu qui suffisait généralement pour embarrasser et désorganiser les Ottomans¹¹⁶⁴.

Cette utilisation du feu, qui s'avéra payante contre les Turcs, se retrouve contre les cavaleries européennes, avec quelques variantes. Tout d'abord, si les Impériaux tiennent bien leur pistolet en main, ils gardent également leur sabre pendu au poignet, ce qui implique de leur part une intention beaucoup plus affirmée de joindre l'ennemi¹¹⁶⁵. En outre l'allure se veut un peu plus rapide, même si l'efficacité du tir sur un cheval au trot est sans doute très limitée. Idéalement, les cavaliers font leur décharge à vingt pas environ puis saisissent leur épée pour tenter d'en frapper la tête des chevaux ennemis. Si il est un peu moins présent dans les charges contre les cavaleries occidentales, le feu joue en tout cas un rôle central dans la doctrine impériale. Même le Prince Eugène, qui paraît convaincu, comme Marlborough, de la nécessité de charger à l'arme blanche n'a pas su vaincre les réticences de sa propre cavalerie¹¹⁶⁶. Dans l'expérience autrichienne se trouve selon Brent Nosworthy, un des principaux facteurs pouvant expliquer la popularité dont jouissait le feu en Europe occidentale à la fin du XVIIe. Les pratiques de la cavalerie habsbourgeoise et leurs succès contre les Turcs à partir de la fin des années 1680 auraient influencé les cavaleries des autres nations, notamment la France, et contribué fortement à un regain d'intérêt en faveur de l'usage des armes à feu dans la charge¹¹⁶⁷.

2. Marlborough et Charles XII abolissent l'emploi du feu.

Le cas de la cavalerie anglaise est également fort intéressant. La Guerre Civile a entraîné un certain nombre de transformations essentielles, notamment dans le domaine de la doctrine des armes. Sous l'influence du prince Rupert les escadrons

¹¹⁶³ « Les Turcs étaient effrayés par un feu organisé » Nosworthy, *The anatomy of victory...op. cité*, p. 38.

¹¹⁶⁴ Ibid., p. 224.

¹¹⁶⁵ C'est le conseil de Montecuccoli, qui recommande également, si cela n'est pas possible, de garder le sabre dans la main qui tient la bride. Thomas M. Barker, *op. cité*, p.147.

¹¹⁶⁶ Z. Grbasic et V. Vuksic, *op. cité*, p.46. Villars notait en 1701, que l'on avait vu la cavalerie de l'empereur l'épée à la main durant toute la campagne, il est donc à croire que cette tendance ne s'est pas confirmée, ou bien est restée limitée à quelques unités. S.H.D./D.A.T., 1M R 1725, f° 1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie par M. de Villars », 1701.

¹¹⁶⁷ B. Nosworthy, *op. cité*, p. 38-39. Idée que semble remettre en cause le témoignage de Duras. Cf supra p. 310.

royalistes, bientôt imités par les troupes parlementaires, apprirent à limiter l'usage du feu et à compter davantage sur l'arme blanche. Ces innovations ne furent pas oubliées une fois le conflit terminé, la restauration et la Glorieuse révolution ne remirent pas en cause la place de l'arme blanche¹¹⁶⁸. La doctrine en vint même à se radicaliser lors de la guerre de Succession d'Espagne sous l'influence de Marlborough. Celui-ci était fermement opposé à l'usage du feu dans la charge, « il autorisait les cavaliers à ne prendre que trois charges de poudre et de balles chacun pour une campagne », rappelle le général Kane, et encore n'était-il question de ne les utiliser que pour la garde de leurs chevaux et non pas d'en faire usage pendant l'action¹¹⁶⁹. D'ailleurs les blessures reçues par les cavaliers français lors des grandes actions de la guerre témoignent de l'emploi du sabre par les Anglo-hollandais. Vers le début de la bataille d'Höchstädt, à la droite française, le baron de Montigny-languet est pris dans un escadron anglais à la suite d'une charge de la gendarmerie. Il est fait prisonnier après avoir reçu quatre blessures, trois à l'arme blanche et une seule par balle : 2 coups de sabres sur la tête, un coup d'épée qui lui perce le bras et une contusion par balle à la jambe¹¹⁷⁰.

L'exemple anglais se pose en contrepoint du précédent et vient affirmer l'idée que les pratiques européennes, pas plus que celles de la cavalerie française, ne sont marquées du sceau de l'uniformité. La cavalerie anglaise se distingue en effet à la fois de la française et de l'impériale. Par rapport à la première, la doctrine anglaise apparaît beaucoup plus cohérente, marquée par une grande continuité. Quant à la cavalerie impériale, pourtant alliée, ses pratiques semblent prendre l'exact contre-pied des britanniques puisqu'elles reposent presque essentiellement sur le feu.

La Suède enfin nous fournit un dernier exemple de trajectoire singulière. Entre les cas de figures des impérial et anglais. Nous avons vu la cavalerie suédoise telle que Gustave l'avait réformée. Elle n'a pas abandonné le feu, mais l'associe avec l'arme blanche. Cette doctrine, très proche des pratiques en vigueur en France notamment, va perdurer après la guerre de Trente Ans. La place du feu va peut-être même s'accroître quelque peu, puisque les règlements suédois de la fin du XVIIe prescrivent que les cavaliers devront faire feu à deux reprises avant le contact avec l'ennemi. Le premier

¹¹⁶⁸ J. Tincey, *Ironsides*, *op. cité*, p. 51.

¹¹⁶⁹ W. Kane, *The campaigns of king William and Queen Anne*, 1745, p.110 ; cité par Chandler,, *op. cite*, p. 53.

¹¹⁷⁰ *Mémoires militaires relatifs à la Succession d'Espagne sous Louis XIV*, extraits de la correspondance de la cour et des généraux par le lieutenant-général de Vault, Paris, imprimerie royale, 1841 ; p. 586, Lettre du baron de Montigny-languet, le 25 août 1704.

pistolet doit être tiré à quarante pas et le second à vingt-cinq. Selon Z. Grbasic, la cavalerie suédoise de la seconde moitié du XVII n'a pas su maintenir l'élan et la puissance qui avaient fait sa réputation durant la guerre de Trente Ans¹¹⁷¹.

L'arrivée de Charles XII constitua alors un véritable tournant. Il ne se contenta pas de remettre l'arme blanche à l'honneur. Comme Marlborough, il interdit formellement à sa cavalerie d'utiliser ses armes à feu durant la charge, hors cas exceptionnels et pour les dragons. C'est pourquoi, plus encore que Gustave-Adolphe peut-être, Charles XII incarne une véritable rupture du point de vue de la tactique de la cavalerie : l'arme à feu disparaît des procédés de charge, alors que Gustave lui donnait encore une place non négligeable. L'histoire de la cavalerie suédoise montre donc que deux doctrines de charge se sont succédées entre la guerre de Trente Ans et le début du XVIIIe. Une tactique associant l'arme à feu et l'arme blanche – la première reprenant de l'importance dans la deuxième moitié du siècle – puis, avec Charles XII, l'utilisation exclusive de l'épée.

D. Bilans :

L'étude de cette période fort riche et complexe ne pourrait s'achever sans une brève tentative de synthèse. Il faudra tout d'abord souligner qu'aucune tactique ne l'emporta de manière déterminante et exclusive, mais également s'efforcer d'apporter quelques éléments de réponse à l'étonnante longévité de l'usage du feu, élément récurrent de la tactique de charge durant cette époque.

1. La multiplicité des pratiques

Le pluriel est en effet de mise, car c'est la première certitude, aucune doctrine n'effaça complètement les autres, elles coexistèrent durant toute la période. La plus courante accorde une large place au feu, mais elle n'exclut pas pour autant l'arme blanche. Dans ce schéma l'escadron s'avance jusqu'à distance de tir de l'ennemi. Etant donné la portée des armes à feu du temps, il faut s'imaginer que les deux formations n'étaient pas fort éloignées l'une de l'autre. Puysegur a vu des cavaleries prendre le

¹¹⁷¹ V.Vuksic et Z.Grbasic,, *op. cité*, p. 31. Comme le montre par exemple la bataille de Fehrbellin (1675) où les cavaliers brandebourgeois, certes en supériorité numérique, vainquirent la cavalerie suédoise.

mousqueton et faire feu à huit toises, c'est à dire environ seize mètres¹¹⁷². L'emploi du pistolet imposait donc des distances encore plus courtes, d'autant que de nombreux auteurs insistent sur la nécessité de tirer de très près pour rendre l'usage cette arme vraiment efficace¹¹⁷³. Il faut souligner que ce sont le plus souvent les premiers rangs qui font usage de leurs armes à feu puisque à partir du troisième il devient plus difficile de les utiliser. Les cavaliers pouvaient donc user de l'une ou l'autre de leurs armes à feu, parfois même sans doute des deux successivement, comme l'explique d'Aurignac¹¹⁷⁴. Une fois la décharge faite, ils se saisissent de leur épée et vont au contact de l'ennemi.

La seconde doctrine paraît plus simple à mettre en oeuvre puisqu'il s'agit seulement de charger sabre au clair. Les cavaliers ne font donc pas usage de leurs armes à feu avant d'avoir joint les escadrons adverses, mais une fois la mêlée engagée, le pistolet, qui convient fort bien au combat rapproché, peut tout à fait être utilisé. On le voit, aucune des deux méthodes, qu'elle soit basée sur le feu ou l'arme blanche, n'exclue totalement l'emploi de l'autre arme.

La première doctrine semble avoir eue la préférence de la cavalerie française pendant fort longtemps. Certes, les années 1670 ont pu voir Condé ou Turenne charger avec la seule arme blanche. Cependant cette méthode n'a pas transformé durablement la pratique des escadrons puisque Duras affirme avoir toujours vu faire usage du pistolet. La fin des années 1680, sous l'impulsion de Louvois, a peut-être marqué une certaine évolution. Mais là encore il n'était pas question d'envisager que tous les escadrons chargeassent uniquement à l'épée. L'exemple de la Maison du roi peut d'ailleurs être évoqué pour souligner à quel point la doctrine du feu paraissait naturelle aux contemporains. La tactique de ce corps, qui ne peut être réellement tenue pour représentative des pratiques de la cavalerie, a pu fausser la vision que les historiens ont eu de ces dernières. La guerre de Succession d'Espagne prouve ainsi que l'emploi des armes à feu était toujours d'actualité pour certains officiers. Toutefois il semble bien que les voix en faveur de l'arme blanche se fassent plus nombreuses durant ces années. La prise de position de Villars est sans ambiguïté, mais surtout Saint-Simon laisse entendre que cette opinion n'était pas isolée et tendait même à être de plus en plus

¹¹⁷² Puységur, *op. cité*, Tome I, p. 252. D'Aurignac fait tirer à 30 ou 40 pas (15 ou 20 toises), c'est à dire environ 30 ou 40 mètres. Mais il faut souligner qu'il préconise en plus l'usage du pistolet. Azan, *op. cité*, p. 89

¹¹⁷³ « Cette arme n'a pas d'effet au delà de son but en blanc » rappelle Montecuccoli. Thomas M. Barker, *op. cité*, p.147. La Noue précisait un siècle auparavant que le pistolet n'était efficace qu'à trois pas.

¹¹⁷⁴ Azan, *op. cité*, p. 89. Cf supra

partagée. Cette époque pourrait ainsi paradoxalement se distinguer par un sensible renforcement de la doctrine de l'arme blanche, même si dans la pratique le feu continuait à être utilisé, dessinant ainsi ce qui pourrait apparaître comme les prémices d'une rupture entre la pensée théorique et la pratique du champ de bataille.

Le constat de la diversité est donc celui qui s'impose pour la France, mais on pourrait également l'étendre au théâtre européen dans son ensemble. Dans les rangs d'une même coalition, combattant côte à côte, les cavaleries anglaise et impériale emploient des tactiques fondamentalement différentes. Les Impériaux tirent systématiquement avant de joindre l'ennemi, Marlborough interdit à ses cavaliers d'user de leurs pistolets et mousquetons. Pour autant les pratiques de ces deux armées, quoique opposées, sont marquées par une réelle continuité. Les Suédois quant à eux passent d'une tactique à l'autre, s'appuyant sur le feu jusqu'à l'arrivée sur le trône de Charles XII. L'évolution, nous l'avons vu, est beaucoup moins claire pour la cavalerie française.

A l'instar de la période précédente, celle qui s'étend jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Espagne paraît marquée par une multiplicité des situations, selon les guerres, les chefs et les corps. A la différence de la guerre de Trente Ans toutefois, il faut remarquer que les discours hostiles à l'usage du feu semblent se multiplier à l'aube du nouveau siècle. Un tournant pourrait donc s'annoncer. Mais un tournant en partie théorique, qu'il faut bien évidemment relativiser puisque les exemples de Marlborough, Charles XII ou bien Villars n'empêchent pas que le feu reste utilisé en France. Quant à l'Autriche, loin d'adopter les pratiques de son alliée, et sans doute malgré le Prince Eugène lui-même, elle s'entête à faire tirer sa cavalerie en chargeant.

2. Les avantages du feu.

On sait que l'usage du feu était condamné sous l'empire, il paraissait universellement admis que son emploi lors de la charge s'avérait contre productif et en hypothéquait grandement le succès. Mais alors comment expliquer que ce qui était expressément interdit au début du XIXe fût non seulement toléré mais même prescrit et justifié – sans ambiguïté par Duras – tout au long du XVIIe voire jusqu'au début du XVIIIe ? En outre, si à partir de la fin du XVIIe la doctrine privilégiant le feu se trouve

être de plus en plus explicitement critiquée (par Louvois, Villars), on ne peut pourtant que constater sa persistance chez certains chef français ou alliés.

Le poids des habitudes, bien rassurantes pour les combattants, n'est certes pas à écarter. Mais cette longévité de l'usage du feu, l'enracinement de cette tactique, peut sans doute trouver son origine ailleurs que dans la seule force d'inertie des troupes. Il importe, pour le comprendre, de la replacer dans son contexte et non pas du point de vue de la cavalerie fédéricienne ou napoléonienne. Quels avantages pouvaient donc bien en attendre les officiers qui la pratiquaient ?

Les effets du feu sur l'ennemi

Le feu devait pouvoir produire différents effets sur l'adversaire. Tout d'abord un effet destructeur, létal. Le feu des premiers rangs de cavaliers, usant par exemple, comme le préconise Aurignac, d'abord de leur mousqueton puis de leur pistolet, pouvait sans doute s'avérer efficace. Puysegur témoigne de son effet meurtrier lors d'un épisode de la guerre de Succession D'Espagne : un escadron français charge un escadron allemand, qui décide de le recevoir par une décharge de mousquetons, « il tomba bien de nos gens », constate l'auteur¹¹⁷⁵. D'autant, nous le verrons, que la plupart des unités de cavalerie chargeaient à l'époque à des vitesses réduites, dépassant rarement le grand trot. Cette allure favorisait les tireurs qui pouvaient sans doute mieux ajuster. Mais il ne s'agissait pas seulement de tuer ou mettre hors de combat, c'est à dire d'éliminer physiquement, le maximum d'ennemis avant le contact. Les cavaliers et les montures atteints par les tirs et tombés sur place constituaient autant d'obstacles pour les rangs suivant, les gênant dans leur progression et effrayant les chevaux. Les brèches ainsi creusées dans la formation ennemie, ajoutées au désordre suscité par les mouvements de peur, nuisaient fortement à l'ordonnance de l'unité et la rendait d'autant moins capable de garder sa cohésion au moment du contact ; inconvénient majeur lorsque l'on sait que c'est souvent l'escadron qui parvient à garder le meilleur ordre possible le plus longtemps possible qui a le plus de chance de sortir vainqueur de l'affrontement.

On pouvait enfin parfois compter qu'un feu nourri et vigoureux impressionnât une troupe peu aguerrie ou déjà ébranlée, et suffit à lui faire tourner bride alors même que ses pertes étaient négligeables. Ce sont sans nul doute des arguments de cette nature qui conduisaient Puysegur à recommander aux escadrons, sous réserve qu'ils y fussent instruits, l'emploi du feu préalablement à l'arme blanche : « C'est pourquoi toutes les

¹¹⁷⁵ Puysegur, *op. cité*, I., p. 253.

troupes dont on est sûr, ainsi que celles dont je parle, il n'y a pas à balancer de les faire tirer, et même les autres quand on les aura instruites ». ¹¹⁷⁶

Un avantage psychologique

Mais il en existe certainement d'autres, également bien puissants. Ils se rapportent cette fois non plus à l'effet produit sur l'ennemi, aux dégâts causés à son unité, mais plutôt à l'effet produit par le feu sur le tireur lui-même. Il semble en effet qu'existaient certaines réalités du combat que l'officier expérimenté se devait de prendre en compte, et que Duras par exemple s'efforce d'expliquer à Louvois. Il rappelle au ministre que les Allemands, qui constituent l'adversaire traditionnel de la cavalerie française, ont pour pratique de se rapprocher à la portée du pistolet et de tirer à bout portant. Il serait alors fort difficile d'obliger le cavalier français à charger muni de sa seule épée, tout en sachant que son ennemi l'attend pour le cueillir du bout de son arme à feu :

« il est bien malaisé d'empescher un homme qui se voit certain d'être passé par les armes quand il ne peut pas se servir de son épée, de prendre son pistolet ou son mousqueton pour donner un peu de respect à son ennemi ¹¹⁷⁷».

Et quand bien même on y parviendrait, ajoute le maréchal, les officiers, qui se placent ordinairement dans le premier rang, seraient tous tués, et il y a alors fort à parier que pas un cavalier ne resterait dans le rang. Il s'agit là d'une approche de ce que l'on pourrait qualifier de psychologie élémentaire de l'homme de troupe, que le très expérimenté maréchal de Duras perçoit à sa manière et dont il tient compte dans la pratique. Les cavaliers qui, armés de leur seule épée, s'approchent d'un ennemi à qui ils savent qu'ils vont servir de cible ressentent une bien compréhensible appréhension. Autoriser les cavaliers à tirer avant le contact constitue sans doute le moyen le plus facilement réalisable pour détourner cette crainte naturelle, et atténuer ainsi les risques de fuite et de perte de cohésion de l'escadron. Ils s'avancent vers l'ennemi avec l'idée que, lorsqu'ils l'atteindront, il aura déjà été affaibli par leurs tirs ; idée sans doute erronée sur bien des points mais rassurante. Les remarques d'Aurignac, quoique moins développées, vont d'ailleurs dans le même sens. Il recommande non seulement d'utiliser le feu, mais encore de ne pas tirer avant que l'ennemi n'ait fait sa décharge.

¹¹⁷⁶ Ibid., p. 254.

¹¹⁷⁷ Y. Durand, *op. cité*, p. 88.

Celui qui tire le premier abandonne un avantage psychologique important puisque ses hommes se savent désormais vulnérables, sans défense face à un adversaire qui, s'il n'a pas subi trop de pertes ou ne s'est pas débandé, dispose alors d'une bonne partie de son feu.

« Ceux qui ont tiré par avance demeurent dans l'appréhension. Et de là ils perdent facilement cœur et ne combattent plus avec ardeur, et de plus ils ne songent, après leur décharge faite qu'à parer les coups. Ceux qui n'ont pas tiré au contraire peuvent bien choisir leur homme, ils n'ont plus cette image de crainte qui les saisissait, mais se voyant presque garantis du péril, ils chargent après hardiment, sans craindre nullement le danger.¹¹⁷⁸ »

Deux catégories de cavaliers face au feu

Au delà d'une certaine limite il est difficile d'aller à l'encontre des appréhensions et des peurs du soldat, c'est là une vérité à laquelle l'officier doit s'adapter¹¹⁷⁹. Il ne s'agit cependant pas ici d'une loi indépassable de la nature humaine, puisque le même Duras prend la peine de souligner que les Gardes du Corps échappent à cette règle et chargent à l'arme blanche. Une distinction s'établit donc entre les hommes de troupe des régiments ordinaires et les cavaliers des unités d'élite ou très expérimentées. Ce qui sépare ces deux catégories est bien connu : la mentalité bien évidemment – qui les conduit, sinon à ignorer la peur, tout au moins à la contenir et la dépasser¹¹⁸⁰ – mais aussi le niveau et la qualité de l'instruction et des montures. « Si l'on veut comparer notre cavalerie avec la Maison du roi [...], rappelle l'Encyclopédie, ce sont bien les mêmes armes, mais ce ne sont pas les mêmes hommes ni les mêmes chevaux »¹¹⁸¹.

Cet écart est facilement explicable. Tout d'abord il n'existe pas d'uniformisation des exercices, ceux-ci sont laissés au bon vouloir des officiers de chaque régiment. En outre ils sont généralement très insuffisants et peu adaptés à la réalité du champ de

¹¹⁷⁸ Paul Azan, *op. cité*.p. 64.

¹¹⁷⁹ Vérité connue et à la quelle les officiers s'adaptaient à leur manière, comme en témoigne par exemple Birac « le lieutenant doit se mettre derrière l'escadron et l'épée à la main, pour obliger les cavaliers à faire leur devoir, [...] et pour punir aussi de mort sur l'heure le premier qui voudrait fuir et faire volte face, Birac, de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes*, par le sieur de B., Quinet, Paris, 1669. P14.

Vérité dont se fait également l'écho, deux siècles plus tard, le très lucide Ardent du Picq, et qu'il résume par son fameux aphorisme : « l'homme est capable d'une quantité donnée de terreur ». *Etudes sur le combat*, Paris, Economica, 2004, p. 94.

¹¹⁸⁰ Cf. *supra* p. 11. XXX

¹¹⁸¹ *Encyclopédie, op. cité*, article « Escadron », Tome V, p.925, a

bataille. Ces éléments permettent de comprendre qu'on ne pouvait exiger des simples cavaliers plus que le peu qu'ils étaient en état d'accomplir. Voilà sans doute pourquoi, tout neveu ou élève de Turenne qu'il soient, Duras et Aurignac préconisent l'usage de l'arme à feu pour la cavalerie de ligne. Le premier ne juge pas les attaques à l'arme blanche absolument impossibles, elles se sont mêmes parfois faites avec succès dans certaines circonstances et avec certaines troupes, mais les circonstances étaient particulières, et les troupes d'élites. Pour des unités qui ne seraient pas celles de la Maison du roi ou qui n'auraient pas un Turenne ou un Condé pour les entraîner, la tactique la plus appropriée, c'est à dire celle que des cavaliers ordinaires, avec toutes les insuffisances de l'époque, peuvent exécuter avec le plus de chance de succès, était de faire exécuter au préalable une ou même deux décharges avant de joindre l'ennemi.

Notre réflexion aboutit donc à une apparente contradiction. Il est en effet peu aisé de charger en tirant, le tir est très aléatoire sur un cheval qui avance ne serait-ce qu'au grand trot. Pourtant, pour les raisons évoquées plus haut et qui tiennent sans doute moins à la tactique pure qu'à la psychologie du combattant, les officiers sont peut-être plus enclins à s'appuyer sur le feu que sur la seule arme blanche. Les prises de position très nettes de Louvois, Villars ou Saint-Simon, les exemples de Marlborough et de Charles XII laissent penser que les choses vont évoluer au lendemain de la guerre de Succession d'Espagne.

III. LE XVIII^e SIECLE ET LA PREPONDERANCE DE L'ARME BLANCHE

Après une fin de règne particulièrement belliqueuse, les militaires français se voient offrir une longue période de paix, à peine interrompue par l'interlude de la guerre de Succession de Pologne. Les paix d'Utrecht et de Radsdadt (1713-1714), en fermant le théâtre de la guerre, vont ouvrir un espace particulièrement propice à l'analyse, la réflexion, et l'imagination. Il est vrai que le dernier conflit fournit à lui seul une matière première presque inépuisable : une guerre sans fin, des armées considérables engagées dans des batailles sanglantes et apparemment stériles. Les hommes du temps ont une

profonde conscience de cet état de fait, mais les solutions qu'ils proposent tracent des voies divergentes. Désertant les champs de bataille, les soldats et les théoriciens vont donc s'affronter dans les salons et dans les livres.

L'une des polémiques les plus ardentes voit justement s'opposer les tenants du fer et ceux du feu. S'appuyant sur leur expérience et sur les Anciens (qu'ils instrumentalisent au besoin), les premiers dénoncent sans faiblir les vaines pètarades de la « tirerie »¹¹⁸². Leurs adversaires sont au contraire convaincus que l'on doit exploiter davantage la puissance de feu des armées. L'infanterie se trouve naturellement au centre des débats, mais la question peut également fort bien se poser pour la cavalerie. Des voix, peut-être plus nombreuses et plus fortes que dans les décennies précédentes, se font en effet entendre en faveur de l'utilisation de l'arme blanche dans la charge. L'arme équestre a-t-elle donc pu faire l'économie des violentes controverses qui voient s'affronter, chez les fantassins, les partisans du fer et ceux du feu ? Et comment alors, en faveur de qui, évolue cette opposition ?

Mais le XVIII^e est également marqué par des conflits de très grande envergure. Les guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans mettent un terme à la période de paix qui prédominait jusque là globalement en Europe. Les belles constructions des théoriciens de l'art de la guerre sont placées face à la réalité du champ de bataille. Cette confrontation donne évidemment une toute autre dimension au débat entre le fer et le feu dans la cavalerie. D'autant que Frédéric, mètre-étalon dans le domaine de la guerre, se trouve aussi un maître dans l'utilisation de la cavalerie. Ses choix en la matière peuvent avoir constitué un argument décisif en faveur de l'une ou de l'autre pratique.

A. Entre la guerre de Succession d'Espagne et celle de la Succession d'Autriche : le recul du feu.

Une forme de fracture doctrinale est apparue à la charnière du siècle. Certains officiers continuent à utiliser le pistolet, alors que d'autres affirment sans ambiguïté l'efficacité de la charge au sabre. Une fois la guerre terminée, les leçons du conflit semblent susceptibles de faire évoluer le débat. Les échecs français, les exemples de Marlborough ou de Charles XII, auxquels s'ajoutent le débat sur l'inefficacité du feu dans l'infanterie, sont autant de facteurs pouvant conduire à une véritable remise en

¹¹⁸² « Si la dernière guerre [de Succession d'Espagne] avait duré encore quelque temps, l'on se serait battu indubitablement de part et d'autre à l'arme blanche ; parce que l'on commençait à connaître l'abus de la tirerie qui fait plus de bruit que de mal, et qui fait toujours battre ceux qui s'en servent ». Maurice de Saxe, *Mes Réveries*, Economica, Paris, 2002, introduction de Jean-Pierre Bois, p. 107.

cause des anciens choix tactiques. Pourtant les perspectives traditionnelles semblent encore peser d'un certain poids dans les réflexions et les doctrines de l'arme équestre.

1. Les défenseurs de la routine

Le chevalier de Quincy, auteur de *L'Histoire militaire du règne de Louis XIV*, publie dans le dernier volume de celle-ci, en 1726, ses *Maximes et instruction sur l'art militaire*¹¹⁸³, qui se veulent un reflet de l'art de la guerre. L'ouvrage serait assez bien placé pour témoigner d'un éventuel changement de doctrine, mais son propos témoigne plutôt d'un relatif attachement à l'usage du feu. « Il y a ordinairement vingt maîtres commandés à chaque aile de l'escadron, dont le commandant peut se servir lorsqu'il le juge à propos [...] Les cavaliers commandés ont le mousqueton haut ; ceux du premier rang peuvent s'en servir en chargeant, les autres ont l'épée à la main¹¹⁸⁴ ». Même si la formulation de cette dernière phrase n'est pas des plus claires, on peut penser que « ceux du premier rang » désigne les cavaliers du premier rang de l'escadron, hors des « commandés » de chaque aile. La position de l'auteur demeure tout de même quelque peu ambiguë. Il ne conseille pas formellement de tirer, mais juge possible que le premier rang, et lui seul, utilise ses mousquetons. On peut s'interroger sur l'impact réel d'un tel choix. Quels effets produira donc la décharge d'un seul rang ? Ne s'agirait-il pas là que de salves « pour le principe » ? Quincy comptant davantage sur la fumée et le bruit que sur les pertes effectives causées à l'adversaire.

La position de Quincy, peu explicite et argumentée, pourrait-elle être considérée comme marginale ? Sans doute pas, car un autre grand classique de la littérature militaire vient fermement l'appuyer : Puysegur s'exprime plus longuement et de manière plus tranchée encore à ce propos¹¹⁸⁵. S'il condamne la caracole, il admet tout à fait que deux escadrons qui marchent l'un à l'autre puissent utiliser leurs armes à feu avant de se joindre. Il ne semble pas envisager cette pratique comme une erreur ou un facteur de déstabilisation de l'escadron, bien au contraire. Certains, proteste le maréchal, prétendent que des escadrons ont été battus pour avoir tiré. Mais « s'ils n'avaient pas tiré ils eussent été battus quand même », car « c'est souvent un prétexte

¹¹⁸³ Quincy, marquis de, *L'histoire militaire du règne de Louis XIV*, contenant *L'art de la guerre ou maximes et instructions sur l'art militaire*, Paris, Coignard, 1726. L'art de la guerre est réédité seul en 1740.

¹¹⁸⁴ Ibid., p63.

¹¹⁸⁵ *L'art de la guerre par principes et par règles*, Jombert. L'ouvrage est certes publié en 1748, mais nous savons que les principaux éléments en sont écrits dès 1720-1730, ce qui rend ses réflexions contemporaines de celles de Quincy.

pour ne pas avouer que l'on a mal combattu ¹¹⁸⁶». Il regrette même que le défaut d'exercice et l'augmentation excessive du calibre du mousqueton nuisent à l'usage du feu dans la cavalerie. Il écarte également l'idée que le bruit des armes à feu effraierait les chevaux : « si vous ne tirez pas mais que l'ennemi tire, vos chevaux seront sans doute quand même effrayés puisque le feu leur va droit au yeux et qu'ils entendent le sifflement des balles »¹¹⁸⁷.

Bardet de Villeneuve, qui publie peu de temps avant Puységur, n'est guère plus novateur. Selon lui également, il est tout à fait envisageable de faire tirer l'escadron avant de joindre l'ennemi l'épée à la main ; en usant du mousqueton tout aussi bien que du pistolet¹¹⁸⁸. Sa manière d'exercer la cavalerie à charger est aussi très significative. Les deux escadrons prennent leur pistolet et s'avancent l'un vers l'autre jusqu'à ce qu'on donne l'ordre au premier rang de tirer. Après quoi « le premier rang qui a fait feu se rompra par le milieu au commandement et marchera à droite et à gauche pour former le dernier rang de l'escadron ». La manœuvre se poursuit jusqu'à ce que les trois rangs aient tiré, puis les deux escadrons se rejoignent l'épée à la main. Comment ces réflexions pourraient-elles d'ailleurs prétendre innover, puisqu'elles s'inspirent au mot près de La Fontaine¹¹⁸⁹, qui reprend lui-même l'œuvre du sieur de Birac ... datée de 1668¹¹⁹⁰ ? Si ces lignes ont leur place dans un ouvrage du troisième quart du XVIIe siècle, font-elles toujours sens pour évoquer le combat de cavalerie vers le milieu du siècle suivant ? Il n'en reste pas moins que ces propos font inévitablement échos à ceux de Puységur et montrent que si l'arme à feu est malmenée chez les théoriciens de l'infanterie, elle garde une importance non négligeable en ce qui concerne la cavalerie.

2. Les partisans de l'arme blanche

Où sont alors les défenseurs de l'arme blanche ? Ceux qui, comme Villars ou Saint Simon, jugeaient l'arme à feu inappropriée pour la charge. Notons tout d'abord que la formulation de Puységur (« on dit que des escadrons pour avoir tiré ont été

¹¹⁸⁶ Puységur, *op. cité*, p. 253

¹¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 253-254.

¹¹⁸⁸ Bardet de Villeneuve, *Cours de la science militaire, à l'usage de l'infanterie, de la cavalerie, du génie et de l'artillerie*, La Haye, 1740-1757. Tome I. *Les fonctions et les devoirs des officiers tant d'infanterie que de cavalerie*, La Haye, Van Duren, 1740. Pages 299 et 306.

¹¹⁸⁹ La Fontaine, L. (de), *Les devoirs militaires des officiers d'infanterie et de cavalerie*, Paris, E. Loyson, 1675.

¹¹⁹⁰ *Les fonctions du capitaine de cavalerie et les principales de ses officiers subalternes*, par le sieur de B., 1668. Comme nous l'avons aussi expliqué, ce type d'usage ne doit sans doute pas être jugé à l'aune de nos pratiques et de notre « éthique » de la création littéraire. La démarche de Bardet et de La Fontaine ne s'apparente pas à un plagiat pour les mentalités du temps.

battu ») implique que des critiques se font alors entendre ; suffisamment fort pour que l'auteur s'attarde à y répondre de manière méthodique et argumentée. Cependant, si les ouvrages existent, ils ne sont pas nombreux. Pour être exact, nous n'en avons trouvé qu'un avant la guerre de Succession d'Autriche. Il s'agit *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie*¹¹⁹¹, publié par le sieur de Langeais en 1726. L'auteur y soutient que l'on doit se servir de préférence de l'épée plutôt que de l'arme à feu, et ses arguments viennent en partie contredire ceux de Puysegur. Si ce dernier affirme clairement que l'emploi du mousqueton ou du pistolet n'est pas contre-indiqué pour les troupes montées, particulièrement pour le cheval, Langeais pense le contraire avec tout autant de certitude. L'arme à feu épouvante le cheval, et la réaction de la monture, déjà éprouvée par tous les bruits de la guerre, ne permet pas de tirer avec justesse¹¹⁹².

Mais il va plus loin. C'est l'arme en elle-même qui ne convient pas à la charge de cavalerie. Sa faible portée en constitue la principale limite : « si le feu part de loin il est inutile, et lorsqu'il est fait de très proche, l'escadron est en danger de se rompre »¹¹⁹³. Quelle que soit la manière dont on l'utilise il ne produira donc que des effets médiocres sur l'ennemi et désunira l'escadron. En outre le simple fait de tirer est déjà en soit désavantageux, puisqu'il conduit l'escadron à introduire une pause dans son avance :

« ...un temps vide, qui suspend l'action, dont l'ennemi profite d'autant plus aisément que le cavalier qui a tiré son coup de mousqueton, est à l'instant surpris par celui qui tombe dessus à coup de sabre, qui a par conséquent un avantage certain contre celui qui se trouve désarmé, sans défense, n'ayant pas le loisir de se servir de son épée, peut-être encore étonné de la charge qu'il reçoit.¹¹⁹⁴ »

Langeais ne « tolère » finalement les coups de pistolet que dans une mêlée très opiniâtre, ou lorsque l'ennemi a plié, pour précipiter sa fuite.

Bien sûr on ne peut réduire la réflexion militaire aux ouvrages imprimés. Les officiers peuvent par exemple s'adresser directement à leur hiérarchie par l'intermédiaire des mémoires techniques, qui justement deviennent de plus en plus nombreux à partir du début du XVIIIe siècle. En l'occurrence c'est un capitaine de cavalerie hollandais, de Gruys, qui affirme en 1733 qu'un cavalier ne doit jamais tirer à

¹¹⁹¹ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726

¹¹⁹² Ibid. p. 69.

¹¹⁹³ Ibid.

¹¹⁹⁴ Ibid.p. 70.

cheval , mais doit garder son feu pour la poursuite¹¹⁹⁵. Il existe également des travaux qui ne sont pas destinés à être rendus publics, comme les *Réveries* du maréchal de Saxe. La première édition, apocryphe, date de 1756, mais le manuscrit original, rédigé pour son père, fut écrit en 1732, ce qui donne à la réflexion du maréchal toute sa place dans ce débat. Comme de Gruys, qui s'exprime en même temps que lui, il condamne l'usage du feu : « laissons là le feu, celui de la cavalerie n'est pas fort redoutable ; et j'ai toujours ouï dire que tous ceux qui s'avisèrent de tirer étaient battus ». Les cavaliers n'ont donc selon lui pas besoin de pistolets, qui « ne sont bons qu'à faire du poids ». Allant jusqu'au bout de sa logique, il conseille même d'encourager l'ennemi à tirer, ce qui ne pourra que se retourner contre lui¹¹⁹⁶. Une fois la décharge faite, les cavaliers qui l'ont essuyée se jetteront à corps perdu sur l'ennemi. Armés d'une cuirasse à l'épreuve de l'épée, animés du désir de se venger du péril encouru et certains désormais de trouver l'adversaire désarmé, ils ne pourront que vaincre¹¹⁹⁷.

On ne pourrait achever cette mise en perspective des partisans de l'arme blanche sans revenir sur les *Cours de la science militaire* de Bardet de Villeneuve. Celui-ci a surtout fait œuvre de compilation en réunissant dans une même publication des auteurs d'époques et d'opinions parfois fort différentes. Ainsi, si le premier tome des *Cours* perpétue les opinions de Birac, le second, consacré à la tactique, expose des vues sans nul doute plus récentes¹¹⁹⁸. L'auteur de ce tome ne s'étend pas longuement sur la question, mais certaines affirmations viennent assez clairement prendre le contre-pied du premier volume. « La cavalerie, assure-t-il, n'a d'autres moyens de vaincre que le choc et l'abord l'épée à la main »¹¹⁹⁹. Il n'est jamais question de faire tirer le ou les premiers rangs, ou de faire valoir l'effet des salves de mousqueton, mais bien de « charger l'épée à la main »¹²⁰⁰.

L'ensemble de ces réflexions permet pour la première fois de dégager quelques arguments précis contre l'arme à feu. Tout d'abord son effet nuisible pour les montures,

¹¹⁹⁵ SHD/DAT, 1MR 1702, f° 1, « Traité de la tactique ou pensées sur tous les mouvements des troupes, soit escadrons et bataillons, et tous les mouvements d'une armée », par Gruys, capitaine de cavalerie hollandais, 1733, 285 pages.

¹¹⁹⁶ « C'est un avantage très grand de mettre la cavalerie ennemie dans la nécessité de tirer ». le comte de Saxe entend contraindre l'ennemi à cette extrémité en équipant ses cavaliers d'une armure de tôle mince à l'épreuve de l'épée. Maurice de Saxe, *Mes rêveries*, Economica, Paris, 2002, introduction de Jean Pierre Bois, p 126.

¹¹⁹⁷ Ibid., p. 127.

¹¹⁹⁸ Bardet de Villeneuve, *Cours de la science militaire, op. cit.* Tome II, *La tactique*, La Haye, Van Duren, 1740

¹¹⁹⁹ Ibid. p. 204.

¹²⁰⁰ Ibid. p. 205.

ensuite le peu d'efficacité des ces armes, mousquetons ou pistolets, vis à vis de l'adversaire. Le premier argument n'est pas sans fondement, quoiqu'en pense Puységur. La nécessité d'accoutumer le cheval aux bruits des armes à feu représente d'ailleurs un souci récurrent chez les auteurs depuis le XVI^e siècle. Pour le second argument, la faible portée utile, principalement du pistolet, est un fait souvent reconnu. Au XVI^e siècle, La Noue précisait ainsi que « la pistole ne fait nul effet si elle n'est tirée de trois pas¹²⁰¹ ». Les armes à feu ont certes pu s'améliorer depuis ce temps, De Brack n'en rappelle pas moins, au début du XIX^e siècle, que les coups de pistolets les plus sûrs sont encore ceux tirés à brûle pourpoint¹²⁰². Quant à la qualité du tir, il suffit d'imaginer ce que ce devait être que de tirer sur un cheval, même arrêté, en plein milieu d'une bataille avec des armes dont la précision laissait pour le moins à désirer¹²⁰³. « Pas redoutable » pour Maurice de Saxe, « très médiocre¹²⁰⁴ » pour Langeais, l'effet de ces armes semble bien peu de chose.

3. Illustrations des limites de l'utilisation du feu.

Il est vrai de ce point de vue que le dernier grand conflit du règne de Louis XIV, qui constitue pour la plupart des auteurs le conflit de référence, apporte un certain nombre d'éléments à charge. Il suffit par exemple de revenir sur les combats de la Maison du roi, pour lesquels nous disposons de données assez précises. En 1702, la troupe détachée d'environ 400 maîtres, commandée par le sieur Philippe, se trouva face à un détachement ennemi plus nombreux. Selon Le Pippre qui narre cette anecdote, l'adversaire fit halte et tira à la portée du pistolet. Cette décharge, pourtant fait à courte distance, « ne tua ni ne blessa personne » et n'empêcha pas les cavaliers français, qui n'avaient pas fait usage de leurs armes à feu, de renverser l'ennemi sur sa seconde ligne¹²⁰⁵.

¹²⁰¹ La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. F. E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p. 355.

Montecuccoli, nous l'avons déjà signalé, rappelait quant à lui que le pistolet « n'a pas d'effet au delà de son but en blanc ».

¹²⁰² De Brack, *Avant-postes de cavalerie légère*, Anselin, Paris, 1831, p. 64. L'auteur prend la peine de préciser que le bout du canon ne doit pas toucher l'ennemi, « parce que le pistolet pourrait éclater et blesser le tireur » ! C'est assez dire que les coups devaient être portés à bout portant.

¹²⁰³ En ce qui concerne la carabine, pourtant meilleure arme que le mousqueton, un traité de 1672 recommandait de tirer à une distance de seulement quatre mètres. A.Kemps, *Weapons and equipment of the Marlborough wars*. Poole Dorset, 1980, p.58.

¹²⁰⁴ Langeais, *op. cité*, p. 69.

¹²⁰⁵ Le Pippre de Noeufville, *op. cité*, Tome I, p. 406. Cette troupe envoyée à la « petite guerre » comptait 390 cavaliers, dont 110 de la Maison du roi.

A l'inverse, la cavalerie du roi a pu contribuer elle aussi, à ses dépens, à construire le jugement que nous voyons s'affirmer de manière si précise et assurée chez les partisans de l'arme blanche. Un épisode de Ramillies notamment vient particulièrement éclairer certains propos de Langeais. Dans cet exemple, déjà mentionné, huit escadrons de la Gendarmerie de France s'opposent à cinq escadrons anglais qui viennent de traverser le Nebel. Les Français jouissent d'une supériorité numérique certaine, à laquelle s'ajoute l'inévitable désordre induit par le passage d'une rivière. Mais au dernier moment, arrivés à portée de pistolets, les Gendarmes font halte et délivrent une volée de leurs armes à feu. Cette pause est rendue nécessaire par la difficulté extrême, déjà signalée, de tirer sur un cheval avançant à vive allure. Mais les conséquences s'avèrent ici catastrophiques. Non seulement la salve en elle-même ne produit presque aucun effet, mais surtout l'arrêt qu'elle impose aux gendarmes brise net le mouvement de leur charge. Cela permet au contraire aux cavaliers anglais de se réorganiser, de donner à leur attaque toute l'impulsion nécessaire pour prendre le dessus et les mettre en déroute.

Cette anecdote célèbre est l'illustration parfaite de ce « temps vide » observé par Langeais, qui suspend l'action et brise la dynamique de la charge. Un temps mort dont un ennemi bien inspiré peut fort bien profiter pour tomber l'épée à la main sur des cavaliers désormais dépourvus de feu et n'ayant pas eu le temps de se saisir de leurs propres épées. Le temps de réaction peut en effet s'avérer décisif. La faible portée des pistolets imposait que l'on tirât de fort près, ce qui ne laisse que peu de temps. Une distance de 25 pas, comme le prescrit par exemple un règlement suédois de la fin du XVIIe, ne laisse tout au plus que quatre secondes pour se débarrasser du pistolet et se saisir du sabre¹²⁰⁶. Opération qui se complique davantage encore si le cavalier n'a pas auparavant pendu son sabre à son poignet – il doit alors aller le chercher au côté gauche, avec sa main droite passant par dessus sa main gauche qui tient les rennes – et si l'ennemi arrive brusquement sur lui.

4. Evaluer la place réelle de l'arme blanche dans la doctrine de la cavalerie française.

Nous avons pu distinguer pour cette période autant de défenseurs que de contempteurs de l'arme à feu. Faudrait-il pour autant en conclure à un match nul ? Il est en fait nécessaire de prendre la mesure du poids réel de chacun de ces auteurs, de leur représentativité par rapport aux pratiques du temps. En terme de notoriété et d'influence

¹²⁰⁶ Z.Grbasic et V.Vuksic, *op. cit.*, p. 43.

le camp des partisans de l'arme blanche paraît ne pas pouvoir faire jeu égal. Le rayonnement de Langeais, sans même parler de de Gruys, n'est pas celui de Quincy et de son *Histoire militaire*. Quant à Maurice de Saxe, ses *Réveries* ne seront publiées qu'après sa mort. Il n'est encore en 1732 qu'un Allemand au service du roi de France, certes maréchal de camp, mais sans doute plus connu pour ses mésaventures en Courlande que pour ses faits militaires¹²⁰⁷. Son autorité en matière militaire n'égale pas celle de Puységur. Consulté par Louis XIV pour les plans de campagne de la guerre de Succession d'Espagne, celui-ci siégea également au Conseil de régence et fut appelé, en 1734, à la dignité de maréchal de France. Il paraît donc certain qu'aux yeux du grand public et des lecteurs intéressés aux choses de l'art de la guerre, l'opinion d'un Quincy ou d'un Puységur pesait beaucoup plus lourd que celles de leurs contradicteurs.

Cependant, faire de ces derniers des théoriciens marginaux, coupés des réalités de la guerre, serait un pas que nous nous garderons bien de franchir. Car il est une différence essentielle entre eux et les deux grandes références précédemment citées. Aussi reconnues que soient leurs compétences dans l'art militaire, Quincy et Puységur ne sont pas des officiers de cavalerie, au contraire de Langeais ou de Gruys¹²⁰⁸. Le comte de Saxe quant à lui possède une très bonne connaissance de cette arme ; le roi de Pologne, son père, le consulta d'ailleurs cette même année 1732 sur l'opportunité de créer en Saxe un régiment de cavalerie légère¹²⁰⁹. Plus au fait des détails tactiques, de la réalité des combats de cavalerie et de leur évolution, ces officiers pouvaient sans doute bénéficier d'une certaine audience de la part de leurs collègues. Moins connus et lus que Quincy et Puységur, ils étaient peut-être plus écoutés par les spécialistes des troupes montées.

Leurs observations paraissent en tous les cas plus en phase avec ce que l'on peut connaître des réflexions des hautes autorités militaires sur le sujet. Ainsi, toujours en 1732, des manœuvres et exercices sont organisés au camp de Richemont. Le comte de Belle-Isle, pour exercer les escadrons à la charge, prescrit qu'une ligne fera usage du mousqueton et l'autre du sabre, et que la première, après avoir fait sa décharge « sera par le fait même censée battue et forcée à faire demi-tour ¹²¹⁰». Cette manière de diriger

¹²⁰⁷ Ou pour ses aventures féminines en France. Voir bien sûr Jean-Pierre Bois, *Maurice de Saxe, op. cité.*

¹²⁰⁸ Puységur par exemple, révéla ses plus grands talents dans la fonction de maréchal général des logis, pour l'organisation des fourrages, des marches et des camps.

¹²⁰⁹ Jean-Pierre Bois, *op. cité*, p. 180. Le maréchal de Saxe connaissait également beaucoup mieux la cavalerie que son compagnon de pensée, le chevalier de Folard.

¹²¹⁰ Desbrières et Sautai, *La cavalerie de 1740 à 1789*. Berger-Levrault, Paris, 1906, p. 9.

l'exercice, quoique stéréotypée, est fort révélatrice. Pour le comte, et sans doute un certain nombre d'officiers, il apparaît désormais acquis que l'usage du sabre est préférable à celui des armes à feu, l'utilisation de ces dernières conduisant inmanquablement à l'échec de la charge. Le Projet d'instruction pour la cavalerie élaboré par M. de Mortaigne en 1732 ou 1733 s'inscrit tout à fait dans cette orientation. Quoique assez succinct sur cette question, Mortaigne mentionne clairement que les cavaliers avanceront l'épée à la main, il n'est pas question de tirer. Seules les deux petites troupes maintenues en réserve à l'arrière de l'escadron pour prendre l'ennemi en flanc auront le pistolet en main et l'épée pendue au poignet¹²¹¹.

Mais l'on sait que ce projet d'instruction resta à l'état d'ébauche et qu'aucune approche normative n'avait encore été réellement mise en œuvre sur ce sujet lorsque débuta la guerre de Succession d'Autriche. Aucun règlement ne contraignait donc les mestres de camp à adopter une méthode plutôt que l'autre. Ce n'est pas parce que le ministre ou l'état-major de la cavalerie affichait ouvertement sa préférence pour l'arme blanche que l'usage exclusif de celle-ci allait se répandre dans tous les régiments français. Il faut encore une fois écouter les différents auteurs, opposants et défenseurs, pour tenter d'appréhender la réalité des pratiques de la cavalerie française. De ce point de vue, même si les propos sont le plus souvent allusifs, les deux camps paraissent sensiblement se rejoindre. Langeais laisse entendre que ce sont surtout « les étrangers » qui utilisent l'arme à feu¹²¹². Puysegur, qui le regrette, reconnaît également « qu'il y en a [des escadrons] fort peu qui tirent, surtout les nôtres »¹²¹³. A cela on pourrait ajouter un exemple tiré du seul conflit majeur de cette période, la guerre de Succession de Pologne. Desbrières explique en effet que le gain de la bataille de Guastalla, en 1734, serait dû au fait que la cavalerie française, quoi qu'inférieure en nombre, chargea le sabre à la main les cuirassiers autrichiens, sans répondre à la décharge que ces cuirassiers avaient faite sur elle avec leurs mousquetons¹²¹⁴. Cet épisode viendrait ainsi confirmer l'orientation remarquée deux ans plus tôt lors des manœuvres du camp de Richemont.

¹²¹¹ SHD/DAT, 1MR 1734, f° 87. « Projet d'instruction sur les évolutions et exercices de la cavalerie », par M. de Mortaigne, 1732 ou 1733. SHD 1M 1734, f° 87.

¹²¹² « On doit se servir de l'épée par préférence à l'arme à feu [...]. Les étrangers qui en font usage ne font pas attention aux inconvénients qui s'ensuivent ». Langeais, *op. cité*, p.69.

¹²¹³ Puysegur, *op. cité*, Tome I, p. 252.

¹²¹⁴ Desbrières et Sautai, *op. cité*, p. 9

Vingt ans après la fin de la guerre de Succession d'Espagne, l'idée de la supériorité de l'arme blanche paraît bien s'être ancrée, sinon dans les pratiques de l'ensemble de la cavalerie, du moins certainement dans les opinions de nombreux officiers. Encore une fois, les propos de Puysegur et de Saxe, pour contradictoires qu'ils soient sur le fond, n'en rappellent pas moins cette information importante : « on a dit que pour avoir tiré des escadrons ont été battus » dit le premier, « j'ai toujours ouï dire que tous ceux qui s'avisèrent de tirer étaient battus » affirme le second, confirmant par là que cette idée tendait bien à devenir commune. Ainsi, et malgré leur réputation, Quincy et Puysegur doivent sans doute être regardés (en ce qui concerne notre propos tout au moins) davantage comme les défenseurs de pratiques d'un autre règne que comme des auteurs représentatifs de leur époque. Même s'il n'est pas encore absolu, un tournant est bel et bien en train de s'opérer dans la cavalerie. Ici, à l'inverse de l'infanterie où pourtant le débat fit plus de bruit, les partisans de l'arme blanche prennent progressivement l'avantage sur ceux de l'arme à feu.

B. La seconde moitié du siècle : la victoire définitive de l'arme blanche.

Frédéric II a fortement marqué l'art de la guerre de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le modèle prussien s'imposant comme une référence incontournable aux armées européennes. Sur la question du choix des armes cependant, l'influence prussienne paraît moins nette que dans d'autres domaines. Les conceptions doctrinales françaises semblent en effet marquer, dès les années 1730, une véritable évolution en faveur de l'arme blanche. Toutefois le prestige et les succès de Frédéric purent au moins donner un tour décisif à cette orientation, et faire taire les derniers partisans du feu ; d'autant nous le savons, que l'absence de règlement laissait encore aux mestres de camp qui le désiraient la possibilité de faire combattre leur corps avec le pistolet ou le mousqueton. Mais il serait en outre intéressant de mesurer l'impact de l'exemple prussien sur d'autres cavaleries européennes, celle de l'Autriche notamment, que l'on sait fort attachée à l'usage du feu dans la charge.

1. Frédéric II impose l'usage exclusif de l'arme blanche.

La volonté de mesurer le rôle joué par la cavalerie prussienne dans l'évolution de la doctrine tactique en Europe nécessite d'abord d'en saisir la singularité. La déroute

de sa cavalerie à Mollwitz (1741) conduisit Frédéric II à la réformer radicalement. Il est vrai qu'il avait sans doute hérité d'une des plus mauvaises cavaleries de son temps. La piètre qualité des troupes montées prussiennes tenait bien sûr en partie aux hommes et aux chevaux, « ces éléphants qui ne savaient manœuvrer ni combattre »¹²¹⁵. Mais elle trouvait également son origine dans ses choix tactiques, et notamment celui des armes utilisées dans la charge. Comme un grand nombre de cavaleries européennes, la cavalerie prussienne avait adopté au XVIIe siècle la méthode suédoise, qui faisait reposer en partie le succès de la charge sur l'emploi initial du pistolet avant le contact et le combat au sabre.

Mais son attachement à cette tactique s'avéra sans doute plus fort que dans beaucoup d'autres armées. Elle ne s'en départit pas durant toute la guerre de Succession d'Espagne, malgré Marlborough et Charles XII. On mesure d'ailleurs l'enracinement de la « routine » aux interdictions répétées du roi. En 1727, un règlement proscrivit l'usage des armes à feu durant la charge, laquelle ne devait être conduite qu'avec le sabre. Frédéric Guillaume alla même plus loin, puisqu'en 1734 il bannit l'usage du feu sous peine de mort¹²¹⁶. Malgré cela la cavalerie prussienne continuait de tirer. Et comment d'ailleurs les cavaliers auraient-ils pu appliquer ces règlements ? L'utilisation du feu était pour eux d'autant plus rassurante que l'entraînement aux conditions réelles de la charge, et particulièrement au maniement du sabre, se trouvait totalement défaillant.

Frédéric II agit donc sur ce point avec la même efficacité que pour l'instruction. Instruit par l'exemple de Charles XII plus que par celui de Gustave-Adolphe, le roi réaffirme expressément la doctrine de l'emploi exclusif de l'arme blanche. Plus encore, il donne enfin à ses cavaliers les moyens de combattre selon ses vues en leur imposant un véritable entraînement au combat au sabre¹²¹⁷. La charge au sabre est pour lui une des clés du succès des attaques de cavalerie. Ainsi, si deux détachements de cavalerie d'égale importance se rencontrent, la victoire devra selon lui revenir à celui qui aura les meilleurs hommes et chevaux, attaquera le plus furieusement et qui, « le sabre à la main, fondra sur l'ennemi après avoir essuyé son premier feu sans en être épouvanté ¹²¹⁸ ». La veille de la bataille d'Hoenfriedberg (1745), il ordonne à sa

¹²¹⁵ R.B. Asprey, *op. cité*, p. 197.

¹²¹⁶ B. Nosworthy, *op. cité*, p. 167.

¹²¹⁷ Une part de cette instruction consistait par exemple pour chaque cavalier à aller donner un coup de pointe de sabre dans un mannequin de paille, l'exercice se déroulait bien sûr au galop. B. Nosworthy, *op. cité*, p. 167.

¹²¹⁸ Frédéric II, *Instructions militaires secrètes pour ses généraux*, publiées par Liskenne et Sauvan, *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France*, Tome V, Paris, 1844, p. 290.

cavalerie de charger « impétueusement l'ennemi l'épée à la main », en précisant qu'elle devra porter « ses coups au visage ». ¹²¹⁹

Le général de Warnery, à la fois témoin et acteur de la transformation de la cavalerie prussienne, confirme que le roi abolit tout maniement des armes à feu dans la charge et que le système de Charles XII fut pour lui un modèle¹²²⁰. Cette règle lui paraît tout à fait saine puisque le feu d'un escadron, dont seul le premier rang peut d'ailleurs faire usage, « ne mérite pas qu'on y fasse attention ». Comme beaucoup, le général fonde son opinion sur sa propre expérience :

« l'expérience m'en a convaincu dans plus de 100 occasions, et je n'ai jamais vu tirer un escadron qu'il n'ait été renversé par celui qui venait à lui sans faire feu.[...] Celui [le feu]d'un escadron ne peut servir qu'à le mettre en désordre ; car il suffit que dans 100 chevaux il s'en trouve quatre qui s'inquiètent lorsqu'on arme les fusils, pour que tous les autres en fassent autant, quelque bien dressés qu'ils puissent être. »

L'épée est bien pour lui « la reine des armes de la cavalerie »¹²²¹. C'est d'elle seule dont on doit se servir dans les grandes actions, jusqu'à ce que l'ennemi soit en déroute, et alors seulement on peut utiliser le pistolet. Pistolets et mousquetons sont bien sûr utiles en d'autres occasions, notamment lorsque la cavalerie de ligne fait face à des irréguliers. Alors les prescriptions s'inversent. Il faut se servir d'armes à feu et ne surtout jamais s'abandonner sur eux l'épée à la main, « car ce serait jeter un bâton après des moineaux pour les prendre ¹²²²».

Le général Lloyd, bien que n'étant pas officier de cavalerie, a suffisamment combattu aux cotés des Prussiens et étudié leur tactique pour s'être imprégné de leurs principes. Comme eux il pense que la cavalerie ne doit faire aucun usage du feu, surtout dans les premiers rangs. « La cavalerie ne peut ni ne doit combattre que le sabre à la main ». Il n'est même pas besoin, comme le pensent certains, d'équiper la cavalerie lourde de mousqueton. Cette arme peut être utile aux hussards et troupes légères qui combattent entre elles, mais les troupes qui sont destinées à agir en masse et le sabre à la main ne doivent pas même en porter, parce qu'elle est source de dépenses et

¹²¹⁹ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, in *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France*, publiée par MM Liskenne et Sauvan, Tome V, Paris, 1844 p. 167

¹²²⁰ Le roi de Suède qui, narre Warnery, « menaça un jours ses trabans de les leurs [leurs armes à feu] ôter si l'envie leur en prenait de s'en servir ». Warnery, *op. cité*, p. 35.

¹²²¹ « ...depuis l'abandon de la lance », précise cet auteur, ce qui prouve bien le peu de valeur qu'il accorde aux armes à feu. Ibid. p. 38-39.

¹²²² Ibid. p. 163.

d’embarras. Si la nature du terrain ou des troupes ennemies ne permet pas à la cavalerie de ligne de combattre exclusivement à l’arme blanche, alors elle doit être placée à l’arrière ou s’entremêler avec des corps d’infanterie pour se protéger. Ainsi il n’est aucunement besoin du mousqueton qui peut être laissé de côté¹²²³.

2. L’inertie de la cavalerie autrichienne.

Les Autrichiens comptent sans doute parmi les plus fidèles ennemis de Frédéric. La cavalerie des Habsbourg surclassait nettement celle du roi de Prusse au début de la guerre de Succession d’Autriche ; comme en témoigne la charge de Roemer à Mollwitz, qui faillit coûter la victoire aux Prussiens. Les cavaliers de Marie-Thérèse ne pouvaient manquer de réagir aux réformes mises en places par Frédéric, et au redressement spectaculaire qui les suivit. Pourtant, pas plus que les exemples de Marlborough, de Charles XII, ou l’opinion d’Eugène de Savoie, les exploits de la nouvelle cavalerie prussienne ne les incitèrent à modifier leurs choix. Les cavaliers entamaient la charge l’épée pendue au poignet et le pistolet à la main ; ce pouvait être également le mousqueton. Ce n’est qu’après avoir fait feu, à 20 pas de l’ennemi, qu’ils se saisissaient de leur arme blanche. Cette tactique est la même que celle des troupes qui eurent à affronter la cavalerie de Louis XIV dans les guerres de la Ligue d’Augsbourg et de la Succession d’Espagne, et il semble qu’elle ait souvent produit les mêmes résultats.

C’est ce que démontre par exemple la bataille de Soor , en 1745. Bien que surpris par une marche de nuit du Prince Charles, Frédéric parvient à réorganiser ses troupes. Profitant de la lenteur des Autrichiens, il déclenche une charge de son aile droite pour prendre en flanc la gauche ennemie. Celle-ci, ayant pour elle le nombre et la pente du terrain, se contente d’attendre et de délivrer une décharge de mousqueton. Ce feu ne suffit pas à arrêter les escadrons prussiens qui, attaquant le sabre à la main, repoussent leurs adversaires sur leurs deuxième et troisième ligne et leur font quitter le champ de bataille¹²²⁴. Les Autrichiens, précise le roi de Prusse, tirèrent à la carabine selon leur usage mais ils n’eurent pas le temps de mettre l’épée à la main¹²²⁵. Les limites de l’emploi du feu dans la charge se manifestent ici clairement. Son usage contraint à

¹²²³ Lloyd, H., *Mémoires militaires et politiques du général Lloyd, servant d’introduction à l’Histoire de la guerre en Allemagne, en 1756*, in *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l’armée et à la garde Nationale de France*, publiée par MM Liskenne et Sauvan, Tome V, Paris, 1844. Durant sa longue carrière, Henry Lloyd, (1718-1783), officier Gallois, a pris part aux principaux conflits de son temps et combattu dans les armées française, prussienne, autrichienne et russe. Il est l’auteur de *L’Histoire des Guerres d’Allemagne*, une excellente analyse de la guerre de Sept Ans.

¹²²⁴ Nosworthy, B., *op. cité*, p. 225.

¹²²⁵ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, *op. cité*, p.183.

l'immobilité, pour pouvoir tirer dans de meilleures conditions, et oblige donc à attendre l'ennemi. En outre la faible portée utile astreint les cavaliers à faire feu au dernier moment et les met en danger d'être pris de vitesse par un ennemi qui jouerait de sa rapidité ; c'est bien ce qui se passa à Soor. Même les cuirassiers de l'empereur, pourtant « piliers de l'Empire », s'étaient mis à tirer dans la charge. Il s'agit là principalement, selon Frédéric, d'un défaut d'encadrement. Ils perdirent dès le début de la guerre, à Mollwitz et Crutka (1741), leurs meilleurs officiers. On les remplaça mal, ils se mirent alors à tirer et attaquer à la débandade, et furent par conséquent souvent battus¹²²⁶.

Après la paix de 1748, les échecs de la cavalerie de ligne autrichienne poussèrent tout de même le prince Charles à engager d'importantes réformes. Le règlement pour la cavalerie de 1751 fut le fruit de cette volonté de changement, il bannissait formellement l'usage de la carabine et du pistolet durant la charge. On peut cependant douter du caractère décisif de ce tournant. En effet les officiers subalternes étaient toujours équipés de carabines. En outre en 1760 certains cuirassiers du premier rang furent armés de mousquetons de gros calibres, ou tromblon¹²²⁷. L'avantage attendu ne fut pas au rendez-vous si l'on en croit Warnery. Selon lui les Prussiens qui combattirent des Autrichiens armés de cette manière « n'en perçurent jamais aucun effet »¹²²⁸. Le même Warnery confirme d'ailleurs que l'usage du feu ne s'éteint pas brusquement avec le règlement de 1751. Au combat de Reichenberg (1757), la cavalerie autrichienne, comme elle le faisait durant la guerre précédente, s'arrêta pour recevoir les Prussiens d'une décharge de pistolets, après quoi elle s'avança de quelques pas l'épée à la main. Là encore la salve des pistolets ne produisit pas les résultats escomptés et n'empêcha pas les escadrons prussiens de culbuter leurs adversaires¹²²⁹.

Le prince de Ligne, qui servit dans l'armée de l'empereur, laisse encore planer quelques doutes sur les pratiques de la cavalerie autrichienne après la guerre de Sept Ans. Ses propos sont sans aucune ambiguïté quant à l'inanité du feu. A l'instar de Langeais, le prince pense que les coups de carabine et de mousqueton ne servent qu'à perdre du temps et à briser l'élan de la charge. Mais cette opinion était-elle unanimement suivie dans la cavalerie autrichienne ? « Il est inouï, prend-il la peine de s'étonner, qu'on en [le feu de la cavalerie] ait jamais parlé, *qu'on le recommande*

¹²²⁶ Ibid., p. 88.

¹²²⁷ Nosworthy, B., *op. cité*, p. 226.

¹²²⁸ Warnery, *op. cité*, p. 16.

¹²²⁹ Ibid., p. 98. Le combat de Reichenberg se déroula le 20 avril 1757 et opposa le prince de Bevern aux Autrichiens de Königseg. Pour une relation du combat voir aussi Lloyd, *Histoire des guerres d'Allemagne*, p. 81-83.

presque ». Le présent employé ici pourrait laisser penser que le feu trouvait encore quelques défenseurs, à demi-mots tout au moins.

Les Autrichiens semblent avoir mis un certain temps avant de tirer les leçons de l'évolution radicale des pratiques prussiennes. Ce n'est pas le cas de la cavalerie anglaise, qui n'est d'ailleurs aucunement influencée par l'exemple prussien. Ceci ne doit pas surprendre, puisque l'on a vu que les cavaliers britanniques avaient complètement banni l'usage du feu dès le début du XVIIIe siècle. Cette exclusivité de l'arme blanche, affirmée par Marlborough, est demeurée la règle. Les instructions du duc de Cumberland pour la conduite des dragons au combat nous montrent qu'il en est toujours ainsi au milieu du XVIIIe. Avant même d'avancer, les cavaliers ont ordre de sortir leur sabre de son fourreau, ils le posent ensuite sur leur cuisse pour démarrer la marche d'approche¹²³⁰.

Finalement, l'assertion d'Authville selon laquelle, vers 1756, les étrangers ne pratiquent que rarement la méthode d'attaquer le sabre à la main doit être sérieusement nuancée¹²³¹. A cette date nous l'avons vu, les Anglais et les Suédois chargent ainsi depuis longtemps et les Prussiens, plus récemment convertis, sont devenus des maîtres en la matière. Il ne resterait donc en Europe de l'ouest que les Autrichiens, malgré l'ordonnance de 1751, et les Espagnols, pour aller à l'ennemi l'épée pendue au poignet et le mousqueton haut.

3. La cavalerie française : vers la victoire définitive de l'arme blanche

Une doctrine de plus en plus dominante

L'évolution doctrinale de la cavalerie française semble déjà très avancée lorsque commence la guerre de Succession d'Autriche. Il est difficile de trouver des récits suffisamment détaillés pour envisager clairement la part que pouvait encore tenir le feu sur les champs de bataille. Les officiers de la partie adverse apportent quelquefois des témoignages intéressants. Ainsi un participant britannique à la bataille de Dettingen (1743) décrit la charge de la cavalerie française contre l'infanterie anglaise en précisant que les cavaliers arrivèrent « un pistolet dans chaque main et leurs larges sabres attachés à leurs poignets ». Ils n'empoignèrent donc leur sabre qu'après avoir déchargé les pistolets, dont ils se débarrassèrent d'ailleurs en les lançant à la tête

¹²³⁰ Nosworthy, B., *op. cité*, p. 227-228.

¹²³¹ Authville, *op. cité*, p. 307.

des fantassins¹²³². On ne doit cependant pas oublier qu'il s'agissait là d'une charge contre l'infanterie. Nous nous trouvons donc dans une configuration particulière de la charge de cavalerie – qui nécessitera d'ailleurs une analyse spécifique plus loin dans ce travail – et cet exemple ne peut sans doute pas être réellement significatif¹²³³. Au moins révèle-t-il que l'usage des pistolets n'avait pas complètement disparu, et que la portée utile de l'arme était décidément fort courte.

Il faut encore une fois rappeler qu'il est difficile d'évaluer avec certitude les pratiques de l'époque puisque aucun règlement ne vient contraindre les chefs de corps sur ce point. C'est ce dont témoigne par exemple les « Instructions sur l'exercice de la cavalerie qui se pratique au corps des Volontaires des Flandres », rédigées vers 1750¹²³⁴. Expliquant les manœuvres utilisées pour exercer les cavaliers à la charge, l'auteur révèle que le régiment continue de faire cohabiter les deux méthodes de charge. Cependant comme pour l'occurrence précédente, il serait sans doute hasardeux de donner à cet exemple plus d'importance qu'il n'en a. Tout d'abord parce que c'est le seul, dans les cartons examinés, qui aille ainsi à l'encontre de la doctrine désormais dominante de l'usage préférentiel de l'arme blanche. Ensuite parce qu'il s'agit d'un corps de troupes légères, principalement destinées à mener une guerre de partisans, la fameuse « petite guerre ». Leurs contraintes tactiques ne sont donc pas les mêmes que les régiments combattant exclusivement en ligne, et les occasions d'utiliser l'arme à feu sont beaucoup plus nombreuses¹²³⁵.

Du point de vue des mémoires techniques et des ouvrages théoriques, il apparaît clairement que les mentions de l'utilisation du feu dans la charge se font de plus en plus rares à partir de la guerre de Succession d'Autriche, et sont inexistantes à partir de la guerre de Sept Ans. En 1748, le chevalier de Chabo, dans son « Projet d'évolution »¹²³⁶, rappelle que si le pistolet est une arme excellente, c'est « pour ce qui s'appelle la petite guerre, ou la guerre des troupes légères », non pour la charge en ligne. Drummond de

¹²³² Black, Jérémy, *La guerre au XVIIIe siècle*, coll. Atlas des guerres, éditions Autrement, Paris, 2003, p. 162.

¹²³³ Il ne semble pas d'ailleurs que lors de l'autre grande confrontation cavalerie/infanterie de la guerre, à Fontenoy, les cavaliers français aient utilisé leurs armes à feu. F. Chauviré, *La charge de cavalerie*, *op. cité*, p. 133.

¹²³⁴ SHD/DAT, 1MR 1734, f°44, « Instructions sur l'exercice de la cavalerie qui se pratique au corps des Volontaires des Flandres », sans nom d'auteur, sans doute vers 1750.

¹²³⁵ Même si, comme le remarque Jean-Pierre Bois, la réforme de 1749 se traduit par le regroupement des troupes légères en régiments de Volontaires, beaucoup moins fluides et agressifs que les anciennes troupes franches qui servirent si bien les desseins du maréchal de Saxe. Maurice de Saxe, *op. cité*, introduction de Jean-Pierre Bois, p. 67.

¹²³⁶ SHD/DAT, 1MR 1734, « Projet d'évolution uniforme pour la cavalerie, par le chevalier de Chabo, 1748.

Melfort, esprit réformateur et émule de Maurice de Saxe, n'entend pas charger autrement qu'à l'arme blanche. Il propose donc dans son mémoire que le mousqueton ne soit utilisé que pour la poursuite de l'ennemi vaincu. Mais comme seules les compagnies se trouvant sur les ailes du régiment seront chargées de cette opération, celles du centre seraient obligées de porter le mousqueton à la grenadière – et non à la bandoulière – pour leur ôter « à la fois la faculté de s'en servir pendant la charge et la tentation d'imiter leurs camarades lancés à la poursuite des vaincus ¹²³⁷».

Les ultimes hésitations de l'institution

On pouvait donc s'attendre à ce que l'ordonnance de 1753 prît en compte l'opinion de Melfort – qui était celle de nombre d'officiers – et consacra la suprématie de l'arme blanche, affirmée de plus en plus nettement depuis quelques décennies. Le texte ne va pourtant pas jusqu'à réglementer cette partie de la charge, il ne donne aucune consigne formelle quant aux armes que doivent utiliser les cavaliers. Le principe de la supériorité de l'épée se trouve bien affirmé, mais de manière plus ou moins implicite. Dans le cadre des exercices prévus pour l'instruction de deux escadrons à la charge, il est ainsi prescrit que la troupe qui doit être repoussée aura le mousqueton haut tandis que l'autre attaquera la sabre à la main¹²³⁸. Le contenu de l'ordonnance peut dans une certaine mesure paraître décevant. Il ne marque de fait aucune réelle avancée par rapport au Projet d'instruction de Mortaigne de 1733 ou même aux manœuvres du camp de Richemont en 1732. Cette relative timidité peut-elle s'expliquer par le souci de ménager les chefs de corps, en ne leur imposant pas la manière de faire combattre leur troupe ? Ou bien est-elle révélatrice d'une certaine hésitation quant à la part exacte qui doit rester au feu ?

L'ordonnance n'en paraît pas moins en décalage avec les propos d'un grand nombre d'officiers expérimentés. Dès 1754, un an après la rédaction de l'ordonnance, Boussanelle, alors capitaine au régiment de Beauvilliers, rappelle au comte d'Argenson que « bien des gens sont dans l'idée que la cavalerie ne doit jamais tirer ». Il ajoute être de cette opinion plus que personne puisque « toute la force de la cavalerie, et surtout de la cavalerie française consiste dans l'arme blanche »¹²³⁹. Plus encore, en

¹²³⁷ SHD/DAT, 1MR 1731, f°6, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par le comte Drummond de Melfort, colonel au régiment d'Orléans, 1749. Il n'est donc pas aussi radical que le général Lloyd, qui ne voit aucune utilité à équiper la cavalerie de ligne de mousquetons.

¹²³⁸E. Desbrières et M. Sautai, *op. cité*, p. 19.

¹²³⁹ SHD/DAT 1MR 1734, f°99, « Observations faites par M. de Boussanelle, capitaine au régiment de Beauvilliers, sur le camp de la Sarre, présentées à M. le comte d'Argenson », 1754.

1756 sont publiés deux ouvrages qui viennent clairement confirmer les propos de Boussannelle. Grandmaison tout d'abord, pour qui le sabre est l'arme la plus nécessaire au cavalier, celui-ci ne devant faire usage de ses pistolets que dans un pressant besoin, pour sauver sa vie ou se tirer de quelque mauvais pas. D'Authville ensuite, qui affirme lui aussi dans son *Essai* que l'épée est la meilleur arme de la cavalerie, « on ne conteste guère cette vérité, on en paraît généralement convaincu », précise-t-il.

Cet auteur va d'ailleurs plus loin. Désireux de bâtir un argumentaire qu'il veut sans doute définitif contre l'usage du feu, il réalise en quelque sorte une synthèse de tous les griefs relevés depuis le début du siècle.

« Cet escadron qui a fait feu est rompu, et n'étant plus en état d'aborder l'ennemi sans danger, il n'y marche pas avec confiance, il est bien moins occupé du désir de vaincre que des moyens de préparer sa retraite. Si toutefois il arrive jusqu'à l'ennemi, que peut craindre ce dernier d'une attaque faite dans un moment où les hommes et les chevaux des assaillants sont encore étonnés par le bruit, ou leur escadron est désuni, où la fumée qui les aveugle les empêche de parer les coups qu'on leur porte et de voir les manœuvres qu'on fait pour les prendre eux-même par les flancs et par derrière. D'ailleurs de 40 coups de mousquetons tirés par un premier rang, souvent il n'y en a pas un qui porte et l'on ne doit pas en être surpris. Outre que le mousqueton est trop pesant pour être tiré d'une seule main, on ne tire ordinairement que de loin, les chevaux sont alors au galop, les hommes sont ébranlés, et l'objet sur lequel on tire est aussi de son côté dans un mouvement qui ne permet pas qu'on puisse jamais le bien ajuster ; toutes raisons d'après laquelle on doit croire que le feu de la cavalerie ne peut produire dans ce cas qu'un très mauvais effet. De plus la cavalerie ne peut tirer sans que le temps qu'elle y emploie n'interrompe en quelque sorte son action, et par conséquent en diminue la vivacité. Quel avantage pour un ennemi vigilant et actif qui saura profiter de ce vide. Qu'il parte au moment où on le met en joue, qu'il fasse son principal effort par sa droite, en déroband sa gauche par un mouvement de biais, il débordera sans peine l'ennemi et son choc aura la plus grande impétuosité, l'on peut même dire le plus grand succès.¹²⁴⁰ »

¹²⁴⁰ D'Authville, *op. cité*, p. 307.

Si l'on excepte quelques exagérations, effets rhétoriques destinés à impressionner plutôt qu'à apporter des exemples concrets¹²⁴¹, l'extrait est fort intéressant. Nous y retrouvons les principaux thèmes développés par les opposants au feu. Celui-ci manque d'efficacité et de précision, il effraie les chevaux, désordonne l'escadron et introduit dans la charge une rupture qui profite à l'ennemi. Le fait de retrouver sous la plume d'Authville ces arguments répétés depuis des années témoigne que leur diffusion s'est sans doute assez largement opérée. Enfin il n'est pas inutile de rappeler que c'est en 1757 que paraissent les *Réveries* du maréchal de Saxe, dans lesquelles il prenait lui aussi position en faveur de l'arme blanche.

Est-ce la multiplication des prises de position favorables à l'utilisation exclusive du sabre ou la confrontation avec la redoutable cavalerie prussienne qui décida les inspecteurs généraux ? Toujours est-il que l'ordonnance de 1766 marque une réelle avancée par rapport à celle de 1755. L'usage du feu n'est toujours pas explicitement interdit, mais l'ordonnance rappelle que le sabre est « l'arme de la cavalerie ¹²⁴² ». Elle régleme surtout la conduite à suivre dans le cadre d'une charge contre la cavalerie ennemie, et précise que les cavaliers devront charger le sabre à la main¹²⁴³. Les pistolets et mousquetons n'ont plus leur place dans la charge.

La place du feu en question : l'impossible conciliation.

Les années 1770 sont encore marquées par la publication des deux ouvrages majeurs que sont *Le traité* de Melfort et *Les éléments* de Mottin de la Balme. Sans surprise les deux auteurs s'accordent sur l'importance de l'arme blanche. Melfort ne fait d'ailleurs que réaffirmer un principe qu'il défendait déjà dans son mémoire manuscrit de 1749¹²⁴⁴. Mottin quant à lui, s'il veut bien garder la carabine pour la poursuite, entend supprimer le pistolet dont l'effet lui paraît beaucoup trop incertain par rapport au coup pointe de sabre¹²⁴⁵. Il semble donc ne plus exister de véritable polémique sur le sujet, aucun auteur ne se présente comme le défenseur d'une doctrine considérée comme

¹²⁴¹ D'Authville peut-il croire réellement que sur 40 coups de mousqueton aucun ne portera ? D'autre part, même chez les cavaliers qui continuent à tirer avant le contact, il n'est ordinairement jamais question de tirer au galop.

¹²⁴² *Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie. Du 1^{er} juin 1766*, Beauvais, Desjardins, 1767, p.233.

¹²⁴³ *Ibid.*, p.160-161.

¹²⁴⁴ SHD/DAT, 1MR 1731, f°6, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par le comte Drummond de Melfort, colonel au régiment d'Orléans, 1749

¹²⁴⁵ Mottin de la Balme, *op. cité*, p. 188. « N'est-il pas probable qu'un cavalier armé de son sabre en tuerait dix autres armés de pistolets, parce qu'ils le manqueraient, tandis qu'à chaque coup, en pointant, il étendrait son homme. »

dépassée, et dont Puységur fut finalement le dernier véritable représentant. Pourtant, s'il n'est plus question de faire tirer l'escadron avant de mettre l'épée à la main, il faut convenir que la place du feu dans la charge n'est pas encore tout à fait définie.

On observe par exemple une certaine ambiguïté dans les écrits de quelques officiers. Le chevalier d'Hilaire, dans un mémoire adressé au ministre en 1771, rappelle qu'il est presque impossible de tirer avant le contact¹²⁴⁶. Mais il ajoute aussitôt que le feu « ne doit occuper que les cavaliers du second rang qui, s'allongeant sur le col de leurs chevaux, peuvent tirer le pistolet contre ceux des ennemis qui combattent leurs camarades du premier rang ». Les réflexions de Saint-Hilaire peuvent sembler contradictoires, puisqu'il reconnaît les inconvénients des pistolets tout en recommandant tout de même de les utiliser ; dans une configuration qui plus est assez périlleuse, puisqu'il s'agit de tirer par dessus ou entre les cavaliers du premier rang alors même que le combat vient de s'engager. Ce témoignage pourrait être en fait assez significatif de l'embarras de certains officiers, qui ont intégré les évolutions de la doctrine mais n'entendent pas pour autant se passer définitivement du feu et proposent des solutions pour lui garder un rôle dans la charge.

A un autre niveau, les ordonnances traduisent également la difficulté de trancher de manière radicale. Ainsi la décision prise en 1772 d'intégrer quelques carabiniers dans les compagnies de cavalerie souligne la volonté d'augmenter la puissance de tirs des escadrons¹²⁴⁷. On va même, en 1776, jusqu'à créer des escadrons de cheveu-légers, ou chasseurs à cheval, qui sont incorporés aux régiments de cavalerie lourde¹²⁴⁸. Leur tactique de combat se distingue nettement de celle des autres escadrons du régiment : « leur manière de combattre n'est pas de charger avec le sabre. C'est de tirer ou en billebaude ou par demi rang de peloton »¹²⁴⁹. Trois ans plus tard, ces escadrons sont regroupés en régiments de chasseurs à cheval, lesquels sont finalement dissous en 1784. Toutes ces hésitations soulignent que la doctrine peine à envisager une configuration de

¹²⁴⁶ SHD/DAT 1MR 1734, f°63 « Mémoires contenant des réflexions sur quelques articles militaires, Par M. le Chevalier D'Hilaire, capitaine de cavalerie » 61 pages. 1771 « IL est démontré par le peu de distance qu'il faut pour tirer et par la célérité de deux escadrons qui se chargent au moins au grand trot qu'ils doivent avoir chacun deux ou trois coups de sabre avant qu'il leur soit possible de les parer ni de riposter quand même pour se débarrasser plutôt, ils jetteroient leur pistolets sans les remettre dans les fontes. »[...] « le feu ne vaut pas la peine d'y faire attention »

¹²⁴⁷ observation de Jean Chagniot dans A. Corviser, *Histoire militaire de la France*, Tome II, p. 65.

¹²⁴⁸ En 1776 on a remis les régiments à quatre escadrons, dont chacun forme une seule compagnie de 174 hommes. On y a joint une compagnie de chasseur à cheval du même nombre. Maizeroy, Joly de, *Théorie de la guerre*, Jombert, Paris, 1777, p. xliii. Maizeroy rappelle bien sûr lui aussi que « la cavalerie ne doit point tirer en bataille ». P. 178.

¹²⁴⁹ Ibid. p. 187. La manœuvre prescrite pour tirer n'est d'ailleurs rien d'autre que la vieille caracole du XVIe siècle.

charge dont le feu serait complètement exclu. Les inspecteurs généraux semblent vouloir penser qu'il est possible malgré tout de tirer avantage des armes à feu, mais sans parvenir exactement à en définir les modalités.

Un axe de réflexion pourrait pourtant se dégager au regard des évolutions constatées tout au long du siècle, et particulièrement dans les dernières années. En 1726 Quincy recommandait de ne faire tirer que le premier rang de l'escadron. Seules deux petites troupes « commandées » placées sur les ailes pouvaient utiliser exclusivement le feu, pour désorganiser l'ennemi avant le contact ou le charger sur ses flancs¹²⁵⁰. Un demi-siècle plus tard, il est admis que faire tirer les cavaliers, ne serait-ce que ceux du premier rang, est par trop désavantageux. On perçoit pourtant, dans l'ordonnance de 1776, comme une tentative pour concilier encore le fer et le feu, en intégrant des troupes plus légères qui se chargeraient de tirer au mousqueton. Celles-ci, les chasseurs à cheval, se voient en effet attribuer le même rôle que la quarantaine de cavaliers désignés chez Quincy : s'avancer jusqu'à cinquante ou cent pas devant le premier rang et tirer de manière ordonnée ou non sur l'ennemi pour gêner son approche. Seulement il ne s'agit plus cette fois de deux petites troupes de cavaliers commandés mais d'un escadron entier, dont ce serait la seule fonction et qui l'assumerait pour tout un régiment.

En résumé, pour les concepteurs de l'ordonnance de 1776, il serait possible d'intégrer le feu dans le déroulement de la charge, mais la solution se trouverait plutôt au niveau du régiment qu'au niveau de l'escadron. Sans doute parce que la dispersion de petits paquets de vingt hommes chacun limite la puissance de feu et en atténue les effets. D'autre part ces quarante hommes sont prélevés sur l'escadron, ce qui peut le fragiliser. L'ordonnance de 1779 pousse la logique plus loin encore en constituant des régiments entiers de chasseurs à cheval. Cette solution n'a visiblement pas donné satisfaction. Il n'en reste pas moins que ces textes réglementaires témoignent bien d'un souci constant de la part des spécialistes de la cavalerie de parvenir à « marier » la puissance du feu avec la simplicité d'emploi et l'impact moral de l'arme blanche.

CONCLUSION

¹²⁵⁰ Quincy, marquis de , *L'histoire militaire du règne de Louis XIV*, contenant *L'art de la guerre ou maximes et instructions sur l'art militaire*, Paris, Coignard, 1726, p. 63. « Il y a ordinairement vingt maîtres commandés à chaque aile de l'escadron, dont le commandant peut se servir lorsqu'il le juge à propos soit pour faire tirer d'abord sur les ennemis, principalement officiers, soit pour les prendre en flanc lorsque l'escadron les charge, ou pour les pousser s'ils sont rompus après une charge ».

Les armes à feu et les armes blanches forment un couple bien singulier. Jamais les unes n'ont complètement exclu les autres – ou jamais de manière définitive – l'essentiel résidant souvent dans l'évolution de l'équilibre entre les deux catégories. La généralisation des armes à feu à partir du XVI^e siècle n'entraîne pas la disparition immédiate de la lance, les deux armes coexistent à travers des types (catégories) de troupes montées différentes pendant plusieurs décennies. La domination des mousquetons et des pistolets se fait ensuite écrasante à partir du début du XVII^e siècle, et de manière particulièrement significative dans les premières années de la guerre de Trente Ans. Mais elle ne dure pas, puisque Gustave-Adolphe – reprenant en cela des pratiques déjà expérimentées par Henri IV – initie des réformes qui conduisent progressivement à un nouveau rééquilibrage, beaucoup plus favorable à l'arme blanche. Le feu ne disparaît cependant pas de la charge après la fin de ce conflit, les salves de mousquetons et/ou de pistolets sont toujours utilisées pour rompre l'ordonnance de l'escadron ennemi avant de le joindre l'épée à la main. Seuls quelques grands capitaines ou troupes d'élites, possédant l'entraînement et la force morale nécessaires, chargent exclusivement à l'arme blanche. Il faut en fait attendre le milieu du XVIII^e et les réformes de Frédéric II de Prusse – héritier pour cela davantage de Charles XII que de Gustave-Adolphe – pour que la plupart des cavaleries européennes abandonnent progressivement l'usage de l'arme à feu dans la charge de la cavalerie lourde.

Cette victoire finale de l'arme blanche ne doit toutefois pas masquer les rapports ambigus qu'entretiennent le feu et la charge. Si le souci de diminuer la puissance de feu des cavaliers constitue bien la tendance dominante, au moins depuis la guerre de Trente Ans, il ne faut pas pour autant négliger un autre phénomène qui, quoique moins visible, n'en est pas moins fort révélateur. Depuis Henri IV on constate en effet un processus tactique visant sans doute plus à « transférer » le feu de la cavalerie qu'à le faire disparaître. Plus simplement, nombre de grands chefs de cavalerie sont persuadés que le feu peut être utile pour préparer une charge de la cavalerie lourde. Mais ils constatent en même temps que faire tirer les cavaliers nuit au succès de la charge en perturbant l'ordonnance de l'escadron ou en effrayant les chevaux. Il faut donc opérer le transfert de cette contrainte vers d'autres acteurs.

L'une des possibilités réside dans l'emploi de petits groupes d'arquebusiers ou de mousquetaires intercalés entre les escadrons, comme le firent Henri IV¹²⁵¹, Gustave-

¹²⁵¹ Lors de ses chevauchées Henri IV faisait toujours accompagner ses escadrons de gendarmes par des troupes d'arquebusiers à cheval qui démontaient au contact de l'ennemi et fournissaient ainsi à la cavalerie lourde la puissance de feu nécessaire au succès de la charge. R. S. Love, « All the king's

Adolphe, le prince Rupert ou, dans une certaine mesure, Marlborough. On peut également déployer, en avant des escadrons, des troupes de cavalerie légère, carabins ou arquebusiers à cheval, qui font une ou plusieurs décharges avant de laisser la place aux cuirassiers. Une autre solution se développe à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle. Il s'agit de confier plus particulièrement cette tâche à une partie des cavaliers de l'escadron, placés sur les flancs, laissant aux autres, au moins ceux des derniers rangs, la possibilité de charger l'épée à la main. Cette tentative ne donne pas entière satisfaction, mais l'idée qui la sous-tend demeure vivace puisque à la fin du XVIII^e on envisage en France la création d'un escadron de chasseurs à cheval dans chaque régiment de cuirassiers. Cet escadron aurait ainsi le même rôle que les carabins du début du XVII^e siècle !

Enfin il nous faut remarquer que ce thème est un de ceux pour lesquels il est particulièrement difficile de mettre en rapport le discours sur la guerre et la pratique de la guerre. Cette difficulté tient sans doute à la forte valeur symbolique des armes elles-mêmes. Ceci est particulièrement vrai pour le XVI^e siècle, où le débat entre la lance et le pistolet doit être perçu à travers le prisme des représentations socioculturelles. Les capitaines français notamment, voient dans le pistolet un facteur de déstabilisation de l'ordre établi allant à l'encontre de toutes les valeurs guerrières. Cette forte prégnance de la culture chevaleresque pourrait sans doute expliquer en partie la relative ambiguïté que l'on croit parfois déceler chez certains auteurs. La Noue, et plus tard Basta, qui constatent fort pragmatiquement la supériorité des pistoliers, n'envisagent pourtant pas l'exclusion définitive de la lance. C'est encore plus vrai pour Wallhausen, chez qui le discours théorique se heurte très clairement aux réalités nouvelles de la guerre. Ce schéma d'une perception archaïque de l'art militaire s'affrontant à l'évolution inéluctable des pratiques de combat semble persister même après la disparition de la lance. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les valeurs guerrières traditionnelles s'incarnent désormais dans l'épée, puissant élément de différenciation sociale, héritière d'un art de combattre longtemps véhiculé par la lance. Parce qu'elle implique un affrontement direct au corps à corps cette arme est un des supports fondamentaux de l'affirmation du courage individuel, marque privilégiée de la noblesse.

Faudrait-il pour autant réduire l'opposition entre les partisans du fer et ceux du feu à une perspective exclusivement culturelle ? Le réalisme étant du côté de feu et

Horsemen... », *op. cité*, p. 530.

l'idéologie et les préjugés du côté du fer. Il faut tout d'abord se rappeler qu'en France le discours théorique dominant reste favorable aux armes à feu pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle. Ce n'est qu'à partir de la fin de ce siècle et du début du suivant que l'on voit apparaître les premiers éléments d'une doctrine prônant l'usage exclusif de l'arme blanche¹²⁵². D'autre part la préférence pour l'arme blanche ne repose pas que sur la force des préjugés nobiliaires et chevaleresques. Les auteurs qui défendent l'épée n'ont pas tous le profil de rêveurs romantiques¹²⁵³, ne voyant dans cette arme qu'un support cristallisant des souvenirs et des valeurs oubliées. Villars, Charles XII, Maurice de Saxe, ou Frédéric II ne sont pas que des aristocrates prisonniers de leurs préjugés nobiliaires, leurs arguments sont pragmatiques et concrets.

Il faudrait en fait considérer que les opposants et les partisans du feu présentent chacun une partie de la réalité. Duras est réaliste lorsqu'il répond à Louvois qu'il serait très difficile d'exiger des hommes du rang qu'ils chargent sans tirer, car ceux-ci sont convaincus que cette pratique les protège. Mais Langeais, Marlborough, Maurice ou le roi de Prusse le sont tout autant. Ils jugent l'utilisation du feu sur le simple ratio gain/coût. De ce point de vue le rapport entre l'effet destructeur obtenu grâce aux armes à feu et le désordre qu'elles occasionnent dans les rangs des tireurs paraît par trop déséquilibré. Cette doctrine a bénéficié des progrès réalisés au cours du siècle dans l'instruction des hommes et des montures, et elle s'est finalement imposée dans les cavaleries européennes. En suivant le modèle théorique proposé par John Lynn¹²⁵⁴ nous dirions que l'observation de la réalité de la guerre a fait naître un nouveau discours, que ce discours est devenu dominant au cours du XVIIIe siècle et qu'il a fini par modifier progressivement les pratiques réelles de la charge.

¹²⁵² De ce point de vue Villars doit être considéré davantage comme un novateur que comme un défenseur de la routine, au contraire de Puysegur.

¹²⁵³ Dans un sens proche de celui employé par Norbert Elias lorsqu'il évoque « le romantisme aristocratique », ce phénomène de survivance entretenue des souvenirs idéalisés, symboles d'un passé meilleur. *La société de cours*, Flammarion, 1989, chapitre VI.

¹²⁵⁴ Modèle exposant les interrelations possibles entre les discours sur la guerre et la réalité de la guerre ; ce schéma est reproduit dans l'annexe 39. John Lynn, *Battle A History of Combat and Culture*, Boulder, Westview, 2003, p.359-370. Lire également « Le discours sur la guerre et la réalité de la guerre : un modèle culturel », *Combattre, gouverner, écrire*, études réunies en l'honneur de Jean Chagniot, Paris, Economica, 2003, p. 487-502. Cf annexe 38.

CHAPITRE VI : L'ALLURE DE LA CHARGE

A l'image d'Epinal des cavaliers s'élançant sabre au poing s'ajoute fréquemment celle de ces mêmes combattants traversant le champ de bataille sur leurs montures lancées au triple galop, dans une charge tenant plus de l'accident météorologique que de l'attaque de cavalerie. Xénophon évoquait déjà le galop dans les manœuvres de la cavalerie grecque¹²⁵⁵, mais l'idée que les charges se font nécessairement à cette allure nous vient en fait plutôt des guerres de l'Empire. On peut toutefois s'interroger sur la pertinence d'un tel modèle lorsqu'il s'agit d'envisager les pratiques de la cavalerie de l'époque moderne. Cette interrogation est d'autant plus fondée qu'un examen plus attentif des charges menées dans les batailles napoléoniennes pourrait amener quelques surprises. Von Bismarck, témoin de la campagne de 1809, observe par exemple que « les cuirassiers des grandes charges d'Eckmühl mettaient une attention particulière à se tenir serrés et ne prirent jamais d'allure plus vive que le trot »¹²⁵⁶. Ainsi la question de l'allure doit nous conduire à écarter les évidences et les schémas trop simples. Ce souci est d'autant plus important que le sujet tient une place centrale dans notre étude, au même titre que le choix des armes pour la charge. Lorsque

¹²⁵⁵ Xenophon, *Le commandant de la cavalerie*, Paris, Les Belles lettres, 1973, p.42-43.

¹²⁵⁶ Cité par Pierre Cantal, *Etudes sur la cavalerie*, Paris, Lavauzelle, 1905, p. 11. Pierre Cantal fait sans doute référence ici à Frédéric-Guillaume, comte de Bismarck (ou Bismark), 1783-1860, général wurtembergeois, auteur notamment des *Leçons sur la tactique de la cavalerie* (1818) et du *Système de la cavalerie* (1822).

la trompette sonne la charge, les cavaliers poussent leurs montures à leur vitesse maximum. Et parce que la charge est d'abord un élan offensif, la vitesse n'est plus seulement dans ce cours instant un moyen d'avancer vers l'ennemi, elle devient un des facteurs qui contribuent à la victoire.

Mais la compréhension de ce phénomène implique la prise en compte de nombreux éléments qui lui sont indissociablement liés. La « vitesse maximum » à laquelle sont lancés les chevaux varie en effet selon les époques : les chevaliers du début du XVIe chargent au galop alors que la cavalerie lourde du début du siècle suivant attaque au trot. Ce qui signifie que des causes extérieures à la simple capacité du cheval interviennent pour déterminer la vitesse. L'entraînement des hommes et des montures, capables ou non de soutenir les plus vives allures, le poids des armes défensives, le choix des armes à feu, sont autant de paramètres qui expliquent que les cuirassiers du début de la guerre de Trente Ans allaient au trot et que les cavaliers de Charles XII chargeaient au galop.

D'autre part la phase ultime de l'attaque, qui est déterminante, ne peut pas être considérée indépendamment des étapes qui la précèdent, et notamment de la marche d'approche, avant que ne soit donné le signal de la charge proprement dite. Si l'escadron doit prendre sa vitesse maximale à soixante pas de l'ennemi mais se trouve déployé en position d'attaque à 200 pas de celui-ci, il va devoir s'en rapprocher. Or cette avance n'a rien d'une promenade. Une approche mal engagée peut détruire la cohésion de l'unité et hypothéquer gravement le succès de la charge, il est donc essentiel d'adopter la bonne allure. Ceci doit évidemment nous amener à évoquer le problème de la distance qui sépare les cavaliers de leur objectif, autre sujet d'importance. Tant pour l'approche que pour la charge, il est sûr que plus la distance sera importante plus il sera difficile de maintenir l'allure et donc l'ordre.

Ces contingences rendent indispensable d'aménager, fut-ce grossièrement, des « paliers » fondés sur le rapport entre la vitesse et la distance à parcourir. Elles conduisent à se demander à quelle distance il est préférable de démarrer une charge, au bout de combien de pas ou de toises il est possible de changer d'allure ? Ce souci apparaît très tôt chez les combattants et les théoriciens, mais la réflexion se fait de plus en plus précise à mesure que l'on se rapproche du XVIIIe siècle. Etudier l'allure c'est donc beaucoup plus qu'évaluer simplement une vitesse, c'est tenter de déterminer la vitesse à laquelle chargent les chevaux en tenant compte des différents facteurs qui

influent sur elle, les contraintes et les choix technico-tactiques, la distance, voire le terrain.

Le choix des armes utilisées pour la charge est bien sûr un des principaux éléments qui pèsent sur l'allure adoptée par les cavaliers. Il faudra néanmoins déterminer si l'évolution du principe de vitesse suit un « rythme » sensiblement similaire à l'évolution de la doctrine d'emploi des armes. Les ruptures repérées à propos de l'emploi du fer et du feu se retrouvent-elles pour l'allure ? Il est en effet tentant de penser que les principaux acteurs qui contribuèrent à faire triompher l'arme blanche initièrent également des changements profonds dans l'allure de la charge : Gustave-Adolphe pour le XVIIe siècle, Marlborough, Charles XII et Frédéric II pour le XVIIIe.

I. MESURER LA VITESSE

A. Difficultés méthodologiques

Certaines méconnaissances peuvent fausser les observations de l'historien et rendre plus difficile la compréhension de ce principe de la charge. Il ne faut par exemple surtout pas négliger une des contraintes, une des réalités majeures, des charges de cavalerie de tout temps : L'unité tactique est considéré comme un ensemble, mais ce tout est composé de chevaux parfois fort différents, en conséquence sa vitesse ne peut pas être estimée en fonction de la capacité théorique des montures de l'époque, mais plutôt en fonction de celle des chevaux les plus lents de l'unité. Un capitaine qui oublie cette donnée s'expose à voir son unité se décomposer au fur et à mesure de la charge, les cavaliers les plus rapides laissant derrière eux les plus lents. Le chercheur ne doit donc pas se fier aux vitesses maximales indiquées par les auteurs ou les officiers.

Plus fondamentalement encore, c'est la difficulté même de mesurer les vitesses qui représente le principal problème. On ne peut avoir une idée précise de l'allure à laquelle avance un cheval qu'en réalisant une estimation de sa vitesse, or l'évaluation de celle-ci demeure soumise à une forte relativité tant qu'elle n'est pas mesurée objectivement par des unités de mesure claires et propres à être comparées et analysées. Les observations, adverbess et adjectifs ne manquent pas qui fournissent autant d'intéressantes informations sur l'allure des charges. Mais les conclusions que l'on peut en tirer n'en demeurent pas moins fragiles. Par exemple, que signifie « nos cavaliers fondirent sur l'ennemi » à une époque où les charges se font le plus souvent au trot ?

Cela peut tout simplement souligner que l'escadron ainsi désigné avançait à une allure plus rapide que la moyenne, un grand trot ou au mieux un petit galop. Ce verbe « fondre » en l'occurrence aurait une toute autre signification si il était employé pour désigner la charge d'un escadron prussien de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le chercheur, surtout si c'est un « piéton », doit absolument avoir à sa disposition des données plus précises. L'art équestre sut heureusement fixer des points de repères pour mieux encadrer cet aspect fondamental, et se donna très tôt des termes susceptibles d'aider l'historien à établir des comparaisons entre les époques. L'homme de l'art reconnaît généralement trois allures principales, allures dites « naturelles » par opposition aux allures artificielles, obtenues par le travail en manège. Chacune de ces allures peut être allongée – c'est à dire que l'on augmente la vitesse – par l'extension des gestes. Le pas est une allure à quatre temps¹²⁵⁷. L'ordre des posés est : antérieur droit, postérieur gauche, antérieur gauche, postérieur droit. Le trot est une allure diagonale à deux temps, dans laquelle chaque bipède diagonal se lève et se pose ensemble. Au trot allongé, comme au galop, les quatre membres sont un moment en l'air. Le galop est une allure basculée à trois temps, le galop étendu est à quatre temps comme le galop ralenti¹²⁵⁸.

Néanmoins cette division de l'allure en trois ne saurait donner des indications plus précises. Or, au siècle du millième de seconde, l'homme « moderne » ne veut plus se contenter d'estimation. L'approximation ou la marge d'appréciation ne sont plus tolérées. Un objet d'étude comme la charge de cavalerie, parce qu'il implique un rapport à la vitesse, se voit soumis à une haute exigence de précision. Le XIXe siècle satisferait assez facilement de telles exigences. Ce siècle, qui sera aussi celui du positivisme et de la croyance en la toute puissance de la science, considère comme indispensable la mesure stricte et rigoureuse des phénomènes étudiés. Les écuyers et les officiers de cavalerie se plient à cette perception et leurs observations sont parfois suffisamment précises pour permettre au lecteur ignorant des choses de l'équitation d'envisager concrètement les vitesses des chevaux. E. Humbert estime ainsi très précisément en 1866 que la vitesse du galop en troupe doit être habituellement de 300 à 350 mètres par minutes, soit entre dix-huit et vingt et un kilomètres/heure. Cette vitesse peut paraître

¹²⁵⁷ Cf. annexe 36, schémas décomposant les allures.

¹²⁵⁸ Michel Henriquet, Alain Prévost, *L'équitation, un art, une passion*, Seuil, Paris, 1972, p. 21-22.

tout à fait moyenne, mais il ne faut pas oublier que l'auteur évoque le galop des chevaux en troupe, et non individuellement¹²⁵⁹.

B. Mesurer la vitesse : une préoccupation mineure aux XVIe et XVIIe siècles

Il faudrait donc pouvoir déterminer de la même manière à quelle vitesse exacte chargeait un escadron de lanciers, à combien de kilomètres/heure se déplaçaient les reîtres germaniques de la cavalerie du duc de Guise pour rejoindre l'ennemi. Mais les hommes du XVIe siècle, dont une bonne part ne savaient d'ailleurs pas seulement leur âge exact¹²⁶⁰, raisonnaient-ils ainsi ? Est-il pertinent d'attendre d'un auteur contemporain des guerres de Religion qu'il exprime une allure en terme de rapport espace-temps ? Autrement dit combien de lieues ces cavaliers vont-ils parcourir en une heure, combien de toises en une minute ? Sans doute pas. Les outils intellectuels ou les instruments de mesure manquent encore, les sciences restent comme un moyen secondaire de connaissance de la nature. Plus généralement le XVIe siècle n'a pas vu naître l'esprit scientifique moderne et l'observation du réel n'est pas encore prioritaire¹²⁶¹. Même si des progrès sont accomplis dans les techniques de la guerre – la fortification et les armes à feu – un tel cadre n'est évidemment pas fait pour faciliter une analyse basée sur l'observation et la mesure des phénomènes¹²⁶².

La cavalerie, au contraire de l'artillerie, n'a pas bénéficié d'évidentes connexions avec les mathématiques et la dynamique. C'est bien pourtant sur l'effet combiné de la force de l'homme et de la vitesse du cheval que repose depuis le moyen-âge la puissance de choc du gendarme. Mais ce fait n'a pas donné lieu à un approfondissement et à une analyse menés avec les moyens mathématiques du temps ;

¹²⁵⁹ Humbert, E. *Cours d'art et d'histoire militaire appliqué à la cavalerie*, Javaud, Saumur, 1866, p. 331. Un cheval de course au galop peut atteindre aujourd'hui presque 70 Km/H.

¹²⁶⁰ Les paysans, qui constituent l'écrasante majorité de la population, vivent ainsi dans une « civilisation de l'à peu près », marquée notamment par « l'indifférence à l'encadrement de la durée par des systèmes mathématiques ». Robert Muchembled, *Cultures et sociétés en France, du début du XVIe au milieu du XVIIe*, Sedes, Paris, 1995, p. 318.

¹²⁶¹ Moins en tout cas que l'interprétation des intentions divines, à travers par exemple des systèmes de correspondances fondés sur des nombres symboliques : les sept jours de la semaine, les sept métaux, les sept planètes... . Jean-Pierre Bois, *L'Europe à l'époque moderne, origines, utopies et réalités de l'idée d'Europe*, Armand Colin, Paris, 1999, p.276-277.

¹²⁶² « La guerre demeure d'ailleurs une science maléfique aux yeux de Léonard de Vinci ou d'autres inventeurs qui craignent de faire ainsi le jeu des forces démoniaques ». Robert Muchembled, *op. cit.*, p. 110.

cette arme ne se prête pas à une collaboration entre la théorie et la pratique¹²⁶³. Peut-être la cavalerie échappe-t-elle également au champ de l'investigation scientifique, même balbutiante, parce que son « statut » d'arme noble l'en exclut, à la différence d'armes « mécaniques » et roturières comme l'artillerie ou la fortification. Les valeurs de « l'humanisme militaire » ne correspondent pas à la cavalerie. Le culte de l'antiquité, l'accent mis sur les qualités acquises par rapport aux qualités héréditaires aboutissent à mettre en valeur le fantassin, héritier du soldat romain, aux dépens de la cavalerie lourde, attachée à ses codes et ses valeurs chevaleresques¹²⁶⁴. Il faut d'ailleurs se souvenir qu'il n'existe pas de véritables études consacrées exclusivement à la cavalerie avant Giorgio Basta au tout début du XVIIe siècle¹²⁶⁵. On ne trouvera donc pas, dans les mémoires des capitaines ou les ouvrages théoriques, de données précises concernant la vitesse des chevaux. Il faudra se contenter – dans le meilleur des cas – pour apprécier leur déplacement aux XVIe et XVIIe siècles, du trot, « grand trot », galop, « grand galop », et autres courses « à brides abattues ». Les seules véritables indications chiffrées se rapportent en fait aux distances, parce qu'il est véritablement indispensable que les officiers puissent estimer assez précisément le moment où ils devront accélérer l'allure de leur troupe, passer du pas au grand trot. Quant à la vitesse proprement dite, à savoir si le trot sera plus ou moins allongé, c'est à eux d'en décider, en fonction de ce qu'ils connaissent des capacités des cavaliers et des montures à soutenir l'allure en gardant la cohésion. Un capitaine menant un escadron constitué de recrues fraîchement engagées et manquant d'instruction sait qu'il ne peut exiger une vitesse trop importante, sous peine de n'arriver face à l'ennemi qu'avec le dixième de sa troupe, si ce n'est seul.

On ne trouve pas non plus d'indications de vitesse dans les traités d'équitation avant le milieu du XVIIIe siècle. Ceci est peut-être moins surprenant. De fait « l'art de la cavalerie ¹²⁶⁶», puisque le terme désigne alors autant l'équitation que les troupes montées proprement dites, s'inscrit dans une vaste économie du paraître destinée à la

¹²⁶³ Ce sont les questions d'un ami bombardier qui permettent à Tartaglia de poser les fondements de la balistique dans les années 1530. « Le mathématicien qu'est Tartaglia a besoin d'éprouver la validité abstraite de ses théories en les confrontant aux observations empiriques des praticiens, tandis que les questions des bombardiers traduisent le besoin de comprendre ce qu'ils ont observé ». Frédérique Verrier, *Les armes de Minerve, l'Humanisme militaire dans l'Italie du XVIe siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997, p. 74.

¹²⁶⁴ Frédérique Verrier, *op. cit.*, p. 32.

¹²⁶⁵ Ledit Basta remarque d'ailleurs lui-même cette absence et l'attribue dans sa préface à ce que « les auteurs n'ont examiné que le train de guerre des plus fameux et renommés [...] comme celui des Grecs et des Romains, desquels toute la force étant dans l'infanterie, on ne fit pas trop de compte de la cavalerie ». Giorgio Basta, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. berthelin, traduction française de 1627.

¹²⁶⁶ Titre de l'ouvrage posthume de Gaspard de Saunier (1663-1748) publié en 1756. C'est aussi « l'art du cavalier », comme l'exprime de La Broue dans les premières lignes de son ouvrage *Le cavalier françois*, Paris, C. du Ménil, 1646 (1^{ère} édition 1602).

noblesse. Il ne s'agit pas d'accomplir des performances de vitesse, pas plus que de fournir un manuel pratique de l'équitation de guerre, mais bien de se conformer à ce que l'on attend d'un gentilhomme en ces circonstances, c'est à dire se plier à une esthétique de l'équitation. L'important pour ces auteurs est de conserver en toute occasion les plus beaux gestes, de paraître le plus gracieux possible. Ainsi Pluvinel attend d'abord de son écolier qu'il soit « bel homme de cheval ¹²⁶⁷ ». Il n'est pas question d'entreprendre une recherche sur la manière d'augmenter les vitesses de charge ou d'uniformiser les allures. Ce dernier élément est d'autant plus loin de leurs préoccupations que l'instruction envisagée est d'abord individuelle.

Il est cependant possible d'observer quelques progrès dans la première moitié du XVIIIe, principalement dans l'étude des allures. Préville est le premier, en 1717, à aborder leur description de manière approfondie¹²⁶⁸. Après lui c'est bien sûr à La Guérinière qu'il faut attribuer le premier travail descriptif véritablement précis¹²⁶⁹, et surtout accompagné de gravures de grande qualité réalisées par Parrocel. Cette analyse n'ira toutefois pas jusqu'à inclure une mesure exacte de la vitesse correspondant à chaque allure, ces considérations ne paraissent toujours pas tenir une place importante dans la démarche des écuyers. Une observation relative à la vitesse au galop se trouvera évoquée, mais seulement à titre d'anecdote, dans le chapitre consacré aux chevaux de chasse. Placée en position secondaire dans le propos de l'auteur, cette mention de la vitesse des chevaux anglais ne doit cependant pas être sous-estimée. Elle souligne qu'il est au moins désormais possible d'envisager l'allure des chevaux en terme de rapport espace-temps, mesuré avec précision.

C. La rationalisation de la pensée militaire dessine de nouvelles perspectives

Il faut de fait attendre la conjonction de deux éléments pour observer un changement significatif de point de vue : la naissance d'une véritable équitation

¹²⁶⁷ Pluvinel, Antoine de (1555-1620), *L'instruction du roy, en l'exercice de monter à cheval*, Schipper, Amsterdam, 1666, p.7.

¹²⁶⁸ Patrice Franchet d'Espérey, « La Guérinière, héritier ou précurseur ? », *François Robichon de la Guérinière, écuyer du roi et d'aujourd'hui, Colloque du 14 Juillet 2000*, Belin, 2005, p. 151.

¹²⁶⁹ La Guérinière avait conscience de la nécessité d'étudier et de bien connaître les allures. « La plupart de ceux qui montent à cheval n'ont qu'une idée confuse des mouvements des jambes de cet animal dans ses différentes allures ; cependant sans une connaissance aussi essentielle à un cavalier, il est impossible qu'il puisse faire agir des ressorts dont il ne connaît pas la mécanique ». *L'Ecole de cavalerie*, Collombat, Paris, 1733 (fac-similé aux éditions Belin, Paris, 2005), p. 74.

militaire et l'influence intellectuelle des Lumières. La première peut être datée des travaux de d'Auvergne. La spécificité de l'instruction des chevaux de guerre et les besoins particuliers inhérents à leur usage au combat sont au cœur des réflexions. Quant aux Lumières, elles investissent tous les champs de la science et de la philosophie. La guerre est également concernée, désormais envisagée d'un point de vue rationnel et scientifique par la pensée militaire des Lumières – *the military Enlightenment* des anglosaxons¹²⁷⁰. Il est très significatif que l'un des ouvrages militaires les plus populaires du milieu du XVIIIe siècle s'intitule *L'Art de la guerre par principes et par règle*¹²⁷¹.

La nécessité d'analyser, de mesurer et d'expliquer touche aussi la cavalerie, qui cette fois ne reste pas à l'écart. Celle-ci y trouve tout à fait son intérêt. La possibilité d'avoir à affronter l'infanterie, par exemple, rend particulièrement utile le calcul des vitesses. Plus un escadron se déplace rapidement, moins longtemps il est exposé au feu des fantassins. Ce qui amène le baron de Bohan à calculer qu'un escadron chargeant au galop sur les 250 pas qui constituent la portée efficace des fusils sera réellement en danger pendant quinze secondes¹²⁷². La problématique est la même avec l'artillerie, qui se perfectionne au XVIIIe siècle. Elle conduit Mottin de la Balme à préciser que « des escadrons bien en haleine parcourront aisément trois cents toises au trot allongé en deux minutes »¹²⁷³. De telles indications sont évidemment très intéressantes puisqu'elles nous permettent d'estimer la vitesse de charge.

La rupture avec les XVIe et XVIIe siècles est donc nette. Si elles ne sont pas très nombreuses, les observations ou les précisions relatives à la vitesse n'ont plus rien d'extraordinaire. Dans la seconde moitié du siècle la vitesse du cheval est désormais tenue pour un élément fondamental du combat. « L'avantage principal et décisif de la cavalerie est la vélocité des mouvements » écrit Guibert¹²⁷⁴. Bohan lui fait écho en affirmant que la vitesse « est la propriété de la cavalerie, la source première de tous ses avantages¹²⁷⁵ ». Drummond de Melfort, que l'exemple du maréchal de Saxe a rendu sensible à ce sujet, présente dans son ouvrage une étude particulièrement poussée sur le

¹²⁷⁰ Cf. par exemple *The military experience in the age of reason*, wordsworth, London, 1998, de Christopher Duffy, ou le chapitre consacré au XVIIIe siècle de l'ouvrage de J. Lynn, *Battle, a history of combat and culture*, Boulder, Westview, 2004.

¹²⁷¹ De Puységur, publié en 1748.

¹²⁷² *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé L'Examen critique du militaire françois, suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821, p. 227.

¹²⁷³ *Eléments de tactique de la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p. 92. La portée utile de l'artillerie selon lui est de quatre cents toises. Les trois cents premières sont donc effectuées au trot allongé et les cent dernières au galop. Mottin ne précise pas le temps nécessaire pour couvrir ces cent toises, mais explique que « soixante élans de galop suffiront ».

¹²⁷⁴ *Essai général de tactique*, édition de 1772, Economica Paris, 2004, p. 103.

rapport entre les allures et les types de terrain. Il exprime de façon très claire tout l'intérêt qu'il y aurait pour la cavalerie à mettre en rapport la distance et le temps. « Si, par approximation, l'on pouvait déterminer le temps nécessaire à une ligne marchant en bataille au pas, trot ou galop pour parcourir telle distance, un général pourrait en tirer des avantages considérables. En effet un mouvement de cavalerie fait trop tôt ou trop tard peut entraîner une foule d'inconvénients, tandis que fait à temps il peut s'avérer décisif ».

Comme la nature du terrain influe sur la vitesse des chevaux, Melfort, en homme des Lumières, en déduit que la seule manière de procéder est l'expérimentation : il s'agit de réaliser des essais de marche sur tous les terrains possibles (autrement dit tant de cavaliers parcourent tant de toises sur tel terrain en tant de minutes) et de les rassembler dans un Journal. Malgré ses limites l'exemple de Melfort est très représentatif des structures de pensée du temps. S'étant fixé une méthode d'analyse, il l'applique sur le terrain et réalise son « expérience » en observant les effets d'une variable externe – le terrain – sur l'objet central de son étude – le temps de parcours. Ainsi quatre escadrons en bataille parcourront au galop six cents toises (381 d'un terrain plat et bon, le reste montueux et fangeux) en trois minutes quarante secondes¹²⁷⁶. Révélatrice de l'influence de l'esprit des Lumières chez les officiers de cavalerie, ces pages témoignent aussi plus particulièrement du passage progressif de l'équitation du statut « d'art » à celui de « science »¹²⁷⁷. Les règles de l'esthétique le cèdent aux nécessités de l'expérimentation et de la démonstration.

Tous les auteurs ne poussent pas aussi loin leurs réflexions, mais des observations de ce type deviennent un peu plus courantes. C'est le cas par exemple d'un mémoire anonyme, vraisemblablement du troisième quart du siècle, dans lequel l'auteur prend la peine de rappeler dès les premières pages la distance parcourue en moyenne en une minute pour chacune des trois allures principales : cinquante ou cinquante-cinq toises

¹²⁷⁵ Bohan, baron de, *Mémoires sur les haras, considérés comme une richesse pour la France, et sur les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française*, édition posthume, Paris 1804, p. 67

¹²⁷⁶ Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p. 223-228. C'est la vitesse maximale atteinte au galop dans les expériences de Melfort rassemblées dans son « Journal des essais de marches faites par tel régiment de cavalerie, de Dragons ou de Hussards, dans un temps limité, par différents terrains, après en avoir fait toiser les distances ». Un exemple plus détaillé de ces expérimentations est exposée annexe 37.

¹²⁷⁷ Sur ce point voir bien sûr les pages de Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Belin, Paris, 2004, p. 182-188.

pour le pas, cent ou cent-dix pour le trot et 150 pour le galop¹²⁷⁸. Cet intérêt nouveau pour la vitesse gagne donc de nombreux officiers. Ils consacrent leur temps à examiner les moyens permettant de l'augmenter, mais aussi de la maintenir et de la rendre uniforme. Car ici réside une des difficultés majeures de la charge : tous les cavaliers de l'escadron et tous les escadrons de la ligne doivent pouvoir passer en même temps d'une vitesse à une autre et maintenir celle-ci aussi longtemps que nécessaire. C'est là par exemple le « Grand Œuvre » du duc Des Cars. Ses manœuvres avec le régiment d'Artois et celui de Schomberg visent en particulier à trouver une méthode qui permettrait à une ligne d'escadrons de marcher et de charger avec une allure égale, d'accélérer ou de ralentir sans se désunir. Il est à noter que Des Cars adopte une méthode fort proche de celle choisie par Drummond de Melfort. Son travail repose sur l'observation, le calcul, l'expérimentation. Ainsi explique-t-il lui-même les premières étapes de ses recherches :

« je voulus étudier plus scrupuleusement les allures les plus naturelles aux chevaux de qualités différentes. J'en fis lâcher en liberté de lourds, de légers, de vifs et de calmes ; des vieux, des jeunes et de tous les âges. Je les étudiais et les observais la montre à la main, au pas, au trot, au galop et même à la course. Je tenais note de leur vitesse et de leur cadence à chacune de leurs allures ¹²⁷⁹».

De ces observations initiales, il déduit le principe de la progressivité des allures, qui servira de fondement aux expériences menées avec la troupe et à son système des allures.

D. Tentatives d'évaluation de la vitesse aux différentes allures

Peut-on finalement tenter d'estimer la vitesse moyenne de la cavalerie dans les trois allures ? Les expériences de Melfort montrent bien sûr qu'il faut se garder de toute simplification, la nature du terrain pouvant faire varier sensiblement la vitesse d'une troupe¹²⁸⁰. Pourtant le recoupement des données évoquées plus haut pourrait permettre d'apporter quelques éléments de réponses. Pour le pas, Nicole de Blomac rappelle que le « pas ordinaire » était estimé à 102 m/mn (soit 6.1 km/h) et le « grand pas » à 163

¹²⁷⁸ S.H.D/D.A.T., 1M.R. 1734, f°36.

¹²⁷⁹ *Mémoires du duc Des Cars (1747-1822), colonel du régiment de Dragons-Artois, brigadier de cavalerie*, publié par son neveu le duc Des Cars, Plon, Paris, 1890, Tome II, p. 344.

¹²⁸⁰ Une troupe de quatre escadrons peut ainsi parcourir au trot une distance de 600 toises en cinq minutes quinze ou neuf minutes sept. Drummond de Melfort, *op. cité*, p. 223-228.

m/mn (9.8 km/h)¹²⁸¹. Les résultats du mémoire anonyme donnent 5.8 et 6.4 km/h, et trois vitesses choisies parmi les plus représentatives des expérimentations de Melfort amènent à une fourchette assez semblable : 5.8, 6 et 7.7 km/h. Pour le trot, les vitesses relevées forment un ensemble encore assez cohérent chez les deux auteurs précédemment cités : 11.7 et 12.8 km/h pour le premier et 7.8, 10.7 et 13.3 pour le second. Mais Mottin de la Balme signale que le trot peut être nettement plus enlevé, puisqu'il estime que des escadrons peuvent parcourir à cette allure 300 toises en deux minutes seulement, c'est à dire plus de 17 km/h ; toutefois il s'agit d'une charge contre l'artillerie, dans laquelle il n'est pas nécessaire de maintenir un ordre sans faille, la rapidité d'action étant la principale préoccupation.

C'est au sujet du galop que quelques divergences peuvent apparaître. Rappelons à titre d'information que la vitesse des chevaux de courses anglais, parmi les plus rapides en Europe, pouvait sans peine atteindre les 50km/h¹²⁸². Christopher Duffy estime la vitesse d'un escadron au galop à environ 40 km/h, un chiffre assez important pour un galop en troupe¹²⁸³. Bohan évoque bien une vitesse de 38 km/h (250 pas en 15 secondes) mais il s'agit de charger de l'infanterie ; et encore cette vitesse paraît-elle assez élevée, elle ne pouvait être atteinte qu'au détriment de la cohésion. Les données de Melfort et celle du mémoire sont nettement inférieures : 13.3, 15.5 et 19 km/h pour le premier et 17.5 km/h pour le second. Ces chiffres sont peut-être les plus proches de la moyenne de l'époque. Ils sont en tout cas ceux qui se rapprochent le plus des vitesses données par Humbert pour le milieu du XIXe siècle : entre dix-huit et vingt et un km/h¹²⁸⁴. Ils ne sont pas non plus très éloignés des vitesses calculées pour le XXe siècle : 340 m/mn (20km/h) pour le galop ordinaire et 400 m/mn (24 km/h) pour le galop allongé¹²⁸⁵.

II. LE GALOP CEDE LE PAS

¹²⁸¹ Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson, op. cité*, p. 200.

¹²⁸² La Guérinière évoque avec admiration en 1733 les courses de Newmarket : « les chevaux anglais plus que tous les autres en Europe ont cette qualité. Aussi les voit-on fournir avec une vitesse incroyable des courses de quatre mille d'Angleterre qui font environ deux petites lieues de France, telles que celles qui se font à Newmarket où un cheval, pour gagner le prix, doit arriver au but ordinairement en huit minutes, quelquefois moins ». *L'Ecole de cavalerie*, Collombat, Paris, 1733, p. 155 ; édition fac-similé Belin, Paris, 2000

¹²⁸³ Vingt-cinq miles par heure. Christopher Duffy, *The military experience in the age of reason*, wordsworth, London, 1998, p.225. Sans doute la cavalerie prussienne était-elle la seule à pouvoir maintenir une telle vitesse sans rompre l'unité des escadrons.

¹²⁸⁴ Humbert, E., *op. cité*, p. 331.

¹²⁸⁵ Chiffres aimablement communiqués par le capitaine Rossat de la Garde Républicaine à cheval.

De Bayard à Wallhausen le galop semble avoir traversé le XVI^e siècle. Mais peut-on penser que les conditions de son utilisation et sa place dans la doctrine de la charge sont restées inchangées durant toute cette période. Cette allure, en effet, est presque exclusivement associée à la lance, dont on ne peut user sans un minimum de vitesse. Or nous avons vu que l'armement utilisé pour la charge avait considérablement évolué à partir du milieu du siècle. Il paraît évident que ces transformations ont eu des conséquences sur les allures pratiquées par la cavalerie lourde. Il nous appartiendra donc de les mesurer.

A. La lance et le galop

1. La nécessité du galop

A l'aube du XVI^e siècle l'arme reine de la cavalerie lourde est la lance. Son usage se perpétue jusqu'à la fin du siècle dans certaines armées d'Europe de l'Ouest ; et un peu plus longtemps dans le désir de quelques auteurs. Son emploi ne peut se comprendre qu'en rappelant qu'elle est l'un des éléments d'un véritable « système d'arme » : le chevalier, constitué de l'homme d'armes proprement dit, de son armure, de sa lance et du cheval. L'ensemble constitue alors un véritable projectile dont la force principale réside moins dans la lance en elle-même – malgré sa taille et son poids – que dans la vitesse du cheval.

Jusqu'au début du XVII^e siècle les auteurs rappellent cette donnée essentielle, même s'il est parfois difficile de relever des verbes ou des substantifs mentionnant explicitement le galop. Ainsi le Loyal Serviteur, décrivant la charge d'une centaine d'hommes d'armes français contre autant de Vénitiens, explique-t-il qu'à « la portée d'un jet d'arc, ils se mirent à courir les uns aux autres ¹²⁸⁶ ». Le verbe peut paraître peu approprié pour des chevaliers, il est pourtant couramment employé, même par les hommes de l'art, et témoigne sans aucun doute d'une vitesse importante ¹²⁸⁷. Cette impression est d'ailleurs confirmée par Commynes dans son récit de la bataille de Fornoue (1495), comprenant l'une des rares mentions du galop. Lors de l'attaque

¹²⁸⁶ Durant le siège de Padoue en septembre 1509. Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p. 186.

¹²⁸⁷ Le terme de « coureur » était d'ailleurs attribué jusqu'au XVIII^e siècle aux chevaux propres à la course et à la chasse, ce qui souligne des qualités de rapidité et d'endurance. « Courir » et « galoper » peuvent également être associés sans risque d'erreur puisque La Guérinière rappelle dans sa définition du galop que « Le galop est l'action que fait le cheval en courant », *L'Ecole de cavalerie*, op. cité, p. 75.

initiale des Italiens contre l'arrière-garde de Charles VIII, ceux-ci « jetèrent la lance en arrêt, et se mirent un peu au galop¹²⁸⁸ ». On peut observer également l'emploi d'un vocabulaire qui, quoique peu explicite pour le non-initié, était sans doute suffisamment clair aux yeux des contemporains pour qu'il ne fut pas besoin d'y adjoindre d'explications supplémentaires. C'est le cas par exemple du verbe « piquer », lequel évoque l'action des éperons venant piquer les flancs du destrier, soulignant ainsi que le chevalier pousse sa monture afin de lui faire atteindre sa vitesse maximum¹²⁸⁹ ; il en va de même pour l'expression « à bride abattue ».

La seconde moitié du XVI^e voit les auteurs, notamment les théoriciens, se montrer un peu plus diserts dans leurs explications. C'est particulièrement le cas de Jean de Tavannes, pour qui les lanciers ne peuvent user de leur arme avec efficacité qu'en atteignant une grande vitesse : « Pour donner un bon coup de lance, l'homme et le cheval doivent être forts et bons, au trot ni au galop il ne fait point d'effet, il faut qu'il soit donné à pleine course¹²⁹⁰ ». Tavannes évoque bien sûr « la pleine course » pour insister sur le degré de vitesse, et non pour présenter une nouvelle allure supérieure au galop. Wallhausen s'exprime en des termes assez semblables. Le lancier augmente son allure jusqu'au galop et, parvenu à la bonne distance, « il donne la carrière au plus fort¹²⁹¹ ». Il est notable que ce soit à partir du dernier quart du siècle que cette exigence de la vitesse se trouve affirmée avec le plus de netteté. En effet, c'est également à partir de cette époque que l'usage de la lance commence à souffrir très durement de la concurrence du feu. Mais le paradoxe n'est qu'apparent. La nécessité du galop, notamment parce qu'elle implique un cheval de prix, devient un argument non négligeable pour les partisans de l'abandon de la lance qui, comme Tavannes, n'hésitent pas alors à approfondir leur analyse.

2. Les règles et les contraintes de l'emploi du galop

Le galop était donc l'allure privilégiée des cavaliers lourds armés de la lance, chevaliers et lanciers. Cependant, quoiqu'en dise Wallhausen, ce galop ne pouvait sans

¹²⁸⁸ Commynes, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Paris, Flammarion, 2002, p. 599.

¹²⁸⁹ « Les gendarmes doivent se tenir quoi et attendre l'ennemi. Ils piquent tous en même temps dès que la trompette sonne ». Raymond de Beccarie de pavie, sieur de Fourquevaux, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p. 36.

¹²⁹⁰ Tavannes, Jean de Saux, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saux, seigneur de Tavannes*, Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VIII, p. 191.

¹²⁹¹ Wallhausen, J.J de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.9.

doute pas être très allongé, du fait du poids important qu'avait à emporter le destrier – au début du XVI^e siècle le cheval portait, poids du cavalier compris, aux environs de 130 Kg¹²⁹² – et de la nature même de celui-ci. Dans la première moitié du siècle, le destrier était un animal robuste, de grande taille et puissant, mais qui ne pouvait sans doute pas atteindre une vitesse de pointe importante. D'autre part il n'était pas question d'adopter cette allure rapide dès le déclenchement de l'attaque. Selon B. S. Hall la cavalerie lourde ne chargeait communément au galop que dans les quarante ou cinquante derniers mètres, rarement avant¹²⁹³. Cette estimation est proche de celle donnée par le Père Daniel, qui évoque 60 pas¹²⁹⁴. Les haies de gendarmes respectaient une augmentation progressive des allures. Les unités manœuvraient tout d'abord assez lentement, puis elles avançaient rapidement (dans l'idéal) tout en maintenant la formation. Le principe des « paliers » est encore évoqué par Wallhausen en 1616, alors que l'usage de la lance a presque disparu. Le lancier, explique-t-il, « commence doucement au pas puis entre au galop : finalement, en juste distance, qui est d'environ 60 pas, il donne la carrière au plus fort ¹²⁹⁵».

Cette progressivité était indispensable compte tenu des contraintes physiques déjà évoquées. Les préceptes de Fourquevaux ou de Wallhausen témoignent par exemple d'un réel souci de préserver les chevaux et de ne pas les épuiser à mauvais escient. Le premier conseille de ne pas entamer la charge de trop loin afin de « tenir les chevaux en haleine et de les avoir frais pour le combat ¹²⁹⁶». Le second lui fait écho en avisant de ne pas prendre la carrière trop longue : « plus courte tu la prendras et plus grande sera la violence du coup ; si tu la prends trop longue, non seulement le cheval sera las avant d'en venir à bout, mais le coup sera aussi sans aucun effet ¹²⁹⁷». Cette précaution était connue des hommes d'armes qui savaient ne pouvoir l'enfreindre sans risquer d'atténuer considérablement l'effet de la charge. Pour ne pas l'avoir suivie, le duc de Joyeuse connut une grande mésaventure à Coutras (1587). C'est là en effet une

¹²⁹² Dans les années 1540 le sieur Fourquevaux considérait comme indispensable que l'on exerçât les gens d'armes à supporter le poids de leur armure, « s'ils n'y étaient déjà accoutumés ils ne pourraient supporter le faix du harnois ». Raymond de Beccarie de pavié, sieur de Fourquevaux, *op. cité*, p 26. Les armures auront même tendance à s'alourdir au cours du siècle pour résister à la puissance des armes à feu.

¹²⁹³ Hall, Bert, S., *Weapons and warfare in Renaissance Europe*, John Hopkins University Press, London, 1997, p. 12.

¹²⁹⁴ Père Daniel, *Histoire de la milice française et des changements qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'au règne de Louis le Grand*, par le R. P. Daniel, Coignard, Paris, 1721, Tome I., p. 313. Distance également souhaitée par Basta, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627, p. 72.

¹²⁹⁵ Wallhausen, *op. cité*, p. 10.

¹²⁹⁶ Fourquevaux, *op. cité*, p. 39.

¹²⁹⁷ Wallhausen, *op. cité*, p. 11.

des causes qui expliquent l'échec de sa charge face aux gendarmes d'Henri IV. Pour avoir pris le galop « à toute bride à 400 pas » (environ 250 mètres), distance beaucoup trop longue, le duc fatigua ses chevaux qui ne furent plus en état de donner le maximum de vitesse au moment du choc.

Prendre le galop trop tôt exposait d'autre part les chevaliers à une rupture de leur formation, sur la cohérence et la fermeté de laquelle reposait une partie de la victoire. Car contrairement aux idées reçues, la charge des chevaliers n'est pas qu'une addition de courses individuelles où chaque homme ne se préoccupe que de sa propre trajectoire ou de sa propre allure. Toute formation de chevaliers qui laissait ses rangs se désorganiser de manière trop importante courait le risque d'être éparpillée par l'adversaire, or c'est ce que l'on ne pouvait manquer d'obtenir en partant trop vite de trop loin. Cette préoccupation demeure constante tout au long du siècle. Les théoriciens y sont même de plus en plus sensibles à mesure que les ouvrages militaires progressent dans l'analyse de la tactique. Dès les années 1540 Fourquevaux observe « qu'il est bien difficile qu'une compagnie de gens de cheval se tienne en rang et qu'ils marchent tous de même pour peu que les chevaux courent, à cause de chevaux qui sont plus vites les uns que les autres ». C'est pourquoi il ne fait partir ses gendarmes au galop qu'à vingt ou trente pas seulement. C'est aussi la raison pour laquelle selon lui une bande de gendarmes ne peut attaquer l'artillerie, « car si elle chemine en grande hâte comme il est requis qu'elle le fasse [en cette occasion] il est certain que les rangs se mettront en désordre. L'ennemi la rompra alors facilement car les rangs se rompent d'eux même sans leur faire de résistance ¹²⁹⁸».

La Noue fait la même constatation, « le plus souvent , en attaquant, ils [les lanciers] se mettent eux-même en désordre ; et l'occasion est qu'il faut un peu de carrière pour bailler coup à la lance. Mais ils la prennent trop longue (au moins le françois) car son ardeur fait que de deux-cents pas il commence à galoper, et de cent à courir à toute bride, ce qui est faire erreur, n'étant besoin de prendre tant d'espace ¹²⁹⁹». Encore une fois le malheureux duc de Joyeuse apporte à ses dépens une parfaite illustration de ce principe. Pour n'avoir pas respecté l'augmentation progressive et raisonnable de la vitesse de charge, non seulement il épuisa prématurément ses chevaux mais en plus il rompit la cohésion de son unité. D'Aubigné fait le récit de cette charge en des termes fort proches de ceux employés par Fourquevaux quarante ans plus tôt :

¹²⁹⁸Fourquevaux, *op. cité*, p. 38.

¹²⁹⁹ La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. F. E. Sutcliffe, Paris, 1967, p. 357. « Chacun veut être des premiers à marcher et à combattre », dit-il encore, *Ibid.*, p. 354.

« courant de loin, les plus glorieux gagnaient la longueur de leur chevaux, les plus retenus la perdaient, et tous ensemble ayant pris trop longue carrière, ne donnèrent coups de lances qui valut ¹³⁰⁰».

B. L'arme à feu impose le trot à partir du milieu du XVIe siècle

1. De nouvelles logiques techniques et tactiques favorables au trot

La généralisation des armes à feu dans la cavalerie lourde, et particulièrement le pistolet, ne pouvait pas ne pas avoir d'influence sur l'allure de la charge. Les lanciers chargeaient au galop pour obtenir de leur lance le meilleur effet possible, les cavaliers qui usent de l'arme à feu ne sont plus astreints à garder une telle allure, d'autant que leur arme leur impose de nouvelles contraintes. En effet, si le pistolet peut être tenu d'une seule main, son usage n'en comporte pas moins certaines limites. Tout d'abord, ajuster son tir sur un cheval au galop, avec des armes dont la précision n'est pas le point fort, s'avère être un exercice très aléatoire. Il est donc très surprenant de voir Wallhausen recommander d'exercer les compagnies d'arquebusiers à tirer au galop et « en carrière ». Il s'agit là d'une configuration de combat peu réaliste qui ne devait que fort rarement, sinon jamais, se présenter¹³⁰¹. D'autre part les cavaliers placés à portée de l'ennemi ne pouvaient pas s'immobiliser pour recharger leur arme sans prendre de grands risques. Il fallait donc parfois procéder à cette opération sur le cheval en mouvement, c'est à dire prendre la poire à poudre, placer la bonne dose dans le canon, bourrer, enfoncer la balle, garnir le bassinet et armer le ressort de la roue grâce à une clé, le tout en contrôlant le cheval, au milieu de la poussière du bruit et de la peur¹³⁰².

Enfin on ne doit pas oublier que la transformation des montures a également accompagné celle des armes. Les reîtres et pistoliens disposent de chevaux de qualité nettement inférieure à ceux que possèdent les gendarmes. Cette faiblesse des chevaux des reîtres par rapport aux lanciers « mieux montés » est observée par La Noue. Basta l'explique fort bien, il est « plus facile de lever nombre de cuirasses, plus que de

¹³⁰⁰ Agrippa D'Aubigné, *Histoire Universelle*, Droz, Genève, 1993, Tome 7 (livres XI et XII), p. 137.

¹³⁰¹ « Après avoir ainsi exercé les soldats, tu leur enseigneras à tirer avec leurs arquebuses par rangs et files. Tu auras ce soin qu'il le fassent en files bien serrées et égales, soit au pas soit au trot, au galop ou carrière ». Wallhausen, *op. cité* p. 61.

¹³⁰² Cette idée peut être nuancée par le fait que, au début tout au moins, les reîtres disposaient parfois de servants placés en arrière et chargés de préparer les armes de leurs maîtres.

lanciers, qui requièrent des chevaux plus exquis et de plus grand prix ¹³⁰³», alors que pour les premières des « chevaux médiocres qui se trouvent partout suffisent ». De fait le maniement du pistolet est à la portée du premier venu et ne nécessite pas de monture de qualité. On peut alors recruter de nombreux cavaliers, les doter de cuirasses et les monter sur ces chevaux « pesants et mal dressés ¹³⁰⁴» qui constituent une part croissante des montures de la cavalerie de bataille.

Ce dernier élément s'ajoute aux précédents et permet de comprendre qu'il était sans doute assez difficile à cette nouvelle cavalerie lourde de charger à une allure très rapide. Ce que Giorgio Basta exprime encore une fois très clairement : « la corasse [le cuirassier] ne va rencontrer plus grand mouvement que le trot et fuit le fuyard de galop ¹³⁰⁵». Cette contrainte est particulièrement forte lorsque les pistolières chargent selon la tactique de la caracole. Il s'agit dans l'idéal pour l'escadron de s'approcher au plus près de l'ennemi pour tirer un ou deux coups, puis de faire demi-tour afin de recharger les armes. Cette manœuvre, qui repose exclusivement sur l'usage du feu, ne peut être exécutée au galop. L'unité perdrait sa cohésion, la salve serait dispersée et inefficace. Ces considérations nous permettent de souligner une fois de plus la profonde dichotomie qui caractérise l'évolution de la cavalerie lourde à partir du milieu du XVI^e siècle. Les uns chargent au galop à la lance sur de bons chevaux, les autres, de plus en plus nombreux, au trot et à l'arme à feu sur des montures de moindre prix.

2. La qualité des recrues, un autre facteur majeur de l'abandon du galop

Louis de Montgommery : la volonté de préserver le galop après la lance

Doit-on alors en déduire que la disparition de la lance, dès la fin du XVI^e en France et aux Provinces-Unies, signifia également l'abandon du galop dans la charge ? Les logiques soulignées précédemment pourraient légitimement incliner à le penser. Il est un auteur pourtant pour lequel cette évolution ne va pas de soit. Bien que les gendarmes aient renoncé à la lance, Louis de Montgommery n'envisage pas pour autant de les faire attaquer à une allure modérée. Ils doivent s'approcher de l'ennemi au pas jusqu'à une distance de cent pas environ, puis accélérer au trot jusqu'à 25 ou 30 pas, « cela se juge à l'œil », et enfin, après que les trompettes auront sonné la charge, aller « à toute bride » sur l'ennemi. Il recommande sensiblement la même manière de charger

¹³⁰³ Basta, *op. cité*, p. 22

¹³⁰⁴ Wallhausen, *op. cité*, p. 16.

¹³⁰⁵ Basta, *op. cité*, p. 22. Le trot permet également au cuirassier de tirer parti d'un terrain mou et désuni, *ibid.* p.8.

pour les cheveu-légers, qui avanceront « au petit pas » jusqu'à 25 ou 30 pas de l'adversaire avant de l'aborder « à toute bride »¹³⁰⁶. Pour comprendre ces allures élevées il est nécessaire d'observer que, contrairement à ce qui se pratique dans la plupart des cavaleries d'Europe de l'Ouest, Montgomery ne demande pas à ses cavaliers d'effectuer des salves en cours d'approche. Ils ne doivent tirer qu'à bout portant, au moment du contact. L'usage du feu par la cavalerie lourde est ainsi limité, et le rôle de préparation est dévolu aux enfants perdus ou aux carabins.

Ce choix permet aux escadrons de ne pas s'arrêter en cours de charge, ou tout au moins de ne pas ralentir l'allure. Ainsi le rythme de l'approche n'est pas « cassé », et ils peuvent accélérer leur allure de manière régulière pour atteindre une vitesse importante. L'auteur ne se pose absolument pas en défenseur de la lance, qu'il juge désormais inadaptée, mais il peut avoir conservé de l'ancienne tactique des lanciers l'idée du mouvement et la nécessité de la vitesse. Montgomery a sans doute profité des leçons d'Henri IV, qui emmenait ses gendarmes au galop contre les lances de la Ligue. Ainsi à Coutras, où il entame sa charge à courte distance et augmente progressivement l'allure pour joindre finalement au galop les gendarmes de Joyeuse¹³⁰⁷. Ses chevaux ne prirent leur vitesse maximum qu'à dix pas, une distance courte mais sans doute suffisante puisque, n'ayant plus de lances, les cavaliers n'étaient plus contraints de prendre l'élan indispensable à l'usage de cette arme. Cela évita également à Henri d'avoir à conduire jusqu'au choc des montures déjà essoufflées, comme l'étaient celles des ligueurs¹³⁰⁸.

L'augmentation des effectifs change les conditions « morales » de la charge

Pour autant l'exemple du Béarnais a-t-il fait école, les allures prônées par Louis de Montgomery étaient-elles réellement pratiquées ? Et praticables ? Que le galop soit souhaitable est une chose, qu'il soit possible en est une autre. Du point de vue des armes tout d'abord, la tendance est alors nettement à l'exploitation de la puissance de feu de la cavalerie. La tactique la plus répandue – à la différence de celle que propose Montgomery – consiste donc à faire tirer les escadrons une ou deux fois pendant la

¹³⁰⁶ Montgomery, Louis de, seigneur de Courbouson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636 (première édition 1601), p.137 et 141.

¹³⁰⁷ « Mémoires envoyés en divers lieux de ce qui se passa depuis le 24 aoust, que le roy de Navarre sortit de La Rochelle jusqu'à la bataille de Coutras ; dressés par M. Duplessis », Duplessis-Mornay, *Mémoires*, III, p. 545. Cité par R. S. Love, " All the King's horsemen, Equestrian army of Henry IV 1588-1598", *The Sixteenth Century Journal*, 22, 1991, n°3-4, p.518.

¹³⁰⁸ La Barre Duparq, Edouard de, *L'art militaire pendant les Guerres de Religion*, Paris, Tanera, 1864, p. 79.

charge, ce qui hypothèque grandement la possibilité du galop. Plus encore peut-être, avec l'augmentation des effectifs la composition des unités de cavalerie change de manière significative. La généralisation des armes à feu n'a pas fait que condamner la lance, elle a aussi ôté à la noblesse le monopole de la cavalerie lourde. L'usage des pistolets permet aux généraux de lever des effectifs de cuirassiers plus importants, mais les nouvelles recrues ne font pas toujours l'unanimité, la quantité s'obtenant aux dépens de la « qualité » sociale. Basta observe par exemple, non sans regrets, que depuis le commencement du déclin de la lance « on recrute parmi des gens de petite qualité, travaillés et harassés ¹³⁰⁹ ». Wallhausen, farouche défenseur de l'ordre militaire ancien, est encore moins amène lorsqu'il évoque ces « gens basses et vils », « ces lourdauds que tu demandes pour tes corasses [cuirassiers] ¹³¹⁰ ».

Ces remarques quelque peu acerbes sont évidemment empreintes de préjugés aristocratiques, il n'en reste pas moins qu'elles témoignent à leur façon d'un phénomène bien réel et dont les conséquences au combat peuvent être facilement appréhendées. Tant que les unités de cavalerie lourdes étaient constituées majoritairement de gentilshommes, le souci de gloire et d'honneur – ou tout au moins celui d'éviter le déshonneur – les entraînait et garantissait souvent, sinon le succès, du moins la bonne conduite de la charge. Dès lors que les rangs sont principalement composés de roturiers et de gens de petite qualité, la « motivation » des hommes à aller jusqu'au bout de la charge est mise en question. Parce que les cadres sociaux et psychologiques qui permettaient aux aristocrates de dépasser leurs peurs sont beaucoup moins prégnants chez ces hommes, les officiers deviennent méfiants ¹³¹¹.

La réalité du recrutement impose la réduction de l'allure de la charge

Ce phénomène est particulièrement récurrent dans les écrits de Tavannes. Celui-ci, comme certains de ses contemporains, ne nie pas l'intérêt du galop dont il a parfaitement perçu les avantages : « l'élancement de la course augmente la force, emporte et sert particulièrement la cavalerie, les éperons mettent les chevaux hors de considération du danger ¹³¹² ». Il est pourtant très réticent à conseiller le galop, en raison

¹³⁰⁹ Basta, *op. cité*, p. 18.

¹³¹⁰ Wallhausen, *op. cité*, p. 3 et 17. « Corasses » que Wallhausen oppose bien sûr à la lance, qui « requiert l'esprit noble et héroïque ».

¹³¹¹ Ces hommes ne possèderaient pas, pour reprendre les mots de Franco Cardini, « une technique mentale et corporelle de dépassement de la peur ». F. Cardini, *La culture de la guerre*, Gallimard, Paris, p.48.

¹³¹² *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes*, Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VIII, 1838, p. 193.

de la fiabilité des troupes. La marche d'approche doit être particulièrement appliquée, il faut « marcher au pas, et par considération au petit trot, faisant halte », « s'arrêter souvent pour voir si tout marche », se rallier régulièrement car « la confusion se glisse parmi les trop hâtifs ». Les cavaliers n'ont ni l'instruction équestre ni les montures des anciens chevaliers, ils paraissent incapables d'avancer rapidement tout en gardant la cohésion de l'escadron. Un capitaine qui accélérerait trop vite son allure ne mènerait au combat que des gens désordonnés. Quant à la phase finale de la charge, celle où les escadrons sont censés donner le maximum de vitesse, Tavannes est encore plus circonspect. Ses propos sont hésitants et son choix oscille entre une allure limitée au trot ou bien un galop qui ne serait lancé qu'à très courte distance de l'ennemi. Il est hors de question d'espérer mieux car, affirme-t-il très clairement, « ceux qui prendront le galop à plus de quinze pas sont en danger d'aller seul à la charge s'ensevelir dans les ennemis¹³¹³ ».

La raison tient encore une fois à la qualité des hommes, que le capitaine pousse plus qu'il n'entraîne, et qui l'empêche d'envisager une attaque à toute bride. En effet, si le galop accroît la force des hommes et des chevaux, il donne aussi :

« ...beaucoup plus de moyens à ceux qui n'ont volonté de se mêler parmi cet élanement, de faire halte, tenir bride, et de se dépêtrer de la charge : tellement que soldats nouveaux et desquels le capitaine ne se fierait, il semble qu'il ferait mieux de les faire attendre en ordre et de pied ferme, du moins ne prendre le trot ou le galop que de vingt pas, parce que l'on connaîtrait mieux ceux qui se débanderaient, et les couards auraient trop de honte de démarcher et de quitter leur place, d'autant qu'ils seraient plus aisément vus et reconnus de leur capitaine, qui les forcerait d'être vaillants malgré qu'ils en eussent ¹³¹⁴».

Sans doute sa préférence va-t-elle d'ailleurs au trot, puisqu'il précise un peu plus loin que « les poltrons se défont des charges, tenant bride à six pas de l'ennemi, et laissant enfoncer leurs compagnons ; mais les charges au pas, au petit trot, les font connaître tels qu'ils sont et leur font perdre l'artifice ; les derniers rangs les poussent malgré eux ¹³¹⁵». C'est en tout cas l'allure qui devait être la plus fréquemment adoptée

¹³¹³ Ibid. p. 193.

¹³¹⁴ Ibid., p.117.

¹³¹⁵ Ibid. p. 193.

dans la pratique : « les charges de maintenant se font au trot », observe-t-il en guise de conclusion¹³¹⁶.

Jean de Billon, disciple des Nassau, confirme cette préférence pour une allure relativement modérée et contrôlée. « La cavalerie doit aller à la charge au pas, puis étant proche de 60 ou 80 pas, doit aller au grand trot ou au petit galop. Mais encore n'est-il pas bon d'aller au galop car ceux de devant ne sauraient si peu marcher que les autres rangs ne s'ouvrent et demeurent en arrière¹³¹⁷ ». Quoique bref son propos est intéressant. S'il admet dans un premier temps la possibilité de charger – au maximum – au petit galop, c'est pour nuancer ses propos aussitôt après. Comme chez Tavannes on perçoit ici une certaine équivoque. Les considérations théoriques – la possibilité d'un petit galop – se heurtent à des contraintes qui rendent cette allure difficilement recommandable dans la pratique. Il ne paraît pas possible pour Billon d'emmener un escadron au galop sans risquer de détruire sa cohésion.

Les observations de Tavannes et de Billon permettent de prendre la mesure des limites qui touchent et contraignent la cavalerie du temps. La charge au galop présente un double avantage, à la fois physique et moral, mais elle ne peut être envisagée du fait du manque d'instruction des cavaliers et du peu de confiance qu'ont les capitaines envers une partie d'entre eux. Ce ne sont plus ces gentilshommes desquels La Noue disait, non sans orgueil, « il est difficile de faire tenir en un tel ordre [l'escadron] notre nation, [...] chacun veut être des premiers à marcher et à combattre¹³¹⁸ ». Les propos de Montgomery ne sont pas faux ou déraisonnables. Cependant c'est une chose qu'un Henri IV, capitaine d'exception, entraînant au galop ses gendarmes huguenots et c'en est une toute autre que d'emmener à la charge des cavaliers ordinaires¹³¹⁹. Le galop n'est pas intrinsèquement rejeté mais il ne paraît plus être adapté à ce temps.

III. LA GUERRE DE TRENTE ANS.

Ainsi le XVIIe siècle naissant semble avoir fait son deuil du galop. En parallèle avec l'emploi dominant de l'arme à feu, le trot s'impose désormais comme l'allure la plus fréquemment pratiquée. Basta et Wallhausen mentionnent bien encore le galop,

¹³¹⁶ Ibid., p.194.

¹³¹⁷ Billon, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641, (première édition 1612), p. 254.

¹³¹⁸ La Noue, *op. cité*, p. 354.

¹³¹⁹ D'ailleurs au combat de Bonneval (mai 1589), Châtillon, s'il suivit les préceptes d'Henri en formant ses gendarmes en escadrons, ne chargea l'ennemi qu'au trot. R. S. Love, *op. cité*, p. 518.

mais ils le réservent aux lanciers, or cette catégorie de cavaliers n'est pratiquement plus employée à la veille de la guerre de Trente Ans. La principale interrogation portera bien évidemment sur l'inversion de cette tendance au cours du conflit, et plus précisément sur le rôle joué par Gustave-Adolphe, en qui certains auteurs voient traditionnellement le restaurateur du galop. Nous tenterons de déterminer la nature des changements qu'il introduisit dans la cavalerie suédoise avant de mesurer son éventuelle influence dans les cavaleries européennes.

A. Gustave et l'accélération de l'allure de la charge.

1. Le Contexte et l'origine des innovations suédoises

Les allures suivies par les cavaliers des premières années de la guerre de Trente Ans se rapprochent vraisemblablement beaucoup de celles préconisées par Tavannes ou Billon, peut-être sont-elles même encore moins rapides. Rappelons que l'armement défensif de la cavalerie lourde ne s'est pas vraiment allégé. Si les cuirassiers n'ont plus l'armure complète des chevaliers ils n'en restent pas moins couverts d'une protection qui peut dépasser les 30 kg¹³²⁰. Nous arrivons à une époque charnière où le feu pèse au propre comme au figuré sur l'allure de la charge. La volonté de s'appuyer au maximum sur la puissance de l'arme à feu tout autant que le souci, au moins aussi grand, de s'en protéger font du trot l'allure la plus adaptée à la charge. En outre la pratique de la caracole implique bien évidemment une allure qui, dans le meilleur des cas, ne devait guère dépasser le grand trot. Lors de la bataille de la Montagne Blanche (1620), le jeune Anhalt entame sa marche d'approche au grand galop, mais il ne maintient pas bien longtemps une allure aussi élevée. Désireux de produire une salve unie et précise, il fait stopper ses cavaliers à proximité de l'adversaire. C'est donc dans une parfaite immobilité qu'ils déclenchent leur feu. Ce n'est qu'après avoir tiré, lorsque l'ennemi se met en fuite, qu'ils reprennent leur marche à une allure très contrôlée ¹³²¹. Si toutes les charges ne suivaient pas systématiquement le même déroulement, il n'en reste pas moins certain que l'usage exclusif du feu ne pouvait qu'induire une allure très modérée.

Ainsi donc la doctrine la plus couramment en usage dans les armées d'Europe de l'Ouest et d'Allemagne au moment de l'intervention suédoise devait principalement

¹³²⁰ Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Noesis, Paris, 1999, p. 159. L'armure la plus lourde de la Guerre de Trente Ans, conservée à Grätz, pèse 42 kg.

¹³²¹ Le jeune prince d'Anhalt, fils de Christian d'Anhalt, prince Calviniste et commandant l'armée de Bohême, a laissé dans son journal une très utile description de la bataille. Ibid., p. 174-175. Cf annexe 42.

s'appuyer sur le trot, un trot plutôt lent et contrôlé. L'historiographie reconnaît souvent en Gustave le capitaine qui rompit avec cette pratique – comme il l'avait fait pour l'arme à feu – et réintroduisit le galop dans la charge. C'est bien lui qui, pour Laurent Henninger « redécouvrit [...] la charge au galop ¹³²².» Brent Nosworthy affirme de la même manière « qu'aussitôt que le premier rang avait tiré, l'escadron entier se précipitait au galop¹³²³ ». Peut-être peut-on encore chercher dans l'expérience des guerres Polonaises (1620-1629) les raisons de cette évolution. Les cavaliers suédois, peu armés, montés sur de petits chevaux d'un mètre trente voir un mètre dix et pratiquant la caracole et la charge à la manière hollandaise ont pu souffrir de la comparaison avec leurs homologues polonais. Les fameux « hussards ailés » excellaient dans l'usage de la lance, arme qui implique des chevaux de qualité et une allure élevée¹³²⁴. Leur vitesse d'attaque devait donc suffisamment dépasser celle des Suédois pour leur permettre de surclasser leurs lents adversaires, les surprendre et les manœuvrer à leur guise¹³²⁵. Ceci est d'autant plus vrai pour les cavaliers dits « Cottes de mailles », un peu moins lourdement armés que les « hussards ailés » et combattant à leur côtés dans les batailles.

Les mésaventures de la cavalerie suédoise ont ainsi pu pousser le roi à tirer des leçons dans le domaine de l'allure tout autant que dans celui des armes¹³²⁶. Gustave a sans doute considéré qu'il aurait tout avantage à reproduire à son profit en Allemagne, face aux lourds cuirassiers, le schéma subit par sa cavalerie en Pologne. Cependant d'autres considérations, plus propres au théâtre des guerres d'Allemagne, sont sans doute également intervenues pour motiver l'adoption d'une allure plus rapide. Il faut par exemple tenir compte des armes à feu, puisque c'est sur la puissance de feu que l'on fait alors généralement reposer le succès de la charge sur les champs de bataille de la guerre de Trente Ans. A partir du moment où le roi de Suède prend la décision de réduire la place du feu au profit de l'arme blanche, il lui faut admettre que ses cavaliers seront soumis à une puissance de feu supérieure à celle qu'ils pourront eux-mêmes délivrer ; une considération encore renforcée par le fait que les Suédois n'ont souvent qu'un armement défensif assez léger selon les critères du temps.

Dans cette perspective l'idée d'accélérer la vitesse de charge prend tout son sens. Le meilleur moyen de limiter les pertes causées par le feu adverse est encore de le

¹³²² Laurent Henninger, « Une conséquence de la guerre de Trente Ans en Europe centrale et balkanique : le renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales », *Nouveaux regards sur la guerre de Trente Ans*, CEHD-ADDIM, 1998, p.105.

¹³²³ B. Nosworthy, *The Anatomy of victory, Battle tactics*, Hippocrene Books, New York, 1990, p.23.

¹³²⁴ R. Brzezinski, *Polish Winged Hussar 1576-1775*, Osprey, 2006, p.44-45. Z. Grbasic et V. Vuksic, *L'âge d'or de la cavalerie*, La bibliothèque des arts, Paris-Lausanne, 1989, p. 23-24

¹³²⁵ Cf. Brent Nosworthy, *op. cité*, p.22.

¹³²⁶ Michael Roberts rappelle que les Polonais apprirent à Gustave à utiliser la vitesse, un des avantages naturels de la cavalerie. *Gustavus Adolphus*, Longman, Londres, 1992, p. 104.

prendre de vitesse. Plus vite on se rapproche de l'ennemi, moins longtemps on reste exposé à ses salves, il lui est également plus difficile d'ajuster¹³²⁷. Il est vrai que Gustave n'a pas totalement abandonné l'usage du feu, une allure rapide comme le galop peut alors s'avérer gênante pour ses propres cavaliers et rendre leurs tirs peu efficaces. Cependant cet inconvénient est largement contrebalancé par le fait qu'une partie seulement des hommes est autorisée à tirer. En outre la salve est délivrée à très courte portée, ce qui réduit le risque de manquer la cible. Enfin il faut rappeler que le roi de Suède fut le premier à réduire sensiblement la profondeur de ses escadrons, ce qui présente un avantage certain pour une allure rapide. Il est évidemment plus facile – ou moins difficile – de mener au galop un escadron de trois ou quatre rangs qu'un autre sur huit, l'ordre et la cohésion de l'unité sont moins menacés.

2. Le galop en question

Pour autant cette analyse n'est pas exclusive, et d'autres auteurs estiment peu probable que la cavalerie suédoise a réellement chargé au galop. Rappelons que c'est l'avis émis par Michael Roberts : « l'approche finale de la cavalerie [...] était plus proche du trot que du galop¹³²⁸ ». Le colonel Gyllenstierna pense également que l'attaque de cavalerie n'atteignait pas cette allure, et ne cherchait pas à utiliser pleinement la vitesse du cheval. Certes, Turenne avait baptisé sa méthode de charge au galop « attaquer à la suédoise ». Mais selon le colonel c'est en fait le duc Bernard de Saxe-Weimar, lequel avait appris à sa cavalerie à charger au galop, qui aurait influencé le vicomte de ce point de vue, et non directement l'exemple de Gustave¹³²⁹.

Il faut tout d'abord rappeler que maintenir le galop sur une longue distance nécessite une instruction poussée, car le risque est important de désorganiser l'escadron avant même d'être à portée de tir de l'ennemi. Mais surtout cette question ne peut être considérée indépendamment des schémas tactiques mis en place par le roi. Comme le soulignent Michael Roberts et le colonel Gyllenstierna, Gustave-Adolphe a notamment instauré l'usage de disposer des petites troupes de mousquetaires entre ses escadrons. Celles-ci ont pour tâche d'appuyer et de préparer par leur feu la charge des cavaliers

¹³²⁷ J. Roemer, *Cavalry, its history, management and uses*, New York, 1863, p. 324. Mentionné par B. Nosworthy, *op. cité* p. 23.

¹³²⁸ Michael Roberts, *op. cité*, p. 107.

¹³²⁹ Colonel E. Gyllenstierna, « Henri de Turenne et Charles Gustave Wrangel, tactique et stratégie pendant les dernières années de la Guerre de Trente Ans », *Turenne et l'art militaire, Actes du colloques international*, Les Belles Lettres, 1978, p. 204-205. Bernard, duc de Saxe-Weimar sert dans les armées protestantes en Allemagne (1621-1623, 1625-1627) et dans l'armée des Provinces-Unies (1623-1625, 1627-1630) avant de s'engager dans l'armée suédoise dont il devient l'un des principaux officiers. Il passe en 1635 au service de la France. Après sa mort en 1639 son armée, et notamment sa cavalerie d'élite, est incorporée dans l'armée française.

suédois. Cette tactique implique que les mousquetaires et les escadrons marchent ensemble, à la même allure, au moins jusqu'à ce que les fantassins soient arrivés à distance de tir. Il est en effet difficilement imaginable qu'un escadron accompagné d'une troupe de mousquetaires prenne le galop à 200 pas de l'ennemi. Non seulement les mousquetaires, évidemment distancés, ne seraient plus en mesure d'apporter leur soutien aux cavaliers, mais encore ils seraient eux-mêmes abandonnés à la merci d'une attaque ennemie.

Ces éléments conjugués laissent à penser que la cavalerie suédoise ne pouvait au mieux passer au galop que dans les derniers instants de la charge. Selon E. Gyllenstierna et M. Roberts, elle n'était autorisée à avancer au trot qu'à une distance de 50 mètres de l'ennemi¹³³⁰. Le témoignage de Robert Munro sur la bataille de Breitenfeld s'avère encore une fois utile et illustre tout à fait les observations précédentes : « les cavaliers des deux ailes se chargèrent furieusement les uns et les autres, nos cavaliers respectèrent la consigne de ne pas lâcher un coup de pistolet sur l'ennemi jusqu'à ce qu'il ait fait le premier sa décharge, et puis à courte distance nos mousquetaires les accueillirent avec une salve, alors nos cavaliers déchargèrent leur pistolets et puis chargèrent¹³³¹ ». Son récit se trouve dénué de toute mention explicite concernant les allures, il n'en permet pas moins d'appréhender les circonstances de la charge, particulièrement le rôle de l'infanterie, et donc de comprendre pourquoi il était impossible aux cavaliers suédois de prendre le galop très tôt. L'adverbe « furieusement » doit être interprété avec précaution, il ne signifie pas que les deux lignes se jetèrent au grand galop vers l'ennemi dès le début de l'attaque. Comment par exemple les Suédois l'auraient-ils pu, eux qui marchaient avec des troupes de mousquetaires à leurs côtés. Munro veut sans doute souligner que les deux adversaires avançaient l'un vers l'autre avec une ferme résolution, sans paraître vouloir s'éviter ou temporiser.

Selon cette description les cavaliers ne purent réaliser leur approche qu'en suivant une vitesse réduite, peut-être même durent-ils s'arrêter pour laisser les mousquetaires exécuter leur salve. Ce n'est qu'ensuite qu'ils eurent la possibilité de quitter la protection des fantassins et de s'affranchir de leur marche lente pour enfin charger au galop. Mais ils ne purent le faire que sur une courte distance, puisque les mousquetaires firent leur décharge à 20 pas environ et qu'il fallut ensuite encore

¹³³⁰ Ibid. p. 204. Michael Roberts, *op. cit.*, p. 106

¹³³¹ Robert Munro, *His expedition with Macheys's Regiment, 1637*, p. 65 ; Cité par B. Nosworthy, *op. cit.* p. 33. Plan de la bataille annexe 43.

quelques pas aux escadrons pour augmenter leur vitesse et atteindre le galop¹³³². Il est même possible dans ce cas, au vu de la distance assez faible qui les séparait de l'ennemi, qu'ils n'aient pas eu le temps de se lancer au galop. Le démarrage de la charge ne se faisait pas toujours aussi près de l'ennemi. Il n'en reste pas moins évident que, tant que les deux armes se trouvaient ainsi combinées, il était difficile d'envisager de faire réellement galoper la cavalerie, ou bien cela ne pouvait se réaliser qu'à la fin du mouvement. Cette dernière perspective ne doit pas être écartée puisque, passant au trot à environ 50 mètres de l'ennemi, il était toujours possible aux cavaliers d'atteindre un galop ralenti dans les derniers mètres, après que le premier rang avait fait sa décharge.

On observerait ainsi une nouvelle fois une certaine similitude entre les pratiques de Gustave et celles d'Henri IV, que l'on vit prendre le galop à 10 pas de l'ennemi à Coutras. La question se pose également de savoir si Gustave a pu employer sa cavalerie sans lui adjoindre les groupes de mousquetaires. Cette configuration pourrait par exemple se retrouver à Lützen. Selon le comte de Brézé en effet, les mousquetaires accompagnant les escadrons conduits par le roi de suède seraient restés en arrière pour laisser les cavaliers franchir un fossé, ceux-ci auraient ensuite poursuivis seuls leur avance. Cette hypothèse est confirmée par R. Brezezinski¹³³³. Ce dernier montre en outre que Bernard de Saxe-Weimar, qui commandait la gauche suédoise, s'est lui aussi séparé de ses troupes de mousquetaires, requis pour attaquer le village de Lützen. Dans de telles conditions, l'obstacle représenté par les mousquetaires était levé et les cavaliers pouvaient alors plus facilement prendre le galop. L'augmentation de l'allure représentait d'ailleurs une alternative non négligeable pour des escadrons privés de leur « appui-feu ».

3. Pour conclure : une rupture relative

La bataille de Breitenfeld(1631), offre l'occasion d'évoquer l'allure des principaux adversaires du roi de Suède, les redoutés cuirassiers impériaux. Avaient-ils, à cette époque, adopté eux aussi une allure plus rapide, se détachant des habitudes encore dominantes aux débuts de la guerre de Trente Ans ? C'est peu probable. Rappelons que leurs armes défensives étaient toujours aussi lourdes qu'à la Montagne Blanche et que leur tactique reposait encore essentiellement sur le feu, autant

¹³³² Les cuirassiers de Pappenheim chargèrent contre les Suédois et reçurent à 20 pas une décharge à bout portant, explique un historien allemand cité par Brézé. Comte de Brézé, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, Tome II, p. 148.

¹³³³ R. Brezezinski, *Lutzen 1632, climax of the Thirty Years War*, Praeger, Oxford, 2005. Cf annexe 44.

d'éléments qui impliquent une allure réduite. Là encore l'adverbe utilisé par Monro pour caractériser la charge initiale de Breitenfeld, « furieusement », ne peut être interprété comme le témoignage d'un galop. Le comte de Brézé conteste à ce propos un biographe du roi de Suède, lequel avançait que « les cuirassiers de Pappenheim chargèrent au galop contre les Suédois et reçurent à 20 pas une décharge à bout portant qui les fit reculer et faire ensuite un à gauche ».

Cette assertion lui paraît erronée. Il serait fort étonnant qu'une cavalerie rangée sur huit rangs et cinquante de front, avec des escadrons de cuirassiers aussi pesants, put aller au galop. D'autre part, lancés à une telle vitesse, ils n'auraient jamais été capables de réaliser les surprenantes manœuvres d'évitement que leur prête l'auteur¹³³⁴. Il faut donc se résoudre à voir les cuirassiers ne charger qu'au grand trot, dans le meilleur des cas. Cette lenteur des Impériaux fut d'ailleurs pour Brézé une des causes de leur défaite. Se trouvant surclassés par des escadrons suédois plus petits et plus rapides, ils ne purent empêcher ces derniers de venir les attaquer par les flancs en se glissant dans les larges intervalles que Tilly avait fait la faute de laisser entre ses unités¹³³⁵.

Si elle est moins fondamentale qu'on aurait pu le croire, l'idée d'une rupture introduite par les Suédois paraît donc pouvoir être confirmée. Cette suggestion n'est bien sûr pas exempte d'hésitations. Pourtant, comme il le fit dans le domaine des armes, le roi de Suède semble bien avoir rompu ici avec les usages de l'époque. La modification repose toutefois autant sur le brutal changement de rythme qui caractérise le dernier moment de la charge que sur l'adoption d'une allure plus élevée : après avoir accompagné au pas les mousquetaires jusqu'à ce qu'ils parviennent à portée de tir, les cavaliers laissent ces derniers accomplir leur salve puis accélèrent soudainement, surprenant ainsi un ennemi déjà déstabilisé par le tir des fantassins. Lequel ennemi d'ailleurs, chargé d'armes défensives et rangé en formation profonde, pouvait difficilement se permettre une telle accélération.

Certes, cette allure, au mieux sans doute un galop ralenti, a pu n'être prise que sur une courte distance, à l'extrême fin de la charge, elle tranchait néanmoins avec les pratiques de l'époque. Même si M. Roberts nuance les transformations apportées par Gustave-Adolphe en affirmant que « l'approche finale de la cavalerie[...]était plus

¹³³⁴ Ibid., p. 148. Brézé pense de toute façon impossible de faire reculer des escadrons rangés sur huit de hauteur. « En fait certains, effrayés ont dû retenir leurs chevaux tandis que d'autres continuaient, c'est ce qui a pu donner l'impression qu'ils reculaient »

¹³³⁵ Ibid., p. 171.

proche du trot que du galop », cette vitesse limitée suffisait pour distinguer la cavalerie suédoise de ses homologues d'Allemagne et d'Europe de l'Ouest. Plusieurs caractéristiques propres à la cavalerie de Gustave rendent en tout cas envisageable l'hypothèse d'une accélération de l'allure. L'armement défensif allégé des cavaliers suédois, leur discipline ou encore l'adoption de l'arme blanche et la diminution du nombre de rangs sont autant de facteurs autorisant le dépassement du trot lent qui caractérisait alors la charge, donnant ainsi aux escadrons la capacité de surprendre l'adversaire et d'envisager le choc avec encore plus de détermination.

B.L'évolution de l'allure dans les cavaleries européennes

Il est bien sûr légitime de se poser à présent la question de la postérité immédiate de l'innovation suédoise – aussi limitée soit-elle – en matière d'allure de charge. Autrement-dit les cavaleries occidentales avaient-elles adopté dans leur majorité une vitesse plus élevée à la fin de la guerre de Trente Ans, que ce fut ou non sur une distance assez courte comme le faisaient les Suédois ? Comme dans le chapitre précédent, nous analyserons d'abord les pratiques des cavaleries française et impériale, puis celles de la cavalerie anglaise.

1.La France et l'Empire

Rocroi : Un emploi limité du galop

Il peut paraître difficile d'apporter une réponse claire en ce qui concerne les cavaleries du continent. D'un point de vue théorique, l'ouvrage du sieur Imbotti, publié en 1646, mentionne le galop comme une pratique usuelle dans la charge. Il faut d'abord, avant de s'élancer, attendre « que l'ennemi s'avance du pas au trot et du trot au galop », précise-t-il. Il faut alors entamer un quart de conversion pour l'attaquer sur son flanc droit, lequel quart de conversion doit lui-même s'achever au galop¹³³⁶. Il est néanmoins difficile de s'appuyer avec certitude sur cet auteur. Tout d'abord Imbotti est un professeur de mathématique, non un spécialiste de la cavalerie ; ce que semblent

confirmer ses descriptions assez peu réalistes des manœuvres à effectuer dans un combat de cavalerie. D'autre part il n'est pas facile de situer précisément la date à

¹³³⁶ Imbotti, Bernardin, *La milice moderne*, Paris, Camusat et Lepetit, 1646, p. 147-148.

laquelle fut rédigé l'ouvrage¹³³⁷. Gustave-Adolphe n'est d'ailleurs jamais explicitement mentionné dans ces pages. Les principales publications françaises de l'époque sont hélas beaucoup plus avares en détails. Il s'agit en outre souvent de rééditions, comme *Les principes de l'art militaire* de Jean de Billon¹³³⁸. Quant au *Parfait capitaine* du duc de Rohan, publié en 1636, il ne mentionne pas non plus le roi de Suède¹³³⁹.

Faute de trouver quelques éléments dans les ouvrages théoriques, il est possible de se tourner vers les récits de bataille. Quelques affrontements majeurs offrent la possibilité d'examiner face à face les adversaires et les alliés de la Suède. Rocroi par exemple, voit s'opposer les Français et les Espagnols. L'armée du roi catholique n'est que pour partie composée d'Espagnols, la cavalerie de l'aile droite notamment est constituée des redoutables cavaliers allemands des escadrons d'Alsace, commandés par Issembourg. Quant aux troupes du roi très chrétien, emmenées par le duc D'Enghien, elles comptent bien sûr dans leurs rangs quelques officiers ayant servis aux côtés de Gustave ; Gassion n'est pas le moindre.

Ces éléments laissent à penser que l'on pourrait retrouver ici les traces d'un éventuel « héritage » suédois à travers l'emploi du galop, ou tout au moins d'un trot allongé. Du côté français on peut y ajouter la fougue et l'esprit offensif du jeune duc, qui s'accommodent fort bien d'une allure rapide et emportée comme le galop. On ne trouve cependant pas de mention explicite de charges menées au galop à l'aile commandée par Enghien. L'attaque initiale, qui jouait beaucoup sur l'effet de surprise, dut être conduite à une allure assez rapide, afin de profiter des derniers moments d'obscurité et de surprendre le flanc d'Albuquerque qui avait tourné sa ligne pour faire face à Gassion¹³⁴⁰. Aucune précision ne nous permet toutefois d'affirmer que ces charges furent réellement faites au galop.

Il faut en fait se tourner vers l'aile gauche pour en trouver trace. Ici le combat tourna rapidement au désavantage des Français, et l'allure adoptée par les protagonistes pour charger n'y fut sans doute pas pour rien. Selon le récit de Bessé, les escadrons de

¹³³⁷ Quelques éléments contradictoires viennent en effet brouiller les pistes : la structure de l'escadron, rangé ordinairement sur trois de hauteur dit-il, évoque plutôt les usages suédois, mais les ordres de bataille proposés font directement et explicitement référence au modèle hollandais, modèle dominant jusqu'à l'arrivée du roi de Suède. Ibid., p. 297.

¹³³⁸ Billon, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, édité en 1612, 1622, 1636 et 1641

¹³³⁹ Rohan, Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivi d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre, Houze, Paris, 1636.

¹³⁴⁰ L'attaque est déclenchée à quatre heures du matin. L'aile droite française est divisée en deux groupes d'escadrons (huit à Enghien et sept à Gassion), ce qui permit à Enghien de charger Albuquerque de flanc et de face. Plan de la bataille annexe 45.

l'aile gauche commandés par le maréchal de L'Hôpital attaquèrent au galop, mais ils ne purent tirer aucun avantage de cette allure : « le maréchal de L'Hôpital [...] ayant mené sa cavalerie au galop contre les ennemis, elle se mit hors d'haleine avant que de les joindre. Les Espagnols l'attendirent de pied ferme et la rompirent ¹³⁴¹ ». Que l'attaque fut décidée par L'Hôpital ou La Ferté Senneterre, selon les récits ¹³⁴², ne change rien au fond : les escadrons français furent battus pour avoir pris le galop de trop loin. Au moment du contact leurs montures fourbues n'avaient plus suffisamment d'élan. D'autre part, du fait de la longueur de la course, des écarts s'étaient vraisemblablement créés entre les escadrons et les rangs, les chevaux les plus rapides distançant les plus lents, ce qui contribua à rompre la cohésion de l'ensemble.

Cette faute du commandement de l'aile gauche peut en partie s'expliquer par le fait que La Ferté crut pouvoir exploiter ce qu'il pensait être une erreur dans l'ordonnance de l'armée ennemie : un vide entre l'infanterie du centre et la cavalerie de l'aile droite ¹³⁴³. La cavalerie d'Alsace, qui s'attendait à une telle tentative, sut en tous les cas tirer partie de ce mouvement, et son attaque fut d'autant plus efficace et décisive qu'elle fut conduite au galop. Voyant les Français s'avancer, Issembourg ordonna à ses cavaliers de descendre en un léger galop la pente qui leur faisait face pour aller à leur rencontre ¹³⁴⁴.

Cette interprétation ne contredit pas obligatoirement le récit de Bessé, même si celui-ci mentionne que les cavaliers ennemis attendirent les Français de pied ferme. Cela, en effet, ne signifie pas qu'ils demeurèrent absolument immobiles, attendant que les cavaliers de La Ferté viennent les choquer, cette tactique eut été beaucoup trop risquée. On peut penser plutôt que, voyant ses adversaires s'élaner au galop, Issembourg les laissa s'épuiser sans bouger et attendit le dernier moment pour lancer sa

¹³⁴¹ Henri de Bessé, *Relation de ce qui s'est passé dans les campagnes de Rocroi et de Fribourg en l'année 1643 et 1644*, Amsterdam, P. de Coup, 1708 (1^{re} édition 1673), p. 298. Cité par Hervé Drévilion, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647) », *Nouvelle Histoire bataille II*, Cahiers du C.E.H.D. n°23, 2004, p. 160.

¹³⁴² C'est bien lui qui, pour le duc D'Aumale, déclencha le mouvement fautif de la gauche française. Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Lévy, 1863, Tome IV, p. 102. C'est également le récit fait dans le *Dictionnaire des guerres et des batailles de l'Histoire de France*, Perrin, Paris, 2004 ; et dans Laurent Henninger, *Rocroi, 1643, collection les grandes batailles de l'histoire*, Paris, Socomer, 1993, p. 45.

¹³⁴³ Issembourg avait déplacé ses escadrons sur sa droite, sans doute pour garder les tranchées menant vers le dispositif de siège de Rocroi et éviter le passage d'éventuels renforts français. Jugeant qu'il y avait là un vide à exploiter dans l'agencement des forces ennemies, La Ferté ordonna à sa cavalerie de contourner un petit marécage qui lui faisait face dans le but d'attaquer le poste de commandement principal de Melo. Laurent Henninger, *Rocroi, op. cit.*, p.45.

¹³⁴⁴ Ibid., p.45. Le duc D'Aumale donne un point de vue semblable : « Prenant le galop à bonne distance, favorisé par la pente, il [Issembourg] aborde la cavalerie française et la met en désordre, la sépare de l'infanterie, la pousse devant lui ». *Op. cit.*, Tome IV, p.102.

charge. Ses escadrons, profitant de la pente qui leur était favorable, accélérèrent jusqu'à atteindre un galop mesuré et vinrent au contact d'une ligne ennemie déjà hors d'haleine et désorganisée, la bousculant et la jetant dans la confusion.

Une allure réservée aux meilleures cavaleries

En somme, le galop fut dans un cas l'un des facteurs du succès et dans l'autre la principale raison de la déroute. La différence entre ces deux galops tient à plusieurs éléments. Tout d'abord, et malgré l'allègement des armes défensives, au XVIIe siècle comme au XVIe il est indispensable de ne pas démarrer son galop à trop longue distance. La ferté fit à Rocroi la faute de Joyeuse à Coutras, et fut puni de la même manière. Au contraire Issembourg sut sans doute déclencher sa charge à bonne distance, de façon à prendre l'élan nécessaire sans pour autant mettre en péril la cohésion de ses escadrons. De fait, au delà du simple problème de la distance, il apparaît que la capacité d'une cavalerie à mener à bien une charge au galop tient surtout à la qualité de son encadrement et à son expérience¹³⁴⁵. Composée d'escadrons au courage et à la fermeté éprouvés, la cavalerie d'Alsace put adopter l'allure choisie par son commandant, la maintenir sans se rompre.

Finalement, et comme pour la question de l'arme blanche, il paraît encore difficile de tirer de cette bataille une conclusion définitive. Le duc d'Aumale affirme ainsi que le trot y fut sans doute plus employé que le galop. Au moins peut-on être sûr que le galop est utilisé aussi bien par la cavalerie française qu'allemande, même si tous les régiments sont loin d'adopter une allure si rapide. Il semblerait en fait que seuls les escadrons les plus expérimentés ou les plus instruits puissent charger à une telle allure sans risquer une désorganisation fatale. Les capitaines avertis, lorsqu'ils lancent leurs troupes au galop, ne le font qu'avec circonspection, prenant garde de ne pas partir trop vite de trop loin. Même le fougueux prince de Condé prescrivit à Lens (1648) « de ne partir pour la charge qu'au pas », ceci pour empêcher que l'ennemi ne soit abordé par des chevaux essoufflés¹³⁴⁶. Il est même très probable que la charge initiale de l'aile droite conduite par le prince ne se fit pas au galop, puisque les deux lignes ennemies firent halte à dix pas l'une de l'autre¹³⁴⁷. Elles n'auraient pas pu s'arrêter ainsi face à face si elles avaient été lancées au galop. Ce sont les Français qui repartirent ensuite les

¹³⁴⁵ Comme le remarque Hervé Drévilion, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion », *op. cité*, p. 160.

¹³⁴⁶ Duc D'Aumale, *op. cité*, Tome V., p. 232.

¹³⁴⁷ *Ibid.*, p. 247.

premiers pour aborder leurs adversaires, mais là encore la distance qui les séparait de ceux-ci était sans doute trop faible (un peu plus de six mètres) pour leur permettre d'atteindre réellement le galop.

Outre Condé ou Gassion, Turenne aurait pu également s'approprier les pratiques suédoises en matière d'allure. De fait, on sait que ce dernier employait le galop et qu'il appelait ce type de charge « attaquer à la suédoise ». Mais, comme nous l'avons déjà mentionné, le modèle de Turenne en la circonstance aurait sans doute davantage été Bernard de Saxe-Weimar que Gustave¹³⁴⁸. En outre rien ne permet d'affirmer qu'il chargeait de la sorte avec tous ses escadrons. Peut-être ne s'autorisait-il cette « attaque à la suédoise » qu'avec ses meilleurs troupes, comme la fameuse cavalerie weimarienne. La question ne peut décidément pas être tranchée simplement. Il faut au moins admettre que le galop fait un retour dans les pratiques de charge alors qu'il en était presque totalement absent au début de la guerre de Trente Ans. Il reste cependant très difficile de mesurer précisément sa place dans la doctrine d'emploi des cavaleries du continent.

2. L'accroissement de l'allure de la charge durant la Guerre Civile anglaise.

Les éléments qui ont permis une réapparition au moins partielle du galop sur le continent peuvent également jouer sur d'autres théâtres. Il est par exemple possible de se demander si l'influence suédoise, à travers Rupert, a pu transformer les pratiques anglaises en matière d'allure de charge¹³⁴⁹.

Le prince Rupert bouleverse les pratiques

Dans ce domaine le contexte tactique est le même que pour celui des armes : à la veille de la Guerre Civile le modèle dominant est encore celui des Provinces Unies ; ceci est particulièrement vrai pour les troupes combattant aux côtés des Hollandais et pour la principale milice d'Angleterre, les *Trained Bands* de Londres¹³⁵⁰. Les ouvrages théoriques reflètent cette emprise, certains, et non des moindres, prônent même quelques pratiques encore plus anciennes¹³⁵¹. La cavalerie parlementaire est sans aucun

¹³⁴⁸ Colonel E. Gyllenstierna, *op. cité*, p. 204-205.

¹³⁴⁹ Rappelons que le prince Rupert, fils du malheureux Electeur palatin et neveu du roi d'Angleterre, servit aux côtés des Hollandais puis des Suédois. C'est en combattant dans leurs rangs qu'il fut fait prisonnier en 1638 à Lemgo. Détenu à Linz et Vienne, il mit à profit ses trois années de détention pour étudier en profondeur les pratiques militaires de son temps.

¹³⁵⁰ Keith Roberts, *Cromwell's war machine, the New Model Army, 1645-1660*, Pen and Sword Books, Barnsley, 2005, p. 43-46.

¹³⁵¹ John Cruso bien sûr qui, dans son *Militarie Instructions for the cavallerie*, accorde encore une large place au lancier. D'autre part l'ouvrage, publié en 1632, fut réédité en 1644 sans tenir compte des évolutions qui ont marqué la tactique de la cavalerie dans les années 1630.

doute celle qui s'appuie le plus sur cette « école » hollandaise. Or l'importance qu'elle accorde à la puissance de feu s'accommode mal d'une allure rapide. Les cavaliers doivent en effet faire feu avec leur carabine puis avec leur pistolet, et ces salves sont exécutées à l'arrêt. Cette doctrine implique une avance lente et méthodique, afin de ne pas rompre les rangs, d'autant qu'au début du conflit les hommes du Parlement manquent cruellement d'expérience et d'entraînement.

C'est encore une fois Rupert qui, le premier, introduit un changement sensible dans l'allure de la charge. Comme pour Gustave-Adolphe il est difficile de se prononcer sur le degré exact de vitesse atteint par ses escadrons. Il semble néanmoins certain qu'il a rompu avec l'allure assez lente en vigueur jusque là dans la cavalerie anglaise. Le prince a pu mettre en pratique ses options tactiques dès le début de la Guerre Civile. Le premier combat de cavalerie significatif, à Powick Bridge (1642), lui donne en effet l'occasion de prendre l'avantage sur les parlementaires. Combat de rencontre, Powick Bridge oppose un parti de cavaliers royalistes commandés par Rupert à un parti de la cavalerie parlementaire. A peine le prince voit-il l'ennemi, raconte Denison, qu'il le charge à pleine vitesse. Ce soudain assaut lui donne la victoire¹³⁵². Même si Denison ne précise pas ce qu'il entend par « pleine vitesse », il apparaît clairement que le neveu du roi n'a pas respecté les règles classiques de la charge de cavalerie de l'époque. Il a pris par surprise les cavaliers ennemis, qui s'attendaient sans doute, comme il était alors de mise, à une avance lente, interrompue par les traditionnelles salves de carabines et de pistolets. Il est fort vraisemblable que les parlementaires, décontenancés par cette avance rapide et directe, ne demandèrent pas leur reste ! Cette action eut une grande influence morale sur la suite des opérations. Elle contribua à donner une haute réputation aux cavaliers royalistes et à leur chef, les confortant dans leur choix tactique.

L'adoption d'une allure plus rapide est facilitée par la décision du prince de ne pas trop compter sur la puissance de feu de ses cavaliers ; choix dont nous avons vu qu'il était tout autant dicté par l'exemple suédois que par les difficultés d'équipement des royalistes. Rupert pouvait aussi compter sur la qualité de son recrutement. Ses escadrons étaient constitués de membres de la *gentry* et de leurs servants, cavaliers expérimentés et bons connaisseurs des chevaux, à la différence de leurs adversaires¹³⁵³. Ces hommes pouvaient sans trop de difficulté soutenir une allure plus rapide que celles préconisées jusque là pour la charge. Il est vrai que le prince a, comme Gustave, adopté

¹³⁵² G. T. Denison, *A history of cavalry, from the earliest time*, Mac Millan & Co, London, 1913, p. 269.

¹³⁵³ J. Tincey, *Marston Moor, 1644, the beginning of the end*, Osprey, Oxford, 2003, p. 34

la tactique consistant à placer des corps de mousquetaires entre ses escadrons, ce qui a pour conséquence de ralentir l'approche des cavaliers. Mais il n'applique pas cette disposition de manière systématique. A Edgehill (1642) par exemple, il se passe de ce soutien et va, comme à Powick Bridge, bousculer les escadrons parlementaires qui l'attendaient immobiles¹³⁵⁴.

La cavalerie du Parlement adapte sa doctrine

Les officiers de la cavalerie parlementaire furent d'abord un peu lents à réagir aux succès des cavaliers royalistes. Cromwell fut cependant l'un des premiers à adapter la tactique de charge aux nouveautés introduites par Rupert. La qualité des troupes qu'il recruta dans l'Est de l'Angleterre ne fut sans doute pas étrangère à sa réussite. Ces hommes, issus de la région natale de Cromwell, partageaient ses convictions religieuses, étaient disciplinés et bénéficiaient d'un paie régulière¹³⁵⁵. Une série de petits combats victorieux, notamment à Gainsborough et Winceby (juillet et octobre 1643), lui permit d'aguerrir et d'instruire ses cavaliers. Il se dota ainsi d'escadrons disposant de l'entraînement et de la force morale indispensables à l'adoption d'une allure plus rapide. Celle-ci nécessite en effet, de la part de l'ensemble des cavaliers, des qualités équestres suffisamment poussées pour pouvoir soutenir l'allure sans désunir l'escadron. Mais elle implique également une certitude de la victoire suffisamment forte pour accepter de joindre l'ennemi à une vitesse plus rapide que le trot lent – plus rassurant pour des cavaliers inexpérimentés – entrecoupé de pauses, employé jusque là par les parlementaires.

Il est probable que l'idée fit ensuite assez vite son chemin parmi les autres chefs de cavalerie, ce dont témoigne par exemple John Vernon. *The young Horse-man* est rédigé durant l'hiver 1643-1644, il rend compte des évolutions apportées à la doctrine de la cavalerie parlementaire dans le domaine de l'allure. Vernon précise en effet qu'après avoir tiré, « les troupes doivent charger l'ennemi à pleine carrière ¹³⁵⁶ ». Encore une fois le galop n'est pas explicitement mentionné, mais l'utilisation de l'expression « pleine carrière » (*full career*) souligne une vitesse importante, qui tranche avec les allures observées avant la Guerre Civile. Cette expression renoue d'ailleurs avec un

¹³⁵⁴ Keith Roberts, *op. cite*, p. 13. Il est à noter que ce sont justement les parlementaires qui s'essayèrent à la tactique suédoise. Mais les corps de mousquetaires ne les sauvèrent pas de la déroute, les malheureux fantassins furent même abandonnés à leur sort.

¹³⁵⁵ J. Tincey, *Marston Moor*, op. Cité, p. 34-35.

¹³⁵⁶ *The Young Horse-man, or the honest plain-dealing cavalier*, London, 1644, cité par J. Tincey, *ibid.*, p. 36

champ lexical que l'on n'employait plus depuis la fin du XVIe ou le début du XVIIe siècle, comme « pleine course » ou « donner la carrière au plus fort ». Il est cependant peu probable que l'allure décrite par Vernon ait pu être un galop très allongé, puisque il recommande encore aux cavaliers de tirer au pistolet avant de mettre le sabre à la main et de se lancer à « pleine carrière ». Compte tenu de la courte portée de cette arme, cela ne laisse qu'une distance assez limitée pour accélérer. En outre Vernon prend soin d'ajouter que la charge doit également se faire en « bon ordre », or cette préoccupation est difficilement compatible avec le grand galop, une allure qui ôte en partie au cavalier le contrôle de sa monture¹³⁵⁷.

L'exemple de Gustave-Adolphe et l'allègement progressif des armures ont ainsi sans doute permis aux cavaleries continentales de retrouver en partie l'usage du galop dans la charge, ou tout au moins d'adopter une allure plus rapide que celles que l'on pouvait observer sur les champs de bataille au début de la guerre de Trente Ans. Mais la portée de cette observation doit être fortement limitée par le fait que l'emploi du galop apparaît très délicat, et qu'il est vraisemblablement réservé aux unités les plus expérimentées. L'héritage suédois s'exporta sans doute aussi bien outre Manche. L'accélération de la charge fut d'abord le fait du prince Rupert, mais à la fin de la Guerre Civile la *New Model Army* paraît avoir adopté elle aussi une allure plus rapide. Cependant, là encore, on notera que ce sont les unités les plus instruites et les plus sûres qui, dans les deux camps, initièrent cette pratique.

IV. LE GALOP RESTE UNE PRATIQUE MINORITAIRE DANS LA SECONDE MOITIE DU XVIIe SIECLE.

La guerre de Trente Ans a engendré une inflexion sensible des pratiques en matière d'allure, rompant avec la lenteur caractéristique des cavaliers du début du XVIIe siècle. On pourrait s'attendre à voir cette tendance se confirmer et s'étendre dans les décennies suivantes. La majeure partie des cavaleries européennes aurait alors adopté des allures de charge élevées, voire même le galop. A première vue pourtant la

¹³⁵⁷ Ibid., « ayant ainsi tiré, les troupes doivent charger l'ennemi en pleine carrière, mais en bon ordre. »

période qui va de la fin de la guerre de Trente Ans à celle de la Succession d'Espagne ne paraît pas voir se dessiner une telle évolution, le galop est loin de s'imposer. Bien que chargées de guerres et de batailles, ces années ne permettent pas dégager de transformations aussi nettes que celles qui ont été soulignées dans la période précédente. Cette apparente pause dans ce que l'on considère parfois trop vite comme l'évolution « naturelle » de la tactique de cavalerie devra être confirmée, et le cas échéant expliquée. Il est par exemple nécessaire de prendre en considération les contraintes inhérentes à l'usage du galop. On ne doit pas négliger également d'établir un parallèle, toujours très instructif, avec les armes préférentiellement utilisées pour la charge, puisque l'on sait par exemple que l'usage du feu n'est pas favorable à l'adoption d'une vitesse élevée. Il faut enfin, pour avoir une vue d'ensemble satisfaisante, tenir compte des habitudes et des expériences propres à chaque armée : la guerre turque impose à la cavalerie des Habsbourg des pratiques et des cadres dont peuvent s'affranchir celle des souverains anglais ou suédois.

A. Le trot est privilégié en France

1. Les principes contradictoires des ouvrages théoriques

Le chapitre précédent a permis d'observer que l'usage du feu demeure une pratique courante dans la cavalerie française au moins jusqu'aux années 1680. Cet élément ne doit pas être négligé, d'autant que les sources théoriques se montrent souvent avares en précision sur l'allure des charges. Valière¹³⁵⁸ ou Manesson-Mallet¹³⁵⁹ par exemple, qui ne sont pas des spécialistes de la cavalerie, n'en touchent mot. D'Aurignac, l'élève de Turenne, donne quant à lui quelques éléments tout à la fois précis et déroutants. Il insiste tout d'abord sur la nécessité de marcher à l'ennemi à une allure lente et réglée. On doit faire halte tous les cinquante pas « pour donner le temps aux escadrons et aux bataillons de dresser tant leur lignes que leurs rangs et leurs files¹³⁶⁰ ». Cette avance précautionneuse donne le rythme de l'attaque toute entière, puisque « pour dernier commandement il [le général] doit ordonner de n'aller qu'au pas,

¹³⁵⁸ La Valière, chevalier de, *Pratique et maximes de la guerre*, La Haye, Van Bulderen, édition de 1693. Ouvrage écrit vraisemblablement dans les années 1650.

¹³⁵⁹ Manesson-Mallet, *Les travaux de Mars*, volume 3, Amsterdam, Janson, 1685

¹³⁶⁰ Azan, P., *Un tacticien du XVIIe siècle*, Paris, 1904, p. 65. « En marchant vers l'ennemi, le général doit faire observer le silence, que chacun se tienne dans son rang et les corps dans leur ligne. Et qu'en marchant, de 50 en 50 pas, qu'on fasse halte pour donner le temps aux escadrons et bataillons de dresser tant leur lignes que leurs rangs et leurs files. »

à la charge, les files fort serrées, genoux contre genoux, et les rangs à un pied de distance les uns des autres. Et de ne tirer que pistolets croisés, et de surtout ne faire la décharge qu'après celle des ennemis¹³⁶¹ ».

Trois considérations d'importance permettent d'expliquer que d'Aurignac ne puisse commander le galop. En premier lieu il fait avancer en même temps toute la ligne de bataille, l'infanterie et la cavalerie, ce qui impose à cette dernière de s'adapter au rythme de la première. Plus encore, on relève le souci de la cohésion, marqué par la consigne de serrer les files – les cavaliers se tenant genoux contre genoux – et les rangs, qui ne sont séparés que d'un pied. Il est évident que de telles dispositions interdisent une allure très rapide. Les cavaliers ne pourraient maintenir un alignement correct et les second et troisième rangs seraient considérablement gênés par les chevaux placés devant eux ; l'ordre prime clairement sur la vitesse. Enfin l'auteur rappelle que le feu tient toujours une place importante dans la charge, même si l'escadron ne tire qu'après l'ennemi. Cela ne peut que limiter l'allure.

Malgré ces éléments d'explication, on demeure perplexe devant la recommandation d'Aurignac de « n'aller qu'au pas à la charge ». Cette allure paraît exagérément lente et ne s'inscrit absolument pas dans l'évolution que l'on croyait observer depuis la guerre de Trente Ans. Il pourrait éventuellement être question d'accélérer au moins dans les tous derniers mètres, mais l'auteur n'évoque pas une telle possibilité. Dans un second passage il décrit plus particulièrement la charge d'un escadron dont le premier rang serait équipé de mousquetons¹³⁶². Ces cavaliers, après avoir fait leur décharge de mousqueton à trente ou quarante pas des ennemis, « mettront soudain le pistolet à la main pour aller ensuite les affronter vigoureusement ». Le dernier adverbe pourrait laisser penser qu'il encourage ici les cavaliers à attaquer à une vitesse élevée. Mais le témoignage de Monro à Breitenfeld montre que ce type de vocabulaire doit être envisagé avec précaution¹³⁶³. Attaquer « vigoureusement » ou même « furieusement » ne signifie en rien que la charge se déroule au galop. Ces termes peuvent simplement souligner la grande détermination avec laquelle les cavaliers

¹³⁶¹ Ibid., p. 65.

¹³⁶² Ibid. p. 83. « Il faudrait équiper 8 ou 10 hommes de chaque compagnie d'un gros mousqueton afin que venant à former un escadron de trois ou quatre compagnies, il se trouva assez de cavaliers armés de la sorte pour constituer le premier rang. Ils feront leur décharge à 30 ou 40 pas, et après avoir remis leur mousqueton dans la bandoulière, ils mettront soudain le pistolet à la main pour aller ensuite les affronter vigoureusement ».

¹³⁶³ Cf. supra p. 377. Monro mentionnait que les deux ailes ennemies se chargèrent « furieusement », or l'on sait que pour l'un des deux camps au moins – les cuirassiers impériaux – le galop était impossible, et que pour l'autre il s'avérait difficile.

s'avancent vers l'ennemi pour le combattre. D'autre part l'utilisation appuyée du feu, une première fois au mousqueton – qui implique pour être efficace que l'escadron soit pratiquement à l'arrêt – et ensuite au pistolet, rend improbable le galop et ne permet d'envisager au mieux qu'un trot un peu allongé. Les réflexions d'Aurignac semblent ainsi prendre le contre-pied des transformations initiées par Gustave-Adolphe et poursuivies par Rupert.

Si certains ouvrages théoriques s'avèrent déroutants d'autres ne craignent pas la contradiction. Le sieur de Birac ne paraît pas vouloir exercer la cavalerie à une allure plus rapide que le trot. Il n'est pas non plus question du galop dans les différents exercices prescrits aux capitaines, qu'il s'agisse de faire marcher les cavaliers par deux, quatre ou en escadron¹³⁶⁴. Pourtant cela ne l'empêche pas d'envisager les attaques au galop les jours de combat : « il faut que la cavalerie tire par rang et par file, et se doit détacher par caracole en gagnant la main, c'est à dire en faisant son possible pour avoir l'ennemi à sa droite. Elle se doit détacher au trot, puis pousser au galop, et leur décharge faite, gagner leurs serre-files¹³⁶⁵ ». Birac mentionne ici clairement une accélération progressive au trot puis au galop. Néanmoins les conditions dans lesquelles doit se dérouler cette attaque au galop laissent pour le moins perplexes. Ce que l'auteur demande n'est ni plus ni moins que l'exécution d'une antique caracole. Les cavaliers doivent selon lui la réaliser au galop. C'est à dire qu'il leur faut, à une allure aussi rapide, faire feu sur l'ennemi puis dégager immédiatement pour revenir se mettre à l'abris. Non seulement le tir ainsi effectué s'avèrera sans doute peu efficace, mais il est en outre difficilement imaginable que de simples cavaliers – qui sont loin d'être des écuyers – puissent exécuter une telle manœuvre au galop.

Les observations de Birac se rapprochent de celles émises quelques années plus tard par La Fontaine. Celui-ci, qui publie en 1675, reprend même mot pour mot le passage que nous venons de citer. Il y ajoute une autre observation, plus appropriée selon lui au combat entre cavalerie. Mais, là encore, si le galop est recommandé c'est dans le cadre d'une manœuvre complexe qui ne permet guère d'envisager sérieusement

¹³⁶⁴ Birac, de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, par le sieur de B.*, Quinet, Paris, 1669, p. 38. « La première fois il [le capitaine] pourra faire marcher l'escadron au pas, et tout en marchant faire défiler et marcher par quatre, puis par deux puis fera doubler et remarcher par quatre, et toujours en marchant faire former l'escadron avec ordre. Un autre jours le capitaine exercera l'escadron à marcher au trot et serré, en alternant encore les marches par quatre et par deux. »

¹³⁶⁵ Ibid. p. 103.

une telle allure¹³⁶⁶. La similitude entre Birac et La Fontaine ne saurait en tout cas surprendre puisque ces deux auteurs – surtout le second – s’inspirent très largement de l’ouvrage d’Imbotti, publié en 1646. Ces officiers ne sont pas des spécialistes de la cavalerie, ils font en fait œuvre de vulgarisation en puisant dans des travaux plus anciens.

Il est enfin possible de mentionner parmi cette catégorie de sources *Les vrais principes de l'épée seule* de La Touche. Ce traité d’escrime est l’un des rares, sinon le seul à cette époque, à aborder le combat à cheval. L’auteur y précise que l’allure la plus adéquate pour une passade – qui est un coup que l’on donne en croisant son adversaire, en passant – est un petit galop. Pas moins, pour profiter de la vitesse du cheval, pas plus, pour bien juger des desseins de l’adversaire¹³⁶⁷. Mais si la précision est utile pour appréhender le combat à l’épée, elle apparaît d’un intérêt plus limité dans notre perspective. Il ne s’agit là que d’une passe d’arme individuelle et non de la charge d’un escadron de cavaliers devant avancer côte à côte à la même vitesse. Les études théoriques qui abordent, ne serait-ce que superficiellement, la question de l’allure ne sont pas très nombreuses. Parmi celles-là, certaines – d’Aurignac – semblent prôner une allure étonnamment lente alors que d’autres – Birac, La Fontaine – évoquent des charges au galop mais le font dans le cadre d’une réflexion d’ensemble qui paraît tronquée et finalement peu fiable. Il semble donc difficile de s’appuyer sur ces ouvrages pour tenter d’établir une réflexion solide.

2. Les praticiens affichent leur préférence pour le trot

Le maréchal de Duras, ce grand praticien, sut user d’éléments fort intéressants pour justifier, face à Louvois, la nécessité de laisser les cavaliers tirer avant de joindre l’ennemi. Il est vrai qu’il s’écarte peu de cette question centrale et n’évoque pas directement le sujet de l’allure, il est néanmoins possible d’analyser ses réflexions pour

¹³⁶⁶ La Fontaine (sieur de), *Les devoirs militaires des officiers de la cavalerie , contenant l'exercice des gens de guerre*, par le sieur De La Fontaine, ingénieur ordinaire du roi, Paris, Loyson, 1675, p. 13. « Il faut d’abord que l’ennemi s’avance[...], prendre l’aile gauche de l’escadron que l’on commande et par caracol se jeter à droite, et quand l’ennemi passe, faire sa décharge ; et en même temps en achevant le caracol au galop, leur charger la queue, et les chargeant l’épée à la main, leur rompre leur escadron si l’on peut et empêcher leur ralliement. » Passage, comme beaucoup d’autres, intégralement copié sur l’ouvrage d’Imbotti, *La milice moderne*, Paris, Camusat et Lepetit, 1646.

¹³⁶⁷ La Touche, Philibert de, *Les vrais principes de l'épée seule*, Paris, 1676, p. 97 : « dans les passades il faut aller à l’ennemi au petit galop, parce qu’en courant à toute bride on aurait pas l’esprit si bien en état de juger quels dessein l’ennemi peut avoir, outre que l’on ne pourrait pas si bien le tromper et prendre le temps. Au lieu qu’allant au petit galop, [...] l’on pourra facilement connaître le coup qu’il veut faire en lui voyant lever ou tourner l’épée, pour ensuite parer ou le frapper en se couvrant, et le prévenir ou le surprendre. »

en tirer quelque hypothèse. L'argument principal de Duras tient à l'appréhension du commun des soldats face à la certitude qu'il servira de cible à l'ennemi¹³⁶⁸. Laisser les cavaliers tirer leur permettrait de se rassurer, mais l'on sait ce que cela implique du point de vue de l'allure : l'obligation d'adopter une vitesse lente jusqu'à une distance assez proche de l'ennemi pour que le tir ne soit pas totalement inefficace, voire même stopper l'escadron pour le laisser faire sa décharge. On ne peut écarter l'hypothèse que l'escadron puisse, une fois celle-ci faite, accélérer dans les derniers mètres pour atteindre un grand trot ou un petit galop. Cependant la nature des hommes qui constituent la majorité des escadrons, ou tout au moins la façon dont les présente le maréchal, laisse planer un doute sur cette éventualité. Ces cavaliers, dont peu seraient capables de faire face à l'ennemi si on leur interdisait la possibilité de tirer, seraient-ils en mesure d'accélérer leur allure pour joindre cet ennemi encore plus rapidement et hâter ainsi un moment tant redouté, celui de la confrontation directe et de l'éventuel corps à corps ?

Il est possible de faire ici un parallèle avec certains arguments développés à la fin du XVIe ou au début du XVIIe siècle. Ainsi Tavannes, qui reconnaît que « les poltrons se défont des charges, tenant bride à six pas de l'ennemi, et laissent enfoncer leurs compagnons ; mais les charges au pas, au petit trot, les font connaître tels qu'ils sont et leur font perdre l'artifice¹³⁶⁹ ». Comme au début du siècle, la peur des hommes, la méfiance de leurs officiers, l'usage du feu et la difficulté à préserver la cohésion de l'escadron imposent une allure qui ne doit peut-être pas dépasser un trot modéré, même dans la phase finale de la charge. Il apparaît donc qu'il n'est sans doute pas question de dépasser l'héritage de Gustave-Adolphe dans la cavalerie française jusqu'à la fin du siècle, l'allure semble même demeurer assez lente.

La guerre de Succession d'Espagne, qui a vu s'affirmer chez certains officiers la conviction qu'il fallait privilégier l'arme blanche, peut-elle permettre d'observer une semblable évolution dans le domaine de la vitesse de charge ? Villars fait partie de ces généraux qui, dès le début du conflit, rappellent l'inutilité du tir dans la charge. Ayant ainsi libéré les cavaliers de la contrainte que représentent les salves de préparation, on pourrait s'attendre à ce que Villars utilise pleinement la vitesse des chevaux et conduise sa charge au galop. Mais la position du maréchal est en fait plus surprenante :

¹³⁶⁸ Lettre du maréchal de Duras à Louvois, du camp de Liethenau, le 27 août 1689, cité par Yves Durand, *La Maison de Durfort à l'époque Moderne*, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1975, p.88.

¹³⁶⁹ Tavannes, *op. cit.*, p.193.. Cf. supra p.378.

« qu'une troupe marche l'épée à la main et l'autre le mousqueton, celle qui veut se servir de son mousqueton [...] doit s'arrêter pour tirer à quinze pas de son ennemi, ce qui est très dangereux car rien n'est plus sûr quand on mène des escadrons à la charge de les faire aller très doucement jusqu'à trente pas de l'ennemi, ensuite prendre un trot un peu vif. Premièrement dans une troupe ainsi ébranlée le cheval mène quelquefois le cavalier malgré lui, au lieu que celui qui marchant à l'ennemi s'arrête paraît dans une disposition prochaine de tourner et de fuir¹³⁷⁰ ».

Villars reconnaît l'avantage que l'on peut tirer de la vitesse et, si son analyse est fort courte, elle n'en est pas moins très intéressante ; des observations de cette nature sont d'ailleurs assez rares dans les sources du XVIIe siècle. Une des grandes qualités de la vitesse tient au fait qu'elle exerce un effet d'entraînement sur le cheval et sur l'homme, malgré l'homme. Le maréchal, peut-être moins routinier que Duras, apporte en quelque sorte une réponse alternative au problème soulevé par ce dernier. S'il est difficile de contraindre les cavaliers à mener la charge jusqu'au bout, sans chercher à se dérober, pourquoi ne pas leur enlever cette possibilité en lançant leurs montures à une vitesse suffisamment élevée pour que les plus poltrons, perdant en quelque sorte le contrôle, ne puissent alors les faire dévier de leur route ? En outre, en ne s'arrêtant pas et en accélérant à l'approche de l'adversaire, l'escadron fait montre d'une détermination qui impressionne son vis à vis, lequel au contraire peut laisser penser qu'il hésite et s'effraie.

La réflexion est pertinente mais l'allure prescrite ne laisse pas de surprendre. Ce n'est pas dans un galop allongé ou à bride abattue que Villars veut entraîner ses hommes, mais dans un « trot un peu vif ». Il paraît y avoir contradiction entre l'objectif assigné et le moyen recommandé : comment des cavaliers perdraient-ils le contrôle de leur monture avec un trot un peu vif ? Mais il faut se souvenir que la plupart de ces hommes ne disposent que d'une instruction équestre plus que sommaire, et qu'une telle allure peut suffire à les mettre en difficulté. Cette donnée constitue sans doute la principale raison pour expliquer qu'il ne soit pas question de pousser jusqu'au galop. Lancer l'escadron à une telle vitesse à trente pas de l'ennemi le rendrait complètement incontrôlable par les officiers. La cohésion de l'unité serait impossible à maintenir, or il s'agit là d'un élément fondamental dans la tactique du temps. Le commandant qui ne parvient pas à préserver un minimum d'union et de fermeté dans son escadron jusqu'au

¹³⁷⁰ Mémoire du maréchal de Villars, 30 octobre 1701, S.H.D, 1M.R. 1725, f° 1.

bout est presque certain de se faire battre. L'importance de cette préoccupation est confirmée par les précautions prises par Villars pour marcher à l'ennemi. Les cavaliers doivent aller « très doucement » jusqu'à trente pas de l'ennemi, ce n'est qu'à cette distance qu'il est permis d'accélérer.

3.L'analyse décevante des récits des batailles de la guerre de Succession d'Espagne

Le mémoire de Villars s'avère malheureusement l'un des seuls documents aussi précis pour la période de la guerre de Succession d'Espagne. La plupart des récits et témoignages s'avèrent en effet plus difficiles à utiliser. C'est le cas par exemple de La Colonie¹³⁷¹. Cet officier français au service de l'Electeur de Bavière a participé à de nombreux combats, mais ses récits n'offrent finalement que peu de détails réellement explicites. Le plus intéressant est relatif à la bataille d'Enzenkirchen en 1703¹³⁷². L'Electeur donne le premier le signal de l'attaque en faisant avancer toute sa ligne de bataille en même temps. L'infanterie au centre et la cavalerie aux ailes marchent donc côte à côte, ce qui oblige la cavalerie à adopter une allure assez lente. L'armée avance « au petit pas, bien serrée, [l'Electeur] observant qu'elle marchât également ». Les deux lignes se rapprochant, la cavalerie accélère alors et laisse derrière elle l'infanterie : « quand elle [l'armée] fut parvenue à une certaine distance, nos deux ailes de cavalerie se détachèrent au grand trot ¹³⁷³ ». C'est vraisemblablement la vitesse maximale atteinte par la cavalerie bavaroise dans cet engagement. Elle ne semble pas négligeable à La Colonie puisqu'il s'attache à préciser que « ce premier choc fut extrêmement violent ».

Cette observation nous permet de souligner que la violence du contact entre deux troupes adverses n'est pas un élément suffisant pour affirmer que la charge se fait au galop. La brutalité du choc tient sans doute autant à la détermination, « l'acharnement », des deux camps qu'à l'énergie induite par la vitesse¹³⁷⁴ ». Lors de la bataille d'Ingolstadt (10 septembre 1704), La Colonie relate que « la haine et l'antipathie s'étaient tellement fomentées entre les Impériaux et les Bavaois que ces deux troupes marchèrent l'une contre l'autre comme des furieux, et le choc fut extrêmement violent ¹³⁷⁵ ». Mais le fait que les adversaires avancent les uns vers les

¹³⁷¹ *Mémoires de M. de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'électeur de Bavière*, collection le Temps retrouvé, Mercure de France, Paris, 1992 (première édition 1730).

¹³⁷² Bataille opposant les troupes de l'Electeur à celles du général Schlick, commandant l'armée impériale.

¹³⁷³ Ibid., p. 204.

¹³⁷⁴ Les Bavaois étaient opposés aux cuirassiers de l'Empereur, l'élite de la cavalerie impériale. L'auteur explique que « l'acharnement entre nation était encore plus grand qu'avec d'autres »

¹³⁷⁵ Ibid. p. 312.

autres « comme des furieux » et se heurtent avec « violence » ne nous autorise pas à supposer autre chose qu'une farouche volonté d'en découdre. Cela ne signifie en rien qu'ils chargèrent au galop, ni même au grand trot.

La vivacité le dispute parfois à la violence dans les descriptions des charges de cavalerie. Dans son récit au roi de l'action de Carpi (1701) Catinat souligne l'action du régiment de dragons d'Albert : « M. de Tessé prit le parti de faire une charge des trois escadrons de ce régiment ; mettant le fusil sur le dos et l'épée à la main [...] . Cette charge fut si vive, sire, qu'ils renversèrent chacun leur escadron des cuirassiers de l'Empereur ¹³⁷⁶». La nuance peut être importante puisque l'adjectif choisi implique une notion de vitesse plus affirmée que lorsqu'il s'agit d'un « choc violent ». La nature de la troupe, une cavalerie plus légère que les régiments de ligne, ainsi que l'emploi exclusif de l'arme blanche vont également dans le sens d'une allure rapide, peut-être plus rapide qu'à l'ordinaire. On ne peut toutefois affirmer qu'il s'agissait du galop. Il faut d'ailleurs observer, comme le rappelle Hervé Drévilion, que cette affaire se termina en une défaite sans gloire. Il pouvait donc apparaître tentant pour Catinat d'exagérer quelque peu l'action des dragons d'Albert afin de produire un effet rhétorique qui aurait en partie masqué la portée de ce revers¹³⁷⁷.

Enfin la narration par Quincy de la bataille de Friedlingen (1702), bien qu'elle apporte quelques détails intéressants sur le déroulement de la charge, n'offre guère plus de certitudes. M. de Magnac, qui commandait l'aile droite française, choisit de laisser venir à lui la cavalerie ennemie. Ce n'est que lorsque celle-ci se fut approchée à 100 pas qu'il entama sa marche, puis « il essuya sans tirer un seul coup la décharge des ennemis à 15 pas ; mais dans le moment il les chargea l'épée à la main, avec tant de vigueur et tant d'ordre, qu'après une résistance assez opiniâtre de leur part, il enfonça leur première ligne¹³⁷⁸ ». Là encore nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses, puisqu'il n'est question que de la « vigueur » de la charge. Le fait qu'il charge l'épée à la main sans tirer permet à Magnac d'emmener ses hommes à une allure plus rapide que les troupes qui choisissent de faire feu. Néanmoins il semble que l'accélération finale se soit produite au moment de la décharge des cavaliers ennemis, ce qui ne laisse que 15 pas. Peut-être purent-ils au moins atteindre ce « trot un peu vif » recommandé par Villars, qui d'ailleurs commandait en chef le jour de cette bataille.

¹³⁷⁶ S.H.D, A1 1515, f°20. Cité par Hervé Drévilion, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Tallandier, Paris, 2005, p. 386.

¹³⁷⁷ Ibid., p.411.

¹³⁷⁸ Quincy, cité par Boussanelle, *Commentaires sur la cavalerie*, Paris, Guillin, 1758, p. 366.

4. La singularité de la maison du roi

L'analyse des pratique de la Maison du roi dans le précédent chapitre avait permis d'en dégager la singularité et de souligner par opposition celles de la plupart des régiments de ligne. Cependant une telle étude ne semble pas promise à des résultats aussi tranchés à propos de l'allure. Ce corps d'élite n'échappe pas la disette d'informations qui frappe la majorité des récits et des études théoriques. Les récits qui narrent les exploits des Gardes du corps ou des Gendarmes de la garde usent finalement d'un vocabulaire aussi flou et aussi peu apte à exprimer une allure que les relations concernant les autres régiments de cavalerie. C'est le cas par exemple du fameux combat de Seneffe (1674)¹³⁷⁹. Là encore, l'auteur s'en tient à souligner la « vigueur » des charges. Au début de l'engagement, Condé prend personnellement le commandement des deux premiers escadrons des Gardes du corps et « à la vue de 20 escadrons ennemis, [il] marcha droit à eux, essuya leur premier feu et ensuite les chargea vigoureusement¹³⁸⁰ ». L'arrière-garde du prince d'Orange ayant reculé une première fois, Condé voulut l'attaquer à nouveau. Le chevalier de Fourille se mit à la tête des deux mêmes escadrons des Gardes, passa le défilé qui les séparait de l'ennemi et chargea lui aussi « les ennemis avec tant de vigueur que leur infanterie fut rompue en un instant ¹³⁸¹».

L'adjectif « vigoureuse » est encore employé par Saint-Simon pour décrire la première charge de la Maison à Ramillies (1706)¹³⁸². Ce vocabulaire ne peut malheureusement pas nous être d'un grand secours. Synonyme de force, d'énergie ou de robustesse, il n'implique pas obligatoirement une grande vitesse. Le Pippre utilise cependant une autre expression qui peut s'avérer un peu plus parlante. Toujours à Seneffe, alors que l'arrière-garde du prince d'Orange s'est repliée pour la deuxième fois, l'infanterie de Condé attaque celle de l'ennemie et la défait, « laissant un libre

¹³⁷⁹ Le Pippre de Noeufville, Simon Lamoral, Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi et de toute les troupes de France, Liège, Tome I, Kints, 1734.p. 370-377. Le prince d'Orange disposait de la supériorité numérique sur Condé, mais celui-ci était mieux posté. Orange décida donc de se retirer pour attirer Condé hors de ce poste. Ayant deviné l'intention de son ennemi, celui-ci épia le moment où les alliés décamperaient afin de les charger. Il attaqua alors l'arrière garde de l'armée ennemie, qui se retrancha dans le village de Seneffe.

¹³⁸⁰ Ibid. P. 372.

¹³⁸¹ Ibid. p. 372. Le Pippre , qui ne craint pas d'en abuser, utilise encore ce terme pour le récit du combat de Leuze où la Maison fit « une des plus belles et des pus vigoureuses charges qu'on vit jamais ».

¹³⁸² « La maison du roi et la cavalerie de cette aile [l'aile droite] fit une charge vigoureuse ». *Mémoires de Saint-Simon, 1702-1708, texte établi et annoté par Gonzague Truc*, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1962, p.608.

passage aux gardes qui, courant aux ennemis avec leur valeur ordinaire, les rompirent et les poussèrent jusqu'à un troisième défilé ».

En 1702 également, emmenant un détachement « à la petite guerre », M. Philippe, exempt des Gardes du corps, tombe sur une troupe de cavaliers ennemis. « Les ennemis s'étant arrêtés les premiers, M. Philippe fit aussi halte, et essuya leur décharge qu'ils firent à portée du pistolet [...]. Ensuite, ayant couru à eux l'épée à la main, il les poussa jusqu'à leur seconde ligne ¹³⁸³ ». Ce verbe courir est régulièrement employé par les spécialistes de l'art équestre, et témoigne généralement d'une vitesse importante. Au XVIIIe La Guérinière l'associe même directement au galop, rappelant que « Le galop est l'action que fait le cheval en courant ¹³⁸⁴ ». Le déroulement de la charge de Philippe laisse néanmoins penser que sa troupe ne put sans doute atteindre qu'un petit galop, le détachement n'ayant entamé le mouvement final de la charge qu'à portée du pistolet.

Finalement, pour tenter de se faire une idée un peu plus exacte de ce que pouvait être l'allure ordinaire de la Maison du roi, il est sans doute indispensable de se rappeler les caractéristiques fondamentales de cette troupe. Nous avons déjà souligné la qualité des unités de la Maison, tant du point de vue du recrutement que des montures, de l'instruction et de la discipline. Ces cavaliers ne sont pas de la même trempe que ceux que nous décrit Duras lorsqu'il évoque ces hommes que l'on ne pourra pas empêcher de tourner le dos et de s'enfuir si l'ennemi les attend le mousqueton à la main ¹³⁸⁵. Ceux-là ne peuvent guère être emmenés à la charge au grand trot, encore moins au galop ; les officiers se retrouveraient seuls face à l'adversaire. Le cas des maîtres de la Maison est différent, eux maîtrisent leurs montures et sont habitués à évoluer ensemble. Leur supériorité, qui se remarque dans le choix des armes, pourrait également s'exprimer dans l'allure : des cavaliers qui sont capables de joindre l'ennemi le sabre à la main et de braver son feu ont peut-être également suffisamment confiance en eux pour aller au devant de lui au galop. Leur force morale leur permet de profiter des avantages de la vitesse, qui diminue l'exposition au feu de l'adversaire et impressionne celui-ci.

Bilan : Les diverses sources ne nous fournissent que peu de détails sur l'allure à laquelle étaient conduites les charges de la cavalerie française jusqu'à la fin de la guerre

¹³⁸³ Le Pippre de Noeuville, *op. cité*, p. 406. Le détachement était composé de 390 maîtres dont 110 cavaliers de la Maison du roi.

¹³⁸⁴ La Guérinière, *L'Ecole de cavalerie, op. cité*, p. 75.

¹³⁸⁵ Cf. supra p. 404.

de Succession d'Espagne. Il semble néanmoins possible d'avancer que l'allure dominante devait être le trot. C'est du moins ce que les rares témoignages de quelques cavaliers chevronnés peuvent nous laisser penser. C'est explicite chez Villars et l'on peut le déduire chez Duras. Les propos de ce dernier incitent d'ailleurs à croire que le trot devait être assez modéré. Au départ de l'attaque, la marche d'approche se fait à une allure lente, le pas, pour préserver l'ordre de l'escadron. Les troupes qui exécutent une (et parfois deux) salves avant de joindre l'ennemi, tirant à 15 ou 20 pas de celui-ci, ne peuvent ensuite que difficilement adopter un trot très allongé. Même pour celles qui chargent l'épée à la main, ce n'est que dans les derniers mètres que se fait l'accélération, une accélération qui n'atteint vraisemblablement que très rarement le galop. Celui-ci, que l'on a pu observer dans la dernière décennie de la guerre de Trente Ans (par exemple à Rocroi), n'a sans doute pas disparu des pratiques de la cavalerie française, mais seules les troupes les plus expérimentées doivent s'y risquer. C'est le cas par exemple de la Maison du roi, qui réunit tous les facteurs tactiques, matériels et moraux nécessaires à l'adoption d'une telle allure.

Il n'est donc pas possible de constater dans ce domaine une évolution aussi nette que celle observée à propos des armes. Si l'on pense pouvoir dire en effet qu'il y eut, sans doute à partir des années 1680, une tentative pour infléchir les pratiques en faveur de l'arme blanche, on ne peut en revanche établir un schéma semblable avec l'allure, qui ne dépassa jamais – et n'égalait sans doute que rarement – la vitesse de charge introduite par Gustave-Adolphe. Deux éléments récurrents expliquent en grande partie ce *statu-quo* : le manque d'instruction des cavaliers et le souci de préserver la cohésion de l'escadron. Les deux sont d'ailleurs liés, puisque les défaillances de l'instruction contraignent à sacrifier la vitesse à la cohésion. L'importance de l'ordre et de la cohésion est unanimement reconnue à l'époque. Louis XIV lui-même observe ainsi que « le bon ordre nous donne de l'assurance et cela semble suffire pour paraître brave ¹³⁸⁶ ». Il est convaincu que « de nombreuses batailles [sont] gagnées davantage par le bon ordre de la marche et la bonne contenance que par le sabre et la mousqueterie ¹³⁸⁷ ». Cette conviction n'incitait évidemment pas les officiers à adopter une allure comme le galop. Trop vive pour les capacités des cavaliers ordinaires, elle aurait inmanquablement conduit à désorganiser l'escadron qui serait ainsi arrivé face à l'ennemi avec les rangs flottants et les files ouvertes.

¹³⁸⁶ *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin*, ed. Charles Dreyss, 2 vols., Paris, 1860, II., p. 112-113.

¹³⁸⁷ *Ibid.* p. 113.

B. Les cavaleries européennes : l'exception suédoise

A la fin de la guerre de Trente Ans, les cavaleries suédoise et anglaise occupaient une place à part parmi les armées d'Europe de l'Ouest et du Nord. Les Suédois, sous l'impulsion de Gustave-Adolphe, avaient les premiers rompu avec la lenteur des charges qui se pratiquaient généralement depuis la fin du XVI^e siècle. Les leçons du roi de Suède furent ensuite particulièrement assimilées par le prince Rupert, qui influença sensiblement les pratiques de la cavalerie anglaise. Il est alors tentant de penser que les unités de ces pays conservèrent leur singularité, se démarquant ainsi des Français – dont les troupes de ligne n'abordaient souvent dans le meilleur des cas qu'un trot un peu vif – et des Impériaux.

1. La cavalerie impériale.

Les Impériaux ont eux aussi bénéficié des modifications introduites par l'ennemi suédois. A Rocroi, Issembourg fait ainsi charger ses escadrons d'Alsace au galop léger pour aller bousculer La Ferté. Il serait bien sûr exagéré de prétendre généraliser un tel exemple, et d'affirmer que les cavaliers allemands se mirent alors tous à charger au galop. Tout d'abord les escadrons d'Issembourg constituaient une troupe très expérimentée et bien encadrée, on ne peut évaluer la cavalerie de l'empereur à l'aune de tels cavaliers. Mais surtout les Impériaux étaient confrontés à un adversaire que n'affrontèrent jamais directement les Suédois ou les Anglais et qui influença durablement leur façon de combattre : l'Empire Ottoman.

Pour comprendre l'influence des guerres turques sur les pratiques de la cavalerie impériale en matière d'allure, il faut rappeler les données fondamentales du combat de cavalerie dans ces conflits : les cavaliers ottomans, et notamment les fameux *sipâhi*¹³⁸⁸, la cavalerie régulière provinciale, disposaient d'une nette supériorité sur les cavaliers impériaux. Ceux-ci étaient surclassés tant du point de vue de la maîtrise de l'équitation que du combat à l'arme blanche. Leur équipement, leur agilité et leur connaissance des chevaux donnaient aux cavaliers de la Porte une aisance considérable à cheval, sans

¹³⁸⁸ Le *sipâhi* bénéficie d'un *timar*, concession fiscale, qui lui permet de s'équiper. Il doit également, selon l'importance de son *timar*, équiper un nombre variable d'hommes armés (*djébeli*). Avec les *akindji*, cavalerie légère, ces deux catégories constituent la cavalerie des troupes provinciales, réparties dans tout l'empire. Ils se différencient de la cavalerie des « troupes de la Porte » proprement dites, moins nombreuse mais permanente et stationnée pour une grande part auprès du Sultan. Cf. Robert Mantran, *Histoire de l'empire Ottoman*, Fayard, Paris, 1989, p.191-202.

commune mesure avec celle des occidentaux. Montecucoli explique ainsi que « les Turcs ont pour armes défensives des cottes de mailles, des jupons piqués, des gantelets de fer[...], des pots ou des petits casques, des targues ou boucliers. Ils n'ont point de cuirasse qui les couvre par devant ou par derrière, [...] de sorte que n'étant point chargés d'armes ils sont d'une merveilleuse agilité, tant par eux-mêmes que par la vitesse de leurs chevaux, par la légèreté des harnois, des selles et des fers dont ils sont ferrés, qui sont fort minces et forts unis¹³⁸⁹ ».

Cette vitesse et cette agilité leur dictent la tactique à employer contre les troupes des Habsbourg. Fort de sa supériorité au maniement des armes blanches, la cavalerie ottomane tente essentiellement de réduire la confrontation à une série de combat individuels, où ses hommes auront évidemment le dessus. Ils jouent donc de leur rapidité, qui les rend insaisissables, pour entraîner les escadrons ennemis ou les envelopper afin de les désorganiser et de créer des brèches dans leurs files. Une fois celles-ci apparues, ils se jettent dedans avant même que leur ennemi n'ait pu tenter de se regrouper¹³⁹⁰. Les unités ainsi attaquées se désagrègent et n'ont plus aucune chance. La seule réponse possible face à de tels adversaires est alors de ne pas tomber dans leur piège, de refuser le combat au corps à corps et de ne pas chercher à se mesurer à eux du point de vue de la vitesse. Les Impériaux usent également de leur puissance de feu, élément qui fait défaut aux cavaliers ottomans et parvient parfois à les dérouter.

De telles contraintes ne laissent guère de doute quant à l'allure préconisée dans les charges. La seule catégorie de cavalerie de bataille qui pourrait – et devrait – charger au galop est celle des lanciers. Mais Montecucoli rappelle que l'armée impériale ne les emploie plus à son époque¹³⁹¹. Seuls les cuirassiers sont donc réellement confrontés aux cavaliers turcs. Or leurs caractéristiques les rendent impropres au galop. Tout d'abord, afin de pallier leur infériorité dans le combat à l'arme blanche, ils doivent être fortement protégés : « pour les défenses on a la cuirasse, composée du devant et du derrière, [...]

¹³⁸⁹ *Mémoires de Montecucoli, généralissime des troupes de l'Empereur*, Amsterdam, 1752, p. 234-235.

¹³⁹⁰ Ibid. p. 356 : « Il se présente avec des escadrons de grand front ; mais lorsqu'il trouve un intervalle, il fait en un moment de son flanc un nouveau front avec une agilité qui lui est naturelle, et il pénètre par là. »

¹³⁹¹ Ibid., p. 239-240 : « De toutes les armes dont on se sert à cheval, la lance est la meilleure, mais il faut qu'elle soit bien garnie et que les lanciers soient vigoureux, qu'ils aient de bons chevaux, un terrain uni et ferme, point embarrassé. [...] Si la lance n'a pas ces qualités, ou que l'homme, ou le cheval, ou le terrain ne soient pas tels qu'il faut, et ne concourent pas à l'impétuosité de la course et du choc, ou qu'elle ne soit pas soutenue de près par les cuirassiers, elle est inutile. [...] La grande dépense et le peu d'usage de la lance, qui ne sert qu'en un jour de bataille, l'ont fait abandonner dans nos armées ».

les casques avec les lames pendantes pour défendre le col, les oreilles et le nez, des gantelets de fer qui aillent au coude ».

Cette solide protection individuelle participe également à un dessein collectif. Il est fondamental, en effet, qu'aucune brèche ne se fasse dans le front des escadrons, elle serait immédiatement exploitée par l'ennemi. Ce souci est récurrent chez Montecucoli, qui explique clairement que « tout l'avantage consiste à former un corps solide, si ferme, si impénétrable, qu'en quelque endroit qu'il soit, où qu'il aille, il y arrête l'ennemi comme un bastion mobile ¹³⁹²». L'armement défensif des cavaliers contribue donc à constituer ce « bastion mobile » infranchissable. Cette comparaison avec les éléments de fortification revient plusieurs fois dans ses écrits, elle est extrêmement significative du rôle attribué à la cavalerie et de l'allure qu'elle est sensée adopter¹³⁹³. Il est hors de question pour les escadrons de l'empereur de rivaliser en rapidité avec les Ottomans, leur préoccupation première doit être de ne pas se désorganiser et de ne laisser voir aucun jour entre leurs files. Comme ils s'appuient également beaucoup sur leur feu pour effrayer l'ennemi, leur vitesse ne peut être qu'assez lente.

La mise en parallèle des cuirassiers avec deux autres types de troupes montées, lanciers et cavalerie légère, permet de s'en faire une idée plus précise. Montecucoli explique que si l'on pouvait employer des lanciers, ceux-ci prendraient au galop la tête de la charge, suivis au trot par les cuirassiers qui viendraient exploiter la brèche créée par les premiers. Cependant la collaboration des deux armes n'est plus envisageable en son temps, ce qui n'est pas le cas pour la cavalerie légère et les cuirassiers. Le général impérial met toutefois en garde contre les risques inhérents à cette combinaison le jour de bataille, précisément du fait de leur différence de vitesse : « ces deux sortes de cavaleries ne s'accommodent pas bien ensemble, parce que la cavalerie légère veut courir, et que la pesante exécute ses ordres au petit pas ; la première ne peut [...] tenir ferme dans la bataille ; et l'autre ne peut [...] courir en combattant ¹³⁹⁴». La marche d'approche des cuirassiers doit donc se faire très précautionneusement, « au petit pas », et l'étape ultime de la charge elle-même ne peut sans doute pas dépasser un trot modéré. Comme pour la France, et à un degré supérieur encore, la vitesse est sacrifiée à l'ordre et à la cohésion de l'escadron, c'est pour la cavalerie impériale une question vitale.

Cette façon de combattre a beaucoup marqué la cavalerie de l'empereur. L'allure adoptée face aux Turcs ne devait guère s'écarter de celle que les cavaliers impériaux

¹³⁹² Ibid. p. 238.

¹³⁹³ Il décrit ailleurs la cavalerie « ferme, serrée et impénétrable comme une tour ». Ibid., p. 244.

¹³⁹⁴ Ibid., p. 244.

pratiquaient sur les champs de bataille de l'Europe de l'Ouest. D'autant plus que les Français, leurs adversaires traditionnels, ne chargeaient eux-mêmes la plupart du temps qu'au trot (à l'exception de la Maison du roi). L'allègement de l'armement défensif vers la fin du XVIIe siècle ne bouleversa sans doute pas cette donnée. La cavalerie impériale continua dans son ensemble à conduire ses charges à une vitesse modérée. Le Prince Eugène n'étant pas parvenu à empêcher ses hommes de tirer, on peut penser qu'il lui fut également impossible de les convaincre de charger au galop¹³⁹⁵.

2. Marlborough refuse le galop

Les troupes anglaises n'ont pas la même histoire que leurs homologues autrichiennes. Elles ne sont pas marquées comme elles par de longs conflits avec un adversaire combattant selon les méthodes des cavaleries orientales. Au contraire, le prince Rupert introduit durant les Guerres Civiles une tactique agressive, fondée notamment sur une vitesse plus élevée que celle que pratiquait auparavant la cavalerie anglaise. Il est ensuite suivis par Cromwell, qui fait adopter des allures semblables à la *New Model Army*. Marlborough, qui a commencé sa carrière dans un régiment de cavalerie, hérite donc de ces pratiques¹³⁹⁶. Le duc accorde en outre une importance considérable à l'entretien et à l'instruction de ses troupes. On sait par exemple qu'il mit à profit la guerre limitée qu'il menait dans les Pays-Bas jusqu'en 1704 pour entraîner sa cavalerie à conduire de véritables charges¹³⁹⁷. Tous ces éléments, auxquels s'ajoute l'usage exclusif de l'arme blanche, laissent à penser que les escadrons anglais étaient menés à la charge à une allure assez rapide, sans doute même au galop.

La réalité est en fait un peu plus nuancée. Pour David Chandler les escadrons de Marlborough délivraient leur charge en un trot rapide¹³⁹⁸. Le témoignage de La Colonie pour la bataille de Ramillies semble confirmer cette opinion. Marlborough avait considérablement renforcé sa gauche en prélevant des escadrons de la droite. Il disposa alors ces nombreuses unités sur quatre lignes. C'est la première charge de cette aile considérable contre la droite française, emmenée par la Maison du roi, que décrit La

¹³⁹⁵ C'est notamment l'avis de Delbrück : « Bien que le prince Eugène ordonnât les attaques au grand galop, il n'était pas capable de le mener à bien ». H. Delbrück, *History of the art of war*, University of Nebraska, Lincoln and London, 1990, vol. IV, p.281.

¹³⁹⁶ Marlborough avait commandé les *King's Dragoon Guards*.

¹³⁹⁷ Z. Grbasic, V. Vuksic, *L'âge d'or de la cavalerie*, La Bibliothèque des arts, Paris-Lausanne, 1989, p.44.

¹³⁹⁸ « Les escadrons anglo-hollandais étaient entraînés à combattre par paire d'escadrons délivrant leur charge au grand trot (*fast trot*) ». David Chandler, *The Art of Warfare in the Age of Marlborough*, Sarpedon, New York, 1997, p. 53. Z. Grbasic et V. Vuksic évoquent quant à eux « un trot accéléré ». *L'âge d'or de la cavalerie*, op. cité, p. 44.

Colonie : « je vis donc que ces quatre lignes de cavalerie marchèrent assez doucement pour venir à nos gens pendant un certain espace de terrain, mais quand ils se crurent à portée, ils se mirent dans un plus grand mouvement et ensuite prirent le trot pour heurter avec plus d'impétuosité¹³⁹⁹ ».

L'auteur ne qualifie pas plus précisément ce trot, mais le fait que les Anglais chargent sans tirer leur évite d'avoir à maintenir une allure assez lente jusque dans les 15 ou 20 derniers pas. Ils peuvent ainsi accélérer plus tôt et sont alors capables d'atteindre un trot allongé ; ce qu'autorise également une instruction équestre plus poussée que celle de leurs ennemis. D'ailleurs La Colonie n'ajoute pas, comme c'est souvent le cas à l'époque, qu'ils avancèrent doucement jusqu'à la portée du pistolet. Sa formulation laisse penser que les Anglais suivaient des distances qui leur étaient propres sans respecter les usages les plus courants. L'allure adoptée par Marlborough s'avère donc assez rapide si l'on considère ce que devait être celle des Impériaux et d'une partie des régiments français.

Il n'en demeure pas moins que le duc n'a visiblement pas cherché à pousser l'allure de la charge jusqu'au galop. Certains choix tactiques peuvent, dans une certaine mesure, expliquer cette relative modération. Comme Gustave-Adolphe, Marlborough emploie parfois un ordre mélangé qui combine cavalerie et infanterie. Cependant, à la différence du roi de Suède, il ne s'agit pas de petites troupes de fantassins accompagnant chaque escadron, mais plutôt de plusieurs régiments placés derrière une ou deux lignes d'escadrons¹⁴⁰⁰. Cet ordonnancement s'avère moins contraignant pour les cavaliers, qui peuvent alors partir au trot de plus loin sans craindre d'abandonner leur infanterie. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les raisons de la limitation de l'allure de charge.

Pour David Chandler c'est le conservatisme de Marlborough qui est ici en cause. Pour lui, comme pour ses alliés et ses adversaires, il ne peut être question de charges conduites au galop. Malgré l'instruction dont bénéficient ses cavaliers, la peur de désordonner les lignes d'escadrons l'emporte sur toute autre considération¹⁴⁰¹. Le souci de l'ordre et de la fermeté des unités prime donc sur la vitesse. Ce dont témoigne par exemple sa décision, en 1707, de ré-équiper les régiments de ligne de cuirasses, alors

¹³⁹⁹ La Colonie, *Mémoires*, op. cité, p. 401.

¹⁴⁰⁰ B. Nosworthy, *The anatomy of victory*, op. cité, p. 90.

¹⁴⁰¹ « Il n'y avait toujours pas de charges ventre à terre menées au galop ; par peur de désorganiser l'intouchable ligne ». D. Chandler, *The art of warfare*, op. cité, p. 55.

même que cette arme défensive avait été abandonnée depuis la fin du siècle précédent¹⁴⁰². Il ordonne également à ses cavaliers de charger en gardant leurs genoux au contact de ceux de leurs voisins. De telles mesures ne pouvaient certainement pas favoriser l'adoption d'une allure très rapide.

Le déroulement de la charge de la cavalerie anglo-hollandaise demeure finalement assez convenu. Les escadrons s'approchent doucement de l'ennemi avant d'accélérer pour atteindre une allure qui ne dépasse pas le trot. La différence avec la plupart des cavaleries d'Europe de l'ouest tient dans le fait que ce trot part sans doute d'un peu plus loin que la portée du pistolet et se trouve un peu plus soutenu. Marlborough n'autorise ses escadrons à s'abandonner au galop que lorsque l'ennemi est déjà vaincu et n'est plus en mesure d'opposer une résistance organisée. Brent Nosworthy évoque ainsi la fin de la bataille de Ramillies, lorsque les dragons de Lord Hay chargent deux bataillons du régiment du Roi à la gauche de l'armée française, alors que les débris de celle-ci ont déjà commencé à quitter le champ de bataille. « A ce point de la bataille, tous les escadrons anglais essayant de poursuivre les unités françaises en fuite conduisaient leurs charges au galop¹⁴⁰³ ».

3. Charles XII, fulgurant précurseur.

Charles XII de Suède présente un certain nombre de points communs avec Marlborough. Brillant cavalier, stratège audacieux (voire téméraire), sa culture équestre militaire doit elle aussi beaucoup à une tradition prestigieuse reposant sur l'héritage de Gustave-Adolphe. Comme Marlborough il se préoccupe grandement de l'exercice et de l'équipement de ses hommes. Comme lui enfin, il privilégie la charge à l'arme blanche. Pourtant son choix de l'allure à laquelle la charge doit être conduite se trouve en nette opposition avec les principes du capitaine-général de l'armée britannique.

Charles XII hérite d'une cavalerie marquée du sceau de l'immobilisme. Elle n'a pas évolué depuis la glorieuse époque de Gustave. Certains éléments pourraient même laisser croire qu'elle a connu une relative régression. Ainsi un règlement de la fin du XVIIe prescrit aux cavaliers de faire usage à deux reprises de leurs pistolets avant de joindre l'ennemi. Une telle mesure marque un retour en arrière par rapport aux pratiques de Gustave-Adolphe, elle s'oppose en outre à l'adoption d'une allure rapide. L'escadron

¹⁴⁰²D. Chandler, *The art of warfare*, op. cité, p. 34. Les *Royal Horse Guards* l'avaient délaissée dès 1688, les autres régiments l'abandonnèrent par l'ordonnance de 1699.

¹⁴⁰³B. Nosworthy, *The anatomy of victory*, op. cité, p. 124;

est en effet obligé de maintenir une allure lente jusqu'à 25 pas pour espérer tirer de manière à peu près efficace, alors que sous Gustave les escadrons étaient autorisés à passer au trot dès 50 mètres¹⁴⁰⁴.

Charles fait bien plus que rétablir les méthodes de son ancêtre. Dans le domaine des armes il interdit expressément le feu et ne compte plus désormais que sur l'arme blanche. Cette véritable rupture s'exprime également dans la vitesse de charge. Alors que les cavaliers suédois de la guerre de Trente Ans chargeaient au grand trot ou au petit galop, le nouveau souverain opte clairement pour une allure encore plus élevée. Pour favoriser une vitesse rapide, il interdit à ses hommes de porter des cuirasses et toute autre pièce d'armure ; il est significatif que Marlborough ait pris exactement la mesure inverse. Le roi fait donc avancer ses escadrons au pas, puis ils adoptent assez vite un trot accéléré. Les 150 derniers pas sont ensuite parcourus au galop¹⁴⁰⁵. Lorsqu'on sait que Gustave ne faisait passer ses cavaliers au trot qu'à 50 mètres de l'ennemi et que la plupart des cavaleries occidentales du début du XVIIIe ne se lançaient dans un trot un peu allongé que dans les 10 derniers mètres, on juge alors de la performance des cavaliers de Charles XII.

Ce choix tactique est bien sûr rendu possible par le haut degré d'instruction des Suédois. La plupart des escadrons des cavaleries d'Europe de l'Ouest se seraient désintégrés avant même d'avoir parcouru trente mètres à une telle allure. Cependant il s'explique aussi par la personnalité de Charles XII, en qui Denison voit « un esprit audacieux et chevaleresque¹⁴⁰⁶ ». Le roi a façonné l'armée suédoise à son image. Comme le remarque Peter Englund, la doctrine tactique générale de l'armée est dominée par un esprit offensif omniprésent. La tactique est totalement centrée sur l'attaque, et l'offensive est institutionnalisée¹⁴⁰⁷. P. Englund évoque notamment l'importance du phénomène de « fuite vers le front » : si l'on s'approche d'un ennemi qui se défend par un feu nourri et que l'on ne peut lui rendre la pareille, la seule solution reste alors de pousser en avant le plus vite possible pour mettre fin au calvaire¹⁴⁰⁸. L'allure rapide imposée à la cavalerie s'inscrit ainsi tout à fait dans l'esprit que le roi entend insuffler à l'ensemble de son armée.

¹⁴⁰⁴ Selon E. Gyllenstierna et M. Roberts, cf. supra p. 377.

¹⁴⁰⁵ Z. Grbasic, V. Vuksic, *L'âge d'or de la cavalerie*, op. cité, p. 69.

¹⁴⁰⁶ La cavalerie suédoise était selon lui « le prolongement de son esprit audacieux et chevaleresque ». G. T. Denison, *A history of cavalry*, London, 1913, p. 244.

¹⁴⁰⁷ Peter Englund, *Poltava, chronique d'un désastre*, Esprit ouvert, 1999, p. 131.

¹⁴⁰⁸ Ibid. p.178. « On cherchait sans cesse dans l'armée suédoise à limiter l'emploi de l'arme à feu pour amener les troupes à effectuer une percée à l'arme blanche, celle-ci devenant pour les hommes une voie de salut ».

Charles XII paraît avoir tout à fait mesuré l'impact psychologique du galop. Celui-ci est en fait double, il joue tant sur les cavaliers qui prennent cette allure que sur l'ennemi qui la subit. Dans le premier cas les hommes sont comme emportés par la vitesse. Enivrés, ils perdent dans une certaine mesure la conscience du danger et font abstraction de leur peur. Jean Roemer, un officier de cavalerie du XIXe siècle, exprime fortement – et non sans lyrisme – cette dimension de la charge au galop :

« Une plus grande vitesse de déplacement stimule la vivacité naturelle de l'être humain, elle l'élève souvent à une téméraire furie et un enthousiasme sans frein qui ne laisse pas de temps pour penser ou calculer le danger ; en un tel moment de folie la mort perd son pouvoir de terreur et la victoire se présente elle-même sous d'aveuglantes couleurs à l'âme du guerrier qui se rue à l'assaut ¹⁴⁰⁹».

L'effet est également garanti sur l'ennemi. Celui-ci voit fondre sur lui un adversaire qui ne respecte pas les pratiques habituelles. Au lieu d'adopter une allure lente et de temporiser pour tirer, les Suédois accélèrent rapidement, semblant mépriser le danger. Ils acquièrent ainsi une supériorité morale certaine sur leur ennemi, dont la volonté ne résiste généralement pas à une telle vision. C'était par exemple le cas des escadrons russes. Seuls quelques unités d'élite étaient capables de mener une charge au trot. La plupart des autres ne pouvaient souvent réaliser que des espèces de caracoles conduites à une allure très lente. Jusqu'à Poltava (1709) le seul spectacle des escadrons suédois se ruant sur eux au galop suffisait pour leur faire tourner le dos¹⁴¹⁰.

Louis XIV pensait que l'apparence, la « bonne contenance », d'une troupe lui assurait une partie non négligeable de la victoire en impressionnant l'ennemi. C'est sans doute aussi l'avis de Charles XII, mais il parvient à ce résultat d'une manière tout à fait différente de celle que suivent les cavaleries de son temps. Contrairement à ses contemporains, le roi de Suède ne sacrifie pas la vitesse à l'ordre. Seul chef de cavalerie à réussir un tel tour de force, il exploite au maximum la vitesse de la cavalerie sans pour autant sacrifier la cohésion.

Bilan : Le bilan de cette période est plus facile à dresser qu'il ne l'était pour la question des armes. Les grandes lignes se dégagent plus aisément. Tout d'abord il

¹⁴⁰⁹ Jean Roemer, *Cavalry, its history, management and uses*, New-York, 1863, p. 328. cité par B. Nosworthy, *The anatomy of victory*, op. cité, p. 133.

¹⁴¹⁰ Angus Konstam, David Rickman, *Peter the Great's army, II, cavalry*, Osprey, London, 1993, p.12.

semble que l'immobilisme l'emporte, puisque la plupart des cavaleries d'Europe de l'Ouest ne parviennent pas à dépasser les innovations de Gustave-Adolphe. C'est bien le trot, accéléré dans le meilleur des cas, qui apparaît comme l'allure la plus répandue. A part les escadrons suédois, et dans une certaine mesure anglais, les unités avancent lentement vers l'ennemi et n'adoptent leur vitesse maximum – un maximum bien modeste – qu'à la portée du pistolet, à 15 ou 20 pas (30 pas pour Villars). Seuls quelques corps d'élite, comme la Maison du roi en France, peuvent se permettre le galop. Pour les unités ordinaires, médiocrement montées et encore moins bien instruites, le galop se traduit le plus souvent par une perte totale de cohésion et d'ordre. Il n'y a plus d'escadron, plus de rangs ou de files, mais une juxtaposition d'individus lancés chacun dans sa propre charge, quand ils ne profitent pas du désordre pour s'esquiver.

Et c'est bien là la seconde observation d'importance. L'ordre et l'unité de l'escadron, et de la ligne d'escadrons, apparaissent comme des objectifs prioritaires pour les officiers du temps. Ils savent sans nul doute les insuffisances de leurs cavaliers et c'est vraisemblablement pour cela qu'il leur semble impossible de leur demander mieux qu'un trot « un peu vif ». Le galop n'est possible que dans certaines circonstances, comme l'attaque d'un ennemi déjà rompu ou en fuite. Dans ce contexte la cavalerie de Charles XII apparaît comme une véritable anomalie, elle est la seule à avoir dépassé les leçons de Gustave ou de Rupert.

V. LE XVIII^e SIECLE ET LE RETOUR DU GALOP.

A la fin du XVIII^e, alors que s'ouvrent les guerres de la Révolution, le galop est inscrit comme procédé usuel de charge dans la plupart des règlements des cavaleries d'Europe. Au regard de la situation prévalant au début de la guerre de Succession d'Espagne, on peut mesurer le chemin parcouru. La seconde moitié du XVII^e n'avait en effet pas vu s'affirmer d'évolution marquante dans l'allure des charges. Seul Charles XII, à l'aube du siècle, sut se détacher du modèle initié par Gustave-Adolphe pour imposer un rythme de charge véritablement nouveau.

Ce grand cavalier a-t-il pu transformer par son exemple les habitudes en vigueur depuis la guerre de Trente Ans. Autrement dit son règne fait-il figure de rupture ou seulement d'anticipation ? Il faut en effet lever bien des obstacles pour que le galop redevienne l'allure usuelle de la cavalerie lourde : bouleverser la routine des officiers,

vaincre l'appréhension des soldats et surtout leur donner une instruction de qualité. Autant d'éléments indispensables pour pouvoir élever la vitesse de charge. Autant d'éléments qui, pour la plupart, ne sont pas réunis dans la première moitié du siècle. D'ou l'intérêt de s'arrêter, après une étude des décennies qui précèdent la guerre de Succession d'Autriche, sur les réformes de l'incontournable Frédéric II, afin d'envisager ensuite leur éventuelle influence sur les cavaleries européennes, et plus particulièrement la cavalerie française.

A. L'immobilisme de la première moitié du siècle en France

La période qui court de la fin de la guerre de Succession d'Espagne au début de celle de la Succession d'Autriche offre un cadre propice à la réflexion. Il n'y a pas de véritable conflit majeur en Europe et les spécialistes ont alors tout loisir pour tirer les leçons des guerres précédentes. C'est donc prioritairement vers les écrits théoriques et techniques que nous allons tourner nos interrogations. Les écrivains militaires ont-ils su méditer les charges de Charles XII, comprendre sa prédilection pour le galop ? Plus généralement, peut-on y percevoir des signes annonçant une modification en profondeur de la doctrine ? Ce questionnement n'est pas simple, car les grands cavaliers ou théoriciens qui auraient pu exercer une influence en ce sens ne sont pas nombreux. Les chefs de cavalerie de la trempe de Luxembourg, Marlborough ou Charles XII ne sont plus, et les principaux auteurs orientent davantage leurs polémiques vers les débats concernant l'infanterie. Il est néanmoins possible d'espérer que la réflexion sur le combat de cavalerie, quoique moins visible, ait suffisamment progressé pour que l'on puisse y trouver des éléments de réponses.

1. Le silence et le conservatisme des écrivains militaires

Quincy, Puysegur et Folard sont sans doute les auteurs qui jouissent de la plus large audience dans la première moitié du siècle. Quoique de nature et de qualité très différentes, leurs ouvrages présentent la caractéristique de laisser de côté la question de l'allure à laquelle doit charger la cavalerie. Il serait de toute façon surprenant que Quincy et Puysegur adoptent un point de vue véritablement innovant en matière d'allure, leurs écrits étant généralement considérés comme l'expression de la routine

militaire de leur temps¹⁴¹¹. Folard se place dans une perspective différente. Polémiste vigoureux, il n'hésite pas à remettre en cause bon nombre des habitudes des armées du temps. Ses orientations tactiques favorables à l'attaque à outrance et à la rapidité du mouvement auraient pu l'amener à prendre position en faveur du galop. Cependant il paraît beaucoup trop prévenu contre la cavalerie pour admettre qu'une augmentation de sa vitesse pourrait lui faire jouer un rôle aussi important que l'infanterie dans la bataille¹⁴¹².

C'est un quatrième auteur « généraliste », de notoriété un peu moindre, qui nous apporte les premières informations précises quant à l'allure des charges. Guignard évoque, dans le tome II de son *Ecole de Mars*, les vitesses prescrites pour les attaques de cavalerie¹⁴¹³. L'auteur n'hésite pas à préconiser le galop, mais les évolutions dans lesquelles est inscrite cette allure laissent perplexe. Il s'agit en effet d'effectuer une caracole au galop¹⁴¹⁴, ou bien d'esquiver l'attaque de l'ennemi par un quart de conversion et de retomber dans son dos, toujours au galop. De telles manœuvres sont bien sûr difficilement envisageables face à l'ennemi, encore plus au galop. Ces lignes quelque peu surprenantes sont en fait puisées par Guignard dans l'ouvrage de La Fontaine, écrit un demi siècle plus tôt. Pour bien mesurer la crédibilité que l'on doit accorder à ces travaux, il faut encore rappeler que La Fontaine avait lui-même recopié une partie de l'ouvrage d'Imbotti datant de 1646 !

C'est donc vers des auteurs moins connus mais davantage formés sur la question de la cavalerie qu'il faut se tourner pour espérer avoir une idée plus nette de l'état des réflexions. Le premier, Lecoq Madeleine, n'aborde malheureusement pas en détail cet aspect de la charge. Il se contente d'évoquer, comme au XVIIIe siècle, la nécessaire « vigueur » de l'attaque contre la cavalerie ennemie¹⁴¹⁵. Mais ce terme, isolé du contexte, ne permet guère de se former une opinion, de pencher pour le trot « un peu

¹⁴¹¹ Quincy, Marquis de, *l'Art de la guerre ou maximes et instructions sur l'art militaire*, Paris, Coignard, 1740 (la première édition est de 1726). Cet ouvrage est pour Hervé Coutau-Bégarie « la synthèse de la tactique louis-quatorzienne. Puysegur, *Art de la guerre par principe et par règles*, Jombert, Paris, 1748.

¹⁴¹² « Une armée peut fort bien se passer de cavalerie et n'aller pas moins son train ». Jean Chagniot rappelle que Folard avait en bien piètre estime les troupes montées. *Le chevalier de Folard, la stratégie de l'incertitude*, Editions du Rocher, 1997, p.115 et suivantes.

¹⁴¹³ Guignard, M. de, *L'école de mars, ou mémoires instructifs sur toutes les parties qui composent le corps militaire en France*, Paris, Simart, 1725.

¹⁴¹⁴ « Il faut que la cavalerie tire par rang et par file, et se détache par caracols, en gagnant la main si l'on peut, c'est à dire faire leur possible pour avoir l'ennemi sur la droite ; elle se doit détacher au trot, puis pousser au galop, et la décharge faite, gagner leur serre file » Ibid., p33.

¹⁴¹⁵ Lecoq Madeleine, *Le service ordinaire et journalier de la cavalerie en abrégé*, Paris, Delatour et Simon, 1720. « Le cavalier français doit attaquer avec vigueur l'ennemi, sans attendre », p. 167.

vif» de Villars ou le galop à la façon de Charles XII. La première hypothèse serait cependant sans doute la plus probable puisque l'auteur rappelle un peu plus haut la nécessité de marcher serré et en bon ordre pour attaquer avec avantage¹⁴¹⁶. Ce souci du maintien de la cohésion et de la solidité de l'escadron conduit à penser, compte tenu de ce qu'était encore le niveau d'instruction des troupes montées, que l'auteur ne pouvait réellement envisager le galop.

2. Quelques rares précurseurs

Il est pourtant possible de trouver chez certains officiers des points de vue différents, voire même innovants. Les propos de Langeais, pour n'être pas beaucoup plus explicites sur la forme, n'en laissent pas moins pressentir une pensée relativement originale. En premier lieu, critiquant Folard et son ordre mélangé, il rappelle lui aussi dans ses *Réflexions* la nécessité pour la cavalerie d'agir par un mouvement rapide : « l'auteur de ce système [Folard veut placer des pelotons d'infanterie entre les escadrons] croit-il qu'un combat de cavalerie se donne de pied ferme ? On ne saurait se dispenser de marcher en avant, ce n'est que par l'impétuosité que l'on a pour joindre l'ennemi que l'avantage se déclare¹⁴¹⁷ ». Dans le *Principal devoir d'un officier* il va plus loin et aborde plus nettement l'allure de l'escadron : « Si tôt que vous êtes arrivé à la demi-portée du pistolet, il n'y a plus de précaution à prendre, il faut dans l'instant vous porter avec vivacité sur les escadrons qui vous sont opposés, et vous lancer sur eux (si j'ose me servir de ce terme) entrer dedans l'épée à la main [...]. Et je tiens pour certain que tout escadron qui attend l'autre est battu, par l'impétuosité de celui qui tombe dessus¹⁴¹⁸ ».

Certes, la « vivacité », « l'impétuosité » ou même le verbe « lancer » ne suffisent pas pour affirmer que Langeais préconise le galop. Néanmoins il est une idée qui marque une légère distance avec Lecoq Madeleine. Langeais en effet, à la différence de ce dernier, semble moins insister sur l'ordre de l'escadron. Pour la première fois un auteur, un officier, avance explicitement l'idée que le maintien de la cohésion et de l'ordre n'est pas la garantie absolue du succès et ne doit pas se faire aux dépens de la

¹⁴¹⁶ Ibid., p. 159.

¹⁴¹⁷ Langeais, de, *Réflexions sur les tomes I et II des commentaires de Polybe faits par M. Follard et sur son livre de la nouvelle découverte. Avec des réflexions militaires et historiques*, chez Ganeau, Paris, 1728P. 43-44. Langeais est un des premiers officiers de cavalerie, avant Boussanelle, à entreprendre de contrer les arguments de Folard sur la faible valeur de la cavalerie .

¹⁴¹⁸ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p. 87-88.

vitesse. L'argument de l'auteur est qu'au delà d'une certaine distance il ne sert plus à rien de se concentrer uniquement sur le bon ordre de l'unité : « il n'y a plus de précautions à prendre ». Il n'affirme pas que des jours ne se feront pas dans les rangs, ou que des inégalités de courses n'apparaîtront pas, mais sans doute pense-t-il qu'ils seront limités par la faible distance qu'il reste à parcourir, et qu'il sera trop tard pour que l'ennemi puisse en tirer avantage. La distance à partir de laquelle il estime que l'on peut faire fi de la cohésion de l'escadron est évidemment assez courte, mais il faut encore prendre en compte le niveau d'instruction des hommes et la nécessité de les encadrer sérieusement. L'idée n'en est pas moins nouvelle et paraît rompre avec l'obsession de l'ordre qui marquait jusqu'ici la réflexion et la pratique de la charge.

Les observations de Langeais trouvent un certain écho chez un des rares auteurs du temps à associer une réflexion approfondie et une pratique de la guerre couronnée par le succès, le maréchal de Saxe. Dans ses *Rêveries*, écrites en 1732, le comte de Saxe évoque, hélas un peu trop succinctement, le déroulement de la charge : « L'on doit observer de partir au petit trot, de la distance de cent pas, et augmenter ce mouvement à mesure que l'on approche¹⁴¹⁹ ». Le maréchal ne parle pas de galop. Néanmoins on observera qu'il fait prendre le trot à cent pas de l'ennemi. Cette distance est beaucoup plus grande que celle que l'on suivait en général jusque là (Villars préconisait trente pas), elle est surtout suffisante pour permettre à l'escadron d'accélérer progressivement pour atteindre le galop. Cette hypothèse est renforcée par le fait que Maurice de Saxe considère comme indispensable d'exercer les cavaliers au galop. « Il faut leur apprendre, pendant que l'on est dans les quartiers d'hiver, à galoper un train bien allongé, l'escadron tout formé, sans qu'il se rompe » et, insiste-t-il, « on peut dire que tout escadron qui ne peut aller deux mille pas à toutes jambes, sans se rompre n'est jamais propre à la guerre ¹⁴²⁰».

3. Une doctrine toujours attachée au trot

Mais si l'on admet que l'opinion du comte de Saxe en faveur du galop est bien établie, peut-on pour autant étendre cette considération et penser qu'elle est partagée par une majorité d'officiers ? Il faut tout d'abord souligner que les *Rêveries*, si elles n'ont pas le caractère utopique et un peu irréaliste que suggère ce titre, n'en sont pas moins pour une bonne part des projets et des souhaits. Ces observations sont moins un reflet

¹⁴¹⁹ Maurice de Saxe, *Mes rêveries*, Economica, Paris, 2002, introduction de Jean-Pierre Bois, p. 135.

¹⁴²⁰ Ibid., p.136.

fidèle de l'art de la guerre du temps qu'un ensemble de changements que l'auteur aimerait y voir apporter. En témoigne par exemple la sévérité de son jugement sur la valeur d'un escadron qui ne pourrait aller « deux mille pas à toutes jambes sans se rompre ». Un tel degré d'exigence se situe bien au-delà de ce que l'on peut attendre de la majorité des cavaliers en 1732, à une époque où il n'existe encore aucune norme fixant le niveau élémentaire que l'on estime raisonnable de demander aux escadrons de la cavalerie du roi¹⁴²¹.

D'ailleurs le point de vue du commandement de la cavalerie laisse penser que les hautes vues du maréchal de Saxe ne correspondent sans doute pas à la réalité la plus commune. Le projet d'instruction rédigé par M. de Mortaigne en 1732 ou 1733 constitue la première tentative officielle pour normaliser les pratiques de combat de la cavalerie. Ce document représente la source la plus précise pour comprendre la manière dont les officiers de haut rang entendent que l'on conduise les escadrons à la charge. « Dans cet état et l'épée à la main, quand l'escadron sera à 50 pas (à peine 50 mètres) de l'ennemi, le commandant le fera aller au petit trot et à 15 pas il le mettra au grand trot observant de ne pas laisser prendre le galop aux chevaux, ce qui désunirait l'escadron¹⁴²² ». L'axe de réflexion du secrétariat à la guerre est très clair : le galop est banni des procédés de charge. La raison n'en est pas nouvelle, il faut maintenir jusqu'au bout la cohésion de l'escadron. Cela ne peut être possible avec une allure aussi rapide, qui empêche les cavaliers de contrôler leur monture.

Il n'y a pas de véritable révolution dans ce texte. Mortaigne prend soin d'instaurer une réelle progressivité dans la marche de l'escadron, ce qui rend l'accélération plus facile à suivre pour l'unité et pour l'ensemble de la ligne ; il est plus ardu par exemple de passer sans transition du pas au grand trot. On ne trouve rien cependant de fondamentalement nouveau sur le fond. Encore une fois le « maximum » de vitesse n'est atteint que dans les dix ou quinze derniers mètres. Rappelons que Gustave-Adolphe autorisait sa cavalerie à prendre le trot dès 50 mètres et que Villars préconisait un trot « un peu vif » à partir de 30 pas.

¹⁴²¹ Rappelons encore, pour en prendre bonne mesure, le témoignage D'Autheuil dans un mémoire des années 1740 : « Un des principaux obstacles qui s'oppose à la perfection de notre cavalerie est le défaut d'exercices habituels et fréquents. Les commandants de corps les ordonnaient comme ils le jugeaient à propos [...]. Aujourd'hui qu'ils n'ont plus de compagnie ils se rendent aux plaintes des capitaines ». S.H.D. 1MR 1734, f° 87.

¹⁴²² « Projet d'instruction pour sur les évolutions et les exercices de la cavalerie », par M. de Mortaigne, 1MR 1734, f°83. L'auteur était major au Royal-allemand.

Evoquant la période antérieure à la guerre de Succession d'Autriche, E. Desbrières conclut qu'on ne prenait alors jamais le galop en troupe, la charge se faisant au pas ou au trot¹⁴²³. Les observations précédentes vont dans ce sens, et il serait vain de chercher un véritable infléchissement de la doctrine vers une allure nettement plus rapide. Cette question ne paraît d'ailleurs occuper qu'une faible place dans les débats du temps, les allures et les distances ne sont évoquées en détail que dans un minorité de sources. Il est significatif qu'aucun auteur n'évoque les expériences de Charles XII, ou même simplement son nom. Il semble bien qu'aucune influence directe ne puisse être admise pour l'exemple suédois.

Quelques officiers, comme Langeais et le maréchal de Saxe, se démarquent néanmoins de l'immobilisme ambiant. A leur manière ils remettent en cause la doctrine dominante. Le premier en battant en brèche le primat de l'ordre et de la cohésion sur toute autre considération, le second en insistant sur la nécessité d'exercer les troupes au galop. Ces deux auteurs ne représentent sans doute pas le courant majoritaire de la pensée militaire du temps, mais ils nous montrent qu'une évolution des points de vue est peut-être en cours.

B. La renaissance du galop.

Du point de vue de l'allure, on ne trouvera donc que peu de différences entre une charge conduite à la fin de la guerre de Succession d'Espagne et une autre menée vingt-cinq ans plus tard. La longue période de « l'entre deux-guerres de succession », si riche en réflexions sur l'art militaire, n'a débouché sur aucune transformation concrète. L'hypothèse d'une influence directe de Charles XII pour expliquer la généralisation du galop à la fin du XVIIIe siècle doit donc être écartée. Il faut alors se tourner vers le seul homme de guerre dont la stature dépasse celle du roi de Suède en ce siècle, Frédéric II. Ce choix est d'autant plus naturel que nous savons que l'exemple et les succès de la cavalerie prussienne contribuèrent de manière décisive à l'abandon du feu par la quasi totalité des cavaleries d'Europe. Le roi de Prusse, qui joua un rôle si important dans ce domaine, pourrait bien être également celui qui assura le succès du galop comme allure dominante dans les doctrines européennes.

¹⁴²³ Desbrières E., (com.) et Sautai M. (cap.) , *La cavalerie de 1740 à 1789*. Berger-Levrault, Paris, 1906, p. 9.

1. Frédéric II : le tournant du siècle

Le lourd héritage de Frédéric-Guillaume

Les troupes montées dont hérite Frédéric II à son avènement ne constituent pas une arme particulièrement performante et incisive. Partisans du feu durant la charge, les cavaliers prussiens sont également des adeptes du trot. Ceci est d'autant plus compréhensible que le trot est bien souvent la seule allure autorisée, et possible, dans la majorité des cavaleries d'Europe. Cependant la cavalerie prussienne se démarque légèrement de ses homologues dans le sens où elle accentue les tendances visibles dans les pays voisins. La doctrine, nous l'avons dit, met alors l'accent sur l'ordre de l'escadron. On insiste singulièrement sur le « poids » de l'escadron et sa capacité à maintenir sa cohésion. Il est impératif que celui-ci arrive à l'ennemi comme un corps compact et fermé afin d'obtenir une supériorité décisive en terme de choc. Ce souci prioritaire prend le pas sur les autres éléments de la charge et notamment la vitesse. Or il semble que Frédéric-Guillaume, le prédécesseur du nouveau roi, ait poussé assez loin cette prépondérance de la « masse ».

Une telle doctrine ne pouvait en effet qu'encourager sa passion bien connue pour les soldats de belle prestance et de haute taille, laquelle trouvait donc tout à fait à s'exprimer dans sa cavalerie. Puisque l'avantage d'un escadron repose sur le poids et la force des cavaliers et des chevaux, assemblés en un seul corps solide et ferme, le roi ne pouvait qu'être tenté de placer les hommes les plus imposants sur les montures les plus robustes¹⁴²⁴. Ces géants, sans doute les plus grands qu'il se trouvât en Europe, étaient si grands et larges qu'ils n'osaient parfois pas s'aventurer à cheval sur des rues mal pavées ou des terrains désunis. Les chevaux, alourdis par une telle charge, étaient quelquefois incapables d'atteindre le trot et ne pouvaient délivrer qu'une charge au pas allongé¹⁴²⁵. A cela s'ajoutait bien sûr la difficulté des Prussiens à trouver des montures adaptées à de tels cavaliers. La plupart venaient de l'extérieur du pays, de Pologne, de la frontière hongroise et parfois même de Crimée.

Un tel choix, s'il garantissait certainement un effet réel lors des parades, hypothéquait en revanche grandement les chances de cette cavalerie sur les champs de bataille. Mollwitz (1741) en offre une parfaite illustration. L'aile droite, commandée par Schulenburg, est prise de vitesse par les escadrons autrichiens de Roemer, qui

¹⁴²⁴ « En plaçant des hommes très large sur de larges chevaux , Frédéric Guillaume paraît avoir poussé une tendance existante jusqu'à sa conclusion logique ». B. Nosworthy,, *op. cité* p 164.

¹⁴²⁵ Ibid.p. 164.

avancent vers elle au trot pour la prendre en flanc. Elle s'avère incapable d'accélérer son mouvement pour faire face et se trouve balayée du champ de bataille.

Le galop, une force morale

Encore une fois la réaction de Frédéric est très rapide. Convaincu que l'allure de sa cavalerie est beaucoup trop lente, il décide qu'elle chargera désormais au galop. Ce choix du galop ne peut évidemment se concrétiser que si les cavaliers et les montures acquièrent la capacité de tenir une telle allure sans chuter ou sans que l'escadron ne se désintègre. Le roi se préoccupe donc d'entraîner ses troupes. Le souci de l'instruction est poussé plus loin que dans nulle autre cavalerie de ce temps, une approche aussi systématique ne s'était jamais vue auparavant. La rigueur de l'instruction individuelle ne le cède aucunement à celle de l'exercice collectif. Les cavaliers montent chaque jour et s'exercent sur tous les types de terrain, par escadron, régiment et brigade¹⁴²⁶. De telles réformes sont indispensables pour que le roi puisse mettre en pratique sa décision d'augmenter la vitesse de la charge

Sa volonté de rupture se fonde sur la conviction que le galop représente un atout considérable pour la cavalerie. Sa réflexion sur l'importance de ce que l'on n'appelait pas encore les « forces morales » le conduit notamment à établir une relation entre le moral des cavaliers et l'allure de l'attaque. Plus précisément, le trot semble avoir des effets négatifs sur le moral des hommes. Le principal inconvénient de cette allure lente réside selon lui dans le fait qu'elle donne au cavalier le temps de penser. Il a ainsi l'occasion de songer au danger et de tenter de s'y soustraire. « Je conduis mes escadrons à la charge au grand galop, dit le roi, parce qu'alors la peur emporte les couards avec les autres ; ils savent que si ils hésitent au milieu de la ruée ils seront écrasés par le reste de l'escadron ¹⁴²⁷».

Le galop contraint donc les lâches, mais il permet aussi aux autres de faire en quelque sorte abstraction du danger, emportés par l'ivresse de la charge. Pierre Cantal, au début du XXe siècle, rend parfaitement compte des principes qui sous-tendent cette doctrine. « Le cavalier qui veut charger à fond pique du nez dans la crinière de son cheval, lui met les éperons au ventre, et hurlant pour ne pas entendre, fermant les yeux

¹⁴²⁶ Voir les pages que Warnery consacre à ce sujet, *Remarques sur la cavalerie*, Anselin, Paris, 1828, notamment pages 68-76

¹⁴²⁷ Cité par B. Nosworthy, *op. cité*, p. 168

pour ne pas voir, se lance au devant du choc comme on se précipite dans le vide, sans réfléchir. Telle est la vraie charge[...]celle de l'homme saoul sur le cheval emballé ¹⁴²⁸». A ce moment crucial de la charge, où la tension est à son comble et où la peur peut faire échouer l'attaque, l'adoption d'une allure très rapide peut apparaître comme un moyen de soutenir le moral des cavaliers prussiens tout en ébranlant celui de ses adversaires.

Ces principes recourent tout à fait ceux de Charles XII. L'obligation faite à la cavalerie suédoise de charger au galop implique en effet la prise en compte de ressorts psychologiques similaires. Il est toutefois intéressant d'observer que ces réflexions s'opposent nettement à une conception beaucoup plus ancienne du rapport entre l'allure et le moral. Certains auteurs, comme Tavannes, justifiaient ainsi l'usage du trot par le fait que cette allure lente rendait possible que les lâches fussent « plus aisément vus et reconnus de leur capitaine », ce qui les empêchait de « tenir bride, et de se dépêtrer de la charge ¹⁴²⁹». Charles XII est le premier à renverser totalement cette perspective. Mais c'est bien le roi de Prusse qui parvient à transformer durablement la doctrine de la charge en Europe. L'objectif reste le même que celui de Tavannes, mais le moyen utilisé prend le contre-pied complet des pratiques suivies jusqu'alors. C'est en accélérant la vitesse et non plus en respectant une allure modérée que Frédéric entend empêcher les « couards » de fuir ou d'éviter le contact.

Un tel changement de perspective ne peut être compris que si l'on revient sur deux facteurs essentiels qui sont justement la marque de la cavalerie prussienne : l'instruction et l'encadrement. Le roi entend que ses officiers ne se comportent pas comme de simples cavaliers, mais plutôt comme des cadres gardant le contrôle de leurs hommes afin de les maintenir dans le rang et de contenir les velléités de fuite. La très haute qualité de l'instruction et la discipline de fer de l'armée prussienne contribuent bien sûr à cet objectif. Les cavaliers les moins déterminés ne peuvent donc plus profiter de la confusion que générait jusque là le galop. L'escadron soutenant désormais cette allure sans se mettre en désordre, les hommes tentés de ralentir ou de tourner bride sont immédiatement repérés par les officiers. La vitesse augmentant encore à l'approche de l'ennemi, il devient même impossible de se désolidariser du mouvement général sans prendre le risque d'être culbuté, jeté à terre et foulé aux pieds.

Les progrès fulgurants de la cavalerie prussienne

¹⁴²⁸ Cantal, Pierre, *Etudes sur la cavalerie*, Paris, Lavauzelle, 1905, p. 40.

¹⁴²⁹ Tavannes, *op. cité*, p. 117.

Bien que le passage d'une doctrine fondée sur le trot à une nouvelle reposant sur le galop ne puisse se faire instantanément, la volonté du roi et les progrès de ses cavaliers permirent une évolution relativement rapide. Moins de deux mois après Mollwitz, Léopold d'Anhalt-Dessau mentionne pour la première fois la cavalerie prussienne au galop. Il ne s'agit certes que d'une avancée précautionneuse, puisque les cavaliers ne passent au galop qu'à seulement trente pas de l'ennemi, elle n'en témoigne pas moins de l'importance de la transformation en cours. La distance de galop s'accroît ensuite singulièrement vite. En mars 1742 elle est ainsi augmentée jusqu'à atteindre 100 pas. En juillet 1744, il est mentionné que le galop doit désormais être pris à 200 pas de l'ennemi, à la fin de leur course les cavaliers doivent en outre s'abandonner à pleine vitesse. Cette dernière instruction rejoint la remarque de Langeais, qui semblait croire lui aussi qu'au delà d'une certaine distance il n'est plus nécessaire de préserver à tout prix l'ordre de l'escadron, la vitesse se suffisant à elle-même¹⁴³⁰.

Il y a là le signe d'une évolution de la réflexion de Frédéric, puisque l'année précédente un règlement stipulait encore que la charge devait toujours être conduite en gardant un ordre compact. Warnery rend compte de manière très détaillée de cette nouvelle conception de la charge, qui fait, dans les derniers moments, primer la vitesse sur l'ordre. « Au premier son de la trompette, tout s'ébranle[...] au pas. Au deuxième son, qui doit être redoublé, tout se met au trot [...]. Au troisième, qui est triplé, à 150 ou 200 pas de l'ennemi, on se met au petit galop ; quand on est à 70 ou 80 pas tout au plus, les trompettes sonnent des fanfares gaies ; alors on pique des deux et l'on se met au grand galop. Arrivé à 20 pas on force autant qu'on peut pour donner aveuglement ce que le roi de Prusse appelle le grand coup de collier¹⁴³¹ ». Ce n'est donc que dans les 20 derniers pas que les cavaliers autorisent leurs montures à se livrer sans retenue à la plus grande vitesse. La distance peut paraître courte, mais il faut se rappeler qu'à la même époque la plupart des cavaleries européennes n'osaient prendre à 20 pas qu'une allure guère plus élevée que le grand trot. Il n'y a donc aucune comparaison possible.

Charles XII lui-même se trouva bientôt dépassé. En effet, le niveau moyen du cavalier prussien ne cessant d'augmenter, sa capacité à maintenir le galop sur une grande distance s'accrut d'autant. En 1748 Frédéric demande à ses escadrons de charger sur plus de 600 mètres, les 270 premiers au trot et le reste au galop. La distance de charge dépasse ensuite 1000 mètres en 1750 : 270 au trot, 360 au galop et 450 à pleine

¹⁴³⁰ « Il n'y a plus de précaution à prendre ». Cf. supra p. 411.

¹⁴³¹ Warnery, *op. cit.*, p.93.

vitesse. On atteint même cinq ans plus tard la distance à peine croyable de un kilomètre six cent, les 540 derniers mètres à pleine vitesse¹⁴³².

Les conséquences pratiques de l'adoption du galop

Soor (1745) illustre parfaitement l'avantage que peut tirer de cette allure une troupe de cavaliers bien exercés, disciplinés et sûrs de leur force. La cavalerie de l'aile droite prussienne, commandée par le maréchal Buddenbrock, se lance au signal sur les escadrons autrichiens qui leur font face. Ceux-ci « tirèrent de la carabine, selon leur usage, mais ils n'eurent pas le temps de mettre l'épée à la main, ayant été en partie culbutés dans le fond qu'ils avaient derrière eux et en partie jetés sur leur propre infanterie ¹⁴³³». Les Autrichiens furent pris de vitesse par leurs adversaires. Ils s'étaient vraisemblablement arrêtés pour faire feu, sans doute à une distance assez courte pour espérer faire une décharge efficace. Or, si l'on suit les instructions de cette époque, les Prussiens à cet instant devaient déjà être lancés au grand galop, peut-être même à pleine vitesse. La salve des carabines autrichiennes ne dut absolument pas infléchir leur course. Ils maintinrent leur allure, convaincus que le feu de ces armes à une si courte distance ne pourrait guère modifier l'issue de la charge. Une telle vitesse présentait l'avantage de faire d'eux des cibles plus difficiles à atteindre. Elle leur permettait aussi de tomber sur les cavaliers autrichiens avant-même qu'ils n'aient pu s'emparer de leurs sabres, les livrant sans défense. Il est aisé d'imaginer la réaction de ces derniers, voyant fondre sur eux des escadrons que leurs coups de feu n'avaient pas troublé le moins du monde, à une vitesse qui dépassait de loin celles qui se pratiquaient alors dans les cavaleries du temps.

L'adoption du galop comme allure usuelle de la charge de cavalerie eut une autre conséquence considérable. Comme le remarque Brent Nosworthy, tant que les escadrons s'avançaient au grand trot, les chevaux les plus grands et les plus forts disposaient naturellement d'un net avantage. Les troupes plus légères comme les dragons et les hussards se trouvaient, de par leur entraînement et leur mode de combat, équipées de montures plus rapides mais petites, qui ne pouvaient soutenir le choc des lourds chevaux de la cavalerie de ligne. Elles étaient donc le plus souvent écartées des principales actions lors des batailles rangées. L'introduction du galop et la préférence accordée à la vitesse changea donc la donne en leur permettant d'exploiter les qualités

¹⁴³² B. Nosworthy, *op. cité*, p; 179.

¹⁴³³ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France, publiée par MM Ch. Liskenne et Sauvan, Paris, 1844, Tome V, p.183.

de leurs chevaux. Ces unités cessèrent dès lors d'être considérées comme des corps voués aux escarmouches et à la petite guerre pour constituer des troupes capables de combattre en formation serrée. Un effort particulier fut donc entrepris dans la cavalerie prussienne, sous l'égide du général von Winterfeldt notamment, pour transformer les hussards en une force efficace sur le champ de bataille¹⁴³⁴.

2. Un modèle difficile à suivre : les limites des réformes en Autriche et en Angleterre.

Les cavaleries européennes ne pouvaient ignorer les innovations de Frédéric II. Qu'elles en fussent les témoins ou les victimes, toutes ne pouvaient que constater les transformations générées par l'adoption du galop et la supériorité nouvelle que celui-ci conférait aux escadrons prussiens. La cavalerie autrichienne notamment était en première ligne pour en éprouver les effets

La cavalerie autrichienne à la peine

En 1741 la solide cavalerie des Habsbourg est toujours animée par la même doctrine que celle qui conduisait son aînée lors des charges de la guerre de Succession d'Espagne. Les campagnes contre le Turc, dont nous avons vu qu'elles influencèrent très sensiblement les pratiques des cavaliers de l'Empereur, se poursuivent, avec moins d'intensité, entre 1715 et 1739¹⁴³⁵. Les Autrichiens sont toujours attachés à la tactique qui leur avait jusque là réussi contre la redoutable cavalerie ottomane. Celle-ci repose principalement sur l'usage du feu – qui dérouta les Ottomans – et sur le maintien des escadrons dans une formation la plus serrée possible afin de ne pas offrir de brèches à l'ennemi. De tels choix induisent bien évidemment une allure lente et prudente. Si l'on ajoute à cette tradition les négligences de l'instruction – coutumières dans les cavaleries du temps – il n'est pas alors étonnant de constater que l'allure maximum prise lors des charges ne dépasse que très rarement le grand trot, même contre des cavaleries occidentales.

Les premiers succès obtenus sur les Prussiens au début de la guerre de Succession d'Autriche ne durèrent pas. L'année 1745 est significative du renversement du rapport de force sur le champ de bataille : Hohenfreideberg (juillet) et Soor (septembre) consacrent la nouvelle suprématie des cavaliers de Frédéric. Une des clés

¹⁴³⁴ Ibid., p. 171. Général Hans Karl von Winterfeldt (1707-1757), confident de Frédéric II qui en fit son représentant personnel auprès des généraux prussiens et lui confia aussi des missions diplomatiques.

Général Hans Joachim von Zieten (1699-1786), il fut avec Seydlitz le plus brillant chef de cavalerie de Frédéric II. Il se distingua particulièrement avec les hussards, son arme d'origine

¹⁴³⁵ Traité de Passarowitz en 1718 et de Belgrade en 1739.

de la supériorité de la cavalerie prussienne repose visiblement sur sa vitesse élevée, qui impressionne les Autrichiens et permet de les bousculer ou de les surprendre avant qu'ils n'aient achevé leurs mouvements¹⁴³⁶. Le commandement impérial ne peut bien évidemment rester passif, de telles déroutes le contraignent à s'adapter aux nouvelles tactiques des Prussiens. La tâche, cependant, va s'avérer ardue.

Il faut en fait attendre 1751 pour observer une première inflexion. Le règlement de 1751 bannit l'usage du feu, mais il modifie surtout l'allure de la charge en faveur du galop. Pour les unités qui ne se trouveraient pas en soutien de l'infanterie, la charge sera désormais entamée à 200 pas de l'ennemi, au trot. Lorsqu'ils arriveront à une distance de 20 ou 30 pas les cavaliers devront alors prendre le galop¹⁴³⁷. La volonté de gagner en vitesse et de se rapprocher des standards prussiens est manifeste. Il faut néanmoins la relativiser. A la même époque les règlements prussiens prescrivent que le galop doit être pris à environ 800 mètres de l'ennemi, les 450 derniers étant parcourus à pleine vitesse ! Les Autrichiens entament donc seulement leur charge quand les Prussiens se trouvent déjà lancés au galop.

Le règlement de 1751 a ainsi plusieurs années de retard sur l'évolution de la doctrine prussienne. Il ne faut pas oublier, en outre, qu'il y a parfois loin de la théorie à la pratique. En effet, l'augmentation de l'allure exigée des cavaliers ne s'est pas accompagnée d'une amélioration de la qualité de l'instruction qui leur était dispensée. Or celle-ci se trouve être la condition *sine qua non* pour permettre aux cavaliers d'atteindre et de maintenir le galop. Le colonel Mack témoigne d'ailleurs du demi échec de cette réforme : « Même en 1769 [...] la cavalerie ne pouvait pas contrôler ses chevaux. Pas un seul escadron ne pouvait maintenir son ordre, et avant même qu'ils aient parcouru 50 mètres, au moins dix des quarante cavaliers du premier rang étaient sortis de la ligne¹⁴³⁸ ». Et si le prince de Ligne, à la même époque, réaffirme hautement la nécessité d'exercer les cavaliers à charger au galop, cela ne signifie nullement que tous en sont capables¹⁴³⁹.

¹⁴³⁶ A Hohenfriedeberg plusieurs régiments autrichiens qui renforçaient l'armée saxonne refusèrent de charger la cavalerie prussienne et lorsqu'on les menaça ils tournèrent le dos et s'enfuirent. Nous avons déjà vu qu'à Soor les escadrons prussiens fondirent sur leurs adversaires avant même que ces derniers n'aient pu mettre le sabre à la main.

¹⁴³⁷ B. Nosworthy, *op. cit.*, p. 226.

¹⁴³⁸ Le colonel, futur général Mack, écrit ces lignes en 1780. Cité par B. Nosworthy, p. 227.

¹⁴³⁹ Prince de Ligne, *Préjugés militaires*, Champion, paris, 1914, p.27-28. Ouvrage écrit en 1780.

Les Anglais vers un galop limité

L'évolution de la cavalerie britannique se fait dans une perspective semblable. Comme pour les Autrichiens, la doctrine en vigueur à la veille de la guerre de Succession d'Autriche est encore très proche de celle qui prévalait lors du conflit précédent. Marlborough, comme la quasi totalité des généraux de son temps, comptait principalement sur l'ordre et la cohésion de ses escadrons pour assurer le succès de la charge. Cette préoccupation impliquait que l'on chargeât à une vitesse encore mesurée, plus proche du trot que du galop. Ayant abandonné le feu, les Anglais pouvaient cependant passer au trot à une distance plus importante que celles qui se pratiquaient alors.

Les instructions du duc de Cumberland sur la conduite des dragons au combat montrent qu'aucun véritable changement ne s'est opéré durant la guerre de Succession d'Autriche. L'avance commence au pas ou au trot lent. Lorsque l'escadron s'est approché à environ 60 pas de l'ennemi le commandant ordonne à ses hommes de prendre un trot rapide¹⁴⁴⁰. Cette préférence pour le trot – un trot plus allongé que celui des Autrichiens – se perpétue durant toute la première moitié du siècle et jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Autriche. Mais, tout comme la cavalerie de l'empereur, celle du roi d'Angleterre ne pouvait ignorer la prépondérance nouvelle de la cavalerie prussienne, ni ce qu'elle devait à l'allongement considérable de son allure. Le commandement entreprit donc de modifier en conséquence les méthodes de charge et d'y introduire le galop. Ainsi la guerre de Sept Ans vit-elle les Britanniques rompre avec leur traditionnelle préférence pour le trot. C'est ce qu'illustre par exemple la charge du marquis de Grandby à la bataille de Warburg (1760). Les escadrons anglais approchent leurs vis à vis français en un trot vif, et reçoivent ensuite successivement l'ordre de prendre le galop et de charger. Cette procédure de charge est clairement fondée sur le modèle prussien. Elle montre que le galop est sans doute pris d'assez loin, puisque les cavaliers sont déjà lancés à cette allure lorsqu'ils abordent la dernière phase de l'attaque.

La volonté britannique de suivre les réformes du roi de Prusse se trouva néanmoins contrecarrée par une limite de taille. Et nous retrouvons ici la même problématique que celle qui freina considérablement les efforts autrichiens. Le passage

¹⁴⁴⁰ R.P. Summer, « Standings orders for dragoons », *Journal of the Society of Historical research*, vol.XXIII, 1945, cité par H.C.B. Rogers, *The British army of the eighteenth century*, London, 1977, p.77.

du trot au galop, surtout lorsque celui-ci est maintenu sur une longue distance, ne peut se faire sans une élévation considérable du niveau de l'exercice et de l'instruction équestre. La cavalerie britannique avait jusque là moins souffert que d'autres des carences de l'instruction. Cependant, selon Brent Nosworthy, elle ne sut vraisemblablement pas élever celle-ci jusqu'au niveau requis pour maîtriser complètement les différents aspects de la charge à la prussienne. Entraînés par leur enthousiasme et par l'ivresse du galop, les cavaliers ne parvenaient pas à contrôler leurs montures suffisamment longtemps pour assurer le succès de la charge. L'escadron n'était pas capable de conserver sur une longue distance le minimum de cohésion et de fermeté indispensable pour ne pas aborder l'ennemi comme une masse confuse et désordonnée. Les généraux étaient apparemment conscients de la difficulté qu'il y avait à concilier l'ordre et le galop sans le haut degré d'instruction que seuls possédaient les cavaliers de Frédéric. Pour corriger ce problème sans toutefois revenir en arrière, Lord Amherst ordonna en 1779 que la cavalerie abandonnerait « la véhémence prolongée de la charge qui ne sert qu'à rompre les escadrons ¹⁴⁴¹». Les cavaliers avanceraient désormais au trot et ne prendraient le galop qu'à 50 mètres de l'ennemi

C. La lente évolution de la doctrine française

La cavalerie française suivit-elle une trajectoire similaire à celle de ses rivales autrichienne et anglaise, qui, sous l'influence de la Prusse, modifièrent considérablement leur doctrine après la guerre de Succession d'Autriche ? Comme elles, il semble qu'elle ait eut du mal, durant les trois premières décennies du siècle, à se départir de son allure traditionnelle. Quelques officiers prônaient bien des allures plus enlevées, comme Langeais et surtout le comte de Saxe. Mais il faut sans doute les considérer davantage comme une avant-garde que comme un reflet de l'opinion dominante, ce que confirme le projet d'instruction de Mortaigne. Comme les cavaliers anglais et autrichiens, les Français abordèrent donc la guerre de Succession d'Autriche de la même manière qu'ils avaient terminé celle d'Espagne.

Même s'ils les applaudirent au lieu de les subir, les généraux français ne purent manquer de constater les fulgurants progrès accomplis par la cavalerie prussienne durant ce conflit. La question se pose alors de savoir si le modèle prussien fut suffisamment influent pour faire évoluer la doctrine française dès les années 1740, ou

¹⁴⁴¹ Cité par B. Nosworthy, *op cité*, p. 229.

s'il fallut attendre la guerre de Sept Ans ? Mais il faut également ne pas perdre de vue le rapport toujours problématique entre la théorie et la pratique, c'est à dire entre ce que prônent les règlements et ce que sont capables d'exécuter les cavaliers.

1. Le galop reste une exception lors de la guerre de Succession d'Autriche

Il semble qu'il n'y ait que peu d'écart entre les instructions officielles et les pratiques réelles durant la guerre de Succession d'Autriche. La position de Mortaigne, qui recommande le grand trot et écarte le galop, paraît être partagée par la majorité des officiers. La croyance largement répandue en la nécessité absolue de préserver l'ordre de l'escadron s'ajoute à la faiblesse de l'exercice pour expliquer cet état de fait. Cela signifie-t-il que le galop ne se trouvait jamais employé dans les charges ? Une telle affirmation serait bien sûr exagérée. Même si l'on exclut les escadrons de la Maison du roi, il est en effet encore possible de trouver quelques rares témoignages permettant de penser que cette allure se rencontrait parfois sur les champs de bataille. Cependant ces témoignages suffisent à eux seuls à comprendre pourquoi le galop ne pouvait être admis comme l'allure habituelle des charges. C'est le duc de Croy tout d'abord, qui, évoquant les batailles de la guerre de Succession d'Autriche, reconnaît que si l'on « enfonçait [l'ennemi] en fourrageurs », c'est à dire au galop et en désordre, c'est « parce que l'on ne pouvait plus s'arrêter ». En outre, poursuit-il, « il n'était pas possible de se rallier, et les moindres troupes ennemies en ordre qui auraient pris, alors, une aile en flanc, l'auraient mise en déroute sans qu'on ait pu y rétablir l'ordre¹⁴⁴² ».

C'est l'exemple de Fontenoy (1745) ensuite. Cette bataille, et particulièrement sa dernière phase, celle de l'attaque décisive¹⁴⁴³, met particulièrement en exergue la difficulté des escadrons à charger à une allure rapide sans se désunir. S'il faut en croire le marquis d'Argenson, c'est une charge en fourrageurs, menée par le duc de Richelieu, qui entraîna l'effondrement de la colonne d'infanterie anglaise¹⁴⁴⁴. Cette opinion est cependant pour le moins sujette à caution. Selon les témoignages d'officiers ayant, eux, participé aux charges, c'est justement la précipitation et l'allure trop vive des premières attaques qui en expliquent l'échec. Pour Valfons, c'est parce qu'ils attaquèrent avec trop

¹⁴⁴² Croy, duc de, *Journal inédit du duc de Croy, 1718-1784*, éd. Par le vicomte de Grouchy et P. Cottin, Paris, Flammarion, 1906 et 1907, vol. II, p. 453.

¹⁴⁴³ Les bataillons anglais, formés en une forte colonne, étaient parvenus à enfoncer le centre de la ligne française. Les contre-attaques désordonnées des Français se brisèrent successivement sur cette forteresse jusqu'à ce qu'une attaque coordonnée mobilisant tout à la fois des régiments d'infanterie, de cavalerie et des pièces d'artillerie parvienne à la submerger.

¹⁴⁴⁴ Argenson, marquis d', *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, publié par J. Rathery pour la Société d'Histoire de France, vol.IV, Paris, Renouard, 1859-1864, p. 461-462.

de vivacité que les cavaliers de la Maison du roi eux-mêmes furent repoussés dans leur charge initiale¹⁴⁴⁵. Cette allure, sans doute le galop, ne put être prise qu'aux dépens de l'ordre et de la cohésion des unités, qui arrivèrent ainsi dispersées sur le mur de feu et de fer de la colonne anglaise. Le même Valfons souligne au contraire le rôle de Montesquiou, qui prit le temps de réorganiser les escadrons et reprit l'attaque de manière plus organisée, à une allure plus modérée, permettant ainsi d'assurer le succès final¹⁴⁴⁶.

Si le désordre induit par une allure trop vive conduit presque inmanquablement à l'échec face à l'infanterie, on peut imaginer le résultat produit par une charge menée de la même façon contre la cavalerie ennemie. Les flottements, brèches et désordres y sont encore moins tolérables que dans le cas d'une charge contre des fantassins, car ils conduisent l'unité à être battue avant même d'être au contact. Les limites de l'instruction sont encore une fois en grande partie responsables de l'immobilisme doctrinal de la cavalerie française. Rappelons le jugement sévère D'Autheuil à la fin du conflit : « un des principaux obstacles qui s'opposent à la perfection de notre cavalerie est le défaut d'exercices habituels et fréquents [...] les officiers et cavaliers ne savent pas se tenir à cheval¹⁴⁴⁷ ». L'exemple du duc de Croy est particulièrement significatif, il montre que lorsque les cavaliers français se laissent aller à prendre le galop, ils perdent le contrôle de la charge et attaquent dans le plus grand désordre. Si ce type de charge ne se transforme pas systématiquement en déroute, c'est parce que l'ennemi ne sait ou ne peut en tirer avantage. Il n'y a pas de rupture doctrinale significative durant le conflit, et les progrès de Frédéric, rapides après Mollwitz, ne paraissent avoir aucun écho de l'autre côté du Rhin. Les cavaliers français ne prennent généralement pas le galop, et lorsqu'ils s'y abandonnent c'est en sacrifiant l'ordre et la cohésion.

2. L'immobilisme l'emporte entre les deux guerres

Les quelques années de paix qui suivirent permirent-elles au commandement de la cavalerie d'entamer des réformes allant dans le sens des innovations prussiennes ? Un officier au moins sut tirer les leçons du conflit. Le comte Drummond de Melfort, aide de camp du maréchal de Saxe, fut très tôt persuadé de la nécessité de modifier l'allure

¹⁴⁴⁵ « La première attaque de la maison, qui fut repoussée, parce qu'elle se fit sans ensemble et très en désordre, toujours par trop de vivacité ». Marquis de Valfons, cité par J. Colin, *Les campagnes du maréchal de Saxe*, Paris, 1901-1904, p.300.

¹⁴⁴⁶ « Succès toujours sûr à la guerre lorsqu'on s'y conduit en gens de métier ». *Souvenir du marquis de Valfons*, le Temps retrouvé, Mercure de France, Paris, 2003 ; p. 147.

¹⁴⁴⁷ « Mémoire concernant la cavalerie », par M. D'Autheuil, 1748, S.H.D. 1MR 1734, f°87.

usuelle de la charge. Dès 1749 son *Essai sur les évolutions de la cavalerie* prend en compte ce principe et intègre le galop dans les exercices de préparation au combat. Dans ces manœuvres les trompettes sonnent tout d'abord la marche, puis les escadrons s'ébranlent au trot. Lorsqu'ils ne sont plus qu'à 80 ou 100 pas de l'ennemi on fait sonner la charge et les cavaliers s'élancent au galop¹⁴⁴⁸. La comparaison avec les performances de la cavalerie prussienne n'est certes pas à l'avantage de Melfort, puisque le roi de Prusse exige à la même époque que ses escadrons chargent au galop sur plus de 300 mètres. Ces exercices, qu'il fait exécuter au régiment d'Orléans, n'en constituent pas moins une avancée considérable. Pour la première fois un officier tente de modifier la doctrine de charge. Il propose pour cela des améliorations préalablement expérimentées dans son régiment. Ces expériences sont autorisées par l'absence de normalisation des exercices de la cavalerie, chaque colonel ayant toute latitude pour instruire et faire manœuvrer ses troupes.

Les inconvénients de ce manque d'uniformité devenant manifestes, le ministre crut bon, enfin, au début des années 1750, de donner suite au projet d'instruction de Mortaigne, resté lettre morte. L'occasion était alors donnée au haut commandement de s'inspirer tout à la fois des avancées prussiennes et des propositions de Melfort pour introduire le galop dans la charge. L'ordonnance du 22 juin 1755 s'avère pourtant décevante et ne consacre aucun véritable changement. Il ne s'y trouve pas d'instruction précise concernant la conduite à tenir dans une charge un jour de combat. Quant aux manœuvres qui visent à exercer les cavaliers à la charge, elles se font toujours au trot : « lorsque le trompette sonnera la charge on commandera au trot¹⁴⁴⁹ ».

Cette orientation se trouve confirmée dans des instructions rédigées en complément de l'ordonnance par des inspecteurs généraux de la cavalerie. Ces hautes autorités réaffirment la nécessité d'attaquer en se gardant de toute impétuosité : « la troupe doit marcher à l'ennemi dans le meilleur ordre et le plus lentement qu'il est possible ». Ce n'est qu'à 60 pas de l'ennemi que le commandant fera sonner la charge et commandera le trot. La première véritable tentative de la monarchie pour fixer la doctrine de la charge voit ainsi triompher l'immobilisme. Les inspecteurs rejettent Melfort et le galop, préférant la routine, représentée par exemple par Chabo. Ce dernier, quoique très lucide – ou justement parce que très lucide – sur les faiblesses de la

¹⁴⁴⁸ S.H.D., 1MR 1731, f°6, « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par le comte Drummond de Melfort, colonel au régiment d'Orléans, 1749.

¹⁴⁴⁹ 9^{ème} commandement des manœuvres par compagnie. Briquet, *Code militaire ou compilation des ordonnances des rois de France concernant les gens de guerre*, Paris, Prault, 1731, Tome II, p. 202.

cavalerie française recommandait dans son *Projet uniforme* de ne charger qu'au trot¹⁴⁵⁰. Finalement, comme le souligne E. Desbrières, on cherchait encore le succès des charges bien moins par l'impétuosité que par l'ordre et la cohésion poussés à l'extrême¹⁴⁵¹.

3. La guerre de Sept Ans impose le galop

La doctrine de la cavalerie française se trouve donc en total décalage avec celle de son plus puissant adversaire sur le continent quand débute la guerre de Sept Ans. Les instructions officielles avaient pourtant suscité quelques critiques. Ainsi les *Observations sur les manœuvres de la cavalerie*, rédigées sans doute par le vicomte de Sarsfield en 1756, prennent le contre-pied de l'ordonnance de 1755. L'auteur, comme avant lui Melfort, y affirme l'importance du galop. Il insiste sur la nécessité de donner la priorité à la vitesse sur l'ordre dans les 20 derniers pas. Mais sans doute l'opinion de cet officier, et de quelques autres avec lui, n'aurait-elle pas encore suffi à entraîner une réforme radicale. C'est le rude contact de la réalité qui bouscula les officiers et inspecteurs généraux, et rendit inévitable une révision du dogme en matière d'allure. Le choc de Rossbach (1757), dès le début de la guerre, y fut vraisemblablement pour beaucoup. Les escadrons français, malgré leur courage, furent largement surclassés par les cavaliers prussiens conduits par Seydlitz¹⁴⁵².

La réaction de l'institution fut cette fois relativement rapide. Les réflexions engagées avant même la fin du conflit débouchèrent sur une nouvelle ordonnance en 1766. Ce texte tirait enfin les conclusions des progrès de la cavalerie prussienne depuis 1741 et préconisait explicitement le galop à 100 pas de l'ennemi¹⁴⁵³. Symbole de ce tournant, le travail de Melfort, dont l'ordonnance de 1755 n'avait pas tenu compte, fut cette fois, selon son auteur, à la base du nouveau règlement¹⁴⁵⁴. Dès lors tous les ouvrages théoriques considèrent le galop comme l'allure normale de la charge. C'est le cas de Melfort bien sûr, qui était un des premiers dès 1749 à défendre ce principe. Partant à 1800 pas de l'ennemi, il recommande de faire les 200 premiers au pas, 800 autres au trot et les 800 derniers au galop¹⁴⁵⁵. Mottin de la Balme est moins exigeant,

¹⁴⁵⁰ S.H.D, IMR 1734 F°88, « Projet d'évolution uniforme pour la cavalerie », par le chevalier de Chabo, 1748.

¹⁴⁵¹ Desbrières E., (com.) et Sautai M. (cap.) , *op. cité*, p.13.

¹⁴⁵² Plan de la bataille : annexe 46.

¹⁴⁵³ « Lorsqu'ensuite la troupe ne sera plus qu'à 100 pas de l'ennemi, le commandant dira : Haut le sabre, au galop ». *Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766*, Beauvais, Desjardin, 1767. Collection Reprints, Lavauzelle, 2005, p.161.

¹⁴⁵⁴ Drummond de melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p.2.

¹⁴⁵⁵ Ibid. p.482.

pour ne pas fatiguer les chevaux il conseille de prendre le grand trot à 200 pas et le galop à 100¹⁴⁵⁶.

Le galop s'est donc imposé dans la doctrine de la charge à partir de la seconde moitié des années 1760. Mais les cavaliers français sont-ils capables de soutenir cette allure. Le « défaut d'exercice » est en effet une des principales causes avancées jusque là pour expliquer l'inaptitude des cavaliers français au galop. Est-ce à dire alors qu'une amélioration est intervenue dans ce domaine ? La chose est tout à fait possible si l'on suit Melfort. Celui-ci n'est pas suspect de complaisance, et l'on peut le croire lorsqu'il souligne les progrès réalisés depuis la guerre de Succession d'Autriche, « époque où la cavalerie n'était pas encore arrivée au point d'instruction où elle est aujourd'hui¹⁴⁵⁷ ». Cela ne suffit pas pour affirmer que la cavalerie française est parvenue à se hisser au niveau des Prussiens, loin de là¹⁴⁵⁸. Mais les progrès accomplis dans l'instruction et l'uniformisation des manœuvres rendent au moins possible l'adoption du galop.

4. Nouvelles problématiques

Pour autant la question de l'allure n'apparaît pas totalement réglée. Ce n'est plus alors le galop qui est discuté, mais la manière d'y parvenir. Le duc Des Cars souligne les défauts de l'ordonnance de 1777. Celle-ci exige des allures trop rapides, calculées sur les meilleurs chevaux. Le passage d'une allure à une autre est en outre très brutal, il faut commencer au plus grand pas possible, ensuite passer immédiatement au trot le plus rapide, et enfin du trot au plus grand galop. Les chevaux médiocres ne peuvent pas suivre ce rythme, de plus chaque changement d'allure se fait par saccade et engendre du désordre. Le duc propose donc un système d'allure fondé sur un changement progressif. Le passage du trot au galop, par exemple, est précédé du commandement « allongez », qui instaure une étape intermédiaire et permet de préparer le galop. Les allures fixées sont calculées à partir de la moyenne des performances de l'ensemble des chevaux. Cette méthode a l'avantage d'imposer des allures naturelles, jamais forcées. Les

¹⁴⁵⁶ Mottin de la Balme, *Éléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.68.

¹⁴⁵⁷ Drummond de Melfort, *op. cité*, p. 140. Aussitôt après la paix de 1748, ajoute-t-il plus loin, on s'est occupé un peu plus de ce qui pouvait toucher à l'instruction, et ce n'est que par améliorations progressives que l'on est parvenu à faire acquérir à la cavalerie les connaissances qui la mettent en état d'exécuter les manœuvres les plus difficiles », p. 217.

¹⁴⁵⁸ Mottin de la Balme se montre en effet extrêmement critique (trop ?) vis à vis des nouveautés introduites notamment depuis la guerre de Sept Ans, « le plus grand nombre [des gens de guerre] ne désapprouve pas seulement mais regarde les principes adoptés et suivis comme impraticables lorsqu'il faudra combattre l'ennemi un jour de bataille ». *Op. cité*, p. xv

montures médiocres gardent donc leur aplomb et leur fraîcheur durant la charge¹⁴⁵⁹. Les essais de Des Cars semblent avoir porté leurs fruits puisque l'ordonnance de 1788 s'inspire, selon le duc, très largement de son travail¹⁴⁶⁰.

Certains officiers font également remarquer qu'il y aurait quelque danger à abuser du galop. Maizeroy regrette ainsi, en 1777, une orientation qui tend à allonger exagérément la distance de galop : « On s'est occupé longtemps à faire courir une ligne de cavalerie à toute jambe un grand espace de chemin, comme d'environ mille pas ». Cette idée est tout à fait contraire au principe de la guerre et, selon-lui, on ne doit prendre le galop qu'à 300 pas de l'ennemi, car « le galop pris de trop loin fatigue les chevaux qui sont hors d'haleine en arrivant et cela leur ôte une partie de leur vigueur si nécessaire pour le choc ¹⁴⁶¹ ». C'est également l'avis d'un mémoire envoyé au ministère en 1774. L'auteur y rappelle, presque dans les mêmes termes, qu'il est nécessaire de ne pas faire prendre le galop de trop loin, car « les chevaux seront essoufflés et arriveront sur l'ennemi hors d'état de le combattre avec succès ». Il prescrit même de ne partir qu'à 80 pas de l'ennemi¹⁴⁶².

Ces remarques laissent à penser que, si la cavalerie française a quelque peu tardé à suivre l'exemple prussien, elle n'a pas hésité ensuite à aller très loin dans la voie ouverte par le roi de Prusse – jusqu'à 1000 pas ! Mais les cavaliers français n'ont pas les qualités de leurs homologues d'outre-Rhin. Il n'est pas inutile également de souligner que ces mises en garde rappellent celles formulées près de deux siècles plus tôt, à l'époque où la cavalerie lourde chargeait encore au galop. Ne croirait-on pas retrouver dans ces propos les observations d'Aubigné, qui reprochait au duc de Joyeuse d'avoir pris le galop à trop grande distance et d'avoir ainsi mis ses montures hors d'haleine et précipité sa défaite¹⁴⁶³ ? Elles sont la preuve que le galop règne à nouveau sur les champs de bataille.

CONCLUSION :

¹⁴⁵⁹ *Mémoires du duc Des Cars (1747-1822), colonel du régiment de Dragons-Artois, brigadier de cavalerie*, publié par son neveu le duc Des Cars, Plon, Paris, 1890, Tome II, p. 344-348.

¹⁴⁶⁰ L'ordonnance d'instruction pour les troupes à cheval de 1788 « était presque entièrement de mon travail, sauf quelques changements dans l'ordre des chapitres et des mouvements de ligne ». Ibid., p. 379.

¹⁴⁶¹ *Théorie de la guerre*, 1777, p. 189.

¹⁴⁶² Cité par Choppin., *L'équitation militaire au XVIIIe, l'enseignement du lieutenant colonel D'Auvergne*, Berger-Levrault, Paris, 1902, p. 21.

¹⁴⁶³ Agrippa D'Aubigné, *Histoire Universelle*, Droz, Genève, 1993, Tome 7 (livres XI et XII), p. 137. Du Bellay en 1540 faisait les mêmes recommandations.

Le premier élément qui se dégage de cette analyse est la longue éclipse du galop. Il n'était presque plus employé au début du XVIIe et il ne redevint l'allure ordinaire de charge de la plupart des cavaleries d'Europe de l'Ouest que dans la seconde moitié du XVIIIe. Quelques grands capitaines contribuèrent à cette restauration, mais de manière inégale. Gustave-Adolphe introduit une indéniable accélération de l'allure de la charge, dépassant le trot lent qui prévalait jusque là. Toutefois, même s'il employa sans doute le galop, il ne semble pas l'avoir imposé de manière systématique. Plus encore, on constate que son règne n'est pas suivi par une généralisation du galop. Celui-ci n'est pas totalement inconnu, mais il ne paraît pratiqué que par une minorité d'escadrons d'élites. Ceux qui se hasardent à une telle vitesse sur un champ de bataille sans avoir l'instruction et l'encadrement nécessaires prennent le risque d'être proprement culbutés. Cette situation paraît se perpétuer jusqu'au milieu du XVIIIe siècle sans que le passage fulgurant de Charles XII ne puisse rien y changer. Pas à court terme du moins. Car si ses contemporains ne suivent pas son exemple, il semble avoir été un modèle pour Frédéric II. Sans minorer le rôle de ses prédécesseurs, c'est bien le roi de Prusse qui apparaît comme le véritable restaurateur du galop. Les leçons qu'il infligea aux plus grandes armées d'Europe achevèrent de convaincre ceux qui ne l'étaient pas encore de l'impérieuse nécessité d'accélérer la vitesse de charge de leurs escadrons.

Mais il ne suffisait pas de prêcher le galop pour que celui-ci se réalisât, et c'est là justement le second élément qui doit retenir notre attention : la multiplicité des facteurs entrant en jeu pour expliquer la disparition ou la longévité d'une allure. Les doctrines, constructions intellectuelles fragiles par essence, se combinent aux réalités concrètes, techniques, matérielles et humaines. L'abandon du galop est directement lié à la disparition de la lance. Mais d'autres phénomènes interviennent également dès la fin du XVIe : l'augmentation des effectifs appelés à combattre en ligne sur le champ de bataille, le manque d'instruction de ces hommes et la faible confiance que leur accordaient parfois leurs officiers, ou encore la priorité accordée au feu et au respect de la cohésion de l'unité. Autant d'éléments qui expliquent que le trot est resté l'allure la plus commune en Europe de l'Ouest jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

La doctrine avait alors déjà évolué en faveur de l'arme blanche, plus propice à une allure rapide, mais il fallut bien l'intervention de Frédéric II pour précipiter la rupture. Tant que toutes les cavaleries suivaient la même allure, le trot ne représentait pas un inconvénient majeur. Mais le roi de Prusse rompit l'équilibre qui prévalait jusqu'alors. En poussant ses escadrons au galop, toujours plus loin et plus vite, il

obtenait un avantage indéniable. Ses ennemis se devaient de le suivre sous peine de se voir bousculer à chaque rencontre. La clé de cette évolution est bien sûr à chercher dans l'instruction et la discipline des troupes prussiennes. Elles furent poussées plus loin que nulle part ailleurs, autorisant le roi à préserver le minimum d'ordre et de fermeté nécessaires tout en exploitant les avantages du galop. Et, de ce point de vue, les avantages psychologiques ne sont pas à négliger. L'ennemi est impressionné, les cavaliers entraînés, même malgré eux, par la vitesse et l'ivresse de la charge.

Enfin il faudrait prendre garde à ne pas se focaliser exclusivement sur le galop, sur la capacité d'une troupe à pousser sa vitesse au plus loin de ses possibilités. Car le succès repose également sur la régulation et l'enchaînement des différentes allures que les unités aborderont successivement dans leur attaque. Cette réalité est sensible dès le XVI^e siècle. Il est d'ailleurs intéressant de noter que, si l'on ne se préoccupait pas encore de mesurer précisément les vitesses, on apportait déjà une grande attention aux distances marquant le passage d'une allure à une autre. Ce souci apparaît par exemple très clairement chez Fourquevaux dans les années 1540. L'idée que l'attaque doit être conduite par « pallier » constitue bien un des principes fondamentaux de la charge. Le choix du galop ou du trot pour achever une charge a pu être remis en cause selon les époques. Mais jamais on a discuté le fait qu'il faille entamer l'attaque à une allure lente, ou que partir trop vite de trop loin conduit nécessairement au désastre. C'est bien l'enchaînement des allures qui donne le rythme de la charge. Il est indispensable de savoir à quel moment il convient de passer du pas au trot, du trot au grand trot ou au galop, et du galop à « l'abandon ». Ces paliers sont évoqués avec de plus en plus de précision. Longtemps le dernier est seul mentionné, puis, avec les premières tentatives de normalisation des pratiques de charges, on en vient au XVIII^e à fixer les précédents. Encore une fois la cavalerie prussienne se détache nettement. Sa supériorité s'exprime justement dans sa capacité à augmenter sans cesse les distances, à soutenir de plus en plus longtemps chaque allure.

CHAPITRE VII : LE CHOC

Au trot ou au galop la charge est lancée, il faut maintenant l'achever. Si le mouvement offensif qui constitue la charge est largement étudié, son aboutissement se trouve souvent négligé, échappant aux représentations multiples qui fleurissent pour décrire l'élan des cavaliers emportés « furieusement ». Les représentations picturales par exemple se limitent très souvent à peindre des scènes fragmentaires plus ou moins confuses de mêlée, comme vues de l'intérieur. Les peintres semblent ne pas vouloir se lancer dans ce travail redoutable, décrire le moment où deux escadrons se rejoignent. Les scènes de batailles esquivent généralement la difficulté en masquant la rencontre des lignes d'un opportun voile de fumée généré par la mousqueterie et les canons. La question est pourtant essentielle car c'est bien ce moment qui sanctionne la charge, la couronnant de succès ou au contraire scellant le destin de l'escadron. C'est le moment où se libère l'extrême tension accumulée pendant l'accélération de l'attaque, lorsque les cavaliers voient l'ennemi se rapprocher toujours plus vite¹⁴⁶⁴. C'est encore le moment de l'éventuel et si redouté corps à corps, où l'on va recevoir ou donner la mort, à bout portant. Il nous faut bien, après avoir envisagé les armes choisies pour charger et la vitesse à laquelle se déroule la charge, tenter d'appréhender cette dernière étape qui en constitue la raison d'être.

La première difficulté est bien de qualifier cette dernière phase de la charge. On aimerait s'en tenir à le dire ultime « moment », mais l'on bute déjà sur la durée. Ce cadre temporel sans profondeur déterminée ne s'y prête pas ; s'agit-il d'une minute ou de trente ? Les contemporains, même les soldats, se heurtaient en fait souvent au même problème. Nombreux étaient alors ceux qui le contournaient en achevant leur récit de charge par la simple évocation du « choc » ; ou de ses dérivés, les verbes « choquer », culbuter, enfoncer... C'est également ce mot que nous retiendrons – sans en ignorer les dangers – pour constituer l'ossature de ce chapitre et lui donner un titre. Ce substantif semble pratique, parce qu'il implique la vivacité, la brutalité propres à ce que l'on imagine de ce moment. Il se prête également assez bien à la vision épique qui a

¹⁴⁶⁴ « Plus on approche, plus grande est, dans les rangs, la pression morale ». Charles Ardant du Picq , *Etudes sur le combat*, édition de 1903, Economica, Paris, 2004, p. 153.

longtemps dominé la description de la charge. Ce terme couronne donc presque naturellement l'analyse entamée au début de cette seconde partie. Il représente le dernier des principes fondamentaux qui font la charge : les cavaliers se reposent sur le fer ou le feu, ils s'approchent ensuite de l'ennemi, et le choc décide de tout. « Ces deux troupes marchèrent l'une contre l'autre comme des furieux, témoigne ainsi La Colonie, et le choc fut extrêmement violent ; mais malgré la résistance que firent les ennemis, ils ne jugèrent pas à propos d'en soutenir un second ¹⁴⁶⁵».

Pourtant ce choix pose un certain nombre de problèmes. Pour évidente qu'elle apparaisse au premier abord l'idée d'un choc n'en demeure pas moins une réalité très difficile à appréhender. Le premier obstacle tient tout simplement à l'existence même du choc. S'agit-il réellement d'un phénomène courant, ou même seulement possible ? Si choc il y a, ensuite, comment faut-il envisager concrètement ce contact entre deux lignes de cavalerie ? Enfin de quelle façon les théoriciens et les officiers pensaient-ils qu'il devait être produit ? Ces problématiques qui interrogent la fin de la charge nous ramènent en fait au cœur de celle-ci. La volonté de rechercher ou non le choc, la manière dont on l'appréhende conditionnent une grande partie de la charge.

Ceci devrait nous amener à ne pas perdre de vue les liens qui unissent ce chapitre avec les deux autres thèmes essentiels que sont les armes et l'allure. D'une manière un peu simplificatrice on pourrait ainsi dire que privilégier l'arme blanche revient à diminuer l'importance du feu, qui produit son effet à distance, et à faire reposer le succès de la charge principalement sur le choc. Le rapport existe également avec la vitesse, dans le sens où l'on peut se demander par exemple dans quelle mesure la vitesse est le facteur principal du choc. Notre analyse devrait se construire autour de trois axes. Le premier questionne la nature même du choc et ses modalités. Le second envisage la place qui lui est accordée dans la doctrine de la charge et la façon dont celle-ci évolue au cours des trois siècles de notre période. Le dernier s'attache à l'analyse des principes sur lesquels on entendait fonder le choc, c'est à dire les rapports entre la cohésion, la masse et la vitesse.

¹⁴⁶⁵ La Colonie, *Mémoires de M. de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière*, Mercure de France, Paris, 1992, p. 312.

I. DEFINIR LE CHOC

L'idée de choc a traversé les siècles. De La Noue, qui rappelle que « les escadrons se rompent du violent choc qu'ils reçoivent », à Guibert affirmant que la cavalerie a « sans contredit une force de choc ¹⁴⁶⁶», elle semble être un des éléments récurrents et essentiels de la réflexion sur le combat de cavalerie. Pourtant cette notion est plus complexe qu'il n'y paraît. Il suffit d'approfondir quelque peu l'analyse pour s'apercevoir que son approche est délicate. Certains auteurs n'hésitent d'ailleurs pas à la remettre en cause. Il convient donc de s'interroger sur la nature du choc. Faut-il par exemple l'envisager uniquement comme le heurt brutal de deux masses compactes ? Nous questionnerons différents points de vue, nous attardant en premier lieu sur les arguments des auteurs qui minorent ce phénomène pour tenter ensuite plus longuement de comprendre ce qu'il faut entendre par l'expression « choc de cavalerie » à l'époque moderne. Enfin nous prolongerons cette réflexion en abordant la question de la mêlée.

A. Le choc impossible ?

L'idée de deux lignes de chevaliers ou deux escadrons s'élançant l'un vers l'autre et se choquant à vive allure de toutes leurs forces suscite de vives critiques. Seydlitz en donne par exemple une représentation imagée lorsqu'il évoque la charge en muraille prussienne : « Quand le grand mur frappe soudainement et impétueusement l'ennemi, il n'est pas possible d'offrir de résistance ¹⁴⁶⁷ ». Les auteurs de la fin du XIXe et du début du XXe sont parmi ceux qui se montrent les plus circonspects par rapport à cette vision traditionnelle du choc de cavalerie. Hans Delbrück a relevé quelques témoignages d'officiers significatifs de cette position. Il est notamment en accord avec une étude du général Wenninger affirmant que le cas où deux escadrons se heurtent l'un à l'autre de tout leur poids en formation serrée n'arrive jamais. Dans une telle situation, dit cet officier, « les deux escadrons seraient détruits ¹⁴⁶⁸ ». Une observation du général Pusyrewski éclaire davantage ce point de vue :

« Il n'existe pas de véritable choc. La primauté morale d'un des opposants renverse l'autre un peu plus tôt ou un peu plus tard, même s'ils sont séparés par la longueur d'un nez. Avant le premier coup de

¹⁴⁶⁶ Guibert, comte Jacques de, *Essai général de tactique*, édition de 1772, Economica, Paris, 2004, p.106.

¹⁴⁶⁷ H. Delbrück *History of the art of war*, University of Nebraska, Lincoln et Londres, 1990, p. 282.

¹⁴⁶⁸ *Kavalleristische Monatshefte*, 1908, p. 908. Cité par H. Delbrück, *op. cit.*, vol. IV, p.283.

sabre, l'un des camps est déjà battu et s'enfuit. Dans un véritable choc les deux côtés seraient détruits. Dans la pratique, le vainqueur perd peu d'hommes.¹⁴⁶⁹»

Ce que soulignent ces deux officiers c'est l'impossibilité physique du choc de cavalerie au galop. Une telle chose est impensable parce que deux unités qui s'avanceraient réellement l'une vers l'autre à pleine vitesse iraient tout bonnement au suicide. L'effet de choc produit justement par une telle charge serait tel que les deux adversaires n'obtiendraient au final qu'un amoncellement d'hommes et de chevaux. C'est cette même conviction qui fait dire à Ardent du Picq que les ouragans de cavalerie qui se rencontrent relèvent de la « poésie », que « le choc à toute vitesse, hommes et chevaux s'y briseraient, or ni les uns ni les autres ne le veulent ¹⁴⁷⁰». Dès la fin du XVIIIe le prince de Ligne soulevait cette incohérence. « On a toujours mal raisonné sur le choc », affirmait-il. Il lui paraissait impossible d'imaginer « des culbutes entières d'escadrons », ou de voir « partir une troupe au galop pour en renverser une autre ¹⁴⁷¹».

« Je n'ai jamais compris comment on se représentait le choc, explique-t-il encore. On a cru que c'était poitrail contre poitrail : cela est de toute impossibilité, que deviendraient les têtes de chevaux si elles se heurtaient ? Ce serait un mouvement bien incertain, et ce qui dépendrait de la tête plus ou moins dure du cheval pourrait être aussi fatal à celui qui attaque, qu'à celui qui est attaqué. Si elles s'emboîtent et qu'elles se fourrent entre les deux épaules du cheval du cavalier ennemi, ce serait encore un autre inconvénient ¹⁴⁷²».

Le choc n'existerait-il pas ? Tous les auteurs et officiers qui l'évoquent tout au long de l'époque moderne n'auraient donc fait que construire un mythe ? Il serait impossible à deux unités de cavalerie lancées l'une contre l'autre de se joindre ? Les observations apparaissent frappées du sceau du bon sens et l'on peut difficilement les prendre en défaut. Pourtant est-il pertinent de généraliser leur conclusion et d'en faire la règle générale pour toute l'époque Moderne ? Le XVIe siècle par exemple semble bien devoir y échapper en partie. Les gendarmes chargeant en haie vont bien s'affronter directement à l'ennemi, le frapper brutalement de leur lance ; c'est bien là la seule manière d'utiliser leur arme. Cependant nous ne sommes pas là dans la configuration

¹⁴⁶⁹ *Untersuchung über den Kampf*, Warsaw, 1893. Cité par H. Delbrück, *op. cité*, vol. IV, p.283.

¹⁴⁷⁰ Ardent du Picq, *op. cité*, p. 76.

¹⁴⁷¹ Prince de Ligne, *Préjugés militaires*, Champion, paris, 1914 (rédigé en 1780), p.14.

¹⁴⁷² *Ibid.* p 15.

envisagée par Wenninger ou Pusyrewski, le contact de ces haies ne doit pas être envisagé comme le choc de deux masses, mais bien plutôt comme un ensemble de chocs individuels, chaque gendarme cherchant à renverser son vis à vis. D'autres part les réflexions de ces officiers partent toutes d'un présupposé : les escadrons se chargent au galop. Or nous l'avons vu, une telle allure est loin d'être la norme au XVIIe et XVIIIe siècle. Jusqu'à la guerre de Sept Ans les Prussiens sont même vraisemblablement les seuls à charger véritablement au grand galop. Nous échappons encore alors au schéma critiqué par les auteurs du XIXe et du XXe. Les escadrons étaient pour la plupart incapables de charger au galop. Dans le meilleur des cas seul l'un des deux adversaires était capable d'atteindre une telle vitesse, mais le plus souvent les deux partis ne pouvaient s'avancer l'un vers l'autre qu'à une allure modérée. Dans ces circonstances le choc qui résulterait du contact entre deux escadrons n'aurait rien avoir avec celui décrit plus haut.

B. Les modalités du choc

Le choc serait donc possible, mais comment l'envisager de manière plus concrète ? Burnez, qui écrit lui aussi à la fin du XIXe propose une réflexion originale qui nous permet d'avancer quelque peu dans notre analyse¹⁴⁷³. Comme ses contemporains il commence bien entendu par rappeler l'absurdité qu'il y aurait à imaginer deux lignes en muraille se rencontrant à toute allure. Les théoriciens qui ont élaboré cette idée auraient dû tirer de leurs travaux la seule conclusion utile : « à savoir que deux lignes s'abordant ainsi seraient anéanties, broyées toutes les deux ». Cela peut avoir lieu parois, fortuitement, dans une mêlée entre quelques cavaliers qui sont, dans ce cas, renversés, hommes et montures, mais jamais entre deux lignes entières. Cependant le propos de Burnez ne se limite pas à cette impossibilité. Si la rencontre de deux lignes de cavalerie dans les conditions évoquées au dessus n'est pas envisageable, cela ne signifie pas que le contact soit impossible entre elles. « Ce qui peut se produire c'est la rencontre de deux cavaleries quand elles sont également bien conduites, également confiantes dans leurs moyens et dans leur chef, également braves. Il y alors abordage, mais non pas choc. Au moment de s'aborder il y a une retenue instinctive chez le cheval, chez le cavalier, qui sent très bien qu'il se briserait inutilement en heurtant l'adversaire à toute allure. Dans ce ralentissement il se produit des inégalités de vitesse

¹⁴⁷³ Burnez, *Notes pour le cours de tactique appliqué à la cavalerie*, monographie, 1888-89, EAABC.

qui amènent des ouvertures par lesquelles s'élancent les chevaux qui se trouvent en face et les cavaliers les plus braves ¹⁴⁷⁴».

On notera le choix sémantique, le glissement du « choc » vers « l'abordage ». Burnez n'exclut pas la rencontre directe de deux escadrons, mais il se refuse à la désigner par le terme de choc. Cela implique-t-il de la part de l'auteur la volonté d'instaurer une échelle dans la violence du contact ? Le choc – phénomène hautement improbable – induisant le galop et produisant une violence maximale, alors que l'abordage se fait à une allure plus modérée et produit une violence qui est nettement atténuée. Les cavaliers de notre période n'usant que très rarement du galop, nous nous trouverions dans la seconde configuration, la plus plausible, celle de l'abordage, et il faudrait abandonner l'usage du terme « choc ». Ce serait négliger la singularité de cette époque. Puisque les hommes du XVII^e et XVIII^e ne pouvaient guère imaginer autre chose qu'une charge au grand trot, il faut revoir et adapter l'échelle mesurant la violence du contact sous-entendue par Burnez. Même si la violence dégagée par une telle charge paraît minime à l'officier du XIX^e, elle constitue le niveau maximum que pouvaient envisager deux escadrons ordinaires du XVIII^e siècle. Il s'agissait bien pour eux d'un véritable choc. Au delà de la bataille des mots les observations de Burnez permettent au moins de confirmer que le choc était tout à fait possible du XVI^e au XVIII^e. Les remises en causes des auteurs du XIX^e et du XX^e siècle – ainsi que du prince de Ligne – ne valent que pour une époque où le galop était devenu la norme, accroissant considérablement la violence du choc.

Les dernières lignes de cet auteur nous autorisent en outre à appréhender de manière un peu plus précise la manière dont les unités de cavalerie se « choquaient » ; ou s'abordaient selon la terminologie de Burnez. Il est question « d'ouvertures » et de chevaux qui s'y élancent, et plus loin encore il évoque les « fissures » par lesquelles s'infiltrèrent les cavaliers¹⁴⁷⁵. Cette description est tout à fait transposable dans notre période. Compte tenu des défaillances de l'instruction des hommes et des chevaux, et malgré la vitesse modérée, il était extrêmement difficile à un escadron de maintenir jusqu'au bout une cohésion parfaite. Des « jours » apparaissaient donc entre les files, des « brèches » que les cavaliers ennemis tentaient d'élargir. Ils pénétraient afin d'augmenter le désordre à l'intérieur de l'unité ennemie, voire de la rompre, de la faire voler en éclat pour qu'elle se réduise à un ensemble d'individus ou de tout petits

¹⁴⁷⁴ Burnez, *op. cit.*, p. 379-380.

¹⁴⁷⁵ *Ibid.* p. 382.

groupes isolés, qui n'auraient plus de salut que dans la fuite. Tavannes évoquait ainsi la force des gendarmes français qui « choquent tête pour tête, fendent les escadrons, percent au travers et y font jour¹⁴⁷⁶ ». Dans ces conditions il importe donc de forcer le passage, de bousculer l'ennemi pour s'introduire dans son unité et y briser son ordre sans perdre le sien.

Dans cette perspective les propos du prince de Ligne prennent alors un autre sens. Comme le met en évidence le prince, il est effectivement difficile d'imaginer des chevaux se heurtant au grand galop par le poitrail ou par la tête. Une telle vitesse eut pour le moins mis les deux animaux hors de combat. Mais la chose devient envisageable à une allure plus réduite, au trot. D'ailleurs le prince de Ligne lui-même, s'il n'envisage pas un choc à pleine vitesse, n'écarte pas absolument la possibilité d'un affrontement physique, brutal, entre les cavaliers et les montures. Lorsque l'une des deux unités se trouve trop ouverte, « donne jour » à l'ennemi, on peut alors tomber dans les ouvertures, « on se sert du sabre *et du choc*. Un cheval en pousse six¹⁴⁷⁷ ». C'est d'ailleurs en partie pour faire face au défi physique du choc que les chevaux de la cavalerie de ligne étaient souvent choisis parmi les plus grands. A la fin du XVIIe siècle, Salomon de La Broue affiche ainsi sa préférence pour les grands chevaux, qui « sont mieux à même de soutenir un grand choc et de sortir d'une mêlée », « d'investir la troupe ennemie¹⁴⁷⁸ ». Plus d'un siècle après, Langeais le rejoint dans cette opinion : « Par la taille que je fixe aux chevaux, c'est pour suivre l'opinion ou je suis de croire qu'un petit cheval n'ayant pas la force d'un grand, lorsqu'il s'agit d'entrer dans un escadron, il ne peut y causer le même effet, par le choc et le froissement de l'épaule¹⁴⁷⁹ ». C'est le même phénomène que décrit Grandmaison lorsqu'il rappelle que les chevaux de la cavalerie légère « sont de trop petite taille pour se heurter de poitrail contre ceux de la cavalerie ordinaire ».

La dimension physique du choc est bien perceptible ici. Le heurt des chevaux est une évocation courante dans les écrits théoriques et techniques, notamment au XVIIIe siècle. Le général de Vault évoque ainsi des fronts d'escadrons combattant « à coup d'épées et à coup de poitrail¹⁴⁸⁰ ». Le projet d'instruction de 1753 précise également

¹⁴⁷⁶ Tavannes, Jean de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, Tome XXIII, Paris, 1822, p. 210.

¹⁴⁷⁷ Prince de Ligne, *Préjugés*, *op. cité*, p.16.

¹⁴⁷⁸ Salomon de La Broue, *Le Cavalerie françois*, Paris, C. Du Mesnil, 1646 4^{ème} édition, (1^{ère} édition 1593), p.134.

¹⁴⁷⁹ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.125.

¹⁴⁸⁰ « Mémoire sur la cavalerie », par le général de Vault, 1750, S.H.D., 1MR 1731, f°8.

que le premier rang combat « soit de l'épée soit du poitrail ¹⁴⁸¹ ». Dans la décennie suivante Boussanelle insiste encore sur l'attention que doivent avoir les commandants à ne pas monter leurs hommes sur des chevaux trop fins et trop bas, qui sont « moins propres [...] au coup de poitrail et au heurt indispensable des combats ¹⁴⁸² ». Il n'est pas d'homme de guerre, explique celui-ci, « qui n'accorde de supériorité dans un choc à la hauteur de la taille, ainsi qu'à l'épaisseur des épaules, du poitrail et du rein d'un cheval, et plus encore d'un ensemble de chevaux ¹⁴⁸³ ».

Dans ces « heurts » brutaux que sont les chocs de cavalerie il s'agit tout autant pour le cavalier d'écarter violemment son ennemi que de le tuer. Un escadron n'est pas battu parce que ses combattants ont tous été mis hors de combat, tués ou blessés, mais parce qu'il a perdu toute cohésion, parce qu'il a éclaté sous le choc. C'est le plus ouvert des deux, le plus « poreux » qui perdra la partie. Celui qui se trouvera rompu, explique ainsi d'Authville, le sera « parce qu'il marche mollement, qu'il est ouvert, désuni, ou bien encore parce qu'étant sur un front trop étendu, il flotte, il fait la scie ¹⁴⁸⁴ ». Le choc n'écrase pas, il disperse. La cavalerie, explique le comte de Guibert, « bat plutôt en effrayant, en dispersant ce qui s'oppose à elle, qu'en répandant du sang ¹⁴⁸⁵ ». Le marquis de Castries le dit d'une autre façon lorsqu'il évoque cette fois la charge d'une ligne de plusieurs escadrons : « l'objet de la charge en ligne est plus de déplacer les corps qui nous sont opposés que d'en détruire les individus ¹⁴⁸⁶ ».

C. L'évitement

1. Le choc : un phénomène peu fréquent.

Si l'on sort du schéma envisagé par les auteurs du XIXe siècle, le choc entre deux escadrons, ou « l'abordage », est donc théoriquement possible. Était-il pour autant fréquent ? Un certain nombre d'observations laissent en effet à penser que dans ce domaine également la distance entre la théorie et la réalité du terrain pouvait être sensible. Mottin de la Balme par exemple, partisan convaincu de l'existence et de l'efficacité du choc, remarque que :

¹⁴⁸¹ « Projet d'instruction pour le service de la cavalerie », 1753, S.H.D., 1MR 1731, f°24.

¹⁴⁸² Boussanelle, de, *Réflexions militaires*, Paris, Duchêne et Durand, 1764, p.2.

¹⁴⁸³ Ibid., p.5.

¹⁴⁸⁴ D'Authville, *Essai sur la cavalerie tant ancienne que moderne*, Jombert, Paris, 1756, p. 270.

¹⁴⁸⁵ Guibert, comte de, *Essai général de Tactique* (1772), Economica, Paris, 2004, p.112.

¹⁴⁸⁶ « Instruction pour M. le chevalier d'Abense, maître de camp commandant le régiment du Maître de camp général de la cavalerie », par M. le marquis de Castries, 1770. S.H.D., 1MR 1731, f°56.

« jusqu'ici (il écrit en 1776) la cavalerie n'a pas fait usage du choc. On fait beaucoup sonner l'action de choc dans les conversations militaires, dans les livres de guerre, les mémoires et les ordonnances. Mais c'est par abus du mot et par les idées fausses qu'on attache à cette expression. Il n'y a pas très longtemps que la charge consistait à se tirer réciproquement, et comme par convention, des coups de pistolets ou de carabines à 30 pas de distances¹⁴⁸⁷ »

Une telle assertion paraît suffisamment péremptoire pour ne pas y voir en partie un effet rhétorique, une condamnation un peu attendue de l'époque ancienne. On exagère l'archaïsme des pratiques du passé pour souligner l'ampleur des progrès réalisés par la nouvelle génération¹⁴⁸⁸. Pour autant cette observation se trouve recoupée sur le fond avec un certain nombre d'autres, émanant d'officiers prestigieux. Le maréchal de Duras se faisait un devoir d'expliquer à Louvois que « tous ceux qui lui [le roi] diront qu'on entre dans un escadron n'ont jamais sut ce que c'était que d'aller à la charge ». Il ajoutait encore qu'interdire aux hommes de se servir de leur pistolet ne ferait qu'aggraver cet état de fait car « de cent escadrons qui iront à la charge et qui seront attendus par l'ennemi il n'y en a pas deux qui les abordent ». En 1701 le maréchal de Villars est plus clair encore lorsqu'il affirme que dans des batailles entières, « à peine se trouvera-t-il deux ou trois charges ou les escadrons entrent l'un dans l'autre, puisqu'il arrive presque toujours que l'un des deux plie de quinze pas et souvent de plus loin¹⁴⁸⁹ ». A la fin du même siècle le prince de Ligne fait un constat semblable, quoiqu'un peu plus radical : « je n'ai pas vu de combat de cavalerie contre cavalerie de bonne foi ; parce qu'apparemment personne n'en avait envie¹⁴⁹⁰ ».

Balayant notre période, ces réflexions minorant la fréquence des chocs de cavalerie paraissent aussi récurrentes que celles qui soulignent son importance. Il s'agit sans aucun doute d'un phénomène considérable qu'il est nécessaire de questionner plus avant.

2. La cause principale de l'évitement : « le cœur humain ».

¹⁴⁸⁷ Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.72.

¹⁴⁸⁸ L'inverse est d'ailleurs tout aussi vrai, comme le souligne Ardant du Picq : « Chaque époque se plaint que l'on ne voit plus les rencontres de deux cavaleries se chargeant et combattant à l'arme blanche ; et que la prudence fasse tourner le dos au lieu d'aller jusqu'au choc avec l'ennemi ». *Op. cité*, p. 154.

¹⁴⁸⁹ Mémoire du maréchal de Villars, S.H.D., IMR 1725 f°1.

¹⁴⁹⁰ Prince de Ligne, *Préjugés*, *op. cité*, p.15.

Ce que soulignent ces différents auteurs, au-delà de la formulation un peu rapide d'un Mottin de la Balme, c'est moins l'impossibilité du choc que le fait qu'il ne se produise que rarement. Ils se retrouvent également sur la cause de cette situation et décrivent ce que l'on pourrait qualifier de « phénomène d'évitement ». L'un des deux adversaires dit Villars, plie avant le contact, l'évite. De la même manière, Grandmaison dans une observation aussi brève que significative, remarque « qu'ordinairement l'une des deux troupes n'attend point le coup de poitrail, et cède à la fougue de l'autre ». Cet évitement peut même être simultané, des deux, côtés, comme le fruit d'un consentement, d'une convention implicite. « J'ai vu des troupes s'arrêter comme à l'exercice, ce qui peut très bien venir de l'habitude qu'elles y prennent, puis se longer parallèlement pendant une ou deux minutes, et se quitter ensuite pour toujours », témoigne le prince de Ligne¹⁴⁹¹.

La raison de ces comportements surprenants est vraisemblablement à chercher dans la psychologie du combattant. Les officiers ou théoriciens du XVII-XVIIIe siècle n'ont que rarement poussé l'analyse aussi loin, c'est donc vers les auteurs du XIXe qu'il nous faut nous tourner pour envisager une théorisation de ces mouvements du cœur. Burnez tout d'abord, qui rappelle que « le parti qui aura une infériorité quelconque – infériorité bien sentie par les hommes- fera demi tour plus ou moins tôt mais fera demi tour », cite en exemple une anecdote de l'Empire qui vient parfaitement illustrer les propos du prince de Ligne. La scène se déroule à Waren en 1806, les Prussiens sont alors rudement poursuivis par les Français, ils détachent douze escadrons pour se donner de l'air. En face sont à peu près autant de Français. « Ces deux troupes bien qu'ayant mis le sabre à la main ne s'abordèrent pas et firent demi tour après avoir échangé quelques coups de feu, ce qui montre la courte distance qui les séparait¹⁴⁹² ». La clé de ce phénomène – qui n'est surprenant qu'en apparence – se trouve bien selon lui dans le cœur des hommes :

« Ou chercher ailleurs que dans le cœur humain la cause qui fait que, lorsque deux lignes de cavalerie se chargent, l'une des deux fait presque toujours demi-tour à 50 ou 60 pas de l'autre et prend la fuite ? Voudrait-on contester que beaucoup de chefs, perdant le sang froid et le calme, poussent des cris au lieu de commander, et mettent par là, non

¹⁴⁹¹ Prince de Ligne, *Préjugés*, *op. cit.*, p.15

¹⁴⁹² Burnez, *op. cit.*, p. 380.

seulement la confusion dans leurs troupes, mais finissent toujours par perdre la tête eux-mêmes ?¹⁴⁹³ »

Mais le premier à aborder ce sujet de façon systématique est sans nul doute Ardant du Picq. Ceci notamment parce qu'il accepte de formuler des remarques élémentaires que la plupart des militaires n'osent évoquer que du bout des lèvres. La première est la place fondamentale que l'on doit accorder à la peur. La peur, « sous peine de mécompte doit entrer comme donnée essentielle dans toute organisation, discipline, dispositif ». Car « l'homme ne va pas au combat pour la lutte, mais pour la victoire, il fait tout ce qui dépend de lui pour supprimer la première et assurer la seconde¹⁴⁹⁴ ». Plus encore du Picq établit l'existence d'un seuil, forcément relatif, au-delà duquel la peur de la lutte, et donc de la mort, est plus forte que le désir de victoire. Ainsi le combattant « est capable d'une quantité donnée de terreur ; au delà il échappe au combat ¹⁴⁹⁵».

Or la charge de cavalerie est propre à mettre à rude épreuve le courage du soldat. Contrairement au combat d'infanterie qui autorise grâce aux armes à feu un certain éloignement, elle implique qu'il aille presque obligatoirement au contact. Cela n'est pas dans la nature de l'homme, dont le génie semble au contraire à travers les siècles s'être évertué à éviter le corps à corps¹⁴⁹⁶. Le choc, parce qu'il repose sur l'hypothèse de la lutte directe, n'est pas « naturel », il faut y contraindre les hommes. Une bonne part de la réflexion tactique à l'époque moderne sera donc centrée sur cet objectif : amener le cavalier au plus près de l'ennemi, jusqu'au contact s'il le faut. Cela implique de relever le seuil de peur – la « quantité de terreur » supportable – pour qu'il tienne le temps nécessaire. Ou bien de masquer la peur, comme le firent Charles XII et Frédéric II, dont l'usage du galop était en partie fondé sur ce principe.

Si le choc de cavalerie est peu fréquent, ce n'est donc pas parce qu'il est impossible, mais c'est justement l'idée de sa possibilité qui effraie les cavaliers et leur fait tourner bride avant qu'il n'ait lieu. Le soldat voit l'ennemi se rapprocher. Même si

¹⁴⁹³ Ibid., p. 385. L'auteur cite ici, sans plus de précision, un ouvrage du général V.B., *Tactique de la cavalerie*.

¹⁴⁹⁴ Ardant du Picq, *op. cité*, p. 39. Alain Joxe a rebondi sur cette observation de du Picq pour ajouter que l'homme « évite l'affrontement corps à corps, deux à deux, face à face, comme font les fauves de force sensiblement égale. Il se cache ou prend la fuite dès que le mécanisme appris de la cohésion du groupe cède devant une évaluation panique du danger ». *Voyage aux sources de la guerre*, PUF, Paris, 1991, p. 289.

¹⁴⁹⁵ Ibid., p.94.

¹⁴⁹⁶ « Combattre de loin est naturel à l'homme ; du premier jour toute son industrie n'a tendu qu'à obtenir ce résultat, et il continue. On se figure qu'avec les armes à longue portée on sera forcé d'en revenir au combat de près. On fuira tout simplement de plus loin devant les démonstrations ». Ardant du Picq, *op. cité*, p. 94.

l'allure reste modérée au regard d'un homme du XIX^e siècle, il n'en reste pas moins qu'elle s'accélère au fur et à mesure que l'on s'approche, et la distance se réduit donc de plus en plus vite. La perspective terrible du corps à corps se dessine alors, et la peur s'accroît d'autant.

Qu'est-ce qui fait ensuite que la quantité de terreur se trouve atteinte ? Il y a là nombre d'éléments subjectifs, mais aussi quelques points qui objectivement peuvent contribuer à ébranler le combattant. Evoquons par exemple la saturation des sens au milieu de la bataille, l'ouïe, l'odorat, la vue ; la vue d'un cadavre atrocement déformé, celle d'un camarade touché de plein fouet. Ajoutons les manifestations de la peur visibles à l'intérieur même de l'escadron : des brèches qui s'ouvrent entre les files, le second rang qui se laisse distancer, la sensation d'un flottement collectif. Enfin, à l'inverse, les signes extérieurs de la confiance et de la force morale – ou interprétés comme tels – chez l'ennemi qui se rapproche. Alors, à quelques mètres de l'ennemi, la peur, la panique, deviennent plus fortes que la discipline ou la volonté de vaincre. Quelques hommes retiennent leur monture, souvent ceux des ailes, les plus exposés, ceux aussi qui ont l'espace disponible pour faire demi-tour. Puis c'est tout l'escadron qui se délite, tourne bride, s'il est encore temps. Il n'y aura pas de choc. La force de la cavalerie n'est pas dans le choc « mais dans la terreur du choc¹⁴⁹⁷ ». C'est aussi la signification de l'expression employée par Guibert lorsqu'il explique que la cavalerie bat « en effrayant ».

D. La décision peut se faire avant le choc.

Ces considérations sur la peur et l'évitement peuvent même nous conduire plus loin encore, à l'un des principes essentiels de la charge de cavalerie : dans un grand nombre de cas, le succès d'une charge se décide **avant** le contact. « L'impulsion morale d'un des adversaires renverse presque toujours l'autre d'avance, un peu plus loin un peu plus près ; cet un peu plus près fut-il le nez à nez, avant le premier coup de sabre une des deux troupes est déjà battue et s'enchevêtre pour la fuite ». Si l'un des deux escadrons prend la fuite avant le choc c'est parce que le vainqueur a su dominer plus longtemps sa peur, parce que sa force morale a été supérieure et que, de manière plus ou moins consciente, le vaincu a accepté cet état de fait et en a tiré les conclusions. Les hommes « comprennent qu'ils ont devant eux une impulsion morale supérieure à la

¹⁴⁹⁷ Ibid., p. 154.

leur et ils se troublent, hésitent ; les mains instinctivement détournent les chevaux. Il n'y a plus de franchise dans l'attaque [...] les trois quart ont essayé déjà d'éviter le choc¹⁴⁹⁸ ». Ce point de vue ainsi exprimé peut apparaître caricatural, pourtant quelques rares récits de charge apportent un témoignage qui va dans ce sens. Ainsi ce combat de cavalerie de la première Guerre Mondiale, si loin de notre période, et si proche :

« Les deux pelotons se font face : « les chevaux s'énervent, galopillent ; les nerfs sont tendus à se briser. Maintenant on distingue l'adversaire avec netteté [...]. Mais aussi l'œil exercé de nos dragons se rend compte, à des signes presque imperceptibles, qu'il se produit un léger flottement dans leurs rangs ; on voit des jours entre les files ; on devine qu'instinctivement chacun d'eux se sent attiré vers la gauche, vers les champs qui les séparent de la route de Liège.¹⁴⁹⁹ »

Ce sont là des « signes » qui ne trompent pas. Les dragons français entament leur charge et avant même qu'ils ne rejoignent l'ennemi celui-ci a déjà pris la fuite.

Sans aller aussi loin que du Picq dans la théorisation, certains auteurs de l'époque moderne ont perçu cette donnée fondamentale. Jean de Tavannes livre ainsi une réflexion qui témoigne de son expérience du combat : « les jours vus dans les escadrons, une partie des chevaux tournant le flanc, puis la tête ça et là, et s'avancant inégalement[...] tout cela témoigne l'épouvante et l'irrésolution. Au contraire la fermeté, l'unité, le parler, le taire, le mouvement égal, semblable aux grandes machines mues par un seul ressort avec peu de bruit, dénote résolution et conduite¹⁵⁰⁰ ». A Moncontour un simple coup d'œil suffit à son père, Gaspard de Saulx, pour mesurer le degré de confiance des huguenots. Il les juge « en peur parce qu'aucuns escadrons ne marchaient en gros uniquement et laissaient des intervalles au milieu d'eux ». « Ils sont à vous ! », affirme-t-il alors au duc d'Anjou¹⁵⁰¹. Louis XIV lui-même reconnaissait l'importance de ce fait. « Le bon ordre nous donne de l'assurance, explique-t-il au Dauphin, et cela semble suffire pour paraître brave parce que le plus souvent notre ennemi n'attend pas que nous fussions assez proche de lui pour que nous ayons à lui

¹⁴⁹⁸ Ibid., p. 151.

¹⁴⁹⁹ Dupont, M. *Cavaliers d'épopée*, Lavauzelle, 1985, p.15.

¹⁵⁰⁰ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VIII, par Michaud et Poujalat, 1838, p.338.

¹⁵⁰¹ Ibid., p. 343.

montrer que nous le sommes effectivement ¹⁵⁰²». Il était ainsi convaincu que « de nombreuses batailles étaient gagnées davantage par le bon ordre de la marche et la bonne contenance que par le sabre et la mousqueterie ¹⁵⁰³ ».

Au milieu du siècle suivant d'Authville formule encore très clairement ce principe, assez généralement partagé semble-t-il. « Les experts en fait de cavalerie, écrit-il, jugent, en voyant marcher deux escadrons l'un contre l'autre, lequel des deux sera battu, malgré l'égalité qu'il peut y avoir entre eux pour le nombre et la valeur, voici sur quoi ils se fondent et c'est une règle presque infaillible : l'impétuosité du choc de l'un rompt l'autre qui a moins de force, et cela parce qu'il marche mollement, qu'il est ouvert, désuni, ou bien encore parce qu'étant sur un front trop étendu, il flotte, il fait la scie ». Au contraire la marche de l'escadron adverse est sûre et fière, « elle en impose souvent à tel point que son ennemi prévient sa charge en fuyant devant lui ¹⁵⁰⁴ ». Une réflexion sobrement résumée par Mottin de la Balme en 1776 : « Toute chose égale, c'est dans la manière plus ou moins avantageuse de se présenter à l'ennemi que se décide la victoire. ¹⁵⁰⁵ »

E. La mêlée.

L'étape qui suit immédiatement le choc de deux unités lui est tellement liée que l'on prendrait le risque de présenter une analyse incomplète si l'on ne tentait pas de l'envisager au moins brièvement. Cette phase est souvent caractérisée par le terme de mêlée. Elle relève en fait de cas de figures assez différents.

1. Mêlées avortées, mêlées acharnées

On peut tout d'abord envisager le cas, sans doute assez courant, dans lequel comme nous l'avons expliqué ci-dessus l'un des escadrons se serait mis en situation d'être vaincu avant même le choc. Impressionné par la fière apparence de son adversaire, cette troupe a considérablement ralenti son allure. Le flottement qui s'est déclaré dans ses rangs s'accroît, des brèches de plus en plus larges s'ouvrent entre les files. A l'approche du choc les cavaliers qui le peuvent, c'est à dire ceux des ailes et de

¹⁵⁰² *Mémoires de Louis XIV pour l'instruction du dauphin*, ed. Charles Dreyss, 2 vols., Paris, 1860, vol. II, p.112-113.

¹⁵⁰³ Ibid.

¹⁵⁰⁴ D'Authville, *Essai sur la cavalerie*, Jombert, Paris, 1756, p.269-270.

¹⁵⁰⁵ Mottin de la Balme, *op. cit.*, p.194.

l'arrière, tentent d'éviter le contact. Ainsi lorsque les deux unités se joignent il n'y a pas à proprement parler de mêlée. Seuls quelques rares cavaliers tentent de combattre, les autres cherchent leur salut dans la fuite. Cette situation ressemble sans doute davantage à une poursuite qu'à une mêlée. Même si l'on considère une hypothèse plus optimiste, c'est à dire si les officiers parviennent à empêcher jusqu'au dernier moment la plupart des soldats de tourner bride, la mêlée ne sera guère plus longue. L'appréhension du choc aura presque obligatoirement créé des brèches qui, ajoutées à l'impulsion supérieure de l'ennemi, entraîneront l'éclatement de l'unité, bousculée par un corps plus compact et plus rapide. Dès lors les cavaliers ne penseront plus qu'à leur salut et les passes d'armes ne seront que très rares.

Il pouvait évidemment arriver que les deux adversaires aient la même volonté de se joindre et d'en découdre. On pense bien sûr d'abord au XVI^e siècle et aux charges des gendarmes, qui ne pouvaient tourner bride devant l'ennemi sans craindre de perdre l'honneur. Si l'une des deux formations se désagrégait sous le choc, perdant son ordre et sa cohésion, elle était contrainte de rompre assez rapidement, aucune résistance organisée n'étant possible. Dans le cas contraire le choc pouvait être suivi d'une véritable séquence de combat. C'est le cas par exemple à Ravenne (1512). La troupe conduite par Gaston de Foix se heurte à celle des Espagnols de Colonna. Aucun des deux ne veut céder, une mêlée furieuse s'engage alors. Furieuse et longtemps indécise si l'on en croit le Loyal Serviteur qui note qu'elle dura « plus d'une longue demi-heure ». Le combat est si épuisant pour ces hommes protégés par leur lourde armure et étouffant sous leurs armets qu'il leur faut parfois quitter la mêlée pour reprendre leur souffle : « ils se reposaient les uns devant les autres pour reprendre haleine, puis baissaient leur visière et recommençaient de plus belle¹⁵⁰⁶ ». Cette remarque nous permet également d'observer que même dans le cas d'une mêlée aussi longue tous les hommes d'une formation ne s'engageaient pas en même temps.

Les mêlées acharnées se retrouvent aussi à la fin du siècle lors des guerres de religion. D'Aubigné notamment n'hésite pas à s'étendre sur certaines d'entre elles, qui illustrent les grandes batailles gagnées par Henri IV. A Coutras, alors que la charge de Joyeuse se trouve brisée par les gendarmes du Navarrais, judicieusement appuyés par les salves de leurs mousquetaires, la mêlée qui suit le choc n'en est pas moins fort âpre. D'Aubigné, renversé de son cheval par un catholique, se sauve en passant son épée

¹⁵⁰⁶ Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p. 340-341.

dans la visière de son ennemi¹⁵⁰⁷. Le roi lui-même n'était d'ailleurs pas le dernier à se mettre en danger au cœur du combat. Les pamphlets royalistes savaient tirer profit de ces faits d'armes pour forger l'image du roi-guerrier. Le *Discours* relatant la bataille d'Ivry le décrit ainsi restant « un grand quart d'heure parmi eux [les ennemis] toujours combattant¹⁵⁰⁸ ».

De véritables mêlées, combats disputés, se rencontrent encore au delà du XVI^e siècle lorsque les adversaires sont d'égales valeur et détermination. C'est par exemple le cas à Marston Moor (1644). A leur aile gauche les parlementaires, emmenés par Cromwell, sont opposés aux redoutables cavaliers de Rupert. Un officier parlementaire décrit alors le combat : « La propre division de Cromwell avait fort à faire : car ils étaient chargés par les meilleurs hommes de Rupert, à la fois sur leur front et leurs flancs : ils tinrent à la pointe de l'épée un long moment [...] ; mais à la fin (ainsi qu'il plût à Dieu) il [Cromwell] les enfonça et les éparpilla devant lui comme de la poussière¹⁵⁰⁹ ».

Ce témoignage doit nous rappeler que les mêlées ne dégénéraient que rarement en un chaos général dans lequel chaque cavalier, isolé de ses camarades, devrait combattre individuellement. Dans une telle hypothèse l'escadron n'existait plus en tant qu'unité tactique et devenait incontrôlable pour les officiers. Au contraire la victoire restait à celui qui savait garder le meilleur ordre le plus longtemps possible. Il est probable que seule une partie des cavaliers combattait réellement, le premier ou les deux premiers rangs. Les autres restant en soutien pour protéger leurs flancs, colmater les brèches, remplacer un camarade hors de combat. C'est ce que laisse penser par exemple la suggestion du chevalier D'Hilaire. Le feu, dit-il, « ne doit occuper que les cavaliers du second rang qui, s'allongeant sur le col de leurs chevaux, peuvent tirer le pistolet contre ceux des ennemis qui combattent leur camarades du premier rang¹⁵¹⁰ ».

La mêlée dure donc jusqu'à ce que l'un des deux adversaires ne soit plus en mesure de préserver suffisamment sa cohésion. Cela arrive parce que l'autre, qui a su

¹⁵⁰⁷ Agrippa D'Aubigné, *Histoire Universelle*, Tome 7 (livres XI et XII), Droz, Genève, 1993, p. 138.

¹⁵⁰⁸ *Discours véritable de la victoire obtenue par le roi, en la bataille donnée près le village d'Ivry, le quatorzième de mars, 1590*, Lyon, 1594, p.23.

¹⁵⁰⁹ John Tincey, *Marston Moor 1644, the beginning of the end*, Osprey, 2003, p. 64.

¹⁵¹⁰ S.H.D., 1MR 1732 f°63, « Mémoire contenant des réflexions sur quelques articles militaires, par M. le chevalier D'Hilaire, capitaine de cavalerie, 1771. » Semblable observation est faite au début du XVII^e par Montgomery : « le second rang tirera ses escopettes par entre le premier, et si le tiers rang ne peut tirer et que l'ennemi opiniâtre le combat, ils peuvent s'entrebâiller de main en main les escopettes et pistolets, comme il fut fait à Arques où nos cheveu-légers s'entrebâillaient les pistolets par dessus l'épaule pour tuer les ennemis qui s'étaient mêlés parmi eux ». Louis de Montgomery, seigneur de Courbouson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636 (première édition 1601), p. 138.

garder plus d'ordre au moment du choc, prend progressivement l'avantage, augmente sa pression et s'infiltrer entre les files de son vis à vis. Ce peut être également le fait d'une intervention extérieure, comme une troupe venant prendre l'escadron sur son flanc ou ses arrières et entraînant ainsi un mouvement de fuite et de panique de la part des cavaliers se voyant tournés. Ainsi à Ravenne les Espagnols sont-ils pris en flanc par l'avant garde française venue prêter main forte à Gaston de Foix.

2. Le « faufileage »

Mais il pouvait arriver également que le choc et la mêlée se concluent par une sorte de « match nul ». C'est le cas lorsque aucun des deux ne parvient à rompre l'ordonnance de son adversaire. La situation peut alors sembler délicate, il paraît en effet assez improbable que les deux unités puissent, comme d'un commun accord, cesser le combat, se tourner le dos et retourner ensuite vers leurs positions de départ. On ne peut effectivement l'envisager de cette manière. Il n'y avait en fait qu'une seule véritable possibilité dans ce cas de figure, ce n'était pas de faire demi tour, mais bien plutôt de continuer à avancer droit devant soit. C'est le phénomène que Brent Nosworthy évoque sous le nom de « faufileage » (*threading*)¹⁵¹¹. Les deux unités ne s'immobilisent pas pour entamer un combat disputé, elles ne sont pas imbriquées l'une dans l'autre mais se traversent mutuellement, se « faufilent » l'une à travers l'autre¹⁵¹².

Cette situation est tout à fait possible à deux conditions. Tout d'abord que chacun des deux escadrons parvienne à garder suffisamment de cohésion et d'ordre pour ne pas être disloqué par l'ennemi et pour pouvoir ensuite se reformer sans trop de difficulté. En second lieu, un peu paradoxalement, il faut également qu'ils ne constituent pas des blocs trop compacts et fermés. Il doit y avoir entre les files de chacun suffisamment d'espace pour que les cavaliers adverses puissent s'y frayer un chemin. Il semble que l'on puisse en trouver des exemples au XVII^e siècle. Tavannes évoque ainsi à Moncontour (1569) les escadrons français reîtres et italiens « passant les uns parmi les autres ¹⁵¹³ ». Son fils mentionne également ces cavaliers qui « passent et

¹⁵¹¹ B. Nosworthy, *The anatomy of victory, battle tactics 1689-1763*, Hippocrene Books, New-York, 2003, p. 125-126. Cf schema annexe 48.

¹⁵¹² Nous observons un phénomène semblable, quoique dans un contexte différent, dans les écrits de Xénophon. Celui-ci évoque l'*anthippasie*, une manœuvre exécutée dans le cadre des jeux équestres : « il est beau encore qu'au cours de l'*anthippasie*, où les escadrons se poursuivent et se fuient en galopant que, les hipparques étant à la tête de leurs cinq escadrons, les deux groupes soient traversés l'un par l'autre. Un tel spectacle fait voir la fougue d'une charge de deux fronts de cavaleries l'un contre l'autre ». *Le commandant de la cavalerie*, Paris, Les Belles Lettres, 1973, p.43.

¹⁵¹³ Tavannes, *op. cité*, éd. Michaud et Poujalat, 1838, p. 338.

repassent au travers des escadrons sans frapper¹⁵¹⁴ ». Toutefois ce phénomène dut être plus fréquent à partir du milieu du XVIIe, lorsque les escadrons se furent suffisamment amincis pour que leur « traversée » en fût facilité. L'une des évocations les plus explicites de ce « faufile » est l'œuvre de La Colonie. Celui-ci décrit à Schmidmittel (1703) le choc de cavalerie entre les Bavaois et les Impériaux :

« L'animent qui était dans ces troupes de part et d'autres fit que le choc fut extrêmement violent, nous demeurâmes mêlés pendant quelques temps, mais la cavalerie ayant percé chacune devant elle dans le temps que l'infanterie était encore aux prises, les deux partis se rallièrent de part et d'autre et vinrent une seconde fois à la charge. Cependant malgré cette opiniâtreté et après un long combat, les uns et les autres s'étant trouvés séparés une seconde fois, chacun fit retraite de son côté après avoir perdu beaucoup de monde sans savoir qui était victorieux ¹⁵¹⁵».

Selon B. Nosworthy la fréquence du « faufile » diminua dans le courant du XVIIIe siècle. Les progrès de l'instruction permirent en effet plus facilement de conduire véritablement les charges « genou contre genou »¹⁵¹⁶. Les progrès dont il parle ne furent cependant sans doute pas effectifs avant le milieu du siècle, et concernèrent principalement la cavalerie prussienne.

On peut penser que l'habileté des cavaliers à l'escrime faisait la différence et jouait un rôle crucial dans les mêlées ; lorsque du moins les deux escadrons parvenaient à se joindre. C'est sans doute vrai mais ce n'était pas toujours le cas. Pour Pierre Cantal par exemple l'emploi des armes dans la mêlée est presque illusoire, l'immense majorité des soldats est trop ému pour songer à s'en servir¹⁵¹⁷. Nous avons vu que, sans évoquer à proprement parler « l'émotion » des cavaliers, les observations de Jean de Tavannes renvoient à une réalité assez proche de celle mise en avant par P.Cantal¹⁵¹⁸. D'autre part la phase de combat proprement dite était parfois trop courte pour qu'ils puissent

¹⁵¹⁴ Ibid., p.297.

¹⁵¹⁵ La Colonie, *Mémoires de M. de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière*, Mercure de France, Paris, 1992, p. 212.

¹⁵¹⁶ B. Nosworthy, *op. cité*, p. 126.

¹⁵¹⁷ « Sur cent cavaliers, rapporte un officier du premier empire, deux ou trois ne songent qu'à pointer ; ce sont eux qui font toute la besogne utile ; cinq ou six parent les coups qu'on leur porte, et parfois allongent un coup de taille lorsqu'ils en voient la possibilité, sans courir aucun risque. Le reste est taillable et pointable à merci ». Pierre Cantal, *Etudes sur la cavalerie*, Paris, Lavauzelle, 1905, p. 40.

¹⁵¹⁸ Cf supra. Tavannes évoque également ceux qui « passent par les escadrons sans frapper, en sortent les pistolets bandés et épées blanches, faute d'être admonestés avant les charges, au moins de montrer qu'ils ont frappé un coup ». *Op. cité*, éd. Michaud et Poujalat, 1838, p.192.

réellement le faire. A partir du second tiers du XVIIe il s'agissait principalement pour les cavaliers de se frayer un chemin à travers l'escadron ennemi. La plupart devait être surtout préoccupée du souci de traverser la formation ennemie au plus vite afin d'en sortir et de se trouver sain et sauf de l'autre côté. Il est fort probable qu'ils étaient peu nombreux à désirer engager de véritables duels à cheval à la manière des chevaliers. Compte tenu de la difficulté de l'exercice, il fallait au cavalier maîtriser sa monture tout en combattant, cette possibilité n'était de toute façon pas à la portée du premier venu.

S'il n'est pas ce heurt brutal que l'on imagine parfois, et s'il est loin d'être systématique, le choc de cavalerie n'a rien d'un mythe. C'est un phénomène réel dont il importe de prendre la mesure pour bien comprendre la charge. Après avoir tenté de définir le choc et d'en cerner les contours il faut donc maintenant envisager quelle fut sa place dans la doctrine de la charge, d'un point de vue théorique et pratique, et quelles étaient les principes sur lesquels on pensait pouvoir fonder ses effets.

II. LA PLACE DU CHOC

Le choc ainsi défini, de manière quelque peu théorique, il importe d'aller plus loin dans notre analyse. Il nous faut tout d'abord tenter de mesurer la place qu'occupait le choc dans la doctrine de la charge et son évolution durant les trois siècles de notre période. Était-il systématiquement recherché ou envisageait-on d'autres moyens de conclure une charge ? La peur, dont nous venons de souligner l'importance, conduisait-elle les officiers à vouloir l'écarter autant que possible ? Une approche pragmatique de la charge aurait pu ainsi les amener à essayer de « différer » ou de contourner le choc pour éviter la désintégration de leur unité. La question se pose particulièrement pour la seconde moitié du XVIe siècle. Le développement de l'usage du feu pourrait en effet être considéré comme une alternative au choc. Mais le questionnement ne saurait se limiter à cette époque puisque nous avons pu observer précédemment que l'utilisation du feu perdure dans une large mesure dans de nombreuses cavaleries jusqu'au début du XVIIIe siècle. Faut-il donc attendre Frédéric II pour voir le choc réellement consacré comme le couronnement de la charge et le seul moyen de remporter la victoire ? L'analyse chronologique s'avère bien-sûr nécessaire, il nous faudra insister sur quelques périodes clés, indispensables pour appréhender les transformations qui modifièrent la place accordée au choc dans la charge. Cette étude épousera en grande partie les

rythmes et les ruptures dessinés dans les chapitres précédents, afin de s'appuyer sur leurs apports, d'en valider la pertinence et de dégager plus aisément les grandes lignes d'une évolution.

A. Le XVI^e siècle : vers une remise en cause

Nous avons souligné la singularité de ce siècle, qui commence avec Bayard et les exploits de la gendarmerie et se termine avec les rêîtres et les pistoliers. Il est difficile d'imaginer qu'il n'a pas été le théâtre d'importantes transformations quant à l'emploi du choc dans le combat de cavalerie. Nous envisagerons le XVI^e siècle selon deux perspectives : la relative persistance du choc – tant que dure l'usage de la lance – et, à partir du milieu du siècle, l'apparition du feu qui offre alors une forme d'alternative au choc.

1. Le choc seul élément de décision.

La situation est assez simple au temps des guerres d'Italie. A l'époque où les gendarmes des compagnies d'ordonnances constituaient l'élite sociale et tactique de l'armée, on fondait exclusivement la victoire sur le choc. Les chevaliers n'existaient même que pour cela. Ils constituaient, si l'on s'accorde aux perspectives de V.D. Hanson, l'une des formes les plus abouties du « modèle occidental de la guerre », reflétant la préférence des Européens pour le choc et la bataille décisive¹⁵¹⁹. De cette prédilection pour le choc témoignent aussi bien leur lance que leur armure ou même leur selle. Celle-ci, formée du hourd et du troussequin, constituait ainsi une sorte de siège. Même si ces deux éléments commencèrent à se réduire à partir de la fin du XV^e siècle, ils permettaient encore de renforcer la puissance du coup donné par l'homme d'armes tout en lui assurant une meilleure résistance contre le coup reçu de l'ennemi.

Les gendarmes des deux camps tentaient ainsi d'obtenir l'avantage par le premier choc. Cette recherche d'une décision vigoureuse et rapide apparaît notamment dans la description de l'attaque de l'arrière-garde française par les hommes d'armes italiens à Fornoue (1495) : « Les ennemis jetèrent la lance en arrêt, se mirent un peu au

¹⁵¹⁹ Victor Davis Hanson, *Le modèle occidental de la guerre*, Les Belles Lettres, Paris, 1990 ; *Carnage et culture, les grandes batailles qui ont fait l'Occident*, Flammarion, Paris, 2002, notamment pages 205-206. Cette idée d'une correspondance entre la chevalerie médiévale et le « modèle occidental de la guerre » est également exprimée par L. Henninger, « Une conséquence de la Guerre de Trente Ans en Europe centrale et balkanique : le renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales », *Nouveaux regards sur la Guerre de Trente Ans*, C.E.H.D., ADDIM, 1998, p 94.

galop et donnèrent en deux compagnies. Les deux compagnies de la main droite et les archers écossais choquèrent presque aussitôt l'une comme l'autre, et le roi comme eux. [...] Il n'est pas possible au monde de donner plus hardiment que l'on donna des deux côtés ¹⁵²⁰». L'objectif était de tuer, blesser ou désarçonner l'adversaire. Il était ensuite laissé à la piétaille, aux valets d'armes. « Nous avons, dit encore Commynes, grand nombre de valets et serviteurs, qui tous étaient aux environs de ces hommes d'armes italiens et qui en tuèrent la plupart de ce qui en fut tué. Presque tous avaient des haches pour couper bois en la main, avec quoi ils faisaient nos logis, dont ils rompirent la visièrre des armets, et leur en donnaient de grands coups sur les têtes, car ils étaient bien mal aisés à tuer tant ils étaient armés : et ne vit tuer nul où il n'y eut trois ou quatre hommes aux environs ; et aussi les longues épées qu'avaient nos archers et serviteurs firent grand exploit¹⁵²¹».

Le choc constituait donc la raison d'être de la charge, il ne pouvait être question d'y obvier. La soif de gloire et de prouesse qui animait les gendarmes, l'importance de l'honneur – le leur, celui de leur lignée et de leur classe – contraignaient au choc autant que les raisons tactiques. Le phénomène d'évitement que nous avons précédemment mis en exergue concerne donc beaucoup moins les hommes d'armes. Ceux-ci ne redoutaient pas – ou moins – de venir au contact, c'était là l'occasion idéale d'affirmer sa valeur et de se distinguer. C'est la raison pour laquelle, comme le précise le Loyal Serviteur, « Bayard désirait toujours d'être près des coups ¹⁵²²». L'honneur de la gendarmerie et des nobles personnes qui la composaient instituait d'ailleurs paradoxalement des limites à l'engagement de cette élite guerrière. Louis de Montgommery remarque ainsi que l'on n'emploie pas les gendarmes en n'importe quelle circonstance. En effet, lorsqu'ils sont commandés et qu'il leur faut combattre, ils doivent prendre « la résolution de vaincre ou de mourir, plutôt que de tourner bride, car sur le tout il ne faut point perdre cette ancienne réputation des hommes d'armes français qui ne fuient jamais ¹⁵²³».

¹⁵²⁰ Commynes, Philippe de, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Paris, Flammarion, 2002, p.599.

¹⁵²¹ Ibid., p. 600.

¹⁵²² Le Loyal Serviteur, cité par Claude Gaïer, « L'opinion des chefs de guerre français du XVIe siècle sur les progrès de l'art militaire », *RHIM*, n°29, p. 726.

¹⁵²³ « Il faut que tout homme d'arme sache, ajoute encore Montgommery, qu'il ne se doit jamais rendre que son cheval ne soit mort, et il y avait peine de vie anciennement pour un gendarme qui avait fui, ou qui s'était rendu ayant le bras droit entier, et son cheval en vie ». Montgommery, Louis de, seigneur de Courbouson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636 (première édition 1601), p. 134. Lorsque l'on sait que l'auteur écrit à la fin du XVIe, on mesure la prégnance des valeurs chevaleresques dans le discours guerrier, la force d'une vision mythifiée du passé.

Il en fut ainsi pendant la première moitié du siècle, tant que les gendarmes représentèrent le fer de lance de la cavalerie. Ils étaient l'arme de choc par excellence. Raymond de Fourquevaux rappelle que c'est là le critère fondamental qui les sépare des cheveu-légers. Au contraire de ces derniers, les gendarmes ne doivent pas être accoutumés aux « coureries » ou aux escarmouches, où il est plus souvent utile de fuir que de tenir bon, car leur emploi est de « tenir ferme » et de « fracasser et rompre tous ceux qui avanceraient ¹⁵²⁴». Au combat, les hommes d'armes doivent « piquer » leurs chevaux tous en même temps à vingt ou trente pas pour joindre l'ennemi et « soutenir son choc ». Il leur faut le repousser « à la force de leurs chevaux et à coups d'estoc ¹⁵²⁵».

Cette prédominance du choc comme objectif ultime et décisif de la charge persiste encore dans le discours des théoriciens et guerriers de la seconde moitié du XVIe. La Noue s'exprime fort clairement sur ce sujet. A plusieurs reprises il affirme la nécessité du choc, car « les troupes ne se rompent point si elles ne sont vivement enfoncées ». Il est ainsi reconnu que « les escadrons se rompent du violent choc qu'ils reçoivent ¹⁵²⁶». Jean de Tavannes, qui décrit l'art de la guerre de la fin du règne d'Henri IV, fonde la supériorité de la gendarmerie de France sur le fait qu'elle « choque tête pour tête », ce « qui est le meilleur combat que puisse rendre la cavalerie ¹⁵²⁷».

2. Le feu, une alternative au choc ?

De Comynes à Tavannes, tous ces témoignages semblent souligner la prépondérance exclusive du choc dans le combat de cavalerie lourde tout au long du XVIe siècle. Mais il ne s'agit que d'une apparence. Les écrits de Raymond de Fourquevaux (1548) marquent en fait l'extrême limite du monopole du choc. Les bouleversements intervenus dans l'art de la guerre ont en effet entraîné des remises en cause dans la doctrine de la charge de cavalerie. Nous savons par exemple que c'est à partir du milieu du XVIe siècle que se développe l'utilisation de l'arme à feu – et particulièrement du pistolet à rouet – dans la cavalerie lourde. Ce sont les cavaliers allemands, les fameux reîtres, qui ont su les premiers en tirer parti. Ils mirent au point une tactique qui leur permettait d'exploiter au maximum leur puissance de feu, la caracole. L'historiographie en a surtout retenu l'aspect processionnaire, tel qu'il ressort par exemple dans la description de Tavannes. Les massifs escadrons de 15 ou 16 rangs

¹⁵²⁴ Raymond de Beccarie de Pavie, seigneur de Fourquevaux, *Instructions sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p.26.

¹⁵²⁵ Ibid., p.36 et 39.

¹⁵²⁶ François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. F.E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p. 359.

¹⁵²⁷ Tavannes, *op. cité* p.73.

s'approchent de l'ennemi au trot puis, arrivés à portée de tir, « le premier rang tire et tourne à gauche, découvrant le second qui tire de même, et le tiers semblablement, l'un après l'autre, faisant un limaçon et s'éloignant à main gauche pour recharger ¹⁵²⁸». Parfois le rang qui devait tirer se détachait de l'escadron pour venir raser le flanc de l'ennemi et délivrait sa salve à ce moment. Le principe reste de toute façon le même. Les rangs tirent les uns après les autres pour produire un feu continu et viennent ensuite reprendre leur place à la queue de la formation par deux demi-voltes ¹⁵²⁹. Les volutes larges et régulières décrites par les évolutions des lignes de cavaliers valurent à cette manœuvre son nom, dérivant de l'espagnol *caracola*, terme équivalent au « limaçon » français ou au *schnecke* allemand ¹⁵³⁰.

Il semble cependant qu'il ait pu exister une autre variante de la caracole. C'est du moins ce que laisse croire La Noue. Sa façon de décrire cette tactique – il n'évoque pas les salves successives des rangs – permet de penser que la caracole pouvait également être effectuée d'un seul mouvement par l'escadron tout entier. Arrivé à vingt pas de l'ennemi, l'escadron lui tourne le flanc et fait feu d'une seule décharge avant de partir en arrière pour recharger ou prendre de nouveaux pistolets ¹⁵³¹.

En théorie il peut apparaître que la caracole n'avait pas pour objectif principal d'éviter le choc, mais plutôt de le différer. L'escadron de reîtres délivrait ses décharges successives (par rang ou par escadron entier) jusqu'à ce que la formation ennemie soit suffisamment désorganisée. Alors les cavaliers portaient au contact pour parachever leur succès. Mais ce qui arrivait en réalité sans doute le plus souvent était que l'ennemi, déstabilisé par le feu – par son impact psychologique ou par les pertes qu'il causait – s'avouait battu et tournait le dos avant que les pistoliers ne viennent l'aborder. *A contrario*, si les reîtres ne parvenaient pas à prendre l'avantage par leurs salves successives, il est fort à parier qu'ils ne cherchaient pas à obtenir la victoire par le choc mais abandonnaient le terrain à l'adversaire. Dans les deux cas donc le choc n'intervenait pas. Il pouvait bien y avoir un contact lorsque l'ennemi, désorganisé et diminué par le feu, n'avait pas tourné le dos assez vite, mais il s'agissait alors moins de choc que de poursuite. La caracole c'est « l'évitement » érigé en doctrine.

¹⁵²⁸ Tavannes, *op. cité*, édition Michaud et Poujalat, p. 267.

¹⁵²⁹ Cf annexe 30, gravure intéressante de Wallhausen, même si ce sont ici des arquebusiers à cheval qui exécutent la caracole.

¹⁵³⁰ F. Cardini, *la culture de la guerre*, Gallimard, Paris, 1992, p. 114-115. L'auteur y voit peut-être également une correspondance avec la mode baroque, « au vu de l'importance que le colimaçon en particulier et les figures spiraliformes en général, revêtent dans la décoration baroque ».

¹⁵³¹ La Noue, *op. cité*, p.359. Cf annexe 49.

C'est d'ailleurs l'une des principales raisons pour laquelle les auteurs et capitaines français sont unanimes à condamner la caracole. Elle enfreint la règle élémentaire du combat de cavalerie, qui veut que l'on ne puisse obtenir la victoire que par le choc. Pour La Noue il s'agit d'une « mauvaise coutume ». La pratique qui consiste à se contenter de tirer sur l'ennemi de vingt pas puis à faire demi-tour lui paraît particulièrement dangereuse : « Il est advenu souvent qu'on ne leur a pas seulement donné le loisir de retourner tête, car on a interprété leurs tours et détours à une fuite et on les a suivis si chaudement qu'ils ont pris la carrière tout du long. Cette mal inventée façon est plus propre pour jouer aux barres que pour combattre. Et m'ébahis que ceux qui les ont conduis ne se sont souvenus que la pistole ne fait nul effet si elle n'est tirée de trois pas, et que les troupes ne se rompent point si elles ne sont vivement enfoncées ¹⁵³² ». Ces reproches se retrouvent tout à fait dans la sévère critique qu'adresse Tavannes à l'ordre des reîtres en limaçon. Selon Tavannes, « tant que les reîtres tourneront à gauche pour recharger sans se mêler [...], ils seront battus par notre gendarmerie ». Depuis que les Français se rangent à la manière des Allemands ils ont obtenu l'avantage sur ces derniers, qui « virevoltent » et « n'enfoncent point » : « les Français les prenant en ce contour et désordre passent au travers avec peu de résistance ¹⁵³³ ». L'opinion d'Henri IV n'était sans doute pas très éloignée de celle de ces deux capitaines. A Ivry par exemple, il ordonna aux 250 reîtres qui l'accompagnaient de se dispenser de leur tactique de la caracole et de charger à fond avec le reste de sa cavalerie ¹⁵³⁴.

Bien-sûr on ne peut réduire l'usage du feu à la seule caracole. Il semble par exemple qu'au début des guerres de Religion les reîtres ne la pratiquaient pas systématiquement. Cela tient au fait, explique Tavannes, qu'ils n'avaient à faire, comme à Dreux, (1562) qu'à des haies de lanciers, c'est à dire des formations trop minces pour ne pas être mises à mal par une salve générale des premiers rangs des escadrons de reîtres. Et lorsque la lance eut disparu dans la cavalerie française, toutes les unités de cavalerie lourde n'adoptèrent pas la caracole, ce que confirment Tavannes et Louis de Montgommery. Ainsi ce dernier veut-il que les gendarmes et cheveu-légers chargent « à

¹⁵³² La Noue, *op. cité*, p. 360.

¹⁵³³ Tavannes, *op. cité*, p.267.

¹⁵³⁴ Ronald S. Love, "All the King's horsemen, Equestrian army of Henry IV 1588-1598", *The Sixteenth Century Journal*, 22, 1991, n°3-4, p.519.

toute bride » sur l'ennemi dans les 20 derniers pas. Il faut cependant bien admettre que l'extension de l'usage du feu – qui devient quasi exclusif en France et dans les Provinces-Unies – a pour le moins diminué le rôle du choc dans la charge de cavalerie. Le même Montgomery en rend d'ailleurs compte implicitement. Il entend bien que ses gendarmes aillent joindre l'ennemi, mais ce contact est précédé d'une décharge d'escopette. Le but de cette salve est bien évidemment de désorganiser l'adversaire pour obtenir un avantage avant même de l'aborder.

Le choc n'est donc plus le seul véritable moyen d'emporter la décision dans une charge. Une partie du succès se joue avant que n'ait lieu le contact, grâce à la préparation du feu. En apparence la deuxième moitié du XVI^e siècle voit donc se dessiner une double conception de la charge. D'un côté les troupes d'élite (comme la gendarmerie), qu'elles chargent avec la lance, à l'épée ou pistolet, maintiennent la nécessité de se « choquer », de se « mêler ». De l'autre les reîtres et autres pistoliers, cavaliers ordinaires ou moins fiables, qui voient dans la caracole et ses variantes une alternative au choc. Mais cette dichotomie n'est que superficielle. Comme nous l'avons souligné le véritable changement tient à l'introduction du feu dans la charge. Qu'il soit utilisé par des gendarmes ou des reîtres le feu peut être perçu comme un « concurrent » du choc. Au mieux il atténue son importance, au pire il permet de le différer, voire de l'éviter.

B. La Guerre de Trente Ans

L'étude de ce conflit s'articulera bien évidemment en grande partie autour de l'intervention de Gustave- Adolphe. Même si les innovations qu'on lui prête ne sont pas aussi tranchées qu'on le pourrait penser –abandon du feu et réintroduction du galop – il n'en reste pas moins qu'elles influencèrent réellement les principes fondamentaux de la charge. Mais avant de s'interroger sur les ruptures éventuellement introduites par le roi de Suède, il semble nécessaire de préciser la place qu'occupe le choc dans la charge au début de la guerre de Trente Ans.

1. La place du choc au début de la guerre

La fin du XVI^e siècle, avec le triomphe du feu, avait laissé apparaître que le choc n'était plus considéré par certains comme le seul moyen de remporter la victoire, ou tout au moins que son importance était objectivement remise en cause. Pourtant

Giorgio Basta et Jacob von Wallhausen, deux auteurs majeurs de la seconde décennie du siècle, semblent vouloir remettre le choc à l'honneur. Bien-sûr il n'avait jamais complètement disparu, mais les propos de ces deux auteurs soulignent avec force sa nécessité. Wallhausen affirme ainsi que ceux qui entendent le métier de la guerre savent qu'il n'y a pas meilleur moyen pour obtenir la victoire que « de rompre, dissiper et enfoncer les rangs des escadrons de l'adversaire ¹⁵³⁵ ». De ce point de vue les lanciers sont les mieux placés puisque la lance a été inventée, dit Basta, pour « percer et diviser » un escadron par son choc ¹⁵³⁶. Cependant le choc ne concerne pas que cette catégorie de cavaliers. Les cuirassiers ou pistoliens doivent apparemment eux aussi combattre de cette manière. Cela semble en tout cas être l'opinion du général italien, pour qui cette cavalerie lourde fut « inventée pour les grosses batailles pour soutenir ou enfoncer un escadron contraire ¹⁵³⁷ » ; et ceci même s'ils n'attaquent qu'au trot ¹⁵³⁸. Le choc apparaît bien aux yeux de ces auteurs comme un élément fondamental du combat de cavalerie. Il faut encore ajouter qu'aucun des deux n'évoque la tactique de la caracole « processionnaire » (c'est à dire rang après rang) pour les pistoliens. Celle-ci semble avoir disparu de la doctrine de la charge de la cavalerie lourde et être réservée aux arquebusiers à cheval.

La lecture de ces deux ouvrages laisserait penser qu'une inflexion pourrait s'être produite en faveur du choc à la veille de la guerre de Trente Ans. Cette impression est en partie faussée par le parti pris des auteurs. Leur réflexion tend en effet à réhabiliter l'usage de la lance ; même si cette démonstration est beaucoup plus ambiguë chez Basta. La place qu'ils accordent aux lanciers dans leurs propos est donc hors de proportion avec celle qu'occupent réellement ceux-ci dans les armées du temps, la grande majorité des unités de cavalerie lourde étant constituée de cuirassiers. Malgré ce qu'en dit l'Italien, l'importance du choc chez ces cavaliers ne peut être qu'assez réduite puisqu'ils s'appuient sur le feu pour charger ¹⁵³⁹.

¹⁵³⁵ « Chacun sait que tout l'art, industrie, imagination, peine labeur et danger militaire tend à ce seul but de rompre et enfoncer toutes les forces de l'ennemi » Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p. 15.

¹⁵³⁶ Basta, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. berthelin, traduction française de 1627. (1ere édition 1612), p. 18.

¹⁵³⁷ Ibid. p. 20

¹⁵³⁸ Wallhausen est un peu moins affirmatif sur ce chapitre – on sait sa réticence, voire son mépris vis à vis des cuirassiers – mais il n'en reconnaît pas moins comme une des propriétés des « corasses » le pouvoir « de rompre et d'enfoncer ». Wallhausen, *op. cité*, p. 30.

¹⁵³⁹ Et lorsqu'il y a choc celui-ci ne peut de toute façon être envisagé de la même manière que dans le cadre d'un choc entre lanciers. Il repose davantage sur la cohésion que sur l'impulsion, différence

De là à penser que les deux auteurs surestiment le rôle du choc dans le combat, il n'y a qu'un pas. Un pas que la bataille de la Montagne Blanche (1620) permet d'ailleurs de franchir et de mesurer. Cette première grande confrontation de la guerre de Trente Ans souligne la distance existante entre la perspective offerte par Basta et Wallhausen et la réalité du terrain. En ce qui concerne la disparition de la caracole tout d'abord. Les propos des témoins sont de ce point de vue assez clairs, il est faux de penser que cette tactique serait devenue quantité négligeable. Selon Olivier Chaline le prince d'Anhalt y vit même une des causes de la défaite de l'armée des Etats de Bohême¹⁵⁴⁰ : « Une de nos plus grandes imperfections a été que la plupart de nos troupes de cavalerie ne s'ont pas voulu bien mêler, comme je leur ai ci-devant prêché souvent, en rejetant la mauvaise coutume de caracole, quand ils viennent devant l'ennemi, dont ceux qui m'ont obéis, quoique vaincus, ont emporté toute fois de gloire et les autres de blâmes et je mets cela expressément ici, afin qu'il faut haïr cette coutume d'aller à la charge sans bien se mêler comme la peste.¹⁵⁴¹ » Certes, toutes les unités ne pratiquaient sans doute pas la caracole, il n'en demeure pas moins certain que le choc était alors loin d'être systématiquement recherché.

C'est ce dont témoigne par exemple le récit du Jeune Anhalt durant cette même bataille. Lancé dans une contre-attaque à la tête de ses arquebusiers à cheval, il s'affronte aux cuirassiers catholiques de Marradas. Comme de coutume c'est sur leurs armes à feu que les adversaires comptent pour remporter l'avantage, mais chacun des deux ayant reçu l'ordre de conserver son feu, les deux troupes s'immobilisent face à face : « Nous restâmes un bon moment à nous regarder, mutuellement étonnés, comme si nous étions bons amis. Cela dura jusqu'à ce que mon lieutenant-colonel, ne le supportant plus, ouvrit le feu et il se produisit comme à l'accoutumée en pareille circonstance. Mes cavaliers eurent un grand avantage dont je m'aperçus par la suite puisqu'ils avaient pu bien mettre en joue lors du moment de silence et avoir plus facilement ensuite leur homme. Lorsque l'ennemi vit tant de résolution et toute la poudre qui lui arrivait dans les yeux, quelques-uns ayant eut le dessous, il ne put le supporter plus longtemps et se replia en grand désordre¹⁵⁴² ». Il n'y a donc pas eu de

importante qu'il nous faudra approfondir dans les pages suivantes.

¹⁵⁴⁰ Le prince d'Anhalt, un des principaux chefs calvinistes, commandait l'armée des Etats à la Montagne Blanche.

¹⁵⁴¹ Relation du prince d'Anhalt, cité par O. Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Noesis, Paris, 1999, p.158

¹⁵⁴² Ibid., p. 177. Cf schéma annexe 50

choc. Anhalt n'a visiblement pas cherché à battre l'escadron ennemi en « l'enfonçant », en le « choquant ». Son succès repose uniquement sur l'efficacité de la salve et la détermination de ses cavaliers, ou le manque de détermination des cavaliers ennemis. Ces derniers étaient sans doute surpris de voir des arquebusiers, légèrement armés, s'attaquer à eux. Le feu nourri tiré à bout portant acheva de briser leur volonté et leur fit tourner bride.

Les précieuses observations des Anhalt père et fils permettent, beaucoup mieux que les longs discours de Basta et Wallhausen, de se faire une idée assez exacte des pratiques au début de la guerre de Trente Ans. Qu'elles consistent à exécuter la caracole des reîtres, à se longer en se déchargeant mutuellement les pistolets ou encore à se fusiller à courte distance comme le jeune Anhalt, ces tactiques soulignent toutes le peu de goût des cavaliers pour le choc. Le prince d'Anhalt, officier expérimenté, n'approuve pas cette manière. Pour lui, comme auparavant pour Tavannes ou La Noue, c'est en recherchant le contact, la mêlée, que l'on obtient la victoire. Pourtant ce n'est pas la conduite que tiennent la plupart des escadrons. Comme depuis la fin du siècle précédent, c'est l'évitement qui demeure la règle.

Ce phénomène s'est même sans doute amplifié avec la quasi-disparition des lanciers. Désormais toutes les unités de cavalerie lourde combattent avec le pistolet et l'arquebuse et semblent vouloir éviter autant que possible le contact. Une des principales explications qui permettent de comprendre la persistance de ce fait réside sans doute justement dans le développement de l'utilisation du feu dans la charge. Comme nous l'avons souligné plus haut, l'homme fait tout ce qu'il peut pour assurer la victoire en évitant la lutte. « Combattre de loin est naturel à l'homme ». Sa nature le pousse à préférer tout ce qui pourrait lui permettre de tuer sans courir le danger de l'être¹⁵⁴³. Seules les troupes d'élites, celles qui ont intériorisé de fortes contraintes morales et psychologiques (l'honneur), peuvent échapper à cette tendance. Or l'usage des armes à feu, armes de jet, offre précisément aux combattants à cheval la possibilité de vaincre à distance sans avoir besoin de venir au contact et de risquer le corps à corps tant redouté. Cette situation est parfaitement illustrée par l'observation d'Alain Joxe : « une arme cimente la peur en courage d'autant plus qu'elle éloigne le contact et permet à l'unité militaire de détruire sans être touchée¹⁵⁴⁴ ».

¹⁵⁴³ Ardant du Picq, *op. cité*, p. 39-41, 94.

¹⁵⁴⁴ Alain Joxe, *Voyage aux sources de la guerre*, PUF, Paris, 1991, p.263. Observation conduite à partir d'une réflexion sur les travaux de J.F.C Fuller, *L'influence de l'armement sur l'histoire, des guerres*

Bien sûr le feu et le choc ne sont pas obligatoirement inconciliables, la préparation par le feu n'empêche pas de venir ensuite au contact pour achever la victoire ; comme le faisaient, au moins en théorie, les gendarmes de France et les Hollandais. Cependant les cavaliers seront tentés d'y voir en priorité un moyen d'éviter le choc et ils l'utiliseront donc d'abord dans ce sens. Si aucun des deux bords ne veut prendre l'initiative du choc la charge risque alors de se limiter à un échange de salves. Jusqu'au moment, plus ou moins rapide, où l'un des deux, ne parvenant plus à conserver un minimum d'ordre, tournera le dos et se retirera. En outre, même s'il n'est pas supprimé, le choc n'est plus alors l'élément décisif. En ce sens l'arquebuse et le pistolet ne font pas que se substituer à la lance, comme un nouveau prolongement du bras. Elles s'y opposent sur le principe, changent la nature même de la charge de cavalerie puisque celle-ci n'a plus nécessairement à se conclure par le choc.

2. Gustave-Adolphe réintroduit le choc

Une rupture radicale de la doctrine suédoise.

Cette situation est vraisemblablement encore la norme au moment où Gustave intervient dans le conflit. De la même manière que nous l'avons fait pour la question des armes et de l'allure, il serait pertinent de se demander si les innovations introduites par le roi de Suède constituèrent là aussi une véritable rupture. Il est certain qu'il rompit avec les pratiques en vigueur en Suède jusqu'à son règne. La cavalerie suédoise chargeait alors à la façon des cuirassiers d'Europe de l'Ouest. A la différence, non négligeable, que les cavaliers suédois ne disposaient pas d'un armement défensif aussi développé que celui de leurs homologues, ni de chevaux de taille et de qualité comparables. Lors des premiers affrontements avec les Polonais (guerres polonaises de 1620 à 1629) Gustave-Adolphe fut vite confronté aux limites d'une tactique reposant principalement sur le feu et une allure lente. Ainsi la faible efficacité des caracoles se trouva démontrée de façon évidente face aux hussards polonais. L'arme principale de cette fameuse cavalerie lourde, déjà mentionnée, était la lance. Cette particularité impliquait que la charge fût menée au galop et reposât entièrement sur le choc.

Les reîtres avaient pu obtenir de nets succès contre les gendarmes ou les chevau-légers français durant les guerres de Religion, mais les conditions étaient différentes en Pologne. Les Suédois étaient moins bien armés et montés, d'autre part ils n'avaient pas

médiéques jusqu'à la seconde guerre mondiale, Paris, Payot, 1948.

affaire à des lanciers chargeant en haie mais à des formations plus massives¹⁵⁴⁵. Ils espéraient, selon l'habitude occidentale, obtenir l'avantage par le seul effet de leurs armes à feu. Mais il est très improbable que la décharge d'un rang, ou même des premiers rangs de l'escadron, ait pu suffire à rompre la formation de hussards lancés au galop. La détermination de ces derniers était d'ailleurs d'autant plus forte qu'ils savaient que leurs adversaires n'avaient pas l'intention d'aller jusqu'au bout de la charge et souhaitaient au contraire éviter le contact. L'exemple des cavaliers polonais fut certainement décisif dans l'adoption d'une nouvelle tactique. Ils apprirent au roi à utiliser les avantages naturels de la cavalerie : la masse, la vitesse et le choc¹⁵⁴⁶.

Gustave opta donc pour une doctrine plus offensive et agressive, obligeant ses cavaliers à joindre l'ennemi. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre la place plus importante accordée à l'arme blanche et l'augmentation de l'allure de la charge. On observera qu'il décida également de s'appuyer sur des détachements de mousquetaires dont le feu devait contribuer à mettre en désordre l'ennemi. Ce choix souligne l'ambiguïté des rapports entre le choc et le feu. L'usage du feu par la cavalerie lourde avait en effet conduit à amoindrir le rôle du choc, voire même à l'écarter lorsque la lance eut quasiment disparu. Cependant le roi de Suède dépassa l'antagonisme entre ces deux principes tactiques. Il savait que le choc était indispensable, mais qu'il ne pouvait suffire face aux « hussards ailés ». Le feu des mousquetaires et celui – quoique très limité – des cavaliers avait pour but de le préparer et d'en augmenter les effets. C'est en quelque sorte par une combinaison du feu et du choc que le roi envisageait de vaincre ses redoutables ennemis. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il donnait la primauté au second. Comme l'explique M. Roberts, le rôle du feu ne pouvait plus être de remporter la victoire mais d'ouvrir la voie au choc et au corps à corps, qui seuls permettaient de l'obtenir¹⁵⁴⁷.

Il apparaît en tout cas clairement que Gustave-Adolphe avait pris conscience que la décision ne pouvait se faire qu'en allant aborder l'ennemi, et non pas en l'évitant. Son autorité personnelle et la discipline régnant dans l'armée suédoise lui permirent sans doute d'obtenir des ses cavaliers qu'ils renonçassent à s'appuyer exclusivement sur leurs armes à feu et les manœuvres d'évitement. La tâche fut plus difficile pour les régiments de mercenaires allemands. Ceux-ci avaient parfois du mal à se conformer aux

¹⁵⁴⁵ A Kircholm (1605), bataille remportée sur les Suédois, les *hufy* (équivalents de l'escadron) comptaient de 150 à 400 cavaliers. R. Brzezinski, *Polish Winged Hussar, 1576-1775*, Osprey, Oxford, 2006, p. 42.

¹⁵⁴⁶ Michael Roberts, *Gustavus Adolphus*, Longman, 1992, p. 104.

¹⁵⁴⁷ Ibid., p.105.

standards suédois de la discipline militaire. Mais le roi était trop convaincu de la nécessité d'une telle réforme pour qu'ils ne s'y plient pas. Ils devaient donc « réapprendre » la guerre à la manière suédoise, encadrés par des officiers suédois. Israël Hoppe raconte par exemple qu'en septembre 1628 le régiment de Beaudissin, récemment arrivé, ne montrait « qu'un faible désir (comme c'est la coutume chez les Allemands) de combattre ». Gustave-Adolphe remédia à ce mal en leur imposant strictement de charger à fond¹⁵⁴⁸.

L'impact de l'exemple suédois sur les autres cavaleries européennes

S'il est clair que la rupture fut radicale dans la cavalerie suédoise, peut-on pour autant affirmer qu'il en fut de même dans les autres armées européennes, à commencer par les adversaires allemands de Gustave. R. Brzezinski nuance cette idée en avançant que la caracole constituait au début des années 1630 une tactique presque démodée. Il est vrai, comme nous le prouvent les propos du prince d'Anhalt après la Montagne Blanche, que l'on n'avait pas attendu Gustave pour mesurer les défauts d'une telle tactique. De fait les escadrons allemands ne refusaient pas systématiquement d'aller au contact. Monroe mentionne dans sa relation de la bataille de Breitenfeld (1631) que les cuirassiers de Tilly chargèrent « furieusement ». Si cette précision ne permet pas de penser qu'ils attaquèrent au galop – c'est même très improbable – elle souligne très vraisemblablement la résolution des Impériaux de joindre leurs adversaires¹⁵⁴⁹. Piccolomini, colonel de l'armée impériale, pensait sans doute également le choc nécessaire. Sydenham Poyntz, lui-même cuirassier impérial, raconte ainsi qu'à Lützen (1632) le régiment de Piccolomini « fit une merveilleuse brèche à travers les cavaliers finlandais ».

Face à ces unités d'élite que le choc n'effrayait pas, la tâche des Suédois dut s'avérer délicate. Gustave les craignait, comme le laisse deviner cet ordre au colonel de ses cavaliers finlandais : « chargez-moi fermement ces noirs compagnons [les cuirassiers impériaux] car ce sont eux qui nous déferont ¹⁵⁵⁰ ». De ce point de vue le soutien des pelotons de mousquetaires était très certainement le bienvenu. Comme face

¹⁵⁴⁸ Israël Hoppe, *Geschichte des ersten schwedischen-polnischen krieges in Preussen*, Leipzig, 1887, cité par R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus, vol. II cavalry*, Osprey, 2003, p.24.

¹⁵⁴⁹ « Les cavaliers des deux ailes se chargèrent furieusement les uns les autres », Robert Monro, *His expedition with Macheys regiment*, 1637, p. 65.

¹⁵⁵⁰ Chemnitz, *Königlichen Schwedischen in Teutschland geführten Kriegs*, 1648, vol. I., p. 206, cité par R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, op. cité, p. 33.

aux « hussards ailés » le feu préparait le choc et compensait l'infériorité des Suédois en terme d'armement et de montures.

Mais ces exemples permettent-ils de généraliser ? Le fait que Piccolomini ou Pappenheim eussent conscience que la victoire ne s'acquerrait qu'en allant au contact signifie-t-il que tous les régiments de la cavalerie impériale suivaient cette doctrine ? Les injonctions du Prince d'Anhalt, qui dès 1620 condamnait la caracole, ne semblent pas avoir empêché la majorité de ses escadrons « d'aller à la charge sans bien se mêler ». Comme le souligne d'ailleurs R. Brzezinski lui-même, il est probable que seuls les meilleurs régiments, comme celui de Piccolomini, cherchaient à joindre l'ennemi pour le bousculer par le choc. Pour de nombreux mercenaires allemands, qui possédaient un cheval de valeur et des promesses de carrière, il ne pouvait être question de risquer le choc et le corps à corps à la légère. Ils se contentaient en fait de décharger leur pistolet dans la direction de l'ennemi et, « considérant leur devoir accompli, viraient vers l'arrière laissant le rang suivant courir le risque. Les charges dégénéraient souvent en caracole ¹⁵⁵¹.» On peut aller plus loin. Car même si les escadrons récalcitrants n'exécutaient pas véritablement la caracole à l'ancienne manière, nous savons qu'il existait d'autres façons d'éviter le choc. Les unités pouvaient se longer tout en déchargeant leurs pistolets ou bien, comme il arrivait parfois, s'arrêter à faible distance l'une de l'autre et faire feu ; les meilleurs tireurs, ou les plus déterminés, espérant ainsi faire fuir leurs adversaires.

Contre de tels ennemis la cavalerie de Gustave-Adolphe disposait alors d'un avantage considérable, reproduisant, à son profit cette fois, le schéma qui prévalait au début des guerres polonaises. Les Suédois savaient que ces adversaires n'avaient pas l'intention de conduire leur charge jusqu'au bout. L'hypothèse la plus probable étant qu'ils tourneraient bride après avoir déchargé leurs pistolets, ou s'immobiliseraient presque complètement pour exécuter une salve dont ils espéraient qu'elle suffirait à les décourager. Au contraire les cavaliers allemands voyaient en face d'eux des hommes qui gardaient leur feu, supportant le leur sans en paraître ébranlés, et se rapprochaient d'eux à une vitesse assez élevée pour signifier clairement leur intention d'aller jusqu'au choc. Ceux-ci étaient suffisamment exercés et instruits, sûr d'eux, pour bénéficier de la supériorité qu'acquière les unités qui, même sans tirer, parviennent jusqu'au contact en gardant leur cohésion. Ils dominent « par la peur du contact que ressent l'ennemi

¹⁵⁵¹ R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, op. cité, p. 24.

face à leur apparence inébranlable¹⁵⁵² ». Sans doute alors l'ennemi n'attendait-il pas les Suédois. Le désordre causé par la surprise et la peur du choc, le début de fuite peut-être de la part de ceux qui le pouvaient – les derniers rangs – permettaient cavaliers suédois de bousculer et transpercer les formations adverses ; bien qu'ils ne fussent eux-mêmes que sur trois ou quatre rangs contre les six ou huit des Allemands. Le succès était encore plus certain lorsque les escadrons suédois tombaient sur des cuirassiers pris en flagrant délit de caracole, c'est à dire en train de faire demi-tour.

Ainsi, s'il est sans doute exagéré d'affirmer que le roi de Suède mit fin à la pratique de la caracole, car celle-ci ne dominait déjà plus sur les champs de bataille¹⁵⁵³, il est juste de penser qu'il a hâté sa disparition. C'est ce dont peut vraisemblablement témoigner un mémoire envoyé par Wallenstein à Gallas en janvier 1633. Il tire dans cette réflexion les leçons de Lützen, proposant par exemple d'interdire aux cavaliers allemands l'usage de la carabine car « après avoir tiré ils tournent bride, ce qui cause beaucoup de désordre ¹⁵⁵⁴ » ; on notera que Gustave-Adolphe avait procédé à la même innovation dans sa propre cavalerie dès 1621. Wallenstein entend donc faire disparaître par cette mesure les pratiques héritées de la caracole¹⁵⁵⁵.

Plus encore, on pourrait soutenir que Gustave est à l'origine d'un retour en grâce du choc dans la charge de cavalerie. Nous nous trouvons sans doute de ce point de vue dans une configuration similaire à celle qui vit l'adoption à peu près générale du galop dans les cavaleries européennes à partir du milieu du XVIIIe. La majorité des escadrons chargeaient alors au trot et la plupart des officiers ne paraissaient pas pressés de changer cet état de fait, l'adversaire agissant de même les choses étaient à peu près équilibrées. Ce sont les réformes de Frédéric II qui bouleversèrent le rapport de force et conduisirent à la généralisation du galop. Il en va de même ici. Seules les unités d'élite conduisaient la charge jusqu'au contact, le plus grand nombre s'appuyait exclusivement sur le feu et pratiquait, d'une manière ou d'une autre, l'évitement. Certains généraux avaient bien conscience des défauts de cette tactique, mais engager un véritable changement impliquait un important effort de contrainte, de discipline et d'instruction. Effort qu'ils jugeaient d'autant moins nécessaire d'entreprendre que, toutes les cavaleries d'Europe

¹⁵⁵² Alain Joxe, *op. cité*, p. 263.

¹⁵⁵³ C'est notamment l'opinion de R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, *op. cité*, p. 23-24 et 33.

¹⁵⁵⁴ R. Brzezinski, *Lützen 1632, the climax of the Thirty Years War*, Prager, 2005, p. 90.

¹⁵⁵⁵ Caracole également condamnée par Montecuccoli dans son *Sulle Battaglie*, des batailles de la première moitié des années 1630. Thomas M. Barker, *The Military Intellectual and Battle. Raimondo Montecuccoli and the Thirty Years War*, State University of New York Press, Albany, New York, 1975, p.108-110.

de l'Ouest agissant de même, aucune n'avait véritablement de supériorité nette. L'évolution vint donc du déséquilibre induit par l'arrivée de Gustave. En systématisant le choc dans sa cavalerie il contraignit ses adversaires à faire adopter également cette tactique par la majeure partie de leurs escadrons, sous peine de les placer dans une dangereuse situation d'infériorité.

3. L'influence de Gustave-Adolphe dans la seconde partie de la guerre de Trente Ans

L'exemple de Wallenstein montre que la prédilection de Gustave-Adolphe pour le choc a pu faire naître assez vite chez ses adversaires la volonté de modifier leurs propres pratiques. Mais il nous faut encore tenter de prendre la mesure des changements qui ont pu se produire dans l'ensemble des cavaleries d'Europe de l'Ouest dans les années qui suivirent la mort du roi. Les champs de bataille qui marquent les dernières années de la guerre de Trente Ans offrent un certain nombre d'éléments pour envisager ces transformations.

Rocroi et Lens, le redressement de la cavalerie française

Du point de vue français il est bien entendu possible d'évoquer Rocroi (1643) ou Lens (1648). Il faut tout d'abord souligner qu'au moment de l'intervention officielle de la France dans le conflit la cavalerie du roi n'était vraisemblablement pas en état d'appliquer les préceptes de Gustave concernant le choc. Les observations de certains officiers, comme le maréchal de Schomberg, montrent pourtant que le choc avait sa place dans la doctrine de la charge. Celui-ci recommande ainsi que les premiers escadrons de la ligne chargent un peu fort, « afin qu'avec plus de facilité ils renversent ceux qu'ils choqueront ¹⁵⁵⁶». Cependant la qualité des cavaliers, des montures et de l'instruction permettent de douter que l'on pût réellement mettre en œuvre cette tactique. On connaît par exemple la déroute de Thionville (1639), que Bussy-Rabutin attribue en grande partie à la cavalerie. Celle-ci avait laissé les escadrons ennemis passer la rivière sur trois petits ponts et se mettre en bataille sans qu'on put jamais la pousser à attaquer. Et lorsque l'ennemi s'ébranla, elle se débanda sans même tirer un

¹⁵⁵⁶ *Ordre pour le combat de cavalerie, préparé par le Maréchal de Schomberg pour combattre le duc d'Orléans en Languedoc*, BNF, collection Châtre de Cangé, vol. 7, Res. F 165. Cité par Hervé Drévilion, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647), *Nouvelle Histoire bataille II*, Cahiers du C.E.H.D. n°23, 2004, p. 159.

coup de feu¹⁵⁵⁷. M. de Saint-Paul se mit à la tête de St-Aignan cavalerie pour charger l'ennemi, dit aussi Feuquières, mais il ne fut suivi que de huit ou dix cavaliers¹⁵⁵⁸.

Il paraissait difficile d'obliger de telles troupes à aller jusqu'au contact. Néanmoins des progrès furent accomplis. Des officiers de la dimension de Gassion par exemple, avec leur expérience au service de la Suède ou dans les rangs des Weimariens, y contribuèrent sans doute beaucoup. Celui-ci, à la tête de son régiment, participa pleinement à la restauration de la cavalerie française¹⁵⁵⁹. Il n'est pas étonnant de le trouver à Rocroi aux côtés du duc d'Enghien. Cette bataille montre que les escadrons étaient dorénavant plus systématiquement conduits jusqu'au choc, aussi limité que fut celui-ci. Le duc D'Aumale remarque que cette journée fut une suite de mêlées, et qu'il y eut quelques « chocs violents¹⁵⁶⁰ ». A l'aile droite bien-sûr, emmenée par Enghien et Gassion. Le choc y fut rude contre les escadrons d'Albuquerque, attaqués de face et de flanc. Il fallut même se mêler une seconde fois lorsque le général espagnol fit intervenir sa réserve. Mais il y eut également un choc, plus bref, à l'aile gauche. Ici c'est la cavalerie d'Alsace qui chercha, avec succès, à désorganiser par le choc les unités de La Ferté. Celles-ci une fois rompues ne cherchèrent pas à se rallier pour aller à nouveau au contact et tournèrent bride.

La bataille de Lens montre également le chemin parcouru. On y voit clairement que les adversaires recherchent le choc, même si celui-ci se déroule de façon singulière. Les Lorrains entament leur charge au trot à 100 pas des Français, avec l'intention de les joindre. S'ils s'arrêtent, étonnés, à dix pas, c'est parce que ces derniers ont décidé de s'immobiliser. La surprise des Lorrains souligne qu'il est désormais commun pour des escadrons adverses de chercher à se joindre et à s'aborder. Si Condé a fait stopper ses escadrons ce n'est pas pour éviter le contact, mais au contraire pour ne pas aborder l'ennemi avec des chevaux essoufflés, pour le pousser à tirer le premier et recevoir cette décharge sans désorganiser ses rangs. Dès que les Lorrains eurent fait leur salve le prince déclencha l'attaque victorieuse. Instant que le duc D'Aumale décrit de façon presque épique : « Après quelques instants d'hésitations les Lorrains envoient une décharge générale. Bon nombre des nôtres sont par terre ; mais l'épée de Condé est hors

¹⁵⁵⁷ *Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, Anisson, Paris, 1696, Tome I, p. 57.

¹⁵⁵⁸ *Mémoires du marquis de Feuquière, contenant ses maximes sur la guerre*, Paris, Rollin, 1740, vol. I, p. 194.

¹⁵⁵⁹ Cf. Hervé Drévilion, « Gassion », *op. citée*, p. 157-160. H. Drévilion évoque « l'expérience et l'expertise » de Gassion, et la particularité de son régiment, qui constitua en quelque sorte un des noyaux durs à partir duquel on reconstruisit la cavalerie française.

¹⁵⁶⁰ Duc D'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Levy, Tome IV, p. 103.

du fourreau et reluit au soleil : c'est le signal, « souvenez-vous de Rocroi crie-t-il aux vieux soldats de Gassion. A coups d'épée et de pistolet, nos cavaliers abordent ceux du Prince de Salm ; la première ligne des ennemis est enfoncée ¹⁵⁶¹».

Il est tentant de rapprocher cette scène du combat mené par le jeune Anhalt à la Montagne Blanche, presque trente ans plus tôt¹⁵⁶². On y trouve il est vrai quelques points communs. Dans les deux cas les adversaires s'arrêtent l'un en face de l'autre à faible distance et utilisent leurs armes à feu. Mais il y a également des différences fondamentales qui permettent de mesurer le chemin parcouru. Anhalt et les cuirassiers impériaux font halte parce qu'ils n'envisagent pas le choc comme la meilleure manière d'emporter la décision. Ils comptent sur le feu pour désorganiser et faire fuir l'ennemi, et c'est effectivement celui des deux qui tira le meilleur parti de son feu qui prit l'avantage. A l'inverse si Condé stoppe ses cavaliers ce n'est pas parce qu'il préfère empêcher le choc mais pour mieux le préparer. Il pense qu'il faut joindre l'ennemi pour le mettre en déroute plus sûrement. Il ordonne en outre de ne pas tirer les premiers, et ce sont les Lorrains qui font feu, et qui sont rompus. Ils ont gâché leur feu et perdu l'initiative. Il existe également dans cette bataille d'autres témoignages qui confirment que les escadrons s'abordèrent. Le maréchal de Grammont, qui commandait à l'aile gauche, explique par exemple à Mazarin comment « le pauvre Chambord [commandant le régiment de cavalerie de Mazarin] fut tué alors que nous entrions dans l'escadron de l'ennemi ¹⁵⁶³».

Il est vrai que dans ces deux batailles on observe une détermination particulièrement affirmée chez les unités d'élite : les Weimariens ou les cavaliers de Gassion chez les Français, les Alsaciens ou les Lorrains chez l'ennemi. Dans la première phase de la bataille de Lens, qui précède l'engagement des deux armées, on peut voir également que si les gendarmes chargent à fond contre les Lorrains, les escadrons de la cavalerie légère qui leur succèdent fuient sans même attendre le choc¹⁵⁶⁴. Néanmoins ces derniers se montreront à la hauteur quelques heures plus tard lorsqu'ils seront emmenés par le prince contre ces mêmes Lorrains. Il serait en fait exagéré d'établir une distinction trop nette entre les troupes les plus expérimentées et les

¹⁵⁶¹ Ibid., Tome V, p. 247-248.

¹⁵⁶² Cf. supra.

¹⁵⁶³ Lettre du maréchal de Gramont à Mazarin, 21 août 1648. Publiée par le duc D'Aumale, *op. cité*, Tome V.

¹⁵⁶⁴ Duc D'Aumale, *op. cité*, Tome V, p. 248. « Notre cavalerie légère n'était pas encore guérie de ses défaillances intermittentes ; les mauvaises habitudes sont tenaces », commente le duc. Cet événement n'entama pas la volonté du prince de conduire ses hommes jusqu'au choc : « vaillant ou poltrons, il faudra bien que tous viennent au mains ! ».

cavaliers ordinaires ou récemment levés. La plupart des unités de la cavalerie française ont chargé sans chercher à éviter le choc. Ainsi on peut conclure que, d'une manière générale, les escadrons français sont désormais capables de suivre la tactique généralisée par Gustave-Adolphe. Le choc a retrouvé sa place au sein de la doctrine de charge et cette doctrine paraît relativement suivie sur le terrain.

La Guerre Civile anglaise

Nous l'avons vu, l'Angleterre offre un autre espace privilégié pour étudier la transmission éventuelle des innovations suédoises dans les cavaleries européennes. Les agents qui assurent l'intégration des nouvelles tactiques dans la doctrine britannique sont, comme en France, des officiers ayant servi aux côtés des Suédois durant la guerre de Trente Ans. Le prince Rupert est le plus prestigieux d'entre eux. Comme Gustave-Adolphe, il préconise une allure de charge plus rapide et entend diminuer le rôle du feu. Sa position vis-à-vis du choc ne peut donc que s'aligner sur celle du roi de Suède, et prendre ainsi le contre-pied des pratiques anglaises.

La doctrine en vigueur au début de la Guerre Civile est en effet assez proche de celle qui dominait en Europe au moment de l'intervention suédoise. L'influence principale est celle de l'armée hollandaise, dans laquelle ont servi nombre d'officiers anglais¹⁵⁶⁵. C'est celle que suivent les troupes du Parlement au commencement de la guerre. Il s'agit d'une doctrine essentiellement défensive. On ne recherche pas particulièrement le choc pour emporter la décision. Les cavaliers chargent à une vitesse lente et s'appuient principalement sur le feu pour obtenir l'avantage. Les premiers rangs, ou un rang à la fois, tirent jusqu'à ce que l'on juge l'ennemi suffisamment ébranlé et désorganisé pour aller enfin l'attaquer¹⁵⁶⁶. Dans le meilleur des cas on ne va donc au contact que lorsque la décision est déjà faite. Une telle méthode n'est pas dangereuse tant que l'ennemi « joue le jeu » et en use de même.

Il en est tout autrement avec la cavalerie du prince Rupert. Les pratiques introduites par ce dernier impliquent une doctrine très différente. Comme nous l'avons souligné il réduisit considérablement la place accordée aux armes à feu dans la charge. Les difficultés d'approvisionnement et d'équipement peuvent bien sûr expliquer pour partie cette orientation beaucoup plus favorable à l'arme blanche et au choc¹⁵⁶⁷. Il est

¹⁵⁶⁵ Keith Roberts, *Cromwell's war machine, the New Model Army 1645-1660*, Pen and Sword Books, 2005, p.43.

¹⁵⁶⁶ John Tincey, *Soldiers of the English Civil War, vol. II cavalry*, Osprey, Botley, 2004, p. 17.

¹⁵⁶⁷ « Les ordres de Rupert de se former sur trois rangs et de charger jusqu'au bout sans marquer d'arrêt s'expliquent partiellement par ce manque de puissance de feu ». John Tincey, *Ironsides, English cavalry*

cependant très clair que cette tactique résulte également d'un choix déterminé de la part du prince Rupert. C'est ce dont témoignent par exemple les ordres donnés par le prince à Edgehill (1642). Il s'agissait de charger « l'épée à la main, de recevoir le feu de l'ennemi, sans tirer ni du pistolet ni de la carabine, jusqu'à ce que nous les ayons enfoncés et ayons pénétré parmi eux¹⁵⁶⁸ ». Le manque de puissance de feu et sa propre expérience de la guerre sur le continent ont conduit le prince à compter presque exclusivement sur le choc, jusqu'à se passer parfois complètement du feu comme à Edgehill. Il choisit de mettre à profit les points forts de sa cavalerie, formée de membres de la gentry, cavaliers expérimentés et déterminés, à qui la doctrine du choc convenait parfaitement.

Rupert a pu mettre à l'épreuve sa méthode lors du premier combat d'importance, à Powick Bridge (1642). Tombant sur un parti de cavalerie adverse, il ne perd pas de temps à exécuter des décharges de carabines mais fonce directement sur l'ennemi pour le rompre. Il est évident qu'une telle tactique dut surprendre les cavaliers de l'armée parlementaire. Ceux-ci, suivant la doctrine habituelle, espéraient que leurs décharges suffiraient à arrêter les royalistes et qu'ils n'auraient plus ensuite qu'à contre-attaquer pour les mettre en fuite. Face à un ennemi qui prenait l'initiative de charger à fond sans marquer d'arrêt et sans s'émouvoir des salves qui lui étaient adressées, les recrues peu instruites de la cavalerie du Parlement ne faisaient pas le poids. Elles furent encore balayées de la même façon à Edgehill (1642).

Mais les chefs du camp parlementaire finirent par tirer des leçons de ces déconvenues. Et les cavaliers s'aguerrirent. Cromwell avait en effet recruté dans sa région natale des hommes solidement acquis au Parlement de par leurs croyances religieuses. Bien entraînés, ces cavaliers avaient la détermination et la confiance en eux nécessaires pour aller jusqu'au bout de la charge et envisager le corps à corps sans céder à la panique. Cromwell avait des troupes qui pouvaient désormais se mesurer à celles de Rupert. Cette cavalerie adopta en outre une doctrine qui se rapprochait de celle de ses adversaires. Les réflexions de John Vernon, rédigées durant l'hiver 1643-1644, permettent de mesurer les progrès accomplis : « ayant ainsi tiré les troupes doivent charger l'ennemi à pleine carrière, mais en bon ordre, avec leur épée accrochée par un ruban à leur poignet [...] le pommeau posé sur leur cuisse¹⁵⁶⁹ ». Même s'il recommande

1588-1688, Osprey, 2002, p. 30.

¹⁵⁶⁸ Sir Richard Bulstrode, cité par J. Tincey, *Ibid.* p. 30.

¹⁵⁶⁹ John Tincey, *Marston Moor 1644, the beginning of the end*, Osprey, 2003, p. 36.

encore aux cavaliers de faire feu à deux reprises, avec leur carabine puis leur pistolet, Vernon montre que le feu est désormais considéré comme un préalable au choc. C'est bien ce dernier qui constitue l'objectif de la charge, et les cavaliers abordent l'ennemi l'épée à la main.

Les royalistes n'ayant pas abandonné complètement l'usage du feu, les pratiques de charge des deux cavaleries deviennent sensiblement similaires. On y remarque notamment le rôle du choc, envisagé comme l'ultime moyen de décision, que ni les uns ni les autres ne paraissent plus chercher à éviter. Cette commune détermination apparaît par exemple dans le récit d'un officier parlementaire, Ludlow, qui témoigne lors d'un combat que « les cavaliers des deux camps se comportèrent avec le plus grand courage, car ayant déchargé leurs pistolets et les ayant jetés à la tête de leurs adversaires, ils tombèrent les uns sur les autres avec leur épée¹⁵⁷⁰ ». Il n'est désormais plus question de rompre le combat pour aller recharger les armes, ou bien de prolonger les salves jusqu'à ce que l'un des deux se décide à tourner bride. Les deux camps entendent régler l'issue du combat en se jetant sur l'ennemi. Cette doctrine sera adoptée par la *New Model Army* et elle se prolongera, à travers la restauration, jusqu'à Marlborough.

C. La seconde moitié du siècle jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne.

Il est très probable que l'influence de la guerre de Trente Ans se fit sentir tout au long de la seconde moitié du siècle. Un certain nombre des acteurs principaux de ce conflit, comme Condé, Turenne ou Montecuccoli, tous partisans du choc, continuèrent en effet de jouer un rôle essentiel dans le quart de siècle qui suivit. Nous avons cependant vu plus haut que le rôle du feu dans la charge, s'il était amoindri après Gustave, ne disparut pas des cavaleries européennes. Or les armes à feu, parce qu'elles autorisent le combat à distance, se sont souvent posées en concurrentes du choc. Il faut donc envisager précisément de quelle manière celui-ci s'inscrit dans la doctrine de la charge et tenter de vérifier dans quelle mesure il était toujours recherché sur le terrain. Dans un souci d'exhaustivité cette analyse portera sur la cavalerie de la France et de plusieurs Etats européens.

1. En France, avec ou sans le feu, la recherche du choc prévaut.

¹⁵⁷⁰ J. Tincey, *Ironsides*, op. cité, p. 32.

Il semble très difficile de trouver un véritable effort de théorisation du choc chez les écrivains militaires. D'Aurignac, l'élève de Turenne, décrit assez précisément la façon dont doit se dérouler la marche vers l'ennemi, mais s'arrête avant le contact. En fait le choc paraît suggéré. Quelques éléments laissent penser qu'il est censé avoir lieu, comme la recommandation de serrer les rangs le plus possible, mais il n'est jamais explicitement mentionné que les deux escadrons doivent s'aborder ou se heurter. La dernière phrase de ce passage est d'ailleurs très significative : le général « doit dans ce même temps faire donner le signal par son trompette, qui sonne la charge, [...] et la chose doit se faire ensuite¹⁵⁷¹ ». D'Aurignac peut juger inutile de s'étendre sur un objet que connaissent ses lecteurs, il peut aussi se trouver confronté à la difficulté d'expliquer le choc, il élude en tout cas très nettement le sujet.

Le chevalier de La Valière se montre à peine plus explicite. Il ne mentionne le choc que de façon générale, pour évoquer l'attaque de toute la première ligne de l'armée, infanterie et cavalerie. Le fait qu'il précise que « les cavaliers aussi vont à la charge plus volontiers après que la mousqueterie a fait le premier échec » montre que l'importance relative du choc dans la doctrine est encore réduite par la préparation du feu¹⁵⁷². Les cavaliers paraissent bien compter aussi sur cet élément pour l'emporter et ne s'en remettent pas encore totalement au choc. Les autres ouvrages les plus connus de la seconde moitié du XVIIe, comme *l'Art de la guerre* de Louis de Gaya¹⁵⁷³ ou *Les travaux de Mars* de Manesson-Malet¹⁵⁷⁴ s'en tiennent à de vagues généralités. Ces ouvrages, il est vrai, ne sont pas spécifiquement consacrés à la cavalerie. Mais celui du sieur de Birac, *Les fonctions du capitaine de cavalerie*, ne nous informe guère plus. Son insistance à placer des officiers à la queue de l'escadron pour contraindre les soldats « à faire leur devoir » laisse penser qu'il s'agit bien de les emmener jusqu'au contact¹⁵⁷⁵. Mais le même auteur n'hésite pas non plus à recommander l'ancienne caracole pour faire tirer la cavalerie.

¹⁵⁷¹ Azan, Paul, *Un tacticien du XVIIe, D'Aurignac*, Paris, 1904, p. 64-65. Le manuscrit de D'Aurignac est daté de 1663.

¹⁵⁷² La Vallière, chevalier de, *Pratique et maximes de la guerre*, La Haye, Van Bulderen, édition de 1693, p.38.

¹⁵⁷³ Gaya, Louis de (sieur de Tréville), *L'art de la guerre et la manière dont on la fait aujourd'hui en France*, Michallet, Paris, 1689

¹⁵⁷⁴ Manesson-Mallet, *Les travaux de Mars*, 3eme volume, Amsterdam, Janson, 1685.

¹⁵⁷⁵ *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, par le sieur de B. (de Birac)*, Quinet, Paris, 1668, p. 14. « Le lieutenant doit se mettre derrière l'escadron et l'épée à la main, pour obliger les cavaliers à faire leur devoir, et faire que le dernier rang de l'escadron suive les autres deux, fort serré et en bon ordre, et pour punir aussi de mort sur l'heure le premier qui voudrait fuir et faire volte face.»

Bien que la guerre de Trente Ans ait sans conteste remis en évidence la nécessité du choc, il ne semble pas que les théoriciens et les auteurs de l'art militaire aient particulièrement développé leurs réflexions sur ce sujet. Faudrait-il en conclure que son usage déclina après le conflit, ou tout au moins qu'il restait secondaire ? Les observations de Puységur sur la période qui sépare la fin de ce conflit du début de la guerre de Hollande tendraient à le laisser croire. Dans son *Art de la guerre*, le maréchal explique ainsi que jusqu'au commencement de la guerre de 1670 les escadrons se chargeaient le plus souvent en exécutant une espèce de caracole¹⁵⁷⁶. Mais la bataille de Rethel (1650) montre que cette perception est sans doute anachronique¹⁵⁷⁷. A l'aile gauche, commandée par Turenne, alors frondeur, les escadrons lorrains et français s'avancent vers l'ennemi sans tirer, ce qui implique très clairement la volonté d'aborder l'ennemi et de régler le combat par le choc¹⁵⁷⁸. Les escadrons du roi qui leur font face sont sans doute animés de la même détermination, ils ne fuient pas avant d'être joints et acceptent le contact. C'est ce qui explique que les escadrons de Turenne, quoique vainqueurs de ce premier choc, en sortent assez en désordre.

Il est vrai qu'à l'aile droite les troupes de deux camps tournèrent bride sans s'aborder, ce qui montre que tous les cavaliers n'étaient pas capables de mener une charge jusqu'au choc. Toutefois Rethel, « bataille classique »¹⁵⁷⁹, n'en souligne pas moins que le choc était bien considéré comme la manière adéquate de vaincre la cavalerie ennemie. On pourrait également citer la bataille des Dunes (1658), où l'aile droite française vit s'affronter vigoureusement les escadrons du roi et ceux emmenés par le prince de Condé, ou bien encore Sinzheim (1674). Il est vrai que Turenne et Condé furent engagés dans tous ces combats, et l'on pourrait être tenté d'en conclure que c'est uniquement leur présence et leurs ordres qui poussèrent les cavaliers à aller joindre l'ennemi. Mais l'on peut aussi se tourner vers d'autres batailles moins connues, sur des fronts secondaires, et constater que le choc, « l'abordage » des escadrons, s'y produisait aussi. C'est le cas par exemple à Montes-Claros (1665) au Portugal, où les

¹⁵⁷⁶ « Au commencement de la guerre de 1670, quand les escadrons se chargeaient, le plus souvent c'était encore à coup de mousquetons ; puis ils faisaient un caracol, et après avoir tourné revenaient à la charge, soit pour tirer de nouveau, ou pour charger l'épée à la main ». *Art de la guerre par principes et par règles*, Jombert, Paris, 1748, vol. I, p.120.

¹⁵⁷⁷ Nous avons déjà remarqué que John Lynn paraît sceptique quant aux observations de Puységur sur la longévité de la caracole. *Giant of the Grand Siècle, the French army*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 498-499.

¹⁵⁷⁸ Ramsay, chevalier de, *Histoire du vicomte de Turenne*, Paris, Garnier, Tome 2, 1735, 68-69.

¹⁵⁷⁹ Jean Bérenger, Turenne Fayard, Paris, 1987, p. 299.

deux camps vinrent au contact¹⁵⁸⁰. Ces considérations devraient conduire à nuancer les propos de Puységur.

Il ne s'agit pas bien sûr d'affirmer que le choc était devenu le seul moyen de vaincre. Nous savons par exemple que l'usage du feu se perpétuait encore et que les cavaliers comptaient sur son effet. D'autre part le contact n'était pas systématique et l'un des deux adversaires rompait souvent avant qu'il n'ait lieu¹⁵⁸¹. Mais s'il rompait c'est justement parce qu'il savait, ou du moins était convaincu par son vis-à-vis, que ce dernier n'hésiterait pas à aller jusqu'au choc. Ainsi, même lorsqu'il ne se produisait pas, le choc constituait un des principaux facteurs de la victoire. Et Duras, qui insiste sur le fait que le choc ne se produit que rarement et qu'il doit être précédé par le feu, n'en démontre pas moins par ses propos que « l'abordage » est bien considéré comme le but de la charge¹⁵⁸². Il ne discute pas la nécessité de celui-ci mais plutôt la manière de le préparer. Il importe donc ne pas se fier complètement aux discours théoriques de cette période mais de considérer que le choc, ou tout au moins la recherche du choc, était devenu la norme dans la doctrine et, dans une large mesure, dans la pratique.

La guerre de Succession d'Espagne semble confirmer cette impression. On peut même observer une relative évolution puisque nous avons souligné que l'idée d'interdire le tir pendant la charge était alors partagée par une partie des officiers¹⁵⁸³. Cette modification, encore mesurée, ne doit pas nous conduire à penser que le choc se produisait beaucoup plus souvent que dans les conflits précédents. Villars affirme ainsi que dans une bataille entière on ne trouvera « que deux ou trois charges où les escadrons entrent l'un dans l'autre, puisqu'il arrive presque toujours que l'un des deux plie de 15 pas et souvent de plus loin¹⁵⁸⁴ ». Cependant, en soustrayant ainsi à la cavalerie sa puissance de feu on augmente d'autant le rôle du choc dans la résolution de la charge, et sa place dans la doctrine s'en trouve également renforcée. D'autre part, si l'un des

¹⁵⁸⁰ La bataille de Monte-Claros, au Portugal, mit aux prises l'armée espagnole et celle des Portugais commandée par Schomberg avec des contingents français et anglais.

¹⁵⁸¹ Le maréchal de Duras exprime fort bien ces deux réalités, en exagérant peut-être la seconde : « Ceux qui diront que l'on entre dans un escadron n'ont jamais su ce que c'était d'aller bien à la charge. Cela ne les scandalisera pas, car M. de Turenne et M. le Prince avouaient n'en avoir jamais vu qu'une ou deux et encore d'un escadron parmy cent qu'il y avait dans le combat ». Lettre à Louvois, août 1689, publiée par Yves Durand, *La Maison de Durlfort à l'époque Moderne*, Fontenay-le-Comte, 1975, p.89.

¹⁵⁸² Ibid., p. 89 « Je ne vous fais tous ces raisonnements que parce que je suis persuadé que si l'on fait une règle de ne mettre que l'épée à la main, de cent escadrons qui iront à la charge et qui seront attendus par les ennemis, il n'y en aura pas deux qui les abordent qu'en confusion. »

¹⁵⁸³ Cf. supra chapitre 5.

¹⁵⁸⁴ S.H.D., 1MR 1725 f° 1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie », par le maréchal de Villars, 1701. Cf annexe 2. Rappelons que dans ce passage Villars utilise l'idée que le choc ne se produit que rarement comme un argument pour défendre l'abandon des bottes fortes.

deux plie « presque toujours » avant le choc c'est que l'autre est « presque toujours » résolu à rechercher le contact. D'ailleurs La Colonie témoigne de l'existence du choc à Enzenkirchen (1703), Schmidmittel (1703) et bien sûr Ramillies (1706) et Malplaquet (1709). Pour la première bataille, La Colonie souligne la détermination des deux adversaires à aller jusqu'au choc et évoque « l'acharnement » existant entre les deux camps¹⁵⁸⁵. Hervé Drévuillon rappelle en outre que les dragons eux-mêmes pouvaient charger comme la cavalerie lourde et n'hésitaient pas parfois à envisager le contact et le corps à corps contre des cuirassiers. A Carpi (1701) trois escadrons chargèrent ainsi les cuirassiers impériaux l'épée à la main¹⁵⁸⁶.

Il n'est sans doute guère utile de s'étendre longuement sur le cas de La Maison du roi. Cette troupe d'élite, qui se distinguait par un usage préférentiel de l'arme blanche et une allure de charge généralement plus soutenue, ne pouvait refuser le corps à corps. Cette volonté de joindre l'ennemi ne produisait pas systématiquement le choc puisque plus un escadron marquait sa détermination à mener la charge jusqu'au bout plus son adversaire subissait cette supériorité morale et était tenté de tourner bride. Il fallait donc que l'ennemi ait une nette supériorité numérique ou qu'il soit lui aussi constitué de troupes redoutables pour qu'il accepte le défi du choc. Duras écrivait que les Gardes du Corps « arrivent toujours tête pour tête aux ennemis, qui ne les attendront jamais que lorsqu'ils seront quatre contre un »¹⁵⁸⁷.

Les différents exemples envisagés nous permettent donc de conclure que la cavalerie française avait perpétué l'héritage de la guerre de Trente Ans, et ce même après la disparition de Turenne ou le retrait de Condé. Même si le contact ne constitue pas l'aboutissement de toutes les charges, la recherche du choc fait partie intégrante de la doctrine de la cavalerie, et cela n'est pas uniquement le cas de la Maison du roi.

2. Le choc est exclusif en Angleterre et en Suède, associé au feu dans l'Empire

Le constat semble être le même pour les cavaleries des Etats voisins, notamment la cavalerie impériale et allemande. Nous avons souligné dans les chapitres précédents

¹⁵⁸⁵ La Colonie, *Mémoires de M. de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière*, Mercure de France, Paris, 1992, p. 204. Pour Ezenkirchen et Schmidmittel il décrit la charge en parlant d'un « choc violent ».

¹⁵⁸⁶ « M. de Tessé prit le parti de faire une charge des trois escadrons de ce régiment [d'Albert]; mettant le fusil sur le dos et l'épée à la main [...] . Cette charge fut si vive, sire, qu'ils renversèrent chacun leur escadron des cuirassiers de l'Empereur ». S.H.D, A1 1515, f°20. Cité par Hervé Drévuillon, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Tallandier, Paris, 2005, p. 386.

¹⁵⁸⁷ Lettre à Louvois, cité par Yves Durand, *op. cité*, p. 89.

la singularité de la doctrine impériale, marquée par les guerres contre les Turcs. La force de ces redoutables cavaliers reposait notamment sur leur habileté au sabre. Ils recherchaient donc la mêlée pour exploiter leur supériorité en combat individuel. Cet élément aurait pu conduire les Impériaux à éviter le choc et à préférer le combat à distance. Ce n'est pourtant pas la tactique qui fut adoptée. Plutôt que de chercher à l'éviter, ce que leur interdisait de toute façon les qualités manœuvrières de leurs adversaires, il valait mieux le préparer en s'appuyant sur les armes à feu, mousquetons et pistolets. C'est là la faiblesse des Turcs, ils répugnent à l'utilisation des armes à feu, leurs armes défensives sont souvent légères et ils s'effraient des décharges bien ordonnées des cavaliers impériaux¹⁵⁸⁸. Ceux-ci associent donc leur puissance de feu au choc afin de l'entreprendre dans des conditions qui leurs sont favorables, après avoir brisé la charge sauvage des Ottomans. Dans ce cas le choc est tout à fait utile puisque, comme le rappelle Montecuccoli : « Ils ne peuvent soutenir de pied ferme et sans s'ouvrir le choc d'un escadron bien proportionné¹⁵⁸⁹ ».

Les guerres contre les Turcs n'ont donc pas conduit les Impériaux à revenir sur le principe acquis durant la guerre de Trente Ans, lequel impose de joindre l'ennemi pour emporter la décision (ce que les cavaliers allemands firent à Rocroi et à Lens). Montecuccoli interdit tout autant la caracole contre les adversaires occidentaux¹⁵⁹⁰. La cavalerie doit rompre l'ennemi et agit par le choc¹⁵⁹¹. A Montes-Claros (1665) le « choc irrésistible » des cuirassiers impériaux enfonça la cavalerie portugaise à la première ligne de la droite de l'armée commandée par le maréchal de Schomberg¹⁵⁹². L'on voit également à Enzenkirschen ou à Schmidmittel, durant la guerre de Succession d'Espagne, que les cavaliers impériaux montrent une grande détermination pour aller au contact¹⁵⁹³.

La cavalerie anglaise bénéficiait de l'héritage de la Guerre Civile. Depuis cette époque le choc était intégré dans la doctrine de charge. Quoiqu'en nette infériorité

¹⁵⁸⁸ Jean Bérenger, « L'influence des peuples de la steppe sur la conception européenne de la guerre de mouvement et de l'emploi de la cavalerie (Ve-XVIIe siècle) », *RHIM*, 49, 1980, p. 36.

¹⁵⁸⁹ *Mémoires de Montecuccoli, généralissime des troupes de l'Empereur*, Amsterdam, 1752, p. 235.

¹⁵⁹⁰ *Ibid.*, p. 200. Chapitre sur les batailles, dans l'action, neuvième recommandation : « ne point faire des caracoles ».

¹⁵⁹¹ Il recommande par exemple « de joindre ensemble ou d'entre mêler l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, afin qu'elles puissent s'entre secourir réciproquement, et que l'ennemi ne puisse investir l'infanterie sans avoir à soutenir le choc de la cavalerie », *ibid.*, p. 192. Cf également p.237.

¹⁵⁹² Hardy de Périni (Gal.), *Les batailles françaises, Tome IV : Turenne et Condé*, Flammarion, Paris, 1894-1906, p. 294.

¹⁵⁹³ La Colonie, *op. cité*, p. 204 et 212.

numérique, les escadrons anglais présents à Montes-Claros n'hésitèrent pas à aller au contact des redoutables cuirassiers impériaux qui venaient d'enfoncer les deux premières lignes de l'aile droite de l'armée portugaise¹⁵⁹⁴. Il était donc entendu que les cavaliers devaient joindre l'ennemi, même si le choc pouvait être précédé d'une salve de pistolet¹⁵⁹⁵. De ce point de vue l'arrivée de Marlborough au poste de Capitaine général marqua un certain changement. Pour lui la victoire ne pouvait reposer que sur le choc. Le feu n'apportait pas suffisamment d'avantages pour contrebalancer ses inconvénients. Il interdit donc expressément son usage lors des charges, les armes à feu étaient réservées pour la garde des chevaux¹⁵⁹⁶. La doctrine anglaise à partir de Marlborough serait donc plus proche de celle de la Suède de Charles XII que de son allié autrichien.

Le parallèle entre les deux hommes est significatif en ce qui concerne leur position vis-à-vis du feu. Gustave-Adolphe n'avait pas complètement renoncé à l'utilisation du pistolet, qui devait précéder le choc. Dans les décennies qui suivirent sa mort il apparaît que la cavalerie suédoise continua de s'appuyer sur le feu¹⁵⁹⁷. Charles XII rompit avec cette tradition et, comme Marlborough, interdit l'emploi des armes à feu durant la charge. Cette interdiction reflète une réelle prédilection pour le choc. D'une manière générale, aussi bien dans la cavalerie que dans l'infanterie, le roi cherchait à limiter l'usage des armes à feu pour contraindre les troupes à aller le plus rapidement possible au contact et effectuer une percée à l'arme blanche¹⁵⁹⁸. La tactique était totalement centrée sur l'attaque.

La singularité de la doctrine suédoise est encore plus nette lorsque sa cavalerie est opposée à des adversaires usant de méthodes dépassées, comme les troupes de Pierre le Grand. Durant les premières années de la guerre contre les Suédois, les cavaliers russes pratiquaient encore parfois la caracole et évitaient d'aller au contact, comme en témoigne par exemple un officier anglais à la bataille de Holowczyn (1708) : « jamais tout au long de l'action ils n'en vinrent aux mains avec les Suédois, mais ils déchargeaient généralement leurs armes à 30 ou 40 pas puis courraient recharger, se

¹⁵⁹⁴ Les deux escadrons anglais étaient commandés par le fils du maréchal de Schönberg. Hardy de Perini, *op. cité*, tome IV, p.294-295.

¹⁵⁹⁵ John Tincey, *The British Army, 1660-1704*, Osprey, 2005, p. 9.

¹⁵⁹⁶ Général Kane, *The campaigns of King William and Queen Anne*, 1745, p. 110, cité par D. Chandler, *The art of warfare in the age of Marlborough*, Spellmount and Sarpedon, Stapelhurst-New York, 1997, p. 53.

¹⁵⁹⁷ De manière encore plus sensible que sous Gustave d'ailleurs, puisqu'un règlement de la fin du XVIIe siècle précisait que les cavaliers devaient tirer à deux reprises avant de joindre l'adversaire. Le premier pistolet était tiré à 40 pas et le second à 25. Z. Grbasic, *op. cité*, p. 31.

¹⁵⁹⁸ Peter Englund, *Poltava, chronique d'un désastre*, Esprit ouvert, 1999, p.178. Selon l'auteur, « la prédominance des armes blanches, l'attaque à la baïonnette et le choc de cavalerie démontrent une foi presque fanatique en l'attaque comme le moyen universel pour remporter la victoire ». *Ibid.*, p. 131.

ralliaient et déchargeaient à nouveau ¹⁵⁹⁹». Les combats entre ces deux cavaleries devaient présenter à peu près les mêmes caractéristiques que ceux qui opposaient au début de la Guerre Civile les royalistes de Rupert aux parlementaires.

D. Le XVIIIe siècle

Réintroduite durant la guerre de Trente Ans, la nécessité du choc semble acceptée par toutes les cavaleries d'Europe de l'Ouest. La question ne serait alors plus tant de savoir si celui-ci doit être recherché systématiquement que de se demander si l'on doit continuer à le préparer par le feu. Pour autant devrait-on écarter toute éventualité d'une application défailante de la doctrine sur le terrain ? Ceux qui considèrent par exemple le règne de Louis XV comme une période de déclin pour la cavalerie française¹⁶⁰⁰ pourraient envisager que la détermination des cavaliers à aller jusqu'au choc avait nettement diminué ; ce qui expliquerait en partie le désastre de Rossbach (1757). D'une manière plus générale, poser la question du choc au XVIIIe permettrait de contribuer à éclaircir le débat sur le rôle de la cavalerie à une époque où l'infanterie est définitivement tenue pour la reine des batailles¹⁶⁰¹. Il nous faudra donc tenter d'analyser en détail la place accordée au choc dans la doctrine de charge, principalement dans son rapport au feu, et celle qu'il occupait réellement sur les champs de bataille.

1. La Prusse ou le choc systématique.

La période de la guerre de Succession d'Espagne a vu la place du feu reculer de manière sensible, les Anglais et les Suédois le bannissant tout à fait. Mais c'est en Prusse que sera fait le pas décisif au XVIIIe siècle. Le roi-sergent avait tenté à plusieurs reprises d'interdire l'usage des armes à feu dans la charge¹⁶⁰². Cependant l'attachement des cavaliers prussiens à la routine – et leur manque d'instruction – était tel qu'ils continuèrent à en user. Il revint donc à Frédéric d'y mettre définitivement un terme. Suivant l'exemple de Marlborough et de Charles XII, il était convaincu que le feu ne

¹⁵⁹⁹ R. Hatton (ed.), *Captain Jefferye's letters from the Swedish army, 1707-1709*, Stockholm 1954, cité par Angus Konstam, *Peter the Great's army, vol. 2 cavalry*, Osprey, London, 1993, 12.

¹⁶⁰⁰ « Sous le règne de Louis XV la cavalerie française déclina en qualité et en effectifs ». Z. Grbacic, *L'âge d'or de la cavalerie, op. cité*, p. 101.

¹⁶⁰¹ Rappelons par exemple que pour Eric Muraise c'est avec Turenne et Condé, dès le milieu du XVIIe, que l'infanterie prend définitivement le pas sur la cavalerie lourde. *Introduction à l'histoire militaire*, Lavauzelle, Paris, 1964, p. 266.

¹⁶⁰² Comme l'attestent les règlements de 1727 et 1734. Cf. supra chapitre V.

pouvait sans désavantage être associé au choc, et que celui-ci devait seul assurer le succès de la charge. La victoire, disait-il, doit revenir à celui qui « le sabre à la main, foudra sur l'ennemi après avoir essuyé son premier feu sans en être épouvanté ¹⁶⁰³ ». Les *Remarques* de Warnery rendent assez fidèlement compte de la conception tactique du roi Prusse et du chef de sa cavalerie lourde, Seydlitz. Il y confirme la place fondamentale et exclusive désormais accordée au choc, affirmant par exemple qu'on « a vu peu de batailles sans qu'il y en ait eu ¹⁶⁰⁴ ». Il est d'ailleurs très probable que les réformes de Frédéric tendirent à rendre le choc plus fréquent sur les champs de batailles ¹⁶⁰⁵.

Bien évidemment celui-ci ne doit pas être précédé de salves, car « je n'ai jamais vu tirer un escadron qu'il n'ait été renversé par celui qui venait à lui sans faire feu ¹⁶⁰⁶ ». Mais encore on doit le rechercher de manière systématique et devancer l'ennemi. La cavalerie « ne doit jamais attendre le choc de pied ferme, car elle serait sûrement renversée. Au contraire, elle doit de son côté marcher en avant, dès qu'elle voit celle de l'ennemi s'ébranler, pour lui tomber sur le corps ¹⁶⁰⁷ ». La supériorité de cette tactique est attestée par exemple à Soor (1745). Selon leur coutume, les Autrichiens se préparèrent à joindre l'ennemie en exécutant au préalable une décharge de mousqueterie. Non seulement cette salve ne suffit pas à arrêter ou désorganiser les Prussiens, mais elle contraignit en outre les Autrichiens à s'immobiliser pour tirer et à recevoir ainsi à l'arrêt le choc de leurs adversaires, ce qui leur fut fatal.

La cavalerie autrichienne fut sans nul doute celle qui eut le plus à souffrir des progrès fulgurants de sa voisine. Les Autrichiens tentèrent donc, non sans mal, de se rapprocher de la doctrine prussienne. Il fallut attendre 1751 pour que l'usage du feu soit formellement interdit, et l'on peut penser que même après cette date les escadrons en usaient encore parfois pour préparer leurs attaques ¹⁶⁰⁸. Mais si l'abolition totale du feu fut difficile à mettre en œuvre, il n'en reste pas moins que les Impériaux acceptaient la nécessité du choc. Warnery en témoigne lui-même : « à Reichenberg (1757), M. de

¹⁶⁰³ Frédéric II, *Instructions militaire secrètes pour ses généraux*, Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la Garde Nationale, par MM. Liskenne et Sauvan, tome IV, Paris, 1844, p.290.

¹⁶⁰⁴ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Anselin, Paris, 1828 (écrit en 1763), p.98.

¹⁶⁰⁵ C'est par exemple l'impression que l'on retire des propos du marquis de Castries, dès 1757 : « De l'aveu des anciens officiers, il n'y avait presque pas d'exemple que des escadrons croisassent le sabre. Il est certain qu'alors il n'était question que de marcher hardiment, il n'en fallait pas davantage. Et pour cette raison les officiers hors du rang n'avaient point d'inconvénients. Mais depuis on a expérimenté dans la dernière guerre et dans celle-ci que cette manière de combattre devenait commune. » *Observations par M.de Castries*, 1757 (mémoire écrit peu après Rossbach), S.H.D., 1MR 1725, f°16.

¹⁶⁰⁶ Warnery, *op. cité*, p.36.

¹⁶⁰⁷ Ibid. p.98-99

¹⁶⁰⁸ B. Nosworthy, *op. cité*, p. 226.

Purpurati nous reçut le pistolet à la main, et, la décharge faite, il s’avança de quelques pas seulement, l’épée haute, mais il y eut un vrai choc, où il fut culbuté »¹⁶⁰⁹. Il n’est pas impossible cependant qu’il y ait eu une période pendant laquelle il fut plus difficile d’amener les cavaliers jusqu’au contact. Frédéric remarque ainsi le relâchement constaté après Mollwitz (1741) et Crutka (1741). Les régiments avaient perdu leurs meilleurs officiers, ils se mirent alors à tirer et attaquer à la débandade¹⁶¹⁰.

2. Le rôle fondamental du choc se renforce en France

La question de l’influence prussienne se pose également pour la France, mais il faut tout d’abord observer qu’une évolution était déjà en cours dans la pensée militaire française. Les ouvrages théoriques qui suivent la guerre de Succession d’Espagne semblent en effet s’attacher d’avantage au sujet que ceux de la période précédente. Les positions peuvent néanmoins apparaître quelque peu contrastées. Non pas sur la nécessité de joindre l’ennemi bien sûr, celle-ci paraît désormais intégrée. « Aujourd’hui, dit ainsi Puységur, les escadrons se choquent de front et, à coups d’épée, cherchent à se renverser¹⁶¹¹ ». Il s’agit bien, lorsqu’on veut l’emporter, « d’entrer dedans [l’escadron ennemi] l’épée à la main »¹⁶¹².

Mais les auteurs divergent parfois sur l’opportunité de préparer le choc par le feu des cavaliers. Puységur pense ainsi que la charge ne devrait pas entièrement reposer sur le choc et que celui-ci pourrait avantageusement être précédé d’une décharge de mousquetons ou de pistolets¹⁶¹³. La croyance en la nécessité et en la valeur du choc conduit au contraire Langeais à bannir absolument l’usage du feu. Le succès ne doit reposer selon lui que sur le choc. Inutile lorsqu’elle est faite de loin, la salve est dangereuse de près pour celui qui l’exécute. Il peut être pris de vitesse par l’ennemi et se trouver sous la menace d’un coup de sabre avant même qu’il ait pu s’emparer du

¹⁶⁰⁹ Warnery, *op. cité* p. 98.

¹⁶¹⁰ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, Bibliothèque historique et militaire dédiée à l’armée et à la Garde Nationale, par MM. Liskenne et Sauvan, tome IV, Paris, 1844, p. 183.

¹⁶¹¹ Puységur, *op. cité*, vol. I, p. 120. cette partie de l’ouvrage est rédigée dans les années 1730.

¹⁶¹² Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d’un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l’Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p. 86 et 125. Le marquis de Feuquières, s’il ne consacre pas d’étude particulière au choc, l’évoque aussi explicitement et ses propos sous entendent qu’il constitue bien l’aboutissement « normal » de la charge. Au sujet des dragons, il précise par exemple que ceux-ci « ne peuvent pas résister aux bons escadrons. La longueur de leur fusil les embarrasse, et le manque de genouillère à leur botte leur ôte aussi la force dans le choc. » *Mémoires du marquis de Feuquière, contenant ses maximes sur la guerre*, Paris, Rollin, 1740, p. 178.

¹⁶¹³ Puységur, *op. cité*, vol. I, p. 121. « Mon opinion est que des escadrons qui marchent l’un à l’autre, pour charger l’épée à la main, peuvent avant de se servir de l’épée, tirer de fort près, et ce au moindre signal ou parole du commandant de l’escadron, et charger aussitôt l’épée à la main ».

sien¹⁶¹⁴. Puisqu'il faut en venir au contact, autant y aller directement sans s'embarrasser du feu. Maurice de Saxe semble du même avis. Il rejette lui aussi le feu, qu'il juge peu redoutable¹⁶¹⁵. On le voit les auteurs les plus expérimentés dans le domaine de la cavalerie, comme Langeais et le comte de Saxe, se retrouvent sur ce point : c'est uniquement par la recherche du contact avec l'ennemi que se décide le succès de la charge. Le Projet d'instruction pour la cavalerie de 1732 semblait également aller dans ce sens¹⁶¹⁶. Cependant il resta à l'état d'ébauche et rien ne pouvait donc empêcher les chefs de corps d'appuyer le choc de leurs escadrons par une décharge de pistolets ou de mousquetons.

Après la guerre de Succession d'Autriche la réflexion sur la charge et le combat se développe de plus en plus nettement. On peut penser que l'exemple prussien accentue alors une tendance déjà bien dessinée. Chabot, Melfort ou d'Authville confirment la place exclusive désormais occupée par le choc dans la doctrine. Ce dernier résume clairement cette position : « pour attaquer un escadron et pour l'enfoncer, rien n'est plus sûr que de le choquer l'épée à la main et de se faire jour à travers en ne se servant absolument du mousqueton que dans la poursuite et du pistolet faute d'épée¹⁶¹⁷ ». On peut se demander dans quelle mesure cette affirmation correspond effectivement à la réalité du terrain. D'un point de vue pratique on ne pourra bien sûr jamais affirmer que, face à l'ennemi, des escadrons n'aient pas rechigné à s'en remettre exclusivement au choc¹⁶¹⁸. Les résultats pour le moins mitigés obtenus par la cavalerie française durant la guerre de Sept Ans pourraient également laisser penser que l'application de cette doctrine demeurerait problématique. La bataille de Rossbach est ainsi souvent présentée comme le symbole du déclin et de l'impuissance des troupes montées du roi de France¹⁶¹⁹ : les escadrons auraient refusé le choc avec les Prussiens¹⁶²⁰.

Pourtant des témoignages, comme ceux du duc de Broglie ou du marquis de Castries, s'inscrivent en faux contre cette idée. Les deux officiers relèvent que les

¹⁶¹⁴ « Le cavalier qui a tiré son coup de mousqueton, est à l'instant surpris par celui qui tombe dessus à coup de sabre, qui a par conséquent un avantage certain contre celui qui se trouve désarmé, sans défense, n'ayant pas le loisir de se servir de son épée, peut-être encore étonné de la charge qu'il reçoit ». Langeais, *op. cité*, p. 70.

¹⁶¹⁵ Maurice de Saxe, *Mes rêveries*, (1756), Economica, Paris, 2002, p. 127. L'ouvrage fut rédigé en 1732.

¹⁶¹⁶ *Projet d'instruction sur les évolutions et les exercices de la cavalerie*, Par M. de Mortaigne, 1732 ou 1733. S.H.D., 1M1734, f°87.

¹⁶¹⁷ D'Authville, *Essai sur la cavalerie tant ancienne que moderne*, Jombert, Paris, 1756, p. 307.

¹⁶¹⁸ D'Authville lui-même incite à la prudence. Il reconnaît ainsi que « cette méthode [aller au choc sans tirer] n'est cependant pas la plus suivie ; surtout les étrangers ne la pratiquent que rarement ». Ibid., p. 307.

¹⁶¹⁹ Cf plan de la bataille annexe 46.

¹⁶²⁰ Dominique Venner décrit les escadrons français effectuant l'antique caracol devant les cavaliers de Seydlitz impassibles. *Les armes de combat individuelles*, Paris, J. Grancher, 1976, p.118.

charges furent « vigoureuses » et que les escadrons des deux camps furent « mêlés un temps considérable ». Selon eux la défaite n'est pas due à la reculade de la cavalerie française, mais plutôt à la vivacité des mouvements de la cavalerie prussienne, à sa supériorité « pour l'ordre et la façon de manœuvrer »¹⁶²¹. Desbrières croit d'ailleurs nécessaire de rappeler que « contrairement à une opinion courante et déjà répandue en 1757, les deux cavaleries s'étaient bel et bien abordées et en étaient venues au choc et à la mêlée, alors qu'une école voudrait faire croire qu'un tel cas est exceptionnel et qu'en général l'un des deux fait demi-tour avant l'abordage ¹⁶²²».

La nouvelle doctrine des Prussiens, basée sur la recherche systématique du choc, dut transformer dans une certaine mesure la physionomie des combats de cavalerie. Certains officiers français par exemple prirent conscience à partir de Rossbach que leurs adversaires avaient changé et qu'il ne faudrait plus compter désormais qu'ils s'effraient et tournent bride avant le choc. « Il semble, écrit ainsi Caulaincourt, que l'usage des escadrons ennemis auxquels nous avons actuellement affaire n'est pas de tourner le dos lorsqu'on marche à eux de quinze ou vingt pas, comme j'ai souvent ouï assuré que cela c'était passé dans la plupart des combats de cavalerie, et ce ne sera sûrement pas le nôtre. Par conséquent je ne crois pas que ce qui s'est passé dans les guerres précédentes doive servir de règle pour le moment présent¹⁶²³. »

Après la guerre de Sept Ans la cavalerie française vécut des temps troublés, ponctués de nettes avancées, comme sous Choiseul, ou de reculs, comme sous Monteynard¹⁶²⁴. Pourtant il est un point sur lequel tous étaient désormais en accord, c'est la nécessité du choc et l'inutilité de le préparer par le feu des cavaliers. Les réflexions théoriques accordent au choc une place non négligeable. Les *Observations sur l'équitation* du lieutenant-colonel d'Auvergne reposent ainsi entièrement sur le postulat que la cavalerie française « est faite pour combattre en masse », que le choc est donc le seul effet que l'on puisse se proposer d'obtenir d'elle et que ce principe doit en conséquence orienter l'élaboration des instructions et des manœuvres¹⁶²⁵. Le comte de Brézé est tout aussi affirmatif, et ses propos se font l'écho de ceux d'Auvergne : « toute

¹⁶²¹ Lettres à M. de Paulmy, cité par E. Desbrières, *op. cité*, p. 30-35.

¹⁶²² *Ibid.*, p. 35.

¹⁶²³ Lettres à M. de Paulmy, *ibid.*, P. 35-36.

¹⁶²⁴ C'est du moins l'avis de Desbrières, *La cavalerie française*, *op. cité*. Choiseul et Monteynard furent secrétaires d'Etat à la guerre, respectivement en 1761-1770 et 1771-1774.

¹⁶²⁵ « Le choc étant le seul effet que l'on se propose d'obtenir de la cavalerie, ce principe reçu, il sera aisé de simplifier les manœuvres ». *Observation sur l'équitation*, par M. d'Auvergne, février 1769, S.H.D., 1MR 1732, f°89.

la force de la grosse cavalerie consiste dans le choc, et ce devrait être un devoir inviolable de tout commandant d'escadron de commencer le combat par là ¹⁶²⁶».

Il n'est pas jusqu'à Guibert – qui négligea pourtant, dit-on, la cavalerie¹⁶²⁷ – qui ne concède lui aussi au choc une importance fondamentale en relevant que « la cavalerie n'a qu'une manière de combattre, c'est par la charge ou par le choc. Toute action de feu en troupe lui est impropre ¹⁶²⁸». Enfin Bohan, faisant sienne l'affirmation de Guibert, résume parfaitement la place désormais acquise par le choc dans la doctrine de la cavalerie : «Formations, exercices, détails, manœuvres, tout à pour objet le choc ou la charge qui est l'action décisive de la cavalerie ; on doit tout employer pour la rendre terrible et inévitable.¹⁶²⁹ » Cependant la réaffirmation de l'importance du choc dans la charge ne permet pas de savoir précisément comment on entendait l'obtenir. C'est dans cette direction que doit se porter maintenant notre réflexion.

III. LES PRINCIPES DU CHOC

Le choc n'est peut-être pas systématique mais, nous l'avons vu, il est possible, il s'est même produit ; tout au moins dans les limites et les cadres qui sont ceux de notre époque. Les gens de guerre étaient donc amenés à s'interroger sur la manière d'en obtenir le plus grand effet possible : comment produire un choc suffisamment efficace pour qu'il permette à une unité de cavalerie de « renverser », « rompre » celle qui lui est opposée. Quels sont, en d'autres termes, les éléments constitutifs du choc ?

En homme du XXI^e siècle, piéton qui plus est, nous pensons immédiatement à la vitesse. En lançant les cavaliers au maximum de leur vitesse ils heurteront leurs adversaires avec force. La victoire reviendrait alors à l'unité qui sera capable d'aller le plus vite. Cette vision purement physique et mécanique du choc s'avère bien évidemment quelque peu anachronique et simpliste. Burnez affirme ainsi que la vitesse d'une cavalerie lui sert surtout à profiter des fautes de l'adversaire, à agir par surprise. « Mais cette rapidité ne doit jamais, au moment de l'attaque, amener de désordre, de

¹⁶²⁶ Brézé, comte de, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, Tome I, p.83.

¹⁶²⁷ Les cavaliers « n'occupent qu'une place négligeable dans la pensée de Folard et de Guibert » écrit Jean Chagniot, *Histoire militaire de la France* (A. Corvisier, dir.), Quadrigue/PUF, Paris, 1997, vol.II, chapitre III « L'art de la guerre », p.64.

¹⁶²⁸ Guibert, comte de, *op. cit.*, p.103.

¹⁶²⁹ *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé L'Examen critique du militaire françois* (publié en 1781), *suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821, p. 223.

flottement ou d'ouverture, on ne doit jamais lui sacrifier la cohésion qui est avec le moral la condition principale du succès dans le combat contre la cavalerie. »

Voilà en quelques lignes posés les termes essentiels du problème, à savoir le rapport entre la vitesse d'une part et la cohésion, la masse, d'autre part. Le choc repose sur un équilibre complexe. Privilégier exagérément l'un de ces deux termes reviendrait à compromettre l'efficacité de l'ensemble. Il nous faut comprendre alors la manière dont l'art de la guerre a envisagé cette dialectique au travers des trois siècles de notre période. L'équilibre entre la vitesse et la cohésion étant très difficile à réaliser, nous nous demanderons particulièrement si la balance n'a pas parfois penché en faveur de l'un au détriment de l'autre. Les réflexions menées dans les pages et les chapitres précédents serviront d'appuis dans notre analyse. Il est évident par exemple que l'extension de l'usage du feu et la diminution du rôle du choc qu'elle induit influencèrent fortement la manière dont celui-ci devait être envisagé ; il en va de même pour les transformations concernant l'allure.

A. Les évolutions du XVI^e siècle : vers un choc fondé sur la « solidité » et la « pesanteur »

1. Le choc de la gendarmerie est fondé sur la vitesse, mais il ne néglige pas l'ordre

Envisager la charge de la gendarmerie au XVI^e siècle c'est justement poser le problème de la masse et de la vitesse. Les deux éléments sont indissociablement liés chez l'homme d'armes. La lance, qui fait le chevalier, nécessite un minimum de vitesse pour être efficace, pour que le coup de lance porte. La puissance de choc du gendarme était telle qu'elle pouvait faire voler un bouclier en éclat ou même, si l'on en croit le Loyal Serviteur, traverser un homme d'armes de part en part. Le biographe de Bayard décrit ainsi un choc de cavalerie lors d'un combat de rencontre non loin de Padoue, en septembre 1509 : « Ils se mirent à courir les uns aux autres, en criant [leurs cris de guerre]. C'était un droit plaisir de les ouïr. En cette première charge il y en eut beaucoup de portés à terre ; même Bonnet donna un coup de lance dont il perça un homme d'armes de part en part¹⁶³⁰ ». La force de l'impact ne dépendait pas de la force du bras, mais bien de la vitesse du cheval qui s'associait à son poids pour engendrer une impulsion considérable. « Pour donner un bon coup de lance, l'homme et le cheval

¹⁶³⁰ Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p. 196-187.

doivent être forts et bons, au trot ou au galop il ne fait point d'effet, il faut qu'il soit donné à pleine course ¹⁶³¹». Claude Gaïer évoque, pour décrire le choc du chevalier, l'image du « projectile homme-cheval ¹⁶³² ».

Mais si le facteur « vitesse » se trouve être fondamental, il serait faux de croire qu'il est le seul à rentrer en ligne de compte. On doit tout d'abord penser à la masse proprement dite de ces guerriers, c'est à dire au poids de leurs armes défensives, qui limite la vitesse même sur les puissants destriers. Mais, plus encore, il semble que les contemporains aient compris très tôt l'importance de la cohésion. Même si les réflexions théoriques sur ce sujet sont encore rares, il se trouve quelques auteurs pour tenter des analyses qui, quoique brèves, n'en sont pas moins pertinentes. Raymond de Fourquevaux par exemple, au milieu du XVI^e siècle, évoque explicitement le danger qu'il y a à laisser le désordre s'installer dans les rangs. Une compagnie qui se mettrait en tel état courrait le risque d'être battue : « l'ennemi la rompra alors facilement car les rangs se rompent d'eux-mêmes sans leur faire de résistance ¹⁶³³». Il n'envisage bien sûr pas d'attendre l'ennemi. Il faut faire « piquer » les hommes d'armes pour qu'ils aient la vitesse nécessaire afin de soutenir le choc de l'ennemi. Cependant il n'est pas question de partir à toute bride, car « il est bien difficile qu'une compagnie de gens de cheval se tienne en rang et qu'ils marchent tous de même, pour peu que les chevaux courent, à cause des chevaux qui sont plus vites les uns que les autres ¹⁶³⁴».

Ainsi l'on pourrait dire que le choc se place à deux niveaux différents. Il y a tout d'abord le choc individuel, lorsque le gendarme s'élance vers son vis-à-vis pour le blesser ou le désarçonner par son coup de lance. Mais les gens de guerre du XVI^e ne négligent pas non plus le niveau supérieur. Ils ont conscience que le combat de cavalerie ne se limite pas à une addition de joutes. L'ensemble des hommes d'armes est aussi perçu en tant que groupe, et le choc est aussi celui de deux « corps tactiques », deux unités. De ce point de vue il est impératif que la compagnie garde sa cohésion afin que les gendarmes ennemis ne puissent s'y infiltrer. La vitesse ne doit donc pas primer absolument.

¹⁶³¹ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, Mémoires pour servir à l'histoire de France, t. VIII, par Michaud et Poujalat, 1838, p. 191.

¹⁶³² Gaïer, Claude, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, De Boeck, Bruxelles, 1985, p. 68.

¹⁶³³ Raymond de Beccarie de Pavie, baron de Fourquevaux, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p. 35.

¹⁶³⁴ *Ibid.* p.39.

2. Le souci de la cohésion s'accroît dans la seconde moitié du XVIe.

Un peu plus tard dans le siècle, La Noue affirme de manière aussi claire que le choc ne peut être efficace s'il n'est pas soutenu par l'ordre. L'union du groupe produit le choc, tout autant que la vitesse. Or, à trop insister sur la vitesse, on sacrifie l'ordre et l'on amoindrit le choc. Ainsi font parfois les Français qui prennent le galop de trop loin, vont trop vite et se mettent eux-mêmes en désordre, ce qui est une grande faute. En effet, « puisque c'est une maxime que les escadrons se rompent du violent choc qu'ils reçoivent, ne faut-il pas inférer que ceux qui se maintiennent plus serrés, et heurtent avec tout le corps joint font un plus grand effort et effet. Il est malaisé de le nier¹⁶³⁵ ». D'ailleurs il prend la peine de relativiser l'effet physique produit par le choc des hommes d'armes en précisant un peu plus loin, lorsqu'il évoque le combat entre les lanciers et les reîtres, que ce choc est « souvent peu vigoureux¹⁶³⁶ ».

Le souci de la cohésion et la croyance dans la force de choc qui découle de la masse de l'unité semblent s'être renforcés entre Fourquevaux et La Noue. Les évolutions rapides de l'art de la guerre dans la seconde moitié du siècle expliquent ce phénomène. L'apparition des reîtres notamment, et de leurs tactiques de combat, joua sans nul doute en faveur de l'ordre et de la cohésion. Ces cavaliers ne chargeaient pas à la lance, ce qui permettait d'envisager le choc individuel avec moins de violence. Il faut également rappeler que cette nouvelle catégorie de cavalerie lourde – reîtres ou pistoliers – autorisait des recrutements très larges. Mais l'importance des effectifs fait justement qu'il n'était pas possible de doter tous les cavaliers de montures de la qualité de celles des gens d'armes. Les leurs ne pouvaient pas atteindre la vitesse des puissants destriers, et cette limite dut obligatoirement être prise en compte dans la façon d'envisager le choc. Enfin et surtout, les reîtres avaient les premiers adopté la formation en escadron et se groupaient en profondes unités de quinze ou seize rangs. « Il ne semble pas seulement qu'ils soient serrés, précise La Noue, mais qu'ils soient collés les uns avec les autres ; ce qui procède d'une ordinaire accoutumance qu'ils ont de se tenir toujours en corps, ayant appris tant par connaissance naturelle que par épreuve que le fort emporte toujours le faible¹⁶³⁷ ».

Ce qui est perdu en vitesse est donc gagné en fermeté et en cohésion. Du point de vue de La Noue, une troupe qui avance ainsi formée, même moins rapidement que

¹⁶³⁵ La Noue, *op. cit.*, p. 361.

¹⁶³⁶ « Je dirais, encore que celui de lances fasse la charge valeureusement, qu'il n'en peut succéder grand effet, car à l'affronter, il ne tue personne, et il y a du miracle quand quelqu'un l'est de la lance ; mais il peut blesser des chevaux, et quand au choc il est souvent peu vigoureux. » Ibid, p.360-361.

¹⁶³⁷ Ibid. p. 358-359.

son adversaire, prend le dessus si l'ennemi se présente en haie ou à une vitesse trop importante pour conserver l'ordonnance de l'unité. Des cavaliers qui se lancent au maximum de leur vitesse ne parviennent en fait qu'à ruiner l'ordre de leur compagnie. Ils viennent choquer individuellement l'unité ennemie, laquelle, si elle sait garder une ordonnance ferme et sans faille, peut encaisser ces coups sans se rompre. Elle traverse elle-même facilement un corps si faible et désuni. Tavannes semble partager l'opinion de La Noue sur l'intérêt de ces unités massives, qui assurèrent la réputation des reîtres jusqu'à ce que les Français eussent changé leur façon de combattre¹⁶³⁸.

La supériorité de telles formations lors du choc paraît prouvée par plusieurs batailles. A Renty (1554) par exemple, un gros escadron de reîtres fit beaucoup de mal aux cheveu-légers et gendarmes français rangés en haies : « ce gros escadron perce toutes les hayes de cavalerie qui se présentent ¹⁶³⁹ ». Il en va de même à Dreux (1562) : « le maréchal d'Amville charge les reîtres avec 300 chevaux en haie, leur escadron massif les défait facilement. La même raison fit que l'amiral [Coligny], chargeant avec des reîtres en gros la cavalerie du connétable [Montmorency] en haie les vainquit¹⁶⁴⁰ ». A cela la cause est simple, explique La Noue, « c'est la raison naturelle qui veut que le fort emporte le faible et que six ou sept rangs de cavalerie joints en renversent un seul ¹⁶⁴¹ ».

L'abandon de la lance et celui de la haie (remplacée progressivement par des formations plus profondes et serrées), l'emploi de chevaux moins rapides, ce sont là autant d'éléments qui contribuent à donner la primauté à l'ordre et à la cohésion. Les relations de batailles représentent d'ailleurs comme une action importante et digne d'éloges le fait pour un escadron d'avoir conservé son ordre en une situation difficile. Ainsi, à Ivry, D'Aubigné prend-il le soin de noter que le maréchal d'Aumont, après avoir rompu et ramené un gros de cavalerie très supérieur à ses propres effectifs, « arrêta sa troupe qui n'avait comme point changé d'ordre, ni pour la mêlée de la charge ni pour une grande escopetterie d'un côté des lansquenets, qu'il avait bue de la longueur de deux piques¹⁶⁴² ». L'importance secondaire désormais attribuée à la vitesse transparait également dans les propos de Salomon de La Broue en 1593. Il affirme clairement que la vitesse des petits chevaux ne suffit pas pour compenser le défaut de

¹⁶³⁸ Tavannes, *op. cité*, p. 267.

¹⁶³⁹ Ibid. p. 190. Jusqu'à ce que Tavannes ralliant les défaits, les plaçant derrière sa compagnie, choisisse le bon moment et « charge moitié en flanc moitié en tête ».

¹⁶⁴⁰ Ibid., p 266.

¹⁶⁴¹ La Noue, *op. cité*, p.333.

¹⁶⁴² *Agrippa D'Aubigné, Histoire Universelle, Tome 8 (livres XII et XIII), Droz, Genève, 1993, p. 169.*

leur taille et de leur force. Elle ne leur permet pas de renverser les grands chevaux, même en les choquant au plus fort de leur course¹⁶⁴³.

La doctrine du choc évolue donc considérablement. Au début du XVIIe siècle, Jean de Tavannes n'envisage dans la pratique que le trot¹⁶⁴⁴ – même s'il ne méconnaît pas les avantages du galop – et rappelle l'importance accordée à l'ordre, « tellement qu'il vaudrait mieux attendre la charge que d'y aller désordonnément ». Les métaphores utilisées par cet auteur soulignent d'ailleurs fort bien la place désormais attribuée à l'ordre et la cohésion. Il conseille par exemple de placer au centre de l'escadron, et ce jusqu'au troisième rang, les meilleurs hommes « montés sur les plus forts roussins », « ce sont ceux-là qui percent et fendent l'escadron des ennemis. Ainsi qu'un coin de fer serré donne voie au plus épais de sa suite¹⁶⁴⁵ ». Le choc est bien le contact de deux masses. Le succès ne semble pas aller à la plus rapide mais à la plus dense, la plus solide, qui enfoncera la plus « tendre ».

3. Le problème de la conception du choc chez Basta et Wallhausen au début du XVIIe siècle.

Certains auteurs pourraient cependant, au début du XVIIe, donner l'impression que l'on accordait encore une réelle importance à la violence du choc. Or celle-ci ne peut-être obtenue que par la vitesse de l'homme d'armes. Le facteur vitesse aurait-il pu alors garder une place dans la façon d'envisager le choc ?

Encore une fois ce point de vue repose principalement sur les écrits de Basta et Wallhausen. Le premier rappelle que le lancier doit attaquer avec « vigueur et violence » et que cette arme demande « vélocité et force pour le choc¹⁶⁴⁶ ». La vitesse est aussi nécessaire chez Wallhausen, puisqu'il conseille de prendre à 60 pas de l'ennemi « la carrière au plus fort ». Cette distance relativement courte permet de préserver l'impulsion indispensable à la violence du choc : « plus courte tu la prendras [la course à pleine vitesse] et plus grande sera la violence du coup¹⁶⁴⁷ ». Wallhausen offre finalement une vision de la charge de cavalerie assez proche de celle des gens d'armes de la première moitié du XVIe siècle. Elle est fondée sur l'association de

¹⁶⁴³ Salomon de La Broue, *op. cité*, p.134.

¹⁶⁴⁴ « Les charges de maintenant se font au trot » admet-il, p.194.

¹⁶⁴⁵ Tavannes, *op. cité*, p. 276. « Qui charge à propos et en ordre est victorieux », affirme-t-il également, p. 192.

¹⁶⁴⁶ Basta, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627 (1ere édition 1612), p. 19 et 72.

¹⁶⁴⁷ Wallhausen, *op. cité*, p.11.

l'homme et du cheval, s'appuyant sur la force et la vitesse de ce dernier pour produire un choc violent. Cela se remarque par exemple dans ses observations sur les qualités du cheval : « il le faut rapide, agile et fort, [...] la force laquelle il communique avec son maître est celle qui fait le principal et rompt et dissipe les ordres contraires ¹⁶⁴⁸ ». Bien sûr le souci du maintien de la cohésion n'est pas absent chez ces deux auteurs, mais l'accent paraît tout de même être mis en priorité sur la « vigueur », la « véhémence ».

Toutefois cette conception du choc, fait de force, d'élan et de violence, doit être sérieusement nuancée. Il ne faut pas perdre de vue qu'elle s'applique essentiellement aux lanciers. Or à l'époque où écrivent Basta et Wallhausen ceux-ci ont quasiment disparu des champs de batailles d'Europe de l'Ouest. Leur réflexion ne fait que servir une rhétorique et ne reflète en rien une réalité tactique. Nous avons déjà souligné le décalage existant entre le discours et la réalité de la guerre ; écart surtout sensible chez Wallhausen. On ne peut considérer les observations de ces deux auteurs comme véritablement représentatives de l'opinion des hommes de guerre du début du siècle sur la nature du choc. Ils mettent en exergue une catégorie de cavalier dont l'importance est devenue pour le moins secondaire. Ce n'est plus le lancier qui constitue l'armature de la cavalerie lourde, mais bien les successeurs des rêîtres, « pistoliers », « corasses » ou cuirassiers. Ces cavaliers que l'on voit apparaître au milieu du XVI^e siècle sont désormais la norme. Ils ne sont pas armés plus légèrement que les anciens gendarmes mais leurs chevaux ne sont propres qu'au trot et ils utilisent préférentiellement les armes à feu pour la charge. On ne peut évidemment envisager le choc de la même manière qu'avec des lanciers. D'ailleurs Basta lui-même souligne cette différence par l'emploi de termes très contrastés, la « violence » et la « vélocité » du lancier font place à la « solidité » et la « pesanteur » des « corasses ¹⁶⁴⁹ ».

Jean de Billon propose de ce point de vue une réflexion plus proche des conceptions du temps. Il faut se rappeler qu'il préconise le trot et rejette le galop, qui cause trop de désordre dans l'escadron : il n'est « pas bon d'aller au galop car ceux de devant ne sauraient si peu marcher que les autres rangs ne s'ouvrent et demeurent en arrière ¹⁶⁵⁰ ». On ne sera donc pas surpris de sa façon de concevoir le choc. Celui-ci ne

¹⁶⁴⁸ Ibid., p.15

¹⁶⁴⁹ « Inventée pour les grosses batailles pour soutenir ou enfoncer un escadron contraire, [la corasse] requiert une certaine solidité en soi-même et pesanteur ». Basta, *op. cité*, p.20.

¹⁶⁵⁰ Billon, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641 (première édition en 1612), p. 254. « la cavalerie doit aller à la charge au pas, puis étant proche de 60 ou 80 pas, doit aller au grand trot ou au petit galop. Mais encore n'est-il pas bon d'aller au galop car ceux de devant ne sauraient si peu marcher que les autres rangs ne s'ouvrent et demeurent en arrière ».

repose pas sur une base « mécanique », la part accordée à l'élan et à l'impulsion est faible. C'est l'une des raisons pour lesquelles il ne voit pas l'intérêt de former les escadrons avec trop de profondeur : « certains diront que cinq chevaux par file c'est trop peu, mais c'est faux, car les chevaux ne se poussent point l'un l'autre ¹⁶⁵¹ ». Ses recommandations à propos des distances que doivent respecter les cavaliers reflètent tout à fait cette prédominance de la cohésion. Il distingue trois sortes de distances entre les rangs : six pieds pour marcher, trois pour marcher un jour de combat et seulement un ou un et demi (32 ou 48 centimètres) pour combattre. En outre, « pour choquer il faut que les files soient serrées aussi bien que les rangs¹⁶⁵² ». La conception du choc qu'envisagent encore partiellement Basta et Wallhausen n'a plus lieu d'être. Au contraire celle qui se dégageait dans la seconde moitié du siècle précédent se renforce et domine à la veille de la guerre de Trente Ans. La « solidité » prime sur la « violence ».

B. La guerre de Trente Ans

La doctrine du choc telle qu'elle est conçue dans la première décennie de la guerre de Trente Ans représente l'aboutissement des transformations constatées depuis le XVI^e siècle. Il apparaît clairement que l'on compte désormais fort peu sur la vitesse pour rompre la formation ennemie. Cette vitesse est d'ailleurs réduite à peu de chose, l'allure la plus répandue lors des charges se limitant à un trot modéré. La préférence va à l'union et à la cohésion de l'escadron. C'est de cette compacité que l'on attend la victoire. Il s'agit d'opposer à l'ennemi une troupe unie et serrée autant que possible afin de ne pas lui offrir des ouvertures qu'il s'empresserait d'exploiter. L'on a assisté à un glissement qui pourrait ressembler à la nuance sémantique que Burnez établit entre ce qui est pour lui véritablement le choc et ce qu'il nomme « l'abordage » : on basait le choc sur la force de l'impact, mais l'élan qui permettait cette violence a disparu, et il ne reste plus du choc que l'idée d'un contact, un abordage entre deux masses. Il s'agit lors de ce choc très limité d'exploiter ou de créer le désordre dans l'unité ennemie afin de la désorganiser. Dès lors, ainsi que l'évoque Billon, « on peut entrer pêle-mêle et défaire après les pièces qui sont sans ordre ¹⁶⁵³ ». Cette conception apparemment figée peut-elle cependant sortir intacte d'un conflit aussi riche en expériences et innovations tactiques que la guerre de Trente Ans ?

¹⁶⁵¹ Ibid. p. 262.

¹⁶⁵² Ibid. p. 249-250.

¹⁶⁵³ Ibid. p. 262.

1. Gustave-Adolphe : vers un rééquilibrage

La place accordée à la vitesse est généralement très significative de la façon d'envisager le choc. De ce point de vue l'arrivée de Gustave-Adolphe, qui fit beaucoup pour la restauration du choc, pourrait bien avoir permis quelques transformations notables. L'analyse des allures adoptées dans la charge par la cavalerie suédoise, réalisée dans le chapitre précédent, prend ici une nouvelle importance. Il nous a été possible d'établir que Gustave avait rompu avec la lenteur qui caractérisait les charges depuis la fin du XVI^e siècle. Il en a accéléré l'allure, poussant même sans doute parfois jusqu'au galop.

L'origine de cette modification est vraisemblablement à chercher encore une fois dans l'expérience acquise durant les guerres polonaises¹⁶⁵⁴. La cavalerie lourde polonaise, cavalerie de choc, avait gardé une vitesse de charge nettement supérieure à celle adoptée par les occidentaux. Cette vitesse s'explique en partie par l'usage de la longue lance de cinq mètres qui équipait encore les fameux « hussards ailés ». Une telle arme implique un minimum d'élan et d'impulsion pour rendre le coup efficace ; ce que leur permettaient leurs chevaux¹⁶⁵⁵. Mais la lance avait presque complètement disparue des cavaleries d'Europe de l'Ouest. Elle était considérée comme difficile à manier, contraignante, plus encombrante que performante dans la pratique. Il ne pouvait donc être question pour le roi de Suède d'en rétablir l'usage. Cependant, puisqu'il était convaincu – par l'exemple de ces mêmes hussards – de la nécessité de joindre l'ennemi pour emporter la victoire, mieux valait le faire avec le bénéfice de la vitesse. Il avait apprécié les avantages que procurait la vitesse au moment du contact, il rejeta donc la lance et garda l'idée de l'impulsion.

Différents éléments avaient permis à Gustave-Adolphe de redonner à la vitesse un peu de la place qu'elle avait perdue dans le choc. Le rôle moins important accordé au feu tout d'abord. Nombreux étaient les escadrons qui tiraient deux salves avant de se joindre, une telle pratique ne permet qu'un élan et une vitesse très limités. Gustave au contraire n'autorisait à tirer que les cavaliers du premier rang, une seule fois et à courte distance. L'équipement des cavaliers suédois ensuite. Celui-ci était très léger et tenait davantage de la cavalerie légère –arquebusiers à cheval – que de la cavalerie lourde

¹⁶⁵⁴ Michael Roberts, *Gustavus Adolphus*, Longman, Londres, 1992, p. 104.

¹⁶⁵⁵ La lance des hussards, qui pouvait percer les plastrons des cuirasses, s'avérait redoutable même pour les lourds cuirassiers des cavaleries d'Europe occidentale. Z.Grbasic et V. Vuksic, *l'âge d'or de la cavalerie*, La Bibliothèque des arts, Paris-Lausanne, 1989, p. 23.

selon les standards de l'époque. La structure de l'escadron enfin, le nombre de rang diminuant jusqu'à trois en 1632 à Lützen.

Le champ de bataille de Breitenfeld permet de confronter deux façons d'envisager le choc. D'un côté un choc se voulant – relativement – plus brutal, obtenu par l'élan de l'escadron. De l'autre les lourdes et massives formations de cuirassiers, qui impliquent un choc produit avec plus de lenteur et reposant sur la « solidité » des unités ; tout au moins pour celles des unités, les moins nombreuses, qui cherchaient réellement le contact. La vitesse et l'impulsion étaient si peu prisées par les Impériaux qu'à Lützen Wallenstein avait même ordonné à sa cavalerie lourde de recevoir la charge ennemie de pied ferme, sans bouger¹⁶⁵⁶. Cela ne veut sans doute pas dire que les cuirassiers recevaient le choc en restant absolument immobile, mais plutôt qu'ils ne s'ébranlaient qu'au tout dernier moment, juste avant le contact. Cependant, compte tenu de leur masse et de leur pesanteur cela revenait presque au même puisqu'ils ne pouvaient s'élancer qu'à une vitesse extrêmement réduite. Face à ces lourds adversaires les Suédois comptaient sans doute en partie sur leur élan pour leur procurer la force de choc nécessaire afin de déséquilibrer ou de désarçonner leurs vis-à-vis.

L'opposition ne doit pas être trop caricaturale, il n'était bien sûr pas question pour Gustave de ne plus se soucier de l'ordre. L'élan qu'il entendait donner à ses cavaliers était mesuré. Ceux-ci ne devaient pas accélérer trop tôt pour ne pas prendre le risque de rompre la cohésion de l'escadron¹⁶⁵⁷. Un autre élément montre d'ailleurs qu'il reconnaissait l'importance de ce facteur : il continuait à utiliser le feu, dans une proportion certes beaucoup moins importante mais pourtant indéniable. La salve de ses cavaliers, précédée de la décharge des mousquetaires qui accompagnaient parfois les escadrons, avait en effet pour but de mettre le désordre dans l'unité ennemie.

Ceci montre également les limites de la nouvelle doctrine du choc. Face à des escadrons d'élite fortement armés comme ceux de Piccolomini ou de Pappenheim, qui conduisaient leur charge jusqu'au contact, les cavaliers suédois très légèrement protégés ne pouvaient compter sur leur seule impulsion physique pour rompre l'ennemi. Il fallait s'appuyer sur le désordre préalablement engendré par le feu, exploiter le trouble qu'il ne manquait pas de produire pour venir ensuite bousculer les lourds cuirassiers.

¹⁶⁵⁶ R. Brezezinski, *Lützen, climax of the Thirty Years War*, Praeger, Oxford, 2005, p. 54.

¹⁶⁵⁷ E. Gyllenstierna rappelle que les cavaliers suédois n'étaient autorisés à passer au trot qu'à une distance de 50 mètres de l'ennemi. Colonel E. Gyllenstierna, « Henri de Turenne et Charles Gustave Wrangel, tactique et stratégie pendant les dernières années de la Guerre de Trente Ans », *Turenne et l'art militaire, Actes du colloques international*, Les Belles Lettres, 1978, p. 204-

2. Une influence relative sur les autres cavaleries européennes.

Le roi de Suède put ainsi être à l'origine d'un rééquilibrage dans le sens de la vitesse, de l'impulsion, autorisant davantage de violence dans le choc. On sait que les cavaleries européennes adoptèrent plus ou moins vite une partie des innovations suédoises, à commencer bien sûr par la nécessité de joindre l'ennemi pour emporter la décision. Il est donc possible de penser que sa façon de concevoir le choc a également fait école.

Nous avons vu que dans certains cas les cavaleries n'hésitaient plus à charger au galop, ce qui est un indice important pour envisager une évolution, même modérée, de la doctrine du choc. A Rocroi (1643) par exemple, la charge victorieuse menée par Issembourg contre La Ferté témoigne du bon usage que l'on pouvait faire de l'élan lors du choc. Les escadrons de ce dernier s'étaient avancés imprudemment, croyant la droite ennemie découverte. Ce que voyant, Issembourg, à la tête de la redoutable cavalerie d'Alsace, ordonna à ses cavaliers de prendre un « léger galop » et de joindre l'ennemi¹⁶⁵⁸. Le galop était sans doute « léger » mais il n'en représentait pas moins une nouveauté par rapport aux allures ordinaires pratiquées avant Gustave-Adolphe. De plus l'effet de cette allure déjà assez vive fut renforcé par la pente, qui favorisa les Alsaciens¹⁶⁵⁹. Les Français avaient au contraire pris le galop trop tôt, leurs chevaux se trouvèrent donc « hors d'haleine » lorsqu'ils arrivèrent au contact¹⁶⁶⁰. Disposant d'une impulsion supérieure, les escadrons d'Issembourg bousculèrent leurs adversaires. La vitesse n'est cependant pas l'unique explication de leur succès. La cohésion joua aussi un rôle important dans ce choc. Si les escadrons d'Alsace l'emportèrent c'est également parce qu'ils surent, malgré le galop, conserver l'ordre de leurs unités. On peut penser à l'inverse que les Français furent d'autant plus facilement enfoncés que le galop, qu'ils avaient pris trop tôt, avait considérablement désordonné leurs rangs.

Bien sûr il n'est pas possible de généraliser cet exemple, les escadrons d'Alsace représentent une cavalerie d'élite, expérimentée et très bien encadrée. Pour les autres, composées de recrues plus ou moins fiables, emmenées par des officiers moins

¹⁶⁵⁸ Laurent Henninger, *Rocroi, 1643*, collection les grandes batailles de l'histoire, Paris, Socomer, 1993, p. 45.

¹⁶⁵⁹ Cf. le duc D'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Levy, Tome IV, p. 102. « Prenant le galop à bonne distance, favorisé par la pente, il aborde la cavalerie française et la met en désordre, la sépare de l'infanterie, la pousse devant lui ».

¹⁶⁶⁰ Henri de Bessé, *Relation de ce qui s'est passé dans les campagnes de Rocroi et de Fribourg en l'année 1643 et 1644*, Amsterdam, P. de Coup, 1708 (1^{re} édition 1673), p. 298. Cité par Hervé Drévuillon, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647), *Nouvelle Histoire bataille II*, Cahiers du C.E.H.D. n°23, 2004, p. 160.

expérimentés ou compétents, il était plus tentant de suivre une doctrine plus rassurante, donnant la priorité absolue à l'ordre. Les Français de La Ferté se trouvaient dans la seconde catégorie, et c'est sans doute pour cela que le galop leur fut fatal. Néanmoins la charge d'Issembourg permet d'affirmer que les idées de Gustave sur la manière de conduire le choc avaient gagné une partie des cavaleries d'Europe de l'Ouest. Il devenait au moins envisageable, comme le recommandait Montecuccoli, de charger au trot et d'accélérer un peu au tout dernier moment pour augmenter la force de l'impact¹⁶⁶¹.

Lens est un autre exemple intéressant en ce qu'il met lui aussi en exergue les progrès et les limites de la nouvelle doctrine du choc. Condé emmène les escadrons de la droite française. C'est bien en s'élançant contre l'ennemi qu'il entend l'emporter, mais cet élan demeure très modéré puisque sa ligne s'arrête à dix pas seulement. C'est de cette courte distance qu'il va s'élançer, après avoir laissé les Lorrains faire leur décharge. L'assaut est brusque mais ne part pas de très loin, fournissant sans doute tout juste l'impulsion nécessaire pour aller bousculer l'adversaire. Il est vrai que le prince sait avoir en face des lui des cavaliers expérimentés. Il ne peut prendre le risque de partir trop vite à la charge, sous peine d'essouffler ses chevaux et de désordonner ses unités, ce qui ne manquerait pas d'être fatal face aux Lorrains¹⁶⁶².

Condé comptait vraisemblablement également sur « l'impulsion morale » pour compléter une impulsion physique qui ne pouvait à elle seule faire la différence. Les cavaliers ennemis furent déroutés par l'attaque brutale des Français. L'impression fut d'autant plus vive que ces derniers venaient de recevoir leur salve sans broncher, et qu'eux-mêmes se trouvaient dorénavant avec un potentiel de feu amoindri. La détermination des cavaliers de Condé fit ainsi que l'ennemi dut fléchir avant même le choc. Lens montre bien que, même chez des chefs réputés aussi fougueux que Condé, la prudence est de mise. Ils sont convaincus de la nécessité d'introduire un peu plus de violence dans le choc, mais pas au point de partir au galop de manière irraisonnée et d'oublier la cohésion. La conception du choc évolue mais elle n'est pas encore bouleversée.

¹⁶⁶¹ Thomas M. Barker, *op. cité*, p.146.

¹⁶⁶² Condé prescrit « de ne partir pour la charge qu'au pas ». C'est, explique le duc D'Aumale, « pour empêcher que l'ennemi ne soit abordé par des chevaux essoufflés ». Duc D'Aumale, *op. cité*, Tome V, p. 232.

D'une certaine façon la Guerre Civile anglaise illustre également cette évolution limitée. Le prince Rupert fut évidemment le défenseur le plus efficace de la nouvelle façon de penser le choc. Son expérience de la guerre de Trente Ans l'amena à donner un peu plus d'importance à la vitesse et à l'impulsion pour produire l'effet recherché. Même si l'on ne trouve pas de mention explicite du galop, plusieurs éléments laissent penser qu'il avait adopté pour la charge une allure assez vive. Tout d'abord ses cavaliers devaient pouvoir compter sur une vitesse importante pour rester le moins longtemps possible exposés aux tirs de leurs adversaires. D'autre part le prince avait diminué le rôle du feu, dans le meilleur des cas il n'autorisait ses troupes à tirer qu'après avoir reçu la décharge de l'ennemi, et elles ne devaient le faire qu'au dernier moment ; lorsque cela ne leur était pas purement interdit comme à Edgehill (1642). Les cavaliers royalistes ne pouvant compter sur le feu pour préparer leur attaque, il fallait donc qu'ils disposent d'un minimum d'élan pour bousculer leurs adversaires. C'est sans doute la raison pour laquelle Denison évoque la « vigueur » et la « violence » des charges de Rupert, comme à Powick Bridge, où il chargea « à pleine vitesse »¹⁶⁶³.

Pour autant, peut-on penser que ce modèle s'imposa dans la cavalerie des deux camps au point d'en devenir la doctrine officielle ? Les royalistes eux-mêmes ne suivaient sans doute pas toujours exactement cette pratique audacieuse. Le récit de Ludlow montre par exemple qu'ils pouvaient aussi s'arrêter à portée de pistolet pour faire leur décharge, jeter leur pistolet à la tête de l'ennemi et « tomber » sur lui¹⁶⁶⁴. Cette description implique une distance très courte entre les deux cavaleries, il dut donc être difficile aux royalistes de prendre un élan important. Cela peut s'expliquer parce que Rupert ne commandait pas directement dans tous les engagements de cavalerie. Mais l'évolution de la doctrine de l'adversaire joua également un rôle. Tant qu'il n'avait affaire qu'à des cavaliers peu expérimentés, que la seule vue des royalistes se ruant sur eux suffisait à faire fuir, ces derniers pouvaient se jeter en avant sans trop prendre garde à la cohésion de leur unité. Mais les choses changèrent lorsqu'ils eurent en face d'eux des hommes plus déterminés, qui acceptaient le choc, comme les « têtes rondes » de Cromwell. Rupert dut sans doute alors « rééquilibrer » les principes de cohésion et d'impulsion, afin que ses troupes constituent des ensembles suffisamment fermes pour ne pas être rompus par les parlementaires.

¹⁶⁶³ G. T. Denison, *A history of cavalry, from the earliest time*, Mac Millan & Co, London, 1913, p. 269.

¹⁶⁶⁴ « Ayant déchargé leurs pistolets et les ayant jetés à la tête de leurs adversaires, ils tombèrent les uns sur les autres avec leur épée », cité par John Tincey, *Ironsides, English Cavalry, 1588-1688*, Osprey, 2002, p.32

Enfin il ne faut pas perdre de vue que c'est finalement le vainqueur qui impose ses conceptions, et celles des parlementaires divergent légèrement des pratiques du prince Rupert. Bien qu'ils aient reconnu la nécessité de réintroduire le choc dans leur doctrine – nécessité qu'ils ont apprise de Rupert – ces derniers continuent à le préparer systématiquement avec les armes à feu. De plus ils semblent faire reposer le succès du choc au moins autant sur la cohésion que sur l'impulsion. C'est ce qui ressort des écrits de John Vernon. Cet auteur, officier parlementaire, insiste sur la solidité de l'escadron. Avant d'avancer vers l'ennemi, les cavaliers doivent « verrouiller » leur rang : « l'ordre doit être fermé, le genou droit de chaque homme doit être bloqué sous la jambe gauche de l'homme qui est à sa droite ». Après avoir tiré leur pistolet les cavaliers peuvent charger « à pleine carrière », mais il ne reste plus alors qu'une distance assez courte. En outre ils doivent encore, durant ce dernier moment, conserver « un bon ordre », « gardant toujours leur ordre fermé, bloqué comme auparavant »¹⁶⁶⁵. Voilà qui ne laisse qu'une place limitée à l'impulsion. Il s'agit bien d'empêcher en priorité que ne se créent des brèches par où pourrait pénétrer l'ennemi. Il faut au contraire lui opposer un corps le plus solide et le plus dense possible, afin de le pousser et de le rompre en de nombreuses fractions isolées incapables de continuer à se battre¹⁶⁶⁶. C'est ainsi la doctrine qui fut adoptée par la *New Model Army*, celle d'un choc limité, sans doute moins vigoureux que ne le voulait Rupert.

C. La seconde moitié du siècle : le *statu quo*

Les leçons de Gustave ont pu être assimilées par ses adversaires et ses alliés, il reste à savoir si elles ont été dépassées dans les guerres suivantes. La période qui s'étend jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Espagne a-t-elle vu l'impulsion et la vitesse prendre un net avantage sur la cohésion, ou ce dernier principe constitue-t-il toujours un frein ? La persistance du trot comme allure la plus fréquente de la charge laisse supposer que le rééquilibrage initié par le roi de Suède ne fut pas exploité, au moins jusqu'à Charles XII.

1. Les pratiques conservatrices de la plupart des cavaleries européennes

¹⁶⁶⁵ J. Vernon, *The young Horse-man, or the honest plain-dealing cavalier (1644)*, cité par John Tincey, Pour J. Tincey les conceptions exposées par Vernon rendent assez bien compte des vues de Cromwell, qui n'a laissé aucun écrit sur la question. *Marston Moor 1644, the beginning of the end*, Osprey, 2003, p. 35

¹⁶⁶⁶ J. Tincey, *Ibid.*, p. 36.

Nous envisagerons tout d'abord la cavalerie française. Même si les ouvrages théoriques se montrent quelque peu avares en considérations sur le choc, il est néanmoins possible d'en tirer quelques informations. Les recommandations quant à la nécessité de constituer des corps tactiques les plus solides et compacts possible, par exemple, peuvent être révélatrices. Les observations d'Aurignac sont de ce point de vue assez significatives. L'approche est lente et minutieuse, mais surtout il convient de garder « les files fort serrées, genoux contre genoux, et les rangs à un pied de distance les uns des autres¹⁶⁶⁷ ». Si l'on ajoute à cela la lenteur de l'allure de charge et l'absence de toute considération sur le choc proprement dit, on devine que c'est encore le souci de cohésion qui l'emporte largement. On le retrouve bien entendu chez Vernon, précédemment cité, mais au moins celui-ci juge-t-il nécessaire de laisser les cavaliers accélérer après avoir déchargé leur pistolet.

Les réflexions des officiers généraux ne permettent pas non plus de penser que l'on privilégia l'impulsion. Duras rappelle que l'appréhension éprouvée par les cavaliers ordinaires obligeait leurs chefs à les conduire à l'ennemi en s'entourant de précautions, comme celle de les laisser tirer¹⁶⁶⁸. Quant à Villars, s'il prône la charge à l'arme blanche, il ne recommande qu'un trot vif. Sa conception du choc paraît en fait reposer davantage sur l'impulsion morale (une forte détermination impressionnant l'ennemi) que sur l'impulsion physique. Ce qui explique qu'il ne juge pas nécessaire d'équiper les hommes de bottes fortes, lesquelles ont notamment l'avantage de protéger les genoux et les jambes lors du contact avec l'ennemi¹⁶⁶⁹. A Friedlingen (1702), M. de Magnac, qui commande l'aile droite française, charge « sans tirer » et avec « vigueur », mais il n'entame véritablement la charge qu'à 15 pas de l'ennemi¹⁶⁷⁰. Il ne paraît donc pas y avoir d'évolution particulière de ce point de vue en France, où l'élan demeure sans doute limité jusqu'à la fin de la guerre de Succession d'Espagne.

Les principales cavaleries étrangères suivent vraisemblablement le même schéma. Après la guerre de Trente Ans la cavalerie impériale dut à nouveau affronter les Turcs. Ainsi que nous l'avons vu les méthodes de combat des ottomans n'ont pas conduit les Impériaux à abandonner le choc (même s'il reste étroitement associé au feu).

¹⁶⁶⁷ Azan, Paul, *Un tacticien du XVIIe, D'Aurignac*, Paris, 1904, p. 65

¹⁶⁶⁸ Lettre à Louvois, du camp de Lichtenau, août 1689, cité par Yves Durand, *op. cit.*, p. 89.

¹⁶⁶⁹ S.H.D., 1MR 1725 f° 1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie », par le maréchal de Villars, 1701. Cette allure doit cependant représenter une vitesse assez rapide pour l'époque puisqu'elle permet selon lui d'entraîner le cavalier « malgré lui ».

¹⁶⁷⁰ Quincy, cité par Boussanelle, *Commentaires sur la cavalerie*, Paris, Guillin, 1758, p. 366.

Cependant, la nature de l'ennemi et sa façon de combattre ont pu influencer sur la manière de le produire. Les Turcs jouent en effet de leur agilité et de leur mobilité pour entraîner les escadrons adverses ou créer des brèches dans leur dispositif. « Il [le Turc] se présente avec des escadrons de grand front ; mais lorsqu'il trouve un intervalle, il fait en un mouvement de son flanc un nouveau front avec une agilité qui lui est naturelle et pénètre par-là ¹⁶⁷¹». On le voit, les Ottomans n'évitent pas le contact et le corps à corps, bien au contraire, mais ils l'envisagent à leur manière et à leur avantage. Face à cette conception tactique il est clair que les Impériaux ont l'absolue obligation de garder à tout prix leur ordre et leur cohésion. Le choc est efficace contre les Turcs car leur armement défensif est nettement moins développé que les lourds cuirassiers, mais cela ne peut jouer que si ces derniers conservent une ordonnance sans faille. « Ils [les Turcs] ne peuvent soutenir le choc d'un escadron bien proportionné, bien serré et armé pesamment ». On ne doit laisser aucune ouverture qui permettrait aux Ottomans de pénétrer dans les rangs et d'exploiter leur supériorité en combat individuel.

La conception du choc qui en découle est évidemment celle d'une masse fermée comme un bloc, qui avance à pas lent mais assuré vers l'ennemi et sur lequel celui-ci vient se briser avant d'être poussé et dispersé. « Tout l'avantage, explique clairement Montecucoli, consiste à former un corps solide, si ferme et si impénétrable, qu'en quelque endroit qu'il soit, où qu'il aille, il y arrête l'ennemi comme un bastion mobile ¹⁶⁷²». Il y a peu de place ici pour l'impulsion, car la vitesse, la brutalité de l'action sont du côté des Turcs, les Impériaux ne peuvent jouer sur ce terrain là. D'une certaine manière c'est presque deux visions du choc que l'on entrevoit alors. D'un côté la rapidité et la vigueur des Turcs, qui sacrifient l'armement et l'ordre pour produire une multitude de chocs individuels. De l'autre la solidité et la cohésion poussées au maximum, qui sacrifient la vitesse et l'élan pour garantir l'union de l'ensemble.

Cependant, face à des adversaires qui combattent selon des méthodes plus proches des leurs, les cavaliers de l'Empereur savent adapter leur doctrine. Il semble bien en effet que, lorsqu'ils ont à combattre les Français ou les Bavares, les Impériaux soient capables de donner un peu plus de place à l'impulsion. Leurs vis-à-vis occidentaux attaquent avec moins de vitesse que les Turcs mais avec beaucoup plus d'ordre. Un minimum d'élan s'avère alors indispensable pour que les cavaliers puissent

¹⁶⁷¹ Mémoire de Montecucoli, *op. cité*, p ; 356. Ils procèdent également de la manière suivante : « il attaque, et puis se retire ou s'enfuit. Il va et vient pour exciter l'ennemi à le suivre, et le conduire par là dans des embuscades où il a beaucoup de monde ; et quand il voit nos gens ouverts et débandés, il prend son temps, fait volte face, et en jetant de grands cris il revient à la charge et les enveloppe ». Ibid., p. 355.

¹⁶⁷² Ibid., p. 238. Il décrit également la cavalerie « ferme, serrée et impénétrable comme une tour ».

bousculer leurs ennemis, s'ouvrir un passage dans leurs rangs. Montecuccoli admet cette impulsion physique puisqu'il explique que lorsqu'un des cavaliers du premier rang vient à tomber, « il fait perdre toute la force du choc »¹⁶⁷³. L'impulsion est limitée, du fait de la faible vitesse de charge, mais elle est au moins effectivement recherchée car le généralissime de l'Empereur ordonne qu'après avoir tiré « chaque cavalier saisira son sabre et se précipitera dans la mêlée sans essayer une quelconque caracole »¹⁶⁷⁴.

Le témoignage de La Colonie nous renseigne également sur la cavalerie bavaroise. Il permet de supposer que là aussi, comme chez les Habsbourg, on pense que le choc nécessite beaucoup de cohésion mais aussi une part de mouvement, de dynamique ; même s'il ne s'agit que d'aller au grand trot. L'auteur explique ainsi qu'à Schmidmittel (1703) ce furent les Impériaux qui déclenchèrent la charge, mais que les escadrons bavarois se mirent en mouvement à leur suite pour aller à leur rencontre « car il n'est pas avantageux en pareille occasion qu'une troupe se laisse heurter sans se mouvoir »¹⁶⁷⁵. Il précise encore que, comme à Enzenkirchen (1703), le choc fut « extrêmement violent ».

Nous avons souligné dans les pages précédentes les similitudes entre Marlborough et Charles XII. Tous deux ne faisaient plus reposer le succès de la charge que sur le seul choc, l'arme à feu étant bannie. Mais leur façon de concevoir le choc différait sensiblement. Marlborough se place en fait dans la ligne de la doctrine élaborée en Angleterre après la Guerre Civile. Comme Vernon 60 ans plus tôt, le duc paraît en effet insister davantage sur la cohésion¹⁶⁷⁶. Bien sûr l'impulsion n'est pas exclue de cette conception. Les escadrons chargent d'ailleurs au grand trot, et si cette allure n'est pas la plus rapide elle n'en demeure pas moins assez élevée pour l'époque. Elle souligne surtout la volonté de produire un minimum d'élan afin d'accroître la force de choc. C'est ce qui apparaît par exemple lors de la charge de la cavalerie alliée contre la droite française à Ramillies (1706). Les escadrons s'avancèrent d'abord doucement pour venir se rapprocher des Français, « mais quand ils se crurent à portée, ils se mirent dans un plus grand mouvement et ensuite prirent le trot pour heurter avec plus d'impétuosité »¹⁶⁷⁷.

Pour autant, il est hors de question de sacrifier l'ordre à l'impétuosité, la cohésion à la force de choc. Marlborough n'autorisa jamais ses escadrons à dépasser le

¹⁶⁷³ Ibid., p. 237.

¹⁶⁷⁴ Z. Grbasic, *op. cité*, p. 43

¹⁶⁷⁵ La Colonie, *op. cité*, p. 212.

¹⁶⁷⁶ J. Vernon, *The young Horse-man, or the honest plain-dealing cavalier*, 1644. Cf. supra, p. 495

¹⁶⁷⁷ La Colonie, *op. cité*, p. 401.

grand trot. Sans doute avaient-ils la capacité de le faire, car la cavalerie anglaise passait alors pour la mieux équipée et la mieux entraînée d'Europe de l'Ouest, mais cela ne correspondait pas à la doctrine du Capitaine général. Sa conception du choc était sans doute presque aussi conservatrice que celle de ses opposants écrit D. Chandler. Il craignait de désordonner ses unités en accélérant leur allure et, finalement, « comptait plus sur le nombre et sur le poids que sur la vitesse et l'impact ¹⁶⁷⁸». Sa décision d'équiper à nouveau ses cavaliers d'une cuirasse – ils ne l'étaient plus depuis la fin des années 1680 ¹⁶⁷⁹ – est de ce point de vue assez révélatrice de sa manière d'envisager le choc. Il était sans doute important que ses canons et son infanterie pussent ne pas être trop distancés par la cavalerie, néanmoins une telle rigidité de vue empêcha celle-ci de donner sa pleine mesure ¹⁶⁸⁰.

2. Charles XII, partisan de l'impulsion

La conception de Charles XII était très différente. L'allure choisie par le roi de Suède pour mener ses escadrons à la charge est très significative de cet écart. Alors que Marlborough se limite au grand trot, les Suédois parcourent au galop les 150 derniers pas qui les séparent de l'ennemi ¹⁶⁸¹. Ce choix ne signifie pas que le roi entendait sacrifier la cohésion à la vitesse. Le très haut niveau d'instruction de ses troupes lui permettait en effet de préserver la « solidité » de ses unités, de garder les rangs et les files serrées malgré l'allure. Il innova d'ailleurs également dans ce domaine. Alors que la plupart des généraux disposaient leurs cavaliers au « botte à botte », genou contre genou, Charles XII les ordonna « genou derrière genou ¹⁶⁸² ». L'escadron formait ainsi une flèche, le cornette en constituant la pointe et les cavaliers, disposés en échelon à sa droite et à sa gauche, en formaient les flancs. Destinée à enfoncer la formation ennemie cette disposition rappelle les réflexions de Tavannes, qui voulait placer les meilleurs hommes et chevaux au centre de l'escadron afin qu'ils percent et fendent l'escadron des ennemis, « ainsi qu'un coin de fer serré donne voie au plus épais de sa suite ¹⁶⁸³ ».

¹⁶⁷⁸ David Chandler, *op. cite*, p. 55.

¹⁶⁷⁹ J. Tincey, *The British Army, op. cité*, p. 12. L'abandon de la cuirasse fut officiel pour tous les régiments par l'ordonnance de 1699.

¹⁶⁸⁰ D. Chandler, *op. cité*, p. 55.

¹⁶⁸¹ Z. Grbasic, *L'âge d'or de la cavalerie, op. cité*, p. 69.

¹⁶⁸² Ibid., p. 57. « Cette formation, affirme D.Chandler, constituait un avantage tactique considérable, spécialement contre des cibles statiques, mais devait être assez coûteuse en cornettes ».

¹⁶⁸³ Tavannes, *op. cité*, p. 276.

Dès lors il apparaît clairement que Charles XII comptait sur les deux principes essentiels du choc. Un corps tactique soudé et fermé comme un bloc tout d'abord, qui interdit à l'ennemi de profiter d'éventuelles brèches, qui le repousse par sa compacité. La vitesse d'autre part, qui augmente la puissance de choc, la force mécanique, et permet de bousculer physiquement l'adversaire, de créer et d'exploiter les failles apparues dans ses propres rangs. A cela s'ajoute évidemment l'impulsion morale, qui est d'autant plus forte qu'elle allie les deux principes. Les cavaliers ennemis qui voient s'approcher au galop une formation unie et serrée, avançant imperturbablement sans paraître s'émouvoir du feu qu'elle reçoit, sont soumis à une très forte pression morale. C'est particulièrement vrai pour les hommes du centre, qui ont en face d'eux la pointe de l'escadron suédois. Ils doivent alors être tentés de se déporter vers la droite ou la gauche pour éviter le contact, créant ainsi du désordre dans leurs propres rangs et ouvrant au milieu de l'unité de dangereuses brèches¹⁶⁸⁴.

Cette tactique amène bien sûr à évoquer le problème de l'effet destructeur d'une telle force de choc. Comme nous l'avons souligné au début de ce chapitre, deux escadrons de cavalerie lancés l'un sur l'autre au galop devraient se détruire mutuellement du fait de la violence du choc. Mais ce n'est pas ce qui se produisait ici. L'impact psychologique produit par la charge des cavaliers suédois suffisait dans un certain nombre de cas pour faire tourner bride à l'ennemi avant le contact ; ce devait être le cas de figure le plus fréquent lorsqu'ils étaient confrontés à la cavalerie russe¹⁶⁸⁵. Il arrivait certainement que l'ennemi acceptât le contact, mais l'effet de choc se trouvait alors amoindri par le fait que les adversaires de la cavalerie suédoise ne chargeaient jamais à une vitesse plus élevée que le grand trot. Il est tout aussi envisageable qu'au dernier moment, considérant le choc comme inévitable, les Suédois eux-mêmes aient quelque peu ralenti leur allure¹⁶⁸⁶. La vitesse déjà acquise leur assurant de toute façon une nette supériorité.

Les cavaliers de Charles XII se démarquent donc très fortement de leurs contemporains. Chez ces derniers l'élan est certes recherché, mais il n'est toléré que dans la mesure où il ne nuit pas à la cohésion de l'unité ; considérant les capacités des

¹⁶⁸⁴ Pour Brent Nosworthy cet impact psychologique est même le principal effet produit par la formation en flèche des suédois. *Anatomy of victory, op. cité*, p. 133.

¹⁶⁸⁵ Le succès des dragons russes à Poltava s'explique en grande partie parce qu'ils se trouvaient appuyés et protégés par une ligne de redoute. Angus Konstam, *op. cité*, p.12-13. Cf. également Peter Englund, *op. cité*, p. 115-118.

¹⁶⁸⁶ Ardant du Picq évoque « l'instinct » des cavaliers et des chevaux, qui ralentit la vitesse et amoindrit le choc. *Op. cité*, p. 76. De même Burnez parle de « la retenue instinctive » des cavaliers, *Notes pour le cours de tactique appliqué à la cavalerie*, monographie, 1888-89, EAABC, p. 379.

cavaliers ordinaires, on peut légitimement penser qu'il demeure assez limité. Au contraire la doctrine de choc des Suédois fait une large place à la vitesse et à l'impulsion mécanique. Celle-ci prend une part fondamentale dans la victoire puisqu'elle permet de renverser physiquement l'ennemi ou, agissant alors comme une arme de dissuasion, de le renverser moralement.

D. Les évolutions décisives du XVIIIe siècle

Le rééquilibrage initié par Gustave dans la doctrine du choc ne fut donc guère approfondi dans les décennies suivantes. Seul Charles XII donna une importance fondamentale à l'impulsion. La plupart des autres cavaleries européennes semblaient faire reposer principalement leur choc sur la cohésion et la solidité, en limitant la part proprement cinétique. Pourtant la fin du siècle offre une perspective très différente. En 1791, d'Harembure, qui ne fait pas œuvre de révolutionnaire en la matière, rapporte comme une vérité établie que « ce qui constitue une charge bien faite est quand chaque escadron [...] a enfoncé la ligne ennemie bien ensemble, sans s'être ouvert et qu'il a chargé avec toute l'impétuosité possible¹⁶⁸⁷ ».

Le XVIIIe siècle a donc vu s'accomplir un changement considérable en faveur de la vitesse. Peut-on déterminer l'origine de cette évolution ? Les chapitres précédents nous ont amené à observer que les victoires du roi de Suède, pourtant fulgurantes, ne firent pas de la cavalerie suédoise une école pour l'Europe. C'est donc encore vers la Prusse de Frédéric II que nous allons tourner nos regards. Mais cela ne doit pas bien sûr nous conduire à négliger la cavalerie française. Les polémiques et remises en question furent nombreuses au cours du siècle dans les milieux militaires, le contexte était alors tout à fait propice à l'éclosion d'un véritable débat sur ce sujet.

1. Frédéric II et le triomphe de l'impulsion.

Les ordres de Frédéric concernant l'interdiction du feu à cheval et l'adoption du galop laissent sans peine deviner qu'il ne pouvait être en accord avec la manière dont la majorité des cavaleries d'alors abordaient le choc. Les origines d'une telle conviction sont encore une fois à chercher du côté de la Suède. L'impétuosité avec laquelle Charles XII lançait ses hommes sur l'ennemi était en effet sans équivalent dans les cavaleries européennes, son exemple fut sans aucun doute déterminant pour Frédéric.

¹⁶⁸⁷ D'Harembure, *Eléments de cavalerie, ouvrage élémentaire, propre aux officiers généraux, chefs de corps, aides de camp et commandant d'escadron. Par M. d'Harembure, maréchal de camp, employé à la 21eme division des troupes de lignes*, Paris, 1791, p. 55.

Il s'agissait pour la cavalerie prussienne d'un tournant considérable. Pour Brent Nosworthy, Frédéric-Guillaume avait en effet poussé fort loin le principe de la masse et de la cohésion¹⁶⁸⁸. Les lourds cavaliers prussiens montés sur d'encore plus lourds chevaux n'avançaient qu'à une vitesse très réduite vers l'adversaire. Le choc, lorsqu'il avait lieu, reposait donc presque uniquement sur la solidité des rangs, sur la force des chevaux, c'est à dire la masse ou le poids de l'escadron. Le contact manquait considérablement de vigueur, l'élan en était presque banni. « Convenant que cela n'est bon que pour la parade et que l'avantage réel d'un escadron consistait dans l'impétuosité de son choc, dans l'ordre qu'il tient et dans sa dextérité à manier l'épée, le roi, conclut Warnery, abandonna presque entièrement les armes à feu et suivit le système de Charles XII¹⁶⁸⁹ ».

Sans sacrifier la cohésion – les cavaliers devaient charger genou contre genou – le nouveau roi décida d'augmenter considérablement l'allure. Le galop présente, il est vrai, un certain nombre d'avantages dans la perspective du choc. L'un des plus importants est sans doute qu'il permet de conduire plus sûrement les hommes jusqu'au contact. Les lâches sont emportés et ne peuvent se soustraire à la charge sous peine de se trouver écrasés par le reste de l'escadron. Les autres sont pris par l'ivresse de la vitesse et s'abandonnent dans la charge. Alors le cavalier, selon l'expression de Pierre Cantal, « se lance au devant du choc comme on se précipite dans le vide¹⁶⁹⁰ ». L'autre avantage est plus directement mécanique : lancés à une vitesse importante, les cavaliers peuvent plus facilement bousculer leurs adversaires et pénétrer dans leurs rangs.

D'un point de vue théorique, se lancer à pleine vitesse vers l'adversaire soulève cependant un problème important. Du fait de l'énergie libérée lors de l'impact de deux escadrons se heurtant à cette vitesse, l'effet destructeur devait être aussi meurtrier pour l'un que pour l'autre. Cette question s'est déjà posée pour Charles XII, nous l'envisagerons donc de la même manière. Le premier élément de réponse tient au fait que Frédéric savait qu'il était possible d'emporter la décision *avant* le choc. C'est la raison pour laquelle, au moment où il commença à réformer sa cavalerie, il recommandait d'accélérer la vitesse lorsque l'escadron se trouvait à 50 pas de l'ennemi. C'est à ce point que l'un des deux adversaires reconnaît généralement son infériorité, dévie, ralentit son mouvement ou rompt. Cette conviction de pouvoir l'emporter avant

¹⁶⁸⁸ « En plaçant des hommes très larges sur de larges chevaux, Frédéric-Guillaume paraît avoir poussé une tendance existante jusqu'à sa conclusion logique ». B. Nosworthy, *op. cité*, p. 164.

¹⁶⁸⁹ Warnery, *op. cité*, p.35.

¹⁶⁹⁰ Cantal, Pierre, *Etudes sur la cavalerie*, Paris, Lavauzelle, 1905, p.40.

le contact reposait sur la croyance en l'impact psychologique considérable que produisait la charge prussienne sur le moral de l'ennemi¹⁶⁹¹. Le second élément est plus pragmatique. Frédéric savait n'avoir affaire qu'à des cavaleries qui chargeaient, pour les plus rapides, au maximum au grand trot. Dans ces conditions la charge au galop ne s'avérait pas suicidaire mais apportait au contraire une force de choc qui représentait un réel avantage pour les Prussiens.

Le troisième élément marque une certaine originalité par rapport à Charles XII et révèle une des préoccupations majeures du roi de Prusse : éviter que la charge ne dégénère en une multitude de combats individuels. Dans une mêlée prolongée les officiers perdraient le contrôle de leurs hommes, l'issue du combat reposerait entièrement sur les cavaliers, « le soldat déciderait alors de la question, et l'on ne peut dépendre de cela ¹⁶⁹² ». « Mon intention, expliquait-il au comte de Gisors, est de rompre l'ennemi par la vitesse de nos charges avant même d'en venir au combat au corps à corps ; dans la mêlée les officiers ne sont plus que des hommes de troupes, et l'ordre et la cohésion sont perdus¹⁶⁹³ ». Frédéric est tout aussi clair dans ses *Instructions* : « Aussi longtemps [...] que les escadrons sont bien fermés, il est impossible d'en venir au combat au corps à corps. Ces escadrons sont incapables de se mélanger, puisque l'ennemi étant plus ouvert que nous le sommes et ayant plus d'intervalles, il est incapable de résister à notre choc ¹⁶⁹⁴ ».

Cette dernière observation permet de souligner que, si le roi insiste sur la vitesse, il n'entend pas pour autant abolir le principe de la cohésion. Il ne s'agit pas de faire ce que l'on appelait dans la cavalerie française la charge « en fourrageur », c'est à dire au galop sans tenir compte de l'ordre de l'escadron. Ainsi l'association d'une vitesse élevée et d'une cohésion impeccable offre aux Prussiens une telle supériorité dans le choc qu'elle leur permet souvent de rompre l'unité de l'escadron adverse, et ainsi de le mettre hors d'état de résister, sans avoir véritablement besoin de combattre ; lorsque bien sûr il n'a pas tourné bride avant le contact. Seydlitz est supposé avoir résumé la conception de Frédéric en une métaphore éloquente : « Quand le grand mur frappe

¹⁶⁹¹ Elle illustre le principe qu'exprimera plus tard Ardant du Picq, de manière plus radicale encore : « Les auteurs mêmes qui viennent vous dire que jamais deux escadrons ne se choquent vous écrivent à satiété : la force de la cavalerie est dans le choc ; dans la terreur du choc, oui ; dans le choc, non ; dans la résolution donc et rien de plus ; affaire de moral et non de mécanique ». *Etudes sur le combat*, Economica, Paris, 2004, p. 254.

¹⁶⁹² Cité Delbrück, *op. cité*, vol. IV, p. 282.

¹⁶⁹³ Cité par B. Nosworthy, *op. cité*, p. 168 ;

¹⁶⁹⁴ *Ibid.*, p ; 169.

soudainement et impétueusement l'ennemi, il n'est pas possible d'offrir de résistance ¹⁶⁹⁵».

Avec les réformes de Frédéric II, la tactique de la cavalerie se trouve dans une situation inédite. L'équilibre qui existait jusque là entre la plupart des cavaleries européennes est alors rompu. Bien qu'ayant intégré les avancées de Gustave-Adolphe en ce domaine, toutes suivaient à peu près une doctrine faisant reposer l'effet principal du choc sur la cohésion et la solidité de l'escadron. Aucune ne voyait vraiment d'intérêt à en changer puisque ses adversaires procédaient de la même manière ; nul ne tirait une quelconque supériorité de sa conception du choc. Les choses changèrent considérablement lorsque le roi de Prusse modifia sa tactique. Celle-ci lui valut de tels succès que les cavaleries européennes ne purent pas ne pas réagir, sous peine de se voir nettement surclassées.

2. En France, le conservatisme domine dans la première moitié du siècle.

L'évolution de la cavalerie française en ce domaine est assez significative des changements induits par les réformes de Frédéric II. L'étude de l'allure nous a déjà montré que les batailles de la guerre de Sept Ans avaient convaincu le commandement de la nécessité de charger au galop. Or le choix de cette allure est un indice décisif pour déceler un changement dans la conception du choc. On peut donc s'attendre là aussi à une transformation radicale, également influencée par l'exemple prussien.

Si le choc tient une place un peu plus nette qu'au siècle précédent dans les réflexions théoriques, les auteurs de la première moitié du XVIIIe ne s'étendent guère sur la manière dont il convient d'en obtenir le meilleur effet. Puysegur rappelle simplement que les chevaux ne se poussent pas les uns les autres comme les fantassins, et que tout l'effort repose donc sur le premier rang. Celui-ci doit tâcher d'ouvrir à coups d'épée l'escadron qu'il combat¹⁶⁹⁶. Le maréchal de Saxe n'aborde pas non plus directement la question. Mais l'on peut supposer que sa préférence pour la charge au galop le prédispose à souhaiter une forte impulsion pour le choc.

Le plus explicite se trouve donc être le sieur de Langeais. « Lorsque votre brigade marche, prévient-il d'abord, il faut faire attention à la ligne, mais si tôt que vous êtes arrivé à la demi-portée du pistolet, il n'y a plus de précaution à prendre, il faut dans

¹⁶⁹⁵ Delbrück, *op. cité*, vol. IV, p. 282.

¹⁶⁹⁶ Puysegur, *op. cité*, p. 136 et 151.

l'instant vous porter avec vivacité sur les escadrons qui vous sont opposés, et vous lancer sur eux (si j'ose me servir de ce terme) entrer dedans l'épée à la main [...]. Et je tiens pour certain que tout escadron qui attend l'autre est battu, par l'impétuosité de celui qui tombe dessus¹⁶⁹⁷ ». C'est sans doute la première fois qu'un auteur remet en cause le primat absolu de l'ordre sur la vitesse. Cela ne concerne évidemment que les derniers mètres (entre douze et seize), mais Langeais n'en affirme pas moins que l'impétuosité est nécessaire au choc et que l'on peut dans ces circonstances la préférer à la sacro-sainte cohésion.

Cette opinion n'est cependant pas la plus répandue et Langeais fait sans doute figure d'avant-gardiste un peu isolé. Le projet d'instruction de 1732 montre en tout cas que les autorités sont encore loin de le suivre sur ce sujet, puisqu'il n'autorise que le grand trot, interdisant le galop qui pourrait désunir l'escadron. La doctrine en vigueur fait encore la part belle à la fermeté et au poids de l'escadron pour soutenir le choc. « Les trois rangs et files marcheront le plus serré qu'il est possible, précise ainsi le projet d'instruction, la force d'un escadron étant dans sa masse et sa pesanteur ». La réflexion sur la place des officiers au premier rang illustre tout à fait cette conception du choc. « Le mélange [dans le premier rang] d'officiers et de cavaliers rend le choque [sic] plus brusque que quand le rang n'est pas plein ». Ainsi pour le concepteur du projet c'est la composition des rangs qui accentue l'effet de choc, il n'est absolument pas question de vitesse¹⁶⁹⁸.

La guerre de Succession d'Autriche ne remet pas en cause cette façon de voir. Durant ce conflit, comme le souligne Desbrières, les escadrons cherchent encore le succès « bien moins par l'impétuosité de leurs attaques que par l'ordre et la cohésion poussés à l'extrême ¹⁶⁹⁹ ». L'exemple prussien n'entraîne aucune remise en question de la part du commandement français après la guerre. Le général de Vault, qui juge indispensable que l'on uniformise enfin les dispositions de la cavalerie pour combattre, ne voit par contre nullement la nécessité d'un changement dans la doctrine du choc. Ce sont encore l'ordre, la cohésion, l'épaisseur d'un escadron, qui selon lui doivent faire la différence : « Enfin peut-on nier que l'épaisseur d'un corps lui donne de la force. [...]

¹⁶⁹⁷ Langeais, de, *op. cité*, p. 86-87.

¹⁶⁹⁸ S.H.D., IMR, 1734 f°83, « Projet d'instruction sur les évolutions et les exercices de la cavalerie », Par M. de Mortaigne, 1732 ou 1733.

¹⁶⁹⁹ Desbrières, *op.cité*, p. 13.

Deux rangs seront plus fermes qu'un, trois plus fermes que deux, moins sujets au désordre, plus difficiles à percer et perceront plus facilement ¹⁷⁰⁰».

Chabo ou La Porterie, qui veulent comme de Vault obtenir une uniformisation des manœuvres, n'apportent pas plus que lui de perspectives véritablement nouvelles sur le choc¹⁷⁰¹. De ce point de vue on notera également que *L'Instruction à l'usage de la cavalerie* de 1753 se place tout à fait dans la ligne du projet de 1732. Pour les inspecteurs généraux de la cavalerie, les escadrons doivent marcher à l'ennemi « dans le meilleur ordre et le plus lentement qu'il est possible », la charge ne se fait qu'au trot¹⁷⁰². Au lendemain de la guerre on ne trouvera finalement que Melfort pour défendre l'idée qu'il est nécessaire d'augmenter l'allure de la charge et de prendre le galop à 80 ou 100 pas de l'ennemi¹⁷⁰³.

Ce n'est qu'à la veille du conflit suivant que l'on pourra relever une semblable opinion, affirmée cette fois par le vicomte de Sarsfield. Dans ses *Observations* l'auteur préconise de prendre le galop à vingt pas de l'ennemi. La distance est un peu plus courte que celle que préconise Melfort, mais le vicomte se montre plus explicite sur l'importance de la vitesse : « la cavalerie chargera toujours au grand galop, à vingt pas de l'ennemi que l'on devra attaquer. Et alors les cavaliers s'élèveront sur leurs étriers, porteront leurs épées en avant et donneront deux coups d'éperons à leurs chevaux car à cette distance la rapidité est préférable à l'ordre ¹⁷⁰⁴». On retrouve ici un écho des propos de Langeais 30 ans plus tôt, mais c'est sans doute la première fois que le dogme de l'ordre est remis en cause de manière aussi directe et brutale. On pourrait éventuellement y ajouter les travaux d'Authville en 1756, mais sa réflexion est moins approfondie, il se contente d'évoquer à plusieurs reprises l'importance de « l'impétuosité » dans le choc¹⁷⁰⁵. Ce minimum ne doit toutefois pas être négligé. Peut-

¹⁷⁰⁰ S.H.D., 1MR, 1731 f°8, « Mémoire sur la cavalerie », par le général de Vault, 1750. « On conviendra que quand deux escadrons s'approcheraient assez près pour que les deux fronts entiers combattissent à coups d'épées et à coups de poitrail, celui des deux fronts qui arrivera et se tiendra en meilleur ordre sera certainement le vainqueur ».

¹⁷⁰¹ S.H.D., 1MR, 1734 f°88, « Projet d'évolutions uniformes pour la cavalerie », par le chevalier de Chabo, 1748. 1MR 1732 f°6, « Observations sur l'ordonnance de 1753 relative aux exercices », par de La Porterie.

¹⁷⁰² S.H.D., 1MR, 1734 f°55, « Instruction militaire à l'usage de la cavalerie, rédigée sur l'ordre expresse du roi et conformément à son ordonnance de 1753 par les inspecteurs généraux de la cavalerie ». Pour insister sur la cohésion de l'unité l'Instruction précise encore que « les rangs doivent être serrés autant qu'ils se peuvent sans craindre les atteintes ».

¹⁷⁰³ S.H.D., 1MR, 1731 f°6, « Essais sur les évolutions de la cavalerie, par le comte Drumond de Melfort, Colonel au régiment d'Orléans », 1749.

¹⁷⁰⁴ S.H.D., 1MR, 1734 f°101, « Observations sur les manœuvres de cavalerie », présumées rédigées par le vicomte de Sarsfield, 1756.

¹⁷⁰⁵ Il observe par exemple que « l'impétuosité du choc de l'un [l'escadron] rompt l'autre qui a moins de force ». Plus loin il rappelle qu'un escadron qui refuserait de tirer en chargeant préserverait son élan, sa

être était-ce là le signe que la pensée doctrinale évoluait, mais il manquait encore un catalyseur puissant pour accélérer cette transformation. Ce fut le rôle dévolu à la guerre de Sept Ans.

3. La Guerre de Sept Ans transforme définitivement la doctrine du choc dans la cavalerie française.

De fait, autant la cavalerie française fut lente à tirer les leçons des premières victoires prussiennes lors de la guerre de Succession d'Autriche, autant sa confrontation directe avec ces mêmes Prussiens pendant la guerre de Sept Ans semble avoir convaincu d'un seul coup presque tous les officiers. Il est vrai que des batailles comme celles de Rossbach firent véritablement sur eux l'effet d'un électrochoc. Pour le marquis de Castries, Caulaincourt ou le duc de Broglie, la supériorité de la cavalerie prussienne s'est révélée brutalement lors de cette journée. Beaucoup comprennent alors qu'il ne suffira plus désormais de s'approcher de l'ennemi dans le meilleur ordre possible. Face à une cavalerie qui recherche systématiquement le choc et le prépare en chargeant à « une vitesse incroyable », il importe surtout d'augmenter la force du choc par l'impulsion. Il se trouve sans doute encore quelques officiers pour privilégier l'ordre ou la cohésion, mais l'on ne peut pas dire qu'il y ait vraiment débat. La réflexion ne prend pas un tour polémique comme ce fut le cas par exemple pour la question du nombre de rangs. On pourrait dire que la majorité s'est convertie très rapidement à la nouvelle doctrine du choc.

Boussanelle fait partie de ceux qui insistent encore au lendemain de la guerre sur la solidité et l'ordre. Il fait référence à la « statique » pour expliquer que l'effet du choc provient de l'élévation, de la force et de l'union¹⁷⁰⁶. Mais il n'est pas question de vitesse ou de vélocité dans cette « statique », car selon lui « l'élévation ne saurait venir que de la taille, de la force et de l'épaisseur du cheval et l'union uniquement de la chaussure du cavalier¹⁷⁰⁷ ». Le plus notable dans son propos est peut-être l'apparition d'une volonté de légitimation par la science. Nous retrouvons là sans doute l'influence générale des Lumières. On peut y voir également une des manifestations de l'évolution de

vivacité, et son choc aura la plus grande impétuosité ». D'Authville, *op. cit.*, p. 269 et 307.

¹⁷⁰⁶ La statique est la science qui, dit-il, « a pour objet la connaissance des poids, des centres de gravité, des équilibres, et en un mot de l'art d'employer des forces mouvantes ». Boussanelle, *Réflexions militaires*, Duchêne et Durand, Paris, 1764, p.7.

¹⁷⁰⁷ Ibid., p7 et 8. Il affirme également dans le même ordre d'idée qu'il « n'est pas d'homme de guerre qui n'accorde de supériorité dans un choc à la hauteur de la taille, ainsi qu'à l'épaisseur des épaules, du poitrail et du rein d'un cheval, et plus encore d'un ensemble de chevaux ». Ibid., p.5.

l'équitation, qui tend alors à s'affirmer en tant que science¹⁷⁰⁸. Une nouvelle génération d'officiers s'appuie désormais essentiellement sur l'observation et l'expérimentation. Ils veulent analyser et comprendre, donner à leurs arguments la force des raisonnements scientifiques.

Sur ce terrain cependant, Boussanelle est largement dépassé par celui qui sera considéré comme le fondateur de l'équitation militaire, Georges-Amable d'Auvergne. Avec intelligence et discernement ce dernier formule les principes de la nouvelle doctrine du choc. « Le choc d'un corps est en raison de sa masse et de sa vitesse, d'où il résulte que plus le cheval aura de taille, plus on pourra lui procurer de vitesse, plus on obtiendra de choc¹⁷⁰⁹». Il ne s'agit pas pour autant de chercher à aligner les montures les plus grandes et les plus lourdes possibles. « En effet, prévient d'Auvergne, suivant un principe mécanique, en augmentant le volume d'une machine il lui faut plus de temps pour opérer ses effets. Ainsi si l'on augmente trop la taille et le poids on va perdre sur la vitesse¹⁷¹⁰». Le choc résulte donc d'un juste équilibre entre la masse du cheval et la vitesse qu'il est capable d'atteindre¹⁷¹¹.

A partir d'Auvergne il apparaît clairement que la vitesse est enfin reconnue comme un principe fondamental du choc, à égalité avec l'ordre ; voir même en priorité dans les derniers mètres de la charge. Cette nouvelle façon de percevoir le choc est exprimée dans les ouvrages des officiers de cavaleries publiés dans les deux dernières décennies de l'Ancien régime. Mottin de la Balme est particulièrement représentatif des évolutions de la doctrine. Il remarque qu'on « a longtemps cru que le choc de cette arme n'était redoutable que si la masse de cavalerie était considérable en nombre et en poids, et l'on a jamais eu égard à la vitesse¹⁷¹²». Ces temps sont maintenant révolus et l'auteur illustre lui aussi l'importance de la vitesse par des démonstrations à caractère scientifique¹⁷¹³. Son ardeur l'amène cependant à quelques excès théoriques qui transforment les chevaux en missiles et surprennent de la part d'un cavalier expérimenté¹⁷¹⁴. Les propos de Brezé ou de Bohan se montrent plus mesurés. Ce dernier,

¹⁷⁰⁸ Nicole de Blomac, *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Belin, Paris, 2004, 182-203.

¹⁷⁰⁹ S.H.D, 1MR 1732 f°89, « Observations sur l'équitation », par d'Auvergne, février 1769.

¹⁷¹⁰ *Ibid.*

¹⁷¹¹ C'est une semblable réflexion qui conduisit Frédéric à utiliser sa cavalerie légère comme une cavalerie de ligne. L'importance accrue de la vitesse dans le choc amène à diminuer celle accordée à la taille du cheval. La petite taille des montures des hussards est composée par leur vitesse plus importante.

¹⁷¹² Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.57.

¹⁷¹³ *Ibid.*, p.57. « De deux corps égaux en masse, élanés l'un vers l'autre, et dont l'un aura trois degrés de vitesse de plus que l'autre, le premier emportera, par sa percussion, le second de la moitié de sa vitesse ».

¹⁷¹⁴ *Ibid.* p.57. Si l'on suppose un corps de cavalerie sur deux de hauteur lancés à pleine vitesse contre un autre immobile sur 16 de hauteurs, les chevaux du premier devraient, grâce à leur puissance de choc, renverser chacun une file de huit chevaux du second !

élève d'Auvergne, résume très sobrement la nouvelle conception du choc : « l'ordre et l'ensemble d'une troupe de cavalerie unissent les efforts des individus qui la composent, et sa vitesse les multiplie ¹⁷¹⁵»

L'influence d'Auvergne est enfin notable chez un théoricien pourtant plus connu pour ses réflexions sur l'infanterie, le comte de Guibert. « Si le choc est la seule action propre à la cavalerie, il faut chercher à rendre ce choc redoutable. Comment y parvenir ? En augmentant sa vitesse ». En effet, explique encore Guibert, la force de choc « n'est produite que par la quantité de vitesse avec laquelle elle [la cavalerie] se meut et par la quantité de masse du premier rang seulement ¹⁷¹⁶». Cette dernière remarque nous permet de souligner que le comte, comme la plupart des officiers de cavalerie, ne croyait pas en l'impulsion des rangs. « Il ne peut y avoir entre des chevaux, affirme-t-il, ni cette pression, ni cette adhérence sans interstices par laquelle des corps rangés l'un derrière l'autre, se compriment et augmentent la force du corps qu'ils poussent ¹⁷¹⁷». S'ils savent que toutes les charges ne se concluent pas par le choc, la plupart des officiers reconnaissent désormais que la vitesse joue un rôle fondamental pour obtenir la supériorité lorsque celui-ci a effectivement lieu.

CONCLUSION :

Définir le choc c'est d'abord écarter l'image construite aux XIX^e et XX^e siècles de deux masses de cavaleries lancées au grand galop et se heurtant à pleine vitesse. Le choc à l'époque moderne est davantage un « abordage », la violence du contact étant moins importante et plus diffuse. Les deux escadrons ne sont pas des murs. Ce sont des groupes constitués de rangs et de files qu'il est extrêmement difficile de garder soudés du fait des flottements inhérents à la marche de l'escadron ; ainsi que du manque d'instruction de la plupart des cavaliers. Ainsi se créent des brèches, des « jours » dans les formations. Ce qui explique que, lorsque deux escadrons parviennent effectivement à se joindre, l'un des deux puisse être rompu, ou même qu'ils se traversent mutuellement en une sorte de « faufileage ». Certes, toutes les charges ne se concluent pas par un choc, loin de là, mais cela ne diminue en rien l'importance fondamentale de celui-ci. Ce qui fait tourner le dos à un escadron, en effet, est justement souvent la peur

¹⁷¹⁵ Bohan, baron de, *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre*, op. cité, p. 224.

¹⁷¹⁶ Guibert, comte de, op. cité, p. 103 et 105.

¹⁷¹⁷ Ibid. p.106. C'est également l'avis de d'Authville, d'Auvergne, Melfort, Mottin de la Balme, le prince de Ligne.

du choc. Il agit ainsi aussi bien sur le plan physique que moral, ce qui explique que le succès se décide parfois avant même le contact.

Le choc n'a cependant pas tenu une place d'égale importance tout au long de la période. Le développement du feu a fait naître une relation complexe, faite de complémentarité mais surtout de concurrence. Les nouvelles tactiques mises en place à partir du milieu du XVI^e induisaient un recul de la place accordée au choc comme élément de résolution de la charge. Les armes à feu permettaient en effet de retarder, d'atténuer, voir d'éviter ce moment tant redouté. Ce phénomène d'évitement semble prendre une ampleur considérable jusqu'à la guerre de Trente Ans. L'intervention du Gustave-Adolphe, qui recherchait le choc de manière systématique, permit de lui redonner un rôle central. C'était pour le roi de Suède le moyen primordial de vaincre l'ennemi. Néanmoins l'habitude d'utiliser les armes à feu avant le contact persista longtemps encore dans de nombreuses cavaleries, prolongeant ainsi d'une certaine façon la concurrence entre le feu et le choc. Il faudra attendre Frédéric II pour que l'on reconnaisse de manière quasi unanime que le succès de la charge ne devait reposer que sur le seul choc.

L'évolution est sensiblement la même en ce qui concerne les principes qui fondent le choc. On constate qu'à partir du milieu du XVI^e on accorde de plus en plus d'importance à l'ordre et à la cohésion de l'escadron au détriment de la vitesse. Ceci s'explique par la diminution de l'allure employée pour la charge – du fait de l'usage du feu et des montures moins rapides – mais également par les avantages reconnus aux nouvelles formations beaucoup plus massives des reîtres. C'est Gustave-Adolphe encore qui, tout en replaçant le choc au cœur de la charge, initia un rééquilibrage en faveur de la vitesse. Elle lui était nécessaire pour bousculer des adversaires souvent plus lourdement armés et mieux montés. Durant le siècle qui suivit, cependant, on continua à s'appuyer fortement sur la « masse » et le « poids » des escadrons pour produire l'effet de choc. Il semble que la vitesse, quoique reconnue, demeurât un principe secondaire tant que régna le dogme de l'ordre. Les réformes de Frédéric II furent en ce domaine encore plus déterminantes que dans le précédent. Après la guerre de Sept Ans il apparaît en effet clairement que la plupart des cavaleries européennes s'efforcent d'intégrer la vitesse dans la doctrine du choc. Les officiers, notamment en France, ont désormais pris conscience qu'elle est au moins aussi indispensable que l'ordre et la cohésion pour obtenir la supériorité au moment du choc.

<p style="text-align: center;">CHAPITRE VIII : LA CHARGE DE L'ESCADRON, UNE TENTATIVE DE SYNTHESE</p>
--

Nous avons donc mis en évidence les trois grands principes sur lesquels repose la charge de cavalerie, à savoir le choix des armes, l'allure et le choc.

Nous avons pu saisir les mécanismes propres à chacun d'entre eux. Comprendre en même temps ce qu'apporte chaque principe, la manière dont il intervient et pèse sur le déroulement de la charge. Notre analyse ne peut cependant s'en tenir à cette vision

principalement thématique. Se limiter à une étude de ces principes, envisagés séparément, risquerait de donner de la charge une image partielle et hachée. Il est également nécessaire d'avoir une vue plus synthétique, une perspective plus globale de la charge de cavalerie à l'échelle de l'escadron. Ceci implique d'une part de reprendre les principaux enseignements des chapitres précédents, mais en privilégiant cette fois le point de vue chronologique. Il s'agira alors de combiner pour une période donnée ce que l'on sait des armes utilisées, de l'allure et du choc, afin dégager une vue d'ensemble. La seconde moitié du XVIIe siècle par exemple se caractérise par l'emploi limité du feu, une allure ne dépassant pas le trot vif et une conception du choc fondée principalement sur la cohésion. L'objectif de clarté sera ici privilégié à celui d'exhaustivité.

Il sera d'autre part utile de compléter et préciser cette étude de la charge par des observations tactiques qui n'ont pas pu être intégrées à l'un des trois principes, ou n'auraient été évoquées que superficiellement. C'est le cas par exemple de la fameuse caracole, que nous avons rencontrée à plusieurs reprises, mais jamais analysée de manière complète. Il convient donc, sinon d'épuiser le sujet, au moins de faire le point, notamment sur le problème de son déroulement et de son efficacité. On peut également envisager plus précisément la manière dont un escadron allait aborder son vis à vis. La question de l'importance des attaques de flanc se trouve alors posée. C'est un de ces éléments qu'il est nécessaire de prendre en compte si l'on désire appréhender toutes les dimensions d'une charge. On pourra, dans le même ordre d'idée, évoquer les propositions tactiques de certains hommes de guerre ou écrivains militaires pour améliorer les chances de succès d'une charge.

Cette démarche permettra sans aucun doute de mieux percevoir les grandes transformations intervenues dans la morphologie de la charge. Le fait de rassembler ces différents éléments donnera aussi l'occasion de tenter de décrire la charge « de l'intérieur ». Nous aborderons successivement les trois siècles de notre période. Le découpage reposera moins sur la chronologie proprement dite que sur des critères pertinents du points de vue de l'évolution de la tactique et de l'art de la guerre ; ce qui explique par exemple que le XVIe siècle se poursuive jusqu'à la veille de la guerre de Trente Ans.

I. LE COMPLEXE XVIe SIECLE

La charge, au début du XVI^e siècle, c'est d'abord les haies de gendarmes qui se heurtent au galop, rompent leur lance au milieu du fracas du choc et des cris de guerre. Au début du siècle suivant on pourrait, en simplifiant quelque peu, la décrire comme un affrontement de formations massives et lentes, qui se combattent principalement à coup de salves de pistolets. Une telle évolution nécessite d'évidence quelques éclaircissements. Nous partirons donc de la charge telle qu'elle est pratiquée par les hommes d'armes, puis nous tenterons de décrire comment les innovations introduites par les reîtres allemands ont pu en bouleverser la morphologie.

A.La charge des hommes d'armes :

La charge de la cavalerie lourde, la gendarmerie, au début du XVI^e siècle, ne diffère guère de ce qu'elle était à la fin du siècle précédent. Selon les effectifs et les conditions du terrain les hommes d'armes des compagnies d'ordonnances se déploient en une ligne unique, la haie, ou bien une succession de lignes. Sur chacune de ces haies les cavaliers de chaque compagnie se serrent les uns contre les autres, afin de donner le maximum de cohésion à l'unité. Chaque homme d'armes constitue un véritable projectile vivant. La vitesse de son cheval et sa forte lance lui confèrent une puissance de choc considérable. Il n'y a donc qu'une alternative, une seule façon de concevoir la charge : le heurt brutal des lances. Face à l'ennemi les gendarmes ferment la visière de leur armet et couchent ensuite leur lance, la mettent « en arrêt » ; c'est à dire qu'ils la positionnent sur l'arrêt de cuirasse qui permet de soulager le chevalier d'une bonne partie du poids de sa lance.

Au signal donné la compagnie s'ébranle. Au pas tout d'abord, puis au trot. L'accélération est progressive car il n'est pas question de rompre l'ordre de la ligne. On ne prend le galop qu'à la fin de la course, à 20 ou 30 pas de l'ennemi¹⁷¹⁸, au mieux dans les 40 ou 50 derniers mètres, ou bien « à la portée d'un jet d'arc¹⁷¹⁹ ». C'est dans cette ultime étape que se joue la charge. La cohésion de la ligne est mise à rude épreuve par la vitesse, par l'inégalité de l'allure des chevaux : les plus vifs, entraînés par le galop, dépassent les plus lents. L'homme d'arme voit, par les ventaux de sa visière, se rapprocher la ligne ennemie. Il distingue son adversaire, celui qui se trouve dans la

¹⁷¹⁸ Fourquevaux, Raymond de Beccarie de Pavie, seigneur de, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548, p. 38.

¹⁷¹⁹ Le Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p. 186.

trajectoire de sa course. C'est le moment de déterminer le point d'impact de son coup, et, toujours au galop, d'orienter la pointe de sa lance en conséquence. Va-t-il la lever pour viser le casque, la maintenir horizontale en visant le cœur afin de lui faire vider les étrières, ou bien tenter de blesser le cheval ?

Le choc est immanquablement l'arbitre de ce combat d'homme à homme, de cheval à cheval. Il n'y met pas obligatoirement fin. La lance peut se rompre sans faire chuter l'ennemi, la pointe peut glisser sur son armure. Il faut alors se saisir de l'épée ou de la masse d'arme. La charge dégénère ainsi parfois en mêlée. Celle-ci peut durer longtemps, comme à Ravenne par exemple. Les hommes d'armes s'extraient alors à tour de rôle de « la presse », afin de reprendre haleine et de replonger ensuite dans le combat. La charge peut aussi bien-sûr se conclure plus rapidement. A Fornoue, il semble, si l'on en croit Commynes, que le choc entre les Italiens et l'arrière-garde de l'armée française se soit réglé assez vite. « Tout aussitôt que les coup de lances furent passés, affirme-t-il, les Italiens se mirent tous à la fuite ¹⁷²⁰ ». Que le choc soit ou non suivi de mêlée l'issue est toujours la même. Comme au moyen âge, Les piétons et valets d'armes interviennent en dernier lieu pour achever les hommes d'armes démontés ou faire prisonnier ceux dont on peut espérer rançon. Le succès de la charge est décidé par la capacité des gendarmes à rompre par le choc l'ordonnance ennemie tout en conservant la leur. La cohésion de la ligne n'est pas sacrifiée à la vitesse. Il ne s'agit pas de tuer chacun des adversaires, mais de disperser leur formation.

La capacité manœuvrière de telles unités est évidemment limitée par la lourdeur des équipements et la disposition en ligne. Il est cependant exagéré de penser qu'elles ne pouvaient qu'avancer droit devant elles, face à face, à la manière de deux joueurs sur la lice. Ravenne, narrée par le Loyal Serviteur, nous offre de ce point de vue un exemple assez intéressant¹⁷²¹. Les gens d'armes espagnols de Colonna, mis à mal par l'artillerie française, sortirent de leurs retranchements pour assaillir le duc de Nemours, apparemment en infériorité numérique. Pour cela les Espagnols « se mirent en deux troupes pour enclore par ce moyen ce petit bataillon [sic] ». Mais Bayard, dit le fidèle biographe, perçut la tentative et conseilla au duc d'adopter la même disposition pour éviter l'encercllement¹⁷²². Tactique d'encercllement d'une part et manœuvre pour la contrer de l'autre, des deux côtés l'on est au moins capable d'exécuter les manœuvres

¹⁷²⁰ Commynes, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Paris, Flammarion, 2002, p. 599.

¹⁷²¹ Cf Plan de la bataille annexe 30.

¹⁷²² Loyal Serviteur, *op. cit.*, p.340.

de base. Le combat, indécis, dura plus d'une grande demi-heure. Le seigneur d'Alègre courut alors voir l'avant garde, les gens d'armes du duc de Ferrare et de La Palisse, qui vinrent secourir Nemours. Cette arrivée sur le flanc de l'ennemi leur donna la victoire. Il était donc possible de manœuvrer, de tenter des enveloppements et des attaques de flancs. On peut toutefois penser que ces manœuvres n'étaient possibles qu'avant le déclenchement de la charge proprement dite. C'est à dire avant que les gendarmes n'aient couché les lances. L'encombrement de cette arme, en effet, rendait sans nul doute très aléatoires les évolutions d'une compagnie. Il est en tout cas certain qu'une fois la lance en arrêt et le cheval au galop, la seule alternative possible était de charger droit devant. Il n'était plus temps alors de changer de direction pour contrer une éventuelle attaque de flanc.

B. Les bouleversements de la seconde moitié du XVIe siècle

A partir du milieu du XVIe siècle la physionomie de la charge va considérablement évoluer. Les innovations viennent de l'Empire. Elles sont principalement introduites par les reîtres, engagés d'abord au service du roi Henri II, puis par les deux camps lorsque débutent les guerres de Religion. Ces cavaliers sont rangés par les contemporains parmi la cavalerie légère, pourtant ils combattent en ligne, face aux gendarmes. Les trois principes sur lesquels reposent la charge se trouvent bouleversés simultanément par leur façon de combattre. Leur arme principale n'est plus la lance mais le pistolet à rouet, dont l'utilisation induit une allure plus lente et une manière différente d'envisager le choc.

1. La caracole

Ordonnés en massifs escadrons de 15 à 20 rangs, la façon de charger des reîtres n'a plus rien à voir avec celles des hommes d'armes. Elle repose principalement sur l'utilisation maximale de la puissance de feu. La tactique des reîtres est généralement connue sous la dénomination de caracole.

La caracole et ses variantes :

On connaît la rapide description qu'en a faite Tavannes : « Le premier rang tourne à gauche, découvrant le second qui tire de même, et le tiers semblablement, l'un

après l'autre, faisant un limaçon et s'éloignant à main gauche pour recharger ¹⁷²³». On peut imaginer ce gros escadron de 1000 ou 1500 cavaliers, cuirassés jusqu'au genou, avançant au pas ou au petit trot. Les hommes conduisent leur monture de la main gauche, la droite tient le pistolet à rouet, chargé et armé. Il faut s'approcher fort près de l'ennemi compte tenu de la faible portée de l'arme. A moins de dix mètres le premier rang se détache et fait feu. On imagine aisément la précision du tir sur un cheval au trot. Les secousses produites par cette allure ne permettent guère d'ajuster. Il faut de toute façon faire vite car les cavaliers doivent céder la place au second rang en dégageant par la gauche. Il leur faut rapidement venir se replacer à la queue de l'escadron pour recharger leur arme.

Il existe quelques variantes au « limaçon » traditionnel. Parfois le rang qui doit tirer se détache de l'escadron pour venir raser le flanc de l'ennemi, il ne délivre sa salve qu'à ce moment. Il va ensuite bien-sûr rejoindre l'arrière de la formation afin de recharger. Brent Nosworthy évoque également une autre façon de procéder. L'escadron arrive cette fois sur le flanc de l'ennemi, il garde cette position durant toute la manœuvre. Chaque rang à son tour se détache, vient se placer devant le front adverse et tire avant de regagner la queue de l'escadron. Cette pratique permettrait de préserver les autres rangs qui demeureraient ainsi à l'abris du feu ennemi en attendant leur tour ¹⁷²⁴. Cette tactique se rapproche beaucoup de la manœuvre représentée sur la planche n°20 de l'ouvrage de Wallhausen ; à la réserve que les cavaliers figurés sont des arquebusiers à cheval, et non des cuirassiers ¹⁷²⁵. Le principe de ces variantes reste cependant le même. Les rangs tirent les uns après les autres pour produire un feu continu et viennent ensuite reprendre leur place à la queue de la formation par deux demi-voltes. Les cavaliers se détachent généralement par la gauche, la majorité tirant de la main droite, mais les contraintes du terrain exigent parfois qu'ils fassent leur conversion de l'autre côté. Les volutes larges et régulières décrites par les évolutions des lignes de cavaliers

¹⁷²³ Tavannes, Gaspard de Saux, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saux, seigneur de Tavannes*, Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VIII, 1838, p. 267.

¹⁷²⁴ B. Nosworthy, *The anatomy of victory, battle tactics 1689-1763*, Hippocrene Books, New-York, 1990, p. 11.

¹⁷²⁵ Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzig, imprimé par Paul Jacques aux frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616. Cf annexe 30

valurent à cette manœuvre son nom, dérivant de l'espagnol *caracola*, terme équivalent au « limaçon » français ou au *schnecke* allemand ¹⁷²⁶.

Il semble cependant que ce « limaçon », ce système processionnaire ne soit pas la seule façon d'exécuter la caracole. C'est du moins ce que laisse croire le témoignage de La Noue. Evoquant la première des caractéristiques de la tactique des reîtres, il explique ainsi « qu'estans à vingt pas des ennemis ils leur tournent le flanc & deschargent sur eux leur salve de pistoles, pource (disent-ils) que plus de gens peuvent tirer que s'ils heurtoient par teste. Et si lesdits ennemis s'estonnent & tournent le dos, sans doute il les accoustrent mal. Mais s'ils tiennent ferme, ils vont refaire un grand circuit pour recharger ou reprendre nouvelles pistoles¹⁷²⁷ ». La Noue évoque explicitement le « grand circuit » que font les reîtres pour aller recharger leur pistolet après avoir tiré, comme dans le limaçon présenté plus haut. Il n'est toutefois pas question ici de détacher les rangs un par un et de les envoyer successivement faire leur décharge sur l'ennemi. Il apparaît plutôt que la caracole est effectuée d'un seul mouvement par l'escadron entier. Il faudrait alors comprendre que c'est l'ensemble de l'escadron qui gagne les flancs de l'adversaire, et qu'alors ce n'est pas seul rang mais bien tous les cavaliers qui le peuvent, c'est à dire les deux ou trois premiers rangs, qui font feu en même temps. Une autre observation de La Noue vient d'ailleurs renforcer cette impression. « Une autre coustume qu'ils observent, ajoute-t-il, est que lorsque les premiers rangs de l'esquadron commencent à tirer, tout le reste descharge aussi & la plupart en l'air¹⁷²⁸ ».

Enfin, pour juger de la diversité des pratiques, l'on pourrait encore reprendre une seconde description de Tavannes. « Le premier rang tire et tourne à gauche, découvre le second qui fait de même ; le reste suit tournant en limaçon, se met en sûreté derrière les autres qui n'ont tiré, et prennent un grand tour pour aller tous ensemble recharger leur pistolet en sauveté ¹⁷²⁹ ». Ce témoignage diffère du premier en ce que les rangs qui viennent se placer à l'arrière de l'escadron après avoir tiré ne rechargent pas leurs armes immédiatement. Il attendent que tous les autres aient déchargé leurs pistolets, et ce n'est qu'ensuite que l'ensemble de l'escadron décroche pour aller recharger en sécurité. Ce

¹⁷²⁶ F. Cardini, *la culture de la guerre*, Gallimard, Paris, 1992, p. 114-115. L'auteur y voit peut-être également une correspondance avec la mode baroque, « au vu de l'importance que le colimaçon en particulier et les figures spiraliformes en général, revêtent dans la décoration baroque ».

¹⁷²⁷ La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p.359.

¹⁷²⁸ Ibid., p360.

¹⁷²⁹ Tavannes, *op. cité*, p.347.

système, quoique processionnaire, ne permet pas d'assurer un feu continu. Il était peut-être utilisé lorsque l'escadron n'avait pas la profondeur nécessaire pour laisser aux cavaliers le temps de recharger.

Une efficacité très relative

L'efficacité de la caracole a cependant souvent été mise en doute. Cette tactique pouvait être efficace contre des carrés de piquiers non protégés par des arquebusiers. La portée des armes à feu des cavaliers suffisait en effet pour les mettre à l'abri des piques, et la succession des rangs, produisant un feu continu, pouvait ébranler les fantassins. La puissance de feu des reîtres impressionnait d'ailleurs les contemporains. Montluc les juge ainsi « espouvantables à la guerre, car on ne voit rien que feu et fer ¹⁷³⁰ ». Dans le cas d'une infanterie accompagnée de tireurs, la portée des arquebuses dépassant celle des pistolets, la tâche devient toutefois plus ardue. En outre les cavaliers avancent à une allure assez lente, ce qui en fait des cibles de choix. Ils sont aussi particulièrement vulnérables immédiatement après avoir tiré, durant le laps de temps où ils doivent longer le front de l'ennemi afin de laisser le rang suivant prendre leur place. Cependant ce qui disqualifie véritablement la caracole au yeux des hommes de guerre français est le refus du choc direct. Les reîtres « n'enfoncent pas » affirme Tavannes¹⁷³¹. Si l'escadron rencontre une résistance, explique également La Noue, si la première salve n'a pas suffi, il fait demi tour pour aller recharger¹⁷³². Or pour ces hommes le choc, la confrontation directe avec l'adversaire, est la seule manière de l'emporter. De plus, face à un adversaire déterminé le demi tour effectué par l'escadron à si courte distance peut s'avérer désastreux.

Même dans le cas d'une caracole traditionnelle, où les rangs tirent successivement, l'on est pas à l'abri d'être bousculé. On peut imaginer que l'ennemi laisse passer la décharge du premier rang et contre-attaque dans l'instant. Ce rang n'a pas le temps de se dégager complètement, il est pris entre l'ennemi qui avance et le second rang qui vient prendre sa place. Les cavaliers qui n'ont pas eut le temps de s'échapper, surpris, désarmés, font alors demi tour et viennent se jeter contre leurs camarades, semant le trouble et le désordre. Finalement, comme le remarque Delbrück, c'est encore contre un adversaire utilisant lui aussi cette tactique que la caracole s'avère

¹⁷³⁰ Montluc, *Commentaires de Messire Blaise de Montluc, mareschal de France*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VII, 1838, p.327.

¹⁷³¹ Tavannes, *op. cité*, p.347.

¹⁷³² La Noue, *op. cité*, p.359-360.

la plus adaptée. Dans ce cas la victoire revient à celui des deux qui est capable de manœuvrer le plus longtemps avec le plus de cohésion et d'exactitude. C'est à dire celui qui sera le mieux exercé, qui disposera des armes les plus fiables et les mieux entretenues¹⁷³³. L'autre cédera nécessairement. Soit parce que l'accumulation des pertes entraîne un effondrement du moral des combattants, soit parce que la succession des rangs finit par désorganiser l'escadron. Dans tous les cas l'unité se désagrège, et l'ennemi n'a plus qu'à profiter du désordre et de la panique. Il interrompt sa caracole, se porte en avant pour achever la défaite.

2. La généralisation des nouvelles tactiques de charge :

La tactique des reîtres ne se limitait pas à la caracole. Ils pouvaient également charger de manière beaucoup plus simple, en utilisant leurs deux principaux atouts, le feu et la profondeur des unités. Ces éléments suffisaient d'ailleurs à mettre en déroute une haie de gendarmes, sans qu'ils aient pour cela besoin de recourir au complexe limaçon. « Les reîtres de Dreux, explique Tavannes, en gros escadron, n'ayant à faire qu'à des haies de lanciers, ne leur estoient besoin de faire ce tour à gauche et ils les emportèrent facilement¹⁷³⁴ ». La caracole était inutile face aux hommes d'armes chargeant en ligne. Même si les deux premiers rangs ouvraient seuls le feu, chaque gendarme se trouvait être la cible de deux tireurs. Quand à ceux qui n'avaient pas été blessés ou démontés, ils ne pouvaient arrêter l'avance de la massive formation des reîtres. Leur lance et leur vitesse ne leur étaient que de peu de secours face aux feu de l'escadron et à ses 15 rangs de profondeur. Certes, la haie peut être plus étendue que le front de l'escadron, celui-ci ne renversera donc qu'une partie de la ligne des lanciers. Cependant « ce sera à l'endroit où l'enseigne est, et où les capitaines et les meilleurs hommes se placent ; et cela étant emporté, tout s'esbranle¹⁷³⁵ ». Le risque d'enveloppement est également secondaire : « et encore que ce qui n'a été choqué donnast aux flancs de l'esquadron, il y fait peu de mal, pour ce qu'il ne peut forcer les hommes qui sont ainsi amassés et unis, lesquels de leur ébranlement heurtent de même ceux-cy que les premiers et les rompent¹⁷³⁶ ».

Plusieurs haies attaquant successivement n'obtiendraient pas plus de succès. L'escadron les renversera toutes, « quasi aussi aisément qu'une boule ferait de plusieurs

¹⁷³³ H. Delbrück *History of the art of war*, University of Nebraska, Lincoln et Londres, 1990, Vol. IV, p. 125.

¹⁷³⁴ Tavannes, *op. cité*, p.267.

¹⁷³⁵ La Noue, *op. cité*, p.334.

¹⁷³⁶ Ibid.

rangs de quilles ¹⁷³⁷». Même si les lanciers se rangeaient en escadron, ils auraient encore le dessous face à des cuirassiers chargeant intelligemment. C'est à dire, selon La Noue, en utilisant leur puissance de feu à bout portant, sans chercher à éviter le choc. La lance est ici particulièrement en cause. Elle ne tue que rarement et seuls les gendarmes du premier rang peuvent l'utiliser lors du choc. « Et comme ainsi soit que le premier rang d'iceluy [l'escadron de gendarmes] puisse faire quelque mal avec la lance principalement aux chevaux, si est-ce que les autres rangs qui le suivent ne peuvent faire le semblable ; ains sont contraints (au moins le second & le troisième) de la jeter pour s'aider de l'espee ¹⁷³⁸». On voit bien se dessiner ici les principales causes de la disparition des lourds gendarmes armés de la lance. L'augmentation de la puissance de feu de l'infanterie, la difficulté à trouver des chevaux de qualité et le manque d'exercice des gentilshommes au maniement de la lance n'expliquent pas tout. Comme l'affirme Claude Gaier, c'est bien le pistolet, et la doctrine tactique qu'il induit, qui précipita la fin de la charge traditionnelle héritée du moyen âge¹⁷³⁹.

Si l'on met à part la caracole, dont les contemporains avaient perçu les limites, les nouveaux modes de combat présentaient ainsi suffisamment d'avantages pour que leur emploi se généralise au moins partiellement. Henri IV, qui fut un grand chef de cavalerie, sut particulièrement en tirer profit. Les exemples et les réflexions de ses aînés, comme Coligny ou La Noue, ainsi que sa propre expérience, l'amènèrent à prendre le meilleur des innovations venues d'Allemagne. De la charge médiévale il abandonne deux aspects fondamentaux : les lances et la formation en haie¹⁷⁴⁰. La difficulté des huguenots à se procurer les premières a certes pu contribuer à leur abandon¹⁷⁴¹. Il n'en reste pas moins que le feu joue désormais un rôle important dans la doctrine tactique du roi de Navarre. A Coutras (1587) la charge est préparée par une double décharge de mousqueterie, celle des fantassins placés entre les escadrons et celle des cavaliers eux-mêmes, qui tirent avec leurs pistolets.

¹⁷³⁷ Ibid.

¹⁷³⁸ Ibid., p.361.

¹⁷³⁹ Claude Gaier « L'opinion des chefs de guerre français du XVIIe siècle sur les progrès de l'art militaire », *R.I.H.M.*, vol.29, 1970, p. 744.

¹⁷⁴⁰ Même si il n'hésite pas, lors de la bataille de Coutras, à placer huit cavaliers armés de lances courtes au premier rang de son escadron, afin de former un rempart devant sa personne.

¹⁷⁴¹ La bataille de Saint-Denis est un exemple des problèmes rencontrés par les réformés pour équiper leur cavalerie lourde. Lors de cette bataille note Tavannes, les huguenots n'avaient pas beaucoup de lances, mais « c'est par défaut, non par dessein ». « D'autant qu'ils n'avaient encores expérimenté le peu d'utilité desdictes lances et estoient assez mal armés ». Tavannes, *op.cité*, p.296.

Henri ne va pas néanmoins jusqu'à reproduire la caracole. S'il adopte la formation en escadron, il en diminue sensiblement la profondeur, jusqu'à cinq ou six rangs. C'est en effet que le roi entend toujours faire reposer le succès de la charge sur le choc. De ce point de vue la vitesse est un facteur qui ne doit pas être négligé. Or il est difficile d'obtenir une allure un peu vive avec des escadrons de 15 ou 16 rangs. Dans la même perspective on observera que les salves des arquebusiers et de cavaliers ne constituent qu'une préparation à la charge. Les cavaliers mettent ensuite vraisemblablement l'épée à la main pour aller au contact et tenter de rompre la formation ennemie. Un détachement de fantassins accompagnant l'escadron, des cavaliers qui joignent l'adversaire l'épée à la main après avoir effectué une décharge unique, voilà des éléments qui prouvent que la cavalerie française n'avait pas attendu Gustave-Adolphe pour faire évoluer la charge.

Les leçons des guerres de Religion, si elles furent parfois longues à assimiler, portèrent néanmoins leurs fruits. A la fin du règne d'Henri IV il est clair que les gendarmes eux-mêmes chargent en escadron, avec le pistolet. Les écrits de Montgomery sont significatifs des évolutions accomplies. Ils montrent, même si l'emploi du feu est quelque peu différent, que l'exemple d'Henry IV a fait école. Il est utile de reproduire ici un extrait que utilisé partiellement dans les chapitres précédents, et qui témoigne fort bien de la manière dont on entendait faire charger un escadron de gendarmes :

« Pour entrer au combat, ils [les gendarmes] doivent aller au pas jusqu'à 100 pas de l'ennemi, puis au trot jusqu'à 25 ou 30 pas, cela se juge à l'œil, gardant toujours leur rang, l'escopette sur la cuisse et le pistolet avec le chien couché dans le fourreau. Alors les trompettes sonneront la charge, et les enfants perdus feront leur salve, et eux tenant à demi-bride, tireront leurs escopettes, les appuyant sur le poing de la bride au moins des premiers rangs. Et alors chargeront à toute bride le pistolet à la main, lequel ils ne tireront point qu'appuyé dans le ventre de l'adversaire, au dessous du bord de la cuirasse dans la première ou seconde lame de la tassette (s'il est possible) ; sinon qu'il donne à l'épaule du cheval. Le second rang tirera ses escopettes par entre le premier, et si le tiers rang ne peut tirer et que l'ennemi opiniâtre le combat, ils peuvent s'entrebailler de main en main les escopettes et pistolets :

comme il fut fait à Arques ou nos cheveu-légers s'entrebailloient les pistolets par dessus l'épaule pour tuer les ennemis qui s'étaient mêlés parmi eux ¹⁷⁴²».

Montgomery prône la même façon de charger pour les cheveu-légers. On mesure donc bien ici le chemin parcouru depuis le milieu du siècle. Le feu constitue un élément fondamental de la charge. Un peu plus encore, d'ailleurs, que pour Henri IV, qui fait sans doute charger l'épée à la main après la salve initiale des pistolets. Le choc conserve une réelle importance, puisqu'il s'agit de joindre l'ennemi « à toute débride ». Il faudrait cependant nuancer cette vision de la charge, sans doute quelque peu idéalisée. Ces recommandations sont peut-être valables pour les gendarmes, qui constituent le fer de lance de la cavalerie, ou pour les meilleurs escadrons huguenots qui accompagnaient Henri de Navarre au combat. On peut toutefois émettre quelques réserves sur la capacité de la plupart des compagnies de cheveu-légers à suivre ces préceptes. Ils sont aussi lourdement armés que les gendarmes mais n'ont pas le même recrutement, ni les mêmes chevaux. Leur moindre qualité et leur manque d'entraînement ne leur permettent pas de charger de la même manière. Il est impossible par exemple de prendre le galop.

Tavannes, pragmatique, recommande d'ailleurs de conduire les charges au trot¹⁷⁴³. C'est le moyen le plus sûr pour encadrer les cavaliers et s'assurer qu'ils ne chercheront pas à tourner bride. Outre le pistolet, ces troupes ont pris chez les reîtres la coutume d'éviter le choc direct. Non pas forcément en exécutant la caracole, mais en utilisant le feu de façon à différer le contact. Celui-ci n'intervient que lorsque l'ennemi est déjà ébranlé ou mis en fuite par les décharges. Cette manière de charger est vraisemblablement aussi celle des Hollandais. La cavalerie ne représente pas leur principale force. Ils ont de son emploi une conception défensive. Les escadrons attendent l'ennemi, essaient de briser sa cohésion par leur salve avant de contre-attaquer¹⁷⁴⁴.

C. Les réflexions de Tavannes, différents aspects de la charge de l'escadron à la fin du XVIe siècle.

¹⁷⁴² Montgomery, Louis de, seigneur de Courbouson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636, p.137-138.

¹⁷⁴³ Tavannes, *op.cité*, p.123.

¹⁷⁴⁴ Keith Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen and Sword military, 2005, p.149

Au delà de ces perspectives générales, Jean de Tavannes nous apporte la possibilité d'enrichir encore notre vision de la charge. Au fil d'une narration complexe et entrecoupée de discours, l'auteur se livre à des réflexions concrètes et très riches sur la charge de cavalerie. De la remise en cause du cri de guerre à l'efficacité des charges dirigées sur les flancs, ces observations s'avèrent très utiles pour appréhender de manière plus complète le déroulement d'une charge.

1. Cris de guerre et sacrifices

Le premier point concerne la place des cris de guerre, et de la parole de manière générale. Au début du XVI^e siècle on peut voir Bayard et ses pairs, courir sus à l'ennemi en criant leurs cris de guerre ; et « c'était un droit plaisir de les ouïr », se réjouit le Loyal Serviteur¹⁷⁴⁵. A la fin de ce siècle, selon Tavannes, les perspectives ne sont plus les mêmes. La parole, bien-sûr, est importante. Elle a sa place dans le combat. Mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel moment. Pour Tavannes elle est notamment essentielle avant de se joindre. C'est le général, ou le capitaine, qui prend la parole. Celle-ci bien sûr dépasse l'exercice de style oratoire. Son but est pratique. Elle est exhortation, harangue. Le discours ici vise à gonfler le moral des combattants, à « leur chasser la peur »¹⁷⁴⁶. Quand l'escadron se met en route la parole est encore présente. Mais sa fonction change, il ne s'agit plus que de donner et transmettre les ordres. Cela n'en est pas moins essentiel puisque la voix est un des seuls moyens de communication dont disposent les capitaines et les cadres pour maintenir la cohésion de l'escadron durant la marche. Cela implique encore une confiscation de la parole par l'encadrement.

Tavannes, en effet, ne goûte pas les hurlements et cris de guerre qui accompagnent parfois les hommes au moment de combattre. « Plusieurs nations, allant aux charges, crient et font un grand bruit, disent qu'ils s'encouragent l'un l'autre et intimident leurs ennemis ; autres vont au combat avec silence, qui est une marque de résolution, de l'opinion desquels je suis ¹⁷⁴⁷ ». Les inconvénients sont trop importants, et principalement « les commandements ne peuvent être ouïs ¹⁷⁴⁸ ». Les soldats sont en

¹⁷⁴⁵ Loyal Serviteur, *op.cité*, p.186.

¹⁷⁴⁶ Tavannes, *op.cité*, p.132.

¹⁷⁴⁷ *ibid.*

¹⁷⁴⁸ *Ibid.* « L'esprit des soldats doit être préoccupé par avertissement et par ordre », ajoute-t-il encore ; *ibid.*, p193.

outre susceptibles de se désordonner, ils gaspillent une partie de leurs forces, qui doivent au contraire être retenues et libérées au moment de frapper. Tavannes regrette également que les sonneries de trompette ne soient pas plus diversifiées, afin de transmettre plus facilement les commandements. « Au boute-selle, au monter à cheval, à la retraite et à la charge s'en devrait joindre et inventer pour aller au pas, au trot, faire halte, tourner à gauche et à droite, de différents tons ¹⁷⁴⁹».

A ces considérations très pragmatiques, l'auteur en ajoute d'autres, visant plus directement à prendre l'avantage durant la charge. La première proposition peut surprendre par son cynisme. Il s'agit en effet de sacrifier quelques hommes pour permettre le succès de l'escadron. « Il sert, explique-t-il, de faire charger devant un escadron trente hommes dont la jeunesse, folie ou ambition, leur cache le danger, tellement qu'iceux, donnant par le milieu, apportent grand avantage. Tout se décharge sur eux, et leur perte est la victoire de l'escadron ¹⁷⁵⁰». Tavannes développe à nouveau cette idée un peu plus loin dans sa réflexion, de manière encore plus explicite. « Il fait grand bien à un qui mène 400 à 500 chevaux d'en faire charger 100 devant lui, lesquels abattent la rosée : les pistolets ennemis sont tirés, et leur escadron en quelques désordre, et venant après ceux qui suivent et qui ne sont pas mêlés, ont bon marché aux dépens de la peau des autres, qu'ils ont fait charger devant eux, desquels n'en échappe la moitié. Mais il ne s'en trouve guère qui veulent faire cette charge, ou il faut qu'ils ne soient pas bien sages, ou qu'il y ayt un grand amour ou grand devoir au chef, et une ambition particulière qui aveugle leur sens¹⁷⁵¹ ». Sans doute n'était-il effectivement pas facile de trouver parmi l'escadron suffisamment de cavaliers susceptibles d'un tel sacrifice. Tavannes rappelle en tout cas que la connaissance de l'âme humaine et de ses travers n'est pas un moindre avantage pour s'assurer de la victoire.

2. Les charges de flanc

La seconde « ruse » tactique évoquée par Tavannes est plus commune, il s'agit des charges de flanc. « La charge en flanc, affirme-t-il, est la ruine des escadrons¹⁷⁵² ». Il évoque en fait la plupart du temps des charges conduites par des petites troupes tirées de l'escadron, qui viennent assaillir l'adversaire sur l'un de ses flancs. Ces attaques sont particulièrement efficaces lorsqu'elles sont lancées juste avant que les escadrons ne se

¹⁷⁴⁹ Ibid., p.133.

¹⁷⁵⁰ Ibid., p. 85.

¹⁷⁵¹ Ibid., p. 115.

¹⁷⁵² Ibid., p. 123.

joignent, la charge est entamée et il est difficile à l'escadron ennemi de réagir. « Tous escadrons combien qu'ils fussent, de 1000 ou 1200 chevaux, si avant que de se mêler ils sont chargés par soixante ou quatre-vingt par flanc, sans doute cela les désordonne, tellement que venant puis après à la charge contre ceux qui leur sont en tête, ils sont plus facilement emportés ¹⁷⁵³». Ces attaques lui semblent si redoutables qu'il juge nécessaire d'avoir toujours 50 cavaliers prêts à venir contrer l'ennemi s'il avait décidé d'en faire autant.

L'utilité des charges de flanc était bien-sûr déjà connue au moyen-âge, cependant l'apparition de l'escadron en a sans doute encore accru l'efficacité. Cette unité, qui a sans conteste prouvé sa supériorité sur la haie médiévale, s'est généralisée jusque dans la gendarmerie. Pour autant elle demeure un fragile assemblage de files et de rangs. Les officiers et sous-officiers en assurent seuls la cohésion, en partie par la contrainte. Elle n'est dangereuse que tant qu'elle préserve son unité et son ordre. Tout élément capable de désordonner l'escadron et de mettre en péril sa cohésion constitue pour lui une menace mortelle. De ce point de vue le flanc de l'escadron est assurément l'un de ses points faibles. Une attaque menée à cet endroit est susceptible de faire naître la panique chez une troupe inexpérimentée. Le danger vient par où on ne l'attend pas, surprenant les cavaliers, effrayés de voir leur formation assaillie par deux endroits à la fois. Les hommes des flancs n'étant pas, comme ceux du milieu, enfermés par leurs camarades de droite et de gauche, ont alors la possibilité – et la tentation – de quitter leur place et de fuir. Dans tout les cas cette attaque ne peut que désorganiser profondément l'escadron. Outre l'affolement qui gagne les combattants, des brèches ne manquent pas de se créer par lesquelles l'ennemi peut pénétrer pour rompre l'unité, si celle-ci ne s'est pas déjà délitée.

Le fait qu'il privilégie les attaques de flanc, menées par des petites troupes plutôt que par l'escadron dans son entier, s'explique vraisemblablement par la nécessité de bénéficier de la surprise. Ces escadrons, aux effectifs encore importants, sont lents et peu manœuvriers. Le délai qui leur est nécessaire pour effectuer une manœuvre de flanc est suffisamment long pour permettre à l'ennemi d'y parer. Ils sont également, durant ce laps de temps, eux-même sous la menace d'une semblable attaque. Il vaut donc mieux confier cette tâche à des cavaliers reconnus pour leur courage et leurs qualités équestres, qui se détacheront au moment opportun pour assaillir l'ennemi avant qu'il ne puisse réagir. Il est au moins une circonstance pour laquelle Tavannes envisage une charge de

¹⁷⁵³ Ibid., p. 118.

flanc qui engage tout l'escadron, c'est lorsque l'adversaire est déjà ébranlé ou désorganisé. Cela peut arriver même après un succès puisque « tout escadron qui charge, quoy que victorieux, se rompt en chargeant : qui le charge par flanc l'emporte ¹⁷⁵⁴ ».

Enfin, outre les charges de front et de flanc, il évoque également des attaques dirigées contre un « coin » de l'escadron adverse. Il ne s'agit cependant pas là, à ses yeux, de pratiques très orthodoxes, mais plutôt d'un signe de faiblesse. C'est la méthode de capitaines qui tentent d'échapper à une charge périlleuse tout en préservant leur honneur. Au lieu de charger par le milieu ils n'en prennent qu'un coin, ils « écornent » la pointe gauche, qui est la moins redoutable¹⁷⁵⁵. D'autres encore veulent simplement se soustraire au danger, ils se coulent alors « au long des escadrons ennemis et ne chargent que ce qui leur plait ¹⁷⁵⁶ ». Ces observations tendent à nous conforter dans l'idée que les préconisations de Montgomery n'étaient pas, et de loin, valables pour toutes les compagnies. Tavannes revient à plusieurs reprises sur ces pratiques. Elles paraissent fréquentes et témoignent sans nul doute de la réticence des soldats et des officiers face au choc de cavalerie. Il semble ainsi évident qu'un certain nombre de tactiques développées durant ce demi-siècle avaient pour but de le différer, de le limiter ou de l'éviter.

Le XVI^e siècle fut donc le témoin de bouleversements considérables. Il a vu disparaître la charge héritée du moyen âge, au profit de nouvelles méthodes de combat. Ces changements reposent principalement sur la généralisation du feu, qui intervient désormais avec le choc comme un élément clé du succès. La part respective des deux peut varier avec le type de combattants. Les gendarmes cherchent à joindre systématiquement l'ennemi, sans doute à vive allure (si l'on en croit Montgomery), alors que les cheveu-légers et les reîtres chargent au trot et comptent davantage sur le feu que sur le choc. Dans tous les cas la formation en escadron est devenue la norme. La dimension de ces unités s'est déjà quelque peu réduite, mais elles demeurent relativement lourdes et lentes. Les éléments essentiels de la charge « moderne » sont donc posés, il reste à voir dans quelle mesure ils vont évoluer et s'adapter aux transformations de l'art militaire.

¹⁷⁵⁴ Ibid., p.123.

¹⁷⁵⁵ Ibid., p.259. Lire également p.115.

¹⁷⁵⁶ Ibid., p.297.

II. LE XVII^e SIECLE : DES TRANSFORMATIONS A NUANCER

Le XVII^e siècle présente sans doute une physionomie différente, les bouleversements y furent moins conséquents. Il est généralement centré sur la rupture que représente la Guerre de Trente Ans, et plus particulièrement les innovations gustaviennes. Nous aurons donc à élargir notre analyse au delà du seul royaume de France. Il nous appartiendra particulièrement dans cette partie de faire le point sur les transformations réellement initiées par le roi de Suède, d'en mesurer les progrès et les limites. Nous envisagerons également l'éventuelle postérité de ces réformes dans les cavaleries européennes. Cependant il serait par trop restrictif de réduire le XVII^e siècle aux œuvres de Gustave-Adolphe. La cavalerie française notamment, eut des chefs prestigieux, comme Turenne et Condé. On peut légitimement se demander s'ils n'ont pas eux aussi imprimé leur marque au combat de cavalerie. Enfin le dernier quart du siècle se serait-il achevé sans qu'aucun des trois grands principes n'ait connu d'évolution, ou tout au moins sans que l'on puisse en déceler les prémices ?

A. La charge au début de la guerre de Trente Ans

Les ouvrages théoriques écrits peu de temps avant le conflit sont parfois décevants. Souvent riches en détails, ils ne permettent pas de se représenter exactement le déroulement d'une charge. Heureusement les modalités de la charge au début de la guerre doivent beaucoup aux transformations mises en place à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle. Il est donc possible, en croisant différentes sources, de dégager les principales caractéristiques des charges conduites par les cavaleries allemandes durant les premières années de la guerre de Trente Ans.

1. Wallhausen : la difficulté d'appréhender globalement la charge.

On peut se faire une idée de la physionomie de la charge au début de la guerre de Trente Ans. Il est possible pour cela de reprendre une partie des observations effectuées à propos de la cavalerie française. Celle-ci se caractérisait par une apparente dichotomie, assez déséquilibrée, entre l'élite constituée par les gendarmes d'une part et la majeure partie des compagnies de la cavalerie légère d'autre part. La principale différence, nous l'avons vu, résidait sans doute dans l'allure adoptée pour la charge et

dans la façon d'envisager le rapport choc/feu. Il semble cependant, d'une manière générale, que le déroulement des charges devait être davantage conforme aux observations de Tavannes qu'aux souhaits de Montgomery. Jean de Billon, qui écrit au tout début du règne de Louis XIII, confirme en partie cette hypothèse. Il ne distingue pas les gendarmes des cheveu-légers, mais évoque simplement les « gens de cheval », cuirassés de la tête aux genoux. Ses préconisations pour l'allure de la charges sont particulièrement significatives. La cavalerie doit aller à la charge au pas, puis étant proche de 60 ou 80 pas de l'ennemi, doit passer au grand trot ou au petit galop. « Mais encore n'est-il pas bon d'aller au galop car ceux de devant ne sauraient si peu marcher que les autres rangs ne s'ouvrent et demeurent en arrière ¹⁷⁵⁷».

Les pratiques des cavaliers de l'Empire se rapprochaient-elles du schéma français ? Quelques auteurs marquants de la deuxième décennie du siècle peuvent de ce point de vue fournir des éléments importants. Basta et wallhausen évoquent deux façons de charger. La première est celle des lanciers. Ils chargent en petits escadrons peu profonds, prennent le galop à 60 pas de l'ennemi pour l'enfoncer et le rompre. La seconde est celle des « corasses », ou cuirassiers. Ces derniers paraissent avoir une fonction un peu plus défensive, pour « soutenir et arrêter ¹⁷⁵⁸» l'ennemi. Ils sont donc disposés en formation beaucoup plus massives, puisque leur solidité et leur pesanteur sont les garants de leur succès. Ils s'appuient essentiellement sur le feu et n'utilisent l'épée que dans la mêlée. Le choc paraît devoir être recherché, au moins chez Basta, qui leur prête la capacité « d'enfoncer » l'ennemi. Il est néanmoins limité par la vitesse réduite des cuirassiers. Le souci de préserver la cohésion et la piètre qualité des chevaux contraignent en effet l'escadron à ne pas dépasser le galop, et à « fuir le fuyard de galop ¹⁷⁵⁹».

Au-delà de ces données relatives aux grands principes de la charge, les deux auteurs ne donnent pas de représentation globale du déroulement de la charge. Wallhausen développe un peu la tactique de combat des compagnies de lanciers et de cuirassiers. Ces propositions de manœuvre ne semblent cependant pas toujours très réalistes. Il propose par exemple, pour une compagnie de 60 lances, une façon de charger avec succès une compagnie de 100 cuirassiers. Il faut diviser les 60 lanciers en

¹⁷⁵⁷ Billon, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641(1^{ère} édition 1613), p.254.

¹⁷⁵⁸ Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.50

¹⁷⁵⁹ Basta, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. berthelin, traduction française de 1627. (1ere edition 1612 ?), p.23.

huit groupes, chacun de ces groupes étant formé en « file » (haie). On envoie une file sur chaque flanc de l'escadron ennemi et une troisième sur ses arrières. « Ainsi les corasses doivent faire face de trois côtés, ce qui sans nul doute dérangera leur ordonnance. Ensuite si l'une, deux, ou les trois files ainsi attaquant ne parviennent pas, tu les remplaces au fur et à mesure par les cinq autres que tu as en réserve. Ainsi les corasses attaquées sans cesse de trois faces finiront par ployer¹⁷⁶⁰ ». On peut évidemment s'interroger sur les chances réelles de succès d'une aussi mince haie de lanciers face au feu des pistolets ? Il n'est pas sûr que le fait d'attaquer sur trois côtés puisse(peut ?) compenser cette faiblesse. D'autant plus qu'il est assez difficile d'imaginer l'exécution d'une telle attaque sur le champ de bataille. Les cuirassiers vont-ils laisser les lanciers venir se placer ainsi comme à la parade ? Ces derniers ne vont-ils pas être gênés par la présence de corps d'infanterie ou d'autres escadrons ?

Certaines suggestions de Wallhausen pour les charges de cuirassiers paraissent encore moins réalisables. C'est par exemple le cas de ce qu'il nomme le caracole, qui est « un détour de la place où tu te tenois pour laisser passer la furie de l'ennemi qui t'y pensait charger ». « Voyant que l'ennemi s'avance pour te charger, tu feras que ta compagnie se détourne aussi unie qu'elle est, à dextre ou senestre de la place où elle se tenait vers un autre côté de sorte que l'ennemi se prenne à la place vide. Et t'apercevant de lui avoir donné assez de place au passage, tu rejetteras, faisant tourner ta compagnie subitement contre le flanc d'icelui ¹⁷⁶¹ ». Il s'agit en fait de s'écarter de la trajectoire de charge de l'unité ennemie pour la laisser passer, et venir ensuite tomber sur son flanc. Certes, l'allure de charge très réduite des cuirassiers laissait sans doute le temps d'envisager quelque manœuvre avant que d'être au contact. Mais, comme nous l'avons déjà souligné, cette lenteur laissait également le temps à l'ennemi de comprendre la tentative, et de tenter d'y parer. L'adversaire va-t-il en effet continuer sa route comme si de rien n'était, et se laisser prendre en flanc ? D'autre part faire exécuter promptement une telle manœuvre à un escadron de 300 ou 400 cavaliers, en préservant l'ordre et la cohésion de l'ensemble, paraît quelque peu aléatoire.

Ces remarques s'appliquent également à une autre proposition tactique encore plus surprenante. Voyant venir l'ennemi, la compagnie doit cette fois s'ouvrir par le milieu afin de le charger sur ses deux flancs. Voilà une manœuvre qui rend sans nul doute fort bien sur les riches gravures de l'ouvrage de Wallhausen, mais s'avère

¹⁷⁶⁰ Wallhausen, *op. cit.*, p.72.

¹⁷⁶¹ *Ibid.*, p.62.

beaucoup plus délicate à exécuter sur le champ de bataille. John Cruso, qui s'inspire grandement de Wallhausen, ne s'y trompe d'ailleurs pas. Il juge cette tactique « douteuse ¹⁷⁶² ». Elle implique en effet, si l'on suit son auteur, que l'on fasse ouvrir les files, tourner chaque cavalier à droite ou à gauche, puis une fois la nouvelle position prise, que chacun fasse un demi tour complet pour pouvoir être en situation de combattre. Toutes ces opérations sont bien périlleuses, un ennemi avisé ne manquerait pas d'en tirer avantage. Les écrits de Wallhausen révèlent une représentation par trop théorique de la charge de cavalerie. Il peut difficilement être question d'appliquer de telles tactiques dans des conditions réelles de combat. On ne peut donc se limiter à ces travaux pour envisager le déroulement d'une charge. La vision que présente cet auteur est d'autant plus tronquée que les lanciers ont presque totalement disparu à cette époque, comme il le reconnaît et le regrette d'ailleurs lui-même. Il n'existe donc en fait, comme en France ou dans les Provinces-Unies, qu'une seule catégorie de cavalerie lourde, les cuirassiers ou « corasses ». Nous retiendrons au moins que, comme en France et dans les Provinces Unies également, la charge repose généralement dans les pays allemands sur une allure lente et un usage très appuyé du feu.

2. Un mouvement offensif limité basé sur le feu

La survivance de la caracole

Pour le reste il faut alors penser que les conditions de la charge sont finalement assez proches de celles que décrivent Tavannes, et même, dans une certaine mesure, La Noue. La question de la survivance de la caracole peut toutefois se poser. Elle n'est pas évoquée par Wallhausen lorsqu'il parle de la charge des cuirassiers. Seuls les arquebusiers à cheval paraissent la pratiquer. Cela signifierait-il que l'ancienne tactique des reîtres aurait déjà disparue en Allemagne, au moins pour la cavalerie lourde, à la veille de la guerre de Trente Ans ? Encore une fois les écrits de Wallhausen doivent être considérés avec précaution. La meilleure preuve en est le témoignage du vaincu de la Montagne Blanche (1620), le prince d'Anhalt : « Une de nos plus grandes imperfections a été que la plupart de nos troupes de cavalerie ne s'ont pas voulu bien mêler, comme je leur ai ci-devant prêché souvent, en rejetant la mauvaise coutume de caracole, [...] et je mets cela expressément ici, afin qu'il faut haïr cette coutume d'aller à la charge sans

¹⁷⁶² John Cruso, *Militarie Instructions for the cavallerie*, Cambridge, 1632. Cité par John Tincey, *Soldiers of the English Civil War, vol.2, cavalry*, Osprey, 2004, p.6.

bien se mêler comme la peste¹⁷⁶³ ». Et, quoiqu'en laisse penser Anhalt, il est fort probable que la cavalerie adverse, qui ne distinguait pas particulièrement de celle des Etats de Bohême, pratiquait également la caracole. Même si l'on ne peut affirmer que le prince fait précisément allusion la caracole « processionnaire », il paraît donc clair que cette tactique de charge est toujours employée au début du conflit.

On peut imaginer alors la manière dont pouvait se dérouler la charge de deux escadrons de cuirassiers, en s'inspirant des observations de La Noue (qui évoque la caracole par escadron entier), complétées par celles de Tavannes. Les deux unités sont assez massives, plus sans doute que les escadrons français, avec huit ou dix de profondeur sur parfois quarante ou cinquante de front. Elles s'avancent l'une vers l'autre au pas, puis passent au trot. Cette allure ne doit pas être des plus confortable, car les cavaliers sont lourdement cuirassés, de la tête jusqu'aux genoux. Ils doivent donc supporter les secousses de leur monture et les tressautements de l'armure. L'ennemi se rapproche, les premiers rangs au moins baissent leur visière, les pistolets sont sortis de leur étui, prêts à faire feu. Toutefois il n'est pas question de joindre l'ennemi et d'aller se mêler avec lui. Insensiblement les deux unités ont dévié leur marche, de manière à ne pas se retrouver complètement face à face. Seule la moitié, ou même un coin, de chaque formation sera donc directement opposée à l'adversaire. Les cavaliers du front se rapprochent suffisamment pour apercevoir nettement les hommes qui leurs font face, au moins autant que le leur permet la poussière dégagée par l'avance d'un aussi grand nombre de chevaux. Puis, aux ordres des officiers, à vingt pas environ, la salve se déclenche.

Seuls les premiers rangs de l'escadron ont une chance d'atteindre leur cible, mais il n'est pas impossible, étant donné la tension du moment, que les cavaliers situés plus en arrière déchargent eux aussi leur arme, même largement au-dessus de la tête de leurs camarades. A vingt pas, sur un cheval au trot, le tir d'un pistolet à rouet n'est pas, on le sait, d'une grande précision. Les hommes ne sauront sans doute pas avec certitude s'ils ont fait mouche. La fumée dégagée par la poudre noire, ajoutée à la poussière déjà mentionnée et à la visière baissée, ne permettent au cavalier qu'une vision très partielle. En outre les escadrons ne s'éternisent pas. Les deux partis ne recherchent pas le choc. S'ils ont bien encaissé la décharge, ils s'esquivent alors par leur gauche pour aller recharger leurs armes ou tirer de leurs fontes un nouveau pistolet.

¹⁷⁶³ Relation du prince d'Anahlt, cité par O. Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Noesis, Paris, 1999, p.158

Si les officiers tiennent en main leurs hommes ils peuvent ensuite lancer une nouvelle charge, si tant est que l'on puisse nommer ainsi ce type d'attaque. Elle se déroule de la même manière que précédemment. Il n'est pas exclu cependant que, cette fois, l'un des deux escadrons refuse l'affrontement et fasse demi tour. La seconde décharge peut aussi être la bonne. Les hommes des derniers rangs, voyant – ou devinant – les vides creusés à l'avant, voyant également que l'ennemi paraît déterminé, quittent leur place et tournent bride. Ainsi la manœuvre de dégagement se transforme-t-elle assez rapidement en une véritable déroute. Les vainqueurs n'ont plus alors qu'à poursuivre les fuyards.

Il est sans doute des variantes possibles à ce scénario. Au lieu de se faire face plus ou moins partiellement, les escadrons peuvent également se longer sur leur droite. Ils se rapprochent sans être au contact et, tels deux navires de lignes, lâchent leur salve en se croisant. Ils peuvent pour se faire adopter une formation différente, très profonde, avec un front étroit, qui permet de faire tirer davantage de cavaliers. Là encore, selon le principe général de la caracole, les escadrons se séparent ensuite pour recharger les pistolets et préparer un éventuel deuxième « passage »¹⁷⁶⁴.

La charge du jeune Anhalt à la Montagne Blanche

Il existait cependant d'autres moyens de charger, qui évitaient notamment le demi-tour pour recharger, caractéristique de la caracole. Le récit du jeune Anhalt, colonel d'un régiment d'arquebusiers à cheval et fils du précédent, qui participa lui aussi à la bataille de la Montagne Blanche, nous en donne un exemple. A ce moment de la bataille, il attaque avec audace des cuirassiers impériaux.

« Löben [son lieutenant-colonel] me rappela de faire halte régulièrement, jusqu'à ce que mes trois autres compagnies qui s'étaient trouvées séparées des autres aient pu me rejoindre. Lorsque nous fûmes réunis nous attaquâmes l'ennemi plein d'assurance [...]. Lorsque nous fîmes face aux cuirassiers, ceux-ci furent stupéfaits et attendirent les nôtres avec calme, les casques ouverts[...] Tout en attendant les trois compagnies dont j'ai parlé, j'avais crié à mes soldats de ne pas tirer du tout tant que je n'aurais pas sorti mes pistolets ou bien avant de pouvoir ajuster. Alors arrivèrent les cuirassiers, ceux de Don Balthasar ou bien du colonel Kratz. [...] Or il se trouva qu'ils avaient reçu les mêmes ordres de retenir leur feu,

¹⁷⁶⁴ Schéma assez proche de la caracole par escadron décrite par La Noue. Cf annexe 49

si bien que nous restâmes un bon moment à nous regarder, mutuellement étonnés, comme si nous étions bons amis. Cela dura jusqu'à ce que mon lieutenant-colonel, ne le supportant plus, ouvrit le feu et il se produisit comme à l'accoutumée en pareille circonstance. Mes cavaliers eurent un grand avantage dont je m'aperçus par la suite puisqu'ils avaient pu bien mettre en joue lors du moment de silence et avoir plus facilement ensuite leur homme. Lorsque l'ennemi vit tant de résolution et toute la poudre qui lui arrivait dans les yeux, quelques uns ayant eut le dessous, il ne put le supporter plus longtemps et se replia en grand désordre ¹⁷⁶⁵»

Les cuirassiers se replient sans être vigoureusement pourchassés. Le lieutenant-colonel ayant jugé plus prudent de ne les poursuivre que « doucement et en meilleur ordre».

Ce témoignage voit s'opposer une unité d'arquebusiers à cheval à des cuirassiers, ce qui n'était sans doute pas le cas le plus courant ; d'où la surprise des seconds. Il n'en reste pas moins assez révélateur de la manière dont pouvait se dérouler les charges. « Il se produisit comme à l'accoutumée en pareille circonstance », ajoute d'ailleurs Anhalt, ce qui laisse à penser que ce cas de figure n'était pas rare. Nous ne sommes plus donc ici dans la configuration de la caracole. Il apparaît cependant clairement que les escadrons n'avaient pas l'intention « de bien se mêler », comme le regrette le vieux prince d'Anhalt. Ils ont dû s'approcher l'un de l'autre au trot, puis s'arrêter face à face. La distance n'est pas précisée. Elle ne peut être trop grande étant donnée la portée des armes. Elle est tout de même suffisamment importante pour que les cuirassiers aient pu se replier sans que les arquebusiers ne se ruent sur eux immédiatement après la décharge ; il n'est de toute façon pas sûr que ces derniers en aient eu particulièrement le désir.

La particularité de cet affrontement tient visiblement au fait que les deux adversaires avaient pour consigne de préserver leur feu. Il s'en est suivi un temps de latence pendant lequel les deux partis se sont observés. L'ordre de laisser l'ennemi tirer le premier s'explique sans doute parce que l'on considère que cette salve, faite un peu hâtivement, de loin, ne sera pas efficace. L'escadron qui a su garder son feu profite alors de ce que son adversaire a gaspillé le sien pour s'avancer et effectuer une décharge mieux ajustée. L'effet est amplifié par l'ascendant moral qu'aura pris celui qui aura su tenir bon sous les tirs. Ce scénario reste cependant quelque peu théorique. On le voit,

¹⁷⁶⁵ Ibid., p. 177. Cf annexe 50.

l'escadron d'Anhalt a tiré le premier, mais sa salve est précise puisque les cavaliers ont profité de l'attente pour viser. Il n'est pas sûr qu'elle fut très meurtrière, mais la fumée et le bruit qui l'accompagnaient, la détermination qu'elle exprimait, suffirent à décourager les cuirassiers. Ceux-ci ne devaient sans doute pas être des soldats très expérimentés.

Dans la majeure partie des cas l'un des deux escadrons rompt le contact assez rapidement, sans qu'il soit besoin d'aller se mêler. Lorsque aucun des deux ne veut céder, le combat peut s'opiniâtrer. Puisqu'il n'est pas question de faire demi-tour pour aller recharger, comme dans la caracole, les deux partis restent face à face. Les cavaliers ont la possibilité d'emporter avec eux plusieurs pistolets chargés, ce qui leur permet de maintenir un feu continu pendant quelque temps. Ils peuvent aussi « s'entrebâiller » les pistolets. Les rangs de l'arrière les faisant passer à ceux de devant. Si l'échange dure, il n'est pas exclu que l'on en vienne au contact, ou que les deux escadrons rompent le combat, comme par un accord tacite. Mais l'alternative la plus fréquente est sans doute que l'un des deux finisse par « craquer ». Là encore, c'est généralement l'arrière qui « flanche » en premier. Les cavaliers des derniers rangs ne sont pas au contact direct avec l'ennemi, ils n'ont qu'une vision partielle de ce qui se passe au premier rang. Mais ce sont justement ces éléments qui vont peser sur les hommes. Ils ne voient de l'ennemi que ce qui transparaît au travers de l'épaisse fumée générée par la poudre noire. Ils distinguent par contre leurs compagnons mis hors de combat, voient ceux du deuxième ou troisième rang s'avancer pour les remplacer. Le combat se prolongeant, ils peuvent alors penser la détermination de l'adversaire inébranlable. L'attente devient trop difficile face à l'issue de plus en plus douteuse – pensent-ils – du combat. Il suffit peut-être de quelques cavaliers qui sortent des rangs et reculent pour que s'enclenche un mouvement irréversible.

Bien sûr tous les escadrons ne chargent pas de la sorte. Les unités d'élite ont sans nul doute l'expérience et la confiance nécessaire pour aller au contact. Mais elles ne constituent pas la majorité des corps engagés. Selon Anhalt, lors de la bataille de la Montagne Blanche, « la plupart » des troupes de cavalerie refusèrent de se mêler. Les escadrons ne recherchent pas systématiquement le choc. Celui-ci n'est pas, dans la pratique, un des éléments essentiels du succès de la charge. Qu'ils effectuent la caracole ou se fusillent face à face, c'est sur le feu qu'ils comptent principalement. Ainsi les grands principes diffusés à partir du milieu du XVI^e siècle sont devenus les fondements de la charge au début de la guerre de Trente Ans. Elle est généralement conduite au trot,

la dynamique du mouvement offensif se trouve réduite à peu de chose. Les cavaliers obtiennent un avantage décisif par leur feu et ne se mêlent – quand cela arrive – que lorsque l'un des deux a déjà plié.

B. Gustave-Adolphe, quelle rupture ?

Le règne de Gustave-Adolphe est généralement représenté comme une période de rupture décisive dans l'histoire de la charge. Pourtant, comme le remarque Richard Brzezinski, les contemporains ne paraissent pas avoir été particulièrement impressionnés par les exploits de sa cavalerie. D'autre part les innovations qu'on lui prête dans la tactique de la cavalerie ne sont qu'à peine mentionnées dans les manuels militaires du XVII^e siècle¹⁷⁶⁶. Il est vrai qu'après Basta, Wallhausen et Melzo, les ouvrages consacrés à la cavalerie se firent extrêmement rares. D'une manière générale, ce siècle n'apparaît pas comme particulièrement marquant du point de vue de la réflexion théorique sur l'utilisation de la cavalerie au combat. Il paraît cependant nécessaire d'examiner précisément les apports du roi de Suède sur ce sujet, afin de déterminer si ceux-ci n'auraient pas été exagérés par l'historiographie.

1. Genèse des réformes gustaviennes

Les transformations qui lui sont imputées concernent les trois grands principes de la charge. En faisant charger ses cavaliers à l'arme blanche et au galop, en recherchant systématiquement le choc, il aurait conduit les cavaleries européennes à abandonner la caracole. Il est certain que la cavalerie dont il hérite lors de son accession au trône ne constitue pas un outil militaire particulièrement performant. Du fait des faiblesses de la production militaire nationale, les cavaliers suédois paraissent pauvrement équipés si on les compare aux standards de l'Europe de l'ouest. L'élevage local ne leur procure en outre que de médiocres et petits chevaux dont se gaussent leurs adversaires¹⁷⁶⁷. La tactique de charge est calquée sur celle des cuirassiers du continent, elle comprend notamment l'usage de la caracole. Toutefois, les Suédois n'ayant ni la protection, ni la puissance de feu, ni même les montures de leurs vis à vis d'Allemagne ou de France, on peut penser que l'efficacité de leurs charges est fort limitée. Ces

¹⁷⁶⁶ Richard Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus, 2, cavalry*, Osprey, 2003, p.3

¹⁷⁶⁷ Tilly affirme ainsi, en 1631, à ses cavaliers que « La cavalerie suédoise est si mal montée que vos valets ont de meilleurs chevaux qu'eux ». Ibid., p5.

limites apparaissent cruellement lors des conflits avec les voisins polonais. Les célèbres « hussards ailés » avaient en effet infligé plus d'un revers aux escadrons de Charles IX, le père de Gustave-Adolphe. Ceux-ci sont notamment étrillés à Kokenhusen (1601), Weissenstein (1604) et Kircholm (1605). Un dessin (copie du XIXe siècle d'une gravure de J. Lauro de 1603) représentant la bataille de Kokenhusen montre clairement l'infériorité des suédois¹⁷⁶⁸. On peut y voir une formation de lanciers polonais (*huf*) prête à enfoncer un escadron de la cavalerie suédoise. Les hussards chargent sans tenir compte du feu des arquebuses et des pistolets¹⁷⁶⁹. Le choc ne s'est pas encore produit mais déjà l'escadron se désagrège par l'arrière.

Comme nous l'avons souligné dans les chapitres précédents, les guerres que mena à son tour Gustave contre la Pologne furent riches d'enseignements pour le nouveau roi. Confronté aux mêmes difficultés que son père, aux terribles charges des hussards polonais, il sut tirer les leçons de ses échecs. La cavalerie suédoise n'avait pas les moyens techniques et équestres nécessaires pour s'entêter dans des tactiques de charges qui, de toute façon, s'avéraient peu adaptées face à ses adversaires polonais. Le roi s'éloigna alors de la doctrine tactique en vigueur dans la plupart des cavaleries d'Europe occidentale. Si les cavaliers étaient encore équipés d'un pistolet, on leur donna également une forte-épée, et Gustave était déterminé à ce qu'ils l'utilisent¹⁷⁷⁰. Elle devint, selon Michael Roberts, leur arme principale. La méthode de combat de la cavalerie, poursuit ce dernier, n'était plus fondée sur les décharges de pistolets, mais sur l'affrontement d'homme à homme. La charge ne s'appuyant plus fondamentalement sur le feu, il n'était plus nécessaire de garder des escadrons profonds. Il diminua donc le nombre de rangs, ce qui augmentait leur légèreté et leur manœuvrabilité. En résumé la cavalerie apprit des Polonais à utiliser davantage ses atouts naturels, « la masse, la vitesse et le choc¹⁷⁷¹ ». Mais pour résoudre le problème posé par les redoutables hussards, le roi de Suède s'appuya également sur l'infanterie. Il détacha des groupes de mousquetaires qui accompagnaient les escadrons et leur permettaient ainsi de bénéficier d'un surcroît de puissance de feu. A partir de 1627 la cavalerie suédoise commença à remporter davantage de succès face aux hussards polonais¹⁷⁷².

¹⁷⁶⁸ Richard Brzezinski, *Polish Winged Hussar, 1576-1775*, Osprey, 2006, p.47. Cf annexe 51

¹⁷⁶⁹ Celui-ci n'était cependant pas sans effet. Lors de cette même bataille de Kokenhusen, Carl Gyllenhejm, commandant suédois, témoigne que les salves suédoise mirent hors de combat un certain nombre de hussards. Mais ces pertes n'empêchèrent pas les autres de poursuivre leur charge et mettre en fuite les escadrons suédois. Ibid, p.46.

¹⁷⁷⁰ Michael Roberts, *Gustavus Adolphus*, London and New York, Longman, 1992, p.102, 104.

¹⁷⁷¹ Ibid., p.104.

¹⁷⁷² B. Nosworthy, *op. cité*, p.23.

2. Le déroulement de la charge

Gustave-Adolphe arrive donc en Allemagne avec une cavalerie transformée. Il conserve face à la cavalerie impériale les principes adoptés durant les guerres polonaises. Ses instructions, rapportées par Chemnitz, le rappellent clairement. « Seul le premier ou au plus les deux premiers rangs, quand ils sont assez près pour voir le blanc des yeux de l'ennemi, doivent faire feu, puis empoigner leurs épées ; le dernier rang cependant doit attaquer sans tirer mais avec l'épée à la main, et garder les pistolets pour la mêlée ». Il existe quelques témoignages de charges menées par la cavalerie suédoise. Celui de Robert Monro à Breitenfeld (1631) s'avère assez instructif :

« Nos cavaliers [chargèrent] avec la résolution de ne pas tirer sur l'ennemi jusqu'à ce qu'il ait fait sa décharge en premier, puis, à une courte distance, nos mousquetaires les accueillirent avec une salve, alors nos cavaliers déchargèrent leurs pistolets et chargèrent avec l'épée ; et à leur retour les mousquetaires étaient prêts à exécuter leur seconde salve de mousquets ; l'ennemi ainsi vaillamment refoulé par nos cavaliers, et cruellement harcelé par nos pelotons de mousquetaires, vous pouvez imaginer combien il fut bientôt découragé après avoir été chargé deux fois de cette manière et repoussé ¹⁷⁷³».

Ce passage relate très brièvement les étapes du déroulement de la charge, il est surtout particulièrement révélateur de l'importance de l'action combinée des mousquetaires et des cavaliers durant l'attaque.

Il est alors possible, à l'aide de ces éléments et des précisions données par des historiens comme Michael Roberts ou E.Gyllenstierna, de se représenter la charge de la cavalerie suédoise. L'escadron, rangé sur trois ou quatre rangs, avance vers l'ennemi au pas. Son allure est limitée par la présence à ses côtés d'un peloton de mousquetaires. Arrivés à environ 50 mètres de l'adversaire les cavaliers sont autorisés à prendre le trot. Les cavaliers impériaux se rapprochent. Ce sont des cuirassiers, formés en un escadron massif de six ou huit rangs, qui ne dépasse pas le trot. Fortement protégés, même si tous n'ont pas obligatoirement l'équipement complet, ils sont sans nul doute assez impressionnants. A l'inverse les Suédois ne paraissent guère redoutables. Leur armement les classe parmi les arquebusiers à cheval. Comme leur chef, Tilly, les

¹⁷⁷³ Brockington, Willima S., *Monro, His Expedition with the Worthy Scots Regiment Called Mac-Keyes* (Wesport, Connecticut, 1999), p.193. Plan de la bataille annexe 43.

cuirassiers n'ont vraisemblablement jamais pris au sérieux l'emploi de telles troupes montées face à de la cavalerie lourde¹⁷⁷⁴. Ils s'attendent donc à ce que ces cavaliers légers lâchent une salve, peut-être deux, puis rompent le combat. Le premier rang suédois a sorti ses pistolets, mais il ne tire pas encore, pas avant l'ennemi. Enfin celui-ci arrive à portée de tir des mousquets, le peloton déclenche alors sa salve. Ce feu inattendu, s'il n'est pas forcément meurtrier, surprend les cuirassiers. Décontenancés, certains retiennent leurs chevaux, alors que les autres continuent à avancer. Le désordre commence alors à s'installer dans les rangs impériaux, la cohésion est mise à mal.

Une partie de l'escadron a répondu de manière désordonnée au feu des mousquetaires, mais ces tirs ne sont pas très efficaces. Ils ne suffisent pas en tout cas à impressionner les Suédois. Au contraire, les hommes du premier rang déchargent à leur tour leurs pistolets. Puis, immédiatement, conformément aux ordres du roi, sans attendre le résultat de leur salve, ils jettent leurs pistolet et l'ensemble de l'escadron se rue sur l'ennemi le sabre à la main. C'en est trop pour les cuirassiers des derniers rangs. Ils ont vu la manière dont leurs camarades ont été accueillis par la décharge des mousquetaires. La salve des cavaliers suédois et l'attaque brutale qui la suit achèvent de les convaincre. Ils ont en face d'eux un adversaire résolu au choc. Il ne se contentera pas de lâcher quelques décharges, mais entend emporter l'avantage par le combat au corps à corps. A l'effet moral produit par cette vigoureuse détermination s'ajoute sans doute le débordement entrepris par les cavaliers de Gustave-Adolphe. Les escadrons suédois sont en moyenne moins gros que leurs vis à vis, mais leur disposition sur trois ou quatre rangs leur permet parfois de bénéficier d'un front un peu plus étendu. Attaquant rapidement, ils peuvent donc tenter d'envelopper les flancs des Impériaux. Découragés, les cavaliers de l'arrière tournent bride et s'enfuient. Ceux de l'avant, principalement au centre, n'ont pas tous cette possibilité. Ils tentent de faire demi-tour, mais les Suédois sont déjà sur eux.

Le combat proprement dit est alors assez limité. C'est en effet dans un escadron en plein délitement que vont pénétrer les hommes de Gustave-Adolphe. Ces derniers bénéficient d'une plus grande cohésion, ils vont achever de rompre l'escadron ennemi, qui n'a plus d'unité. La vitesse acquise durant l'accélération finale permet de venir bousculer les Impériaux qui tentent de s'opposer à eux. Ils sont bien moins protégés que leurs adversaires, cette force de choc supérieure est un donc un atout non négligeable pour le corps à corps. Au moins cette faiblesse défensive leur confère-t-elle un surcroît

¹⁷⁷⁴ Keith Robert, *op. cité*, p.150.

de légèreté et d'agilité. Les lourds cuirassiers sont sans doute moins favorisés dans une telle situation. Le poids et l'encombrement de leur armure, le champ de vision limité, constituent des inconvénients qu'il convient de ne pas sous-estimer. Avec leur épée les cavaliers suédois peuvent frapper d'estoc dans les points faibles de l'armure : la visière, l'aisselle et le bas ventre (à la jonction de la cuirasse et des tassettes). Le cheval est bien évidemment une cible privilégiée. Le cavalier lui donne un profond coup d'épée, en tournant la lame pour élargir et déchirer la blessure¹⁷⁷⁵. Une fois à terre le cuirassier, gêné par son armure, se trouve particulièrement vulnérable. Les pistolets sont également utilisés, on tire à bout portant pour augmenter leur efficacité. Le combat ne s'éternise pas, les Impériaux fuient et abandonnent le terrain. Si l'ennemi est en force et que les conditions d'une poursuite ne sont pas réunies, l'escadron ne pourchasse pas les vaincus. Les cavaliers se regroupent et reviennent prendre position aux cotés des mousquetaires. Ceux-ci ont profité de la charge pour accomplir le lent processus de rechargement des armes, ils sont prêts à effectuer une deuxième salve si l'ennemi fait une nouvelle tentative.

3. Bilan des innovations suédoises.

Une telle représentation est sans doute quelque peu limitée. Elle permet néanmoins de répondre en grande partie aux interrogations formulées à propos des innovations gustaviennes. L'allure tout d'abord. Il est difficile de se faire une idée précise des pratiques de la cavalerie suédoise. La présence des pelotons de fantassins rendait impossible un galop allongé sur une longue distance. Néanmoins il restait possible d'accélérer dans la phase finale. D'autre part les pelotons n'accompagnaient pas systématiquement les escadrons (Lützen, 1632). Il paraît en tout cas assez clairement que Gustave-Adolphe a augmenté l'allure de la charge. Ensuite l'affirmation selon laquelle le roi bannit le feu et adopta la charge à l'arme blanche doit être nuancée. Le ou les premiers rangs continuent de faire feu avant de charger. Cependant il s'agit d'une salve préparatoire, pour désorganiser l'ennemi. Gustave ne cherche pas à faire disparaître le feu de la charge, mais la puissance de feu des cavaliers est diminuée et prise en charge par les pelotons de fantassins. L'escadron peut ainsi se concentrer sur l'essentiel, c'est à dire le choc. Cet élément au moins est sans ambiguïté, Gustave interdit la caracole et oblige ses cavaliers à rechercher systématiquement le contact.

¹⁷⁷⁵ Consigne donnée par Gustave-Adolphe lui-même à la veille de Breiteinfeld. R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, op. cité, p.33.

« Le rôle du feu n'était pas de remporter la victoire, mais de préparer la voie pour le combat au corps à corps, seul capable de l'obtenir ¹⁷⁷⁶».

Dans quelle mesure cependant ces transformations étaient-elles réellement novatrices ? Les charges des gendarmes huguenots de Coutras nous rappellent qu'une partie des changements opérés par Gustave-Adolphe avaient déjà été mis en œuvre par Henri IV. On connaissait en fait depuis longtemps les inconvénients de la caracole, sa forme processionnaire était sans doute passée de mode au début des années 1630. Certaines unités de l'empereur allaient même jusqu'au contact, sans chercher à éviter le choc. Il s'agissait cependant d'unités d'élite expérimentées. Pour les autres, même si elles ne pratiquaient pas toutes la caracole, la réticence à « bien se mêler » devait toujours être vive, et les tactiques d'évitement fréquentes. D'autre part toutes ces charges, y compris celles qui étaient menées jusqu'à leur terme, étaient conduites à une vitesse réduite, ne dépassant pas le trot.

Ainsi, même si l'on ne peut parler d'une véritable révolution, les réformes introduites par le roi de Suède constituaient dans une certaine mesure un réel changement par rapport aux pratiques les plus couramment suivies à l'époque. Elles représentaient pour le moins une accélération, une systématisation de tendances déjà en cours. On ne peut mesurer leur importance à l'aune des manuels militaires du temps, ceux-ci, nous l'avons souligné, restent très silencieux sur le sujet. Mais on ne peut que constater qu'une partie des modifications adoptées par Gustave, qu'elle le fussent en raison de contraintes techniques ou de choix tactiques, se diffusèrent ensuite progressivement dans les autres cavaleries européennes. Il est vrai, d'autre part, que certains officiers étrangers ayant combattu aux côtés des Suédois jouèrent ensuite un rôle considérable dans la modernisation de la cavalerie de leur pays d'origine (le prince Rupert, Gassion). Sans doute peut-on affirmer que la charge de cavalerie ne pouvait plus être envisagée tout à fait de la même manière après Gustave-Adolphe.

C. La généralisation des nouvelles pratiques jusqu'à la fin de la guerre de Trente

Ans

Cela nous amène bien sûr à tenter de faire le point sur la question de l'éventuel héritage de Gustave-Adolphe. Quels éléments caractéristiques de la charge à la suédoise ont pu être adoptés dans les armées des Etats ennemis ou alliés de la Suède ?

¹⁷⁷⁶ M. Roberts, *op. cit.*, p.105.

Les batailles de Rocroi (1643) ou de Lens (1648) apportent un certain nombre d'informations pour les cavaleries françaises et impériales, mais il conviendra également de s'intéresser à l'Angleterre de la Guerre Civile. Le point commun entre ces différentes cavaleries étant d'avoir pu bénéficier, de façon directe ou indirecte, de l'expérience suédoise.

1. La France et l'Empire

La cavalerie impériale peut tirer directement les leçons de ses combats avec Gustave-Adolphe. Il apparaît assez vite que la caracole et les pratiques assimilées ne peuvent plus être tolérées face à un ennemi qui charge systématiquement de manière vigoureuse et en cherchant le contact. Après Lützen Wallhausen propose d'interdire l'usage de la carabine à sa cavalerie allemande, car « après avoir tiré ils tournent bride, ce qui cause beaucoup de désordre¹⁷⁷⁷ ». Montecuccoli témoigne, après Nordlingen (1634) – deux ans donc après la mort de Gustave – de la prégnance de ces pratiques dans certaines cavaleries. « Bien que la cavalerie espagnole, qui refusait le combat après une manière de caracole, fut conduite par Gambarcota, un soldat de réputation, elle était plus moquée que louée parce qu'elle était incapable de heurter l'ennemi¹⁷⁷⁸ ». Il est vrai que la cavalerie espagnole avait une tradition différente de celle de la cavalerie allemande. C'est dans le royaume d'Espagne qu'est né par exemple le combat à la *jineta* (« à la génète »), fait d'attaques toutes de rapidité et de maniabilité¹⁷⁷⁹. Toutefois des troupes plus proches du modèle allemand, comme celles de France, purent également avoir des difficultés pour se hisser au standard suédois.

On sait par exemple l'état de la cavalerie française au début de l'intervention dans la guerre de Trente Ans. La déroute de Thionville (1639) symbolise la situation des troupes montées, jusque là délaissées, insuffisamment instruites et préparées. Le redressement allait donc s'avérer difficile. Hervé Drévilion souligne le rôle joué dans cet effort par Gassion, qui servit aux côtés de Gustave-Adolphe. Son « expérience et son expertise » furent un atout considérable, et son régiment constitua un des noyaux durs à partir duquel on reconstruisit la cavalerie française¹⁷⁸⁰. Quatre ans plus tard, Rocroi,

¹⁷⁷⁷ R. Brzezinski, *Lützen 1632, the climax of the Thirty Years War*, Prager, 2005, p. 90.

¹⁷⁷⁸ K. Roberts, *op. cit.*, p.154.

¹⁷⁷⁹ L'équitation à la *jineta* est une équitation de combat individuel élaborée en Espagne au cours de la reconquête sur les Arabes.

¹⁷⁸⁰ Hervé Drévilion, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647) », *Cahiers du CEHD n°23, Nouvelle Histoire Bataille (II)*, 2004, p.157-160

vengeant Thionville¹⁷⁸¹, mettait en lumière les progrès accomplis. On y retrouve effectivement un certain nombre d'éléments marquant une évolution dans la morphologie de la charge. Les combats de l'aile gauche française montrent par exemple que les charges peuvent désormais être conduites au galop. Il n'est plus question en outre de caracole ou de tactique exclusivement basée sur le feu. L'arme blanche semble retrouver une place, et l'idée que la charge doit être conduite jusqu'au contact pour emporter la décision est davantage mise en pratique.

Pour autant les limites de ces avancées sont également visibles, du point de vue de l'allure notamment. La cavalerie d'Alsace, qui faisait face à l'aile gauche aux escadrons de La Ferté, avait elle aussi su tirer les leçons des réformes de Gustave. C'est au galop et par le choc qu'elle aborda les Français. Contrairement à ceux-ci cependant, elle prit le galop à une distance convenable, exploitant sa vitesse sans diminuer sa cohésion. Cette allure restait délicate à mettre en œuvre, seules les unités les plus expérimentées pouvaient sans doute s'y risquer. Le duc d'Aumale résume assez bien les enseignements de cette journée : « En somme ce fut une glorieuse journée pour la cavalerie française, une réhabilitation, une charge continuelle ou, plutôt, une suite de mêlées, d'engagements rapides où le trot et le pistolet étaient plus employés que le galop et l'arme blanche. Cependant il y eut des chocs violents où l'épée joua son rôle¹⁷⁸² ».

La bataille de Lens est aussi fort significative de la portée des transformations opérées depuis le début de la guerre de Trente Ans. Les consignes de Condé avant la bataille sont déjà instructives. Le prince en effet, prescrit « de laisser les ennemis tirer les premiers, de ne partir pour la charge qu'au pas¹⁷⁸³ ». On y perçoit bien la prégnance de l'usage du feu, et la prudence vis à vis de l'allure. Condé veut éviter que la charge ne parte trop vite et de trop loin, ce qui essoufflerait les chevaux et répèterait la mésaventure de La Ferté à Rocroi. Le récit, par le duc d'Aumale, de la charge menée par Condé à l'aile droite française permet de préciser ces points :

« Les deux troupes marchent l'une contre l'autre. Arrivés à cent pas les Lorrains prennent le trot pour charger ; les Français font halte. L'ennemi, étonné, s'arrête à son tour ; on est à dix pas, le pistolet haut. Nos gens restent immobiles, tous ont l'œil fixé sur monsieur le Prince, qui est

¹⁷⁸¹ Susanne, *op. cit.*, p.105.

¹⁷⁸² Duc D'Aumale, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Levy, Tome IV, p. 122.

¹⁷⁸³ Ibid, Tome V, p232.

devant le front entre deux escadrons de « Villette ». Il peut compter sur ce régiment, c'était celui de Gassion. M. de Salm est en face de lui. Après quelques instants d'hésitation les Lorrains envoient une décharge générale. Bon nombre des nôtres sont par terre ; mais l'épée de Condé est hors du fourreau et reluit au soleil : c'est le signal « souvenez vous de Rocroi » crie-t-il aux vieux soldats de Gassion. A coups d'épée et de pistolet, nos cavaliers abordent ceux du Prince de Salm ; la première ligne des ennemis est enfoncée¹⁷⁸⁴ ».

On peut mesurer ici l'évolution intervenue dans le déroulement de la charge. Les escadrons la conduisent à une allure encore un peu réduite, le feu y a toujours sa place, mais la décision revient au choc. On remarque d'ailleurs que si les Lorrains interrompent leur charge, c'est principalement parce qu'ils sont surpris de l'arrêt des Français. On peut penser qu'ils étaient partis pour la mener jusqu'au bout. La tactique de Condé est nettement plus proche de celle de Gustave que du type de charge menée par le jeune Anhalt à la Montagne Blanche. Elle repose sur une attitude à la fois défensive et agressive. Il attend l'ennemi, le laisse ouvrir le feu le premier pour ensuite se ruer sur lui. Il n'est pas certain que le prince ait pris la peine de faire tirer ses hommes avant de lancer son attaque, Aumale n'est pas suffisamment précis à ce sujet. Toutefois il apparaît que le succès de la charge ne tient pas dans la décharge des pistolets de l'un ou de l'autre, mais se joue dans le contact et le choc. Celui-ci repose autant sur l'impact psychologique que sur l'impulsion physique. A dix pas de distance les cavaliers n'ont en effet pu se procurer qu'un médiocre élan, mais ils arrivent avec la force morale de ceux qui ont supporté sans broncher la décharge ennemie et affichent leur volonté d'aller au corps à corps. Il fallait cependant que le prince fut sûr de ses hommes pour choisir pareille tactique. Ce schéma de charge ne convenait vraisemblablement pas à toutes les unités.

2. L'expérience anglaise.

L'exemple de la guerre Civile anglaise révèle des tendances similaires. Il se distingue cependant par la rapidité et la netteté avec lesquelles se manifestent les transformations.

¹⁷⁸⁴ Duc D'Aumal, *op. cité*, Tome V, p.247-248.

Le prince Rupert révolutionne la doctrine traditionnelle

A la veille du conflit les changements intervenus sur le continent dans les années 1630 n'étaient pas encore parvenus sur l'île. La tactique de charge ressemblait donc encore beaucoup à celle qui était pratiquée par les cavaliers d'Europe de l'Ouest au commencement de la guerre de Trente Ans. Particulièrement à la tactique des Hollandais, chez qui avaient servi nombre d'officiers anglais. Au début du XVIIe siècle le service dans l'armée des Provinces-Unies offrait d'intéressantes possibilités pour ceux qui voulaient poursuivre une carrière militaire. Il donnait aussi l'occasion à certains gentilshommes anglais de parfaire leur éducation en servant pour un été ou seulement un siège¹⁷⁸⁵. Cette influence explique en grande partie la morphologie de la charge. Les escadrons sont profonds, jusqu'à six rangs, l'allure est lente, le feu tient une place importante et permet d'éviter ou d'atténuer le choc. En théorie l'escadron approche au pas puis s'arrête une fois arrivé à portée de tir. Les rangs se détachent ensuite un par un en avant de l'escadron afin de faire feu sur l'ennemi. Les salves se succèdent jusqu'à ce qu'elles aient causé suffisamment de pertes et de désordres dans les rangs adverses. L'ensemble de l'escadron attaque alors au trot pour achever une victoire déjà bien dessinée. Comme leurs camarades du continent toutefois, les cavaliers anglais avaient eux aussi très sensiblement allégé leurs armes défensives. Outre les gardes personnelles de quelques chefs, il n'existait plus qu'un seul régiment de cuirassiers

Du côté royaliste cette tactique fut cependant bouleversée dès le début de la guerre par les innovations du prince Rupert. Le neveu du roi fut en effet le principal agent du changement. A l'expérience acquise aux côtés des Suédois, il ajoutait une réflexion théorique mûrie durant les trois années de sa captivité à Linz et à Vienne¹⁷⁸⁶. Comme Gustave-Adolphe, il pensait que le rôle du feu devait être minoré. Il était également déterminé à conduire la charge jusqu'au bout, convaincu que c'est en allant bousculer directement l'ennemi qu'il obtiendrait la victoire. Ses ordres donnés avant la bataille d'Edgehill sont particulièrement révélateurs. « Le prince Rupert, raconte Sir Erichard Bulstrode, passa d'une aile à l'autre, donnant comme consigne stricte aux cavaliers de marcher aussi serrés que possible, en gardant leur rangs, avec l'épée à la main, de recevoir le feu de l'ennemi, sans tirer ni de la carabine ni du pistolet, jusqu'à ce que nous enfoncions l'ennemi, et puis d'utiliser nos armes à feu selon les

¹⁷⁸⁵ Keith Roberts, *op. cit.*, p.43.

¹⁷⁸⁶ Rupert avait été fait prisonnier à Lemgo en 1638, à l'issue d'une héroïque charge de cavalerie ; John Tincey, *Marston Moor 1644, The beginning of the end*, Osprey, 2003, p14-15.

circonstances ¹⁷⁸⁷ ». L'allure de la charge était nécessairement plus rapide que celle des parlementaires – d'autant que les royalistes chargeaient sur trois rangs – il n'est pas sûr cependant que Rupert la faisait systématiquement conduire au galop. Son souci de préserver la cohésion de l'escadron doit en effet nous inciter à la prudence. On observera qu'il ordonne à ses hommes de ne pas tirer du tout avant le choc. Cette consigne ne fut pas toujours appliquée, comme le montre l'exemple de Roundway Down¹⁷⁸⁸. Elle souligne cependant que Rupert était allé plus loin que Gustave dans sa volonté d'amoindrir la place du feu.

Sa conception de la charge reposait donc sur une tactique agressive, accordant une place prépondérante à l'arme blanche et au choc. Elle tranchait résolument avec celle de la plupart des chefs anglais. Il imprima sa marque dès les premiers combats. La charge de Powick Bridge (1642) notamment conféra à ses cavaliers une confiance et un ascendant moral considérable¹⁷⁸⁹. Edgehill donne un bon exemple de l'effet que pouvait produire de telles charges sur des troupes inexpérimentées et peu instruites. Les troupes parlementaires virent venir des escadrons déterminés, avançant à une allure inhabituelle, chargeant droit sur elles l'épée à la main, sans même prendre le temps de s'arrêter pour effectuer une décharge. Le résultat était certain : « Les cavaliers déchargèrent leurs longues pièces [leurs carabine] de loin et sans distance [au delà de la portée efficace] et immédiatement après ils firent demi-tour et coururent en désordre ¹⁷⁹⁰».

La cavalerie du Parlement s'adapte à la nouvelle doctrine de charge

Bien qu'ayant été parfois sérieusement bousculée, la cavalerie du Parlement mit quelque temps avant de réagir. Il est vrai que les contraintes du recrutement, de l'équipement et de l'entraînement des troupes, de leur remplacement après les combats, rendaient difficile l'adoption d'innovations tactiques aussi considérables. Sous l'impulsion de Cromwell notamment, elles se mit pourtant au diapason des réformes de Rupert. L'ouvrage de John Vernon, rédigé dans l'hiver 1643-1644, résume assez bien les nouvelles doctrines de la cavalerie du Parlement. Chaque escadron, explique-t-il « ne doit pas dépasser trois de profondeur, [...]l'ordre doit être fermé, le genou droit de

¹⁷⁸⁷ Mémoires de Sir Richard Bulstrode, cité par John Tincey, *Marston Moor, op. cité*, p.34.

¹⁷⁸⁸ A Roundway Down (1643), les royalistes avaient reçu l'ordre de laisser les parlementaires tirer les premiers et de ne faire leur décharge qu'au dernier moment, « dans les dents » de l'ennemi. Récit de Sir John Byron, cité par John Tincey, *Ironsides, english cavalry, 1588-1688*, Osprey, 2002, p.31.

¹⁷⁸⁹ Powick Bridge fut un simple combat de cavalerie. Les pertes furent modestes et les conséquences stratégiques nulles, cependant la propagande royaliste sut fort bien exploiter ce premier succès.

¹⁷⁹⁰ John Tincey, *Soldiers of the English Civil War, vol. II cavalry*, Osprey, Botley, 2004, p. 16-17.

chaque homme doit être bloqué sous la jambe gauche de l'homme qui est à sa droite [...] Dans cet ordre ils doivent avancer vers l'ennemi d'un pas rapide, tirant leur carabine à une distance convenable, en visant toujours la poitrine de l'ennemi ou plus bas, parce que la poudre est de nature à s'élever, puis ils se rapprochent de l'ennemi, ils doivent sortir un de leurs pistolets de son étui [...] et tirer comme auparavant, en gardant toujours un pistolet chargé dans son étui, en cas de retraite comme je l'ai montré avant, ayant ainsi tiré les troupes doivent charger l'ennemi à pleine carrière, mais en bon ordre, avec leur épée accrochée par un ruban à leur poignet, de crainte qu'elle ne leur tombe des mains si jamais ils ont la malchance de manquer leur coup, le pommeau posé sur leur cuisse, gardant toujours leur ordre fermé ¹⁷⁹¹».

Il apparaît que les cavaliers du Parlement s'appuient encore davantage sur le feu que ne le fait Rupert. La première salve, faite à la carabine, les oblige encore à interrompre leur avance. Cette pause dans la charge réduit l'élan et l'impulsion. Malgré tout, les progrès sont évidents. Il n'est plus question d'attendre l'ennemi et de se contenter de lui envoyer quelques salves. Les deux décharges ont pour but de préparer le choc, lequel est envisagé comme l'objectif naturel de la charge. Désormais les cavaliers parlementaires, tout au moins les plus expérimentés et déterminés, comme les hommes de Cromwell, n'hésitent plus à aller affronter les royalistes au corps à corps. Ludlow, officier parlementaire, fait ainsi le récit d'un combat de cavalerie : « Les cavaliers des deux camps se comportèrent avec le plus grand courage, car ayant déchargé leurs pistolets et les ayant jetés à la tête de leurs adversaires, ils tombèrent les uns sur les autres avec leur épée ¹⁷⁹² ». Cet exemple montre, étant donné la faible distance qui sépare les deux adversaires, que l'élan pouvait être très réduit au moment du contact. Le souci de préserver la cohésion l'emportait sans doute souvent sur la vitesse. Il souligne cependant la détermination à se joindre, très nette des deux côtés. Les combats deviennent ainsi très disputés, et peuvent se muer en mêlée acharnées. Ainsi à Marston Moor : « Le propre escadron de Cromwell avait fort à faire : car ils étaient chargés par les meilleurs hommes de Rupert, à la fois sur leur front et leurs flancs : ils tinrent à la pointe de l'épée un long moment [...] ; mais à la fin (ainsi qu'il plût à Dieu) il [Cromwell] les enfonça et les éparpilla devant lui comme de la poussière ¹⁷⁹³».

D. Le *statu quo* de la seconde moitié du siècle

¹⁷⁹¹ John Tincey, *Marston Moor*, *op. cité*, p. 36.

¹⁷⁹² John Tincey, *Ironsides*, *op. cité*, p. 32.

¹⁷⁹³ Cité par John Tincey, *Marston Moor*, *op. cité*, p. 64.

Ainsi la fin de la Guerre de Trente Ans a-t-elle vu se généraliser une partie des transformations initiées ou systématisées par Gustave-Adolphe. D'un point de vue théorique, il est admis que le feu, s'il est toujours important, n'est plus qu'un élément préparatoire au contact. Les cavaliers prennent donc souvent leur épée après avoir effectué la dernière salve. L'allure est un peu plus rapide, même si le galop ne représente pas la pratique la plus répandue. La question se pose à présent de savoir si ces éléments ont pu subir des modifications majeures durant la seconde moitié du XVII^e siècle. Cette interrogation concerne bien sûr la France, qui dispose jusqu'en 1674 de deux prestigieux chefs de cavalerie, mais aussi l'Empire, engagé dans des guerres d'un autre type sur ses frontières orientales.

1. En France, la continuité l'emporte

Malgré Turenne et Condé, le trot et le feu prévalent jusqu'à la fin des années 1670.

Turenne et Condé, outre un respect réciproque, ont en commun d'être d'exceptionnels cavaliers. Officiers de cavalerie de formation et d'esprit, ils firent preuve tout au long de leur carrière d'une grande habileté dans l'emploi et la conduite de cette arme. Si des transformations ont pu être initiées dans le troisième quart du siècle, c'est dans la pratique de ces deux généraux qu'il faut en chercher l'origine. Puységur laisse penser qu'un tournant s'est effectivement produit, pour la cavalerie française, au début des années 1670. « Au commencement de la guerre de 1670, explique-t-il, quand les escadrons se chargeaient, c'était encore le plus souvent à coups de mousquetons, puis ils faisaient un caracol, et après avoir tourné, revenaient à la charge, soit pour tirer à nouveau, ou pour charger l'épée à la main ; mais depuis ce temps là, ce qui s'est le plus pratiqué, c'est que quand des troupes de cavalerie marchent l'une contre l'autre, les escadrons se choquent de front, et à coups d'épée cherchent à se renverser, et il y en a fort peu qui tirent ¹⁷⁹⁴ ». Les charges de Condé à Seneffe (1674) correspondent très bien à ce schéma. Au début des combats les escadrons des Gardes du corps du roi franchissent le ruisseau qui les sépare de l'ennemi. Le prince se met alors à la tête des deux premiers escadrons. « A la vue de 20 escadrons ennemis, raconte Le Pippre, il marcha droit à eux, essuya leur premier feu et ensuite les chargea vigoureusement. Pendant que le marquis de Rochefort, à la tête de deux autres escadrons des Gardes, l'épée à la main, de même que les premiers, donnait de son côté,

¹⁷⁹⁴ Puységur, *l'Art de la Guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, Livre I, p120.

faisant plier tout ce qui se rencontrait devant lui ¹⁷⁹⁵». De la même façon, Turenne, à Sintzheim (1674), « ordonna sur toute chose à sa cavalerie d'essuyer le feu de l'ennemi sans tirer et de ne jamais charger que l'épée à la main ¹⁷⁹⁶».

On verrait donc se dessiner une évolution marquée notamment par l'accélération de l'allure et l'emploi presque exclusif de l'arme blanche durant la charge. Cette vision doit cependant être considérablement nuancée. Tout d'abord les propos de Puysegur sur les pratiques de charge avant 1670 sont sans doute très exagérés. Nous avons vu qu'à la fin de la guerre de Trente Ans la caracole n'est plus la tactique privilégiée des escadrons français. De la même manière, il généralise un peu rapidement les transformations qui seraient intervenues à partir de la guerre de Hollande. Certes, Condé charge au galop et l'épée à la main à Seneffe, mais les gardes du corps qu'il entraîne avec lui constituent l'élite de la cavalerie française, une exception. Quand à Turenne, si sa préférence va à l'arme blanche, il n'est pas certain qu'il ait pu imposer cette tactique à tous ses escadrons¹⁷⁹⁷. L'emploi de pelotons d'infanterie entre les escadrons dans certaines batailles ne plaide pas non plus pour une accélération sensible de l'allure de la charge. On peut enfin ajouter l'affirmation de son neveu le maréchal de Duras, qui l'a vu « user de toutes les manières ¹⁷⁹⁸». La morphologie de la charge dans ces années se rapproche sans doute davantage des écrits d'Aurignac que de l'ouvrage de Puysegur.

D'Aurignac est généralement présenté comme un des élèves de Turenne. Or, si elle implique la recherche du contact avec l'ennemi, sa conception de la charge reste marquée par l'emploi du feu et une allure qui ne dépasse sans doute pas le trot. Le général doit faire observer, conseille-t-il, qu'en marchant à l'ennemi, « de 50 en 50 pas, on fasse halte pour donner le temps aux escadrons [...] de dresser tant leurs lignes que leurs rangs et leurs files. Et pour dernier commandement il doit ordonner de n'aller qu'au pas, à la charge, les files fort serrées, genoux contre genoux, et les rangs à un pied de distance les uns des autres. Et de ne tirer que pistolet croisés, et de surtout ne faire la décharge qu'après celle des ennemis ; et après avoir exhorté puissamment chacun à faire son devoir, il doit dans ce même temps faire donner le signal par son trompette,

¹⁷⁹⁵ Le Pippre de Noeuville, Simon Lamoral, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi et de toute les troupes de France*, Liège, Kints, 1734, Tome I, p.372.

¹⁷⁹⁶ Leroy de Bosroger, *Eléments de la guerre*, Costard, Paris, 1773, p.197.

¹⁷⁹⁷ Ses régiments allemands par exemple n'avaient pas renoncé à l'usage du pistolet. Jean Bérenger, *Turenne*, Paris, Fayard, 1987, p.520.

¹⁷⁹⁸ Lettre à Louvois, août 1689, publiée par Yves Durand, *La Maison de Durfort à l'époque Moderne*, Fontenay-le-Comte, 1975, p.89.

qui sonne la charge, auquel tous les autres trompettes et tambours de la ligne doivent unanimement répondre, et la chose doit se faire ensuite ¹⁷⁹⁹».

A la fin du XVIIe siècle, une relative évolution en faveur de l'arme blanche

Les préconisations d'Aurignac s'inscrivent dans la continuité des pratiques constatées à la fin de la guerre de Trente Ans. Ses écrits sont valables pour les années 1660, mais ils pourraient également s'appliquer aux décennies suivantes, qui ne semblent pas avoir vu s'opérer de bouleversements majeurs. L'exemple des charges conduites par Condé ou Turenne ne peut pas être généralisé. Les pratiques ou les préférences de ces généraux n'ont pas amené de remise en cause fondamentale des grands principes de la charge. La fameuse lettre de Duras à Louvois (1689), si elle doit être considérée avec la réserve qu'impose un contexte visiblement polémique, reflète assez bien cet état de fait. Centrée sur le problème du choix de l'arme blanche ou du feu, elle s'avère très révélatrice des pratiques du temps. Duras pose comme élément essentiel le principe de réalité. Si des troupes d'élite, comme les gardes du corps, peuvent charger l'épée à la main, « teste pour teste aux ennemis », il n'en va pas de même pour la plupart des cavaliers ordinaires. Il apparaît en effet bien difficile au maréchal d'empêcher « un homme qui se voit certain d'être passé par les armes quand il ne peut pas se servir de son épée, de prendre son pistolet ou son mousqueton pour donner un peu de respect à son ennemi ¹⁸⁰⁰ ». L'appréhension du combat est la règle commune. La morphologie de la charge est alors sensiblement différente. La crainte du feu ennemi, de la mêlée, le manque d'instruction expliquent que les cavaliers préfèrent délivrer une ou deux charges avant de joindre l'ennemi à une allure réduite, au moins jusqu'à la fin de la charge. L'usage du feu, le souci permanent pour les officiers de garder la cohésion et le contrôle de l'escadron, font que le choc sera peu violent. Lorsqu'il se produit d'ailleurs, car la plupart du temps l'un des deux escadrons tourne bride ou se délite avant le contact.

Les observations de Duras permettent cependant de distinguer un début d'évolution à propos de l'emploi du feu. « J'ay trouvé de vieux officiers icy qui sont de mon sentiment. J'en ay trouvé de jeunes qui n'avoient jamais ouy parlé de se servir de leurs pistolets, seulement de leurs épées ¹⁸⁰¹ ». La nouvelle génération d'officiers aurait

¹⁷⁹⁹ Paul Azan, *Un tacticien du XVIIe siècle, D'Aurignac*, Paris, 1904, p.65. le manuscrit d'Aurignac est daté de 1663.

¹⁸⁰⁰ Lettre de Duras à Louvois, cité par Yves Durand, *op.cité*, p.89.

¹⁸⁰¹ Ibid.

ainsi appris à se passer du feu, et donc à ne faire reposer le succès de la charge que sur le choc. Il semble que Louvois se soit mêlé de la question – au grand dam du maréchal – et ait voulu faire de la charge à l'arme blanche la doctrine « officielle » de la cavalerie française. Il est difficile de dire si la volonté ministérielle se traduit par une transformation générale des pratiques. Le témoignage de Villars, au début de la guerre de Succession d'Espagne, laisse en tout cas penser que l'habitude de charger l'épée à la main s'était assez largement répandue.

« Je passerais ensuite sur la nécessité de marcher à l'ennemi l'épée à la main et sans tirer [...]. Qu'une troupe marche l'épée à la main et l'autre le mousqueton, celle qui veut se servir de son mousqueton, n'est-il pas vrai, monseigneur, qu'elle doit s'arrêter pour tirer à quinze pas de son ennemi, ce qui est très dangereux car rien n'est plus sûr quand on mène des escadrons à la charge que de les faire aller très doucement jusqu'à trente pas de l'ennemi, ensuite prendre un trot un peu vif, premièrement une troupe ainsi ébranlée le cheval mène quelquefois le cavalier malgré lui, au lieu que celui qui, marchant à l'ennemi, s'arrête, paraît dans une disposition prochaine de tourner et de fuir. De plus cette troupe qui veut tirer il faut que ce soit de près pour en espérer quelque effet. A-t-elle le temps de quitter le mousqueton pour reprendre l'épée, cela est dangereux. [...] J'ai oui dire aux généraux de l'empereur que désormais leur cavalerie ne tirerait plus. Et à la vérité l'on ne les a vu toute cette campagne que l'épée à la main. Si donc cette cavalerie que nous avons toujours battu autrefois, et, je crois, parce qu'elle tirait, change sa manière de combattre il faut bien assurément conserver la nôtre ¹⁸⁰²».

A cette – notable – différence près cependant, la manière de conduire une charge reste assez proche de celle qui prévalait au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Le galop, notamment, n'est toujours pas recommandé comme allure ordinaire, à l'exception sans doute des meilleures troupes comme celles de la Maison du roi. Le choc repose donc davantage sur la cohésion et l'impulsion morale que sur l'impulsion physique. D'autre part, s'il est en théorie systématiquement recherché, il est bien loin d'être fréquent. « On sait, affirme encore Villars, que dans des batailles entières, à peine se trouvera-t-il deux où trois charges ou les escadrons entrent l'un dans l'autre, puisqu'il

¹⁸⁰² S.H.D./D.A.T., IMR 1725, f°1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie par M. de Villars », 1701 (31 octobre). Cf annexe 2.

arrive presque toujours que l'un des deux plie de quinze pas et souvent de plus loin, et d'ordinaire, celui qui tire s'en va le premier ¹⁸⁰³».

2. L'Empire et l'influence des guerres contre le Turc

Les propos de Villars au sujet de la cavalerie de l'Empereur donnent un renseignement important sur les habitudes des escadrons impériaux. Jusqu'au début du XVIIIe siècle, ceux-ci utilisaient encore majoritairement le feu. Sans doute les pratiques de la cavalerie impériale s'étaient-elles quelque peu différenciées de celles de la cavalerie française au cours de la seconde moitié du XVIIe siècle. Les Impériaux avaient retenu les leçons de la guerre de Trente Ans, cependant leur expérience du combat s'était également forgée au contact d'adversaires bien différents de leurs vieux ennemis français. Les guerres contre le non moins traditionnel ennemi ottoman mobilisèrent en effet des forces considérables durant cette période. Brent Nosworthy a souligné l'influence de ces conflits dans l'élaboration de la doctrine tactique de l'armée des Habsbourg¹⁸⁰⁴.

La façon de combattre des cavaliers turcs contraste nettement avec celle des cavaleries occidentales. Excellents cavaliers, ils manient également leurs armes blanches avec une redoutable dextérité. Leur charge refuse généralement le choc direct et frontal, privilégiant une approche plus orientale du combat, tout en rapidité et en esquive. Le cavalier turc, explique Montecucoli, « attaque, et puis se retire, ou s'enfuit. Il va et vient pour exciter l'ennemi à le suivre, et le conduire par là dans des embuscades doubles et triples où il a beaucoup de monde ; et quand il voit nos gens ouverts et débandés, il prend son temps, fait volte-face, et en jetant de grands cris, il revient à la charge, et les enveloppe. Il se présente avec des escadrons de grand front ; mais lorsqu'il trouve un intervalle, il fait en un moment de son flanc un nouveau front avec une agilité qui lui est naturelle, et il pénètre par là¹⁸⁰⁵ ». La mêlée qui s'ensuit dégénère alors en une multitude de combats singuliers dans lesquels les Turcs ont un avantage évident.

Nous avons vu que les guerres polonaises avaient conduit Gustave-Adolphe à adopter certaines pratiques de ses adversaires. La situation est ici différente. La cavalerie lourde polonaise pratique en effet un art de la guerre qui s'inscrit encore dans le cadre du « modèle occidental de la guerre ». Il n'en va pas de même pour les *sipâhîs*

¹⁸⁰³ Ibid.

¹⁸⁰⁴ B. Nosworthy, *op. cit.*, p. 36-38

¹⁸⁰⁵ *Mémoires de Montecucoli, généralissime des troupes de l'Empereur*, Amsterdam, 1752, p.355-356.

ottomans. Leur doctrine tactique est beaucoup trop éloignée de celle des Impériaux pour que ces derniers puissent évoluer dans leur sens. Comment auraient-ils pu parvenir à un tel degré d'agilité à cheval, de rapidité dans l'exécution des mouvements ? Il était illusoire de chercher à rivaliser avec les Turcs sur leur terrain, les cavaliers de l'empire devaient au contraire s'appuyer sur leurs points forts et chercher à exploiter les faiblesses de l'ennemi. Les Turcs « sont prompts à courir devant et derrière, à caracoler aux flancs et à la queue, à harceler, à investir, à se retirer et à faire tomber l'ennemi dans des embuscades, mais ils ne peuvent soutenir de pied ferme et sans s'ouvrir, le choc d'un escadron bien proportionné, bien serré et armé pesamment ¹⁸⁰⁶». Ce contexte ne pouvait donc qu'encourager les Impériaux à donner davantage d'importance à la cohésion et à la solidité de leurs escadrons. Il fallait « former un corps solide, si ferme et si impénétrable, qu'en quelque endroit qu'il soit, où qu'il aille, il y arrête l'ennemi comme un bastion mobile ¹⁸⁰⁷». Ils exploitèrent également leur puissance de feu, que craignaient les Ottomans plus légèrement armés.

De telles caractéristiques conduisaient inmanquablement à sacrifier la vitesse et l'impulsion, elles s'exerçaient aux dépens d'une conception dynamique du choc. Bien sûr, ils adaptaient quelque peu leurs pratiques lorsqu'ils étaient opposés à leurs adversaires occidentaux, mais ces critères n'en marquèrent pas moins fortement leur doctrine de la charge. Celle-ci repose d'abord sur une allure modérée. Pour préserver leur ordre, les escadrons avancent vers l'ennemi au pas, ou en gardant un trot lent. Arrivés à environ vingt pas ils peuvent délivrer une première salve de carabine, ce qui les oblige à s'arrêter. Ils reprennent ensuite leur marche en avant, font feu avec leurs pistolets et s'emparent de leur épée – en jetant le pistolet s'ils n'ont pas le temps de le remettre dans les fontes – pour bousculer l'ennemi, si celui-ci n'a pas tourné bride. Là encore, il peut exister des variantes. Les décharges de pistolets ne sont pas systématiquement précédées d'une salve de carabine, et l'allure peut être parfois plus élevée, notamment pour les troupes d'élite. Cependant la plupart des charges se conforment à ce schéma¹⁸⁰⁸. Même si les guerres turques n'ont pas conduit les Impériaux à remettre en cause la nécessité de joindre l'ennemi, elles les influencèrent sans aucun doute dans le sens d'une allure très modérée et d'un usage renforcé du feu.

¹⁸⁰⁶ Ibid., p.235.

¹⁸⁰⁷ Ibid., p.238.

¹⁸⁰⁸ B. Nosworthy, *op. cité*, p.6.

3. Le déroulement d'une charge dans la seconde moitié du XVIIe siècle

Les sources dont nous disposons ne permettent pas d'établir avec certitude le déroulement exact d'une charge dans la seconde moitié du XVIIe siècle. En France comme dans les autres cavaleries européennes, la liberté des officiers en ce domaine était encore grande. « Depuis que je suis au monde, écrit Duras à propos du choix du feu ou de l'arme blanche, j'avois toujours veu laisser la liberté à tous ceux qui commandait une troupe de la faire servir des armes qu'il vouloit, car non seulement que cela se puisse régler par quelqu'un, quelque grand capitaine qu'il soit, il serait contraint, s'il en avoit usé d'une manière dans un combat et qu'il en arrivast un autre dans le même jour d'en user peut estre d'une autre façon, selon le besoin ¹⁸⁰⁹». On sait d'autre part que les corps d'élites, mieux équipés, mieux montés et plus instruits, se distinguaient des troupes ordinaires et des régiments de nouvelles levées. Certains éléments peuvent cependant être clairement dégagés, notamment pour les seconds.

Durant la majeure partie de cette période, les principes mis en place à la fin de la guerre de Trente Ans ne sont pas véritablement bouleversés. L'allure reste limitée au trot, qu'il soit lent ou allongé. L'usage du feu demeure également une constante. Il y a pu avoir cependant une évolution sur ce point en France à la fin du siècle. On ne peut affirmer bien sûr que le feu est alors abandonné, mais de plus en plus d'officiers semblent considérer comme normal le fait d'aller à la charge sans tirer. Ces éléments ont bien entendu des conséquences sur la conception du choc. Une vitesse modérée et l'utilisation des armes à feu, notamment les carabines, réduisent celui-ci à un abordage dans lequel le maintien de la cohésion de l'escadron compte davantage que sa force de choc proprement dite. Il semble en outre que le contact réel entre deux escadrons également décidés à en découdre ne se produise que dans une minorité des cas.

Il est donc possible de se représenter globalement le déroulement d'une charge dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Cependant, puisque, malgré les constantes soulignées plus haut, il apparaît que des pratiques différentes ont pu coexister, nous postuleront que l'un des deux escadrons sera constitués de cavaliers d'élites et l'autre de soldats inexpérimentés ou peu exercés. Nous construiront ce récit en adoptant le point de vue du second. L'armée a achevé son déploiement et fait face à l'ennemi, à 250 ou 300 pas. L'escadron est disposé sur trois rangs. Les cavaliers sont rangés au botte à botte, ils vérifient leur alignement tout en respectant les distances entre les rangs. Puis la

¹⁸⁰⁹ Lettre de Duras à Louvois, cité par Yves Durand, *op.cité*, p.89.

trompette signale que l'ordre est donné de marcher à l'ennemi. L'unité s'ébranle alors au pas, le mousqueton haut. L'approche en elle-même est déjà un moment délicat. L'escadron s'arrête au bout de 50 pas afin de rétablir son ordre. Il repart bientôt, toujours au pas. Les officiers et bas officiers s'efforcent de se faire entendre, crient et menacent pour maintenir l'alignement et la cohésion. Malgré l'allure réduite, certains cavaliers ont du mal à diriger leurs montures, effrayées par les bruits de la bataille. La main gauche seule tient la bride, la droite étant prise par le mousqueton. La ligne de front commence insensiblement à flotter, se transforme doucement en courbe.

L'ennemi est maintenant nettement visible. Il a déjà pris le trot, mais cela ne trouble pas son ordonnance, et l'on ne voit pas de jour dans ses files. Il a fière contenance, paraît déterminé, seul son premier rang a le pistolet à la main, les autres se contentent de leur épée. Au contraire, la nervosité est palpable chez de nombreux soldats de notre escadron, qui vivent là leur première charge. Le capitaine commandant l'escadron sait le peu de valeur de sa troupe. Il estime que le temps est venu d'exécuter la première salve, qui renforcera, espère-t-il, la confiance de ses hommes. A 20 ou 25 pas l'escadron s'arrête pour faire feu. Les tirs ne sont pas très précis. Quelques chevaux font la culbute, quelques hommes tombent, mais l'avance de l'ennemi, qui n'a pas répliqué, n'est pas arrêtée. Très vite, il faut ensuite laisser le mousqueton, qui pend à la bandoulière, et se saisir du pistolet, l'épée est suspendue au poignet par un ruban. Au commandement les cavaliers passent au trot.

L'augmentation de l'allure accroît le flottement du front de l'escadron, déjà visible auparavant. Les officiers ne parviennent plus à préserver l'ordre de l'unité. Les hommes des deux ailes, malgré les officiers, commencent à dévier leur trajectoire vers l'extérieur de l'escadron ; mouvement significatif de l'appréhension qui gagne les hommes et les pousse insensiblement à s'écarter du danger. Des trouées apparaissent vers le centre de la ligne, qui menace de crever. Autant de stigmates dans lesquels l'adversaire expérimenté peut lire la promesse d'un succès. Ce dernier augmente lui aussi sa vitesse et allonge son trot. Sa détermination impressionne. Il est maintenant à une douzaine de pas, l'ordre de tirer est donné. Mais seule une petite partie des deux premiers rangs fait feu avec précision. Les hommes sont nerveux, pressés de lâcher leur coup. Sans doute prématurée, peu nourrie, la décharge est finalement peu meurtrière, elle a pour principal effet d'augmenter le désordre.

C'est le moment que choisit l'ennemi pour exécuter sa propre salve. Bien qu'elle soit elle aussi peu sanglante, tirée par le seul premier rang, elle entraîne

l'effondrement moral des combattants. Certains cavaliers du front retiennent leur monture, provoquant ainsi une bousculade avec leurs camarades des rangs suivants. D'autres, sur les ailes et à l'arrière, font déjà demi-tour pour échapper au choc et au corps à corps. Les cavaliers du premier rang ennemi se sont débarrassés de leur pistolet – les plus pressés le jetant tout simplement à terre – et ont empoigné leur épée, les derniers mètres sont parcourus au petit galop. C'est un escadron déjà au trois quart en déroute qu'ils rejoignent alors. Ils ont beau jeu de rattraper les fuyards, et de les sabrer ou de les pointer, selon leur volonté. Les officiers connaissent leur métier, ils ne laisseront pas leurs hommes s'emporter dans la poursuite. Derrière l'escadron désormais dispersé, on en distingue en effet un second, venu de la deuxième ligne. La charge victorieuse est stoppée, chacun reprend sa place pour affronter le nouvel adversaire.

III. LES BOULEVERSEMENTS DU XVIII^e SIECLE

Le XVIII^e siècle n'est pas moins riche que le précédent en figures exceptionnelles. Grands cavaliers et praticiens novateurs s'y sont brillamment illustrés. Mais il bénéficie en plus d'un net approfondissement de la réflexion théorique. La cavalerie a notamment été touchée par l'influence des Lumières. La pensée tactique s'est enrichie de la volonté des officiers et des auteurs de remettre en cause les principes anciens, d'en fonder de nouveaux sur la raison et l'expérimentation. Ces conditions ont permis une transformation sensible des trois grands principes qui fondent la charge. Selon l'historiographie, sa morphologie a ainsi connu de profondes mutations entre le début et la fin du siècle. On considère en effet qu'à cette époque la charge se fait exclusivement à l'arme blanche et au galop.

Il reste cependant à faire le point sur l'ampleur de cette évolution, sur les facteurs qui l'ont rendue possible. Il faut également déterminer précisément son rythme. La guerre de Succession d'Autriche est généralement présentée comme une période charnière, Frédéric II jouant un rôle moteur dans la modification des tactiques de combat de la cavalerie. Mais des changements ne seraient-ils pas perceptibles dès le début du siècle, avec les longs conflits qui enflamment alors l'Europe ? D'autre part il conviendra de différencier les trois principes, qui n'évoluent vraisemblablement pas à la même vitesse. Si certaines « innovations » du XVIII^e siècle sont déjà perceptibles à la fin du XVII^e, comme l'affirmation progressive de l'arme blanche, d'autres au contraire peuvent apparaître comme de véritables nouveautés.

A. Jusqu'en 1741 : des transformations à nuancer

Cette période est particulièrement contrastée. Elle commence avec une conflagration généralisée (guerre de Succession d'Espagne et guerre du Nord) et se poursuit par une période de paix, plus ou moins armée (guerre de Succession de Pologne). Cette configuration s'avère *a priori* très propice aux changements. Les théoriciens peuvent mettre à profit les années de paix pour tirer les leçons, riches et nombreuses, des derniers conflits. Il apparaît cependant que les innovations effectives furent en fait relativement limitées au terme du demi-siècle. Nous observerons donc tout d'abord les caractéristiques des charges conduites par les principales cavaleries d'Europe durant les guerres du début du siècle. Puis nous envisagerons quels enseignements les autorités et les écrivains militaires tirèrent de ces expériences dans les deux décennies suivantes.

1. La relative diversité des pratiques : les cavaleries française, allemande et anglaise durant la guerre de Succession d'Espagne

En France, la coexistence de deux doctrines.

Nous avons vu que la situation s'était quelque peu compliquée en France à la fin du XVIIe siècle. Si l'allure est toujours relativement modérée, si le choc repose davantage sur la cohésion que sur l'impulsion, la place de l'arme blanche s'est par contre sensiblement affirmée. Cette évolution, confirmée par Villars, ne peut cependant pas être généralisée¹⁸¹⁰. Tous les officiers ne partagent pas la préférence du maréchal pour l'arme blanche. La bataille d'Hoechstaedt (1704) nous offre l'exemple d'unités prestigieuses, les escadrons de la gendarmerie de France, utilisant le feu avant le contact. « Ils tirèrent au lieu de charger l'épée à la main », condamne Saint-Simon¹⁸¹¹. C'est notamment le cas de huit d'entre eux, chargés d'attaquer cinq escadrons anglais. Ces derniers viennent de franchir le Nebel, et sont donc passablement désorganisés. Ils ont en outre contre eux le désavantage de la pente. Les huit escadrons de la gendarmerie avancent alors comme s'ils allaient les charger. Cependant, à la surprise des Anglais, ils font halte à portée de pistolet et effectuent alors une médiocre salve. Celle-ci s'avère

¹⁸¹⁰ S.H.D./D.A.T., IMR 1725, f°1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie par M. de Villars », 1701 (31 octobre).

¹⁸¹¹ Mémoires de Saint-Simon, 1702-1708, texte établi et annoté par Gonzague Truc, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1962, p. 353

largement inefficace, pire, elle interrompt l'élan de la charge, annulant l'avantage du terrain¹⁸¹².

Il est bien-sûr possible de trouver des exemples inverses. Ainsi à Friedlingen, deux ans plus tôt, Quincy s'attarde sur la charge conduite par M. de Magnac à l'aile droite française. Celui-ci vit les ennemis venir à lui, il leur laissa faire les trois quart du chemin qui séparait les deux armées. « Il prit la tête de la première ligne – laissant la seconde à M. de St. Maurice – et s'ébranla seulement de 100 pas ; il essuya, sans tirer un seul coup, la décharge des ennemis à 15 pas ; mais dans le moment il les chargea l'épée à la main, avec tant de vigueur et tant d'ordre, qu'après une résistance assez opiniâtre de leur part, il enfonça leur première ligne qui tomba en confusion sur la seconde, et toutes deux prirent la fuite¹⁸¹³». On peut encore évoquer les dragons de Tessé (1701), chargeant sans complexe et à l'arme blanche les cuirassiers impériaux : « Lorsque M. le comte de Tessé arriva les ennemis étaient déjà proches de Carpi ; il trouva à sa main les dragons d'Albert. Quoique les ennemis arrivassent par de grosses colonnes, cavalerie et infanterie, M. le comte de Tessé prit le parti de faire une charge des trois escadrons de ce régiment ; mettant le fusil sur le dos et l'épée à la main [...] . Cette charge fut si vive, sire, qu'ils renversèrent chacun leur escadron des cuirassiers de l'Empereur¹⁸¹⁴». Ces exemples opposés montrent que deux doctrines coexistent à l'époque dans la cavalerie française. L'une s'appuie encore sur le feu pour préparer le choc, induit une allure très mesurée. L'autre compte exclusivement sur l'arme blanche et le choc, accordant une place légèrement plus importante à l'impulsion physique.

L'immobilisme de la cavalerie impériale

Les autres cavaleries européennes semblent moins touchées par cette diversité des pratiques. Pour autant, il faut remarquer que chacune des grandes cavaleries du temps se distingue par sa doctrine, il n'en existe pas deux qui soient exactement semblables. Les différences reposent en outre sur des principes fondamentaux.

Du côtés des alliés, opposés à la France, on sait que les Impériaux effectuent généralement une ou deux décharges avant de joindre l'ennemi à une allure réduite. Villars avait remarqué, au début de la guerre, que la tactique évoluait dans le sens d'un abandon du feu. Il est toutefois difficile de penser qu'ils aient effectivement renoncé à

¹⁸¹² Brent Nosworthy, *op. cité*, p. 128-129.

¹⁸¹³ Quincy, cité par Boussanelle, *Commentaires sur la cavalerie*, Paris, Guillin, 1758, p. 366.

¹⁸¹⁴ S.H.D/D.A.T., A1 1515, f°20. Cité par Hervé Drévilion, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Tallandier, Paris, 2005, p. 386.

cette pratique, très enracinée dans leur tradition militaire. Il s'agit d'ailleurs d'une caractéristique commune aux diverses cavaleries allemandes puisque les Bavaois, pourtant alliés des Français, en usaient également ainsi. Villars témoigne qu'à la première bataille d'Hoechstædt (1703), opposant les Franco-bavaois aux Impériaux, les escadrons bavaois – qui occupaient la première ligne de l'aile gauche – et leur vis à vis impériaux firent également usage du feu : « A la première charge les ennemis tirèrent et plièrent. La cavalerie bavaoise tira et plia de même¹⁸¹⁵ ».

Cette brève observation nous instruit également sur le déroulement de la charge lorsque aucun des deux adversaires n'a le désir de la mener jusqu'à son terme. Chacun fait sa décharge et se replie. Il n'y a bien sûr aucune concertation préalable, mais ils sont tous les deux convaincus qu'ils ne pourront pas l'emporter. Ils ne peuvent donc pas profiter de la fuite de l'adversaire, d'autant que celle-ci est en partie masquée par la fumée. Il ne faut pas imaginer un demi-tour impeccable, par quart de conversion, comme sur le champ de manœuvre. Il s'agit plutôt d'un reflux, entamé comme d'ordinaire par les cavaliers de l'arrière et des flancs. Malgré le caractère surprenant d'une telle situation, on peut penser qu'il ne s'agit pas là d'un événement véritablement exceptionnel. Le cas où l'un au moins des deux adversaires tourne bride avant le contact est encore moins rare. Il est toutefois peut-être un peu hasardeux d'affirmer que cette situation constitue la règle commune. Ainsi La Colonie rapporte qu'à Enzenkirchen (1703) et Schmidmittel (1703), les mêmes Bavaois et Impériaux se mêlèrent avec acharnement¹⁸¹⁶. Il apparaît en tout cas très difficile de conduire jusqu'au choc un escadron qui n'en a pas la volonté. Lorsque manque la confiance, qu'apportent généralement l'expérience et l'entraînement, la peur du corps à corps l'emporte vraisemblablement sur toute autre considération, fussent les injures et menaces de mort des officiers. Si l'on ajoute à ces éléments les caractéristiques propres à la cavalerie autrichienne, il n'est pas surprenant que, malgré ses convictions, le prince Eugène ait échoué à faire charger ses hommes au galop et à l'arme blanche.

Un témoignage de Puysegur permet d'illustrer nos observations sur la cavalerie impériale. Il évoque en effet une charge dont il aurait été témoin durant la guerre de Succession d'Espagne¹⁸¹⁷. Il ne précise pas la nationalité des adversaires des escadrons français, mais, compte tenu des caractéristiques de la cavalerie anglaise, il y a tout lieu

¹⁸¹⁵ *Mémoires du maréchal de Villars*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, par MM. Michaud et Poujalat, Tome 9, Paris, 1839, p.130.

¹⁸¹⁶ La Colonie, *Mémoires de M. de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière*, Mercure de France, Paris, 1992, p. 204 et 212.

¹⁸¹⁷ C'est du moins l'avis de Brent Nosworthy, *op. cité*, p.122.

de penser qu'il s'agit bien là de troupes impériales. « La ligne des escadrons ennemis voyoit notre ligne de cavalerie marcher au pas pour la charger l'épée à la main, sans se servir d'aucune arme à feu. Quand notre ligne fut environ à huit toises de distance, cette cavalerie avoit son épée pendue au poignet ; officiers et cavaliers avoient leurs mousquetons pendants à la bandoulière. Les officiers et cavaliers les prirent de la main droite et couchèrent en joue, chacun choisissant celui qu'il vouloit tirer. Et dès que le coup fut parti, ils laissèrent tomber le mousqueton [...] j'empoignèrent leurs épées et reçurent notre cavalerie l'épée à la main. Par ce feu tiré de près il tomba beaucoup de nos gens ; néanmoins, malgré cela, comme notre corps de cavalerie était composé de tout ce qu'il y a de meilleur, celle de l'ennemi, quoiqu'elle fut encore plus nombreuse que la notre, fut battue¹⁸¹⁸ ». Le déroulement du combat permet de penser que les escadrons français s'affrontèrent à des cavaliers expérimentés. Ceux-ci en effet ne se laissèrent pas impressionner par la charge à l'arme blanche et la détermination de leurs adversaires. Le récit de Puysegur est en tout cas assez révélateur de la diversité des pratiques en Europe de l'Ouest.

Marlborough, entre audace et conservatisme

La doctrine suivie par la cavalerie anglaise paraît sensiblement différente. A la fin du XVIIe siècle les pratiques en vigueur sont encore celles de la *New Model Army*, forgées durant les années de la Guerre Civile sous l'impulsion de Cromwell : l'escadron s'approche à portée de tir de l'ennemi, fait une décharge de pistolet puis met l'épée à la main pour joindre l'adversaire¹⁸¹⁹. La transformation de la morphologie de la charge au début du XVIIIe siècle fut l'œuvre de Marlborough, grand cavalier, chef incontesté de l'armée anglo-hollandaise. Il avait hérité d'une cavalerie de haut-niveau, mais il sut se donner les moyens d'améliorer encore son efficacité. Le capitaine-général accorde en effet une importance essentielle au soin des chevaux, à l'équipement et à l'instruction de ses cavaliers¹⁸²⁰. Le prince Eugène est ainsi fort impressionné par la belle apparence et la qualité de l'équipement des cavaliers de Marlborough, après la longue marche qui les a conduits des Provinces Unies jusqu'au Danube (1704)¹⁸²¹. D'un point de vue tactique, la modification la plus importante réside sans nul doute dans l'interdiction faite aux cavaliers de tirer avant de joindre l'ennemi. L'autorité qu'il détient sur ses hommes, la

¹⁸¹⁸ Puysegur, *op.cité*, Livre I, p.121.

¹⁸¹⁹ John Tincey, *The British Army*, Osprey, 2005, p.9.

¹⁸²⁰ David Chandler, *The art of warfare in the age of Marlborough*, Spellmount-Sarpedon, Staplehurst and New York, 1997, p.53.

¹⁸²¹ Ibid.

confiance qu'ils ont acquise grâce à un entraînement poussé, lui permet de faire effectivement appliquer cette consigne. L'abandon de la puissance de feu est cependant compensée par l'appui fréquent de l'infanterie, que Marlborough sait utiliser avec une habileté consommée.

Pour le reste, les principaux éléments de la charge ne connaissent pas de bouleversements majeurs. Certes, le choix de l'emploi exclusif de l'arme blanche lui permet de ne plus briser l'élan de la charge avec des salves de mousquetons ou de pistolets. Cependant il ne va pas plus loin dans cette voie. Les escadrons ont ordre de ne pas dépasser le trot allongé. Cette limite renvoie directement à sa conception du choc. Celle-ci reste davantage fondée sur le « poids » de l'escadron, sur sa cohésion, que sur la vitesse et l'impact. Ces caractéristiques ne font pas de Marlborough un révolutionnaire. Sa volonté d'innovation est réelle en ce qui concerne le choix des armes. Il crée là une rupture avec les pratiques de la cavalerie anglaise, et sans doute de la plupart des cavaleries d'Europe de l'Ouest. Il n'est pas le seul cependant, nous avons vu qu'une partie au moins des officiers français jugeaient préférable de ne pas tirer pendant la charge. En cela il s'inscrit aussi dans la pensée tactique de son temps, avec ses audaces et ses conservatismes. Sa représentation de la charge est finalement très proche de celle de Villars, qui considère d'une « nécessité indispensable » de charger l'épée à la main, mais n'envisage pour s'élancer sur l'ennemi qu'un « trot un peu vif ¹⁸²² ». C'est donc Charles XII qui va le plus fondamentalement remettre en cause les principes de la charge.

2. Charles XII réinvente la charge

On pourrait dire que l'histoire de la cavalerie suédoise commence avec Gustave-Adolphe. Les décennies qui suivent sa mort ne voient cependant aucune transformation majeure. Elle reste figée dans la doctrine que lui avait fixée le vainqueur de Breitenfeld. Il est même probable qu'elle a pu connaître un certain recul, tout au moins du point de vue de l'utilisation du feu ¹⁸²³.

Ces conceptions ne convenaient cependant absolument pas à Charles XII. Roi soldat à l'esprit chevaleresque, sa vision de la guerre en général, et de la cavalerie en

¹⁸²² S.H.D./D.A.T., IMR 1725, f°1, « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie par M. de Villars », 1701 (31 octobre).

¹⁸²³ V.Vuksic et Z.Grbasic, *L'âge d'or de la cavalerie*, La Bibliothèque des arts, Paris-Lausanne, 1989, p.31.

particulier, est tout entière tendue vers le primat de l'offensive¹⁸²⁴. Pour Peter Englund l'armée suédoise était, à l'image de son souverain, subjuguée par un esprit offensif omniprésent. « L'armement tout comme la façon de se battre, la prédominance des armes blanches, l'attaque à la baïonnette et le choc de cavalerie démontrent une foi presque fanatique en l'attaque comme moyen universel pour remporter la victoire¹⁸²⁵ ». Il ne suffit donc pas au roi que ses cavaliers chargent à l'arme blanche, il faut encore qu'ils joignent l'ennemi au galop. Charles XII considère la vitesse comme le principal facteur de réussite de la charge. Elle donne une force de choc supérieure, fait oublier le danger et impressionne l'adversaire. Il n'est toutefois pas question de laisser l'escadron attaquer de façon désordonnée. Les cavaliers doivent être capables de préserver la cohésion de l'unité lorsqu'ils passent au galop.

L'exemple du roi, une discipline sans faille et un très haut niveau d'instruction donnent aux cavaliers suédois la capacité et la force morale nécessaires pour attaquer de cette manière. Jamais jusqu'alors on avait chargé de la sorte en Europe. Cette doctrine est en rupture complète avec les pratiques des cavaleries occidentales. Elle se démarque encore davantage de la tactique des Russes, les principaux rivaux du roi de Suède. Leur façon de combattre présente des aspects parfois assez archaïques, comme en témoigne par exemple un officier anglais à la bataille de Holowczyn (1708) : « jamais tout au long de l'action ils n'en vinrent aux mains avec les Suédois, mais ils déchargeaient généralement leurs armes à 30 ou 40 pas puis couraient recharger, se ralliaient et déchargeaient à nouveau¹⁸²⁶ ». Les dragons russes, qui constituent l'essentiel de la cavalerie de Pierre le Grand, comptent d'abord sur le feu pour s'opposer aux Suédois. Ils espèrent que leurs salves causeront suffisamment de pertes ou de désordres pour briser l'élan de l'ennemi, leur permettant ainsi de combattre dans une configuration plus avantageuse¹⁸²⁷. Compte tenu de l'expérience et de l'habileté des cavaliers de Charles XII, cet espoir s'avère bien souvent déçu.

Si l'on veut se représenter une charge entre un escadron russe et son vis à vis suédois, il faut bien sûr s'imaginer les deux unités rangées sur trois rangs. Cependant

¹⁸²⁴ Denison a ainsi pu écrire que la cavalerie suédoise était pour Charles XII, « le résultat naturel de son esprit audacieux et chevaleresque ». G.T. Denison, *A history of cavalry, from the earliest time*, Mac Millan & Co, London, 1913, p.244.

¹⁸²⁵ Peter Englund, *Poltava, chronique d'un désastre*, éditions Esprit Ouvert pour la traduction française, 1999, p.131.

¹⁸²⁶ R. Hatton (ed.), *Captain Jefferye's letters from the Swedish army, 1707-1709*, Stockholm 1954, cité par Angus Konstam, *Peter the Great's army, vol. 2 cavalry*, London, Osprey, 1993, 12.

¹⁸²⁷ Ibid.

l'ordonnement de l'escadron suédois se démarque des pratiques habituelles. Les cavaliers se tiennent en effet, non pas « genou contre genou », comme à l'ordinaire, mais « genou derrière genou ». L'escadron forme ainsi un chevron, le cornette, situé au milieu du premier rang, en constitue la pointe. Au signal il entame son avance au pas, puis passe rapidement au trot allongé. A 150 pas de l'ennemi les cavaliers suédois prennent le galop et foncent sur l'adversaire sans se préoccuper de son feu. La plupart du temps il n'y a pas à proprement parler de choc, les cavaliers russes ont déjà fait demi-tour à la vue de « ce mur de sabot et d'épées » se ruant sur eux¹⁸²⁸. Si leur escadron fait face, il a de grandes chances d'être dispersé. Même si les Suédois ont instinctivement ralenti leur allure avant le contact, la force de choc induite par leur vitesse est suffisante pour leur permettre de bousculer physiquement les Russes, d'exploiter les brèches qui n'ont pas manqué de se produire dans leurs rangs. Le corps à corps qui s'en suit peut être meurtrier. Charles XII ordonne en effet à ses cavaliers de pointer. Il est l'un des premiers à afficher une nette préférence pour les coups d'estoc. Ce type de coup est sans doute plus difficile à exécuter, mais il provoque aussi des blessures beaucoup plus graves. D'autant que les dragons russes sont peu protégés.

Le roi de Suède occupe donc une place unique en ce début du siècle. Dépassant de loin les principes de Gustave-Adolphe, il introduit une rupture considérable dans la morphologie de la charge. Plus que dans l'interdiction du feu, la véritable innovation de Charles XII réside dans la vitesse de la charge, et dans la conception du choc qu'elle induit. Aucun autre chef de cavalerie avant lui – Marlborough compris – n'avait conçu une doctrine aussi audacieuse.

3. Le relatif immobilisme de « l'après-guerres ».

L'exemple de Charles XII, extrêmement innovant, peut représenter un véritable modèle pour les officiers et les théoriciens d'Europe. Ceux-ci ont eu le loisir, après les grands conflits du début du siècle, de méditer ses leçons. Pourtant on ne peut que constater que les cavaleries européennes ne tirèrent que fort peu d'enseignements de l'épopée du roi de Suède. Son nom n'apparaît que rarement sous la plume des écrivains militaires. Plus encore, ses principes paraissent en partie ignorés. Le conservatisme l'emporte encore dans plusieurs domaines de la charge, comme l'allure et la conception du choc. Cet immobilisme relatif est particulièrement visible dans la cavalerie française.

¹⁸²⁸ Peter Englund, *op. cité*, p. 116.

L'affirmation de la primauté de l'arme blanche.

A la fin de la guerre de Succession d'Espagne il est clair que certains principes paraissent acquis, et que d'autres s'affirment de plus en plus nettement. Parmi les premiers on sait que la nécessité de joindre l'ennemi pour assurer le succès est reconnue depuis longtemps. Tous les auteurs l'admettent et cela ne souffre aucune remise en cause. Les officiers savent aussi cependant que, dans la pratique, il est fort difficile d'amener jusqu'au contact des cavaliers qui n'ont pas les « moyens » (aussi bien du point de vue physique, que technique et moral) pour l'emporter au corps à corps, ou même simplement pour envisager cette éventualité. L'encadrement, qui s'est pourtant renforcé depuis le milieu du XVIIe siècle, ne suffit pas toujours à assurer le maintien de l'ordre et de la discipline dans l'escadron. Dès lors, puisque la caracole et les autres manœuvres d'évitement ne sont plus de mise, il n'est pas rare de voir un des deux escadrons, sinon les deux, se désorganiser et se mettre en fuite juste avant le choc.

Il est un autre principe qui, s'il n'est sans doute pas encore universel, ne cesse de gagner du terrain : la charge à l'arme blanche. Nous avons vu que la guerre de Succession d'Espagne laissait transparaître une certaine diversité dans ce domaine. Dans les décennies qui suivent, de plus en plus d'officiers affirment leur préférence pour ce mode de charge. Certes, un grand nom de la littérature militaire, comme Puységur, défend encore l'idée qu'il est préférable de tirer pour préparer le choc. « Mon opinion, affirme Puységur, est que des escadrons qui marchent l'un à l'autre, pour charger l'épée à la main, peuvent avant de se servir de l'épée, tirer de fort près, et ce au moindre signal ou parole du commandant de l'escadron, et charger aussitôt l'épée à la main. [...] Toutes les troupes dont on est sûr, ainsi que celles dont je parle, il n'y pas à balancer de les faire tirer, et même les autres quand on les aura instruites ¹⁸²⁹». Ce point de vue est cependant largement mis en cause par les avis de plusieurs officiers.

Sans même rappeler Villars, qui l'affirmait dès le début de la guerre de Succession d'Espagne, Langeais et le comte de Saxe ne laissent aucun doute sur les avantages qu'obtient un escadron en chargeant sans tirer. « On doit, préconise le premier, se servir de l'épée par préférence à l'arme à feu qui épouvante le cheval, qui désunit un escadron, et dont le succès est très médiocre. Les étrangers qui en font usage ne font pas attention aux inconvénients qui s'ensuivent, que le bruit de guerre, qui a fort ému le cheval, ne permet pas de tirer avec justesse ; que si le feu part de loin il est

¹⁸²⁹ Puységur, *op.cité*, Livre I, p.121.

inutile et lorsqu'il est fait de très proche, l'escadron est en danger de se rompre¹⁸³⁰ ». Ces propos, émanant d'officiers de cavalerie expérimentés, sont sans aucun doute plus représentatifs que les écrits parfois dépassés de Puysegur. Il est donc permis de penser que l'usage du feu tend alors, sinon à disparaître, du moins à devenir minoritaire.

La « victoire » de l'arme blanche lève l'obstacle que représentait l'exécution des salves durant la charge. L'abandon du feu permet ainsi de dynamiser la charge. Les cavaliers, n'ayant plus à s'arrêter ou à limiter leur allure pour tirer plus efficacement, sont désormais libres d'augmenter leur vitesse. Le comte de Saxe évoque clairement le galop dans ses *Réveries*¹⁸³¹. Langeais quant à lui défend l'idée qu'arrivé à la demi-portée du pistolet, il importe d'avantage de se lancer sur l'ennemi que de chercher à préserver l'ordre de l'escadron¹⁸³².

Progrès et conservatisme de la doctrine : le « Projet » de Mortaigne

Mais ces opinions sont loin d'avoir la faveur des autorités militaires. C'est ce que montre le *Projet d'instruction sur les évolutions et exercices de la cavalerie*, rédigé en 1732 ou 1733 par Mortaigne, major au Royal Allemand.

« Un jour de bataille les officiers doivent être en même ligne que les cavaliers. Il faut avoir grande attention de faire serrer les files et ne pas autoriser la délicatesse du cavalier là-dessus. Un escadron n'est fort qu'autant qu'il est uni et serré et ne peut pas bien manœuvrer sans cela. Quand il s'agira de combattre, chaque escadron sera mis sur trois rangs, le premier sera composé de quatre capitaines, quatre lieutenants et deux cornettes. On joindra à ces officiers 40 cavaliers des plus braves. Les deux autres rangs de 50 cavaliers. L'escadron étant de 160 maîtres, il en restera 20 parmi lesquels quatre trompettes. On fera alors deux petites troupes de huit cavaliers, chacune comprenant un brigadier. Ces deux petites troupes marcheront à droite et à gauche de l'escadron de façon à ce qu'il ne paraisse pas de distance. Les trois rangs et les files marcheront le plus serré qu'il sera possible, la force d'un escadron étant dans sa masse et dans sa pesanteur. Dans cet état et l'épée à la main, quand l'escadron sera à 50 pas de l'ennemi, le commandant le fera aller au petit trot, et à 15 pas il le mettra au

¹⁸³⁰ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.69.

¹⁸³¹ Maurice de Saxe, *Mes rêveries*, Economica, Paris, 2002, introduction de Jean Pierre Bois, p. 135.

¹⁸³² Langeais, *op. cité*, p.86-87.

grand trot observant de ne pas laisser prendre le galop au chevaux ce qui désunirait l'escadron. Le commandant en mettant son escadron au grand trot fera un signal pour faire se détacher les deux petites troupes. Elles iront le pistolet à la main et l'épée pendue au poing fondre sur les flancs de l'escadron ennemi. [...]Le mélange d'officiers et de cavaliers rend le choque [sic] plus brusque que quand le rang n'est pas plein et épargne beaucoup d'officiers, l'ennemi ne pouvant les distinguer à l'avance dans les cavaliers ¹⁸³³».

Ce texte réglementaire est, de par son existence même, le signe d'une indubitable évolution. Même s'il ne débouche pas sur une ordonnance (du fait sans doute de la guerre de Succession de Pologne, 1732-1738), il constitue en effet la première véritable tentative pour uniformiser la charge, perçue dans sa globalité. De la disposition des officiers à l'allure en passant par la marche d'approche, presque tous les aspects de la charge sont abordés. Mais ces lignes sont surtout très significatives de la doctrine privilégiée par le commandement de la cavalerie. Les salves de mousqueton et de pistolets sont clairement abandonnées, il n'est plus question que de charger l'épée à la main. Il est tout aussi clair, cependant, que l'on envisage toujours pas de dépasser le grand trot, fut-ce dans les quinze derniers pas. Le souci de la cohésion l'emporte encore sur l'élan et l'impulsion mécanique. Le choc est une affaire d'ordre et d'union, de « masse » et de « pesanteur ». Il importe avant tout que les files et les rangs demeurent le plus serré possible au moment du contact. Positionnement doctrinal, sans aucun doute, mais des considérations plus pragmatiques ne sont pas exclues. Le niveau d'instruction de la majorité des cavaliers ne permettant pas d'aborder le galop, sans prendre le risque de désunir l'escadron. La morphologie de la charge ne se démarque guère, finalement, de celle qu'envisageaient Villars ou Marlborough durant la guerre de Succession d'Espagne, presque 20 ans plus tôt.

Un exemple de conservatisme tactique : les troupes des ailes

Le *Projet* fait également mention de deux petites troupes, placées aux ailes de l'escadron. Lors de la phase finale de la charge, dans les 15 derniers pas, elles doivent se détacher pour prendre l'ennemi en flanc. Cette proposition ne constitue nullement une innovation tactique. Peut-être peut-on en chercher l'origine dans les troupes de 50

¹⁸³³ S.H.D/D.A.T., 1 MR 1734, f°83. « Projet d'instruction pour sur les évolutions et les exercices de la cavalerie », par M. de Mortaigne,

carabins qui accompagnaient chaque compagnie de cheveu-légers. Montgomery propose de les disposer à l'aile gauche en deux « esquadres ». A deux cents pas de l'ennemi s'il s'agit de lances, 100 si ces sont des cuirassiers, les esquadres se détachent et vont à tour de rôle faire leur décharge, « du plus près qu'elles pourront ». Ils reviennent ensuite pour recharger, par la droite pour la première, par la gauche pour la seconde¹⁸³⁴. Quelques années plus tard, Jean de Tavannes suggère une manœuvre plus proche de celle qui est décrite dans le *Projet d'instruction*. « Tous escadrons combien qu'ils fussent, de 1000 ou 1200 chevaux, si avant que de se mêler ils sont chargés par soixante ou quatre-vingt par flanc, sans doute cela les désordonne, tellement que venant puis après à la charge contre ceux qui leur sont en tête, ils sont plus facilement emportés »¹⁸³⁵. Le flanc de la formation ennemie est cette fois clairement désigné comme l'objectif de l'attaque. Celle-ci a pour finalité de jeter le désordre dans la formation ennemi et de la rendre plus vulnérable à l'attaque principale. D'autre part il n'est plus question de cavaliers légers auxiliaires, on peut penser que des hommes tirés de l'escadron sont commis à cette mission.

Enfin, dans son *Histoire militaire*, Quincy évoque également un tel dispositif, préconisé dans un règlement royal en 1692. Il s'agit alors de 15 maîtres, commandés par un lieutenant, à chaque aile de l'escadron, « dont le commandant pourra se servir, lorsqu'il le croira nécessaire, soit pour les faire tirer d'abord sur les ennemis, principalement sur les officiers, soit pour leur faire pousser après une charge sur ceux qui seront rompus, soit pour les faire charger en flanc ¹⁸³⁶ ». Il s'inspire ensuite largement de ce texte lorsqu'il rédige les *Maximes*. « Il y a ordinairement 20 maîtres commandés à chaque aile de l'escadron, dont le commandant peut se servir lorsqu'il le juge à propos, soit pour faire tirer d'abord sur les ennemis, principalement officiers, soit pour les prendre en flanc lorsque l'escadron les charge, ou pour les pousser s'ils sont rompus après une charge ¹⁸³⁷ ». Le fait de retrouver mention de ces « troupes commandées » dans le projet de Mortaigne laisse à penser qu'il s'agit d'un schéma tactique récurrent dans la cavalerie. On peut cependant se demander dans quelle mesure il était réellement pratiqué sur le champ de bataille dans la première moitié du XVIIIe siècle. On ne trouve en effet aucun témoignage relatant de telles attaques durant la guerre de Succession

¹⁸³⁴ Montgomery, *op.cité*, p.140-141.

¹⁸³⁵ Tavannes, *op.cité*, p.119.

¹⁸³⁶ Quincy, marquis de, *Histoire militaire de règne de Louis le Grand*, vol.II, Paris, Coignard, 1726, p.487.

¹⁸³⁷ Quincy, marquis de, *L'art de la guerre ou maximes et instructions sur l'art militaire*, deuxième partie du vol. VII de l'*Histoire militaire de règne de Louis le Grand*, Paris, Mariette, 1726, p.63.

d'Espagne. D'autre part, Maurice de Saxe, Langeais ou Lecoq Madeleine, qui écrivent dans les années 1720-1730, n'y font pas référence.

Ainsi il apparaît que l'exemple du roi de Suède n'a pas constitué une école pour la cavalerie française. Si l'on excepte la généralisation de l'usage exclusif de l'arme blanche, celle-ci est restée fidèle à sa routine. Cette observation est d'ailleurs valable pour les principales cavaleries européennes. La doctrine de la charge n'a pas connu de modifications réelles en Angleterre ou en Autriche, les cavaleries de ces deux royaumes continuant à charger comme elles le faisaient durant la guerre de Succession d'Espagne.

B. La révolution frédéricienne

Bien que particulièrement audacieuses, les innovations de Charles XII n'entraînèrent donc pas de bouleversements majeurs dans la pratique de la charge en Europe. C'est en fait un autre grand roi-soldat du XVIIIe siècle, Frédéric II, qui fut le principal acteur d'une évolution que toutes les grandes cavaleries européennes tentèrent ensuite d'imiter. Le souverain prussien, peut-être davantage connu pour la qualité de son infanterie, fut en effet également un fin connaisseur de l'arme équestre. Les réformes prussiennes vont certes un peu plus loin que celles de Charles XII, mais elles s'en distinguent surtout par leur impact à l'échelle du continent. Il existe véritablement un avant et un après Frédéric. Il importe donc tout d'abord de prendre la mesure des bouleversements introduits par le roi dans la cavalerie prussienne. Il faudra ensuite considérer la manière dont les autres cavaleries, alliées ou adversaires, se sont essayées à imiter le modèle prussien, en précisant le rythme et la portée de leurs propres réformes.

1. Les réformes de Frédéric II

L'héritage de Frédéric-Guillaume

Nous avons, dans chacun des trois chapitres précédents, commencé par rappeler la situation de la cavalerie prussienne au moment où le nouveau souverain s'engage dans l'invasion de la Silésie. Cette mise au point initiale a le mérite de souligner la rapidité et la profondeur des réformes introduites par Frédéric. On simplifierait sans doute exagérément en affirmant que Frédéric-Guillaume, son père, sacrifiait ses troupes montées au profit de son infanterie. Il accordait aux premières une réelle attention, mais

celle-ci portait davantage sur le recrutement que sur la tactique. Les cavaliers prussiens devaient être de haute taille, et ces géants étaient montés sur des chevaux tout aussi grands. La doctrine tactique du temps pouvait expliquer que l'on cherchât prioritairement des hommes et des montures robustes. La conception du choc reposait en effet sur la cohésion de l'unité, ce qui impliquait une vitesse encore réduite. De ce point de vue le poids et la stature des cavaliers et des chevaux ne s'avéraient pas gênants, et donnaient au contraire un avantage physique lors du contact. Comme le souligne Brent Nosworthy, « en plaçant des hommes très larges sur de larges chevaux, Frédéric-Guillaume paraît avoir poussé une tendance existante jusqu'à sa conclusion logique ¹⁸³⁸».

Le roi l'a sans doute cependant poussé un peu trop loin. Le souci de la forme, primant sur les aspects plus pratiques, notamment sur l'instruction, fit de la cavalerie prussienne une belle cavalerie de parade à l'efficacité militaire douteuse. « Il ne se faisait aucune revue sans que quelque cavalier tombât par terre par maladresse ; ils n'étaient pas maîtres de leurs chevaux et leurs officiers n'avaient aucune notion du service de la cavalerie, nulle idée de la guerre, aucune connaissance du terrain, ni théorie ni pratique des évolutions qu'il convient à la cavalerie de faire un jour de combat ¹⁸³⁹». D'un point de vue tactique la morphologie de la charge est marquée par la tradition allemande. Comme les Impériaux, les Prussiens ne se départissent pas du feu. Alors que l'arme blanche est à l'honneur en Angleterre, en France et en Suède, les cavaliers de Frédéric-Guillaume continuent à tirer avant le contact ; et ce malgré les ordres du roi. La façon d'envisager l'allure et le choc est à l'aune de cette routine. Ils n'atteignent qu'à peine le trot, et le choc n'est donc conçu que comme le contact de deux masses, serrées aussi fermement qu'il est possible.

C'est avec cette cavalerie que Frédéric s'affronte aux Autrichiens lors de sa première véritable bataille rangée, à Mollwitz, en 1741. Le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'y a pas particulièrement brillé. Lente et peu manœuvrière, la cavalerie de l'aile droite se fait surprendre en flagrant délit de manœuvre face à l'ennemi. « Schulenburg, fit très maladroitement par escadron un quart de conversion à droite ¹⁸⁴⁰». Chaque escadron offre donc son flanc gauche aux Autrichiens qui se font un plaisir de les

¹⁸³⁸ B. Nosworthy, *op. cité* p 164.

¹⁸³⁹ Frédéric II, cité par Robert B. Asprey, *Frédéric le Grand*, Paris, Hachette 1989 pour la traduction française, p.197.

¹⁸⁴⁰ Frédéric II, *Œuvres posthumes de Frédéric II, roi de Prusse, Tome I, Histoire de mon temps, ou des événements depuis 1740 jusqu'à la paix de Dresde de 1745*, Postdam : aux dépens des associés, 1805, p.140.

charger dans l'instant. La déroute est immédiate, et irréversible. Malgré ses efforts le roi ne peut rallier que quelques escadrons, qui se débandent d'ailleurs presque immédiatement.

Cette première bataille fut une véritable leçon pour Frédéric. « Mollwitz, reconnaît-il lui même, fut l'école du roi et de ses troupes¹⁸⁴¹ ». A cette école, il comprit principalement l'urgence d'une réforme en profondeur de la cavalerie. Comme nous l'avons souligné, c'est souvent l'infanterie prussienne, sa discipline de fer et sa cadence de tir, qui est mise en exergue lorsque l'on évoque l'armée de Frédéric. Pourtant son action dans le domaine de la cavalerie n'est en rien inférieure. Brent Nosworthy pense même pouvoir inverser les termes de la réflexion, suggérant que les transformations appliquées dans la cavalerie ont pu servir de modèle pour l'infanterie : « En favorisant l'attaque rapide de l'infanterie, Frédéric apparaît avoir adopté une logique similaire à celle dont il usa pour développer la tactique de sa cavalerie¹⁸⁴² ». Quoi qu'il en soit, le roi, s'appuyant sur des cavaliers d'exception, comme Seydlitz pour la cavalerie lourde et Ziethen pour les hussards, a su bâtir en quelques années seulement la meilleure cavalerie d'Europe.

Les principes de la réforme.

Il nous est apparu, dans les chapitres précédents, que les principes qui guident son action sont largement inspirés de Charles XII. Le roi de Suède, dont les hauts faits équestres ont longtemps été négligés, trouve en Frédéric II un héritier particulièrement efficient. L'ouvrage de Warnery, qui fut l'ami et l'élève de Seydlitz, est assez révélateur de cette influence. Les allusions à Charles XII y sont explicites et fréquentes. Dans un passage soulignant l'ampleur des transformations initiées par le roi de Prusse, Warnery rend au souverain suédois un hommage appuyé, significatif de la place qu'il occupe dans la doctrine prussienne :

« Autrefois, lorsque les escadrons se chargeaient l'épée à la main, c'était tout au plus au trot, et les grands chevaux donnaient beaucoup plus d'avantage sur les petits ; les escadrons devaient être fort serrés et tous les cavaliers étaient en bottes fortes [...]. Cette façon de charger au pas ou au trot s'appelle aujourd'hui l'ancienne attaque de la cavalerie. Quand le roi de

¹⁸⁴¹ Ibid, p.145.

¹⁸⁴² B. Nosworthy,, *op. cité* p 191.

Prusse parvint au trône il trouva la sienne dressée à cette manœuvre, convenant que cela n'est bon que pour la parade et que l'avantage réel d'un escadron consistait dans l'impétuosité de son choc, dans l'ordre qu'il tient et dans sa dextérité à manier l'épée, il abandonna presque entièrement les armes à feu et suivit le système de Charles XII, qui menaça un jours ses trabans de les leurs ôter si l'envie leur en prenait de s'en servir ¹⁸⁴³».

Comme le laissent deviner les propos de Warnery, les réformes de Frédéric ne se limitent évidemment pas à interdire aux cavaliers de tirer. Ce sont bien tous les principes de la charge qui sont bouleversés. Comme Charles XII encore, le roi de Prusse est persuadé que le succès d'une charge repose exclusivement sur le choc, et que ce choc doit être fondé sur une double impulsion, à la fois morale et physique. De cette idée maîtresse découle logiquement l'allure à adopter. Seul le galop peut en effet apporter la puissance de choc nécessaire. Mais c'est aussi un élément indispensable pour créer une force morale supérieure. Le roi entend donner confiance à ses propres cavaliers, tout en leur permettant de prendre l'ascendant sur ceux de l'ennemi. Pour cela les hommes doivent en premier lieu être capables de résister à la peur du choc. Ce sentiment bien naturel doit être contraint, et le galop s'avère alors un allié puissant. Il emporte les hommes et leur fait oublier leur peur. La réalité et la force de ce phénomène se vérifient par exemple dans les témoignages de cavaliers du premier empire. Ainsi l'anxiété de l'un d'eux ne dure-t-elle « qu'un éclair », remplacée immédiatement « par un élan courageux que le colonel sut nous inspirer en faisant aussitôt prendre le trot puis le galop de charge », pour les lancer sur l'ennemi¹⁸⁴⁴. Quant aux plus lâches, que la vitesse n'enivrerait pas, la simple idée du sort qui les attend s'ils tentent de quitter les rangs d'un escadron lancé au galop doit suffire à les convaincre d'y rester.

Le choix de s'appuyer sur la vitesse ne se réalise pas aux dépens de la cohésion de l'escadron. Au contraire, l'association des deux est indispensable. Elle permet notamment d'éviter que la charge ne dégénère en une multitude de corps à corps à l'issue souvent incertaine. Ce point est important car le roi n'entend pas laisser la victoire dépendre de l'habileté ou du courage individuel des simples soldats, ce qui ne manque pas d'arriver dans une mêlée, où les officiers perdent inévitablement le contrôle de l'ensemble de l'escadron. En suivant les préceptes de Frédéric, les escadrons sont alors suffisamment rapides et « fermés » pour bousculer physiquement l'ennemi sans

¹⁸⁴³ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.34-35.

¹⁸⁴⁴ Gilbert Bodinier, «Les officiers et les soldats face à la mort dans les armées du premier empire », in *Le soldat, la stratégie, la mort, mélanges André Corviser*, Paris, Economica, 1989, p.419-420.

avoir à engager un véritable combat à l'arme blanche. Lorsque l'ennemi a attendu. Car l'impact psychologique d'une telle charge est évident. L'addition de ces principes fondamentaux que sont l'emploi exclusif de l'arme blanche, le galop à brides abattues et la volonté inébranlable d'aller au choc, produit sur le moral de l'adversaire un effet dévastateur. Il s'agit bien là, même si cette idée n'est pas ainsi formulée, d'un choc des volontés. La charge est aussi un combat psychologique ; l'un des adversaires doit imposer à l'autre sa volonté.

Cette volonté de rechercher systématiquement le contact paraît être bien davantage qu'une simple figure rhétorique. Les Français, adversaires des Prussiens durant la guerre de Sept Ans, témoignent de sa réalité, et leur insistance à la souligner est significative de la nouveauté qu'elle représente. Non pas que l'on découvre alors la nécessité de joindre l'ennemi pour le vaincre, mais, nous l'avons vu, la difficulté de conduire les hommes jusqu'au bout de la charge fait que l'un des deux escadrons tourne souvent bride avant le choc. Rossbach rappelle aux cavaliers français qu'il ne faut pas attendre des Prussiens pareille attitude. Les réflexions de Caulaincourt et Castries après la bataille se recourent très clairement de ce point de vue. « J'ai longtemps ouï dire aux anciens officiers, explique le premier, qu'il y avait eu dans la grande guerre du commencement du siècle peu d'exemples de combats de cavalerie où les escadrons eussent croisé le sabre, et je n'en ai vu qu'un exemple à Dettingen. [...] Mais il semble que l'usage des escadrons ennemis auxquels nous avons actuellement affaire n'est pas de tourner le dos lorsqu'on marche à eux de quinze ou vingt pas ¹⁸⁴⁵». Observation visiblement tout à fait partagée par Castries : « De l'aveu des anciens officiers, il n'y avait presque pas d'exemple que des escadrons croisassent le sabre. Il est certain qu'alors il n'était question que de marcher hardiment, il n'en fallait pas davantage. [...] Mais depuis on a expérimenté dans la dernière guerre et dans celle-ci que cette manière de combattre devenait commune ¹⁸⁴⁶».

Bilan des réformes

Bien entendu, aucune de ces réformes n'aurait pu être menée à bien sans une transformation radicale de l'instruction et de l'exercice de la cavalerie. Nous avons vu dans le chapitre 4 que les innovations de Frédéric en ce domaine constituent à elles

¹⁸⁴⁵ Cité par E. Desbrières et M. Sautai, *La cavalerie de 1740 à 1789*. Paris, Berger-Levrault, 1906, p35-36.

¹⁸⁴⁶ S.H.D./D.A.T., 1MR 1725, f°16, *Observations par M.de Castries*, 1757 (mémoire écrit peu après Rossbach).

seules une rupture considérable. L'instruction individuelle et collective, l'entraînement au combat sont développés et approfondis comme jamais auparavant. L'efficacité de l'instruction équestre permet de développer très rapidement les capacités des cavaliers prussiens. Les progrès accomplis en seulement trois ans (1741-1744) sont particulièrement significatifs. Ils autorisent le roi à augmenter progressivement la distance parcourue au galop, passant d'environ 30 mètres à 200. Avant même la fin de la guerre de Succession d'Autriche, la cavalerie est devenue un élément clé des victoires prussiennes. Les exigences de Frédéric ne cessent pas pour autant, en 1755 il demande que les 540 derniers mètres soient parcourus à pleine vitesse. Charles XII lui-même se trouve alors dépassé. Le galop devient non seulement l'allure usuelle de la charge, mais aussi celle des manœuvres tactiques, ce qui confère aux escadrons prussiens un avantage non négligeable sur le champ de bataille. Ils peuvent en effet prendre l'ennemi de vitesse et le manœuvrer afin de charger dans les meilleures conditions possibles.

On peut, pour clore cette rapide mise au point des réformes de Frédéric II, citer le général de Warnery, qui donne dans ses *Remarques* une précieuse description de la manière dont on attend que la cavalerie prussienne conduise ses charges.

« Au premier son de la trompette, tout s'ébranle, y compris la réserve, l'aile qui attaque marche au pas. Au deuxième son, qui doit être redoublé, tout se met au trot, la seconde ligne et réserve y restent toujours. Au troisième, qui est triplé, à 150 ou 200 pas de l'ennemi, la première se met au petit galop ; quand on est à 70 ou 80 pas tout au plus, les trompettes sonnent des fanfares gaies ; alors on pique des deux et l'on se met au grand galop, sans lâcher entièrement la bride cependant, car tous les chevaux ne peuvent pas galoper avec une égale vélocité. Arrivé à 20 pas on force autant qu'on peut pour donner le plein élan de la charge, ou ce que le roi de Prusse a coutume d'appeler « le grand coup de collier » ; alors les derniers rangs poussent autant qu'ils le peuvent, comme s'ils voulaient enfoncer le premier, ou leur chef de file. Cela s'appelle fournir le choc. [...] Les soldats du premier rang lèvent leurs épées à la hauteur du visage, le bras tendu en tierce, la pointe contre les yeux de l'ennemi, la main un peu tournée, pour que la branche de l'épée la leur couvre ; ils s'élèvent un peu sur leurs étriers, le corps en avant, et tâchent de porter un coup de poing à l'homme ou

au cheval qu'ils ont en tête. En un mot ils se battent de leur mieux, soit en poussant, soit en frappant, et de cette façon le choc finit fort vite. ¹⁸⁴⁷»

2. L'Europe à l'école prussienne

On peut évidemment se demander pourquoi Charles XII n'est pas devenu le modèle de toutes les cavaleries européennes ? La doctrine qu'il met en place au début du XVIIIe siècle dessine pourtant clairement, avec plusieurs décennies d'avance, les contours de la charge prussienne. Mais peut-être ces cavaleries, ou tout au moins leurs chefs, posés sur leurs routines, ne pouvaient-elles consentir à bouger que si un élément extérieur les y contraignait réellement. De ce point de vue Charles XII, qui fut finalement vaincu par Pierre le Grand, est sans doute passé trop vite sur le théâtre européen. Aucune des cavaleries des principaux Etats de l'Europe de l'ouest ne s'est affrontée directement à lui. Au contraire, tout au long de deux conflits majeurs, Frédéric II s'est opposé tour à tour aux Anglais, aux Français et bien sûr aux Impériaux. Ces royaumes ne purent que constater l'évidente nécessité de réformer leurs cavaleries. Le rythme, l'ampleur et l'efficacité des réformes, cependant, ne furent sans doute pas identiques d'une armée à l'autre. Pour prendre la mesure de ces différences nous analyserons plus particulièrement le cas des cavaleries autrichienne et française.

La cavalerie autrichienne, une difficile mise en pratique

Les troupes impériales présentent la particularité d'être les seules, parmi les grandes armées d'Europe, à s'être confrontées à Frédéric II durant les deux grandes guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans. Elles eurent donc tout le loisir de méditer les leçons du roi de Prusse.

La confrontation avec la cavalerie prussienne

Lorsque débute le premier conflit, la doctrine de la cavalerie autrichienne est encore celle de la guerre de Succession d'Espagne. Le choc, jugé indispensable pour vaincre, est précédé d'une ou de deux salves. Il repose encore principalement sur la cohésion et le poids de l'escadron. On sacrifie la vitesse à la « solidité » du bloc tactique ; le manque d'instruction interdit de toute façon de concilier les deux. La principale action de Mollwitz se démarque, il est vrai, de ce schéma. Frédéric II précise

¹⁸⁴⁷ Warnery, *op. cité*, p.93-94.

ainsi lui-même que les escadrons de Roemer, à l'aile gauche autrichienne, chargèrent « à brides abattues ». Cependant les circonstances étaient particulières. Roemer, cavalier habile et expérimenté, avait perçut la faute des Prussiens. L'occasion était trop belle, il fallait en profiter sans plus attendre. Il jugea donc inutile de s'embarrasser de précautions. Alors, « sans se former, [il] donna à brides abattues et en colonnes sur cette aile que M. de Schulembourg commandait¹⁸⁴⁸». Il s'agit sans doute là de l'exception qui confirme la règle. Il n'est pas exclu que des troupes d'élites, les cuirassiers de l'empereur par exemple, puissent charger de façon impétueuse, voire même sans tirer. Mais le feu et le trot constituent très certainement les éléments fondamentaux de la charge pour la grande majorité des unités.

Les premiers succès obtenus contre les Prussiens renforcèrent sans doute la confiance des chefs autrichiens en l'efficacité cette doctrine. Cette confiance, ou la force de la routine, est encore suffisamment importante pour dissuader ces mêmes chefs d'adopter les réformes nécessaires après les premiers revers. A Soor, en 1745, l'usage du feu et la lenteur des cavaliers sont encore les principales caractéristiques des escadrons autrichiens. Les unités de l'aile gauche autrichienne « tirèrent de la carabine, selon leur usage, mais ils n'eurent pas le temps de mettre l'épée à la main, ayant été en partie culbutés dans le fond qu'ils avaient derrière eux et en partie jetés sur leur propre infanterie¹⁸⁴⁹». On peut imaginer le déroulement de cette charge grâce à ce que l'on sait de la tactique prussienne à cette époque. Supposons donc un escadron prussien et un autrichien. Le premier est à l'aile droite, commandée par le maréchal Buddenbrock. Rangés sur une seule ligne pour compenser leur infériorité numérique, les Prussiens sont déployés aux pieds d'une hauteur tenue par la cavalerie de l'aile gauche autrichienne, disposée sur trois lignes. Là se trouve notre second escadron, en première ligne. Après une demi-heure d'attente sous le feu des canons ennemis – pour permettre à l'aile gauche de se déployer – l'escadron prussien reçoit l'ordre de charger¹⁸⁵⁰. Il s'ébranle au son de la trompette. La pente lui est défavorable. Qu'importe, Buddenbrock ordonne d'accélérer l'allure. La trompette sonne deux fois et l'escadron passe au trot. Du haut de leur position les Autrichiens voient avec surprise, et sans doute une certaine appréhension, les cavaliers prussiens gravir les flancs de la colline.

¹⁸⁴⁸ Frédéric II, *Œuvres posthumes, op. cité*, Tome I, p.140.

¹⁸⁴⁹ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France, publiée par MM Ch. Liskenne et Sauvan, Paris, 1844, Tome V, p.183.

¹⁸⁵⁰ *Ibid.*, p.182.

Ce mouvement s'opère sans désordre. A l'intérieur de l'escadron les officiers veillent au maintien des distances et de la cohésion. Les cavaliers doivent former un ensemble le plus hermétique possible, on ne peut laisser se créer de brèche dans le front de l'unité. Lorsqu'il juge la distance convenable, le maréchal donne à la trompette la consigne de sonner le galop. Il a vraisemblablement attendu plus longtemps que ne le prévoit le règlement (200 pas), mais l'ascension fatigue les chevaux, ils ne doivent pas arriver essouffés sur l'ennemi. Les cavaliers autrichiens observent avec une tension croissante l'approche très rapide des leurs adversaires. Ils sont en position défensive et attendent donc sans bouger, le mousqueton à la main ; ce qui renforce sans doute la pression psychologique et met leurs nerfs à rude épreuve. L'immobilité n'empêche pas les officiers d'avoir fort à faire pour contraindre les hommes à rester en position. Le capitaine parcourt le front de l'escadron, exhortant ses cavaliers à garder leur calme et à maîtriser leur monture. Ces dernières en effet, irritées par l'attente, effrayées par les bruits de la bataille, tendent à sortir du rang, ou même tentent de mordre leurs voisines. Alors que l'ennemi n'est plus qu'à 20 pas, les cavaliers de l'empereur exécutent une salve. Les Prussiens sont déjà au galop, cette décharge ne les arrête pas¹⁸⁵¹. Au premier rang de l'escadron prussien quelques hommes tombent, quelques chevaux s'effondrent mais l'on resserre immédiatement les files pour combler la brèche. Ce sont bientôt les derniers mètres de la charge. L'attention de chaque cavalier est désormais entièrement fixée sur la ligne ennemie, sur l'adversaire qui se distingue de plus en plus nettement en face de lui. Il se lève sur ses étriers, le bras tendu, pointant son sabre dans la direction du visage.

Suivant la tactique habituelle, après avoir fait sa décharge l'escadron autrichien doit s'élancer vers l'ennemi. Mais à peine la fumée se dissipe-t-elle que les cavaliers voient les Prussiens fondre sur eux. Même si le terrain défavorable empêche ces derniers de pousser leur monture au maximum, ils peuvent sans doute atteindre une vitesse de galop proche de 15km/h¹⁸⁵². Il ne s'écoule alors qu'à peine cinq secondes entre la salve des Impériaux et le contact des deux escadrons. Une partie des Autrichiens a sans doute le temps de mettre le sabre à la main, celui-ci étant normalement déjà sorti du fourreau, attaché par un lien au poignet du cavalier. Mais ce

¹⁸⁵¹ « L'usage de la cavalerie autrichienne, écrit Frédéric, était alors de tirer à cheval ; elle était toujours battue mais cela ne laissait pas d'être meurtrier pour les chevaux des assaillants ». Frédéric II, *Histoire de mon temps*, op.cité, p.88.

¹⁸⁵² Les expériences de Drummond de Melfort montrent que, selon le terrain, la vitesse d'un escadron au galop peut varier de 13.5 à 19km/h. Drumont de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p. 223-228.

délai de cinq seconde est trop court pour permettre à l'escadron, jusqu'ici à l'arrêt de prendre un élan suffisant pour résister à l'impact de cavaliers lancés au galop. Une « retenue instinctive », selon l'expression de Burnez, a pu pousser les cavaliers prussiens à ralentir leur allure au dernier moment¹⁸⁵³. Peut-être, mais leur vitesse leur accorde tout de même un avantage considérable pour « entrer » dans l'escadron ennemi. Ils font en fait plus que d'y entrer, ils le traversent. Il n'est pas question en effet de s'arrêter pour engager un duel. Chaque cavalier ne songe qu'à passer, le plus rapidement possible.

Les Prussiens se fraient alors un chemin dans l'escadron adverse. A coup d'épaule, de poitrail, leurs montures heurtent celles de l'ennemi, faisant chuter ou déséquilibrant leur cavalier. Les plus habiles pointent leur adversaire, les autres lâchent un coup de tranchant en passant. L'essentiel est moins de tuer l'adversaire que de le mettre hors de combat, et surtout de détruire l'escadron ennemi en tant qu'unité tactique. Cet objectif est assez vite atteint. Les Autrichiens, dont certains ont à peine eut le temps d'empoigner leur sabre, ne parviennent pas à endiguer la vague prussienne. Les rangs et les files se désagrègent sous la poussée, réduisant l'escadron à un ensemble d'individus isolés, incapables d'une résistance cohérente. Les Prussiens ne perdent pas de temps à essayer de tous les éliminer. Cela est inutile, l'escadron n'existe plus. Il y a plus urgent. Immédiatement après être « sortis » de la formation autrichienne, les cavaliers prussiens se regroupent autour de la cornette et de leurs *serre-files*. Le capitaine et les officiers rameutent les cavaliers en état de combattre et les remettent en position. Ils savent avoir à affronter une autre ligne ennemie. Cependant ils s'aperçoivent très vite que le commandement autrichien leur a facilité la tâche. En raison de l'étroitesse du terrain, celui-ci a en effet disposé la cavalerie sur trois lignes séparées de seulement 20 pas¹⁸⁵⁴. Or une partie des cavaliers de la première ligne, pris de panique, se jette en arrière au galop et va se heurter à la seconde ligne. Les escadrons n'ont pas le temps de les laisser passer et se trouvent donc emportés avec les fuyards. La troisième ligne subit le même sort.

Des réformes limitées

Les cavaliers de l'empereur paraissent avoir assez vite pris la mesure des progrès prussiens. Leur supériorité ne fait plus guère de doute et la réticence des Autrichiens à

¹⁸⁵³ Burnez, *Notes pour le cours de tactique appliqué à la cavalerie*, monographie, 1888-1889, EAABC, p.379.

¹⁸⁵⁴ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, op. cité, p.183.

les affronter est parfois manifeste. A Hohenfriedeberg, trois mois avant Soor, plusieurs régiments de cavalerie autrichiens joints à l'armée saxonne refusent de charger les Prussiens. Lorsqu'on les menace, ils tournent bride et s'enfuient¹⁸⁵⁵. Cependant, malgré les revers, le commandement autrichien semble avoir mis plus de temps à réagir. Alors que la cavalerie prussienne opère entre 1741 et 1744 une transformation radicale, il faut attendre la fin de la guerre pour voir son homologue autrichienne entamer sa mue. L'ordonnance de 1751 marque de ce point de vue un tournant important. La morphologie de la charge est en effet considérablement transformée. Le principe du feu et celui de l'allure sont simultanément modifiés. L'usage du mousqueton est banni et la charge doit être poussée jusqu'au galop, au moins dans les 20 ou 30 derniers pas. Ces éléments impliquent également une évolution de la conception du choc, plus favorable à l'impulsion physique.

Nous avons vu cependant que, pour l'abandon du feu comme pour le galop, ces innovations peinent à entrer en pratique. L'attachement des Impériaux à l'emploi du feu avant le choc rend difficile l'application de l'ordonnance. Warnery témoigne qu'ils en faisaient encore usage en 1757 : « A Reichenberg, M. de Purpurati nous reçut le pistolet à la main, et, la décharge faite, il s'avança de quelques pas seulement, l'épée haute, mais il y eut un vrai choc, où il fut culbuté¹⁸⁵⁶ ». Cette brève relation souligne en outre l'inapplication de l'ordonnance sur le principe de l'allure. Il paraît en effet peu réaliste d'envisager que Purpurati ait pu emmener ses escadrons au galop dans les circonstances décrites par Warnery. Dans ces conditions, le choc, toujours préparé par le feu, repose donc encore principalement sur la cohésion et la solidité de l'unité.

Le principal obstacle à l'application de l'ordonnance réside très certainement dans les défaillances de l'instruction. Les Autrichiens ne peuvent prétendre s'aligner sur les standards prussiens, et le texte de 1751 en est encore loin, sans produire une part conséquente de l'immense effort d'instruction et d'exercice engagé par Frédéric. Ce n'est qu'en exerçant sans relâche les cavaliers que l'on peut parvenir à leur faire abandonner leur prédilection pour le feu. Mais, surtout, il faut un niveau d'instruction équestre particulièrement soutenu pour donner aux hommes et aux chevaux la capacité de galoper en troupe sur des longues distances sans perdre leur cohésion. Or les innovations furent lentes à se mettre en place dans ce domaine, d'où le retard sensible par rapport au développement de la cavalerie prussienne. Un retard qui n'est toujours

¹⁸⁵⁵ B. Nosworthy, *op.cité*, p.225.

¹⁸⁵⁶ Warnery, *op.cité*, p.98.

pas comblé dans les années qui suivent la guerre de Sept Ans. Une anecdote de Warnery donne une assez bonne idée de l'écart existant entre les deux armées. Durant la guerre de Sept Ans, les chevaux pris aux Autrichiens étaient distribués aux cavaliers prussiens. Ceux qui les recevaient étaient d'abord mécontents de leur faibles capacités, « mais après avoir senti les éperons prussiens pendant quelques semaines ils devenaient aussi vifs que les autres¹⁸⁵⁷ ». On peut en conclure, avec Brent Nosworthy, que « si les Autrichiens avaient été mieux entraînés, leurs chevaux auraient été en meilleure condition ¹⁸⁵⁸».

Les réformes tardives de la cavalerie française

Une doctrine figée

La mise en parallèle des cavaleries française et autrichienne est peut-être un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Le cas de la cavalerie française présente de réelles différences, mais on y peut percevoir également quelques similitudes. Une comparaison rapide des doctrines en vigueur dans les deux cavaleries permet de s'en rendre compte assez facilement. La principale différence tient à l'évolution de la doctrine française sur la question des armes. Même si aucun règlement définitif n'existe encore, l'abandon du feu comme préalable au choc est déjà un fait acquis au début de la guerre de Succession d'Autriche. Contrairement à la cavalerie autrichienne, la plupart des officiers français n'envisagent plus que l'emploi exclusif de l'arme blanche. L'allure et la conception du choc, par contre, demeurent assez proches de celles des Impériaux. Malgré la suppression des salves de mousquetons ou de pistolets, on n'envisage pas de dépasser le grand trot. L'ordre est jugé plus important que la vitesse pour renverser l'ennemi, «la force d'un escadron étant dans sa masse et sa pesanteur ¹⁸⁵⁹». Les doctrines respectives des deux armées, au delà de leurs différences, paraissent s'être pareillement figées dans la situation de la fin de la guerre de Succession d'Espagne.

On peut encore percevoir une similitude dans la façon dont les deux cavaleries vont réagir à la montée en puissance des Prussiens durant la guerre de Succession d'Autriche. Ou plutôt, pourrait-on dire, dans la manière dont il ne vont pas réagir. Les Autrichiens, nous l'avons vu, ne sont pas capables, malgré les revers, d'entamer une révision de leur doctrine avant la fin des opérations militaires. Il en va de même pour la

¹⁸⁵⁷ warnery, cité par B. Nosworthy, *op. cité*, p.227.

¹⁸⁵⁸ B. Nosworthy, *op.cité*, p.227.

¹⁸⁵⁹ S.H.D., 1MR, 1734 f°83, « Projet d'instruction sur les évolutions et les exercices de la cavalerie », Par M. de Mortaigne, 1732 ou 1733.

France. Cette absence de réaction immédiate est d'autant plus compréhensible dans son cas qu'elle est alors l'alliée de Frédéric II. Elle n'a donc pas à affronter ses escadrons, n'est pas contrainte à une remise en cause radicale. La morphologie de la charge ne connaît donc pas de modification notable pendant la durée du conflit. Il peut arriver bien sûr que des unités prennent le galop, les officiers disposant de ce point de vue d'une assez grande liberté. Mais on constate que cela se produit toujours au détriment de la cohésion. Les escadrons français ne sont pas capables de concilier les deux. Le maréchal de Saxe, rapporte Melfort, avait coutume de dire « qu'il était impossible de maintenir l'ordre dans notre cavalerie une fois qu'elle était lâchée contre l'ennemi ¹⁸⁶⁰ ». C'est là sans doute une des principales explications de la routine tactique qui prévaut dans le haut commandement. Par nature et par réalisme, celui-ci se veut conservateur, se méfie de l'impétuosité du choc et juge plus efficace de privilégier l'ordre et l'uniformité de la masse.

Les errements de l'après-guerre

Après la guerre cependant, on distingue une nette divergence dans les options doctrinales. Même de manière limitée, le commandement impérial tire les leçons du conflit. Ses réflexions débouchent dès 1751 sur une ordonnance qui apparaît comme une tentative évidente, quoique timide encore, pour rattraper le fossé qui s'est creusé avec la cavalerie prussienne. Il serait erroné d'affirmer que les Français n'ont tiré aucun enseignement de la guerre. Les travaux de Drummond de Melfort dès le lendemain de la guerre, de Sarsfield, quelques années plus tard, témoignent d'une vision très claire des transformations qu'il convient d'apporter à la doctrine de la charge. Le second n'hésite pas à affirmer qu'il faut établir « comme le principe le plus important que la cavalerie chargera toujours au grand galop ; à 20 pas de l'escadron qu'on devra attaquer. Et alors les cavaliers s'élèveront sur leurs étriers, porteront leurs épées en avant et donneront deux coups d'éperons à leurs chevaux car à cette distance la rapidité est préférable à l'ordre ¹⁸⁶¹ ». Ces auteurs ne sont cependant pas représentatifs de leur temps. Il apparaît en effet que ce n'est pas sur l'allure ou la conception du choc que portent les principaux efforts de réforme dans les années de « l'entre deux guerres ». La majorité des officiers

¹⁸⁶⁰ Drummond de Melfort, *op.cité*, p.434.

¹⁸⁶¹ S.H.D., 1MR, 1734 f°101, « Observations sur les manœuvres de cavalerie », présumées rédigées par le vicomte de Sarsfield, 1756.

et le ministère sont avant tout préoccupés d'améliorer l'instruction et les principes de manœuvre.

Il y a là il est vrai une véritable nécessité. Il s'agit, comme le montre l'exemple prussien, d'un préalable indispensable pour modifier la morphologie de la charge. Pourtant les travaux et les expériences n'aboutissent à aucun résultat tangible de ce point de vue. L'ordonnance définitive de 1756 est tout à fait représentative de l'esprit qui règne alors. Elle ne vise directement ni le combat, ni les allures ni la charge, et manifeste surtout «la routine et l'inertie des plus hautes personnalités militaires¹⁸⁶²». La difficulté des autorités à établir des principes uniformes, l'incapacité ensuite à les faire appliquer, constituent sans doute un élément d'explication. Mais il semble également qu'il se soit produit un décrochage entre la doctrine de la charge d'une part, et la réflexion sur l'instruction, les exercices et les manœuvres d'autre part. La seconde s'est coupée de la première, travaillant pour elle-même, et manifestant par là l'existence d'une certaine confusion entre l'objectif ultime et les moyens de l'atteindre. Comme si l'on oubliait que l'amélioration de l'instruction et de l'exercice n'est pas un but en soit, mais ne vaut que parce qu'elle concourt à rendre la charge plus efficace.

Toujours est-il qu'au moment où débute la guerre de Sept Ans la doctrine française n'a pas significativement évolué, accusant ainsi un retard considérable sur la Prusse et, dans une moindre mesure, sur l'Autriche (en théorie tout au moins). Quant au niveau d'instruction individuel et collectif de la cavalerie, il est, malgré de réels progrès, encore très en deçà des standards prussiens.

Le choc de la guerre de Sept Ans

La guerre de Sept Ans constitue donc clairement l'élément déclencheur. Il y avait certes un contexte intellectuel propice : l'esprit de remise en cause et d'expérimentation des Lumières ; un socle théorique préexistant : les travaux de Melfort et d'autres officiers. Mais il fallait un véritable choc pour ébranler la routine et le conservatisme du haut commandement. On mesure, en observant les réactions des officiers français après Rossbach, à quel point les succès de la cavalerie prussienne frappèrent les contemporains. Il semble qu'ils n'avaient jusque là pas pris la réelle mesure des réformes engagées par Frédéric, ni de la supériorité qu'elles conféraient à sa cavalerie. A lire Caulaincourt et Castries, le réveil paraît pour le moins brutal. La volonté des Prussiens de rechercher systématiquement le choc a particulièrement

¹⁸⁶² E. Desbrières et M. Sautai, *op.cité*, p.22.

marqué les deux officiers. Ils comprennent qu'il ne faut pas espérer de ces adversaires qu'ils tournent bride à 20 pas, comme cela arrivait fréquemment auparavant. De la même manière, on retrouve dans ces écrits le constat de la supériorité manœuvrière de la cavalerie prussienne. « A peine étions nous formés que toute la cavalerie prussienne arriva sur nous en muraille, d'une vitesse incroyable », s'étonne Castries, qui évoque également « la vivacité des mouvements de la cavalerie prussienne ¹⁸⁶³».

Une impression de rupture se dégage assez nettement de leurs témoignages, comme s'ils voulaient souligner qu'une époque se termine et que la charge de cavalerie ne pourra plus désormais être envisagée de la même façon. Il n'est pas anodin, par exemple, de constater que Caulaincourt et Castries insistent tous les deux sur la nécessité de ne plus positionner les officiers devant le premier rang, mais de les y intégrer, pour limiter les pertes. Castries a tout à fait conscience que la défaite de Rossbach ouvre une ère nouvelle, qu'elle contraint la cavalerie française à une remise en cause radicale de sa doctrine : « Dans le temps où la manœuvre des ennemis n'exigeait aucune justesse dans la manœuvre des nôtres, tout passait parce que tout était en proportion, nous battions, tout était fini, nous ne remontions pas jusque aux causes, les effets étaient utiles on n'en demandait pas davantage. Mais actuellement cela est différent, la cavalerie du roi a autant d'avantage par le courage qu'elle en a peu par la manœuvre. Jusqu'au moment où on pourra la perfectionner il ne faudrait pas augmenter ce désavantage en leur faisant un ordre de bataille dangereux [c'est à dire en laissant les officiers en avant du premier rang]¹⁸⁶⁴».

On pourrait s'attendre à ce que le modèle prussien constitue dès lors une référence incontournable dans les travaux des auteurs militaires français. Ce n'est pourtant pas tout à fait le cas, pas dans les principaux ouvrages et mémoires tout au moins¹⁸⁶⁵. La guerre de Sept Ans n'a pas fait naître sur ce point de débats aussi nets et tranchés que dans l'infanterie. Peut-être le traumatisme a-t-il été plus fort dans la cavalerie¹⁸⁶⁶ ? Peut être aussi cette relative discrétion s'explique-t-elle en partie

¹⁸⁶³ Cité par E. Desbrières et M. Sautai, *op.cité*, p.30.

¹⁸⁶⁴ S.H.D./D.A.T., 1MR 1725, f°16, « Observations par M.de Castries », 1757 (mémoire écrit peu après Rossbach).

¹⁸⁶⁵ Il existe cependant quelques mentions suffisamment explicites pour que l'on puisse mesurer l'importance du modèle prussien. Dans une lettre à M. de Rezet, d'Auvergne exprime son désir de voir le pas oblique remplacer le quart de conversion dans toutes les manœuvres de cavalerie. « Ma grande raison, argumente-t-il, est que c'est le sentiment du roi de Prusse et qu'il le fait exécuter à sa cavalerie ; la seconde est que les manœuvres en sont plus courtes et cela est démontré ». Lettre à M. de Rezet, à l'école militaire, le 1^{er} décembre 1763, cité par H. Choppin, *L'équitation militaire au XVIIIe siècle, l'enseignement du lieutenant colonel D'Auvergne*, Paris, Berger-Levrault, 1902, p.37.

¹⁸⁶⁶ « Après cette fatale guerre de Sept Ans, dont les résultats ébranlèrent si fortement la confiance qu'on avait placé dans les institutions militaires de Louis XIV, l'opinion s'en prit surtout à la cavalerie ».

justement parce qu'un certain nombre de réformes « prussiennes » étaient déjà préconisées depuis plus de dix ans par des officiers français. Il n'en reste pas moins que l'on constate clairement un avant et un après Rossbach. Les officiers, les inspecteurs généraux et le ministère redoublent d'efforts pour développer et uniformiser l'instruction et les manœuvres. Celles-ci paraissent également remises à leur place, c'est à dire qu'elles visent avant toute chose à exécuter la charge dans les meilleures conditions possibles, c'est là leur principale raison d'être. « La charge, peut écrire le marquis de Castries, est de toutes les manœuvres la principale, toutes celles auxquelles ils se sont exercés ne forment que des accessoires dont l'objet principal est de savoir bien exécuter celle-là ¹⁸⁶⁷».

Les progrès des dernières décennies de l'ancien régime

L'ordonnance de 1766 est tout à fait représentative de ce changement d'état d'esprit. On y évoque explicitement la charge, qui se fait le sabre haut, au galop :

« Un escadron chargera l'ennemi avec succès lorsqu'il attaquera le flanc de l'escadron qui lui sera opposé, ou qu'il y suppléera par la plus grande rapidité[...] Au premier commandement, les cavaliers rassembleront leurs chevaux. Au deuxième ils mettront le sabre à la main. Au troisième ils ébranleront leurs chevaux au pas. Au quatrième ils les mettront au trot. Lorsque ensuite la troupe ne sera plus qu'à cent pas (environ) des ennemis, le commandant dira : haut le sabre, au galop. A ce dernier commandement, les trompettes sonneront la charge, et les cavaliers portant leur sabre haut, mettront leurs chevaux au galop, observant de rester toujours serrés et bien alignés pour arriver en ordre sur l'ennemi ; lorsqu'ils en seront à portée, ils s'élèveront sur leurs étriers pour les charger à coups de sabre ¹⁸⁶⁸».

On est certes pas encore aux 500 mètres à pleine vitesse de Frédéric, mais la morphologie de la charge est bel et bien bouleversée. D'Auvergne résume fort bien le cœur de la nouvelle doctrine : « Il nous paraît démontré que la cavalerie française est faite pour combattre en masse. [...]Ce principe reconnu, l'effet qu'on doit s'en proposer

Susane, *op.cité*, p159.

¹⁸⁶⁷ S.H.D./D.A.T., 1MR 1732, f°56, « Instruction pour M. le Chevalier d'Abense, maître de camp commandant le régiment du maître de camp général de la cavalerie », par le Mis. de Castries. 1770

¹⁸⁶⁸ *Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie, du 1^{er} juin 1766*. Beauvais, Desjardins, 1767, p.159-161.

est le choc », or la force de choc d'un corps « est en raison de sa vitesse et de sa masse ¹⁸⁶⁹ ». Choc et vitesse sont désormais indissociablement liés.

Bien-sûr des progrès restent à accomplir, l'on est pas encore parvenu au niveau de perfection des Prussiens. Pourtant l'amélioration est réelle, suffisamment au moins pour que l'on puisse accorder une part de crédit au marquis de Vogué lorsqu'il affirme, en 1771, que « la cavalerie n'a jamais été en meilleure état, aussi complète, plus instruite, mieux exercée, et mieux disciplinée. Elle ne ressemble en rien à ce qu'elle était autrefois ¹⁸⁷⁰ ». Partie plus tardivement, la cavalerie française semble être allée un peu plus loin dans les réformes que son homologue autrichienne. La différence des problématiques dans les années qui suivent la guerre de Sept Ans est assez significative. Dans les deux cavaleries on admet désormais que la charge doit être conduite à l'arme blanche et au galop, afin que « la vitesse et la masse » produisent une force de choc capable de renverser l'ennemi.

Au-delà de ces principes, le principal souci des Autrichiens reste cependant de parvenir faire galoper les cavaliers sans que l'escadron ne se désorganise. La question se pose différemment dans la cavalerie française. Il s'agit moins de savoir comment faire galoper les escadrons sur une distance suffisante que de déterminer cette distance. Certains proposent mille pas, d'autres jugent plus raisonnable de se limiter à 300 et quelques-uns enfin veulent même descendre jusqu'à 80 ¹⁸⁷¹. On s'interroge aussi sur la meilleure manière d'accélérer l'allure, pour atteindre le galop sans couper le rythme et l'élan de la charge ¹⁸⁷².

CONCLUSION :

Cette synthèse se veut une mise perspective de trois siècles d'histoire de la charge. Elle a pour ambition de proposer une vision plus globale, qui prenne en compte les trois grands principes de la charge. On pourrait alors, pour synthétiser, globaliser, être tenté de conclure en proposant une ligne directrice simple et séduisante, couvrant les trois siècles et les principales transformations. Il faudrait dans ce cas souligner la « décadence » de la charge, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, puis sa

¹⁸⁶⁹ S.H.D./D.A.T., 1MR 1732 f°89, « Observations sur l'équitation », par d'Auvergne, février 1769.

¹⁸⁷⁰ Cité par E. Desbrières et M. Sautai, *op.cité*, p.48.

¹⁸⁷¹ Maizeroy, *Théorie de la guerre*, 1777, p. 189 ; H. Choppin, *op.cité*, p.21.

¹⁸⁷² Lire par exemple les *Mémoires du duc des Cars (1747-1822), colonel du régiment de Dragons-Artois, brigadier de cavalerie*, publié par son neveu le duc Des Cars, Plon, Paris, 1890, Tome II, p. 344-348.

progressive renaissance, marquant le retour aux « vrais » principes. Bien sûr une telle perspective n'est pas à rejeter totalement. Il est possible, par exemple, d'établir un certain parallèle entre la morphologie de la charge au début du XVIe et à la fin du XVIIIe siècle. Dans les deux cas on charge à l'arme blanche, au galop, avec le choc comme seule perspective. On peut même remarquer que l'on revient, à la fin de notre période, à une formation mince sur deux rangs, ce qui n'est plus très loin de la haie du XVIe siècle. Cette analyse viendrait appuyer l'idée d'un retour aux « fondamentaux » de la charge après une longue période d'errements .

Mais s'agit-il bien de la même charge ? Le recrutement, par exemple, marque une différence essentielle. Ce ne sont plus des aristocrates guerriers ayant appris à monter et se battre, portant le courage individuel au premier rang de leurs valeurs. Ce sont des hommes du peuple, paysans, citadins ou bourgeois, à qui il faut tout (ou presque tout) apprendre du combat de cavalerie. Ces hommes ne sont plus des pairs rangés côte à côte dans une haie. Ils se battent en escadron, ne sont que les éléments d'un corps tactique dont l'ordre et la discipline doivent être préservés à tout prix et constituent en eux-mêmes un des éléments de la victoire. Il faudrait en outre être capable de situer le début de cette « renaissance », tâche un peu plus complexe qu'il n'y paraît. Les charges d'Henri IV, par exemple, préfigurent déjà sous de nombreux aspects celles de Gustave-Adolphe. L'intervention de ce dernier marque une réelle inflexion, mais elle ne doit pas être surestimée. Charles XII est incontestablement un très grand innovateur, cependant son influence directe reste des plus limitées. Le milieu du XVIIIe siècle enfin, apparaît comme une période de grands bouleversements à l'échelle de l'Europe, mais il ne faudrait pas passer par pertes et profits certaines tendances déjà bien affirmées dans la première moitié du siècle.

On ne peut oublier en effet les processus complexes qui fondent l'évolution historique. Les périodes que nous avons isolées sont animées par leurs propres problématiques, mais elles portent également les transformations en germe dans les décennies précédentes. La période qui commence avec le milieu du XVIe siècle apparaît d'abord comme une tentative d'adaptation. Adaptation bien plus sans doute qu'amnésie, curieux phénomène qui aurait, selon Denison, fait « oublier à la cavalerie que son principal avantage résidait dans la charge impétueuse et le choc ¹⁸⁷³ ». Adaptation à l'évolution technologique que représente la généralisation de l'arme à feu, adaptation à l'évolution sociale, qu'autorise en partie la première : « l'ouverture sociale » de la

¹⁸⁷³ Denison, G., T., *A history of cavalry, from the earliest time*, Mac Millan & Co, London, 1913, p.191.

cavalerie lourde et l'accroissement de ses effectifs. Il n'est pas étonnant dès lors de voir l'arme à feu prendre le pas sur l'arme blanche, le trot sur le galop, les tactiques d'évitement sur le choc brutal et direct.

C'est ce type de charge qui domine au début de la guerre de Trente Ans. Certains chefs de cavalerie ont sans doute conscience que ce n'est pas le plus efficace, mais ils n'ont pas encore la volonté ou les moyens de modifier les pratiques de l'ensemble de leur cavalerie. Les transformations de Gustave-Adolphe, si elles ne révolutionnent pas totalement la morphologie de la charge, vont au moins permettre de résoudre en partie le blocage tactique, ou d'accélérer des tendances déjà en cours. Des cavaliers allégés composent des formations désormais amincies. La doctrine opère un rééquilibrage entre le feu et le choc, en réintroduisant l'arme blanche, en accordant une place légèrement plus importante à la vitesse et l'impulsion. La seconde moitié du siècle vit sur ces acquis sans opérer de modifications majeures. Seules les troupes d'élites sont capables d'atteindre le galop, chargent exclusivement à l'arme blanche. Celle-ci semble cependant gagner du terrain à la fin du siècle dans la cavalerie française.

Lorsque débute le XVIII^e siècle, le principe de la prévalence de l'arme blanche tend à s'affirmer plus nettement en Europe. Encore quelque peu disputé en France, il est fondamental pour Marlborough et Charles XII. Mais seul le roi de Suède innove dans les deux autres principes de la charge, l'allure et la conception du choc. On observe ensuite, après les grands conflits du début du siècle, une relative période d'inertie doctrinale. A l'exception notable de l'Autriche, le feu est désormais banni de la charge dans toutes les grandes cavaleries d'Europe de l'ouest. Mais aucune ne juge nécessaire d'entreprendre les efforts considérables qui seuls permettraient d'instaurer le galop comme allure de charge, et de ne plus faire reposer le choc uniquement sur l'ordre et la cohésion de l'unité. Ce statu quo est bouleversé par Frédéric II. L'ampleur et la rapidité de ses réformes contraignent bientôt ses rivaux et ses alliés à s'aligner sur sa cavalerie. A des rythmes différents, avec des résultats nuancés, tous adoptent désormais une doctrine cherchant à augmenter la force de choc par la vitesse et la masse¹⁸⁷⁴.

Les évolutions considérables qui affectèrent les principes fondamentaux de la charge au cours de ces trois siècles laissent penser que la façon dont on entendait l'employer sur le champ de bataille, sa doctrine d'emploi, dut également connaître d'importantes variations. C'est ce qu'il importe désormais d'envisager en élargissant

¹⁸⁷⁴ Ne serait-ce que la masse du seul premier rang, comme le précise Guibert, fidèle aux idées de d'Auvergne. *Essai général de Tactique*, édition de 1772, Paris, Economica, 2004, p.106.

notre réflexion à une échelle tactique supérieure. En passant par exemple de l'escadron à l'aile de cavalerie.

**UNIVERSITE DE NANTES
UFR D'HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE**

Année

N° attribué par la bibliothèque
L L L L L L L L L L L L L L L

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES

Discipline : Histoire Moderne

Présentée et soutenue publiquement
par

Frédéric Chauviré

Le octobre 2009

LA CHARGE DE CAVALERIE DE BAYARD A SEYDLITZ

VOLUME III



Directeur de thèse : M. le Professeur Jean-Pierre BOIS

JURY

M. Lucien BELY
M. Hervé DREVILLON
M. ROBERT

Professeur, Université Paris IV- Sorbonne
Professeur, Université de Poitiers
Général

**TROISIEME PARTIE :
GRANDE TACTIQUE**

CHAPITRE IX : LES ORDRES DE BATAILLES

Nous n'avons jusque là évoqué que la manière dont chaque escadron, pris individuellement, conduisait la charge. Ce point de vue ne saurait suffire pour appréhender l'importance de la charge de cavalerie à l'époque moderne. Au cœur d'une bataille, en effet, l'enjeu d'une charge ne se limite pas à l'horizon d'un seul escadron, c'est l'ensemble des unités engagées qu'il convient de prendre en compte. Le but de tout combat de cavalerie est bien d'obtenir, par la charge, la victoire de l'ensemble de la ligne ou de l'aile. Il est donc indispensable d'élargir la perspective et de porter notre analyse à une échelle plus importante. Cette démarche nécessite tout d'abord de poser le problème de la place de la cavalerie dans les dispositifs tactiques, les ordres de bataille.

La question des ordres de batailles est particulièrement significative de l'évolution de l'art de la guerre. Il serait exagéré de dire que l'on n'a jamais accordé d'intérêt à cette question au moyen âge, mais il est vrai qu'elle ne se posait pas avec autant d'acuité. La chevalerie occupait en effet une place prépondérante. Même si l'on

sait que les piétons et les archers avaient dans la pratique un rôle important, l'art de la guerre tendait parfois à se résumer à la manière de disposer la seule gendarmerie. Le passage à l'époque moderne, marqué à la fois par l'affirmation de l'infanterie et la naissance de la cavalerie, va transformer cet état de fait. Les gendarmes ne monopolisent plus toute l'attention des chefs d'armées, le dispositif tactique devient progressivement plus complexe. Il importe aux officiers supérieurs de savoir précisément comment se positionneront les différentes unités de cavalerie et d'infanterie.

Les principes qui président à ces choix font également l'objet d'une réflexion de plus en plus approfondie. Leur analyse est importante puisqu'elle révèle les conceptions tactiques du temps et permet ainsi de mieux appréhender la doctrine d'emploi de la cavalerie. Le fait, par exemple, de regrouper les escadrons aux ailes du dispositif souligne que la cavalerie agit en grande partie de façon autonome, qu'elle a un rôle spécifique à jouer sur le champ de bataille. Il s'agira donc ici de dessiner les grandes lignes de l'évolution de la « grande tactique », de l'ordre profond à l'ordre mince, et d'observer parallèlement la manière dont la place de la cavalerie a évolué dans ce dispositif.

I. LE XVI^e SIECLE

A. La Renaissance

1. Les principales caractéristiques des dispositifs tactiques

L'une des règles les plus anciennes dans l'établissement de l'ordre de bataille consiste à ne pas attendre d'être en face de l'ennemi pour le mettre au point. La lenteur des manœuvres rend l'improvisation très difficile et dangereuse. Il n'est pas possible de décider au dernier moment de la disposition générale de l'armée, même si quelques modifications de détails restent réalisables. Il est d'autant plus difficile dans ces conditions d'imaginer une armée se rangeant en bataille alors qu'elle est attaquée durant sa marche. Pour toutes ces raisons, l'ordre de combat est décidé avant le départ de l'armée, et il constitue également son ordre de marche et de campement. Il faut, préconise Jean de Billon, « que toujours le marcher ou le loger soient disposés au plus près que l'on peut de l'ordre résolu pour combattre, afin d'y être plutôt ». Le dispositif

tactique manque donc pour le moins de souplesse. Même si la grande tactique évolue ensuite considérablement, le principe de fixer l'ordre de bataille avant la marche continue à s'appliquer pour l'ensemble de l'époque moderne.

Cette règle est bien sûr valable au XVI^e siècle, elle se manifeste particulièrement dans le vocabulaire militaire. Les armées sont en effet généralement divisées en trois grands corps : l'avant-garde, la bataille et l'arrière-garde. C'est avec son armée rangée de cette façon que Charles VIII est attaqué à Fornoue (1495), sur la route du retour vers le Nord de l'Italie. L'avant-garde est la plus forte, avec 350 gendarmes, 3000 Suisses et 300 archers de la garde. La bataille est plus faible, avec 2000 hommes, principalement des cavaliers : gendarmes, archers écossais et gens de la maison du roi. L'arrière-garde regroupe les hommes d'armes de La Trémoille, Jean de Foix et de quelques gentilshommes¹⁸⁷⁵. On le voit, la composition de chaque corps n'obéit pas à des principes strictes. C'est parce qu'il s'attend à une attaque massive et frontale que le roi de France a particulièrement renforcé son avant-garde. D'autre part ces corps sont composés d'une proportion très variable de fantassins et de cavaliers.

On peut rentrer un peu plus en détail dans les ordres de bataille de la Renaissance avec l'exemple de Ravenne. Gaston de Foix a déployé son armée en arc de cercle autour de l'armée hispano-pontificale de Pedro Navarro, qui s'est retranchée derrière des parapets. L'avant garde s'est placée à la droite du dispositif. Elle comprend une troupe de 2000 lansquenets, flanqués par deux corps de 300 à 400 gendarmes chacun. Ensuite vient la bataille, formée des bandes de fantassins picards et gascons et des piétons italiens. L'arrière-garde est composée de 3000 cheveu-légers et d'une troupe de 2000 fantassins. La Palice, avec l'élite de la gendarmerie, se tient en réserve, en retrait de l'avant-garde¹⁸⁷⁶. On observe ici plusieurs éléments caractéristiques des ordres de bataille du temps. L'infanterie est répartie en carrés massifs, forts de 2000 à 5000 hommes, formés principalement de piquiers. Les fantassins d'Europe de l'Ouest se rangent ainsi à l'imitation des Suisses, l'élite de l'infanterie de l'époque. Les unités de cavalerie se trouvent plutôt aux extrémités du dispositif, mais elles ne sont pas regroupées, des carrés de fantassins s'intercalent entre elles.

Cette disposition s'explique sans doute davantage par le souci de constituer des corps capables de faire face à un combat imprévu pendant la marche, que par volonté

¹⁸⁷⁵ Jean-Paul Le Flem, article « Fornoue », in Jacques Garnier (dir.), *Dictionnaire Perrin des guerres et des batailles de l'histoire de France*, Paris, Perrin, 2004. Voir également Philippe de Comynnes, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Paris, Flammarion, 2002, p.597.

¹⁸⁷⁶ Hardy de Périni, *Batailles françaises*, Tome I, Châteauroux, A.Majesté et L.Bouchardeau, 1894, p.211-212. Cf. annexe 39.

d'organiser des attaques combinées le jour de la bataille. En effet, une fois celle-ci engagée, cavaliers et fantassins vont d'abord combattre séparément. Les gendarmes de Gaston de Foix, à l'avant-garde, s'affrontent ainsi à ceux de Cardona et Carvajal, tandis que les lansquenets et Gascons vont s'opposer aux fantassins espagnols. Enfin il apparaît que les grosses unités qui constituent l'armée sont disposées sur une seule ligne. Le dispositif ne prévoit pas de seconde ligne pour venir renforcer la première ou lui permettre de se regrouper en cas d'échec. La seule réserve est composée des gendarmes de La Palice.

On peut encore évoquer, pour clore la première moitié du siècle, la bataille de Cérisoles (1544), toujours sur le théâtre italien. Ici encore l'armée est divisée en trois corps. Selon Hardy de Périni, l'avant-garde comprend environ 700 cavaliers, hommes d'armes et cheveu-légers, 4500 fantassins des vieilles bandes et 4000 Suisses. La bataille est composée du reste de la gendarmerie et de 150 cheveu-légers. Enfin l'arrière-garde est constitué de 3000 Gruyens, d'autant d'Italiens et des archers montés¹⁸⁷⁷. Tavannes donne des chiffres quelque peu inférieurs pour l'infanterie. La répartition des unités dans les trois corps est également un peu différente. Les Suisses, par exemple, sont intégrés dans la bataille avec la gendarmerie et les cheveu-légers.

La disposition générale de ces unités, tant cavalerie qu'infanterie, paraît en tout cas se dégager assez clairement quelque soit la source. On en retiendra particulièrement l'alternance des carrés d'infanterie et des troupes de gendarmes et de cheveu-légers. Tavannes décrit ainsi, de l'aile droite à l'aile gauche, l'ordre de bataille français : tout d'abord « les hommes de pieds français, flanqués à droite des cheveu-légers et à gauche des hommes d'armes. De même front marchait la bataille, de 3000 Suisses flanqués d'Enghien avec 200 hommes d'armes ; à sa gauche les gens de pied italiens, Gruyens, flanqués du sieur de Dampierre, avec le reste de la cavalerie¹⁸⁷⁸». La cavalerie « flanque » les carrés de fantassins, les deux armes sont imbriquées. Enfin, encore une fois, l'armée paraît disposée sur une ligne unique. Le plan d'Hardy de Périni décrit pourtant les carrés italiens et gruyens répartis en quinconce, mais ni Tavannes ni Monluc ne font référence à cette disposition. D'autre part toutes ces troupes sont engagées en même temps, aucune ne joue donc le rôle de seconde ligne, attendant pour

¹⁸⁷⁷ Ibid, p.223-224. Cf annexe 39.

¹⁸⁷⁸ Tavannes, Gaspard de Saux, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saux, seigneur de Tavannes*, Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VIII, 1838,p.110.

intervenir l'issue du combat entamé par la première ligne. On ne distingue également aucune réserve.

On peut retenir de ces exemples un certain nombre d'observations. Tout d'abord la survivance, au moins dans les grandes lignes, de certains éléments du modèle médiéval. On retrouve ainsi l'armée divisée en trois corps : l'avant-garde, la bataille et l'arrière-garde. La répartition des différentes unités d'infanterie et de cavalerie à l'intérieur de chacun des corps n'obéit à aucune règle particulière. Cependant l'évolution de l'art de la guerre est déjà très sensible. Au moyen âge la gendarmerie constituait le cœur de l'ordre de bataille, qui s'organisait autour d'elle. Ce n'est plus le cas dans la première moitié du XVI^e siècle, la cavalerie est un des éléments du dispositif. « A partir, semble-t-il, du début du XVI^e siècle, en raison de sa prépondérance numérique et de son rôle stratégique, ce fut l'infanterie des piquiers qui forma l'ossature de l'ordre de bataille : la cavalerie dut s'y adapter¹⁸⁷⁹ ». Ce principe, qui n'est guère flagrant à Fornoue, devient ensuite très clair à Ravennes et Cérisesoles.

D'autre part on ne conçoit pas l'ordre de bataille comme une succession de troupes formées en lignes, rangées les unes derrière les autres, mais comme l'alignement sur un même front de gros corps de piquiers (plus ou moins combinés avec les arquebusiers) entre lesquels on intercale la cavalerie. C'est l'ordre profond. Ces différentes unités attaquent rarement en coordination. Le plus souvent elles se battent chacune de leur côté, contre l'adversaire qui leur fait face. A Cérisesoles les fantassins gascons et les Suisses attaquent de concert le gros bataillon des lansquenets, mais cette combinaison, improvisée, n'est rendue possible que par l'inertie des Italiens, qui refusent d'avancer et de secourir les lansquenets.

2. Les utopies tactiques : Machiavel et Fourquevaux

Cela ne signifie pas que les chefs de guerre ou les écrivains militaires n'aient pas réfléchi à une ordonnance plus linéaire. Dès 1476 par exemple, Charles le Téméraire suggère un ordre de bataille en quatre lignes successives, chacune de trois rangs de profondeur. L'infanterie étant au centre, avec les archers de chaque côté, le tout flanqués par la cavalerie¹⁸⁸⁰. Les écrits de Machiavel ensuite, principalement *L'Art de la guerre*, proposent un modèle alternatif très différent des ordres de bataille employés à

¹⁸⁷⁹ Philippe Contamine, « La première modernité. Des guerres d'Italie aux guerres de Religion, un nouvel art de la guerre », in André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, Paris, PUF, collection Quadrige, 1997, Tome I, p.244.

¹⁸⁸⁰ J.R. Hale, *War and society in Renaissance Europe 1450-1620*, Montreal and Kingston-London-Buffalo, McGill Queen's University Press, 1998, p.59.

l'époque ¹⁸⁸¹. Ce modèle est clairement inspiré de la Rome antique. Dans le contexte de l'humanisme, c'est en effet chez les auteurs anciens, Tite Live, Végèce, Polybe et Flavius Joseph, que Machiavel va puiser les sources de sa réflexion. Le Florentin se montre particulièrement critique vis à vis de ses contemporains et de leurs dispositifs, trop rudimentaires à son goût. Les tentatives d'articulation de ces dispositifs le laissent également perplexe. Il voit bien les capitaines partager leurs armées en trois corps (avant-garde, *battaglia* et arrière-garde), mais il regrette qu'ils ne fassent usage de cette organisation que pour la distribution des logements. « S'agit-il de les mettre à l'ouvrage, il est bien rare, comme je l'ai dit, qu'ils n'envoient pas tout leur monde courir en masse une seule et même aventure. »¹⁸⁸²

Plus encore, il condamne ce qui constitue pour lui l'une des plus grandes erreurs tactiques du temps : la propension des généraux à ranger leurs troupes sur une seule ligne. Ainsi à Ravenne les Français et les Espagnols formèrent leurs unités en les plaçant côte à côte, de sorte que les deux armées présentaient un grand front sans aucune profondeur. Or Machiavel rejette radicalement une telle ordonnance. « La plus grande faute que puissent commettre ceux qui forment une armée en bataille, c'est de ne lui donner qu'un seul front, et par suite de ne lui permettre qu'une seule chance ¹⁸⁸³ ». L'ordre romain offre au contraire à ses yeux des avantages considérables. Le principe essentiel de cet ordre est une disposition sur trois lignes : *hastati, principes, triarii*. Les deuxième et troisième lignes gardent dans leur ordonnance des intervalles leur permettant de recevoir la première ligne au cas où celle-ci serait repoussée. Une armée sur trois lignes, c'est, selon l'auteur, trois chances de vaincre. « Cette méthode de se reformer trois fois de suite en bataille doit rendre une armée presque invincible ; car il faudrait que la fortune l'abandonnât trois fois de suite, et que l'ennemi eût assez de *virtu* pour vaincre par trois fois¹⁸⁸⁴ ».

La place de la cavalerie ne peut être que secondaire dans l'ordre de bataille souhaité par Machiavel. Comme dans les armées antiques, c'est autour de l'infanterie que s'organise le dispositif. Les cavaliers, gendarmes et cheveu-légers, ne constituent d'ailleurs qu'une faible partie des effectifs, 1200 pour une armée de 24000 hommes. Suivant le modèle romain, Machiavel dispose sa cavalerie aux extrémités de l'ordre de bataille. Aux ailes de la première ligne plus exactement, car il ne lui semble pas

¹⁸⁸¹ L'Art de la guerre paraît en 1521 à Florence. Il a connu 21 rééditions au cours du XVIe siècle.

¹⁸⁸² Machiavel, *Sur la première décade de Tite-Live*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1954, p. 555

¹⁸⁸³ Machiavel, *L'Art de la guerre*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1954, p. 790.

¹⁸⁸⁴ Ibid. P. 791.

nécessaire d'en disposer sur les ailes des deux autres lignes. Ainsi, selon lui, les avantages de l'ordre sur plusieurs lignes ne s'appliquent pas à la cavalerie.

Le modèle antique inspire également un autre auteur du XVI^e siècle, Raymond de Fourquevaux. Son projet, publié en 1548, se nourrit en outre du modèle suisse et de la tradition française des francs-archers¹⁸⁸⁵. Sa réflexion est principalement tournée vers l'infanterie, il s'agit pour lui de répondre au relatif échec des légions levées par François 1^{er}. Il envisage donc des légions améliorées, recrutées parmi les meilleurs sujets du roi, lesquels seront entraînés de façon intensive et instruit en l'art militaire¹⁸⁸⁶. Comme dans le modèle romain, la légion serait de 6000 hommes, auxquels il adjoindrait deux bandes de cavaliers comprenant chacune 100 hommes d'armes, 100 cheveu-légers, 50 estradiots et autant d'arquebusiers à cheval¹⁸⁸⁷. En ce qui concerne le dispositif tactique, Fourquevaux fait une analyse assez critique des ordres de bataille de son époque. « Et n'y fait rien qu'ils [les commandants d'armées] mettent trois noms à leurs osts et qu'ils les divisent en trois batailles, à savoir, avant garde, bataille et rièregarde [sic], pour ce que cette division ne sert qu'à marcher en pays et répartir les quartiers pour loger. Car pour donner une journée de bataille, cet ordre ne leur peut donner aucun avantage, non plus que s'ils n'étaient divisés, mais tout le hasard du combat dépend de l'une de ces trois batailles, qui combattra la première, selon la fortune de laquelle les autres se gouvernent : car si elle est renversée, les autres s'étonnent et perdent toute volonté de bien faire, et par aventure seront-elles mises en désordre pour raison des fuyants qui se retirent à travers elles ¹⁸⁸⁸».

L'auteur pense, comme Machiavel, que l'ordre des Romains permet de pallier ces défauts. Il admire le dispositif en trois lignes, qui leur permettait de se soutenir les unes les autres, la ligne repoussée allant s'abriter derrière la suivante. « Bien me semble que cette façon de se redresser trois fois soit invincible, pour ce qu'il faut que la fortune vous abandonne par trois fois¹⁸⁸⁹». Il propose donc un ordre similaire sur trois lignes, auxquelles il donne lui aussi les noms des lignes romaines (« hastaires », « princes » et « triaires »). Comme le faisaient les Romains également, il positionne les gens de cheval sur les ailes. Lorsque l'armée rassemblera plusieurs légions, tous les cavaliers seront

¹⁸⁸⁵ Philippe Contamine in André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, op.cité, p.256.

¹⁸⁸⁶ Ibid., p.255.

¹⁸⁸⁷ Fourquevaux, Raymond de Beccarie de Pavie, sieur de, *Instruction sur le fait de la guerre* (ouvrage attribué à Guillaume du Bellay), Paris, Galiot du Pré, 1548, p.22.

¹⁸⁸⁸ Ibid , p.39

¹⁸⁸⁹ Ibid., p.28. Cf ordre de bataille de Fourquevaux : annexe 52

regroupés et répartis aux deux ailes. L'articulation de ces lignes est basée sur des unités tactiques plus petites que celles en usage à l'époque, ce qui confère davantage de souplesse à son dispositif.

La comparaison entre ces deux admirateurs de la légion que sont Machiavel et Fourquevaux est assez tentante. Il existe bien sûr entre leurs deux projets des différences certaines. Sans aller jusqu'à analyser les enjeux politiques et sociaux qui les sous-tendent, on peut évoquer les effectifs de cavalerie plus importants chez Fourquevaux, ou la place plus grande accordée par celui-ci aux armes nouvelles. L'évolution de l'art militaire explique en partie ce dernier point, mais il existe aussi chez Machiavel une certaine propension à minimiser l'impact de ces armes¹⁸⁹⁰. Au-delà de ces distinctions, on observe cependant une même condamnation des ordres de bataille du temps, presque dans les mêmes termes. Machiavel et Fourquevaux leur reprochent leur manque de souplesse, l'impossibilité pour les troupes de se soutenir et de réparer un échec. Tous deux reprennent aussi à leur compte les principes tactiques fondamentaux des légions : des unités moins massives disposées en trois lignes avec la cavalerie aux ailes.

Enfin le dernier point commun n'est pas le moindre : leurs projets ne furent jamais appliqués. Plusieurs obstacles de taille empêchèrent leur mise en pratique. Certains tiennent du domaine politique et culturel. Philippe Contamine souligne par exemple que le projet de Fourquevaux impliquait au préalable « une transformation radicale des rapports des Français avec leur armée¹⁸⁹¹ ». Mais l'un des principaux obstacles à l'adoption d'ordres linéaires est aussi tactique. J.R Hale rappelle en effet que la mise en place de tels dispositifs nécessitait une articulation plus fine, des unités plus nombreuses et plus petites, et donc un nombre de sous officiers bien supérieur à celui que pouvaient fournir alors les armées du temps¹⁸⁹².

B. Les guerres de Religion

La réflexion tactique apparaît à première vue peu développée durant cette période. « Les grandes batailles sont rares, rappelle Jean-Pierre Bois, ne se produisent

¹⁸⁹⁰ Bruno Colson, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 1999, p. 37.

¹⁸⁹¹ Philippe Contamine in André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, op.cité, p.256.

¹⁸⁹² J.R. Hale, *op. cité*, p.60.

que lorsque de gros effectifs ont pu être réunis, jusqu'à vingt ou trente mille hommes au plus. Le combat se présente comme un choc frontal, cavalerie et infanterie entremêlées, se gênant sans pouvoir se soutenir, ou comme un charge de cavalerie ¹⁸⁹³». Ce contexte ne paraît guère propice à une évolution dans l'art de disposer et de faire combattre les armées.

1. De Dreux à Moncontour

Les dispositifs se distinguent cependant de la période précédente sur quelques points. Il semble ainsi que, dans la plupart des batailles, les armées ont pris l'habitude de se diviser en deux corps seulement: avant-garde et bataille. C'est le cas à Dreux (1562), Saint-Denis(1567), Moncontour (1569). Dans ce dernier cas les faibles corps utilisés comme réserve peuvent difficilement mériter le nom d'arrière-garde. Cet ordonnancement, qui limite l'articulation interne de l'armée, représente plutôt un archaïsme qu'un progrès. Il ne s'agit pas d'un ordre de circonstance, mais d'une pratique presque systématique. On la retrouve par exemple dans l'ordre de marche de l'armée du duc d'Anjou en décembre 1567¹⁸⁹⁴. Cet exemple permet de comprendre qu'une telle articulation n'est pas seulement induite par la faiblesse de effectifs des armées du temps : celle d'Anjou est forte de 38 000 hommes. Autre différence, la faiblesse numérique des protestants et leur infériorité en infanterie les conduisent parfois à adopter des ordres de bataille peu ordinaires. A Dreux par exemple, les huguenots sont très inférieurs en fantassins, mais ils disposent d'une cavalerie plus nombreuse que celle de leurs adversaires. Ils vont donc déployer toute la cavalerie française en première ligne de la bataille et de l'avant garde. Cette première ligne dispose également d'une petite réserve avec les 80 gendarmes de La Rochefoucault. La deuxième ligne est constituée des troupes d'infanterie de l'avant-garde et de la bataille, auxquelles se joignent deux escadrons de reîtres.

En dehors de ces observations il apparaît toutefois que l'on conserve de nombreuses caractéristiques des ordres de la première moitié du siècle. La principale est la disposition des unités sur une seule ligne (si l'on excepte les protestants à Dreux). Il n'est toujours pas question d'étaler le dispositif en profondeur pour permettre à des troupes repoussées de venir se reformer. Les deux principaux corps de bataille, avant-garde et bataille, sont placés côte à côte, parfois à même hauteur, parfois en décalage, ils

¹⁸⁹³ Jean-Pierre Bois, *Les guerres en Europe 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, p.51.

¹⁸⁹⁴ James B. Wood, *The king's army, Warfare, soldiers, and society during the Wars of Religion in France 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p.79.

combattent séparément. C'est particulièrement visible à Moncontour. L'avant-garde catholique avance en premier et va se heurter à la bataille des huguenots. Celle-ci se trouve en partie défaite avant même que la bataille catholique et l'avant-garde huguenote ne se joignent¹⁸⁹⁵.

Autre élément conservé, l'entremêlement des unités de cavalerie et d'infanterie. La cavalerie n'a toujours pas de place attitrée dans le dispositif, elle est généralement placée de part et d'autre des gros bataillons d'infanterie. L'alternance infanterie/cavalerie devient même la règle. A Saint-Denis, la bataille de Condé est composée de trois bataillons d'infanterie de 1000 hommes, flanqués chacun par deux haies de cavalerie. Il en va à peu près de même du côté catholique. Au centre de la bataille se tient la gendarmerie du connétable. Il a à sa gauche l'infanterie parisienne et à sa droite les régiments de Brissac et Strozzi ; lesquels sont flanqués de deux escadrons¹⁸⁹⁶. A Moncontour, dans l'avant-garde huguenote dirigée par Colligny, l'infanterie est encadrée par deux escadrons. La disposition est un peu plus complexe dans la bataille mais le principe reste le même. Là encore c'est l'infanterie, un gros bataillon de lansquenets, qui occupe le centre. A sa gauche un escadron de reîtres, à sa droite deux escadrons de cheveu-légers. Des unités d'infanterie française prolongent ces deux ailes de cavalerie.

Il n'est cependant généralement pas question d'attaques combinées. Un rare exemple peut sans doute être observé à Dreux : les enfants perdus (arquebusiers), les argoulets et les 60 lances de Mouy et d'Avaret attaquent simultanément le massif carré des Suisses de l'armée catholique. Bien sûr les troupes peuvent parfois se soutenir mutuellement. Ainsi, à Dreux encore, le régiment d'Aumale et les cheveu-légers de d'Amville viennent à la rescousse des Suisses assaillis par les arquebusiers et la cavalerie des huguenots. Mais il ne s'agit là que d'opérations improvisées sur le champ de bataille, selon les circonstances. Il n'y a pas de véritable coordination entre cavalerie et infanterie, aucune pratique réfléchie et systématisée. On le voit nettement à Moncontour, où les unités de cavalerie se détachent successivement, en fonction des besoins, de leur corps respectif (bataille ou arrière-garde) pour venir s'affronter les unes aux autres. Les bataillons d'infanterie restent d'abord en arrière.

¹⁸⁹⁵ Tavannes, *op.cité*, p.338.

¹⁸⁹⁶ Hardy de Périni, *op. cité*, Tome II, p.34.

Cependant on peut aussi entrevoir quelques expérimentations tactiques. Si la combinaison entre les bataillons d'infanterie et les unités de cavalerie s'avère très complexe, les chefs de guerre, huguenots particulièrement, n'hésitent pas à faire appuyer la cavalerie par des groupes d'arquebusiers. Ceux-ci sont plus mobiles que les piquiers, il peuvent plus facilement suivre les escadrons, et l'apport de leur puissance de feu n'est pas négligeable. Coligny est le premier, à Saint-Denis, à avoir placé des petites troupes d'arquebusiers sur les flancs de ses escadrons, avec succès si l'on en croit La Noue.¹⁸⁹⁷ L'Amiral réitère sa tactique, sous une forme légèrement modifiée, à Moncontour. Les arquebusiers accompagnent cette fois les reîtres de Mansfeld, ils courent à leurs côtés en s'accrochant aux étrivières. Leur feu est redoutable, il coûte cher aux gendarmes du duc d'Anjou venus charger les reîtres¹⁸⁹⁸. La faiblesse de leurs effectifs en infanterie conduisit également les huguenots à diminuer la taille des formations. On peut ainsi voir parfois des carrés de seulement 10 ou 12 rangs de profondeur¹⁸⁹⁹. A Saint-Denis, nous l'avons vu, les trois bataillons de Condé n'alignent que 1000 hommes chacun ; ce qui n'empêche pas bien sûr de trouver encore des carrés massifs de plusieurs milliers d'hommes, comme ceux des lansquenets et surtout des Suisses.

Toutefois, alors que l'on peut constater une réduction relative de la taille des unités d'infanterie, on observe simultanément une évolution inverse dans la cavalerie lourde. Les deux camps n'hésitent pas en effet à faire appel aux services des reîtres allemands. Or, contrairement à la gendarmerie, qui combat généralement en haie, ces cavaliers se forment en escadrons profonds. A Moncontour, les protestants déploient un escadron de 3000 reîtres, tandis que deux autres escadrons de chacun 2000 reîtres sont disposés sur le flanc gauche de la bataille catholique. Ces nouvelles formations tactiques commencent également à séduire certains chefs de cavalerie français. Les cheveu-légers sont les premiers à les adopter, les gendarmes seront plus longs à convaincre. On voit donc se diversifier les structures tactiques de la cavalerie dans le dispositif de bataille. Les haies côtoient désormais les gros escadrons des reîtres et ceux, plus petits, des cheveu-légers. Aussi rudimentaires soient-ils ces dispositifs n'en ont pas moins quelques avantages. Ils confèrent, rappelle James B. Wood, une flexibilité minimale qui

¹⁸⁹⁷ Ibid., p.35.

¹⁸⁹⁸ Ibid., p80.

¹⁸⁹⁹ John A. Lynn, «Tactical Evolution in the French Army, 1560-1660 », *French Historical Studies*, XIV (1985), p178.

permet à une partie de l'armée de défendre ou de poursuivre pendant que l'autre manœuvre pour renforcer une attaque ou échapper à l'ennemi¹⁹⁰⁰.

2. La tactique d'Henri IV

Les combats menés par Henri de Navarre contre la Ligue présentent quelques différences dans les dispositifs de bataille. Cependant ces différences ne sont pas fondamentales, elles peuvent en grande partie s'expliquer par la faiblesse des effectifs, notamment du côté huguenot, et par la disposition du terrain. A Coutras (1587), Henri ne dispose que de 6000 hommes environ, Joyeuse n'en a guère plus¹⁹⁰¹. L'articulation de l'armée en corps, avant-garde ou de corps de bataille, est donc des plus limitée. Le Navarrais dispose ses troupes sur une seule ligne en arc de cercle, en croissant, selon le terme de l'époque. La cavalerie occupe la plus grande place de ce dispositif, au centre, en 5 escadrons. A droite les deux cents cheveu-légers de La Trémouille, flanqués par 120 arquebusiers à cheval, puis les 220 de Turenne, occupant « le ventre du croissant », ensuite les deux gros escadrons de Condé et d'Henri (de 300 chacun) et enfin 200 cuirassiers commandés par Soisson¹⁹⁰². Chaque escadron est accompagné par une troupe de 25 arquebusiers à pied. Toute l'infanterie huguenote n'est pas encore arrivée lorsque commence la bataille, Henri répartit alors les 2500 arquebusiers dont il dispose aux ailes du dispositif. L'ordre de bataille de Joyeuse est lui aussi assez étiré. A sa droite se tiennent 1200 gendarmes déployés en haie, sur trois rangs, flanqués par deux bataillons d'infanterie. A gauche se trouvent 400 hommes d'armes, six cornettes de cavalerie légère et des Albanais¹⁹⁰³.

A Arques (1589) un champ de bataille étroit en forme de quadrilatère ne se prête pas au déploiement de la nombreuse armée du duc de Joyeuse. Celle-ci adopte donc un ordre peu ordinaire en deux grands colonnes : a droite 4000 chevaux sur quatre lignes, à gauche 15 000 hommes d'infanterie, échelonnés en quatre gros bataillons.

A Ivry cependant, même si les effectifs ne sont pas encore très importants (2500 cavaliers et 6 à 7000 fantassins pour le roi, 5000 cavaliers et 8 à 10 000 fantassins pour Mayenne), on retrouve une articulation plus affirmée¹⁹⁰⁴. On observe d'ailleurs le retour d'une structure en trois corps, avant-garde, bataille, arrière-garde, qui avait quelque disparu depuis le début des guerres de Religion.

¹⁹⁰⁰ James B. Wood, *op. cité*, p.80.

¹⁹⁰¹ Jean-Paul Le Flem, article « Coutras », in *Dictionnaire Perrin, op.cité*.

¹⁹⁰² Agrippa d'Aubigné, *Histoire Universelle*, Tome 7 (livres XI et XII), Droz, Genève, 1993, p.129.

¹⁹⁰³ Hardy de Périni, *op.cité*, Tome II, p107-108.

¹⁹⁰⁴ Cf plan de la bataille annexe 41.

L'armée du roi est à peu près déployée sur une ligne droite. L'arrière-garde du roi occupe l'aile droite. Elle est composée de 300 reîtres, d'un bataillon de Suisses, de l'escadron de 250 gendarmes de Biron et d'un autre bataillon suisse, flanqué par un régiment de fantassins. La bataille dispose d'un peu plus de profondeur. Le roi est au centre avec un gros escadron de 600 gendarmes, flanqué par les gardes-françaises et un bataillon de Suisses et de Grisons. Le roi est soutenu en arrière par deux compagnies d'arquebusiers à cheval et éclairé en avant par un escadron de 200 cuirassiers. Enfin l'avant-garde comprend un escadron de 200 gendarmes et autant de gentilshommes normands, un bataillon de piquiers allemands et deux régiments d'infanterie française. En avant de la ligne, sur la gauche, se tiennent deux escadrons de cheveu-légers (Givry et Auvergne) protégeant l'artillerie. L'ordre de Mayenne ressemble assez à celui du roi. Sa ligne est davantage en arc de cercle, car il dispose d'effectifs plus importants. Dans ce cas, comme le remarque d'Aubigné, pour garder un front égal la ligne courbe est plus propre que la ligne droite¹⁹⁰⁵.

Cette période ne marque donc pas de véritable rupture. Une des principales différences par rapport à la première époque des guerres de Religion tient sans doute à l'articulation générale des armées. Celles-ci étaient auparavant divisées en deux grands corps, avant-garde et bataille, généralement bien distingués sur le champ de bataille et combattant souvent séparément. A Dreux par exemple la cavalerie protestante engage l'avant-garde catholique, laissant de côté la bataille de Guise, qui reste immobile durant toute la première phase de la bataille. A Moncontour les avant-gardes et batailles des deux armées s'engagent contre leur vis à vis respectif, chacune de leur côté. Cette structure est beaucoup moins nette dans les batailles des deux dernières décennies. Les armées de la huitième guerre, particulièrement celles d'Henri IV, à faibles effectifs, se déploient souvent sur une seule et même ligne, plus ou moins courbe. Les unités sont disposées les unes à côté des autres, sans être regroupées en deux ou trois grands corps. A Ivry, où l'on retrouve pourtant la division ternaire (avant-garde, bataille, arrière-garde), les différentes troupes ne forment encore en réalité qu'une seule ligne.

Au delà de cette différence les points communs sont importants. Il n'existe toujours pas de seconde ligne, le dispositif n'a généralement pas de profondeur. D'autre part la cavalerie n'a pas encore de place fixe dans l'ordre de bataille. De ce point de vu cependant Henri IV se montre plus inventif. Il n'hésite pas, à Coutras, à placer sa

¹⁹⁰⁵ Agrippa d'Aubigné, *op. cit.*, Tome 8 (livres XII et XIII), p.166.

cavalerie au centre de l'armée, et l'infanterie aux ailes. Le schéma d'Ivry est beaucoup plus classique, on y retrouve l'alternance des unités d'infanterie et de cavalerie. Elle est presque systématique dans l'armée du roi, où chaque escadron est flanqué d'une ou deux formations de fantassins. Là encore le mélange infanterie-cavalerie n'a pas véritablement pour objectif de préparer des attaques combinées. L'idée est plutôt que les deux armes pourraient se soutenir mutuellement en cas de besoin. Dans la pratique cependant, elles combattent le plus souvent chacune de leur côté.

C'est particulièrement vrai à Ivry. La bataille s'engage sur la gauche royale (arrière-garde), pour le contrôle de l'artillerie d'Henri, qui incommoda la droite de Mayenne (avant-garde ligueuse commandée par Nemours). Ce sont les escadrons de cavalerie qui sont envoyés successivement au combat en fonction de l'évolution de la situation. Les six cornettes de reîtres de l'avant-garde ligueuse s'élancent d'abord, ils sont dispersés par les cavaliers de Givry et Auvergne. Nemours envoie ensuite ses cheveu-légers, les cuirassiers de Biron (bataille) et les gendarmes d'Aumont (avant-garde) quittent alors la ligne pour venir les prendre en flanc. Toute la cavalerie est ainsi engagée progressivement, sans que l'infanterie n'intervienne vraiment.

Le récit de la fuite des six cornettes de reîtres, repoussées par Givry et d'Auvergne au début de la bataille, est aussi caractéristique de la difficulté à faire collaborer l'infanterie et la cavalerie. Les espaces laissés libres entre les bataillons d'infanterie n'étant pas suffisamment larges, ces cavaliers se jetèrent contre les Suisses et les lansquenets, qui baissèrent les piques contre eux, et mirent l'aile droite de Mayenne en grand désordre¹⁹⁰⁶. On observe toutefois qu'Henri reprend à son compte l'innovation tactique de Coligny. A Coutras tous les escadrons de cavalerie sont accompagnés d'une petite troupe d'arquebusiers. C'est sans doute la seule véritable collaboration envisagée entre les deux armes.

Les réflexions de Tavannes confirment la difficulté de disposer ensemble les unités d'infanterie et de cavalerie, ainsi que, plus généralement, les limites des ordres de bataille du temps. Il reconnaît comme principe que les escadrons et les bataillons puissent se soutenir les uns les autres, surtout lorsqu'on est faible en cavalerie. Cela ne va cependant pas sans quelques risques. Le général doit notamment penser à laisser de larges espaces vides entre les bataillons, car lorsque la cavalerie est rompue, « la peur, les charges, le danger, les coups troublent le jugement ; et tout ainsi que ceux qui se noient empoigneraient des tranchants d'épées, et ainsi que ceux qui, pour éviter les

¹⁹⁰⁶ Hardy de Périni, *op.cité*, Tome II, p147.

poignards, se jettent partout où ils pensent leur salut, il ne faut espérer que ces gens, qui ont par leur fuite perdu le sens, qu'il leur demeure la considération de glisser le long des bataillons, et se rallier derrière eux, si les espaces entre iceux ne sont de grandes distances. Au contraire, pour se mettre à sauveté, ne pensant jamais y être, ne faudront pas de se jeter dans les bataillons ou escadrons amis, ainsi que les enfants dans les bras de leurs nourrices¹⁹⁰⁷ ».

II. Le XVIIe SIECLE : VERS L'ORDRE MINCE

Il suffit de comparer le schéma tactique dominant à la fin des guerres de Religion avec les dispositifs caractéristiques de la fin du XVIIe siècle pour mesurer le chemin parcouru entre ces deux périodes. On passe d'unités encore relativement importantes, partagées en deux ou trois grands corps et rangées sur une seule ligne, infanterie et cavalerie mélangées, à des structures beaucoup plus minces et allongées, rangées sur deux lignes, avec infanterie au centre et cavalerie aux ailes. Le XVIIe siècle voit s'accomplir une transformation considérable dans l'art de ranger et d'ordonner les troupes sur le champ de bataille. Il convient de déterminer l'origine de ces changements, en faisant la part notamment des innovations hollandaises et suédoises. Il faut également s'intéresser précisément aux conséquences de ces transformations sur la place de la cavalerie dans le dispositif tactique.

L'école hollandaise

1. Les réformes des Nassau.

Michael Roberts le premier a souligné le rôle des Hollandais, et particulièrement de Maurice de Nassau (1584-1625), dans l'évolution de la tactique. Inspirées en partie des modèles antiques et des travaux de Juste Lipse, les modifications opérées par Maurice de Nassau portent principalement sur l'infanterie. Il réduit les effectifs des compagnies (de 200 à 135) en gardant le même nombre d'officiers (13), ce qui permet d'accroître l'encadrement¹⁹⁰⁸. L'unité tactique est le bataillon, environ 500 hommes sur 10 de profondeur seulement. Rangée dans des formations plus étirées, bien loin des

¹⁹⁰⁷ Tavannes, *op.cité*, p.115.

¹⁹⁰⁸ Selon David Parrott cependant, la proportion d'officier est moins cruciale que celle des vétérans, soldats expérimentés qui étaient placés aux positions clés de chaque compagnie : chef de file, chef de demi-file, serre-file. David Parrott, « Strategy and tactics in the Thirty Years's War : The "Military Revolution" », in Rogers, C.-J. (dir.), *The Military Revolution debate: Readings on the Military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, 1995.

massifs carrés des *tercios*, l'infanterie exploite mieux sa puissance de feu. Les efforts d'innovation de Maurice de Nassau en matière d'exercices et de tactique sont illustrés par la fameuse contremarche, qui permet justement d'obtenir un feu continu. Le caractère réellement novateur des réformes du prince est aujourd'hui en partie contesté. Cornelis Schulten notamment, souligne que certaines d'entre elles correspondent en fait à une évolution plus générale à l'échelle européenne¹⁹⁰⁹. John Lynn rappelle d'ailleurs que les huguenots français, du fait de leur infériorité chronique en ressource et en effectif, ont développé une tactique d'infanterie novatrice, basée sur des unités plus petites et plus mobiles¹⁹¹⁰. Remarque qui conduit C. Schulten à affirmer que « la tactique néerlandaise était largement tributaire de la tactique française, et que Maurice a plutôt adapté et affiné qu'innové¹⁹¹¹ ». Quant à la contremarche, elle était sans doute beaucoup plus adaptée au terrain d'exercice qu'au champ de bataille.

Du point de vue de l'ordre de bataille cependant, les innovations de Maurice sont peut-être plus marquantes. Le dispositif tactique connaît une double transformation : il s'allonge, car les unités s'étirent et s'amincissent, mais surtout il gagne en profondeur. Le dispositif le plus connu semble directement inspiré du *triplex acies* des Romains. L'ordre de bataille adopté par le prince lors de sa marche vers Gulick, en août 1610, est tout à fait représentatif de ce système¹⁹¹². On y retrouve encore l'ancienne structure ternaire en avant-garde, bataille et arrière-garde, trois corps disposés traditionnellement les uns à côtés des autres, de gauche à droite. Mais, à l'intérieur de chacun de ces corps, la disposition en croix des bataillons de piquiers et de mousquetaires permet également une articulation en profondeur sur trois lignes. Les bataillons de la seconde ligne étant placés vis à vis des intervalles séparant les bataillons de la première, et ceux de la troisième se placent de même par rapport à la seconde ligne. L'intérêt principal de la disposition en trois lignes est connue, Machiavel en soulignait déjà les avantages un siècle auparavant. En cas d'échec, la première ligne peut venir se reformer à l'abri en passant par les intervalles de la seconde. La troisième quant à elle est utilisée comme réserve. La distance qui la sépare de la deuxième ligne

¹⁹⁰⁹ Cornelis Schulten, « Une nouvelle approche de Maurice de Nassau », dans *Le soldat, la stratégie, la mort, mélanges en l'honneur d'André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p.47-51. Lire également « La bataille de Nieuport, 1600 », *La bataille d'hier à aujourd'hui*, Revue Internationale d'Histoire Militaire, n°78, 2000, p.41-50.

¹⁹¹⁰ John Lynn, *op. cité*, p.178-179.

¹⁹¹¹ Cornelis Schulten, « Une nouvelle approche de Maurice de Nassau », dans *Le soldat, la stratégie, la mort, mélanges en l'honneur d'André Corvisier*, Paris, Economica, 1989, p.48.

¹⁹¹² Keith Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen and Sword, 2005, p.145-146. Cf Annexe 53.

est deux fois plus importante que celle qui sépare les deux premières, ce qui permet de la tenir en retrait et de ne l'engager qu'en dernier recours. Autre évolution notable, la cavalerie a désormais une place propre. Les escadrons ne sont plus placés en alternance avec les bataillons dans la ligne de bataille, mais regroupés aux ailes.

En dehors de l'ordre sur trois lignes, Maurice de Nassau expérimente également d'autres systèmes. En octobre 1614, devant Rees, les bataillons de l'avant-garde, de la bataille et de l'arrière-garde sont disposés de manière à former un grand chevron, les unités de la bataille en constituant la pointe¹⁹¹³. Là encore la cavalerie est placée sur les ailes, les escadrons sont eux aussi déployés en chevron. Dans certains cas le prince n'hésite pas à placer quelques escadrons derrière la première ligne de l'infanterie, pour appuyer les bataillons, mais cette pratique ne contredit pas le principe essentiel, qui est la séparation des deux armes. Même si les troupes montées ne constituent pas une part importante des armées hollandaises, et si les réformes tactiques de Maurice concernent davantage l'infanterie, ce choix exprime sans doute la volonté de permettre à la cavalerie de jouer un rôle actif dans la bataille. Cette possibilité n'est toutefois pas pleinement exploitée, puisque la cavalerie est souvent cantonnée dans une posture défensive. Plus généralement en tout cas, le prince a sans doute déduit de son expérience et de sa réflexion que l'entremêlement général des deux armes n'était bon ni pour l'une ni pour l'autre.

2. L'influence hollandaise en France.

Les travaux de Maurice de Nassau, et les succès hollandais en général, ont marqué les contemporains. Leur influence est particulièrement visible dans les ouvrages français des premières décennies du XVIIe siècle. Le facteur confessionnel n'est sans doute pas pour rien dans l'adoption des réformes hollandaises par les auteurs français. Jean de Billon, Louis de Montgommery ou du Praissac sont huguenots, ils ont en outre, au moins les deux premiers, servi aux côtés des princes d'Orange¹⁹¹⁴. D'autre part, comme le rappelle John Lynn, les travaux des princes d'Orange ont particulièrement marqué les Français précisément parce qu'ils allaient dans le sens de leurs propres expérimentations tactiques, déjà perceptibles durant les guerres de Religion. Ils se trouvaient ainsi facilement adaptables aux méthodes françaises¹⁹¹⁵. Les principales idées

¹⁹¹³ Ibid.

¹⁹¹⁴ David Parrott, *Richelieu's Army, War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p.28-29.

¹⁹¹⁵ John Lynn, *op.cité*, p.180.

développées par Maurice se retrouvent assez nettement chez Billon et du Praissac, ce dernier prend d'ailleurs directement comme base de sa réflexion les ordres de bataille employés par le prince d'Orange. Les principes fondamentaux se dégagent aisément : des unités plus minces, aux effectifs moins importants ; la nécessité d'étirer le dispositif tout en lui donnant une profondeur suffisante pour que les unités se soutiennent ; la cavalerie aux ailes.

Le général, explique du Praissac, « étendra le front de son armée le plus qu'il pourra (non pas tant toutefois qu'elle ne soit pas assez forte en sa hauteur pour soutenir l'effort de l'ennemi, ayant son avant-garde, bataille et arrière-garde suffisamment épaisse) pour ne pas être pris par les flancs, et afin que tout le monde combatte, qui est l'une des plus importantes considérations, et tâcher d'enclorre l'ennemi dans un croissant afin de frapper par le front et les flancs¹⁹¹⁶ ». On observera que l'auteur semble donner aux trois lignes de l'ordre de bataille les noms des trois anciens corps qui divisaient l'armée. Ce que confirme une autre remarque importante : l'armée, dit-il, « doit pouvoir rendre le combat au moins trois fois, ce qu'elle fera en étant divisée en avant-garde, bataille et arrière-garde¹⁹¹⁷ ». Enfin, d'une façon générale, « l'infanterie est au corps de l'armée par bataillons disposés en échiquiers. La cavalerie aux ailes et au dos d'icelle en escadron¹⁹¹⁸ ». Billon propose de former des bataillons de 600 hommes sur dix rangs au maximum. Ces bataillons ne sont déployés que sur deux lignes, mais de manière à ce que ceux de la première puissent, en cas d'échec, se glisser entre les intervalles de la seconde pour aller se reformer. La cavalerie et les carabins sont regroupés aux ailes¹⁹¹⁹. Montgomery quant à lui s'éloigne parfois quelque peu des idées de Maurice, notamment lorsqu'il affirme sa préférence pour des bataillons un peu plus massifs que ceux du prince d'Orange¹⁹²⁰.

La question se pose bien sûr de savoir dans quelle mesure ces dispositifs ont pu être réellement mis en œuvre. La prudence s'impose. David Parrott relève par exemple que l'on doit sérieusement nuancer l'idée d'une standardisation de l'exercice et d'une

¹⁹¹⁶ Du Praissac, *Les discours militaires du sieur du Praissac*, Paris, Guillemot et Thiboust, 1623(1^{ère} éd. 1612), p.10.

¹⁹¹⁷ Ibid., p.20.

¹⁹¹⁸ Ibid.

¹⁹¹⁹ Jean de Billon, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641(1^{ère} éd.1622), p.394 et suivantes. Cf annexe 54.

¹⁹²⁰ Le bataillon de piquiers doit avoir selon lui 2500 hommes, « qui est à mon avis le vray nombre d'un parfait bataillon ». Montgomery, Louis de, seigneur de Courbouson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636, p.64.

large diffusion du *drill* à la hollandaise dans les armées françaises¹⁹²¹. La réalité de l'instruction, dans l'infanterie comme dans la cavalerie, était vraisemblablement assez éloignée de ces standards idéaux. Or ces éléments sont indispensables à la mise en place des dispositifs inspirés de Maurice de Nassau. Les doctrines tactiques développées dans ces manuels, comme dans ceux de *Gheyn ou Wallhausen* à la même époque, sont sans doute « davantage prônées que pratiquées ¹⁹²² ». On ne doit pas non plus oublier que l'école hollandaise n'est pas la seule source d'expérience militaire susceptible d'influencer l'armée française. Des officiers français ont ainsi servi dans les armées catholiques : aux côtés des Espagnols dans les Pays-Bas, ou bien dans l'armée impériale contre les Turcs. Il apparaît d'ailleurs que la tradition qui prévaut en France dans l'instruction des soldats du rangs est davantage inspirée du système espagnol que hollandais¹⁹²³.

B. La guerre de Trente Ans

Ainsi, lorsque commence la guerre de Trente Ans, l'art d'ordonner les troupes sur le champ de bataille apparaît dominé par deux grands modèles, celui de l'Espagne et de la Hollande. Le second, qui annonce l'ordre mince, paraît plus novateur que le premier, mais les réformes qu'il induit dans l'instruction et la structure des armées le rendent peut-être plus difficile à appliquer. Il est d'ailleurs assez significatif que, jusqu'en 163, les armées protestantes qui se heurtent aux forces catholiques, combattant selon le modèle espagnol, subissent une série d'impressionnantes défaites. L'évolution du dispositif tactique vers l'ordre mince est sans doute moins simple et moins rapide qu'il n'y paraît.

1. Les ordres de bataille au début du conflit : La Montagne Blanche

La bataille de la Montagne Blanche (1620) est assez révélatrice de cette situation. Elle permet de mesurer les limites de la diffusion du modèle hollandais et la difficulté de l'appliquer sur le terrain. Les deux armées, celle des Etats de Bohême et celle de l'Empire et de la Ligue catholique, adoptent deux dispositifs sensiblement différents. La première, forte d'environ 21700 hommes, est disposée sur deux lignes

¹⁹²¹ David Parrott, *op.cité*, p.38.

¹⁹²² J.R. Hale, *op.cité*, p.60. Gheyn, Jan de, *Waffenhandlung von der Rören, Musqueten und Spiessen*, La Haye, 1608. Wallhausen ; Johan Jacobi von, *Kriegskunst zu Fuss*, Oppenheim, H. Gallero, 1615

¹⁹²³ David Parrott, *op.cité*, p.40.

assez étirées, composées d'unités tactiques de petites tailles. Cette disposition a pu être inspirée par la volonté de tirer partie des réformes de Maurice de Nassau, mais d'autres éléments rentrent également en ligne de compte. La nature du terrain et la supériorité numérique de l'ennemi ont sans doute joué un rôle non négligeable¹⁹²⁴. D'autre part on remarque que le prince d'Anhalt n'a pas suivi les préceptes de Maurice quant à la disposition de la cavalerie. Même si ce dernier n'hésite pas à disposer des escadrons dans les lignes d'infanterie, la majeure partie des troupes montées sont regroupées aux ailes. Or ici les unités de cavalerie alternent avec les bataillons d'infanterie. Le chef de l'armée des Etats refuse-t-il la doctrine d'emploi de la cavalerie développée par les Hollandais, ou compose-t-il avec les contraintes externes ?

Il est en fait difficile de déterminer précisément ce qui tient d'un choix tactique affirmé et ce qui revient au poids des circonstances. On sait par exemple que les troupes sont arrivées sur le champ de bataille dans un certain désordre, ce qui ne facilite pas le regroupement de la cavalerie aux ailes. D'autre part Anhalt n'est absolument pas convaincu de la fiabilité de ses unités. Il est donc peut-être tenté d'alterner les compagnies « sûres » et celles sur lesquelles il n'est pas certain de pouvoir compter¹⁹²⁵. Enfin ce dispositif ne prévoit pas de véritable réserve, les 5000 Hongrois placés en arrière de la seconde ligne ne peuvent prétendre à ce titre. Fruit de conceptions tactiques particulières et/ou d'une adaptation aux circonstances, le schéma de bataille des Etats de Bohême ne suit en tout cas pas à la lettre le « modèle » hollandais.

L'ordre de bataille de l'armée adverse n'obéit pas non plus à des principes simples. Elle est en fait divisée en deux grands corps, correspondants aux troupes impériales et à leurs alliés ligueurs. Buquoy, qui commande les premières, a choisi un dispositif très proche du modèle traditionnel espagnol¹⁹²⁶. Au cœur se trouvent cinq carrés massifs, forts de 1300 à 2800 hommes. Ces grosses unités sont disposées en échiquier afin de se soutenir mutuellement. La cavalerie est placée entre ces blocs et aux ailes. Ce schéma tactique, souligne Olivier Chaline, était déjà à l'époque jugé quelque peu daté¹⁹²⁷. Buquoy se défendit d'ailleurs après la bataille, arguant que les erreurs de Tilly l'avaient contraint à adopter cette formation¹⁹²⁸. L'ordre de bataille des Ligueurs, à

¹⁹²⁴ Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999, p.114. Plan de la bataille : annexe 42

¹⁹²⁵ Ibid., p.115.

¹⁹²⁶ Charles-Bonaventure de Longueval, comte de Bucquoy (1571-1621). Né aux Pays-Bas espagnols, il sert d'abord l'Espagne puis l'empire. En 1618, Ferdinand II lui donne le commandement suprême de ses troupes.

¹⁹²⁷ Ibid. p.131.

¹⁹²⁸ Ibid.

la gauche des Impériaux, est composé d'unités un peu moins massives mais encore plus importante que celles des Etats. Le dispositif est compact, tout en profondeur : une première ligne de deux carrés d'infanterie, la seconde uniquement de cavalerie, la troisième à nouveau d'infanterie (trois carrés) et la dernière de cavalerie.

Cet ordre, comme celui de l'armée des Etats, ne permet guère à la cavalerie de s'exprimer. Nous sommes donc, de ce point de vue, dans une configuration assez proche de celle qui prévalait au siècle précédent. La cavalerie doit se contenter de soutenir l'infanterie, ou bien, si elle veut combattre, se voit contrainte de laisser derrière elle les lourds carrés pour marcher à l'ennemi. C'est d'ailleurs ce qui se passe au début de l'engagement. Des escadrons impériaux se détachent du dispositif et sont rejoints par des escadrons des Etats, qui ont eux-mêmes quitté leur ligne pour les affronter. La cavalerie entame le combat alors que les unités d'infanterie ne sont pas encore jointes. L'exemple de la Montagne Blanche rappelle que le principe de réalité s'oppose souvent à l'application stricte des doctrines tactiques. Il révèle également l'importance primordiale, avant peut-être le schéma tactique adopté, de la qualité et de l'expérience des combattants. Anhalt, nous l'avons dit, n'a pas une grande confiance en ses troupes, et son sentiment se trouve confirmé avant même le premier choc d'infanterie¹⁹²⁹. L'armée catholique, au dispositif un peu plus massif et archaïque, est composée de vétérans déterminés dont la valeur a fait la différence¹⁹³⁰.

2. La Tactique suédoise

Après les innovations hollandaises, le principal progrès dans l'art de ranger les armées est indéniablement le fait de Gustave-Adolphe. L'influence des Nassau est sans doute perceptible dans l'ordre de bataille du souverain suédois, cependant il ne faudrait pas écarter l'expérience essentielle acquise dans les guerres polonaises. A la différence en tout cas de la plupart des héritiers européens du modèle hollandais, Gustave a su se donner les moyens d'appliquer réellement ses principes tactiques sur le champ de bataille. Les efforts accomplis dans la discipline, l'instruction et l'exercice des troupes, permettent d'amincir encore les unités de cavalerie et d'infanterie, au-delà même de ce

¹⁹²⁹ Ibid., p.172-173. « Il semble, au moins selon le témoignage d'Anhalt, que des unités entières, officiers compris, aient quitté prestement le champ de bataille, se réservant pour des jours meilleurs, du moins pour des employeurs mieux rentés ».

¹⁹³⁰ Un constat effectué par David Parrott, « *Strategy and tactics* », *op.cité*, p.234. « En dernier ressort, les armées espagnoles, impériales et suédoises gagnèrent des batailles, non pas tant à cause de leurs innovations et pratiques tactiques, que parce qu'ils se percevaient eux-même comme des forces d'élites, porteuses d'une réputation militaire nationale pour laquelle ils étaient prêt à aller beaucoup plus loin, dans l'engagement individuel et dans le sacrifice, que leurs opposants ».

qu'avait réalisé Maurice de Nassau. L'ordre mince et linéaire commence à quitter le seul champ de la théorie, qu'il n'avait que rarement franchi jusque là, pour s'inscrire de plus en plus concrètement dans la réalité de la pratique militaire.

A Breitenfeld (1631) comme à Lützen (1632), les caractéristiques de l'ordre suédois sont assez visibles¹⁹³¹. Tout d'abord l'armée est disposée sur deux lignes principales. Ensuite l'utilisation de réserves derrière le centre de chaque ligne est systématique, même si leur importance peut varier. A Breitenfeld la première ligne (quatre brigades d'infanterie, neuf régiments de cavalerie) dispose d'une réserve considérable de deux brigades et deux régiments de cavalerie. La seconde ligne (trois brigades, six régiments de cavalerie) est quant à elle soutenue par deux régiments de cavalerie. Les réserves sont plus réduites à Lützen : un régiment d'infanterie derrière la première ligne (quatre brigades, six régiments de cavalerie) et un régiment de cavalerie derrière la seconde (quatre brigades, six régiments de cavalerie).

Autre principe essentiel, la cavalerie est regroupée aux ailes. L'idée que les deux armes puissent s'apporter un soutien réciproque est tout à fait admise par Gustave-Adolphe. Il n'hésite pas ainsi à placer quelques escadrons en réserve derrière les lignes d'infanterie, et surtout, comme les huguenots avant lui, à intercaler des pelotons d'infanterie entre ses escadrons. Pourtant les régiments de cavalerie et les brigades d'infanterie agissent le plus souvent séparément, c'est là une des règles élémentaires de la tactiques suédoise. Cette séparation, déjà prônée par Maurice de Nassau, est tout à fait en accord avec les conceptions de Gustave. Son armée compte ainsi une proportion de cavalerie sensiblement plus importante que celle des Hollandais. Mais le roi de Suède a surtout une vision beaucoup plus agressive du rôle de la cavalerie. Si à Breitenfeld l'aile droite, commandée par le roi, attend d'abord l'assaut des Impériaux, à Lützen elle prend l'initiative dès le début de la bataille et engage un vaste mouvement pour tenter d'envelopper le flanc de Wallenstein.

L'étude des ordres de bataille choisis par les principaux adversaires de Gustave s'avère elle aussi instructive. A Breitenfeld, Tilly adopte un dispositif qui souligne tout à la fois les progrès et les archaïsmes des armées qui suivent alors le modèle espagnol. Une avancée notable, par rapport à la Montagne Blanche par exemple, est le regroupement de la cavalerie aux ailes. Un choix encore une fois significatif du rôle actif que l'on veut attribuer à la cavalerie, dirigée ici par Pappenheim, chef audacieux et entreprenant. Mais le corps de bataille, composé d'infanterie donc, rappelle que Tilly

¹⁹³¹ Cf plans de bataille : annexes 43 et 44.

n' a pas renoncé aux anciens principes de la tactique espagnole : ses fantassins sont regroupés en dix-sept grands carrés de 1500 à 200 hommes. Des carrés massifs, disposés sur une ligne unique, sans réserve¹⁹³². David Parrott insiste d'ailleurs sur ce dernier point. Le désastre de Breitenfeld s'explique pour une large part par cette absence de corps de réserve¹⁹³³. Des troupes fraîches qui auraient peut-être permis à Tilly, trop sûr de lui, de résister à l'offensive suédoise. Au contraire Gustave-Adolphe fait un usage très habile des siennes. Elles lui permettent entre autre de faire face à la débandade du corps saxon qui se tenait à sa gauche. La systématisation de l'utilisation de réserves est une des caractéristiques du XVIIe siècle. Nous sommes ici à une période charnière. L'exemple de Tilly montre que les avantages d'un dispositif sur une seule ligne, en terme de concentration de la force de choc notamment, ne compensent pas les inconvénients d'un tel déploiement¹⁹³⁴.

Les généraux de la guerre de Trente Ans, alliés ou adversaires, surent tirer les leçons de cette bataille. Wallenstein a d'ailleurs très vite compris que l'art de la guerre des Suédois exigeait une évolution des principes tactiques de l'armée impériale. L'ordre de bataille adopté par le général en chef de l'empereur à Lützen en est la parfaite illustration. Il existe encore des points de vue divergents quant aux caractéristiques de ce dispositif. Selon Geoffrey Parker et David Parrott cependant, il se distingue très nettement du schéma tactique traditionnel espagnol¹⁹³⁵. C'est en fait un ordre de bataille idéalement conçu pour la défensive. Il est profond, compact, et autorise des transferts d'unités entre les deux ailes. Au centre l'infanterie, composée d'unités plus petites que celles de Tilly, est ordonnée en trois lignes. Cinq brigades pour la première, deux pour la seconde et une seule pour la troisième. Trois régiments de cavalerie sont intercalés dans la seconde ligne pour la renforcer et soutenir la première, deux autres sont en réserve en arrière du dispositif. Le reste de la cavalerie est regroupée sur les ailes en échelons refusés¹⁹³⁶. Cette disposition doit permettre de faire échec à la cavalerie suédoise. Wallenstein pense en outre que l'insertion de quelques régiments de cavalerie dans les lignes d'infanterie augmentera leur capacité défensive.

¹⁹³² J.F.C., Fuller, *Les batailles décisives du monde occidental*, Paris, Berger-Levrault, 1980, p.90, 93.

¹⁹³³ David Parrott, « *Strategy and tactics* », *op.cité*, p.232.

¹⁹³⁴ Ibid. Un principe réaffirmé par le duc de Rohan, *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Houze, Paris, 1636, p.257.

¹⁹³⁵ David Parrott, « *Strategy and tactics* », *op.cité*, p.232 ; Geoffrey Parker, *La guerre de Trente Ans*, traduit de l'anglais par David Charpentier, Paris, Aubier, 1987.

¹⁹³⁶ Richard Brezinzsky, *Lützen 1632, Climax of the Thirty Year's War*, Wesport and London, Praeger, 2005, p.44.

3. La normalisation des ordres de batailles

L'habitude de placer la cavalerie aux ailes semble désormais bien ancrée dans les armées impériales. L'évolution devait déjà être en cours avant l'intervention des Suédois puisque Tilly adopta cette disposition dès Breitenfeld. Elle devient en tout cas à partir de cette époque une des caractéristiques essentielles des dispositifs tactiques des belligérants. A cela s'ajoute bien sûr l'amincissement progressif des unités de cavalerie et d'infanterie, leur déploiement sur deux lignes et l'utilisation de réserves. Rocroi (1644) et Nördlingen (1645) sont parmi les exemples les plus connus. Le déploiement des deux armées présente ainsi d'évidentes similitudes, preuve de l'évolution convergente des doctrines tactiques en Europe. Des deux côtés l'infanterie est au centre de l'ordre de bataille, la cavalerie étant regroupée aux ailes. Français et Espagnols sont également disposés sur plusieurs lignes avec une réserve, même si les points de vue divergent à propos du nombre de lignes du centre espagnol¹⁹³⁷.

La principale différence tient en fait à la manière dont sont disposés les unités d'infanterie. Le dispositif français est plus aéré et plus souple, au contraire les unités adverses, dont les cinq massifs *tercios viejos*, n'ont que peu d'intervalles entre elles, formant presque une masse unique¹⁹³⁸. Cette disposition a des conséquences sur l'étirement du dispositif. Bien que moins nombreux, les Français sont étirés sur 2500 mètres, contre 2000 pour les Espagnols¹⁹³⁹. L'aspect des ordres de batailles est encore plus semblable à Nördlingen. Bataillons et escadrons sont de tailles à peu près identiques, disposés en échiquier sur deux lignes. Une description assez répandue de la bataille ne donne qu'une seule ligne d'infanterie à Turenne, la deuxième ligne étant composée de la gendarmerie et de carabins. Le maréchal n'aurait pas eu non plus de réserve, contrairement à son adversaire, qui disposait de plusieurs escadrons de cavalerie¹⁹⁴⁰. Selon Puységur toutefois, Turenne aurait bien, comme Mercy, placé son infanterie sur deux lignes et prévu une réserve, celle-ci à 300 toises en arrière comme le veut la règle du temps¹⁹⁴¹.

¹⁹³⁷ Il subsiste des incertitudes quant au déploiement exact du centre espagnol. Jean-Paul Le Flem envisage seulement deux lignes, sans réserves (article « Rocroi », in *Dictionnaire Perrin, op.cité.*). Le duc d'Aumale décrit un dispositif sur trois lignes (*Histoire des princes de Condé*, tome IV, Paris, Calmann Levy, 1886, p.85-86). Hardy de Périni enfin, pense quant à lui que l'infanterie était rangée sur deux lignes avec une réserve de cavalerie (*op. cité*, Tome IV, p.23).

¹⁹³⁸ Laurent Henninger, *Rocroi, 1643*, Paris, Socomer, 1993, p.41.

¹⁹³⁹ *Ibid.*, p.23.

¹⁹⁴⁰ Jean-Paul Le Flem, article « Nördlingen », in *Dictionnaire Perrin, op.cité.*

¹⁹⁴¹ Puységur, *L'art de la guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, tome II, p.46.

L'exemple de l'Angleterre montre que cette évolution n'est pas limitée aux belligérants directs de la guerre de Trente Ans. L'influence hollandaise est particulièrement visible durant les « Guerres des évêques » (1639, 1640), où l'ordre de bataille de l'armée anglaise est directement calqué sur celui de Maurice de Nassau. L'Angleterre est alors quelque peu à la traîne, puisque de tels schémas ne sont plus appliqués en l'état par les armées continentales. Avec le début de la Guerre Civile de nouvelles influences se font sentir. Du côté royaliste, le prince Rupert, qui a combattu aux côtés des Suédois, impose le dispositif de Gustave-Adolphe. C'est celui qui sera opposé aux troupes du Parlement à Edgehill (1642). Celles-ci ont également apporté quelques modifications à l'ordre de bataille hollandais, l'infanterie n'est plus déployée que sur deux lignes. Dans les deux cas la cavalerie est bien sûr aux ailes¹⁹⁴².

La bataille décisive de Naseby, trois ans plus tard, permet d'observer l'évolution des doctrines tactiques dans les deux armées. Rupert a abandonné les brigades d'infanterie en « T », que les Suédois avaient eux-mêmes délaissé dès 1634. Mais surtout il décide de donner davantage de profondeur à son centre, en faisant soutenir ses deux lignes d'infanterie par des escadrons et en prévoyant une réserve conséquente, véritable troisième ligne, composée alternativement de bataillons et d'escadrons. Cromwell a au contraire choisi de simplifier et d'assouplir son dispositif. La *New Model Army* est disposée sur deux rangs, les huit régiments du centre sont déployés en échiquier, toute la cavalerie est sur les ailes. Les réserves sont moins importantes : un régiment d'infanterie derrière le centre et trois régiments de cavalerie derrière l'aile droite¹⁹⁴³. L'ensemble est conforme aux dispositifs alors employés sur le continent par les armées de la guerre de Trente Ans. La principale différence entre les deux adversaires renvoie finalement à l'utilisation de la cavalerie. Rupert a placé une partie de ses escadrons au centre, espérant ainsi donner plus de puissance offensive à l'infanterie ou, le cas échéant, lui permettre de résister plus efficacement aux fantassins adverses. Non seulement cet espoir fut vain, mais un tel choix le conduisit en outre à affaiblir ses ailes de cavalerie, donnant ainsi un avantage aux ailes ennemies, notamment à l'aile droite commandée par Cromwell.

¹⁹⁴² Keith Roberts, *op. cit.*, p.159-160.

¹⁹⁴³ *Ibid.*, p.207-209.

C. Dans la seconde moitié du siècle, l'affirmation de l'ordre linéaire

Fort de l'expérience de la guerre de Trente Ans et du conflit contre l'Espagne, les écrivains militaires français vont poursuivre la réflexion théorique entamée au début du XVII^e siècle. David Parrott constate cependant que le développement de cette pensée tactique ne va pas sans quelques confusions ou contradictions¹⁹⁴⁴. Il est vrai par exemple que, jusqu'au milieu du siècle, l'influence du modèle hollandais de Maurice de Nassau est encore perceptible. Ainsi l'ouvrage de Jean de Billon est-il réédité jusqu'en 1641. On trouve d'autre part, dans le *Maréchal de bataille* de Lostelneau, publié en 1647, des références très claires aux réformes de « feu le prince d'Aurenges »¹⁹⁴⁵. L'ouvrage de Lostelneau est assez significatif des ambiguïtés de la réflexion militaire française à cette époque. Il prône tout à la fois des ordres de bataille directement inspirés du prince d'Orange, donc du début du siècle, et des dispositifs visiblement plus modernes, prenant en compte l'évolution des dernières décennies (déploiement sur deux lignes, unités en échiquier, cavalerie aux ailes). Son opinion ne paraît pas être clairement tranchée au sujet du positionnement de la cavalerie. D'une manière générale les auteurs de cette période n'accordent d'ailleurs qu'une attention limitée à la place et au rôle de la cavalerie dans la bataille. Lostelneau préfère élaborer et expérimenter de multiples schémas géométriques pour l'infanterie, lesquels renvoient sans doute davantage au sens esthétique de l'auteur qu'à la réalité de la guerre.

Les *Pratiques et maximes de la guerre* (vers 1652) du chevalier de La Valière paraissent également contenir quelques archaïsmes. Le vocabulaire révèle ainsi une certaine forme de persistance des modèles tactiques anciens. Le chevalier emploie encore les termes médiévaux d'avant-garde, bataille et arrière-garde pour décrire l'articulation de l'armée. Pour autant sa réflexion ne s'en tient pas à l'évocation de schémas dépassés. Elle paraît même assez proche des pratiques tactiques observées sur les champs de bataille de l'époque. Preuve d'une relative modernisation de la pensée tactique, ces termes anciens soulignés précédemment ne désignent plus les trois corps de l'armée, que l'on disposait autrefois côte à côte, mais les trois niveaux successifs d'un dispositif désormais complètement linéaire. « Pour demeurer dans une juste proportion, on met l'armée sur trois lignes. La première s'appelle avant-garde, la

¹⁹⁴⁴ David Parrott, *Richelieu's Army*, op. cit., p.36-37.

¹⁹⁴⁵ Lostelneau, *Le maréchal de bataille, contenant le maniement des armes, les évolutions, plusieurs bataillons, tant contre l'infanterie que contre la cavalerie, divers ordres de batailles [...]*, Paris, Mignon, 1647.

seconde bataille et la troisième arrière-garde lorsqu'elle est à peu près de la force des autres, ou corps de réserve lorsqu'elle est beaucoup plus faible. On met l'infanterie au milieu et la cavalerie sur les ailes [...] Les bataillons et escadrons de la bataille se placent vis à vis des intervalles des bataillons et escadrons de l'avant-garde, afin qu'elles puissent passer pour aller à l'ennemi et que les troupes de l'avant-garde étant rompues puissent passer entre les intervalles des troupes de la bataille sans les renverser¹⁹⁴⁶».

Les principes évoqués par le chevalier pour justifier l'étirement de l'ordre de bataille sont parfois assez éloignés de ceux que les historiens pensent pouvoir déceler dans l'évolution de la tactique. Ainsi, s'il faut « combattre sur le plus grand front possible », c'est moins pour exploiter au mieux la puissance de feu de l'infanterie que pour « n'être pas enfermé des ennemis si son ordre est plus ouvert que le vôtre, et enfermer les siens s'il est trop serré ». La Valière rappelle également une réalité importante de la pratique tactique du temps : la place de l'honneur. Les questions d'honneur et de préséance sont une part intégrante de la logique militaire du XVII^e siècle. « On donne la main droite à la plus ancienne troupe, la gauche à la seconde, et ainsi par rang d'ancienneté jusqu'au milieu, qui est toujours la moindre place. [...] La première ligne, qui est l'avant-garde est plus honorable que la bataille, et la bataille que l'arrière-garde¹⁹⁴⁷ ». Le respect de tels principes réduit considérablement la marge de manœuvre des généraux, ainsi que la possibilité d'exploiter rapidement les occasions qui se présentent à eux.

Les principaux ouvrages publiés dans les décennies suivantes ne s'écartent guère, dans leurs grandes lignes, des principes évoqués par La Valière. La réflexion se dégage cette fois très clairement des schémas tactiques de Maurice de Nassau. Bien sûr, on trouve encore chez Aurignac (1663) ou chez Guillet Saint-George, l'évocation des anciennes divisions (avant-garde, bataille et arrière-garde)¹⁹⁴⁸. Mais, comme chez Valière, il ne s'agit souvent que d'utiliser des dénominations anciennes pour qualifier des réalités nouvelles. Tous deux prônent un ordre de base sur trois lignes, la dernière constituant une réserve. Louis de Gaya en 1689, ne parle plus d'avant-garde, de bataille

¹⁹⁴⁶ La Valière, chevalier de, *Pratique et maximes de la guerre*, La Haye, Van Bulderen, édition de 1693, p.35, 37.

¹⁹⁴⁷ Ibid., p.35.

¹⁹⁴⁸ Paul Azan, *Un tacticien du XVII^e*, Paris, 1904, p.59 et 73 ; Guillet Saint-Georges, *Les arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme*, Gervais Clouzier, Paris, 1678, Livre second, p.161.

et d'arrière-garde, il ne mentionne que deux lignes et un corps de réserve¹⁹⁴⁹. Mais cette évolution sémantique n'exprime aucune révolution tactique. La question n'est donc pas tant de savoir comment appeler le corps de réserve que de déterminer sa composition. Aurignac le veut entièrement de cavalerie, Gaya le souhaite mixte. Ces auteurs s'accordent également sur la disposition des unités – en quinconce – et sur la place de la cavalerie, qui doit être aux ailes. Ils reconnaissent enfin la nécessité de garder une certaine souplesse dans la mise au point de l'ordre de bataille. Aurignac recommande ainsi un ordre mêlé si l'on est inférieur, et notamment contre les Turcs. Il propose aussi de disposer des pelotons de mousquetaires aux côtés des escadrons¹⁹⁵⁰.

Les batailles du règne de Louis XIV montrent que les généraux savent parfois adapter quelque peu le schéma linéaire désormais classique. A Neerwinden (1693), face à la forte position défensive du prince d'Orange, Luxembourg fait passer l'essentiel de sa cavalerie au centre. La situation est inversée à Malplaquet (1709), puisque c'est Villars qui attend l'adversaire, mais la disposition est assez semblable, la cavalerie est en retrait du dispositif initial. A Höchstädt-Blenheim (1704), Marsin et Tallard disposent leur deux corps d'armée côte à côte, sans les unir dans l'action, cette improvisation leur est fatale¹⁹⁵¹. Pour le reste on ne peut que constater l'écrasante domination du dispositif sur deux lignes, en échiquier, avec cavalerie aux ailes et réserve en arrière. C'est le cas, entre autres, à Entzheim (1674), Cassel (1677), Fleurus (1690), Höchstädt (1703), Ramillies (1706). La seconde moitié du siècle fut donc on ne peut plus conservatrice dans le domaine de la grande tactique. Les généraux rechignaient à innover et seuls les plus brillants tentaient des dispositions ou des initiatives audacieuses. On en arrive ainsi, au moment de la guerre de Succession d'Espagne, à l'établissement d'un dogme figé, sorte de routine tactique immobile et rassurante. Guillaume Leblond l'expose dans l'*Encyclopédie* en 1751 : sept maximes fixent les règles à suivre pour former une armée sur deux lignes, séparées de 300 pas, avec une réserve derrière la seconde, les unités de la seconde ligne étant disposées vis à vis des intervalles de la première, l'infanterie est au centre et la cavalerie sur les ailes

¹⁹⁵².

¹⁹⁴⁹ Gaya, Louis de (sieur de Tréville), *L'art de la guerre et la manière dont on la fait aujourd'hui en France*, Michallet, Paris, 1689, p.84.

¹⁹⁵⁰ Paul Azan, *op. cité*, p.73 et 83.

¹⁹⁵¹ Jean-Paul Le Flem, article « Höchstädt », in *Dictionnaire Perrin, op.cité*.

¹⁹⁵² *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, article « Armée », par Guillaume Le Blond, Paris, Le Breton, 1751, Vol.I, p.89. Cf annexe 56 : ordre de bataille classique sur deux lignes.

III. CONTINUITE ET REMISES EN CAUSES AU XVIII^e SIECLE

Alors que le XVII^e siècle a vu se développer et s'affirmer progressivement l'ordre mince et linéaire, on n'observe pas, au XVIII^e, de bouleversements majeurs dans le domaine de la grande tactique. Même si Frédéric II sut se montrer un tacticien brillant et inventif, il n'a pas à proprement parler révolutionné le système de guerre. Ce siècle va donc administrer et faire fructifier son « héritage ». Celui-ci, toutefois, n'a pas été accepté sans réticences. Des généraux et des théoriciens ont en effet été capables de souligner les limites et les faiblesses de l'ordre mince, de proposer des adaptations plus ou moins profondes, des remises en causes plus ou moins radicales. Sans cependant que les caractéristiques élémentaires de cet ordre ne cessent de constituer une référence incontournable.

A. La critique de l'ordre mince

1. Les défaillances

La guerre de Succession d'Espagne a vu l'ordre mince atteindre son plus grand développement, elle a également mis en lumière ses principaux défauts. La période de paix qui suit le dernier conflit du règne de Louis XIV va permettre aux écrivains militaires d'approfondir leurs réflexions et d'ouvrir le débat sur les modifications à apporter au dispositif traditionnel. L'un des premiers à percevoir clairement les inconvénients de l'ordre mince est le maréchal de Puységur. Il part pour cela d'un calcul très simple : si l'on suppose une armée moyenne de 48 bataillons (31200 hommes) et 80 escadrons (12000 cavaliers), rangés selon la routine sur deux lignes, avec les intervalles réglementaires entre les unités, une telle armée occupera un front de 4592 toises, c'est à dire plus de huit kilomètres¹⁹⁵³ ! Et cette supposition est réalisée pour une armée moyenne de 43400 hommes. Or la guerre de Succession d'Espagne a vu les effectifs des armées engagées atteindre des chiffres parfois beaucoup plus importants : 56 000 Français contre 52 000 Alliés à Höchstädt-Blenheim, 60 000 contre 62 000 à Ramillies, 80000 des deux côtés à Oudenarde et 65 000 contre 90 000 à Malplaquet¹⁹⁵⁴.

¹⁹⁵³ Jean-Pierre Bois, *Les guerres en Europe 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, p. 249.

¹⁹⁵⁴ André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, op.cité, p.540.

Il est aisé d'imaginer les défauts d'un tel déploiement. Le commandement, par exemple, devient un art particulièrement difficile. Comment le général peut-il embrasser d'un seul regard un théâtre d'opération aussi étendu ? Comment prendre les bonnes décisions, juger avec rapidité et clairvoyance, transmettre rapidement les ordres ? Cela limite également la possibilité, pour les différentes parties de l'armée, de se soutenir mutuellement. De fait, si pour passer d'une aile à une autre un corps de troupes doit parcourir plus de huit kilomètres, l'ennemi risque de disposer de suffisamment de temps pour exploiter son avantage. Enfin la marche en avant d'une telle ligne sur le champ de bataille devient particulièrement problématique. Comme le souligne Henry Lloyd, « une ligne de deux lieues de front doit nécessairement, dans une si grande étendue, rencontrer des terrains qui ne conviennent pas à l'espèce de troupe qui s'y trouve placée et cependant il n'y a pas moyen de changer l'ordre primitif ». D'autre part « le front entier doit avancer en ligne, ce qui ôte à l'armée toute son activité et donne à l'ennemi le temps de prendre ses mesures pour le combat¹⁹⁵⁵ ».

Mais la critique de l'ordre traditionnel est parfois poussée plus loin encore. Certains auteurs remettent ainsi en cause l'utilité même de la seconde ligne. Pour Puységur il est inutile de garder une disposition sur deux lignes, car cela revient « à se priver de la moitié des effectifs de l'armée¹⁹⁵⁶ ». Même condamnation chez Folard, pour qui la deuxième ligne n'offre qu'une sécurité illusoire. Si l'on excepte la bataille de Lens (1648), jamais, selon lui, elle n'a pu parvenir à rétablir la situation après la défaite de la première¹⁹⁵⁷. Enfin, Santa-Cruz, autre autorité militaire, émet lui aussi des doutes quant à son efficacité réelle. L'expérience montre, affirme-t-il, que la première ligne une fois repoussée est trop en désordre pour parvenir à se retirer par les intervalles de la seconde, celle-ci est donc bousculée et emportée. D'autre part la seconde ligne, même si elle est forte, est le plus souvent démoralisée par l'insuccès de la première¹⁹⁵⁸.

On peut alors se demander pourquoi un ordre aussi contestable a été utilisé si longtemps ? Sans doute parce que c'était celui qui correspondait le mieux au niveau d'instruction de la plupart des troupes, à l'habileté tactique de la plupart des généraux. La routine a pour principal avantage d'offrir des cadres rassurants pour les officiers et

¹⁹⁵⁵ Henry Lloyd(1729-1783), *Mémoires militaires et politiques*, 1801 ; cité par Jean-Pierre Bois, *Les guerres en Europe 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, p.250.

¹⁹⁵⁶ Cité par Guillaume Leblond, *Eléments de tactique*, Paris, Jombert, 1758, p.247.

¹⁹⁵⁷ Jean Chagniot, *Le chevalier de Folard, la stratégie de l'incertitude*, Paris, éditions du Rocher, 1997, p.122.

¹⁹⁵⁸ Puerto, Alvaro Navia-Ossorio, marquis de Santa Cruz de Marcenado, *Réflexions militaires et politiques, traduites de l'espagnol de M. le marquis de Santa-Cruz de Marzenado* [par M. de Vergy], Paris, J. Guérin, 11vol, 1735-1738, vol.6, p.62.

les soldats. Les généraux savent qu'il est parfois dangereux d'innover, et que tout changement apporté à l'ordre habituel doit faire l'objet d'une préparation poussée et minutieuse. « Les commandants, met en garde James Turner, doivent être particulièrement vigilants, lorsqu'ils sont face à l'ennemi, à ne pas changer l'ordre ordinaire, car si à ce moment vous introduisez un nouvel ordre auquel vos hommes ne sont pas accoutumés, vous ne manquerez pas de les jeter dans la confusion, et un ennemi ne peut désirer plus grand avantage que celui-ci ¹⁹⁵⁹».

2. Les théoriciens explorent de nouvelles voies

Les contemporains ont pu constater durant la guerre de Succession d'Espagne que les défauts de l'ordre linéaire avaient conduit à un relatif blocage tactique sur le champ de bataille. Une grande partie du XVIIIe siècle sera donc occupée par de vifs débats opposant les tacticiens sur les procédés à développer pour parvenir à dépasser cette paralysie. Les plus innovants se trouvent bien sûr parmi les principaux contempteurs de l'ordre mince. Après avoir dénoncé les multiples défaillances de ce dispositif, chacun d'entre eux a à cœur de proposer son propre système tactique. Tous ont pour objectif de restaurer la capacité offensive des armées, mais les voies choisies sont parfois assez éloignées.

Puységur, tirant les conclusions logiques de son postulat sur l'inutilité de la seconde ligne, propose alors de combattre en « ligne pleine ». Cet ordre consiste tout simplement à disposer la totalité des unités de l'armée sur une seule ligne, en ne gardant que quelques troupes pour constituer une réserve. Les escadrons et bataillons sont alors alignés sans conserver aucun intervalle entre eux. Une telle ordonnance garantit contre le danger d'enveloppement puisque le front reste égal à celui de l'ennemi. Elle offre surtout, selon son auteur, la possibilité d'exploiter la supériorité numérique ainsi créée en profitant des intervalles laissés dans les lignes adverses. Il suffit pour cela, si l'adversaire est rangé selon la routine, en lignes « tant pleines que vides », d'engager les bataillons et escadrons de la ligne pleine dans les intervalles qui leur sont opposés. Il n'y a plus ensuite qu'à les faire se rabattre sur le flanc des unités ennemies par un quart de conversion. Si l'adversaire réduit l'intervalle entre ses corps, dit Puységur, la ligne pleine aura toujours l'avantage, car pour produire un front toujours égal, il devra amincir ses lignes, et donc les affaiblira¹⁹⁶⁰.

¹⁹⁵⁹ Sir James Turner, *Pallas Armata*, London, 1683, p.238, cité par Keith Roberts, *op.cité*, p.144.

¹⁹⁶⁰ Puységur, *op.cité*, Livre I, p.147-161.

Le chevalier de Folard est plus original encore. Il entend non seulement réformer l'ordre mince traditionnel mais également diminuer la place du feu au profit de l'arme blanche. Pour Folard le seul moyen de restaurer l'offensive est en effet de redonner toute sa place au choc, et donc de revenir, selon l'expression de Maurice de Saxe, des « abus de la tirerie ¹⁹⁶¹ ». Celle-ci avait conduit à amincir progressivement les lignes d'infanterie, afin d'augmenter la puissance de feu. La diffusion du fusil et de la baïonnette à douille à la fin du XVIIIe siècle ont permis d'accélérer ce processus. Le nombre de rangs dans l'armée française est ainsi tombé à cinq en 1692 et à quatre en 1701. Durant la guerre de Succession d'Espagne les bataillons ennemis se sont même, au grand dam de Folard, déployés sur trois de hauteur. A contre courant de l'évolution entamée depuis le début du XVIIIe siècle (diminution du nombre de rangs au profit du nombre de files), le chevalier entend revenir aux véritables principes de la tactique ¹⁹⁶². Moins de feu et plus de profondeur pour accroître la force de choc, voilà selon lui les remèdes à apporter pour résoudre le blocage tactique.

Le système du chevalier s'incarne dans la colonne, ou plutôt les colonnes. Cette innovation, présentée en 1715 dans le *Traité sur la colonne*, est ensuite améliorée et modifiée dans les *Nouvelles découvertes sur la guerre (1727)*. Dans sa version finale il s'agit d'une formation d'attaque profonde, constituée idéalement de 45 rangs et de 24 à 30 files. Les hommes qui la composent sont armés de fusils et de piques. Pour étirer quelque peu son dispositif tactique, Folard a prévu d'intercaler entre les colonnes des bataillons rangés sur dix rangs ¹⁹⁶³. On obtient ainsi un ordre de bataille tout à fait nouveau, qui se démarque très nettement de la routine. Les unités, surtout les colonnes, sont plus profondes, elles ne sont disposées que sur une seule ligne, enfin les escadrons ne sont plus regroupés aux ailes mais dispersés dans la ligne ¹⁹⁶⁴. C'est là une des principales différences avec Puysegur. La ligne pleine du maréchal, si elle se distingue de l'ordre mince, conserve la disposition de la cavalerie aux ailes. Il entend que cette arme joue un rôle actif dans la bataille. Pour cela, même s'il est possible de la faire soutenir par quelques unités d'infanterie, il est nécessaire qu'elle puisse disposer de sa liberté d'action sans être gênée par les bataillons. Folard n'a pas le même point de vue. Comme le rappelle Jean Chagniot, le chevalier n'a qu'une piètre estime pour les troupes

¹⁹⁶¹ Maurice de Saxe, *Mes Réveries* (édition de 1757), Introduction de Jean-Pierre Bois, Paris, Economica, 2002, p106.

¹⁹⁶² Jean Chagniot, *op. cité*, p.111.

¹⁹⁶³ *ibid.*, p.108-109.

¹⁹⁶⁴ Cf annexe 57.

montées : « Il donne l'impression de ne pas savoir lui-même comment les employer dans une bataille rangée¹⁹⁶⁵ ».

Les plans et les principes de Folard ont pu avoir une certaine influence sur les généraux français, comme Belle-Isle à Prague (1742) ou Maurice de Saxe, avec qui il entretint une longue correspondance. Cependant son dispositif tactique ne fut jamais réalisé en l'état, et les colonnes ne quittèrent pas les planches de ses ouvrages. La fameuse colonne anglaise de Fontenoy ne peut être assimilée à l'invention du chevalier. Cet énorme fer à cheval, colonne unique, s'est formé sous la pression des circonstances. Elle fut en outre moins redoutable par sa puissance de choc que par son feu, qui tint longtemps en échec l'armée française. Ses réflexions ont cependant puissamment contribué à alimenter le débat entre les partisans de l'ordre mince et de l'ordre profond. Ces derniers ont trouvé en Folard un maître à penser, un maître dont ils n'hésitent pas parfois, comme le fait Ménil-Durand, à caricaturer les principes¹⁹⁶⁶. On observera cependant que cette polémique concerne surtout l'infanterie. D'une manière plus générale les réflexions théoriques sur les ordres de bataille ne se préoccupent guère de la cavalerie, sinon pour remettre en cause son utilité, à la manière de Folard.

B. Sur les champs de bataille : adaptation et expérimentation

Loin des tables de travail des écrivains militaires, sur les champs de bataille d'Europe, comment les généraux font-ils face aux défauts de l'ordre linéaire ? Il ne pouvait être question, pour les commandants d'armée, de déployer leurs troupes en une unique ligne pleine, pas plus que d'équiper leurs bataillons de piques et de les disposer en colonnes. Faute d'une révolution tactique et stratégique dont l'heure n'est pas encore venue, il leur faut s'accommoder de la routine et de ses imperfections. Certains possèdent le talent nécessaire pour l'adapter intelligemment aux circonstances et aux terrains. Les plus brillants, comme Maurice de Saxe ou Frédéric II, peuvent même innover, mais il reste encore à prendre la mesure réelle de ces nouveautés tactiques.

1. De timides incursions hors de la routine

¹⁹⁶⁵ Ibid., p.115.

¹⁹⁶⁶ Sur Ménil-Durand, lire Hervé Coutau-Bégarie, « Un tacticien à la suite, le baron de Ménil-Durand », dans Jean Chagniot (Etudes réunies en l'honneur de), *Combattre, gouverner, écrire*, Paris, Economica, 2003, 289-298.

Guastalla (1733) est l'exemple d'un ordre linéaire traditionnel modifié pour faire face aux circonstances tactiques. Dans la plaine de Luzzara, Coigny a déployé l'infanterie franco-sarde au centre de son dispositif, sur deux lignes. Comme il se doit, la cavalerie est aux ailes. L'aile droite est toutefois plus forte que la gauche, il n'y a de ce côté, entre la gauche de l'infanterie et le Pô, que 15 escadrons piémontais. Voyant que l'attaque de l'ennemi se dessine justement sur sa gauche, Coigny renforce cette aile en y faisant passer les carabiniers et les cuirassiers. Pour assurer ensuite la droite de cette cavalerie, il va également tirer du centre deux brigades d'infanterie, Picardie et Anjou¹⁹⁶⁷. C'est aussi un ordre assez traditionnel que choisit l'armée alliée de Charles de Lorraine au début de la bataille de Raucoux (1746). Celle-ci est toutefois déployée derrière un dispositif défensif assez fort tenu par douze bataillons. La guerre de Sept Ans offre également plusieurs exemples d'utilisation de l'ordre mince. Ainsi à Leuthen (1757), Charles de Lorraine, qui est cette fois engagé contre la Prusse, place sans originalité sa cavalerie aux ailes et son infanterie au centre, sur deux lignes. L'ensemble de ce dispositif est étiré sur près de sept kilomètres ¹⁹⁶⁸!

Cet ordre de routine étant le dispositif selon lequel les armées marchent et campent, il n'est pas surprenant qu'il constitue encore la base des schémas tactiques. La longueur et la difficulté du déploiement des armées de l'époque n'encouragent guère les généraux à s'en détacher. A partir de la guerre de Succession d'Autriche on peut pourtant observer des configurations tactiques assez différentes. Certaines s'éloignent même nettement de la routine. L'une des explications tient sans doute, au-delà de l'audace et du talent des chefs, à l'importance des batailles de postes et sur positions défensives. Cette situation est directement liée à la paralysie tactique induite par l'ordre mince. Les grandes armées déployées en ordre linéaire ont le plus grand mal à développer des mouvements offensifs. Elles ont donc tendance à adopter des positions défensives qu'elles renforcent par des retranchements. Dans une logique similaire, on voit parfois des batailles se limiter à la prise d'un hameau ou d'un village, position clef qui devient l'enjeu principal des combats.

Ce type de bataille se retrouve particulièrement sur le théâtre des Pays-Bas durant la guerre de Succession d'Autriche. Fontenoy (1745) en constitue bien sûr l'un des exemples les plus fameux. Maurice de saxe a choisi une position défensive (renforcée par des bastions) pour empêcher l'armée alliée de secourir Tournai. Il

¹⁹⁶⁷ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.VI, p.281-282.

¹⁹⁶⁸ Jean-Pierre Bois, *op.cité*, p.271.

dispose ses troupes en formations minces mais selon un dispositif adapté. L'infanterie est déployée en équerre sur plusieurs lignes, avec Fontenoy en pivot, et la cavalerie en arrière¹⁹⁶⁹. Le schéma tactique est beaucoup plus original à Raucoux (1746). La situation est ici inversée, ce sont les alliés qui tiennent une position défensive. La plus grande partie de leur armée est cependant déployée derrière une ligne de retranchements selon l'ordre linéaire traditionnel. Un ordre qui manque de profondeur et convient assez mal à l'option défensive choisie par Charles de Lorraine.

En face, Maurice de Saxe innove doublement. Tout d'abord il a partagé son armée en divisions autonomes, qui arrivent séparément sur le champ de bataille. D'autre part c'est en colonne que l'infanterie monte ensuite à l'assaut des villages tenus par les alliés¹⁹⁷⁰. Raucoux constitue de ce point de vue le seul schéma tactique véritablement innovant durant cette période. Empiriquement ébauché par Maurice, le principe divisionnaire rend la marche et le déploiement en bataille beaucoup plus rapides. Broglie le systématise durant la guerre de Sept Ans, fractionnant son corps en plusieurs petites « armées complètes »¹⁹⁷¹. La portée de cette innovation est cependant éclipsée par les succès éclatants du roi de Prusse et de son principal système tactique : l'ordre oblique.

2. L'ordre oblique

Le théâtre d'Europe centrale permet d'entrevoir d'autres façons de dépasser l'ordre linéaire. La principale est bien sûr l'œuvre de Frédéric II, qui met en place le fameux *Schrängangriff*, ou « ordre oblique ». Le roi de Prusse a pu fonder sa tactique sur la réflexion des Anciens, Végèce notamment, qui l'évoque parmi ses sept ordres de bataille. Mais il est aussi très probable qu'il a bénéficié des travaux d'écrivains militaires modernes. Delbrück mentionne par exemple Kheverüller (*Kurtzer Begriff aller Militärischer Operationen*, 1738) et pense que Frédéric a beaucoup appris de Feuquières, même celui-ci ne mentionne pas explicitement l'ordre oblique¹⁹⁷². Dans l'*Encyclopédie*, Guillaume Leblond évoque également les travaux de quelques autres auteurs fondamentaux. Montecucoli tout d'abord, puis Santa-Cruz et Puységur¹⁹⁷³. La réinterprétation par ce dernier de la bataille de Nördlingen est d'ailleurs considérée

¹⁹⁶⁹ Jean-Pierre Bois, *Fontenoy 1745, Louis XV, arbitre de l'Europe*, Paris, Economica, 1996, p.77-79.

¹⁹⁷⁰ Jean-Pierre Bois, *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992, p.383-387.

¹⁹⁷¹ Jean-Pierre Bois, *Les guerres*, *op. cité*, p.254-255.

¹⁹⁷² Hans Delbrück, *op. cité*, vol.IV, p.274-275.

¹⁹⁷³ *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, article « Armée », par Guillaume Le Blond, Paris, Le Breton, 1751, Vol.XI, p.607.

comme un modèle théorique du genre. C'est selon ses principes, affirme même Warnery, que le roi de Prusse se conduisit à Kollin¹⁹⁷⁴. Frédéric II n'a donc pas inventé l'ordre oblique, mais il est le premier à l'avoir pleinement théorisé, appliqué et porté à son plus haut degré d'efficacité.

Les bases de cet ordre sont assez simples. Il s'agit d'engager le combat avec une aile en refusant l'autre. L'aile refusée demeure hors de portée de l'ennemi, ce qui permet de renforcer l'aile attaquante et de la constituer des meilleures troupes. On le voit, cette tactique ne conduit pas à révolutionner l'ordre mince. Les unités sont toujours, la plupart du temps, rangées sur trois de hauteur pour l'infanterie et deux ou trois pour la cavalerie. Cette dernière est en outre toujours préférentiellement regroupée aux ailes. Frédéric vise moins à supprimer l'ordre mince qu'à le rendre plus efficace. L'ordre oblique permet de dynamiser le dispositif, de retrouver de la mobilité et de faciliter l'offensive. L'armée est toujours étirée, mais elle n'est plus rangée en une seule longue ligne, dépourvue de toute souplesse et très difficile à faire mouvoir. La cavalerie, en outre, conserve toute sa place dans cette nouvelle tactique. L'aile attaquante doit en effet se porter rapidement en avant afin de profiter de l'effet de surprise ou d'empêcher l'ennemi de s'organiser. Or la vitesse est l'un des atouts majeurs de la cavalerie, ce que le roi de Prusse a parfaitement compris.

Toute la difficulté de cet ordre tient dans la manière de créer le décalage entre l'aile attaquante et l'aile refusée, comment parvenir à refuser cette dernière sans nuire à la cohésion de l'ensemble du dispositif ? Selon Delbrück, Frédéric a tout d'abord ordonné à l'aile attaquante d'avancer plus vite que l'autre. C'est le principe déjà préconisé par Montecuccoli, pour qui « l'effet oblique » est obtenu en variant la vitesse de marche des différentes parties de la ligne de bataille. Ce procédé ne donne toutefois pas satisfaction, il entraîne notamment des ruptures dans le front de la ligne. Entre 1746 et 1756, le roi va donc expérimenter différentes voies, et aboutir à la conviction que l'attaque en échelon est la plus convenable¹⁹⁷⁵. Il s'agit simplement de diviser la ligne en plusieurs sections, composées selon les besoins d'un ou de plusieurs bataillons ou escadrons, et de disposer ces sections en échelons : chacune par exemple se trouvant en avant de sa voisine de gauche et en arrière par rapport à celle de droite.

Frédéric II va également innover avec une autre catégorie d'attaque de flanc : la « marche par ligne ». Il range d'abord traditionnellement son armée sur deux lignes, en

¹⁹⁷⁴ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.152.

¹⁹⁷⁵ Hans Delbrück, *op. cité*, vol.IV, p.278.

un axe parallèle à la position ennemie, puis, par un quart de conversion simultanée de toutes les unités, transforme chacune des lignes en colonne. Ces colonnes vont ensuite gagner très rapidement l'un des flancs de l'ennemi. Elles se redéployent alors par un nouveau quart de conversion qui reconstitue les lignes initiales, selon un axe cette fois presque perpendiculaire à l'ennemi¹⁹⁷⁶. Leuthen (1757) est généralement présenté comme un des chefs d'œuvre de Frédéric. Cette bataille associe les deux tactiques privilégiées du roi de Prusse. Une marche par ligne, masquée aux yeux des Autrichiens par la nature du terrain, permet tout d'abord au roi de « barrer le T » de la ligne ennemi. Son armée se trouve déployée perpendiculairement à l'aile gauche autrichienne. Une fois dans cette position, ses lignes sont ensuite disposées en échelons afin de permettre à l'aile droite d'envelopper et de déborder le dispositif autrichien ; chaque bataillon est placé 50 pas en arrière du bataillon qui le précède¹⁹⁷⁷.

C. La question du mélange infanterie/cavalerie

L'un des principes fondamentaux de l'ordre mince consiste à placer la cavalerie aux ailes du dispositif et l'infanterie au centre, les deux armes agissant séparément. Cet aspect de la routine fait l'objet de vives critiques au XVIIIe siècle. De nombreux théoriciens affirment la nécessité d'un soutien mutuel, et prônent le mélange des unités de cavalerie et d'infanterie. Ils divergent toutefois sur la manière d'opérer ce mélange. Certains entendent pousser la logique jusqu'au bout, et veulent mélanger la totalité des escadrons et des bataillons. D'autres se contentent simplement de faire soutenir les corps de cavalerie par des bataillons – et inversement – ou mélangent des groupes à dominante cavalerie ou infanterie, c'est à dire formés de plusieurs escadrons ou bataillons. La manière dont chacun envisage l'association des deux armes est en tout cas assez révélatrice du rôle que ces écrivains militaires attribuent à la cavalerie. Mais avant d'exposer le point de vue des uns et des autres il importe de mettre le sujet en perspective, d'évoquer les expériences qui ont pu nourrir leurs réflexions.

1. Les expériences du XVIe et du XVIIe siècle

Il faut tout d'abord rappeler que le mélange des deux armes n'est en rien une invention du XVIIIe siècle. Il s'agit par exemple, nous l'avons vu, d'une caractéristique

¹⁹⁷⁶ Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory, Battle tactics 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990, p.194. cf annexe 55.

¹⁹⁷⁷ Ibid., 193. Cf plan de la bataille : annexe 47.

des ordres de bataille du XVI^e siècle. Il est surtout nécessaire de préciser, comme le souligne Jean Chagniot, que ce mélange peut être envisagé de deux façons différentes¹⁹⁷⁸. La première consiste à faire alterner les formations complètes d'infanterie et de cavalerie sur la ligne de bataille. Ce principe est la règle durant tout le XVI^e siècle. A Ravenne comme à Cérisolles, les haies de gendarmes et de cheualégers sont intercalées entre les massifs bataillons de Lansquenets, de Suisses ou de Gascons. Cependant il n'est pas question d'une véritable collaboration entre les deux armes. La plupart du temps la cavalerie combat d'abord de son côté et tâche de rompre la cavalerie adverse. Ce n'est qu'après que les cavaliers interviennent pour assaillir les carrés ennemis et seconder leur infanterie ; même s'il arrive parfois qu'une haie de gendarmes charge d'abord une troupe de fantassins qui se trouve sur son chemin. A Ravennes, après avoir chassé du champ de bataille les troupes montées adverses, la gendarmerie française vient à la rescousse de l'infanterie malmenée par les Espagnols¹⁹⁷⁹. Le schéma de Cérisolles est assez semblable dans ses grandes lignes. A la fin de la bataille, Dampierre et Termes balaient la cavalerie florentine, puis Enghien rassemble tout ce qu'il a de cavalerie pour se lancer contre le redoutable bataillon de 5000 Espagnols, qui fait encore hésiter la victoire¹⁹⁸⁰.

Ce dispositif se retrouve bien sûr dans la seconde moitié du siècle. A Dreux, comme à Saint-denis ou Moncontour, la pratique consistant à encadrer les carrés d'infanterie par des haies de gendarmes ou des escadrons de cheualégers est presque généralisée. La tactique évolue à la charnière du XVI^e et du XVII^e siècle. On peut constater, dans les armées hollandaises tout au moins, que la cavalerie tend à être regroupée sur les ailes. Une telle tactique rend l'entremêlement des deux armes beaucoup plus limité. Cette disposition est toutefois loin d'être généralisée au début de la guerre de Trente Ans. A la Montagne Blanche par exemple, dans l'armée des Etats de Bohême, les escadrons sont intercalés entre les bataillons. Il faut attendre les années 1630 pour voir la séparation des deux armes devenir la norme. Encore n'a-t-on pas renoncé à mêler, dans certaines conditions, la cavalerie et l'infanterie.

Il existe en effet une deuxième manière d'associer les deux armes. Elle affirme l'utilité d'une collaboration tout en reconnaissant la spécificité de chaque arme. Il ne s'agit plus d'alterner des unités de cavalerie et d'infanterie, mais de faire soutenir la

¹⁹⁷⁸ Jean Chagniot, *op. cité*, p.118.

¹⁹⁷⁹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.I, p.215.

¹⁹⁸⁰ Tavannes, *op.cité*, p.111.

cavalerie par quelques unités d'infanterie, et inversement. La forme la plus ancienne trouve son origine dans les guerres de Religion. A Moncontour l'amiral de Coligny fait accompagner les reîtres de Mansfeld par des arquebusiers huguenots, ils courent à leur côté en se tenant aux étrivières¹⁹⁸¹. Leurs salves coûtent cher aux gendarmes catholiques du duc d'Anjou. L'innovation de Coligny est ensuite reprise et améliorée par Henri de Navarre, qui était lui aussi présent à Moncontour. A Coutras il n'entremêle pas escadrons et bataillons, mais les cinq escadrons de la cavalerie huguenote ont chacun, pour garnir leurs étriers, un petit peloton de 25 arquebusiers à pied, placés sur cinq rangs. « Destinés à être foulés aux pieds des chevaux en cas d'insuccès, ces arquebusiers de l'étrier ne devaient tirer qu'à vingt pas, et n'avaient d'espérance de leur vie qu'en la victoire, ce qui ne fut pas de petit effet »¹⁹⁸².

Ce commentaire d'Agrippa d'Aubigné souligne tout à la fois l'efficacité et les principales limites de ce type de dispositif. En cas d'échec les fantassins sont abandonnés à eux-mêmes, et ne peuvent guère espérer échapper à l'ennemi. Mais lorsqu'ils sont, comme c'est le cas ici, constitués d'hommes d'élite, ces pelotons apportent aux escadrons leur détermination et leur puissance de feu. Même si ces formations sont de petite taille, leur salve, à courte distance, peut être suffisante pour déstabiliser la cavalerie adverse. Elle crée des flottements et des brèches qui vont ensuite être exploités par les escadrons. Et c'est bien ainsi que se déroule la charge d'Henri à Coutras, contre les redoutables gendarmes de Joyeuse. « Les lances des ennemis baissées de trois longueurs, les arquebusiers de l'étrier tirent et apportent un merveilleux désordre au premier rang du duc, déjà fort inégal¹⁹⁸³ ». Les cavaliers du Béarnais exécutent ensuite leur propre décharge et se jettent sur l'ennemi, afin de tirer profit de ce « merveilleux désordre ».

Ce sont là les premiers pas d'un dispositif appelé à une longue carrière. On le retrouve notamment dans la cavalerie suédoise, popularisé par Gustave-Adolphe. La difficile confrontation avec les hussards ailés polonais le conduit à adopter la tactique mise au point par Henri IV, il la conserve ensuite tout au long de son engagement dans la guerre de Trente Ans. Les pelotons de mousquetaires suédois se révèlent particulièrement efficaces à Breitenfeld (1631), contre les cuirassiers de Tilly. Face au roi de Suède, à Lützen (1632), Wallenstein montre également que la cavalerie peut utilement soutenir l'infanterie. Il a en effet inséré trois escadrons dans sa seconde ligne

¹⁹⁸¹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.80.

¹⁹⁸² D'Aubigné, cité par Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.106.

¹⁹⁸³ Agrippa D'Aubigné, *op. cité*, Tome 7 (livres XI et XII), p.137.

d'infanterie. Ces unités ont pour mission de prendre en flanc les fantassins suédois, et ils infligent de très lourdes pertes à la fameuse « Brigade bleue », pourtant très expérimentée¹⁹⁸⁴. L'influence de ces pratiques est particulièrement visible dans la décennie suivante. Les pelotons de mousquetaires se retrouvent par exemple à Rocroi (au moins dans le dispositif préliminaire), mais il est vrai que la France peut bénéficier de l'expérience d'Henri IV. L'inspiration suédoise est plus clairement perceptible dans la Guerre Civile anglaise, comme à Marston Moor (1644) , où les escadrons des deux cavaleries ennemies sont accompagnés de troupes de 50 mousquetaires¹⁹⁸⁵.

Les guerres du règne de Louis XIV permettent encore d'observer l'emploi de ces tactiques. L'usage qu'en fait Turenne à Sinzheim (1674) ou Entzheim (1674) par exemple est bien connu¹⁹⁸⁶. Durant la guerre de Succession d'Espagne Marlborough n'hésite pas lui aussi à faire soutenir la cavalerie par l'infanterie, mais il ne se contente pas de simples pelotons. A Höchstädt-Blenheim (1704), des bataillons entiers soutiennent la cavalerie qui tente de franchir le Nebel. Des intervalles assez larges sont laissés entre eux afin de permettre aux escadrons de venir se reformer sous leur protection. A Ramillies (1706), quatre bataillons sont disposés en ligne derrière la cavalerie hollandaise déployée entre Tavières et Ramillies. A l'inverse, à Höchstädt-Blenheim, le puissant corps de Lord Cutt, à la gauche des alliés, dispose de deux lignes d'escadrons pour soutenir les quatre lignes d'infanterie placées en tête¹⁹⁸⁷.

2. La réflexion théorique de la première moitié du XVIIIe siècle

Ce ne sont donc pas les expériences qui manquent aux théoriciens de la première moitié du XVIIIe siècle lorsqu'ils se penchent sur les solutions permettant de dépasser la routine tactique. Folard est sans conteste le plus enthousiaste. Le but du combat, affirme le chevalier, n'est pas d'opposer entre elles les armes semblables, il s'agit au contraire de les mélanger, « de manière qu'elles contribuent également à la victoire, sans être abandonnées à elles-mêmes et à leurs propres forces¹⁹⁸⁸ ». Et cela est d'autant plus utile et nécessaire, poursuit-il, que l'on sait par exemple que sa cavalerie est plus faible que celle de l'ennemi, car alors on la renforce considérablement en lui adjoignant des corps d'infanterie. C'est aussi l'avis de Maurice de Saxe. Arguant de l'autorité de

¹⁹⁸⁴ Richard Brzenzinski, Lützen, *op.cité*, p.70 et 87.

¹⁹⁸⁵ Duc d'Aumale, *op.cité*, Tome IV, p.439 ; John Tincey, *Marston Moor, op. cité*, p.58-59.

¹⁹⁸⁶ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p.77-78 et 116.

¹⁹⁸⁷ Brent Nosworthy, *op. cité*, p.90.

¹⁹⁸⁸ Folard, cité par Leblond, *Eléments de tactique, op. cité*, p.257.

Montecuccoli, il affirme comme lui « qu'il faut toujours soutenir l'infanterie avec de la cavalerie, et la cavalerie avec l'infanterie ¹⁹⁸⁹ ».

L'opinion de Puységur est plus mesurée. Le mélange des armes peut s'avérer utile si l'on se trouve inférieur en cavalerie : « celui qui connaît celle [la cavalerie] de son ennemi pour être plus aguerrie, et d'une vigueur au-dessus de la sienne doit la fortifier par de l'infanterie ». Mais cette règle ne s'applique pas dans le cas contraire. Le général qui sait sa cavalerie meilleure n'a pas besoin de mêler de l'infanterie aux ailes, son centre en serait affaibli ¹⁹⁹⁰. Quant à faire soutenir l'infanterie par des unités de cavalerie, cela ne peut être envisagé qu'en plaçant les cavaliers entre les deux lignes, à l'abri du feu ennemi ¹⁹⁹¹. Santa-Cruz est également assez nuancé. La principale difficulté de l'ordonnancement mixte réside selon lui dans la nécessité de tenir compte des différences évidentes entre la cavalerie et l'infanterie : la rapidité du déplacement, la manière même de combattre. C'est la raison pour laquelle, si Santa-Cruz reconnaît ce mélange indispensable lorsque l'on a choisi d'attendre l'ennemi de pied ferme, dans les autres cas il ne doit être «...que votre dernier remède ¹⁹⁹² ».

A l'exception de ce dernier cependant, Folard, Maurice et Puységur se rejoignent sur le refus des petites troupes de fantassins intercalées entre les escadrons. Ces unités de taille réduite, qui furent pourtant utilisées par Henri IV et Gustave-Adolphe, ne leur semblent plus adaptées. Leur taille et leur puissance de feu sont insuffisantes pour leur permettre de tenir tête à la cavalerie adverse si elles se trouvent abandonnées par leurs escadrons. « La faiblesse dont est cet ordre intimide vos troupes d'infanterie, parce que ces pauvres misérables pensent qu'ils sont perdus si la cavalerie est battue : et la cavalerie qui s'est flattée de leur secours, dès qu'elle fait un mouvement un peu brusque (ce qui est de son essence), ne les voyant plus, est toute déconcertée ¹⁹⁹³ ». Ces pelotons, pense Puységur, peuvent aujourd'hui être avantageusement remplacés par des troupes de dragons. Celles-ci ont en effet la possibilité de tirer sur la cavalerie ennemie, puis, mettant le fusil en bandoulière, de la joindre l'épée à la main ¹⁹⁹⁴.

David Parrott considère d'ailleurs que, du temps même de Gustave, cette tactique reposait sur une perception erronée du combat de cavalerie. La coordination entre les pelotons et les escadrons était complexe à mettre en œuvre, elle gênait les deux

¹⁹⁸⁹ Maurice de Saxe, *op.cité*, p.141.

¹⁹⁹⁰ Puységur, *op. cité*, Livre I, p.155-156.

¹⁹⁹¹ Ibid., p.160.

¹⁹⁹² Santa-Cruz, *op. cité*, Tome IV, p.65.

¹⁹⁹³ Maurice de Saxe, *op.cité*, p.143.

¹⁹⁹⁴ Puységur, *op. cité*, Livre I, p. 156.

armes et s'avérait finalement peu efficace. Plus encore, selon lui, en attachant des groupes de tireurs à la cavalerie et en permettant aux cavaliers de tirer, la réforme de Gustave-Adolphe a peut-être découragé la mobilité de la cavalerie, et empêché la libération de ses manœuvres¹⁹⁹⁵. L'emploi de ces pelotons de mousquetaires n'était évidemment pas la panacée, cependant le jugement de David Parrott est peut-être quelque peu sévère. Face aux escadrons de Frédéric II, chargeant sur trois rangs au galop, cette tactique serait évidemment absurde. Elle conduirait celui qui l'adopterait à se priver des atouts essentiels de sa cavalerie, la vitesse et l'élan. Mais Gustave avait affaire à des adversaires bien différents. Les redoutables cuirassiers impériaux étaient autrement protégés, ils chargeaient au trot dans des formations profondes. La solution du roi de Suède était peut-être plus adaptée qu'il n'y paraît ; elle a en tout cas prouvé son efficacité à Breitenfeld. D'autre part l'exemple de Lützen montre que Gustave et ses généraux (Bernard de Saxe-Weimar) n'hésitaient pas à charger sans leurs pelotons d'infanterie lorsque les circonstances l'exigeaient.

Fidèle à ses principes, Folard est sans doute l'auteur qui pousse le plus loin la logique du mélange des deux armes. Il ne s'agit pas simplement de renforcer les ailes de cavalerie par des troupes d'infanterie, fussent des bataillons entiers. Il choisit d'entremêler tous les corps d'infanterie et de cavalerie sur toute l'étendue des deux lignes de l'armée. Le chevalier se tourne en quelque sorte vers la coutume qui prévalait au XVI^e siècle. Mais chez lui cette pratique est à la fois théorisée et adaptée à sa doctrine tactique. Concrètement, chaque brigade de cavalerie alterne avec une brigade d'infanterie. En plus de cela, les deux brigades de cavalerie qui occupent les extrémités de la première ligne sont couvertes par des colonnes d'infanteries – forte chacune de deux ou trois bataillons – disposées sur leurs flancs, et renforcées par des pelotons d'élites de 25 hommes. La brigade d'infanterie occupant le centre de la première ligne est renforcée de la même manière. La deuxième ligne est ordonnée de façon à ce que chaque brigade d'infanterie de la première ligne soit soutenue par une brigade de cavalerie de la seconde, et inversement. Folard place encore quelques escadrons de hussards entre les deux lignes, ainsi que des escadrons de dragons en réserve derrière la seconde¹⁹⁹⁶.

¹⁹⁹⁵ David Parrott, "*Strategy and Tactics*", *op. cité*, p.236-237.

¹⁹⁹⁶ Guillaume Le Blond, *Eléments de tactique*, *op. cité*, p 256-257. Cf annexe 57.

Par ce moyen, les corps des deux armes se soutiennent mutuellement sur toute la longueur du front. C'est, commente Guillaume Le Blond, un ordre très efficace lorsque l'on est décidé à attendre l'ennemi, ou au contraire à le joindre, mais «...serait-il également avantageux si l'ennemi cherchait à éviter l'abordage et à faire usage de son feu ? C'est ce qui ne me paraît pas également évident¹⁹⁹⁷ ». Le jugement de Leblond est peut-être encore bien optimiste. Aller joindre l'ennemi avec une telle disposition constitue un exercice délicat. Tout d'abord les deux armes ne marchent pas à la même allure, ce qui rend difficile l'avance de la ligne. Ensuite la cavalerie doit renoncer à sa vitesse et attendre l'infanterie. Enfin, lorsque les cavaliers s'élanceront, ils laisseront dans la ligne des vides considérables. Ils seront d'ailleurs d'autant plus tentés de bouger que les escadrons du centre devront supporter le feu de l'infanterie ennemie.

Maurice de saxe et Puységur ne proposent pas de dispositif aussi novateur. Ils respectent tous les deux l'un des principes fondamentaux de l'ordre traditionnel, qui est de regrouper la majeure partie des escadrons sur les ailes. Puységur admet l'intérêt de renforcer les ailes de cavalerie par de l'infanterie, mais cela ne doit pas se faire à la manière de Folard, avec des groupes de trois ou quatre bataillons insérés au milieu des escadrons. Le maréchal veut éviter de trop affaiblir le centre de l'armée, il ne prend donc que le nombre de bataillons nécessaire pour couvrir le front de chaque aile. Ainsi quatre bataillons suffisent pour un front de 30 escadrons. Ces bataillons sont d'abord placés derrière la seconde ligne de chaque aile, puis, lorsqu'on aborde l'ennemi ou que celui-ci s'approche, ils se placent entre les deux lignes. Enfin ils traversent la première pour se positionner à 25-30 toises en avant de son front. Arrivés à cet endroit, les bataillons commencent par se former en rond, puis la moitié du rond qui fait face à ses propres lignes effectue « un quart et une moitié de conversion pour faire tête à l'ennemi. ¹⁹⁹⁸»

On obtient ainsi, d'après Puységur, des sortes de bastions dont la cavalerie formerait la courtine. Ces « bastions », ajoute-t-il, «...étant disposés à environ 160 toises l'un de l'autre, ils ne pourront pas se faire grand mal en croisant leur feu sur la cavalerie ennemie ¹⁹⁹⁹». Certes. Cependant, remarque Guillaume Leblond, si les « courtines » sont battues, les « bastions » se trouvent par là même trop éloignés les uns des autres pour se soutenir réciproquement²⁰⁰⁰. On pourrait également ajouter à cette observation que la

¹⁹⁹⁷ Ibid. p 257.

¹⁹⁹⁸ Puységur, *op. cité*, Livre I, p.157.

¹⁹⁹⁹ Ibid.

²⁰⁰⁰ Leblond, *op. cité*, p 258.

possibilité même de réaliser ces manœuvres face à l'ennemi, au milieu des coups de feu et des boulets qui sifflent, laisse pour le moins perplexe. Les soldats capables de telles évolutions et d'un tel sang-froid feraient sans aucun doute l'admiration de Frédéric II lui-même. Une fois encore Puységur, pourtant homme de guerre, se laisse emporter par ses constructions théoriques. Ses bastions humains, tout comme les quarts et les moitiés de conversions qui les construisent, ne paraissent guère adaptés aux réalités du champ de bataille.

L'ordre de Maurice de Saxe apparaît finalement plus simple. Il conserve la disposition en deux lignes principales, avec l'infanterie au centre et la cavalerie aux ailes. Le principe de soutien mutuel des deux armes doit s'intégrer dans ce dispositif. Le maréchal dispose donc des petites troupes de cavalerie derrière son infanterie et des gros bataillons carrés entre les deux lignes de cavalerie. Ces bataillons permettent à la cavalerie de se rallier, ils sont aussi assez forts pour arrêter celle de l'ennemie. « Il est certain que la cavalerie de la seconde ligne ne s'enfuira pas tant qu'elle verra ces bataillons carrés devant elle ; et sa contenance rassurera celle de la première ligne ²⁰⁰¹ ». Maurice est sans doute celui des trois auteurs qui comprend le mieux la cavalerie. Son schéma tactique respecte la manière de combattre propre à cette arme. Il sait qu'on ne tirerait guère d'avantage d'un système comme celui de Folard, qui entremêle des escadrons avec l'infanterie au centre de la ligne. « Lorsque l'infanterie ennemie vient vous attaquer, elle tire également sur ces escadrons comme sur l'infanterie ; il y a des chevaux de tués, la confusion s'y met et bientôt ces troupes de cavalerie lâchent pied ²⁰⁰² ». Son ordre de bataille permet à la cavalerie de combattre selon les principes qui lui paraissent les plus appropriés à cette arme : la charge au galop et à l'arme blanche. Contrairement au dispositif de Folard, les escadrons ont la liberté de charger en ligne, donc en protégeant leurs flancs. Ils peuvent également accélérer leur allure sans avoir à attendre les bataillons. Ils ne risquent pas non plus, comme dans l'ordre de Puységur, d'être gênés par les « bastions mobiles ».

3. Le scepticisme de la seconde moitié du XVIIIe.

Les modèles théoriques fondés sur le principe de l'entremêlement des deux armes sont moins présents dans la littérature militaire de la seconde moitié du siècle. Le mélange de la cavalerie et de l'infanterie ne constitue pas l'un des axes privilégiés des

²⁰⁰¹ Maurice de Saxe, *op. cit.*, p.142.

²⁰⁰² *Ibid.*, p143.

réflexions engagées, principalement après la guerre de Sept Ans, pour transformer la cavalerie. Les remises en cause et les propositions de réformes s'inscrivent la plupart du temps dans le cadre de l'ordre traditionnel. L'efficacité des dispositifs entremêlés laisse les principaux auteurs pour le moins sceptiques.

On trouve encore, au milieu du siècle, des échos des polémiques déclenchées par le chevalier de Folard trente ans plus tôt. Boussanelle entend défendre la cavalerie, injustement attaquée par Folard. Aux yeux de ce capitaine du régiment de Saint-Aignan, c'est la méconnaissance du rôle et de la force réelle de la cavalerie qui conduit le chevalier à insister sur l'ordre mixte. Il éprouve donc une certaine méfiance pour ce dispositif. Les exemples donnés par Folard pour défendre un tel ordre de bataille ne lui semblent pas recevables. C'est le cas par exemple des fameuses batailles de Sinzeihm et d'Entzeihm, remportées par Turenne. La première de ces batailles est gagnée grâce à la deuxième charge de sa droite. Si la première fut infructueuse, c'est justement parce qu'il avait initialement mêlé de l'infanterie avec la cavalerie, et que ce mélange a mis du désordre dans huit escadrons. Ayant changé cette disposition pour permettre à sa cavalerie d'agir seule, il parvient alors à renverser ses ennemis. Quant au combat d'Entzheim, Boussanelle précise que Turenne prend tout d'abord la même disposition, mêlant des grenadiers avec la cavalerie, mais que, se souvenant de Sintzheim, il change bien vite son ordre de bataille²⁰⁰³.

Les ouvrages majeurs de la seconde moitié du siècle, ceux de Drummond de Melfort et de Mottin de la Balme, évoquent également le sujet, mais avec un enthousiasme des plus limités. Pour Melfort le mélange infanterie/cavalerie n'est envisageable que dans un nombre limité de cas. Il propose tout de même un dispositif restreint, qui pourrait être appliqué dans la plupart des batailles rangées. Il s'agit simplement de renforcer les ailes de cavalerie en plaçant, entre les deux lignes d'escadrons, une ou deux colonnes d'infanterie composées de quatre ou six bataillons. «Un corps comme celui-ci, facile à former et à mouvoir donnerait de grands avantages. Si l'aile est vaincue, l'ennemi, s'il entame la poursuite, va être gêné par ces colonnes et devra subir leur feu à bout portant lorsqu'ils passera à côté. Sinon il devra renoncer à sa poursuite ce qui permettra aux escadrons vaincus de se rallier derrière la colonne et de profiter du désordre qu'elle aura mis dans ses rangs par son feu. Si les escadrons sont victorieux, alors cette colonne de quatre ou six bataillons et ses canons pourront avancer et venir contribuer au succès des troupes d'infanterie les plus proches, ou les soutenir.

²⁰⁰³ Boussanelle, *Commentaires sur la cavalerie*, Paris, Guillin, 1758, p.339, 344.

Elle peut aussi avancer plus loin pour occuper un poste important ²⁰⁰⁴». Les colonnes de Melfort ne sont pas sans évoquer celles, plus fameuses, de Folard. Pourtant l'esprit de cette disposition est beaucoup plus proche des propositions de Maurice de Saxe. Melfort remplace les bataillons carrés du comte de Saxe par des colonnes de plusieurs bataillons, mais il leur attribue à peu près le même rôle. Le fait de les disposer en colonne permet cependant d'accroître leur mobilité.

Mottin se montre plus sévère encore que Melfort sur cette question, il semble désapprouver le principe même d'association des deux armes au combat. « Rien n'apparaît plus inconciliable que la prétendue relation des deux armes dans les combats. D'habiles capitaines ont fait soutenir une troupe par l'autre suivant l'emplacement des armées et les circonstances. Mais les faire charger ensemble, ce n'a pu être que par ineptie. [...] Loin d'entraver la cavalerie en lui adjoignant de l'infanterie, il faut lui laisser un terrain favorable pour la charge ²⁰⁰⁵». L'opinion de Brézé n'est pas très éloignée. Son principe est que « ces armes doivent certes se soutenir l'une l'autre, mais jamais se mêler ²⁰⁰⁶ ». Il propose cependant que l'on dispose, derrière chaque aile de cavalerie, quelques colonnes d'infanterie qui joueraient le même rôle que celles de Melfort ²⁰⁰⁷.

CONCLUSION

Le mélange des deux armes ne semble plus être très prisé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est le signe que la cavalerie a trouvé sa place dans l'ordre de bataille et que l'on considère désormais que l'entremêler avec l'infanterie ne pourrait, à quelques exceptions près, que la gêner. La processus fut long. Au XVIe siècle l'habitude d'articuler les armées en avant-garde, bataille et arrière-garde, chacune constituée de troupes d'infanterie et de cavalerie, peut expliquer en partie l'entremêlement des deux armes. Mais c'est surtout la doctrine d'emploi de chaque arme qui est alors en cause. On estime, sans vraiment l'avoir théorisé, qu'en se mélangeant les armes vont se renforcer mutuellement. L'évolution de la morphologie de la charge dans la seconde moitié du siècle joue sans doute également un rôle. Les pistoliers chargent en formations profondes, à une allure qui ne dépasse pas le trot et en

²⁰⁰⁴ Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p.497-498.

²⁰⁰⁵ Mottin de la Balme, *Éléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.51-53.

²⁰⁰⁶ Brézé, comte de, (officier de cavalerie au service du roi de Sardaigne), *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, p.208.

²⁰⁰⁷ Ibid., p.97.

s'appuyant principalement sur le feu, autant d'éléments qui plaident *a priori* pour le maintien d'un ordre mélangé. Dans la réalité fantassins et cavaliers combattent le plus souvent chacun de leur côté et, s'il y a mélange, il n'y a pas de véritable coordination²⁰⁰⁸.

Au début du XVIIe siècle, Maurice de Nassau, qui cherche d'abord à augmenter la capacité offensive de l'infanterie, développe l'ordre mince sur deux lignes et rejette la plupart des escadrons sur les ailes. Même si cela ne constitue pas l'objectif initial, ce nouveau dispositif s'avère plus favorable à la cavalerie. Il lui permet d'agir de manière plus autonome, sans être gênée par l'infanterie. Cependant il faut attendre les années 1630 pour que cette disposition se généralise et que l'on donne à la cavalerie les moyens d'en exploiter les avantages. Une relative augmentation de l'allure, l'allègement des armes défensives et l'amointrissement du feu permettent en effet à cette arme d'utiliser ses points forts : la vitesse et la mobilité. Placée aux ailes la cavalerie est davantage à même de profiter de ces atouts. L'ordre mince sur deux lignes avec infanterie au centre et cavalerie aux ailes devient la norme dès le milieu du XVIIe siècle. La plupart des batailles se déroulent selon ce schéma, qui devient alors une routine tactique. Une routine qui ne va pas cependant sans inconvénients. L'amincissement et l'étirement excessif des lignes sont les principaux exemples. Ils conduisent à une forme de blocage tactique qui devient évident au début du XVIIIe siècle.

Théoriciens et généraux s'essayaient alors durant tout le siècle à résoudre ce blocage. La plupart des expérimentations et des adaptations préservent toutefois l'une des caractéristiques essentielles de l'ordre linéaire : le regroupement sur les ailes de la majeure partie des escadrons. L'intérêt pour les ordres mêlant la cavalerie et l'infanterie, particulièrement vif dans la première moitié du siècle, ne débouche finalement sur aucun résultat concret. Ce principe se heurte en effet au profond renouvellement de la pensée tactique qui touche la cavalerie à partir de la guerre de Succession d'Autriche. Pour les principaux auteurs de la seconde moitié du siècle, les éléments clés de l'action de la cavalerie sur le champ de bataille sont la vitesse et le choc. Deux éléments qui sont les principaux facteurs des succès de la cavalerie de Frédéric II, et qui s'avèrent totalement incompatibles avec un dispositif mixte tel que le propose Folard.

L'analyse des dispositifs tactiques permet ainsi de mieux appréhender la place attribuée à la cavalerie sur le champ de bataille. Mais elle est surtout indispensable pour

²⁰⁰⁸ « Le combat se présente comme un choc frontal, cavalerie et infanterie entremêlés, se gênant sans pouvoir se soutenir, ou comme une charge de cavalerie ». Jean-Pierre Bois, *Les guerres, op.cité*, p.51.

comprendre la manière dont elle y agit, et plus précisément comment les différentes unités de cavalerie de l'armée sont organisées pour charger.

<p style="text-align: center;">CHAPITRE X : L'ORGANISATION TACTIQUE ET LA DOCTRINE D'EMPLOI DE LA CAVALERIE</p>
--

Le chapitre précédent nous a permis d'avoir une vision globale de la place de la cavalerie dans le dispositif tactique. Le désir de comprendre son rôle dans les batailles de la période moderne rend désormais nécessaire d'envisager plus particulièrement la manière dont elle est employée sur le champ de bataille. Il s'agit en fait de déterminer le cadre tactique et la doctrine d'emploi des charges. Cela implique d'analyser l'articulation tactique des unités, c'est à dire leur disposition les unes par rapport aux

autres, mais également la façon dont elles sont engagées, dont on combine leurs charges. L'évolution des ordres de bataille entre le XVI^e siècle et la fin du XVIII^e laisse à penser que les changements dans ce domaine ont pu être conséquents. On n'emploie pas en effet la cavalerie de la même façon lorsqu'elle est entremêlée avec l'infanterie et lorsqu'elle se trouve regroupée aux ailes du dispositif.

Pour appréhender à la fois les principes de l'organisation tactique de la cavalerie et leur évolution sur trois siècles, nous adopterons une approche chronologique en trois parties. La première s'étendra jusqu'au début du XVII^e siècle, période marquée par le caractère très rudimentaire de l'organisation et de l'emploi de la cavalerie. La seconde s'attachera à comprendre le tournant essentiel que constitue la guerre de Trente Ans, qui voit la mise en place de la charge en ligne. Ce système tactique reste prédominant jusqu'au lendemain de la guerre de Sept Ans. Nous observerons alors en dernier lieu la façon dont il est théorisé par la pensée militaire du XVIII^e siècle, ainsi que les tentatives d'amélioration et les modifications qui ont pu lui être apportées.

I. LE XVI^e SIECLE

Contrairement aux chapitres précédents, notamment ceux dessinant l'évolution de la morphologie de la charge, l'étude des ordres de bataille avait laissé percevoir une relative continuité tout au long du XVI^e siècle. Cette perspective est sans aucun doute également valable pour le présent chapitre. L'apparition, dans la seconde moitié du siècle, de nouvelles catégories de cavaliers lourds, l'utilisation croissante du feu, vont complexifier l'organisation tactique mise en place dans la première moitié sans toutefois en bouleverser les principes. Nous tenterons donc de déterminer ces principes tout en prenant la mesure des changements qui ont pu être apportés pendant les guerres de Religion. Il sera également important d'envisager la manière dont la réflexion militaire a pu s'efforcer de théoriser cette doctrine d'emploi au long du siècle.

La place et l'emploi de la cavalerie à l'époque des guerres d'Italie

L'organisation tactique de la cavalerie demeure très informelle durant la première moitié du siècle. L'absence d'une véritable coordination des unités au combat apparaît comme l'un des traits principaux de la doctrine d'emploi de l'arme équestre. Le décalage est donc assez net entre la réalité des pratiques et le discours théorique. Celui-

ci prône en effet des dispositifs plus aboutis, et tente de réguler l'emploi des différentes catégories de troupes montées sur le champ de bataille.

1. Une coordination tactique très limitée.

Nous savons qu'il n'existait pas, ou peu, de réelle coordination entre les unités de cavalerie et d'infanterie au début du XVI^e siècle, mais cette remarque est sans doute également valable pour les unités de cavalerie entre elles. Il est vrai que les structures tactiques ne facilitent pas les actions combinées. Au niveau organique, l'esprit chevaleresque implique que « chacun vouloit combattre de front et ne demourer des derniers rangs²⁰⁰⁹ ». Il en résulte que les gendarmes chargent en haie, une formation mince et très étirée qui, si elle n'interdit pas les manœuvres, les rend au moins très délicates. Au niveau supérieur, les différents corps de gendarmerie et de cheveu-légers sont dispersés dans le dispositif de bataille, puisqu'il est de coutume d'intercaler les bataillons entre les unités de cavalerie. Au début de la bataille chaque troupe est donc généralement engagée isolément et affronte l'ennemi qui lui fait face. Il est bien sûr possible de rencontrer, dans le déroulement du combat, des charges simultanées ou coordonnées de plusieurs corps. Cependant il ne s'agit que très rarement d'actions obéissant à un schéma directeur ou à une articulation tactique mise en place avant la bataille.

A Fornoue (1495), c'est la nécessité qui contraint le roi de France à regrouper la cavalerie de l'arrière-garde et de la bataille. Craignant une attaque sur son avant-garde, Charles VIII n'a laissé que de faibles forces à l'arrière-garde. Or c'est elle qui est d'abord assaillie par l'ennemi, le roi accourt donc pour la secourir avec sa bataille. Toute la cavalerie des deux corps se range alors en haie pour faire face aux hommes d'armes italiens. Il ne semble cependant pas y avoir à ce moment de véritable coordination. Commynes décrit ainsi l'engagement : « Les deux compagnies de la main droite et les archers écossais choquèrent presque aussitôt l'une comme l'autre, et le roi comme eux. Le côté gauche, là où j'étais, leur donna sur le côté, ce qui fut un grand avantage²⁰¹⁰ ». Chaque compagnie conduit sa charge de manière individuelle, à l'initiative de son capitaine. Et le fait que l'attaque des compagnies de la droite soit simultanée ne doit sans doute rien à un plan prémédité. Le mouvement de flanc de la gauche, qui est vraisemblablement décisif, ne paraît d'ailleurs pas plus concerté.

²⁰⁰⁹ François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p.333.

²⁰¹⁰ Commynes, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Paris, Flammarion, 2002, p. 599.

A Ravenne (1512) la cavalerie est placée aux ailes (avant-garde et arrière-garde), mais divisée en quatre corps séparés par des fantassins²⁰¹¹. A l'avant-garde, deux corps de 300 et 400 gendarmes entre lesquels s'intercalent 2000 lansquenets. A l'arrière-garde, 3000 cheveu-légers répartis de chaque côté des bandes du capitaines Molard. La Palice et ses gendarmes constituent une réserve à l'arrière de l'avant-garde. L'engagement de cette cavalerie est décidée par l'initiative de celle de l'ennemi. Rudoyée par l'artillerie du duc de Ferrare, qui prend à revers les retranchements, la cavalerie pontificale de Colonna se lance à l'attaque, entraînant avec elle les gendarmes et cheveu-légers espagnols et napolitains. Immédiatement, les gendarmes et cheveu-légers français quittent leur place dans la ligne et chargent directement leurs adversaires. Les gendarmes français sont en infériorité numérique et ont fort à faire dans une mêlée qui dure. Si l'on en croit le Loyal Serviteur, la victoire dans ce combat est décidée par l'intervention d'Yves d'Alègre. Celui-ci alerte en effet La Palice, qui accourt alors et vient prendre l'ennemi en flanc²⁰¹².

2. Un discours théorique en décalage avec les pratiques

Nous avons vu qu'une réflexion théorique existait déjà durant la Renaissance au sujet des ordres de bataille. Les dispositifs tactiques développés par les auteurs du temps sont clairement inspirés des Anciens, particulièrement des Romains, Machiavel comme Fourquevaux placent donc la cavalerie sur les ailes. Cependant la cavalerie de la première moitié du XVIe siècle est bien différente de celle des Romains, l'articulation interne des unités équestre va donc nécessairement s'en distinguer. Le terme de cavalerie n'existe d'ailleurs pas encore, les seuls véritables combattants montés dignes de ce nom sont les hommes d'armes. Il existe toutefois des troupes légères qui, si elles ne chargent pas comme les gendarmes, prennent également part à l'action sur le champ de bataille. C'est l'association de ces deux catégories de troupes équestres qu'ils s'agit plus particulièrement d'observer dans les réflexions des théoriciens.

²⁰¹¹ Cf plan de la bataille : annexe 39.

²⁰¹² Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p.340-341.

Machiavel choisit de regrouper gendarmes et cavaliers légers dans chacune des ailes, les deux espèces de cavalerie devant être selon ses vœux d'égale importance numérique. Les deux groupes sont placés côte à côte, les cavaliers légers flanquent les hommes d'armes et se placent sur le côté extérieur de l'aile. Ce placement est lié au rôle spécifique de chaque catégorie. La cavalerie légère intervient en premier, attaque en ordre dispersé et « avec fureur », en poussant de « grands cris ». L'objectif de cette « charge » est principalement de troubler l'ennemi et de neutraliser son artillerie. Une fois leur mission remplie, les cavaliers se tiennent à l'écart, prêt à intervenir, guettant l'occasion de harceler les flancs de l'adversaire²⁰¹³. Les gendarmes ont un rôle différent, ils doivent s'opposer directement aux hommes d'armes de l'ennemi, mais en privilégiant une posture défensive. Ils s'avancent avec le reste de la première ligne, sans pouvoir en sortir ni prendre l'initiative de l'attaque. Ils ont au contraire l'ordre de soutenir l'attaque de l'adversaire, sans charger et sans s'écarter de l'infanterie. L'organisation d'une aile de cavalerie chez Machiavel est donc des plus limitée. La charge de la cavalerie lourde se fait sans coordination avec la cavalerie légère. Cette charge elle-même est conduite de telle manière qu'elle ne permet guère aux hommes d'armes d'exploiter leur puissance de choc ou d'envisager une quelconque manœuvre.

Cette observation n'est pas véritablement surprenante, dans la mesure où l'on sait que la cavalerie n'occupe qu'une place très secondaire chez Machiavel, pour qui « on ne doit pas tenir plus de compte de cette arme qu'on en faisait autrefois [chez les Anciens] ²⁰¹⁴ ». Il est plus étonnant de retrouver des principes parfois assez proches de ceux du Florentin dans la réflexion théorique de Raymond de Fourquevaux, capitaine du roi de France. L'organisation des ailes de cavalerie y est cependant plus poussée que dans *l'Art de la guerre*. Fourquevaux fait ainsi une place plus grande aux autres catégories de troupes légères. Une armée de quatre « légions » (24 000 hommes) serait accompagnée de 800 hommes d'armes, autant de cheveu-légers, 400 estradiots et le même nombre d'arquebusiers à cheval. Ces troupes sont réparties en nombre égal (1200 cavaliers) sur les deux ailes du dispositif, et soumises à l'autorité d'un « capitaine général de la chevalerie²⁰¹⁵ ». Les deux compagnies de gendarmes sont rangées côte à

²⁰¹³ Machiavel, *L'Art de la guerre*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1954, p. 798.

²⁰¹⁴ Ibid., p. 762.

²⁰¹⁵ Fourquevaux, Raymond de Beccarie de Pavie, sieur de, *Instruction sur le fait de la guerre* (ouvrage attribué à Guillaume du Bellay), Paris, Galiot du Pré, 1548, p.35. Cf annexe 52.

côte, flanquées par les deux compagnies de cheveu-légers, sur la même ligne. Devant eux sont placés les estradiots, et plus avant encore les arquebusiers à cheval.

Chaque catégorie agit selon sa spécificité. Comme les cavaliers légers chez Machiavel, les estradiots et arquebusiers « assaillent les ennemis sans tenir rang, et les approchent le plus furieusement et avec la plus grande crierie qu'ils peuvent ²⁰¹⁶». Ils ont d'abord pour mission d'empêcher l'artillerie adverse de donner. Ils vont ensuite escarmoucher et protéger les flancs de l'armée. Les cheveu-légers ont également la possibilité de quitter la ligne pour charger, mais ils le font en conservant leur ordre, à la manière des gendarmes. Ils doivent revenir se mettre dans leur ordonnance initiale après leur charge. Ils sont notamment sollicités pour secourir les cavaliers légers ou les gendarmes, ce qui les amène donc à s'opposer directement aux hommes d'armes ennemis. Les gendarmes n'interviennent souvent qu'en dernier lieu. Ils ont en effet pour consigne de « se tenir quoi et d'attendre l'ennemi ²⁰¹⁷». Cette tactique est la même que chez Machiavel, mais, à la différence du Florentin, la position de Fourquevaux repose sur des arguments qui dénotent une réelle connaissance du combat de cavalerie.

Il sait en effet qu'il est malvenu d'entamer la charge de trop loin, les compagnies risquent de se mettre en désordre et de fatiguer les chevaux avant le contact. C'est pourquoi il recommande d'attendre « à la quintaine ». « De cette mode s'aidèrent nos hommes d'armes à Ravenne, aussi renversèrent-ils les hommes d'armes espagnols²⁰¹⁸ ». Lorsque l'ennemi arrive à 20 ou 30 pas, les compagnies de gendarmes doivent toutes « piquer » simultanément et se ruer sur lui²⁰¹⁹. L'organisation de ces modèles tactiques, même si elle est plus approfondie chez Fourquevaux, est assez éloignée de ce que l'on peut observer sur le terrain. Cheveu-légers et gendarmes sont loin d'être systématiquement placés côte à côte. A Ravenne, évoquée par Fourquevaux, les gendarmes sont à l'avant-garde et les cheveu-légers à l'arrière-garde. Les hommes d'armes ne peuvent donc pas bénéficier de la mobilité un peu plus grande et du soutien de ces derniers. Quand bien même les regroupements d'unités de cavalerie seraient articulés aussi précisément que dans les projets des deux auteurs, il est fort peu probable que les phases d'engagement des uns et des autres pourraient s'enchaîner avec une si grande régularité.

²⁰¹⁶ Ibid.

²⁰¹⁷ Ibid., p.36.

²⁰¹⁸ Ibid., p.39.

²⁰¹⁹ Ibid., p.36.

B. Les guerres de Religion :

1. Moncontour et Dreux

Même si l'articulation générale de l'armée peut parfois présenter un aspect légèrement différent, notamment par la division en deux corps au lieu de trois (avant-garde et bataille), un des traits caractéristiques de cette période reste l'entremêlement de la cavalerie et de l'infanterie. Les unités de cavalerie sont intégrées dans la ligne de bataille et doivent en sortir pour charger. Elles combattent généralement avec le corps auquel elles appartiennent. Ces unités sont au moins aussi différenciées que dans la première moitié du siècle. On trouve encore des troupes légères, comme les argoulets et les arquebusiers à cheval, mais en plus des gendarmes et des cheveau-légers (dont l'armement tend à se rapprocher), la cavalerie lourde comprend désormais les reîtres germaniques. Les formes des charges pratiquées par ces catégories de cavaliers peuvent difficilement être plus éloignées. Il y a ainsi une grande complémentarité possible entre elles. Pourtant celle-ci n'est pas souvent exploitée, car il n'est pas facile de la mettre en place. Là encore, l'habitude de partager la cavalerie entre les deux ou trois corps et, à l'intérieur de chacun d'eux, d'entremêler la cavalerie et l'infanterie, ne facilite pas les choses.

Moncontour donne un assez bon exemple de la façon dont on agence et fait agir la cavalerie. La cavalerie des deux armées est répartie dans chacun des deux corps principaux. Reîtres, cheveau-légers et gendarmes sont généralement disposés sur une ligne, séparés par des bataillons d'infanterie. Les unités sont engagées séparément, sans qu'il semble y avoir de plan déterminé à l'avance. C'est tout d'abord l'avant-garde catholique qui est envoyée contre la bataille protestante. Les cheveau-légers du duc de Guise, à la gauche de l'avant-garde, se détachent alors et, précédés des enfants perdus, s'avancent vers la formation ennemie. Ils bousculent et mettent en désordre les argoulets, qui occupent une position avancée dans le dispositif protestant. Constatant les difficultés de leurs troupes légères, les huguenots envoient alors les cheveau-légers leur porter secours. Cependant les catholiques ont vu leur mouvement et envoient la cavalerie italienne (placée à la droite de l'avant-garde) les assaillir. Les malheureux cheveau-légers huguenot sont laissés un moment livrés à eux-mêmes, car les reîtres n'interviennent pas immédiatement.

Les difficultés de sa bataille poussent Coligny, qui commande l'avant-garde protestante, à charger lui-même avec ses gendarmes français et des reîtres. Cette

cavalerie met en désordre une partie de reîtres de l'armée royale. Le duc d'Anjou, qui commande la bataille catholique, envoie pour les soutenir le reste de leurs compatriotes et les gendarmes d'Aumale. La cavalerie de Coligny les bouscule également, mais sans obtenir de succès décisif²⁰²⁰. La dernière action de cavalerie est assez significative. Un escadron de 1500 reîtres protestants, « qui n'avait point combattu », voyant que l'intervention des Suisses menaçait de faire tourner définitivement l'avantage en faveur des catholiques, prend l'initiative de les charger. Mais « en faisant leur limaçon acoustumé », ils prêtent le flanc aux gendarmes de Cossé, qui eux non plus n'avaient pas encore combattu, et sont rapidement balayés²⁰²¹. Ils rejoignent ensuite le gros de la cavalerie huguenote, qui s'est ralliée, et quitte avec elle le champ de bataille.

L'impression qui se dégage de l'emploi de la cavalerie dans cette bataille est celle d'un ensemble de charges menées de façon décousue, sans véritable coordination. Elles sont décidées au fur et à mesure du déroulement des combats, selon les besoins ou les initiatives de l'ennemi. Et l'on peut ainsi trouver à la fin de la bataille des unités qui « n'ont point encore combattu », ayant été laissées plus ou moins de côté pendant que se déroulaient les principales actions.

L'infériorité numérique des huguenots et un manque souvent chronique d'infanterie les conduisent à une certaine inventivité tactique. A Dreux, la cavalerie est presque entièrement regroupée sur une seule ligne en avant du dispositif. Cette ligne est articulée en trois groupes : à gauche Condé, à droite Coligny, chacun disposant de gendarmes, de cheveu-légers et de reîtres, au centre les gendarmes de Mouy et d'Avaret, précédés des argoulets. Il paraît cette fois y avoir eut, chez les protestants, un minimum de planification dans l'emploi de la cavalerie et une certaine coordination dans les charges. Ce sont eux qui déclenchent les hostilités. A une heure de l'après midi, Condé donne le signal de l'attaque. Aussitôt, toute la cavalerie huguenote, délaissant l'avant-garde catholique du duc de Guise, s'avance vers la bataille commandée par le connétable. Les trois groupes se répartissent les objectifs. En premier lieu, les hommes d'armes de Mouy et d'Avaret chargent les Suisses de la bataille catholique, pendant que les argoulets se jettent sur un de leurs flancs.

Une partie de la cavalerie catholique de l'avant-garde intervient alors pour secourir les Suisses. Mais leur tentative est brisée par la gauche des huguenots : les

²⁰²⁰ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.74-81.

²⁰²¹ Tavannes, *op.cité*, p.339.

gentilshommes de Condé les assaillent de front et deux escadrons de reîtres par le flanc. Pendant ce temps, Coligny, avec ses reîtres et ses gendarmes, s'en va charger les hommes d'armes du connétable de Montmorency. Cette troupe, « qui s'était avancé avec grande hardiesse et assurance de soutenir le choc », est assez rapidement mise en fuite²⁰²². La première phase de la bataille est donc à l'avantage des huguenots. Cependant, si l'organisation des charges fut suffisante pour assurer les premiers succès, elle s'avéra trop limitée pour permettre leur exploitation. Les consignes données par Coligny ou Condé furent-elles ignorées, ou la suite des combats n'avait-elle simplement pas été envisagée ? Toujours est-il que la cavalerie victorieuse fit la faute de se laisser entraîner à la poursuite des fuyards et au pillage des bagages catholiques, au lieu de se rallier et de marcher à l'avant-garde de Guise. Cette dispersion fut fatale aux protestants²⁰²³.

2. L'emploi de la cavalerie dans les batailles d'Henri IV

L'articulation tactique et la coordination, même limitée, des protestants a certainement joué un rôle dans leur succès initial à Dreux. Dans l'ensemble cependant, l'organisation tactique de la cavalerie durant toute cette période reste plutôt proche de ce que l'on peut observer à Moncontour. Ces modalités de charge se retrouvent encore durant les combats menés par Henri IV. A Coutras les deux adversaires ont un peu exceptionnellement regroupé leur cavalerie au centre de leur ordre de bataille. Cependant, comme de coutume, les escadrons et les haies (catholiques) sont disposés sur une seule ligne. D'autre part toutes les unités de la ligne ne s'engagent pas en même temps. C'est tout d'abord la gauche catholique, menée par Lavardin, avec les Albanais, des cheveu-légers et 400 lances, qui charge et enfonce les escadrons de Turenne et la Trémoille. Dans un deuxième temps, le gros de la gendarmerie catholique (une haie de 1200 lances), commandée par Joyeuse, attaque les trois autres escadrons huguenots²⁰²⁴.

A Ivry, dans une disposition plus classique, entremêlée, on retrouve à peu près ces mêmes caractéristiques²⁰²⁵. C'est encore la cavalerie catholique qui prend l'initiative de l'attaque. Les six cornettes de reîtres de l'avant-garde ligueuse (la droite, commandée par Nemours) s'élancent d'abord pour saisir l'artillerie protestante, ils sont dispersés par les cavaliers de Givry et Auvergne. Nemours envoie ensuite ses cheveu-légers. Les 200

²⁰²² Carloix, *Mémoires de Vieilleville*, cité, par Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.18.

²⁰²³ Cf schéma du déroulement de la bataille : annexe 40.

²⁰²⁴ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.109-111. Agrippa D'Aubigné, *Histoire Universelle*, 1993, Tome 7 (livres XI et XII), Droz, Genève, p.135-137.

²⁰²⁵ Ordre de bataille d'Ivry : annexe 41.

cuirassiers de Biron (bataille royale) et les 200 gendarmes d'Aumont (avant-garde) quittent alors la ligne pour venir les prendre en flancs. C'est ensuite aux ligueurs de réagir. Le comte d'Egmont (bataille) lance ses 1000 lances wallonnes qui mettent en fuite les escadrons de Givry et d'Auvergne. L'escadron du roi s'avance à son tour et une furieuse mêlée commence alors. Là encore la coordination est assez limitée, et les charges sont décidées selon l'évolution de la situation. Le spectateur a l'impression d'une partie d'échec dans laquelle les deux adversaires avancent leurs pions à tour de rôle, sans avoir plus d'un ou deux coups d'avance.

Ivry fournit un exemple assez significatif des tentatives faites pour combiner les charges des différentes catégories de cavalerie, elle en souligne également les difficultés et les limites. Ces combinaisons sont souvent rudimentaires, puisqu'il s'agit par exemple de faire précéder les gendarmes du duc de Mayenne par des arquebusiers à cheval (carabins), qui sont censés, par leur feu, jeter le désordre dans les rangs ennemis et faciliter ainsi la tâche des hommes d'armes au moment du choc. L'efficacité de cette tactique n'est pas démontrée ici, puisque leur salve ne parvient pas à déranger l'escadron du roi, qui mène sa charge avec détermination et réussit finalement à percer l'escadron de Mayenne. «Le Duc avait fait ouvrir le passage à ses carabins, et marchant à mesure d'eux, fait boire une salve de quatre cents coups à l'escadron du Roi, qui ayant avalé cette dragée, donne dans une forest de lances [...]. Enfin dans demi quart d'heure les Royaux percent tout²⁰²⁶ ».

Les associations entre différentes catégories de troupes montées sont parfois même risquées, c'est le cas notamment avec les reîtres. Ceux-ci ont en effet l'habitude, après avoir effectué leur caracole, de faire demi tour par la gauche pour aller recharger. Manœuvre qui peut s'avérer périlleuse pour les unités de cavalerie amies arrivant en arrière. Mayenne attribua plus tard sa défaite d'Ivry en grande partie à cette cause. Il y a là sans doute une tentative du général vaincu pour reporter sur d'autres la honte de son échec. Néanmoins cette explication n'est peut-être pas sans fondement. Après avoir exécuté leur caracole, ses reîtres entrèrent en collision avec une partie des longues haies de gendarmes ligueurs qui venaient d'entamer leur charge. Ce mouvement fautif annula leur élan et rendit leurs lances inutiles, au moment même où le roi traversait les lignes ennemies avec ses propres escadrons²⁰²⁷. C'est peut être pour cette raison d'ailleurs

²⁰²⁶ Agrippa D'Aubigné, *op. cit.*, Tome 8 (livres XII et XIII), p.170-171.

²⁰²⁷ Ronald S. Love, " All the King's horsemen, Equestrian army of Henry IV 1588-1598", *The Sixteenth Century Journal*, 22, 1991, n°3-4, p.519.

qu'Henri IV ordonna aux 250 reîtres qui l'accompagnaient de se dispenser de leur traditionnelle caracole et de charger avec le reste de sa cavalerie²⁰²⁸.

3. Les enseignements des guerres de Religion

Les haies et les escadrons ne sont souvent engagés qu'individuellement, ou par petits groupes de deux ou trois unités, en fonction des circonstances. Cette façon d'employer la cavalerie, de manière partielle et quelque peu improvisée, peut apparaître peu efficace, mais elle a aussi certains avantages. Les ordres de bataille du temps se caractérisent en effet par un déploiement sur une seule ligne, il est rare de trouver un peu de profondeur. Si l'on fait charger ensemble toutes les unités de la ligne, les cavaliers sauront qu'ils ne disposent d'aucun secours éventuel derrière eux. Le fait de les engager successivement permet au moins d'offrir un soutien aux escadrons en difficulté. Ainsi, à Moncontour, le duc d'Anjou envoie un escadron de reîtres et les gendarmes d'Aumale soutenir une autre formation de reîtres bousculée par la cavalerie de Coligny. Cela permet d'autre part au commandement de faire face aux aléas de la bataille, alors qu'il ne dispose généralement d'aucune seconde ligne et fort rarement de réserve. Il garde dans la ligne, protégées par les bataillons, des unités fraîches qu'il peut utiliser pour rétablir une situation ou profiter d'une faute de l'ennemi.

On remarquera également qu'il n'y a guère d'exploitation après une charge victorieuse. Il semble parfois que cela ne soit même pas envisagé avant le déclenchement de l'attaque. Nous l'avons vu à Dreux pour la cavalerie protestante, mais c'est aussi le cas à Coutras pour les catholiques. Lavardin balaie les escadrons de Turenne et de La Trémoille, mais il laisse ensuite ses cavaliers français faire souffler leur monture, et les Albanais piller les bagages huguenots. La phase suivante de la bataille, la charge de Mayenne sur les escadrons d'Henri, se déroule sans lui. Dans d'autres cas, il est au contraire expressément prévu que l'escadron qui repousse l'ennemi revienne se rallier et reprendre sa place dans la ligne. C'est par exemple la consigne donnée par Henri à Ivry, et le maréchal d'Aumont, victorieux des chevau-légers de Nemours, ne manque pas de s'y conformer. « Le maréchal d'Aumont, écrit d'Aubigné, « prit sa charge à gauche de même temps, et avec moins de 300 chevaux rompt et mène battant un gros de plus de 500 jusqu'à l'orée d'un bois, où il arrêta sa

²⁰²⁸ Ibid.

troupe[...]. Il ramena sa troupe encornée à celle du Roi, comme il avait esté concerté auparavant pour voir ce qui se présenteroit²⁰²⁹ ».

Mais à Ivry Henry IV a également prévu, avant la bataille, que la mêlée pourrait devenir générale et que l'ensemble de la cavalerie de l'aile gauche, qu'il commande, pourrait être engagée. Dans ce cas il n'est pas question pour les escadrons victorieux de revenir prendre leur place initiale, mais il est impératif qu'ils puissent au moins se rallier pour décider alors de la suite des opérations. Le roi désigne à cet effet à ses capitaines trois poiriers qui forment une masse distincte à l'arrière de la droite ennemie, ils serviront de point de ralliement²⁰³⁰.

Nous avons pu voir dans les chapitres précédents que, tant du point de vue de la morphologie de la charge que des structures organiques, il existe de réels et considérables éléments de rupture entre la première et la seconde moitié du XVI^e siècle. A la fin des guerres de Religion, la lance cède progressivement devant le pistolet, l'allure de la charge tend à évoluer vers le trot et le choc n'est plus systématiquement recherché. La formation en escadrons, d'abord massifs avec les reîtres puis amincis par Henri IV, devient progressivement la norme.

Cependant force est de constater que les conditions d'engagement de la cavalerie demeurent finalement peu différentes de celles observées dans la première moitié du siècle. Les unités sont encore souvent entremêlées avec les bataillons, et lorsqu'on les trouve regroupées c'est en première ligne (Dreux) ou au centre du dispositif (Coutras). Les charges sont rarement déclenchées simultanément, les escadrons et les haies sont plutôt engagés successivement, individuellement ou par petits groupes. Elles n'obéissent généralement pas à un plan d'ensemble, mais répondent aux circonstances et aux initiatives de l'ennemi. Il n'y a pas de grands mouvements tactiques visant par exemple à déborder ou prendre en flanc le dispositif de l'ennemi. Enfin les combinaisons entre les différentes catégories de cavalerie sont assez limitées. Il s'agit le plus souvent de faire précéder la charge des cavaliers lourds par des carabins ou des argoulets, ou bien d'associer des cheveu-légers ou des gendarmes avec des reîtres, avec les risques qu'impliquent les méthodes de combat de ces derniers.

II. LES TRANSFORMATIONS DE LA PREMIERE MOITIE DU XVII^e

²⁰²⁹ Agrippa D'Aubigné, *op. cité*, Tome 8 (livres XII et XIII), p.169.

²⁰³⁰ « C'est là qu'il faudra se réunir mes compagnons », leur dit-il. « J'y serais, et si vous perdez vos cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc ». Cité par Hardy de Périni, *op. cité*, vol. II, p.146.

Le XVIIe a vu progressivement se mettre en place l'ordre mince et linéaire. Ce nouveau dispositif induit à lui seul une nouvelle articulation des unités de cavalerie à l'intérieur de l'ordre de bataille. Mais ce siècle est aussi le témoin d'autres transformations majeures. Du point de vue structurel, les escadrons s'amincissent et, du fait de l'augmentation générale des effectifs, leur nombre est plus important que dans les armées du XVIe siècle (Henri IV en alignait cinq à Coutras). A cela il faut bien sûr ajouter l'évolution de la morphologie de la charge. Tous ces facteurs laissent évidemment penser que la manière d'organiser et d'employer la cavalerie sur le champ de bataille s'est sensiblement transformée. Il faut prendre la mesure de ces modifications, s'interroger sur la façon dont elles sont perçues et théorisées. Notre analyse suivra l'articulation chronologique propre à ce siècle : une première moitié du siècle centrée sur la guerre de Trente Ans, puis l'affirmation d'un système tactique classique, celui de la routine, durant les guerres de Louis XIV.

A. La réflexion théorique au début du XVIIe siècle

La réflexion sur l'organisation tactique et l'emploi de la cavalerie progresse assez nettement au début du XVIIe siècle. En Hollande, en France, en Allemagne, les praticiens et les théoriciens proposent une réflexion beaucoup plus approfondie. Il reste à mesurer le caractère véritablement novateur de ces modèles, ainsi que leur capacité à se plier aux réalités du champ de bataille.

1. Le modèle hollandais et ses limites.

Maurice de Nassau fut l'un des premiers à disposer des unités plus minces dans un dispositif plus allongé et plus profond, généralement sur trois lignes. Ce modèle tactique a sans doute d'abord été construit pour l'infanterie, qui bénéficiait principalement des recherches et des expérimentations des Nassau. Il a néanmoins d'évidentes conséquences sur l'articulation tactique de la cavalerie, la plus importante étant de regrouper la plupart des escadrons aux ailes. Ce déploiement sur les ailes autorise, au moins en théorie, une modification importante de la doctrine d'emploi de la cavalerie. Les escadrons peuvent charger en ligne sans être gênés par l'infanterie, ils peuvent également combiner leurs attaques, se soutenir plus facilement ou même envisager des mouvements enveloppants.

Dans les deux ordres de bataille déjà évoqués dans le chapitre précédent, nous pouvons observer que le déploiement de la cavalerie imite celui de l'infanterie²⁰³¹. Dans le premier (1610) cinq gros escadrons sont placés sur trois lignes à chaque aile, formant une croix. Deux escadrons disposés côte à côte occupent la première ligne. Les deux escadrons de la seconde se tiennent à 600 pas, placés de manière à pouvoir flanquer ceux de la première ligne. Ils sont séparés par un espace suffisamment important pour permettre à ces derniers de se replier sans créer de confusion dans l'ordre de bataille. Enfin un dernier escadron occupe seul la troisième ligne, vis à vis de l'espace laissé libre dans la seconde. Cette articulation assez souple pèche sans doute par les distances importantes (environ 600 pas) laissées entre chaque ligne. Dans le second ordre, des escadrons plus petits sont regroupés par trois ou quatre et disposés en une espèce de chevron formé de trois échelons. Chaque échelon flanque celui qui le précède, mais cette disposition n'est sans doute pas la plus efficace sur le champ de bataille.

Il n'est pas sûr que Maurice de Nassau a réellement cherché à exploiter pleinement les nouvelles possibilités offertes par le positionnement aux ailes d'escadrons plus petits que les massives formations de reîtres. Le type de guerre mené dans les Pays-Bas et la morphologie de la charge pratiquée par les Hollandais ne s'y prête guère il est vrai. Dans ces pays parsemés de forteresses, c'est la guerre de siège qui s'impose aux généraux, or celle-ci privilégie évidemment l'infanterie. Quant à la façon de charger en bataille, les Nassau, qui ont abandonné la lance comme les Français, s'appuient principalement sur le feu, et leurs cuirassiers avancent au trot. Leur emploi de la cavalerie est avant tout défensif²⁰³². Comme le souligne David Parrott, la cavalerie n'occupe apparemment qu'une place limitée dans la pensée tactique des princes d'Orange²⁰³³. On peut s'interroger sur l'influence qu'a pu avoir le modèle hollandais sur les écrits des principaux auteurs de ce début de siècle.

2. La réflexion théorique en France

Outre l'influence hollandaise, quelques uns des écrivains militaires français ont pu également être marqués par l'expérience des guerres de Religion. Jean de Tavannes, qui fut aussi un acteur de ces guerres, en a acquis la certitude que « la force consiste en

²⁰³¹ Cf annexe 53.

²⁰³² Keith Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen and Sword, 2005, p.149.

²⁰³³ David Parrott, *Richelieu's Army, War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p.22.

la cavalerie : la meilleure chasse l'autre, l'infanterie reste en proie ; la cavalerie victorieuse peut chasser les vaincus autour des bataillons des gens de pied²⁰³⁴ ». Ce principe étant affirmé, il prodigue ses conseils sur la manière de disposer et de faire charger la cavalerie. Des conseils tout d'abord assez généraux et pragmatiques, mais dont certains révèlent le praticien de la guerre. Il faut bien évidemment commencer par choisir le terrain où l'on va disposer sa cavalerie, puisque « la place de combat bien choisie est la moitié de la victoire²⁰³⁵ ». En l'occurrence, pour Tavannes, la meilleure place est « celle où les ennemis ne peuvent venir à la charge sans désordre ». Un emplacement situé au dessus d'une colline pourvue d'un fossé en front, et ayant à gauche et à droite des buissons ou bois garnis de mousqueterie qui la flanque lui semble être l'idéal. La présence devant la cavalerie d'un fossé ou d'une haie lui paraît particulièrement profitable. Cet obstacle désordonne l'adversaire, on ne doit donc pas manquer de le charger au moment où il s'efforce de le passer²⁰³⁶.

En ce qui concerne plus précisément l'articulation tactique des unités de cavalerie, il met tout d'abord en garde contre la disposition qui consiste à placer inconsidérément les unités les unes derrière les autres. Le souci de faire en sorte que les escadrons se soutiennent les uns les autres ne doit pas conduire à des déploiements imprudents. Une telle coutume est très risquée, puisqu'il suffit que la troupe qui se trouve en tête soit repoussée pour que le désordre gagne l'ensemble du dispositif. « Les troupes mises en bataille à la queue l'une de l'autre se renversent ; la peur jette les vaincus au milieu de ceux qui les soutiennent et les rompent²⁰³⁷ ». Ce genre de faute se rencontre bien sûr particulièrement dans les terrains étroits, où la cavalerie peine à se déployer. On est alors tenté de la disposer en profondeur. « C'est mauvais ordre en lieu étroit de séparer 300 chevaux en quatre ou cinq troupes ; l'ennemi venant serré avec 200, renversant ces petites troupes les unes sur les autres, porte étonnement et désordre. [...] Ceux qui s'enfuient sont contraints de se sauver dans ceux qui les soutenaient, chargent les leurs, tombent l'un sur l'autre et les renversent ; les victorieux entrent par les trous que les fuyards font dans les escadrons des leurs qui n'avaient pas encore combattu et les bouleversent les uns sur les autres à la perte de tous²⁰³⁸ ». C'est notamment l'erreur que, selon Tavannes, Mayenne commit à Arques.

²⁰³⁴ Tavannes, *op.cité*, p.217.

²⁰³⁵ Ibid., p.85.

²⁰³⁶ Ibid.

²⁰³⁷ Ibid., p.193.

²⁰³⁸ Ibid., p.352.

Il conseille donc, plutôt que de ranger les escadrons l'un après l'autre, de les placer en échiquier sur deux rangs. « S'ils sont huit, en avancer quatre, les autres placés plus en arrière, vis à vis des espaces vides qui demeurent entre les premiers. Et pour empêcher que les uns ne se renversent sur les autres, créant la confusion, il les faut mettre en deux rangs, si éloignés les uns des autres que la défaite de l'un ne nuise à son proche, et ceux qui se retirent puissent prendre la gauche ou la droite sans apporter la confusion, donnant commodité à ceux qui les soutiennent de charger en flanc ceux qui les poursuivent, sans rencontrer les leurs qui se retirent ²⁰³⁹». Cette disposition souple permet de prévenir la confusion, rend possible le ralliement des escadrons vaincus. Elle autorise aussi ceux du second rang à profiter du désordre qui ne manquera pas de s'être produit chez l'ennemi. Car, comme le rappelle Tavannes, « tout escadron qui charge, quoique victorieux, se rompt en chargeant : qui le charge par le flanc l'emporte ²⁰⁴⁰».

Un tel dispositif implique que les escadrons soient au moins en partie regroupés, ce qui n'était que rarement le cas durant les guerres de Religion où l'on préférait les entremêler avec l'infanterie. Tavannes n'a donc sûrement jamais vu la cavalerie organisée de cette manière pendant les campagnes qu'il a menées durant sa longue carrière. Faut-il voir alors dans sa proposition l'influence hollandaise ? Rien n'est moins sûr. Tout d'abord la rédaction des mémoires s'étend sur une longue période, et il est difficile de savoir à quelle date fut écrit ce passage. Ensuite, contrairement à Montgomery par exemple, le facteur confessionnel jouerait ici plutôt contre une telle hypothèse²⁰⁴¹. Enfin cette disposition peut être plus simplement le fruit de son expérience et/ ou de ses lectures. La première a pu le convaincre que la cavalerie était plus efficace groupée de la sorte. Quant aux secondes, l'ordre en échiquier est une des particularités des Romains, et l'on sait que l'influence des Anciens est présente depuis longtemps dans la pensée militaire française (Fourquevaux).

Tavannes s'étend peu sur la manière de combiner, dans les charges, la cavalerie légère et la cavalerie lourde²⁰⁴². Cet aspect est davantage développé par un autre acteur des guerres de Religion, Louis de Montgomery. Montgomery était aux côtés de Maurice de Nassau en 1600²⁰⁴³. Il n'y a aucun doute qu'il en ait tiré profit. Mais les leçons qu'il a apprises des évolutions et exercices de la « milice de Hollande »

²⁰³⁹ Ibid., p.123

²⁰⁴⁰ Ibid.

²⁰⁴¹ Influence du modèle hollandais sur les écrivains militaires huguenots. Cf. supra, chapitre 9.

²⁰⁴² Il évoque le rôle des arquebusiers à cheval, qu'il tient en peu d'estime, et des carabins, p.192.

²⁰⁴³ D. Parrott, *op. cité*, p.28.

concernent essentiellement l'infanterie. Ses observations sur l'emploi de la cavalerie sont davantage marquées par la tradition française. Nous avons pu voir par exemple que l'association d'arquebusiers ou de carabins avec des gendarmes ou des cheveau-légers était une tactique fréquente durant les guerres de Religion. Le fait que cette tactique se révèle parfois difficile à mettre en œuvre ne paraît pas effrayer Montgomery, il va même la systématiser. Il suit en cela il est vrai l'ordonnance de 1615, qui prévoit que chaque compagnie de cheveau-légers sera désormais accompagnée par une troupe de 50 carabins.

Ceux-ci « sont institués pour entamer le combat, pour suivre la victoire, pour les retraites et les escarmouches ». Dans le cadre de leur première mission, ils interviennent avant les cheveau-légers pour ébranler l'ennemi et faciliter la victoire de ces derniers. Bien entendu leur armement et leurs montures leur interdisent de charger de la même manière. Lorsque la cavalerie adverse arrive à 200 pas si ce sont des cuirassiers, à 100 pas si ce sont des lanciers, les deux troupes de carabins se détachent successivement pour exécuter une caracole. Ils reviennent ensuite recharger, laissant charger les cheveau-légers qui s'ébranlent quand l'ennemi est à 25 ou 30 pas²⁰⁴⁴. On observera que, chez Montgomery comme chez Tavannes – même si c'est un peu moins vrai pour le second – la théorisation de la charge au niveau tactique supérieure, c'est à dire celui du champ de bataille, n'est pas encore très approfondie. Les détails sur la manière de faire charger un escadron sont souvent très riches, mais la façon dont on doit disposer et employer l'ensemble de la cavalerie de l'armée demeure finalement peu abordée.

Cette limite peut être observée chez les deux autres auteurs majeurs de la période qui précède la guerre de Trente Ans : Billon et du Praissac. Ces deux écrivains sont, peut-être plus encore que Montgomery, influencés par l'école hollandaise. Tous les deux placent donc la plus grande part de la cavalerie aux ailes. Du Praissac, qui reste très proche des dispositifs tactiques de Maurice de Nassau, distribue dix escadrons de la façon suivante : quatre sont entremêlés avec l'infanterie au centre, les six autres se partagent entre les deux ailes, disposés en chevron sur deux lignes. L'ordre de bataille proposé par Billon est moins développé. Il se contente de placer deux escadrons à chaque aile, l'un derrière l'autre. Il prend la peine cependant de préciser qu'une troupe de carabins doit être placée sur le flanc de chaque escadron, sans s'avancer davantage

²⁰⁴⁴ Ibid., p.140-141.

sur la manière dont on peut combiner les charges de ces deux types de troupes montées²⁰⁴⁵.

Billon rappelle le principe, également évoqué par Tavannes et Montgomery, qu'il est préférable de choisir d'aligner plus de petits escadrons plutôt qu'un petit nombre de gros. Un tel choix offre une articulation tactique plus souple. Les petites unités sont plus mobiles, « se secourent mieux » et peuvent combiner leurs charges pour encercler les grosses formations²⁰⁴⁶. Ce principe se place dans la continuité des pratiques tactiques d'Henri IV. Il se trouve aussi renforcé par l'évolution militaire française au début du règne de Louis XIII, qui voit les effectifs réels des compagnies diminuer fortement²⁰⁴⁷. Ces ouvrages ne poussent finalement pas l'analyse plus loin que les précédents. Ils souffrent en fait sans doute des limites de leur modèle hollandais, dont la réflexion tactique en matière de cavalerie n'est que peu développée. On peut ajouter que du Praissac ne semble pas avoir l'expérience ou la pratique de cette arme, au contraire de Tavannes ou Montgomery, ainsi que Billon dans une moindre mesure.

3. Basta et Wallhausen : Le développement de la réflexion et ses limites.

C'est à l'étranger que l'on trouve alors la théorisation la plus poussée dans le domaine de l'emploi de la cavalerie au combat. Giorgio Basta avoue il est vrai un objectif ambitieux : être le premier « à réduire le gouvernement de la cavalerie légère en forme d'Art²⁰⁴⁸ ». Cette ambition doit cependant être modérée par une première limite : l'auteur intègre systématiquement dans ses plans des troupes de lanciers aux côtés des cuirassiers et des arquebusiers à cheval. Or nous savons qu'à cette époque les lanciers ont presque totalement disparu des armées d'Europe occidentale. Son propos pourrait toutefois demeurer encore fort instructif si une seconde limite ne s'ajoutait pas à la première. Basta en effet n'entend pas donner la priorité à l'emploi de la cavalerie lorsqu'elle est intégrée à l'armée, dans le cadre donc d'une bataille générale. Il envisage essentiellement l'ordonnance des troupes lorsque la cavalerie se trouve engagée seule. Il se montre donc très vague sur le sujet des batailles, se contentant d'expliquer que le combat de cavalerie peut se faire de deux manières. Soit « toute la cavalerie est engagée en même temps, ce qui arrive rarement », soit elle attaque « en plusieurs fois, par

²⁰⁴⁵ Billon, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641, p. 394.

²⁰⁴⁶ Ibid., p.262.

²⁰⁴⁷ Durant les troubles de la régence, certaines n'alignaient que 25 cavaliers pour un effectif théorique de 100. Cf *supra*, Chapitre III.

²⁰⁴⁸ Basta, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627, préface.

groupes d'escadrons ²⁰⁴⁹». Des explications pour le moins succinctes, qui laissent en tout cas penser que la doctrine d'emploi de la cavalerie en bataille selon Basta ne doit pas être particulièrement révolutionnaire.

Il peut être intéressant, pour confirmer cette impression, de s'arrêter un instant sur les prescriptions de l'auteur pour le combat de la cavalerie seule. Ce sujet peut être considéré il est vrai comme secondaire par rapport à l'objectif du présent chapitre, mais une analyse rapide permettrait de déterminer quelques uns des principes tactiques qui prévalent dans la pensée de Basta. Celui-ci commence par distinguer les ordres de bataille défailants. On ne sera pas surpris de trouver en première place le déploiement en file, les escadrons les uns derrière les autres. Basta le condamne comme Tavannes, et pour les mêmes raisons. Le dispositif en ligne ne trouve pas plus grâce à ses yeux. Les escadrons ne peuvent se couvrir ou se flanquer mutuellement. Ils n'ont d'autre part aucune troupe de réserve, il n'y a donc aucun moyen de réparer une mauvaise fortune²⁰⁵⁰. Cette prise de distance vis à vis de ce qui était la disposition la plus commune au XVI^e siècle pourrait laisser penser que Basta envisage des déploiements plus innovants qu'on ne l'imaginait, proches par exemple du dispositif en échiquier. Dispositif que l'on commence à rencontrer au début du siècle dans les écrits de Tavannes et, dans une certaine mesure, dans les ordres de bataille des Nassau.

Pourtant celui-ci est également décrit comme désavantageux. Il est vrai que l'auteur a de cet ordre une conception assez particulière. Son modèle théorique consiste à disposer les escadrons de lanciers en échiquier sur plusieurs rangs, chaque rang étant composé de quatre escadrons, et de placer des troupes d'arquebusiers à cheval dans les intervalles. Le principal inconvénient d'un tel ordre, comme le remarque Basta, est que les arquebusiers empêchent les lanciers des second et troisième rangs de passer dans les intervalles des rangs précédents, ou alors avec un grand risque de confusion. Il faudrait alors les mettre aux ailes, mais ils seraient exposés aux premiers assauts de l'ennemi, « ce qui est le plus grand inconvénient que l'on puisse rencontrer en ce domaine » car ils sont relativement désarmés par rapport aux lanciers²⁰⁵¹. Les critiques sont justes, mais c'est en fait le dispositif initial proposé par Basta qui défaille. Disposer des troupes légères entre les intervalles des lanciers ne peut évidemment qu'accroître les risques de confusion. Il apparaît donc clairement, au travers de cette argumentation, que

²⁰⁴⁹ Ibid., p.66.

²⁰⁵⁰ Ibid., p.59. Pour illustrer son propos, Basta décrit la mésaventure arrivée à La Noue à Ingelmunster parce qu'il avait justement déployé tous ses escadrons sur un seul front.

²⁰⁵¹ Ibid., p.60-61.

Basta souligne moins les défauts de la disposition en échiquier que la difficulté de combiner les charges de troupes aussi différentes que les lanciers et les arquebusiers.

Cette démarche l'amène en tout cas à proposer un nouveau dispositif, « l'ordre lunaire ». Les escadrons de lanciers sont disposés en arc de cercle, en demi-lune. Chacun se trouve flanqué sur sa droite, à 30 ou 40 pas, d'une troupe de 25 arquebusiers à cheval. Une réserve de deux escadrons est placée à 80 pas en arrière de la formation. Ce sont les pointes du dispositif qui engagent le combat en premier, soit l'une des deux ou les deux ensemble. Les autres escadrons s'engagent ensuite les uns après les autres. Les arquebusiers accompagnent les lanciers. A 40 ou 50 pas de l'ennemi ils font une décharge sur l'endroit que les lanciers veulent attaquer. Ceux-ci chargent ensuite immédiatement, profitant du désordre créé dans les rangs de l'ennemi par le feu des arquebusiers²⁰⁵². Quoiqu'en dise l'auteur, la fragilité de ce dispositif le rend peu sûr. Les unités restent déployées sur une seule ligne, et le fait qu'elle soit en arc de cercle ne garanti pas un soutien suffisant. En outre la coordination, celle des escadrons engagés successivement d'une part, celle des lanciers avec les troupes d'arquebusiers d'autre part, paraît également difficile à assurer.

Cette rapide analyse permet de déterminer deux principes essentiels dans la réflexion de Basta : la nécessité de soutenir les escadrons et l'avantage qu'apporte l'association de la cavalerie légère et de la cavalerie lourde. Il en ressort également l'impression que l'auteur, pourtant général expérimenté, ne parvient pas véritablement à trouver de solution qui permettrait de concilier ces deux principes. La volonté d'intégrer les arquebusiers à cheval le conduit à rejeter la formation en échiquier sur trois lignes. Il est donc conduit à rechercher la profondeur, qui seule permet d'assurer un véritable soutien des unités engagées, dans un dispositif en arc de cercle, un « ordre lunaire » qui ne brille finalement que sur le papier.

On sera moins surpris de trouver ce type de constructions théoriques chez Wallhausen, qui n'a pas l'expérience de Basta. Nous avons vu que le premier reprochait principalement au second de dévaloriser les lanciers par rapport aux « corasses ». Il intègre pourtant ces dernières dans ses dispositifs, avec des arquebusiers, des dragons et les inévitables lanciers. Les modèles tactiques n'en sont ainsi que plus complexes. Il est à noter que, comme chez Basta, il n'envisage que les configurations où la cavalerie doit combattre seule. La présence des dragons combattant à pied, moitié comme

²⁰⁵² Ibid., p.62.

mousquetaires moitié comme piquiers, lui permet cependant de disposer d'un peu d'infanterie. Wallhausen propose trois ordres de combat. Ils se distinguent par la manière d'alterner les différentes troupes et par la nature de l'engagement : à savoir s'il s'agit d'un combat choisi et donc offensif (les deux premiers ordres) ou d'un combat défensif (le troisième)²⁰⁵³.

Deux principes se dégagent au travers de ces trois dispositions. Tout d'abord il partage les troupes en deux catégories : les offensives (arquebusiers et lanciers) et les défensives (cuirassiers, mousquetaires et piquiers). Wallhausen est persuadé que la profondeur de leur formation, l'usage privilégié du feu, leur allure limitée au trot et la moindre qualité de leurs montures rend les cuirassiers presque incapables de mouvements offensifs. Le second principe tient à la profondeur de l'ordre de bataille. Quelque soit le dispositif, les troupes sont toujours déployées sur deux lignes, souvent en échiquier, avec une réserve clairement identifiée dans l'ordre défensif. Cette idée le distingue de Basta, qui privilégie un déploiement sur une seule ligne en arc de cercle. La principale faiblesse de ces modèles réside bien évidemment dans l'emploi des lanciers et dans leur caractère purement théorique. L'auteur entend démontrer la supériorité de ses ordres par des simulations de combats. Mais le déroulement de ces derniers apparaît par trop artificiel pour ne pas douter du succès de ces tactiques sur le champ de bataille.

L'organisation générale des unités de cavalerie chez Wallhausen paraît plus avancée que celle que nous avons pu observer dans les écrits de Basta ; ce que montre par exemple la disposition en deux lignes en échiquier avec réserve de l'ordre défensif (troisième ordre). Peut-être l'influence hollandaise joue-t-elle ici un certain rôle. Wallhausen ne fut-il pas le directeur de l'école de Siegen, créée par Jean de Nassau, un des cousins de Maurice ? Une telle influence pouvait au contraire être rejetée par Basta, qui fut l'un des principaux généraux de l'empereur. Wallhausen n'épouse cependant pas complètement le modèle, puisque les lanciers ne sont plus utilisés à cette époque dans la cavalerie des Provinces-Unies. Tout autant que le fait d'employer les lanciers – qui dénote un certain archaïsme – la manière de les faire combattre s'avère également problématique. Le travail de Wallhausen demeure par trop spéculatif. Les « combats » sont réalisés dans les conditions voulues par l'auteur, l'ennemi réagit de façon conforme à ses souhaits. Il ne tient pas véritablement compte de la réalité complexe du champ de bataille.

²⁰⁵³ Cf annexe 58 : ordre de bataille offensif n°1.

Si la réflexion sur l'organisation et l'emploi de la cavalerie a indéniablement progressé en ce début de XVII^e siècle, il n'en est pas moins clair qu'elle souffre encore de lacunes importantes. Elle s'avère notamment encore souvent incomplète et/ou beaucoup trop théorique. Il ressort finalement de l'analyse de ces différents auteurs une véritable difficulté à théoriser le combat de cavalerie ; y compris chez des hommes expérimentés comme Tavannes, ou Basta. Cette limite de la réflexion théorique trouve son pendant sur le champ de bataille, où l'on éprouve la même difficulté à rationaliser l'emploi de la cavalerie.

A. La Guerre de Trente Ans

L'ordre mince n'est pas le modèle tactique le plus répandu au début du conflit. Il en résulte que l'emploi de la cavalerie obéit encore à des mécanismes proches de ceux du XVI^e siècle, comme le montre l'exemple de la Montagne Blanche. Les années 1630 marquent ensuite un véritable tournant. La doctrine d'emploi de la cavalerie est considérablement modifiée, tant dans la manière de disposer les unités de cavalerie que dans la façon de les faire agir.

1. Les errements de la doctrine, l'exemple de la Montagne Blanche

La bataille de la Montagne Blanche est significative d'une doctrine d'emploi de la cavalerie encore balbutiante et marquée par les pratiques anciennes. Aucune des deux armées, dont nous avons décrit le déploiement dans le chapitre précédent, ne suit véritablement le modèle hollandais²⁰⁵⁴. L'armée des Etats de Bohême est certes étirée sur deux lignes mais son déploiement n'est guère ordonné. Les Ligueurs et les Impériaux quant à eux avancent chacun de leur côté dans des formations massives et profondes.

Aucun des deux ordres de bataille ne regroupe la cavalerie aux ailes. Les escadrons des Etats sont répartis sur l'ensemble des deux lignes, généralement seuls, parfois par groupe de deux. Leur placement permet théoriquement aux escadrons de la seconde ligne de soutenir ceux de la première. Du côté catholique les options choisies sont très différentes. A gauche, les Ligueurs ont principalement regroupé leur cavalerie sur deux lignes (trois escadrons dans la première, quatre dans la seconde), mais ces lignes sont elles-mêmes intercalées entre deux lignes d'infanterie. Une telle disposition

²⁰⁵⁴ Cf annexe 42.

rend difficile un soutien mutuel des escadrons et implique un emploi essentiellement défensif de la cavalerie. Les Impériaux ont disposé leurs escadrons autour de leurs cinq massifs *tercios*, placés en échiquier. La première ligne de ce dispositif comprend huit escadrons, deux entre les deux tercios et trois à chaque aile. En seconde ligne, deux escadrons flanquent le *tercio* central. Enfin cinq escadrons (deux à gauche, trois à droite) encadrent les deux derniers *tercios*. Le positionnement de la plupart des escadrons en périphérie du groupe des *tercios* donne à la cavalerie impériale une plus grande mobilité que celle de la Ligue. Ils peuvent charger sans être gênés par les bataillons d'infanterie et ont également la possibilité de se soutenir.

C'est d'ailleurs les cavaliers impériaux qui fourniront l'essentiel des efforts tout au long de la bataille. Ils sont même les premiers à aller au contact. Le corps impérial s'avance en effet vers la gauche des Etats. La pente est défavorable et ralentit la progression. Laissant les *tercios*, les escadrons de la première ligne se divisent alors en deux groupes et poursuivent seuls leur marche. Les escadrons de la première ligne de la gauche des Etats se détachent pour venir à leur rencontre. Le premier groupe de la cavalerie impériale, composé d'arquebusiers et de cuirassiers, est mis en déroute. Les deux escadrons d'arquebusiers de la seconde ligne interviennent alors et repoussent les vainqueurs trop désordonnés. L'autre groupe, constitué de cuirassiers (Marradas), connaît un succès plus immédiat et ses adversaires tournent rapidement bride²⁰⁵⁵. Ainsi l'engagement de la cavalerie de la première ligne, soutenue efficacement par celle de la seconde, permet aux Impériaux de Tieffenbach de s'ouvrir le chemin vers les positions des Etats. A l'inverse, aucun escadron de la seconde ligne de ces derniers n'est envoyé pour réparer ces premiers revers. Le prince d'Anhalt préfère, devant l'avance lente mais résolue de l'ennemi, engager l'ensemble de son centre et de sa gauche. Cette offensive tourne court lorsque une grande partie des unités fuit le champ de bataille²⁰⁵⁶.

La situation est alors critique pour l'armée de Bohême. L'initiative du jeune Anhalt, le fils du prince, semble pouvoir faire basculer la victoire. Placé à la première ligne de la droite avec son régiment d'arquebusiers, il décide de lui-même d'intervenir contre la cavalerie impériale. Il charge d'abord victorieusement les cuirassiers de Marradas, puis renverse les autres unités de cavalerie de la première et seconde ligne. Il peut ensuite se retourner contre le *tercio* allemand, à la gauche de la première ligne²⁰⁵⁷.

²⁰⁵⁵ Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999, p.155-156, 160.

²⁰⁵⁶ Ibid, p.172.

²⁰⁵⁷ Ibid., p.173-177.

Cependant ce succès est sans lendemain. Le régiment d'Anhalt n'est rejoint ou secondé par aucun autre escadron. Les unités impériales peuvent donc se reformer et, renforcées par des éléments de la cavalerie de la Ligue, repousser les arquebusiers désormais en nette infériorité numérique. C'est alors la fin de la dernière action importante menée par la cavalerie des Etats.

Ainsi l'ordre impérial, mélangeant infanterie et cavalerie, n'a pas empêché une action efficace de la cavalerie. Les escadrons ne combattent pas directement aux côtés de l'infanterie mais quittent leur position pour combattre séparément. Le fait de les avoir disposés sur plusieurs lignes, dans un dispositif finalement relativement aéré, permet aux unités de la seconde de venir soutenir celles de la première en difficulté. Elles rétablissent la situation et donnent la possibilité aux vaincus de se rallier pour charger à nouveau. Les unités à la disposition du prince d'Anhalt n'avaient sans doute pas toutes, loin s'en faut, la valeur des cavaliers impériaux. Cependant il apparaît également que la cavalerie de l'armée des Etats de Bohême ne semble pas avoir été employée de façon aussi efficiente que celle de ses adversaires. Bien que l'armée soit déployée en ordre mince sur deux lignes, la cavalerie, entremêlée avec l'infanterie, paraît agir comme au siècle précédent. En outre le soutien des unités engagées n'est pas assuré. L'action la plus importante est le fruit d'une initiative individuelle, elle n'est d'ailleurs pas plus soutenue que les autres.

On observe également que les arquebusiers combattent en ligne aux côtés des cuirassiers. L'exemple du jeune Anhalt montre que, même si ce n'est pas le cas le plus fréquent, ces deux troupes peuvent parfois s'affronter directement. La morphologie de la charge favorise ce rapprochement. On privilégie le feu et le trot, ainsi que des tactiques basées sur la caracole et ses dérivés, qui permettent d'éviter ou d'atténuer le choc frontal. Ainsi se trouve confirmée la remarque faite par Wallhausen quelques années plus tôt. « Nul ne tient son lieu, rang ou place[dans les combats], mais tout à rebours : l'arquebusier sert de corasse, la corasse d'arquebusier, sans aucune considération de qualité ou de quantité ²⁰⁵⁸».

La bataille de la Montagne Blanche montre qu'il existe différentes manières de disposer la cavalerie au début de la guerre de Trente Ans. Elle ne révèle aucune évolution notable dans la doctrine d'emploi de cette arme, mais rappelle au moins que,

²⁰⁵⁸ Wallhausen, *op. cit.*, p.83.

même dans un cadre traditionnel comme celui de la tactique espagnole des Impériaux, une cavalerie expérimentée peut être utilisée de manière très efficace.

2. La rupture des années 1630

Même si l'idée apparaît dès le début du siècle, il faut attendre les années 1630 pour voir se généraliser le regroupement de la cavalerie sur les ailes des ordres de bataille. La bataille de Breitenfeld, qui oppose Gustave-Adolphe et Tilly, pourrait être assez significative de cette évolution.

Breitenfeld : la supériorité tactique des Suédois.

Si la disposition de l'infanterie s'avère très différente, les deux adversaires optent, selon J.F.C. Fuller, pour une organisation relativement similaire de leur cavalerie. Des deux côtés les escadrons sont placés aux ailes et déployés sur deux lignes, la première plus forte que la seconde. Cette disposition implique surtout une doctrine d'emploi de la cavalerie très différente de celle qui prévalait au début de la guerre. Il n'est plus question d'engager successivement les escadrons (individuellement ou par groupe) en les détachant de la ligne de bataille où ils étaient entremêlés avec l'infanterie. Ce sont des masses de cavalerie plus considérables qui vont désormais être employées. Ainsi lorsque Pappenheim (qui commande la cavalerie de la gauche de Tilly), exaspéré par les tirs de l'artillerie suédoise, décide seul de passer à l'attaque, c'est l'ensemble de l'aile gauche, environ 5000 cavaliers, qu'il entraîne avec lui²⁰⁵⁹.

Plus important encore, du fait de leur placement aux extrémités du dispositif de bataille, les escadrons ne sont plus gênés par l'infanterie. Ils disposent d'un large espace pour manœuvrer. Dès lors les attaques de flanc et les tentatives d'enveloppement deviennent possibles. C'est ainsi, selon le général Grimoard, que Pappenheim prétendit vaincre l'aile droite suédoise à Breitenfeld. Le plan de la bataille décrit par cet auteur diffère quelque peu de celui de J.F.C. Fuller. Il affirme notamment, contrairement à Fuller, que Tilly n'a disposé ses escadrons que sur une seule ligne, ce qui est également l'avis de T.M. Barker²⁰⁶⁰. L'hypothèse du général tendrait à relativiser la diffusion de la nouvelle disposition tactique de la cavalerie. Si l'on s'accorde désormais pour placer la cavalerie aux ailes, l'organisation interne de chaque aile n'est pas forcément fixée.

²⁰⁵⁹ J.F.C., Fuller, *Les batailles décisives du monde occidental*, Paris, Berger-Levrault, 1980, p.92.

²⁰⁶⁰ Grimoard, *Essai théorique et pratique sur les batailles*, Paris, Desaint, 1775, p.123. Cf Annexe 43. Thomas M. Barker, *The Military Intellectual and Battle. Raimondo Montecuccoli and the Thirty Years War*, State University of New York Press, Albany, New York, 1975, p.178.

Après un premier échec contre les escadrons suédois, appuyés par leurs pelotons de mousquetaires, Pappenheim donne l'ordre aux deux escadrons de la gauche de sa ligne d'envelopper les Suédois. Gustave contrarie cette attaque en déployant sa seconde ligne sur le flanc de sa première, légèrement en arrière, de manière à bloquer toute tentative des Impériaux pour tourner son aile²⁰⁶¹. Une autre manœuvre de ses escadrons, plus limitée, lui permet ensuite de prendre un avantage décisif. Profitant du vide créé dans la ligne impériale par le débordement manqué des deux unités de Pappenheim, deux escadrons de l'extrémité de la première ligne vont charger ces dernières sur le flanc et dans le dos. Déjà assaillies de face par le seconde ligne suédoise, elles sont désormais presque complètement enveloppées et doivent se replier en désordre. Leur fuite laisse le reste de l'aile gauche de Tilly découverte et affaiblie. Ce nouveau coup, ajouté à la fatigue et aux effets des canons de cuir, achève de décourager les cavaliers de Pappenheim²⁰⁶². Fuller et Grimoard ne sont pas tout à fait en accord sur la façon dont les Suédois l'emportèrent finalement à l'aile droite. Selon le premier les escadrons de Pappenheim font au total sept charges, toutes infructueuses. A la dernière tentative, Gustave décide d'engager sa deuxième ligne, vraisemblablement par un mouvement tournant sur le flanc gauche de l'ennemi, et parvient ainsi à le repousser²⁰⁶³.

Dans les deux hypothèses c'est bien en tous les cas la supériorité manœuvrière des Suédois qui est le facteur décisif de la victoire. Leurs escadrons sont un peu plus petits et moins pesants que ceux de leurs adversaires. Ils sont constitués de cavaliers bien entraînés et armés plus légèrement que les cuirassiers impériaux. Enfin seuls les escadrons de la première ligne sont accompagnés de pelotons de mousquetaires, les autres sont donc plus libres de leurs mouvements. Des escadrons plus mobiles et des cavaliers moins lourds donnent ainsi à Gustave la possibilité de manœuvrer plus vite que son adversaire. Il est capable de contrer sa tentative d'enveloppement avant d'engager à son tour une manœuvre similaire. Le fait que Tilly, comme le pensent Grimoard et Thomas M. Barker, n'ait pas prévu de seconde ligne constitue bien sûr un facteur aggravant. Il ne dispose pas des forces nécessaires pour réparer les premiers revers et surtout pour protéger ses flancs.

On voit donc se confirmer à une échelle tactique supérieure un principe déjà bien connu au niveau de l'escadron. Tavannes insistait déjà de manière très claire au début

²⁰⁶¹ Ibid.

²⁰⁶² Ibid, p.123, 124.

²⁰⁶³ J.F.C., Fuller, *op. cité*, p.92.

du siècle sur l'importance des charges de flanc. Un escadron qui parvient à attaquer son adversaire de cette façon est assuré de la victoire. Cette vérité garde toute sa force si l'on considère maintenant un groupe d'escadrons. Celui des deux qui peut envelopper son adversaire ou le prendre de flanc obtient un avantage certain. Pappenheim le sait fort bien, mais l'articulation tactique de ses escadrons, leur lenteur et leur masse trop importante ne lui permettent pas de réussir sa manœuvre. Gustave-Adolphe s'est au contraire doté d'un outil plus adapté à la nouvelle doctrine d'emploi de la cavalerie. Face à des adversaires qu'il sait redoutables, il associe une tactique défensive et une offensive. La première, fondée d'abord sur l'association des escadrons et des mousquetaires puis sur l'action de sa seconde ligne, lui permet de briser les charges frontales de Pappenheim et de mettre en échec sa tentative d'enveloppement. La seconde le conduit à prendre l'initiative pour attaquer lui aussi les flancs et le dos de l'ennemi.

Les manœuvres de Lützen

Lützen offre une configuration quelque peu différente, mais confirme malgré tout deux éléments importants. Tout d'abord elle montre que les attaques de flanc jouent désormais un rôle important dans la doctrine d'emploi de la cavalerie. Ensuite elle renforce l'idée que le dispositif sur deux lignes en échiquier ne constitue pas encore, au début des années 1630, une référence incontournable. Wallenstein dispose en effet sa cavalerie dans une optique défensive. Chaque aile est composée de quatre escadrons disposés en échelon. Le principal avantage d'un tel dispositif est théoriquement de prévenir les tentatives d'enveloppement, ce que semble craindre le général de l'empereur²⁰⁶⁴. L'hypothèse de Wallenstein s'avère fondée, puisque l'objectif de Gustave, qui adopte cette fois une attitude résolument offensive, est bien de contourner le dispositif impérial. A la tête de l'aile droite, le roi organise sa manœuvre de débordement. Craignant d'être lui-même attaqué sur ses arrières par les Croates, il dispose en flanc-garde une partie de la seconde ligne²⁰⁶⁵. La première ligne est donc chargée de s'avancer sur la gauche de l'ennemi. Gustave la partage en deux groupes de trois escadrons. Le premier, sous le commandement de Stålhandske, se trouve en pointe, Gustave lui-même demeure un peu en arrière avec le second.

²⁰⁶⁴ Richard Brezinzsky, *Lützen 1632, Climax of the Thirty Year's War*, Wesport and London, Praeger, 2005, p.39. Cf plan de la bataille annexe 44.

²⁰⁶⁵ Ibid., p.51.

La première phase de la manœuvre se déroule conformément aux plans du roi. La disposition des escadrons impériaux s'avère finalement peu efficace, elle n'entrave absolument pas l'avance des escadrons suédois. Gustave rencontre quelques difficultés à passer le fossé qui sépare le champ de bataille (fossé naturel approfondi par Wallenstein). Mais Stålhandske, qui effectue un mouvement un peu plus large, n'est pas gêné par cet obstacle et progresse sans problème. Il disperse les Croates et débouche sur les arrières du dispositif impérial. Après avoir rapidement mis en fuite deux escadrons ennemis il menace de tourner l'ensemble du flanc gauche de Wallenstein²⁰⁶⁶. L'arrivée de la cavalerie de Pappenheim, vers midi, sauve le général au moment crucial. Pappenheim est blessé à mort lors de cette contre-attaque, cependant Stålhandske ne pourra pas profiter du découragement de ses troupes. Apprenant la mort du Gustave, survenue peu de temps auparavant, il décide aussitôt de suspendre son attaque et retourne vers ses lignes.

Mais les manœuvres de cavalerie de Lützen ne se limitent pas à la tentative avortée de la droite suédoise. Les mouvements de flanc sont utilisés par les deux adversaires. Tout d'abord les Croates de l'aile gauche de Wallenstein, ralliés et renforcés par ceux de Pappenheim, tentent un large mouvement tournant sur les arrières des Suédois. Ils sont arrêtés par les escadrons de la seconde ligne, placés à cet effet par Gustave au début de son attaque. Enfin à l'aile gauche suédoise : si Bernard de Saxe-Weimar n'a pas la possibilité d'envisager un large mouvement tournant, il parvient presque, lors de sa deuxième attaque, à tourner le flanc de l'aile droite impériale. C'est pourtant lui qui se trouve tourné, et doit battre en retraite une seconde fois. La suspension de l'attaque de Stålhandske sur leur gauche permet en effet aux Impériaux de faire passer sur la droite des escadrons qui débordent la ligne d'attaque de Bernard.

Lützen marque une certaine évolution du point de vue de l'association des différentes catégories de cavalerie. La plupart des cavaliers suédois sont faiblement armés par rapport aux critères européens concernant la cavalerie lourde. Ils correspondent en fait aux arquebusiers de la cavalerie impériale. Cet élément accélère le rapprochement déjà constaté au début du conflit entre les cuirassiers et les arquebusiers. Sachant qu'ils n'ont à faire qu'à des adversaires relativement peu armés, les officiers impériaux peuvent faire combattre en ligne des arquebusiers aux côtés des cuirassiers. Toutefois Wallenstein n'a qu'une confiance limitée envers les unités d'arquebusiers,

²⁰⁶⁶ Ibid., p53-55.

récemment recrutées, c'est ce qui le conduit à placer ces dernières un peu en retrait à l'extrémité de chaque aile. La distinction s'atténue de toute façon de plus en plus depuis le début de la guerre. Il n'est pas rare de voir des régiments recrutés en tant qu'arquebusiers accéder au rang de cuirassiers après avoir reçu un meilleur équipement et de meilleurs chevaux²⁰⁶⁷.

Puisque les arquebusiers sont de plus en plus employés en ligne pour le combat frontal, on utilise des cavaliers plus légers pour préparer les charges de la cavalerie lourde. Ce type de combinaison demeure cependant toujours aussi risquée. Montécucoli en note les limites. « La cavalerie légère [...], ne pouvant tenir ferme quand on l'attaque vigoureusement, elle cause du désordre dans une bataille, comme on l'éprouva à celle de Lützen²⁰⁶⁸ ». Il semble effectivement que des unités légères, reconnues comme des Croates, aient causé un grave désordre à l'aile droite de l'armée impériale. Chargées vigoureusement par Bernard de Saxe-Weimar, elles ont reflué vers les escadrons impériaux. Le régiment des arquebusiers de Hagen, de fraîche levée, est particulièrement bousculé et impressionné par cette fuite. Il est facilement rompu par les Suédois.

3. La généralisation de la charge en ligne.

Durant les années qui suivent, le modèle d'organisation de la cavalerie employé par Gustave-Adolphe va se généraliser dans les armées européennes. Les ouvrages théoriques tardent parfois à prendre en compte cette évolution. Le duc de Rohan préconise de mettre la cavalerie aux ailes, mais ne précise pas de quelle manière la disposer et comment la faire agir. La profonde influence que semble avoir sur lui le modèle romain laisse penser que chaque aile est composée de plusieurs lignes (trois ?) et que les escadrons sont disposés de façon à ce que ceux de la première puissent se replier par les intervalles de la seconde, et ceux-ci dans les intervalles de la troisième²⁰⁶⁹. On se demande toutefois si ce dispositif n'est pas davantage dicté par l'imitation du modèle antique que par les leçons de Breitenfeld ou de Lützen ; Gustave-Adolphe n'est même jamais cité. Imbotti, qui est publié en 1646, paraît encore particulièrement marqué par l'école hollandaise. Il dispose ses escadrons à chaque aile, en croix, à la

²⁰⁶⁷ Ibid., p.23.

²⁰⁶⁸ Montecuccoli, *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*, Amsterdam, Wetstein, 1752, Livre II, p. 238.

²⁰⁶⁹ Rohan, *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Houze, Paris, 1636, p.263.

façon de Maurice de Nassau²⁰⁷⁰. On ne trouvera pas plus d'allusion à la nouvelle façon de déployer la cavalerie dans l'ouvrage de Billon, réédité jusqu'en 1641. Lostelneau, au contraire évoque explicitement les modèles tactiques suédois. Pour autant il est toujours très influencé par ceux des princes d'Orange, et il demeure difficile de dégager de ses écrits des principes claires sur l'organisation et l'action de la cavalerie²⁰⁷¹. Cette absence de réflexion approfondie n'est finalement guère surprenante, elle traduit les limites de la pensée théorique dans ce domaine. Seul La Valière, dans les années 1640, propose une vision un peu plus proche de la nouvelle organisation tactique de la cavalerie. Mais son ouvrage ne sera publié pour la première fois qu'après sa mort (survenue à Lérída en 1647) en 1652²⁰⁷².

Pourtant sur le terrain les généraux ont pris acte de l'évolution de la doctrine d'emploi de la cavalerie. La dernière décennie de la guerre voit s'affronter des armées qui ont toutes adopté la même organisation. A Rocroi, à Nordlingen ou à Lens on dispose les escadrons aux ailes, sur deux lignes, en échiquier. Leurs effectifs étant moindres, ils sont généralement plus nombreux qu'au début de la guerre. Les difficultés de recrutement jouent cependant dans cette évolution un rôle sans doute aussi important que la transformation des doctrines tactiques. A Rocroi la gauche française comprend huit escadrons sur la première ligne et cinq sur la seconde. A droite Enghien emmène 10 escadrons en première ligne et cinq en seconde. En face les Espagnols disposent 14 escadrons à l'aile droite (sept et sept) et 15 à l'aile gauche (huit et sept)²⁰⁷³. Les premières lignes sont souvent plus fortes que les secondes. D'abord parce que celles-ci doivent pouvoir offrir des intervalles suffisamment larges pour que les escadrons de la première puissent s'y replier. Ensuite parce qu'on estime que le succès de la première peut être décisif et qu'il importe alors de la renforcer. Ce modèle ne se limite bien sûr pas au continent, il touche également l'Angleterre. Les batailles de la Guerre Civile montrent que les adversaires déploient leur cavalerie de manière identique. L'organisation en deux lignes en échiquier, avec parfois une réserve, devient la norme

²⁰⁷⁰ Imbotti, Bernardin, *La milice moderne*, Paris, Camusat et Lepetit, 1646, p.290.

²⁰⁷¹ Lostelneau, *Le maréchal de bataille, contenant le maniement des armes, les évolutions, plusieurs bataillons, tant contre l'infanterie que contre la cavalerie, divers ordres de batailles*, Paris, Mignon, 1648.

²⁰⁷² *Pratiques et Maximes de la guerre*, Paris, Loyson, 1652. C'est en fait Jean de Laon, sieur d'Aigremont, qui publie le manuscrit en s'en attribuant la paternité. La première édition au nom de La Valière date de 1661.

²⁰⁷³ Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, tome IV, Paris, Calmann Levy, 1886, p.85-86)

dans les deux camps au moins après Edghill (1642)²⁰⁷⁴. Le Prince Rupert et Cromwell regroupent aussi leurs escadrons par deux ou trois sur chaque ligne.

Conséquences directe de la généralisation du modèle en aile sur deux ou trois lignes, les mouvements de flancs sont recherchés par les généraux, qui savent que la réussite de telles attaques peut s'avérer décisive. La charge enveloppante d'Enghien et Gassion à Rocroi est bien sûr l'une des plus connues. Tirant partie de la grande souplesse offerte par le nouveau dispositif, Enghien modifie l'organisation de son aile droite pour attaquer rapidement et avec le plus grand avantage. Il commence d'abord par doubler son front, avançant avec ses 15 escadrons sur une seule ligne. A la distance prévue, la ligne se scinde ensuite en deux. Avec huit escadrons Enghien va charger le front des Espagnols. Avec les sept escadrons restant Gassion effectue un mouvement tournant pour les prendre de flanc. C'est cependant ce dernier qui apparaît en premier aux yeux du duc d'Albuquerque, qui commande l'aile gauche espagnole. Celui-ci entreprend donc de tourner ses escadrons pour faire face à cette attaque surgie sur son flanc gauche. Mais il est alors pris en flagrant délit de manœuvre par Enghien qui charge de flanc ses unités désorganisées. La première ligne ennemie est renversée²⁰⁷⁵.

A Lens 1648, les escadrons d'Erlach, constituant la réserve de l'aile droite française, viennent prendre de flanc et débordent les escadrons Lorrains, entraînant la déroute de l'aile gauche des Espagnols²⁰⁷⁶. A Marston Moor, c'est aussi l'intervention de la réserve de Cromwell qui permet à celui-ci de repousser Rupert, à l'aile gauche du dispositif parlementaire. Les deux lignes de chaque camp se sont engagées successivement sans qu'aucun ne parvienne à prendre l'avantage. Cromwell, qui dispose d'une nette supériorité numérique, avait constitué une réserve d'escadrons écossais à l'arrière de sa seconde ligne. Mesurant le danger de la situation, David Leslie entraîne alors ses Ecossais dans un mouvement débordant qui enveloppe la gauche de la ligne royaliste et conduit à la déroute de la cavalerie du prince Rupert²⁰⁷⁷.

La guerre de Trente Ans constitue bien un tournant. On a pu voir qu'au début des années 1630 l'usage s'est déjà répandu de placer la cavalerie sur les ailes, une

²⁰⁷⁴ Keith Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen and Sword, 2005, ordres de bataille p.13 et 153. John Tincey, *Marston Moor 1644, the beginning of the end*, Osprey, 2003, p.58-59.

²⁰⁷⁵ Ibid., p 101.

²⁰⁷⁶ Bernard Pujo, *Le Grand Condé*, Paris, Albin Michel, 1995, p.133.

²⁰⁷⁷ John Tincey, *op. cité*, p64.

disposition qui n'est donc en rien une innovation de Gustave-Adolphe. Par contre le roi de Suède a sans doute joué un rôle important dans la diffusion d'une nouvelle disposition des escadrons à l'intérieur de chaque aile : des escadrons plus minces, plus mobiles, disposés en échiquier sur deux lignes, avec une réserve si les effectifs le permettent. Il serait faux d'affirmer qu'il en fut le créateur. Mais il systématisa un modèle qui n'avait sans doute été qu'esquissé par Maurice de Nassau. L'organisation de la cavalerie de Wallenstein à Lützen montre en effet que, jusqu'en 1632 au moins, le dispositif en échiquier ne constituait nullement une référence obligée. Quant à Breitenfeld, Grimoard pense comme Thomas M. Barker que Tilly n'a pas non plus suivi la disposition de Gustave et a préféré déployer ses gros escadrons sur une seule ligne. Les victoires de Gustave-Adolphe contribuèrent donc à généraliser le dispositif tactique employé systématiquement par les Suédois. Désormais rangées en lignes sur les ailes, des cavaleries apparemment plus mobiles et manœuvrières se livrent une bataille dans la bataille

III. LE REGNE DE LA CHARGE EN LIGNE

A partir du milieu du XVIIe siècle, le dispositif tactique dominant est donc caractérisé par le placement de la cavalerie aux ailes, les escadrons étant rangés sur deux ou trois lignes en échiquier. La doctrine d'emploi de cette arme est en conséquence considérablement modifiée. Alors que jusqu'aux années 1630 les unités, entremêlées avec l'infanterie, étaient le plus souvent engagées partiellement, seules ou par petits groupes, elles chargent désormais en lignes successives. Cette donnée va demeurer la caractéristique fondamentale du combat de cavalerie en Europe jusqu'à la Révolution. Du point de vue de l'emploi de la cavalerie, la période qui court du milieu du XVIIe jusqu'aux lendemains de la guerre de Sept Ans apparaît ainsi marquée par une réelle unité. C'est la raison pour laquelle ces dates constituent les limites chronologiques de la dernière partie du présent chapitre.

Le fait que la prépondérance de la charge en ligne constitue le fil directeur de cette longue période n'exclut pas, bien entendu, un certain nombre d'interrogations légitimes. Il importe par exemple d'observer comment ce principe fut théorisé dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il faut ensuite se demander dans quelle mesure la disposition tactique en lignes sur les ailes a réellement accru la capacité manœuvrière de

la cavalerie. Enfin, nous pourrions envisager la manière dont les généraux et les théoriciens ont pu chercher à améliorer ou à faire évoluer ce dispositif au XVIIIe siècle.

A. La théorisation de la charge en ligne dans la seconde moitié du XVIIe siècle

La plupart des ouvrages publiés en France dans les années 1630 et 1640 peinent encore à s'extraire de la prégnance du modèle hollandais et de l'héritage des Anciens. Mais la pensée militaire évolue ensuite relativement vite. En même temps que se fixe l'ordre mince, certains auteurs s'efforcent de théoriser la nouvelle organisation de la cavalerie. Bien que tenant compte de l'évolution de la pratique militaire, leur réflexion ne satisfait cependant pas toujours les attentes de l'historien.

Les écrits des années 1650 et 1660 (La Valière et d'Aurignac) distinguent peu la cavalerie de l'infanterie. L'ordre mince s'applique également aux deux. La cavalerie est donc elle aussi disposée sur trois lignes. La troisième constituant, selon sa force, soit une ligne à part entière soit une réserve²⁰⁷⁸. Les deux premières sont séparées par 100 pas de distance, la troisième est éloignée de 200 pas de la seconde. A l'intérieur de chaque ligne les escadrons sont séparés par des intervalles équivalents à leur front plus huit à dix pas²⁰⁷⁹. On trouve en outre formulé chez Valière le principe selon lequel le premier choc peut s'avérer décisif. Principe que viennent d'ailleurs renforcer les préjugés « nationaux ». « Certains veulent la première ligne plus forte que la seconde, et ne remplissent pas tous les intervalles, principalement de cavalerie. Pour les troupes françaises, il semble que ce soit la meilleure façon de combattre, parce que le premier avantage ou désavantage parmi eux perd ordinairement la bataille ou la gagne²⁰⁸⁰ ».

Lorsque l'on se met en marche vers l'ennemi, précise encore Valière, il importe de coordonner l'avance des deux lignes. La seconde doit marcher « presque en même temps » que la première. Il ne faut pas en effet laisser trop d'intervalles entre les deux. La première risquerait par exemple d'être complètement rompue avant que la seconde n'ait pu la soutenir. A l'inverse, si la première est victorieuse, elle pourrait avoir à affronter la seconde ligne de l'ennemi avant de recevoir le renfort de sa propre seconde ligne²⁰⁸¹. D'Aurignac quant à lui enrichit quelque peu son propos par une réflexion soulignant l'importance des attaques de flanc. Il les envisage particulièrement lorsque

²⁰⁷⁸ Aurignac n'évoque qu'une simple réserve. Paul Azan, *Un tacticien du XVIIe*, Paris, 1904, p.73.

²⁰⁷⁹ La Valière, chevalier de, *Pratique et maximes de la guerre*, La Haye, Van Bulderen, édition de 1693, p.35, 37.

²⁰⁸⁰ Ibid., p.37-38.

²⁰⁸¹ Ibid., p.39.

l'on est plus fort que l'ennemi en cavalerie. Il est alors possible de prendre « les escadrons en surplus et d'en doubler les escadrons placés à l'extrémité de chaque aile. Quand l'ennemi s'approchera, à 80 ou 100 pas, ils se détacheront et iront par un caracol à droite et à gauche, prendre en flanc et par derrière les ailes ennemies ». « Et j'ai remarqué, conclut-il, que la plupart des batailles se sont toujours gagnées quand on a pu attaquer les ennemis par les flancs : comme à Lützen et Leipzig [Breitenfeld] ²⁰⁸²».

La réflexion consacrée à la cavalerie n'apparaît pas encore particulièrement poussée dans les écrits de ces deux auteurs, on peut néanmoins y trouver, rapidement évoquées, quelques caractéristiques du nouveau mode de combat de la cavalerie lourde. Tout d'abord, comme l'infanterie, la cavalerie charge en lignes successives, tous les escadrons de la même ligne étant généralement engagés ensemble. La première ligne semble devoir jouer un rôle particulièrement important, elle est donc parfois plus forte que la seconde. Il n'en est pas moins essentiel de pouvoir assurer un soutien efficace avec la seconde ligne, car même un succès de la première ne garantit pas la victoire. D'autre part la cavalerie, par son positionnement aux ailes et sa mobilité, est particulièrement apte à entreprendre des manœuvres de débordement et d'enveloppement ; un mouvement tactique dont Aurignac a bien perçu l'importance.

Les ouvrages théoriques généralistes publiés dans les décennies suivantes n'apportent aucune véritable nouveauté. La cavalerie se déploie, comme l'infanterie, conformément à l'ordre mince et linéaire. Les escadrons sont donc, comme les bataillons, sur deux ou trois lignes, « en quinconce » ²⁰⁸³. Les unités de la seconde ligne sont placées vis à vis des intervalles séparant celles de la première ligne, afin « que si cette première ligne vient à être rompue et à plier, elle ne se renverse pas sur les corps de la seconde et trouve un terrain propice à se rallier ²⁰⁸⁴». Ces intervalles correspondent presque toujours à la longueur du front d'un escadron. L'évaluation de la distance séparant les lignes évolue quelque peu par rapport à ce que proposait Valière. Guillet Saint-Georges estime par exemple qu'il doit y avoir 150 pas entre les deux premières et 300 entre la seconde et la réserve ²⁰⁸⁵. Les dispositions en croix et en flèche, à la hollandaise, ou en échelon, comme Wallenstein à Lützen, ne sont évidemment plus de

²⁰⁸² Azan, *op. cit.*, p.89.

²⁰⁸³ Gaya, Louis de (sieur de Tréville), *L'art de la guerre et la manière dont on la fait aujourd'hui en France*, Michallet, Paris, 1689, p.84.

²⁰⁸⁴ Guillet Saint-Georges, *Les arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme*, Gervais Clouzier, Paris, 1678, deuxième partie, p.162.

²⁰⁸⁵ Ibid.

mise. Pas plus que l'entremêlement général des escadrons avec les bataillons, même si l'on admet la possibilité de faire soutenir les escadrons par de l'infanterie, lorsque l'on est par exemple inférieur en cavalerie.

Il n'est plus question, dans les écrits de ces auteurs, d'associer dans la charge différentes catégories de troupes montées. Ce souci a disparu avec la fin de la guerre de Trente Ans. L'allégement progressif de l'armement de la cavalerie lourde met fin à la distinction entre les arquebusiers et les cuirassiers. Les dragons sont encore souvent considérés comme de l'infanterie montée, au moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle. La guerre de Succession d'Espagne les voit parfois combattre à cheval dans les batailles ou les grands combats, cependant ils adoptent alors un mode de charge identique à celui des régiments de cavalerie. Les véritables troupes légères ne combattent pas en ligne, elles escarmouchent la plupart du temps en avant et laissent ensuite la place. « Les cravattes [Hongrois] précise Guillet Saint-Georges, servent d'enfants perdus un jour de bataille. Donc on les place ordinairement sur les ailes de la première ligne, un peu au delà des autres escadrons ²⁰⁸⁶».

Le sieur de Birac est l'un des seuls auteurs de la seconde moitié du XVIIe siècle à consacrer un ouvrage entier à la cavalerie²⁰⁸⁷. Cependant, centré sur les fonctions du capitaine et de ses subalternes, celui-ci n'aborde pas le niveau tactique du combat en ligne. Il se consacre en fait à l'étude des reconnaissances, des embuscades et des attaques de quartiers, qui mobilisent plusieurs escadrons. On pourrait penser qu'il n'évoque pas la charge d'une ligne d'escadrons parce qu'il s'agit d'une opération trop complexe. L'inverse est peut-être plus vraisemblable. Les cas étudiés par Birac représentent des situations tactiques beaucoup plus délicates qu'une charge en ligne, au déroulement très stéréotypé. Les reconnaissances par exemple sont « l'une des missions les plus nécessaires de la cavalerie ²⁰⁸⁸», quant aux attaques de quartiers, «il s'agit d'une des choses les plus difficiles et risquées de la guerre ²⁰⁸⁹».

On peut donc observer que, si la pensée militaire de la seconde moitié du siècle a pris acte des profondes transformations intervenues depuis les années 1630-1640, la réflexion théorique reste relativement peu avancée. La théorisation se limite en effet la plupart du temps à la disposition des escadrons sur deux ou trois lignes. La manière de faire combattre ces lignes n'est ensuite que très peu développée. Seul d'Aurignac, par

²⁰⁸⁶ Ibid., p.89.

²⁰⁸⁷ Birac, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes*, par le sieur de B., Paris, Quinet, 1668.

²⁰⁸⁸ Ibid., p.85.

²⁰⁸⁹ Ibid., p.118.

exemple, évoque rapidement les attaques de flancs. Ces écrits ne permettent donc pas de se faire une idée précise de la manière dont chargeaient les formations de cavalerie.

B. Une cavalerie manœuvrière ?

Le relatif silence des ouvrages théoriques sur la façon de faire charger les formations de cavalerie est assez problématique. L'une des principales limites de ces écrits réside peut-être dans le fait qu'ils ne permettent pas de prendre l'exacte mesure de la capacité manœuvrière de la cavalerie. Les victoires de Gustave-Adolphe, affirme Hervé de Weck, ont montré que la nouvelle manière d'employer la cavalerie lui donnait plus de mobilité, lui permettait de manœuvrer plus facilement et plus rapidement²⁰⁹⁰. Peut-on pour autant affirmer que l'avènement de la charge en ligne marque le triomphe de la manœuvre ? Les contraintes tactiques et les limites de la cavalerie du temps plaident plutôt pour une doctrine relativement simple, sensiblement plus frontale que manœuvrière.

1. Les limites de la manœuvre.

Les contraintes

La cavalerie de Gustave se distingue clairement, à Breitenfeld peut-être plus encore qu'à Lützen, par sa supériorité manœuvrière. Il faut cependant observer que celle-ci se trouve favorisée par les choix tactiques de ses adversaires. Tilly aligne encore de gros escadrons à l'ancienne, plus lourds et moins mobiles que leurs vis à vis suédois. Un désavantage aggravé par le fait qu'il aurait pu, si l'on en croit certains auteurs, les déployer sur une seule ligne²⁰⁹¹. La disposition défensive en échelon des escadrons de Wallenstein à Lützen facilite également la tâche du roi de Suède. En somme Gustave a en face de lui des ennemis qui n'ont pas encore adopté le nouveau mode d'organisation tactique de la cavalerie. La configuration des combats de cavalerie change à partir du moment où toutes les cavaleries de bataille d'Europe de l'ouest se rangent en deux ou trois lignes minces, constituées de petits escadrons d'environ 150 hommes. Il devient alors plus difficile d'envisager de larges mouvements de flanc comme à Lützen, ou bien des enveloppements d'escadrons comme à Breitenfeld. Dans les deux cas la présence d'une seconde ligne permet de faire échec à ces tentatives.

²⁰⁹⁰ Hervé de Weck, *La cavalerie à travers les âges*, Lausanne, Edita S.A., 1980.

²⁰⁹¹ C'est l'avis, nous l'avons vu, de Grimoard. Il semble également partagé par d'Aurignac : *op.cité*, p.79.

Il faut ajouter à cela les contraintes tactiques déjà évoquées dans les chapitres précédents. Toutes ont en commun de ralentir considérablement les manœuvres. La lenteur du déploiement en ligne constitue le premier obstacle. Si l'on veut surprendre l'ennemi et tenter de le déborder, il faut au moins être capable de se déployer plus rapidement que lui, afin de le charger avant qu'il ait pu ordonner ses escadrons. Mais les armées du temps marchent en colonnes, et le passage de la colonne à la ligne de bataille se fait directement sur le champ de bataille. Or dans la seconde moitié du XVII^e siècle – et jusqu'au milieu du XVIII^e – ce passage de la colonne à la ligne s'opère communément par un mouvement processionnaire particulièrement lent²⁰⁹². A cette lenteur du déploiement initial s'ajoute ensuite celle de la marche et de la charge. La marche d'approche constitue un moment très délicat. La charge en ligne implique en effet que les escadrons gardent leur alignement et préservent leurs distances jusqu'au moment du contact. Il ne doit pas se produire de flottements ou de brèches que l'ennemi pourrait exploiter pour prendre en flanc des escadrons et rompre l'ensemble de la ligne. C'est pourquoi l'avance se fait très lentement, généralement au pas.

Ce principe essentiel est souvent à peine évoqué dans les ouvrages théoriques. Aurignac est l'un des plus explicites sur le sujet. « En marchant vers l'ennemi, le général doit faire observer le silence, que chacun se tienne dans son rang et les corps dans leur ligne. Et qu'en marchant, de 50 en 50 pas, qu'on fasse halte pour donner le temps aux escadrons et bataillons de dresser tant leur lignes que leurs rangs et leurs files²⁰⁹³ ». Mais Turenne est plus clair encore dans sa relation de la bataille des Dunes : « on voyait bien aussi que plus de diligence à marcher apporterait un grand avantage, ôtant toujours à l'ennemi un temps pour se mettre en ordre : mais un corps d'armée qui marche en bataille ne peut aller qu'un certain pas réglé, et souvent il faut un peu attendre les uns et les autres pour se pouvoir ranger ²⁰⁹⁴». Les mêmes raisons dictent également l'allure de la charge. Etant donnée la qualité des recrues et leur niveau d'instruction limité, la vitesse de la charge dépasse rarement le grand trot.

Ces contraintes vont être accentuées par l'augmentation considérable du nombre d'escadrons engagés dans les batailles. Alors qu'Enghien disposait d'à peine 30

²⁰⁹² Cf supra, chapitre IV. Pour une colonne qui veut se déployer en ligne sur sa droite, le premier escadron effectue un quart de conversion à droite, avance jusqu'à l'emplacement qui lui est dévolu puis se met en ligne par un quart de conversion à gauche. Les escadrons qui le suivent effectuent ensuite un par un les mêmes manœuvres et viennent se ranger successivement à sa gauche.

²⁰⁹³ Azan, *op.cité*, p.65.

²⁰⁹⁴ Ramsay, *Histoire du vicomte de Turenne, Maréchal Général des Armées du roy*, Paris, Mazières et Garnier, 1735, Tome second, p.165.

escadrons à Rocroi, Turenne en a 62 à Entzheim, Luxembourg 80 à Fleurus, Marlborough et Eugène 250 à Malplaquet. Les lignes s'allongent alors en proportion, les premières lignes de l'aile droite et de l'aile gauche de Luxembourg à Fleurus comptent respectivement 23 et 22 escadrons, soit presque deux fois plus que celles de Turenne et Condé à Nordlingen. Cet allongement des lignes accroît d'autant la longueur du déploiement et la difficulté de l'alignement.

Analyse de quelques manœuvres

Il faut alors des conditions particulières pour que les manœuvres puissent être tentées et réussies. Enghien crée ainsi les conditions de la surprise à Rocroi en lançant son mouvement d'enveloppement dès trois heures du matin²⁰⁹⁵. Mais il faut surtout des chefs de grande qualité pour les concevoir, et des cavaliers expérimentés et instruits pour les exécuter. A Rethel (1650) Turenne, alors révolté contre Mazarin, dispose d'un effectif de cavalerie un peu inférieur à celui de l'armée royale qu'il doit affronter. Interprétant le chassé-croisé de quelques régiments d'infanterie royaux comme les symptômes d'un grave désordre, Turenne décide de quitter sa position, pourtant favorable, afin d'exploiter la situation²⁰⁹⁶. Son but est de déborder l'aile droite ennemie avec la cavalerie de son aile gauche. Le rapport de force lui est cependant légèrement défavorable, puisqu'il n'aligne que 20 escadrons (douze escadrons français en première ligne et huit lorrains en seconde) contre 23 pour l'ennemi (quinze en première ligne et huit en seconde)²⁰⁹⁷.

Pour compenser cette infériorité il « double » sa première ligne en déployant six des escadrons lorrains de la seconde ligne à la gauche des Français ; il réédite ainsi d'une certaine façon la manœuvre d'Enghien et Gassion à Rocroi. L'opération est

²⁰⁹⁵ Duc d'Aumale, *op. cité*, vol.IV, p.100.

²⁰⁹⁶ Un chassé croisé tout à fait significatif de l'importance des questions de préséances dans l'art de la guerre du temps. Si l'on en croit Puysegur, c'est Pradel, commandant des Gardes françaises qui en serait à l'origine. Celui-ci se serait plaint à Puysegur que la place donnée à son bataillon dans l'ordre de bataille (au centre de l'infanterie) ne correspondait pas à son rang. Il réclamait donc, et obtint, que l'on déplaçât Picardie qui occupait indûment la droite. Mais le rang de Picardie ne souffrait pas qu'il restât à gauche des Gardes françaises, il lui fallut donc marcher à l'autre extrémité de la ligne, à la gauche de l'infanterie, où il délogea Piémont, qui s'en alla à côté des Gardes françaises. Puysegur eut beau souligner le danger réel qu'il y aurait à opérer une telle suite de manœuvres face à une armée ennemie déployée en bataille, cet argument ne fit absolument pas fléchir Pradel. Hardy de Perini, *op. cité*, vol.IV, p144.

²⁰⁹⁷ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.IV, p144. Ramsay, *op.cité*, Tome second, p.68. Hardy de Périni affirme que l'aile gauche de Turenne était composée de douze escadrons lorrains et sept français, mais les mémoires de Turenne, publiées par Ramsay, laissent penser le contraire.

accomplie suffisamment promptement pour que l'ennemi n'ait pas le temps d'y parer²⁰⁹⁸. Les Lorrains, il est vrai, constituaient une cavalerie solide et expérimentée, tout à fait capable de ce genre de mouvement. Turenne se trouve ainsi avec une ligne de 18 escadrons face aux 15 escadrons royaux. Ceux-ci sont débordés, les trois derniers de l'extrémité droite de la ligne doivent affronter chacun deux escadrons lorrains. Le maréchal remporte là un premier succès, mais l'aile droite de l'armée royale ne s'effondre pas. Les escadrons vaincus de la première ligne vont se rallier derrière l'infanterie et reviennent au combat. Surtout, Turenne n'a plus que deux escadrons de réserve en deuxième ligne, alors que l'ennemi en a huit qui n'ont pas encore combattu. Épuisés et en infériorité numérique, ses escadrons finissent par rompre le combat²⁰⁹⁹.

L'exemple de Rethel témoigne des limites des manœuvres de flanc. Bien que parfaitement réalisé, le débordement n'a pas suffi à assurer la victoire à l'aile gauche. L'ennemi s'est montré opiniâtre. La première ligne défaite est revenue au combat, et la seconde ne s'est pas laissée démoralisée par le premier revers. Il existe cependant des manœuvres réussies. A Fleurus, Luxembourg entreprend un mouvement de débordement encore plus large. Waldeck a rangé son armée de manière classique, et s'attend à une attaque frontale de la part de Luxembourg. Cependant celui-ci élabore un plan beaucoup plus audacieux. Percevant les avantages qu'il pourrait tirer du terrain, il entend déborder les deux ailes de l'ennemi. Ses propres escadrons sont répartis en deux colonnes, chacune constituant une aile. La progression de la colonne de l'aile gauche est masquée par un relief, celle de l'aile droite par la hauteur des blés. Il semble que ce soit à cette dernière qu'ait été attribué le rôle principal²¹⁰⁰. Alors que la gauche (commandée par Gournay) et le centre entament le combat et fixent Waldeck, Luxembourg termine son mouvement tournant avec la colonne de l'aile droite. Parvenu à la position souhaitée, au-delà de la gauche ennemie, il déploie ses 37 escadrons sur deux lignes (23 à la première, 14 à la seconde). Waldeck, se voyant débordé, engage en potence la

²⁰⁹⁸ « Les Lorrains, qui étaient commandés par leurs officiers, vinrent doubler si promptement à la gauche qu'ils ne donnèrent pas le temps à la cavalerie de l'armée du roi de leur opposer que trois escadrons [sic] ». Ramsay, *op.cité*, Tome second, p.68.

²⁰⁹⁹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.IV, p145-146.

²¹⁰⁰ La relation de Feuquières laisse penser que c'est la gauche qui joua le rôle principal, *Mémoires du marquis de Feuquières, contenant ses maximes sur la guerre*, Paris, Rollin, 1740, Tome III, p.264. Mais d'autres, comme le Grand Prieur de Vendôme, affirment le contraire : « Ayant remarqué qu'il était difficile de l'attaquer de front[...], que la droite était couverte d'un village, mais que la gauche paraissoit n'être couverte de rien, [Luxembourg] pris le parti d'amuser les ennemis par leur front en laissant un gros corps de troupes en bataille devant eux sous les ordres de M. de Gournay, alors que lui, avec le reste de son armée, ferait le tour par la gauche, pour aller les prendre en flanc », *Mémoires du Marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1882-1893, Tome III, p.256. Hardy de Périni (*op. cité*, vol.V, p.267-273) semble avoir plutôt adopté ce dernier point de vue, de même que Jean Paul Le Flem (*op. cité*, article « Fleurus »)

seconde ligne de son aile gauche pour s'opposer aux escadrons français. Cependant cette cavalerie, inférieure en nombre et « intimidée par sa situation critique », est aisément rompue²¹⁰¹. Un renfort venu de la seconde ligne de l'aile droite ne parviendra pas à sauver la gauche de Waldeck.

On observe que l'effet de surprise, même s'il est important, n'est pas tout à fait suffisant pour garantir le plein succès de l'opération. Il est en partie gâché par la lenteur du déploiement des colonnes de cavalerie, qui donne malgré tout à Waldeck le temps de déployer sa seconde ligne. Il apparaît finalement, malgré les succès de Luxembourg, que les manœuvres de débordement ou d'enveloppement demeurent des opérations délicates. Elles nécessitent des chefs audacieux et des cavaliers expérimentés. D'autre part, si elles permettent d'obtenir un avantage initial certain, elles ne suffisent pas toujours pour obtenir un succès décisif. La lenteur des mouvements et l'intervention possible de la seconde ligne ennemie sont les principaux facteurs qui en limitent l'efficacité.

2. Le « ballet » des lignes

Même s'ils sont parfois employés, les mouvements de flanc et autres manœuvres de débordement ne constituent sans doute pas la base de la doctrine d'emploi de la cavalerie dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Pour Brent Nosworthy, « une fois la cavalerie déployée avec l'ennemi plus ou moins en face d'elle, elle l'engageait finalement directement. De ce point de vue, l'action de deux régiments opposés était une réminiscence des joutes médiévales, chaque unité figurant un chevalier²¹⁰² ». Ce choc simple, direct et brutal peut effectivement être observé. A Montes-Claros (1665), l'aile droite des Franco-portugais est attaquée par deux lignes de cuirassiers impériaux, soutenus par une troisième. Ces redoutables cavaliers vont littéralement traverser la cavalerie adverse. Chargeant droit devant eux, ils renversent la première ligne et mettent en fuite la seconde. Seule la troisième offre quelque résistance, mais finit elle aussi par céder²¹⁰³. Le récit fait par La Colonie de la bataille d'Enzenkirchen (1702) correspond aussi à ce schéma. Les cavaleries bavaroise et impériale sont face à face. Lorsque le

²¹⁰¹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p.271.

²¹⁰² Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory, Battle tactics 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990, p. 126.

²¹⁰³ Hardy de Périni, *op. cité*, vol. IV, p.294-295.

signal de l'attaque est donné elles chargent droit devant elles, se mêlent avec opiniâtreté jusqu'à ce que les Impériaux cèdent et plient²¹⁰⁴.

La métaphore de Brent Nosworthy est intéressante, juste dans une large mesure, mais elle ne saurait suffire à rendre précisément la manière dont se déroulent les charges des lignes de cavalerie. La comparaison qui me vient à l'esprit tient plutôt du champ lexical de la danse : le combat des lignes pourrait être comparé à une sorte de ballet guerrier. A l'image de la routine tactique qui se met alors en place, les escadrons suivent une chorégraphie sans surprise, dans laquelle chaque partenaire sait ce qu'il a à faire et connaît les mouvements que son vis à vis tentera d'accomplir. Les règles de ce ballet n'apparaissent presque pas dans les ouvrages théoriques, même si Valière en évoque très rapidement les principes²¹⁰⁵. Ceux-ci tiennent en fait pour l'essentiel à l'engagement successif des lignes. On pourrait, d'une manière un peu schématique et idéalisée, décrire le « ballet » de la façon suivante : les cavaleries, en formation sur deux lignes, s'avancent au pas l'une vers l'autre, puis chaque première ligne charge au trot droit devant elle. Avant ou après le choc, l'une des deux plie. Les escadrons vaincus se coulent alors entre les intervalles de leur seconde ligne pour se rallier. Celle-ci avance à son tour et charge les vainqueurs qui, mis en désordre par les premiers combats, doivent eux aussi reculer et passer derrière leur seconde ligne ; laquelle charge la seconde ligne ennemie pour tenter de rétablir la situation²¹⁰⁶.

Cette description est bien entendu tout à fait théorique, mais le canevas ainsi posé peut être observé, au moins partiellement, dans un certain nombre de batailles. A Entzheim (1674), selon Feuquières, la première ligne de la cavalerie de l'aile gauche de l'armée de Turenne est renversée par celle de la droite ennemie. Mais la situation est rétablie par le mouvement en avant que fait la seconde ligne, qui contient l'adversaire et l'oblige à abandonner le terrain occupé initialement par la première ligne française, laquelle a ainsi le temps de se rallier²¹⁰⁷. A Staffarde (1690), la première ligne de la gauche de Catinat, formée d'escadrons de dragons, charge victorieusement la ligne des escadrons savoyards. Mais elle doit ensuite faire face à une solide deuxième ligne formée de cavaliers impériaux. Les dragons sont repoussés, n'étant pas soutenus (la

²¹⁰⁴ La Colonie, *Mémoires de M. de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière*, Paris, Mercure de France, 1992, p.204

²¹⁰⁵ Valière, *op. cité*, p. 39.

²¹⁰⁶ Cf schéma annexe 59.

²¹⁰⁷ Feuquières, *Mémoires du marquis de Feuquières, contenant ses maximes sur la guerre*, Paris, Rollin, 1740, vol.III, p.244.

seconde ligne est embourbée dans les marais) ils doivent reculer assez loin pour se reformer en sécurité. Une fois ralliés ils chargent à nouveau, en ligne pleine, et arrêtent les Impériaux. Il leur faudra cependant le soutien d'une brigade d'infanterie pour prendre un avantage décisif sur ces derniers²¹⁰⁸.

La seconde bataille d'Höchstädt (1704), donne également un assez bon exemple de mouvements caractéristiques du ballet des escadrons. Le prince Eugène, qui commande à l'aile droite des alliés, souligne la succession des charges et leur caractère peu décisif : « La cavalerie de notre aile droite fut repoussée par leur seconde ligne, pendant que leur première se ralliait, que nous avions enfoncée, notre infanterie fut obligée de reculer aussi, on la ramena à la charge, et pendant ce temps là notre cavalerie fut repoussée encore une seconde fois ; mais on la rallia aussitôt après. L'aile droite demeura ensuite éloignée de 60 pas des ennemis pendant une demi heure [...] Nous les chargeâmes ensuite pour la troisième fois, et notre cavalerie fut encore repoussée²¹⁰⁹».

3. Une doctrine d'emploi simple mais non sans contraintes

Dans un schéma tactique aussi simple il apparaît que la victoire reste le plus souvent à la ligne qui a su le mieux préserver son ordre. Il importe tout d'abord de conserver l'ordre et l'alignement avant le contact, pour aborder l'ennemi avec avantage. Mais il est aussi nécessaire de les retrouver rapidement après le choc, qu'il soit favorable ou non. Vainqueur, il faut se préparer à affronter la seconde ligne de l'ennemi, vaincu, se reformer en vue d'une nouvelle tentative. Dans le cas d'adversaires d'égale valeur et détermination, les charges peuvent se succéder jusqu'à ce que l'un des deux ne parvienne plus à surmonter la confusion engendrée par la charge. Le désordre est alors irréparable et ne permet plus d'affronter l'ennemi. Le ralliement des escadrons après la charge devient donc un point crucial. C'est un des éléments qui posa problème à Höchstdät. Le baron de Quincy explique que la cavalerie de l'aile droite ne put effectuer ses ralliements dans de bonnes conditions, et laissa ainsi les escadrons anglais se déployer au delà du ruisseau qui séparait les deux armées²¹¹⁰.

Même victorieuse, une ligne de cavalerie reste fragile, exposée à un retour de la cavalerie ennemie ou au feu de son infanterie. Il est donc essentiel de disposer du

²¹⁰⁸ Hardy de Périni, *op. cité*, vol. V, p.287-288.

²¹⁰⁹ Lettre du Prince Eugène, 25 août 1704, citée dans *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, extraits de la correspondance de la cour et des généraux par le lieutenant général de Vault, Paris, imprimerie royale, 1841, vol.IV, p.595.

²¹¹⁰ Lettre du Baron de Quincy à Chamillart, camp de Hagenau, 18 septembre 1704. *Ibid.*, p.577.

soutien de la seconde ligne. C'est, en théorie, l'avantage du dispositif tactique adopté à partir du milieu du XVIIe siècle. Il n'est pas rare cependant que la seconde ligne ne puisse pas jouer son rôle. Les escadrons qui la composent, surtout lorsqu'ils sont constitués de cavaliers peu expérimentés, peuvent être gagnés par la panique de la première ligne, renversés et entraînés dans sa fuite. Une mauvaise disposition des lignes, sans tenir compte des contraintes du terrain, peut aussi s'avérer désastreuse. C'est là encore un obstacle auquel dut faire face la malheureuse aile droite de Tallard à Höchstädt : une fontaine formait une large et longue fondrière, qui séparait presque les deux lignes du maréchal de Tallard. La première charge fut malheureuse, et vit la gendarmerie repoussée, mais « la seconde ligne, séparée de la première par la fondrière de cette fontaine ne put la soutenir à propos, et, par le long espace qu'il fallait marcher pour gagner la tête de cette fondrière et en faire le tour, le ralliement ne se put faire, parce que les escadrons de deux lignes ne purent passer dans les intervalles les uns des autres, ceux de la seconde pour soutenir la charge, ceux de la première pour se rallier derrière la seconde ²¹¹¹».

Le déroulement des charges s'écarte aussi parfois du schéma théorique du « ballet » parce que les deux partenaires se dérobent au dernier moment. C'est par exemple le cas à l'aile droite de Turenne à Rethel (1651), et à l'aile gauche de Villars à la première bataille d'Höchstädt (1703). Ce phénomène s'observe dans le cadre du choc entre deux escadrons, mais il se vérifie également pour deux lignes d'escadrons. A Rethel les deux lignes tournent bride sans s'aborder et, d'après du Plessis, sans même prendre conscience que l'adversaire en a fait autant. Ce sont finalement les royaux qui tirent profit de cet échec, leurs chefs parviennent tant bien que mal à les rallier et à surmonter la panique du premier moment ; au contraire, les escadrons du comte de la Fauge ont fui sans retour²¹¹².

Il est essentiel, pour mener à bien une charge en ligne, que les hommes demeurent sous contrôle dans chaque escadron, et les escadrons dans chaque ligne. C'est l'une des raisons pour laquelle on privilégie généralement une allure lente. Même Marlborough, pourtant partisan de la charge à l'arme blanche, refuse de laisser ses escadrons charger au galop. La peur de désordonner la ligne des escadrons le conduit à n'autoriser qu'un trot rapide²¹¹³. Seul Charles XII est assez sûr de ses hommes et de leurs capacités pour lancer ses lignes à une telle allure.

²¹¹¹ *Mémoires de Saint-Simon, 1702-1708*, texte établi et annoté par Gonzague Truc, Bibliothèque de la Pléiade, Gallimard, Paris, 1962, p.247-348.

²¹¹² Hardy de Périni, *op. cité*, vol. IV, p.147.

David Parrott avait observé, pour la période de la guerre de Trente Ans, que la qualité des troupes était un facteur souvent déterminant dans la victoire²¹¹⁴. Cette remarque demeure tout à fait valable pour la charge en ligne : l'expérience des cavaliers, la confiance qu'ils ont en eux-mêmes sont des éléments essentiels pour assurer le bon déroulement des charges. Les coups de génie tactiques sont extrêmement rares et les généraux se contentent la plupart du temps de suivre les principes de la routine. Dans cette perspective il est évident que, lorsque deux troupes se font face, déployées de la même façon et chargeant de manière identique, ce sont les plus expérimentés et les plus déterminés qui doivent l'emporter.

Le modèle de la charge en ligne s'avère finalement assez simple, adapté aux caractéristiques et aux limites de la cavalerie du temps. Il se fonde principalement sur le ballet des lignes, les manœuvres d'enveloppement et de débordement sont peu employées. Les généraux les plus talentueux ne remettent pas en cause les bases de cette doctrine. Leurs innovations restent finalement à la marge, même si elles peuvent s'avérer très efficaces. Ainsi Marlborough n'hésite pas à regrouper des masses considérables d'escadrons, afin de disposer d'une nette supériorité numérique pour enfoncer la cavalerie ennemie au moment voulu²¹¹⁵. A Höchstädt, il n'engage pas moins de 80 escadrons sur quatre lignes, contre les 60 escadrons sur deux lignes de Tallard²¹¹⁶. Quant à son habitude d'intercaler des bataillons entre les lignes de cavalerie, elle renforce le dispositif de la charge en ligne plus qu'elle n'en modifie le principe.

C. XVIII : progrès de la théorisation, tentatives d'amélioration.

Après la guerre de Succession d'Espagne, le XVIIIe siècle ne voit pas de bouleversement majeur dans la manière d'organiser et d'employer la cavalerie. La réflexion théorique progresse cependant par rapport au siècle précédent. Elle se précise, s'approfondit et permet ainsi de mieux appréhender le déroulement des charges en ligne. D'autre part, si le principe même de la charge en ligne n'est pas remis en cause,

²¹¹³ David Chandler, *The Art of warfare in the Age of Marlborough*, Staplehurst –New York, Spellmount and Sarpedon, 1997, p.53.

²¹¹⁴ David Parrott, "Strategy and tactics in the Thirty Years's War : The « Military Revolution »", in Rogers, C.-J. (dir.), *The Military Revolution debate: Readings on the Military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, 1995.

²¹¹⁵ David Chandler, *op. cité*, p.53.

²¹¹⁶ Z. Grbasic, V.Vuksic, *L'âge d'or de la cavalerie*, Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1989, p.53.

les généraux, au premier rang desquels Frédéric II, vont tenter de la rendre plus efficace en modifiant le dispositif tactique traditionnel.

1. L'approfondissement de la réflexion théorique

La marche d'approche et l'alignement

Les défauts de l'ordre linéaire, particulièrement visibles dans le dernier conflit du règne de Louis XIV, ont fait l'objet de vives critiques dans la première moitié du siècle. Le dispositif tactique de la cavalerie est également concerné par certaines de ces attaques. La faiblesse plus évidente est bien sûr l'allongement des lignes, induit par l'augmentation considérable des effectifs des armées depuis la fin de la guerre de Trente Ans et du conflit franco-espagnol. Même si les intervalles entre les escadrons ont diminué, les lignes de cavalerie occupent désormais des espaces très importantes. Puységur calcule qu'un escadron de 46 maîtres de front se déploie sur une distance de 23 toises (on compte trois pieds par cavaliers)²¹¹⁷. A raison de sept toises d'intervalle entre deux escadrons, il faut donc compter qu'une ligne de 30 escadrons occupera environ 886 toises, c'est à dire plus de 1700 mètres ! Il n'est pas difficile d'imaginer les difficultés engendrées par une telle distance. Il faut bien sûr tout d'abord trouver un terrain à la fois suffisamment grand, plat et uni pour permettre à la cavalerie de se déployer et de charger dans des conditions favorables. Il faut ensuite parvenir à faire marcher vers l'ennemi cette longue et mince ligne d'un kilomètre sept cents, et ce n'est pas là une mince affaire.

On ne sera donc pas surpris que la question de la marche d'approche fasse l'objet d'une attention beaucoup plus soutenue qu'au siècle précédent. Les auteurs ont conscience qu'elle constitue un moment difficile, qui peut hypothéquer le succès de la charge. Ils se préoccupent donc de son bon déroulement et prodiguent leurs conseils en ce sens. Ce souci apparaît dès 1726. Langeais n'envisage alors qu'un groupe de six ou neuf escadrons (une brigade), mais ses préconisations montrent que la marche d'un nombre aussi limité d'escadrons n'est pas exempte de difficultés. Le brigadier « doit bien observer que l'aile gauche ou l'aile droite ne déborde pas pour ne pas faire le demi-cercle, qui est un inconvénient dangereux qu'il faut éviter, comme aussi de pousser son centre en avant en laissant ses ailes en arrière. Lorsque votre brigade marche il faut faire attention à la ligne²¹¹⁸ ».

²¹¹⁷ Puységur, *L'art de la guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, Livre I, p.151.

²¹¹⁸ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.85-86.

La réflexion s'étoffe ensuite avec le siècle, dans la seconde moitié notamment, période particulièrement féconde en travaux théoriques sur la cavalerie. Dans son *Traité sur la cavalerie*, Drummond de Melfort insiste sur la nécessité de garder l'alignement des escadrons dans la marche, et consacre plusieurs pages détaillées aux moyens d'y parvenir. Il est par exemple indispensable de prendre des points de repère visuels (arbres, maisons...) qui aident les escadrons à marcher en ligne droite. Des officiers placés en avant et sur les flancs jouent également le rôle de guides et de points de repère. Enfin les commandants d'escadron doivent être capables d'adapter l'allure de leur unité en fonction de l'exactitude de leur alignement par rapport à l'escadron qui règle l'allure générale²¹¹⁹. Warnery donne sensiblement les mêmes conseils, précisant par exemple que chaque commandant d'escadron doit prévenir ses collègues du choix de son repère visuel, pour qu'ils ne prennent pas le même²¹²⁰.

Le combat des lignes

Quelques courts passages permettent en outre de mieux appréhender la façon dont se déroule le combat entre deux lignes. Que se passe-t-il au moment où les deux lignes adverses se joignent ? La réflexion est souvent brève, mais riche d'enseignements. Au milieu du XVIIIe siècle, pour d'Authville, chaque escadron de la ligne combat individuellement, et le commandant d'escadron dispose en cela d'une grande liberté : « On a vu souvent dans la même affaire trois escadrons d'un même régiment combattre chacun d'une manière différente ²¹²¹ ». Ce que confirme encore Bohan à la fin du siècle : « un escadron est souvent dans le cas de combattre seul, et même dans une aile son action dans une ligne est souvent indépendante²¹²² ». Melfort va un peu plus loin dans la théorisation, et entreprend de représenter partiellement dans une planche l'engagement de deux lignes²¹²³. Le combat des six escadrons face à face se veut représentatif des « évènements qui doivent arriver le plus fréquemment dans les charges de cavalerie ²¹²⁴ ». Les deux escadrons de gauche sont aux prises le sabre à la main, mais la gauche de l'un des deux commence à céder. Ce que voyant, l'escadron placé à sa droite, qui vient de mettre en fuite son adversaire, entreprend de lui porter

²¹¹⁹ Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p.423-431.

²¹²⁰ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Anselin, Paris, 1828 p.89.

²¹²¹ D'Authville, *Essai sur la cavalerie, tant ancienne que moderne*, Paris, Jombert, 1756, p.307.

²¹²² Bohan, baron de, *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé L'Examen critique du militaire françois, suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821, p.259.

²¹²³ Drummond de Melfort, *op. cit.*, planche XXIX.

²¹²⁴ *Ibid*, p434.

secours avec une partie des cavaliers pendant que l'autre entame la poursuite des fuyards. Enfin à droite de la planche on peut voir un escadron ennemi qui se met en déroute sans même avoir combattu²¹²⁵.

Il ressort des ces observations qu'un combat entre lignes d'escadrons dégénère souvent en une multitude de « combats singuliers », opposant deux escadrons l'un à l'autre. Une fois que l'ordre de charger est donné à la ligne, chaque escadron, d'une certaine manière, mène sa propre charge. Il arrive que quelques escadrons puissent manœuvrer ensemble, mais ce sont rarement des groupes importants. Bien entendu la capacité de chaque ligne à marcher et charger en conservant son ordre peut faire la différence. Celle des deux qui aura su conserver son alignement, respecter les distances entre les escadrons, aura au moment du contact un avantage indéniable. Elle sera à même d'exploiter les éventuelles brèches apparues dans la ligne adverse, afin de la rompre et de la diviser en petits groupes. Les escadrons isolés auront alors le plus grand mal à combattre efficacement.

Il apparaît ainsi que l'on peut établir un rapprochement assez net entre la charge de deux lignes et la charge de deux escadrons. Les principes élémentaires sont à peu près les mêmes quelque soit l'échelle considérée. Lorsque deux escadrons se chargent, celui des deux qui parvient à charger sans flotter, à maintenir ses files les plus serrées possible l'emporte souvent sur l'autre. Et une fois que celui-ci se désagrège, chaque cavalier, démoralisé, privé du soutien de son unité, ne peut plus offrir de résistance sérieuse. Dans les deux cas l'objectif de la charge est bien de briser l'organisation tactique de l'adversaire. Une fois ce but atteint, les combats individuels d'homme à homme ou d'escadron à escadron deviennent beaucoup plus faciles, l'ennemi cède parfois même sans véritablement combattre.

« L'objet de la charge en ligne, affirme d'ailleurs le marquis de Castries, est plus de déplacer les corps qui nous sont opposés que d'en détruire les individus ²¹²⁶ ». Cette doctrine tactique implique quelques précautions élémentaires. Ainsi Castries rappelle qu'une ligne victorieuse doit être extrêmement vigilante, veiller à se rallier plutôt que de poursuivre imprudemment. « Il ne faut jamais suivre l'ennemi battu que lorsque toutes les lignes et toutes les réserves ont été dissipées. [Qu']il faut au contraire se reformer immédiatement après avoir combattu afin de pouvoir recharger les nouvelles troupes qui se présenteraient ou se replier sur les flancs de l'infanterie qui aurait été dépassée. Sans

²¹²⁵ Ibid, p435-436.

²¹²⁶ S.H.D./D.A.T., 1MR 1732, f°56, « Instruction pour M. le Chevalier d'Abense, maître de camp commandant le régiment du maître de camp général de la cavalerie », par le Mis. de Castries. 1770

cette attention la ligne battante n'acquerrait aucun avantage sur la battue parce que la victorieuse en désordre serait ramenée par la seconde ligne, sans que pour la pousser il fut nécessaire de la charger, ce qui mettrait de l'égalité dans les deux secondes lignes quoi qu'il y ait eu inégalité dans le combat de deux premières²¹²⁷». Sans ces précautions la charge n'est pas décisive, les lignes se neutralisent et l'on voit alors s'enclencher le ballet traditionnel, lequel peut durer jusqu'à ce que l'un des deux camps ait eut trop de pertes ou ne soit plus en état de se reformer.

La question de savoir ce qu'il convient de faire lorsque la ligne de cavalerie a repoussé l'ennemi préoccupe de plus en plus les écrivains militaires et les officiers. Le sujet est même abordé dans les ordonnances à partir de 1766. On y reconnaît qu'un « des avantages les plus essentiels dans un jour de bataille est de se rallier le plus promptement possible, pour être toujours en état de faire face à l'ennemi, ou de combattre les nouvelles lignes qui pourraient se présenter²¹²⁸». Toutefois les prescriptions des ordonnances ne conviennent pas à tous les officiers. Melfort notamment les juge incomplètes. Il entreprend alors une réflexion particulièrement poussée, en s'efforçant d'être exhaustif et d'envisager toutes les situations, car « la méthode que l'on emploie pour achever la défaite d'une ligne de cavalerie entièrement battue ne va pas être la même que pour une ligne qui se soutient encore en quelques endroits²¹²⁹». Les considérations de Melfort ou de Castries n'ont bien sûr rien de révolutionnaires, mais leur degré d'approfondissement souligne que la réflexion théorique maîtrise mieux le déroulement de la charge en ligne.

2. La charge en « muraille ».

Pendant le XVIII^e siècle ne se contente pas d'approfondir la théorisation de la charge en ligne. A partir du milieu du siècle on cherche également à l'améliorer et à la rendre plus efficace. L'une des innovations les plus notables consiste à faire charger les escadrons en muraille.

Une innovation contestée.

Durant toute la première moitié du siècle le dispositif tactique en France et en Europe a gardé les mêmes caractéristiques. Les escadrons sont réunis à chaque aile et

²¹²⁷ Ibid.

²¹²⁸ *Ordonnance pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766*, Beauvais, Desjardins, 1767, p.162.

²¹²⁹ Drummond de Melfort, *op. cit.*, p.483.

disposés sur deux lignes. La première est généralement plus forte que la seconde. « Les plus habiles généraux, connaissant en effet l'importance de donner à la première ligne les moyens de remporter un avantage considérable sur l'ennemi par son premier choc, ce qui décide naturellement de la victoire, ont cru souvent nécessaire de donner à cette première ligne un plus grand nombre d'escadrons qu'aux autres, et d'en augmenter la force en les réunissant de plus près et en leur donnant moins d'intervalles ». Les distances entre les escadrons de la première ligne sont donc d'environ 24 pas, contre 45 ou 50 pas (le front d'un escadron) pour la seconde²¹³⁰. Les deux lignes sont elles-mêmes séparées d'environ 150 toises. La charge se déroule de la même façon qu'au siècle précédent, et l'on y retrouve encore le ballet des lignes, l'alternance des charges et des contre-charges. Ainsi à Guastalla (1734) la cavalerie française de l'aile gauche est opposée à la cavalerie impériale, avec les redoutables cuirassiers en première ligne. La première ligne française charge et repousse les cuirassiers. Mais, soutenus par les lignes suivantes, ils se rallient et repartent au combat. Ils chargent trois fois, sans pour autant parvenir à mettre en fuite les cavaliers français, progressivement renforcés par des escadrons venus de la droite²¹³¹.

A partir de la guerre de Succession d'Autriche, plusieurs modifications interviennent. L'une des principales est la charge en muraille. Elle ne remet pas en cause les grandes lignes du dispositif, ni le déroulement de la charge. Il s'agit en effet de supprimer les intervalles entre les escadrons de la première ligne afin qu'ils ne forment plus qu'un seul et même front. Cette tactique a déjà été employée par le passé. Au début du siècle, Louis de Bade l'adopte contre les Turcs²¹³². A Ramillies la cavalerie anglo-hollandaise de Marlborough charge presque sans intervalle²¹³³. Il s'agit cependant la plupart du temps de choix ponctuels, dictés par les circonstances²¹³⁴. On sait également que Puysegur propose de combattre en ligne pleine, sans intervalles, ce qui correspond à la définition de la charge en muraille. Mais le maréchal entend aussi par ce moyen rassembler tous les escadrons sur une seule ligne, supprimant la seconde qu'il juge inutile. Or le dispositif en muraille n'envisage pas une telle extrémité. Pour autant

²¹³⁰ S.H.D./D.A.T., IMR 1758, f°71, « Mémoire pour les officiers de la gendarmerie », 1746 ; S.H.D./D.A.T., IMR 1734, f°83, « Projet d'instruction sur les évolutions et exercices de la cavalerie », par M. de Mortaigne.

²¹³¹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.VI, p.282.

²¹³² Warnery, *op. cité*, p.79.

²¹³³ Brent, Nosworthy, *op. cité*, p.130 ; Hadry de Périni, *op.cité*, p.161 ; Lettre de Chamillart à Villeroy, Marly, le 16 juin 1706, citée dans *Mémoires relatifs à la succession d'Espagne*, *op. cité*, Tome VI, p.42.

²¹³⁴ Pour Ramillies par exemple, Brent Nosworthy affirme que c'est par accident que les Hollandais adoptèrent une tel ordre. Ils se seraient en fait resserrés sur leur centre pour éviter les tirs d'artillerie provenant de Tavières et Ramillies, respectivement à leur droite et à leur gauche. *Op. cité*, p.179.

les principes de la ligne pleine de Puységur ont pu influencer en partie Frédéric II, qui est de fait le premier à avoir véritablement systématisé l'usage de l'ordonnance en muraille. Warnery suppose d'ailleurs une telle filiation lorsqu'il précise que « le roi de Prusse paraît adopter la maxime de Puységur ²¹³⁵».

Le principal avantage de l'ordre en muraille est de ne pas exposer les flancs des escadrons. « Je ne laisse aucun intervalle entre mes escadrons, explique Frédéric, parce que les escadrons séparés les uns des autres présentent autant de flancs à l'ennemi ²¹³⁶». Les escadrons en muraille qui se trouvent face aux intervalles laissés libres dans la ligne de l'ennemi peuvent également y pénétrer pour attaquer les escadrons adverses par les flancs et l'arrière, tandis que leurs camarades les chargent de front. Enfin l'on sait que le roi de Prusse se préoccupe particulièrement de maintenir les cavaliers sous contrôle tout au long de la charge. De ce point de vue la charge en muraille peut, avec l'adoption du galop, contribuer à un meilleur encadrement de la troupe. De même que des cavaliers ne peuvent s'extraire sans grand danger d'un escadron lancé au galop, des escadrons rangés en muraille n'ont généralement pas d'autre alternative que de suivre le mouvement de la ligne. A l'exception des deux escadrons qui occupent les extrémités, tous les autres, privés d'espace disponible, coincés entre leurs voisins de droite et de gauche, sont dans l'impossibilité de se dégager. La muraille permet de « verrouiller » la ligne.

Pour autant les convictions du roi ne sont pas partagées par tous les officiers de cavalerie. Warnery lui-même s'inscrit vigoureusement contre cette pratique. Il énumère de nombreuses raisons qui plaident, selon lui, pour l'abandon d'une telle disposition. Tout d'abord il est presque impossible de faire marcher cette énorme « phalange » sans flotter ou se rompre. « Une ligne pleine arrive rarement en ordre sur l'ennemi. Le moindre obstacle qu'elle rencontre dérange une de ses parties, et ce désordre se communique au reste puisque c'est le même corps ²¹³⁷». Ensuite l'ordre en muraille complique singulièrement le ralliement des escadrons, surtout si la première ligne est battue. « Car une telle masse ne peut se couler par les intervalles entre les escadrons de la seconde ligne, surtout lorsque l'ennemi la talonne. C'est ce que j'ai vu à Prague entre autres ²¹³⁸». Enfin si les escadrons de la ligne en muraille s'engagent pour prendre par le flanc les escadrons de la ligne à intervalles, ils courent le risque d'être chargés en pleine

²¹³⁵ Warnery, *op. cité*, p.80.

²¹³⁶ F. N. Maude, *Cavalry : Its Past and Futur*, London, 1903, p. 98. Cité par Brent Nosworthy, *op. cité*, p. 178.

²¹³⁷ Warnery, *op. cité*, p.80.

²¹³⁸ *Ibid.*, p.86.

manœuvre par la seconde ligne de l'ennemi²¹³⁹. Le sentiment de Warnery semble partagé par de nombreux officiers généraux prussiens. Ceux-ci, lorsqu'ils en ont la possibilité, c'est à dire lorsqu'ils n'encourent pas la colère du roi, préfèrent laisser des intervalles, même réduits, entre les escadrons²¹⁴⁰.

La question de l'ordre en muraille en France.

La polémique ne s'est bien sûr pas arrêtée aux frontières du royaume de Prusse. La cavalerie française ayant adopté, au moins partiellement, ce dispositif dès la guerre de Succession d'Autriche, elle est également rapidement gagnée par le débat. La question de la charge en muraille devient récurrente dans les mémoires et les ouvrages théoriques. Les opinions des principaux officiers ne sont pas marquées d'un franc enthousiasme. Chabo, Turpin de Crissé ou Mottin de la Balme sont fermement contre²¹⁴¹. Pour le premier, l'adoption de l'ordre en muraille est même une des causes qui contribuèrent à la défaite de Dettingen (1743). « La première ligne ayant culbuté la deuxième et celle-ci la troisième, n'y ayant dans ces deux pas plus que dans la première aucun intervalle pour le passage des gens repoussés ». Le régiment où servait Chabo n'avait pas pu être mis en bataille sur les mêmes principes, car il était arrivé tard sur le champ de bataille. « Il ne fut point rompu, et ayant laissé passer dans ses intervalles ceux qui venaient d'être repoussés, il se trouva en état de charger l'ennemi. Ce qu'il fit avec succès à trois différentes reprises, ayant toujours conservé ses coudées franches par de grands intervalles, il chargea deux fois une ligne pleine qui plia dans tout son front. Voilà un exemple qui prouve contre la ligne pleine²¹⁴²». Mottin, quant à lui, attribue en partie à cet ordre le désastre de la charge de la gendarmerie à Minden (1759)²¹⁴³.

Brézé ou Castries semblent apparemment y être favorables. Pourtant l'avis de ces deux officiers n'est pas sans ambiguïté. Brézé commence tout d'abord par vanter les avantages considérables de cet ordre par rapport à l'ordre traditionnel avec intervalles. Mais il en énumère ensuite avec la même conviction tous les inconvénients. Sa démonstration vise en fait surtout à proposer un nouveau système de son cru²¹⁴⁴. Castries

²¹³⁹ Ibid, p.80.

²¹⁴⁰ Ibid, p. xvii.

²¹⁴¹ SHD/ D.A.T., 1MR 1734, f°88, « Projet d'évolution uniforme pour la cavalerie », par le chevalier de Chabo, 1748 ; Turpin de Crissé, *Essai sur l'art de la guerre*, Paris, Prault et Jombert, 1754 ; Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776.

²¹⁴² SHD/ D.A.T., 1MR 1734, f°88, « Projet d'évolution uniforme pour la cavalerie », par le chevalier de Chabo, 1748

²¹⁴³ Mottin de la Balme, *op. cité*, p.105-106.

²¹⁴⁴ Comte de Brézé, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, Tome II, p. 84-106.

paraît plus affirmé, cependant son opinion est accompagnée d'une nuance de taille : « l'ordre le plus serré est [...] le plus avantageux, et [que] celui de la muraille par une suite de ce principe serait le plus supérieur de tous si les escadrons étaient assez bien exercés pour savoir se rompre et se reformer avec la justesse nécessaire pour ne pas se confondre ²¹⁴⁵ ». Là se trouve sans doute l'une des principales limites de l'ordre en muraille. Il implique en effet un niveau d'instruction extrêmement élevé, certainement supérieur à celui dont bénéficient la plupart des escadrons de la cavalerie française. Simple en apparence, il s'avère en fait risqué, et fragilise deux des éléments fondamentaux de la charge en ligne : la nécessité d'avancer et de charger en maintenant un front uni, puis l'étape indispensable du ralliement des escadrons, qu'ils soient vainqueurs ou vaincus. Les ordonnances, quant à elles, ne semblent pas vouloir trancher le débat. Celle de 1766, qui tire les leçons de la guerre de Sept Ans, souligne avec insistance l'avantage de l'ordre en muraille, mais elle ne l'impose pas vraiment ²¹⁴⁶.

3. Les autres innovations de Frédéric

L'accélération de la charge en ligne

Au-delà des polémiques sur la charge en muraille, Frédéric a su apporter des améliorations plus évidentes en restant sur des bases plus simples. Ses actions essentielles dans le domaine de l'instruction, de l'exercice et des manœuvres ont en effet contribué à accélérer considérablement la charge en ligne.

Le déploiement des escadrons en ligne de bataille, tout d'abord, se fait beaucoup plus rapidement. Les Prussiens ont abandonné le déploiement processionnaire. Les escadrons en colonnes se rangent en ligne en traversant obliquement l'espace qui est devant eux pour venir directement prendre leur place dans la ligne de bataille ²¹⁴⁷. Une telle manœuvre permet de gagner un temps considérable, et donne donc la possibilité de prendre l'ennemi de vitesse ²¹⁴⁸. D'autre part le très haut niveau d'instruction (tant individuel que collectif) des cavaliers de Frédéric facilite grandement la marche vers l'ennemi. Il n'est plus nécessaire d'avancer au pas, d'arrêter régulièrement la ligne pour corriger l'alignement des escadrons et éviter les flottements et les brèches. Enfin l'allure

²¹⁴⁵ S.H.D./D.A.T., IMR 1732, f°56, « Instruction pour M. le Chevalier d'Abense, maître de camp commandant le régiment du maître de camp général de la cavalerie », par le Mis. de Castries. 1770

²¹⁴⁶ *Ordonnance pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766*, Beauvais, Desjardins, 1767, p.95.

²¹⁴⁷ Cette manœuvre est adoptée par la cavalerie française après la guerre de Sept Ans. On la trouve par exemple expliquée et justifiée dans *l'Instruction pour les Gardes du corps du roi de 1766*, Beauvais, Desjardins, 1767. Cf. annexe 34.

²¹⁴⁸ Warnery, *op.cité*, p.118-124. Cf infra, chapitre IV.

de la charge augmente très nettement, les escadrons prussiens sont capables de charger au grand galop là où la plupart de leurs adversaires, pour préserver la cohésion de leur ligne, se contentent du grand trot. Selon Brent Nosworthy, l'habileté des cavaliers prussiens est telle qu'il est possible, dès les manœuvres de paix des années 1750, de faire charger au galop 30 ou 40 escadrons sur une seule ligne, sans intervalle entre eux et en maintenant un ordre parfait tout au long de la charge²¹⁴⁹.

L'emploi des troupes légères

Mais Frédéric ne se contente pas d'accélérer le déroulement de la charge en ligne, il opère également des modifications un peu plus profondes dans l'articulation interne des ailes de cavalerie. On observe tout d'abord un emploi relativement nouveau des troupes montées légères, hussards et dragons. Ces soldats sont connus depuis longtemps, mais leurs caractéristiques et leurs fonctions les distinguent nettement de la cavalerie. Plus légèrement armés, mais aussi plus mobiles et plus rapides, ils excellent dans les coups de main, les reconnaissances et le harcèlement. C'est particulièrement vrai pour les hussards, dont les chevaux sont un peu plus légers que ceux des dragons. Les hussards autrichiens notamment, se montrent d'une redoutable efficacité face à l'armée prussienne. Cependant les généraux éprouvent souvent une certaine réticence à les utiliser en ligne aux côtés des cavaliers. Les succès remportés par les dragons par exemple, comme ceux d'Albert à Carpi (1701), ne suffisent pas à convaincre tous les officiers. Pour certains d'entre eux, les dragons, et à plus forte raison les hussards, ne peuvent se soutenir face à la cavalerie dans une charge en ligne traditionnelle.

Le roi de Prusse est au contraire persuadé que ces troupes ont un rôle à jouer sur le champ de bataille. L'évolution de la doctrine de la charge, sous l'impulsion de ce souverain, va faciliter leur intégration. L'effet de choc est désormais considéré comme l'un des éléments essentiels de la victoire. Il doit être obtenu par la combinaison du poids et de la vitesse. Or, si les hussards ne peuvent rivaliser avec la cavalerie lourde pour le poids, les qualités de leurs chevaux leur permettent une vitesse supérieure. Des efforts considérables sont donc entrepris dans l'armée prussienne, sous Winterfeldt et Zieten, pour faire des hussards et des dragons une force efficace sur le champ de bataille²¹⁵⁰. Cependant l'emploi de ces troupes au sein des ailes de cavalerie va conduire

²¹⁴⁹ B. Nosworthy, *op. cité*, p167.

²¹⁵⁰ Général Hans Karl von Winterfeldt (1707-1757), confident de Frédéric II qui en fit son représentant personnel auprès des généraux prussiens et lui confia aussi des missions diplomatiques. Général Hans Joachim von Zieten (1699-1786), il fut avec Seydlitz le plus brillant chef de cavalerie de Frédéric II. Il se distingua particulièrement avec les hussards, son arme d'origine.

à en modifier quelque peu le dispositif tactique. Etant donné leurs caractéristiques, hussards et dragons occupent chacun une place différente²¹⁵¹.

La première ligne reste bien sûr dévolue aux cuirassiers, qui ont l'avantage dans le choc. Les dragons sont en seconde ligne. C'est à eux que revient la tâche de soutenir les cuirassiers s'ils sont mis en difficulté, ou au contraire d'exploiter le premier succès remporté par ces derniers. Enfin les hussards sont sur le flanc extérieur de l'aile et en réserve. La première de ces deux positions s'accompagne d'une réelle innovation tactique. Contrairement à l'ordre habituel, les escadrons de hussards ne sont pas déployés en ligne, mais se tiennent généralement en colonne²¹⁵². Cette disposition leur permet d'intervenir rapidement sur les ailes de l'ennemi. Les dragons de la seconde ligne sont à 300 pas environ de la première, et la réserve se tient à la même distance de la seconde²¹⁵³. Ainsi placés, les dragons et hussards vont jouer un rôle considérable dans la plupart des batailles livrées par Frédéric II. Warnery souligne particulièrement l'efficacité des hussards. « Dans les batailles ils ont rendu les mêmes services que les cuirassiers, ils ont attaqué indifféremment ce qu'ils ont trouvé devant eux, en escadrons serrés. Ce qu'on a jamais entendu dire des autres hussards, qui ne se montrent presque jamais en ligne ²¹⁵⁴».

Les attaques de flanc

Enfin Frédéric II s'attache à développer les attaques de flanc. Les Prussiens utilisent tout d'abord certaines tactiques déjà connues. Ainsi, au moment où l'ennemi s'ébranle, deux escadrons de l'extrémité de l'aile peuvent se détacher pour se porter sur les flancs de l'ennemi. Cette manœuvre n'est en fait qu'un dérivé, sans doute plus efficace, des petites « troupes commandées » détachées de chaque escadron dans la cavalerie française. Mais la cavalerie prussienne explore également des voies plus nouvelles. Les escadrons de hussards placés en colonne sur le flanc de l'aile jouent alors un rôle important. Se détachant au galop, en prenant soin de préserver leurs distances, ils gagnent les flancs de l'adversaire. Là, par un simple quart de conversion à gauche ou à droite, ils se déploient en ligne et se trouvent prêts à charger²¹⁵⁵. Il s'agit d'une manœuvre difficile mais dont l'intérêt est évident. Elle peut également être pratiquée

²¹⁵¹ Cf annexe 60.

²¹⁵² Warnery, *op.cité*, p.126, 159.

²¹⁵³ B. Nosworthy, *op. cité*, p.294 et 310.

²¹⁵⁴ Warnery, *op.cité*, p.160.

²¹⁵⁵ *Ibid.*, p.126.

par une aile entière, cuirassiers compris, il s'agit alors d'une marche en ligne²¹⁵⁶. C'est en manoeuvrant sa cavalerie de la sorte que Seydlitz décida de Rossbach.

En plus de la marche en ligne on peut appliquer à la cavalerie une autre catégorie d'attaque de flanc mise au point par le roi de Prusse : l'attaque oblique. La première forme d'attaque oblique s'applique tout autant à la cavalerie qu'à l'infanterie, c'est l'attaque en échelon. Comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent, il s'agit de diviser la ligne en plusieurs sections, chacune composée d'un ou plusieurs escadrons. Ces sections avancent vers l'ennemi en décalage les unes par rapport aux autres. Cela permet de refuser une des ailes de la ligne et d'attaquer l'ennemi avec l'autre, que l'on aura préalablement renforcée. Dans ce dispositif les escadrons de la ligne ne sont plus engagés tous en même temps, comme le veut la charge en ligne traditionnelle, mais les uns après les autres. C'est ainsi que la cavalerie prussienne agit à Leuthen (1757)²¹⁵⁷.

Mais l'attaque oblique peut également se faire de deux autres façons, qui s'appliquent plus spécifiquement à la cavalerie : le pas oblique et le tête à botte²¹⁵⁸. Il s'agit, dans les deux cas, de faire suivre aux cavaliers une ligne diagonale par rapport à leur place de départ. La différence entre les deux manœuvres tient au degré d'ouverture de l'angle formé par la ligne de départ et la diagonale matérialisant la marche des cavaliers. Elle a pour principale conséquence de les décaler vers le côté qui aura été choisi. Ce décalage sera bien sûr plus important dans le tête à botte, puisque l'angle est plus ouvert. Pourtant le simple pas oblique peut à lui seul apporter un avantage considérable. Ainsi, selon Melfort, une ligne de cavalerie « de 20 escadrons en muraille (avec un intervalle d'une toise entre chaque escadron) qui ferait ouvrir à chaque cavalier un angle de 20° environ et qui avancerait vers l'ennemi avec le pas oblique, aurait réussi, au bout de 200 toises, à déborder d'environ 150 cavaliers, elle pourrait ainsi l'attaquer avec un avantage qu'on aura pas de peine à calculer pour peu qu'on se rappelle les effets funestes dans les combats de ces terribles mots « nous sommes tournés »²¹⁵⁹». En se décalant, la ligne offre son flanc à l'ennemi, qui pourrait alors être tenté de le déborder à son tour. Cependant, l'aile découverte étant refusée, il est beaucoup plus difficile à l'adversaire de l'attaquer avec avantage. D'autre part la seconde ligne peut intervenir et couvrir le flanc exposé de la première.

²¹⁵⁶ Cf supra, chapitre 9.

²¹⁵⁷ Warnery, *op.cité*, p.150.

²¹⁵⁸ Le principe du pas oblique, appliqué à l'escadron, est exposé dans le chapitre 4.

²¹⁵⁹ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.154.

Les différentes catégories d'attaques obliques représentent les seules véritables modifications apportées au schéma traditionnel de la charge en ligne. Cependant ces manœuvres nécessitent un degré d'instruction et de discipline que les cavaliers prussiens sont à peu près les seuls à posséder au moment de la guerre de Sept Ans. D'autre part les circonstances tactiques ou topographiques ne permettent pas toujours de réaliser ces manœuvres. Enfin il faut convenir que, si les lignes sont parfois obliques, ils s'agit bien toujours de les faire combattre successivement. Lorsque la première ligne des cuirassiers passe au galop, la seconde ligne, composée de dragons, la suit au trot et attend l'issue du combat en s'efforçant de garder une distance de 250 à 300 pas²¹⁶⁰. Selon les cas elle peut ensuite laisser passer les escadrons de la première ligne repoussés par l'ennemi et charger à son tour pour l'arrêter, ou exploiter le succès de la première ligne victorieuse. On retrouve ainsi finalement, même chez les Prussiens, le fameux « ballet » des lignes et des escadrons, marque traditionnelle de la charge en ligne.

La bataille de Chotusitz (1742) en offre un exemple parmi d'autres. Les cuirassiers de la première ligne de l'aile droite prussienne chargent d'abord avec succès les escadrons autrichiens. Cependant, une poussière « prodigieuse » ajoutée à l'apparition de hussards amis, dont ils ne reconnaissent pas l'uniforme, sèment la panique parmi les escadrons et entraînent la fuite de toute cette ligne. Les dragons de la seconde ligne interviennent alors. Ils chargent et mettent en fuite un gros d'escadrons ennemis qui résistait encore, puis ils se tournent contre l'infanterie. A ce moment des escadrons de la réserve autrichienne les prennent en flanc et par l'arrière. Ils doivent se replier en désordre. Les cuirassiers ont heureusement profité de ce laps de temps pour se rallier, ils repartent au combat. La poussière et la dispersion des escadrons ont finalement raison des Prussiens qui se replient, vainement poursuivis par les Autrichiens²¹⁶¹. L'exemple de Chotusitz montre ainsi que si l'ordre et la vitesse des Prussiens leur permettent facilement d'enfoncer la première ligne ennemie, ce premier succès n'est pas forcément décisif pour obtenir la victoire complète à l'aile.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, deux périodes semblent se dégager. Jusqu'à la guerre de Trente Ans les unités de cavalerie, haies de gendarmes et escadrons de rêîtres et de

²¹⁶⁰ B. Nosworthy, *op. cité*, p. 310.

²¹⁶¹ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France, publiée par MM Ch. Liskenne et Sauvan, Tome V, Paris, 1844, p.87 ; Robert B. Asprey, *Frédéric le Grand*, Paris, Hachette, 1989, p. 238-240.

cheveu-légers, sont généralement dispersées le long du front de l'armée, entremêlées avec l'infanterie. L'armée étant déployée sur une seule ligne, le dispositif n'a pas de profondeur. Les charges n'obéissent généralement à aucun plan préétabli. Les unités sont engagées successivement, en fonction des circonstances et des initiatives de l'ennemi. Cette façon d'employer la cavalerie permet au moins d'assurer un certain soutien et de pallier l'absence de seconde ligne. Les capitaines doivent également s'efforcer de combiner l'action des différentes catégories de troupes montées, ce qui n'est pas sans difficultés.

Les modèles théoriques élaborés au XVI^e siècle, inspirés des Anciens, proposent une alternative à cette doctrine d'emploi. Cependant ils ne sont pas appliqués sur le terrain. Les innovations apportées par les huguenots pendant les guerres de Religion ne changent pas non plus fondamentalement la manière d'utiliser la cavalerie. Les premiers changements sont visibles chez Maurice de Nassau. Celui-ci dispose la plupart de ses escadrons aux ailes, dans des dispositifs en croix ou en chevron. L'école hollandaise n'approfondit toutefois guère la réflexion sur l'emploi de l'arme équestre. Cette limite de la théorisation se retrouve dans la pensée militaire du temps tout autant que dans la pratique des généraux.

La seconde période débute avec la guerre de Trente Ans. Au commencement du conflit la diversité des pratiques l'emporte le plus souvent. Le véritable tournant intervient en fait dans les années 1630, sous l'impulsion principale de Gustave-Adolphe. L'habitude semble alors prise chez les belligérants de placer la cavalerie aux ailes, mais le roi de Suède va innover en systématisant le déploiement d'escadrons plus petits, rangés en échiquier sur deux ou trois lignes. Le dispositif ainsi obtenu autorise une plus grande souplesse tactique, permet des manœuvres et des attaques de flanc. Il va rapidement être adopté par la plupart des autres cavaleries européennes. Ainsi se met en place une nouvelle doctrine d'emploi de la cavalerie, tout à fait intégrée à l'ordre linéaire qui s'impose alors : la charge en ligne. Les escadrons sont regroupés sur les ailes, disposés en échiquier sur deux ou trois lignes. Ces ailes de cavalerie se font face et se livrent un combat particulier. Tous les escadrons d'une ligne sont généralement engagés en même temps, mais les lignes interviennent successivement. La première engage le combat, si elle est repoussée elle se retire par les intervalles de la seconde, qui charge à son tour ; les vaincus, une fois ralliés, peuvent repartir au combat. La lenteur du déploiement et de la charge, l'allongement considérable des lignes rendent

finalement ce système tactique relativement peu manœuvrier. Le « ballet » des lignes peut parfois s'éterniser si les deux camps s'opiniâtrent.

La charge en ligne règne presque sans partage sur le combat de cavalerie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Frédéric II, grand réformateur de la cavalerie, s'efforce ensuite de l'améliorer. Il systématise ainsi la charge en muraille, bien que cette innovation soit loin de faire l'unanimité. Ses principaux apports consistent en fait à rendre les lignes beaucoup plus rapides et plus manœuvrières. Cela le conduit à modifier le dispositif traditionnel. Il place par exemple des colonnes de hussard sur les flancs, développe les attaques en ligne oblique pour tenter de déborder l'ennemi.

Cette étude de l'organisation tactique et de l'emploi de la cavalerie invite bien sûr à poser ensuite la question plus globale du rôle et du poids de cette arme sur le champ de bataille. C'est ce que nous envisagerons après avoir considéré l'important problème du combat contre l'infanterie.

CHAPITRE XI : LES CHARGES CONTRE L'INFANTERIE

«C'est grande folie d'employer la vigueur de la cavalerie à faire des charges contre les Suisses ou gens de pieds ennemis aux campagnes de France ²¹⁶²». Pourrait-on déduire de ce commentaire de la bataille de Dreux que les charges de cavalerie n'étaient que rarement dirigées contre l'infanterie, ou que cette perspective était considérée comme une faute ? En réalité, même si la cavalerie a d'abord vocation à charger celle de l'adversaire, la rencontre entre les cavaliers et les piétons est bien plus qu'exceptionnelle. Les troupes montées victorieuses de la cavalerie ennemie peuvent être prises à partie par son infanterie. Elle peuvent aussi au contraire se retourner contre cette infanterie, abandonnée par les cavaliers qui la couvraient. Enfin, à une époque comme celle de Tavannes où l'on pratiquait systématiquement l'entremêlement des armes, qu'y aurait-il d'étonnant à voir un escadron s'affronter à un bataillon ? Les occasions de combattre l'infanterie ne manquent donc pas sur un champ de bataille. On ne peut, en conséquence, poser la question générale du rôle de la cavalerie dans les batailles de la période moderne sans avoir auparavant étudié le problème des charges contre l'infanterie.

Le sujet est complexe, nous pensons qu'il méritait d'être traité à part et ne pouvait être abordé avant la troisième partie de ce travail. Tout d'abord il apparaît que les combats contre l'infanterie nécessitent la plupart du temps l'association de plusieurs escadrons, ou tout au moins de plusieurs groupes de cavaliers coordonnant leurs attaques. Il est donc assez logique de placer ce chapitre dans le cadre de la grande tactique. Sa complexité tient également au fait qu'il exige, de la part du lecteur, une certaine familiarité avec les mécanismes élémentaires de la charge. Nous ne pouvons

²¹⁶² Tavannes, Jean de Saux, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saux, seigneur de Tavannes*, Collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Par Michaud et Poujalat, Tome VIII, 1838, p.115.

alors l'évoquer avant la seconde partie, justement consacrée à ces questions. D'autre part, sans que cela soit en contradiction avec l'idée précédente, les charges contre l'infanterie n'obéissent pas tout à fait aux mêmes règles que celles qui sont conduites contre une autre cavalerie. Il faut tenir compte de la spécificité de l'adversaire. Même si le point de vue privilégié sera d'abord celui des cavaliers, il est évident que nous ne pouvons traiter cette question sans aborder, même rapidement, la manière de combattre de l'infanterie. Enfin la question est complexe parce qu'elle fait débat chez les contemporains eux-mêmes. Qui de la cavalerie ou de l'infanterie l'emporte sur l'autre ? Pour Mottin, la supériorité de la cavalerie ne fait aucun doute : « une cavalerie bien composée et amenée par les exercices au point de perfection qu'il est aisé de lui faire atteindre, même en peu de temps, devra détruire l'infanterie la plus intrépide en rase campagne²¹⁶³ ». Un optimisme que pondère nettement Voltaire, pour qui « la cavalerie ne peut guère entamer seule une infanterie serrée²¹⁶⁴ ».

Dans ce débat, les images des charges victorieuses de Marignan et de Fontenoy se heurtent à celles, désastreuses, de Minden ou Krefeld. Nous tenterons bien sûr d'esquisser ici une réponse, et de déterminer de quel côté penche la balance. Mais cela implique d'abord de dégager les principes selon lesquels on entendait faire charger la cavalerie. Nous devons également nous demander dans quelle mesure la cavalerie pouvait, seule, prétendre à l'emporter sur l'infanterie. Bien entendu, nous ne pourrions avoir qu'une vue incomplète du problème si nous ne nous arrêtons pas brièvement sur la façon dont les fantassins eux-mêmes s'organisaient pour résister aux charges. L'évolution considérable intervenue en trois siècles dans l'armement et la tactique de l'infanterie nous conduisent à privilégier une approche chronologique. Il conviendra donc en outre, pour chaque période, de déterminer la manière dont la doctrine de la cavalerie évolue pour s'adapter à ces transformations.

I. LE SIÈCLE DES HÉRISONS

Même si le XVII^e siècle a vu le feu prendre une place de plus en plus importante dans la tactique de l'infanterie, l'image qui traverse le siècle est bien celle de ces massifs bataillons de piquiers, véritables hérissons d'acier, constitués de plusieurs milliers de combattants. Nous commencerons donc par étudier rapidement l'organisation tactique des piquiers, ainsi que le rôle tenu par les armes à feu. Il sera

²¹⁶³ Mottin de la Balme, *Éléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.108.

²¹⁶⁴ Voltaire, *Histoire de la guerre de 1741*, Paris, Garnier, 1971, p.416.

ensuite possible de s'interroger sur la tactique à adopter pour vaincre de telles formations de fantassins.

De prime abord la tâche n'apparaît pas facile. Aux murs de piques des premiers carrés se sont ensuite ajoutés les tirs des arquebusiers, autant de redoutables défis à relever pour la cavalerie. Celle-ci va d'ailleurs connaître des transformations considérables au cours du siècle. Ces changements rendent l'analyse un peu plus complexe, puisqu'il est évident que les chevaliers n'envisagent pas la charge de la même manière qu'un escadron de chevau-légers ou de reîtres. L'adoption par les cavaliers des armes à feu portatives, par exemple, implique une toute autre façon de charger l'infanterie. Il nous faudra donc prendre la mesure des conséquences induites par l'évolution tactique et technique de la cavalerie.

A. Des Suisses au *tercios*

1. La pique et son cadre tactique

Lorsque commencent les guerres d'Italie, les Suisses constituent assurément la meilleure infanterie d'Europe. Vingt-cinq ans auparavant, à Granson et Morat (1476), Charles le Téméraire a pu mesurer à ses dépens leur combativité et leur puissance. Leur façon de combattre s'est forgée dans la longue lutte entamée au XIV^e siècle contre les Habsbourg et leurs hommes d'armes. Pour faire face aux redoutables chevaliers bardés d'acier, l'un des moyens les plus efficaces, explique Franco Cardini, « dut être de s'épauler, au coude à coude, pour tenir l'adversaire à distance au moyen de pieux de bois, à l'extrémité solidement emmanchée d'une pièce de fer coupante et surtout pointue²¹⁶⁵ ». La pique devient donc l'arme principale des guerriers montagnards. Cette arme d'arrêt est longue de trois mètres à ses débuts, mais elle s'allonge par la suite jusqu'à cinq mètres. On lui associe également une autre arme d'hast, la hallebarde. Plus courte, celle-ci offre la possibilité de frapper de taille et d'estoc.

Le maniement de la pique est beaucoup plus difficile que ne le laisse penser son apparente simplicité. C'est une arme longue et lourde, sa maîtrise réclame une grande force physique et un exercice assidu. Le transport de la pique se fait plus ou moins aisément, en la tenant par le milieu. Mais au combat le piquier doit être « capable de la pointer le plus loin possible sans faire osciller la pointe, faute de quoi la visée manquait

²¹⁶⁵ Franco Cardini, *La culture de la guerre*, Paris, Gallimard, 1992 pour la traduction française, p.99.

naturellement d'efficacité²¹⁶⁶». Il faut en outre observer que les piquiers ne combattent pas de la même manière lorsqu'ils s'affrontent à d'autres piquiers ou à de la cavalerie. La posture défensive l'emporte dans le second cas, et le maniement de la pique est également sensiblement différent. Contre les piquiers, explique Tavannes, « à quinze pas il est bon de prendre sa course, l'élanement de plusieurs donne force. La cavalerie doit se soustenir de pied ferme, les premiers rangs de picquiers tenans leur picque à moitié, ayant fiché le bout en terre ; le second [sic]met le pied sur le bout dernier de leurs picques, et la pointe passée au milieu de la croix des picques des premiers rangs, et les trois et quatrièmes donnent des coups de piques²¹⁶⁷». Du fait de leur éloignement les rangs suivants n'interviennent pas directement.

Le maniement de la pique est en quelque sorte simplifié pour les premiers rangs. Il ne s'agit pas pour les piquiers d'engager des combats individuels avec les cavaliers, mais plutôt de constituer une barrière de piques suffisamment solide et dissuasive pour briser la charge de la cavalerie ou lui faire tourner bride. La pique joue essentiellement le rôle d'une arme d'arrêt. Elle doit être capable de tuer ou blesser, sinon le chevalier du moins sa monture. C'est la raison pour laquelle le piquier la fiche en terre ou la coince avec son pied, se contentant de la maintenir et de la diriger avec les mains. Ainsi bloquée, elle peut plus efficacement résister à l'impact du chevalier lancé à vive allure.

L'autre caractéristique du mode de combat des Suisses est l'adoption d'une formation tactique massive et resserrée. Primitivement regroupés en un bloc massif, hérissé de piques, les fantassins se disposent ensuite rapidement en carré. Face aux haies de chevaliers, cette configuration allie les avantages de la simplicité et de l'efficacité. Le carré est à l'origine composé de 1500 à 2000 hommes, rangés sur une profondeur de 35 rangs, avec environ 50 hommes de fronts. La pique devant être maniée à deux mains, on laisse à chaque fantassin un espace d'au moins 50 centimètres sur sa gauche afin qu'il puisse manier librement son arme, le coude gauche replié de 45 degrés. Par la suite cet intervalle a pu être diminué, les piquiers ont appris à manier leur pique avec le buste

²¹⁶⁶ Thomas F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, collection Atlas des guerres, Paris, Editions Autrement, 2002, pour la traduction française, p. 67.

²¹⁶⁷ Tavannes, Gaspard de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VIII, par Michaud et Poujalat, 1838, p.84. La poussée et « l'enferement », caractéristiques du combat entre piquiers, se trouve parfaitement décrite par Monluc à Cérisesoles. p.67. *Commentaires de messire Blaise de Monluc, mareschal de France*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VII, par Michaud et Poujalat, 1838, p.67.

en torsion, le pied droit en avant. On a ainsi resserré les files et donné plus de densité à la formation.

A l'inverse, si les espaces vides diminuent, les effectifs du carré augmentent quant à eux considérablement. Au début de notre période ils peuvent compter jusqu'à 6000 hommes, 85 de front sur une profondeur de 70 rangs²¹⁶⁸. Un effectif de cette importance complique singulièrement les manœuvres, celles-ci nécessitant une réelle synchronisation de tous les soldats dans la marche²¹⁶⁹. Ce chiffre constitue cependant un maximum, la plupart des carrés d'infanterie engagés durant le XVI^e siècle alignent en général des effectifs variant entre 2000 et 5000 hommes. On voit même, durant les guerres de Religion, l'infanterie protestante, il est vrai toujours à court de soldats, se constituer en formations de 1000 ou 1500 hommes.

2. Puissance et limite de l'arquebuse

L'exemple des Suisses fit école en Europe, notamment en Allemagne, avec les lansquenets. Mais ces derniers ne faisaient en grande partie qu'imiter le modèle helvétique. Au contraire, les Espagnols innovèrent considérablement. L'infanterie espagnole, rénovée par Gonsalve de Cordoue après Séminara (1495), se démarque par un emploi particulièrement important des arquebuses²¹⁷⁰.

Pour être nouvelle, l'arme à feu portative n'en est cependant pas moins encore relativement imparfaite. La première limite est d'ordre essentiellement technique. Comme l'a montré le chapitre II, le système de mise à feu des premières armes laisse pour le moins à désirer. Jusqu'au tout début du XVI^e siècle, l'arquebuse est mise à feu grâce à une mèche, simple cordelette imprégnée de salpêtre, que l'on met en contact avec une amorce de poudre installée dans le bassinet. Ce système contraint l'arquebusier à tenir son arme de la seule main gauche, pendant que la droite est occupée par la mèche. Pour tirer, l'arme est maintenue horizontalement, la crosse appuyée sur le ventre ou le haut de la cuisse²¹⁷¹. L'invention de la platine à mèche marque un réel progrès. Le tireur n'a plus besoin de tenir la mèche, ce qui améliore la prise en main et la précision du tir. Nonobstant, l'arquebuse ainsi modifiée est encore

²¹⁶⁸ Franco Cardini, *op. cité*, p.100.

²¹⁶⁹ Thomas F. Arnold, *op. cité*, p.67.

²¹⁷⁰ « La puissance redoutable de l'infanterie espagnole était fondée sur l'amalgame r »alisé, au début du XVI^e, entre l'arme blanche et l'arme à feu ». René Quatrefages, « Un professionnel militaire : l'*Infante* du *tercio* », *L'homme de guerre au XVI^e siècle*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992, p.194.

²¹⁷¹ *Ibid.*, p.73.

loin de constituer une panacée. Quant au mousquet, qui se développe à partir du milieu du XVIe siècle, s'il permet de tirer des balles d'un calibre supérieur, il est aussi plus lourd et nécessite l'emploi d'une fourche plantée dans le sol. Bien qu'effrayante, et fascinante, la nouvelle arme ne renvoie donc pas immédiatement aux oubliettes de l'histoire les vénérables armes de jet directement venues du moyen âge.

Les contemporains ont conscience des faiblesses de l'arquebuse, et les arguments ne se limitent pas à de simples préjugés idéologiques contre « l'abominable engin²¹⁷² ». Au milieu du siècle, Fourquevaux souligne ainsi que l'arquebuse, qui « a été trouvée de peu d'ans de ça, est très bonne mais doit être gouvernée par des gens adroits. Toutefois qu'au temps présent chacun veut être arquebusier ; Je ne sais si c'est pour lever plus de gages ou être moins chargé ou pour combattre de plus loin. En quoi il faudrait mettre quelques règles et ordonner plutôt moins d'arquebusiers et que ceux là fussent bons plutôt que nombreux et ne valant guère. Car ceci négligé peut être cause qu'en une escarmouche ou un combat où l'on tirera dix mille arquebusades n'y mourra pas un seul homme, parce que la plupart des arquebusiers se contentent de faire du bruit et ainsi ils lâchent leurs coups à l'aventure. Les arcs et arbalètes peuvent jouer en temps de pluie ou l'arquebuse perd sa raison. Je louerais les gens de trait comme archers et arbalétriers, tant pour leur promptitude de tirer, qui est beaucoup plus soudaine, qu'aussi pour la seurté [sic]de leurs coups, lesquels ne sont que rarement vains. Je sais que l'arquebusier peut tirer de plus loin, néanmoins l'archer et l'arbalétrier occiront aussi bien un homme nu de 100 ou 200 pas loin que le meilleur arquebusier : et telle fois que le harnois s'il n'est des plus forts n'y pourra résister. Le remède serait que ceux-ci [archers et arbalétriers] tirassent le plus près qu'ils pourraient, et si cela se fait l'on trouvera plus de gens affolés et occis par le trait que par le double d'arquebusiers ».

On retrouve dans les propos de Fourquevaux les principales limites de l'arquebuse. Sa grande vulnérabilité à la pluie et à l'humidité par exemple, ou encore la précision du tir. Philippe Contamine rappelle que sa précision n'était acceptable que jusqu'à 80m, contre 200 à l'arc. L'auteur évoque également la rapidité des tirs. L'arquebuse souffre, là encore, d'un très net désavantage par rapport à l'arc, les opérations nécessaires au rechargement allongent considérablement l'intervalle entre deux tirs. Il faut, au début du XVIe siècle, plusieurs minutes à un arquebusier pour recharger son arme, alors qu'un archer peut lancer dix flèches par minute²¹⁷³. Cependant

²¹⁷² Arioste, *Roland furieux*, chant IX, 90-91, cité par Franco Cardini, *op. cité*, p.112.

²¹⁷³ Philippe Contamine, *La guerre au moyen âge*, Paris, PUF, 1999, p.248.

on devine aussi dans ces lignes quelques unes des raisons de son succès. La portée globale tout d'abord, remarquée par Fourquevaux. On peut y ajouter ensuite d'autres caractéristiques techniques, comme la force de pénétration des balles, ou le fait que celles-ci occasionnent des blessures plus « sales » et vulnérantes que les flèches, ce qui peut davantage atteindre le moral²¹⁷⁴. Enfin, l'effet de masse est un autre grand avantage de l'arquebuse.

Comme le souligne – et le regrette – Fourquevaux, « chacun veut être arquebusier », et les arquebusiers sont de plus en plus nombreux dans les armées. C'est, en effet, que l'arc et l'arbalète demeurent des armes d'un maniement plus complexe que l'arquebuse. L'arc, notamment, nécessite un entraînement très long et quasi quotidien, de l'ordre de plusieurs années. L'arquebuse peut au contraire être servie par un homme n'ayant que quelques jours ou quelques semaines de formation. A cela on peut ajouter le prix, bien inférieur à celui d'une arbalète par exemple²¹⁷⁵. On peut donc équiper un grand nombre de soldats, et pallier ainsi les défauts de l'arme par l'effet de masse²¹⁷⁶. Gonsalve de Cordoue fut l'un des premiers à comprendre que, bien que provisoirement inférieures techniquement aux armes de jet traditionnelles, les arquebuses ne pouvaient que s'améliorer compte tenu des progrès technologiques de l'époque. L'infanterie espagnole disposa donc très rapidement d'une proportion d'arquebusiers – environ un sixième – jusque là inconnue dans les armées du temps²¹⁷⁷. Cette caractéristique constitue un élément important dans la genèse des redoutables *tercios*²¹⁷⁸.

3. la difficile association de la pique et de l'arquebuse.

On peut donc comprendre pourquoi, malgré ses faiblesses, l'arme à feu se développe largement dans l'infanterie du XVI^e siècle. Cependant les généraux sont très rapidement confrontés à une autre question, au moins aussi complexe, qui constitue la

²¹⁷⁴ En 1591, Humphrey Barwick explique qu'une balle de plomb de mousquet peut percer la meilleure des armures à 200 mètres, une armure ordinaire à 400, et tuer un homme sans armure à 600. Thomas F. Arnold, *op. cité*, p.75.

²¹⁷⁵ Ibid, p.72.

²¹⁷⁶ Laurent Henninger, *La révolution militaire de la Renaissance*, Mémoire de DEA, sous la direction du Professeur André Martel, IEP, Université d'Aix-Marseille III, 1993, p.34. on observera qu'il se produisit ensuite à peu près le même phénomène dans la cavalerie avec la généralisation du pistolet à rouet.

²¹⁷⁷ Bert S. Hall, *Weapons and Warfare in Renaissance Europe: Gunpowder, Technology and Tactics*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997, p.167.

²¹⁷⁸ S'inspirant des carrés en formation serrée des piquiers suisses, le *tercio* était structuré en carrés plus petits, plus mobiles au sein desquels les piquiers alliés aux arquebusiers pouvaient combiner avec succès la défense et l'attaque. Ribbot-Garcia, L.A., « Les types d'armées en Espagne au début des temps modernes », *Guerre et concurrences entre les Etats Européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, sous la direction de P. Contamine, Paris, PUF, 1998, p.52.

seconde limite, celle-là d'ordre tactique: comment utiliser cette arme sur le champ de bataille? Au tout début du XVI^e siècle, l'armée espagnole d'Italie recrute vraisemblablement la plupart de ses arquebusiers parmi les vétérans des milices urbaines. Les chefs espagnols sont alors tentés de reproduire sur le terrain les conditions d'utilisation auxquelles sont accoutumés ces hommes. C'est la raison pour laquelle l'arquebuse est d'abord souvent employée dans un cadre défensif, en association avec des fortifications de campagne (Cérignole 1503, La Bicoque 1522)²¹⁷⁹.

Les arquebusiers délaissent ensuite leurs retranchements. Mais, s'il gagnent en mobilité, ils se retrouvent aussi confrontés au problème de leur association avec les piquiers. J. R. Hale rappelle en effet que, du fait de la lenteur du rechargement, de l'impossibilité de tirer en se déplaçant ou même de leur absence d'armement défensif, les arquebusiers ont la plus grande difficulté à combattre isolément. La protection des piquiers leur est indispensable²¹⁸⁰. Les tacticiens doivent alors déployer toute leur ingéniosité pour parvenir à intégrer les arquebusiers aux carrés de piquiers. Les solutions envisagées prennent la forme de « cornes » ou de « manches » d'arquebusiers, flanquant les piquiers. Dès les années 1540 la réflexion théorique s'empare de ces figures et multiplie les combinaisons²¹⁸¹.

Pourtant il semble que sur le terrain l'association des deux armes se soit avérée plus difficile que sur le papier. Au milieu du XVI^e encore, comme le remarque Maizeroy, l'intégration des arquebusiers dans les bataillons n'est pas systématique²¹⁸². Et l'on peut voir encore, jusqu'aux guerres de Religion, l'infanterie formant le corps de bataille n'être composée que de piquiers, les arquebusiers étant détachés pour escarmoucher, tenir un poste ou soutenir la cavalerie. Et lorsqu'ils sont associés aux piquiers ce n'est pas obligatoirement par manche ou corne. Ce peut être également, de manière plus rudimentaire, juste devant ou juste derrière le premier rang des piquiers, afin de se mettre sous la protection des piques après avoir fait leur salve²¹⁸³. C'est d'ailleurs la configuration qui semble privilégiée par La Noue dans le cadre de combat contre la cavalerie. Le capitaine huguenot veut placer les arquebusiers au premier rang,

²¹⁷⁹ Ibid., p.170.

²¹⁸⁰ J.R. Hale, *War and society in Renaissance Europe 1450-1620*, Montreal and Kingston-London-Buffalo, McGill Queen's University Press, 1998, p.51.

²¹⁸¹ Giovacchino da Coniano, sergent d'armes italien qui servit Henry VIII dans les années 1540, comptait par exemple 32 façons différentes de combiner entre eux les carrés de piquiers flanqués de leurs arquebusiers. Thomas F. Arnold, *op. cité*, p.80.

²¹⁸² Maizeroy, Joly de, *Théorie de la guerre*, Lausanne, 1777, p.lvi.

²¹⁸³ Tavannes remarque ainsi, à Cérises, le feu meurtrier des arquebusiers cachés derrière le premier rang des piquiers français. Cette tactique semble être due à l'initiative de Montluc, qui constate cependant avec surprise que l'ennemi a eu la même idée. Montluc, *op. cité*, p.68.

abrités par les piquiers. Ils doivent tirer à 20 pas en visant la tête des chevaux, ainsi dit-il, ils devraient « estropier » le premier rang de l'escadron. Ils sont en position exposée mais c'est indispensable pour faire de tels dommages. Il ne pourrait de toute façon pas en être tué beaucoup, car « c'est une chose assurée que quand un escadron voit neuf ou dix chevaux de tête être renversés, les autres pensent à leur conscience ». Et après une telle charge, l'escadron viendrait donner dans les piques du premier rang, ce qui modérerait son impétuosité. Enfin, si le premier rang fléchit quelque peu, il se trouve le corps du bataillon pour soutenir encore le choc²¹⁸⁴.

Au début du XVIIe siècle, Jean de Tavannes recommande quant à lui de veiller à ne pas mettre « l'arqueuserie » directement devant les piques, mais un peu à côté, de manière à ce que, « renversés d'une grande charge, ils ne désordonnent ou épouvantent les piquiers, se jetant parmi eux ». Un conseil qui laisse à penser que cette façon d'employer les arquebusiers n'avait pas encore complètement disparue. Il envisage bien de placer les arquebusiers à rouet derrière le second rang de piques, mais pour le reste les mousquetaires se placent en manches sur les côtés du bataillons. Ils sont disposés sur cinq rangs, le premier rang devant tirer genou à terre et les second et troisième courbés. Ces manches paraissent cependant devoir être assez vulnérables face à la cavalerie. Tavannes préconise de leur adjoindre un « escadron volant », un groupe de piquiers chargé de leur protection particulière. Il est également plus prudent de ne pas les laisser trop s'avancer s'il n'y a pas de haies ou de fossés pour les couvrir. De la même manière il est toujours très utile, lorsqu'on le peut, de protéger les flancs des mousquetaires par des chariots²¹⁸⁵.

Ainsi l'on ne doit pas surestimer le rôle du feu dans la tactique de l'infanterie. Un bataillon de piquiers sera bien sûr plus redoutable face à la cavalerie s'il est accompagné de d'arquebusiers ou de mousquetaires, mais ce sont bien les piques qui semblent constituer le principal défi pour les cavaliers. Comme le rappelle encore La Noue : « L'harqueuserie [sic] sans couverture se renverse aisément ²¹⁸⁶ ».

²¹⁸⁴ La Noue, François de, *Discours politiques et militaires*, Genève, éd. F.E. Sutcliffe, Droz, 1967, p.371.

²¹⁸⁵ Tavannes, *op. cité*, p.85.

²¹⁸⁶ La Noue, *op. cité*, p. 370.

B. La pique et la lance : La charge contre l'infanterie dans la première moitié du siècle

Les gendarmes de la première moitié du siècle trouvent donc face à eux des formations massives de piquiers, plus ou moins accompagnées d'arquebusiers ; ces derniers pouvant aussi être regroupés et engagés de manière autonome. Les ouvrages théoriques ne sont pas d'un grand secours pour aborder la manière dont les hommes d'armes doivent combattre ces hérissons et les tireurs qui les flanquent. Selon la doctrine du temps, la cavalerie lourde est avant tout destinée à affronter celle de l'ennemi, c'est d'ailleurs le seul adversaire réellement digne d'elle. Les écrivains militaires ne se préoccupent donc guère des charges contre l'infanterie.

Heureusement, les exemples de confrontation entre l'infanterie et la cavalerie ne manquent pas durant cette période. Tous il est vrai ne se prêtent pas à une analyse approfondie. Cérignole, par exemple, la première grande victoire de l'infanterie espagnole contre la chevalerie française, ne constitue pas un cas tout à fait représentatif²¹⁸⁷. Cependant, des batailles fameuses comme Marignan, Cérisoles (1544), et d'autres moins connues comme Agnadel (1509), peuvent nous apporter quelques précieux renseignements.

1. Agnadel : de l'importance du terrain

Agnadel, bataille livrée par l'armée de Louis XII contre les troupes vénitiennes, permet d'envisager assez clairement les limites respectives de l'infanterie et de la cavalerie sur le champ de bataille. De manière plus ou moins accidentelle, l'avant-garde française, composée de 500 lances et de quelques bandes de Suisses, se retrouve face à face avec l'arrière-garde vénitienne, constituée de 500 hommes d'armes et de 6000 ou 7000 fantassins, fine fleur de l'infanterie vénitienne. Durant la première phase des combats, les gendarmes sont mis en difficulté par les gens de pied adverses. Le terrain, principalement composé en cet endroit de vignobles, n'est évidemment pas favorable

²¹⁸⁷ Bert S. Hall, *op. cité*, p. 168. Les arquebusiers, postés derrière un retranchement garni d'un fossé, ont joué un rôle très important dans la victoire espagnole, et leur feu fut assez meurtrier. Toutefois le revers des gendarmes français s'explique peut-être davantage par le caractère prématuré de l'attaque et l'absence de reconnaissance préalable du dispositif ennemi. Celle-ci leur aurait permis de découvrir l'existence du fossé, qui s'avéra un véritable piège pour les hommes d'armes. C'est ainsi que Fabrizio Colonna ironisa en affirmant que ce n'était pas Gonzalve de Cordoue qui avait gagné la bataille, « mais un petit fossé et un parapet de terre ». Pour Bert S. Hall, la victoire ne doit rien au caractère propre de l'arquebuse, les longbows auraient servi le « Grand capitaine » aussi bien que les arquebuses de Navarre. Voir aussi F. Chauviré, « Bayard, chevalier ou cavalier ? Le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, Tome 139, 2004, p.287-208, 210.

aux cavaliers. « Et combien que les ennemis fussent en un lieu fort difficile [...]tellement qu'impossible était de leur courir sus sans rompre l'ordre », explique Claude de Seyssel²¹⁸⁸. Les Français doivent reculer, suivis par l'ennemi.

Pourtant la situation se retourne bientôt en leur faveur. Tout d'abord les fantassins vénitiens, qui s'étaient élancés derrière eux, s'arrêtent ensuite sur un terrain plus dégagé, où les cavaliers « pouvaient librement manœuvrer²¹⁸⁹ ». En outre le roi, averti du combat, rejoint bientôt son avant-garde avec les 1000 hommes d'armes de sa bataille. Ayant retrouvé leur capacité de manœuvre, stimulés par la présence du roi, les gendarmes repartent à la charge. Ils mettent en fuite les cavaliers italiens, qui « n'eurent le cour [cœur]de les attendre », et se ruent ensuite sur les gens de pieds, qui sont rapidement taillés en pièce²¹⁹⁰.

Agnadel vient donc rappeler que la nature du terrain joue un rôle non négligeable dans le cadre d'un affrontement entre la cavalerie et l'infanterie. Si la première veut attaquer la seconde avec avantage, elle doit choisir un champ de bataille qui lui est favorable. Les contraintes sont particulièrement importantes lorsque, comme c'est le cas ici, les cavaliers sont des hommes d'armes lourdement armés, montés sur des destriers puissants et maniant une arme, la lance, dont l'emploi nécessite le galop. Dès qu'elle a pu bénéficier d'un terrain suffisamment uni et dégagé, où elle pouvait « librement manoeuvrer », la gendarmerie a repris le dessus sur l'infanterie. Elle l'a fait d'autant plus facilement que celle-ci se trouvait vraisemblablement désorganisée par son succès initial. L'arrivée du roi et des renforts porta également sans nul doute un rude coup au moral des fantassins.

2. Face à des fantassins expérimentés, la cavalerie seule peut difficilement l'emporter

Marignan : des gendarmes et des canons

Beaucoup plus fameuse, bien sûr, est la victoire des hommes d'armes de François 1^{er} sur les piquiers Suisses à Marignan. On peut, si l'on dépasse l'image presque légendaire qui s'est figée dans la mémoire collective française, faire là aussi un certain nombre d'observations importantes. François 1^{er} fit à sa mère un récit épique des deux journées de cette mémorable bataille. Si l'on y ajoute ceux de Guicciardini, de Giovio ou du Loyal Serviteur, on dispose alors de détails assez instructifs. Sortis de Milan le 13

²¹⁸⁸ Jacques Humbert, « Agnadel, une grande victoire oubliée », *RHA*, n°4, 1986, p.84.

²¹⁸⁹ Guicciardini, F., *Histoire d'Italie*, Paris, Robert Laffont, 1996, p. 577.

²¹⁹⁰ Claude de Seyssel, cité par Jacques Humbert, *op. cité*, p. 85.

septembre dans l'après midi, 25 à 30 000 Suisses assaillent à la tombée de la nuit le camp de l'armée royale²¹⁹¹. Les Français sont prévenus, ils ont construit des retranchements et se tiennent sur leur garde. La surprise ne joue donc pas pour les Suisses. Cependant, quelques éléments viennent compliquer la tâche des gendarmes. Tout d'abord, comme le signale le roi, l'étroitesse du terrain ne permet pas de se déployer en haie²¹⁹². Ensuite la grande poussière et la nuit tombante favorisent la confusion et le désordre. Enfin, ne l'oublions pas, l'adversaire représente la meilleure infanterie du temps.

Les massifs carrés de piquiers suisses n'ont pas usurpé leur réputation. Attaquée en premier, l'avant-garde française est rapidement repoussée, François 1^{er} vient à la rescousse. Commence alors, sous la lumière de la lune, une série de charges furieuses, ponctuées de ralliements et des tirs des canons de Galiot de Genouillac. Ces combats permettent de contenir les Suisses, de les repousser hors des retranchements, mais l'obscurité finit par interrompre la bataille. Le lendemain le roi a organisé son dispositif. Derrière les retranchements il intercale les gendarmes et les fantassins, avec les canons devant ou entre eux. Les Suisses attaquent en trois gros bataillons, avec leur ardeur coutumière. Le combat est longtemps douteux, la gauche, commandée par Alençon, le frère du roi, est même un moment en difficulté. Mais l'aide venue du centre, ainsi que l'artillerie, qui fait des ravages dans les formations serrées des Suisses, permettent de redresser la situation. L'arrivée de quelques renforts vénitiens joue ensuite également un rôle important. Craignant de voir apparaître le gros des troupes vénitiennes, constatant qu'ils ne parviennent pas à emporter la décision et que leur flanc droit commence à se déliter, les Helvètes décident de rompre le combat²¹⁹³.

Le premier élément à retenir de cette bataille est bien sûr l'âpreté des combats. Les Suisses ne sont pas impressionnés outre mesure par les hommes d'armes. Ceux-ci doivent donc pénétrer dans les carrés et tenter de les désorganiser. Il s'ensuit des mêlées confuses, où les cavaliers se battent dans la « presse », au milieu des piques. Le risque est important pour l'homme d'armes de se voir blessé ou démonté, et livré ainsi, à terre, sans véritablement pouvoir se défendre, à la fureur des Suisses. Bayard lui-même se

²¹⁹¹ Isabelle de Marignan, article « Marignan », dans Jacques Garnier (dir.), *Dictionnaire des guerres et des batailles de l'histoire de France*, Paris, Perrin, 2004.

²¹⁹² « L'avenue par où venaient lesdits Suisse étant un peu serrée, il fut impossible de placer nos gendarmes comme en plein pays, ce qui nous cuida mettre en grand désordre ». Cité par Hardy de Périni, *Batailles françaises*, Tome I, Châteauroux, A.Majesté et L.Bouchardeau, 1894, p.227.

²¹⁹³ Hans Delbrück, *History of the Art of War*, University of Nebraska, Lincoln & London, 1990, vol. IV, p.85.; Guicciardini, *op. cité*, p.59.

trouva « tout enferré de piques, de sorte que son cheval fut débridé ». Quand le cheval se sentit sans frein, il se mit à la course et passa au travers des rangs suisses. Le chevalier se retrouva sur leurs arrières, et dut revenir à quatre pattes au camp français. Face à de tels adversaires, les gendarmes ont dû s'engager sans compter : « Par cinq cents et cinq cents, il a été fait plus de trente belles charges avant que la bataille fût gagnée », s'exclame François. On ne doit pas s'étonner qu'ils se soient trouvés, à l'issue de la bataille, les membres « dégoûtés de sueur, et leurs chevaux trébuchant de lasseur, avec ce qu'ils avaient eux-mêmes presque perdu le sentiment de la vue et de l'ouïe ²¹⁹⁴».

L'autre leçon de Marignan se trouve dans l'utilisation de l'artillerie. Qu'auraient fait les hommes d'armes sans les canons de Genouillac ? François 1^{er} reconnaît son importance : « Le sénéchal d'Armagnac, avec son artillerie, peut bien oser dire qu'il a été cause en partie du gain de la bataille²¹⁹⁵ ». Guicciardini est plus affirmatif encore. On ne peut douter, selon lui, « que sans le soutien de l'artillerie la victoire ne fut revenue aux Suisses ²¹⁹⁶». Pour Bert S. Hall, Marignan est le triomphe de la coordination tactique entre la cavalerie et l'artillerie. Les canons se montrent particulièrement efficaces contre les massifs carrés de piquiers. Ceux-ci constituent en effet des cibles faciles, surtout lorsqu'ils sont ralentis par les attaques de flanc de la gendarmerie²¹⁹⁷. Face à des fantassins expérimentés et déterminés, les hommes d'armes n'ont pu l'emporter seuls, et il leur a fallu s'appuyer sur la puissance de feu de l'artillerie.

La difficile victoire de Cérisoles (1544)

Victoire éclatante mais non pas totale, obtenue au terme d'un combat âpre, Marignan montre que les fantassins ne constituent pas toujours des proies faciles. En plus des Suisses les Espagnols s'avèrent, dès la première moitié du siècle, de redoutables adversaires, même lorsque la cavalerie les attaque en terrain favorable. A Ravenne, après avoir repoussée la cavalerie ennemie, les hommes d'armes français vont soutenir leurs fantassins aux prises avec les Italo-Espagnols. Cependant, si les cavaliers se débarrassent d'abord facilement des Pontificaux de Colonna, ils n'ont ensuite pas si

²¹⁹⁴ Paolo Giovio, *Histoire de Paolo Govio sur les choses faites et advenues de son temps en toutes les parties du monde, traduite en français par Denis Sauvage, Historiographe du roi*, Olivier de Harsy, Paris, 1570, p.340.

²¹⁹⁵ Cité par Hardy de Périni, *op. cité*, p.232.

²¹⁹⁶ Guicciardini, *op. cité*, p.59

²¹⁹⁷ B.S.Hall, *op. cité*, p.174.

bon marché de l'infanterie espagnole. Malgré sa situation très difficile, celle-ci parvient à éviter l'effondrement²¹⁹⁸.

Cérisoles, 32 ans plus tard, présente un profil similaire. Là aussi la cavalerie intervient, après avoir chassé celle de l'ennemi, pour soutenir ses fantassins. En l'occurrence, les Gruyers (à l'arrière-garde, gauche du dispositif français) sont attaqués par un grand bataillon d'élite, composé de 3000 Allemands et 2000 Espagnols, et précédé de 300 arquebusiers en enfants perdus²¹⁹⁹. Enghien, qui commande l'armée française, rassemble alors sa cavalerie pour charger ce bataillon. Selon Tavannes cette charge fut rude, et « il s'y perdit beaucoup de gens de bien ». Toutefois, la cavalerie finit par l'emporter sur les Espagnols : « Enghien passe trois fois parmi eux, et à la troisième ils jettent leurs armes²²⁰⁰ ». Le récit de Montluc, cependant, relativise beaucoup le succès de la cavalerie. La gendarmerie charge par le devant et par le flanc le massif carré de piquiers et les arquebusiers qui les accompagnent. Mais le combat est difficile, car l'ennemi n'entend pas lâcher prise. « Là fut tué beaucoup de gens de bien et des principaux [...] et encore plus à la seconde recharge. Il y en eut qui passèrent et repassèrent au travers, mais toujours ils se rallioient ; et vindrent en ceste manière aux Gruyens, qui bien tost furent renversez sans tirer un seul coup de picque²²⁰¹ ».

Les succès des hommes d'armes ne sont pas décisifs car ils ne réussissent pas à débander la formation ennemie. Certains parviennent bien à pénétrer dans le carré, et même à le traverser, mais une fois les gendarmes passés les soldats se regroupent, serrent les rangs, et reprennent leur marche. Ces charges coûteuses et vaines provoquent au contraire la désagrégation de la cavalerie d'Enghien. Après ces « deux furieuses mais inconsidérées charges », presque tous les chevaux sont hors de combat, à peine lui en reste-t-il une centaine pour soutenir le choc. La marche victorieuse des vétérans espagnols et allemands s'arrête cependant bientôt. Ceux-ci prennent conscience en effet que le centre et la gauche de leur armée sont en fuite, et qu'ils se trouvent donc seuls sur le champ de bataille. Peut-être auraient-ils pu quitter le terrain, comme leurs prédécesseurs à Ravenne, si des compagnies d'arquebusiers à cheval italiens n'étaient

²¹⁹⁸ Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p.342 ; B.S.Hall, *op. cité*, p.173. Même si le Loyal serviteur affirme que les gendarmes « rompirent entièrement » les fantassins espagnols, il semble en fait, comme le raconte Guicciardini, qu'ils se retirèrent en fort bon ordre plutôt qu'ils ne furent rejetés hors du champ de bataille

²¹⁹⁹ Tavannes parle de 5000 Espagnols ; *op. cité*, p.111. Montluc quant à lui, précise que les 3000 Allemands de ce bataillon avaient passé dix ans en Espagne et « parlaient aussi bon espagnol qu'Espagnols naturels » ; *op. cité*, p.67.

²²⁰⁰ Tavannes, *op. cité*, p.111.

²²⁰¹ Monluc, *op. cité*, p.68.

alors arrivées pour renforcer les Français. Apportant une puissance de feu qui manquait à la cavalerie d'Enghien, ils permettent de ralentir la retraite des Espagnols et donnent le temps aux Suisses et aux Gascons d'accourir de la gauche. Ces forces combinées ont enfin raison des redoutables fantassins²²⁰². La cavalerie française, seule, n'aurait pas pu en venir à bout.

3. Les charges de Gaspard de Tavannes, l'occasion d'un bilan au milieu du siècle.

Agnadel, Marignan et Cérisoles sont autant d'exemples permettant de comprendre quelques unes des principales caractéristiques des charges menées contre l'infanterie. Cependant il n'est pas forcément besoin de se pencher sur les grands engagements, des combats de moindre ampleur peuvent également s'avérer fort instructifs. C'est le cas par exemple d'un combat mené par Gaspard de Tavannes, et narré par son fils Jean. En 1545, les Anglais, qui ont pris Boulogne l'année précédente, envoient 1800 hommes de pied depuis Calais pour renforcer cette place. Tavannes et Dampierre sont chargés de les intercepter. Tavannes rencontre le gros de cette troupe : 1200 hommes, piquiers, arquebusiers et archers, formés en carré, le flanc gauche couvert d'une haie forte. « Ledict Tavannes, sans demander conseil, marche moitié pas et trot, s'arreste, s'avance en ordre, fait charger trente chevaux sur la droite des ennemis, qui les mettent en quelque désordre. Leurs arquebusiers et archers tirent, les piquiers de la teste tournent au secours du flanc. Au mesme temps, le sieur de Tavannes, avec quatre-vingts lanciers charge moitié teste moitié flanc, passe à travers, de coing à autres sans s'arrester à combattre, perd quinze gentilshommes, rompt ce bataillon par trois charges, rallie trois fois : huict cents morts demeurent sur place, 400 prisonniers emmenez et quatre enseignes sont emportées²²⁰³».

On constate donc que la cavalerie de Tavannes parvient ici à vaincre seule, sans l'aide d'arquebusiers ou de canons. Cependant les conditions ne sont pas les mêmes qu'à Marignan ou Cérisoles. Les fantassins sont isolés et savent ne pouvoir compter sur aucune aide, ce qui fragilise le moral des combattants. D'autre part il ne s'agit sans doute pas de vétérans aguerris, comme les Suisses ou les Espagnols. On comprend surtout parfaitement, à la lecture de ce récit, ce que l'on pouvait deviner en étudiant les batailles précédentes : une charge contre l'infanterie ne peut se limiter à une multitude

²²⁰² Ibid., p.69.

²²⁰³ Tavannes, *op. cité*, p.130.

de combats individuels, chaque cavalier cherchant à tuer ou blesser le plus de fantassins possible. Comme dans le cas d'une charge contre la cavalerie, on cherche avant tout à désorganiser le corps tactique adverse. Une fois celui-ci fractionné et rompu, il devient complètement vulnérable et n'est plus en état d'opposer de véritable résistance. Les fantassins, ayant perdu leur ordonnance et leur cohésion, se trouvent désorientés. Ils perdent en même temps la confiance, l'impression de sécurité et de force que donne aux hommes qui la composent une telle masse de combattants serrés les uns contre les autres.

C'est pourquoi Tavannes ne se perd pas dans une mêlée confuse et douteuse, au milieu d'un bataillon qui le submergerait. Ses hommes d'armes ont pour objectif de traverser « sans s'arrêter à combattre ». Ils traversent donc, passent autant de fois qu'il le faut pour briser l'ordre du bataillon. Trois « traversées » furent ainsi nécessaires. Il est probable qu'au moment de la dernière le carré ennemi était déjà en partie désorganisé, ce qui pourrait expliquer l'ampleur des pertes (peut-être tout de même exagérées) chez les fantassins.

Enfin la présence des armes de trait, arquebuses ou arcs, complique bien évidemment la tâche des cavaliers. Il est donc indispensable d'adopter une tactique particulière. Celle-ci se dessine quelque peu dans les manœuvres de Tavannes. On distingue en effet un groupe de cavaliers détachés de la troupe pour faire diversion par une attaque de flanc. Cette charge détourne l'attention des piquiers et les tirs des gens de trait, elle facilite ainsi la charge principale.

C . L'alliance du pistolet et de la lance dans la seconde moitié du siècle

La tactique de l'infanterie ne connaît pas de véritable révolution dans la seconde moitié du siècle. On remarque à la fois une diminution progressive de la taille des bataillons (plus sensible en France) et une augmentation de la proportion d'arquebusiers, mais sans que cette double évolution ne remette fondamentalement en cause les modes de combat. On peut d'ailleurs constater qu'il n'est pas rare de voir les arquebusiers combattre seuls, détachés des piquiers. C'est le cas par exemple en 1569, lors d'une escarmouche entre les armées catholique et huguenote. Tavannes et Brissac doivent alors faire face à une grande troupe de trois ou quatre mille arquebusiers, avancés au devant de l'armée protestante²²⁰⁴.

²²⁰⁴ Tavannes, *op.cité*, p. 309.

La cavalerie, au contraire, connaît pendant ce demi siècle des transformations considérables. Aux hommes d'armes, chargeant en haie, viennent progressivement s'ajouter les reîtres et pistoliers, qui combattent en escadrons et usent principalement du pistolet à rouet. Ces changements ne peuvent être sans conséquence sur la manière dont on envisage les charges contre l'infanterie.

1. Les principes

On observera tout d'abord que les écrivains militaires accordent à ce sujet un peu plus de place qu'ils ne le faisaient durant les décennies précédentes. L'infanterie n'est plus un adversaire que l'on néglige, et il n'est pas sans importance de consacrer quelques réflexions à la façon de la combattre. S'il constate que les arquebusiers sans la protection des piquiers sont facilement défaits, La Noue reconnaît que l'association des deux constitue un défi pour la cavalerie. Celle-ci peut bien sûr charger les coins du bataillon, qui constituent en quelque sorte les angles morts de la formation. Toutefois le danger pour l'infanterie se limite, selon lui, aux deux premières charges. Celles-là passées, le plus dur est fait, et la fureur des cavaliers s'éteint généralement²²⁰⁵.

La Noue souligne également ce qui représente l'un des principaux points faibles de la cavalerie : le cheval. Cette affirmation peut paraître à première vue paradoxale, puisque le cheval est justement ce qui fait la spécificité et la force de cette arme. Il ne faut y voir cependant qu'une observation de bon sens, nourrie par une longue expérience des combats. « Bien que le cheval se meuve avec rapidité, peu de choses le retiennent : le bruit et la fumée des arquebuses l'effrayent, les blessures l'arrêtent, les appréhensions des hommes leur font tenir bride, et les cris ne sont pas sans quelque effect²²⁰⁶ ». Le cheval est un animal sensible, sujet à la peur. Dans le cadre d'une charge contre l'infanterie ses sens sont particulièrement sollicités. La vue des piques, le bruit des armes à feu, l'odeur de la poudre sont autant d'éléments susceptibles de déstabiliser une monture jeune ou mal préparée.

Mais le cheval n'est bien sûr pas seul en cause. Le moral des combattants occupe également une place considérable. La Noue laisse penser qu'une partie du succès des charges se joue dans le cœur des hommes. Lorsque les fantassins « ont le courage et l'assurance de tenir ferme », ils peuvent résister à la cavalerie²²⁰⁷. Et il faut, effectivement, beaucoup de courage et d'assurance pour ne pas céder à la panique

²²⁰⁵ La Noue, *op. cit.*, p. 374.

²²⁰⁶ *Ibid.*, p. 371.

²²⁰⁷ La Noue, *op. cit.*, p. 370.

lorsque les hommes d'armes bardés d'acier déclenchent leur charge au galop, ou bien lorsque les reîtres s'approchent au trot pour venir décharger leurs pistolets presque à bout portant. Il est évidemment plus facile à la cavalerie de charger une infanterie peu expérimentée, composée de soldats de nouvelles levées. A l'inverse, nous l'avons déjà constaté, la partie est beaucoup plus rude face à des soldats de la trempe des Suisses et des *tercios*.

Tavannes est moins affirmatif quant à la capacité de l'infanterie à résister facilement à la cavalerie. Il remarque cependant lui aussi que cette dernière évite généralement de charger frontalement un bataillon, et préfère s'attaquer aux flancs : « La cavalerie écorne volontiers les bataillons, car elle n'ose pas s'enfoncer dans le milieu²²⁰⁸ ». Ces deux auteurs ne s'étendent guère sur les détails de la charge contre l'infanterie. Pourtant, il ressort clairement de leurs propos que ce type d'attaque nécessite désormais une articulation tactique plus complexe que dans le cadre d'un combat entre cavaleries. Au lieu de faire charger l'escadron en un seul bloc, explique ainsi La Noue, on peut le diviser en trois parties qui se suivent. « Ainsi l'arquebuserie ayant déchargé sur le premier groupe, et l'ayant fait souffrir, elle se trouverait dépourvue de feu pour accueillir les deux autres²²⁰⁹ ». Tavannes, quant à lui, ne parle même plus de charger par escadron entier. « Une cavalerie avisée, dit-il, fait écumer à quelques uns des leurs les manches de mousquets, avant que de charger par le milieu²²¹⁰ ». La nécessité d'atténuer les effets du feu de l'infanterie, notamment par le biais de ces « fausses charges », est ainsi devenue une évidence. La manœuvre de Gaspard de Tavannes pour venir à bout du bataillon anglais, en 1545, laisse penser que ce type de tactique se pratiquait déjà au milieu du siècle. Mais l'augmentation du nombre d'arquebusiers et de mousquetaires dans les bataillons durant les décennies suivantes l'a vraisemblablement rendu indispensable. Il ne s'agit plus, comme à Marignan, de mettre la lance en arrêt et de charger directement, « par cinq cents et cinq cents ».

Cependant, l'innovation la plus marquante par rapport au temps de Tavannes père réside surtout dans l'utilisation de plus en plus importante du feu par la cavalerie de bataille elle-même. Les reîtres d'abord, puis les cheveu-légers, et enfin, à partir d'Henri IV, les hommes d'armes : l'adoption du pistolet à rouet est bien un phénomène général. Bien sûr, on pense immédiatement à la caracole comme la tactique la plus

²²⁰⁸ Tavannes, *op. cité*, p. 84.

²²⁰⁹ La Noue, *op. cité*, p.375.

²²¹⁰ Tavannes, *op. cité*, p. 84.

significative de ce changement. Pourtant celle-ci n'est presque pas évoquée par nos deux auteurs dans leurs réflexions consacrées aux combats contre l'infanterie. Cela ne signifie pas qu'elle ne soit pas utilisée dans ce cadre, mais son efficacité est en fait limitée aux charges contre les piquiers seuls. Cette circonstance n'est pas véritablement exceptionnelle puisque, même dans la seconde moitié du siècle, l'association des piquiers et des arquebusiers n'est pas encore systématique. Dans ce cas, face à un bataillon de piques dépourvu de feu, il est possible aux pistoliens d'exécuter la caracole de manière traditionnelle. L'escadron se rapproche au trot, puis les rangs se détachent les uns après les autres et viennent décharger leurs armes sans risquer d'être atteints par les piques. A huit ou dix mètres, les piquiers constituent des cibles de choix²²¹¹.

La tâche est évidemment plus ardue face à des bataillons flanqués de manches de mousquetaires, dont l'arme dispose d'un calibre et d'une portée supérieurs au pistolet. Ce sont alors les pistoliens qui, avançant au trot sur leurs lourdes montures, représentent des cibles faciles. Pour peu que les fantassins soient disciplinés et exercés, qu'ils ne lâchent pas tout leur feu en une seule fois, ils ont alors la possibilité d'aligner consciencieusement les cavaliers à deux reprises : pendant leur approche et, une fois leur salve faite, lorsqu'ils exécutent leur demi volte pour aller recharger. C'est peut-être finalement, comme le souligne Delbrück, contre une autre formation de cavalerie, pratiquant elle-même la caracole, que cette tactique s'avère la plus adaptée²²¹².

Ce n'est en tout cas pas ainsi, selon Tavannes, qu'il convient d'utiliser le feu dans les charges contre un bataillon combinant les piques et les mousquets. Face à ce type de formation la puissance de feu des cavaliers ne peut pas, à elle seule, faire la différence. Elle est un des éléments qui contribuent à déstabiliser les fantassins, préparant ainsi le choc. Dans le cas d'une charge dirigée contre une manche de mousquetaires, par exemple, ce n'est qu'après qu'une ou deux « fausses charges » ont fait perdre leur feu aux fantassins que d'autres cavaliers « s'approchent pour tirer des pistolétades avant que le gros n'enfoncé, coulant le long des rangs de piquiers²²¹³ ». Il ne s'agit donc pas de délivrer une succession de salves par rang, ce qui laisserait aux mousquetaires le temps de recharger leurs armes, mais de tirer pour désorganiser les fantassins, ouvrir des brèches par où le gros de l'escadron pourra ensuite pénétrer. Car c'est bien là l'objectif principal. On n'élimine pas un bataillon en tuant un par un ses

²²¹¹ Marcel Dugué Mac Carthy, *La cavalerie au temps des chevaux*, EPA éditions, Paris, 1989, p.70.

²²¹² H. Delbrück *History of the art of war*, University of Nebraska, Lincoln and London, 1990, Vol. IV, p. 125.

²²¹³ Tavannes, *op. cité*, p. 84.

hommes à coups de pistolet, il faut « enfoncer » pour rompre ses rangs et détruire sa cohésion.

2. Les leçons du terrain : Dreux, 1562

Les guerres de Religion offrent sans doute moins d'exemples d'affrontements marquants entre la cavalerie et l'infanterie que les guerres d'Italie. Ce sont le plus souvent, en effet, les charges de cavalerie, d'ailleurs nombreuses et confuses, qui décident des grandes batailles de cette période. L'une d'elles au moins, cependant, mérite de retenir notre attention : la bataille de Dreux. Elle souligne fort bien quelques unes des grandes caractéristiques des combats entre cavalerie et infanterie.

Le 19 décembre 1562, les troupes protestantes se voient couper la route de la Normandie par l'armée royale de Montmorency, à Blainville, près de Dreux²²¹⁴. Nous avons déjà pu voir, dans les chapitres précédents, les grandes lignes du déploiement des deux armées. Les protestants se singularisent par le positionnement de leur cavalerie. Du fait de leur faiblesse en infanterie, la première ligne de leur dispositif n'est constituée que de cavalerie, principalement la cavalerie française. On trouve en outre deux escadrons de rêîtres en seconde ligne. Condé choisit de lancer toute cette cavalerie contre la bataille royale. Outre les gendarmes et cheveu-légers du connétable de Montmorency, celle-ci comprend un fort bataillon de piquiers Suisses, de 5 à 6000 hommes. Ce bataillon va essuyer les premières charges de la bataille. Le prince de Condé le désigne comme objectif aux unités de son avant-garde. Il doit d'abord subir une attaque simultanée des argoulets, des rêîtres et des gendarmes. Les deux premières troupes fusillent les Suisses à bout portant, tandis que les gendarmes entreprennent de les enfoncer. Ils le firent « de telle furie qu'ils entamèrent fort le bataillon ». « Mais lesdits Suisses se rallièrent avec grand courage, sans espargner les coups de picques à leurs ennemis²²¹⁵ ».

Malgré la rudesse de ce premier coup, les Suisses ont su éviter la désagrégation de leur formation. L'ennemi leur offre d'ailleurs un répit salvateur. En effet, forts de ce premier succès, et voyant le reste de la bataille catholique mise en déroute, les cavaliers protestants abandonnent les Suisses et se jettent les uns dans la poursuite, les autres dans le pillage. Cependant les fantassins helvètes n'ont pas encore terminé de reformer leur

²²¹⁴ Jean-Paul Le Flem, article « Dreux », dans Jacques Garnier (dir.), *Dictionnaire des guerres et des batailles de l'histoire de France*, Paris, Perrin, 2004.

²²¹⁵ Castelnau, *Mémoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière et de Concressaut*, Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, Tome XXXIII, Paris, Foucault, 1823, p.244

bataillon qu'ils doivent subir un nouvel assaut, porté par quelques cornettes de reîtres revenant du camp catholique qu'ils viennent de piller. « Les braves montagnards furent derechef en grande partie portés par terre et leurs rangs traversés, bien qu'il fût difficile d'enfoncer tels hérissons ; mais les moins blessés se rallièrent par petites troupes et obligèrent les cavaliers protestants à tourner bride pour aller recharger leurs pistolets ²²¹⁶». C'est alors que Coligny lance sur eux les lansquenets. « Quoy voyans, les Suisses, au lieu de s'estonner, marchèrent droit et les mirent en fuite²²¹⁷ ». Mais l'ennemi ne leur laisse pas le temps de poursuivre leurs rivaux. Des reîtres et des gendarmes huguenots, s'étant ralliés, entreprennent à nouveau de charger le bataillon. Ce dernier assaut parvient enfin à rompre le carré. Les Suisses, fractionnés en plusieurs petits groupes, mais toujours combattant, tentent alors de retraiter vers l'avant-garde catholique du duc de Guise²²¹⁸.

C'est le moment choisi par ce dernier pour intervenir dans la bataille et en renverser le cours. A la tête des troupes de l'avant-garde il se met en marche contre l'infanterie protestante, qui n'a pas encore combattu. « Mais, connaissant que leurs gens de pied n'y pourrait advenir sans quelque perte de temps, ils [Guise et Saint-André] firent la charge avec la gendarmerie, sans trouver grande résistance ²²¹⁹». Selon Castelnau les gendarmes de Guise auraient été accompagnés d'arquebusiers, lesquels pouvaient soutenir de leur feu la charge des hommes d'armes. Même seuls, cependant, les gendarmes catholiques seraient vraisemblablement venus à bout d'une infanterie peu fiable et faiblement armée. A partir de ce moment, la victoire se dessine en faveur des catholiques, une dernière charge de Coligny permet aux protestants de se retirer.

Les leçons de Dreux sont multiples. La première observation est bien entendu l'admirable résistance, la « générosité » des Suisses, « qu'on peut dire qu'ils firent une digne preuve de leur hardiesse²²²⁰.» Il ne fallut effectivement pas moins de trois attaques pour parvenir à rompre leur formation. Face à des vétérans déterminés et disciplinés les cavaliers n'ont pas la partie facile. Leur force principale tient sans doute dans leur capacité à se rallier après avoir été traversés, ce qui oblige la cavalerie à renouveler ses charges. Pour autant il apparaît aussi clairement que ces mêmes Suisses

²²¹⁶ Cité par Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p20.

²²¹⁷ Castelnau, *op. cité*, p.245.

²²¹⁸ James B. Wood, *The king's army, Warfare, soldiers, and society during the Wars of Religion in France 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p.193. Cf annexe 40.

²²¹⁹ Guise, cité par Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p21.

²²²⁰ *Mémoires de François de la Noue*, Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, Tome XLVII, Londres et Paris, 1788, p.148.

furent sérieusement malmenés par la cavalerie. On constate que, face à des troupes montées utilisant désormais aussi bien l'arquebuse que le pistolet ou la lance, et capables de combiner ces différentes armes, les bataillons de piquiers seuls ne font plus le poids.

Comme le remarque James B. Wood, Dreux n'apporte aucunement la preuve du déclin de la cavalerie lourde face à l'infanterie. Au contraire, alliant la puissance de choc des hommes d'armes à la puissance de feu des reîtres, cette arme en pleine évolution conserve toute sa place sur le champ de bataille. « La principale victime de la nouvelle technologie des armes à feu n'a pas été la cavalerie, mais la phalange des piquiers suisses, dont les rangs furent fauchés par les salves de pistolets des formations profondes des reîtres germaniques²²²¹». La lance elle-même, arme médiévale par excellence, a montré toute sa valeur en permettant aux hommes d'armes de pénétrer et de traverser le hérisson de piques. L'abandon progressif de cette arme à la fin du siècle constitue sans doute une certaine perte pour la cavalerie, sa puissance de choc s'en trouve diminuée face à l'infanterie. Toutefois, les changements intervenus dans l'armement et la tactique de cette dernière, au cours du XVIIe siècle, permettent sans doute de relativiser cet affaiblissement.

II. LE XVIIe SIECLE : ADAPTATION DE LA DOCTRINE ET EVOLUTION DU RAPPORT DE FORCE

Si l'on excepte le combat épique des cavaliers d'Enghien contre les *tercios* à Rocroi, le XVIIe siècle offre sans doute moins d'affrontements mémorables entre la cavalerie et l'infanterie. Il ne doit cependant pas être négligé, car on y observe des changements notables aussi bien dans l'infanterie que dans la cavalerie. Du point de vue de la cavalerie lourde par exemple, la disparition de la lance et l'usage *quasi* exclusif du feu dans les premières décennies sont des éléments à prendre en compte. Il en va de même pour l'usage du trot, dont on sait qu'il devient dominant dans les charges entre cavaleries. Il paraît donc évident que les charges contre l'infanterie ne peuvent être conduites de la même façon qu'au XVIe siècle.

Pour mieux comprendre les circonstances de cette évolution il paraît d'abord nécessaire d'analyser les transformations tactiques de l'infanterie. On pourra ensuite mesurer l'ampleur des changements intervenus dans la doctrine de la charge et tenter de savoir si cet ensemble de facteurs a pu faire évoluer le rapport de force entre la cavalerie

²²²¹ James B. Wood, *op. cité*, p.204.

et l'infanterie. L'analyse ne devra pas bien sûr négliger la réflexion théorique, dont les progrès au XVIIe siècle sont susceptibles d'apporter des informations importantes sur la doctrine tactique du temps.

A. De la pique au fusil

Nous étudierons tout d'abord rapidement l'évolution de l'ordonnance tactique des unités d'infanterie, caractérisée par un amincissement et un étirement très net des bataillons. Dans un deuxième temps nous nous attarderons sur l'évolution de l'armement des fantassins, qui s'est considérablement transformé au cours du siècle. Nous pourrions alors, en dernier lieu, mesurer les conséquences de ces changements sur la capacité de l'infanterie à résister aux charges de la cavalerie.

1. Vers l'ordre mince

Au début du XVIIe siècle, les formations tactiques de l'infanterie apparaissent marquées par une relative diversité. L'ordre mince se dessine du côté des Hollandais, qui étirent des bataillons aux effectifs réduits : environ 500 hommes disposés sur dix rangs, c'est la naissance du rectangle, après le carré du XVIe siècle. Les piquiers sont placés au centre et les mousquetaires sur les ailes. On trouve une situation assez semblable chez les Français. Ceux-ci bénéficient de l'héritage des guerres de Religion, pendant lesquelles les protestants alignaient déjà des formations de seulement 1000 hommes²²²². A l'opposé, même si les *tercios* ne sont plus aussi imposants que leurs ancêtres du XVIe siècle, l'école espagnole conserve des unités relativement massives et profondes. La bataille de Nieuport, en 1600, illustre cette différence. On y distingue bien, en effet, les minces bataillons de Maurice de Nassau, opposés aux *tercios* beaucoup plus imposants. Preuve, cependant, de la diversité des opinions en la matière, certains auteurs français, comme Montgomery, affichent encore leur préférence pour des bataillons aux effectifs importants, de l'ordre de 2500 hommes²²²³.

Au début de la guerre de Trente Ans deux écoles se distinguent donc. Celle des Hollandais rayonne plutôt vers les armées des pays protestants, alors que les Etats

²²²² Une petite taille qui résulte d'ailleurs en grande partie de la faiblesse chronique des huguenots en matière d'infanterie. John A. Lynn, "Tactical Evolution in the French Army, 1560-1660", *French Historical Studies*, XIV (1985), p178-179.

²²²³ Montgomery, Louis de, seigneur de Courbouson, *La milice Française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonné des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636, p.64.

catholiques adoptent davantage le système tactique des Espagnols. Ces deux modèles ne sont cependant pas suivis à la lettre. A la bataille de la Montagne Blanche, les Etats de Bohême alignent des unités tactiques plus petites que celles de leurs adversaires catholiques, mais elles demeurent plus importantes (de 800 à 1300 hommes environ) que les formations prônées par Maurice de Nassau. D'autre part les mousquetaires sont disposés en « cornes » au lieu d'être placés en ailes, sur la même profondeur que les piquiers, comme le font les Hollandais²²²⁴. Quant aux Impériaux, leur *tercios* formés en carrés sont sans doute également plus massifs que ceux des Espagnols, ils comptent de 1300 à 2800 hommes²²²⁵.

Au fur et à mesure du conflit cependant, on assiste à une relative uniformisation des formations tactiques. Tout d'abord, si Gustave-Adolphe s'inspire sans nul doute des Hollandais, son système tactique montre également une réelle évolution. Les bataillons ont à peu près le même effectif que ceux de Maurice, mais ils sont plus amincis et passent de dix à six rangs²²²⁶. En outre, conscient de la relative fragilité de ces unités, il les regroupe par quatre, puis trois, dans des « brigades » formant alors des ensembles tactiques très souples d'environ 1500 hommes (les brigades en « T »)²²²⁷. D'autre part les leçons de la guerre, notamment face aux Suédois, conduisent les Impériaux à diminuer la force de leurs propres unités. Ainsi, à Breitenfeld (1631), Tilly déploie encore des bataillons de 1500 hommes, formés en un seul bloc de 15 rangs. L'année suivante, à Lützen, Wallenstein les a déjà réduits à environ 1000 hommes. Montecuccoli confirme qu'à la fin des années 1630 l'habitude était prise par les Impériaux de se former sur sept rangs²²²⁸. Quant aux Français, David Parrott observe qu'ils finissent par constituer des bataillons de 800 à 900 hommes²²²⁹.

Dans la seconde moitié du siècle, le rapprochement de l'ordonnance tactique de l'infanterie des principales armées européennes devient de plus en plus évident. Jusqu'à

²²²⁴ Les difficultés considérables rencontrées par Charles IX, le père de Gustave-Adolphe, pour faire passer son infanterie au standard des Nassau permettent de comprendre que le modèle hollandais n'ait pas pu être adopté immédiatement et intégralement par toutes les armées qui le souhaitaient. Michael Roberts, *Gustavus Adolphus*, London and New York, Longman, 1992, p.95.

²²²⁵ Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999

²²²⁶ Condition indispensable, selon le roi de Suède, pour permettre à tous les soldats d'entendre les commandements. Michael Roberts, *op. cité*, p.104.

²²²⁷ David Parrott, "Strategy and tactics in the Thirty Years's War : The « Military Revolution »", in *The Military Revolution debate: Readings on the Military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, 1995, p.230.

²²²⁸ Mais les mousquetaires sont encore parfois disposés sur les quatre côtés du bloc de piquiers. Thomas M. Barker, *The military intellectual and battle, Raimondo Montecuccoli and the Thirty Years War*, Albany-New York, State University of New York Press, 1975, p.90 et 100

²²²⁹ David Parrott, *op. cité*, p. 231.

la fin de la guerre de Hollande, relate Puységur, les bataillons français étaient forts de 850 hommes sans les officiers (ils furent ramenés à 650 la dernière année), ils se rangeaient sur six de profondeur. A la même époque, l'infanterie étrangère se trouvait, selon lui, sur un pied à peu près équivalent : 800 avec les officiers pour les bataillons suisses et le même nombre, sans les officiers cette fois, pour les bataillons « allemands »²²³⁰. Ceux-ci se déployaient également sur six rangs²²³¹. A la fin du siècle les bataillons voient encore leurs effectifs se réduire quelque peu. Ils sont à 715 hommes en France, 600 pour les Suisses et les Impériaux, rangés la plupart du temps sur cinq rangs²²³². Dans toutes les armées, les mousquetaires sont désormais ordinairement disposés sur les ailes des piquiers. Tout au long du siècle, les bataillons sont donc affectés par une double dynamique. Leur taille se réduit en même temps que leur forme s'amincit et s'allonge. L'évolution de l'armement des fantassins est une des clés essentielles pour comprendre ces transformations.

2. Le long déclin de la pique

Au début du XVIIe siècle, la pique demeure l'arme essentielle. Elle est pour beaucoup « la reine des armes de l'infanterie », comme l'affirme encore Montecucoli dans les années 1670²²³³. Elle est un élément incontournable de l'iconographie militaire. Aucune grande scène de guerre ne saurait s'en passer, que l'on pense aux *Lances* de Velasquez, ou à la *Capitulation de Juliers*, de Léonardo²²³⁴. Longue de plus de cinq mètres, elle reste cependant d'un maniement difficile. Dès le début du siècle, les théoriciens militaires s'attachent à en simplifier l'apprentissage au moyen de gravures précises et d'exercices multiples. Son utilisation n'a guère changé par rapport au XVIe siècle. Face à la cavalerie, les piquiers de la guerre de Trente Ans suivent les mêmes règles que leurs prédécesseurs des guerres de Religion. « On baisse la pique contre la cavalerie, explique ainsi Montecucoli, en tenant le bout appuyé contre le pied droit, avançant beaucoup le gauche, et ayant l'épée à la main [...] la pointe doit être ajustée à la selle²²³⁵ ». Le piquier a également, bien entendu, la liberté de tenir son arme à deux

²²³⁰ Puységur, *op. cité*, livre I, p. 56. Jean Nouzille évoque plutôt 720 hommes sans les officiers : « Les Impériaux au XVIIe et XVIIIe siècles », Jean Béranger (dir.), *La révolution militaire en Europe (XVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Economica, 1998, p. 92.

²²³¹ Montecucoli, *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*. Amsterdam, Wetstein, 1752, p.35.

²²³² Puységur, *op. cité*, P. 57 ; Jean Nouzille, *op. cité*, p. 92

²²³³ Montecucoli, *op. cité*, p.17.

²²³⁴ Velasquez (1599-1660), *La rédition de Bréda (Las lanzas)*, José Leonardo (1605-1656), *Capitulation de Juliers*

²²³⁵ Montecucoli, *op. cité*, p.22.

mains, sans empoigner son épée. Il se trouve alors dans la position représentée par Wouwermann dans son tableau « Grande Bataille ²²³⁶».

A côté de la pique, la seconde arme utilisée par l'infanterie au début du XVIIe siècle est le mousquet. Il a progressivement remplacé l'arquebuse, sur laquelle il a l'avantage de la portée et du calibre. Cependant cet avantage se paie au prix d'un poids beaucoup plus important, et le mousquet nécessite l'emploi d'une fourche. En outre le système de mise à feu est toujours celui de la platine à mèche, qui rend l'arme inutilisable par temps de pluie ou forte humidité. Enfin le temps de rechargement, au moins deux minutes, rend le mousquetaire vulnérable²²³⁷. A partir des années 1630-1640, notamment sous l'impulsion de Gustave-Adolphe, le mousquet évolue quelque peu²²³⁸. Son poids se réduit, ce qui permet au tireur de se passer de la fourche et simplifie en même temps les opérations de rechargement²²³⁹. Pour autant ses limites sont encore importantes. Bien qu'allégé, il demeure relativement encombrant. La précision n'est pas non plus un point fort, même dans sa portée opérationnelle, soit moins de 100 mètres²²⁴⁰.

Le véritable tournant n'intervient qu'à la fin du siècle. Il résulte en fait d'une double innovation : le mousquet à platine de silex, le fusil, tout d'abord, puis la baïonnette. Plus léger, le fusil permet aussi un rechargement plus rapide (un coup par minute en 1700)²²⁴¹. La mise au point de la baïonnette à douille, vers 1680, permet au fusilier de se défendre à l'arme blanche tout en continuant à tirer²²⁴². Cela signifie que la pique n'est désormais plus nécessaire. Elle ne disparaît cependant pas complètement avant le début du XVIIIe siècle, car tous les fantassins ne disposent pas immédiatement de la nouvelle arme. L'armée française, par exemple, n'est totalement équipée qu'à partir de 1708.

Les mousquets qui sont en service durant la majeure partie du siècle présentent donc bien des imperfections. Pourtant, avant même que la généralisation du fusil n'entraîne la disparition définitive de la pique, on constate une forte diminution de la proportion de piquiers dans les bataillons, lesquels voient augmenter parallèlement la

²²³⁶ Philips Wouwermann (1620-1668), *Grande Bataille*.

²²³⁷ Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Paris, Noésis, 1999, p.147.

²²³⁸ Michael Roberts, *Gustavus Adolphus*, London and New-York, Longman, 1992, p.102.

²²³⁹ Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory, Battle tactics, 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990, pXX

²²⁴⁰ John Childs, *La guerre au XVIIe siècle*, Editions Autrement, Paris, 2004 pour la traduction française, p.153.

²²⁴¹ Jean-Pierre Bois, *Les guerres en Europe, 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, p.246.

²²⁴² Ibid.

part des mousquets. Maurice de Nassau est le premier à établir une parité entre les deux armes au sein de ses unités. La plupart des armées européennes suivent ensuite son exemple. La baisse de la proportion de piquiers s'accélère nettement à partir du milieu du siècle, sans doute favorisée par la généralisation du nouveau mousquet. Dans l'armée autrichienne par exemple, dès les premières années du règne de Léopold 1^{er} (1658-1705), on ne compte plus qu'environ un piquier pour deux mousquetaires. Le déclin des piques s'accroît encore avec l'introduction du fusil, en 1684, et de la baïonnette à douille, en 1699. Les piquiers disparaissent de l'infanterie de l'empereur en 1703²²⁴³.

La logique qui préside à cette évolution et sans doute la même que celle qui conduisit à l'accroissement du nombre d'arquebusiers au XVI^e siècle. Les mousquets peuvent être produits en grand nombre, ils ne nécessitent qu'une formation et un entraînement limités, leur emploi est finalement plus simple que celui de la pique. On peut donc équiper facilement des effectifs importants. L'arme n'est certes pas très précise, mais la quantité doit compenser la qualité. Les conséquences tactiques sont considérables et expliquent en partie les transformations que nous avons observées précédemment. Les généraux entendent logiquement tirer le meilleur parti de leur puissance de feu, ils sont donc tentés d'amincir et d'étirer les formations, afin de faire tirer le plus possible de mousquetaires en même temps.

La principale limite à la diminution des rangs réside au départ dans la nécessité de produire un tir continu. Cependant, la mise au point de nouvelles méthodes de tirs (comme les « salves de tirs » de Gustave) et l'amélioration des armes à feu permettent de réduire progressivement le nombre de rangs à six, puis cinq, et même quatre au début du XVIII^e siècle. La diminution des effectifs des bataillons peut être aussi une conséquence de ce phénomène²²⁴⁴. Avant la généralisation de la baïonnette à douille, en effet, la protection des piques demeure indispensable pour les mousquetaires. Il est alors nécessaire de ne pas exagérément étendre les manches, pour ne pas trop les éloigner des piquiers dont le nombre ne cesse de diminuer. On préfère ainsi des formations plus petites qui couvrent mieux les mousquetaires.

3. L'infanterie affaiblie face à la cavalerie ?

Ces transformations n'ont-elles pas également d'importantes conséquences sur la capacité de l'infanterie à résister efficacement aux charges de la cavalerie ? Pour Jean

²²⁴³ Ibid. ; Jean Nouzille, *op. cité*, p. 92-93.

²²⁴⁴ D'autres facteurs jouèrent bien sûr un rôle fondamental : la manoeuvrabilité des unités ou, plus prosaïquement, la difficulté croissante des capitaines à compléter leurs effectifs.

de Billon, dont les écrits reflètent l'art de la guerre tel qu'il se pratique dans les premières décennies du siècle, il ne peut y avoir d'ambiguïté. « Je blâme tout plein les soldats qui craignent la cavalerie faute de jugement et de savoir bien peu de mal qu'elle fait », affirme-t-il sans nuance²²⁴⁵. Le bloc des piquiers joue un rôle central. Sa puissance défensive permet aux mousquetaires de faire feu tout en restant sous la protection des piques. Il est même possible d'intégrer les tireurs dans le carré des piquiers, en entremêlant les files. Cependant, ces considérations sont valables pour une époque où l'on alignait encore des bataillons relativement massifs (Billon les veut de 2000 hommes contre la cavalerie) et, surtout, comprenant un nombre égal de piquiers et de mousquetaires.

Pour Brent Nosworthy, les transformations intervenues dans la seconde moitié du siècle changent nettement la donne. La diminution drastique de la part des piquiers affaiblit considérablement l'infanterie face à la cavalerie²²⁴⁶. Si l'on considère un bataillon français de la fin du XVIIe siècle, fort de 650 hommes sur cinq rangs, les piquiers (120) sont au centre sur 24 files, les mousquetaires (530) sont disposés en deux manches de 52 files chacune (dont cinq de grenadiers aux extrémités). Cette ordonnance rend la couverture des mousquetaires par les piquiers beaucoup plus difficile. Lorsque la cavalerie charge, les premiers cherchent en effet à se placer à l'abri des piques, mais avec un ratio supérieur à un pour quatre cette opération apparaît pour le moins complexe. Pour la même raison, il est aussi très délicat de faire passer les files de mousquetaires entre les files de piquiers. De tels mouvements risquent de gêner les piquiers. Ils peuvent également créer entre leurs files de dangereux espaces, par lesquels les cavaliers cherchent à s'introduire pour rompre l'ordre du bataillon²²⁴⁷. Le risque est d'autant plus important que les piquiers ne sont plus, comme autrefois, rangés sur une profondeur de dix rangs. Leur corps offre beaucoup moins de solidité, et peut être traversé plus facilement. La protection des mousquetaires n'est donc pas suffisamment assurée. Les manches sont vulnérables aux charges des cavaliers, ce qui fragilise par extension l'ensemble du bataillon. En effet, les mousquetaires étant défaits ou en fuite, le flanc des piquiers se trouve alors fortement exposé.

Les observations de Montecuccoli, au début des années 1670, ne paraissent pas tout à fait s'inscrire dans cette vision pessimiste. L'infanterie garde, selon lui, une réelle capacité de résistance. « Un gros de piques serrées est impénétrable à la cavalerie, dont

²²⁴⁵ Billon, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641, p.13.

²²⁴⁶ Brent Nosworthy, op. cité, p. 29-30.

²²⁴⁷ Ibid, p.30-31.

elles soutiennent d'elles-mêmes le choc à vingt-deux pieds de distances ; et elles la poussent même par les décharges continues de la mousqueterie qu'elles couvrent²²⁴⁸». Il est vrai qu'au moment où écrit Montecucoli le rapport entre piquiers et mousquetaires est encore de environ un pour deux, ce qui permet peut-être une protection relativement acceptable. Doit-on penser, si l'on suit Montecucoli, que l'évolution suggérée par Brent Nosworthy n'est pas encore perceptible à cette époque ?

Pour la fin du XVIIe siècle en tout cas, les écrits de Puysegur ne laissent guère de doute quant à la vulnérabilité de l'infanterie. Un bataillon, tel qu'il se trouve composé et ordonné à cette période, n'a que peu de chance face à la cavalerie. Même s'il est couvert sur ses flancs par d'autres bataillons, de manière à interdire toute possibilité d'enveloppement, même dans ce cas, l'issue est souvent prévisible. « Si les piquiers font ferme, ce qui est vis à vis [les cavaliers qui chargent face aux piques] peut s'arrêter quand il en est près, et les autres escadrons vont droit aux manches des mousquets, sans que les piques puissent les protéger en rien ; et si les manches sont renversées, les piquiers alors étant tournés, pris par derrière et en flanc, ne peuvent plus se défendre. Ainsi, par cet ordre de bataille, les piques n'étaient d'aucune utilité contre la cavalerie²²⁴⁹». Le jugement de Maizeroy, dans sa *Théorie de la guerre*, va également dans ce sens²²⁵⁰. Cette vision assez déséquilibrée du combat entre cavalerie et infanterie doit sans doute être pondérée. Par le facteur humain tout d'abord, puisqu'on sait qu'une infanterie composée de soldats expérimentés sera beaucoup plus difficile à impressionner et à manoeuvrer que des recrues paniquées. Par le terrain ensuite, tant il est évident que des fantassins avantageusement retranchés peuvent offrir une résistance considérable à la cavalerie.

B. Les charges dans la première moitié du siècle

Au début du XVIIe siècle, les cavaliers ont affaire à des formations qui, malgré les innovations hollandaises, demeurent parfois relativement massives (moins qu'au XVIe siècle cependant). Leur profondeur et la proportion encore importante de piquiers leur donnent sans doute la capacité de s'opposer avec succès à la cavalerie. Cette dernière est désormais presque essentiellement composée de pistoliers, la lance n'étant

²²⁴⁸ Montecucoli, *op. cité*, p.24.

²²⁴⁹ Puysegur, *op. cité*, Livre I, p.69.

²²⁵⁰ Joly de Maizeroy, *Théorie de la guerre*, Lausanne, 1777, p.lvii, lviii

plus employée que de manière marginale en Europe de l'ouest. L'abandon de la lance n'a pu manquer d'avoir des répercussions sur une doctrine de charge qui tirait justement sa force de la combinaison du feu et du choc. Ces données expliquent que, malgré la diminution de la profondeur des bataillons initiée par Gustave-Adolphe à partir des années 1630, le rapport de force théorique entre cavalerie et infanterie ne se soit pas vraiment modifié avant le milieu du siècle.

1. *Une doctrine de charge moins efficace ?*

On a pu constater, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, la mise en place d'une doctrine de charge assez caractéristique. Elle repose notamment sur l'association du feu et du choc. La puissance de feu des reîtres ou des troupes légères montées (estradiots, arquebusiers) peut en effet se combiner avec la force de choc des lanciers. En plus de cette combinaison, on applique également la tactique des « fausses charges », ou des attaques simultanées. Elle vise à déstabiliser le bataillon pour lui faire gaspiller son feu et faciliter l'ouverture de brèches. Cependant, les transformations intervenues à partir de la fin du siècle dans les modes de combat de la cavalerie vont amener une modification sensible de cette doctrine.

Plusieurs points posent question. On peut s'interroger par exemple sur la place occupée par l'arme blanche dans les charges. La disparition de la lance fait en effet la part belle au feu, lequel permet aux cavaliers de se soustraire, au moins partiellement, à la perspective du choc. La vitesse de charge, ensuite, ne va-t-elle pas avoir tendance à se réduire ? Les lanciers chargeaient au galop, alors que l'usage du feu, la faible qualité de l'instruction et des montures de la plupart des pistoliers tendent à favoriser le trot. Les ouvrages théoriques français du début du siècle ne répondent qu'imparfaitement à ces questions. Seul Jean de Billon, avant la guerre de Trente Ans, évoque la manière de combattre l'infanterie. Nous avons déjà observé que l'infanterie bénéficiait, selon lui, d'un réel avantage. On ne sera donc pas surpris de le voir réaffirmer ici que « si les gens de pied veulent bien combattre, il est fort malaisé de les rompre²²⁵¹ ». Il expose cependant quelques « ruses pour en venir à bout ».

« Le meilleur moyen d'attaquer le bataillon est de le faire par les quatre faces [...]. Il me semble que chaque troupe qui chargerait par un côté devrait faire trois gros : un en front de peu de chevaux de file et large de front, et les deux autres se tiendraient

²²⁵¹ Jean de Billon, *op. cité*, p.276.

derrière celui-là si bien joints que les trois ne sembleraient qu'un²²⁵². Il faudrait que celui de devant vint tout contre les piques justement au milieu de la face du bataillon, et sans enfoncer ferait promptement ferme, puis faisant faire le tour entier aux hommes, ils s'en retourneraient ou bien ils feraient un limaçon en s'esquivant. Et tout en un instant les deux troupes de derrière partiraient l'une à main droite et l'autre à main gauche et enfonceraient de furie. Je crois qu'ils pourraient entrer au bataillon, parce que tous les piquiers de ce côté ayant tourné leur pique pour résister à la largeur du front de ceste troupe, ils seraient choqués promptement par ces deux autres troupes sans que l'on rencontrât la pointe de leur pique. Et faudrait que les charges se fissent tout en un temps par les quatre côtés du bataillon »²²⁵³.

Il ressort au moins de ces réflexions que la tactique des fausses charges demeure un principe fondamental du combat contre l'infanterie, ce qui implique une véritable coordination entre les groupes de cavaliers. Autre élément important, le choc est indispensable pour rompre le bataillon. La puissance de choc est réduite par rapport au XVI^e siècle, mais les cavaliers doivent toujours « enfoncer », « choquer ». Billon, cependant, n'explique pas précisément comment produire ce choc. Alors qu'autrefois les lanciers avaient la charge d'ouvrir les brèches dans la masse des fantassins, les pistoliers doivent désormais se charger eux-mêmes de cette tâche. Il leur appartient tout à la fois de préparer et d'enfoncer. D'une manière générale, il n'est fait aucune mention des armes utilisées. On peut penser que la première troupe utilisera ses pistolets avant de faire demi-tour, quant aux deux autres, elles ont la possibilité d'utiliser le pistolet ou l'épée.

La portée des observations de Billon est également limitée par le fait qu'il n'évoque absolument pas le rôle des mousquetaires. L'objectif visé par la première attaque est ainsi de détourner les piques pour favoriser les cavaliers de la seconde, il n'est pas question du feu des mousquets. En ce qui concerne la vitesse d'approche, elle ne peut être qu'assez réduite. Il faut en effet que les « trois gros » puissent combiner leurs attaques, chaque unité doit garder sa place et sa trajectoire. En outre la première troupe, qui mène la fausse charge, doit faire volte face juste devant les piques, or une telle manœuvre ne peut être envisagée qu'à une vitesse n'excédant pas le trot. Par contre il est sans doute souhaitable que « les deux troupes de derrière » accélèrent leur allure pour profiter de l'effet de surprise. C'est aussi probablement un des facteurs permettant

²²⁵² Cf annexe 61.

²²⁵³ Jean de Billon, *op. cité*, p.276-277.

de produire le choc désiré par Billon. Les cavaliers ne disposent plus de la lance, ils doivent alors compter sur la vitesse de leur cheval pour bousculer les fantassins. Ainsi, alors que les charges entre cavaleries se déroulent la plupart du temps au trot, les attaques contre l'infanterie obligent les cavaliers à adopter une vitesse un peu plus élevée, au moins dans la phase finale de la charge.

2. L'infanterie demeure un redoutable adversaire.

La réflexion de Billon ne permet pas une vision très précise des combats. Ses combinaisons tactiques sont en outre difficilement réalisables sur le champ de bataille. On retiendra le rôle central des piques contre la cavalerie, un point important que souligne également le duc de Rohan, en 1636. « Plusieurs jointes ensemble, écrit le duc, font un corps solide et difficile à rompre par la teste à cause de leur longueur [...] et tiennent toujours les escadrons de cavalerie éloignés d'eux de douze ou quinze pieds ²²⁵⁴ ». Montecuccoli ne dit pas autre chose : « La pique est la seule arme – elle n'a pas d'égal – qui peut résister à la cavalerie. [...] C'est un mur ²²⁵⁵ ». Il importe cependant de ne pas négliger les mousquetaires, notamment à partir des années 1630. Gustave-Adolphe les a en effet déployés en formation plus mince, et dotés d'un mousquet plus léger. Ils ont ainsi la capacité de produire des salves suffisantes pour briser une charge de cavalerie. A Lützen, les cuirassiers de Götz en font l'amère expérience. Envoyés par Piccolomini, qui commande la gauche impériale, ils entreprennent de charger frontalement une brigade d'infanterie suédoise. Mais celle-ci fait face et déclenche une salve nourrie qui fait refluer le régiment ²²⁵⁶.

Les années 1630 ne voient donc pas encore d'affaiblissement très net de l'infanterie. La proportion de piquiers est encore importante, elle offre aux mousquetaires la possibilité d'employer efficacement leur puissance de feu. Certes, la profondeur des unités diminue, mais cela ne constitue pas un trop grand inconvénient puisque les piquiers sont suffisamment nombreux et que les cavaliers ne disposent plus de lances. D'autre par la formation en carré massif n'a pas complètement disparu. On le voit par exemple dans la décennie suivante, à Rocroi. Après avoir mis en fuite l'aile gauche ennemie, Enghien se retourne contre les deuxième et troisième lignes de son

²²⁵⁴ Rohan, *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Paris, Houze, 1636, p.228..

²²⁵⁵ Thomas M. Barker, *op. cité*, p.88.

²²⁵⁶ Richard Brzezinski, *Lützen 1632, climax of the thirty years war*, Wesport, Praeger, 2005, p.62.

infanterie, composées de Wallons et d'Allemands. Ceux-ci, surpris et dépourvus de la majeure partie de leurs mousquetaires, sont bousculés et mis en fuite. Ce succès rapide lui permet de rétablir la situation sur sa gauche et de faire tourner le sort de la journée en sa faveur. Mais il reste encore la première ligne, « cette redoutable infanterie d'Espagne », qui s'avère beaucoup plus difficile à vaincre. Les *tercios viejos*, fantassins d'élite, sont disposés en carrés massifs, « en gros bataillons serrés, semblables à autant de tour ²²⁵⁷ ». Ils offrent une furieuse résistance aux attaques combinées de la cavalerie et de l'infanterie française. C'est finalement, après trois attaques infructueuses, le tir des canons et le manque de munition qui viennent à bout des Espagnols. La cavalerie seule n'aurait sans doute rien pu faire contre ces gros carrés de piquiers, flanqués de mousquetaires et fraisés de canons.

C. La doctrine de charge se précise face à une infanterie relativement affaiblie

Il faut sans doute attendre la seconde moitié du XVII^e siècle pour observer une évolution sensible du rapport de force entre cavalerie et infanterie. Le dernier quart du siècle marque ainsi une accélération de l'évolution de la tactique de l'infanterie, caractérisée par la poursuite de l'amincissement des bataillons et par une sensible diminution de la proportion de piquiers. Une transformation qui, selon Puységur et Maizeroy, expose l'infanterie aux charges de la cavalerie. La doctrine de charge de cette dernière se précise, mais elle ne paraît pas connaître de véritables bouleversements.

1. Une doctrine de charge mieux théorisée mais peu renouvelée

Les ouvrages théoriques accordent désormais une place un peu plus importante aux conditions des charges contre l'infanterie. Le sieur de la Fontaine aborde particulièrement ce point. Il propose même plusieurs façons de charger. La première consiste à « détacher quelques coureurs, qui doivent pousser droit aux pelotons, essayant leur décharge, et avec vigueur les contraindre à se retirer en désordre vers les piques, ou au centre du bataillon ²²⁵⁸ ». Une fois les mousquetaires repoussés, en comptant sur le « désordre » qu'ils n'auront pas manqué de créer, le reste de l'escadron

²²⁵⁷ Bossuet, cité par Jean Bérenger, Philippe Loupes et Jean-Pierre Kintz, *Guerre et paix dans l'Europe du XVII^e siècle*, SEDES, Paris, 1995, p.194.

²²⁵⁸ La Fontaine (sieur de), *Les devoirs militaires des officiers de la cavalerie , contenant l'exercice des gens de guerre*, par le sieur De La Fontaine, ingénieur ordinaire du roi, Paris, Loyson, 1675, p.15.

doit alors charger un des angles du bataillon. La seconde méthode ne diffère guère de la première que par l'attaque de préparation : « Ou bien on détachera trois ou quatre de chaque troupe en une file, laquelle se doit avancer au galop, et d'abord que cette file arrive à la portée du mousquet, poussant le peloton, et ensuite par caracole passer au front et sur les ailes, obligeant le bataillon à abaisser les piques ; en même temps l'escadron doit suivre, donnant à l'angle du bataillon, poussant les piquiers par côté, et par cet ordre on doit rompre le bataillon ²²⁵⁹». Enfin, il est également possible de diviser l'escadron en quatre troupes. Cette séparation doit se faire à portée du mousquet, afin que la surprise puisse jouer. « Les deux premières devront passer au front, et sur l'une des deux ailes la troisième doit pousser droit à l'angle, ou selon l'occasion en poussant les piques par côté, soit de l'aile ou du front, et ensuite la quatrième doit achever ce que la troisième n'a pu faire Il faut remarquer que d'abord que la cavalerie est à dix pas du bataillon, elle doit faire une décharge, et en même temps charger l'épée à la main ²²⁶⁰».

Ces trois manières d'envisager la charge obéissent en fait à des principes assez semblables ; lesquels, d'ailleurs, n'ont finalement guère changé depuis la fin du XVIIe siècle. On retrouve en premier lieu la pratique des attaques de préparation. Face à un bataillon non ébranlé, il est en effet nécessaire de charger en deux temps. Ces attaques initiales sont parfois plus que des simples « fausses charges ». Ainsi les cavaliers ne se contentent pas de faire diversion, ils ont pour mission de repousser le peloton de mousquetaires. Cela permet de découvrir les flancs des piquiers et engendre, par la même occasion, un certain désordre dans leurs rangs. Les mousquetaires qui tentent de se mettre à couvert entre les files de piquiers ne peuvent en effet manquer de troubler l'ordre du bataillon. La Fontaine paraît ne faire guère de cas du feu des mousquets. Il est vrai, encore une fois, qu'une fois leur salve faite, les mousquetaires, de moins en moins bien protégés par les piquiers, se trouvent très vulnérables face aux cavaliers.

Le second temps de l'attaque se veut décisif. Les cavaliers doivent pour cela pénétrer le corps des piquiers. Cette seconde charge, c'est là le deuxième principe, semble invariablement dirigée contre un des angles du bataillon. La raison en est clairement expliquée par Guillet Saint-Georges. « Cet angle est moins garni de piques, parce que les soldats de ces encoignures présentent les piques sur les côtés, sans pouvoir en même temps les présenter sur l'angle, ainsi ce même angle demeure dégarni et ouvert

²²⁵⁹ Ibid., p.16.

²²⁶⁰ Ibid.

et mal défendu²²⁶¹». La tâche des cavaliers sera bien sûr facilitée si l'attention des piquiers a été préalablement détournée par une attaque sur le front et le flanc, les contraignant à tourner leurs piques dans cette direction et dégarnissant davantage encore l'angle de la formation. Ces charges, notamment la troisième manière de La Fontaine, nécessitent une certaine manœuvrabilité de la part des escadrons. A défaut de réel progrès dans l'instruction et l'exercice, celle-ci a pu être accrue par la réduction de la taille des escadrons et la diminution de leur profondeur, transformations initiées dans les années 1630 par les Suédois. A l'époque où publie l'auteur, en 1675, toutes les cavaleries sont désormais sur trois rangs, dans des formations beaucoup plus souples que les gros escadrons des premières décennies du siècle.

L'utilisation du feu et de l'arme blanche contre l'infanterie s'accorde assez bien avec les pratiques en vigueur dans les combats entre cavaleries. A partir des années 1630, une nouvelle fois, l'emploi du feu s'est fait moins systématique. Dans la seconde moitié du siècle, la plupart des escadrons se contentent de lâcher une – parfois deux – salves avant de joindre l'ennemi l'épée à la main. C'est le schéma préconisé par La Fontaine contre l'infanterie. Les cavaliers ont le pistolet à la main, le sabre vraisemblablement attaché au poignet par une dragonne. Lorsqu'ils ont déchargé leur pistolet ils le rangent dans leur étui, ou le jettent s'ils n'en ont pas le temps, et empoignent le sabre. La distance qui les sépare des fantassins après leur salve leur permet sans doute d'accélérer un peu leur vitesse afin de pouvoir rompre plus facilement les rangs ennemis.

2. La relative supériorité de la cavalerie dans le dernier quart du siècle

Alors que la doctrine des cavaliers se précise, la capacité de l'infanterie à résister aux charges tend à s'affaiblir. La bataille de Seneffe (1674) met à plusieurs reprises la cavalerie du prince de Condé dans l'obligation d'affronter les bataillons ennemis. On y mesure la relative supériorité des cavaliers. Dans la seconde phase de la bataille (entre midi et deux heures) tout d'abord. L'infanterie ennemie s'est établie dans les vergers et les enclos du prieuré Saint-Nicolas. Condé ordonne à la Maison du roi de l'en chasser. Ce sont les gardes du corps, commandés par Fourilles, qui prennent la tête de l'attaque. Les pertes sont importantes, les escadrons ramenés, mais Fourilles parvient à faire une trouée dans la ligne des bataillons²²⁶². Les gendarmes et les cheveu-légers de la garde,

²²⁶¹ Guillet Saint-Georges, *Les arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme*, Gervais Clouzier, Paris, 1678, deuxième partie contenant l'art militaire, p.9.

²²⁶² Aumale, duc d', *Histoire des princes de Condé*, tome VII, Paris, Calmann Levy, 1886, p.510.

accompagnés des cuirassiers du roi, s'y engouffrent immédiatement pour exploiter l'avantage ainsi acquis. L'infanterie est renversée, les rescapés fuient en désordre vers le village du Fay²²⁶³.

Certes, ils s'agit ici de l'élite de la cavalerie du roi, et les gardes achetèrent chèrement leur succès, mais l'on retiendra surtout la victoire de la cavalerie contre une infanterie expérimentée et avantageusement postée²²⁶⁴. Les combats se déroulent ici à une échelle beaucoup plus importante que celle qui sert de base aux réflexions théoriques de La Fontaine. On remarque cependant que, même dans ce cadre, l'attaque est menée en deux temps. Les escadrons sont disposés en profondeur. Les gardes du corps sont à la pointe et chargent en premier. Les autres unités, en retrait, attendent pour les soutenir ou profiter de leur percée.

La dernière partie de la bataille, autour du Fay (de trois heures à la nuit), voit encore s'affronter cavaliers et fantassins. A la droite française par exemple, les quatre escadrons des gardes sont à la tête d'un mouvement tournant. Les trois bataillons ennemis qui s'opposent à leur attaque, moins bien postés cette fois, n'offrent qu'une très faible résistance²²⁶⁵. Les cavaliers combattent depuis le début de la journée, ils parviennent malgré tout assez facilement à repousser l'infanterie. On peut enfin, pour souligner la supériorité manœuvrière de la cavalerie, évoquer la bataille de la Marsaille. Les gendarmes y jouèrent un rôle important en prenant par le flanc et l'arrière l'infanterie ennemie²²⁶⁶. Ce mouvement est exécuté malgré le feu des mousquetaires, mais il est vrai que les limites du mousquet facilitent la tâche des cavaliers. Ceux-ci peuvent s'approcher et manœuvrer les bataillons avec plus de facilité qu'ils ne le pourront au milieu du siècle suivant.

Bien sûr la cavalerie n'a pas toujours la part belle. A Neerwinden (1693), l'ennemi est très solidement retranché. Après deux échecs de l'infanterie, Luxembourg envoie la cavalerie à l'assaut de ces retranchements « qu'on pouvait à peine escalader à pied ²²⁶⁷ ». Fusillés à la portée du pistolet, les cavaliers sont contraints de se replier. Deux autres tentatives connaissent le même sort. Selon Saint-Simon cependant, Luxembourg

²²⁶³ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p.97.

²²⁶⁴ Fourilles lui-même avait argué du caractère défavorable du terrain pour surseoir à la charge. Tancé par Condé, il prend malgré tout la tête de l'attaque, dans laquelle il est mortellement blessé.

²²⁶⁵ Le Pippre de Noeufville, Simon Lamoral, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi et de toute les troupes de France*, Liège, Kints, 1734, tome I, p.375.

²²⁶⁶ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p.325.

²²⁶⁷ *Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition augmentée des additions de Saint-Simon au journal de Dangeau et de notes appendices par A. de Boislisle*, Tome I, Paris, Hachette, 1879, p.244.

ne comptait pas véritablement faire entrer sa cavalerie dans les retranchements, « mais il espérait, par un mouvement général et audacieux de cette cavalerie, faire abandonner ces retranchements ²²⁶⁸».

A la fin de la bataille de Fleurus, 14 bataillons d'élite anglo-hollandais, formés en un grand carré couvert de chevaux de frise, parviennent à tenir en respect l'infanterie et la cavalerie françaises. Ils s'échappent ainsi du champ de bataille en laissant de nombreux morts sur le terrain²²⁶⁹. Cette disposition en carré mobile, le feu de soldats expérimentés et déterminés, qui ne perdent pas leur sang froid malgré les pertes, sont les principales raisons de cette fuite réussie. Les bataillons anglo-hollandais sont plus manœuvrables que les lourds *tercios* de Rocroi, immobilisés sur le champ de bataille. Ils bénéficient en outre du soutien efficace de quelques escadrons ralliés. Il est probable enfin que les Français, voyant la bataille gagnée et ayant plusieurs heures de marches et de combats à leur actif, ne montraient pas la même fureur que ceux d'Enghien, qui savaient devoir vaincre avant l'arrivée de renforts de Beck. On peut d'ailleurs constater que les bataillons de la réserve, envoyés par Waldeck au début de la bataille pour contenir le mouvement tournant de Luxembourg sur la droite, n'offrirent pas la même résistance aux escadrons français²²⁷⁰.

On peut ainsi conclure que si la cavalerie a perdu avec la lance un élément important de sa puissance de choc, cet abandon est compensé, dans les dernières décennies du siècle au moins, par l'affaiblissement relatif de l'infanterie. Celui-ci est dû à la diminution de la profondeur des bataillons (cinq rangs à la fin du siècle) et à celle de la proportion des piquiers, lesquels ne peuvent plus couvrir les pelotons de mousquetaires. Les cavaliers se passent donc de la lance et apprennent à utiliser toutes leurs armes, les armes à feu comme les armes blanches, ainsi qu'à compter sur leur vitesse et leur manœuvrabilité. Toutefois, à l'aube du XVIIIe siècle, il semble que les conditions deviennent moins favorables pour la cavalerie.

III. FACE AUX FUSILS ET AUX BAÏONNETTES, UN NOUVEAU DEFI

Accélérée à la fin du XVIIe siècle, la mue de l'infanterie s'achève au début du siècle suivant dans la plupart des armées d'Europe. Le fusil et la baïonnette remplacent

²²⁶⁸ Ibid.

²²⁶⁹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p.272-274.

²²⁷⁰ Ibid, p.271.

désormais le mousquet et la pique. Il importe donc dans un premier temps, comme nous l'avons fait pour les XVI^e et XVII^e siècles, d'analyser rapidement ces transformations et de mesurer leurs conséquences sur la capacité de l'infanterie à faire face à la cavalerie. En second lieu nous devons envisager la manière dont la doctrine de charge de la cavalerie a pu évoluer durant le siècle. Les facteurs susceptibles de la modifier ne manquent pas. La cavalerie a pu tout d'abord réagir directement à l'évolution de la tactique et de l'armement de l'infanterie. Mais la théorie et la pratique du combat contre l'infanterie ont pu aussi bénéficier des progrès importants initiés à partir du milieu du siècle dans les domaines essentiels de l'instruction, de la manœuvre ou de l'emploi des armes.

Le fusil et la baïonnette changent-ils la donne ?

« Si l'infanterie connaissait sa force, affirme Puysegur, la cavalerie ne la romprait point ²²⁷¹ ». Il est clair, pour le maréchal, que le renforcement de la capacité défensive de l'infanterie est directement liée à la généralisation de fusil et de la baïonnette. Cette affirmation demande cependant à être vérifiée. Nous tenterons particulièrement de mesurer l'efficacité du feu contre les charges de cavalerie. L'impact réel de la « tirerie » ne fait pas, en effet, l'unanimité au XVIII^e siècle.

1. Progrès et limites de l'infanterie au XVIII^e siècle.

La guerre de Succession d'Espagne voit l'aboutissement de l'évolution entamée dans les dernières décennies du XVII^e siècle. Le fusil et sa baïonnette à douille remplacent définitivement le mousquet et la pique. Toutes les armées en sont équipées dans les premières années du conflit. La baïonnette est moins longue que la pique, mais chaque fantassin peut en être doté. Elle est également beaucoup plus maniable que la pique, « laquelle, une fois baissée, est difficile à remuer ²²⁷² ». Enfin sa longueur est suffisante pour lui donner l'avantage sur les cavaliers. Le sabre de ces derniers ne mesure que trois pieds deux pouces, contre six pieds trois pouces pour le fusil muni de sa baïonnette²²⁷³. Il ne fait aucun doute, d'autre part, que le fusil représente une réelle

²²⁷¹ Puysegur, *op. cité*, Livre I, p.72.

²²⁷² *ibid.*

²²⁷³ *Ibid.*, p.70.

avancée par rapport au mousquet. Certes, la platine à mèche de celui-ci permet de tirer plus longtemps que le fusil, dont la pierre s'use plus vite et ne fait pas toujours prendre l'amorce. Cependant le maniement du fusil s'avère beaucoup plus facile. En outre « toutes les actions de campagne demandent plutôt un feu vif et promptement redoublé qu'un feu lent et de plus de durée » et « l'on tire quatre coups de fusil contre deux de mousquet ²²⁷⁴ ».

Ainsi armés, les fantassins sont déployés sur quatre rangs pendant la guerre de Succession d'Espagne, et trois à partir de la guerre de Succession d'Autriche²²⁷⁵. En formation de combat les files sont tellement resserrées que deux hommes placés côte à côte n'occupent qu'à peine trois pieds de front. Or cette distance correspond à peu près à l'espace occupé de front par un cavalier et son cheval. Chaque cavalier du premier rang de l'escadron a donc face à lui deux files, c'est à dire huit ou six fusils et autant de baïonnettes. Pour certains auteurs le mur d'acier et de feu ainsi produit s'avère redoutable. Selon Leroy de Bosroger, « pour résister au feu de cette dernière [l'infanterie] et essayer la décharge sans se rompre il faudrait, pour ainsi dire, qu'elle [la cavalerie] fut invulnérable²²⁷⁶ ».

Ce n'est pas l'avis de tous les officiers. Le prince de Ligne émet par exemple d'importantes réserves quant aux capacités défensives de la baïonnette face à la cavalerie. Selon lui elle gêne pour tirer et en impose fort peu aux cavaliers, du fait de sa longueur insuffisante. D'autre part le cheval qui s'y enferme tombe au milieu des rangs, créant ainsi de dangereuses brèches dans le bataillon²²⁷⁷. Mais c'est surtout l'efficacité du feu qui concentre le plus de critiques. Il faut rappeler qu'au lendemain de la guerre de Succession d'Espagne l'emploi du feu sur le champ de bataille fait l'objet d'une vive polémique. Les excès constatés durant le conflit conduisent certains théoriciens à remettre en question l'utilité des armes à feu en général. C'est Folard, bien sûr, ardent défenseur du choc et de l'arme blanche²²⁷⁸. Mais c'est aussi Maurice de Saxe, lequel affirme dans ses *Réveries* que « Si la dernière guerre avoit duré encore quelques temps,

²²⁷⁴ Ibid., p.71.

²²⁷⁵ L'infanterie prussienne se range sur trois rangs dès 1720. la France n'adopte officiellement cette formation qu'en 1753. Jean-Pierre Bois, *op. cité*, p.249.

²²⁷⁶ Leroy de Bosroger, *Eléments de la guerre*, Costard, Paris, 1773, p.14.

²²⁷⁷ Prince de Ligne, *Préjugés militaires*, Champion, Paris, 1914, p.33.

²²⁷⁸ Cf. Jean Chagniot, *Le chevalier de Folard, la stratégie de l'incertitude*, Paris, Editions du Rocher, 1997, notamment les pages 123-130.

l'on se serait battu indubitablement à l'arme blanche ; parce que l'on commençait à connaître l'abus de la tirerie, qui fait plus de bruit que de mal²²⁷⁹ ».

Les préventions contre le feu demeurent assez vives durant tout le siècle. En 1772 le comte de Guibert observe que, dans les conditions de combat, le feu de l'infanterie ne commence réellement à avoir de l'effet qu'à partir de 80 toises²²⁸⁰. Il se montre plus que sceptique quant à l'efficacité des salves prussiennes. « Ces bataillons prussiens, dont on a cru et dont quelques gens croient peut-être encore le feu si redoutable, sont ceux dont le feu est le moins meurtrier ²²⁸¹». Si la première décharge a de l'effet, les suivantes sont exécutées dans le tumulte du combat, avec des armes hâtivement chargées, des tirs mal ajustés, en obéissant à l'ordre de tirer le plus grand nombre possible de coups par minute. C'est également l'opinion de Maizeroy, pour qui le fameux feu de l'infanterie prussienne n'est qu'un « épouvantail », principalement destiné à étonner l'ennemi²²⁸².

Au siècle du raisonnement et de l'expérimentation, il n'est pas surprenant que les écrivains militaires aient pu chercher à valider leurs théories par des expériences menées sur le terrain de manœuvre. Le prince de Ligne fit lui-même la démarche. Après avoir distribué dix cartouches à chaque homme d'une compagnie (144 soldats), il les fit tirer sur une toile où il avait fait peindre une compagnie ennemie. Les soldats tirèrent donc 1440 coups. Il y en eut 270 dans la toile. Il n'y en avait pas 30 de mortels, et 60 passèrent à côté des soldats ennemis²²⁸³. D'autres expérimentations furent menées dans la seconde moitié du siècle et au début du suivant, elles soulignent toutes la faible précision des tirs. Scharnhorst, général prussien, relève par exemple qu'un coup sur deux seulement porte à 100 pas, et un sur dix à 600 pas²²⁸⁴. Encore s'agit-il de tirs réalisés en conditions d'exercice. Les performances des soldats lors des combats devaient être encore plus réduites. C'est ce dont témoigne Mauvillon à partir des observations réalisées après Chotusitz (1741). Les Prussiens tirèrent 650 000 coups de feu dans leur avance sur Chotusitz, or l'ennemi n'eut à déplorer que 2500 morts et

²²⁷⁹ Maurice de Saxe, *Mes Réveries* (édition de 1757), Paris, Economica, 2002, p.106.

²²⁸⁰ Guibert, comte de, *Essai général de tactique* (1772), Paris, Economica, 2004, p.87.

²²⁸¹ Ibid.

²²⁸² Maizeroy, *op. cité*, p.241-242.

²²⁸³ Prince de Ligne, *op. cité*, p.30.

²²⁸⁴ Christopher Duffy, *The Military Experience in the Age of Reason*, Ware, Wordsworth editions, 1998, p.207.

autant de blessés (en y incluant les hommes atteints par arme blanche) ! On en conclut qu'un tir sur 130 environ atteignit effectivement sa cible²²⁸⁵.

2. Face à la cavalerie : un mur d'acier et de feu ?

Les cavaliers constituent des cibles plus massives que les fantassins adverses, cependant les statistiques ne permettent pas d'affirmer que la vulnérabilité de la cavalerie soit beaucoup plus grande. Des essais de tirs effectués par l'infanterie autrichienne sur une ligne de cavalerie, avec 1000 coups tirés, permettent de placer 403 coups au but à 100 pas, 149 à 300 et 63 à 400 pas²²⁸⁶. Et l'on doit bien sûr ajouter que, dans ce cas encore, il ne s'agit que d'essais. Les fantassins peuvent ajuster sereinement, ils savent que l'impressionnante ligne de cavaliers qui avance sur eux à grande vitesse n'a pas l'intention de leur passer sur le ventre. On ne doit pas sous estimer l'effet que produit la charge d'une ligne d'escadrons sur des fantassins. Ceux-ci attendent immobiles, cachés derrière leur fusil à baïonnette. Ils voient les cavaliers s'approcher, devinent peut-être que leur allure s'accélère, entendent plus sûrement le roulement des sabots, sentent la vibration du sol de plus en plus clairement à mesure que la ligne se rapproche.

Il apparaît finalement, comme dans le cas des combats entre cavaleries, que le facteur moral joue ici un rôle considérable. Le prince de Ligne affirme, de manière assez péremptoire sans doute, qu'il n'y a « aucune troupe qui, se voyant attaquée par la cavalerie ne se dépêche de tirer le plus vite possible, pour lui faire le plus grand tort ; elle peut même commencer alors sa tirerie à 600 pas²²⁸⁷ ». Il est évident qu'une décharge déclenchée à une telle distance ne produira qu'un très médiocre effet. Il n'est pas rare en tout cas de voir des fantassins gaspiller leur feu dans des décharges prématurées. La pression morale est telle, au milieu de la bataille, qu'un seul coup de feu accidentel peut, par contagion, déclencher une salve générale dans un régiment, alors même que l'ennemi est hors de portée²²⁸⁸. « Il arrive très souvent, affirme Grandmaison, que le feu du premier rang, ou du premier peloton, entraîne tout le reste sans aucun effet, par la précipitation et par la vivacité des soldats des derniers rangs qui, ayant leurs fusils haut, laissent partir leurs coups la plupart du temps, sans savoir ni comment, ni pourquoi²²⁸⁹ ».

²²⁸⁵ Eléazar de Mauvillon, *Histoire de la dernière guerre de Bohême*, 3 vols, Amsterdam, 1756, vol. I, p.100-101. Cité par Christopher Duffy, *op. cité*, p.209.

²²⁸⁶ Jean Nouzille, « Les Impériaux... », *op. cité*, p.93.

²²⁸⁷ Prince de Ligne, *op. cité*, p.43.

²²⁸⁸ Semblable mésaventure arriva à Höchstädt à onze bataillons de la réserve de Tallard qui, ainsi privés de leur feu, se firent passer sur le ventre par la cavalerie. Plusieurs brigades auraient fait la même faute à Ramillies, Oudenaarde et Malplaquet. Jean Chagniot, *op. cité*, p. 123.

²²⁸⁹ Grandmaison, M. de, *La petite guerre, ou traité du service des troupes légères en campagne*, Paris, 1756, chapitre XV, édition mise en ligne sur *stratisc.org* par l'IHMC.

Briser une charge nécessite donc une infanterie suffisamment expérimentée pour parvenir à garder son sang froid à l'approche de l'ennemi et ne délivrer sa décharge qu'au moment opportun. Aucun fantassin ne peut prétendre s'opposer à la cavalerie sans avoir confiance en lui-même et en ses armes. La zone cruciale pour leur survie se situe probablement entre 50 pas, quand le fusil devient véritablement efficace, et environ 30 pas, quand les soldats sont susceptibles de se laisser dominer par la panique, ouvrant ainsi leur formation²²⁹⁰. Si les soldats gardent leurs rangs et parviennent à produire une salve efficace (et seule la première l'est véritablement), ils peuvent alors espérer faire chuter suffisamment de cavaliers du premier rang pour faire « un rempart d'hommes et de chevaux » qui empêchera, ou tout au moins gênera, l'avance des autres rangs²²⁹¹. Ceux-ci devront réduire leur allure et verront leur ordonnance considérablement troublée. Il est également probable que, impressionnés par la contenance des fantassins et la haie des baïonnettes, hommes et chevaux n'attendront pas une éventuelle deuxième décharge et feront demi-tour.

Mais l'on sait aussi qu'il suffit de quelques chevaux, rendus incontrôlables par la douleur ou la peur, pour produire de dangereuses brèches dans le bataillon. Cela d'autant plus facilement que les unités d'infanterie ne sont plus les massifs hérissons de piquiers d'autrefois. Du fait de la prééminence de l'ordre mince, ils sont désormais déployés en long rectangles de quatre puis trois hommes de profondeur. Les formations en carré ne sont généralement adoptées que par les unités isolées en rase campagne. Les carrés d'infanterie ne sont pas aussi fréquents qu'ils le seront plus tard, durant les guerres de la Révolution et de l'Empire²²⁹².

Ainsi, il apparaît que la généralisation du fusil et de la baïonnette représente, au moins en théorie, un atout considérable pour l'infanterie. Cependant le succès de cette dernière face à la cavalerie dépend de facteurs nombreux et complexes. Il est donc nécessaire de prendre quelques distance vis à vis des réflexions purement théoriques, lesquelles ne peuvent que rendre très imparfaitement la réalité du combat. Cette observation est bien sûr également valable du point de vue de la cavalerie.

B. Théorie et pratique de la charge contre l'infanterie jusqu'au milieu du XVIIIe siècle

²²⁹⁰ Christopher Duffy, *op. cite*, p.215.

²²⁹¹ Puysegur, *op. cité*, Livre I, p.71.

²²⁹² Christopher Duffy, *op. cite*, p.216.

Au XVII^e siècle les cavaliers avaient dû apprendre à se passer de la lance. La doctrine de charge reposait sur l'usage du feu comme préparation au choc et comptait sur la masse des chevaux pour bousculer les fantassins. Le choc était également préparé par la pratique des fausses charges, ou des attaques multiples. L'allure était plus élevée que celle habituellement suivie dans le cadre des charges contre la cavalerie, bien que, du fait de la faiblesse de l'instruction, le galop ne pût être atteint que dans les derniers mètres. L'augmentation de la puissance de feu de l'infanterie allait cependant progressivement contraindre les cavaliers à modifier cette doctrine.

1. La relative permanence des principes théoriques

La guerre de Succession d'Espagne a-t-elle conduit à une modification sensible de la doctrine de la charge contre l'infanterie ? Si l'on en croit Langeais, officier de cavalerie, les premières décennies du siècle ne paraissent pas marquer de changements significatifs. « Comme la principale force du fantassin consiste dans le fusil et la baïonnette, observe-t-il, il est nécessaire d'en savoir diminuer le prix, ce qui se peut faire en faisant investir le bataillon pour l'attaquer à la fois par les flancs et ses derrières à coup de feu, y jeter, s'il se peut, le désordre, afin que le gros de la cavalerie qui marche dessus le puisse entamer, en s'approchant, le mousqueton haut au premier rang, le sabre pendant au bras, faire feu pour exciter la décharge du soldat, qui n'y peut résister quelques ordres qu'on lui donne, au contraire. Pour lors voyant le trouble, on doit dans l'instant en profiter pour prévenir une seconde décharge, se faire jour à coups de sabre, ce qui n'est pas impossible, la défense du soldat étant médiocre, ne pouvant plus se servir du fusil et la baïonnette n'ayant plus de jeu faute de liberté²²⁹³ ».

Bien que Langeais ait pris acte de la généralisation du fusil et de la baïonnette, ce changement dans la tactique de l'infanterie n'entraîne pas de véritables modifications, et une partie des principes développés ici pourrait, à peu de choses près, être revendiquée par les officiers des années 1670. Il n'est plus besoin d'envoyer des détachements bousculer les mousquetaires afin de mettre le désordre dans le noyau de piquiers, mais les attaques de préparation et de diversion sont toujours préconisées. Le feu joue également encore un rôle important pour troubler les fantassins et leur faire perdre leurs salves. Cette permanence de l'usage des armes à feu frappe d'autant plus ici que Langeais est un fervent défenseur de l'emploi exclusif des armes blanches contre la

²²⁹³ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.73-74.

cavalerie. Quant à l'allure de la charge, l'utilisation des mousquetons laisse à penser qu'elle ne change pas non plus. Les cavaliers doivent s'approcher au trot jusqu'à portée de tir, puis accélérer dans les derniers mètres.

Aucun argument ne paraît pouvoir ébranler la conviction de l'auteur, persuadé de la supériorité de son arme. Pourtant la victoire de la cavalerie semble surtout reposer sur la faiblesse supposée de l'adversaire. Langeais est certain que les fantassins, apeurés et indisciplinés, gaspilleront leur feu en tirant de manière inopportune. La baïonnette est tout aussi prestement écartée : elle n'est pas un problème puisque les soldats sont trop resserrés pour la manier efficacement. Langeais ne nie pas qu'il puisse y avoir des pertes, mais, après tout, « tous les événements de la guerre ont des suites de destructions inévitables ²²⁹⁴».

2. L'épreuve des faits

Langeais a pourtant lui-même remarqué, de manière fort lucide, que « le combat que la cavalerie peut avoir contre l'infanterie dans une plaine est très différent dans la théorie et dans l'exécution ²²⁹⁵». Il aurait donc pu imaginer que les charges ne se déroulent pas toujours selon le schéma idéal élaboré dans ses réflexions. Les cavaliers de la guerre de Succession d'Autriche vont en tout cas en faire l'amère expérience.

Dettingen

A Dettingen (1743) tout d'abord, la cavalerie française est confrontée au feu de l'infanterie britannique. Cette attaque, il est vrai, n'était pas prévu initialement. C'est l'initiative malheureuse du duc de Grammont qui, contrariant le plan bien combiné de son oncle le maréchal de Noailles, contraint la Maison du roi à charger les fantassins ennemis. Les cavaliers français arrivèrent sur nous, raconte un témoin anglais, « un pistolet dans chaque main et leurs larges sabres attachés à leurs poignets. Après avoir vidé leurs pistolets, ils nous les lancèrent à la tête et, piquant des étriers, nous chargèrent, sabre à la main. Nous ne pûmes résister à leur furie, nos rangs se rompirent et ils nous traversèrent. Mais nos hommes refermèrent leurs rangs aussitôt et se retournèrent vers eux, et avec l'aide d'un régiment placé sur nos arrières, les cavaliers français furent pris entre deux feux, et nous les tuâmes par fournées ²²⁹⁶».

²²⁹⁴ Ibid., p.74.

²²⁹⁵ Ibid., p.73.

Ces combats soulignent tout à la fois les possibilités et les limites de la cavalerie face à une infanterie déployée en ordre mince. On observera en premier lieu la doctrine de charge suivie par les cavaliers français. Elle est encore assez proche de celle définie par Langeais en 1726. Le choc est préparé par le feu. Celui-ci est délivré d'assez près puisque les cavaliers, une fois leur décharge faite, peuvent lancer leurs pistolets à la tête de l'ennemi. Ils mettent ensuite l'épée à la main pour enfoncer les rangs ennemis. L'allure ne semble pas non plus avoir évolué. Elle ne doit être guère plus élevée que le trot jusqu'au moment où les cavaliers déchargent leurs armes, ce n'est que dans les derniers mètres qu'ils « piquent des étriers » pour prendre le galop.

Cependant, il apparaît aussi que les escadrons français n'ont pas mis en œuvre les attaques de préparation et de diversion préconisées par Langeais. Sans doute les conditions ne sont-elles pas alors réunies pour l'exécution de telles attaques. L'improvisation, la situation d'urgence, la panique même, qui se transmet de manière fulgurante à une partie de l'armée, les rendent difficiles à exécuter²²⁹⁷. Les bataillons ont ainsi tout le loisir de concentrer leur feu sur les assaillants. Ils le font d'ailleurs d'autant mieux que, contrairement à ce qu'escomptait Langeais, les fantassins britanniques ne perdent pas leur sang froid dans ce moment capital²²⁹⁸. Une partie des cavaliers parvient malgré tout à traverser les rangs de l'infanterie ennemie. Il est vrai que les formations sur trois rangs s'avèrent un peu trop minces pour résister à des cavaliers déterminés. Mais la suite des événements s'écarte une fois encore du déroulement de la charge idéale prévue par Langeais. Les escadrons n'étant pas soutenus, la percée ne peut être exploitée. Pire encore, décidément opiniâtres et disciplinés, les Anglais colmatent les brèches et reforment leurs rangs une fois les cavaliers passés. Ceux-ci se trouvent alors pris en tenaille entre les deux lignes de l'infanterie. Désorganisés par la charge, ils ne peuvent espérer revenir en arrière et essuient donc le feu meurtrier des fantassins.

Fontenoy

A Fontenoy, le combat contre l'infanterie se déroule de façon plus singulière, mais on y retrouve des similitudes qui méritent d'être soulignées. Les bataillons ne sont pas ici déployés en ligne, selon la routine de l'ordre mince. Leur ordonnance, sous la

²²⁹⁶ Témoignage cité par Jeremy Black, *La guerre au XVIIIe siècle*, éditions Autrement, Paris, 2003 pour la traduction française, p.162.

²²⁹⁷ Cf. Jean Chagniot, « Une panique : les gardes françaises à Dettingen », *RHMC*, janvier-mars 1977, p.78-95. Le manque d'instruction et d'exercice, même chez la Maison du roi, est également une raison que l'on peut invoquer ici. Certains peuvent ainsi observer, à l'occasion de Dettingen, que la Maison « ne sait pas escadronner ni faire aucune manœuvre de guerre. Cité par Jean Chagniot, « L'art de la guerre », dans André Corvisier (dir.), *Histoire militaire de la France*, op. cité, vol.2, p.65.

²²⁹⁸ « Les fantassins britanniques se sont comportés comme des héros », témoigne le lieutenant-colonel Russell, « les honneurs de la journée leurs sont dus ». Cité par Brent Nosworthy, op. cité, p. 233.

pression des circonstances davantage que par un plan préétabli, a pris la forme d'un grand rectangle, ou plutôt d'un grand fer à cheval. La puissance de feu de cette « colonne », renforcée par plusieurs canons, est soulignée par les témoins. C'est « un grand feu », « un feu terrible », voire même un « feu d'enfer » ou un « feu prodigieux »²²⁹⁹. L'effet de cette mousqueterie sur les chevaux est, on s'en doute, assez dévastateur. Les cavaliers ont le plus grand mal à maîtriser leurs chevaux, quand ils y parviennent. Ainsi, immédiatement après la fuite des Gardes françaises, la brigade des Cravattes se porte sur la colonne, mais « ses chevaux effrayés ne purent soutenir la flamme et la fumée qui les aveuglaient ²³⁰⁰ ». Elle fut obligée d'aller se rallier derrière la seconde ligne de cavalerie. Il ne s'agit pas là d'un cas isolé puisque, dans les charges qui suivirent, le baron d'Espagnac observa qu'à peine les troupes de cavalerie se présentaient-elles devant la colonne « qu'il en sortait un feu si soutenu que les chevaux effrayés emportaient les cavaliers, sans qu'ils pussent en être maître ²³⁰¹ ».

Là encore, les fantassins britanniques n'ont pas faibli ou cédé à la peur. Lors des premières charges, la cavalerie française est « reçue de pied ferme et contrainte de se replier, ayant essuyé tout leur feu à 20 pas ». Il peut paraître risqué de délivrer la décharge à une si courte distance face à la cavalerie. Pourtant le succès des salves anglaises n'est pas si surprenant qu'il y paraît. Un feu régulier et nourri, produit par une troupe instruite et disciplinée sur des cavaliers arrivant au mieux au grand trot, avec des chevaux effrayés et difficilement maîtrisés, peut tout à fait expliquer le fléchissement puis la désagrégation de l'élan initial de la charge. Outre qu'elle les expose plus longtemps, l'allure réduite des escadrons permet aux cavaliers de s'arrêter et de faire demi-tour, ce que n'autorise pas le galop.

Cependant, il est un autre élément qui explique en grande partie l'échec répété des charges durant la première partie du combat contre la colonne, c'est le manque de coordination des charges. Comme à Dettingen, il ne semble pas y avoir de charges de préparation ou de diversion, les escadrons chargent directement l'infanterie. Plus grave encore, ils attaquent sans aucune concertation entre eux. Les groupes d'escadrons sont lancés sur la colonne indépendamment les uns des autres, sans coordination. Les « pelotons » de cavalerie attaquent séparément, les bataillons anglais peuvent donc

²²⁹⁹ Cf. Frédéric Chauviré, *La charge de cavalerie de Bayard à Seydlitz*, Mémoire de DEA sous la direction du professeur Jean-Pierre Bois, Université de Nantes, 2002, Troisième partie : « Les charges de la cavalerie à Fontenoy ».

²³⁰⁰ Espagnac, baron d', *Histoire de Maurice, comte de Saxe, duc de Courlande et de Sémigalle*, Paris, Philippe-Denys Pierre, 1775, vol.2, p.68.

²³⁰¹ *Ibid.*, p. 72.

concentrer leur feu et celui de leurs canons sur les deux ou trois escadrons qui se présentent devant eux, et les repousser les uns après les autres. Ce facteur dut accroître considérablement l'effet dévastateur du feu anglais. Ce feu toujours roulant, dit Voltaire, qui « écartait nécessairement de petits corps séparés qui se présentaient l'un après l'autre ²³⁰² ». Les escadrons de la seconde ligne, auxquels se joignit la Maison du Roi, n'eurent pas plus de succès que ceux de la première, car même si ces troupes retournèrent plus d'une fois à la charge, elles le firent toujours « avec la témérité d'agir chacune séparément ». On peut comprendre alors, avec un tel système d'attaque, que les troupes finissent par être « rebutées d'aller se faire tuer en détail ²³⁰³ ».

Le soutien n'est d'ailleurs pas plus assuré que la coordination. Les groupes d'escadrons chargent sans avoir derrière eux de réserve prête à les appuyer ou à exploiter leur éventuel succès. Cette absence de soutien s'avère dramatique pour l'escadron de Vignacourt. Cette unité de Noailles-cavalerie charge avec d'autres escadrons l'un des angles de la colonne, un des points faibles des formations d'infanterie. Il parvient à percer les rangs ennemis, mais son succès est sans lendemain. « N'étant pas secondés sur le moment, leurs efforts furent inutiles » explique d'Espagnac ²³⁰⁴. Dès lors l'unité est vouée à la destruction. Seuls quatorze hommes, dont Vignacourt, parviennent à traverser les rangs anglais et à atteindre le centre de la colonne. Il n'en reste plus que dix lorsqu'ils sont fait prisonniers ²³⁰⁵.

Dans la dernière phase de la bataille, alors que le maréchal de Saxe tentait un dernier effort, la cavalerie parvint finalement à pénétrer cette colonne de feu et d'acier. Mais les charges victorieuses furent là encore précédées de quelques échecs. Les premières attaques, quoique menées avec vivacité, ou justement pour cette raison, se firent « sans ensemble et très en désordre ²³⁰⁶ ». La clé du succès résida donc sans doute dans la réorganisation des escadrons, opérée par exemple par d'Estrée et Montesquiou. Le premier, modérant l'ardeur des troupes qu'il put rallier, « parvint à mettre du concert [...] dans toute la cavalerie ²³⁰⁷ ». Le second, après un premier échec, « s'arrêta à cent pas de la colonne [...] et forma sa troupe en escadrons ; ce fut un point de ralliement et

²³⁰² Voltaire, *Histoire de la guerre de 1741*, Garnier, Paris, 1971, p.184.

²³⁰³ C'est là le témoignage du duc de Richelieu, qui souligne ainsi le désarroi des troupes et des courtisans pour mieux mettre en valeur ses propres initiatives. *Mémoires du maréchal duc de Richelieu*, Bibliothèque des mémoires relatifs à l'histoire de France, Paris, Firmin Didot, 1869, p. 104.

²³⁰⁴ Espagnac, *op. cité*, vol.2, p. 72.

²³⁰⁵ Voltaire, *op. cité*, p. 146

²³⁰⁶ Marquis de Valfons, cité par Jean Colin, *Les campagnes du maréchal de Saxe*, Paris, Librairie militaire Chapelot, Vol III, 1906, p. 300

²³⁰⁷ *Mémoires écrits au mois de décembre 1745 sur la campagne du roi pendant la dite année 1745, sans nom d'auteur*. Dans Jean Colin, *op.cité*. p. 185-206.

d'alignement pour toute la Maison du roi, qui fut à même, par une seconde charge plus heureuse, étant mieux dirigée et avec ensemble, de mériter un succès toujours sûr à la guerre lorsque l'on s'y conduit en gens de métier²³⁰⁸».

Même si la cavalerie put remporter certains succès, comme à Lawfeld (1747), les observateurs retinrent sans doute principalement les faiblesses remarquées de cette arme face à l'infanterie. Faiblesse de l'instruction, tout d'abord, qui conduit à la désorganisation et à l'absence de coordination dans les charges. Faiblesse de la doctrine ensuite, qui suppose encore une préparation par le feu et n'autorise l'accélération de l'allure que dans les derniers mètres. Les cavaliers sont ainsi des cibles faciles pour une infanterie dont la puissance de feu, si elle n'est pas aussi dévastatrice qu'on a pu le croire, n'en est pas moins redoutable lorsqu'elle est servie par des hommes déterminés et disciplinés. « On sait [...] que la cavalerie ne peut guère entamer seule une infanterie serrée », remarque Voltaire dans sa relation de Fontenoy²³⁰⁹.

C. La réflexion théorique entre les deux guerres

Les leçons de la guerre de Succession d'Autriche avaient donc matière à stimuler la réflexion théorique dans la cavalerie française. Pourtant, si l'uniformisation des manœuvres ou l'instruction équestre firent effectivement l'objet de recherches approfondies, on doit constater que la question des charges contre l'infanterie paraît avoir moins préoccupé les écrivains militaires. Il semble d'autre part que, dans la plupart des ouvrages, les réflexions engagées n'impliquent pas de révision en profondeur de la doctrine en vigueur depuis le début du siècle. Le contraste n'en est que plus saisissant avec la cavalerie prussienne.

1. Une innovation prussienne : la colonne d'attaque

Là encore, la supériorité acquise par les Prussiens dans le domaine de l'instruction et des manœuvres va leur permettre d'innover et de concevoir une nouvelle tactique. Dès la fin de la guerre de Succession d'Autriche, Frédéric II commence à

²³⁰⁸ Marquis de Valfons, cité par Jean Colin, *op.cité.* p.300.

²³⁰⁹ Voltaire, *op. cité.*, p.416.

mettre au point la colonne d'attaque contre l'infanterie. L'origine de cette tactique est en fait plus ou moins fortuite. L'idée en vint au roi après la fameuse charge des dragons de Bayreuth à la bataille d'Hoehenfridberg (1745). Observant un flottement dans les bataillons ennemis, le général Gessler voulut saisir cette occasion pour leur porter un coup décisif. Il forma alors ses escadrons en deux colonnes afin de traverser plus facilement la première ligne de l'infanterie prussienne. Manœuvrant rapidement au galop, il passa donc entre les bataillons et se rua sur l'ennemi sans prendre la peine de se redéployer en ligne. Déjà ébranlés, les Autrichiens s'effondrèrent complètement devant cette attaque surprise²³¹⁰.

Frédéric eut tôt fait de comprendre la portée de ce mouvement improvisé. Les *Instructions* de 1753 montrent que les bases théoriques de la colonne d'attaque sont déjà posées à cette époque²³¹¹. Soucieux de garder en partie secrète cette innovation, le roi ne rentre cependant pas dans les détails. C'est Warnery, dans ses *Remarques*, qui en donne l'explication la plus précise²³¹². Face à une infanterie encore en bon ordre, on forme un corps de 15 escadrons (cinq dragons et dix hussard), qui se tient en réserve derrière les bataillons prussiens. Les cinq escadrons de dragons se forment en colonne, les 10 autres se mettent en bataille à droite et gauche de cette colonne, mais plus en arrière que le dernier escadron des dragons. Lorsque l'on estime le moment venu de charger l'infanterie ennemie, les bataillons élargissent les intervalles qui les séparent afin de laisser le passage aux escadrons. Hussards et dragons avancent au départ à la même allure. Quand ils sont à bonne distance, les seconds prennent le galop pour « se jeter sur l'infanterie ennemie, en poussant des grands cris, tandis que les dix autres avancent avec moins de vivacité et plus d'ordre, jusqu'à ce que l'ouverture soit faite ²³¹³».

Il est important que les dragons demeurent bien serrés, afin de donner plus de poids à leur attaque, et moins de prise au feu ennemi. « Ils doivent jeter de grands cris pour s'animer et épouvanter l'ennemi, empêcher hommes et chevaux d'entendre le sifflement des balles qui intimide plus que tout le reste ». L'approche sous le feu de l'ennemi est sans doute le moment le plus terrible pour la colonne. Il faut veiller à ce que les hommes ne se laissent pas dominer par leur peur, empêcher qu'ils ne quittent leur poste, car les escadrons doivent arriver « en masse la plus épaisse

²³¹⁰ Brent Nosworthy, op. cité, p.172.

²³¹¹ Ibid.

²³¹² Cf annexe 62.

²³¹³ Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.137.

possible ». Les officiers sont donc placés sur les ailes et les arrières des escadrons, ils doivent, « à coup d'épée et le pistolet sur la gorge, empêcher les soldats de fuir ou de rester en arrière ; les simples paroles seraient en pure perte²³¹⁴ ». Pendant la charge des dragons les hussards restent un peu en arrière, ils ont cependant un rôle à jouer. Ils doivent tout d'abord protéger les flancs de la colonne, car l'ennemi peut avoir quelque cavalerie en réserve. Ensuite ils attirent sur eux une partie du feu de l'ennemi, qui ne se concentre pas sur la seule colonne. Enfin, la menace que représente leur avance empêche l'infanterie enfoncée de « faire des flancs »²³¹⁵.

Couverte sur ses flancs, forte de sa vitesse et de son poids, la colonne doit ainsi percer l'infanterie. Cependant, il paraît indispensable à Frédéric de ne pas se limiter à ce seul objectif. Il faut également réfléchir à la meilleure manière d'exploiter le succès initial. Là encore, Warnery nous renseigne sur les détails de la seconde phase de la charge. Après avoir effectué leur percée, les trois premiers escadrons de dragons doivent poursuivre leur avance et se déployer pour faire face à la seconde ligne ennemie. Les deux autres font un caracol pour prendre en flanc l'infanterie qui vient d'être enfoncée, ils doivent élargir et exploiter la percée en « enroulant » la ligne des fantassins. Sept des dix escadrons de hussards rejoignent ensuite les trois de dragons qui se sont déployés face à la seconde ligne, les trois derniers restent en arrière pour protéger les flancs²³¹⁶. Contre une infanterie déjà ébranlée, qui commence à reculer, il faut aller encore plus vite. « Dès qu'un seul escadron est formé il doit donner dessus sans se régler sur les autres, car tout moment est précieux ». « C'est donc, conclut lucidement Warnery, la justesse et la vivacité des mouvements qui donne la victoire²³¹⁷ ».

2. L'immobilisme de la doctrine française

La réflexion théorique française paraît bien pauvre à l'aune des innovations prussiennes. Elle semble n'avoir que très partiellement tenu compte des leçons de la guerre. Chez D'Authville, Grandmaison ou Turpin de Crissé, domine le même sentiment de la supériorité de la cavalerie. « La cavalerie, affirme le premier, combat toujours avec beaucoup d'avantage contre l'infanterie lorsqu'elle la trouve

²³¹⁴ Ibid., p.140

²³¹⁵ Ibid., p.137-138.

²³¹⁶ Ibid., p.140.

²³¹⁷ Ibid., p.141-142.

marchant en plaine par division ou par file, ou même rangée en bataille de front ²³¹⁸». D'Authville reconnaît bien que la partie est plus difficile quand l'infanterie se resserre « en bataille carré », mais même alors, « l'expérience démontre qu'elle [la cavalerie] réussit ordinairement lorsque les cavaliers sont commandés par des chefs intelligents, et qu'ils vont à la charge avec résolution ²³¹⁹ ». Turpin est un peu plus nuancé. Cependant, s'il reconnaît que l'infanterie a pu parfois résister victorieusement à la cavalerie, c'est pour ajouter aussitôt que ce sont là « des exemples de fermeté et de valeur qui ne peuvent être cités comme règles certaines, parce qu'ils sont très rares et au dessus même des principes ²³²⁰ ».

On peut admettre, il est vrai, que les charges de Dettingen ou de Fontenoy, de par les circonstances particulières de leur déroulement, ne puissent constituer des références. Il serait excessif de généraliser à partir de ces deux exemples et d'en déduire comme règle l'impuissance définitive de la cavalerie. Nous avons vu que l'efficacité du feu de l'infanterie était toute relative, surtout lorsqu'il est produit par des soldats fraîchement levés ou peu exercés. D'autre part, la disposition des bataillons en lignes très minces, formation habituelle sur les champs de bataille, les rend vulnérables à des charges bien menées. Enfin tous les fantassins n'ont pas la discipline et l'instruction des Anglais de Dettingen et Fontenoy. Certes. On ne saurait cependant nier que ces sortes de fantassins existent bien, ni surtout que leur maîtrise du feu (le feu roulant par peloton des Anglais par exemple) ait réellement progressé depuis le début du siècle. D'une manière générale, ces officiers de cavalerie semblent avoir en partie occulté les leçons de la guerre. Le fait que la défaite de Dettingen soit aussi due aux faiblesses manœuvrières de la cavalerie et aux limites de sa doctrine n'est absolument pas souligné. Quant à Fontenoy, le triomphe final aveugle sans doute ceux qui veulent croire qu'il n'est rien besoin de changer.

Il n'est donc pas très surprenant de constater que les principes qui président aux charges contre l'infanterie ne connaissent qu'une évolution limitée dans le discours des écrivains militaires. Les idées d'Authville, par exemple, demeurent très proches de celles de Langeais. La charge principale doit toujours être précédée de charges de préparation, conduites par des petites troupes de cavaliers déterminés. Elles visent à faire gaspiller le feu de l'infanterie. Cela n'est pas difficile car « les soldats, naturellement intimidés à l'aspect des chevaux en course, ne manquent jamais de tirer

²³¹⁸ D'Authville, *Essai sur la cavalerie, tant ancienne que moderne*, Paris, Jombert, 1756, p.312.

²³¹⁹ Ibid.

²³²⁰ Turpin de Crissé, *Essai sur l'art de la guerre*, Prault et Jombert, Paris, 1754, p.221.

tous, quoique souvent hors de la portée du fusil, ainsi le feu de la troupe se consomme sans qu'il soit possible pour les officiers de l'empêcher²³²¹». Lorsque le bataillon se forme en carré, ces attaques sont dirigées contre les angles, qui constituent son point faible. L'indiscipline et la peur ayant écarté une grande partie du feu, les petites troupes de cavaliers s'approchent au trot pour délivrer leur feu et tenter d'enfoncer les rangs ennemis : « A vingt pas des soldats, les cavaliers doivent faire feu et s'abandonner ensuite au galop, fondre l'épée à la main sur le bataillon pour tâcher de l'ouvrir par quelque endroit²³²²». Le gros de l'escadron suit de près, et marche sur la face la plus en désordre du bataillon. « Il est incontestable que si dans cette attaque le bataillon se laisse entamer, ne serait-ce que par un seul cavalier, il ne peut plus tenir ; son feu est épuisé, et comme on le presse vivement, la baïonnette, qui n'a plus liberté d'agir, lui devient inutile ».

Les réflexions du chevalier de Grandmaison sont un peu plus originales. On y retrouve bien sûr l'importance des charges de préparation. Quinze ou vingt cavaliers, sur une troupe de cinquante, sont ainsi envoyés en avant pour effectuer la percée que vient ensuite exploiter le gros de l'unité. Cependant, Grandmaison semble se distinguer par l'allure et les armes préconisées pour la charge. Il n'est pas question pour les cavaliers de pointe de s'approcher au trot pour délivrer une décharge à 20 pas. Il n'évoque absolument pas le rôle du feu, il s'agit avant tout d'aller « heurter [le bataillon] du poitrail à toute bride », de se ruer « avec furie et avec impétuosité²³²³ ». De cette manière, même si les fantassins parviennent à coucher la moitié des assaillants, le rempart des Baïonnettes est insuffisant pour arrêter les chevaux survivants, animaux furieux, dont les cavaliers ne sont plus maîtres. « On sait par expérience que la plupart des chevaux blessés au poitrail de coups de fusil ou de baïonnette, se jettent dessus et vont avec plus de fureur au-devant²³²⁴ ». Cependant, Grandmaison reconnaît qu'il faut « peu de choses pour ralentir ou pour arrêter un escadron qui va charger[...]. Quelques chevaux qui craignent le feu, ou qui ont de la répugnance à passer sur le corps des premiers qui sont tués, mettent ordinairement le désordre, qu'il est bien difficile de réparer sous le feu d'un bataillon²³²⁵ ».

²³²¹ D'Authville, *op. cit.*, p.313.

²³²² Ibid.

²³²³ Grandmaison, *op. cit.*, chapitre XV.

²³²⁴ Ibid. « Nous avons vu, raconte encore Grandmaison, un cheval de hussard en Bavière, se crever contre un cheval de frise, qu'il renversa ».

²³²⁵ Ibid.

Cette dernière observation vient nettement nuancer l'affirmation initiale de l'auteur sur « la supériorité incontestable » de la cavalerie sur l'infanterie en plaine. Une supériorité finalement bien relative, qui tient tout autant à l'entraînement des cavaliers et de leurs montures qu'à l'expérience et à la détermination des fantassins. D'autre part, même si les écrits de Grandmaison ont incontestablement un caractère assez novateur, il est difficile de mesurer leur influence réelle sur les pratiques de la cavalerie. L'auteur est un officier des troupes légères, spécialiste de la « petite guerre ». Les caractéristiques de ce type de guerre, tout en rapidité et en coup de main, ont sans doute influé sur ses conceptions tactiques. Mais cette spécificité a vraisemblablement aussi réduit son audience auprès de la cavalerie proprement dite. Enfin, questionnement plus élémentaire encore, les cavaliers français ont-ils tous la capacité de prendre le galop de loin comme semble le recommander l'auteur ?

Même si Grandmaison se distingue quelque peu de d'Authville, leurs ouvrages, comme ceux publiés depuis la seconde moitié du XVIIe siècle, présentent deux caractéristiques assez semblables. En premier lieu ils se focalisent essentiellement sur les charges contre des fantassins formés en bataillons carrés. On n'évoque que très rarement le cas d'attaques contre des bataillons en ordre mince classique, pourtant les plus fréquentes. Peut-être estime-t-on que l'avantage de la cavalerie dans ce genre de situation est tel qu'il n'est pas nécessaire de s'y attarder. D'autre part il n'y a toujours pas de théorisation à l'échelle d'une brigade ou d'une aile de cavalerie, on en reste au niveau de l'escadron, voire de la compagnie.

La seule réflexion qui pourrait prétendre dépasser ces limites et présenter une dimension réellement novatrice se trouve sans doute dans un mémoire envoyé au ministre vers 1756. L'auteur, vraisemblablement le vicomte de Sarsfield, propose une tactique originale pour faire charger plusieurs escadrons sur deux lignes. Dans la première ligne chaque escadron serait formé en colonne par compagnie, pour présenter un front moins étendu. Les escadrons de la seconde seraient déployés à l'ordinaire, à 200 pas en arrière. Leur mission serait de pénétrer par la brèche ouverte par la première ligne et d'exploiter son succès²³²⁶. On ne peut pas, bien sûr, ne pas songer à la colonne d'attaque de Frédéric. Cependant il est impossible d'affirmer que Sarsfield s'en est

²³²⁶ S.H.D./D.A.T, "Observations sur les manoeuvres de la cavalerie (à partir de l'ordonnance de 1755)". Ce mémoire anonyme est, selon E. Desbrières, très vraisemblablement l'œuvre du vicomte de Sarsfield. Toujours pour E. Desbrières, il serait rédigé vers 1756, en tout cas avant le déclenchement de la guerre.

inspiré, d'ailleurs les principes diffèrent sensiblement. Il est en tout cas certain que cette tactique ne fut jamais appliquée, ni avant, ni pendant la guerre de Sept Ans.

Plus généralement, on peut aussi se demander dans quelle mesure les principes évoqués dans les ouvrages théoriques reflètent les pratiques effectivement suivies sur les terrain de manœuvres. Il n'est pas sûr, par exemple, que les conditions de combat décrites dans ces ouvrages soient toujours très réalistes. Il apparaît en fait difficile de déterminer avec précision la doctrine qui prévaut contre l'infanterie à la veille de la guerre. On ne peut que constater l'absence de doctrine officielle. L'ordonnance définitive de 1755 reste muette sur ce point, et Sarsfield confirme que la cavalerie n'a suivi jusque là « aucune règle précise ²³²⁷ ». Ce sont donc les commandants de corps qui décident de la tactique à adopter. Il est probable que certaines unités, mal exercées, engluées dans la routine, continuent à charger comme on le faisait au début du siècle (trot et pistolet). D'autres au contraire, bénéficiant des premiers progrès de l'instruction équestre et de la réflexion tactique, ont pu se rapprocher de certains principes (galop) évoqués par Grandmaison.

D. La guerre de Sept Ans et ses conséquences sur la doctrine française

Il faudra la guerre de Sept Ans, encore une fois, pour bousculer les consciences et provoquer les remises en causes indispensables. Rossbach a agi comme un électrochoc en ce qui concerne l'évolution du combat entre cavaleries. Il semble, toute proportion gardée, que Minden ait pu jouer ce rôle dans le domaine des charges contre l'infanterie.

1. La « fatale journée de Minden ²³²⁸ »

Les écrits du chevalier de Ray et de Mottin de la Balme apportent de précieux témoignages sur la bataille de Minden²³²⁹. Cet exemple s'avère très instructif. On y constate tout d'abord le fossé persistant entre la réflexion théorique et la réalité du terrain. Pour commencer, contrairement à l'usage, Contades a disposé sa cavalerie au

²³²⁷ Ibid.

²³²⁸ Mottin de la Balme *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Paris, Jombert et Ruault, 1776, p.107

²³²⁹ Le 1^{er} août 1759, la bataille de Minden oppose les troupes anglo-prussiennes, commandées par Ferdinand de Brunswick, et les troupes françaises commandées par le maréchal de Contades (51 000 hommes). C'est une lourde défaite pour ce dernier.

centre sur trois lignes, ce qui explique qu'elle ait eut à charger l'infanterie de Ferdinand de Brunswick. Ensuite cette infanterie ne suit pas les figures imposées des simulations littéraires. Elle n'est pas formée en bataillon carré, mais déployée en ligne, vraisemblablement sans intervalles entre les bataillons²³³⁰. Plus encore, balayant les certitudes d'Authville, les soldats ne paraissent nullement « intimidés à l'aspect des chevaux en course », pas au point en tout cas de gaspiller leur feu. Celui-ci, tiré à très courte distance (10 ou 15 pas), paraît avoir été suffisamment efficace pour repousser les deux premières lignes de la cavalerie et jeter à terre les deux tiers des cavaliers de la troisième²³³¹. Cela explique peut-être que l'on n'envoie pas de troupes de cavaliers effectuer les charges de préparation que d'Authville juge indispensables. Aucun des cavaliers ne pourrait vraisemblablement atteindre les baïonnettes ennemies.

On peut observer ensuite une relative diversité dans les doctrines de charge. Selon de Ray, la seconde ligne est repoussée par le feu de l'infanterie sans avoir « chargé à fond ». On ne sait si elle a utilisé ses pistolets, mais il est clair en revanche que l'allure de charge n'a pas dû dépasser le grand trot. Lancés au galop, les escadrons n'auraient pas pu se contenter d'une fausse charge. Il leur aurait été impossible d'arrêter la charge, de faire demi tour et de venir « en ordre » passer à travers les intervalles de la troisième ligne. A l'inverse, les escadrons de la gendarmerie, troupe d'élite bien exercée, chargent au galop et à l'arme blanche.

Le choc entre l'infanterie anglo-prussienne et la cavalerie française va tourner à la déroute pour la seconde. Il s'agit, pour les officiers du temps, persuadés de la supériorité de la cavalerie en plaine, d'une affaire assez étonnante²³³². De longues années après, les acteurs s'interrogent encore sur les raisons de cette défaite. Pour Mottin, qui fait un compte rendu détaillé de l'action à laquelle il a participé avec la gendarmerie, l'échec est principalement dû à l'adoption de la charge en muraille. « Le feu de cette infanterie commença au centre de cette phalange, comme nous n'étions plus qu'à 15 pas. Comme ce feu était progressif, partant du centre pour s'étendre aux ailes, les chevaux firent des efforts formidables pour se jeter de droite et de gauche et

²³³⁰ Mottin de la Balme parle ainsi de la « phalange » constituée par l'infanterie ennemie. *Op. cité*, p.105-107.

²³³¹ Lettre du comte de Lordat au maréchal de Belle Isle, le 11 août 1759, S.H.D./A.T. Ya 313. Il évoque « le feu meurtrier qui en a jeté les deux tiers [des gendarmes] à terre ».

²³³² Comme en témoigne par exemple une lettre de Belle-Isle à Castries. Citée par le comte de Pajol, *Les guerres sous Louis XV*, Paris, Firmin Didot, 1884, Tome IV, p.407. « Il ne m'entre pas dans l'esprit, écrit le premier, que 60 escadrons en plaine ne puissent pas rompre et fouler du pied neuf ou dix bataillons. »

s'esquiver. Le poids occasionné par une puissante compression devenant énorme, les hommes, maîtrisés par leurs chevaux, se précipitèrent les uns sur les autres et s'entassèrent en si grande quantité qu'il n'en resta tout au plus que huit ou dix par escadron, qui furent emportés en un clin d'œil très loin de là [...] Si les escadrons avaient chargé à demi intervalles la compression aurait été infiniment moindre et il y aurait eu beaucoup plus de célérité».

La relation du chevalier de Ray, plus globale, n'évoque pas ce problème. Selon lui la troisième ligne, composée de la gendarmerie et des carabiniers, est parvenue à percer la première ligne de l'infanterie ennemie. « Elle se précipite, raconte le chevalier, dans les rangs de l'infanterie ennemie, renverse tout ce qui lui est opposé et détruit les canonnières derrière la ligne ²³³³ ». La faute est donc ailleurs, du côté de l'organisation générale de la cavalerie, qui a empêché l'exploitation du succès. « Mais pourquoi [...] cette ligne de cavalerie qui nous avait précédés ne s'est-elle pas reformée en seconde ligne derrière nous pour empêcher, après la charge vigoureuse de notre corps de réserve, l'infanterie ennemie de se relever, de se remettre en ligne et de gagner cette bataille par son feu destructeur ²³³⁴ ». Les escadrons victorieux, déjà bien ébranlés, ce sont alors trouvés dans une situation sans doute très similaire à celle de Dettingen. La vision de Ray est donc assez éloignée du diagnostic de Mottin. Elle est en tout cas renforcée par le point de vue du comte de Lordat, major inspecteur de la gendarmerie, qui écrit à Belle-Isle que « les huit escadrons [de la gendarmerie] sont entrés dans l'infanterie ennemie, malgré le feu meurtrier qui en a jeté les deux tiers à terre en l'abordant, et si dans le moment nous avions eut quelques secours, nous aurions pu avec ce qui nous restait, combattre très utilement ²³³⁵ ».

Minden confirme les leçons de Dettingen et de Fontenoy. Le feu de l'infanterie, s'il n'est pas infranchissable, peut s'avérer meurtrier lorsqu'il est employé efficacement à courte distance. C'est ce que les fantassins anglo-hanovriens savent particulièrement bien faire. Il apparaît ainsi que, même si les bataillons ne sont pas formés en carré, il est très coûteux pour la cavalerie de charger une infanterie intacte et déterminée. Si elle veut l'emporter, il est indispensable que la coordination entre les différentes lignes d'attaque soit sans faille. Des escadrons de soutien doivent pouvoir appuyer ceux de la première ligne et exploiter le désordre qu'ils auront créé dans

²³³³ Ray, Chevalier de, *Reflexions et souvenirs*. Edité par L. Mouillard, *Généraux et Lieutenants généraux sous Louis XV*, Paris et Limoges, Lavauzelle, 1895, p.127-128. Cité par Frédéric Magnin, *Mottin de la Balme, cavalier des Deux Mondes et de la Liberté*, Paris, 2005, L'Harmattan, p.87.

²³³⁴ Ibid., p 88.

²³³⁵ S.H.D./A.T. Ya 313, Lettre du comte de Lordat au maréchal de Belle-Isle, le 11 août 1759.

l'infanterie ennemie. D'autre part il n'est plus possible de se contenter de charger au trot, ni d'utiliser les pistolets avant le choc. La rapidité doit primer. Quant aux attaques de préparation ou de diversion, elles ne semblent guère pertinentes dans le cas de bataillons déployés en lignes.

2. L'évolution de la doctrine : « ... ce n'est pas un jeu pour la cavalerie que d'attaquer de l'infanterie ²³³⁶ ».

Les épreuves de la guerre vont accélérer la remise en cause de la doctrine de charge contre l'infanterie. L'ordonnance de 1766 est significative de cette évolution. Quoique courte et peu précise, la treizième manœuvre du Titre XV, « De la charge contre une ligne d'infanterie » marque un réel changement. Tout d'abord c'est la première fois que l'on se préoccupe officiellement de réglementer ce sujet. Ensuite et surtout, les principes sur lesquels repose cette doctrine officielle sont très différents de ceux que prônait d'Authville dix ans plus tôt. Pour commencer, la formation tactique adoptée est désormais très clairement la colonne, même si la composition de ladite colonne reste floue : « quand un corps de cavalerie sera chargé d'attaquer [...] il sera disposé sur autant de colonnes que sa force le lui permettra²³³⁷ ». D'autre part, si les charges de préparation ne sont pas véritablement supprimées, il ne s'agit plus d'envoyer quelques cavaliers en pointe pour attirer le feu de l'ennemi et réaliser la première brèche. C'est la première moitié de chaque colonne qui est destinée à percer la ligne d'infanterie : « la première, la seconde, la troisième et même la quatrième troupe de chaque colonne, se serrant l'une sur l'autre et formant une masse, s'ébranleront au trot et se mettront au galop lorsqu'elle seront à trois cents pas ²³³⁸ ». Le haut commandement paraît avoir admis que la vitesse doit primer sur l'utilisation du feu, on charge donc au galop et le sabre à la main.

Le reste des colonnes suit à 100 pas de distance, formant une seconde ligne. Lorsque les têtes de colonne ont effectué leur percée, elles font halte pour se reformer. Pendant ce temps la seconde ligne pénètre par la brèche et va prendre par le flanc les bataillons. Une fois ceux-ci dispersés, elle se rallie promptement pour être à même de renouveler la charge contre une éventuelle deuxième ligne d'infanterie²³³⁹. L'influence du roi de Prusse n'est vraisemblablement pas étrangère à la conception

²³³⁶ Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p.459.

²³³⁷ *Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie. Du 1^{er} juin 1766*. Beauvais, Desjardins, 1767, p.162.

²³³⁸ Ibid.

²³³⁹ Ibid., p.163.

générale de cette doctrine, de même sans doute que les réflexions de Sarsfield. Elle s'éloigne pourtant sur quelques points importants des principes prussiens, et demeure surtout encore trop imprécise et imparfaite.

Drummont de Melfort, en 1776, relève ainsi un certain nombre de défauts. Le plus important est sans doute de ne pas être assez économe de la vie des cavaliers et des chevaux. Il faudrait, pour limiter les pertes dans les têtes de colonne, placer entre celles-ci des escadrons rangés en bataille afin qu'ils attirent sur eux une partie du feu (selon le principe de Frédéric)²³⁴⁰. Il trouve également la distance de 100 pas entre les deux lignes un peu trop importante, et la réduirait à 60 ou 70. Les charges, en effet, doivent pouvoir se succéder avec la rapidité nécessaire afin d'empêcher l'infanterie de recharger²³⁴¹. Mottin de la Balme va plus loin et remet en cause le principe même de la colonne, laquelle selon lui est « l'ordre qui convient le moins à la cavalerie attaquant l'infanterie²³⁴² ». Cette formation profonde limite l'allure des cavaliers et les empêche d'atteindre leur vitesse maximale. Une allure limitée qui, ajoutée au front trop étroit de la colonne, permet aux montures de résister à la volonté des hommes. Enfin les cavaliers se trouvent de cette manière beaucoup trop exposés au feu de l'infanterie²³⁴³.

Ces critiques trouvent un certain écho dans l'ouvrage de Brézé. Celui-ci s'insurge par exemple à l'idée que des auteurs puissent proposer des colonnes de trois de front, alors que lui-même a pu constater « avec pitié » le dérangement qui s'instaure dans la marche d'une colonne de six de front²³⁴⁴. L'imprécision de l'ordonnance sur ce point est particulièrement fautive. En ne réglant pas la composition des colonnes, elle autorise toutes les interprétations et les critiques. On observera néanmoins que les différents auteurs s'accordent sur la nécessité de charger au galop et à l'arme blanche.

L'intérêt manifesté par ces auteurs prouve en tout cas que les écrivains militaires accordent désormais une place beaucoup plus importante aux charges contre l'infanterie. Assez représentative de cette époque où l'on s'attache à comprendre et mesurer, leur réflexion prend davantage en compte le feu de l'infanterie. Melfort et Mottin entreprennent par exemple d'estimer la quantité de balles que doit essuyer une

²³⁴⁰ Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p.454.

²³⁴¹ Ibid., p.455.

²³⁴² Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.111.

²³⁴³ Ibid.

²³⁴⁴ Brézé, comte de, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, p.250-252. Brézé vise ici particulièrement Pazzi de Bonneville et son *Esprit des lois de la tactique* (1762).

troupe de cavalerie chargeant des bataillons en ligne²³⁴⁵. Il est cependant intéressant de constater que leurs conclusions divergent. Mottin admet qu'une troupe de 6000 cavaliers chargeant une ligne d'infanterie de front égal recevra 18000 coups de feu. Mais cela n'entame pas son optimisme. Comptant sur la vitesse des cavaliers et l'imprécision des tirs, il est sûr « qu'une cavalerie bien composée et amenée par les exercices au point de perfection où il est aisé de la faire atteindre [...]devra détruire l'infanterie la plus intrépide en rase campagne²³⁴⁶».

Melfort est d'un avis très différent, pensant « qu'il ne faut jamais faire attaquer de bonne infanterie par de la cavalerie²³⁴⁷». Il n'est pas impossible à la cavalerie de l'emporter, mais lorsque les deux adversaires sont à égalité d'expérience et d'instruction, il paraît que, « comme ce n'est pas un jeu pour la cavalerie que d'attaquer de l'infanterie, [...] il est infiniment plus sage, à moins d'une nécessité absolue, de réserver les braves dont la cavalerie serait composée pour des occasions où l'on pourrait en tirer des avantages proportionnés aux périls auxquels on croirait devoir les exposer²³⁴⁸». Cette vision est à peu près partagée par Bohan, qui note de manière très pragmatique que « la supériorité d'une arme sur une autre est presque toujours déterminée par la supériorité des hommes qui la composent²³⁴⁹». Une prudence aussi clairement affirmée, de la part de deux des plus éminents réformateurs de la cavalerie française, laisse à penser que l'état d'esprit des cavaliers commence à évoluer.

CONCLUSION :

Il apparaît ainsi que la doctrine de charge s'est considérablement transformée à la fin du XVIIIe siècle. Cette transformation appelle plusieurs remarques. D'une manière générale, il apparaît tout d'abord que l'évolution de cette doctrine doit également aux transformations de l'infanterie et à celles de la cavalerie. La part respective des deux pouvant bien sûr varier selon l'époque. Dans la première moitié du XVIe siècle les imposants carrés de piquiers contraignent les hommes d'armes à adapter leur tactique et à s'appuyer éventuellement sur l'artillerie. Au contraire, à partir du

²³⁴⁵ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.456 ; Mottin de la Balme, *op. cité*, p.91-94.

²³⁴⁶ Mottin de la Balme, *op. cité*, p.108.

²³⁴⁷ Drummond de Melfort, *op. cité*, p.457.

²³⁴⁸ *Ibid.*, p.459.

²³⁴⁹ Bohan, baron de, *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé L'Examen critique du militaire françois, suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821, p.226.

milieu du siècle, c'est la généralisation du feu dans la cavalerie lourde qui se trouve être le facteur principal. Au XVIIIe siècle la cavalerie réagit aux progrès réalisés par l'infanterie dans la puissance et la maîtrise du feu. Mais cette réaction n'aurait pas été possible sans les réformes accomplies dans le domaine de l'instruction et des manœuvres, lesquelles permettent par exemple de coordonner la charge de plusieurs escadrons et de les lancer au galop.

La seconde remarque tient aux limites du discours militaire. Les observations de Tavannes ou de La Noue à la fin du XVIe siècle sont souvent précises et réalistes, mais elles n'ont pas vocation à offrir un modèle théorique. Cette dimension est davantage présente au XVIIe siècle, au moins dans la seconde moitié du siècle. Mais alors il semble que la réflexion devienne excessivement théorique et qu'elle donne une vision quelque peu imparfaite de la réalité des pratiques. Cet écart est particulièrement visible au milieu du XVIIIe siècle, lorsque les ouvrages sont confrontés à la vérité du champ de bataille. Il faut finalement attendre le lendemain de la guerre de Sept Ans pour voir les écrivains militaires prendre véritablement cette question au sérieux et réagir aux leçons du terrain. La monarchie elle-même ressent d'ailleurs le besoin de fixer la doctrine, quoique de manière encore imparfaite.

Nous concluons en constatant qu'il est difficile de dire qui de la cavalerie ou de l'infanterie l'emporte sur l'autre. Il paraît sûr que l'infanterie fut de tout temps un adversaire redoutable. Seul, sans doute, le dernier quart du XVIIe siècle a pu voir la cavalerie prendre un avantage relatif. Pour le reste, il semble que le rapport de force doive beaucoup à l'expérience et à la détermination de chacun des deux adversaires. La cavalerie, par exemple, aura fort à faire en s'attaquant à une infanterie bien entraînée et intacte. Pourtant on doit constater que les officiers de cavalerie ont du mal à se départir de leur sentiment de supériorité. Il faut les leçons de la guerre de Sept Ans, encore une fois, pour qu'une partie d'entre eux reconnaisse enfin que la charge contre l'infanterie « n'a rien d'un jeu ».

CHAPITRE XII : LA CAVALERIE DECISIVE ?

Il est temps à présent d'envisager une question plus globale encore. Nous avons longuement étudié le mécanisme de la charge et son évolution, tant au niveau de l'escadron qu'à celui d'une brigade ou d'une aile. Nous venons en outre d'évoquer la doctrine de la charge contre l'infanterie. Il est alors pertinent de se demander dans quelle mesure ces charges, qui constituent le mode d'action essentiel de la cavalerie lourde, lui permettent de peser sur l'issue des batailles. En termes plus simples, voire simplistes, quel est le degré d'efficacité des charges ? La question est importante puisqu'une partie des historiens penche pour un déclin sensible du rôle de la cavalerie, parfois avant même le début du XVII^e siècle. Le présent chapitre a ainsi l'ambition d'y apporter, sinon une réponse, au moins un éclaircissement.

Le « corpus » des principales batailles de la période moderne est disponible pour cette étude. Elles n'ont jusque là été abordées que sous des angles précis, en puisant par exemple dans les différents récits de quoi analyser les mécanismes du choc ou l'articulation tactique des escadrons. Il est maintenant nécessaire d'étudier leur

déroulement dans sa globalité, afin de tenter de mesurer la place qu'a pu y prendre la cavalerie. Les risques de telles analyses sont connus. Les récits de bataille sont justement des récits, soumis aux contraintes et aux règles du genre narratif²³⁵⁰. Il existe aussi, toujours présente, la tentation de conclure hâtivement et, croyant saisir un principe solide, de faire d'une circonstance une généralité. Il importe donc de se tourner également, autant que possible, vers la réflexion théorique. Nous avons pu mesurer dans les chapitres précédents les limites de la théorisation, tant dans la profondeur de l'analyse que dans la distance qui la sépare parfois de la réalité. Néanmoins, les principes et les doctrines formulés par la pensée militaire offrent des points d'appui pour affiner, compléter ou nuancer les leçons d'une bataille.

Notre réflexion suivra un cheminement chronologique. Pour chacune des trois périodes déterminées nous tenterons d'évaluer la part prise par la cavalerie dans les victoires comme dans les défaites. Nous nous appuierons sur des exemples de batailles (pour autant qu'ils paraissent significatifs) et sur les apports des écrivains militaires, dans la mesure au moins où ceux-ci ont bien voulu se pencher sur la question. Afin de leur apporter un éclairage indispensable, ces données seront étudiées à la lumière de l'évolution de la morphologie de la charge et de l'art de la guerre en général.

I. XVI^e SIECLE : LE MYTHE DU DECLIN

L'apparition de masses de fantassins armés de piques, défiant avec succès les lourds hommes d'armes, a pu apparaître à certains comme le signe évident du déclin de la cavalerie et de l'amoindrissement de son rôle sur les champs de bataille. La généralisation progressive de l'arme à feu, arquebuse et mousquet, aurait ensuite accentué cet effacement²³⁵¹. La bataille de Pavie en offrirait, dès 1525, une preuve claire et définitive. Ce n'est pas en effet la seconde moitié du siècle, marquée par l'usage des reîtres et des tactiques reposant sur le feu, qui pourrait inverser une tendance déjà trop

²³⁵⁰ Hervé Drévillon expose, dans *Batailles*, les mécanismes et les principes qui président à la fabrication de cet objet historique qu'est la bataille : partis pris inhérents à la subjectivité du narrateur, enjeux idéologiques et politiques.... *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007.

²³⁵¹ C'est par exemple l'opinion de Geoffrey Parker (*La révolution militaire, la guerre et l'essor de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1993, p. 51, 99) ou du colonel Costantini (« d'Hannibal à Gengis Kahn- la suprématie de la cavalerie (216 av. J.C.- 1281 ap. J.C.) », *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, 1976, p. 30).

engagée. Cette vision quelque peu radicale mérite d'être nuancée. Même si les exemples ne manquent pas de charges vaines et coûteuses, il est sans doute également possible d'en trouver de décisives. Nous analyserons dans un premier temps la première moitié du siècle, caractérisée par la transformation de la chevalerie en cavalerie. Nous envisagerons ensuite, dans le cadre des guerres de Religion, la manière dont cette cavalerie, aux tactiques et aux figures multiples, a pu peser dans les batailles de la seconde moitié du siècle.

A. Autour de Pavie

Le déclin de la cavalerie lourde est-il entamé dès le début du XVI^e siècle ? Pour tenter de répondre à cette question nous analyserons tout d'abord une bataille, Pavie, et un auteur, Machiavel, qui comptent parmi les plus importants de la première moitié du siècle. Nous nous efforcerons ensuite de relativiser et de mettre en perspective les leçons de l'une et les jugements de l'autre, afin de prendre la mesure réelle du rôle de la gendarmerie sur le champ de bataille.

1. Pavie et Machiavel, la théorie du déclin

Pour certains historiens, la bataille de Pavie incarne à elle seule la *quasi*-disparition de la cavalerie lourde. On connaît le jugement définitif de Geoffrey Parker : « A la suite de cet événement, dans tous les pays de l'Ouest européen, la cavalerie lourde connut un déclin rapide, relatif et absolu ²³⁵² ». Cette notion de déclin renvoie tout à la fois à une régression numérique et à l'installation dans une position secondaire au regard de la tactique du temps. La proportion des cavaliers dans l'armée de François 1^{er} (6000 pour une armée de 32000 hommes) est effectivement moins importante que dans celle de Charles VIII (12000 pour 18000)²³⁵³. Quant au rôle de la cavalerie lourde dans cette bataille, il apparaît bien qu'il fut non seulement négligeable mais qu'en outre cette arme fut en partie responsable de la défaite.

L'armée française, commandée par le roi en personne, assiège alors la ville de Pavie. Elle est principalement établie au Nord, à l'intérieur d'un grand parc de chasse des ducs de Milan, délimité par un mur de pierres. Les assiégés résistent et le siège s'éternise, il est rendu plus difficile par la présence de l'armée impériale de Lannoy.

²³⁵² Geoffrey Parker, *op. cité*, p.99.

²³⁵³ Ibid . J.R.Hale évoque quant à lui 13000 cavaliers pour 15000 fantassins, *War and Society in Renaissance Europe 1450-1620*, Montreal and Kingston, McGill-Queen's University Press, p.53.

Dans la nuit du 23 au 24 février, les Impériaux font une brèche dans l'enceinte du parc afin de secourir la ville. Ils parviennent à entrer dans la plaine, mais le camp français est alerté et les canons de Genouillac commencent à donner. Même si l'effet des canons français a pu être exagéré par du Bellay, l'artillerie n'en met pas moins un certain désordre dans l'armée ennemie²³⁵⁴. A la tête des gendarmes de sa Maison, le roi-chevalier est impatient, il lui tarde d'intervenir. Là se situe sans doute une des premières causes de la défaite. Ordonnant la charge, François 1^{er} masque sa propre artillerie, qui ne peut continuer à tirer sans risquer de toucher les hommes d'armes.

Mais qu'importe, ceux-ci, trop désireux de démontrer leur valeur, couchent leur lance et s'avancent vers l'ennemi. La charge est d'ailleurs un succès. La redoutable chevalerie française bouscule les cheveu-légers espagnols et les gendarmes franco-comtois qui lui font face. La victoire semble se dessiner. C'est alors que le marquis de Pescara improvise une contre-attaque de ses arquebusiers. Ils se dispersent à l'abri des arbres, se mêlant aux hommes d'armes qu'ils viennent fusiller à bout portant²³⁵⁵. Profitant de l'embarras des Français, la cavalerie espagnole charge à son tout²³⁵⁶. La mêlée est générale, et la situation devient même intenable avec la sortie des assiégés dans le dos de l'armée française. Cette dernière attaque empêche les Suisses d'intervenir. Ils sont eux-mêmes assaillis de tous côtés et, n'ayant pas eut le temps de se ranger en formation serrée comme à leur habitude, sont taillés en pièce par un ennemi supérieur en nombre²³⁵⁷. Le duc d'Alençon, à la tête des cheveu-légers, croit la situation désespérée, il s'enfuit en détruisant derrière lui le pont du Tessin²³⁵⁸. On connaît l'issue de la bataille : le roi, son cheval tué sous lui, est fait prisonnier, huit ou neuf mille hommes sont tués ou blessés, peut-être autant de prisonniers, l'armée entière est détruite.

Voilà bien la preuve de l'inutilité de la cavalerie lourde. D'ailleurs Machiavel lui-même semble avoir anticipé les leçons de Pavie. Dans son *Art de la guerre*, publié cinq ans plus tôt, il ne fait déjà plus aucun cas des hommes d'armes. « On ne doit pas plus en tenir compte qu'on ne le faisait autrefois », affirme-t-il sans nuance²³⁵⁹. Et les

²³⁵⁴ « Vous n'eussiez vu que bras et têtes voler », s'enthousiasme du Bellay. Cité par Hardy de Périni, *Batailles françaises*, Tome I, Châteauroux, A.Majesté et L.Bouchardeau, 1894, p.240. Lire également Jean-Paul Le Flem, article « Pavie », dans Jacques Garnier (dir.) *Dictionnaire des guerres et des batailles de l'histoire de France*, Paris, Perrin, 2004, p.656.

²³⁵⁵ Hervé Drévilion, *op. cité*, p.76.

²³⁵⁶ Hardy de Périni, *op. cité*, p.242.

²³⁵⁷ Hans Delbrück, *History of the Art of War*, London and Lincoln, University of Nebraska, 1990, vol.III, p.92-93.

²³⁵⁸ Ibid.

²³⁵⁹ Machiavel, *L'Art de la guerre*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1954, p. 762.

peuples qui accordent à la cavalerie une place privilégiée ne font que donner « un gage de leur faiblesse ²³⁶⁰». Le nombre des gendarmes est donc très limité dans l'armée idéale qui se dessine sous sa plume. Pour un total de 24000 hommes, il n'entend aligner que 1200 cavaliers : 600 cavaliers légers et autant de gendarmes. Cette place marginale se retrouve dans la doctrine d'emploi de la cavalerie lourde, ou plutôt dans l'absence de doctrine. La cavalerie, explique-t-il, « est utile pour aller à la découverte, courir le pays ennemi, le ravager, tourmenter l'ennemi, le tenir toujours sous les armes et lui intercepter ses vivres ; mais dans la bataille et dans les guerres de campagne (objet important de la guerre et but principal des armées), elle ne peut rendre de véritables services, elle n'est utile que pour poursuivre les fuyards, et elle ne doit nullement balancer l'importance de l'infanterie ²³⁶¹».

Pour prouver la force de ses principes, Machiavel entend les mettre en œuvre dans une bataille imaginaire. Dans son ordre de bataille la cavalerie est aux ailes, mais l'on peut penser qu'il s'agit plus d'imiter les Romains et de ne pas gêner l'infanterie que de donner aux hommes d'armes la possibilité d'exploiter au mieux leur capacité offensive. Le déroulement des combats souligne à quel point la question de l'usage de la cavalerie lourde ne se pose pas pour l'auteur. Celle-ci est censée se mesurer exclusivement à celle de l'adversaire. Machiavel envisage qu'elle puisse être repoussée par l'ennemi, ce qui est effectivement assez probable compte tenu des effectifs alignés. Il ne lui reste plus alors qu'à se mettre à couvert sous les « piquiers extraordinaires ». Une fois reformés les cavaliers repartent ensuite à l'assaut, « repoussent l'ennemi et le tuent en grande partie²³⁶² ». C'est bien ici l'infanterie, refuge providentiel, qui permet à la cavalerie lourde de se réorganiser et de repartir triompher de l'ennemi. La manière dont les hommes d'armes sortent de leur abris et écrasent en un éclair la troupe qui venait de les défaire ne fait l'objet d'aucune explication, et ce retournement de situation ne laisse pas de surprendre le lecteur. Une fois leur tâche accomplie, les cavaliers prennent ensuite un repos bien mérité, Machiavel les oublie et nous ne les voyons plus intervenir.

Machiavel est sans aucun doute un grand penseur politique, et un réformateur militaire ambitieux. Pour autant, la tactique et la doctrine d'emploi de la cavalerie ne semblent pas son point fort. Ce n'est pas un spécialiste, c'est un fait, cette arme ne lui est pas familière et il la regarde avec antipathie. On pourrait mettre en cause la force du

²³⁶⁰ Ibid., p.763.

²³⁶¹ Ibid.

²³⁶² Ibid., p.799.

modèle antique, qui l'influence de manière exagérée. Mais le problème est aussi ailleurs, dans le domaine idéologique et politique. Peut-être faut-il chercher en Machiavel lui-même, Florentin de la Renaissance, la raisons de ce désamour et de cette méfiance ? La cavalerie est porteuse de valeurs – noblesse, chevalerie, individualisme – qui lui semblent incompatibles avec le modèle politique qu'il s'efforce de construire. Elle n'est pas selon lui l'arme de l'Etat moderne, elle ne peut se plier à la discipline qui fait la force de l'infanterie, et qui fait de celle-ci le premier rempart de la République.

2. Les leçons de Pavie

L'analyse de la pensée de Machiavel invite ainsi à prendre une réelle distance vis à vis de « la théorie du déclin ». Sa condamnation de la cavalerie est par trop exagérée. Cela ne peut que nous inciter à regarder avec circonspection les leçons de Pavie. Cette bataille marque-t-elle réellement l'arrêt de mort de la cavalerie lourde ?

On ne doit pas perdre de vue, en premier lieu, que si Pavie a marqué les contemporains, c'est d'abord par l'ampleur inhabituelle des pertes et la qualité des victimes. Même s'il n'est pas connu avec exactitude, le chiffre des Français tués, blessés ou prisonniers laisse à penser que l'armée du roi de France a été proprement balayée. Quant à la liste des guerriers illustres tombés ou fait prisonniers, il n'est pas un chroniqueur qui ne l'ait dressée. Guichardin n'échappe pas à la règle, qui note « que l'on compta parmi les morts vingt des plus grands seigneurs du royaume²³⁶³ », parmi lesquels La Palice, Bonnivet, La Trémouille.... Plus encore, c'est la fine fleur de la noblesse qui paraît avoir été décapitée. Comme l'observe Hervé Drévilion, « depuis Azincourt, aucune défaite n'avait produit à ce point l'impression d'un anéantissement de la noblesse française²³⁶⁴ ». D'un point de vue stratégique ensuite, la bataille est un tournant dans les guerres d'Italie. Elle signifie à court terme la perte définitive du Milanais. A peine la nouvelle de la défaite est-elle parvenue à Milan que Trivulce commence l'évacuation du duché, c'est la fin de la domination française sur la ville des Sforza. Au delà, c'est l'équilibre des forces en Italie qui est durablement changé, au profit des Habsbourg. L'alternance des victoires et des défaites dans les décennies suivantes n'y changera rien, Pavie tourne une page de l'aventure italienne.

Mais peut-on parler d'une rupture décisive sur le plan tactique ? Pavie confirmerait-elle par exemple l'hégémonie nouvelle de l'infanterie, et plus

²³⁶³ François Guichardin, *Histoire des guerres d'Italie*, traduite de l'Italien par Favre et Georgeon, Paris, Hachette, 1978, vol.III, p.89.

²³⁶⁴ Hervé Drevillon, *op. cité*, p.81.

particulièrement de sa puissance de feu ? Rien n'est moins sûr. La bataille n'offre aucune véritable innovation tactique, le problème de l'utilisation des arquebusiers au combat ne trouve pas ici de solution définitive. Nous avons déjà pu observer les limites de ces armes à feu. Leur rechargement, leur poids et leur portée sont des faiblesses évidentes. On peut y ajouter une doctrine d'emploi encore très hésitante, et la difficulté de coordonner leur action avec les piquiers. Tout cela n'est pas encore résolu à Pavie. Ce n'est pas un nouveau système tactique qui triomphe ici, mais le talent de Pescara, qui sait utiliser les circonstances et le terrain pour tirer le meilleur parti possible de ses arquebusiers. S'ils s'étaient regroupés et présentés en terrain découvert face aux hommes d'armes, il ne fait aucun doute qu'ils auraient été balayés. Mais ils disposaient ici d'un environnement très favorable. Comme le souligne Hans Delbrück, « les arbres, les bosquets et même le ruisseau leur offraient une protection contre les gendarmes français²³⁶⁵ ». Ainsi couverts, éparpillés, ils pouvaient ajuster les hommes d'armes à faible distance, et la puissance de pénétration de leurs armes fit alors des merveilles.

L'emploi des arquebuses n'est donc pas plus révolutionnaire ici qu'à Cérignole (1503). Gonzalve de Cordoue avait disposé ses tireurs derrière un parapet protégé par un fossé. Les fougueux chevaliers s'y étaient précipités sans avoir pu faire de reconnaissance préalable – les génétaires auraient empêché Nemours de reconnaître le terrain. Ils attaquèrent si promptement qu'ils ne laissèrent même pas le temps à leur artillerie de se déployer face aux positions espagnoles²³⁶⁶. On trouve donc à Cérignole deux des caractéristiques qui permirent à Lanoy de vaincre vingt ans plus tard à Pavie. La première est l'utilisation habile du terrain au profit des armes de jet, la seconde est l'impatience des hommes d'armes. Cette dernière constitue l'un des éléments caractéristiques de l'éthique chevaleresque. Il ne suffit pas en effet que l'armée soit victorieuse, il importe avant tout au chevalier de prendre part à la victoire et de se mesurer directement à l'ennemi pour prouver sa valeur²³⁶⁷.

Cette exigence peut parfois les conduire à des actions inconsidérées, cependant il n'est pas besoin d'attendre Pavie pour en avoir la preuve. A Fornoue (1496), Comynnes explique comment les gendarmes français « abandonnèrent » le roi presque sans escorte pour poursuivre les Italiens en déroute, et comment ils durent revenir en

²³⁶⁵ Hans Delbrück, *op. cité*, p. 92.

²³⁶⁶ Frédéric Chauviré, « Bayard, chevalier ou cavalier ? Le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes*, Tome 139, 2004, p.207.

²³⁶⁷ « L'exploit guerrier est le fruit qui montre la qualité de l'arbre », rappelle Arlette Jouanna. « Il est par excellence la preuve de la noblesse ». « La noblesse française et les valeurs guerrières au XVIe siècle », *L'homme de guerre au XVIe siècle*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992, p.208.

catastrophe pour le dégager²³⁶⁸. Et l'on peut remonter plus loin encore, jusqu'à Azincourt et Crécy, pour trouver d'autres exemples malheureux de la fougue et de la témérité des chevaliers. Il n'est pas sûr d'ailleurs que celles-ci soient seules en cause dans l'intervention prématurée de la chevalerie française à Pavie. Martin du Bellay mentionne ainsi, outre le désordre apparent causé chez l'ennemi par l'artillerie de Genouillac, un rapport très optimiste des succès de Brion et Alençon. « Autant de choses mises ensemble[qui] furent cause que le roi abandonna son avantage pour aller chercher ses ennemis ²³⁶⁹».

3. Le rôle de la cavalerie lourde

C'est peut-être alors vers Ravenne (1512) qu'il convient de se tourner si l'on veut trouver des faits significatifs de l'évolution du rôle de la cavalerie lourde. Gaston de Foix a disposé son armée en arc de cercle autour du dispositif italo-espagnol. La cavalerie lourde se trouve à droite, dans l'avant-garde. Les cheveu-légers, cavalerie un peu plus légère mais apte à intervenir dans la bataille, se tiennent à l'extrémité gauche (arrière-garde). C'est l'artillerie qui déclenche les premiers combats. Les tirs en écharpe des canons du duc de Ferrare poussent les gendarmes de Colonna à enfreindre les consignes et à sortir des retranchements.

Une âpre mêlée s'engage alors entre les hommes d'armes des deux camps, les Français en sortent finalement vainqueurs. Il en va de même à gauche, où les cheveu-légers s'affrontent avec le même succès à leurs vis à vis espagnols. Pendant ce temps, le combat des fantassins n'est pas moins rude. Lansquenets, piétons picards et gascons se ruent sur les retranchements tenus par les Espagnols. Mais ceux-ci opposent une farouche résistance. Les assaillants sont repoussés, reviennent une seconde fois à l'assaut, le combat paraît indécis. C'est alors qu'après avoir envoyé Bayard et d'Ars poursuivre la cavalerie ennemie en fuite, Gaston de Foix revient sur le champ de bataille avec le reste des cavaliers français²³⁷⁰. Ils tournent les retranchements puis commencent à attaquer les arrières des Espagnols. Se voyant ainsi tournés, abandonnés de leur cavalerie, ces derniers se retirent du champ de bataille en bon ordre²³⁷¹.

²³⁶⁸ Commynes, Philippe de, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Paris, Flammarion, 2002, p.600-601.

²³⁶⁹ *Mémoires de messire Martin du Bellay*, Collection universelle des mémoires relatifs à l'histoire de France, Tome XVII, Londres et Paris, 1786, p.391.

²³⁷⁰ Selon le Loyal Serviteur, c'est Bayard lui-même qui aurait conseillé à Gaston de Foix « d'aller poursuivre les fuyards et de veiller à ce qu'ils ne se rassemblent pas derrière leurs gens de pieds. » Loyal Serviteur, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882, p.341.

²³⁷¹ Hardy de Périni, *Batailles françaises*, Tome I, Châteauroux, A.Majesté et L.Bouchardeau, 1894, p.215.

Les leçons de Ravenne témoignent de manière significative de l'évolution tactique en cours. Tout d'abord la cavalerie n'apparaît ici que comme un des éléments du dispositif tactique, aux côtés de l'infanterie et de l'artillerie. Celle-ci, comme le remarque Jean-Louis Fournel, est utilisée durant toute la bataille comme une arme à part entière²³⁷². Quant à l'infanterie, les chroniqueurs lui font une place importante. Guichardin, par exemple, s'attarde autant sur le terrible combat qui oppose les fantassins que sur la lutte des hommes d'armes²³⁷³. On constate un évident rééquilibrage. Même si elle n'a jamais combattu seule, la chevalerie se considérait, était considérée, comme le seul véritable acteur du combat²³⁷⁴. Elle jouissait d'une prépondérance tactique et sociale qui induisait une représentation quelque peu exagérée de son rôle. Le premier terme de cette supériorité tend à s'atténuer dans les premières décennies du siècle. La chevalerie, associée aux cheveu-légers, devient l'une des trois armes dont dispose le général, c'est en quelque sorte la naissance de la cavalerie moderne.

Pour autant, et c'est la seconde leçon de Ravenne, il est exagéré d'affirmer que la gendarmerie devient dès lors obsolète et vouée à un rôle secondaire, notamment vis à vis de l'infanterie. Associant force de choc et mobilité, elle s'avère décisive sur le champ de bataille. On voit même ici se dessiner un schéma tactique appelé à une certaine postérité : cavalerie et infanterie s'affrontent séparément, le combat de cavalerie se dénoue généralement en premier, le vainqueur est alors libre d'envoyer une partie de ses troupes poursuivre l'ennemi et de se retourner avec le reste contre l'infanterie adverse. Celle-ci, isolée, sans espoir de secours, doit se résoudre, dans le meilleur des cas, à quitter le champ de bataille. C'est un peu le déroulement de Cérises (1544) : Enghien, ayant dispersé la cavalerie adverse, peut concentrer son attaque contre le carré espagnol. Enfin, bien sûr, la gendarmerie conserve une incontestable prééminence sociale, un prestige largement supérieur à celui de l'infanterie. Elle demeure aussi, malgré le nouveau rôle tactique qui se dessine pour elle, l'héritière directe des valeurs chevaleresques, ce dont la mort de Gaston de Foix témoigne aussi bien que la défaite de Pavie.

²³⁷² Jean-Louis Fournel, « Ravenne et Novare, notes machiaveliennes et guichardiennes pour une autre Histoire-Bataille », *Nouvelle histoire bataille*, Cahiers du CEHD, n°9, 1999, p.124.

²³⁷³ François Guichardin, *op. cité*, vol.II, p.252-253.

²³⁷⁴ Jean Flori rappelle que, si elle s'imposa dès le milieu du XIe comme un élément prépondérant du combat, la chevalerie ne fut jamais en mesure de l'emporter seule, sans l'aide de l'infanterie et sans la préparation des archers. *La chevalerie*, Gisserot, Paris, 1998, p.71.

Les contemporains ont, pour partie au moins, conscience de ces évolutions. S'il accorde une large place à la réforme de l'infanterie, Fourquevaux évoque également le rôle de la cavalerie naissante (même si le mot n'existe pas encore²³⁷⁵) et la place particulière de la gendarmerie au sein des « gens de cheval ». La hiérarchie des différentes troupes ainsi que leur spécificité opérationnelle est très clairement abordée. Il distingue les hommes d'armes, les chevau-légers, les estradiots et les arquebusiers à cheval. Les jours de bataille les deux premières catégories combattent et chargent frontalement, mais leur armement conduit à distinguer leur mode d'action. Les hommes d'armes, lourdement armés, « doivent soutenir, ils n'assaillent pas ». « Ils devraient être tel un fort pour résister à tout venant et pour fracasser et rompre tous ceux qui avanceraient ²³⁷⁶». Plus légèrement armés, les chevau-légers peuvent aller charger l'ennemi sans l'attendre. Quant aux deux dernières catégories, elles escarmouchent et protègent les flancs. Lorsque la bataille est terminée, la cavalerie joue encore un rôle essentiel dans la poursuite. Toutefois celle-ci n'est véritablement menée que par les estradiots, arquebusiers et chevau-légers, les hommes d'armes demeurent en soutien²³⁷⁷. De la même manière, les escarmouches, escortes et autres corvées doivent être réservées aux trois premières catégories²³⁷⁸. La gendarmerie apparaît donc exclusivement comme une arme de choc, spécifiquement vouée à la charge sur le champ de bataille.

Comme on a pu le constater à travers l'exemple de Ravenne et les réflexions de Fourquevaux, Pavie ne constitue pas l'acte de décès de la cavalerie lourde armée de la lance. Elle ne fait que confirmer les limites d'une tactique fondée sur une éthique guerrière et sociale singulière, et il n'y a là rien de nouveau. La disparition des hommes d'armes, nous l'avons vu, sera le fait d'une autre cavalerie, dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

B. Durant les guerres de Religion, un rôle de premier plan.

La seconde moitié du siècle est le théâtre de transformations considérables dans la cavalerie. Durant les premières guerres de Religion tout d'abord, alors que la lance n'a

²³⁷⁵ Dans la légion préconisée par Fourquevaux, « tous les capitaines ayant charge de gens de cheval obéiront à un capitaine général de la chevalerie ». Fourquevaux, Raymond de Beccarie de Pavie, sieur de, *Instruction sur le fait de la guerre* (ouvrage attribué à Guillaume du Bellay), Paris, Galiot du Pré, 1548, p.34.

²³⁷⁶ Ibid., p.26 et 35.

²³⁷⁷ Ibid., p.40.

²³⁷⁸ Ibid., p.26

toujours pas disparu, les reîtres viennent prendre part aux combats aux côtés des hommes d'armes. La morphologie de la charge devient plus complexe : on trouve, parallèlement à l'ancienne doctrine fondée sur la lance, le choc, le galop et l'usage de formations en haie, des tactiques nouvelles reposant sur le feu, une allure plus modérée et la disposition en escadron. Il nous appartient d'envisager dans quelle mesure ces bouleversements ont pu constituer un avantage pour la cavalerie, et augmenter sa capacité à emporter la décision. Puis, à la fin du siècle, cette évolution paraît atteindre une phase critique, il apparaît que le déclin de la vieille gendarmerie est nettement amorcé. La question est alors de savoir si cette disparition progressive du lourd homme d'armes armé de sa lance a des conséquences sur la place de la cavalerie.

1. Le poids de la gendarmerie : l'exemple de Dreux

Les reîtres ont pu faire à plusieurs reprises la preuve de l'efficacité de leur tactique face aux gendarmes chargeant en haie. Il semble toutefois que l'utilité de ces derniers n'aient pas été immédiatement remise en cause. La bataille de Dreux montre au contraire qu'ils occupent une place importante au sein des troupes montées. Elle permet également de constater, de façon plus générale, que celles-ci jouent sur les champs de bataille un rôle qui s'accorde mal avec l'idée d'un déclin précoce de la cavalerie.

Ce jour de décembre 1562, l'armée royale, commandée par le connétable de Montmorency et le duc de Guise, entreprend de couper la route de Normandie aux troupes protestantes de Coligny et Condé. Ces armées sont de taille assez moyenne. On peut observer deux caractéristiques des batailles des guerres de Religion. La supériorité numérique des royaux, tout d'abord (22000 contre 12000), la forte proportion de cavalerie chez les protestants ensuite (5000 cavaliers, seulement 2000 chez les catholiques)²³⁷⁹. La cavalerie est donc appelée à jouer un rôle important dans la bataille. Le dispositif tactique des réformés est de ce point de vue assez significatif : la première ligne est exclusivement constituée de cavalerie. C'est bien elle qui va jouer le rôle principal dans la première phase du combat.

Délaissant l'avant-garde de Guise, les cavaliers protestants se lancent à l'attaque de la bataille (connétable de Montmorency). Condé envoie plus particulièrement ses troupes contre les Suisses. Fusillés par les argoulets et les reîtres, enfoncés par les gendarmes, ceux-ci sont rudement bousculés mais parviennent à se reformer. Pendant ce

²³⁷⁹ Jean-Paul Le Flem, article « Dreux », *Dictionnaire des guerres*, op. cité, p.292.

temps, Coligny attaque le gros des troupes du connétable. La charge est « grosse et furieuse », mais les gendarmes catholiques plient, bientôt suivis dans la déroute par les fantassins français et bretons²³⁸⁰. Il ne reste plus de la bataille que les Suisses, éprouvés mais ralliés. Durant tout le temps de ces combats, Guise ne bouge pas. Tout juste envoie-t-il les gendarmes d'Aumale et les cheveu-légers d'Amville au secours des Suisses, mais ils sont repoussés par les cavaliers de Condé.

La bataille paraît tourner en faveur des protestants. Pourtant, ce que les catholiques n'avaient pu faire, l'ivresse du succès y parvient instantanément : la cavalerie des réformés se débande, les gendarmes et cheveu-légers s'acharnent à la recherche de leurs ennemis personnels, les reîtres se jettent sur le camp catholique pour le piller. L'infanterie protestante est désormais seule, privée de la protection de sa cavalerie. C'est le moment que choisit alors le duc de Guise pour intervenir enfin avec toute l'avant-garde. Ses gendarmes sont au premier rang pour charger les fantassins huguenots. Ils mettent successivement en fuite l'infanterie française puis les lansquenets. Coligny tente alors un dernier effort. Il rassemble ce qu'il peut de cavalerie (600 ou 700 hommes) à l'abri d'un bois et se jette sur les troupes de Guise. La cavalerie catholique est vite dispersée, mais Coligny se trouve stoppé par la résistance du bataillon des vétérans de Martigues²³⁸¹. La nuit tombant, il doit ordonner la retraite. Le duc de Guise reste maître du champ de bataille.

La bataille de Dreux offre un démenti à tous ceux qui croyaient pouvoir affirmer que le déclin des hommes d'armes est évident dès le milieu du XVI^e siècle. Comme le souligne James B. Wood, la lance, l'arme par excellence des chevaliers du moyen âge, a donné ici sa pleine mesure²³⁸². Elle a permis par exemple aux gendarmes protestants d'enfoncer le carré des Suisses. *A contrario*, lorsque toutes leurs lances furent hors d'usage, les mêmes se trouvèrent fort gênés pour combattre le régiment de Martigues. D'une manière plus générale, la cavalerie apparaît véritablement comme la maîtresse du champ de bataille. Sa mobilité, sa puissance de choc et de feu lui confèrent un avantage indéniable²³⁸³. De ce point de vue, l'association des reîtres et des gendarmes fut un atout

²³⁸⁰ *Mémoires de Vieilleville*, cité par Hardy de Périni, *op. cité*, vol.III, p. 18-19.

²³⁸¹ Les gendarmes huguenots n'avaient plus de lance, ils ne parvinrent pas à faire des brèches dans le bataillon, efficacement soutenu par des arquebusiers. James B. Wood, *The King's Army. Warfare, soldiers and society during the Wars of Religion in France 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p.197.

²³⁸² *Ibid.*, p.204.

²³⁸³ *Ibid.*

très important pour les huguenots. La cavalerie protestante, supérieure en nombre, aurait d'ailleurs sans doute pu être décisive si elle ne s'était pas éparpillée après son succès contre la bataille catholique.

On aborde ici l'une des limites les plus flagrantes de l'emploi de la cavalerie : l'exploitation du succès. Les sages conseils de Bayard à Ravenne témoignent que les capitaines expérimentés avaient tout à fait conscience de l'importance de cette phase de la bataille²³⁸⁴. Dans la pratique les chefs de la cavalerie se heurtent cependant à des obstacles considérables. L'échec de la cavalerie protestante, par exemple, s'explique par la conjonction de plusieurs difficultés. L'absence de planification tout d'abord, qui permettrait de donner des consignes et de fixer des points de ralliement. L'appréciation de la situation par les capitaines, ensuite. Car si Coligny demeure méfiant, appréhendant le moment où « la grosse nuée ²³⁸⁵ » de l'arrière-garde catholique fondra sur les protestants, Condé quant à lui se laisse emporter par l'exaltation de la victoire. Enfin et surtout, on notera l'incapacité de ces mêmes capitaines à garder le contrôle de leurs troupes une fois la charge lancée. Le ralliement de la cavalerie est une chose fort malaisée à opérer dans la chaleur du combat. Ainsi le prince de Condé, lorsqu'il se rend compte de la gravité de la situation, entreprend immédiatement de rallier sa cavalerie pour recommencer une charge générale. Mais ses cheveu-légers, dispersés, n'entendent pas la trompette. Quant aux reîtres, ceux qui ne sont pas au pillage ne comprennent pas les commandements en français²³⁸⁶.

2. La cavalerie d'Henri IV, une arme décisive

L'exemple de Dreux rappelle la place encore importante occupée par la cavalerie lourde armée de la lance au début des guerres de Religion. Cependant les réformés, autant « par défaut » que parce qu'ils en ont « expérimenté le peu d'utilité », abandonnent progressivement cette arme²³⁸⁷. On peut ainsi voir, lors des batailles données par Henri IV, que la plupart des hommes d'armes combattent avec le pistolet et l'épée. Peut-on penser pour autant que cette évolution considérable diminua la force de

²³⁸⁴ Loyal Serviteur, *op. cité*, p.341.

²³⁸⁵ *Mémoires de La Noue*, Collection universelle des mémoires relatifs à l'histoire de France, Tome XVII, Londres et Paris, 1788, p.150.

²³⁸⁶ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.22.

²³⁸⁷ Tavannes explique, à propos de la bataille de Saint-Denis (1567), que si les protestants n'ont alors que peu de lances, c'est plus par défaut que par dessein, car ils n'en avaient « pas encore expérimenté le peu d'utilité ». Tavannes, Jean de Saulx, seigneur de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du rooy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VIII, par MM. Michaud et Poujalat, Paris, 1838, p.296.

la cavalerie lourde protestante ? Et, plus généralement, qu'elle réduisit le rôle jusque là très important joué par la cavalerie sur le champ de bataille ?

La supériorité de la cavalerie protestante

Henri est à n'en pas douter un grand cavalier. C'est un tacticien pragmatique, qui sait tirer profit de son talent et de son expérience pour faire face aux circonstances. La cavalerie lourde des ligueurs dispose parfois d'une nette supériorité numérique, leurs hommes d'armes sont indéniablement mieux équipés²³⁸⁸. Qu'à cela ne tienne, le Béarnais transforme la doctrine d'emploi de sa propre cavalerie, systématisant au passage un certain nombre de transformations déjà en cours.

La bataille de Coutras (1587) en est un exemple très significatif. Comme le conseille La Noue, le roi de Navarre a disposé ses gendarmes et ses cheveau-légers en escadrons, et non plus en haies. Chaque escadron est également accompagné d'un groupe d'arquebusiers « de l'étrier », tactique dont Coligny avait déjà pu mesurer l'efficacité. Après un premier succès de la cavalerie de l'aile gauche catholique, qui traverse les lignes protestantes sans exploiter son succès, le combat décisif se joue au centre. Les redoutables hommes d'armes de Joyeuses, 1200 hommes disposés en haie, « avec les lances si pleines de taffetas qu'elles portaient ombres²³⁸⁹ », lancent une charge furieuse contre les trois escadrons d'Henri. Presque tous dépourvus de lances, les gendarmes huguenots ont ordre d'attendre le choc. Partis de trop loin, avec leurs montures essoufflées et leur ligne désunie, les catholiques essuient à dix pas la salve des arquebusiers. A peine ont-ils bu la décharge que les cavaliers protestants ouvrent à leur tour le feu et, au trot puis au galop, vont choquer ceux qui ne sont pas encore tombés « du nez sur la crinière »²³⁹⁰.

Dans la mêlée qui s'ensuit, les huguenots, combattant au pistolet et à l'épée, disposent d'un relatif avantage sur les gendarmes catholiques, dont certains, faute de place, ne peuvent même pas baisser leur lance²³⁹¹. Le combat tourne finalement à l'avantage des protestants, et les catholiques s'enfuient, laissant 400 d'entre eux sur le

²³⁸⁸ Assez caractéristique est le témoignage du sieur de Saint-Auban, qui rappelle dans ses mémoires que, s'il était bien monté, il se trouvait désavantagé du point de vue de l'armement, « ayant seulement une simple cuirasse...sans armet ni brassard ». Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban, *Mémoires*, cité par Ronald S. Love, "All the King's horsemen, Equestrian army of Henry IV 1588-1598", *The Sixteenth Century Journal*, 22, 1991, n°3-4, p.513.

²³⁸⁹ Agrippa D'Aubigné, *Histoire Universelle*, Tome 7 (livres XI et XII), Genève, Droz, 1993, p.137.

²³⁹⁰ Ibid, p.137-138. Voir aussi Duplessis-Mornay, *Mémoires*, vol.3, p.545, cité par Ronald S. Love, *op.cité*, p.518.

²³⁹¹ Agrippa D'Aubigné, *op. cité*, p.138.

terrain ; le duc de Joyeuse lui-même est tué durant la poursuite²³⁹². Voyant le succès de leur cavalerie, les fantassins huguenots prennent à leur tour l'offensive et se jettent sur les régiments catholiques déjà ébranlés. Seul le retour du roi de Navarre interrompt le carnage.

Ivry : la cavalerie reine du champ de bataille

Coutras démontre la supériorité tactique de la cavalerie lourde protestante, capable de vaincre sans lances. La bataille d'Ivry, trois ans plus tard, confirme clairement le rôle prépondérant joué par la cavalerie sur le champ de bataille. Les forces sont là encore déséquilibrées, puisque les ligueurs disposent d'environ 13 à 15000 hommes, dont 5000 cavaliers, contre à peu près 9000 pour les protestants, dont 2500 cavaliers²³⁹³. Cette disproportion n'inquiète pas outre mesure le roi. A un reître qui lui signale l'importance des effectifs ennemis, il répond, dans une bravade de chevalier : « Tant mieux, plus de gens plus de gloire. D'ailleurs une fois la cavalerie défaite nous aurons beau jeu des gens de pied ²³⁹⁴». La réplique est toute aussi révélatrice de l'esprit chevaleresque du roi que de la façon dont on envisageait alors l'action et le rôle de la cavalerie. Elle est d'abord destinée à battre la cavalerie adverse, assurant ainsi à l'armée un avantage que l'infanterie de l'ennemie, demeurée seule, ne saurait lui contester. Et c'est exactement ainsi que les choses vont se passer.

Le roi a disposé ses troupes de manière assez traditionnelle. L'armée est déployée sur une ligne unique, seule l'aile gauche, renforcée, dispose d'un peu plus de profondeur. Les unités de cavalerie sont intercalées entre des bataillons d'infanterie. Les escadrons sont donc répartis tout le long de la ligne et mélangés à l'infanterie. Pourtant, selon une autre pratique du temps, les deux armes vont combattre séparément. La bataille s'engage, comme souvent, pour le contrôle de l'artillerie. Le duc de Nemours, qui commande la droite ligueuse(avant-garde), incommodé par les canons protestants placés en face de lui, envoie six cornettes de reîtres pour les faire taire. Les chevau-légers d'Auvergne et Givry (arrière-garde) se détachent du dispositif protestant et leur font tourner bride.

Nemours envoie ensuite ses chevau-légers. Les 200 cuirassiers de Biron (bataille) et les 200 gendarmes d'Aumont (avant-garde) quittent alors la ligne pour venir les prendre en flanc. Au vu de ces échecs successifs, les ligueurs font donner les redoutables

²³⁹² Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.113.

²³⁹³ Jean-paul Le Flem, article « Ivry », *Dictionnaire des guerres...*, *op. cité*, p.471.

²³⁹⁴ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.146.

gendarmes wallons. Ceux-ci parviennent à mettre en fuite Auvergne et Givry, ils s'emparent de l'artillerie. Le roi ne peut laisser cet avantage à l'ennemi. Il engage lui-même son escadron, placé au centre de la ligne, pour reprendre les canons. La mêlée est confuse. Au bout d'un quart d'heure les Wallons obtiennent un avantage et mettent en difficulté la gauche de l'escadron royal²³⁹⁵.

Cela ne suffit pas à ébranler les huguenots, et la cornette blanche flotte toujours au dessus de l'aile droite. Le duc de Mayenne lance alors son principal escadron de gendarmes sur celui du roi. Il se fait précéder d'une troupe de 400 carabins, qui exécutent une décharge sur les cavaliers protestants. Cela ne refroidit pas l'escadron du roi, « qui ayant avalé cette dragée, donne dans une forest de lances²³⁹⁶ ». Selon le *Discours véritable*, on vit le roi lui-même « partir la longueur deux fois de son cheval devant tous les autres, et se mêler [...]furieusement parmi les ennemis²³⁹⁷ ». Le combat n'en est pas moins incertain, et la charge de Biron (à la tête de troupes ralliées) sur les flancs des ligueurs apporte très certainement un avantage décisif²³⁹⁸. Comme à Coutras, la supériorité numérique des catholiques ne leur est pas d'une grande utilité. « Les premiers rangs des Ligués, explique d'Aubigné, estans fort endommagez, et le derrière ne sentant point de dommage, empescha les premiers de quitter le jeu et de se demesler si tost qu'ils eussent voulu²³⁹⁹ ». « Ce gros corps, duquel aussi on avait affaibli le fondement, commença à chanceler, et en moins de rien on vit le dos de ceux qui venaient de présenter si furieusement le visage, et leurs tête et bras encore tous armés, emprunter l'aide et secours de leurs talons, qui ne l'étaient point²⁴⁰⁰ ».

Une fois cette « grosse nuée » envolée, trois cornettes de Wallons apparaissent encore, mais le ralliement d'une partie des vainqueurs, qui les attaquent énergiquement, et le spectacle de la fuite des leurs ont tôt fait de les convaincre de tourner bride²⁴⁰¹. L'infanterie ligueuse reste alors seule sur le champ de bataille. Ce sont les cavaleries qui ont décidé de la journée, et la bataille s'est réglée par une succession de charges et de contre-charges plus ou moins confuses et improvisées. Lorsque la cavalerie de l'armée royale parvient à chasser celle des ligueurs, le sort de la bataille est décidé, l'infanterie

²³⁹⁵ Sully, cité par Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.147.

²³⁹⁶ Agrippa D'Aubigné, *op. cité*, Tome 8 (livres XII et XIII), p.170.

²³⁹⁷ *Discours véritable de la victoire obtenue par le roi, en la bataille donnée près le village d'Ivry, le quatorzième de mars*, 1590, Lyon, 1594, p.23.

²³⁹⁸ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.148.

²³⁹⁹ Agrippa D'Aubigné, *op. cité*, Tome 8 (livres XII et XIII), p.171.

²⁴⁰⁰ *Discours véritable*, *op. cité*, p.23.

²⁴⁰¹ Agrippa D'Aubigné, *op. cité*, Tome 8 (livres XII et XIII), p.171 ; Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.149.

d'Henri n'a presque pas eu besoin d'intervenir. Le roi se trouve alors en face d'une infanterie intacte. Les bataillons de piquiers ont conservé la place qu'ils occupaient au début de la bataille, et les arquebusiers sont à leur côté. Henri IV aimerait combattre à nouveau, mais Biron l'en dissuade. Il fait braquer l'artillerie sur les Suisses et obtient ainsi leur reddition, ainsi que celle des régiments français. Quant aux lansquenets, ils sont livrés aux Suisses du roi et égorgés sans pitié en souvenir de la bataille d'Arques²⁴⁰².

L'exploitation tactique

Ivry permet de souligner la justesse de la remarque de Jean de Tavannes, qui observe que « c'est grande folie d'employer la vigueur de la cavalerie à faire des charges contre les Suisses ou gens de pieds ennemis aux campagnes de France, d'autant qu'il est aisé de juger que la cavalerie estant défaicte, il faut que l'infanterie se perde²⁴⁰³ ». Durant les guerres de Religion, ainsi d'ailleurs que pendant la première moitié du siècle, la victoire s'obtient généralement en rompant la cavalerie ennemie. Cela doit être le premier et principal objectif de toute cavalerie, et Condé fit une erreur lourde de conséquences en dérogeant à cette règle à Dreux²⁴⁰⁴. Mais la bataille d'Ivry est aussi l'occasion de revenir sur un aspect dont nous avons déjà souligné l'importance : l'exploitation du succès. Au niveau tactique élémentaire tout d'abord, une charge n'est réellement victorieuse que si le capitaine est capable de rallier une partie importante de ses troupes. Il lui faut garder ses hommes sous la main afin de faire face à une éventuelle contre-attaque ou de profiter de son premier succès pour acquérir un avantage décisif. Mais la tâche n'est pas aisée. Comme le remarque encore Tavannes, « tout escadron qui charge, quoique victorieux, se rompt en chargeant²⁴⁰⁵ ». Le désordre s'installe, facilité par l'impression que le plus dur est fait, que le danger est passé.

C'est encore plus difficile, bien sûr, lorsque la charge mobilise plusieurs escadrons ou plusieurs troupes. Le chef, lui-même pris dans l'action, a le plus grand mal à tenir son monde. Les cavaliers s'éparpillent, trop confiants et alléchés par l'éventualité d'un butin. C'est ce qui arrive, nous l'avons vu, aux protestants à Dreux. Mais les catholiques connaissent à Coutras une mésaventure similaire. Lavardin, à la tête de l'avant-garde (400 lances, six cornettes de cheveu-légers et les Albanais) disperse

²⁴⁰² Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.149-150.

²⁴⁰³ Tavannes, *op. cité*, p.115.

²⁴⁰⁴ Le Prince de Condé, pensant (imprudemment) qu'une bataille ne peut être gagnée qu'en défaisant les gens de pied, il fait fondre trois troupes de cavalerie sur le régiment des Suisses ». *Ibid.*, p.266.

²⁴⁰⁵ Tavannes, *op. cité*, p.123.

successivement l'escadron de la Trémoille, puis celui de Turenne. Mais les cavaliers catholiques poursuivent sur leur lancée, passent au galop devant le bois de la Garenne et ne s'arrêtent que devant le bourg de Coutras, au parc à bagage des protestants. Là les Albanais, selon leur habitude, se livrent au pillage tandis que les cheveu-légers et les gendarmes laissent souffler leurs chevaux, épuisés par une si longue course²⁴⁰⁶. Pendant ce temps, Turenne et la Trémoille rejoignent Condé et le roi de Navarre avec une partie de leurs hommes. Les cavaliers de Lavardin n'interviendront pas dans la charge décisive qui oppose les 1200 lances de Joyeuse aux trois escadrons d'Henri, le succès de leur charge s'avère inutile.

On comprend que le ralliement des cavaliers après la charge soit un des principaux soucis d'Henri. A Ivry, avant le début des combats, il désigne à ses officiers trois poiriers formant une masse distincte à l'arrière de l'aile droite ennemie : « c'est là qu'il faudra se réunir mes compagnons, j'y serais, et si vous perdez vos cornettes, ralliez-vous à mon panache blanc²⁴⁰⁷ ». La fameuse anecdote du panache blanc prend là toute son importance. Au-delà de l'enjeu politique et symbolique, il faut aussi prendre en compte une dimension plus prosaïquement tactique²⁴⁰⁸. L'anecdote témoigne de la volonté du roi de tout faire pour garder le contrôle des ses escadrons au milieu de la bataille. La capacité à rallier le plus vite possible le plus grand nombre possible de cavaliers est un des éléments essentiels de la victoire. Les précautions du roi ne furent pas inutiles. Après avoir vaincu les gendarmes de Mayenne, il s'arrête sous les trois poiriers et attend que ses hommes, conformément aux ordres, viennent l'y rejoindre. Il est ainsi bientôt en mesure de faire face aux trois cornettes wallonnes encore intactes qui viennent l'assaillir²⁴⁰⁹.

Enfin Ivry donne l'exemple d'un fait assez rare pour l'époque : l'exploitation de la victoire sur le champ de bataille, la poursuite. Coutras ne donna lieu qu'à une poursuite limitée. Les trois princes de Bourbon, raconte d'Aubigné, ne s'avancèrent que d'un quart de lieue puis retournèrent sur le champ de bataille²⁴¹⁰. Au contraire, à Ivry Henri mena une poursuite active. A peine eut-il obtenu la reddition des fantassins qu'il organisa son armée pour poursuivre la cavalerie ligueuse. Il put ainsi faire de nombreux

²⁴⁰⁶ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.109-110.

²⁴⁰⁷ Ibid., p.146.

²⁴⁰⁸ Le roi parvient à faire du blanc, auparavant signe de ralliement des huguenots, le symbole du ralliement à la monarchie et la couleur de la France. Hervé Drévilion, *op. cité*, p105.

²⁴⁰⁹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.149.

²⁴¹⁰ Agrippa D'Aubigné, *op. cité*, Tome 7 (livres XI et XII), p. 141.

prisonniers²⁴¹¹. La cavalerie est bien sûr appelée à jouer un rôle important dans de telles opérations, même si les gendarmes sont ici moins utiles que les cheveau-légers. Le grand intérêt que le roi porte à ces derniers lui donne d'ailleurs un avantage certain dans la poursuite de l'ennemi vaincu²⁴¹².

II. XVIIe SIECLE : LA CAVALERIE, ARME CLE DE LA « BATAILLE D'AILES »

Ainsi le XVIe siècle na pas vu disparaître la cavalerie lourde, pas plus qu'il ne voit le déclin de la cavalerie. Celle-ci, dans les circonstances particulières des guerres de Religion, a même pu jouer un rôle essentiel sur les champs de bataille. Cependant l'art de la guerre évolue considérablement au siècle suivant, et l'on pourrait penser que cette évolution se fait au détriment de la cavalerie. L'infanterie apparaît en effet comme la principale bénéficiaire des travaux des théoriciens qui, comme Maurice de Nassau, semblent quelque peu délaïsser les troupes montées. Au sein de celles-ci, la cavalerie lourde paraît en outre limitée par sa tactique, fondée sur le feu et le trot.

Toutefois nous avons vu dans le chapitre précédent qu'il convient de ne pas exagérer l'importance réelle de l'évolution de l'infanterie. A cela il faut ajouter que la morphologie de la charge se transforme sensiblement à partir des années 1630, et que le schéma tactique qui se met en place dans les mêmes années peut s'avérer plutôt favorable à la cavalerie. Il paraît donc nécessaire de s'attarder sur la guerre de Trente Ans, puis sur les guerres de Louis XIV, afin de déterminer le rôle exact de la cavalerie sur les champs de bataille de l'Europe.

A. La guerre de Trente Ans : le paradigme de la « bataille d'ailes »

Le XVIe siècle nous a montré que la vision « décliniste » de certains théoriciens de la révolution militaire demandait à être sérieusement nuancée. Les guerres de Religion infirment clairement l'idée d'un « déclin relatif et absolu » de la cavalerie, comme croyait pouvoir l'affirmer Geoffrey Parker. Mais, si l'on juge la portée de ce dernier exemple par trop limitée, l'analyse de la guerre de Trente Ans sera utile pour se convaincre que le règne sans partage de l'infanterie fut décidément long à s'affirmer²⁴¹³.

²⁴¹¹ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.II, p.150-151.

²⁴¹² Ronald S. Love, *op. cite*, p. 520.

La dernière décennie de ce conflit, particulièrement, apparaît ainsi à Jean Chagniot comme un véritable démenti à la « Révolution militaire »²⁴¹⁴. Autour de la figure de Gustave-Adolphe et d'autres grands cavaliers, la cavalerie a acquis durant ces années une place fondamentale sur les champs de bataille. Pour mieux comprendre l'importance de cette période, nous ferons d'abord le point sur la place de cavalerie au début du conflit, avant le tournant des années 1630. Nous envisagerons ensuite les conditions qui ont permis la mise en place, à partir de Gustave-Adolphe, du paradigme de la « bataille d'ailes ». Enfin nous constaterons son extension sur les différents théâtres de guerre dans les décennies suivantes.

1. La place de la cavalerie au début de la guerre de Trente Ans

Lorsque commence le conflit, l'art de la guerre est influencé par différents modèles tactiques. Les armées d'Europe suivent particulièrement le modèle espagnol et son concurrent, le prestigieux modèle hollandais ; lui-même influencé par l'art de la guerre français des guerres de Religion. Ces différentes écoles affichent une relative indifférence à l'endroit de la cavalerie. David Parrott souligne par exemple qu'elle n'occupe qu'une place assez limitée dans la pensée tactique des princes d'Orange²⁴¹⁵. Ce principe se retrouve dans les écrits des auteurs inspirés par le modèle hollandais. Ils n'accordent généralement qu'une attention réduite au rôle et au déploiement de cette arme. A tel point d'ailleurs que leurs prescriptions sur ce sujet sont souvent vagues et parfois contradictoires²⁴¹⁶. C'est bien l'infanterie qui constitue le cœur de la pensée militaire du temps. On réfléchit à son organisation tactique, à la combinaison des piques et des mousquets, au maniement de ces derniers. Pour Montgomery il y a même trop de cavalerie dans l'armée française. Ces grands effectifs présentent quelques inconvénients non négligeables. Les difficultés du campement et du fourrage contraignent par exemple les cavaliers à s'éparpiller dans des postes éloignés les uns des autres, ce qui les expose à des attaques par surprise²⁴¹⁷.

²⁴¹³ On peut effectivement être tenté de nuancer quelque peu les leçons cette période en observant, comme Jean Chagniot, que les effectifs de l'armée qu'envisageait de mettre sur pied Henri IV en 1610 étaient, selon Sully, de 48600 fantassins pour 6600 chevaux. En 1635, la cavalerie ne formait que 9% des effectifs de l'armée de Louis XIII. *Guerre et société à l'époque moderne*, Nouvelle Clio, PUF, Paris, 2001, p.291.

²⁴¹⁴ Ibid.

²⁴¹⁵ David Parrott, *Richelieu's Army, War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, p.22.

²⁴¹⁶ Ibid., p34.

²⁴¹⁷ Montgomery, Louis de, seigneur de Courbousson, *La milice françoise, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonner des batailles, dresser des bataillons*, Paris, Corrozet, 1636, p.146.

On observe également une certaine réticence à l'encontre des batailles. La réflexion stratégique en est encore à ses balbutiements, mais la préférence de nombreux auteurs semble aller vers la guerre d'usure. « Le général, affirme Billon, doit plutôt vaincre par longueur [...] que par le hasard d'une bataille, qui est un acte périlleux que l'on y doit venir que par force et après que les soldats sont assurés aux périls et aux combats, car c'est un lieu où les novices se trouvent fort étonnés ²⁴¹⁸». Cette conception de la guerre ne peut se faire qu'au détriment de la cavalerie lourde, qui trouve dans la bataille rangée sa principale raison d'être. Et lorsque les auteurs s'avancent à envisager le rôle de la cavalerie dans la bataille, il en ressort une nette impression de hiérarchisation, favorable à l'infanterie. Il faut, insiste du Praissac, « que la cavalerie soit toujours disposée de façon à ce qu'elle seconde toujours l'infanterie ²⁴¹⁹».

Cette prépondérance de l'infanterie doit bien sûr être nuancée. Tout d'abord nous avons pu voir que les innovations théoriques mises au point par les princes d'Orange, si tant est qu'elles soient véritablement révolutionnaires, sont loin d'être toutes applicables sur le terrain. Les formations tactiques ne sont pas réduites et allongées aussi vite que pourrait le laisser penser le prestige du modèle hollandais. S'ils sont moins massifs qu'au siècle précédent, les bataillons demeurent encore parfois assez lourds et imposants. Mais surtout, dans l'armée hollandaise elle-même, il apparaît que le rôle de la cavalerie dans la bataille n'est absolument pas secondaire.

Pour Kees Schulten la victoire de Maurice à Nieuport ne repose pas fondamentalement sur ses réformes tactiques et organiques²⁴²⁰. Ce sont les Espagnols tout d'abord, malgré leurs carrés de piquiers plus massifs que ceux des Hollandais, qui adoptent la tactique la plus offensive. L'essentiel du combat se déroule bien entre les deux infanteries, qui restent « deux heures continuellement aux mains, piques à piques ²⁴²¹», mais ce sont les *tercios* qui ont finalement le dessus et repoussent les bataillons de Maurice. Pour celui-ci le salut vient en fait de la cavalerie. Avec beaucoup de peine, il rassemble quelques escadrons de cavalerie et relance une nouvelle charge désespérée qui fait reculer les Espagnols et provoque chez eux la panique²⁴²². C'est donc

²⁴¹⁸ Jean de Billon, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641, p.155. Les réflexions de Billon témoignent également de la lourde responsabilité du général dans ce domaine. « Il doit savoir les raisons pourquoi un chef est contraint à combattre. Elles sont en quantité, mais elles lui doivent rarement arriver s'il sait bien son métier. Et il serait à blâmer aussi de ne combattre pas si elles arrivaient », *ibid.*, p.157.

²⁴¹⁹ Du Praissac, *Les discours militaires du sieur du Praissac*, Paris, Guillemot et Thiboust, 1623, p20.

²⁴²⁰ Kees Schulten, « La bataille de Nieuport, 1600 », *La bataille d'hier à aujourd'hui*, Revue Internationale d'Histoire Militaire, n°78, 2000, p.41-50.

²⁴²¹ G. Groen van Prinsterer, cité par Kees Schulten, *op. cité*, p.46-47.

²⁴²² *Ibid.*, p.47.

la cavalerie qui s'avère décisive. Une cavalerie qui, contrairement aux Espagnols, a définitivement abandonné la lance et compte donc plutôt sur le feu associé à une allure de charge relativement réduite.

C'est à peu près le même type de cavalerie que l'on retrouve au début de la guerre de Trente Ans. On distingue particulièrement les cuirassiers, lourdement armés, et les arquebusiers à cheval, beaucoup plus légers. Ces derniers, quoique peu préparés à affronter les cuirassiers, n'hésitent pourtant pas à venir parfois les défier. Dans tous les cas la morphologie de la charge se caractérise par la prédominance du feu et l'adoption fréquente de tactiques d'évitement, quand ce n'est pas directement l'usage de la caracole. Ces principes ne semblent pas prédisposer la cavalerie à jouer un grand rôle sur le champ de bataille. Pourtant, l'analyse de la bataille de la Montagne Blanche (1620) montre assez clairement qu'elle ne se contente pas d'une place de spectatrice.

Les deux camps (Etats de Bohême/ Ligue catholique et Impériaux) disposent de cuirassiers et d'arquebusiers. Aucun des deux cependant ne regroupe véritablement ses escadrons aux ailes, même si le schéma tactique des Impériaux permet, plus que celui des Etats et de la Ligue, une action offensive coordonnée de la cavalerie. Toutefois, malgré ces conditions *a priori* peu favorables et une doctrine de charge privilégiant le feu et la lenteur, les escadrons font plus que de la figuration. Cela tient tout d'abord à la faible mobilité de l'infanterie. Même si les *tercios* ne sont plus ceux de la première moitié du XVI^e siècle, ils alignent encore des effectifs conséquents. Si l'on ajoute à cela la nature du terrain (la pente défavorable aux Impériaux), il est évident que la cavalerie, y compris les lourds cuirassiers, dispose d'un avantage certain.

C'est donc elle qui va engager les premiers combats. A la droite des catholiques, les escadrons (cuirassiers et arquebusiers) de la première ligne impériale dépassent les lents *tercios* et avancent seuls, en deux groupes, vers les positions des Etats²⁴²³. De celles-ci se détachent plusieurs escadrons qui viennent à leur rencontre. Ce premier engagement tourne en faveur des Impériaux, qui repoussent l'adversaire avec l'aide des escadrons de leur seconde ligne. Le succès de la cavalerie impériale et l'avance lente mais imperturbable des *tercios* ont un effet considérable sur le moral de l'ennemi. Lorsque le prince d'Anhalt veut déclencher une contre-attaque avec l'ensemble de sa gauche et de son centre, de nombreuses unités prennent la fuite²⁴²⁴.

²⁴²³ Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche, un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999, 155-156, 160.

²⁴²⁴ Ibid., p.170.

C'est à ce moment terrible que se situe la charge du jeune Anhalt. Constatant le danger de la situation, il se lance avec son régiment d'arquebusiers à cheval dans une impressionnante contre-attaque. Placé à la droite de la première ligne des Etats, il s'élançe au galop et traverse une partie du champ de bataille pour intervenir sur la gauche en déroute. Son initiative est d'abord couronnée de succès, il met fuite une partie de la cavalerie impériale et se retourne contre un des cinq *tercios*. Ses cavaliers se saisissent d'une batterie de l'ennemi et la dirige contre les fantassins. Puis, soutenu par un régiment d'infanterie des Etats, ils entreprennent l'attaque du *tercio*²⁴²⁵. Celui-ci subit de très lourdes pertes et est en partie balayé, l'espoir semble changer de camp.

On peut observer ici une autre force de la cavalerie. Grâce à sa mobilité, elle peut intervenir rapidement sur n'importe quel point du dispositif. Elle est ainsi capable d'actions rapides et tranchantes. C'est un outil de décision entre les mains d'un chef audacieux et déterminé. Toutefois la contre-attaque d'Anhalt n'aboutit pas. La déroute du *tercio* allemand n'entraîne pas celle du reste de l'armée. Les catholiques sont au contraire en mesure de contre-attaquer à leur tour. Et là encore la cavalerie est au premier rang : cavaliers ligueurs envoyés à la rescousse et Impériaux ralliés, suivis par les fantassins du *tercio* napolitain. Enfin la charge d'éléments gardés en réserve, les cuirassiers toscans et les « cosaques » polonais, achève de transformer l'armée des Etats en une foule de fuyards paniqués²⁴²⁶.

Bien que finalement vaine, l'action du jeune prince d'Anhalt se distingue particulièrement dans le déroulement de la bataille. Les leçons que l'on peut en tirer quant aux atouts de la cavalerie doivent cependant être quelque peu nuancées. Le prince commandait des cavaliers légèrement armés, il n'est pas certain que des cuirassiers eussent pu effectuer une telle manœuvre aussi rapidement et avec autant d'efficacité. C'est là justement un des éléments appelés à évoluer considérablement à partir des années 1630.

2. Gustave Adolphe et la « bataille d'ailes »

Le roi de Suède a initié ou systématisé un certain nombre de réformes qui ont sensiblement modifié la morphologie de la charge. Mais, au-delà de cet aspect, ces transformations confèrent également à la cavalerie suédoise une plus grande mobilité et une indéniable supériorité manœuvrière sur ses adversaires. Celle-ci se vérifie par

²⁴²⁵ Ibid., p.178.

²⁴²⁶ Ibid., p.194-195.

exemple dans les manœuvres de flancs opérées à Breitenfeld (1631) contre la cavalerie impériale. Ces caractéristiques vont permettre à la cavalerie de jouer un rôle considérable à l'échelle du champ de bataille. Ceci d'autant plus que se généralise, à partir de cette période, la pratique consistant à regrouper la plupart des escadrons sur les ailes de l'armée. Maurice d'Orange avait déjà adopté ce dispositif, mais il n'est pas sûr qu'il ait envisagé tout ce qu'il pouvait offrir à la cavalerie. La Montagne Blanche nous montre que ce schéma tactique n'est pas encore très répandu au début de la guerre de Trente Ans. En 1631 les choses ont changé. A Breitenfeld, Gustave comme Tilly disposent leur cavalerie sur les ailes. Les conditions sont réunies pour qu'apparaisse le modèle des batailles d'ailes.

Cette expression, au singulier (« bataille d'aile »), est employée par Hans Delbrück pour désigner des schémas tactiques dans lesquels le général choisit d'attaquer à une aile avec ses meilleures troupes pendant qu'il refuse – d'une manière ou d'une autre – son centre et son autre aile²⁴²⁷. Il me semble possible de la réutiliser puisque l'on conserve l'un des principes essentiels, à savoir que la décision de la bataille se fait aux ailes. Il paraît cependant nécessaire de la modifier légèrement pour en élargir la portée. En effet, il n'y a pas obligatoirement ici, à la différence du concept de Delbrück, volonté de refuser une partie de l'armée. Le pluriel permet ainsi d'accepter l'idée que les deux ailes puissent attaquer en même temps, même si le succès de l'une d'elle suffit à assurer la victoire.

L'idée fondamentale serait donc qu'à partir des années 1630 les batailles se gagnent fréquemment aux ailes, et que la victoire repose en grande partie sur la cavalerie. En plus de l'adoption d'un nouveau schéma tactique et des transformations propres à la cavalerie, ce phénomène serait favorisé, selon David Parrott, par l'évolution de l'infanterie. Le développement des armes à feu, leur coordination avec les piquiers et l'usage de retranchements de campagne rendent le centre de l'armée pratiquement invulnérable à une attaque frontale²⁴²⁸. La puissance défensive de l'infanterie oblige donc les généraux à chercher la solution sur les ailes, où les escadrons ont toute

²⁴²⁷ Hans Delbrück, *op. cité*, vol.IV, p.274-275. C'est l'idée, résumée par Delbrück, selon laquelle « on cherche la décision dans la bataille non par une attaque frontale directe mais par une attaque sur une aile ou un flanc ».

²⁴²⁸ David A. Parrott, « Strategy and Tactics in the Thirty Year's War », in Clifford J. Rogers (dir.), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation of Early Modern Europe*, Boulder, 1995, p234-235.

possibilité, après avoir battu la cavalerie adverse, d'exploiter leur mobilité et leur capacité manœuvrière²⁴²⁹.

Ce schéma apparaît assez clairement dès Breitenfeld. C'est Tilly qui prend d'abord l'offensive aux ailes. On discute encore pour savoir si cette double attaque était l'exécution d'un plan préconçu ou bien le résultat d'une initiative personnelle de Pappenheim, à la gauche de l'armée impériale²⁴³⁰. Toujours est-il que les deux mouvements sont lancés simultanément. A droite, Fürstemberg rencontre un succès immédiat et met en déroute la cavalerie saxonne. Tilly exploite sans tarder cet avantage et envoie une partie de ses bataillons contre les fantassins saxons inexpérimentés. Ceux-ci paniquent et abandonnent le terrain. Pour faire face à cette menace sur son flanc, Gustave-Adolphe fait mettre son aile gauche en potence. Il est ainsi en mesure d'éviter l'encerclement. Les opérations se déroulent beaucoup mieux à l'aile droite suédoise. Là aussi, grâce à la supériorité manœuvrière de ses escadrons, le roi de Suède empêche ses adversaires de déborder son flanc. Il retourne même la situation à son avantage, et ce sont les cavaliers de Pappenheim qui se trouvent bientôt débordés. La cavalerie de l'aile gauche impériale se délite, puis déserte complètement le champ de bataille, laissant le flanc de l'infanterie sans protection.

Le moment est alors venu pour Gustave de pousser son avantage et d'emporter la décision. Pendant que quelques escadrons poursuivent les fuyards, le reste de la cavalerie de l'aile droite se lance dans un double mouvement. Tout d'abord la première ligne gagne les hauteurs qui dominent les arrières de Tilly et se saisit de son artillerie, laquelle est immédiatement retournée contre ses anciens propriétaires. En même temps, la seconde ligne effectue une conversion et vient attaquer les flancs et l'arrière de l'infanterie impériale²⁴³¹. Celle-ci était déjà dans une certaine confusion, se voyant attaquée de tous côtés elle ne voit plus son salut que dans la fuite. La déroute des Impériaux est ainsi achevée sans que le corps principal de l'infanterie suédoise ait eu à donner. Seule la tombée de la nuit sauve les vaincus d'un massacre complet. Gustave

²⁴²⁹ Cette idée était déjà exposée par le général Colin, *Les Transformations de la guerre*, Paris, Economica, 1989, p. 91-92.

²⁴³⁰ Thomas M. Barker, *The Military Intellectual and Battle. Raimondo Montecucoli and the Thirty Years War*, State University of New York Press, Albany, New York, 1975, p179. J.F.C. Fuller semble pencher quant à lui pour la seconde solution. *Les batailles décisives du monde occidental*, Paris, Berger-Levrault, 1980, p.92.

²⁴³¹ Grimoard, *Essai théorique et pratique sur les batailles*, Paris, Desaint, 1775, p.124-125.

désigne des détachements de cavalerie pour mener la poursuite, les survivants de l'armée de Tilly, harcelés, se replient en désordre sur Leipzig²⁴³².

Le déroulement de la bataille est donc particulièrement riche d'enseignements. On y voit tout d'abord que chacun des deux adversaires remporte un succès à l'une des ailes. Mais la victoire est en fait obtenue par celui des deux qui parvient à en tirer avantage et à l'exploiter au mieux. De ce point de vue l'échec est patent pour les Impériaux. Tilly s'avère incapable de profiter de la fuite de l'armée saxonne pour forcer la décision à droite. Thomas M. Barker y voit principalement une nouvelle preuve de la supériorité tactique des Suédois, qui savent manœuvrer rapidement pour pallier la défection des Saxons²⁴³³. Pour Grimoard c'est plutôt l'impéritie du général en chef qui est en cause, son indécision donne le temps à la gauche suédoise de se renforcer²⁴³⁴. La seconde explication n'exclut évidemment pas la première. Toujours est-il que c'est bien la supériorité de la cavalerie suédoise (à laquelle les pelotons de mousquetaires contribuent pour une part) et la clairvoyance de Gustave dans l'emploi de celle-ci qui assurent le succès de la journée.

Les leçons de Lützen (1632) ne sont pas aussi nettes, mais il est possible d'y trouver quelques éléments significatifs. Wallenstein, qui attend les renforts de Pappenheim, adopte une position défensive. Alors que l'ennemi s'est solidement retranché au centre, c'est donc aux ailes que Gustave entend emporter la décision. A l'aile droite plus précisément, où le dispositif de Wallenstein laisse au roi une grande liberté de manœuvre²⁴³⁵. Son plan est d'opérer un large mouvement pour déborder toute l'aile gauche ennemie. La manœuvre se déroule d'abord parfaitement. Vers 11 heures, une heure après le début de la bataille, les escadrons de pointe menacent déjà de tourner l'armée impériale. La situation aurait pu devenir critique pour Wallenstein sans l'arrivée des cuirassiers de Pappenheim, et sans la mort de Gustave surtout, qui remet tout en cause. Pappenheim cependant ne peut guère exploiter cet avantage, il tombe peu après, mortellement blessé. L'aile gauche suédoise n'est pas non plus restée inactive. Les conditions sont ici plus difficiles, puisque la droite impériale est appuyée sur le village retranché de Lützen. Malgré cela, Bernard lance deux puissantes attaques qui bousculent la cavalerie impériale et manquent de peu de déborder l'aile droite de

²⁴³² Thomas M. Barker, *op. cité*, p.180.

²⁴³³ Le sort des Suédois, entre la destruction et le salut, s'est joué selon lui en une quinzaine de minutes. Ibid.

²⁴³⁴ Grimoard, *op. cité*, p.127.

²⁴³⁵ Thomas M. Barker, *op. cité*, p.191.

Wallenstein. Selon Thomas M. Barker cette pression joua un rôle important dans le très court succès obtenu finalement par les Suédois²⁴³⁶.

3. La généralisation de la « bataille d'ailes ».

Le début des années 1630 marque ainsi l'apparition d'un nouveau schéma tactique. Dans le cadre de la généralisation de l'ordre linéaire, qui place la cavalerie aux ailes, celle-ci se trouve en mesure de jouer un rôle décisif.

Cette évolution ne passe pas inaperçue. A la fin de la décennie, Montecucoli tire les leçons des batailles auxquelles il a assisté. Il insiste sur l'importance des ailes, qui deviennent les clés de la victoire, « puisque si l'aile de l'ennemi est rompue, il est vulnérable sur ses flancs et ses arrières, et il est impossible pour lui de résister²⁴³⁷ ». Les bataillons sont plus facilement défaits sans la protection des ailes de cavalerie. Le succès à l'une des ailes n'est toutefois pas suffisant pour garantir la victoire, « car une armée est souvent victorieuse à une aile et défaite à l'autre²⁴³⁸ ». Dans ce cas le succès ira plus sûrement à celui qui saura garder le contrôle de ses troupes et les maintenir en ordre. Ainsi, à Breitenfeld, « parce que les Impériaux, ayant dispersé les Saxons, se mirent en désordre, et parce que les Suédois [ayant vaincu l'aile gauche impériale] se tinrent ensemble, les seconds gagnèrent la bataille et les premiers la perdirent²⁴³⁹ ».

Les généraux adoptent donc assez rapidement ce schéma tactique, et la « bataille d'ailes » devient le modèle dominant sur les champs de bataille de la guerre de Trente Ans. L'un des exemples les plus fameux est bien sûr la bataille de Rocroi (1643). Elle pourrait être considérée comme le paradigme de la « bataille d'ailes ». Nous avons vu déjà comment, par son audace et son talent de tacticien, Enghien, assisté de Gassion, parvient à détruire l'aile gauche des Espagnols. Cependant, comme l'a très pertinemment observé Montecucoli, on peut être victorieux à une aile et défait à l'autre, et c'est exactement ce qui arrive à l'armée française. Alors que le jeune général bataille ferme à la tête des escadrons de la droite, ceux de la gauche, sous La Ferté, sont balayés par les vétérans alsaciens d'Isembourg. Celui-ci entreprend immédiatement de pousser son avantage et se retourne contre le centre français. Les canons sont pris, les

²⁴³⁶ Ibid., p.192. C'est beaucoup moins vrai Pour Richard Brzezinski, qui souligne l'ampleur des pertes de Bernard après l'échec de sa seconde attaque. *Lützen 1632, Climax of the Thirty Year's War*, Wesport & London, Praeger, 2005, p.75.

²⁴³⁷ Thomas M. Barker, *op. cité*, p.84.

²⁴³⁸ Ibid., p.153.

²⁴³⁹ Ibid., p.120.

bataillons bousculés, le désordre gagne. L'affaire apparaît si compromise aux chefs français que La Vallière recommande la retraite. Heureusement, Sirot, qui commande la réserve, ne l'entend pas ainsi.

La résistance de ce dernier offre à Enghien un temps précieux. En effet, du haut du tertre où l'a conduit sa charge victorieuse, le duc saisit en un instant la gravité de la situation. Tout aussi rapidement, il décide de la conduite à tenir. Plutôt que d'abandonner le terrain conquis et de rebrousser chemin pour secourir son aile gauche en déroute, il choisit d'exploiter la position acquise et de frapper l'ennemi là où il ne l'attend pas. Laissant à Gassion quelques escadrons pour empêcher le retour des vaincus, il fait effectuer à sa ligne un changement de front presque complet et se lance au galop sur les arrières de l'infanterie ennemie²⁴⁴⁰.

En quelques minutes, les bataillons wallons et allemands sont rompus. Poursuivant sur sa lancée, il infléchit son mouvement à gauche et tombe sur les bataillons italiens, placés à la droite des *tercios viejos*. Engagés de front par Sirot, qui devine le mouvement de son chef, attaqués sur l'arrière par Enghien, les Italiens se replient en désordre. La cavalerie d'Alsace tente bien de faire face, mais en vain. Elle est trop dispersée et se trouve écrasée entre les escadrons victorieux d'Enghien et une partie des vaincus de La Ferté, qui reviennent au combat²⁴⁴¹. Aux mains d'un chef lucide et inspiré, la cavalerie se révèle décisive. Sa mobilité et sa rapidité lui permettent de retourner une situation compromise. La bataille n'est pas terminée, puisqu'il reste les redoutables *tercios* espagnols, mais au moins ne peut-elle plus être perdue.

Les principales caractéristiques des batailles d'ailes se retrouvent encore à Nordlingen l'année suivante. Les furieux combats d'infanterie qui se déroulent au centre, pour le contrôle du village d'Allerheim, ne permettent pas d'emporter la décision. C'est par les ailes que viendra la solution. Le schéma est toutefois l'inverse de celui de Rocroi. C'est en effet à l'aile droite que l'on frôle la catastrophe. La cavalerie de Jean de Weert balaie les escadrons français. Heureusement pour Enghien et Turenne, le vainqueur n'exploite pas son succès, il se jette dans la poursuite en quête de rançons et de butin²⁴⁴². À l'aile gauche au contraire les escadrons français parviennent à mettre en fuite les cuirassiers impériaux. Ils ne se perdent pas en poursuite et en pillage, mais se retournent, avec les canons conquis, contre l'infanterie ennemie. Lorsque Jean de

²⁴⁴⁰ Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, tome IV, Paris, Calmann Levy, 1886, p.106.

²⁴⁴¹ Ibid., p.113.

²⁴⁴² Duc d'Aumale, *op. cité*, vol.V, p.437.

Weert revient sur le champ de bataille, à la nuit tombée, il est trop tard pour renverser la situation²⁴⁴³.

Le modèle de la bataille d'ailes s'est donc assez rapidement imposé sur les champs de bataille de la guerre de Trente Ans. Mais l'observation rapide de quelques batailles de la Guerre Civile anglaise nous prouve qu'il a aussi été adopté de l'autre côté de la Manche. Les influences continentales, hollandaises et suédoises, sont omniprésentes dans l'art militaire anglais. Les deux camps, au début du conflit, suivent l'ordre linéaire et disposent la cavalerie aux ailes. Nous avons vu que le prince Rupert avait, suivant l'exemple suédois, bouleversé la morphologie de la charge. Cependant les généraux du Parlement, et tout particulièrement Cromwell, surent également faire évoluer leur tactique. Ce dernier fit la démonstration d'une parfaite maîtrise de l'emploi de la cavalerie. La bataille de Marston Moor, un an après Rocroi, est tout à fait significative. La bataille s'engage d'abord assez mal pour les alliés (troupes du Parlement et alliés écossais). Au centre, l'infanterie est malmenée par les bataillons royaux. A l'aile droite, profitant d'un terrain avantageux, Lord Goring défait les escadrons de Fairfax. Cependant, comme Jean de Weert à Nordlingen, Goring s'avère incapable de profiter de sa victoire. Ses cavaliers se dispersent, ne songeant plus qu'à la poursuite des vaincus et au pillage des bagages²⁴⁴⁴.

Le salut des alliés se joue donc à l'aile gauche. Après un combat très disputé, Cromwell parvient à chasser les escadrons de Rupert. Comme Enghien à Rocroi il s'interroge alors sur la conduite à tenir, et son choix n'est pas sans rappeler celui du duc. Interdisant à ses cavaliers de se lancer à la poursuite des fuyards, il emmène ses escadrons dans un large mouvement tournant. Il passe derrière l'infanterie ennemie et vient prendre position à l'endroit qu'occupait la cavalerie de Goring au début de la bataille. Lorsque celle-ci revient de la poursuite et du pillage, incomplète et désorganisée, sur un terrain défavorable, elle est balayée par Cromwell²⁴⁴⁵. Abandonnée par sa cavalerie, menacée d'encerclement, l'infanterie royaliste ne peut qu'espérer se retirer du champ de bataille, ce qu'elle parvient à faire grâce au sacrifice des Newcastle's whitecoats. La bataille décisive de Naseby l'année suivante suit un déroulement assez semblable. Vainqueur à l'aile droite, Rupert ne peut retenir ses hommes. Au contraire, Cromwell écrase la cavalerie de l'aile gauche et, envoyant une

²⁴⁴³ Ibid., p.440.

²⁴⁴⁴ John Tincey, *Marston Moor 1644, the beginning of the end*, Osprey, 2003, p.63, 65.

²⁴⁴⁵ Ibid., p.63, 71, 73.

partie de ses cavaliers poursuivre les vaincus, se retourne avec le reste contre l'infanterie royaliste²⁴⁴⁶.

Il apparaît ainsi que les grands capitaines de ce temps sont aussi de grands cavaliers. Ils se distinguent cependant moins par les innovations qu'ils apportent à la morphologie de la charge que par leur habileté supérieure dans l'emploi de la cavalerie²⁴⁴⁷. Celle-ci implique notamment le talent de concevoir et d'appliquer des manœuvres décisives, ainsi que la capacité à garder le contrôle des escadrons tout au long du combat, y compris et surtout après une charge victorieuse. Le prince Rupert, juge sévèrement Hoenig, semble ne pas être parvenu à comprendre la nécessité de garder ses hommes bien en main²⁴⁴⁸. « Peut-on croire cela ? répond Delbrück. Le prince l'avait compris, mais la compréhension ne signifie pas l'exécution. Cela nécessitait un long travail de discipline et une grande force morale ²⁴⁴⁹ ». De ce point de vue il est vrai, Cromwell dispose d'un net avantage. Animés d'une foi profonde, ses cavaliers ont un haut niveau d'entraînement et une discipline de fer.

B. Les guerres de Louis XIV

Dans la seconde moitié du siècle le modèle de la bataille d'ailes reste dominant. Quoique peu théorisé il est tout à fait intégré dans la pensée militaire de l'époque, et les batailles se déroulent fréquemment suivant ses principes. Même le blocage tactique souvent dénoncé durant la dernière guerre du règne ne semble pas remettre radicalement en cause ce modèle et le rôle qu'y tient la cavalerie.

1. Un modèle tactique très peu théorisé mais toujours prégnant.

On peut s'étonner que les ouvrages théoriques n'accordent qu'une place finalement très limitée à la description du concept de bataille d'ailes. On n'y trouve pas en effet de théorisation à proprement parler. Aurignac, par exemple, en 1663, se borne à remarquer « que la plupart des batailles se sont toujours gagnées quand on a pu attaquer les ennemis par les flancs²⁴⁵⁰ ».

²⁴⁴⁶ Keith Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen & Sword, 2005, p. 209.

²⁴⁴⁷ Parmi les grands cavaliers que nous avons cités, Condé, Turenne, Cromwell, Rupert, seul ce dernier fut capable de dépasser les enseignements de Gustave du point de vue de la morphologie de la charge, mais il fut vaincu dans les deux grandes batailles qui l'opposèrent à Cromwell.

²⁴⁴⁸ Cité par Delbrück, *op. cit.*, p. 189.

²⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 190.

²⁴⁵⁰ Paul Azan, *Un tacticien du XVIIe siècle*, Paris, 1907, p. 89.

Est-ce cependant si surprenant ? Toutes les armées du temps adoptent désormais la disposition classique des unités sur deux (parfois trois) lignes, avec l'infanterie au centre et la cavalerie aux ailes. Compte tenu des caractéristiques de ces deux armes, et des limites de l'artillerie, les batailles ne peuvent guère se dérouler autrement qu'en suivant les principes que nous avons déjà observés. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les théoriciens ne jugent pas nécessaire de s'étendre sur ce point ? Une réflexion critique de Montecuccoli, qui en souligne les défauts, montre d'ailleurs l'aspect mécanique de ce modèle tactique : « Dans les ordonnances modernes, où toute l'infanterie se met ordinairement au milieu de la bataille et la cavalerie sur les ailes qui s'étendent à plusieurs milliers de pas [...] il est clair que les ailes étant battues, l'infanterie qui demeure abandonnée et découverte sur les flancs ne peut manquer d'être défaite²⁴⁵¹».

Le fait que le modèle de la bataille d'ailes ne fasse pas l'objet d'une théorisation poussée ne l'empêche pas de constituer une réalité incontournable de l'art militaire. On en trouve une indication supplémentaire dans la manière dont les généraux pensent et préparent les batailles. Ce schéma tactique sert par exemple de base à l'organisation des manœuvres et des simulations de bataille. C'est ce qui apparaît très clairement dans le déroulement des grandes manœuvres de Compiègne en 1698. Le chevalier de Quincy y participe à l'aile gauche de « l'armée » qui doit remporter la victoire : « nos deux lignes chargèrent en même temps, avec tant d'impétuosité celle de nos ennemis, que nous les mêmes en déroute, et sans perdre un instant, une partie de notre cavalerie se replia sur notre droite pour charger en flanc l'infanterie ennemie, pendant que l'autre poursuivait vigoureusement leur cavalerie. L'infanterie ennemie, se voyant abandonnée de sa cavalerie, se forma en un bataillon carré que nous ne pûmes jamais entamer, ce qui obligea nos généraux de faire venir du canon, qui par ses décharges continuelles et vives, l'ouvrit si fort que nous y entrâmes le sabre à la main ²⁴⁵²». Ce récit prouve que les praticiens ont intégré le modèle tactique de la bataille d'ailes et le rôle important qu'y joue la cavalerie. Un rôle qui n'échappe d'ailleurs pas aux théoriciens, puisque Manesson-Mallet peut affirmer en 1684 que « c'est de la cavalerie que dépend d'ordinaire le bon succès des batailles et des plus importantes entreprises de la guerre ²⁴⁵³».

²⁴⁵¹ Montecuccoli, *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*, Amsterdam, Wetstein, 1752, p.192.

²⁴⁵² Quincy, Joseph Sévin de, *Mémoires*, éd. L. Lecestre, Paris, 1889-1901, vol.1, p.96.

²⁴⁵³ Manesson-Mallet, Alain, *Les travaux de Mars ou l'art de la guerre*, vol.3 Amsterdam, Janson, 1685, p.87.

De nombreuses batailles du règne prouvent en outre que ce schéma est aussi valable sur le terrain. A Cassel, en 1677, on observe ainsi un déroulement très classique. Les deux armées, celle du duc d'Orléans et celle de Guillaume d'Orange, sont disposées selon l'ordre mince, la cavalerie aux ailes et l'infanterie au centre. Philippe d'Orléans prend l'offensive, toute l'armée est engagée en même temps (après un engagement prématuré d'Humières à l'aile droite)²⁴⁵⁴. Les deux ailes françaises l'emportent sur leurs vis à vis alors que le centre est en difficulté. Il est rétabli par l'action de Monsieur, qui intervient avec la seconde ligne. Pendant ce temps, les deux ailes victorieuses exploitent leur succès et se retournent contre le centre ennemi. Ainsi, attaqués de front par l'infanterie, débordés sur les flancs par la cavalerie d'Humières et Luxembourg, les bataillons hollandais sont contraints de se retirer en désordre.

A la Marsaille (1693) les deux armées ne se sont pas déployées exactement l'une en face de l'autre : la droite française déborde la gauche de l'ennemi, qui bénéficie du même avantage à sa droite. Un tel dispositif ne peut que faciliter l'action de la cavalerie aux ailes, d'autant que l'ennemi a protégé son centre par des retranchements garnis de canons²⁴⁵⁵. Là encore, toute la ligne est engagée en même temps. A l'aile droite, Catinat profite de la disposition favorable que nous avons mentionnée et prend par le flanc l'aile ennemie. Au centre l'infanterie combat avec opiniâtreté. L'aile gauche (débordée par l'aile droite ennemie), où « il y eut des chocs de cavalerie difficiles à soutenir ²⁴⁵⁶», est d'abord mise en difficulté, puis parvient à se rétablir. Les deux armées sont mêlées. Les escadrons de la gendarmerie, troupe d'élite, transférés à l'aile gauche juste avant le début de la bataille, jouent alors un rôle décisif. Ce sont eux, selon Quincy, qui renversent finalement l'aile droite ennemie et qui, surtout, se retournent ensuite contre l'infanterie pour l'attaquer par le flanc et l'arrière. « Cette manœuvre décida de l'affaire²⁴⁵⁷ ».

Catinat est un des meilleurs généraux français de ce temps, mais son emploi de la cavalerie demeure très traditionnel. De fait, rares sont les chefs capables de planifier et d'exécuter des manœuvres de l'ampleur de celles réalisées par Luxembourg à Fleurus. Constatant la force de la position de Waldeck, dont le front est couvert par

²⁴⁵⁴ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p.194. Hardy de Périni s'inspire ici de Feuquières (Mémoires, Tome III). Selon Quincy, cependant, c'est d'Humières qui entame le combat avec l'aile droite, mais peut-être y a-t-il confusion avec l'action prématurée ce dernier à 8-9 heures du matin.

²⁴⁵⁵ Quincy, *Histoire militaire de règne de Louis le Grand*, Paris, Coignard, 1726.Tome II, p. 688

²⁴⁵⁶ Relation de la bataille par Catinat, cité par Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p.325.

²⁴⁵⁷ Quincy, *op. cité*, Tome II, p. 699.

deux ruisseaux peu accessibles, garnis de 60 canons, Luxembourg décide d'emporter la décision par un large mouvement tournant qui permettra de déborder l'ennemi sur sa gauche²⁴⁵⁸. Le centre et la gauche français ont pour mission « d'amuser » l'ennemi, de gagner du temps afin de permettre à la colonne de cavalerie de la droite d'effectuer son mouvement. C'est, selon Jean Perré, l'un des premiers essais d'articulation des armées²⁴⁵⁹. L'opération est fort dangereuse, puisque l'armée française se trouve séparée en deux tronçons. Waldeck, s'il s'était rendu compte de la situation, aurait pu exploiter la brèche ouverte entre les deux corps. Mais les combats qui s'engagent sur son front occupent toute son attention, il ne voit pas le mouvement de Luxembourg, masqué par les « hayes et les bleds, qui étaient fort hauts ²⁴⁶⁰». Lorsqu'il s'en aperçoit il est trop tard, le maréchal s'est étendu sur l'arrière de sa gauche.

Celle-ci se trouve dès lors dans une position très difficile, elle est rapidement renversée par les escadrons français. La manœuvre est décisive, elle découvre la gauche de l'ennemi et empêche Waldeck d'exploiter les succès partiels remportés sur sa droite contre l'aile gauche française. Cette dernière passe ensuite à la contre attaque, soutenue par l'infanterie du centre qui reprend l'offensive. Attaquée tout à la fois de front et sur les flancs, l'armée alliée se désagrège. Il ne reste bientôt plus que 14 bataillons d'élites soutenus par quelques escadrons. Ils offrent une résistance opiniâtre mais doivent se résoudre à quitter le champ de bataille. Luxembourg n'entame pas de véritable poursuite au soir de la bataille, la fatigue des troupes l'en empêche. Il n'y aura pas non plus d'opérations de grande envergure dans les jours suivants.

« Cette victoire, observe Jean Paul Le Flem, comme tant d'autres pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, ne fut pas exploitée ²⁴⁶¹». Bertrand Fonck rappelle en effet que les pratiques de la guerre et les contingences matérielles multiplient les contraintes pour un général victorieux. Il faut remettre l'armée en état de marcher, regrouper les unités dispersées, rétablir la discipline et limiter les pillages. Il existe en outre un véritable blocage logistique. Les problèmes d'approvisionnement empêchent par exemple Luxembourg de poursuivre l'ennemi après Neerwinden. Enfin les

²⁴⁵⁸ Hardy de Périni, *op. cité*, vol.V, p. 267. « Ayant remarqué qu'il était difficile de l'attaquer de front[...], que la droite était couverte d'un village, mais que la gauche paraissoit n'être couverte de rien, [Luxembourg] pris le parti d'amuser les ennemis par leur front en laissant un gros corps de troupes en bataille devant eux sous les ordres de M. de Gournay, alors que lui, avec le reste de son armée, ferait le tour par la gauche, pour aller les prendre en flanc », *Mémoires du Marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1882-1893, Tome III, p.256.

²⁴⁵⁹ Jean Perré, *La guerre et ses mutations, des origines à 1792*. Paris, 1910, p.288.

²⁴⁶⁰ Quincy, *op. cité*, Tome II, p.254.

²⁴⁶¹ Jean-paul Le Flem, article « Fleurus », *Dictionnaire des guerres...*, *op. cité*, p. 321.

conceptions stratégiques de Louis XIV et de son entourage constituent parfois une autre catégorie de blocage : c'est le roi qui impose à Luxembourg une situation d'attente après Fleurus²⁴⁶².

2. La relativité du blocage tactique

Jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne la cavalerie joue souvent un rôle déterminant, et son action s'insère fréquemment dans le cadre tactique du modèle des batailles d'ailes. Les transformations perceptibles lors de ce conflit ont-elles conduit à remettre en cause à la fois le modèle et le rôle de la cavalerie ?

Le dernier conflit du règne voit en effet la généralisation progressive du fusil et de la baïonnette. Cette modernisation permet d'accroître la puissance de feu de l'infanterie et augmente également sa capacité de résistance face à la cavalerie. On constate d'autre part un allongement sensible des dispositifs, phénomène dû à la logique de l'ordre linéaire et à une augmentation considérable des effectifs. La combinaison de ces différents éléments conduit à une forme de blocage tactique. Assez paradoxalement en effet, l'augmentation de la puissance de feu aboutit à une relative immobilisation des troupes²⁴⁶³. Sans doute la puissance d'arrêt de l'infanterie et de l'artillerie permet-elle de briser les tentatives d'assaut de la cavalerie ennemie, mais les armées ne disposent plus alors d'éléments offensifs²⁴⁶⁴. La manœuvre s'en trouve paralysée et la lutte prend la forme de heurts frontaux meurtriers mais peu décisifs²⁴⁶⁵. Folard peut ainsi comparer les affrontements de la guerre de Succession d'Espagne à ceux « de deux armées navales qui se coulent réciproquement sans jamais s'aborder²⁴⁶⁶ ». L'incapacité, pour le vainqueur, à poursuivre le vaincu et exploiter sa victoire parachève cette impression de blocage.

L'exemple le plus communément cité pour illustrer ce phénomène est la bataille de Malplaquet (1709). Les effectifs engagés sont considérables : 65 000 Français affrontent 90 000 coalisés (à titre de comparaison, ils étaient à Fleurus respectivement de 41000 et 37000), disposés sur un front de plus d'une lieue²⁴⁶⁷. Le dispositif est donc très étendu, mais on observe surtout qu'il ne respecte pas l'ordre de bataille classique.

²⁴⁶² Bertrand Fonck, « Les campagnes du maréchal de Luxembourg en Flandres, 1690-1694 : bataille et stratégie », *RIHM*, n°76, 1997.

²⁴⁶³ Jean-Pierre Bois, *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992, p.208.

²⁴⁶⁴ Jean-Pierre Bois, *Les guerres en Europe 1494-1792*, Paris, Belin, 1993, p.249.

²⁴⁶⁵ Jean Perré, *op. cité*, p.302.

²⁴⁶⁶ Cité par Eric Muraise, *Introduction à l'histoire militaire*, Paris, Lavauzelle, 1964, p.161.

²⁴⁶⁷ André Corvisier, *Histoire militaire de la France, op.cité*, p.540.

Les Français adoptent en effet une position défensive. Leur aile gauche est couverte par le bois de Sart, leur aile droite appuyée au bois de Lainières et le centre occupe la trouée qui sépare les deux bois. Les troupes placées dans cet espace sont protégées par des retranchements. C'est donc fort logiquement l'infanterie qui occupe les premières places, la cavalerie est déployée en seconde ligne. Eugène et Marlborough font de même. Les ailes sont le théâtre de combats sanglants et disputés. Les alliés parviennent à chasser les Français du bois de Sart, mais ils ne peuvent prendre d'avantage décisif. Le sort de la bataille se joue donc au centre, lorsque les alliés réussissent à prendre les retranchements et les canons qui les garnissent. Ils peuvent alors faire passer leurs cavaliers afin d'exploiter ce succès. Les escadrons de la Maison du roi exécutent plusieurs charges victorieuses contre la cavalerie hollandaise et anglaise, mais ils sont à chaque fois repoussés par les fantassins installés dans les retranchements. Boufflers, qui remplace Villars blessé, doit ordonner la retraite. Celle-ci se fait en bon ordre²⁴⁶⁸.

Le blocage tactique est ici particulièrement évident. La cavalerie n'a qu'un rôle secondaire, les manœuvres sont impossibles et la bataille se résume en un choc frontal meurtrier au résultat incertain (à court terme au moins). Pour autant la situation est peut-être plus complexe qu'il n'y paraît, et il serait dangereux de vouloir généraliser à partir du seul exemple de Malplaquet. Il apparaît par exemple que le modèle de la bataille d'ailes se retrouve encore de manière très nette dans certaines batailles. C'est le cas par exemple à Höchstädt (1703), Almanza (1707), Villaviciosa (1710)²⁴⁶⁹.

Mais il faut surtout, pour juger de la réalité du blocage tactique et d'un éventuel affaiblissement de la cavalerie, se tourner vers les plus grandes batailles de la guerre. On constate que Höchstädt-Blenheim (1704), Ramillies (1706), Oudenaarde (1708), présentent un certain nombre de similitudes avec Malplaquet. Les effectifs d'abord²⁴⁷⁰, l'étendu du champ de bataille ensuite (un peu plus d'une lieue à Blenheim et Ramillies), qui complique singulièrement la tâche du commandement. Enfin Brent Nosworthy souligne la relative liberté prise avec la « routine » tactique (infanterie au centre et cavalerie aux ailes), principalement à Blenheim. Pour lui ce phénomène s'explique tout à la fois par les circonstances et les choix tactiques. A Blenheim, chacune des deux armées est en fait divisée en deux corps techniquement autonomes :

²⁴⁶⁸ Jean-paul Le Flem, article « Malplaquet », *Dictionnaire des guerres...*, *op. cité*, p. 525-527.

²⁴⁶⁹ Villars, *Mémoires du maréchal de Villars*, vol.II, p. 120-121

²⁴⁷⁰ Plus de 100 000 hommes engagés dans la première, 120000 dans la seconde, 160000 dans la dernière. André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, *op.cité*, p.540.

Marlborough/Eugène et Tallard/Marsin-Electeur de Bavière²⁴⁷¹. Le mélange infanterie-cavalerie est aussi favorisé par les conceptions tactiques de Marlborough. A Blenheim encore, des bataillons entiers soutiennent la cavalerie qui tente de franchir le Nebel²⁴⁷².

Au-delà de ces points communs, peut-on constater la même indécision tactique, le même emploi limité de la cavalerie ? Blenheim est peut-être la bataille qui, à première vue, se rapproche le plus de Malplaquet. Les principes de la routine y sont effectivement aussi peu suivis. D'autre part le choc des deux armées est là aussi frontal, il n'y a pas de manœuvres de flancs. La différence se marque cependant sur un point crucial : à Blenheim Marlborough remporte une incontestable victoire, sans commune mesure avec le succès coûteux et indécis de Malplaquet. En outre, seconde différence, la cavalerie joue dans cette victoire un rôle de premier plan. Les attaques initiales sur Blenheim et Oberglaubach n'ont pas donné le succès escompté, mais elles ont fixé une partie importante des troupes ennemies, détourné l'attention des généraux. Marlborough peut alors préparer l'attaque décisive, qui portera sur l'espace découvert séparant les deux villages, au centre du dispositif français²⁴⁷³. Il va pour cela concentrer un corps de cavalerie considérable, 80 escadrons, qu'il oppose aux 60 escadrons français²⁴⁷⁴. Les cavaliers français sont défaits, ils refusent de charger à nouveau et se débandent, la percée est faite. L'armée du roi perd 38000 hommes, tués, blessés et prisonniers, contre 12000 aux alliés²⁴⁷⁵.

Le cas d'Oudenarde est plus difficile à exploiter. Il s'agit d'une bataille de rencontre et, comme le souligne Quincy, les unités sont engagées au fur et à mesure de leur arrivée²⁴⁷⁶. On remarquera au moins que la décision à l'aile gauche est obtenue par un mouvement de flanc qui vient déborder la droite française. A la droite des alliés, le prince Eugène l'emporte principalement grâce aux charges des gendarmes de Prusse qui, ainsi qu'il le raconte lui-même, « percèrent, enfoncèrent et me donnèrent un succès complet ²⁴⁷⁷ ». Là encore les pertes françaises sont considérables. Ramillies enfin, s'inscrit tout à fait, sinon dans le modèle des batailles d'ailes, au moins dans le schéma des batailles d'aile (au singulier) développé par Delbrück²⁴⁷⁸. Marlborough choisit de

²⁴⁷¹ Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory, Battle tactics 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990, p.89.

²⁴⁷² Ibid., p.90.

²⁴⁷³ Ibid., p.90. Il semble que cette attaque ait été planifiée par Marlborough

²⁴⁷⁴ Z. Grbrasic, V. Vukscic, *L'âge d'or de la cavalerie*, Paris-Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1989, p.53

²⁴⁷⁵ André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, op.cité, p.532.

²⁴⁷⁶ Quincy, op. cité, tome V, p.499.

²⁴⁷⁷ Hardy de Périni, op. cité, vol. VI, p.202-203.

²⁴⁷⁸ Hans Delbrück, op. cité, vol.IV, p.274-275.

faire porter l'effort principal contre l'aile droite française, où se tient la Maison du roi. Il met donc sa propre aile droite à l'abri d'un marais, n'y laisse qu'un faible nombre d'escadrons et renforce d'autant sa gauche. Cette tactique lui permet d'obtenir une incontestable supériorité numérique (108 escadrons contre 68). « Les ennemis étoient formés sur quatre lignes, serrées comme des murailles, témoigne La Colonie, au lieu que les nôtres n'étoient que sur trois [...] avec beaucoup d'intervalle d'un escadron à l'autre²⁴⁷⁹ ». Submergée par le nombre, malgré la bravoure de la Maison, la droite française est finalement balayée. La cavalerie ennemie peut alors « se replier sur le reste de nos lignes ». Marlborough lance 16 escadrons à la poursuite des fuyards, il fait 6000 prisonniers²⁴⁸⁰.

L'impression d'un blocage tactique, qui rendrait les batailles vaines et sanglantes, la cavalerie inutile, est donc pour le moins à relativiser. On ne doit pas oublier que, si ces batailles ne permirent pas de terminer la guerre, leurs conséquences n'en furent pas moins lourdes. Blenheim livre aux alliés la Bavière, Ramillies leur offre la plus grande partie des Pays-Bas, à l'inverse Villaviciosa assure définitivement l'Espagne à Philippe V. D'un strict point de vue tactique le modèle de la bataille d'ailes est un peu malmené, mais il n'est pas encore obsolète. D'autre part la cavalerie demeure un acteur fondamental sur le champ de bataille. Marlborough en fait un emploi particulièrement efficace, concentrant sur un point du front un nombre d'escadrons suffisant pour obtenir la supériorité numérique et porter un coup décisif.

III. LA CAVALERIE ENTRE DOUTE ET RENAISSANCE

²⁴⁷⁹ *Mémoires de monsieur de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière*, Paris, Mercure de France, 1992, p.401.

²⁴⁸⁰ Z. Grbrasic, V. Vukscic, *op. cité*, p. 59 ; *Mémoires militaires relatifs à la guerre de Succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux par le lieutenant général de Vault*, Paris, imprimerie royale, 1841, Tome VI, p. 38.

_____ Les leçons de la guerre de Succession d'Espagne sont à l'origine d'un renouveau considérable de la réflexion théorique. La pensée militaire s'anime comme jamais, et les innovations tactiques foisonnent tout au long du siècle. A de rares exceptions près la cavalerie reste cependant longtemps à l'écart de ce mouvement, au moins jusqu'au lendemain de la guerre de Succession d'Autriche. Les défis ne manquent pourtant pas. Aux avancées de l'infanterie, qui maîtrise de mieux en mieux son feu, s'ajoutent les progrès de l'artillerie : en 1684, observe Jean Perré, un canon tirait 80 coups par jour de bataille, précis jusqu'à 500 mètres. Vers 1774, il tire 100 coups précis jusqu'à 600 ou 800 mètres²⁴⁸¹. Le XVIIIe marquerait ainsi l'effacement véritable de la cavalerie lourde, annoncé en vain depuis le XVIe siècle.

Pourtant il serait peut-être un peu prématuré de vouloir purement et simplement « effacer » la cavalerie du champ de bataille. Les échecs réels de cette arme ne doivent pas masquer des succès tout aussi probants. Et si la réforme de la cavalerie tarde à porter ses fruits en France, le roi de Prusse est capable d'obtenir des résultats sans précédents.

A. La place de la cavalerie dans la première moitié du siècle, doctrine française

Cette première moitié du siècle s'avère marquée, du point de vue français, par un certain décalage entre la réflexion théorique, toujours assez routinière, et les réalités du champ de bataille. Le blocage tactique s'y fait davantage sentir, ce qui conduit à s'écarter un peu des schémas traditionnels sans pour autant trouver de solutions satisfaisantes. La doctrine d'emploi de la cavalerie s'en trouve donc sensiblement modifiée.

1. Une réflexion théorique plus approfondie mais finalement peu renouvelée.

Le chevalier de Folard est sans conteste l'une des figures les plus marquantes de la pensée militaire de l'après guerre de Succession d'Espagne. Ses idées radicales ne peuvent en effet laisser indifférent. Le modèle de la bataille d'ailes n'est absolument pas pertinent à ses yeux. Partisan du mélange de l'infanterie et de la cavalerie, le chevalier est convaincu qu'il n'y a « rien de plus absurde ni de plus faux » que l'usage de répartir la cavalerie aux ailes²⁴⁸². La décision ne peut s'obtenir sur les ailes, elle doit se faire au

²⁴⁸¹ J. Perré, *op. cité*, p. 338.

²⁴⁸² Folard, *Nouvelles découvertes sur la guerre dans une dissertation sur Polybe, suivi du Traité de la colonne*, Paris, Josse et Labottière, 1724, p.327.

centre, car lorsque « le centre est percé, la victoire est assurée²⁴⁸³ ». Puisque le sort de la bataille ne se joue pas aux ailes mais au centre, et que les fantassins ne doivent compter que sur eux-mêmes, les cavaliers deviennent dès lors inutiles²⁴⁸⁴. On comprend que son opinion sur la cavalerie soit particulièrement tranchée. « Qu'a donc fait cette cavalerie dont on est si fort entêté et dont on reviendra quand nous reviendrons à notre bon sens ? ». « Une armée peut tout à fait se passer de cavalerie et n'aller pas moins son train »²⁴⁸⁵.

Il serait évidemment exagéré de s'appuyer sur la seule réflexion de Folard pour affirmer que la pensée militaire s'est détournée de la cavalerie au début du XVIIIe siècle. Santa-Cruz semble vouloir limiter les effectifs de cette arme, mais il reconnaît qu'il est indispensable d'en avoir un peu, « sinon l'armée ne serait qu'un corps imparfait ». Elle est particulièrement utile pendant la bataille pour envelopper l'ennemi par de prompts mouvements sur les flancs²⁴⁸⁶. Elle est également importante pour engager la poursuite, même si l'on envoie d'abord la cavalerie légère, la rapidité et la mobilité primant le choc²⁴⁸⁷. Il semble en fait que les principaux auteurs du temps, Folard mis à part, n'entendent pas remettre en cause la doctrine d'emploi de la cavalerie. L'ordre linéaire classique peut être critiqué, modifié, amélioré, la pratique de placer aux ailes la majeure partie de la cavalerie n'en demeure pas moins récurrente. Cela apparaît particulièrement chez Puységur. Le maréchal, nous l'avons vu, n'épargne pas « la routine » tactique. Il en souligne les faiblesses et prétend pouvoir y remédier grâce à la ligne pleine²⁴⁸⁸. Celle-ci cependant n'implique aucunement de changer la disposition de la cavalerie. Et s'il convient que l'on puisse, dans certains cas, placer des bataillons aux ailes pour les renforcer, il ne conseille pas de distraire des escadrons pour les mêler avec l'infanterie du centre.

Il n'est alors pas vraiment surprenant de retrouver chez cet auteur une doctrine d'emploi très classique, directement inspirée de la bataille d'ailes. « En une bataille qui se donne dans une plaine unie, hors de portée des terrains qui puissent être favorables à l'infanterie, si la cavalerie est battue, quand même l'infanterie de la même armée serait

²⁴⁸³ Ibid., p.307.

²⁴⁸⁴ Jean Chagniot, *Le chevalier de Folard, la stratégie de l'incertitude*, Paris, Editions du Rocher, 1997, p.117.

²⁴⁸⁵ Ibid., p.115.

²⁴⁸⁶ Puerto, Alvaro Navia-Ossorio, vicomte de (marquis de Santa Cruz de Marcenado), *Reflexions militaires et politiques, traduites de l'espagnol de M. le marquis de Santa-Cruz de Marzenado (par M. de Vergy)*, Paris, J. Guérin, 1737-1738, vol.I, p.222.

²⁴⁸⁷ Ibid., vol.VI, p.138-139.

²⁴⁸⁸ Cf. chapitre 9.

victorieuse, elle ne pourroit poursuivre la victoire, et le mieux qu'il pût lui arriver seroit de pouvoir se retirer en bon ordre ²⁴⁸⁹». Pour Puységur, contrairement à ce qu'affirme Folard, c'est bien encore sur les ailes, et non au centre, que se gagnent les batailles. Dans le cadre d'une bataille en « plaine unie », la cavalerie placée aux ailes demeure un acteur fondamental, capable d'emporter la décision. Les officiers commandant les ailes se doivent donc d'être particulièrement circonspects dans la conduite de leur corps. « Parce que ce corps pouvant aller plus vite que l'infanterie, si ceux qui le conduisent ne le contiennent pas dans sa marche, cette cavalerie est plutôt aux mains que l'infanterie ; si elle a battu, souvent elle s'emporte tout entière à la poursuite et compte le combat fini pour elle. Mais ceux qui sont habiles et qui ont des troupes dressées n'en laissent aller qu'une partie pour empêcher l'ennemi de se rallier, et avec le surplus vont aider leur infanterie à battre celle de l'ennemi, en la prenant par les flancs et par derrière ²⁴⁹⁰».

Langeais, qui se montre beaucoup plus audacieux que Puységur dans la manière de conduire la charge, se place tout à fait dans la même ligne que le maréchal du point de vue de l'emploi de la cavalerie. « Si la cavalerie que vous avez à combattre a plié et laissé le flanc de l'infanterie à découvert, il faut en profiter, et la charger, ce qui peut déterminer la victoire, et donner le moyen à votre infanterie d'être supérieure ²⁴⁹¹». Il importe bien sûr également, en cas de succès, de ne pas se laisser emporter. « Le risque est de se faire prendre de flanc ou par l'arrière, et de laisser l'infanterie à découvert ²⁴⁹²». On observera que la problématique a finalement peu évolué depuis les années 1640. A Rocroi, Naseby ou Nordlingen, la capacité du général à garder le contrôle de ses escadrons pour exploiter sa victoire à l'une des ailes était déjà un des éléments clés de la victoire. La théorie militaire française reste attachée à une doctrine d'emploi que les batailles des années 1740 viendront en grande partie contredire

2. Sur le champ de bataille : une doctrine d'emploi beaucoup plus limitée

La guerre de Succession de Pologne n'offre guère de traits significatifs. A Guastalla (Italie, 1734), Coigny adopte d'abord un ordre linéaire classique avec infanterie au centre et cavalerie aux ailes, l'aile gauche, qui s'étend vers le Pô, étant plus faible que la droite. Le plan de Königseck le contraint cependant à adapter son

²⁴⁸⁹ Puységur, *L'art de la guerre par principes et par règles*, Paris, Jombert, 1748, Livre I, p.156.

²⁴⁹⁰ Ibid., p.164.

²⁴⁹¹ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.89.

²⁴⁹² Ibid., p.87.

dispositif. Celui-ci a en effet formé d'importantes colonnes d'infanterie qui, couvertes d'un fort corps de cavalerie, doivent longer le Pô et venir tourner la gauche franco-Sarde. Voyant le danger, Coigny réagit immédiatement et fait passer de la droite à la gauche les carabiniers et les cuirassiers du roi. La bataille va donc se jouer en partie à l'aile gauche, et elle s'engage par un combat de cavalerie. Les attaques répétées des cavaliers autrichiens ne parviennent pas à ébranler la cavalerie française, appuyée sur sa droite par deux régiments d'infanterie. La cavalerie ennemie étant contenue, Coigny envoie quatre régiments d'infanterie pour barrer la route aux colonnes de fantassins qui défilent le long du Pô. Celles-ci sont également arrêtées. Königseck fait alors une dernière tentative sur le centre des alliés, mais sans plus de succès. Il se retire donc au déclin du jour²⁴⁹³. Conçue par Königseck comme une bataille d'aile, Guastalla se transforme, par l'échec de la tentative de débordement, en un engagement meurtrier. La cavalerie y joue un rôle important, mais ce sont bien les efforts combinés des trois armes qui permettent aux Franco-Sardes de rester maîtres du terrain²⁴⁹⁴.

La difficulté de concevoir et d'exécuter des mouvements offensifs avec de grandes armées apparaît plus nettement dans les grandes batailles du théâtre des Flandres, entre 1745 et 1747. Pour surmonter les contraintes de l'ordre mince, les généraux adoptent des positions défensives, appuyées sur des fortifications de campagnes, des villages fortifiés ou des postes. Ces tâtonnements tactiques amènent à des dispositifs éloignés du schéma traditionnel de la bataille d'ailes, ils induisent également une modification de la doctrine d'emploi de la cavalerie. A Fontenoy, le maréchal de Saxe dispose son infanterie en première ligne. Elle est chargée de défendre une position appuyée sur Antoing, Fontenoy et le bois du Barri, un front que le maréchal de Saxe a renforcé par des redoutes. La cavalerie ne peut donc avoir qu'une position secondaire. Elle est déployée en arrière, prête à intervenir pour circonvier une éventuelle percée de l'ennemi. Le dispositif tactique adopté par le maréchal lui interdit toute action d'envergure.

Les premières tentatives des alliés échouent entre Antoing et Fontenoy. L'infanterie anglaise parvient cependant à percer le point faible de la ligne, entre Fontenoy et le bois de Barri. Les bataillons ennemis se forment bientôt en une formidable colonne, qui s'enfonce comme un coin dans le dispositif français²⁴⁹⁵. Alors

²⁴⁹³ Hardy de Périni, *op. cité*, vol. VI, p.282-283.

²⁴⁹⁴ Jean-Pierre Bois, article « Guastalla », *Dictionnaire des guerres...*, *op. cité*, p.384-385.

²⁴⁹⁵ Jean-Pierre Bois, *Fontenoy 1745. Louis XV, arbitre de l'Europe*, Paris, Economica, 1996, p83-90.

que la bataille ne mettait jusque là aux prises que l'infanterie des deux camps, le moment est venu pour les escadrons français d'entrer en ligne. Les premières charges sont des échecs sanglants, malgré l'opiniâtreté et le courage des cavaliers, la colonne ne faiblit pas. Entre midi trente et une heure, la bataille peut même sembler perdue à certains observateurs. Un dernier effort est alors entrepris, une attaque générale associant cavalerie, infanterie et artillerie (la fameuse batterie de quatre canons²⁴⁹⁶) qui parvient enfin à renverser la colonne.

La part de la cavalerie dans ce succès final ne doit être ni exagérée ni sous-estimée²⁴⁹⁷. Les charges initiales, répétées pendant plus de deux heures, ne furent sans doute pas aussi vaines qu'il y paraît. D'Espagnac, qui dit rapporter les propos confiés par le maréchal, explique son raisonnement. « Tant que l'ennemi n'avait pas pris Fontenoy, ou la redoute, ses succès dans le centre lui étaient désavantageux : étant sans point d'appui, plus il marchait en avant, plus il s'exposait à être pris en flanc par les Français qu'il laissait derrière lui. Il était donc essentiel de le contenir par des charges répétées, trop faibles il est vrai pour s'en promettre un grand effet, mais qui donnait le temps de disposer l'attaque générale dont dépendait la victoire²⁴⁹⁸ ». Ces charges, quoique repoussées, n'en contribuèrent pas moins à la victoire. Quant à l'attaque générale, il semble au contraire qu'il ne faille pas en attribuer uniquement le succès à la cavalerie, même si la Maison du roi est souvent mise en avant. Cette attaque générale est une véritable coopération inter-armes. L'infanterie, l'artillerie et la cavalerie collaborèrent étroitement pour « prendre d'assaut » la colonne. Celle-ci, ébranlée par le feu des premières, fut chargée à propos par la cavalerie, qui fit une brèche et pénétra jusqu'au cœur de la formation ennemie²⁴⁹⁹.

²⁴⁹⁶ Une batterie de quatre canons fut disposée contre un angle de la colonne au moment critique. Le duc de Richelieu s'attribua la paternité de l'initiative, mais il ne fut pas le seul et la question n'est pas véritablement résolue.

²⁴⁹⁷ Pas plus d'ailleurs que celle de la fameuse batterie. « Quatre pièces à la suédoise, observe Jean-Pierre Bois, auraient-elles pu rompre la colonne et produire plus d'effet que les batteries qui mitraillent l'ennemi depuis le matin ? ». Ibid., p95. C'est également l'opinion de Mesnil-Durand, qui s'agace du bruit fait autour de ces canons : « Il n'est pas croyable, rectifie ce dernier, à quel point ont été célébrées ces quatre pièces, tant par flatterie que parce que douze ou quinze personnes prétendirent en avoir eu l'idée, qui, en effet, était assez naturelle pour se présenter à plusieurs. [...] De même je ne les laisserai dire que quatre pièces à la suédoise gagnèrent celle de Fontenoy : le fait n'est ni vrai ni croyable ». Cité par J. Colin, *Les campagnes du maréchal de Saxe*, Paris, 1901-1904, vol.3, p.363-365.

²⁴⁹⁸ Espagnac (baron d'), *Histoire de Maurice comte de Saxe*, Paris, Philippe-Denys Pierre, 1775, vol. II, p. 73-74

²⁴⁹⁹ *Relation de la bataille de Fontenoy, donnée le 11 mai 1745, pendant le siège de Tournay* (Archives du génie n°53) ; *Relation de la bataille de Fontenoy, gagnée par le roi le 11 mai 1749* (archives du génie, n°54). Relations publiées par J. Colin, *op. citée*, p.317-319 et 328.

A Raucoux, l'année suivante, c'est cette fois-ci l'armée ennemie, commandée par Charles de Lorraine, qui adopte une position défensive. Maurice de Saxe envoie l'infanterie, formée en colonnes, à l'assaut des villages qui défendent le front des alliés. L'offensive est réhabilitée, mais sans la participation de la cavalerie. Les fantassins font tout le travail et les cavaliers assistent en spectateurs à la bataille²⁵⁰⁰. La cavalerie retrouve tout de même une place à Lawfeld (1747), dernière grande bataille gagnée par le maréchal de Saxe. Celle-ci pourtant, comme Fontenoy et Raucoux, ne présente pas une configuration très favorable aux troupes montées. Tout l'enjeu réside dans la prise du hameau de Lawfeld, position clé de la bataille. Cinq fois l'infanterie française s'empare du hameau, cinq fois elle en est chassée. Les défenseurs sont en effet constamment renforcés par une forte colonne d'infanterie accompagnée de canons. A la sixième tentative, une batterie de canons lourds fait taire ceux de l'ennemi, et Clermont-Prince peut à nouveau prendre pied dans le hameau. Mais il faut empêcher que l'ennemi n'envoie à nouveau des renforts et reprenne la position. Il n'y a pas un moment à perdre, la cavalerie entre alors en action. « Prenez les brigades les plus à portée et menez-les où il faut charger », commande le maréchal au marquis de Valfons. « Je partis sur le champ, poursuit celui-ci, et me mis à la tête de la brigade composée du régiment des Cravates et de celui de Bellefonds ; je les menais au galop, le temps pressait. Nous tombâmes sur l'infanterie que nous écrasâmes, et ce moment décisif nous rendis maîtres de Lawfeld ²⁵⁰¹».

Ces trois batailles sont des engagements frontaux. On n'y observe pas de réelles tentatives de débordement, la bataille se décide au contraire plutôt au centre. L'ordre linéaire ne disparaît pas mais il n'y a plus de véritables batailles d'ailes. Un tel schéma n'est pas favorable à la cavalerie. Même si celle-ci peut jouer un rôle important elle n'est plus employée en masse, elle ne pèse plus de manière aussi décisive qu'au début du siècle. Le cas des campagnes des Flandres suffit-il cependant pour affirmer que la cavalerie se trouve désormais reléguée dans une position secondaire ?

B. la cavalerie prussienne, un élément clé des victoires de Frédéric

²⁵⁰⁰ « Ce qui vous paraîtra singulier, écrit Maurice à D'Argenson, c'est qu'il y ait eut dans un pays de plaines, plus de cinq cents escadrons, sans qu'on ait pu donner un coup de sabre ». Cité par Jean-Pierre Bois, *Maurice de Saxe*, op. cité, p.387.

²⁵⁰¹ Valfons, marquis de, *Souvenirs du marquis de Valfons, lieutenant-général des armées du roi, 1710-1786*, publiés par son petit-neveu le marquis de Valfons, Paris, Dentu, 1886, p.214.

L'art de la guerre ne peut se limiter au seul théâtre des Flandres, si prestigieux soit-il du point de vue français. Celui de l'Europe centrale, animé par la Prusse, offre en effet des leçons qu'il convient de ne pas négliger. Nous savons que l'attention de Frédéric s'est portée au moins autant sur sa cavalerie que sur son infanterie. Si la seconde est en grande partie le fruit des efforts de son père, la première peut être considérée comme son œuvre personnelle. Il n'est donc pas étonnant qu'elle occupe une place importante dans la réflexion théorique du roi comme sur le champ de ses victoires.

1. La place de la cavalerie dans la doctrine tactique prussienne.

La base de la pensée militaire prussienne en matière de grande tactique ne semble pas révolutionnaire. Plus précisément, Frédéric n'a jamais entrepris de bouleverser de fond en comble l'ordre linéaire. Les propos de Warnery montrent ainsi une assez forte similitude avec les réflexions des auteurs français de la première moitié du siècle. L'infanterie est au centre du dispositif, la cavalerie majoritairement regroupée sur les ailes, le mélange des deux armes est à éviter. La cavalerie est naturellement plus rapide que l'infanterie, elle ne doit donc pas régler sa marche sur cette dernière. « Il suffit que celle-ci attire sur elle le feu du canon de l'ennemi et y réponde de manière à ce que la cavalerie n'aie pas à l'essuyer au moment de l'attaque. Elle s'ébranle dès que la canonnade a commencé et ne doit plus se régler sur l'infanterie. Celle-ci aura ensuite beau jeu lorsque la cavalerie, ayant vaincu celle de l'ennemi se retournera sur les flancs de son infanterie ²⁵⁰²». Nous retrouvons là, sans surprise, les caractéristiques de la bataille d'ailes.

Warnery pointe également du doigt les généraux qui ne savent pas exploiter la victoire à une aile. Ainsi à Camposanto (1743) le duc d'Artrisco manqua aux règles : « au lieu de poursuivre avec sa cavalerie celle de l'ennemi qu'il venait de renverser, il aurait dû tomber à dos et flanc sur leur infanterie avec une partie de ses escadrons et il aurait gagné la bataille qui malgré cet avantage fut perdu pour les Espagnols ²⁵⁰³». La cavalerie a donc un rôle particulièrement important dans l'art militaire prussien, elle peut même parfois, affirme Warnery, « toute seule gagner une bataille, mais il faut qu'elle expédie le plus vite possible celle de l'ennemi ²⁵⁰⁴». La plupart de ces propos pourraient être assez facilement mis en parallèle avec les réflexions de Puységur. Ils

²⁵⁰² Warnery, *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828, p.91.

²⁵⁰³ Ibid., p.170.

²⁵⁰⁴ Ibid., p. 92.

relèvent d'une même conception de l'art de la guerre, au moins en ce qui concerne les règles générales²⁵⁰⁵.

Le roi de Prusse n'a donc pas balayé les fondements du schéma tactique hérité du XVIIIe siècle, il l'a amélioré et en a tiré le maximum de ce qu'on pouvait espérer compte tenu des contraintes de l'époque. De ce point de vue, le *Schrängriff*, l'ordre oblique, est souvent considéré comme son Grand Œuvre²⁵⁰⁶. Il n'a pas, il est vrai, véritablement inventé ce concept, mais il l'a au moins théorisé et surtout appliqué avec succès sur le champ de bataille²⁵⁰⁷. Cette tactique appartient clairement à la catégorie des batailles d'aile telle que la définit Delbrück²⁵⁰⁸. Il s'agit bien en effet de refuser une aile et de renforcer l'autre, pour déborder l'ennemi ou l'écraser par sa supériorité numérique. Parfois, comme à Leuthen, c'est même la quasi totalité de son armée que le roi lance sur l'une des ailes de l'ennemi, ne laissant devant le reste de son front que des unités de couverture. Il apparaît ainsi clairement que les ailes constituent l'un des enjeux essentiels de la victoire. Or cette partie de la ligne est généralement dévolue à la cavalerie. Son rôle dans le cadre d'une telle tactique ne peut donc pas être négligeable.

C'est ce que souligne Joly de Maizeroy, analysant l'ordre oblique dans sa *Théorie de la guerre*. « Son véritable but est de tourner le flanc de l'ennemi ; sur quoi il faut considérer que, l'aile de cavalerie couvrant le flanc de l'infanterie, celle-ci ne peut être tournée que la cavalerie ne soit dépostée. C'est donc sur elle qu'il faut porter les premiers coups, et c'est par là que le roi de Prusse a toujours commencé, en renforçant son aile de cavalerie autant qu'il pouvait. Le succès de son attaque en oblique dépend donc principalement de celui de cette première charge ²⁵⁰⁹». Il faut pour cela, il est vrai, une cavalerie parfaitement disciplinée et instruite, possédant des capacités manœuvrières supérieures. Mais c'est justement à cette tâche que s'attelle Frédéric dès le lendemain de Mollwitz. Les résultats sont rapides, à la hauteur des espérances du roi. Sa cavalerie devient bientôt la meilleure d'Europe, lui donnant ainsi le moyen de mettre en œuvre sur le terrain ses conceptions tactiques novatrices.

Frédéric a une vision résolument offensive des troupes montées. La vitesse de déplacement et la réactivité de la cavalerie sont pour lui des qualités essentielles. Elles lui donnent la possibilité, et le devoir, d'exploiter toutes les occasions favorables. Le

²⁵⁰⁵ Dans certaines circonstances, Frédéric a pu cependant, comme le relève Brent Nosworthy, déployer sa cavalerie derrière l'infanterie, et non pas sur les ailes. Op. cité, p.306.

²⁵⁰⁶ Cf. chapitre 9.

²⁵⁰⁷ Delbrück, *op. cité*, p.275-276.

²⁵⁰⁸ Delbrück en fait plus précisément une sous catégorie. Ibid., p.277-278.

²⁵⁰⁹ Joly de Maizeroy, *Théorie de la guerre*, Lausanne, 1777, p.241.

général commandant chaque aile de cavalerie a ainsi l'ordre strict d'avancer immédiatement et de charger vigoureusement s'il trouve l'ennemi en situation de faiblesse ou en train d'exécuter « le moindre mouvement ». Cette consigne s'applique tout particulièrement lorsque la cavalerie prussienne est déjà en ligne alors que l'ennemi est encore engagé dans son processus de déploiement²⁵¹⁰. Cette doctrine explique la composition de la réserve de l'armée un jour de bataille. La cavalerie en constitue la plus grande partie, parfois même la totalité. Une réserve a en effet un double usage : « remédier où il est nécessaire et soutenir les lignes ; se jeter sur l'infanterie ennemie dès qu'elle commence à plier, ou l'attaquer l'épée à la main si votre infanterie n'a pas pu gagner de terrain sur elle ²⁵¹¹ ». La cavalerie s'avère l'arme la plus adaptée pour ce genre d'action, exigeant tout à la fois de la puissance de choc et de la rapidité. La cavalerie légère y est cependant la plus propre, « car elle a plus de facilité à se porter où la nécessité l'exige²⁵¹² ».

La cavalerie tient donc une place importante dans l'art militaire prussien tel qu'il est décrit par Warnery. C'est bien sûr également le cas chez de nombreux auteurs étrangers, mais la différence réside ici dans une doctrine d'emploi encore plus offensive, fondée sur la rapidité de manœuvre, l'alliance de la vitesse et du choc. Il est toutefois possible de se demander si ces principes théoriques s'exécutent aisément sur le champ de bataille.

2. La cavalerie sur les champs de batailles, une arme de décision.

La bataille de Chotusitz (1742) illustre la difficulté d'appliquer sur le terrain les principes tactiques expérimentés sur les champs de manœuvre. Conformément à ces derniers, Frédéric, lorsqu'il aperçoit le désordre de la gauche autrichienne, lance la cavalerie de son aile droite commandée par Buddenbrock. Celle-ci parvient à bousculer l'ennemi. Les escadrons prussiens se retournent alors contre l'infanterie qu'ils commencent à prendre en flanc²⁵¹³. Ils ne peuvent cependant exploiter leur avantage, se trouvant gênés par la poussière et le retour d'une partie de la cavalerie autrichienne. La première ligne de la gauche prussienne parvient également à percer les lignes adverses, mais ses pertes sont trop grandes pour qu'elle puisse profiter de son succès, elle

²⁵¹⁰ Brent Nosworthy, *op. cité*, p.304

²⁵¹¹ Warnery, *op. cité*, p.136-137.

²⁵¹² *Ibid.*, p.135.

²⁵¹³ Frédéric II, *Histoire de mon temps*, in *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France*, publiée par MM Ch. Liskenne et Sauvan, Tome V, Paris, 1844, p.87.

contourne donc le centre ennemi pour venir se joindre aux escadrons de Buddenbrock. Les infanteries des deux camps sont engagées pendant ce temps autour du village de Chotusitz, qui occupe le milieu du champ de bataille.

La cavalerie autrichienne obtient finalement l'avantage sur sa rivale, la plupart des escadrons prussiens sont chassés du champ de bataille. Les cavaliers autrichiens ont alors la possibilité de frapper un coup décisif en prenant les bataillons ennemis par les flancs et par l'arrière. Malheureusement pour Charles de Lorraine, ses officiers ne parviennent pas à garder le contrôle de leurs hommes, les escadrons se jettent à la poursuite des vaincus et pillent les bagages prussiens²⁵¹⁴. Libéré de cette menace, le roi de Prusse peut engager sur sa droite ses régiments de réserve et obtenir la victoire. La bataille se présente ainsi pour la cavalerie comme un ensemble d'occasions manquées. Les vicissitudes du combat rendent parfois très aléatoire l'exécution des schémas tactiques les plus élémentaires.

L'action de la cavalerie à Hohendfriedeberg (1745) est davantage conforme aux principes de Frédéric. L'objectif du roi est de surprendre l'armée austro-saxonne au lever du jour. Il choisit de se porter d'abord contre le corps des Saxons, qui en occupe la gauche. « La cavalerie, ordonne Frédéric, chargera impétueusement l'ennemi l'épée à la main [...] ; après avoir renversé et dispersé la cavalerie contre laquelle elle aura choqué, elle retournera sur l'infanterie ennemie et la prendra en flanc ou en dos selon que l'occasion se présentera ²⁵¹⁵». La cavalerie de l'aile droite entame donc le combat contre les cavaliers saxons. Ceux-ci sont dispersés à la deuxième charge. Les escadrons prussiens peuvent alors se tourner contre le flanc gauche de l'infanterie saxonne qui, attaquée en même temps de front par les fantassins, se retire en désordre du champ de bataille. Le roi engage ensuite le combat contre le corps autrichien. C'est désormais au tour des escadrons de l'aile gauche d'entrer en ligne. Au terme d'un rude combat, les quarante-six escadrons prussiens mettent en fuite les soixante-six autrichiens. La seconde ligne, les dragons de Gessler, est alors disponible pour prêter main forte à l'infanterie. Sa charge sur des bataillons déjà ébranlés donne le signal de la déroute autrichienne²⁵¹⁶.

²⁵¹⁴ Robert. B. Asprey, *Frédéric le Grand*, Paris, Hachette, 1989, p.240.

²⁵¹⁵ Frédéric II, *op. cité*, p.167.

²⁵¹⁶ Les dragons détruisent six régiments ennemis et font 2500 prisonniers. *Ibid.*, p. ; Robert. B. Asprey, *op. cité*, p302.

La guerre de Sept Ans, théâtre des plus grandes victoires de Frédéric, permet également à la cavalerie de s'illustrer. Elle intervient désormais fréquemment dans le cadre des principes de l'ordre oblique, que Frédéric avait ébauchés dans les années 1740 à Hohendfriedeberg et à Soor²⁵¹⁷. Les batailles de Rossbach (1757) et de Leuthen (1757) constituent bien sûr des exemples fameux²⁵¹⁸. A Rossbach, l'armée alliée, commandée par Hildburghausen et Soubise, prend d'abord l'initiative. Comme le remarque Delbrück, le plan des généraux alliés constitue en quelque sorte une préfiguration du mouvement qu'exécutera Frédéric lui-même un plus tard à Leuthen²⁵¹⁹. Leur armée se dispose en trois colonnes et marche pour déborder le flanc gauche des Prussiens. Vers midi ceux-ci distinguent les têtes de colonnes. Vers deux heures les intentions de l'ennemi ne font plus aucun doute²⁵²⁰.

Mais la réaction du roi est aussi foudroyante que la marche des alliés est lente. Il lève immédiatement le camp, ce que les alliés interprètent comme un mouvement de retraite. En réalité Frédéric profite du terrain pour mettre en ligne son infanterie et la cavalerie de l'aile gauche derrière une colline, hors de la vue de l'ennemi. Celui-ci, trop confiant, poursuit son avance. C'est donc sur des unités encore en ordre de marche que se jette la cavalerie de Seydlitz, appuyée par l'artillerie. Elle fond en muraille, « à une vitesse incroyable », sur les escadrons français et autrichiens de l'aile droite²⁵²¹. Quelques uns résistent, mais la seconde ligne prussienne les balaie à leur tour. Les fuyards gênent les escadrons de l'aile gauche, qui ne peuvent redresser la situation. Entre temps l'infanterie prussienne achève son déploiement, le roi l'engage aussitôt en échelon. Privés de cavalerie, attaqués de face et de flanc, menacés d'encerclement, les fantassins alliés prennent la fuite²⁵²². La bataille n'a duré qu'à peine deux heures, et seuls six bataillons de l'aile gauche prussienne ont pris part à l'action²⁵²³. La cavalerie, presque entièrement regroupée sur l'aile gauche, a donc joué un rôle fondamental dans la victoire. Elle constitue une arme d'une grande efficacité, et Frédéric sait l'utiliser au mieux pour profiter des erreurs de ses adversaires.

A Rossbach le roi improvise un ordre oblique pour parer à la tentative de débordement des alliés. A Leuthen il choisit lui-même de se porter avec toute son armée

²⁵¹⁷ Brent Nosworthy, *op. cité*, p.194.

²⁵¹⁸ Cf annexes 46 et 47.

²⁵¹⁹ Delbrück, *op. cité*, p.279.

²⁵²⁰ Henry Lloyd, *Histoire des guerres d'Allemagne*, Paris, Economica, 2001, p.135.

²⁵²¹ Lettre de M. de Castries à M. de Paulmy, à Northausen, le 9 novembre 1757, cité par E. Desbrières et M. Sautai, *La cavalerie de 1740 à 1789*. Berger-Levrault, Paris, 1906, p.30.

²⁵²² Robert. B. Asprey, *op. cité*, p.434.

²⁵²³ Relation prussienne de la bataille de Rossbach, cité par Henry Lloyd, *op. cité*, p.139.

sur la gauche autrichienne. Le mouvement ressemble à celui que tentèrent un mois plus tôt les malheureux généraux alliés. Mais Frédéric n'est pas Soubise, il masque l'avance de son armée derrière le relief et s'assure de la rapidité de sa manœuvre par une « marche par ligne »²⁵²⁴. Avant que Daun et le prince Charles n'aient pu réagir, il a placé son armée sur un axe presque perpendiculaire à celui qu'occupe l'armée ennemie. Celle-ci s'efforce alors de changer de position, mais elle se trouve dans une situation défavorable qui lui interdit de profiter de sa supériorité numérique. L'armée prussienne est déployée en ordre oblique, la gauche est refusée, c'est donc la droite qui fera l'effort principal.

Dans ce cadre le rôle de la cavalerie est assez simple : les escadrons de l'aile gauche se tiennent en réserve, ceux de l'aile droite doivent chasser la cavalerie ennemie, préalable indispensable à la réussite de l'attaque. C'est là la mission attribuée à Ziethen. Le général y parvient, non sans quelques difficultés. Les quatre bataillons judicieusement placés derrière son aile lui sont d'un grand secours en lui permettant de se rallier après avoir été un peu bousculé²⁵²⁵. Ce succès permet à l'infanterie d'entreprendre un assaut général sans craindre pour son flanc droit. L'aile gauche cependant ne demeure pas inactive. En effet, alors que les combats tournent à l'avantage des Prussiens, qui viennent de prendre Leuthen, l'aile droite autrichienne entre enfin en action. Les escadrons prussiens la chargent alors immédiatement et la défont entièrement²⁵²⁶. Après la victoire, la cavalerie, principalement les hussards, poursuit les vaincus jusqu'à la nuit et recommence le lendemain. Les Prussiens font plusieurs milliers de prisonniers.

On pourrait encore évoquer Prague (1757), où la cavalerie de l'aile gauche, selon un schéma classique, se rabat sur l'infanterie ennemie après avoir chassé la cavalerie qui lui est opposée, emportant ainsi la décision²⁵²⁷. A Zorndorf (1758) elle rétablit une situation très mal engagée, à Hodkirch (1758) elle sauve les débris de l'infanterie prussienne. L'affirmation d'un déclin de la cavalerie au milieu du XVIIIe siècle apparaît pour le moins prématurée. Les leçons tirées des batailles données en Flandres durant la guerre de Succession d'Autriche ne peuvent être généralisées.

²⁵²⁴ Cf. chapitre 9

²⁵²⁵ Relation prussienne de la bataille de Lissa (Leuthen), cité par Henry Lloyd, *op. cité*, p.167.

²⁵²⁶ Cette charge, affirme Frédéric, fut exécutée sur son ordre ; Frédéric II, *op. cité*, p.190. Robert B. Asprey pense au contraire que Driesen, qui commandait l'aile gauche prussienne, a agi de sa propre initiative ; *op. cité*, p.441. Dans ce cas il aurait de toute façon agi en conformité avec les consignes générales du roi, qui enjoignent les généraux de cavalerie de charger sans se référer à leur supérieur dès que se présente une occasion favorable.

²⁵²⁷ Warnery, *op. cité*, p.92.

Frédéric prouve qu'une cavalerie instruite et disciplinée, employée dans le cadre d'une doctrine tactique audacieuse (quoique toujours fondée sur l'ordre linéaire), peut jouer un rôle considérable et s'avérer décisive.

C. L'évolution de la doctrine française dans la seconde moitié du siècle.

1. Une crise de confiance

La guerre de Sept Ans a un goût beaucoup plus amer pour les armes françaises. Sans doute quelques généraux ont-ils assez de talent pour innover, comme Broglie, qui développe le système des divisions ébauché par Maurice de Saxe²⁵²⁸. Pour autant l'alternance des défaites humiliantes et des succès sans lendemain a pour principal effet de plonger le pays, comme l'armée, « dans le plus complet désarroi ²⁵²⁹». La cavalerie est particulièrement pointée du doigt. C'est à elle, surtout, affirme Susane, que s'en prend une opinion qui n'a plus confiance dans ses institutions militaires²⁵³⁰. Elle est bousculée par la cavalerie prussienne à Rossbach, fusillée par l'infanterie anglo-hanovrienne à Minden (1758), hachée par l'artillerie à Krefeld (ou Crevelt, 1758). Dans aucune de ces batailles pourtant les cavaliers n'ont démérité. Ils ne refusent pas le combat, comme le prouvent d'ailleurs les pertes²⁵³¹. Dans certains cas, comme à Lutzelberg (1758), l'intervention de la cavalerie permet même de rétablir une situation plus que compromise²⁵³². La cavalerie française paie sans doute autant l'incapacité des généraux à l'employer utilement que la comparaison, forcément en sa défaveur, avec la brillante cavalerie de Frédéric.

Cette crise de confiance se traduit par une réorganisation radicale des structures de l'arme équestre. Dès 1761 le ministre supprime 31 régiments de cavalerie, les cavaliers des régiments disparus sont versés dans les unités survivantes²⁵³³. La réforme de 1776 est tout aussi significative. Sept régiments de cavalerie sont encore supprimés, mais cette fois pour être transformés en régiments de dragons, lesquels sont désormais

²⁵²⁸ Jean-Pierre Bois, *Les guerres, op. cité*, p.254-255.

²⁵²⁹ Emile G. Léonard, *L'armée et ses problèmes au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1958, p.220.

²⁵³⁰ Susane (général), *Histoire de la cavalerie française*, Paris, Hetzel, 1874, Tome I, p.159.

²⁵³¹ A Rossbach, les 17 régiments engagés enregistrent un taux de pertes de 20% (tués, blessés et prisonniers). Certains, comme Fitz-James et Descars, dépassent même 40%. Et encore doit-on observer que ces taux sont calculés à partir des effectifs théoriques à l'entrée en campagne, ce qui signifie qu'ils sont en réalité plus lourds. E. Desbrière et M. Sautai, *op. cité*, p. 35.

²⁵³² « Voilà la plus belle action que la cavalerie ait jamais faite », témoigne Mopinot de la Chapotte. Lettre à Madame de***, du champ de bataille de Lutzelberg, 10 octobre 1758, cité par Jean Lemoine, *Sous Louis le Bien Aimé, correspondance amoureuse et militaire d'un officier (Antoine-Rigobert Mopinot de La Chapotte) pendant la guerre de Sept-Ans (1757-1765)*, Paris, C. Lévy, 1905, p.237-242.

²⁵³³ E. Desbrière et M. Sautai, *op. cité*, p. 35.

aussi nombreux que les cavaliers²⁵³⁴. Enfin, en 1779, les cheveu-légers et chasseurs à cheval jusque là incorporés dans les régiments de cavalerie et de dragons en sont retirés, ils vont former 12 nouveaux régiments²⁵³⁵. Doit-on interpréter ces changements comme le signe d'une évolution de la doctrine d'emploi de la cavalerie ?

2. La rénovation de la cavalerie

Il faut tout d'abord observer que la guerre de Succession d'Autriche n'a pas provoqué de rupture de ce point de vue. Les ouvrages publiés dans les années 1750 n'expriment aucune transformation particulière. Il semble en fait que leur réflexion s'inspire toujours des grands auteurs de la fin du XVIIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe, ignorant en partie les leçons les plus récentes. Guillaume Leblond (1758) évoque bien les batailles de Maurice de Saxe, mais il n'en tire pas de conséquences quant à la place de la cavalerie²⁵³⁶. Les réflexions de Turpin de Crissé rejoignent sur le fond les principes de Leblond²⁵³⁷. Il affirme le rôle décisif de la cavalerie, mais en s'appuyant sur Montecuccoli et Puysegur²⁵³⁸. Ainsi apparaît-il que les batailles des Flandres et les victoires de Frédéric n'ont pas bouleversé la réflexion théorique française. Les auteurs n'ont pas plus tenu compte des limites constatées dans les premières que du renouveau souligné dans les secondes. Ces batailles n'ont pas ébranlé une doctrine qui reste de toute façon fondée sur les idées de la première moitié du siècle.

Un tel conservatisme n'est plus de mise après la guerre de Sept Ans. Cependant, si la doctrine évolue, la pensée militaire française demeure favorable à la cavalerie. L'arme équestre subit le feu de la critique, mais il ne saurait être question de la réduire au statut de simple spectatrice des combats. De fait, les profondes réformes entamées avant même la fin du conflit visent moins à l'éclipser qu'à lui donner les moyens de jouer pleinement son rôle. Frédéric a montré la voie. S'il est rarement cité, son influence

²⁵³⁴ Ibid., p. 164.

²⁵³⁵ Ibid., p. 168.

²⁵³⁶ Guillaume Leblond, *Eléments de tactique*, Paris, Jombert, 1758. Cela ne doit pas surprendre outre mesure, sa démarche est plus celle d'un encyclopédiste que d'un théoricien novateur. Leblond est l'homme du consensus, pas celui de la polémique et de l'audace. Son *Artillerie raisonnée* (1776) par exemple, ignore tout à fait la très vive querelle qui divise alors les « rouges » (partisans de Vallières) et les « bleus » (partisans de Gribeauval) au sujet de l'artillerie. Frédéric Chauviré, « Guillaume Leblond, encyclopédiste de la guerre », *Les armées et la guerre de l'Antiquité à la Seconde guerre Mondiale, Enquêtes et documents n°25*, Presses Académiques de l'Ouest/Ouest éditions, 1998, p.145.

²⁵³⁷ Turpin de Crissé, *Essai sur l'art de la guerre*, Prault et Jombert, Paris, 1754, p. 403. On y retrouve par exemple le schéma traditionnel : « L'aile ennemie étant en fuite, la première ligne de la cavalerie, soutenue par la deuxième, se retourne alors contre l'infanterie ennemie ».

²⁵³⁸ Ibid., p. 405, 411.

n'en est pas moins évidente chez certains auteurs, comme Drummond de Melfort. Celui-ci a également bénéficié des lumières de Maurice de Saxe, il est depuis longtemps persuadé de la nécessité d'améliorer l'instruction individuelle et collective. C'est là en effet la condition indispensable pour permettre notamment à la cavalerie de manœuvrer et de charger au galop. Elle pourra alors exploiter pleinement ses avantages « naturels » que sont la mobilité et la rapidité. Ce n'était vraisemblablement pas le cas durant la guerre de Succession d'Autriche. Le chevalier de Chabo affirme ainsi en 1748 que « si la vivacité et la promptitude de ces mouvements [ceux de la cavalerie] est un des principaux avantages, il est bien affaibli par les principes dont on use actuellement, et que les mouvements les plus essentiels en sont retardés prodigieusement²⁵³⁹ ».

Tout le travail d'uniformisation des manœuvres et d'instruction équestre, qui s'accélère après 1763, a pour but de donner à la cavalerie une capacité manœuvrière et une vitesse qui l'autorise à surprendre et devancer l'ennemi. Un avantage aussi essentiel se gagne ou se perd souvent en un laps de temps très court. Il faut savoir saisir une occasion et agir avec promptitude. Or, « comme le coup d'œil est ce qui décide l'instant où il faut ébranler une ligne, un général serait malheureux s'il devait employer ces moments décisifs à réaliser une manœuvre quelconque, dont quelquefois cinq minutes de retard peuvent faire manquer l'exécution²⁵⁴⁰ ». Les manœuvres comme le « tête à botte », le « pas oblique », le déploiement des colonnes en masse, permettent justement de gagner du temps et du terrain afin de prendre l'ascendant sur la cavalerie ennemie²⁵⁴¹. Mais le rôle de la cavalerie ne peut évidemment pas s'arrêter là. Le commandant d'une aile doit prendre en compte l'évolution de l'ensemble de la bataille. D'une manière générale, lorsqu'il est victorieux, il lui faut penser à l'exploitation de son succès. « Il y a là de grandes choses à faire » pour la cavalerie affirme Drummond de Melfort²⁵⁴².

3. Une place confortée

La cavalerie occupe donc toujours une place non négligeable, même et surtout dans le cadre d'une grande tactique rénovée par la guerre de Sept Ans. S'ils sont quelquefois méfiants, les écrivains militaires français ont par exemple retenu la tactique de l'ordre oblique, théorisée et appliquée par Frédéric II. Tous observent que la

²⁵³⁹ SHD/DAT, 1MR 1734, f°89, « Précis du plan proposé pour les évolutions uniformes de la cavalerie », par le chevalier de Chabo, 1748.

²⁵⁴⁰ Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776, p. 218.

²⁵⁴¹ Cf. chapitre 4.

²⁵⁴² Drummond de Melfort, *op. cit.*, p.492.

cavalerie y joue un rôle important. C'est le cas de Maizeroy, déjà cité, mais aussi de Brézé ou Grimoard. « Dans cet ordre, rappelle ce dernier, il est en effet beaucoup plus avantageux et décisif de battre les ailes de l'ennemi que de percer son centre. Car l'infanterie se ralliant avec plus de facilité que la cavalerie, elle peut rétablir aisément le combat²⁵⁴³ ». « Quelque excellente que fut son infanterie, ajoute Brézé, il ne lui [le roi de Prusse]est jamais je crois venu à l'esprit d'attaquer le flanc opposé de l'ennemi sans avoir auparavant dissipé la cavalerie qui le défendait²⁵⁴⁴ ».

D'une façon plus générale, la cavalerie « permet de porter avec célérité un nombre supérieur de forces dans un endroit quelconque de la ligne ennemie, afin de faire tout à coup un grand effort pour la renverser avant que l'on ait le temps d'y remédier ²⁵⁴⁵ ». Elle seule, en outre, « procure des victoires complètes. C'est à cette seule arme qu'il appartient de détruire entièrement une armée une fois qu'elle a été mise en déroute ²⁵⁴⁶ ». Guibert lui-même accorde à la cavalerie une place beaucoup plus importante qu'on ne le pense parfois²⁵⁴⁷. Il la considère comme la « seconde arme » au regard de l'ensemble des opérations de la guerre, car « elle n'est presque propre qu'à une seule action et un seul terrain ». Mais, ajoute-t-il, « la seconde regardée comme nécessaire, comme importante, comme souvent décisive [...]. En effet c'est la cavalerie qui décide souvent des combats et qui souvent en complète le succès ²⁵⁴⁸ ».

La réorganisation constatée à partir de 1761 ne doit donc pas être interprétée comme le signe d'une remise en cause de la place de la cavalerie sur le champ de bataille. Ces modifications, qui favorisent des unités plus légères, témoignent vraisemblablement d'un souci de polyvalence et d'économie. Cependant elles n'empêchent en rien l'arme équestre de jouer un rôle actif, voir décisif. Frédéric a en effet démontré que les dragons, et dans une moindre mesure les hussards, peuvent tout à fait être engagés en ligne. Ces unités lui furent d'un grand secours dans plusieurs des principales batailles de son règne. Il n'est donc pas étonnant de voir la cavalerie française leur faire une place plus importante.

²⁵⁴³ Grimoard, *op. cité*, p.91.

²⁵⁴⁴ Brézé, comte de, officier de cavalerie au service du roi de Sardaigne, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772, Tome II, p.70.

²⁵⁴⁵ Ibid., tome II, p.2.

²⁵⁴⁶ Ibid, tome II, p51

²⁵⁴⁷ Jean Chagniot, in André Corviser (dir.), *Histoire militaire, op. cité*, tome II, p.64.

²⁵⁴⁸ Guibert, comte Jacques de, *Essai général de tactique*, édition de 1772, Paris, Economica, 2004, p.100-101.

D. L'artillerie en question

Il faut pour finir examiner l'impact de l'artillerie. Le XVIII^e siècle dans son ensemble a vu une augmentation assez considérable du nombre de canons employés sur les champs de bataille. Parallèlement, comme le souligne Jean Perré, la portée et la rapidité de tirs se sont également accrues. Ce phénomène ne semble pas préoccuper outre mesure Mottin de la Balme. « La portée de l'artillerie de campagne est d'environ 400 toises, mais n'est pas fort à craindre à cette distance. Des escadrons bien en haleine parcourront aisément 300 toises au trot vif et allongé en deux minutes. Pour parcourir les 100 dernières, il leur suffira de 60 élans de galop, c'est à dire fort peu de temps. La vitesse et la mobilité de cette cible feront que sur 20 escadrons il n'y aura pas 200 hommes hors de combat ²⁵⁴⁹». Les progrès réalisés par la cavalerie en matière d'allure et de discipline sont effectivement des éléments favorables, d'autant plus que dans un tel cas de figure le souci de l'ordre devient moins prioritaire. L'optimisme de Mottin peut néanmoins apparaître quelque peu exagéré.

Il est en fait nécessaire d'établir une distinction entre la première et la seconde moitié du siècle. Les observations de Mottin ont une certaine validité pour la première période. Mauvillon peut ainsi affirmer en 1756 que « le feu du canon ne fait pas de grands dommages durant une bataille, et c'est un proverbe parmi nos soldats que vous êtes particulièrement malchanceux si vous êtes tué d'un coup de canon durant une action générale ²⁵⁵⁰». La guerre de Sept Ans marque, dans ce domaine comme dans d'autres, un véritable tournant. La puissance de l'artillerie s'accroît presque à chaque campagne. Cette évolution est particulièrement sensible sur les théâtres de l'Est. Les armées prussiennes et autrichiennes sont accompagnées de trains de 300 ou 400 pièces, et l'artillerie des Russes devient plus importante encore ²⁵⁵¹.

L'augmentation de la puissance de feu des canons se fait bien sûr d'abord au détriment des fantassins, qui montent au pas à l'assaut des positions ennemies. Cependant elle conduit aussi quelques-uns des plus grands généraux à s'interroger sur la place de la cavalerie. Le comte de Saint-Germain, Warnery et Frédéric commencent à se demander s'il ne serait pas plus avantageux de déployer les escadrons derrière l'infanterie au début de la bataille ²⁵⁵². Cette idée ne sera toutefois pas

²⁵⁴⁹ Mottin de la Balme, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776, p.91-92.

²⁵⁵⁰ Eléazar de Mauvillon, cité par Christopher Duffy, *The military experience in the Age of Reason*, Ware, Wordsworth editions, 1998, p.230.

²⁵⁵¹ Christopher Duffy, *op. cité*, p.231.

²⁵⁵² Brent Nosworthy, *op. cité*, p.296.

généralisée, et la cavalerie demeure aux ailes dans la plupart des batailles de la guerre. Cela signifie sans doute que si l'artillerie constitue une menace de plus en plus redoutable, elle ne gêne pas encore la cavalerie au point de l'empêcher d'agir selon sa doctrine traditionnelle. Les escadrons peuvent souffrir du tir des canons au moment de leur déploiement, mais il faut garder à l'esprit que leur objectif prioritaire reste le plus souvent la cavalerie ennemie. Ce n'est qu'ensuite qu'ils se retournent contre l'infanterie et se voient alors exposés à des salves meurtrières tirées à courte distance.

La charge des carabiniers à Krefeld est parfois évoquée pour symboliser l'impuissance de la cavalerie française face au feu de l'artillerie. Il faut cependant rappeler que cette charge se déroula dans des conditions particulièrement défavorables. La gauche française venait d'être tournée par Ferdinand de Brunswick, le comte de Gisors et ses cavaliers chargèrent alors sans tenir compte du terrain et de l'artillerie chargée à cartouches. Malgré ces obstacles ils parvinrent à percer les lignes ennemies. Cependant l'absence de soutien rendit leur succès aussi glorieux qu'inutile, et ils durent se replier avec de lourdes pertes²⁵⁵³. L'exemple prussien est bien sûr plus probant encore. Les Autrichiens et les Russes alignaient en effet un nombre très important de canons. Ils ont pu causer des pertes sensibles aux escadrons de Frédéric, mais ils ne les ont pas empêchés de jouer un rôle essentiel dans de nombreuses batailles. Ainsi donc, sans aller jusqu'à penser, comme Mottin, que charger une batterie est une affaire mineure, on peut affirmer que le temps n'est pas encore venu où la puissance de l'artillerie paralysera la cavalerie.

IV. LE PRIX A PAYER. APPROCHE PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA QUESTION DES PERTES.

La cavalerie a donc toujours été un acteur incontournable, voir décisif, des batailles de l'époque moderne. Mais quel prix a-t-elle payé pour ce rôle majeur sur le champ de bataille ? Les charges de cavalerie sont-elles particulièrement meurtrières ? La question est légitime, mais elle ne peut pour l'instant trouver de réponse réellement satisfaisante. La recherche se heurte en effet à un certain nombre de difficultés. Il est certes possible de disposer d'estimations, ou même d'états de pertes relativement précis

²⁵⁵³ *Encyclopédie méthodique, ou par ordre des matières, par une société de gens de lettres et de savants et d'artistes*, Paris-Liège, Panckoucke- Plomteux, 1784, Art militaire, Tome I, article « cavalerie » par le chevalier de Kéralio, p.515.

lorsque les unités engagées appartiennent à des corps d'élite. Mais ces chiffres portent la plupart du temps sur l'ensemble des actions dans lesquelles furent engagées lesdites unités. On peut ainsi connaître les pertes totales de la Maison du roi à Seneffe, cependant celles-ci incluent aussi bien les nombreuses charges menées par les cavaliers que les pertes dues à l'exposition prolongée au feu de l'artillerie ennemie. Il faut en outre ne pas perdre de vue que l'on ne dispose que très rarement des effectifs réels des unités au début de la bataille. Les taux de pertes sont donc le plus souvent calculés à partir des effectifs théoriques. Or l'écart entre les deux pouvait parfois être conséquent, surtout en fin de campagne, ce qui rend le calcul quelque peu aléatoire²⁵⁵⁴. Il est enfin nécessaire de se méfier de l'effet déformant des narrations. Les témoins et chroniqueurs ont parfois tendance à ne retenir ou mentionner que les unités ayant subi les pertes les plus importantes, afin de valoriser leur récit.

A. Le coût d'une charge

Que peut-on finalement savoir, ou entrevoir ? Il est particulièrement difficile d'estimer les pertes moyennes subies par un escadron lors d'une charge. Des écrivains militaires comme Langeais ou d'Authville, tous deux cavaliers, s'accordent à reconnaître qu'un combat de cavalerie peut être très meurtrier. « Pour peu qu'on fasse attention à l'effet de l'arme blanche, qui fait combattre de proche en proche, l'on trouvera sans doute, affirme le premier, que le combat à cheval est très sanglant, que lorsque l'on est mêlé, c'est la seule valeur qui en fait la décision ²⁵⁵⁵». Et d'Authville, dans des termes très semblables : « les combats de cavalerie sont terribles ; la valeur seule y décide toujours de la victoire, parce que l'on s'y bat d'homme à homme et à l'arme blanche²⁵⁵⁶ ». Les charges seraient ainsi des combats sanglants, impliquant des pertes importantes. Pierre Cantal, qui analyse la période impériale, nuance sensiblement cette perspective. Près d'Hollabrünn, en 1805, Murat culbute une arrière garde austro-russe de 6000 chevaux. Résultat : 200 morts chez l'ennemi et quelques-uns plus 60 blessés du côté français. A Austerlitz la furieuse mêlée des gardes russes et français ne

²⁵⁵⁴ On sait ainsi, exemple extrême, qu'en 1637, les capitaines ne mettent en ligne que 35 hommes en moyenne, pour un effectif théorique de 100 cavaliers. B.Kroener, *Les routes et les étapes, Die versorgung der französischen armeen in Nordostfrankreich, 1635-1661*, Munster, 1980. Cité par A. Corvisier, *Histoire militaire, op.cité*, Tome I, p.363.

²⁵⁵⁵ Langeais, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, chez Ganeau, Paris, 1726, p.72.

²⁵⁵⁶ Authville, *Essai sur la cavalerie, tant ancienne que moderne*, Paris, Jombert, 1756, p.307.

coûte à ces derniers que quelques morts et une trentaine de blessés. « Ces rencontres, conclut Pierre Cantal, aboutissent à des pertes du dixième au trentième²⁵⁵⁷ ».

Cette différence d'appréciation peut s'expliquer par les modalités du déroulement de la charge. Les observations de Langeais et d'Authville sont valables lorsqu'il y a mêlée, corps à corps, lorsque les cavaliers des deux camps sont également déterminés, expérimentés. Mais ces conditions sont loin d'être toujours réunies. Le chapitre consacré au choc rappelle par exemple comment la généralisation du feu, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, s'est accompagnée du développement de tactiques visant à limiter ou éviter le contact direct, et donc le corps à corps. Aux siècles suivants il n'est pas rare que l'un des deux escadrons tourne bride avant la mêlée. Dans ce cas les pertes peuvent également être limitées. En effet, même si l'escadron vaincu se désagrège, la rapidité des chevaux offre aux fuyards la capacité de se soustraire aux vainqueurs, en évitant le massacre, le *coedes*, auquel sont plus naturellement exposés les fantassins²⁵⁵⁸. Il faut ajouter que la doctrine de charge elle-même favorise d'une certaine manière la fuite des vaincus. L'escadron étant très difficile à rallier, il est en général conseillé aux officiers de ne pas laisser leurs hommes se perdre dans une poursuite qui peut s'avérer fort dangereuse. L'état de fatigue des montures, dépendant du nombre de charges déjà effectuées ou de la longueur des marches exécutées dans les jours précédents, est également un facteur qui peut avantager le vaincu. Enfin, même si les deux escadrons parviennent jusqu'à la mêlée, celle-ci peut se réduire à un « faufileage » dans lequel les cavaliers se préoccupent davantage de sortir du corps à corps que de s'assurer de l'efficacité de leurs coups.

B. Les pertes globales en bataille

Cependant, si l'on admet que les pertes moyennes subies lors d'une charge peuvent être réduites, cela ne signifie pas que les pertes totales subies par la cavalerie lors d'une bataille le sont aussi. Les unités peuvent être amenées à effectuer plusieurs charges, à affronter l'infanterie ou à subir à distance son feu et celui de l'artillerie²⁵⁵⁹.

²⁵⁵⁷ Cantal, Pierre, *Etudes sur la cavalerie*, Paris, Lavauzelle, 1905, p.39-40.

²⁵⁵⁸ Dans la guerre antique, le combat (*praelium*) est suivi de la tuerie (*coedes*), marquée par la disproportion entre les pertes très faibles du vainqueur et celles énormes (quelquefois 80%) du vaincu. Jean Colin, *op. cité*, p.129. Il n'est pas rare, au XVI^e siècle d'assister au massacre de certains corps d'infanterie, abandonnés sur le champ de bataille à la fureur du vainqueur.

²⁵⁵⁹ A Neerwinden, Saint-Simon effectua cinq charges successives avec son régiment le royal Roussillon. *Mémoires de Saint-Simon, nouvelle édition augmentée des additions de Saint-Simon au journal de Dangeau et de notes appendices par A. de Boislesle*, Tome I, p.149.

Les pertes cumulées peuvent donc parfois être assez importantes. A Dreux, l'estimation par James B. Wood des pertes de la cavalerie de l'armée royale, pourtant victorieuse, se situe entre 20 et 25 % (environ 1000 tués, blessés et prisonniers)²⁵⁶⁰. Les pertes des batailles du XVIIe et XVIIIe siècle peuvent être envisagées de manière plus précises, surtout lorsque les escadrons engagés appartiennent à des unités prestigieuses. Sous Louis XIV, la Maison du roi paie parfois fort cher le prix d'une doctrine d'emploi qui en fait l'acteur principal de la gloire royale. Des rapports de pertes (tués et blessés) pouvant atteindre le quart ou même le tiers des effectifs théoriques ne sont pas exceptionnels : les Gendarmes à Ramillies (30%), les Gardes du corps et les Mousquetaires à Malplaquet (le tiers pour les premiers, presque autant pour les seconds). Les victoires elles-mêmes peuvent également s'avérer fort coûteuses, à Leuze les Gardes perdent environ le quart de leurs effectifs, et les Chevaux-légers un peu moins du tiers²⁵⁶¹.

Cependant les chiffres globaux méritent parfois d'être considérés avec précaution. Ainsi à Fontenoy la cavalerie française perd, selon Voltaire, 1800 cavaliers et officiers, soit environ 15% de l'effectif théorique total²⁵⁶². Toutefois ce chiffre modéré cache d'importantes disparités, comme le laisse penser l'état des pertes des officiers. Certains régiments, particulièrement engagés dans les charges contre la colonne anglaise, perdent une part non négligeable de leurs cadres : près de la moitié pour Penthièvre, plus du tiers pour Fitz-James, près du quart pour les carabiniers et Noailles-cavalerie²⁵⁶³. Dans ce dernier régiment, l'escadron du marquis de Vignacourt est presque anéanti²⁵⁶⁴. Il en va de même à Rossbach, où la cavalerie perd globalement 20% de ses effectifs, alors que Descars et Fitz-James affichent des taux de plus de 40%²⁵⁶⁵.

C. Des pistes de recherche

²⁵⁶⁰ James B. Wood, *op. cité*, p.200-201.

²⁵⁶¹ Le Pippre de Noeuville, Simon Lamoral, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi et de toute les troupes de France*, Liège, Kints, 1734, Tome I, p.391, 538-540, 545 ; Quincy, *op. cité*, Tome II, p.392 ; André Corviser, *La bataille de Malplaquet, l'effondrement de la France évité*, Paris, Economica, 1997, p.119.

²⁵⁶² Voltaire, *Histoire de la guerre de 1741*, Paris, Garnier, 1971, p.154.

²⁵⁶³ SHD/DAT, A1 3084, f°175bis, « Etat des pertes de la cavalerie française, dressé le 11 mai 1745 ».

²⁵⁶⁴ L'escadron parvint à pénétrer la colonne, mais sa percée ne fut pas exploitée. Seuls dix hommes furent fait prisonniers. Voltaire, *op. cité*, p.146.

²⁵⁶⁵ E. Desbrière et M. Sautai, *op. cité*, p. 35.

Cette réflexion rapide donne quelque directions, elle ne peut évidemment être satisfaisante. Elle appelle des analyses plus approfondies et plus systématiques, afin de dégager des perspectives un peu plus précises. En gardant toutefois à l'esprit que toute recherche sur les pertes au combat comporte une part plus ou moins grande d'incertitude

Il est cependant possible d'avoir quelques certitudes ponctuelles, en abordant la question sous un angle différent. Un recours systématique aux registres des Invalides s'avèrerait par exemple assez instructif²⁵⁶⁶. On y trouve en effet, pour certains régiments et pour certaines batailles, des exemples très précis de blessures (nature, arme, gravité, etc.) qui donnent une idée de l'intensité et du caractère plus ou moins meurtrier des combats. Le recensement des batailles mentionnées révèle ainsi celles qui furent particulièrement dures : Malplaquet, Rossbach, Minden, mais aussi Fontenoy ou Raucoux²⁵⁶⁷. Cependant, un blessé n'est pas un mort. Le résultat est donc incomplet, et il ne serait fiable pour les blessés que si tous les blessés du régiment entraient aux Invalides, ce qu'on ne peut guère savoir.

On peut ensuite envisager de recourir aux contrôles de troupes. On y trouve toute la description nécessaire des soldats enrégimentés : blessure, combat au cours duquel elle a été reçue, mort... On peut, par ces registres, avoir une idée exacte pour un régiment. Mais il est aléatoire de croire faire le tour de tous les régiments engagés.

Ces sources ont déjà fait l'objet d'études, menées principalement par André Corviser et Jean Pierre Bois. Elles donnent un aperçu de ce que l'on pourrait obtenir en les interrogeant de manière systématique. L'analyse des soldats (fantassins et cavaliers confondus) admis aux Invalides en 1716-1717 permet ainsi à Jean-Pierre Bois de conclure qu'en ces années le fusil et le sabre ont été les plus meurtriers, les liaisons coups de feu-blessures aux bras ou à la jambe et coups de sabre-blessures à la tête ou aux mains étant les plus fréquentes. Interviennent également de nombreux éclats de bombes, mines, de grenades ou de pierres, et quelques rares coups de canons. Le pistolet et la baïonnette ne sont que rarement mentionnés, peut-être parce que, comme le canon, ils tuent davantage qu'ils ne blessent²⁵⁶⁸. Le contrôle de 1772 du Royal-étranger, étudié par André Corviser, souligne que si les cavaliers sont, comme les fantassins, plus

²⁵⁶⁶ Registres 2Xy.

²⁵⁶⁷ Jean-Pierre Bois, *Les anciens soldats dans la société française*, Paris, Economica, 1990, p. 149

²⁵⁶⁸ *Ibid.*, p. 148.

souvent atteints au côté gauche qu'au côté droit, ils se distinguent par des blessures plus nombreuses à leurs épaules et poignets droits²⁵⁶⁹.

Bien sûr ces sources ont leurs limites, elles peuvent néanmoins apporter de précieuses informations. Il reste en tout cas beaucoup à faire sur la question des pertes subies par la cavalerie lors des batailles. Ce sujet important constitue une piste de recherches futures qu'il convient de ne pas négliger.

CONCLUSION :

De quel poids les charges de la cavalerie ont-elle pesé dans les batailles de l'époque moderne ? Il est bien sûr difficile d'envisager une réponse réellement satisfaisante pour une période aussi longue. Pour autant il est possible d'affirmer que la cavalerie ne s'est pas contentée d'un rôle de figuration. Il est ainsi pour le moins exagéré de parler d'un déclin absolu dès le XVI^e siècle. L'exemple de Pavie et les projets de Machiavel ne suffisent pas pour enterrer définitivement les gendarmes. Ceux-ci ne sont évidemment plus les seuls acteurs du champ de bataille, mais l'ont-ils jamais été ? Ils occupent une place encore importante pendant les guerres de Religion, dans un contexte assez différent il est vrai. C'est en effet l'époque où s'affirme l'évolution de l'arme équestre : les gendarmes abandonnent progressivement la haie et la lance, ils doivent également de plus en plus compter avec les chevaux-légers et les reîtres. Mais ces transformations ne paraissent pas affaiblir la cavalerie, qui joue au contraire le rôle principal dans la plupart des batailles.

Cette période ne peut pas être considérée comme une simple parenthèse. La guerre de Trente Ans montre en effet clairement que la cavalerie garde la capacité de peser considérablement sur le sort des batailles. Dans le cadre de l'ordre linéaire, la cavalerie, désormais placée aux ailes, peut emporter la décision par ses charges. Le modèle de la bataille d'ailes ébauché par Gustave-Adolphe devient le système tactique dominant dans la seconde moitié du siècle. Les batailles suivent ainsi un déroulement assez stéréotypé dans lequel les escadrons chargeant en ligne ont une place significative. Le début du XVIII^e voit se poser la question des limites de l'ordre linéaire. Le blocage tactique, s'il n'est pas aussi paralysant qu'on a bien voulu le dire, modifie cependant quelque peu l'emploi de la cavalerie. Commandée par des généraux de talent, comme

²⁵⁶⁹ André Corvisier, *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul, Le soldat*, Thèse pour le doctorat ès Lettres, 1964, Tome II, p. 681.

Marlborough, celle-ci demeure encore une force de choc et un élément de décision qu'il convient de ne pas négliger, quoiqu'en pense Folard.

Durant la guerre de Succession d'Autriche les dispositifs adoptés en Europe de l'Ouest par les généraux s'éloignent davantage encore du modèle de la bataille d'ailes. La cavalerie n'y joue qu'un rôle limité. On observe alors un décalage assez net entre la réflexion théorique, très routinière, et la réalité des batailles. Il est pourtant, là encore, prématuré de parler d'effacement. A la même époque en effet Frédéric II démontre que la cavalerie peut s'avérer décisive et jouer un rôle déterminant dans les combats. La guerre de Sept Ans prouve ensuite qu'elle a également toute sa place dans les innovations tactiques du roi de Prusse. La pensée militaire des décennies suivantes est visiblement marquée par l'exemple prussien, et l'on peut constater que, loin de considérer la cavalerie comme quantité négligeable, elle lui accorde au contraire une place importante.

CONCLUSION GENERALE

Cette plongée au cœur de la charge a pour premier mérite de rappeler que la cavalerie est loin d'être l'arme conservatrice et archaïque que l'on décrit parfois. Elle a considérablement évolué au cours de ces trois siècles. Il suffit pour s'en convaincre de mettre en parallèle la charge des hommes d'armes du début du XVIe et celle des cavaliers prussiens de la guerre de Sept Ans. Il existe, c'est certain, quelques similitudes : la formation est mince, l'arme blanche est privilégiée et le choc est fondé

sur la vitesse. Toutefois les différences sont fondamentales : la vitesse est plus élevée, la lance a cédé la place au sabre, l'ordre et la discipline sont devenus les éléments essentiels d'une charge dont les principaux acteurs ne sont plus des nobles et des guerriers.

Les transformations opérées entre ces deux périodes sont considérables. Nous en connaissons à présent les principales caractéristiques. Une étape est déjà franchie dans la seconde moitié du XVI^e siècle, avec la charge lente des pistoliers et des reîtres. Presque aussi protégés que les hommes d'armes, ces cavaliers sont rassemblés en escadrons massifs et se reposent avant tout sur leur puissance de feu. C'est ce type de charge qui s'impose de manière presque exclusive au début du XVII^e, même si la taille des escadrons a commencé à se réduire. C'est encore la pratique la plus suivie lorsque débute la guerre de Trente Ans. Ce long conflit va entraîner une évolution sensible de la morphologie de la charge, particulièrement à partir des années 1630. Si la vitesse n'est que modérément accélérée (le trot domine), le choc est considéré comme l'élément de résolution de la charge, et la place du feu est réduite en conséquence. Enfin au XVIII^e siècle les réformes prussiennes bouleversent une nouvelle fois ces principes.

I. LES FACTEURS DE L'EVOLUTION

Cependant, parce qu'elles ont souvent été jugées à l'aune de la cavalerie du XIX^e, ces transformations ont parfois été considérées sévèrement, certaines même comme des régressions. Le regard de l'historien doit être plus nuancé, il importe moins de juger que de comprendre. Cet objectif nécessite la prise en compte de tous les facteurs qui ont pu intervenir dans l'évolution de la charge. Ceux-ci, nous l'avons vu, sont nombreux et complexes, ils rappellent que l'histoire de la charge ne peut être considérée indépendamment de l'histoire plus générale de l'art de la guerre.

L'un des exemples les plus intéressants est sans doute celui de la caracole et de ses variantes. Considérant la charge au galop et au sabre comme des critères absolus, des historiens ont pu taxer d'absurdité et d'archaïsme le développement de cette tactique, contraire à la « nature » même de la cavalerie. Il faut pourtant observer que le développement de ce type de charge témoigne d'abord d'une tentative d'adaptation de la cavalerie à l'évolution de l'art militaire. Ces tactiques permettent ainsi aux cavaliers d'intégrer une des principales innovations techniques du siècle : l'arme à feu. La caracole *stricto sensu* s'avère sans doute d'une faible utilité, mais on ne peut réduire les nouvelles tactiques de charge au seul « limaçon » décrit par Tavannes. Leur impact

n'est d'ailleurs pas négligeable. En associant la formation en escadron et l'usage du pistolet à rouet, elles rendent obsolète et condamnent la charge traditionnelle des gendarmes. Enfin ce type de charge répond d'une certaine façon aux attentes des généraux. Elle peut être pratiquée par des cavaliers levés en grand nombre mais peu instruits et montés sur des chevaux de médiocres qualité²⁵⁷⁰. Elle rend donc possible une augmentation des effectifs de la cavalerie de bataille à un moment où l'évolution de la guerre conduit progressivement à accroître la taille des armées.

Il apparaît que les facteurs explicatifs que nous venons d'évoquer font la part belle aux éléments structurels. La charge pratiquée à une période donnée est le produit de l'art de la guerre de ce temps, le résultat de l'interaction de doctrines tactiques et de données techniques, sociales, culturelles ou économiques. Le rôle joué par les individus, les grands acteurs de l'histoire militaire, doit donc être considéré à sa juste mesure. Beaucoup ont contribué à l'évolution de la charge, peu l'ont réellement bouleversée. Rares sont les généraux et les monarques qui, par leurs innovations, leurs intuitions tactiques, ont pu sensiblement infléchir l'histoire de la charge. Henri IV a certes posé sa marque, mais un certain nombre des principes qu'il a imposés étaient déjà en germe dans les décennies précédentes (pelotons de mousquetaires, formation en escadron). Condé et Turenne, généraux d'exception, n'ont pas véritablement transformé les pratiques dominantes dans la cavalerie française. Charles XII enfin, tient une place particulière. Ses conceptions tactiques ont véritablement révolutionné la morphologie de la charge, pourtant son influence immédiate sur les cavaleries européennes est très faible. Gustave-Adolphe et Frédéric II sont peut-être les seuls dont on peut dire qu'ils ont durablement et profondément modifié la conduite de la charge à l'échelle de l'Europe (le prince Rupert à l'échelle de l'Angleterre). Encore avons nous vu que les réformes du premier sont sans doute autant le fruit de contraintes structurelles que de choix personnels.

²⁵⁷⁰ « Aussi tout homme armé de cette manière peut, avec un peu d'exercice, servir comme cuirassier. Il est plus facile d'en recruter un grand nombre ». Giorgio Basta, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, Rouen, J. Berthelin, traduction française de 1627, p.73. « On a surtout chercher l'effet de nombre, au dépend de la qualité », remarque également Wallhausen à propos des mêmes cuirassiers, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques aux frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.47.

Au-delà de ces tentatives d'explications, est-il possible d'envisager une analyse un peu plus synthétique des transformations de la morphologie de la charge ? Sans prétendre proposer une perspective unique et globale, forcément réductrice, peut-être pourrait-on souligner le rôle de certains mécanismes, notamment l'impact des situations de rupture d'équilibres. Une doctrine dominante pourrait être amenée à se transformer si elle se trouvait remise en cause par des changements structurels ou des initiatives individuelles modifiant les rapports de force préexistants. Ces modifications introduiraient un déséquilibre qui ne pourrait être corrigé que par une adaptation générale de la doctrine de la charge. Nous retrouverions alors, à l'échelle de la charge, une dynamique un peu similaire à celle mise en valeur par Clifford J. Rogers à propos de l'évolution militaire. Celui-ci évoque « une série de révolutions militaires, chacune tentant de remédier à un déséquilibre introduit par la précédente ²⁵⁷¹ ». Ce processus serait marqué par des « changements brutaux et rapides, entrecoupés par de longues périodes de stabilité ²⁵⁷² ». Il faut bien sûr dans notre cas relativiser la rapidité de ces changements. La rupture est loin d'être toujours brutale car la situation de déséquilibre s'installe parfois lentement, et les réactions sont elles aussi parfois tardives.

Le premier déséquilibre est évidemment celui induit, à partir du milieu du XVI^e siècle, par l'intégration à la doctrine de charge d'innovations techniques (le feu) et tactiques (l'escadron). Face à cette nouvelle pratique de la charge les gendarmes paraissent décontenancés. Lorsque les pistoliers exploitent habilement leurs atouts, l'ancienne charge chevaleresque, en haie et à la lance, se révèle dépassée. Cela ne signifie pas bien sûr qu'elle disparaît immédiatement. Pour des raisons tout autant socioculturelles que proprement militaires, la généralisation de la charge au pistolet et en escadron se fait très progressivement, et les deux doctrines coexistent durant toutes les guerres de Religion. Au début du XVII^e siècle la charge des pistoliers, nommés cuirassiers ou « corasses », s'impose cependant très nettement.

La première décennie de la guerre de Trente Ans ne voit aucune évolution significative. Certains généraux ont bien conscience des limites de cette doctrine, mais les changements, au demeurant modérés, ne concernent que les unités d'élite. Les cavaliers ordinaires se contentent de charger au petit trot, comptant sur leur puissance de feu pour éviter ou limiter le choc. Leur manque d'instruction ne permet pas vraiment d'exiger davantage. D'autre part, puisque l'ennemi suit le même type de pratiques, il

²⁵⁷¹ Rogers, C. J., « Military revolution of the Hundred Years War », in *The military Revolution Debate: Readings on the military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, Colorado, 1995, p. 57

²⁵⁷² Ibid., p.77.

n'y a pas d'urgence à modifier la doctrine. C'est cet équilibre que vient rompre Gustave-Adolphe. Il va innover, accélérer et généraliser certains changements en cours, proposer un nouveau modèle. Pour faire face ses ennemis n'ont d'autre choix que s'adapter à ces nouveaux standards. Ses alliés les imitent et les diffusent. A la fin du conflit la nouvelle doctrine s'est généralisée. On charge en escadrons plus minces, le feu ne fait que préparer le choc, et la vitesse s'est légèrement accrue.

Un nouvel équilibre est donc en place, il va se perpétuer jusqu'à la fin du siècle. Encore une fois les limites de l'instruction, tant des hommes que des chevaux, constituent un frein puissant au changement. En France, seule la Maison du roi est capable de charger au galop et à l'arme blanche. Toutes les cavaleries européennes se satisfont de cet immobilisme et aucune ne prend réellement l'initiative du changement. Quelques modifications se font jour à partir de la fin du XVIIe et du début XVIIIe, mais elles restent limitées. Les innovations fulgurantes de Charles XII sont sans postérité immédiate. La doctrine de charge n'évolue ensuite que très lentement durant la première moitié du siècle.

La véritable rupture intervient à partir de la guerre de Succession d'Autriche. De manière encore plus nette que ne l'avait fait Gustave, Frédéric II rompt l'équilibre qui régnait jusque là entre les cavaleries européennes. En partie inspirées de Charles XII, ses réformes confèrent à la cavalerie prussienne une supériorité qui bouleverse les rapports de force. Retrouver un équilibre n'est alors pas chose aisée. D'abord toutes les cavaleries ne prennent pas immédiatement conscience de la nécessité de modifier leur doctrine. De plus l'alignement sur le modèle prussien implique un effort d'instruction et de discipline tel qu'il ne peut être accompli que sur le long terme. Les unes après les autres cependant, les cavaleries autrichienne, française, anglaise s'efforcent, avec des résultats divers, d'adapter leurs pratiques. La cavalerie française réalise ainsi dans la seconde moitié du siècle des progrès très sensibles, particulièrement après la guerre de Sept Ans. La mise en parallèle des ordonnances de 1755 et de 1766 donne un bon exemple de l'évolution rapide la doctrine de charge.

II. LE DECLIN ?

S'il paraît hors de propos d'affirmer que la généralisation de l'usage du feu au XVIe constitue en soit une régression, il l'est tout autant de prétendre que la cavalerie connaît dès cette époque un « déclin relatif et absolu », ou que la cavalerie lourde ne

pèse plus sur le déroulement des batailles. Il ne suffit pas en effet de constater la baisse de la proportion de cavaliers dans les effectifs des armées pour en déduire que l'arme équestre est désormais quantité négligeable.

Tout d'abord parce que la cavalerie de bataille dispose de capacités d'adaptation et de transformation que l'on ne peut négliger. Nous avons vu qu'elle faisait preuve dans la seconde moitié du XVI^e siècle d'une réelle réactivité, modifiant sa doctrine de charge pour intégrer la généralisation de l'arme à feu. Le jugement des historiens du XIX^e est en grande partie responsable de l'image négative que l'on garde encore parfois de cette période. Pourtant les hommes de guerre du temps qui ont analysé ces changements, comme La Noue ou Tavannes, ne les considèrent pas systématiquement comme des absurdités. L'usage combiné du pistolet et de l'escadron notamment, constitue selon La Noue une innovation qui confère aux reîtres une véritable supériorité. Quelques soient leurs limites, des ouvrages comme ceux de Basta ou de Wallhausen témoignent de la profondeur de ces transformations et de l'importance qu'on leur accorde à l'époque.

Certaines périodes peuvent, il est vrai, laisser croire que la cavalerie lourde se laisse endormir dans sa routine et dépasser par l'évolution de l'art militaire. C'est le cas par exemple des premières décennies du XVII^e siècle. Cette impression est en fait renforcée par la comparaison souvent établie avec l'infanterie, qui fait alors l'objet d'une réflexion théorique et pratique très poussée. Mais on ne doit pas oublier que l'arme équestre doit « digérer » les bouleversements du demi siècle précédent. On sait d'autre part que les périodes de transformations sont généralement suivies de phase de relatif immobilisme. La période qui s'ouvre avec l'intervention suédoise prouve d'ailleurs que la cavalerie de bataille est tout à fait capable de changement : l'équipement défensif s'allège (sur le modèle des arquebusiers à cheval), les formations s'amincissent et l'arme blanche reconquiert une place importante.

Mais l'époque la plus brillante est sans nul doute la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'arme équestre est alors saisie par un exceptionnel mouvement de rénovation. Le siècle des Lumières l'ouvre à la remise en cause, la réflexion, l'expérimentation. La cavalerie de bataille n'est pas en reste : les principes de la charge font l'objet d'une théorisation plus approfondie que jamais, l'instruction est repensée en fonction des besoins de la charge. On est alors très loin de l'image d'une arme obsolète et incapable d'évoluer.

La réalité du champ de bataille confirme cette perspective. L'accroissement du rôle de l'infanterie et de l'artillerie ne signifie pas que la cavalerie se trouve reléguée dans une position de spectatrice. Quoiqu'en pense Machiavel, les hommes d'armes et les cheveau-légers pèsent toujours d'un poids significatif dans les combats du début du XVI^e siècle. Gendarmes et pistoliens continuent ensuite à jouer un rôle considérable dans les batailles des guerres de Religion. Celles-ci tendent même parfois à se réduire à une succession de charges de cavalerie. Les circonstances propres à cette période peuvent expliquer en partie ce phénomène, mais elles ne suffisent pas. Il faut considérer que, malgré ses progrès et même si elle a appris à tenir tête aux cavaliers, l'infanterie demeure peu mobile et parvient encore difficilement à combiner les piques et le feu. Si la cavalerie lourde n'est plus qu'un des éléments à la disposition du général, elle demeure capable d'emporter la décision. Celui des deux adversaires qui parvient à chasser la cavalerie de l'autre est certain, sinon de gagner la bataille, au moins de ne pas la perdre.

Cette place est appelée à se renforcer avec l'évolution des dispositifs tactiques opérée au cours de la guerre de Trente Ans. La généralisation de l'ordre linéaire, qui place la cavalerie aux ailes, permet à celle-ci de mieux exploiter sa mobilité. Alors que la puissance défensive de l'infanterie se renforce, les ailes de cavalerie sont capables d'effectuer des mouvements décisifs sur les flancs et les arrières de l'armée ennemie. Les escadrons qui parviennent à mettre en fuite leurs vis à vis trouvent en effet devant eux un horizon dégagé et manœuvrent en toute tranquillité. L'infanterie adverse, abandonnée à ses seules forces, peut rarement retourner la situation. Le schéma des batailles d'ailes se prolonge sans modification fondamentale jusqu'à la fin du siècle. Commandée par de grands cavaliers comme Turenne, Condé ou Luxembourg, la cavalerie française illustre brillamment les principales batailles du règne de Louis XIV.

Le XVIII^e siècle se présente sous des auspices moins favorables. L'infanterie réalise une avancée technique considérable en généralisant le fusil à baïonnette, et l'artillerie accroît progressivement sa puissance. Pourtant la cavalerie pèse encore d'un poids certain au début du siècle. Même s'il sort parfois du schéma tactique classique, Marlborough sait utiliser sa cavalerie comme une arme de décision, lui faisant jouer à plusieurs reprises le rôle de masse de rupture. La cavalerie de Charles XII contribue également pour une part considérable à ses victoires. Les décennies suivantes paraissent il est vrai plus sombres. La guerre de Succession d'Autriche n'offre guère à la cavalerie

française l'occasions de s'illustrer. Quant au conflit suivant, on en retient surtout les déroutes de Krefeld (1758) et Minden (1759) face à l'infanterie et l'artillerie anglo-hanovrienne.

Là encore cependant, il serait prudent de ne pas enterrer trop vite la cavalerie lourde. L'historiographie française, peut être trop focalisée sur les échecs et les limites de la cavalerie du royaume, tend parfois à négliger l'action des cavaleries étrangères. Or il suffit d'analyser les charges de la cavalerie prussienne pour comprendre que l'idée d'un déclin de la cavalerie de bataille est pour le moins prématurée. Si l'infanterie de Frédéric II est en grande partie un héritage de son père, sa cavalerie au contraire peut être considérée comme son œuvre personnelle. Il s'est construit un instrument à sa mesure, capable de jouer un rôle important et souvent décisif sur tous les champs de bataille où il s'engage. Non seulement la cavalerie lourde est toujours une arme de décision, mais les unités légères, dragons et hussards, viennent désormais charger à ses côtés. Les armées d'Europe, aiguillonnées par le modèle prussien, construisent dans les décennies suivantes la cavalerie de l'épopée révolutionnaire et impériale.

III. LA GUERRE ET LE DISCOURS SUR LA GUERRE, UN DIALOGUE DIFFICILE

L'étude de la charge se veut fondée sur un aller-retour permanent entre l'art de la guerre et l'écriture sur l'art de la guerre. L'un et l'autre ayant vocation à s'illustrer et s'éclairer réciproquement. Pourtant cette confrontation est loin d'être toujours évidente, les rapports qui s'établissent entre les deux sont tout aussi conflictuels que complémentaires. Il existe en effet un certain nombre d'obstacles qui rendent parfois problématique le passage de l'un à l'autre. Le discours peine à appréhender et exprimer la réalité complexe du champ de bataille. Les préjugés des auteurs et leur difficulté à théoriser le combat constituent de ce point de vue des freins particulièrement importants.

Les préjugés et les représentations socioculturelles peuvent être perçus comme des prismes qui déforment les réalités de la guerre. En ce qui concerne la charge de la cavalerie lourde ce problème n'est pas encore particulièrement prégnant durant la

première moitié du XVI^e siècle²⁵⁷³. La prééminence de la gendarmerie dans les combats de cavalerie n'est pas véritablement remise en cause, et la doctrine de charge dominante ne souffre guère de contestation. S'il est très critique sur le rôle de la cavalerie, Machiavel ne propose aucune alternative à la charge en haie et à la lance. Les choses changent considérablement dans la seconde moitié du siècle. L'apparition d'une nouvelle catégorie de cavalerie lourde, les reîtres, et la généralisation du pistolet rendent possible une autre façon de charger. Le mode de charge pratiqué par les pistoliers, ainsi que l'origine sociale de ces derniers, heurtent par trop l'éthique chevaleresque pour ne pas être perçus comme des menaces par certains auteurs.

Même les plus réalistes laissent parfois deviner quelques ambiguïtés assez significatives. La Noue admet l'utilité des pistolets, les déclare plus efficaces que la lance. Plus généralement il reconnaît aussi qu'un escadron de reîtres doit l'emporter sur un escadron de lanciers. Il ajoute pourtant, sans craindre la contradiction, que la lance reste une arme parfaitement adaptée aux Français : « tout ce que j'ay discoursu n'est pas en intention de faire desdaigner les lances aux François, car je cuide que sont les armes qui leur sont merueilleusement propres²⁵⁷⁴ ». Ce n'est pas chose facile que de remettre en cause l'identité de la noblesse française, foncièrement attachée à ses lances et ses tactiques chevaleresques.

Mais les exemples les plus patents se trouvent paradoxalement au début du XVII^e siècle, alors que la lance a déjà pratiquement disparu des champs de bataille. Wallhausen illustre l'exemple d'un auteur que ses préjugés aristocratiques conduisent à produire un discours en décalage avec la réalité de la guerre. Il se refuse à voir que les raisons qui ont fait la noblesse et la singularité de la gendarmerie sont justement celles qui l'ont condamnée. S'il en modifie quelque peu la formation tactique, il continue de défendre la supériorité de la charge des lanciers : « la lance étant réputée la plus nécessaire, forte, noble, gentille, et utile partie de la cavalerie, l'est encore pour l'heure présente²⁵⁷⁵ ». Les représentations obsolètes de Wallhausen se perpétuent presque

²⁵⁷³ Cette observation n'est évidemment valable que dans ce cadre précis. Dès la fin du XV^e siècle, la généralisation des armes à feu dans les armées occidentales provoque la réaction des chevaliers. Frédéric Chauviré, « Bayard, chevalier ou cavalier ? Le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la Société Archéologique et historique de Nantes*, 2004, Tome 139.

²⁵⁷⁴ François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967, p.362.

²⁵⁷⁵ Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, p.14.

jusqu'au milieu du siècle par l'intermédiaire de certains auteurs, comme John Cruso en Angleterre²⁵⁷⁶.

Les réflexions sur la supériorité de l'arme blanche par rapport au feu, que l'on perçoit de plus en plus nettement à partir du début du XVIIIe siècle, doivent être envisagées avec plus de circonspection. Si l'arme blanche est effectivement chargée de symboles, de références directement liées aux valeurs chevaleresques, on aurait peut être tort de ne voir dans les textes qui en défendent l'usage qu'un discours archaïsant et rétrograde. Les arguments des partisans d'un usage exclusif de l'épée sont souvent tactiquement et techniquement recevables.

Tous les auteurs ne sont pas aveuglés par leurs représentations ou leur volonté d'exécuter des effets rhétoriques. L'écriture de la guerre se heurte à un autre obstacle de taille : la difficulté de théoriser, d'analyser et d'exprimer la réalité de la charge et du combat. De la fin du XVIe au milieu du XVIIe siècle, Hervé Drevillon observe une réticence manifeste de la littérature militaire à réduire en art les pratiques de la guerre à cheval²⁵⁷⁷. Cette limite de la pensée militaire s'exprime parfois de manière très explicite. Louis de Montgommery rappelle ainsi que « les inconvénients et les divers évènements du combat [...] ne sont point sujets aux maximes, les capitaines en useront comme leur expérience et leur jugement les instruira sur le champ, promptement et sans consulter ; car le conseil se tient sur le tapis et les prompts résolution le cul sur la selle ²⁵⁷⁸». Aurignac est plus expéditif encore. Après avoir rapidement abordé la marche de l'armée jusqu'au signal des trompettes, il se débarrasse du problème par un laconique « et la chose doit se faire ensuite ²⁵⁷⁹».

Pour autant les auteurs ne sont pas absolument démunis. La charge se conduit en effet selon des principes élémentaires, dont certains sont déterminés à l'avance. En outre le déroulement d'une charge est susceptible d'être divisé en plusieurs étapes. Certains écrivains militaires, conscients de ce fait, sont alors capables d'exposer, même brièvement, la façon de mener une charge. C'est justement le cas de Montgommery. S'il

²⁵⁷⁶ *Militarie Instructions for the Cavallerie*, de John Cruso, est publié en 1632, mais il sera réédité jusqu'en 1641. Son influence va même plus loin, puisqu'il est largement repris dans l'édition de 1661 du *Military Discipline or the young artilleryman* de William Barrieffe.

²⁵⁷⁷ Hervé Drevillon, « Existe-t-il un art équestre de la guerre à l'époque de Pluvinel ? », communication présentée au colloque *L'art équestre à l'époque de Pluvinel*, en cours de publication.

²⁵⁷⁸ Louis de Montgommery, *La Milice françoise contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonner des batailles, dresser des bataillons, situer places et forteresses, et le moyen de les attaquer et deffendre*, Paris, Corrozet, 1636 (1^{ère} édition 1603), p.138.

²⁵⁷⁹ Azan, Paul, *Un tacticien du XVIIe*, Paris, R. Chapelot, 1904, p.65.

exclut de sa réflexion la suite du combat, il donne une image rapide mais assez claire du déroulement de la charge jusqu'au contact²⁵⁸⁰.

Pourtant il faut bien constater que le XVII^e siècle se caractérise par une singulière discrétion sur le plan de la réflexion. Après les publications du début du siècle (Montgomery, Melzo, Basta, Wallhausen) le combat de cavalerie et la charge semblent devoir échapper en partie à l'analyse théorique. Les auteurs qui abordent la cavalerie ne s'y attardent pas, et lorsqu'ils le font c'est souvent pour reproduire des pratiques dépassées, recopiées dans des ouvrages plus anciens. Il est vrai que ce ne sont généralement pas des spécialistes du combat à cheval, mais il est justement significatif que les officiers de cavalerie n'écrivent pas ou peu sur ce sujet. Ceux qui écrivent sur la charge ne sont pas ceux qui la font.

Ce domaine de l'art militaire n'est pas encore véritablement intégré dans le champ de l'investigation intellectuelle. Les officiers ne prennent pas la peine de réfléchir sur leurs pratiques parce que celles-ci sont comme une partie d'eux-mêmes, une part indissociable de leur identité, aussi naturelle que la capacité de parler ou de marcher. « Je m'ingère d'instruire minerve, rappelle comme une évidence Montgomery, veu (Dieu mercy) que nostre noblesse est née, ce semble, avec l'ordre et la discipline requise à la cavalerie²⁵⁸¹ ». Il ne fera donc qu'en parler « comme en passant ». Le discours sur la charge est donc souvent décevant, parfois erroné. Ce phénomène explique en partie que l'on ait « redécouvert » les réformes de Gustave-Adolphe au siècle suivant, alors que les écrits du temps sont généralement assez discrets sur la doctrine suédoise.

Cet état de fait évolue considérablement au XVIII^e. La volonté de réduire l'art de la guerre en principes et en règles gagne désormais la cavalerie. Les auteurs disposent également d'outils intellectuels nouveaux pour mieux appréhender les mécanismes de la charge. Le discours se fait analytique, se couvre d'une légitimité scientifique. Ouvrages théoriques et textes organiques se multiplient dans la seconde moitié du siècle. Melfort propose ainsi une étude très approfondie des grands principes de la charge²⁵⁸². Le combat proprement dit rentre également dans son champ d'investigation. Il analyse précisément la posture du cavalier, le maniement du sabre.

²⁵⁸⁰ Montgomery, *op. cité*, p.137-138.

²⁵⁸¹ Montgomery, *op. cité*, p.134.

²⁵⁸² Drummond de Melfort, *Traité sur la cavalerie*, Paris, G. Desprez, 1776.

Enfin il ne s'intéresse plus seulement à la façon dont la charge doit idéalement se dérouler, mais il considère aussi la manière dont elle se déroule réellement.

Cette évolution du discours est une chance pour l'historien, qui peut ainsi se représenter la charge avec plus d'exactitude. Cela ne signifie pas pour autant qu'il est possible de reconstituer l'exacte réalité de la charge, cette ambition est une gageure. En effet, malgré les progrès de la théorisation, les écrits du temps ont encore leurs limites. La littérature militaire s'enfle parfois, notamment dans le domaine de l'équitation, de spéculations très éloignées des besoins effectifs de la charge. En outre la part de l'imprévisible, propre à tout combat et accrue ici par la présence du cheval, constitue encore un obstacle dont les auteurs ont tout à fait conscience, des auteurs qui ne prétendent alors que « donner de la vraisemblance au tableau ²⁵⁸³».

²⁵⁸³ Ibid., p.478.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

sources

I. SOURCES MANUSCRITES : SERVICE HISTORIQUE DE LA DEFENSE A VINCENNES, LA SERIE « MEMOIRE ET RECONNAISSANCES »

La série des Mémoires et Reconnaissances s'avère fort riche, principalement les cartons 1725, 1730, 1731, 1732, 1733, 1734 consacrés à la cavalerie. Nous soulignons d'un « ! » les mémoires se distinguant par l'intérêt des remarques et des réflexions.

Carton 1701

f°21 : « Observations qui pourraient être utiles dans les présentes circonstances », sans auteur, sans date, postérieur à 1722, avant la succession de Pologne.

Carton 1702

f°1 : « Traité de la tactique ou pensées sur tous les mouvements des troupes, soit escadrons et bataillons, et tous les mouvements d'une armée... », par Gruys, capitaine de cavalerie hollandais, 1733, 285 p.

Carton 1725 :

f°1 : « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie », par M. de Villars, 1701 (31 octobre), 10 p. !!

f°11 bis : « Maximes pour rendre la cavalerie française supérieure à celle de l'étranger », par le capitaine de Filhol, 1753.

f° 13, 14, 15 : « Observations d'un zélé citoyen » (anonyme), 1757, 14 p.

f° 16 : « Observations », par M. de Castries, 1757 (au lendemain de Rossbach), 7 p. !!

f° 28 : « Mémoires sur la nouvelle composition de la cavalerie », 1764.

f° 38 : « Mémoire sur la réforme de la cavalerie », anonyme, 1774.

f° 45 : « Etudes sur la cavalerie », par Mervan, porte étendard dans royal-Picardie, 1777.

Chemise organisation et inspection, incluse dans le carton 1725 :

f° 8 : « Rapport d'inspection », 1766.

f° 15 : « Mémoire sur l'état actuel de la cavalerie et les changements à y faire », par M. le comte de XX, capitaine au régiment de M. le comte d'Artois-cavalerie, 1778. !

f° 16 : « Mémoire sur la cavalerie et autres troupes à cheval », par le comte de Chabot, 1778.

Carton 1730 :

f° 55 : « Mémoire du chevalier de Chabo sur la cavalerie », 1582 p. !!

Carton 1731 :

f° 6 : « Essai sur les évolutions de la cavalerie », par Drummond de Melfort, 1749 !!

f° 8 : « Mémoire sur la cavalerie », par le général de Vault, 1750, 40 p. !

f° 9 : « Examen des raisons qui peuvent ordonner que les escadrons de cavalerie combattent sur deux ou trois rangs », anonyme, 16 mai 1750, 11 p.

f° 11 : « Lettre du maréchal de la Force à d'Argenson sur la manière de composer les escadrons », juillet 1750, 7 p.

f° 12 : « Lettre de Belle-Isle à d'Argenson sur la manière de composer les escadrons », 23 juillet 1750, 8 p. !

f° 15 : « Observation sur le projet d'instruction de 1752 », anonyme, 1752, 8 p.

f° 24 : « Projet d'instruction pour le service de la cavalerie », 1753, 120 p. !

f° 29 : « Observation sur l'instruction des exercices de juin 1753 », anonyme, 9 p. !

f° 30 : « Mémoire de Turpin sur le service des hussards, 1753, 13 p.

Carton 1732

- f° 1 : « Composition de deux escadrons d'un régiment de dragons », capitaine de St Germain, 1754, 28 p.
- f° 6 : « Observation sur l'ordonnance de 1754 relative aux exercices », par le sieur de la Porterie, 1754. !!
- f° 8 : « Mémoire sur l'instruction de la cavalerie », par le comte de Fusmel. Décembre 1754.
- f° 19 : « Essai de tactique pour la cavalerie cuirassée », par le sieur de Tronville ou Bronville, 1756, 23p. !
- f° 23 : « Observation sur la cavalerie », par du Ville, Lt Colonel au régiment de Dampierre, 1758, 8 p. !
- f° 41 : « Observation sur les observations... », par M de Castries, 1764.
- f° 47 : « Observations sur les instructions de 1765 », M de Ganges, 12 p.
- f° 51 : « Observations sur l'instruction provisoire pour l'exercice des dragons du 1^{er} mai 1767 », anonyme. !
- f° 55 : « Note en forme d'instruction donnée pour le travail d'un régiment de dragons pendant l'hiver 1768-69 », anonyme.
- f° 56 : « Instruction pour M. le Chevalier d'Abense, maître de camp commandant le régiment du Maître de camp général de la cavalerie, par le Marquis de Castries. 1770. !!
- f° 57 : « Manœuvres du cantonnement du Hainaut, août-septembre 1770.
- f° 63 : « Mémoires contenant des réflexions sur quelques articles militaires », Par M. le chevalier d'Hilaire, capitaine de cavalerie, 61 p. 1771. !
- f° 66 : « Lettre du Marquis de Lambert à M. de Ste. Rheuse », 10 mai 1772.
- f° 72 : « Notes sur la formation de l'escadron sur deux ou trois rangs » ; anonyme, 2p.
- f° 73 : « Observation sur la formation de la cavalerie relativement à la nouvelle composition », anonyme, juin 1772. 3p.
- f° 78 : « Lettre du comte de Nieulay du 7 juillet 1772 sur le même sujet ».
- f° 79 : « Lettre du Maréchal d'Armentières au Marquis de Monteynard », juillet 1772.
- f° 81 : « Plan d'instruction pour la cavalerie et les dragons », par M. de St. Sauveur, inspecteur général. 8p., 1772.
- f° 82 et 83 : Schémas portant sur la place des officiers et bas officiers dans l'escadron.
- f° 84 et 85 : « Manœuvres de cavalerie pour 18 et 24 escadrons », anonyme.
- f° 89 : « Observations sur l'équitation » par M. d'Auvergne, Février 1769, 10p. !!
- f° 90 : « Questions sur l'équitation de la cavalerie, sans nom d'auteur, 26 février 1769. 1p.
- f° 91 : « Observations sur l'état dans lequel j'ai trouvé l'instruction de quelques régiments de cavalerie dans les cantonnements d'Alsace et de Metz ainsi que dans les quartiers où j'ai été les voir », par M. de Castries, 5 pages, 1771. !!
- f° 93 : « Instruction pour un régiment de cavalerie relativement à l'équitation », par M. d'Auvergne, 1774. !!
- f° 94 : « Mémoire sur la nécessité d'établir une seule école générale d'équitation », 1775. Sans doute par d'Auvergne.
- f° 97 : « Mémoire sur les objets de dépenses pour l'établissement d'une école d'équitation », 1778, 4p.
- f° 99 : « Mémoire sur l'équitation », de M. de Bohan, 1780, 24p.
- f° 100 : Mémoire sans nom d'auteur, 1780 (?), peut-être Castries.

f° 103 : « Opinion de M. de Bohan sur l'instruction des manèges pour la cavalerie », 1785.

Carton 1734

- f° 34 : « Instructions sur les manœuvres », sans date et nom (peut-être Sarsfeld).
f° 36 : Mémoire contenant une « école pour la charge », sans date et nom.
f° 44 : « Instruction sur l'exercice de la cavalerie qui se pratique au corps des volontaires des Flandres », sans doute vers 1750.
f° 47 : « Différentes manières de combattre dans la cavalerie », sans auteur, sans doute 1745.
f° 51 : « Retraite et manœuvre d'un corps de cavalerie attaqué par les flancs et de front, d'après les principes du général Seydlitz », sans date et nom.
f° 84 : « Mémoire sur la cavalerie », entre 1758-1761, sans nom.
f° 55 : « Instruction militaire à l'usage de la cavalerie, rédigé sur l'ordre expresse du roi et conformément à son ordonnance de ...par les inspecteurs généraux de la cavalerie. » 1753 ou 1755. !
f° 59 : Mémoire sans nom d'auteur, 1756 (?).
f° 67 : « tactique et manœuvre de cavalerie », sans nom d'auteur, 1756 (?).
f° 83 : « Projet d'instruction sur les évolutions et exercices de la cavalerie », par M. de Mortaigne, 1733 ou 1735. !!
f° 87 : « Mémoire concernant la cavalerie », par M. D'Autheuil, 1740 ou 1748. !
f° 88 : « Projet d'évolution uniforme pour la cavalerie », Par le chevalier de Chabo, 1748. !!
f° 89 : « Précis du plan proposé pour les évolutions uniformes.... », par le chevalier de Chabo, 1748. !
f° 90 : « Plan que propose le chevalier de Chabo pour exercer la cavalerie conséquemment au projet de M. le comte d'Estrée », 1748. !
f° 93 : « Observations faites au régiment de cavalerie de la Meth, sur le projet d'instruction concernant la formation des compagnies », par M. le comte de Graville. 1752.
f° 98 : « Formation de l'escadron à la guerre comme à l'exercice proposée à M. le comte d'Argenson par le Sieur de Boussanelle, capitaine au régiment de cavalerie de Beauvillier », 1754.
f° 99 : « Observations faites par M. de Boussanelle, capitaine au régiment de Beauvillier sur le camp de la Sarre, présentées à M. le comte d'Argenson », 1754. !
f° 101 : « Observations sur les manœuvres de cavalerie(à partir de l'ordonnance de 1755) », Prémsumé rédigé par le vicomte de Sarsfield, 1756 (?). !

Carton 1758 :

f° 71 : « Mémoire pour les officiers de gendarmerie, principalement sur la disposition de l'escadron au combat », 1746. !

II. SOURCES IMPRIMÉES

Temoignages, recits et relations de campagnes

- ARGENSON, marquis d', *Journal et mémoires du marquis d'Argenson*, pub. par J. Rathery pour la Société d'Histoire de France, Vol. IV, Paris, Vve. Renouard, 1859-1864
- AUBIGNÉ, Agrippa d', *Histoire Universelle*, Genève, Droz, 1993.
- BERWICK, Jacques Fitz-James, maréchal duc de, *Mémoires du Maréchal De Berwick*, Paris, Hachette, 1872.
- BUSSY-RABUTIN, Roger de, *Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, Paris, Anisson, 1696.
- CASTELNAU, Michel de, *Mémoires de messire Michel de Castelnau 1559-1570*, Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, Tome XXXIII, Paris, Foucault, 1823.
- COMMYNES, Philippe de, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie*, Paris, Flammarion, 2002.
- CROY, duc de, *Journal inédit du duc de Croy, 1718-1784*, éd. Par le vicomte de Grouchy et P. Cottin, Paris, Flammarion, 1906 et 1907.
- DES CARS, duc, *Mémoires du duc des Cars, colonel du régiment de dragons-Artois, brigadier de cavalerie, publiés par son neveu le duc des Cars*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1890.
- Discours véritable de la victoire obtenue par le roi, en la bataille donnée près le village d'Ivry, le quatorzième de mars, 1590*, Lyon, 1594.
- DU BELLAY, Martin, *Mémoires de messire Martin du Bellay*, Collection universelle des mémoires relatifs à l'histoire de France, Tome XVII, Londres et Paris, 1786.
- ESPAGNAC, baron d', *Histoire de Maurice comte de Saxe*, Paris, Philippe-Denys Pierre, 1775.
- FRÉDÉRIC II, *Histoire de mon temps*, in *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France*, publiée par MM Ch. Liskenne et Sauvan, Tome V, Paris, 1844.
- FEUQUIÈRES, Antoine de Pas, marquis de, *Mémoires du marquis de Feuquière, contenant ses maximes sur la guerre et l'application des exemples aux maximes*, Paris, Rollin, 1740.
- GIOVIO, Paolo, *Histoire de Paolo Govio sur les choses faites et advenues de son temps en toutes les parties du monde, traduite en français par Denis Sauvage, Historiographe du roi*, Olivier de Harsy, Paris, 1570.
- GUICHARDIN, François, *Histoire des guerres d'Italie*, traduite de l'Italien par Favre et Georgeon, Paris, Hachette, 1978.
- LA COLONIE, *Mémoires de monsieur de La Colonie, maréchal de camp des armées de l'Electeur de Bavière*, [éd. présentée et annotée par Anne-Marie Cocula], Paris, Mercure de France, 1992.
- LA NOUE, François de, *Mémoires de La Noue*, Collection universelle des mémoires relatifs à l'histoire de France, Tome XVII, Londres et Paris, 1788.
- LAMORAL LE PIPPRE DE NOEUFVILLE, Simon, *Abrégé chronologique et historique de l'origine, du progrès et de l'état actuel de la maison du roi et de toute les troupes de France*, Liège, Kints, 1734.
- LLOYD, Henry, *Histoire des guerres d'Allemagne*, Paris, Economica, 2001.
- LOUIS XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, Paris, Imprimerie nationale, 1992.

- LOYAL SERVITEUR, *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche, le gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Garnier Frères, Paris, 1882.
- MONLUC, Blaise de, *Commentaires de messire Blaise de Monluc, mareschal de France*, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VII, par Michaud et Poujalat, 1838.
- MONTBAS, vicomte de, *Au service du roi, mémoires inédites d'un officier de Louis XIV, le baron de Montbas*, Paris, Calmann-Levy, 1926.
- NOAILLES, Adrien-Maurice duc de, *Mémoires politiques et militaires pour servir à l'histoire de Louis XIV et de Louis VX, composé sur les pièces originales recueillies par Adrien-Maurice duc de Noailles, maréchal de France, par l'abbé Millot*, Moutard, Paris, 1777
- PONTIS, *Mémoires du sieur de Pontis*, Tome II, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, Paris, 1824.
- QUINCY, Joseph Sévin, comte de, *Mémoires du chevalier de Quincy*, éd. L. Lecestre, Paris, 1889-1901.
- QUINCY, Charles Sevin, marquis de, *Histoire militaire de règne de Louis le Grand, enrichie des plans nécessaires. On y a joint un traité particulier de pratiques et de maximes de l'art militaire*, Paris, Coignard, 1726.
- RAMSAY, Andrew Michael, *Histoire de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, Maréchal Général des Armées du roy*, Mazières et Garnier, Paris, 1735
- RICHELIEU, *Mémoires du maréchal de Richelieu*, ouvrage composé dans la bibliothèque et dans les papiers du maréchal et sur ceux de plusieurs courtisans ces contemporains, chez Buisson, Paris, 1793.
- ROHAN, Henri, duc de, *Mémoires du duc Henri de Rohan*, Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France, Par M. Petitot, Tome XVII, Paris, 1822.
- SAINT-SIMON, Louis de Rouvroy, duc de, *Mémoires de Saint-Simon*, nouvelle édition augmentée des additions de Saint-Simon au journal de Dangeau et de notes appendices par A. de Boislisle, Paris, Hachette, 1879.
- SOURCHES, marquis de, *Mémoires du Marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, publiés d'après le manuscrit authentique appartenant à M. le duc des Cars, par le Cte de Cosnac, Arthur Bertrand et Édouard Pontal, Paris, Hachette, 1882-1893.
- TAVANNES, Jean de Saulx, vicomte de, *Mémoires du très noble et très illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, maréchal de France, amiral des mers de Levant, Gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*. Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Tome VIII, par Michaud et Poujalat, 1838
- VALFONS, marquis de, *Souvenirs du marquis de Valfons, lieutenant-général des armées du roi, 1710-1786*, publiés par son petit-neveu le marquis de Valfons, Paris, Dentu, 1886.
- VAULT, lieutenant général de, *Mémoires militaires relatifs à la guerre de Succession d'Espagne sous Louis XIV, extraits de la correspondance de la cour et des généraux par le lieutenant général de Vault*, Paris, Imprimerie Royale, 1841, 11vol.
- VILLARS, Louis-Hector, duc de, *Mémoires du duc de Villars, pair de France, maréchal-général des armées de Sa Majesté*, La Haye, P. Gosse, 1735.
- VOLTAIRE, *Histoire de la guerre de 1741*, Garnier, Paris, 1971.
- VOLTAIRE, *Précis du siècle de Louis XV*, in *Œuvres historiques*, texte établi par R. Pomeau, Paris, Gallimard, « La Pléiade », 1957.

OUVRAGES THEORIQUES SUR L'ART DE LA GUERRE A L'EPOQUE MODERNE

- AMBOISE, Michel d', *Le guidon des gens de guerre*, Galliot du Pré, Paris, 1543.
Réédition par J. Dumaine, Paris, 1878.
- BARDET DE VILLENEUVE, *Cours de la science militaire, à l'usage de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et de la marine*, La Haye, Van Duren, 1740-1757. Tome I : Les fonctions et les devoirs des officiers tant d'infanterie que de cavalerie. Tome II : La tactique ou l'Art de ranger des bataillons et de faire faire à une armée en campagne tous les mouvements qui conviennent. Tome XI : Manuel de la cavalerie par M. de la Guérinière.
- BILLON, Jean de, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641
- BOHAN, François-Philippe Loubat, baron de, *Examen critique du militaire françois*, Genève, 1781.
- BOUSSANELLE, *Réflexions militaires*, Paris, Duchêne et Durand, 1764.
- BRÉZÉ, Argentero, marquis de, *Réflexions sur les préjugés militaires*, Turin, Reycends, 1779.
- BRIQUET, Pierre de, *Code militaire ou compilation des ordonnances des rois de France concernant les gens de guerre*, Paris, Prault père, 1761.
- COURTILZ DE SANDRAS, Gratien, *Les devoirs de l'homme de guerre*, La Haye, Van Bulderen, 1693.
- DANIEL, Père G., *Histoire de la milice française et des changements qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand*, Paris, Desespine et Coignard, 1721.
- DES COURS, Nicolas Rémond, *Les véritables devoirs de l'homme d'épée. Particulièrement d'un gentilhomme qui veut réussir dans les Armées*, Amsterdam, Adrian Braakman, 1697.
- DU BUISSON, Nicolas (peut-être un pseudonyme de Courtilz de Sandras), *La Conduite de Mars nécessaire à tous ceux qui font profession des armes, avec des Mémoires contenant divers événements remarquables arrivés pendant la guerre d'Hollande*, La Haye, van Builderen, 1693.
- DU PRAISSAC, *Les discours militaires du sieur du Praissac*, Paris, Guillemot et Thiboust, 1623.
- Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot et d'Alembert*, Paris, Briasson, David, Le Breton, 1751-1765.
- Encyclopédie méthodique, ou par ordre des matières, par une société de gens de lettres et de savants et d'artistes ; Art militaire*, Paris-Liège, Panckoucke- Plomteux, 1784.
- ESPAGNAC, baron d', *Essai sur la science de la guerre, ou recueil des observations des différents auteurs sur les moyens de la perfectionner*, Paris, La haye, P. Gosse et J. Neaulme, 1751.
- FOLARD, Jean-Charles de, *Histoire de Polybe*, nouvellement traduite du grec par Dom Vincent Thuillier, avec un commentaire ou un corps de science militaire enrichi de notes critiques et historiques, par M. de Folard, Paris, P. Gandouin, 1727-1730.
- FOLARD, Jean-Charles de, *Nouvelles découvertes sur la guerre dans une dissertation sur Polybe. Suivi du Traité de la colonne*. Paris, Josse et Labottière, 1724.
- FOURQUEVAUX, Raymond de Beccarie de Pavie, seigneur de, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548.
- FRÉDÉRIC II, *Instruction militaire du roi de Prusse pour ses généraux*, in *Bibliothèque historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France*, publiée par MM Ch. Liskenne et Sauvan, Tome V, Paris, 1844.

- GAYA, Louis de, sieur de Tréville, *L'Art de la guerre et la manière dont on la fait à présent*, Paris, Michallet, 1677.
- GAYA, Louis de, sieur de Tréville, *L'Art de la guerre et la manière dont on la fait aujourd'hui en France*, Paris, Michallet, 1689.
- GRANDMAISON, capitaine de, *La Petite Guerre, ou traité du service des troupes légères en campagne*, s.l., 1756. Edition mise en ligne par le site stratisc.org, 2005.
- GRIMOARD, Chevalier de, *Recherche sur la force de l'armée française, les bases pour la fixer selon les circonstances*, Treuttel et Wurtz, Paris, 1805
- GRIMOARD, Chevalier de, *Essai théorique et pratique sur les batailles*, Paris, Desaint, 1775.
- GUIBERT, comte Jacques de, *Essai général de tactique*, édition de 1772, présentation du professeur Jean-Pierre Bois, Paris, Economica, 2004.
- GUIGNARD, M. de, *L'école de mars, ou mémoires instructifs sur toutes les parties qui composent le corps militaire en France*, Paris, Simart, 1725.
- GUILLET, Georges, *Les arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme*, Gervais Clouzier, Paris, 1678.
- HAY DU CHASTELET, Paul, *Politique militaire ou traité de la guerre*, nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de notes et de citations, Paris, Jombert, 1757 (1^{ère} édition 1667).
- IMBOTTI, Bernardin, *La milice moderne où sont comprises les évolutions tant de cavalerie que d'infanterie*, Paris, Camusat et Lepetit, 1646.
- Instruction pour les Gardes du corps du roi*, 1766, Beauvais, Desjardins, 1767
- JENEY, de (capitaine), *Le partisan ou l'art de faire la petite guerre avec succès suivant le génie de nos jours*, La Haye, H. Constapel, 1759. Edition mise en ligne par le site stratisc.org, 2005.
- JOLY DE MAIZEROY, Paul-Gédéon, *Théorie de la guerre*, Lausanne, 1777.
- LA FONTAINE, de, *Les devoirs militaires des officiers d'infanterie et de cavalerie, selon la pratique de ce temps, les évolutions de la cavalerie, les fonctions de chaque officier, depuis le premier capitaine jusqu'au brigadier*, Paris, Loyson, 1675.
- LA NOUE, François de, *Discours politiques et militaires*, éd. F.E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967.
- LA TOUCHE, Philibert de, *Les vrais principes de l'espée seule*, Paris, F. Muguet, 1670.
- LA VALIÈRE, chevalier de, *Pratique et maximes de la guerre*, La Haye, Van Bulderen, 1693.
- LANGEAIS, de, *Réflexions sur les tomes I et II des commentaires de Polibe faits par M. Follard et sur son livre de la nouvelle découverte. Avec des réflexions militaires et historiques*, chez Ganeau, Paris, 1728.
- LAON, J. de, sieur Daigremont, *Pratique et Maximes de la guerre*, avec l'Exercice général et militaire de l'infanterie et un Traité des fortifications nouvelles, Paris, Loyson, 1652,
- LE BLOND, Guillaume, *Eléments de tactique*, Paris, Jombert, 1758.
- LE ROY DE BOSROGER, *Principes de l'art de la guerre, développés d'après les meilleurs exemples et appliqués tant aux opérations d'un corps d'armée qu'à celle des détachemens particuliers*, Paris, Cellot et Jombert, 1779.
- LE ROY DE BOSROGER, *Eléments de la guerre*, Costard, Paris, 1773.
- LIGNE, Charles-Joseph, prince de, *Les fantaisies militaires*, in *Œuvres du Prince de Ligne*, Bruxelles, Van Meenen, 1860, vol. II
- LIGNE, Charles-Joseph, prince de, *Préjugés militaires*, Paris, Champion, 1914.
- LLOYD, Henry, *Mémoires militaires et politiques du général Lloyd, servant d'introduction à l'Histoire de la guerre en Allemagne*, 1756, in *Bibliothèque*

- historique et militaire dédiée à l'armée et à la garde Nationale de France*, publiée par MM Ch. Liskenne et Sauvan, Tome V, Paris, 1844.
- LOSTELNEAU, *Le maréchal de bataille, contenant le maniement des armes, les évolutions de plusieurs bataillons, tant contre l'infanterie que contre la cavalerie, divers ordres de batailles*, Mignon, Paris, 1648.
- MACHIAVEL, *L'Art de la guerre*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1954.
- MANESSON-MALLET, Alain, *Les travaux de Mars ou l'art de la guerre*, Amsterdam, Janson, 1685.
- MAUVILLON, Eléazar, *Lettres françaises et germaniques, ou réflexions militaires, littéraires et critiques sur les Français et les Allemands*, Londres, 1740.
- MONTECUCCOLI, *Mémoires de Montecuculi, généralissime des troupes de l'Empereur*, Amsterdam, Wetstein, 1752.
- MONTGOMMERY, Louis de, seigneur de Courbouson, *La milice française, contenant plusieurs belles et notables instructions sur ce qui doit être observé à bien ordonner des batailles, dresser des bataillons, situer places et forteresses, et le moyen de les attaquer et deffendre*, Paris, Corrozet, 1636.
- Ordonnance du roi pour régler l'exercice de la cavalerie du 1^{er} juin 1766*, Beauvais, Desjardins, 1767.
- PUERTO, Alvaro Navia-Ossorio, vicomte de (marquis de Santa Cruz de Marcenado), *Reflexions militaires et politiques, traduites de l'espagnol de M. le marquis de Santa-Cruz de Marzenado (par M. de Vergy)*, Paris, J. Guérin, 1737-1738.
- PUYSEGUR, Jacques-François de Chastenet, marquis de, *Art de la guerre par principes et par règles*, ouvrage de M. le maréchal de Puysegur, mis au jour par M. le Mis de Puysegur, son fils, Paris, Jombert, 1748.
- QUINCY, Charles Sevin, marquis de, *L'Art de la guerre ou maximes et instructions sur l'art militaire*, Paris, Coignard, 1740.
- ROHAN, Henri, duc de, *Le parfait capitaine. Autrement, l'abrégé des guerres de Gaule des commentaires de Cesar, suivy d'un recueil de l'ordre de guerre des Anciens, ensemble d'un traité particulier de la guerre*, Houze, Paris, 1636.
- SAXE, Maurice, comte de, *Mes rêveries*, introduction de Jean-Pierre Bois, Paris Economica, 2002 (édition de l'abbé Pérrau, 1757).
- TURENNE, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de, *Mémoires sur la guerre, tirés des originaux de M. de Turenne*, par M***, Paris, Rollin, 1738.
- TURPIN DE CRISSE, Lancelot, *Essai sur l'Art de la guerre*, comte de, Prault et Jombert, Paris, 1754.

Ouvrages théoriques sur la cavalerie et l'art équestre

- AUTHVILLE DES AMOURETTES, Charles-Louis d', *Essai sur la cavalerie tant ancienne que moderne*, Auquel on a joint les instructions & les ordonnances nouvelles qui y ont rapport, avec l'état actuel des troupes à cheval, leur paye, &c. Jombert, Paris, 1756.
- BASTA, Giorgio, *Le gouvernement de la cavalerie légère*, traduction française par Théodor de Bry (*Il governo della cavalleria leggiera* dal conte Giorgio Basta, Venetia, 1612), Rouen, J. Berthelin, 1627.
- BIRAC, sieur de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie et les principales de ses officiers subalternes. Où les capitaines, les lieutenans, les cornettes, les mareschaux des logis, les brigadiers & les cavaliers mesme trouveront la maniere de s'acquitter*

- de leurs devoirs dans chaque occasion, chacun suivant la fonction & le degré de sa charge*, Paris, Quinet, 1668.
- BIRAC, sieur de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, avec un abrégé des ordonnances & réglemens du Roy, pour la cavalerie, depuis l'année en 1661 jusques en 1669. Et l'exercice de la cavalerie, par le sieur de B.*, Quinet, Paris, 1669.
- BIRAC, sieur de, *Les fonctions du capitaine de cavalerie, et les principales de ses officiers subalternes, avec un abrégé des ordonnances et réglemens du roi et l'exercice de la cavalerie*, La Haye, van Bulderen, 1693.
- BOHAN, François-Philippe Loubat, baron de, *Mémoires sur les haras, considérés comme une richesse pour la France, et sur les moyens qui peuvent augmenter les avantages de la cavalerie française*, édition posthume, Paris 1804.
- BOHAN, François-Philippe Loubat, baron de, *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre, formant le 3eme volume de l'ouvrage intitulé L'Examen critique du militaire françois (1781), suivis des extraits des tomes 1 et 2 qui ont paru les plus dignes d'être conservés*, Paris, Anselin et Pochard, 1821.
- BOUSSANELLE, Louis de, *Commentaires sur la cavalerie*, Paris, Guillyn, 1758
- BRÉZÉ, Argentero, marquis de, *Observations historiques et critiques sur les commentaires de Folard et sur la cavalerie*, Turin, 1772.
- BRÉZÉ, Argentero, marquis de, *Essai sur les haras, ou Examen méthodique des moyens propres pour établir, diriger & faire prospérer les haras*, Turin, Reycends, 1769.
- DRUMMOND DE MELFORT, Louis (comte), *Traité sur la cavalerie*, Desprez, Paris, 1776.
- HARAMBURE, Louis-François-Alexandre d', *Eléments de cavalerie, ouvrage élémentaire, propre aux officiers généraux, chefs de corps, aides de camp et commandant d'escadron, pour mouvoir de grands corps de cavalerie, pour diriger leur instruction, auquel on a adjoint un mode simple pour les mouvements nécessaires à une armée. Par M. d'Harambure, maréchal de camp, employé à la 21eme division des troupes de lignes*, Paris, F. Didot, 1791.
- LA BALME, Augustin Mottin de, *Eléments de tactique pour la cavalerie*, Jombert, Paris, 1776.
- LA BALME, Augustin Mottin de, *Essai sur l'équitation, ou principes raisonnés sur l'art de monter et de dresser les chevaux*, Amsterdam et Paris, Jombert et Ruault, 1773.
- LA BROUE, Salomon de, *Le Cavaleric françois*, Paris, C. du Mesnil, 1646 (1^{ère} éd. en 1593-1594)
- LA FONTAINE, sieur de, *Les devoirs militaires des officiers de la cavalerie, contenant l'exercice des gens de guerre*, par le sieur De La Fontaine, ingénieur ordinaire du roi, Paris, Loyson, 1675.
- LA GUÉRINIÈRE, François Robichon de, *Ecole de cavalerie. Contenant la connaissance, l'instruction et la conservation du cheval*, Paris, Jacques Collombat, 1733, réédition en fac-similé, Belin, 2000.
- LA GUÉRINIÈRE, François Robichon de, *Elémens de cavalerie. Contenant la connoissance du cheval, l'embouchure, la ferrure, la selle, &c. avec un traité du haras*, Paris, Compagnie des libraires, 1754.
- LANGAIS, de, *Des fonctions et du principal devoir d'un officier de cavalerie, augmentées de réflexions sur l'Art militaire*, Paris, Ganeau, 1726.
- LECOQ MADELEINE, (lieutenant-colonel au régiment d'Egmont), *Le service ordinaire et journalier de la cavalerie en abrégé*, Paris, Delatour et Simon, 1720.

- MELZO, Lodovico, *Les reigles militaires du chevalier frère Luis Melzo de l'Ordre de Malte pour le gouvernement et service particulier et propre de la cavallerie*, traduites d'Italien en françois par Paul Varroy, Anvers, Verdussen, 1615.
- MENOU DE CHERNIZAY, René, chevalier de, *La pratique du cavalier ou l'exercice de monter à cheval*, Paris, Loyson, 1656 (1^{ère} édition 1616).
- PLUVINEL, Antoine de, *L'instruction du roy, en l'exercice de monter à cheval*, Amsterdam, Schipper, 1666 (1^{ère} édition 1625).
- PLUVINEL, Antoine de, *Le Maneige royal de M. de Pluvinel*. Embelly de plusieurs excellentes figures gravées en taille-douce, par Crispin de Pas, Paris, aux dépens de Crispin de Pas, 1623.
- SAUNIER, Gaspard de, *L'art de la cavalerie*, Jombert, Paris, 1756
- WALLHAUSEN, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondemens de la cavalerie et des quatre espèces, ascavoir lances, corraesses, arquebus et drageons, avec tout ce qui est de leur charge et exercice...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques aux frais de Théodor de Bry, Francfort, 1616. Edition originale : *Kriegskunst zu Pferde*, Frankfort, 1616.
- WALLHAUSEN, Jean-Jacques de, *Art de chevalerie, comprenant, après un advertissement nécessaire touchant l'estat douloureux de la chrestienté, l'instruction de tous avantages et dextérités nécessaires à chascun chevalier*, imprimé par Paul Jacques, Francfort, 1616.
- WARNERY, Charles-Emmanuel de, *Remarques sur la cavalerie*, Paris, Anselin, 1828.
- XENOPHON, *Le commandant de la cavalerie*, Paris, Les Belles lettres, 1973.

BIBLIOGRAPHIE

Le caractère parfois arbitraire ou artificiel des classements thématiques nous conduit à privilégier une présentation simplifiée de la bibliographie. Nous distinguerons donc uniquement les études générales et les études spécialisées sur la cavalerie.

I. ETUDES GENERALES

- ARDANT DU PICQ, Charles, *Etudes sur le combat*, édition de 1903, Paris, Economica, 2004.

- ARNOLD, Thomas F., *Les guerres de la Renaissance*, collection « Atlas des guerres », traduction française éditions Autrement, Paris, 2002.
- ASPREY, R.-B., *Frédéric le Grand*, Paris, Hachette, 1989.
- AUMALE, Duc d', *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Calmann Levy, 1886.
- AZAN, Paul, *Un tacticien du XVIIe siècle, d'Aurignac*, Paris, 1907.
- BARDIN, (Gal. Baron), *Dictionnaire de l'armée de terre*, par le Général Baron Bardin, Paris, Coréard, 1843.
- BARKER, Thomas M., *The Military Intellectual and Battle. Raimondo Montecuccoli and the Thirty Years War*, State University of New York Press, Albany, New York, 1975.
- BARRIE-CURIEN, Viviane (dir.), *Guerre et pouvoir en Europe au XVIIe siècle*, Paris, Henri Veyrier, collection « Kronos », 1991.
- BELHOMME, Victor, *L'armée française en 1690*, Paris, librairie militaire L. Baudouin, 1895.
- BELY, Lucien, *Les relations internationales en Europe XVIIe-XVIIIe siècles*, Paris, PUF, 2007.
- BELY, Lucien, (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.
- BELY, L., BERENGER, J., CORVISIER, A., *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIe siècle*, t.1, Paris, Sedes, 1991.
- BELY, L., BERCE Y.M., MEYER J., QUATREFAGES R., *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIe siècle*, t.2, Paris, Sedes, 1991.
- BERELOWITCH André, « La noblesse moscovite et la modernisation de l'armée (1613-1682) », dans Barrie-Curien, Viviane (dir.), *Guerre et pouvoir en Europe au XVIIe siècle*, Paris, Henri Veyrier, collection « Kronos », 1991.
- BERENGER, Jean., (dir.), *La révolution militaire en Europe*, Economica, Paris, 1998.
- BERENGER, J., LOUPES, P., KINTZ, J.-P., *Guerre et paix dans l'Europe du XVIIe siècle. Textes et documents*, Paris, Sedes, 1991.
- BERENGER, Jean, *Histoire de l'empire des Habsbourg*, Paris, Fayard, 1990.
- BERENGER, Jean, *Turenne*, Paris, Fayard, 1987.
- BÉRENGER, Jean, « Les armées françaises et les guerres de Religion », *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, n°155, 1983.
- BIET, Freddy, « Jean-Charles de Folard, 1669-1752 », dans Bois Jean-Pierre (dir.), *Les armées et la guerre de l'Antiquité à la Seconde guerre Mondiale, Enquêtes et documents n°25*, Nantes, Presses Académiques de l'Ouest/Ouest éditions, 1998.
- BLACK, Jeremy, *La guerre au XVIIIe siècle*, traduit de l'anglais par Jacques Vernet, Paris, Editions Autrement, collection « Atlas des guerres », 2003.
- BLACK, Jeremy, « A Military Revolution ? A 1660-1792 perspective », in Clifford J. Rogers (dir.), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation of Early Modern Europe*, Boulder, 1995.
- BOIS, Jean-Pierre (dir.), *Dialogue militaire entre Anciens et Modernes, Enquêtes et documents n°30*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes-CRHIA, 2004.
- BOIS, J.-P. « L'homme dans la bataille à l'époque moderne », *Nouvelle histoire bataille. Cahiers du C.E.HD.*, n° 9, ADDIM, 1999.
- BOIS, Jean-Pierre, « Plaidoyer pour une histoire tactique de la guerre au XVIIIe siècle », dans *L'armée au XVIIIe siècle*, colloque d'Aix-en-Provence, 1996, Aix, 1999.
- BOIS, Jean-Pierre (dir.), *Les armées et la guerre de l'Antiquité à la Seconde guerre Mondiale, Enquêtes et documents n°25*, Nantes, Presses Académiques de l'Ouest/Ouest éditions, 1998.

- BOIS, Jean-Pierre, « Approche historiographique de la tactique à l'époque moderne », *Revue Historique des Armées*, n°2, 1997
- BOIS, Jean-Pierre, *Fontenoy (1745), Louis XV arbitre de l'Europe*, Paris, Economica, 1996.
- BOIS, Jean-Pierre, *Les guerres en Europe, 1494-1792*, Paris, Belin, 1993.
- BOIS, Jean-Pierre, *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992.
- BOIS, Jean-Pierre, «Armes, tactiques et batailles d'Azincourt à Fontenoy», *Enquêtes et documents*, n°18, Université de Nantes, 1992.
- BOIS, Jean-Pierre, *Les anciens soldats dans la société française*, Paris, Economica, 1990.
- BONIN, Pierre, *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires*. Tome II : Depuis le début du règne de Henri II jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, Turnhout, Brepols, 2006.
- BONNEFOY, François, *Les armes de guerre portatives en France du début du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution*, thèse de doctorat sous la direction d'A. Corvisier, Paris, Librairie de l'Inde éditeur, 1991.
- BOUTHOU, Gaston, *Traité de polémologie*, Paris, Payot, 1970.
- BRIOIST Pascal, DREVILLON Hervé, SERNA Pierre, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVI-XVIIIe siècle)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.
- BRZEZINSKI, Richard, *Lützen 1632, Climax of the Thirty Year's War*, Wesport & London, Praeger, 2005.
- BRZEZINSKI, Richard, *The army of Gustavus Adolphus*, vol.2 Cavalry, Osprey Publishing, 2003.
- CARDINI, Franco, *La culture de la guerre, Xe-XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1992.
- CARRIAS, E., *La pensée militaire française*, Aix en Provence, PUF, 1960.
- CARRION-NISAS, Marie-Henri-François-Élisabeth de, *Essai sur l'histoire générale de l'art militaire*, Paris, Delaunay, 1824.
- CHAGNIOT, Jean, *Combattre, gouverner, écrire*, études réunies en l'honneur de Jean Chagniot, Paris, Economica, 2003.
- CHAGNIOT, Jean, *Le chevalier de Folard. La stratégie de l'incertitude*, Editions du Rocher, collection « L'Art de la guerre », 1997.
- CHAGNIOT, Jean, *Guerre et société à l'époque moderne*, PUF (Nouvelle Clio), Paris, 2001.
- CHAGNIOT, Jean, «Quelques manifestations de la sensibilité baroque chez les officiers français du XVIIe siècle », *Cahiers du CEHD*, n°7, ADDIM, 1998.
- CHAGNIOT, Jean, « Critique du concept de révolution militaire », Jean Béranger, (dir.), *La révolution militaire en Europe*, Paris, Economica-ISC, 1998.
- CHAGNIOT, Jean, «La révolution militaire des temps modernes », *Revue Historique des Armées*, n°2, 1997.
- CHAGNIOT, Jean, « Ethique et pratique de la profession des armes chez les officiers français au XVIIe siècle », Barrie-Curien, Viviane (dir.), *Guerre et pouvoir en Europe au XVIIe siècle*, Paris, Henri Veyrier, collection « Kronos », 1991.
- CHAGNIOT, Jean, « Le mépris du feu , ou le facteur national dans la pensée de Folard et de ses disciples », dans *Le soldat, la stratégie, la mort, Mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989.
- CHALINE, Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noësis, 1999.
- CHANDLER, David, *The art of war in the age of Marlborough*, Staplehurst and New York, Spellmount-Sarpedon, 1997.

- CHAUVIRÉ, Frédéric, « Guillaume Le Blond, encyclopédiste de la guerre », *Les armées et la guerre de l'Antiquité à la Seconde guerre Mondiale, Enquêtes et documents n°25*, Nantes, Presses Académiques de l'Ouest/Ouest éditions, 1998.
- CHESNEL, (Cte de), *Encyclopédie militaire et maritime*, par le comte de Chesnel, Paris, A. le Chevalier, 1862-1864.
- CHILDS, John, *La guerre au XVIIe siècle*, traduit de l'anglais par Marthe Mensah, Paris, Editions Autrement, collection « Atlas des guerres », 2004.
- COLIN, Jean., *Les transformations de la guerre*, Paris, Economica, 1989.
- COLIN, Jean, *Les campagnes du maréchal de Saxe*, Paris, 1901-1904, 3vol.
- COLSON, Bruno, *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz, dans les collections de la Bibliothèque universitaire Moretus-Plantin*, Namur, PUN, 1999.
- CONSTANT, Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Hachette, 1994.
- CONTAMINE, Philippe, *La Guerre au Moyen Age*, PUF, Nouvelle Clio, Paris, 1999.
- CONTAMINE, Philippe (dir.), *Guerre et concurrences entre les Etats Européens du XIVe au XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 1998.
- CORNETTE, Joël, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Paris, Payot, 2000.
- CORVISIER, André, COUTAU-BEGARIE, Hervé, *La guerre. Essais historiques*, Paris, Perrin, 2005.
- CORVISIER, André, *La bataille de Malplaquet(1709), l'effondrement de la France évité*, Paris, Economica, 1997.
- CORVISIER, André, (dir.), *Histoire militaire de la France ; t. 1 : Des origines à 1715 . t. 2: De 1715 à 1811*, Paris, PUF, 1992.
- CORVISIER, André, *Le soldat, la stratégie, la mort, Mélanges André Corvisier*, Paris, Economica, 1989.
- CORVISIER, André (dir.), *Dictionnaire d'Art et d'Histoire Militaires*, Paris, PUF, 1988.
- CORVISIER, André, *Louvois*, Paris, Fayard, 1983.
- CORVISIER, André, « Le moral des combattants, paniques et enthousiasmes à Malplaquet », RHA, n°3, 1977.
- CORVISIER, André, «Aspects divers de l'histoire militaire », RHMC, 1973.
- CORVISIER, André, *L'armée française de la fin du XVIIe siècle au ministère de Choiseul, Le soldat*, Thèse pour le doctorat ès Lettres, 1964.
- CORVISIER, André, « Les gardes du corps de Louis XIV », *Bulletin du XVIIe*, 1959.
- COUTAU-BEGARIE, Hervé, *Traité de stratégie*, Economica, Paris, 1999.
- CROXTON, Derek, « La stratégie et la "révolution militaire" dans la guerre de Trente Ans : une révolution manquée ? » *Nouveaux regards sur la guerre de Trente Ans, Cahiers du Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense*, ADDIM, 1998.
- DELBRÜCK, Hans, *Geschichte der Kriegskunst in Rahmen der politischen Geschichte*, Berlin, 1930-1936, quatre volumes. Traduit sous le titre *History of the Art of War*, University of Nebraska Press, Lincoln and London, 1990.
- DRÉVILLON, Hervé, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007.
- DRÉVILLON, Hervé, « L'escrime italienne et l'éducation militaire de la noblesse française (milieu XVIe-milieu XVIIe siècle) », *Les relations militaires entre la France et l'Italie de la Renaissance à nos jours, Actes du colloque des 8 et 9 novembre 2002, Cahiers du CEHD*, n°27, 2006.
- DRÉVILLON, Hervé, *L'impôt du sang, le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Taillandier, 2005.

- DRÉVILLON, Hervé, « Existe-t-il un art équestre de la guerre à l'époque de Pluvinel ? », communication présentée au colloque *L'art équestre à l'époque de Pluvinel*, en cours de publication.
- DRÉVILLON, Hervé, « L'héroïsme à l'épreuve de l'absolutisme, l'exemple du maréchal de Gassion (1609-1647) », *Nouvelle histoire bataille (II)*, Cahiers du CEHD, n°23, 2004.
- DUBY, Gorges, *Le dimanche de Bouvines*, Paris, Folio Gallimard, 1985 (1^{ère} édition 1973).
- DUFFY, Christopher, *The Military Experience in the Age of Reason*, Ware, Wordsworth Editions, 1998.
- DUGUE Mc CARTHY, Marcel (Col.), *Soldats du roi. Les armées de l'Ancien Régime 1610-1789*, Les collections du Musée de l'Armée, Arcueil, PREAL, 1984.
- DURAND, Etienne de, « De quelques difficultés de l'histoire-bataille », *Nouvelle histoire bataille*, Cahiers du CEHD, n°9, ADDIM, 1999.
- DURAND, Yves, *La Maison de Durfort à l'époque moderne*, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 1975.
- EARLE, E., M., *Les maîtres de la stratégie*, Paris, Flammarion, 1980.
- ELIAS, Norbert, *La Société de cour*, Paris, Flammarion, collection « Champs », 1985.
- ENGLUND, Peter, *Poltava. Chronique d'un désastre*, traduit du suédois par Erik Harder, éditions Esprit Ouvert, 1999.
- FLORI, Jean, *La chevalerie*, Gisserot, Paris, 1998.
- FONCK, Bertrand, « Les campagnes du maréchal de Luxembourg en Flandres, 1690-1694 : bataille et stratégie », *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, n°76, 1997.
- FOURNEL, Jean-Louis, « Ravenne et Novare, notes machiaveliennes et guichardiennes pour une autre Histoire-Bataille », *Nouvelle histoire bataille*, Cahiers du CEHD, n°9, 1999.
- FRANKLIN, Alfred, *Les grandes scènes du XVII^e siècle*, reproduction fac-similé du recueil de J. Tortorel et J. Perrissin, publié sous la direction de M. Alfred Franklin, Paris, Fischbacher, 1886.
- FULLER, J.F.C., *Les batailles décisives du monde occidental*, Paris, Berger-Levrault, 1980.
- FULLER, J.-F.,-C., *L'influence de l'armement sur l'histoire, depuis le début des guerres médiques à la seconde guerre mondiale*, Paris, 1948.
- FUNCKEN, L. et F., *Le costume, l'armure et les armes au temps de la chevalerie*, Paris, Castermann, 1977
- GAIER, Claude, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, De Boeck, Bruxelles, 1985.
- GAIER, Claude, « l'opinion des chefs de guerre français du XVI^e sur le progrès de l'art militaire », *Revue internationale d'Histoire militaire*, n°29, 1970.
- GAMBIEZ, Fernand (Gal.), « Etude historique des phénomènes de panique », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, XX, 1973.
- GARNIER, Jacques (dir.), *Dictionnaire Perrin des guerres et des batailles de l'histoire de France*, Paris, Perrin, 2004.
- GOUBIER-ROBERT, G., (dir.), *L'Armée au XVIII^e siècle*, colloque d'Aix en Provence de 1996, Aix, 1999.
- GYLLENSTIERNA, E., « Henri de Turenne et Charles-Gustave Wrangel. Stratégie et tactique pendant les dernières années de la guerre de Trente Ans », *Turenne et l'Art militaire*, Actes du colloque International sur Turenne et l'Art militaire, 1975, Paris, Les Belles Lettres, 1978.
- HALE, J.R., *War and society in Renaissance Europe 1450-1620*, Montreal and Kingston, London-Buffalo, McGill Queen's University Press, 1998

- HALL, Bert S., *Weapons and Warfare in Renaissance Europe: Gunpowder, Technology and Tactics*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1997.
- HARDY DE PÉRINI, Edouard, *Batailles françaises*, Châteauroux, A.Majesté et L.Bouchardeau ; Paris, Flammarion, 1894-1906.
- HANSON, V., D., *Carnage and Culture : Landmark Battles in the Rise of Western Power*, New York, 2001.
- HANSON, V., D., *The Western Way of War, Infantry Battle in Classical Greece*, New York, 1989 ; *Le modèle occidental de la guerre*, Paris, Les Belles Lettres, 1990 pour l'édition française.
- HENNINGER, Laurent, « Pour une nouvelle histoire bataille », *Nouvelle histoire bataille. Cahiers du Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense*, n° 9, ADDIM, 1999.
- HENNINGER, Laurent, *Rocroi, 1643, les grandes batailles de l'histoire* n°24, Paris, Socomer, 1993.
- HENNINGER, Laurent, *La révolution militaire de la Renaissance*, Mémoire de DEA, sous la direction du Professeur André Martel, IEP, Université d'Aix-Marseille III, 1993.
- HOWARD, M., *War in European history*, Oxford, 1977. *La guerre dans l'histoire de l'occident*, Paris, Fayard, 1988 pour la traduction française.
- HUMBERT, J., (Gal.) « Une grande victoire oubliée, Agnadel », *Revue Historique des Armées*, n°4, 1986.
- HURPIN, Gérard, « Ce qu'enseigne une déroute : la bataille de la Saint-Laurent, 10 août 1557 », Nivet, P., (dir.), *La bataille en Picardie, combattre de l'antiquité au XXe siècle*, Encrage, Amiens, 2000.
- JACQUART, Jean, *Bayard*, Paris, Fayard, 1987.
- JOUANNA, Arlette, « La noblesse françaises et les valeurs guerrières au XVIe siècle », *L'homme de guerre au XVIe siècle*, Actes du Colloque de l'Association RHR Cannes 1989, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992.
- JOUANNA, Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- JOXE, Alain, *Voyage aux sources de la guerre*, Paris, PUF, 1991.
- KEEGAN, John, *A History of Warfare* New York, 1993 ; *Histoire de la guerre, du néolithique à la guerre du Golfe*, Paris, éditions Dagorno, 1996 pour l'édition française.
- KEEGAN, John, *The Face of Battle*, New York, 1976 ; *Anatomie de la bataille*, Paris, Robert Laffont, 1976 pour l'édition française.
- KLEIN, J., MONTBRIAL, T. de, *Dictionnaire de Stratégie*, Paris, PUF, 2000.
- L'Art de la guerre. La vision des peintres aux XIIIe et XVIIIe siècles*, Actes du séminaire de l'Ecole militaire 7juin 1997, Paris, ADDIM, 1998.
- L'homme de guerre au XVIe siècle*, Actes du Colloque de l'Association RHR Cannes 1989, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992.
- LA BARRE DUPARQ, Edouard de, *L'art militaire pendant les guerres de Religion*, Paris, Tanera, 1864.
- LA BARRE DUPARCQ, Edouard de, *Eléments d'art et d'histoire militaire*, Paris, Tanera, 1857.
- La bataille d'hier à aujourd'hui*, Actes du colloque international organisé par la Commission Française d'Histoire Militaire à Paris les 7-8 décembre 1998, *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, n°78, 2000.
- LACOMBE, P., *Les armes et les armures*, Paris, Hachette, 1886.
- LAVEZZI, A., « Tuer en peinture », *L'Armée au XVIIIe siècle*, colloque d'Aix en

- Provence de 1996, Aix, 1999.
- LEONARD, B.-G., *L'Armée et ses problèmes au XVIIIe siècle*, Paris, Plon, 1958.
- LESAGE, Gérard, *Denain (1712), Louis XIV sauve sa mise*, Paris, Economica, 1992.
- LYNN, John, A., *Battle. A History of Combat and Culture*, Boulder, Westview, 2003.
- LYNN, John, A., « Le discours sur la guerre et la réalité de la guerre : un modèle culturel », *Combattre, gouverner, écrire*, études réunies en l'honneur de Jean Chagniot, Paris, Economica, 2003
- LYNN, John, A., *Giant of the Grand Siècle, the French Army 1610-1715*, Cambridge University Press, 1998.
- LYNN, John, A., « Tactical Evolution in the French Army, 1550-1660 », in *French Historical Studies*, XIV, 1985.
- Mc NEIL, W., *La recherche de la puissance, technique, force armée et société depuis l'An Mil*, Paris, Economica, 1992.
- MANTRAN, Robert (dir.), *Histoire de l'empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989.
- MARTEL, André, « Le renouveau de l'histoire militaire en France », *Revue Historique*, 497, 1971.
- MAYER, Jean-Paul, *Pavie 1525*, Le Mans, Cénomane, 1998.
- MUCHEMBLED, Robert, *Cultures et sociétés en France, du début du XVIe au milieu du XVII*, Paris, Sedes, 1995.
- MURAISE, Eric, *Introduction à l'histoire militaire*, Paris, Lavauzelle, 1964.
- NASSIET, M., « La noblesse à l'époque moderne : une « Démilitarisation » ? », *Les armées et la guerre de l'Antiquité à la Seconde guerre Mondiale, Enquêtes et documents n°25*, Nantes, Presses Académiques de l'Ouest/Ouest éditions, 1998.
- NIVET, P., (dir.), *La bataille en Picardie, combattre de l'antiquité au XXe siècle*, Encrage, Amiens, 2000.
- NOSWORTHY, Brent, *The Anatomy of Victory, Battle Tactics, 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990.
- NOUZILLE, Jean, « Les Impériaux aux XVIIe et XVIIIe siècle », Bérenger, Jean., (dir.), *La révolution militaire en Europe*, Economica, Paris, 1998.
- PAJOL, comte de, *Les guerres sous Louis XV*, Paris, Firmin Didot, 1881-1891..
- PARKER, Geoffrey, « The Military revolution, a myth ? » , in Rogers, C.-J. (dir.), *The Military Revolution debate: Readings on the Military Transformations of early Modern Europe*, Boulder, 1995.
- PARKER, Geoffrey, *The Military Revolution; Military Innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge UP, 1988. *La révolution militaire ; la guerre et l'essor de l'Occident, 1500-1800*, Gallimard, Paris, 1993 pour l'édition française.
- PARKER, Geoffrey, *La guerre de Trente ans*, Paris, Aubier, 1987.
- PARROTT, David, *Richelieu's Army, War, Government and Society in France, 1624-1642*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- PARROTT, David, « Strategy and Tactics in the Thirty Year's War », in Clifford J. Rogers (dir.), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation of Early Modern Europe*, Boulder, 1995.
- PERRE, Jean, *La guerre et ses mutations, des origines jusqu'à 1792*, Paris, 1910.
- PETARD, M., *Equipements militaires de 1600 à 1870*, Olonne sur mer, 1984.
- PIGAILLEM, Henri, *Blenheim 1704. Le prince Eugène et Marlborough contre la France*, Paris, Economica, 2004.
- PUJO, Bernard, *Le Grand Condé*, Paris, Albin Michel, 1995.

- QUATREFAGES, René, « Un professionnel militaire : l'Infante du tercio », *L'homme de guerre au XVIe siècle*, Actes du Colloque de l'Association RHR Cannes 1989, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992.
- RIBOT-GARCIA, L. A., « Les types d'armées en Espagne au début des temps modernes », *Guerre et concurrences entre les Etats Européens du XIVe au XVIIIe siècle*, sous la direction de P. Contamine, Paris, PUF, 1998.
- ROCHE, Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993.
- ROBERTS, Keith, *Cromwell's War Machine, the New Model Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen & Sword, 2005.
- ROBERTS, Michael, *Gustavus Adolphus*, London-New York, Longman, 1992.
- ROGERS, Clifford J. (dir.), *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation of Early Modern Europe*, Boulder, 1995.
- ROGERS, Clifford J. « Military revolution of the Hundred Years War », in *The Military Revolution Debate. Readings on the Military Transformation of Early Modern Europe*, Boulder, Colorado, 1995.
- ROWLANDS, Guy, *The Dynastic State and the Army under Louis XIV. Royal Service and Private Interest, 1661-1701*, Cambridge, CUP, 2002.
- SCHALK, Ellery, *L'Epée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ-Vallon, 1996. Titre original : *From Valor to Pedigree*, Princeton University Press, 1986.
- SCHULTEN, Kees, « La bataille de Nieuport, 1600 », *La bataille d'hier à aujourd'hui*, Revue Internationale d'Histoire Militaire, n°78, 2000.
- SCHULTEN, Kees, « Une nouvelle approche de Maurice de Nassau », *Mélanges André Corvisier. Le soldat, la stratégie, la mort*, Paris, Economica, 1989.
- TINCEY, John, *The British Army, 1660-1704*, Osprey Publishing, 2005.
- TINCEY, John, *Marston Moor 1644, the beginning of the end*, Osprey Publishing, 2003.
- THOUMAS, (Gal.), *Les transformations de l'armée française, essai d'histoire et de critique sur l'état militaire de la France*, Paris, Berger-Levrault, 1887.
- TUETÉY, L., *L'officier sous l'ancien régime, nobles et roturiers*, Paris, Plon, 1908.
- Turenne et l'Art militaire*, Actes du colloque International sur Turenne et l'Art militaire, 1975, Paris, Les Belles Lettres, 1978.
- VENNER, D., *Les armes blanches*, Paris, Jacques Grancher éditeur, 1986.
- VENNER, D., *Les armes de combat individuelles*, Paris, Jacques Grancher éditeur, 1979.
- VERRIER, Frédérique, *Les armes de Minerve, l'Humanisme militaire dans l'Italie du XVIe siècle*, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, Paris, 1997.
- WIMMER, J., «Le déblocage de Vienne en 1683 et la part que les Polonais y prirent », *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, n°52, 1982.
- WOOD, James B., *The King's Army. Warfare, soldiers and society during the Wars of Religion in France 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

II. ÉTUDES SPÉCIALISÉES

- AURIOL-JOLLINIER, Marie, « La Guérinière, premier pédagogue équestre moderne », *François Robichon de la Guérinière, écuyer du roi et d'aujourd'hui*, colloque du 14 juillet 2000 à l'Ecole Nationale d'Equitation, sous la direction de Patrice Franchet D'Esperey, Paris, Belin, 2000.

- BIHAN, Benoist, *Le renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales à l'époque moderne, le cas du développement des unités de hussards en France 1693-1763*, mémoire de master sous la direction de Bernard Gainot, Université de Paris I, 2008.
- BLAINEAU, Alexandre, « Charge de cavalerie, choc ou esquive : sur un problème rencontré dans l'Hipparque de Xénophon », Bois, Jean-Pierre (dir.), *Dialogue militaire entre Anciens et Modernes, Enquêtes et documents n°30*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes-CRHIA, 2004.
- BLOMAC, Nicole de, *Voyer d'Argenson et le cheval des Lumières*, Paris, Belin, 2004.
- BLOMAC, Nicole de, « Le cheval de guerre entre le dire et le faire. Quelques variations sur le discours équestre adapté à la guerre » *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- BLOMAC, Nicole de, « Equitation de cour, équitation de guerre », *Les écuries royales du XVIe au XVIIIe*, sous la direction de Daniel Roche, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998.
- BOGROS, Denis, *Les chevaux de la cavalerie française*, PSR éditions, 2001.
- BONIE, Théophile. (Gal.), *Tactique française. Cavalerie en campagne*, Paris, L. Baudoin, 1888.
- BRACK, Fortuné de (Gal.), *Avant poste de cavalerie légère*, Paris, Anselin, 1831 A II 349
- BRECARD, Charles-Théodore, (Gal.), *La Cavalerie*, Paris, Société des éditions militaires, 1931.
- BROSSAULT, Colette, « L'apport des maquignons comtois dans la remonte de la cavalerie sous le règne de Louis XIV », *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- BRZEZINSKI, Richard, *Polish Winged Hussar, 1576-1775*, Osprey Publishing, 2006.
- BURNEZ, Cdt., *Notes pour le cours de tactique appliqué à la cavalerie*, monographie, 1888-89, bibliothèque de l'Ecole d'Application de l'Arme Blindée Cavalerie, Saumur.
- CANTAL, Pierre, *Etudes sur la cavalerie*, Paris, Lavauzelle, 1905.
- CHAUVIRÉ, Frédéric, « Bayard, chevalier ou cavalier ? le combat de cavalerie sous la Renaissance », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, n°139, 2004.
- CHAUVIRÉ, Frédéric, « La charge de cavalerie de Bayard à Seydlitz », *La nouvelle Histoire-Bataille 2, Cahiers du Centre d'Etudes Historiques sur la Défense n° 23*, 2005.
- CHAUVIRÉ, Frédéric, « la Maison du roi sous Louis XIV, une troupe d'élite (partie 1 : Etude organique) », *Revue Historique des Armées*, n°242, 2006.
- CHAUVIRÉ, Frédéric, « A brides abattues, le problème de l'allure dans les charges de cavalerie du XVIe au XVIIIe siècle », *Revue Historique des Armées*, n°249, 2007.
- CHAUVIRÉ, Frédéric, « la Maison du roi sous Louis XIV, une troupe d'élite (partie 2 : Etude tactique) », à paraître en 2009 dans la *Revue Historique des Armées*,
- CHOPPIN, Henri (capitaine), *Les origines de la cavalerie française*, Berger-Levrault, Paris, 1905
- CHOPPIN, Henri (capitaine), *L'équitation militaire au XVIIIe, l'enseignement du lieutenant-colonel d'Auvergne*, Berger-Levrault, Paris, 1902.
- CHOPPIN, Henri (capitaine), *La cavalerie française*, Paris, Garnier, 1893.
- COSTANTINI, col., « d'Hannibal à Gengis Kahn- la suprématie de la cavalerie (216 av. J.C.- 1281 ap. J.C.) », *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, 1976.

- CUVILLIER, Jacques, « L'offre et la demande : la remonte des troupes à cheval au XVIIIe siècle », Roche Daniel (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- DENISON, G., T., *A history of cavalry, from the earliest time, with lessons for the future*, London, Mac Millan & Co, 1913.
- DESBRIERE, E. SAUTAI, M., *La cavalerie de 1740 à 1789*, Berger-Levrault, Paris, 1906.
- DESPORTES, Col., *Cavalerie de décision*, ADDIM, 1998.
- DIGEARD, Jean-Pierre, « Equitation militaire et équitation académique : histoire et enseignements d'un antagonisme pluriséculaire », *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, sous la direction de Daniel Roche, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- DUGUE Mc CARTHY, Marcel (Col.), *La cavalerie au temps des chevaux*, Paris, EPA ed., 1989.
- DUGUE MAC CARTHY, Marcel (Col.) *La cavalerie française et son harnachement*, Paris, Maloine, 1985.
- DUMA, Jean, « Guerre, cheval et cavaliers à la cour de Louis XV au prisme des Mémoires du duc de Luynes », Roche Daniel (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- DUPONT, M., *Cavaliers d'épopée*, Lavauzelle, 1985.
- FRANCHET D'ESPEREY, Patrice, (dir.), *François Robichon de la Guérinière, Ecuyer du roi et d'aujourd'hui*, Colloque du 14 juillet 2000 à l'Ecole Nationale d'Equitation, Paris, Belin, 2000.
- FRANCHET D'ESPEREY, Patrice, « La Guérinière, héritier ou précurseur ? », *François Robichon de la Guérinière, Ecuyer du roi et d'aujourd'hui*, Colloque du 14 juillet 2000 à l'Ecole Nationale d'Equitation, sous la direction de Patrice Franchet D'Esperay, Paris, Belin, 2000.
- FRATANI, Dominique, « Les chevaux des Gonzagues à la bataille de Fornoue », Roche Daniel (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- GAIER, Claude, «La cavalerie lourde en Europe occidentale du XIIe au XVIe », *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, n°31, 1971.
- GRBAZIC, Z., VUKSIC, V., *L'âge d'or de la cavalerie*, La Bibliothèque des Arts, Paris- Lausanne, 1989.
- HENNINGER, Laurent,« Une conséquence de la guerre de Trente Ans en Europe centrale et balkanique : le renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales », *Nouveaux regards sur la guerre de Trente Ans, Cahiers du Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense*, ADDIM, 1998.
- HENRIQUET, M., PRÉVOST, A., *L'équitation, un art, une passion*, Paris, Seuil, 1972.
- HUMBERT, E. *Cours d'art et d'histoire militaire appliqué à la cavalerie*, Saumur, Javaud, 1866.
- HYLAND, Ann , *The warhorse, 1200-1600*, Sutton, 1998.
- JENJOT-EMERY, Pol, « Les maladies, les accidents et les blessures du cheval de guerre », Roche Daniel (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- KONSTAM, Angus, *Peter the Great's Army, 2 : Cavalry*, Osprey Publishing, 1993.
- L'HOTTE, Alexis, Général, *Un officier de cavalerie*, Paris, Plon-Nourrit, 1906 (3^{ème} éd., reprints Lavauzelle).
- LOVE, Ronald S., «All the King's horsemen, Equestrian army of Henry IV 1588-1598», *The Sixteenth Century Journal*, 22, n°3-4,1991.

- MAGNIN, Frédéric, *Mottin de la Balme, cavaliers des Deux Mondes et de la liberté*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- MULLIEZ, Jacques, *Les chevaux du royaume. Aux origines des haras nationaux*, Paris, Belin, 2004.
- MULLIEZ, Jacques, « Le cheval d'arme en France au XVIIIe siècle : un fantôme ? », Roche Daniel (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- PHILLIPS, Gervase, « Of nimble service : technology, equestrianism and the cavalry arm of early modern western european armies », *War & society*, volume 20, n°2,
- ROCHE, Daniel, (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- ROCHE, Daniel, « Pour un art de la cavalerie, XVe-XXe siècle », *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- ROCHE, Daniel, (dir.), *Les écuries royales du XVIe au XVIIIe*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 1998.
- SALLMANN, Jean-Michel, « Le cheval, la pique et le canon : le rôle tactique de la cavalerie du XIV au XVIIIe siècle », Roche Daniel (dir.), *Le cheval et la guerre, du XVe au XXe siècle*, Paris, Association pour l'académie d'art équestre de Versailles, 2002.
- SUSANE, Louis (Gal.), *Histoire de la cavalerie française*, Paris, J.Hetzel et Cie, 1874.
- TINCEY, John, *Ironsides. English Cavalry 1588-1688*, Osprey Publishing, 2005.
- TINCEY, John, *Soldiers of the English Civil War, 2 : Cavalry*, Osprey Publishing, 2004.
- WECK, Hervé de, *La cavalerie à travers les âges*, Lausanne, Edita S.A., 1980.

ANNEXES:

ANNEXE 1

Extraits du « Mémoire sur la cavalerie », par le chevalier de Chabo, vers 1755-1756, 1582 pages

SHD/ DAT, MR 1730, f°55.

LE CAVALIER

« L'homme qui compose la cavalerie française est [...] pour l'ordinaire tiré de l'état de paysan. Avec cette différence que devant servir plus à son aise et jouissant

d'une solde un peu meilleure que le fantassin, le paysan aisé s'enrôle plus volontiers pour la cavalerie. Outre cela le capitaine étant obligé pour son intérêt de ne confier les chevaux qu'à des cavaliers en qui il voudrait avoir plus de confiance, les soins de la plupart les porte à choisir autant qu'il est possible et à préférer le bon paysan à l'aventurier. Et l'homme d'une taille assez forte et assez belle est préféré à celui d'une petite taille et d'une mince complexion, attendu qu'il faut que le cavalier ait la force de conduire et de soigner son cheval et de soulager le fardeau qu'il doit mettre dessus pour sa subsistance.

Ainsi la plupart sont des paysans à qui l'on apprend à monter avec plus ou moins de soin relativement à leur intelligence et à l'habitude qu'ils ont contractée plus ou moins dans leur jeunesse. D'où il s'ensuit que les provinces où il y a un plus grand nombre de chevaux et où les paysans en usent pour cultiver la terre sont celles qui fournissent les meilleurs et le plus grand nombre de cavaliers. Le goût du cheval est un des préjugés de l'enfance et ce goût est nécessaire pour faire d'excellents cavaliers.

Les Comtois, les Alsaciens, les Lorrains, surtout ceux des environs de la Sarre, les Thirachiens, les Flamands y compris ceux du Hainault, et après eux les Picards, quelques Normands, les Poitevins, s'enrolent [sic] plus volontiers dans la cavalerie et y réussissent mieux. Mais généralement parlant le François ne naît pas cavalier, ce n'est que par application et à force d'instruction qu'il le devient.

Ce qui rend cette vérité plus constante c'est qu'il en faut de beaucoup pour que la cavalerie soit tout entière des gens de ces provinces. Plus des deux tiers sont ou habitants des villes, gens de famille peu habitués au cheval, ou nés dans les autres provinces du royaume, d'où certains apportent la crainte du cheval bien loin d'en avoir le goût. De sorte que ce n'est pas une expression outrée de dire que le tiers des cavaliers au plus l'est par goût, et les deux autres tiers le sont ou par honneur ou par crainte du châtimement.

Le terme d'honneur n'est pas un terme déplacé. La connaissance à l'intérieur du corps apprend qu'il y a dans le cavalier bien conduit beaucoup d'honneur et d'émulation. S'il était aussi fort imprimé dans les âmes grossières pour l'exactitude du devoir qu'il l'est pour ne point craindre l'ennemi [...] ce pays serait invincible. Mais il est difficile de leur persuader par ces mêmes principes l'assiduité et l'application pour devenir de bons hommes de chevaux. Ainsi généralement parlant le cavalier français, surtout depuis qu'il n'est plus enrôlé que pour six ans est un homme dans un état forcé et comme étranger à son élément. » [...]

« Ainsi l'on peut avancer que le cavalier est naturellement courageux. L'exemple fait sur lui une impression singulière. Il est peu ordinaire voir fuir un cavalier du milieu d'une troupe. Celui que son propre courage ne ferait pas assez fort pour l'y retenir y reste et suit la troupe par ce que les autres vont ; il craint la honte, cela suffit ». [...]

« Si par malheur ses chefs lui montrent un mauvais exemple, s'il arrive qu'une partie considérable soit entraînée, le reste fuit sans remord, parce qu'il ne voit plus une honte à imiter le grand nombre et que la nature, qui répugne à sa destruction prend alors le dessus sur le préjugé. » [...]

Critères de recrutement :

« Depuis cinq pieds trois jusqu'à cinq pieds six à sept. Plus de hauteur charge le cheval inutilement. Mais ce qui doit être observé avec scrupule est la bonne constitution, la force dans les membres que dénote pour l'ordinaire une face large et ouverte et des épaules larges, bien effacées. La jambe bien faite est moins nécessaire, mais comme elle dénote l'adresse et la légèreté il ne faut pas la négliger. L'air de guerre gagne à la moustache et c'est assez l'usage que les cavaliers en portent autant qu'ils peuvent. Les cheveux courts et qui frisent naturellement sont les plus agréables » [...]

« ce qui fait les meilleures recrues ce sont les hommes que les capitaines enrôlent dans leurs terres et qui leurs sont attachés. Voilà après l'âge, la taille et la force requise ce qui caractérise la bonne recrue et c'est cet attachement réciproque du capitaine et du cavalier qui constitue les bonnes troupes. » [...]

« L'âge légal est de 16 ans. Mais quand des hommes de 17, 18 ou 19 ans se trouvent assez robustes et d'une taille assez belle pour être reçus ce sont les meilleurs cavaliers, attendu que dans la jeunesse les impressions se reçoivent plus aisément, s'effacent moins et le corps plus souple acquiert bien plus vite l'adresse nécessaire à ce métier. Quand le roi permet à sa cavalerie d'enrôler des étrangers, ceux du voisinage des frontières sont toujours à préférer attendu que leurs mœurs diffèrent moins de celles de la nation, il y a plus à espérer qu'ils seront fidèles. Parmi nos voisins les Liégeois sont ceux qui sont plus cavaliers, mieux faits et dont l'espèce est plus abondante, la langue française est connue presque partout. » [...]

« La profession des armes qui est la seule où elle [la noblesse] puisse trouver de pain sans déroger n'est lucrative que pour la grande faveur ou les grands talents, pour tous les autres, c'est une source de ruine de plus.[...] aussi voit-on nombre se faire cavalier par nécessité ».

LE CHEVAL

Les qualités :

« La première qualité que doit avoir un cheval de cavalier est la taille. Elle est fixée en France depuis quatre pieds huit pouces jusqu'à quatre p dix pouces, attendu que dans les tailles au dessous on ne trouve plus communément la même ressource pour la force de l'animal et pour les avantages que l'homme tire de l'élévation pour le combat ; et dans la taille au dessus la multiplicité (le grand nombre) nécessaire deviendrait une charge à l'état attendu que la France produit peu communément de grands chevaux, et qu'il faudrait avoir encore plus recours à l'étranger. [...] Mais ce n'est pas là la seule raison. Il est reconnu que les chevaux d'une plus grande taille consomment beaucoup plu de denrées pour leur nourriture et ne sont ni plus vigoureux ni p plus légers, bien loin de là ; ils se lassent plus tôt, maigrissent plus aisément et sont bien plus long à se rétablir.[...] La taille de huit à dix pouces est la taille désirable, elle est la plus usitée ». [...]

« Il faut que le cheval ait les pieds et la jambe bonnes, celles-ci point trop fines, ce qui dénote une légèreté qui n'existe pas toujours sans altérer la force. Un cheval destiné à porter de lourds fardeaux doit avoir la jambe large, le nerf gros.

Le corps d'un cheval de cavalerie doit être épais, la croupe arrondie, la coste large et ronde, le ventre point pendant mais encore moins efflanqué, les muscles des hanches nerveux et charnus, on lui pardonne aussi quand ceux des épaules le sont un peu, quoi que ce soit un défaut, mais c'est volontiers celui de l'espèce dont il s'agit.

L'encolure doit partir d'un garrot élevé et point épais, celle qu porte la tête dans le point le plus élevé dénote dans le cheval plus de légèreté, plus de force et plus d'audace ; quand avec cela la tête est petite et décharnée o,n peut dire que le cheval est de la bonne espèce pour la cavalerie. » [...]

« Pour les chevaux de l'espèce grossière dont il est question, l'âge est depuis quatre ans et au dessus. Plus jeune il ne saurait résister aux fardeaux aux longues marches et aux intempéries de l'air auxquelles ils sont exposés à la guerre.

Il serait à désirer que l'on ne put les admettre que plus vieux d'un an mais l'on est obligé à la guerre de prendre ce que l'on trouve et les marchands de qui l'on dépend dans les grandes fournitures font la règle alors et ils n'en fournissent guère d'un âge au dessus de quatre ans. Encore est on souvent bien à la peine de se garder des ruses qu'ils emploient pour livrer pour quatre ans ceux qui n'en ont que trois ». [...]

Les remontes :

« La France ne produit pas à beaucoup près tous les chevaux qui se consomment dans la cavalerie ; je serais même bien embarrassé sans des recherches longues de fixer qu'elle en est à peu près la quantité qu'elle fournit. La seule réflexion qui puisse aider à concevoir cette proportion est la connaissance des provinces qui fournissent des chevaux, et l'on ne peut guère citer en France pour l'espèce dont il s'agit que la Normandie, le Poitou, et quelques cantons de la Bretagne. Si l'on ne faisait pas d'autres emplois des chevaux dans ces provinces que des remontes de la cavalerie, elles ne laisseraient pas d'en fournir un grand nombre, mais les équipages [...] que le luxe a si fort multiplié consomment des milliers de chevaux de la taille et de la tournure convenable, et plus encore depuis que la mode à été établie d'avoir ce que l'on appelle des bidets de carrosse, ce sont précisément ceux que l'on nomme ainsi qui font la bonne espèce des chevaux de cavalerie. Le prix qui met les marchands relativement à l'opulence des acheteurs a mis cette espèce de chevaux au dessus des pouvoirs des capitaines de cavalerie qui sont tous obligés d'avoir recours à défaut de ceux-là aux chevaux allemands, et je crois que l'on peut hardiment avancer que la cavalerie ne tire pas de France la dixième partie des chevaux qu'elle consomme. C'est un malheur pour l'Etat qui sans le luxe se passerait du secours de l'Allemagne et pour la cava qui aurait des chevaux d'une meilleure qualité puisqu'il est peu de provinces d'Allemagne qui fournissent des chevaux comparables en beauté et en bonté à la Normandie. Les chevaux de ce pays là résistent plus à la fatigue qu'aucun et durent par conséquent beaucoup davantage (sic) que les Allemands.

Parmi les chevaux allemands il y en a de différents pays qui diffèrent beaucoup en bonté.[...] Les chevaux du Holstein sont mieux pourvus de ces membres déchargés dont l'aspect séduit le connaisseur, ils ont le pied bien fait, la jambe sèche et fine, et assez d'avant main[...] Plusieurs régiments se sont remontés depuis la paix de chevaux de ce pays là ; l'usage à la première guerre fixera la bonté de l'espèce.

Si les chevaux danois étaient moins grands ils sont (sic) de la belle et bonne espèce, mais leur taille est si différente de la taille dont il est question que l'on ne peut pas les conseiller. D'ailleurs ces pays sont trop éloignés de la frontière pour pouvoir en tirer durant les guerres la quantité de chevaux nécessaire durant le court espace des quartiers d'hiver.

Dans la Flandre, le Brabant, le pays de Liège et les provinces de Hollande, les grands chevaux que l'on y trouve n'ont que de mauvais pieds plats et comblés qui ne sauraient porter le poids de ce gros corps dès qu'ils sortent des terres labourées du pays, les pavés et les pays pierreux les font périr par là. Les chevaux que la Suisse produit en quantité ont le bon pied, mais [...] ils ont des têtes si lourdes et si grasses, et sont en tout si lourds que la cavalerie n'en saurait faire usage.

Ainsi la cavalerie française est généralement montée sur des chevaux élevés dans les marais d'Osnabrück ou provinces circonvoisines ; ainsi c'est sur cette espèce de chevaux qu'il faut compter. Leur durée est communément depuis quatre ans jusqu'à 14 ou 15, quelques uns vont un peu au-delà, mais beaucoup restent en deçà, de sorte qu'en attribuant à chaque individu 10 ans de service l'un dans l'autre l'on connaît tout le système et la manutention des remontes puisqu'il est aisé de calculer que sur dix chevaux il y en a chaque année un qui arrive au bout de son terme. Pour entretenir 10000 chevaux pendant la paix il faut à peu près 1000 remontes par an. Et si c'est en temps de guerre ou les coups la fatigue et les accidents détruisent beaucoup plus vite, outre qu'il y a moins de choix dans l'espèce qui par là doit dépérir plus tôt, je crois que ce n'est pas un calcul outré que de fixer la remonte à un sixième par an. Ainsi pour 10000 chevaux il faudra 1666 remontes par an.

De ce que la cavalerie n'est presque remontée que de chevaux allemands il semblerait juste de conclure que dans le cas de guerre avec l'Empereur et l'Empire, on ne saurait plus en France recouvrer de remontes. Mais il est nécessaire de savoir que

dans la multitudes d'Etats libres qui forment le corps de l'Empire il est difficile aux chefs des délibérations de faire observer les défenses, l'argent à toujours trouvé toutes sortes de portes flexibles. Les provinces où naissent ces animaux en si grande abondance n'ont presque pas d'autres revenus que celui de leurs ventes, ainsi quand le vendeur et l'acheteur sont d'accord ils trouvent ensemble les moyens d'éluder les défenses ; le gouvernement germanique ferme les yeux sur les contraventions par ce qu'elles occasionneraient par trop de rigueur la ruine des pays de haras. Et les princes particuliers gagnent davantage à la perception des droits qu'ils se font payer pour le passage qu'ils ne gagneraient par l'avantage public dont leur ferait l'empêchement de la sortie d'Allemagne. D'ailleurs il y a presque toujours dans la guerre des princes de l'Empire qui sont ou neutres ou alliés de la France, et c'est au travers de leurs Etats que nos marchands font arriver leurs chevaux en haussant le prix. Tout le monde est content excepté le capitaine.

Dans les cas d'augmentation considérable le roi fournit les chevaux et traite par son ministre avec les marchands pour un prix toujours au dessous de celui du capitaine, attendu que le capitaine se rend plus difficile à recevoir les chevaux dont la bonté l'intéresse personnellement et que le profit devenant plus multiplié n'a pas besoin d'être si considérable pour contenter l'avidité des marchands. Aussi arrive-t-il dans toutes les fournitures générales que l'espèce est moins bonne et moins belle parce qu'en fait de chevaux la beauté est une preuve presque inséparable de la bonté.

Ces augmentations n'arrivent jamais que dans les moments de la guerre où le besoin général des chevaux les rend plus rares et plus chers ; ainsi est-on obligé par toutes sortes de raisons de tolérer les défauts qui ne sont pas absolument essentiels et qui ne nuisent pas directement au service. » [...]

« Le peu de connaissance naturelle à la nation fait qu'avec du zèle et beaucoup d'argent on ne peut pas assurer qu'elle soit généralement bien montée. C'est un mal d'autant plus grand que le courage du cavalier dépend beaucoup de la confiance plus ou moins grande qu'il a dans son cheval ». [...]

INSTRUCTION :

Lorsqu'une recrue arrive dans la compagnie « on le fait monter à cheval et on lui montre à tenir la bride et à se tenir ferme. Comme on lui donne un ancien cheval qui pour l'ordinaire accoutumé aux choses que le nouveau cavalier lui demande, on peut dire que c'est le cheval qui donne la première leçon au cavalier, du moins le peu de principes ou le peu de leçons que l'on donnait, il n'y a pas longtemps au cavalier pris séparément, mettaient ceux qui sont fait pour leur montrer et qui ne l'avaient pas mieux appris que leur élève, dans le cas de ne pouvoir leur faire faire de grand progrès. Ce cavalier ayant été deux ou trois fois se promener seul, on le plaçait dans le rang à côté d'un camarade plus ancien que lui et on l'accoutumait à force de temps à une imitation machinale qui à la longue lui formait quelques idées qui plus ou moins perfectionnées par l'usage forme encore toute la science des cavaliers de l'âge dont nous parlons qui est très rapproché de celui-ci. Durant la paix on donnait un peu plus de soin parce que le loisir des garnisons et des quartiers le permettait. Mais faute de principes chez la plupart des maîtres, les disciples ne pouvaient être que très imparfaits. A la guerre l'assiduité qui surmonte les obstacles suppléait à cette attention et l'exemple, les représentations, les reproches surtout des anciens engageait ce cavalier nouveau à réfléchir et à imiter de sorte qu'à la fin d'une campagne il en savait plus, si cela peut s'appeler savoir, qu'il n'en pouvait deviner dans deux ou trois ans de paix. » [...]

« C'est ainsi qu'ont été formés tous les cavaliers de France jusqu'à l'année 50 (sic). De puis cette époque plusieurs chefs ayant reconnu qu'à la guerre des gens qui sont destinés à combattre à cheval ne pouvaient bien s'en acquitter qu'en étant un peu homme de cheval, ont voulu que la cavalerie française leur dût cette perfection. Leurs représentations, leurs mémoires ont réveillé le ministre qui n'a pu qu'approuver leur intention. Et dès qu'il a paru donner à cette partie essentielle quelque attention, le zèle

des uns, l'ambition des autres, l'amour propre des chefs et cette pente naturelle de la nation pour perfectionner toutes choses ont excité tout le monde à un travail qui est devenu à la mode ».[...]

« La difficulté que l'on a rencontré d'abord à montrer ce que l'on ne savait pas à fait chercher des principes. Les uns en ont voulu de plus perfectionnés que les autres mais tous ont convenu qu'il en fallait et tous ont admis celui-ci, c'est qu'il est impossible de former des cavaliers en gros et qu'il faut absolument pour en venir à bout prendre les hommes en détail, les uns après les autres. Et il est aujourd'hui très peu de régiments où l'on ne donne des leçons aux nouveaux cavaliers pris séparément. Comme tous les principes ne sont pas les mêmes il en est peut être qui feront de meilleurs élèves, mais en général la cavalerie gagne beaucoup à cet établissement et je suis persuadé que ce qui existe sera beaucoup mieux en état de faire la guerre [...] si l'on avait à craindre que les augmentations nombreuses et indispensables ne replonge la plus grande partie de ce corps dans l'état de grossièreté et d'ignorance dont il sort à peine.

Note : « Comme il y en a peut-être autant de différents [de principes] qu'il y a de différents régiments, les simplifier et les réduire à ceux qui sont purement nécessaires ce serait montrer ce qui devrait être et non ce qui est. Peut-être y a-t-il des régiments qui poussent trop loin la partie de l'écuyer, peut-être y en a-t-il davantage encore qui n'arrivent pas au terme qui fait le cavalier. Mais il est certains que le cavalier français est plus instruit dans la partie du cheval qu'il ne l'était ». [...]

L'exercice des armes :

« C'est encore un établissement récent que l'uniformité du maniement de toutes les armes à cheval, que l'on appelle exercice et qui est réglé par une ordonnance qui a été donnée dans l'été 1755 pour celle qui doit être la dernière et immuable quoi qu'elle soit récente. On ne doit pas en conclure qu'avant elle le cavalier ne savait pas faire le maniement des armes. Tous l'avaient appris depuis l'année 50. Mais tous ne savaient pas le même, l'uniformité dans cette partie n'est pas aussi utile qu'elle est agréable. [...] on sait qu'il y avait plusieurs moyens de parvenir à ce but, lesquels pouvaient être également bons dès que ce n'est point de la précision mais de l'adresse que le cavalier tire sa force. Ainsy tous les maniements des armes que chacun avait imaginé donnaient cette adresse désirable. Et l'on peut conclure que l'explication ayant été exacte sur ce point depuis cinq ans, le cavalier français sait actuellement manier son arme, ce que l'on ne pouvait pas assurer avant cette époque. »[...]

Le rôle des officiers :

« Le maréchal des logis doit concourir à l'instruction des nouveaux cavaliers, à celle des nouveaux chevaux, autant que ses autres fonctions le lui permettent » [...]

« Le lieutenant doit montrer aux recrues à monter à cheval prenant les cavaliers l'un après l'autre et leur montrant d'abord à brider, à seller leurs chevaux et leur nommant les différentes parties du harnais. Après quoi il leur montre à monter de bonne grâce et adroitement à s'y tenir dans les positions de guerre, c'est à dire bien droit, la tête haute, les mains placées sans gênes, les jambes étrivées un peu court, la cuisse bien tournée. Et quand ils sont placés il les doit faire marcher, leur enseignant la façon de s'y prendre pour faire obéir leurs chevaux. Il les fait trotter sans étrier pour leur donner de l'assiette et puis avec des étriers. Il leur montre aussi à reculer, à se tourner dans tous les sens.

Ensuite il les accoutume à marche de deux en deux, à se quitter, se réunir. Puis de quatre en quatre et enfin en rang, et là en troupe. Et quand ils sauront bien exécuter ce qu'il leur a appris, il permettra qu'ils aillent à l'escadron. Et pour lors c'est l'affaire de l'état major qu'il doit cependant aider toujours autant qu'il le peut.

Il doit montrer aussi le maniement des armes à cheval et à pied. Et pour cela il doit lui-même le savoir faire. Il comme il ne serait pas possible qu'il puisse suffire à lui

seul à toutes ces instructions il doit se faire aider par les brigadiers, attendu qu'il ne le peut guère par le maréchal des logis, occupé aux subsistances. [...] Il doit faire leçon devant lui afin de former les brigadiers ou les cavaliers qui y ont des dispositions te les mettre en état de le soulager et de parvenir à leur tour.

Il doit encore instruire les chevaux de remonte avec douceur et patience, tâcher lorsqu'ils arrivent de connaître leur humeur, ainsi que la tête et la main des cavaliers afin de les donner à ceux qui en peuvent faire le meilleur usage. On instruit les chevaux de remonte avec la longe et le caveçon. On les fait d'abord trotter en rond, puis on les bride et on les selle. Quand ils les souffrent et sont bien accoutumés à obéir au caveçon on fait monter un homme dessus sans arme et en veste, lequel peu à peu fait sentir les jambes puis les éperons au cheval. Enfin avec douceur il lui apprend à goûter la bride et quand l'animal est bien doux l'on ôte la longe et l'on donne au cavalier les rennes du caveçon et il va seul devant lui au pas puis au trot. L'on tourne, l'on arrête, l'on recule, l'on apprend à l'animal à quitter les autres avec beaucoup de douceur ayant pour cela un homme derrière avec un fouet dont il ne doit se servir que modérément. Il est de toute nécessité que le lieutenant soit présent à tout cela pour conduire par ses ordres et son conseil tous les hommes qui s'y emploient et les empêcher de s'emporter et de battre mal à propos un animal, qui pris par douceur, est bientôt rendu docile, tandis que en le traitant avec brutalité on le rend rétif pour toujours et alors il faut s'en défaire ou il estropie le cavalier et dérange l'escadron qu'il peut même déshonorer dans des occasions puisqu'il ne faut qu'un animal rétif et indompté pour déranger et faire battre les plus braves gens du monde. » [...]

Le capitaine : « L'instruction qui est plus particulièrement annexée aux fonctions du capitaine, c'est sans doute celle des manœuvres qu'il doit montrer à sa compagnie par principe commençant par l'homme à cheval seul puis réuni à un autre puis de quatre en quatre et successivement à la troupe formée. Il doit la faire commander par les officiers subalternes à tour de rôle pour leur montrer à se faire entendre en peu de mots prononcés d'un voix articulée qui soit intelligible à toute la troupe. » [...]

LA BATAILLE :

« c'est le grand jour de la cavalerie, c'est le moment de déployer toutes les forces de tout mettre en usage, et pour l'ordinaire c'est la cavalerie qui les décide. »

ANNEXE 2

Extraits du « Mémoire relatif à l'organisation de la cavalerie », par M. de Villars, 1701 (31 octobre), 10 pages
SHD/DAT, MR 1725, f°1.

Les chevaux :

« Il est indispensable de plus ordonner aux capitaines d'avoir de grands chevaux. Premièrement par la cherté, étant plus difficile de soutenir une cavalerie qui coûte trois

fois plus cher que celle de nos ennemis. En second lieu les grands chevaux ne peuvent fournir une course ni pâturer aisément. D'ailleurs, il n'est pas impossible, quand sa majesté voudra bien redonner de ordres pareils à ceux que j'ai reçu autrefois, sur la taille des chevaux, que l'on trouve dans le royaume une certaine quantité propre à la cavalerie et surtout pour les dragons, ce qui empêcherait l'argent de sortir pour aller les acheter tous en Allemagne. Quant à voir les chevaux d'une taille médiocre se soutenir mieux que les grands nous en avons un exemple ici, le régiment de Courtandon (?) est bas monté et c'est presque le seul de cette armée dont les chevaux sont en bon état. Mais en ne prescrivant plus aux capitaines d'avoir de grands chevaux, il ne faut pas leur ordonner de changer ceux qu'ils ont comme je l'ai vu pratiquer autrefois, les gens délicats en cavalerie ne peuvent souffrir des tailles inégales. Savoir que comme un attelage de carrosse bien égal est plus beau à voir, de même une compagnie également montée plait davantage. Mais en vérité monseigneur, vous savez mieux que moi qu'il est des choses plus essentielles et qu'il faut mépriser les bagatelles pour aller au solide, qui est de ne pas ruiner les officiers inutilement entrer en de certaines matières dans leurs besoins et ne pas les épargner en d'autres. »[...]

Les bottes :

« Sa majesté me fit l'honneur autrefois de m'ordonner de changer peu à peu les grosses et vilaines bottes de la cavalerie. N'est-il pas vrai monseigneur qu'il arrive des occasions rares à la vérité, ou il faut que la cavalerie mette pied à terre. Car enfin sans ces grosses bottes qui sont comme des manières d'entraves, qui empêcherait nos cavaliers de rendre à pied les même services qu'un dragon. Est-ce parce que ce dernier à un fusil plus long d'un demi-pied que nos mousquetons ? J'ai toujours trouvé honteux pour la cavalerie qu'on ne puisse lui demander les mêmes services qu'aux dragons. Qu'on me dise d'ailleurs de quelle utilité pourraient être ces grosses bottes. Si l'on m'allègue que la cavalerie en est plus ferme à cheval, je répondrais que cette raison ne vaut pas mieux que celle qu'on donne pour les grands chevaux, que l'on prétend plus propre pour les charges de cavalerie. Ceux qui en ont vu plusieurs savent bien que c'est la seule valeur des hommes qui en décide. On sait que dans des batailles entières, à peine se trouvera-t-il deux ou trois charges ou les escadrons entrent l'un dans l'autre, puisqu'il arrive presque toujours que l'un des deux plie de 15 pas et souvent de plus loin, et d'ordinaire, celui qui tire s'en va le premier ». [...]

Tirer :

« Je passerais ensuite sur la nécessité de marcher à l'ennemi l'épée à la main et sans tirer. Nous en avons les préceptes de M. de Turenne et notre expérience. Qu'une troupe marche l'épée à la main et l'autre le mousqueton, celle qui veut se servir de son mousqueton, n'est-il pas vrai, monseigneur, qu'elle doit s'arrêter pour tirer à 15 pas de son ennemi, ce qui est très dangereux car rien n'est plus sur quand on mène des escadron à la charge de les faire aller très doucement jusqu'à 30 pas de l'ennemi, ensuite prendre un trot un peu vif, premièrement une troupe ainsi ébranlée le cheval mène quelquefois le cavalier malgré lui, au lieu que celui qui marchant à l'ennemi s'arrête paraît dans une disposition prochaine de tourner et de fuir. De plus cette troupe qui veut tirer il faut que ce soit de près pour en espérer quelque effet. A-t-elle le temps de quitter le mousqueton pour reprendre l'épée, cela est dangereux. Je passerais si l'on veut que dans chaque escadron il y ait sept ou huit cavaliers le mousqueton haut qu'on fasse même tirer, mais je soutiendrais que le gros de la troupe doit charger l'épée à la main, cela est d'une nécessité indispensable.

J'ai oui dire aux généraux de l'empereur que désormais leur cavalerie ne tirerait plus. Et à la vérité l'on ne les a vu toute cette campagne que l'épée à la main. Si donc cette cavalerie que nous avons toujours battu autrefois, et, je crois, parce qu'elle tirait, change sa manière de combattre il faut bien assurément conserver la notre. » [...]

Cuirasse et calotte

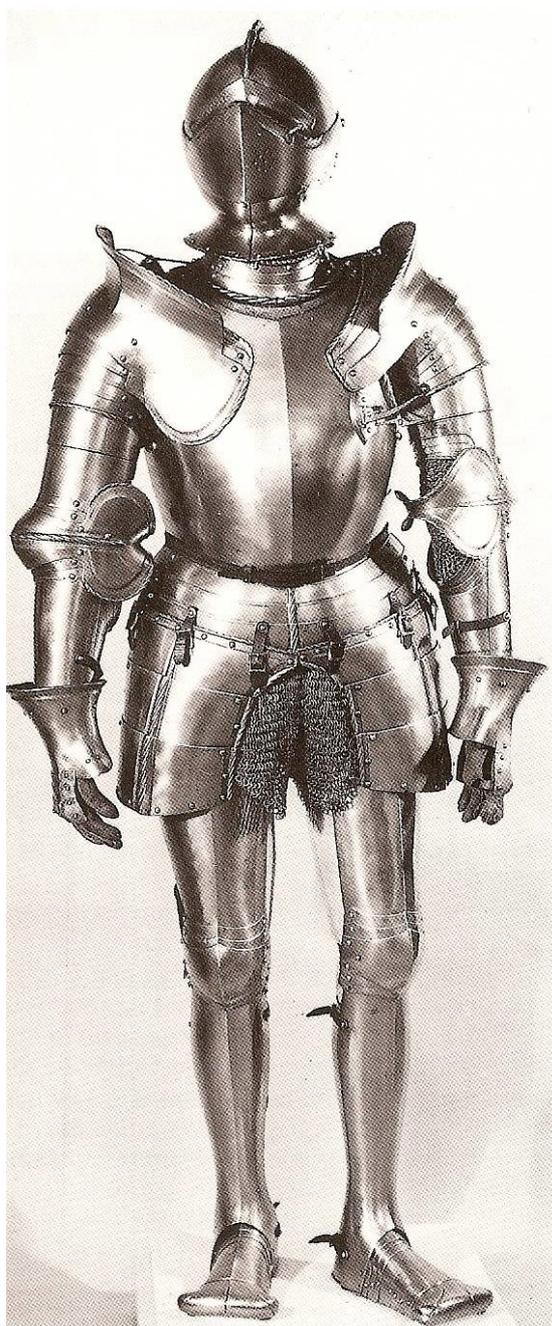
« Mais il faut nous précautionner, et pour cela ma pensée serait de donner à nos cavalier un plastron comme ceux dont se servent les maîtres d'armes ; la cavalerie de Suède est armée de même. Premièrement parce que la dépense est moindre et la charge aussi. En second lieu il est bon que le cavalier ait un intérêt à présenter le devant, et non pas le dos à l'ennemi. Qu'il connaisse par cette preuve palpable, outre tout ce que l'expérience en apprend, qu'il n'y a de grands périls qu'en tournant le dos. Car si la raison n'était surmontée par la peur, tout ce qu'il y a de gens de guerre devraient savoir que c'est dans la fuite qu'on périt, cent fois moins en tenant ferme. Outre ce plastron, je voudrais que l'on eu une manière ce calotte de fer laquelle se mettrait très aisément dans le chapeau, et que le cavalier ne porterait que pour la combat.

L'on dira peut-être qu'une cuirasse incommode moins qu'un devant seul, parce que le contrepoids n'y étant pas, le devant entraîne. C'est une objection à laquelle il ne faut pas s'arrêter. Le plastron que je propose, à l'épreuve seulement du pistolet, mis sur un buffle, ne fera certainement aucune peine aux cavalier. »

ANNEXE 3

Armure dite « de Bayard », XVIe siècle.

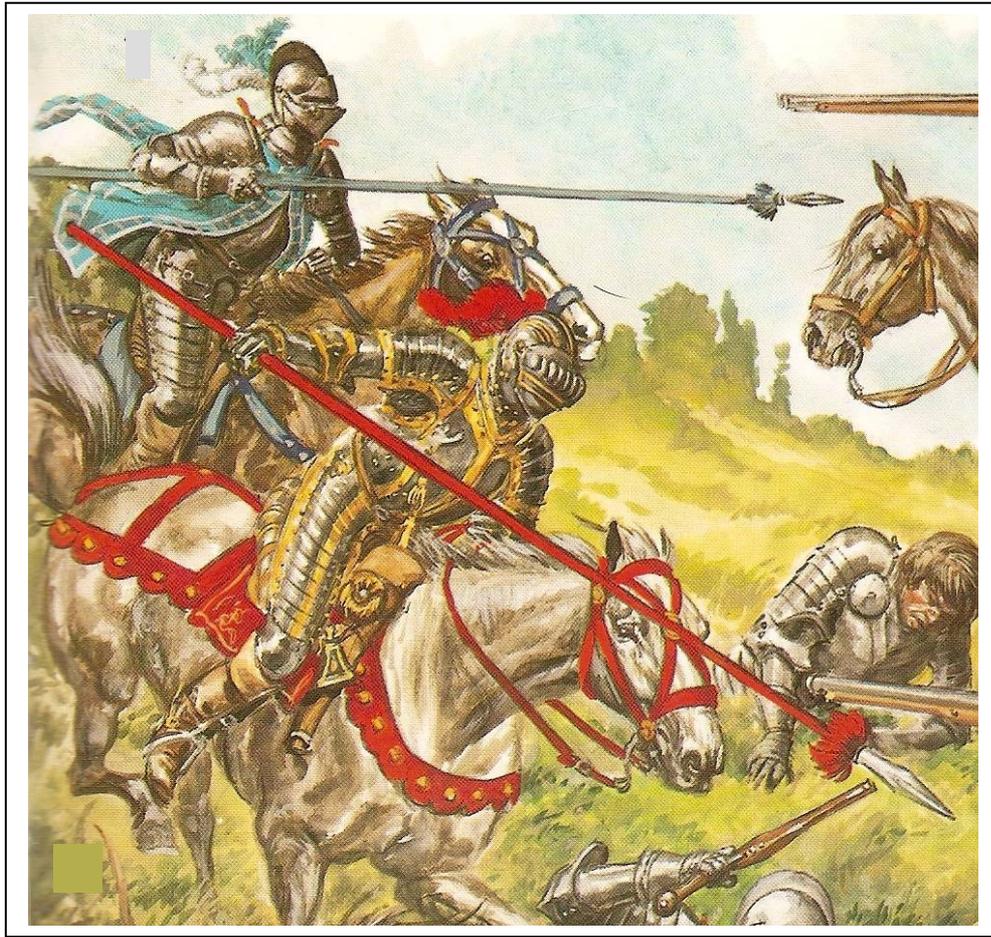
Photo publiée dans M. Dugué Mac Carthy, *La cavalerie au temps des chevaux*, Paris, E.P.A, 1989



ANNEXE 4

Cheval-légers, milieu du XVIe siècle

Illustration de L. et F. Funcken *Le costume, l'armure et les armes au temps de la chevalerie*, Paris, Castermann, 1977

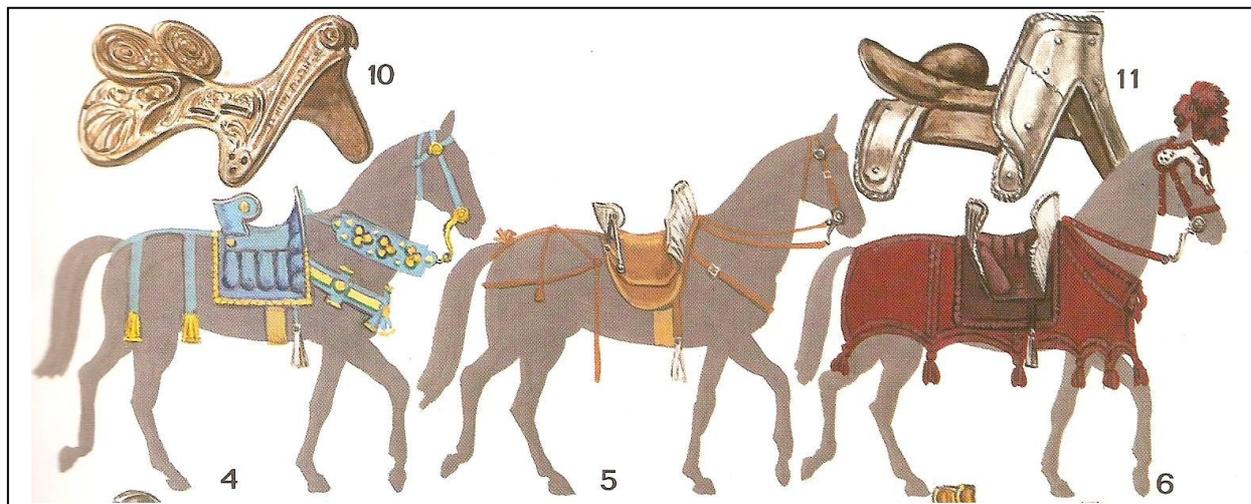


ANNEXE 5

Selles et harnachements.

Illustrations de L. et F Funcken *Le costume, l'armure et les armes au temps de la chevalerie*, Paris, Castermann, 1977

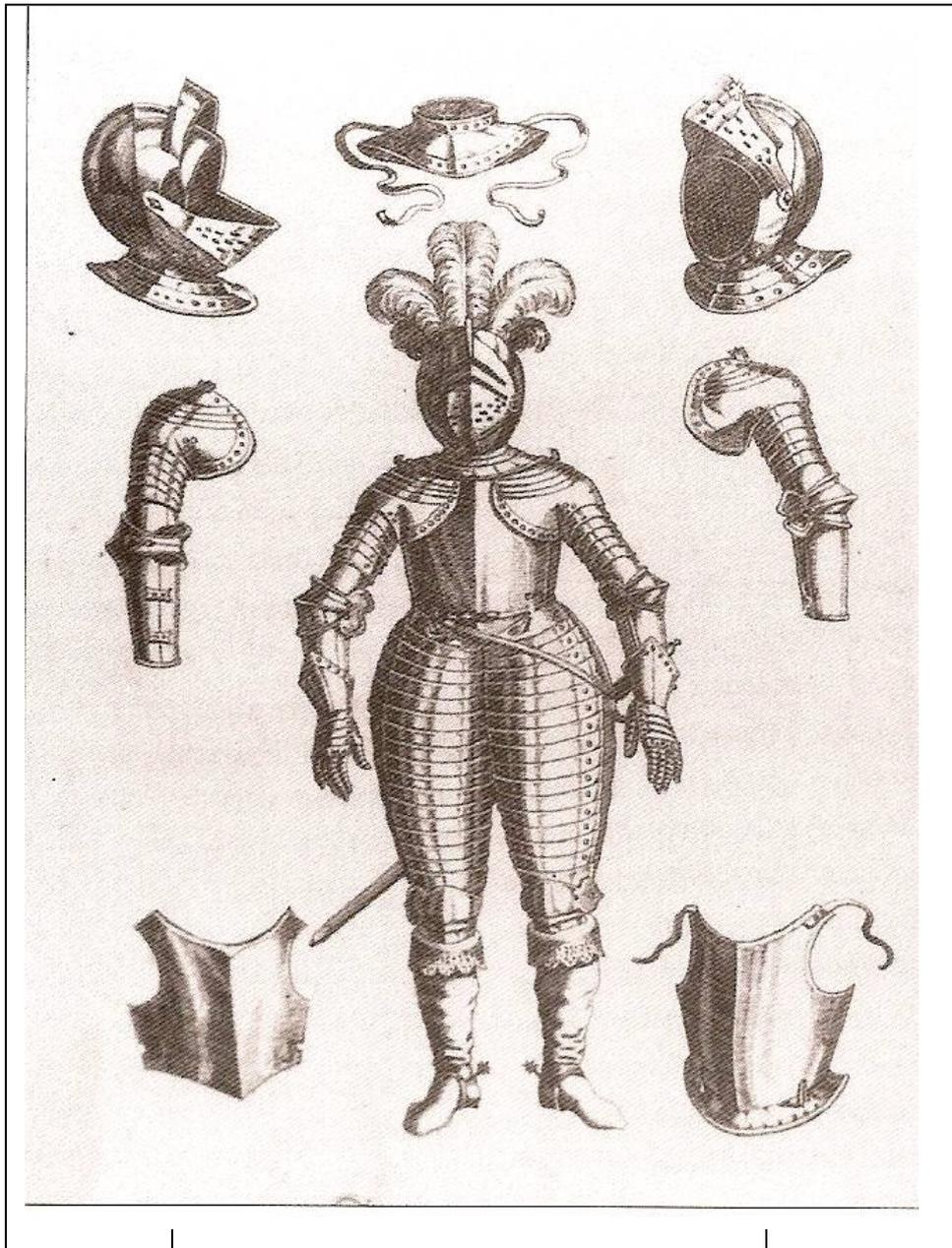
n°4 : harnachement 1470 ; n°5 : harnachement 1500 ; n°6 : harnachement 1547 ; n°10 : selle en ivoire fin XV^e s. ; n°11 : selle d'arme début XVI^e s.



ANNEXE 6

L'armement défensif du cuirassier (ou « corasse ») au début du XVII^e siècle.

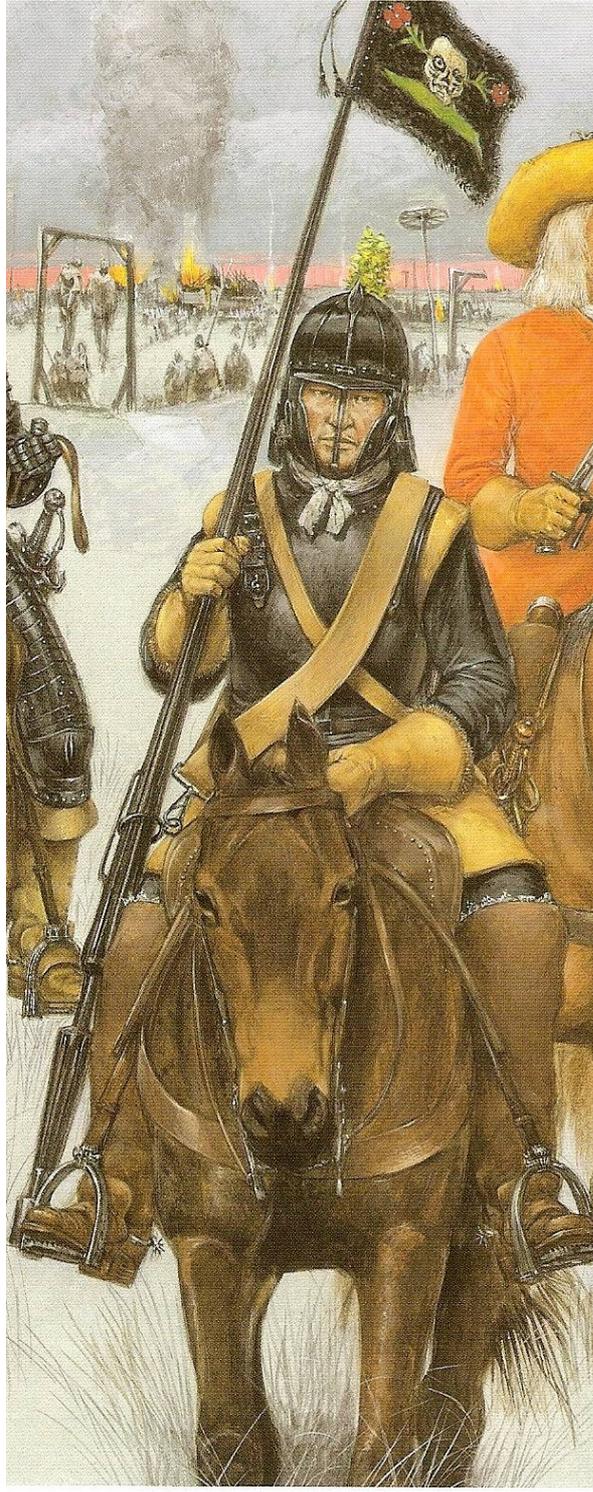
Wallahausen, *Art militaire à cheval*, par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques aux frais de Théodor de Bry, Francfort, 1616. figure n°2.



ANNEXE 7

L'arquebusier à cheval de Gustave-Adolphe

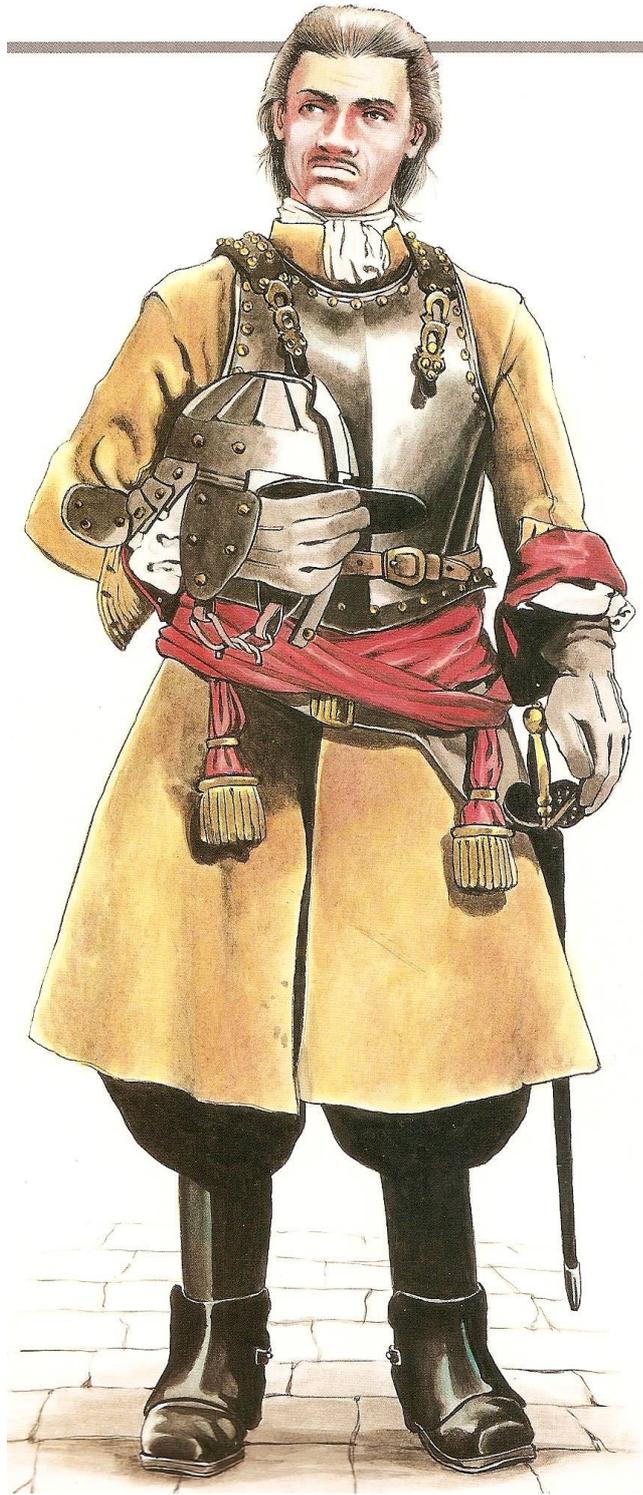
Illustration de R. Hook, dans R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, vol.2 Cavalry, Osprey Publishing, 2003.



ANNEXE 8

Officier de cuirassier autrichien, fin du XVIIe siècle.

Illustration de V. Vuksic. Dans Z. Grbasic et V. Vuksic, *L'âge d'or de la cavalerie*, Paris-Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1989, p.25.



ANNEXE 9

Cheveau-léger et cuirassier vers 1640

Photos Musée de l'Armée. Dans Marcel Dugué Mac Carthy, *Soldats du roi, les armées de l'Ancien Régime, 1610-1789*, Collections historiques du Musée de l'Armée, Arcueil, PREAL, 1984



Maître d'une compagnie de cavalerie légère, communément appelé cheval-léger. Vers 1640.



Cuirassier vers 1640.

ANNEXE 10

Maître de cavalerie vers 1680.

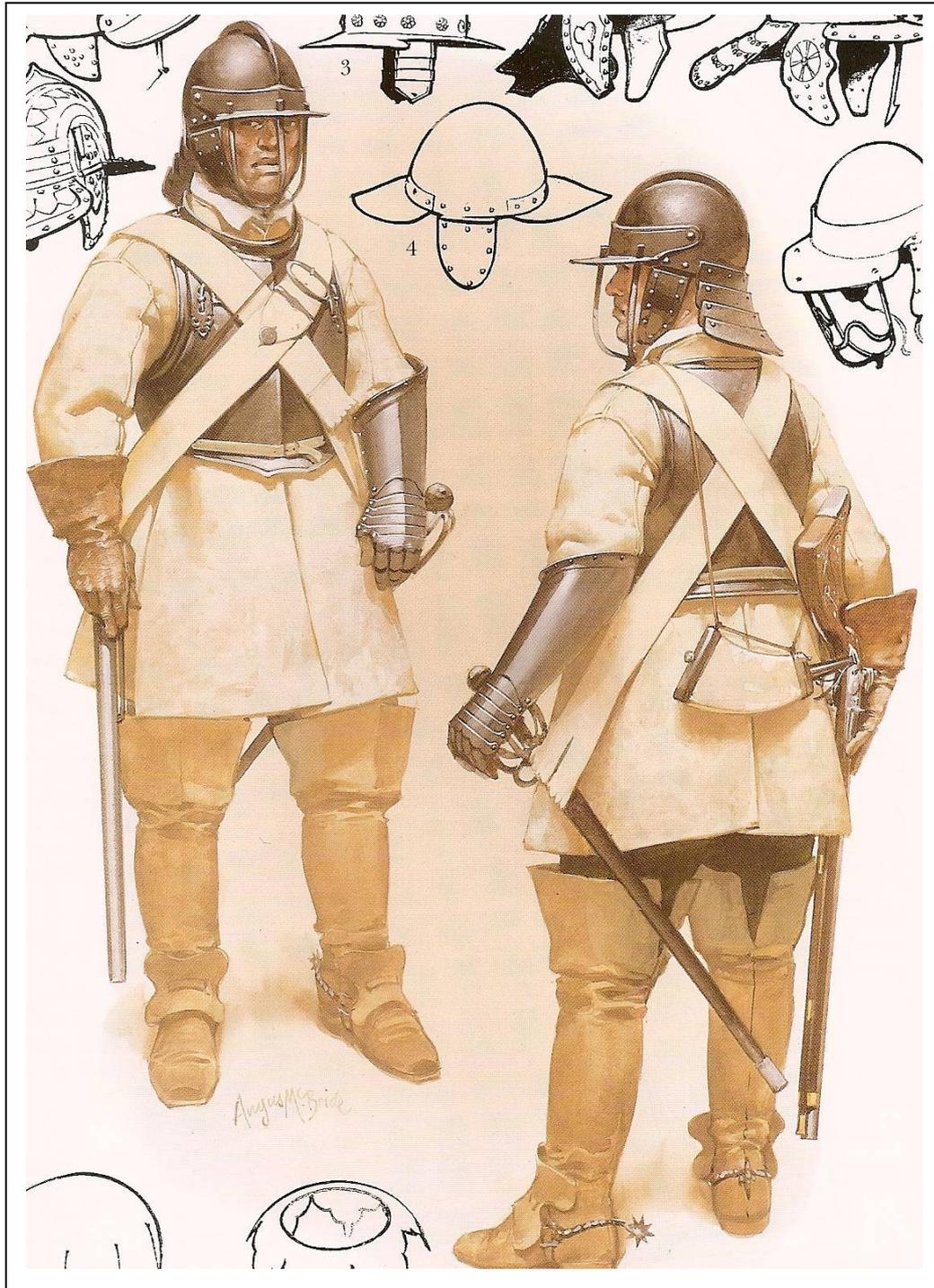
M. Dugué Mac Carthy, *La cavalerie au temps des chevaux*, E.P.A, 1989. Dessin de l'auteur d'après *Les travaux de Mars ou l'art de la guerre* d'Alain Manesson-Mallet.



ANNEXE 11

Arquebusier de la cavalerie du Parlement. Guerre Civile anglaise.

Illustration de Graham Turner, dans J. Tincey, *Soldiers of the English Civil War, cavalry*, Osprey, 2004.

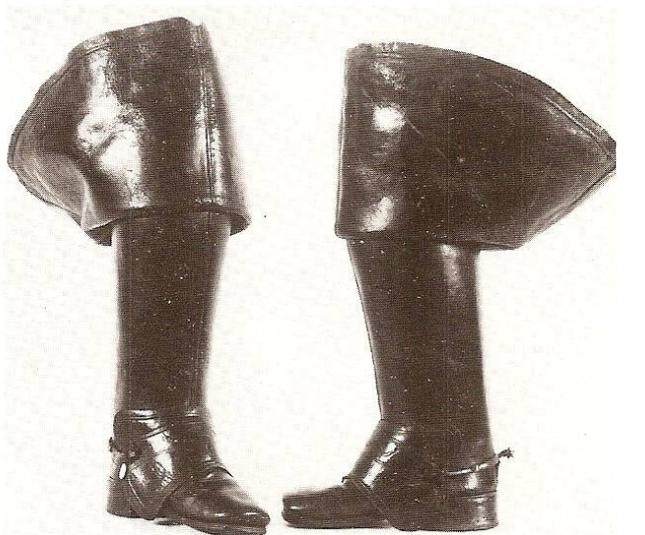


ANNEXES 12 ET 13

ANNEXE 12 :

Bottes fortes de cavaliers, seconde moitié XVIIe siècle.

Marcel Dugué Mac Carthy, *Soldats du roi, les armées de l'Ancien Régime, 1610-1789*, Collections historiques du Musée de l'Armée, Arcueil, PREAL, 1984, p.60.

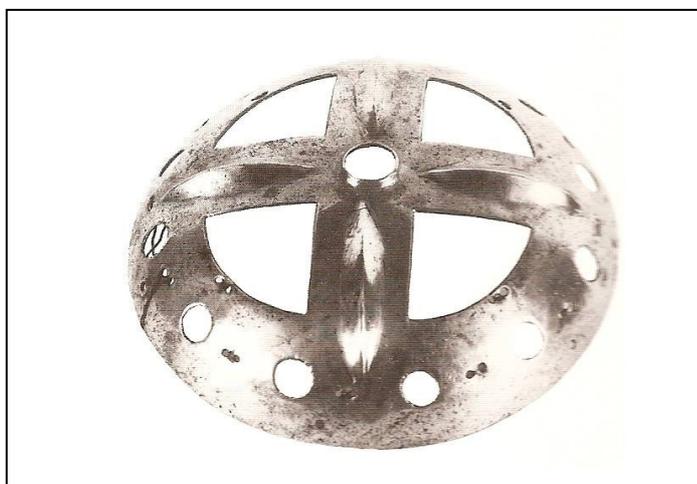


ANNEXE 13 :

Cervelière ou casquet, fin XVIIe siècle.

Photo Musée de l'Armée, dans Marcel Dugué Mac Carthy, *Soldats du roi, les armées de l'Ancien Régime, 1610-1789*, Collections historiques du Musée de l'Armée, Arcueil, PREAL, 1984.

Cousu sur la coiffe du chapeau de feutre, il protégeait le crâne du cavalier des coups de sabre.



ANNEXES 14 ET 15

ANNEXE 14

Lance du début XVIe siècle, 3.4 m.

Illustration de L. et F Funcken *Le costume, l'armure et les armes au temps de la chevalerie*, Paris, Castermann, 1977



ANNEXE 15

Le roi chargeant à Marignan. Bas relief du tombeau de François Ier à Saint-Denis



ANNEXE 16

Hussards ailés à Vienne, 1683.

Illustration de V. Vuksic, dans R. Brzezinski, *Polish Winged Hussar, 1576-1775*, Osprey, 2006



ANNEXE 17

La garde à branches multiples et la prise de l'épée d'estoc

Etudes de Maurice Maindron (Les armes, Paris, 1890) reproduites dans D. Venner, *Les armes blanches, sabres et épées*, Paris, Jacques Grancher éditeur, 1986.

Figure 1 :

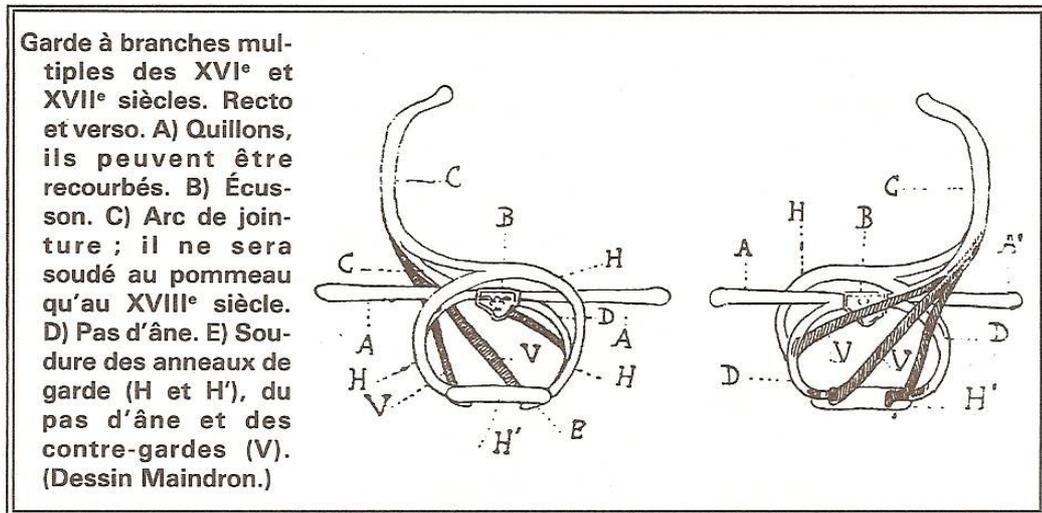
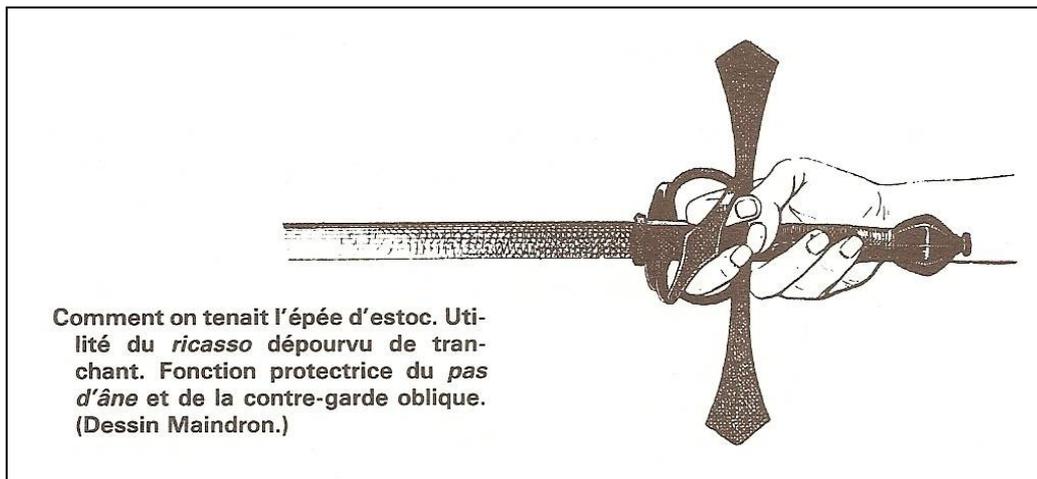


Figure 2



ANNEXE 18

figure n°1

Ce type de forte épée assez simple, aux quillons en « s » et au pommeau plat en forme de poire, constitue l'arme typique de la cavalerie suédoise durant la guerre de Trente Ans. Elle fut d'ailleurs nommée l'épée « suédoise », alors qu'elle était en fait originaire des Provinces Unies.

figure n°2

Autre type d'épée hollando-suédoise, avec cette fois un arc de garde et un anneau de pouce. Cette arme appartenait à un lieutenant-colonel.

figure n°1

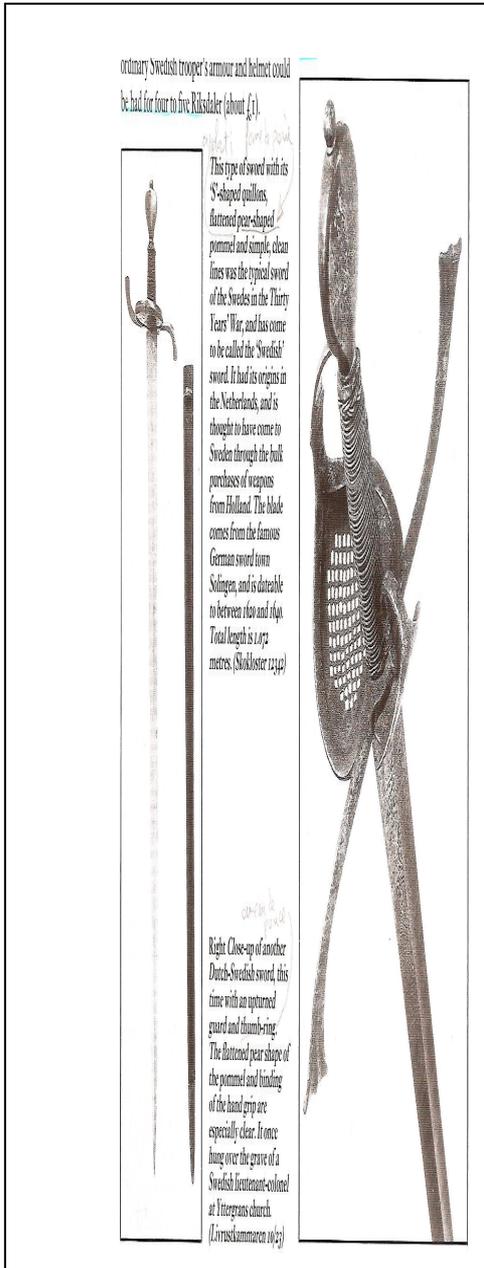


figure n°2

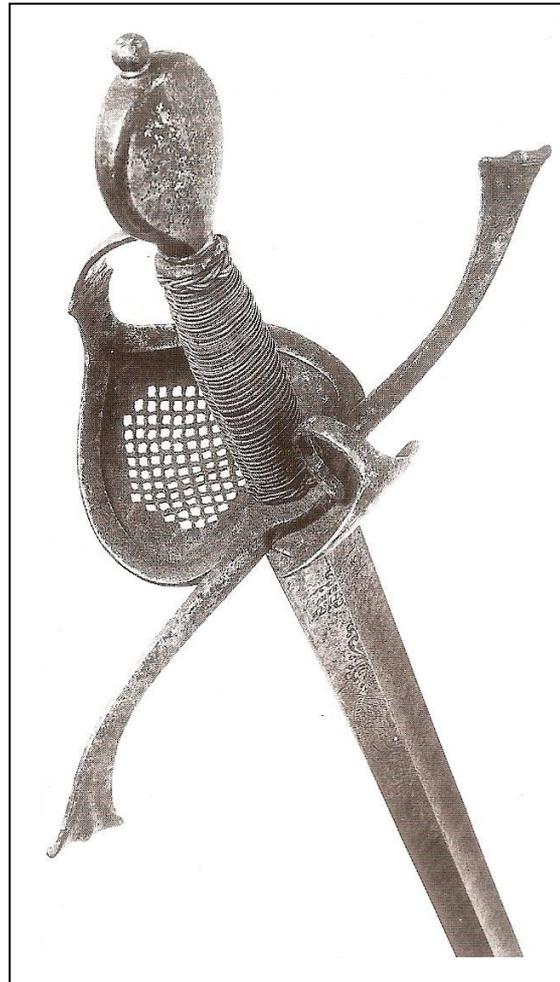


Photo publiées dans R. Brzezinski, *The army of Gustavus Adolphus*, vol.2 Cavalry, Osprey Publishing, 2003.

ANNEXES 19 ET 20

ANNEXE 19 : La forte épée dite « wallonne »,
Photo Musée de l'Armée



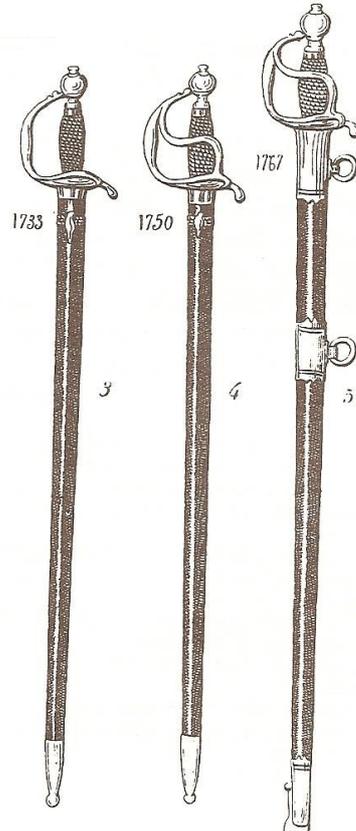
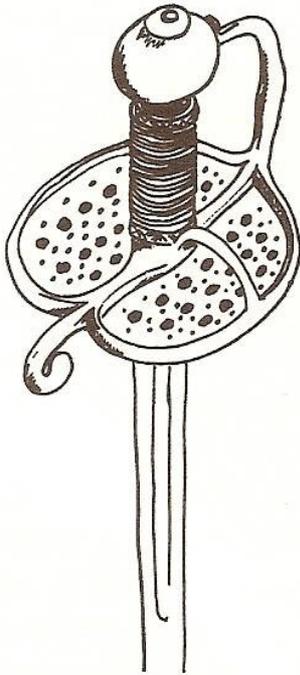
ANNEXE 20

Fortes épées réglementaires françaises : modèles 1679, 1733, 1750 et 1767

D. Venner, *Les armes blanches, sabres et épées*, Paris, Jacques Grancher éditeur, 1986.

Modèle 1679, étude de l'auteur

Etude du capitaine Bottet (*L'Arme blanche militaire française au XVIII^e siècle* 1910)



ANNEXE 21

Combats de cavalerie

Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art de chevalerie*, ... imprimé par Paul Jacques, Francfort, 1616.

Figure 6

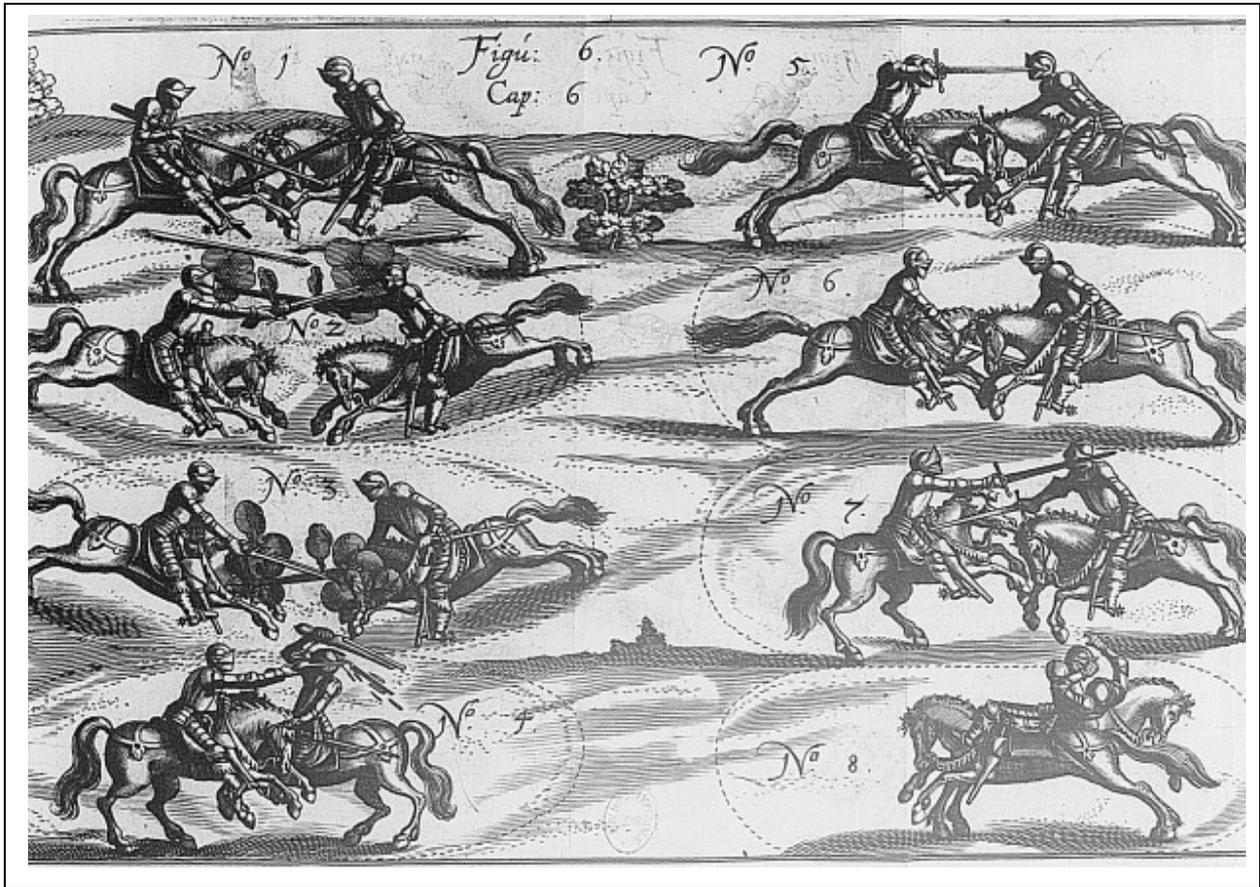
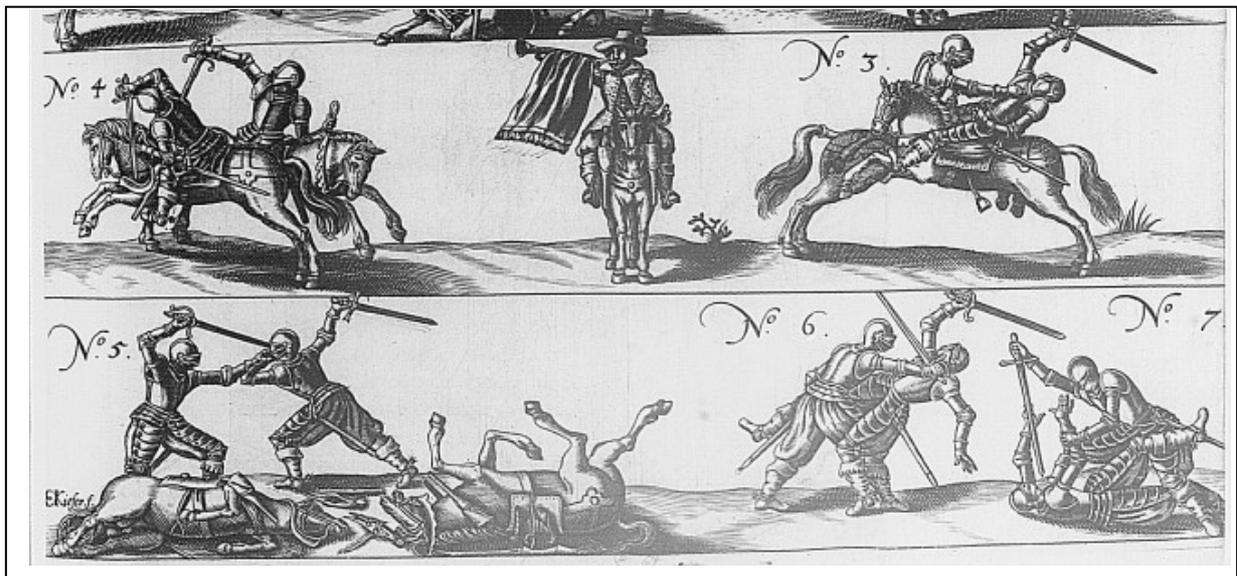


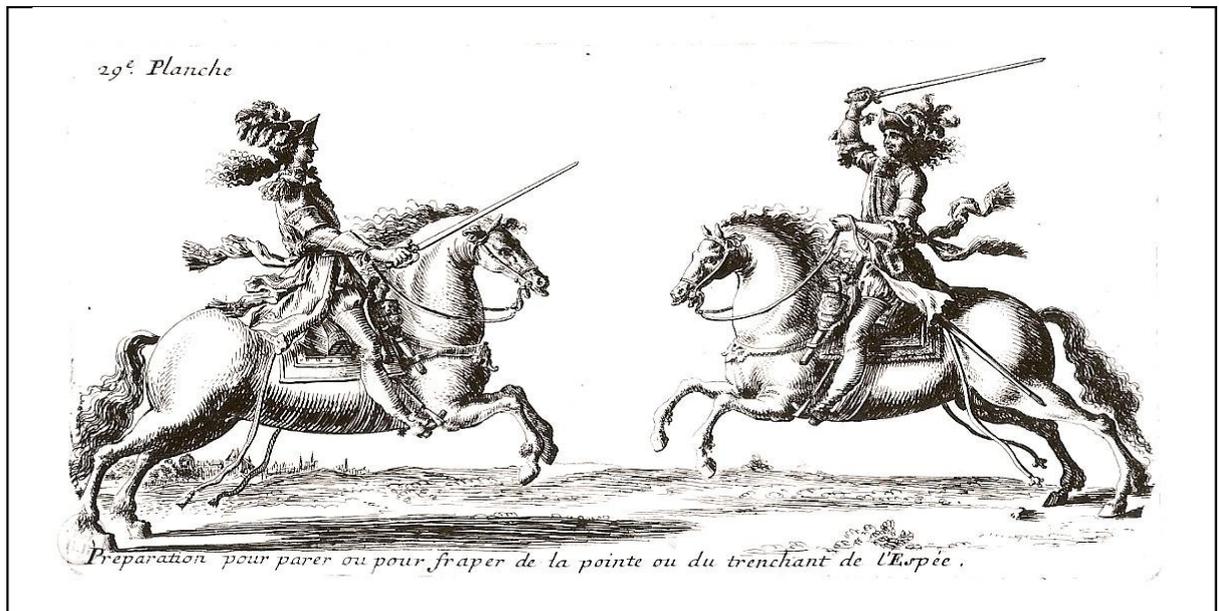
Figure 8



ANNEXES 22 ET 23

ANNEXE 22

Gravure de Philibert de La Touche, *Les vrais principes de l'espée seule*, Paris, F. Muguet, 1670 La Touche, pl.29



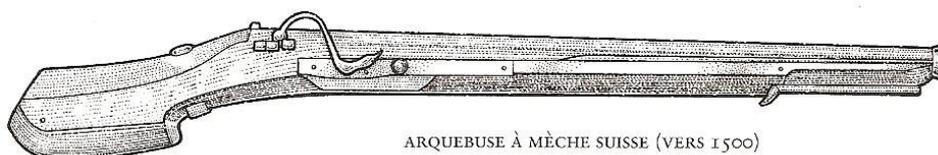
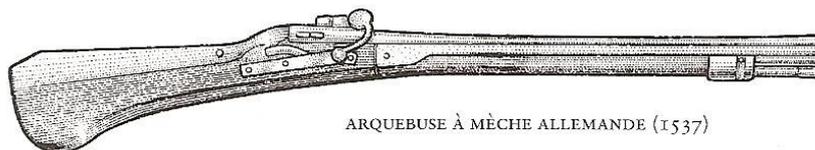
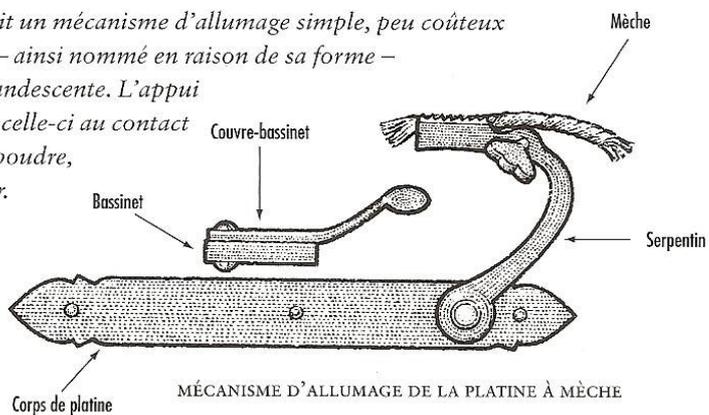
ANNEXE 23.

La platine à mèche.

Etude de Thomas F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, collection « Atlas des guerres », éditions Autrement, Paris, 2002 pour la traduction française.

La platine à mèche était un mécanisme d'allumage simple, peu coûteux et fiable. Le serpentín – ainsi nommé en raison de sa forme – portait une mèche incandescente. L'appui sur la détente amenait celle-ci au contact du bassinnet rempli de poudre, ce qui déclenchait le tir.

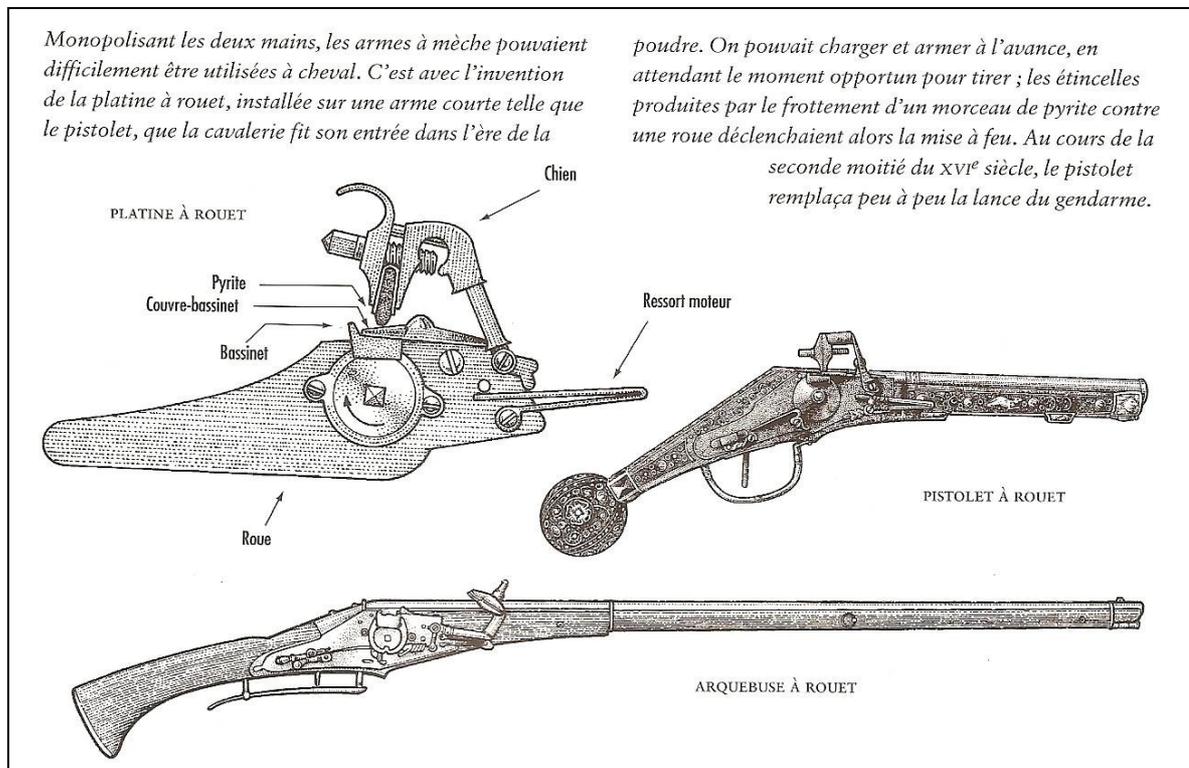
Jusqu'au xviii^e siècle, la platine à mèche demeura le mécanisme le plus couramment utilisé dans l'infanterie.



ANNEXES 24 ET 25

ANNEXE 24 : La platine à rouet

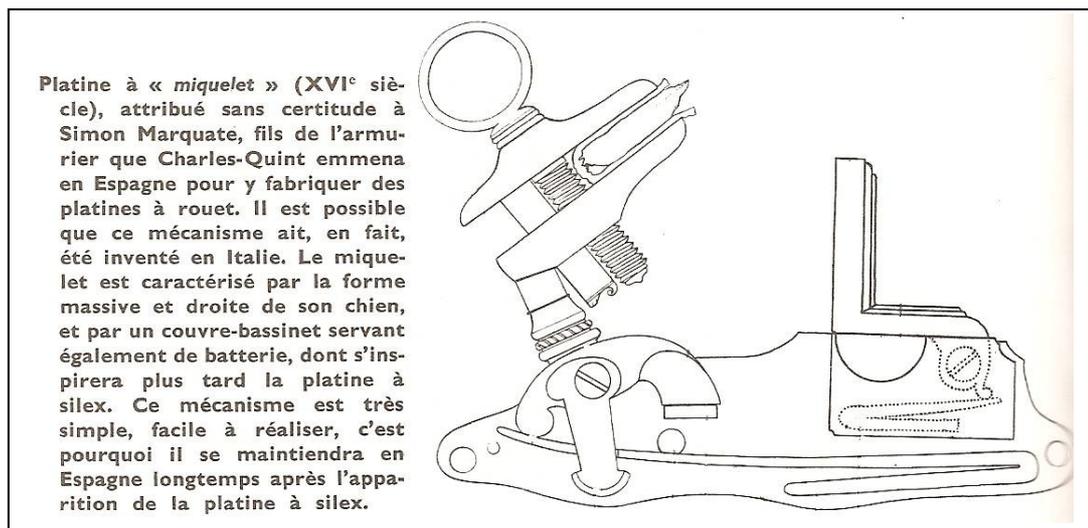
Etude de Thomas F. Arnold, *Les guerres de la Renaissance*, collection « Atlas des guerres », éditions Autrement, Paris, 2002 pour la traduction française.



ANNEXE 25

La platine à miquelet

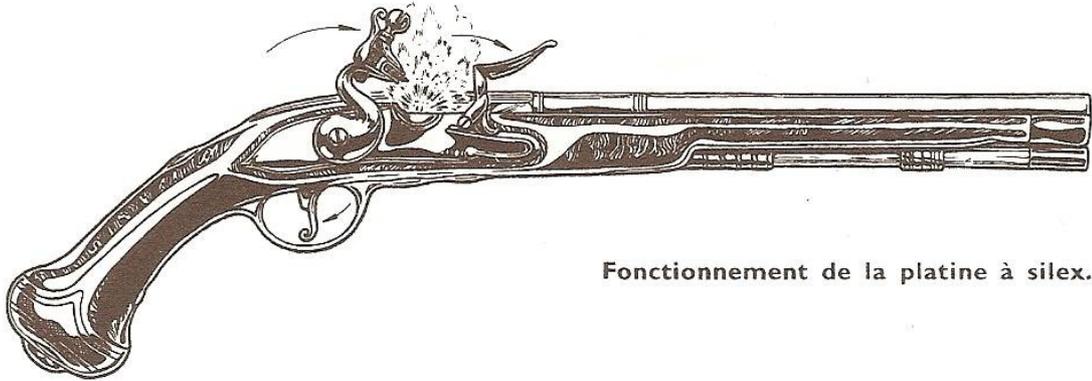
Etude de Dominique Venner, *Les armes de combat individuelles*, Paris, Jacques Grancher, 1976.



ANNEXE 26

La platine à silex

Etude de Dominique Venner, *Les armes de combat individuelles*, Paris, Jacques Grancher, 1976.

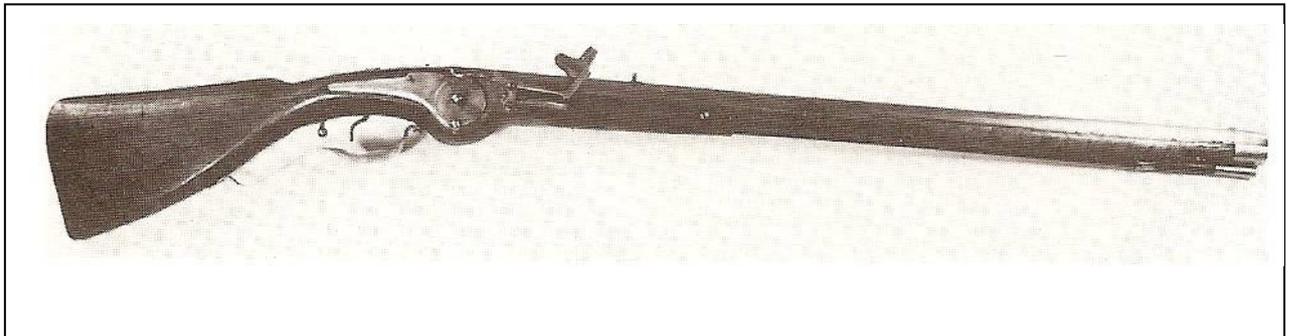


Fonctionnement de la platine à silex.

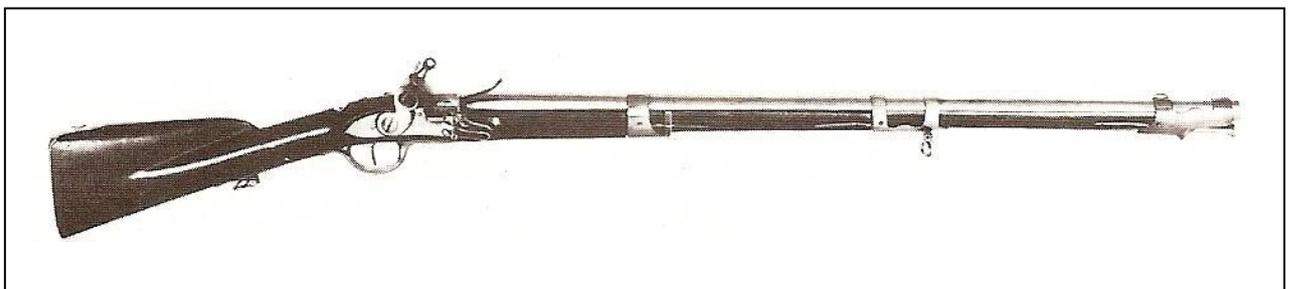
Mousquetons de cavalerie.

Photos Musée de l'Armée, dans Marcel Dugué Mac Carthy, *Soldats du roi, les armées de l'Ancien Régime, 1610-1789*, Collections historiques du Musée de l'Armée, Arcueil, PREAL, 1984.

A rouet vers 1680



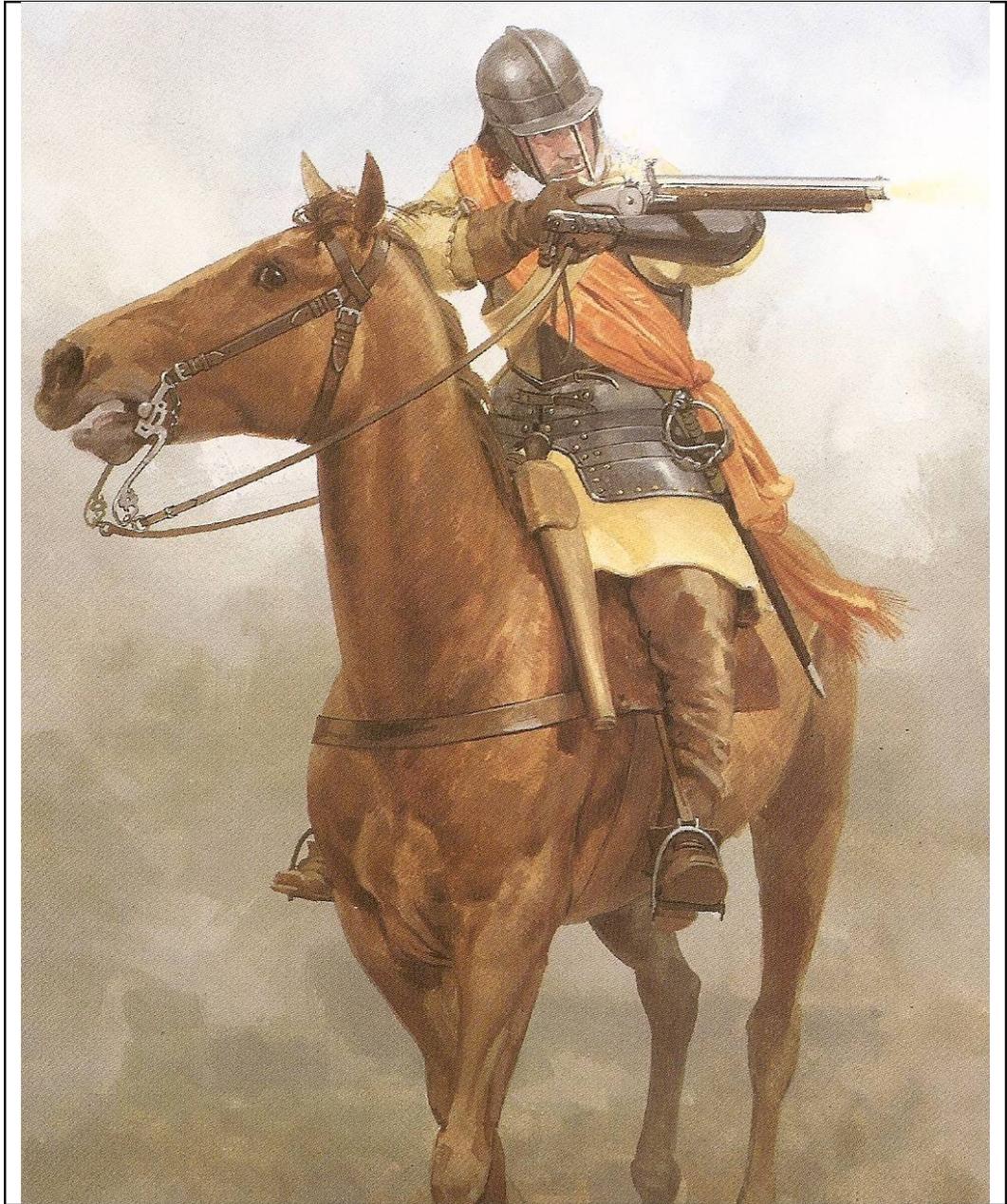
A platine à silex modèle 1763-66.



ANNEXE 27

Le tir du mousqueton à cheval

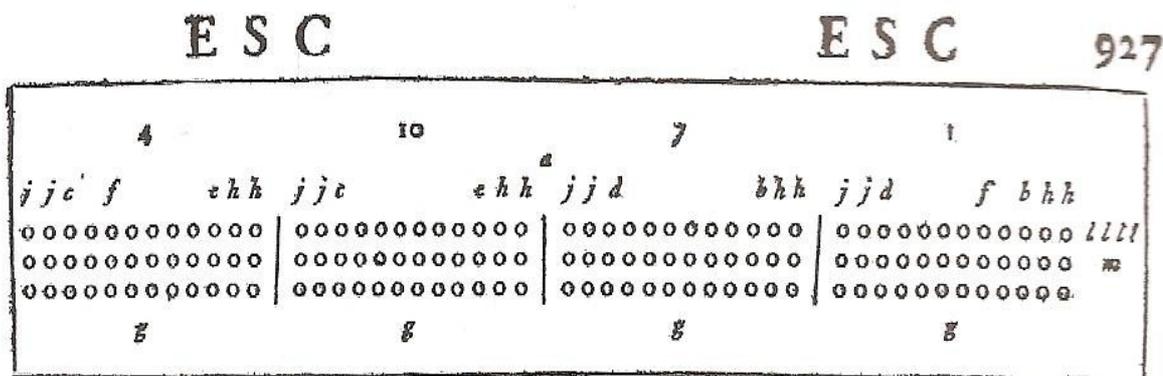
Illustration de Graham Turner, dans J. Tincey, *Ironsides, English cavalry 1588-1688*, Osprey, 2002.



ANNEXE 28

Escadron de quatre compagnies

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des science, des arts et des métiers, Paris, Lebreton, 1751-1765, vol.V, article « Escadron »



1, 4, 7, 10, rangs des compagnies du premier escadron d'un régiment qui en a trois.

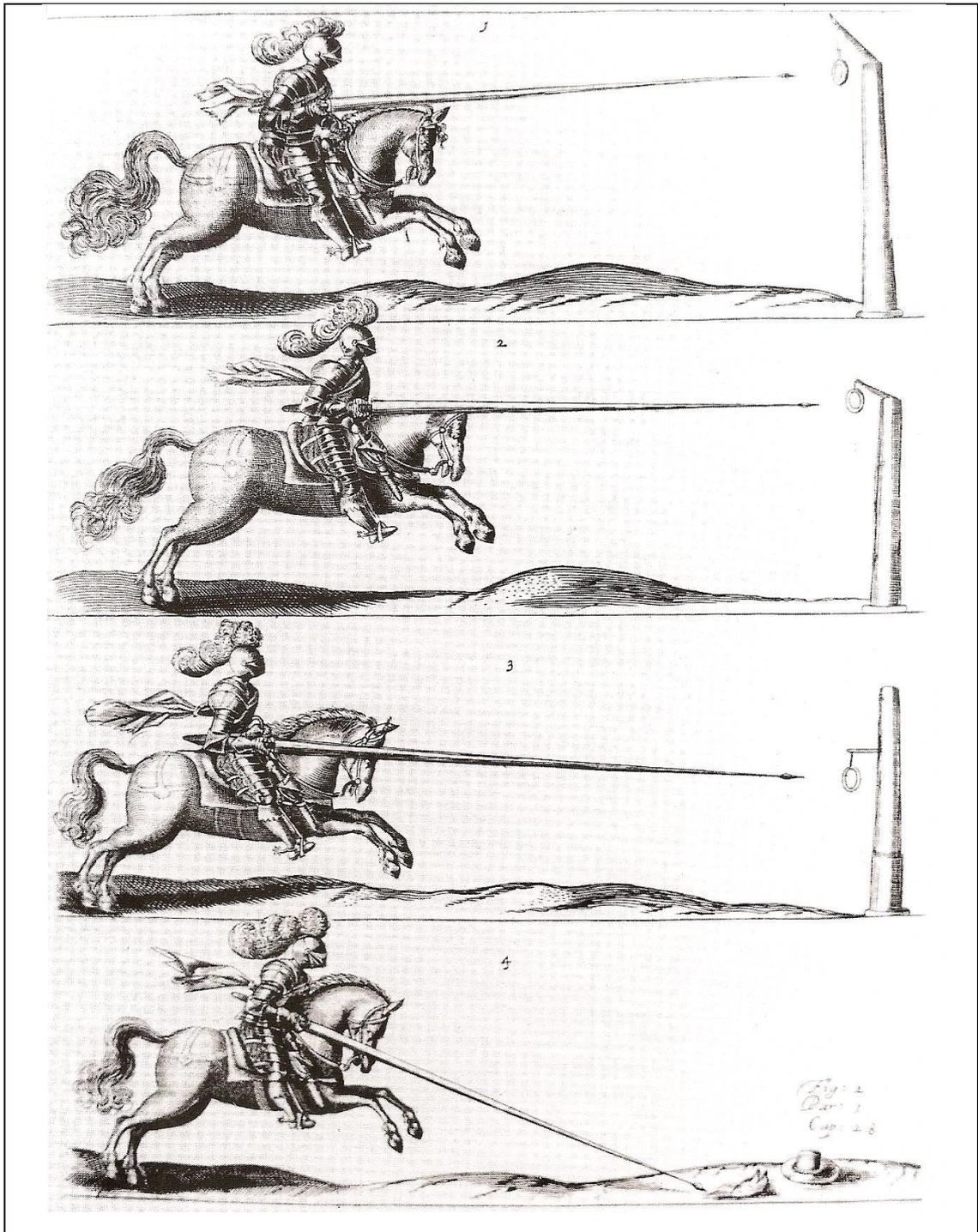
a, commandant.
b b, capitaines de la droite.
c c, capitaines de la gauche.
d d, lieutenans de la droite.
e e, lieutenans de la gauche.
f f, cornetes avec les étendards.

g g g g, maréchaux des logis.
h h h h h h h h, brigadiers.
j j j j j j j j, carabiniers.
l l l l, trompettes.
m, timballiers.
o o o o o, cavaliers.

ANNEXE 29

Exercice de la lance

Gravure de John Cruso (*Militarie Instruction*), d'après Wallhausen (*Kriegskunst zu pferde*, Frankfurt, 1616), reproduit dans J. Tincey, *soldiers of the English Civil War, cavalry*, Osprey, 2004

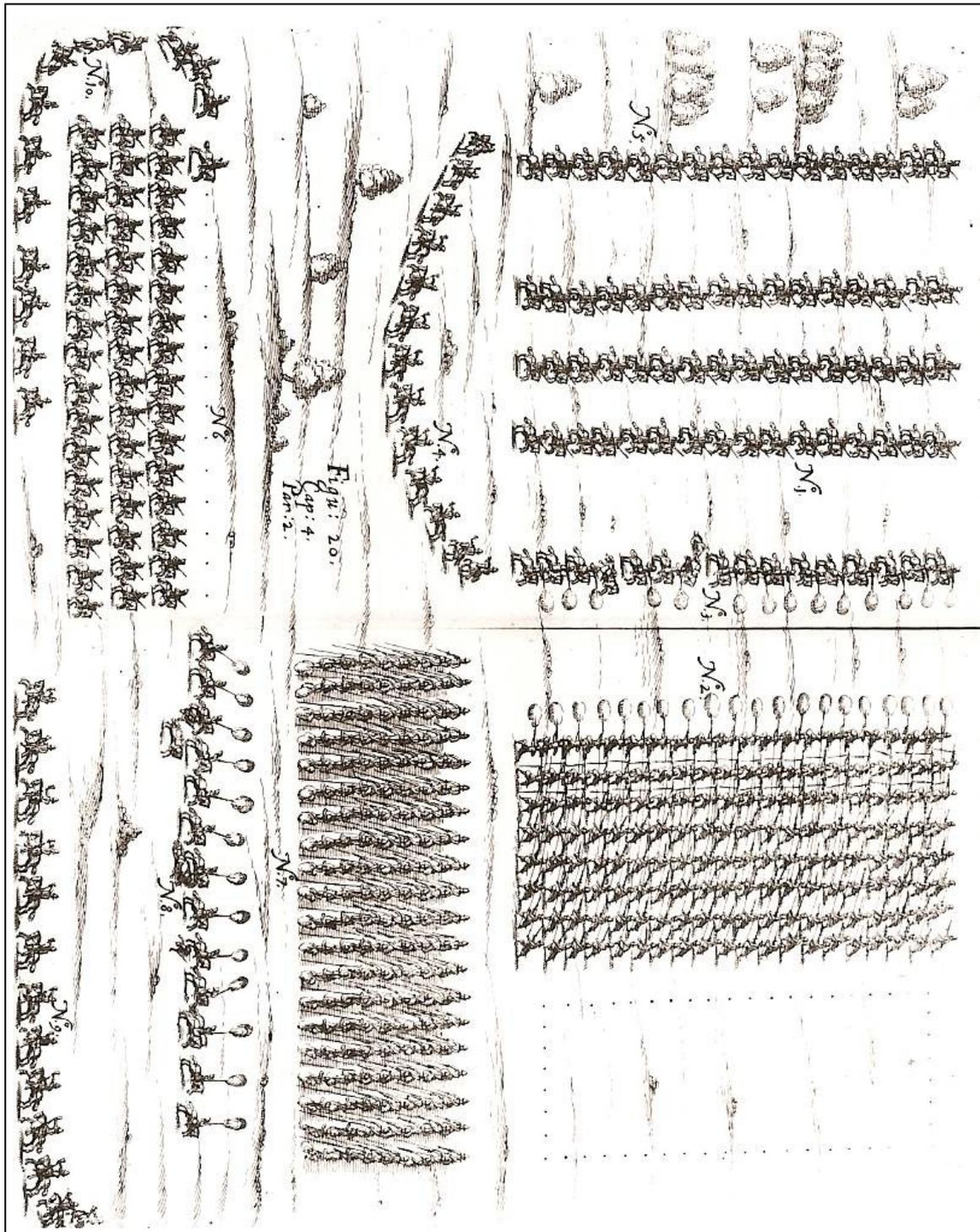


ANNEXE 30

Deux façons d'exécuter la caracole ou « limaçon ».

Les cavaliers ici représentés sont des arquebusiers mais ces manœuvres étaient exécutées à peu près de la même manière par les reîtres. On notera toutefois que si le pistolet conduit généralement les reîtres à dégager par la gauche, l'usage de l'arquebuse impose plutôt un dégagement par la droite.

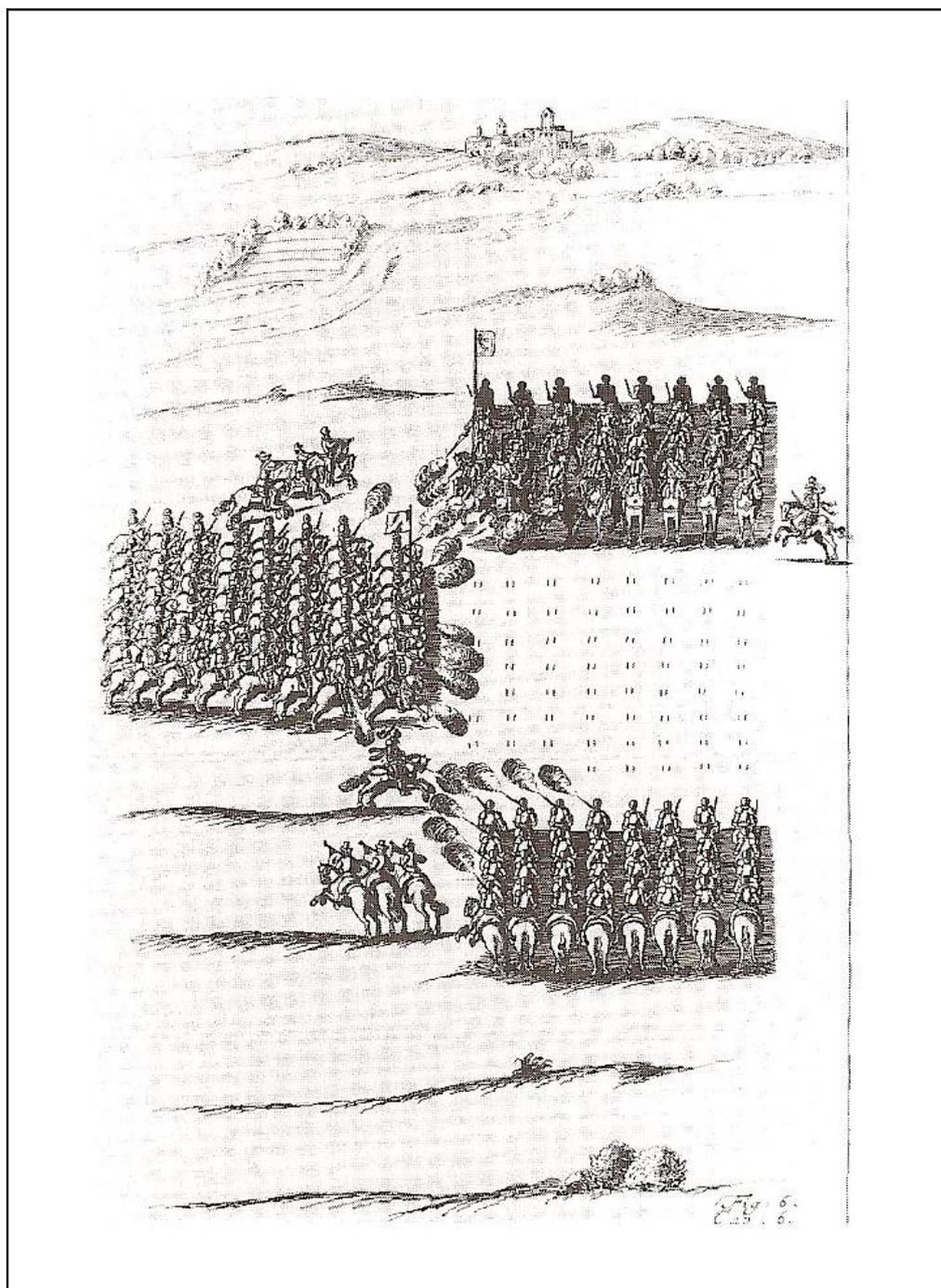
Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzig, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, figure 34



ANNEXE 31

Tactique de charge des cuirassiers, nommée « caracol » par Wallhausen.

Gravure de *Militarie Instructions for the cavallerie* de John Cruso (1632) d'après Wallhausen. Reproduite par John Tincey, *soldiers of the English Civil War, cavalry*, Osprey, 2004



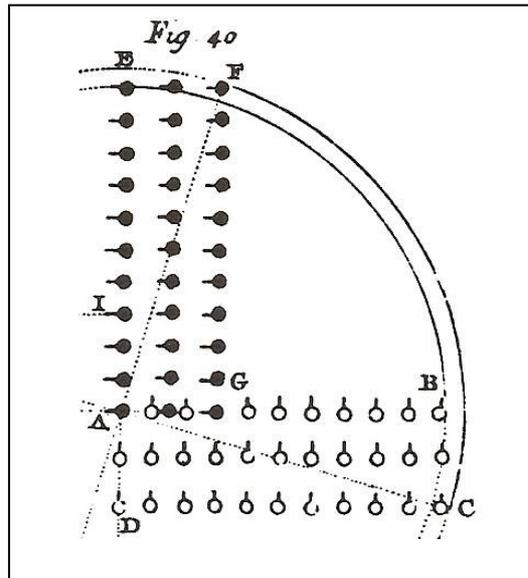
ANNEXES 32 ET 32 BIS

ANNEXE 32

Quart de conversion,

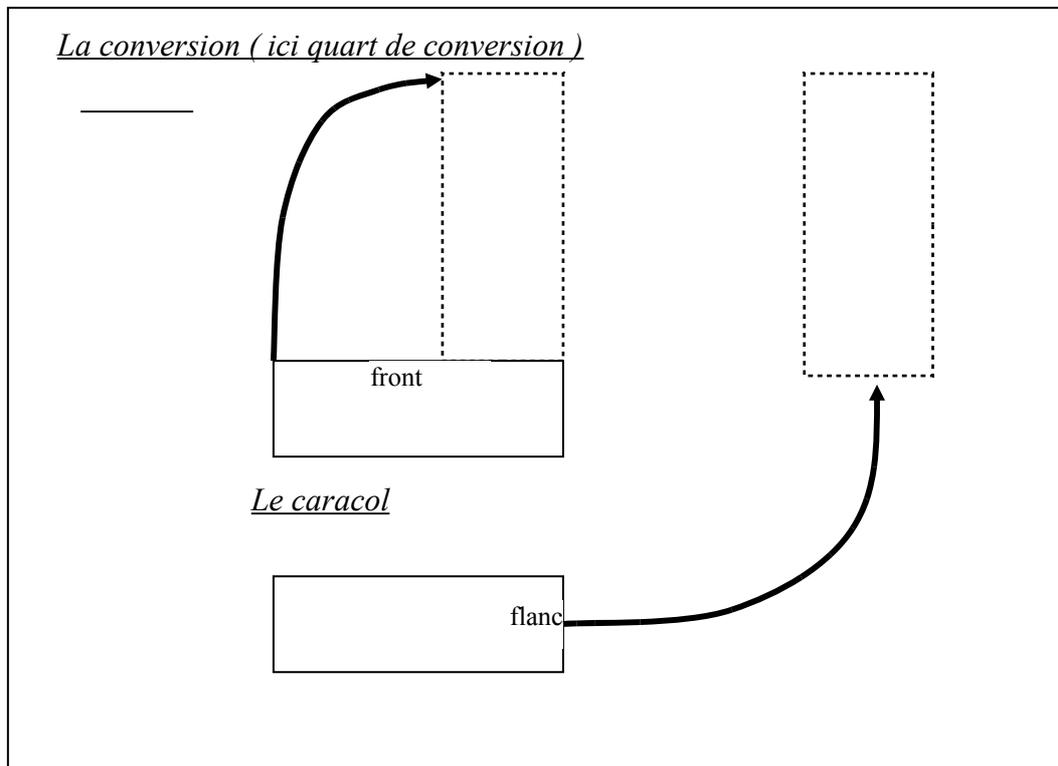
Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres, mis en ordre et publié par M. Diderot et d'Alembert, Paris, Briasson, David, Le Breton, 1751-1765. Planche VI, figure 40.

Troupe effectuant un quart de conversion à gauche. ABCD : position de départ ;
AEFG : position d'arrivée.



ANNEXE 32 BIS

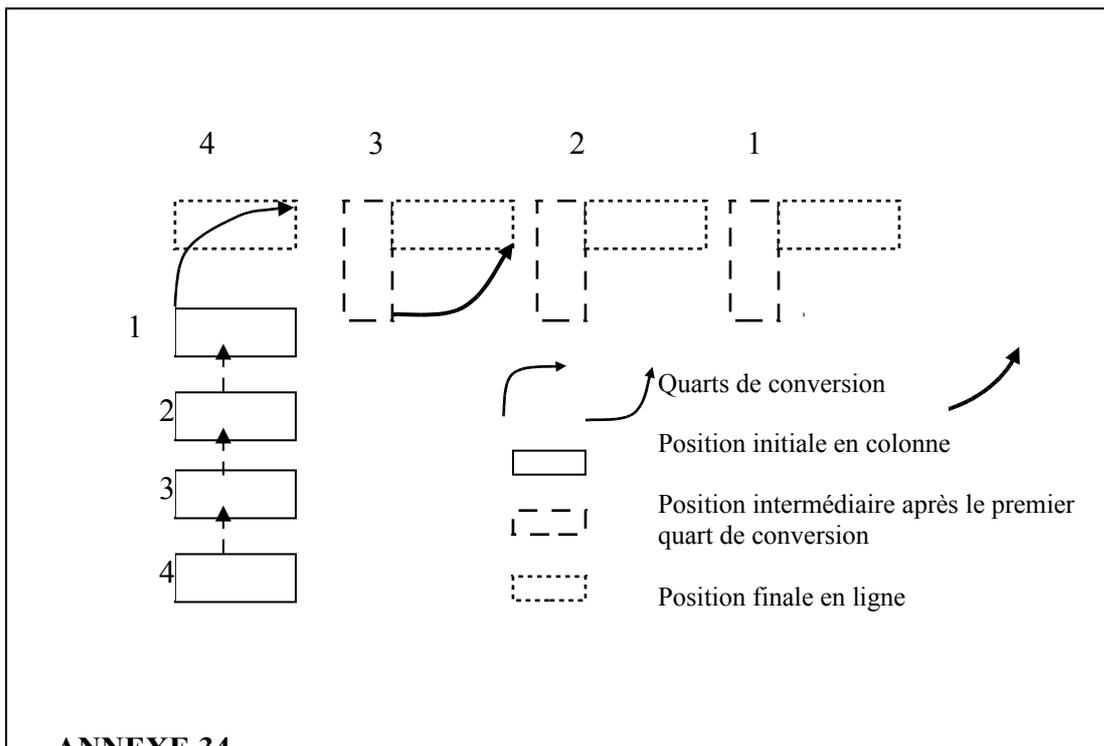
Différencier la conversion de la caracol



ANNEXES 33 ET 34.

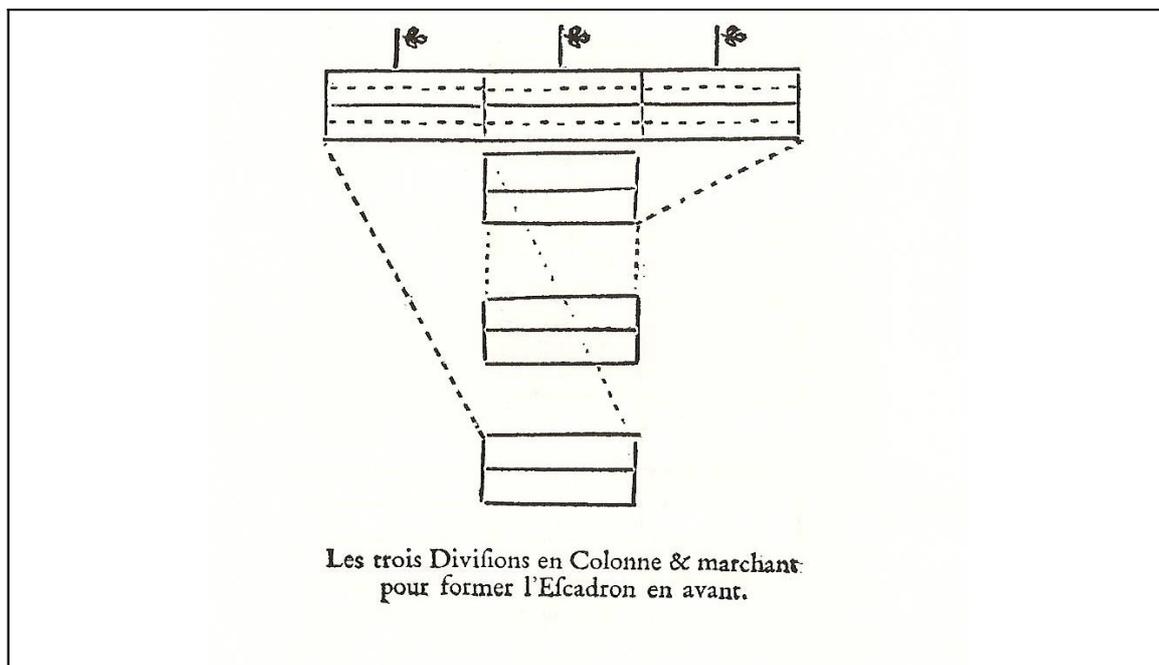
ANNEXE 33

Déploiement d'une colonne d'escadrons en ligne de bataille, déploiement « processionnaire » sur la droite par une suite de deux quarts de conversion.



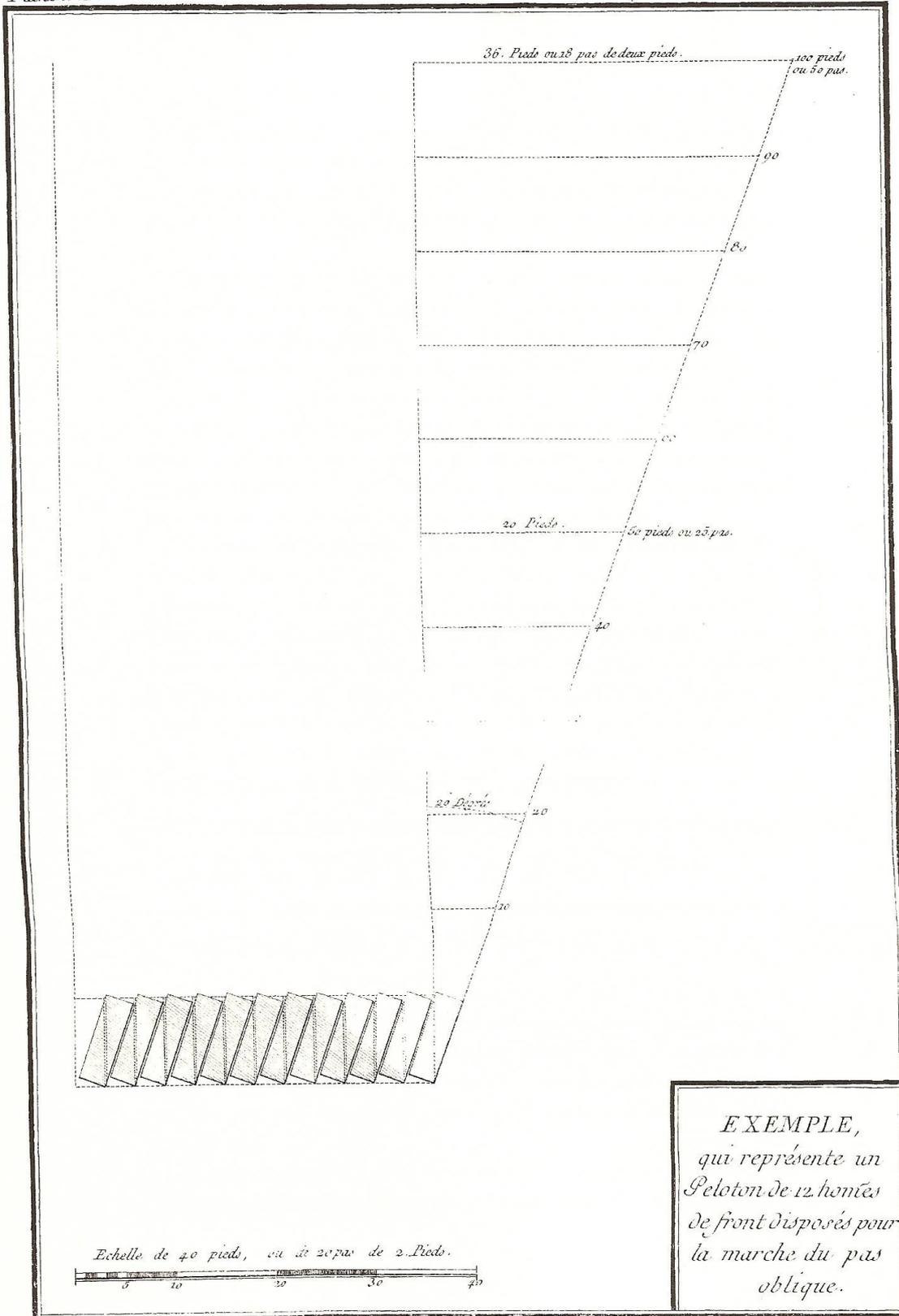
Le déploiement en ligne de bataille par marche oblique.

Instruction pour les Gardes du corps du roi, 1766, Beauvais, Desjardins, 1767 ; planche II



Peloton de douze homes effectuant une marche en pas oblique.

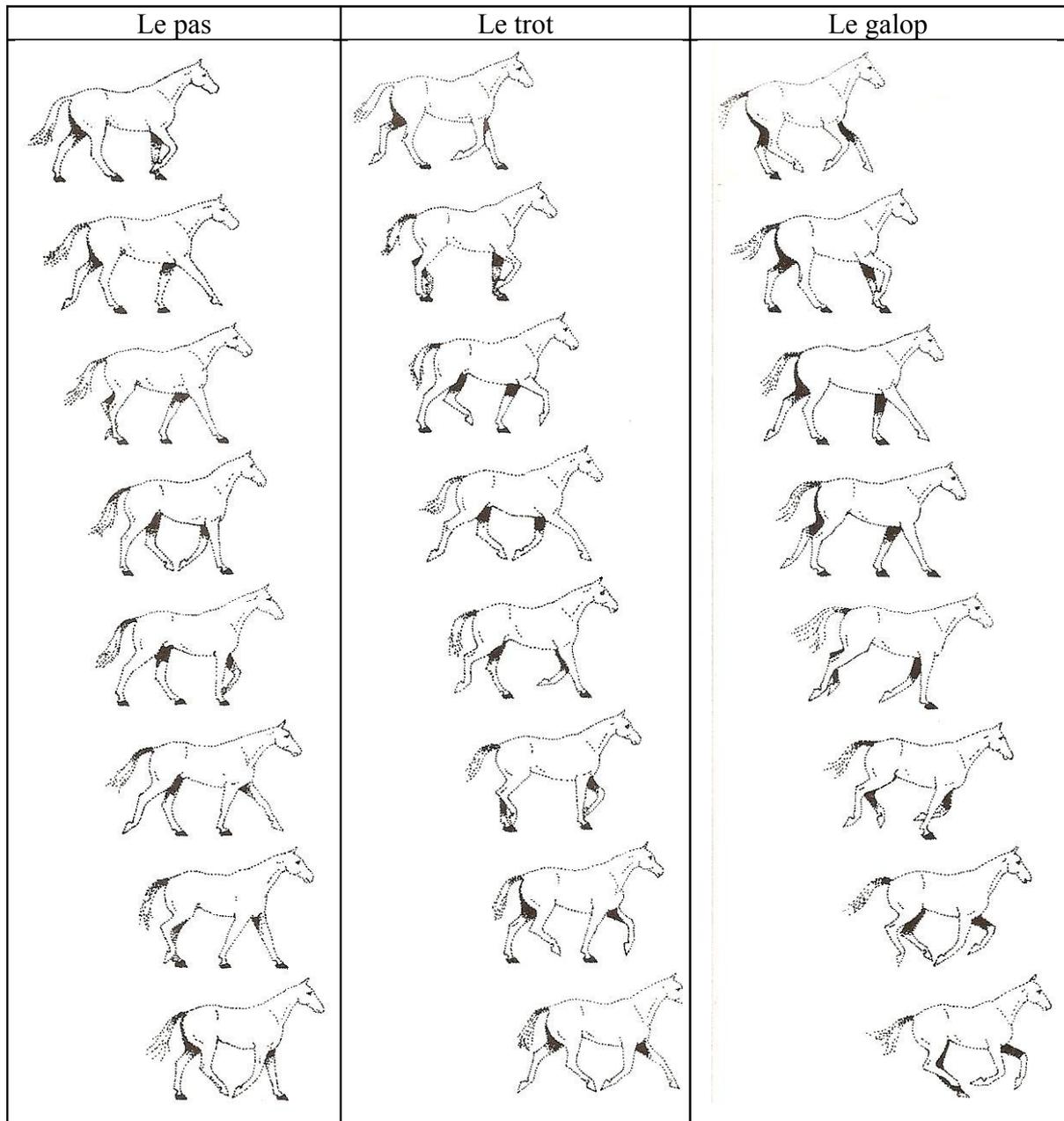
Planche II.



ANNEXE 36

Schémas décomposant les allures

Etudes de Henriquet, M., Prévost, A., *L'équitation, un art, une passion*, Paris, Seuil, 1972.



ANNEXE 37

Extrait du « Journal des essais de marche », par Drummond de Melfort
 Traité sur la cavalerie, Desprez, Paris, 1776

226 TRAITÉ SUR LA CAVALERIE

E X E M P L E.

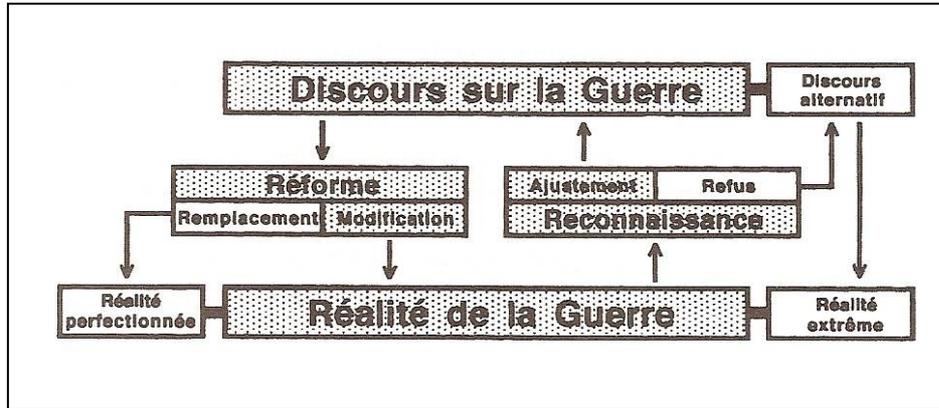
Journal des essais de marche, faits par tel Régiment de Cavalerie, de Dragons, de Hussards, ou de Troupes-Légeres, dans un temps limité, sur différents terrains, après en avoir fait toiser les distances.

Dates des jours du mois.	Nombre de chevaux.	DÉSIGNATION DES TERREINS.	Quantité de toises.	Minutes.	Secondes.	
Le 1 ^{er}	192	En colonne, formant huit pelotons, ont parcouru sur un terrain doux, plat & uni, une distance de	600			
		Au pas, dans l'espace de		10		
		Au trot		5	10	
		Au galop		4		
Le 5	192	En colonne, formant huit Troupes, ont parcouru sur une chaussée pierreuse, par un temps de pluie, une distance de	1200			
		Au pas, dans l'espace de		20	48	
		Au trot		11	30	
		Au galop		8	39	
Le 10	192	En bataille, formant quatre Escadrons, ont parcouru un terrain de six cents toises, dont une partie plate & unie, contenoit 250 toises.	} 600			
		En terres spongieuses, où les chevaux enfonçoient de trois à quatre pouces . . . 180				
		En plus mauvais chemin encore 70				
		Au pas, dans l'espace de			11	20
		Au trot		6	30	
		Au galop		4	30	
Le 15	192	En bataille, formant quatre Escadrons, ont parcouru un terrain de neuf cents toises, dont une partie unie & plate, contenoit . . . 300 toises.	} 900			
		En bois épais & fourré . 600 . . .				
		Au trot } Trois cents toises de terrain uni & plat, dans l'espace de 2 45	}	11	52	
		Six cents dans un bois épais & fourré 9 7				
		Le bois fort épais & fourré, le seul				

ANNEXE 38

Modèle des rapports entre le discours sur la guerre et la réalité de la guerre

Schéma de l'auteur. LYNN, John, A., « Le discours sur la guerre et la réalité de la guerre : un modèle culturel », *Combattre, gouverner, écrire*, études réunies en l'honneur de Jean Chagniot, Paris, Economica, 2003



ANNEXE 39

Plan des batailles de Ravenne (1512) et de Cérisesoles

HARDY DE PÉRINI, Edouard, *Batailles françaises*, Châteauroux, A.Majesté et L.Bouchardeau ; Paris, Flammarion, 1894-1906, Tome I.

Ravenne

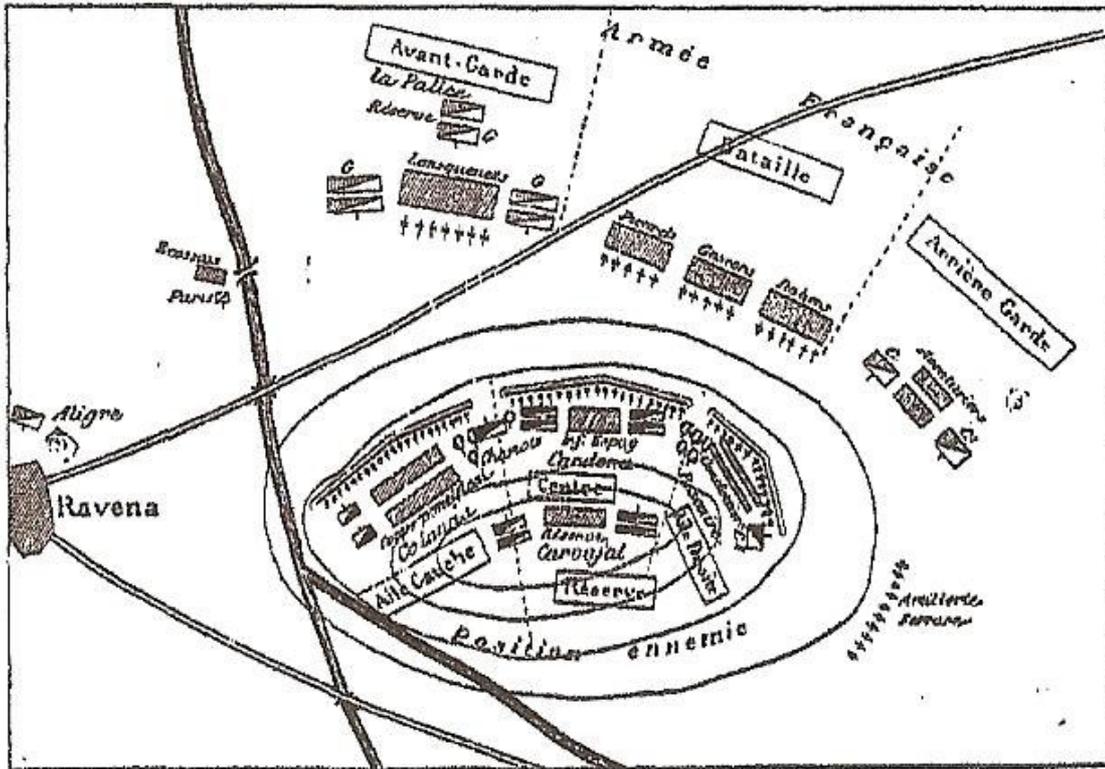


Fig. 87.

Cérisesoles

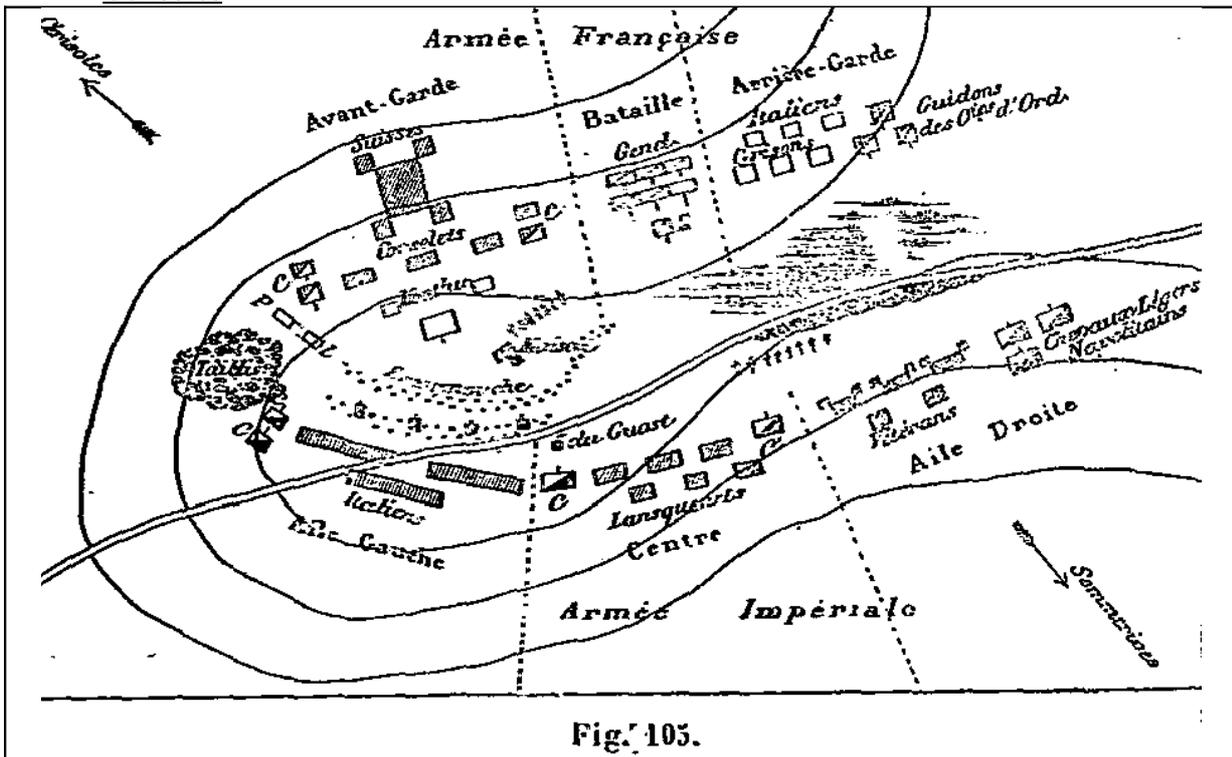
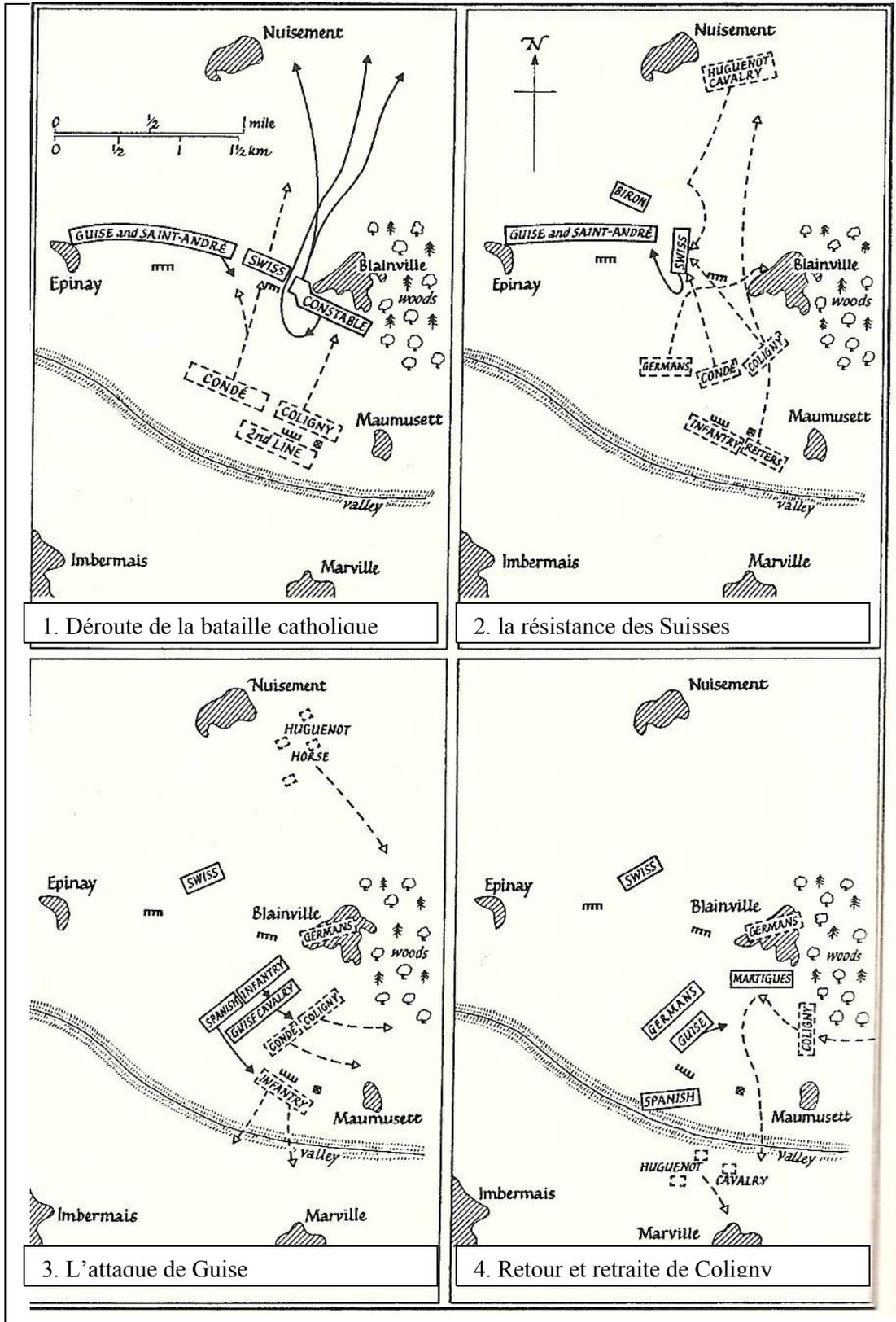


Fig. 105.

ANNEXE 40

Bataille de Dreux (1562)

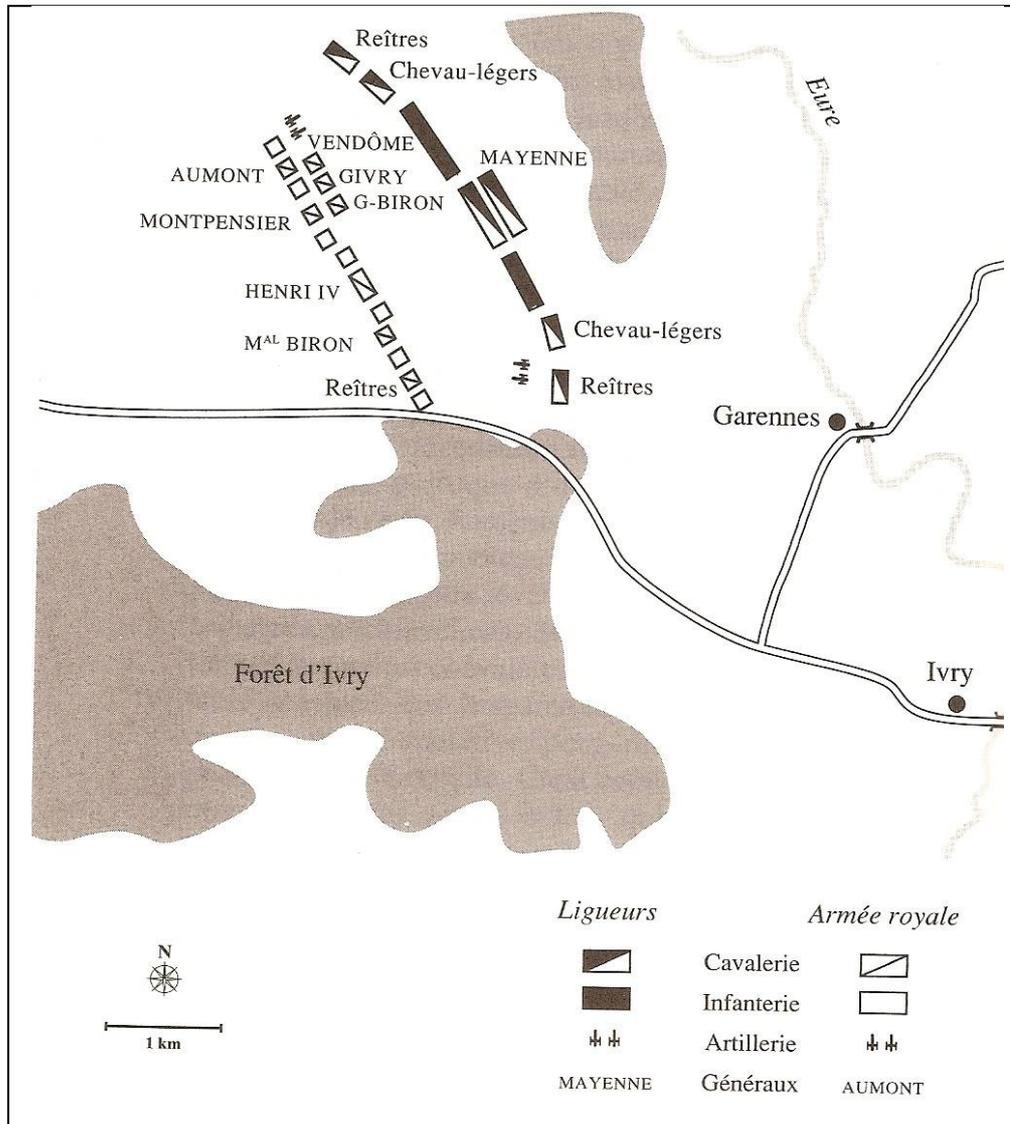
Schémas de James B. WOOD, *The King's Army. Warfare, soldiers and society during the Wars of Religion in France 1562-1576*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.



ANNEXE 41

La bataille d'Ivry (1590)

Plan de Hervé Drévilion, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007.



ANNEXE 42

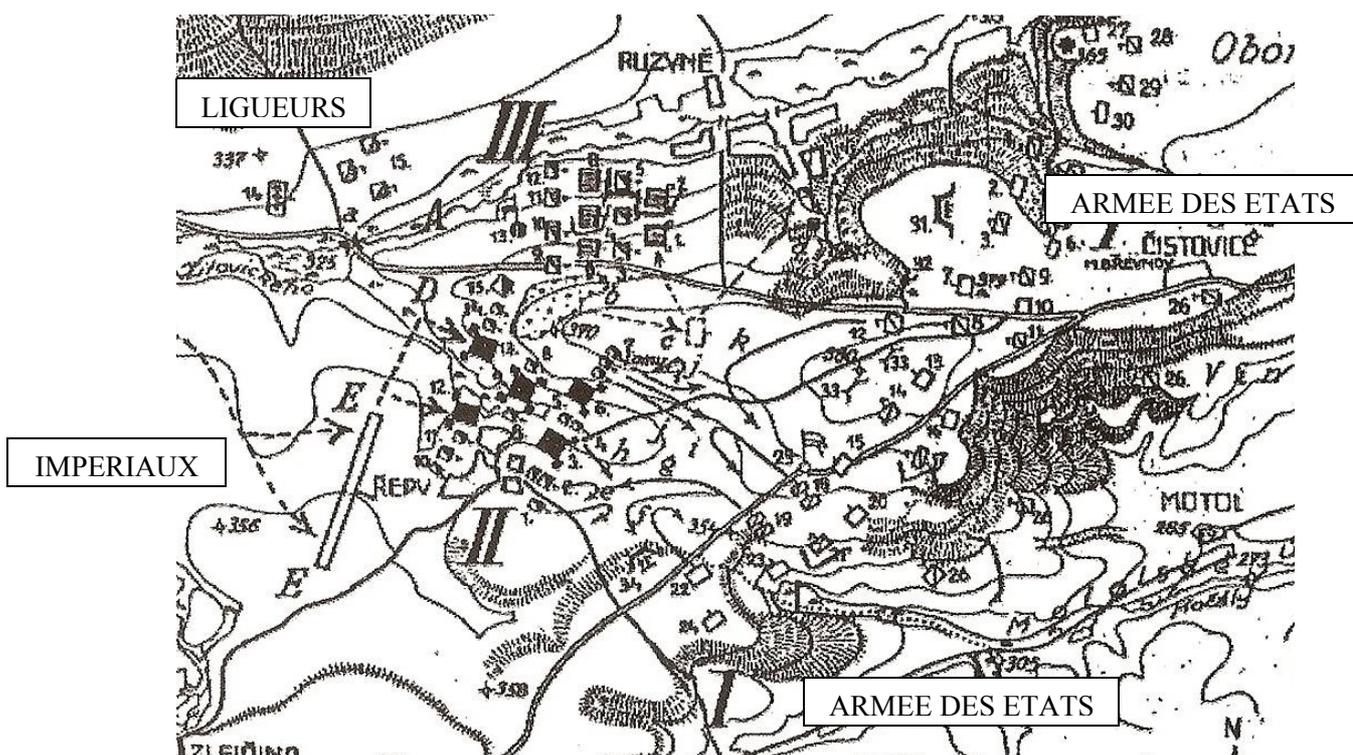
La bataille de la Montagne Blanche (1620)

Plans de J. Teige, H. Kuffner, J. Herain, *Na Bilé Hore. Osudnou udalost z ceskych dejin*, Prague, 1921, reproduits dans Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noësis, 1999.

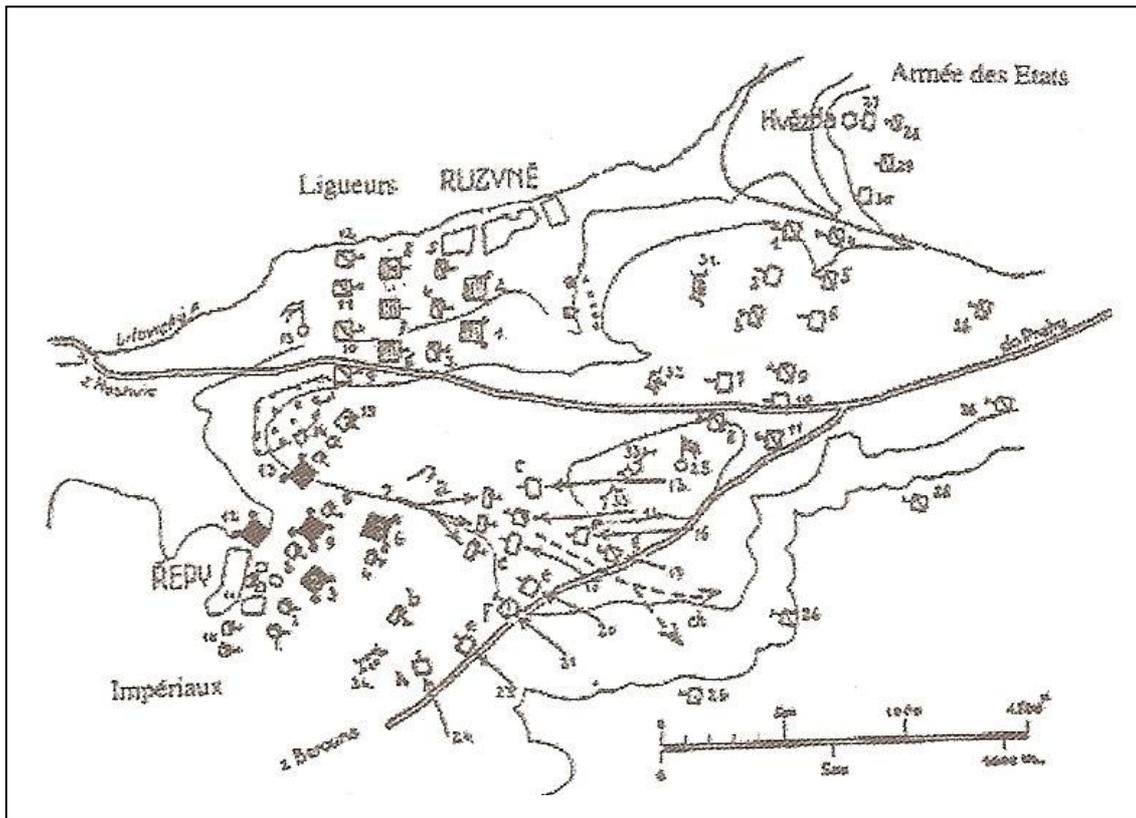
Légende

<p>I. ARMÉE DES ÉTATS</p> <p>Alle droite:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. comte Sverrum 2. 4 ctes de Schlick (États de Moravie) 3. 300 cav. des États de Silésie 4. 300 cav. de Kozmín 5. 700 cav. Stubensoll 6. 240 cav. autrichiens Pechmann <p style="text-align: right;">1 040 fant. et 1 700 cav.</p> <p>Centre: comte de Hollbach</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. 1 000 fant. de Schlick 8. 350 cav. Le-col Holkirehen (Bse Aurt) 9. 400 cav. jeune prince d'Anhalt 10. 360 fant. de Hte Aurt. 11. 300 cav. d'Anhalt 12. 350 cav. d'Anhalt père 13. 1 000 fant. cre de Hollach 14. 500 cav. cre de Hollach 15. 1 000 fant. cre de Hollach 16. 800 fant. de Keaplit 17. 300 cav. Le-col Borsida (Moravie) <p style="text-align: right;">4 160 fant. et 2 400 cav.</p> <p>Alle gauche: comte de Thurn</p> <ol style="list-style-type: none"> 18. 400 cav. 19. 550 cav. Solms et Babna 20. 800 fant. Kaplit 21. 300 cav. de Kain (Moravie) 22. 1 320 fant. de Thurn le père 23. 800 fant. Kaplit 24. 880 fant. 25. prince d'Anhalt <p style="text-align: right;">3 800 fant. et 1 250 cav.</p> <p>Dans le parc du château de l'Étoile:</p> <ol style="list-style-type: none"> 27. fant. d'Anhalt le jeune 28. cav. de la cre royale 29. 600 cav. de Wémar 30. fant. d'Anhalt le jeune <p style="text-align: right;">1 800 h.</p> <p>Artillerie:</p> <ol style="list-style-type: none"> 31. 3 canons lourds 32. 1 canon lourd 33. 2 batteries du centre 34. 2 canons lourds <p style="text-align: right;">Total: 21 700 h. et 10 canons</p>	<p>II. IMPÉRIAUX</p> <p>Première ligne: R. von Tiefenbach</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 300 cav. de Lamotte et Conti 2. 250 cav. Canclier 3. 2 800 fant. du tercio wallon (régts. Verdugo et Buquoy) 4. 240 cav. de Larocx 5. 240 cav. du cre de Meggen 6. 1 300 fant. du tercio allemand (régts. Tiefenbach et Breuer) 7. 320 cav. rég. de Marradas (col. Arceyaga) <p style="text-align: right;">4 100 fant. et 1 350 cav.</p> <p>Deuxième ligne: M. von Liechtenstein</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. 320 cav. col. Lobl 9. 2 500 fant. du tercio napolitain (Spinelli) <p style="text-align: right;">2 820 h.</p> <p>Troisième ligne: M. von Liechtenstein</p> <ol style="list-style-type: none"> 10 et 11. 250 cav. de Dampierre 12. 1 900 fant. du tercio Saxe-Lauenbourg et Nassau 13. 1 500 fant. du tercio Fugger 14. 300 cav. toscans 15. 1 500 cosaques de Rusinovsky <p style="text-align: right;">3 400 cav. et 500 fant.</p> <p style="text-align: right;">Total: 12 220 h.</p> <p>III. LIGUEURS</p> <p>Première ligne: infanterie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rég. Bauer (Wurzburg) 2. Rég. Florinville (Lorrain) <p>Deuxième ligne: cavalerie</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Rég. Kratz von Scharfstein 4. Lorrains 5. Le-col. von Eynarten <p>Troisième ligne: infanterie</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Rég. Haslang et Sulz 7. Rég. Herberg 8. Rég. Schmidt et Rouville <p>Quatrième ligne: cavalerie</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Cie Pappenheim 10. Col. Benninghausen 11. Col. Hercules 12. Polonais 13. Buquoy et Maximilien 14. artillerie lourde bavaroise 15. cavalerie allemande et polonaise <p style="text-align: right;">Total: 13 à 14 000 h.</p>
---	--

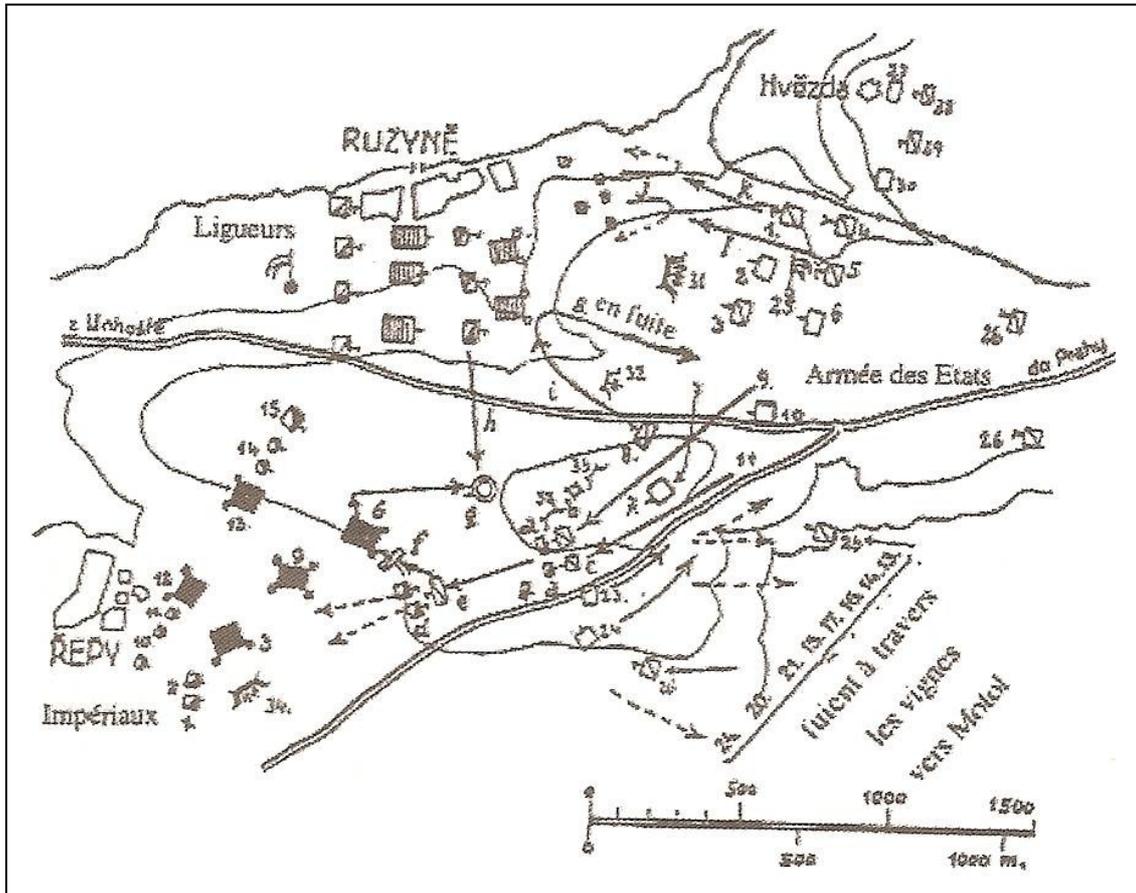
1. Disposition des armées et premiers engagements



2. La deuxième ligne de la gauche des Etats est engagée



3. La contre-attaque du jeune Anhalt

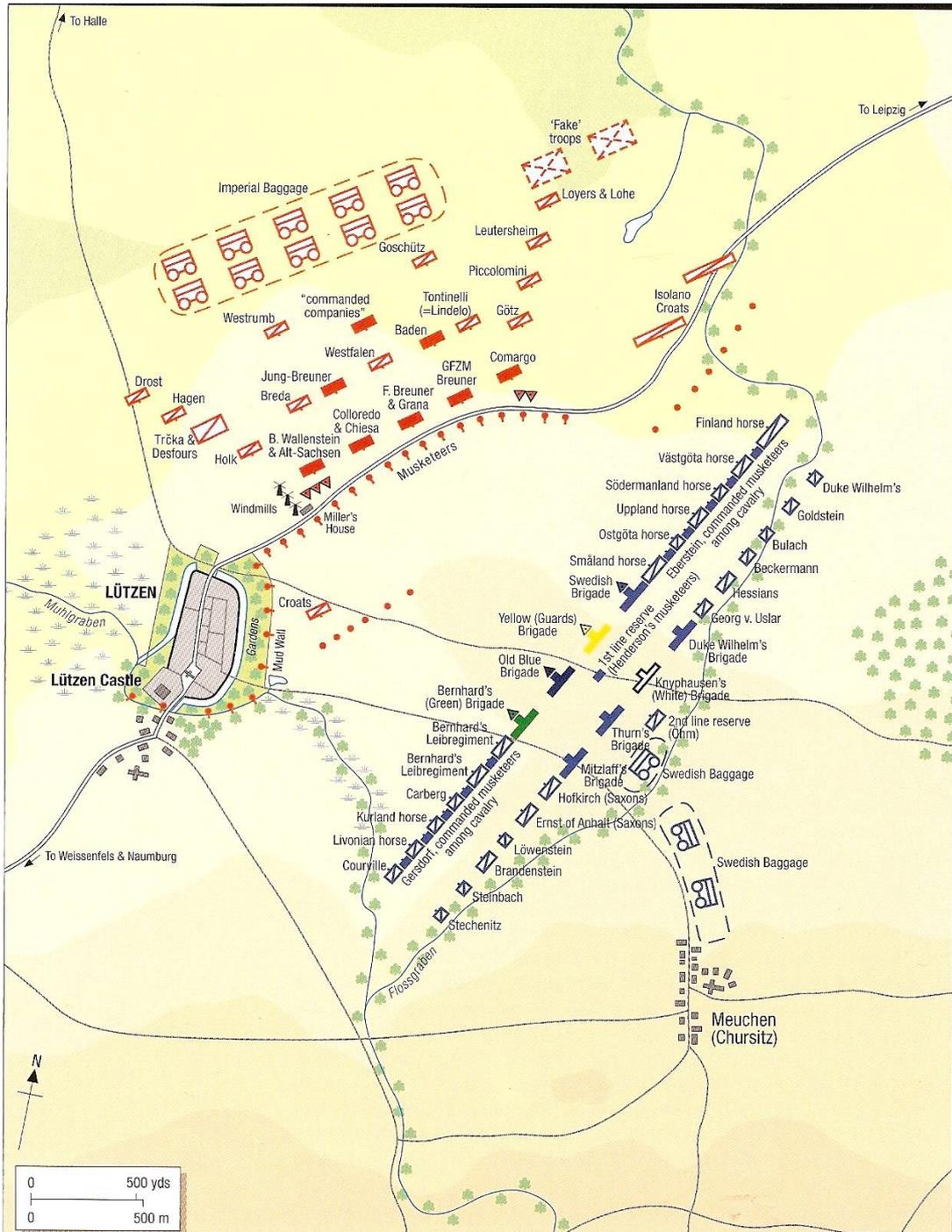


Beitenfeld, d'après Grimoard

ANNEXE 44

La bataille de Lützen, 1632

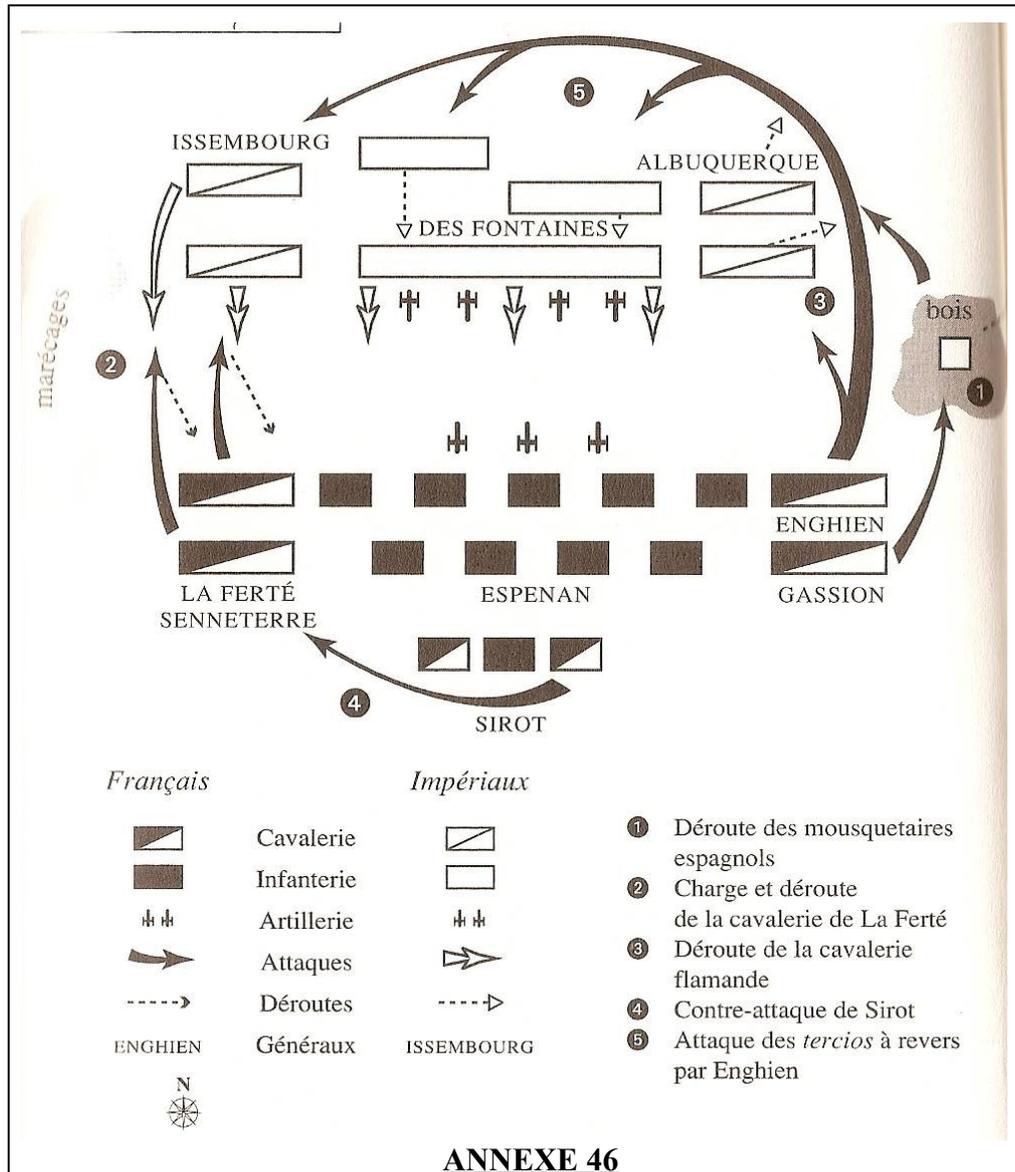
Plan de Richard Brezinzsky, *Lützen 1632, Climax of the Thirty Year's War*, Wesport and London, Praeger, 2005.



ANNEXE 45

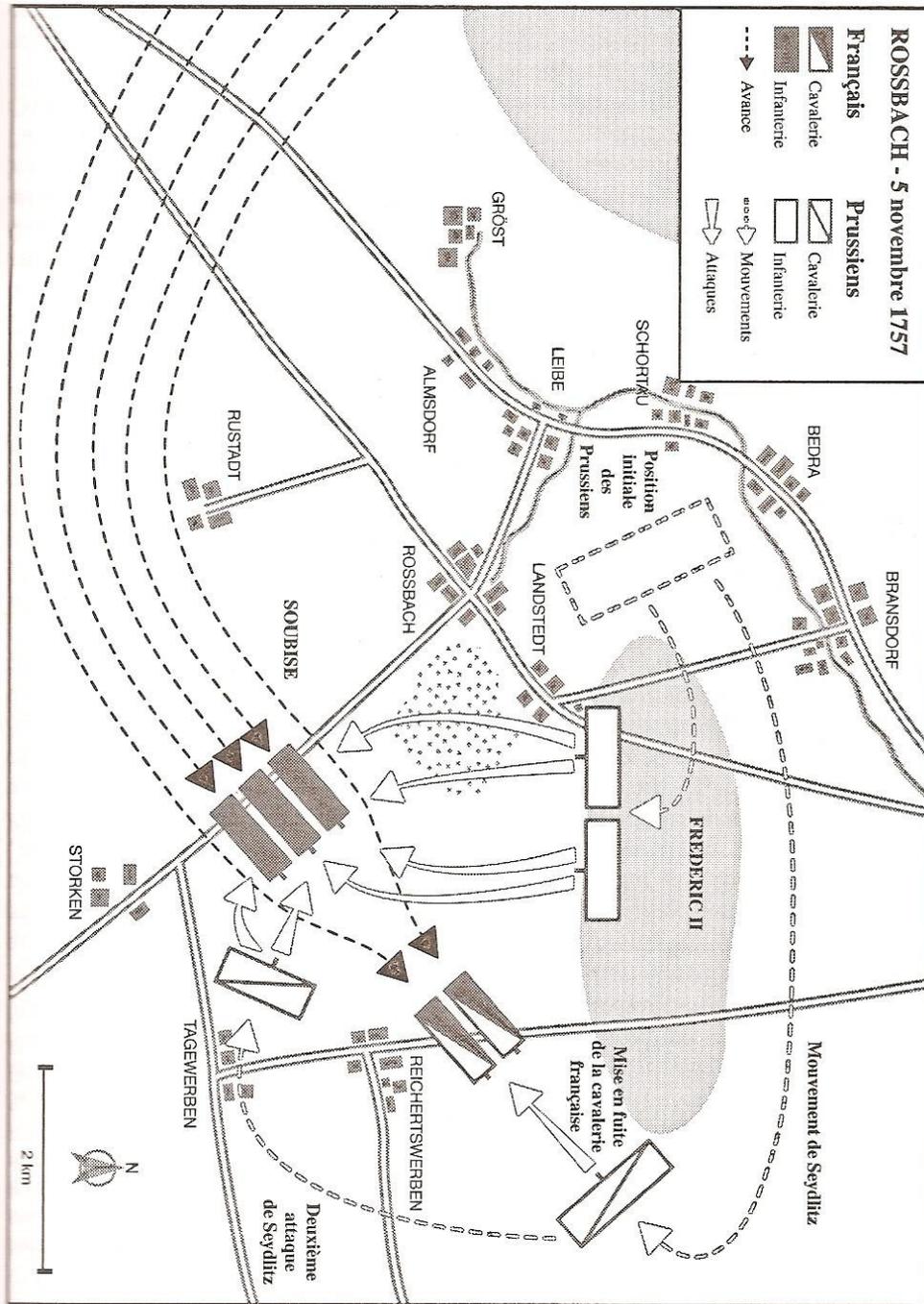
La bataille de Rocroi 1643

Plan de Hervé Drévilion, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007.



La bataille de Rossbach (1757)

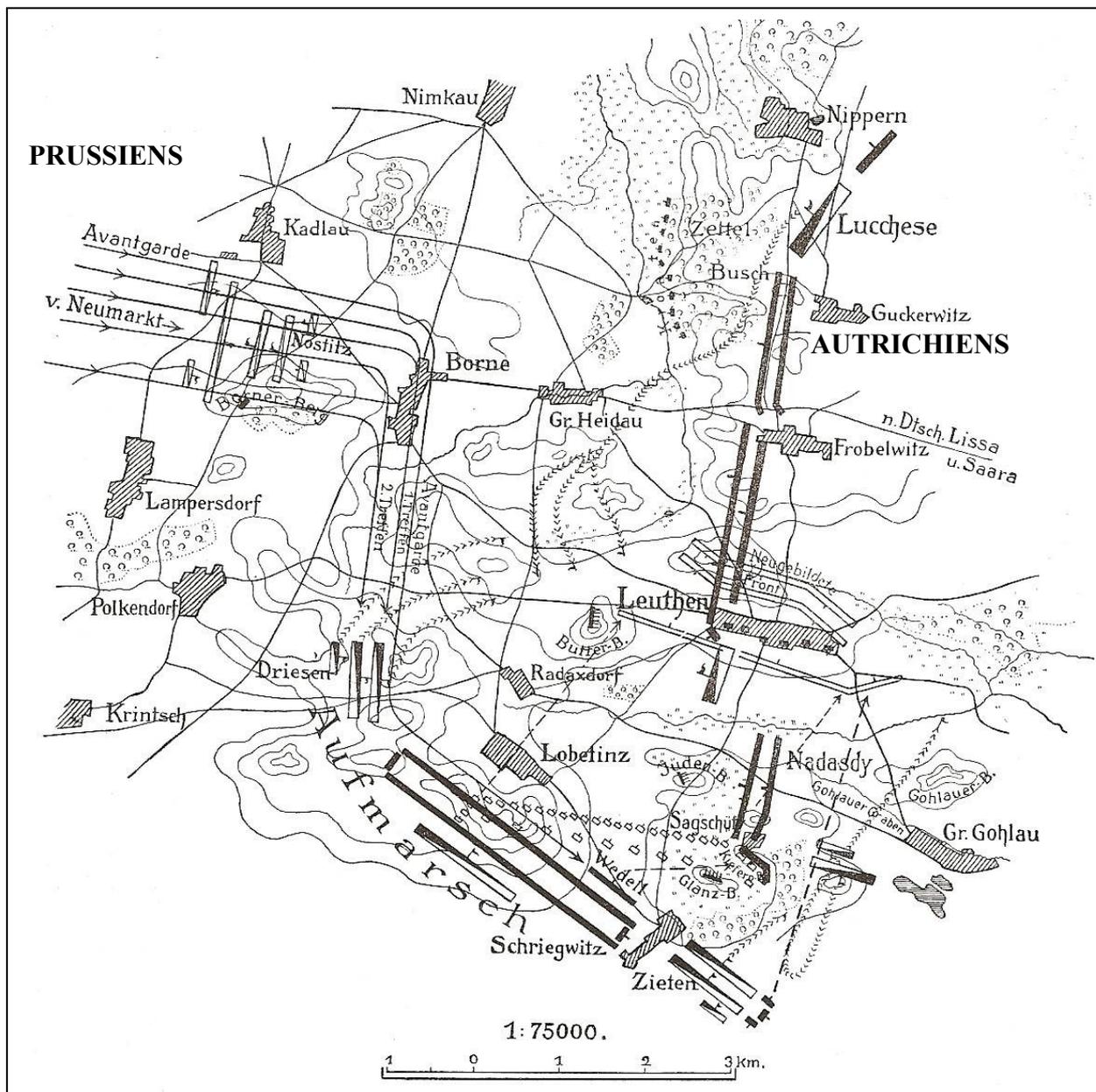
Plan de Jacques Garnier, dans *Dictionnaire Perrin des guerres et des batailles de l'histoire de France*, Paris, Perrin, 2004.



ANNEXE 47 :

La bataille de Leuthen (1757).

Frédéric II, *Werke*, IV, 1913, carte 11. Reproduite dans Bruno Colson *L'art de la guerre de Machiavel à Clausewitz, dans les collections de la Bibliothèque universitaire Moretus-Plantin*, Namur, PUN, 1999.



ANNEXE 48

Le « fauillage »

Figure 1

Les deux escadrons s'avancent l'un vers l'autre

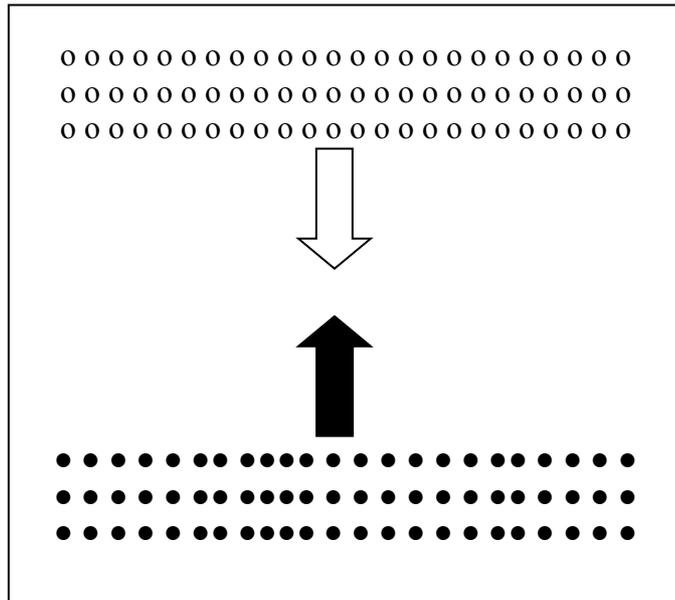
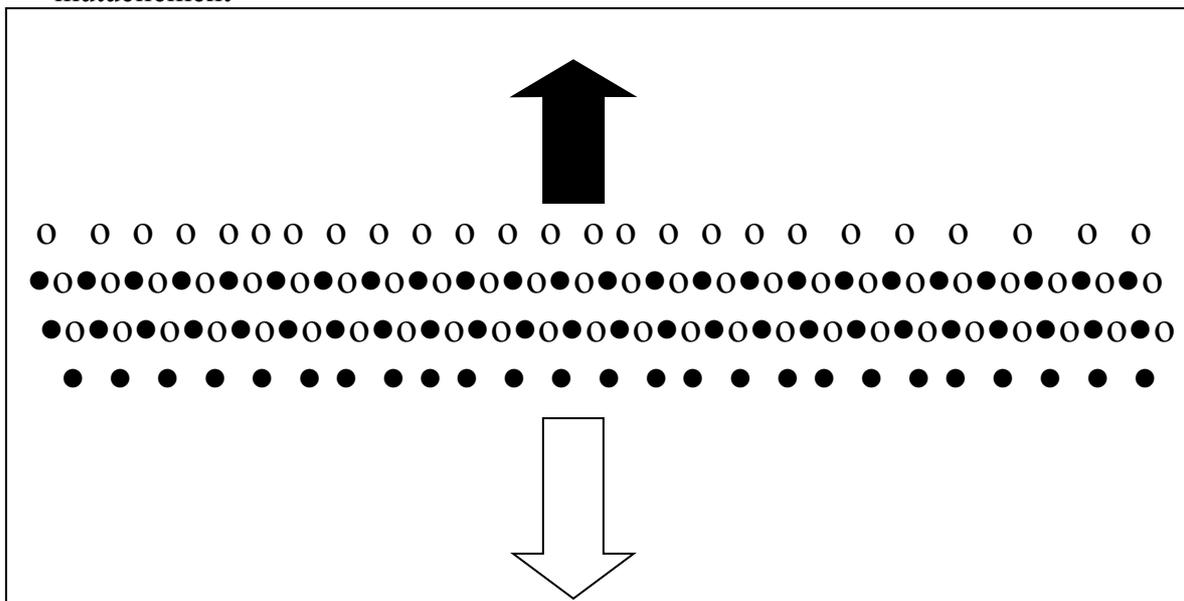


Figure 2 :

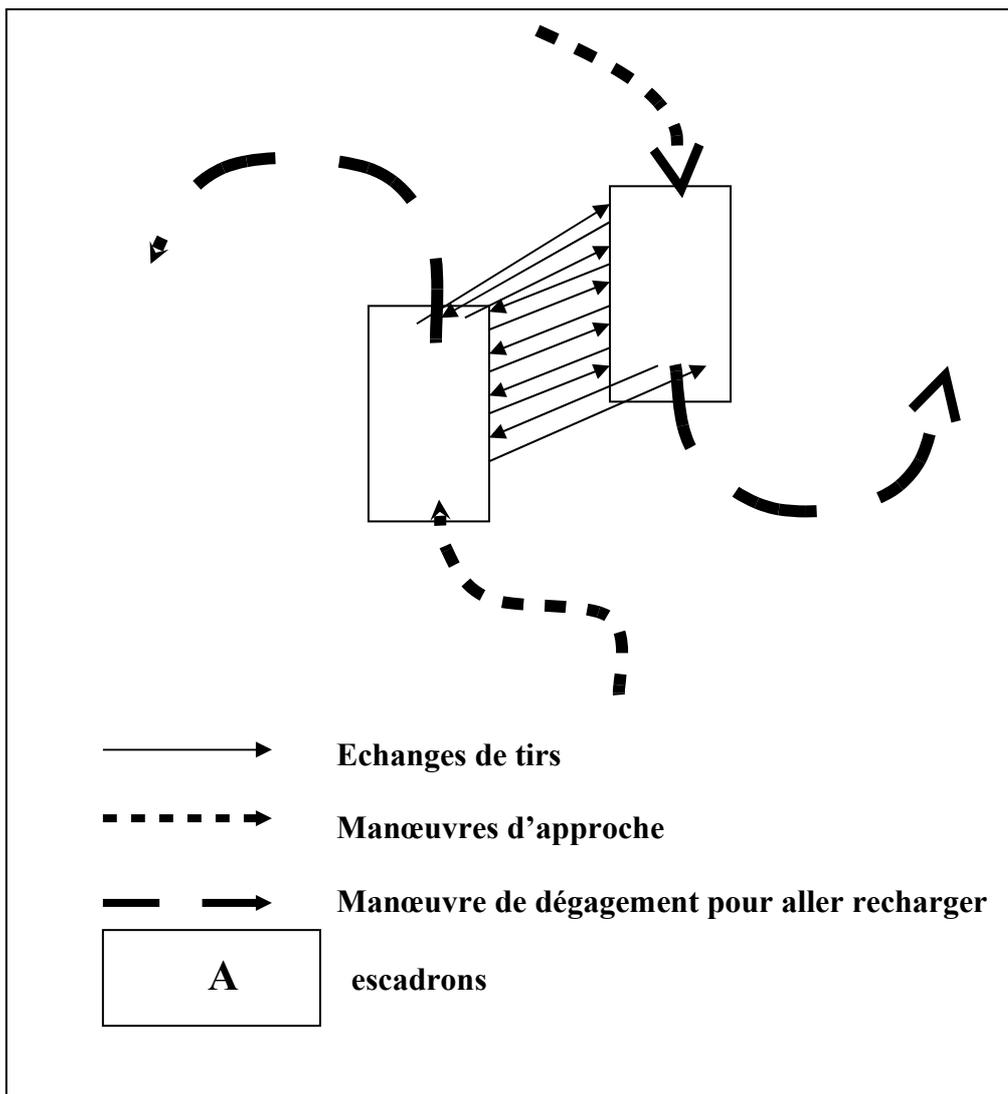
Au moment du contact les escadrons ouvrent leurs files et se « traversent » mutuellement



ANNEXE 49

La caracole par escadron

D'après François de La Noue, *Discours politiques et militaires*, éd. F.E. Sutcliffe, Genève, Droz, 1967.

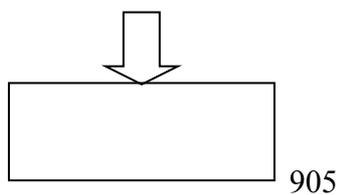


ANNEXE 50

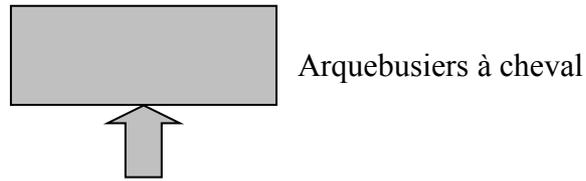
La charge des arquebusiers à cheval du jeune Anhalt contre les cuirassiers impériaux à la Montagne Blanche

D'après le récit d'Olivier Chaline.

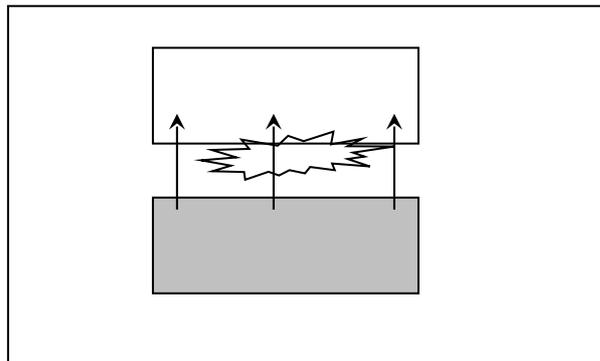
Phase 1 : Les deux escadrons s'arrêtent et se font face à portée de pistolet



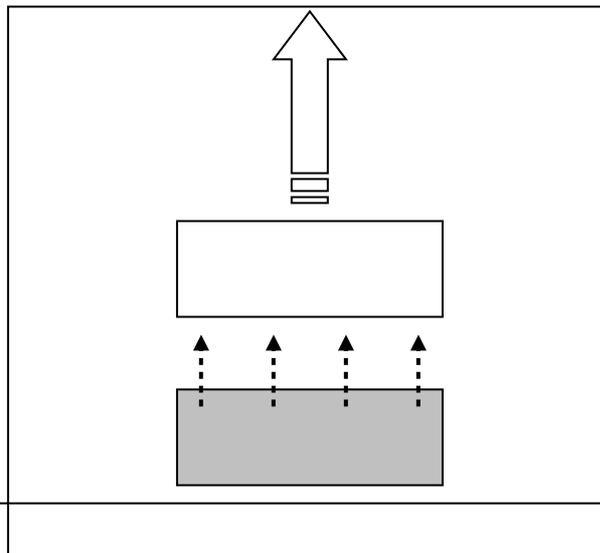
Cuirassiers impériaux



Phase 2 : Salve nourrie et précise des arquebusiers



Phase 3 : Les cuirassiers s'enfuient, mollement poursuivis par les arquebusiers



ANNEXE 51

Bataille de Kokenhusen (1601). Fuite des cavaliers suédois face aux hussards polonais

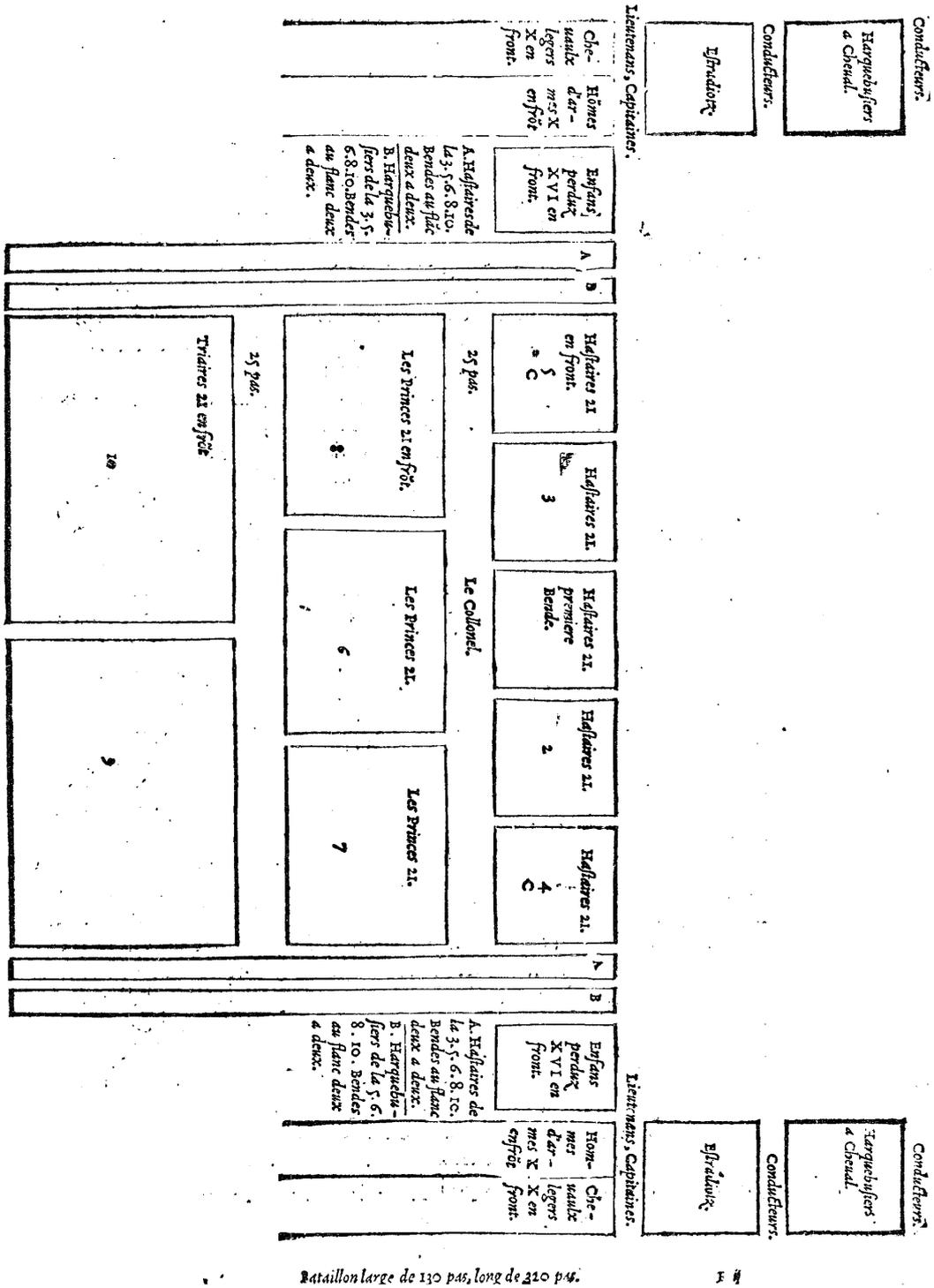
Dessin réalisé au XIXe siècle à partir d'une gravure de J. Lauro de 1603.
Richard Brzezinski, *Polish Winged Hussar, 1576-1775*, Osprey, 2006,



ANNEXE 52

Dispositif tactique d'une « Légion ».

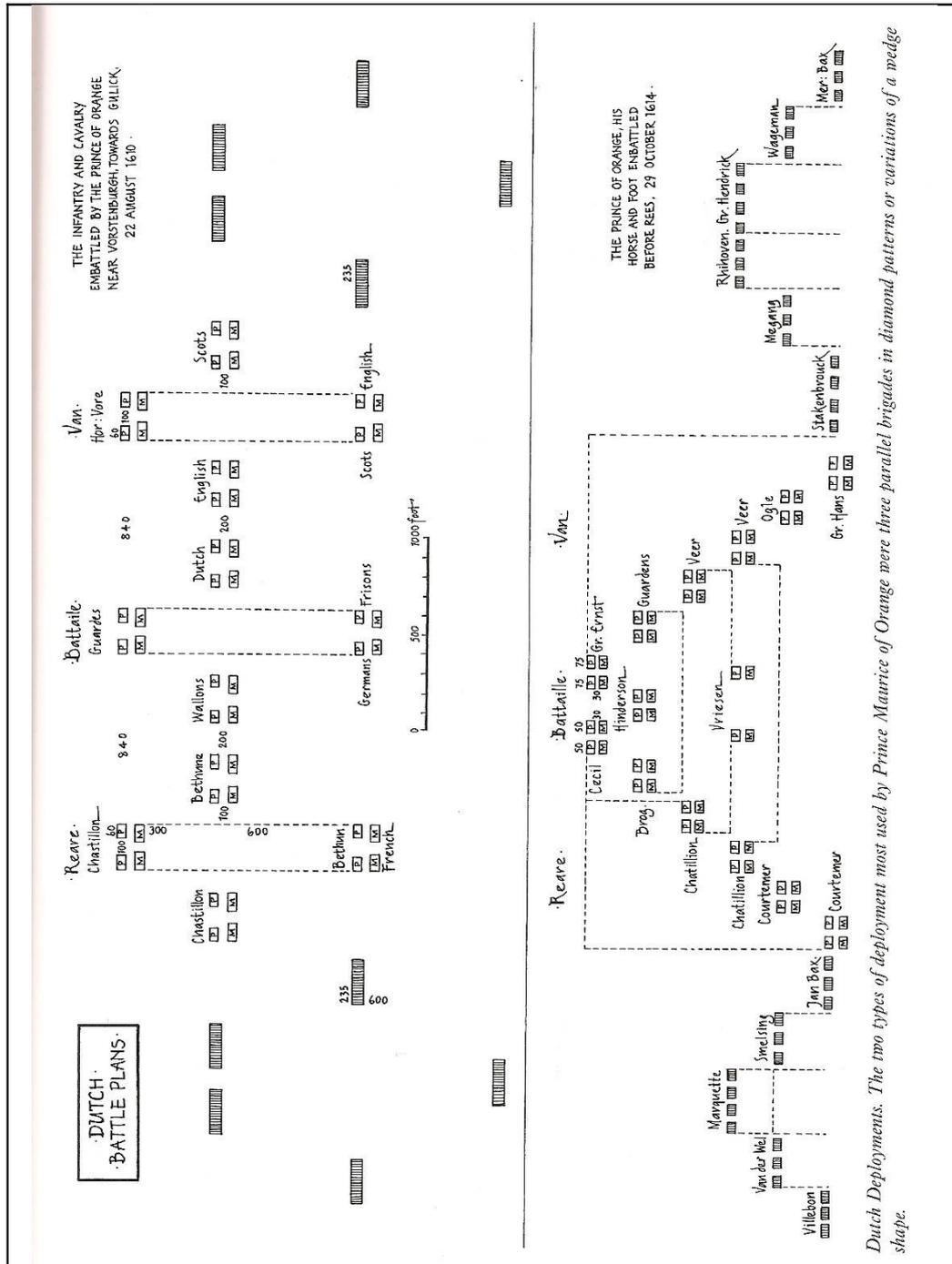
Raymonde de Beccarie de Pavie, sieur de Fourquevaux, *Instruction sur le fait de la guerre*, Paris, Galiot du Pré, 1548.



ANNEXE 53

Ordres de bataille de Maurice de Nassau.

Plan de Keith Roberts, *Cromwell's War Machine, the New Model Army, 1645-1660*, Barnsley, Pen and Sword, 2005, p.147.



Dutch Deployments. The two types of deployment most used by Prince Maurice of Orange were three parallel brigades in diamond patterns or variations of a wedge shape.

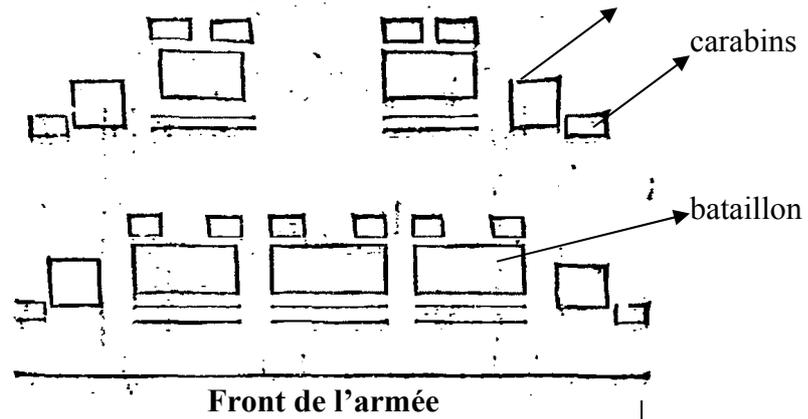
ANNEXES 54 ET 55

Annexe 54

Ordre de bataille

Jean de Billon, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641

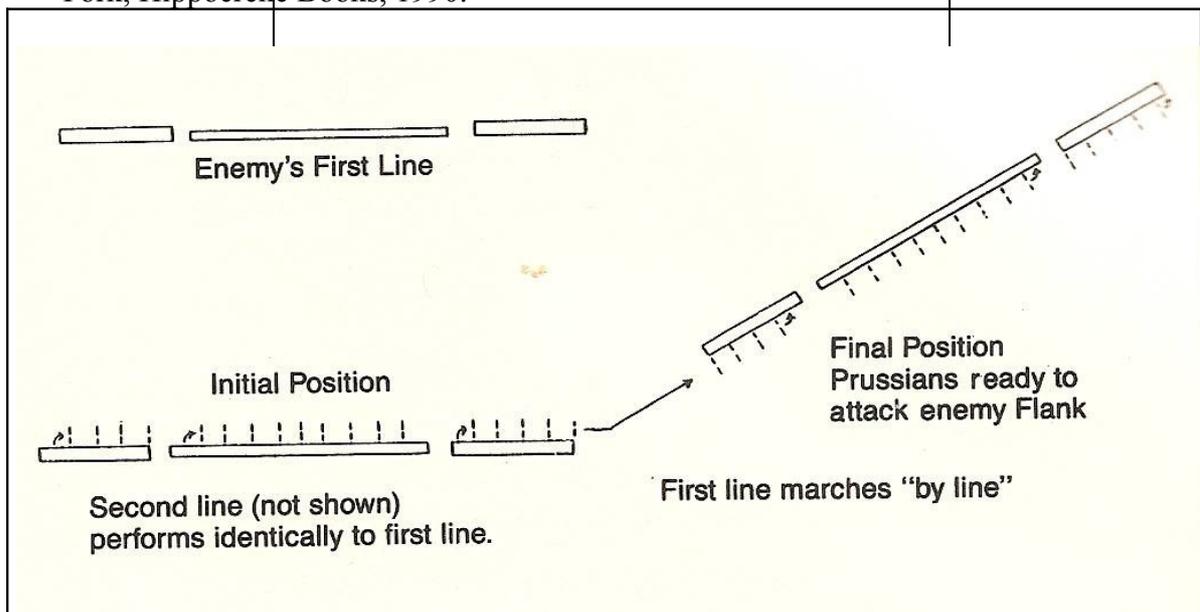
cavaliers



ANNEXE 55:

La "marche par ligne" de Frédéric II

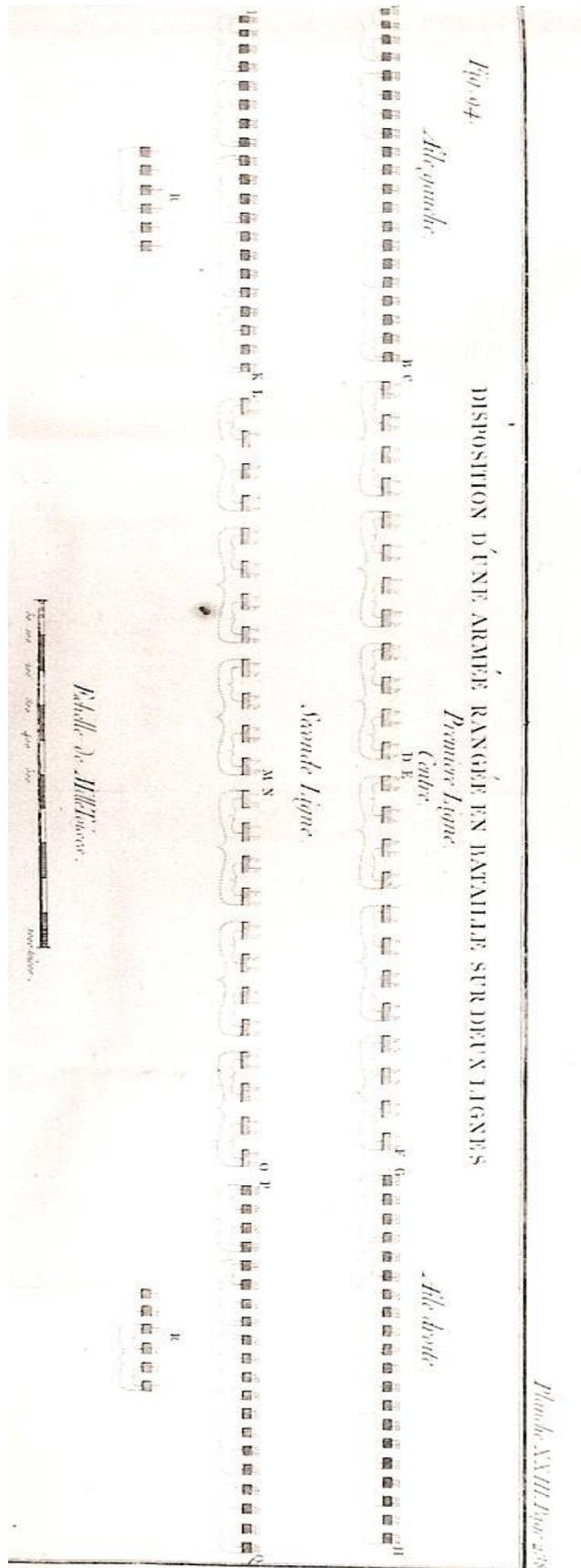
Schéma de Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory, Battle tactics 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990.



ANNEXE 56

Ordre de bataille classique sur deux lignes

Guillaume, LE BLOND, *Eléments de tactique*, Paris, Jombert, 1758

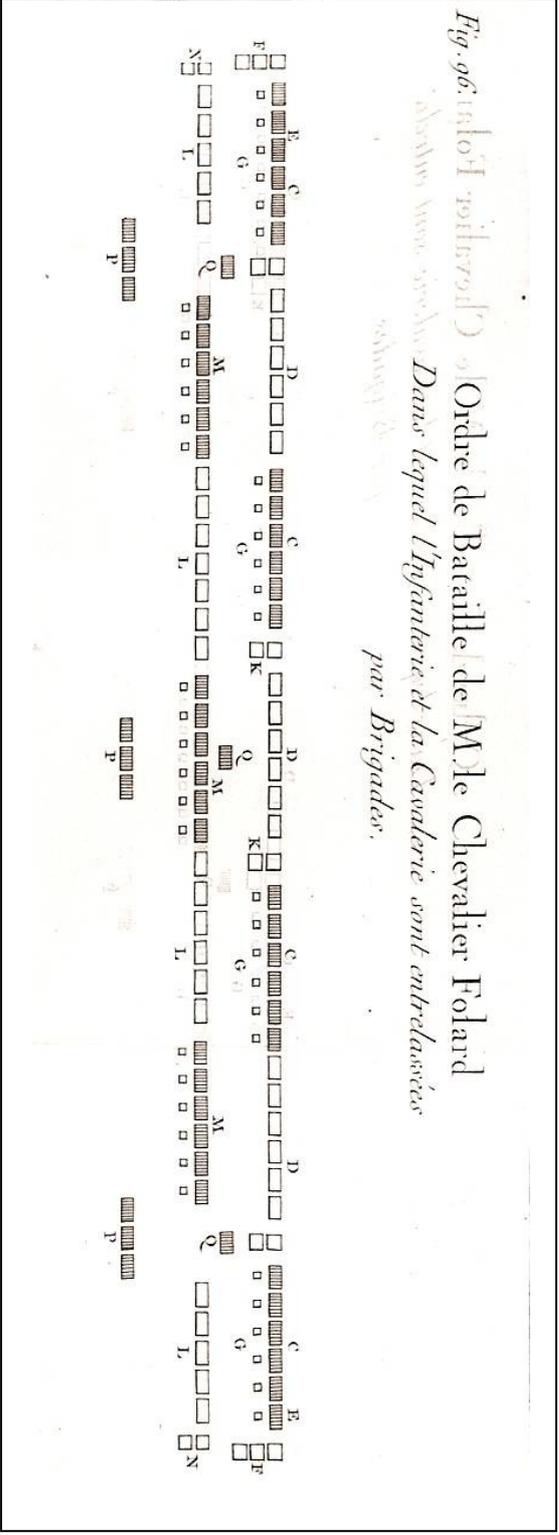


ANNEXE 57

Ordre de bataille du chevalier de Folard

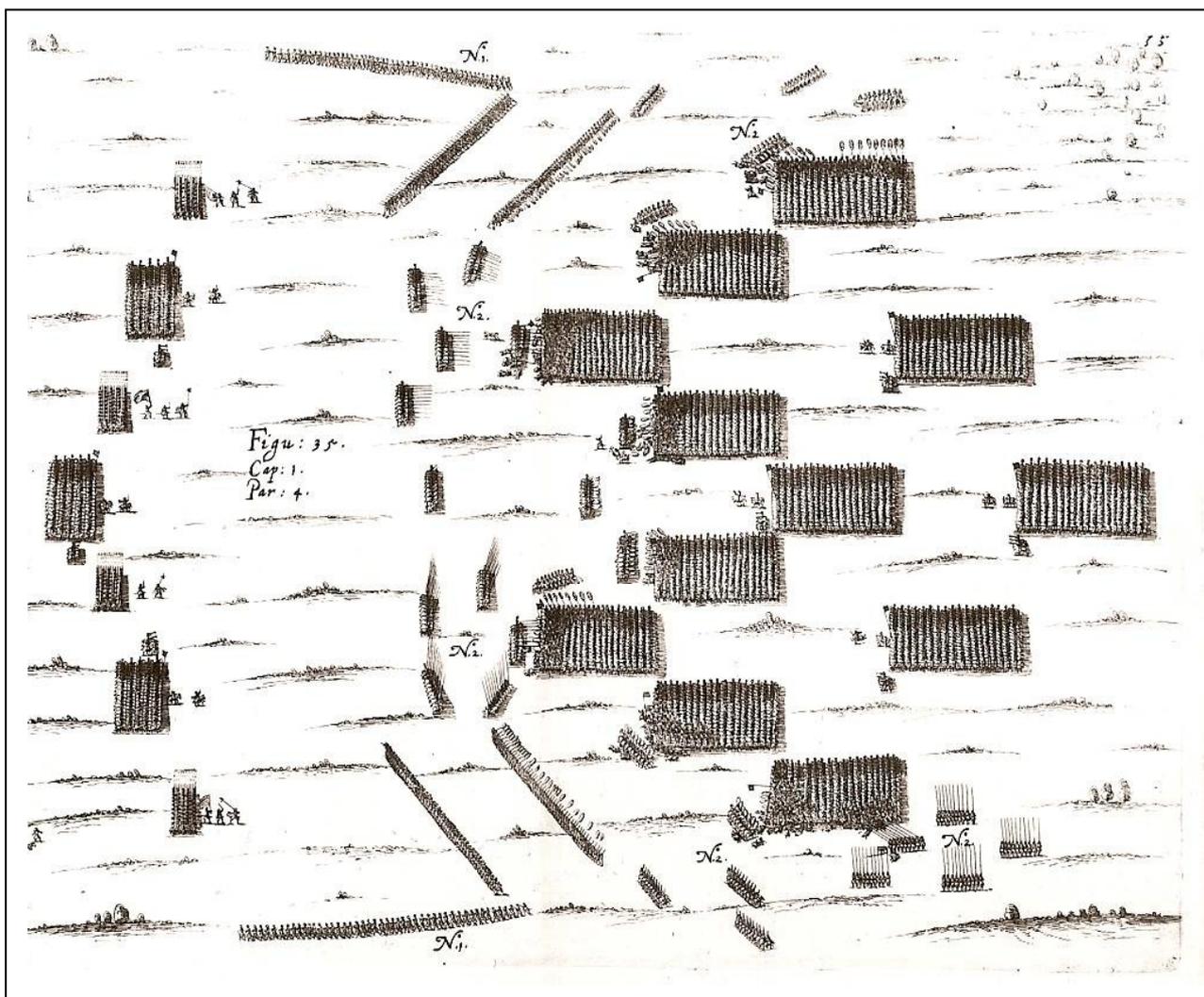
Guillaume, LE BLOND, *Eléments de tactique*, Paris, Jombert, 1758

*Fig. 96: Ordre de Bataille de M^{le} Chevalier Folard
 Dans lequel l'Infanterie et la Cavalerie sont entrelacées
 par Brigades.*



Ordre de bataille offensif pour la cavalerie

Wallhausen, Jean-Jacques de, *Art militaire à cheval, instruction des principes et fondements de la cavalerie et des quatre espèces...* par J.J de Wallhausen, principal capitaine des gardes de la louable ville de Dantzic, imprimé par Paul Jacques au frais de Théodore de Bry, Francfort, 1616, figure 35.

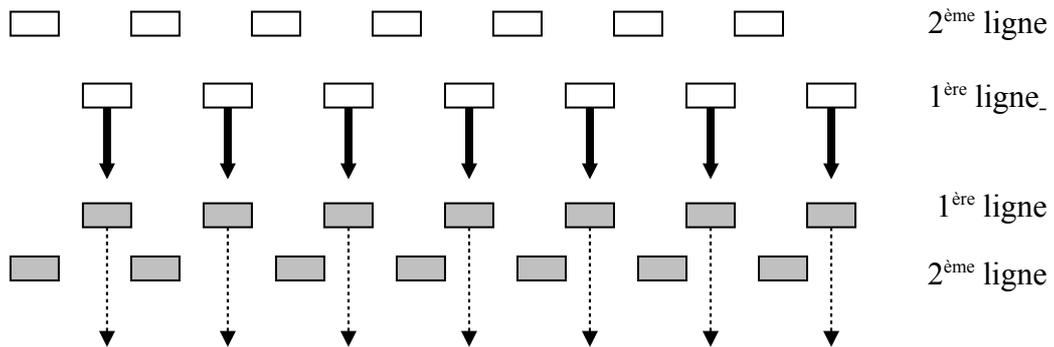


ANNEXE 59

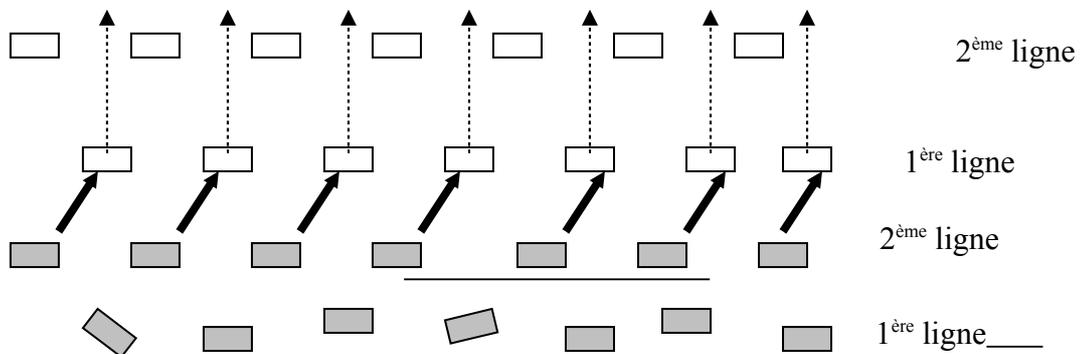
La charge en ligne de deux ailes de cavalerie : exemple de déroulement

Phase 1 : La première ligne des Gris est mise en déroute par celle des Blancs

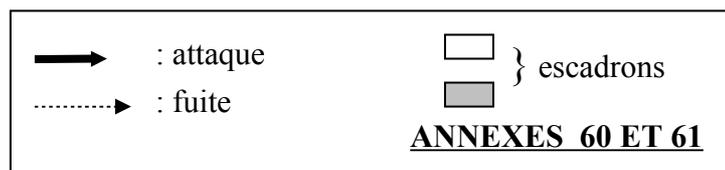
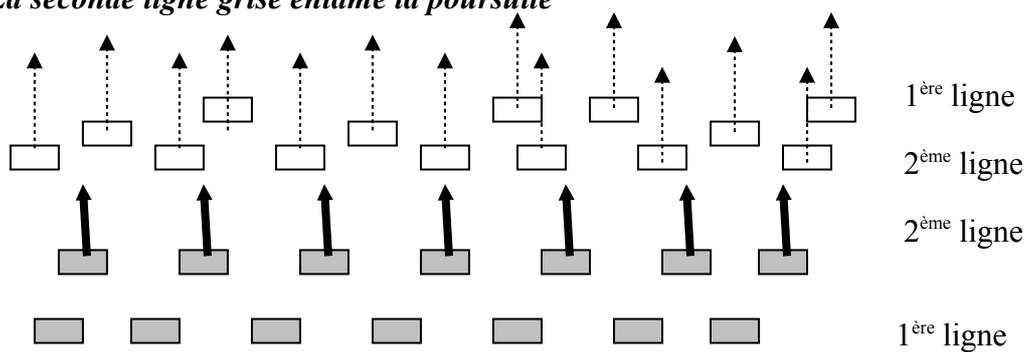
Les escadrons gris passent entre les intervalles de leur seconde ligne pour se reformer



Phase 2 : La seconde ligne des Gris charge la ligne blanche victorieuse. Celle-ci, mise en désordre par son succès, bat en retraite et passe à travers sa seconde ligne



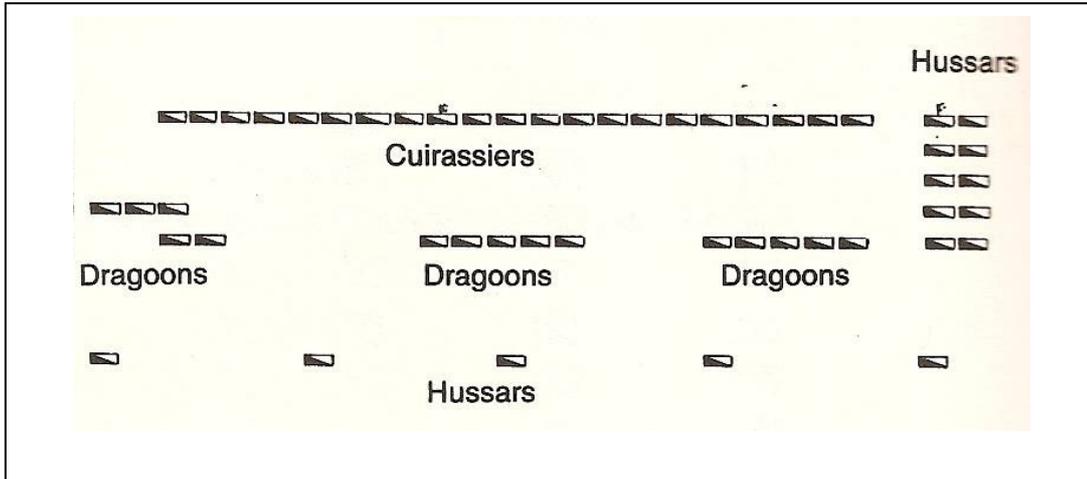
Phase 3 : la seconde ligne des Blancs est ébranlée par la déroute de sa première ligne, les officiers ne parviennent pas à retenir les escadrons, toute l'aile est en fuite. La seconde ligne grise entame la poursuite



ANNEXE 60.

Déploiement de la cavalerie sur l'aile droite, disposition du 25 juillet 1744.

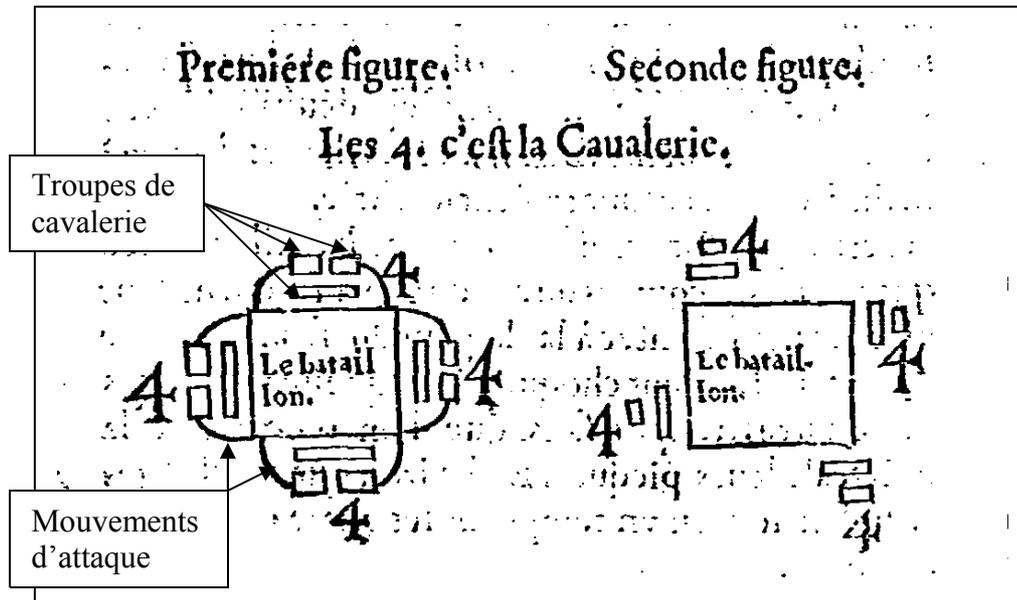
Schema de Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory, Battle tactics 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990.



ANNEXE 61.

Attaque d'un bataillon carré par la cavalerie

Jean de Billon, *Les principes de l'art militaire*, Rouen, Berthelin, 1641



ANNEXE 62.

Charge de la cavalerie prussienne contre l'infanterie

Schéma de Brent Nosworthy, *The Anatomy of Victory Battle Tactics, 1689-1763*, New York, Hippocrene Books, 1990.

